



**HAL**  
open science

# La production de l'espace public à Lyon, Lisbonne et Louvain-la-Neuve : politiques, processus et prise en compte des usages

Pedro Gomes

► **To cite this version:**

Pedro Gomes. La production de l'espace public à Lyon, Lisbonne et Louvain-la-Neuve : politiques, processus et prise en compte des usages. Architecture, aménagement de l'espace. Université Paris-Est, 2017. Français. NNT : 2017PESC1003 . tel-01586082

**HAL Id: tel-01586082**

**<https://theses.hal.science/tel-01586082v1>**

Submitted on 12 Sep 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Thèse de doctorat d'Université Paris-Est**  
**Aménagement de l'espace, urbanisme**

**Pedro Manuel SERRANO GOMES**

# La production de l'espace public à Lyon, Lisbonne et Louvain-la-Neuve : politiques, processus et prise en compte des usages

**Thèse dirigée par Alain BOURDIN et Jorge CARVALHO**

Soutenue le 20 janvier 2017

**Jury :**

Alain BOURDIN, Professeur émérite, Université Paris-Est Marne-la-Vallée (directeur)  
Jorge CARVALHO, Professor Associado Convidado, Universidade de Aveiro (co-directeur)  
Viviane CLAUDE, Professeure des Universités, Université Lyon 2 (examinatrice et présidente)  
Antoine FLEURY, Chargé de recherche, CNRS (examinateur)  
Annick GERMAIN, Professeure-chercheure, INRS-Urbanisation Culture Société (examinatrice)  
Maria GRAVARI-BARBAS, Professeure des Universités, Université Paris 1 (rapporteure)  
Yves HANIN, Professeur, Université Catholique de Louvain (rapporteur)

Cette recherche a été financée par la Fondation pour la Science et Technologie du Portugal (référence SFRH/BD/78852/2011) à travers des fonds nationaux et du FSE. Elle a été développée au Lab'Urba (Université Paris-Est) et au GOVCOPP (Universidade de Aveiro). Elle a encore bénéficié d'un séjour de doctorant invité au CREAT (Université Catholique de Louvain) et du soutien de The Barber Shop, à Lisbonne.



## REMERCIEMENTS

Il faut beaucoup de monde pour faire un travail si solitaire.

Je commence par remercier mon directeur de thèse, Alain Bourdin, et mon co-directeur, Jorge Carvalho. Ils ont su me conseiller, m'orienter, me rassurer et me faire confiance. Leur empreinte dans cette thèse est visible. J'ai beaucoup appris avec nos échanges. J'ai beaucoup appris en anticipant leur réaction à certains de mes choix. Et j'ai beaucoup appris en découvrant que j'avais tout mal anticipé.

A Louvain-la-Neuve, j'ai pu passer trois mois très importants à l'UCL. Merci à Yves Hanin de m'avoir accueilli et à l'ensemble du CREAT pour leur générosité, leurs avis et le partage. Je suis heureux de compter Yves parmi les membres du jury. Je les remercie tous d'avoir accepté de lire et de discuter de ma thèse lors de la soutenance.

Je remercie, bien évidemment, l'ensemble des personnes qui ont accepté de répondre à mes questions, de me donner leur temps et leur expérience.

Le Lab'Urba a été une maison au long de ces cinq années de travail. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble de mes collègues (dont beaucoup d'amis) : ils n'ont jamais été une raison pour ne pas vouloir aller travailler. Les membres de la direction, le secrétariat, mes collègues au conseil de laboratoire et de l'équipe « *Urbanismes en pratiques* » font beaucoup pour que les doctorants s'épanouissent et réussissent leurs travaux. Surtout, ils veulent toujours faire mieux ; qu'ils soient remerciés. C'est aussi au sein du laboratoire que certains m'ont fait confiance pour enseigner et pour participer à des démarches de recherche collective. Merci Nadia, Claire (et l'ensemble JEDI-CRUSH), Florine, Clément, Jérôme, Christine, Marie et Marie-Hélène. Je fais un grand sourire aux doctorants et assimilés avec qui j'ai partagé ces cinq dernières années : Albine, Amandine, Azadeh, Camille, Cecília, Clément, Clio, Edna, Emilie, Federico, Flo, François, Garance, Gregorio, Ibrahima, Jana, Jean-Amos, Jéjé, Julie, Kevin, Laurinha, Li, Lina, Lolo, Lucile, Mariana, Meriam, Momo, Muriel, Natália, Nathan, Nicolas, Njaka, Popo, Priscillia, QianQian, Rachou, Rita, Roxane, Sabinette, Sami, Séverin, Toto et Vincent. Passerelle et Agraphia (merci Mustafa !) ont été des lieux importants pour construire la solidarité et l'amitié qui nous lient.

J'embrasse Carina, Fátima, Fred, Gil, Zé Mota et l'ensemble de l'équipe *ordenar a cidade*. Vous me manquez.

Cette thèse m'a fait vivre à Lyon, à Bruxelles et à Lisbonne. Je tiens à remercier Cátia, Sido, Marion et Karim de Lyon. Et Alexandre, Edgar, Gisela, Márcia, Zé et Boris de Bruxelles. Quel plaisir se (re)faire des amis. Il m'est impossible de nommer toutes les causes lisboètes de bonheur. Je me limite à ceux qui m'ont hébergé : Margarida, Catarina, Joana M., Joana E. e Margaridinha, André e Gonçalo. Cristina ne me pardonnera jamais si je n'écris pas son prénom.

Je ne peux pas ignorer ceux qui m'ont aidé à devenir parisien et que je n'ai pas encore mentionnés : Nuno P., Simon, Esfandiar, Mehdi, Sébastien, Franco, Eloi, Nuno L.,

Ana, Eleanor. Les passages fréquents d'Humberto et João en font partie. Merci à Rogério, Filó, Annie et Maryline de m'avoir logé comme si j'étais quelqu'un de la famille. Merci à Danse en Seine (et à mon parrain Nathan) de m'aider à garder un brin de santé mentale.

Si des fautes hantent ces remerciements, c'est parce qu'ils n'ont pas été corrigés par la merveilleuse équipe de relecteurs qui a nettoyé une partie du manuscrit. Plusieurs de ses membres ont déjà été nommés. Ajoutons de la gratitude à Ulysse, Nada, Loïc, Vincent H., Vincent T., Théophile, Ivan, Lígia, et Denis.

Et surtout à mes parents, à mon frère et à mes grands-parents.

## **RESUME**

Les espaces publics urbains sont, depuis plusieurs décennies, un outil privilégié de la production des villes d'Europe occidentale. Central à l'avènement de cet objet de l'action publique est une valorisation de ces espaces en tant que lieux de sociabilité publique et de loisir, des rôles que l'urbanisme fonctionnaliste et au service de la voiture avait fortement négligés. Cette thèse s'intéresse à la mise en œuvre de « l'espace public » en tant que catégorie de l'action publique à Lyon, Lisbonne et Louvain-la-Neuve. Une première analyse porte sur une comparaison des politiques, des espaces produits et de la prise en compte des usages dans les processus de production des espaces. Elle montre comment les trois villes ont plusieurs aspects en commun : une « spatialité » qui redonne la place au piéton, cherche à structurer les territoires et leur image et adopte un raisonnement en termes d'offre et demande (d'espaces et d'usages). Mais la catégorie garde une plasticité raisonnable, qui permet une marge de manœuvre considérable dans la construction des solutions d'aménagement des espaces. Dans un deuxième temps, la thèse restitue la construction des problèmes et des solutions d'aménagement d'espace public. Elle montre comment la formalisation de la catégorie dans un projet par un système d'action se fait progressivement au fil d'un processus et à différentes échelles de la production urbaine. Cette formalisation progressive est contrainte par des dépendances au passé, au contexte et aux objectifs. La thèse montre l'intérêt d'analyser les dimensions substantielle, procédurale et institutionnelle des processus de production pour comprendre les espaces publics existants.

## **MOTS-CLES**

Espace public, processus de production, politique urbaine, prise en compte des usages, Lyon, Lisbonne, Louvain-la-Neuve

## **ABSTRACT**

*The production of public space in Lyon, Lisbon and Louvain-la-Neuve: policies, processes and the construction of public space uses*

Urban public spaces have been an important part of Western European urban policies for the past few decades. Crucial to this newfound interest is their recognition as places of sociability and leisure, something functionalist car-driven planning had all but forgotten. This thesis investigates how ‘public space’ as a policy category is implemented in Lyon, Lisbon and Louvain-la-Neuve. The first part of the analysis compares each city’s policies, production processes and how public space uses are taken into account. It shows a common thread among them, a ‘spatiality’ focused on the pedestrian, on bringing structure to urban territories and their images and on supply and demand (of spaces and activities). Yet, the category is still rather malleable when it comes to determining concrete design solutions. The second part of the analysis focuses on the construction of public space design problems and solutions. It demonstrates how the category is gradually formalized in a given process, by a specific set of actors. This formalization is constrained by dependencies: to the past, to the context and to the objectives. The thesis ultimately demonstrates the usefulness of analyzing the substantial, procedural and institutional aspects of processes in order to fully grasp actually existing public spaces.

### **KEY WORDS**

Public space, production processes, urban policies, public space uses, Lyon, Lisbon, Louvain-la-Neuve



# SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	4
RESUME.....	6
ABSTRACT.....	7
SOMMAIRE.....	8
INTRODUCTION.....	10
PREMIERE PARTIE : REVISION DE LA LITTERATURE ET METHODOLOGIE.....	16
1 LA PRODUCTION DES ESPACES PUBLICS ET LA QUESTION DES USAGES : LES TERMES DU PROBLEME.....	18
DEUXIEME PARTIE : UNE COMPARAISON DE LA PRODUCTION DE L'ESPACE PUBLIC A LYON, LISBONNE ET LOUVAIN-LA-NEUVE. POLITIQUES, PROCESSUS ET PRISE EN COMPTE DES USAGES.....	122
INTRODUCTION A LA DEUXIEME PARTIE.....	124
2 LES POLITIQUES D'ESPACE PUBLIC A LYON, LISBONNE ET LOUVAIN-LA-NEUVE : OBJECTIFS ET INSTRUMENTS.....	126
3 LA DIVERSITE TYPOLOGIQUE ET FORMELLE DES ESPACES PUBLICS PRODUITS A LYON, LISBONNE ET LOUVAIN-LA-NEUVE.....	208
4 LA PRISE EN COMPTE DES USAGES DANS LES DIFFERENTS PROCESSUS ETUDIES ET DANS LES DISPOSITIFS DE GESTION MIS EN PLACE.....	294
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE.....	396
TROISIEME PARTIE : LA CONSTRUCTION DE PROBLEMES ET SOLUTIONS D'ESPACE PUBLIC.....	404
INTRODUCTION A LA TROISIEME PARTIE.....	406

<b>5 LA CONSTRUCTION DU PROBLEME ET DE LA SOLUTION DE L'ESPACE PUBLIC A LA MOURARIA, LISBONNE.....</b>	<b>414</b>
<b>6 LA CONSTRUCTION DU PROBLEME ET DE LA SOLUTION POUR LA MISE EN CEUVRE DE LA TRAME VERTE DE LISBONNE.....</b>	<b>486</b>
<b>7 LA CONSTRUCTION DU PROBLEME ET DE LA SOLUTION POUR LES AMENAGEMENTS DES PLACES BAHADOURIAN ET GABRIEL PERI A LYON.....</b>	<b>524</b>
<b>CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE .....</b>	<b>578</b>
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>586</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>598</b>
<b>CORPUS.....</b>	<b>616</b>
<b>LISTE DES SIGLES UTILISEES .....</b>	<b>630</b>
<b>TABLES .....</b>	<b>632</b>

## INTRODUCTION

Le 10 septembre 2013, j'ai rendez-vous avec le gestionnaire d'un des nouveaux établissements de la *Rue rose*. Cette rue récemment piétonnisée est le noyau de la transformation du Cais do Sodré, un ancien quartier portuaire où, ces dernières années, des bars associés à la prostitution sont progressivement devenus branchés, où des restaurants et des bars fermés depuis longtemps ont rouvert pour une clientèle de classe moyenne. De quartier de la nuit relativement marginal, il est devenu une destination festive majeure de la ville.

J'ai rendez-vous à 19 heures et je suis en avance, je me promène. Les terrasses sont à moitié pleines. Des jeunes gens, l'air plutôt branché, d'autres semblent être des touristes. Du *pimba*, la musique des fêtes de village, émane d'un tout petit établissement, on n'entend presque rien venant des autres. Je m'attarde devant les panneaux publicitaires exploités par Absolut, la marque de vodka qui a sponsorisé la requalification de la rue. Ces panneaux ont vocation à afficher des œuvres artistiques dans la rue, comme une galerie d'art en plein air. Je pense aux œuvres de la première exposition de la galerie, rapidement censurés, des artistes *queer* João Pedro Vale et Nuno Alexandre Ferreira, parce qu'un peu trop provocatrices pour la marque. Pendant que j'y pense, j'entends une voix, « *Salut, amorzinho, viens ici, rejoins-moi* ». Je rougis et je dis non avec la tête à la dame. Je reprends la marche, j'arrive au Largo de São Paulo avec sa fontaine au milieu. Un kiosque vient d'y ouvrir. La moitié du largo côté kiosque est vide, sauf la terrasse, presque pleine. Sur l'autre moitié, côté église, des sans-abris dorment, des ivrognes urinent, il y a beaucoup d'étrangers. On parle fort. D'un bout à l'autre de la place, quelqu'un crie à un autre, moqueur, que, désormais il ne peut plus déféquer en public.

Cette anecdote illustre comment les transformations des espaces publics lisboètes sont au cœur de profonds changements socio-spatiaux – et comment la vie de ces espaces est pleine de nuances au-delà de l'orientation de ces changements. Elle rassemble plusieurs enjeux très importants qui pourraient nourrir une belle thèse en géographie critique. Ce n'est pas la thèse que j'ai voulu faire.

Quand j'ai commencé à m'intéresser aux questions de l'espace public il y a longtemps, je l'ai fait à partir du point de vue de la personne installée en terrasse. Je devais choisir un sujet pour le mémoire de master et je me suis rendu compte de la manière dont mon intérêt pour les villes était étroitement lié à une certaine expérience (agréable) de leurs espaces publics, notamment à Lisbonne. J'habitais depuis peu à Aveiro, petite ville universitaire. Ces moments où quelque chose de particulièrement gai se dégageait de l'expérience de la ville y étaient plus rares. En partie, parce qu'il semblait y avoir peu de monde dans la rue – exception faite des terrasses.

C'est ainsi que j'ai écrit un mémoire sur l'animation de l'espace public. Dans mes premières lectures, je tombais sur des propos généraux : comment l'espace public est au cœur de l'urbanité, de la démocratie... Je ne comprenais pas le but d'une telle surenchère du rôle des espaces publics, d'autant plus que les argumentaires n'étaient pas toujours très solides. Mais, surtout, mes préoccupations étaient bien plus prosaïques que ça : comment faire en sorte qu'il y ait plus de monde dans les espaces publics et que ce monde s'y livre à des pratiques conviviales ? C'est en découvrant la littérature qu'on peut globalement affilier à l'*urban design* que je me suis senti conforté dans mes intérêts et ai trouvé plusieurs réponses à mes questions. J'y ai aussi trouvé plusieurs limitations, que je discute dans le premier chapitre de cette thèse. C'est aussi mon mémoire de master qui m'a mené à la géographie critique. Ces écrits ont été essentiels pour que je comprenne la complexité des enjeux sous-jacents à la ville conviviale.

Le mémoire synthétise et organise un ensemble d'écrits et mène un propos normatif : comment animer les espaces à partir du dessin urbain, du projet d'espace public et de la gestion des espaces. Il cherche à définir et à guider un *bon design* et une *bonne* gestion. Les apports de la géographie critique à cette définition de la qualité de l'action publique impliquaient surtout un peu de sensibilité, de bon sens et, oui, d'Etat-providence. Convivialité et justice n'étaient pas pour moi incompatibles, mais je n'explorais pas davantage la question.

Ce qui me frappait le plus en faisant le mémoire – et aussi dans le travail que je menais au sein d'un collectif, toujours à Aveiro – était qu'apparemment il n'était pas si difficile de faire des espaces animés et pourtant on le faisait manifestement peu. Un premier projet de thèse construit avec mon équipe d'Aveiro partait précisément de ce constat, mais abordait le problème d'une manière techniciste. Implicitement, mon postulat était que le rôle de la thèse serait d'être passeur d'un ensemble de connaissances existantes vers le milieu opérationnel. Il était aussi question d'interpeller certaines des limitations identifiées dans la recherche en *urban design* (cf. chapitre 1), notamment des questions liées à l'échelle urbaine de la production des espaces publics, à la définition de leur vocation et à son application dans le périurbain. L'objectif était de construire une méthode (pour l'opérationnel) capable de guider la production d'espaces publics animés dès le dessin urbain jusqu'aux dispositifs de gestion, indépendamment du tissu urbain. Elle serait testée en atelier dans différents contextes, dont du périurbain.

Ce n'est pas la thèse que j'ai faite. Mais ce projet est révélateur d'une envie d'être proche de l'opérationnel, de trouver cette place (en tant qu'universitaire et, ce qui n'est pas négligeable au Portugal, n'étant pas architecte) et, surtout, d'une vision très différente de la recherche en aménagement de celle que j'ai rencontrée au Lab'Urba – et de la thèse que j'ai faite. Il m'a semblé important de restituer ce parcours non seulement parce qu'il illustre qu'il a fallu m'acculturer à une manière très différente d'envisager la recherche et la « proximité à l'opérationnel », mais aussi parce qu'il permet de mieux comprendre certains choix que j'ai faits (et que nous verrons un peu plus tard).

Lors de ma première rencontre avec Alain Bourdin, l'acculturation commence : « *ce n'est pas l'échelle d'une thèse* » et « *ce n'est pas comme ça qu'on produit la ville* ». C'est surtout ce deuxième propos qui m'a frappé. Je me suis rendu compte que je ne savais pas comment on produit la ville ou l'espace public. Et apparemment je n'étais pas le seul : les lectures que j'avais faites jusque-là, où la francophonie était très peu présente, n'y consacraient (presque) aucune attention. La recherche sur le rapport entre espace public et usages que je connaissais parlait beaucoup de la façon dont on devait produire les espaces publics et des conséquences (négatives, souvent) de ce qui avait été produit. Mais j'avais finalement peu lu sur comment, pour quoi et pourquoi on les avait produits (d'une certaine manière et pas d'une autre). Le simple fait de poser la question interrogeait le postulat implicite de mon projet initial, que l'affaire était éminemment technique. Cela semble très lointain aujourd'hui, mais l'idée d'étudier la production de l'espace public en tant qu'activité sociale a été totalement bouleversante.

Ce bouleversement s'est d'abord manifesté dans la manière dont j'envisageais le concept même d'espace public. Il ne pouvait plus être un « simple » objet, entité physique que l'action publique produit. Il a fallu que je le comprenne en tant qu'objet *et* catégorie de l'action publique. La conséquence première de ce changement a été de relativiser l'intérêt de regarder la production de l'espace public en tant que quelque chose dont le but serait de créer de la convivialité.

J'ai dû comprendre que l'espace public comme catégorie d'action émerge dans un contexte historique particulier qui ne saurait pas se réduire à la correction des erreurs du fonctionnalisme. Par conséquent, la mise en œuvre de la catégorie ne se réduit pas non plus à l'aboutissement technique de la correction de l'erreur fonctionnaliste. Surtout, elle n'a pas de finalité unique, figée dans le temps. Mouvante, elle accompagne les dynamiques de changement.

La teneur antifonctionnaliste de la catégorie est incontournable et elle a parfois (souvent, disent beaucoup) donné lieu à des rencontres malheureuses avec la néolibéralisation de la ville post-industrielle. La question est pourtant plus complexe qu'un mélange de valorisation du piéton, de la mixité fonctionnelle et du développement économique.

L'action publique elle-même évolue. Le retrait de l'Etat central n'a pas de conséquences seulement économiques, « se débrouiller » n'a pas été le seul défi que les villes ont dû affronter. L'enjeu de devenir acteur politique et économique exige un labeur ardu de création identitaire qui peut aller de la production symbolique dans son territoire à la promotion active d'interactions entre acteurs et citoyens de manière à devenir acteur collectif. La place de l'espace public, catégorie d'action, dans cette création identitaire n'est ni mineure, ni évidente.

Etre une catégorie de l'action implique qu'il y ait des acteurs. Mon projet initial reconnaissait bien évidemment leur existence, mais les réduisait à des porteurs d'une mission et d'une rationalité techniques. C'est sur cette dernière qu'il faudrait intervenir.

Or, ce que la notion de catégorie de l'action présuppose est que sa rationalité soit ouverte aux enjeux qui découlent de son caractère de pratique sociale. C'est-à-dire, de prendre en compte les acteurs non comme des entités abstraites porteuses d'une rationalité universelle, mais comme des « vraies gens » interagissant dans des contextes précis.

L'initiation aux domaines de la sociologie de l'action et des sciences politiques m'a rapidement confronté à une certaine insatisfaction. Leur apport était incontestable pour une compréhension sociologique de la production de la ville, mais la littérature que je découvrais cherchait le plus souvent à comprendre l'action publique et moins ses objets, ses résultats. Or, si j'avais assez rapidement abandonnée l'idée de faire une thèse très normative, je ne voulais pas non plus faire une thèse en sociologie appliquée à l'urbanisme. Il fallait que je garde mon centre d'intérêt, les espaces existants, la substance des aménagements, tout en portant un regard sociologique sur leur production – parce qu'il était désormais évident qu'il y avait un rapport étroit, une causalité dans les deux sens entre l'espace qu'on produit et la manière (qui ? comment ?) on le produit.

C'est ainsi que la notion de prise en compte des usages est devenu centrale dans ma recherche. Cette notion conserve mon intérêt sur la manière dont les espaces offrent des conditions pour certains usages. Mais elle permet, en plus, de souligner que cela relève d'une action contingente entreprise par quelqu'un, qui décide de le faire d'une certaine façon. Elle cristallise le grand parti-pris de la thèse : **les dimensions institutionnelle, procédurale et substantielle de la production de l'espace public sont indissociables** pour comprendre pourquoi un espace public prend en compte les usages d'une certaine façon. La prise en compte des usages est à la fois une réponse (une terrasse, par exemple) et une méthode, une manière d'arriver à la réponse (mener une enquête pour savoir si les gens veulent une terrasse). Pour comprendre cette double acception du terme, il faut s'attarder sur les processus (son déroulement au fil du temps) et sur les questions institutionnelles et organisationnelles (les cadres dans lesquels les processus se déroulent).

Commençons par la substance de la prise en compte des usages, c'est-à-dire les choix qui sont faits. Ces choix sont d'abord formulés discursivement (je veux créer une terrasse ici), puis spatialisés (je la place ici parce qu'il y a une bonne vue, je mets peu de tables parce que je veux que cela reste un lieu calme). Ma recherche met en lumière différentes formulations discursives de ce qui constitue la bonne manière de prendre en compte des usages (parfois, il ne faut surtout pas y créer une terrasse) et des traductions spatiales distinctes d'une même formulation (doit-on fixer les chaises au sol ?).

Or, devant cette différence dans les réponses en termes de prise en compte des usages, mon projet initial cherchait à choisir la meilleure (c'est mieux quand les chaises ne sont pas fixées, parce que les individus peuvent choisir où, vers où et avec qui s'asseoir), puis à la règlementer (les terrasses doivent avoir des chaises mobiles). Dans

cette thèse, la posture est de chercher à comprendre comment cette réponse a émergé comme étant la *bonne* réponse. Cela implique deux exercices distincts. L'un est de restituer la question à laquelle la réponse répond, ce que je fais à partir des termes de problèmes et solutions d'espace public. L'autre consiste à retracer le processus au long duquel la décision a été prise, la manière dont la question et la réponse émergent et évoluent, jusqu'à devenir un tout cohérent.

C'est sur ce processus que j'ai essayé de porter un regard timidement sociologique, de deux manières distinctes. L'une est interne au processus et associe la formulation de questions et de réponses aux acteurs qui le font, en interagissant les uns avec les autres. La substance et la stabilité ou le changement de ces formulations sont à rechercher d'abord dans les jeux d'acteurs sous-jacents. L'autre assume que le processus de production, même s'il est mené dans une structure *ad hoc*, n'émerge jamais du néant, il est contraint. C'est au niveau de la contrainte que la question institutionnelle et organisationnelle est importante dans la thèse.

Les processus de production d'un espace public ici étudiés sont menés par des administrations urbaines qui ont des attentes particulières sur le rôle des espaces publics dans leur ville, qui en ont une politique. Cette politique se traduit, d'abord, par un discours. Puis, elle se traduit aussi par un dispositif organisationnel qui la met en œuvre. Ces derniers sont des entrées pour comprendre les objectifs politiques derrière l'espace public et l'analyse de l'un et de l'autre ne révèle pas forcément les mêmes choses. Il est important d'écarter toute posture qui verrait dans l'organisation une conséquence du discours sur les objectifs politiques. Ce discours est parfois la conséquence du dispositif organisationnel ou doit, au moins, faire avec le dispositif préexistant. La naissance d'un discours ne mène pas forcément à une refondation organisationnelle. Enfin, les organisations sont porteuses de cultures propres, de manières de faire, qui peuvent conditionner l'éventail possible des manières d'envisager problèmes et solutions.

C'est aussi à ce moment que la sociologie de l'action et les sciences politiques apportent d'autres clés de lecture qui vont au-delà de la simple explication de la solution d'aménagement. Explorer la dimension organisationnelle et institutionnelle permet aussi de voir comment la production de l'espace public ne sert pas qu'à produire de l'espace public, que le procédurale ne sert pas qu'à produire le substantiel. L'espace public peut aussi être un outil dans l'activité politique au sens restreint de l'administration urbaine, aussi bien qu'un instrument pour restructurer ses modes de fonctionnement interne, dans des directions qui ne sont pas exclusivement expliquées par la substance des espaces qu'on veut produire.

Cependant, on ne peut pas écarter le pouvoir de la géographie pour aider à comprendre à la fois la substance et la procédure de prise en compte des usages. Pour utiliser un langage assez basique, l'espace est à la fois *input* et *output* du processus. Et cet espace est « de l'espace », mais aussi des gens, des usages et des représentations – c'est pourquoi je le nomme contexte socio-spatial. L'importance du contexte est

relativement prosaïque : il peut imposer une problématisation spécifique, une contrainte physique sur l'éventail des solutions possibles ou des acteurs dans le système d'action. Le rapport d'une politique d'espace public et de son dispositif organisationnel aux contextes n'est pourtant pas une affaire sans importance, c'est même une entrée fertile pour comprendre les modalités de prise en compte des usages.

Cet ensemble de partis-pris analytiques est appliqué à trois villes d'Europe occidentale, Lyon, Lisbonne et Louvain-la-Neuve et à plusieurs processus au sein de chacune d'entre elles. Le parcours et l'approche ici décrits nécessitent que les espaces produits, les processus de production et les institutions soient décrits pour chaque instance. Cela donne une longue thèse et très descriptive, parfois fastidieuse. Elle est structurée en trois parties, qui représentent trois stades d'évolution de ma posture analytique.

La première partie consiste en une révision de la littérature, présentation des questions de recherche et de la méthodologie. Elle montre la façon dont j'ai construit mon problème de recherche et les jalons posés pour démarrer l'enquête de terrain. Cela s'est fait presque exclusivement à partir de la littérature du champ de recherche sur les espaces publics, qui a permis d'y identifier des lacunes et, conséquemment, les questions, très factuelles, que je voulais poser à mes terrains.

La deuxième partie restitue l'ensemble de ce matériau factuel pour les différentes études de cas, qui sont mises en perspective. Elle est composée de trois chapitres, le premier sur les politiques d'espace public, le deuxième sur les espaces produits, le troisième sur la prise en compte des usages dans chaque processus. Cette deuxième partie aboutit à un vaste portrait de la diversité et des similitudes dans le déploiement de l'espace public en tant que catégorie d'action, des espaces ainsi produits, et des méthodes utilisées pour prendre en compte les usages. La complexité du rapport entre les dimensions procédurale et substantielle de la production de l'espace public émerge, mais il reste à explorer davantage, voire à expliquer.

C'est ce que la troisième partie essaye de faire à partir de quelques références (pas forcément du champ de recherches sur l'espace public) qui permettent d'articuler les justifications des acteurs à leur marge de manœuvre et aux contraintes institutionnelles, organisationnelles et contextuelles. Elle est composée de trois chapitres, chacun abordant un processus concret (sauf le dernier, qui met deux processus en perspective). Armée des apports de la deuxième partie, elle essaye de relier problème et solution à un système d'action pour répondre à la question qui, finalement, m'a mené ces cinq longues années : « *pourquoi a-t-on fait ça ?* ».

J'espère que vous ne vous poserez pas une question pareille sur mon compte à l'issue de la lecture de ce manuscrit !



**PREMIERE PARTIE : REVISION DE LA LITTERATURE ET  
METHODOLOGIE**



# 1 LA PRODUCTION DES ESPACES PUBLICS ET LA QUESTION DES USAGES : LES TERMES DU PROBLEME

## 1.1 ESPACE PUBLIC : LE CONCEPT ET SA GENESE

Les espaces publics – des places, des rues, des jardins... - ont « toujours » existé tout au long de l'histoire urbaine, résultat de croissances organiques ou instruments de la mise en œuvre de grands desseins politiques. Les boulevards d'Hausmann, la Baixa du marquis de Pombal, les interventions de Sixte V, le Central Park d'Olmsted en sont quelques-uns parmi d'innombrables exemples. Pourtant, l'avènement de l' « espace public » comme une méta-catégorie recouvrant cet ensemble d'espaces, comme domaine de politique urbaine et comme catégorie analytique est une affaire récente. C'est, aussi, une affaire compliquée. L'apparence prosaïque et évidente d'un mot qui désigne les places, les rues ou encore les jardins dans sa globalité cache des polémiques et des profonds désaccords sur le sens du mot et sur sa « bonne » traduction matérielle dans les villes d'aujourd'hui, héritières d'une histoire intellectuelle protéiforme et multi-située. Cette première section d'un « état de l'art » essaye de restituer, en les mettant en rapport l'une avec l'autre, **la généalogie et la polysémie du terme**. Cet exercice, très académique, permettra de mieux comprendre les écarts au sein de la littérature sur le rapport entre production des espaces publics et prise en compte des usages qui le suivra.

Margaret Kohn (2008, p. 480) synthétise bien l'enjeu de la définition du concept lorsqu'elle affirme que « *l'espace public est [...] 'un concept essentiellement contesté'. Il est complexe, donne lieu à une variété d'interprétations dans des domaines différents, et a des connotations à la fois normatives et descriptives* ». Cette citation contient deux éléments fondamentaux pour comprendre les controverses autour du thème : la coprésence de connotations normatives et descriptives en son sein, et son usage dans différents domaines. Cette affiliation multiple du terme devient particulièrement problématique dans un champ disciplinaire comme celui de l'urbanisme et des études urbaines. Son utilisation est problématique, pourtant fertile.

Une première manière d'introduire cette polysémie est de la scinder en trois grandes dimensions distinctes : une acception matérielle, une sociologique et une immatérielle/politique.

### 1.1.1 Les espaces publics matériels

Il y a deux degrés à cette conception matérielle des espaces publics, un descriptif et un autre où les connotations normatives du terme se font sentir, par rapport à leur rôle en tant que support de sociabilité. D'un **point de vue descriptif**, ces espaces sont, *a minima*, la partie non construite du domaine public affectée à des usages publics (Noisette & Sainte-Marie Gauthier, 1988). Cette définition renvoie donc à un statut

foncier (propriété étatique), un caractère physique (non bâti, extérieur) et une accessibilité théorique (affecté à un usage public), qui les différencie par exemple, des espaces extérieurs, propriétés de l'Etat, dédiés à l'entraînement des forces armées. C'est à ce niveau minimal que l'espace public constitue une méta-catégorie qui regroupe l'ensemble des espaces publics. Dans des contextes nationaux où la propriété étatique est la norme écrasante, cette définition ne pose pas de problème particulier. Dans d'autres contextes, tels que celui anglo-américain, la propriété « privée » (non étatique) d'espaces affectés à un usage public est plus commune. Ainsi, même des définitions anglo-américaines explicitement ancrées dans un champ disciplinaire de l'urbanisme et des études urbaines comme celles de Matthew Carmona et ses collègues (2008) ou de Zachary Neal (2010), ne font aucune référence à la propriété étatique comme un critère de définition. Je reviendrai sur cette question plus tard, lors d'une discussion de la notion de la publicité<sup>1</sup>.

Toujours à ce niveau descriptif, les écrits autour du rôle de l'espace public en tant que support de la vie sociale incluent, implicitement ou explicitement, l'affirmation de l'importance des immeubles formatant les espaces dans la détermination de la vie de ces derniers – leurs façades et la manière dont ils façonnent le champ visuel, mais aussi les fonctions qu'ils abritent, notamment aux rez-de-chaussée. Cette troisième dimension, si elle ne rentre pas dans une définition stricte de l'espace public, en est indissociable pour une définition de ce que pourrait être une déclinaison d'une « pensée espace public ».

Pourtant, se référer à la matérialité des espaces publics implique aussi qu'on s'attarde sur la vie sociale dont ils sont le support. C'est notamment à ce niveau que joue la grande majorité des **connotations normatives** du concept d'espace public ; c'est-à-dire, qu'est-ce qui fait un *bon* espace public ? Celles-ci peuvent se résumer en deux grands enjeux : ceux de l'intersubjectivité et de l'accessibilité (Kohn, 2008).

L'**accessibilité**, dans la première définition présentée, est théorique : ce sont des espaces auxquels tout le monde a accès et dont l'usage n'est pas restreint. Dans la pratique, l'accessibilité et l'accès *de facto* ne sont jamais universels ; des restrictions peuvent se faire sentir en termes des pratiques jugées acceptables (soit d'un point de vue réglementaire, soit par les dynamiques de contrôle social en place), soit en termes des catégories d'usagers qui sont, ou pas, les bienvenues dans ces espaces. Sur ce dernier point, il s'agit de penser le mot « public » en tant que substantif, c'est-à-dire, *qui* est le public qu'un espace donné est censé desservir (Staeheli & Mitchell, 2007) ? Cette accessibilité *de facto* n'est jamais consensuelle. Les arrangements, nécessairement temporaires, sur la clientèle et les pratiques acceptables dans un espace sont toujours la conséquence de conflits entre différents groupes avec des idées distinctes sur le sujet (Mitchell, 2003).

---

<sup>1</sup> Sauf certaines exceptions lorsque je décris certaines compétences dans les études de cas, le mot « publicité » se réfère au fait d'être public (et à sa définition) et non à de l'*advertising*. En anglais, ce serait la différence entre *publicness* et *publicity*, respectivement.

C'est à propos de l'accessibilité que la notion de « droits » est souvent mobilisée dans des discussions sur l'espace public (cf. *infra* à propos des « approches critiques » et de leur mobilisation de la notion lefebvrienne de « *droit à la ville* »). Au-delà de ce droit général à la ville, Carr *et al.* (1992) revisitent les travaux de Kevin Lynch pour en proposer cinq dimensions de « *droits dans l'espace public* », un outil pour discuter les équilibres fragiles entre la liberté individuelle de poursuivre ses attentes dans l'espace public et de le maîtriser (*contrôler*, dans une traduction littérale de l'anglais). Ces cinq dimensions sont l'accès (physique, visuel et symbolique), la liberté d'action, la revendication (*claim*, en anglais, dans le sens d'avoir le droit à revendiquer un intérêt sur l'espace pour poursuivre ses objectifs personnels), le droit à changer l'espace, et la propriété et la disposition. Or, ces dimensions de droits, à partir du moment où elles sont la prérogative de tout individu et/ou groupe, sont nécessairement incompatibles dans sa mise en œuvre. Les dimensions impliquent un gradient de maîtrise de l'espace, qui va graduellement à l'encontre des prétentions d'autres individus et groupes ; d'où le caractère nécessairement conflictuel de l'espace public. Les conceptions normatives d'une bonne accessibilité varient par rapport à quels droits attribuer à quel groupe d'utilisateurs. La recherche urbaine est abondante en récits sur la manière dont l'imposition de la légitimité de l'usage de l'espace de certaines catégories de la population s'est faite en dépit d'autres, désormais exclues – à titre d'exemple, les jeunes.

Deuxième volet normatif au concept d'espace public, l'**intersubjectivité** concerne la sociabilité dans l'espace public. Dans plusieurs textes, comme celui de William H. Whyte (1990), il y a un engouement pour la capacité des espaces publics à promouvoir des interactions entre des individus sans aucun lien personnel antérieur. Ce type de réflexion est le meilleur exemple de la manière dont une normativité de la sociabilité est présente dans certaines conceptions d'espace public. Mais ici aussi, des différentes conceptions de ce qui fait un « bon » espace public existent. Si, globalement, cette sociabilité est valorisée en tant qu'atout d'un espace public, voire un de ses rôles majeurs, les configurations concrètes de cette sociabilité idéale sont débattues. L'intense débat autour des reconfigurations de la vie publique, plus ou moins explicitement issu des propositions situationnistes sur la société du spectacle (Debord, 1992; Knabb, 2006), font ressortir des profonds désaccords vis-à-vis du type de pratiques spatiales que les aménagements d'espace public engendrent. Je revisiterai ces arguments lors de la discussion sur les « approches critiques » à la production des espaces publics.

Par ailleurs, les discussions autour de l'intersubjectivité rejoignent partiellement les tensions entre les différents types de droits que nous venons de voir, et peuvent se résumer par deux figures opposées, la publicité et la communauté<sup>2</sup> (Deutsche, 1996; Tassin, 1992). D'une manière très résumée, pour ces auteurs, l'espace public est défini par une hétérogénéité en son sein, par une indéfinition radicale et une totale absence de

---

<sup>2</sup> Ou des espaces « *paroissiaux* » (*parochial*) (Mehta, 2013), dont le sens se rapproche de celui d'espaces de proximité, en français.

dynamiques d'appropriation ; c'est le fait que personne ne puisse revendiquer un droit particulier à intervenir sur cet espace qui garantit qu'il exercera son rôle démocratique. Inversement, les espaces communs seraient marqués par de fortes dynamiques d'appropriation par des catégories précises de la population, créatrices d'homogénéité. Cette homogénéité serait incompatible avec le déroulement d'une activité démocratique. Je discuterai davantage des enjeux démocratiques de l'espace public à propos de l'influence de la philosophie politique dans les travaux – et concepts – sur l'espace public. Un tel argument n'est pas du tout consensuel ; les travaux de Don Mitchell (2003) sur des conflits autour du droit des sans-abris à être dans les espaces publics défendent précisément que le droit de ces derniers à *vivre* dans l'espace public est une question essentielle dans la publicité des espaces (Mehta, 2013).

### **1.1.2 Les espaces publics, lieux d'une figure particulière de sociabilité**

Ce que j'appelle ici une définition sociologique de l'espace public serait plus correctement nommée une conception sociologique de situations de publicité. Dans ces travaux, l'espace public est l'espace qui permet un certain ordre interactionnel entre les individus, certaines modalités d'être ensemble. Il s'agit plutôt d'investiguer les conditions sociales de l'espace public, en tant que type particulier de la vie publique, que ses conditions spatiales. Ces dernières sont souvent absentes des analyses.

L'origine de ce courant peut être trouvée dans les premiers travaux de l'école de Chicago du début du 20<sup>ème</sup> siècle, dont ceux de Louis Wirth (2005) sur l'importance de la densité pour définir l'urbanisme en tant qu'un mode de vie marqué par un certain relativisme dans les rapports sociaux. Ceux de Simmel (Allen, 2000; Silvano, 2002) autour d'un rapport blasé à l'autre dans les foules de la métropole et Walter Benjamin et sa figure du flâneur en tant que personnage paradigmatique de la métropole du 19<sup>ème</sup> dans le rapport à l'autre (Leach, 1997; Savage, 2000) en sont d'autres exemples. Plus tard, Goffman (1966) synthétise un nombre d'éléments qui caractérisent les situations d'interaction en espace public, qui rendent supportable le côtoiement en grandes densités. Divers auteurs, tels que Lofland (1985, 2009) et Anderson (2010) ont continué ces micro-investigations sur les interactions en espaces d'usage collectif. Cette lignée de pensée, qui associe une certaine manière d'être (et de se sentir) dans les espaces publics au cœur même de l'urbanité contemporaine a par ailleurs été très influente en France, grâce au rôle qu'Isaac Joseph a joué dans la diffusion de la pensée goffmanienne (Joseph, 2002) et à sa proximité vis-à-vis des programmes de recherche incitative promues par l'état français (Foret, 2008b).

Le point commun à tous ces travaux est qu'ils se consacrent à l'étude de formes de sociabilité qui sont assimilées au concept de publicité et d'urbanité mêmes. Ces formes de sociabilité sont définies en opposition à celles qui marquent la sociabilité dans les espaces privés et domestiques ; elles sont, par conséquent, marquées par une donnée majeure, celle de l'anonymat. Les conditions spatiales pour le déroulement de ces modes de sociabilité ne sont pas une préoccupation majeure dans ces travaux. D'une manière

telle que certains travaux montrent comment cette sociabilité publique est présente dans des espaces intérieurs de propriété privée tels que les centres commerciaux (Bordreuil, 2007). D'un point de vue opérationnel, Banerjee (2001) suggère que devant cette multiplication des scènes où la vie publique se déroule, les concepteurs doivent se concentrer sur l'aménagement de cette dernière, au lieu d'une approche exclusive à des espaces publics (dans le sens matériel du terme).

Si cette définition d'espace public n'est pas essentiellement spatiale<sup>3</sup>, cela n'implique pas qu'elle n'ait aucun impact sur la pensée et l'action sur les espaces publics matériels. On retrouvera ces caractéristiques non seulement dans certaines critiques des reconfigurations contemporaines des modalités de vie publique, mais aussi comme source d'inspiration directe pour des recommandations et des aménagements d'espace public, dont l'objectif serait de retrouver cette urbanité entretemps perdue. Cette valorisation d'une certaine manière de vivre ensemble est due aux supposées conséquences positives<sup>4</sup> de l'expérience de la publicité : tolérance vis-à-vis de la diversité et de la différence, relativisation de sentiments d'insécurité et de situations de criminalité vécue... Toutefois, ces causalités entre coprésence-apprentissage du vivre-ensemble ont été mises en cause (par exemple, Fainstein, 2005; Koutrolikou, 2012; Urry, 2002; Valentine, 2008). Par ailleurs, on critique aussi une éventuelle surestimation d'un rapport individuel, solitaire, face à une masse anonyme. Par exemple, le même Amin (2008) affirme que tous ces écrits ne semblent pas tenir compte du simple fait que la plupart des expériences « conviviales » en espace public se font dans le cadre de dynamiques intra-groupales, préexistantes à la situation de vie publique en question.

### **1.1.3 L'espace public au singulier et sa dimension communicationnelle et politique**

Dans cette troisième acception du concept d'espace public, c'est son rapport à la conduite publique dont il est question. Les notions de sphère publique et d'espace public sont, à ce sujet, fréquemment utilisées indifféremment, malgré leurs histoires respectives distinctes (Bodnar, 2015)<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> C'est-à-dire que d'un point de vue ontologique, celle-ci décrit plutôt des situations (des espaces-temps) que des espaces. Certes, un bataillon de géographes poststructuralistes (à titre d'exemple, Amin, 2008; Doel, 1996; Massey, 2005; Murdoch, 2006) argumenterait que tous les espaces sont des espaces-temps ; malgré mon accord d'un point de vue théorique, j'ai du mal à opérationnaliser une telle vision de l'espace public, notamment lorsqu'on en parle en tant que catégorie de l'action publique.

<sup>4</sup> Sur les premiers travaux de l'École de Chicago, on pouvait pourtant décerner une certaine critique des effets du mode de vie urbain, en termes d'indifférence, d'isolement et d'individualisme (Simões Aelbrecht, 2010).

<sup>5</sup> Cette synonymie serait particulièrement aigüe en France, où la traduction de l'ouvrage de Jürgen Habermas comme « Espace public », et non comme « sphère publique », et sa concomitance aux premiers travaux sur les espaces publics dans le pays, aurait marqué profondément la pensée des scientifiques sociaux sur le sujet (Tomas, 2001).

La source majeure de cette approche à la sphère publique est la thèse de Jürgen Habermas sur la formation d'une sphère publique bourgeoise dans les XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles. Ce processus permettait que le public, constitué d'individus, utilisant leur raison, s'approprie la sphère publique, auparavant contrôlée par l'Etat, et la transforme dans une sphère où la critique peut s'exercer contre l'Etat, donnant naissance à l'opinion publique (Margier, 2013). L'« espace » auquel Habermas fait référence est, pourtant, un espace discursif abstrait, a-spatial. Les implications spatiales de cette sphère communicationnelle ne sont pas une matière d'investigation pour Habermas, qui place la constitution de cette sphère bourgeoise dans les cafés et les salons de l'époque (Fleury, 2007, pp. 34–35).

Hannah Arendt est une autre figure majeure dans les apports de la philosophie politique à la pensée sur l'espace public. Elle élargit l'arène communicationnelle d'Habermas à un domaine public (*public realm*, en anglais), où la rencontre des individus peut être source d'*action* et non seulement d'opinion (Neal, 2010, p. 4). Toutefois, ce domaine public est lui aussi un espace discursif qui ne coïncide pas forcément avec les espaces publics urbains.

La sphère et le domaine publics tels qu'ils ont été théorisés par Habermas et Arendt ne sont pas des entités spatiales, et leurs implications dans ce domaine ne sont pas non plus claires (Crang, 2000). Ces concepts ont cependant été absorbés par un ensemble d'écrits préoccupés par le déclin de la vie publique, de l'accessibilité aux espaces publics et avec ce qui était perçu comme une croissante déconnexion entre la sphère publique et les espaces urbains – le débat et l'action se passerait davantage sur d'autres espaces (y compris numériques), aussi à cause d'espaces publics urbains de plus en plus contrôlés.

Au-delà de ces lectures sur le rapport sphère-espace publics, d'autres auteurs se sont engagés avec la notion habermassienne. Ils discutent notamment la supposition d'une situation communicationnelle idéale capable d'atteindre un consensus et les individus et groupes qui y sont impliqués. Inspirés de théories féministes et/ou postcoloniales, des auteurs ont nié l'intérêt d'une telle vision monolithique du public, plaidant pour un engagement avec les « *aspects politiques de la différence* »<sup>6</sup>, où les différentes catégories de la population trouveraient leur représentation et leur compte (Iveson, 1998; Staeheli & Mitchell, 2007). En outre, des critiques (Sheller & Urry, 2003) ont pointé la manière dont ces conceptualisations de la sphère publique strictement associée à des espaces ont oublié le fait que les personnes *bougent* ou veulent le faire et que cela peut avoir des implications fortes sur la conceptualisation du privé et du public. Cette mobilité des individus met à mal, aussi, l'association d'un lieu spécifique à la formation d'une opinion publique.

---

<sup>6</sup> Dans l'original anglais, « *politics of difference* ». Le mot *politics* est assez difficile à traduire en français. Une définition possible est « *réflexion théoriquement soignée et politiquement informée* » sur un sujet donné (Hancock, 2016, p. 25).



Enfin, ces dernières années ont vu une renaissance de travaux autour du potentiel politique des espaces publics, à l'aune des mouvements sociaux qui ont vu le jour un peu partout sur le globe, dont ceux du *Printemps Arabe* et d'*Occupy*. Pourtant, certains auteurs se méfient du rôle structurant des espaces publics dans ce type de mouvement social (Amin, 2008). La tendance vers l'occupation de ces espaces en tant que scènes de protestation serait plutôt due à son rôle symbolique et à la simple capacité d'accueillir cet ensemble d'individus, devenu un public.

#### **1.1.4 La généalogie du concept d'espace public et les racines de cette polysémie**

Ces différentes acceptions du concept reflètent une généalogie multi-située. Avant de la décrire de manière succincte, il est important de rappeler que ce dont il est question ici ce n'est pas l'invention des espaces publics, mais l'apparition d'une expression au cours des années 1970, « espace public », pour parler de la globalité des espaces publics urbains, utilisée par différents groupes d'intérêt (Fleury, 2007; Pask, 2010). Selon Fleury (2007, p. 18), il s'agit, certes, d'une invention d'un terme, mais aussi d'un exercice de réinvention, dans le sens où il va condenser et réviser un ensemble de préoccupations avec la bonne forme urbaine et la vie publique qui lui préexistaient.

L'invention du terme, et la prolifique production écrite qui s'en est suivie, a été concomitante d'une annonce d'une crise des espaces publics (Tomas, 2001) et de l'affirmation d'une « nouvelle culture urbaine » portée par des différents mouvements sociaux. Cette dernière est liée à des enjeux patrimoniaux, environnementaux, du cadre de vie et de la démocratie participative (Dessouroux, 2006).

Une **première source** dans cette généalogie multi-située est le mouvement **critique des excès de l'urbanisme fonctionnaliste**. Ce débat, où Jane Jacobs (2010) joue un rôle déclencheur avec la publication de ses écrits au début des années 1960, a été repris aux Etats-Unis aussi bien qu'en Europe, par des concepteurs et des chercheurs partisans d'un urbanisme culturaliste (Fleury, 2007). On y trouve la base d'une bonne proportion des canons de l'urbanisme postmoderne (Ellin, 1996). Ces critiques et propositions, porteuses d'une « *nouvelle sensibilité humaniste* » se distancient du modernisme, accusé « *d'avoir dissocié la production de la ville des réalités sociales* » (Fleury, 2007, p. 30) et mettent parfois en avant la catégorie de l'espace public, où les questions des usages et de la sociabilité méritent une reconnaissance considérable.

En Europe, différents courants de cet urbanisme culturaliste se sont affirmés au long des années 1960 et 1970. Un premier, néo-rationaliste, est originaire d'Italie et d'Espagne et a pour noms les plus célèbres ceux d'Aldo Rossi et des frères Krier. Il « *tenta de reformuler le langage architectural en faisant usage d'un répertoire terminologique basé sur les structures typologiques et morphologiques de la ville historique* » (Dessouroux, 2006, p. 50). Aux Etats-Unis, les travaux de l'architecte autrichien Christopher Alexander poussent cette logique à un de ses exemples le plus

accompli, notamment la proposition d'un *langage de modèles* (« *pattern language* », en anglais). Celle-ci s'inspirait des villes héritées pour en proposer une synthèse passible d'être utilisée par n'importe qui. Il y avait un but clair de démocratisation de l'acte de concevoir (Alexander, Ishikawa, & Silverstein, 1977). Le courant néo-classique, originaire des mêmes pays, partage les mêmes préoccupations avec la forme urbaine et sa signification, tout en plaçant une importance particulière sur les questions de la composition urbaine, dans la lignée de l'urbanisme baroque. Ricardo Bofill en est un des protagonistes les plus connus. En France, un modèle original d'architecture urbaine synthétisant les deux précédents apparaît et a influencé par la suite d'autres pays. Tous ces mouvements culturalistes accordent une importance majeure aux espaces publics (indépendamment de l'emploi, ou non, de ce terme), pour des raisons esthétiques mais aussi sociales, en redécouvrant les fonctions séculaires des rues et des places et la grammaire des villes héritées (Fleury, 2007).

En même temps, aux Etats-Unis, une réaction analogue au fonctionnalisme donnait lieu, depuis les années 1950, à l'*urban design*. Nouveau champ de savoir et d'action (Orillard, 2010), il remettait les architectes à la place de protagonistes sur la scène urbaine, en dépit des *planners*, les principaux porteurs des démarches de l'urbanisme fonctionnaliste (Orillard, 2005). Ici aussi, l'esthétique des formes urbaines et le plaisir de l'expérience urbaine apparaissent comme des soucis primordiaux. Les travaux d'Alexander que j'ai mentionnés à côté du néo-rationalisme s'inscrivent dans ce moment historique, et dans les institutions qui l'ont porté. L'approche d'Alexander reste néanmoins très particulière et ne doit pas être prise comme représentative de la globalité du champ tel qu'il a pu se développer aux EUA (Orillard, 2010).

Les **sciences sociales** constituent la **deuxième source** de critiques à la ville fonctionnaliste (Fleury, 2007). Celles-ci, toujours dans les années 1960 et 1970, élaborent des critiques du sujet universel des canons modernistes et lui opposent une redécouverte du sujet au cœur de la vie quotidienne, de la relation public-privé et de la dimension spatiale des questions sociales. Même si l'espace public n'y apparaît pas en tant que catégorie à part entière, ces approches vont contribuer à fortifier le détournement des raisonnements fonctionnalistes du modernisme, en soulignant l'importance de ces espaces pour les vies des citoyens.

La **troisième source** est celle émanant des travaux de Habermas et d'Arendt que j'ai mentionnés avant, exprimant des préoccupations par rapport à un **rétrécissement de la vie publique**, qui se replierait dans la sphère privée. Les études urbaines se sont progressivement approchées de ces travaux, en mettant en rapport la crise des espaces publics avec celle de la démocratie et de la vie publique (Tomas, 2001). Elles créent des associations entre lieux du public, lien social, urbanité et civilité (Fleury, 2007). Malgré un manque de démonstrations empiriques, ce lien entre échanges interpersonnels, espaces publics et vertu de la citoyenneté traverse, comme je l'avais déjà affirmé,

beaucoup de la recherche sur la matière. Cette idéalisation des pratiques et des valeurs des espaces publics rejoint celle des formes portée par l'urbanisme culturaliste et va marquer profondément la production de l'espace public par les autorités publiques. Cette double idéalisation des formes urbaines et de la vie publique est critiquée à cause de son caractère nostalgique, romancé et exagéré (Innerarity, 2006). On peut même, à plusieurs égards, argumenter pour des espaces et une vie publiques plus inclusifs et démocratiques dans le temps présent (Listerborn, 2005).

Ces trois sources donnent lieu à **l'affirmation de l'espace public en tant que catégorie d'action et catégorie d'analyse**. Ce redécoupage n'est pas le même que celui des connotations descriptives et normatives mentionnées en début de chapitre. Si en tant que méta-catégorie désignant un ensemble d'espaces, l'espace public peut être juste descriptif, le passage à l'action demande nécessairement une certaine part de normativité. La déclinaison de l'espace public dans plusieurs espaces publics urbains à aménager inaugure nécessairement un processus de construction sociale d'un aménagement (Betin, 2001) et donc, de définition d'une orientation normative. Au niveau de l'action encore, l'espace public pose toujours questions aux manières de faire et à la dimension organisationnelle de sa production, dans la mesure où la catégorie est née « *à la fois du constat d'une dégradation et d'une volonté de réagir* » (Tomas, 2001, p. 78). La critique de la ville fonctionnaliste était aussi la critique d'une manière de faire l'urbanisme dominée par les logiques techniques pures. L'avènement de l'espace public en tant que catégorie d'action peut ramener le concepteur au cœur de la production de l'espace public, comme *l'urban design* prônait, voire pousser à une nouvelle organisation de l'administration urbaine, pour adoucir la verticalité des secteurs techniques traditionnels.

En tant que catégorie d'analyse, par contre, l'espace public est toujours un concept normativement chargé. Il contient un ensemble de principes, voire de critères, à partir desquels les situations sont analysées. Ces analyses sont souvent cadrées par la *théorie urbaine critique*.

### **1.1.5 Adoption d'une définition pour la suite de la recherche**

Je reviendrai sur cette question plus en détails plus tard dans ce chapitre, lors de la présentation de la méthodologie. Toutefois, comme l'introduction l'avait laissé comprendre, je m'intéresse aux espaces publics matériels, en tant qu'objets et catégorie de l'action publique. En outre, le point de départ est leur dimension descriptive, dans le sens où je ne mobilise pas une notion *a priori* de *bon* ou *vrai* espace public. Les connotations normatives éventuellement apportées aux processus sont plutôt un résultat d'enquête et ne constituent pas une grille de lecture préalable (même si cela n'aurait pas été absolument incompatible).

Ainsi, la définition d'espace public retenue pour la suite de la recherche est celle des espaces non bâtis d'accès théoriquement libre<sup>7</sup>. Les dimensions normatives du concept, ainsi que ses acceptions sociologique et politique ne sont pourtant pas inutiles et oubliées – elles servent, par exemple, à baliser l'enquête en posant des thématiques à éventuellement creuser. Elles ont aussi un rôle important dans le décryptage de la littérature sur le rapport entre la production des espaces et les usages, qui suit un peu plus tard dans ce chapitre.

## **1.2 L'ESPACE PUBLIC ET LES POLITIQUES URBAINES DE LA VILLE POST-INDUSTRIELLE<sup>8</sup>**

L'espace public est génétiquement lié à l'affirmation d'une nouvelle culture urbaine qui émerge avec la crise des villes en tant que centres de production industrielle, mais aussi avec plusieurs mouvements de luttes urbaines revendiquant des améliorations du cadre de vie. Cette nouvelle donne force les autorités publiques à repenser les moteurs mêmes du développement urbain et les conceptions de la qualité de vie. C'est dans ce cadre que les espaces publics apparaissent en tant qu'éléments centraux dans les politiques urbaines, sans qu'ils s'affirment forcément en tant que domaine de politique à part entière. Et ce malgré une multiplication d'injonctions internationales à un changement des manières dont les espaces étaient produits (Dessouroux, 2006). Cette section essaye une synthèse **des principaux rôles que l'espace public est appelé à jouer** en tant qu'outil pour l'accomplissement d'objectifs d'un ordre plus général.

Une première donnée importante est que l'investissement des espaces publics est quasi indissociable d'un **mouvement de « retour à la ville »** qui commence génériquement à se dessiner depuis les années 1970, malgré des différences fortes selon les contextes<sup>9</sup>. Cette nouvelle phase est le fruit d'un changement dans la demande sociale, réactive vis-à-vis les environnements monofonctionnels du fonctionnalisme et qui recherche *de l'urbanité* dans la ville traditionnelle ; et de changements structurels

---

<sup>7</sup> Initialement, la propriété en était un critère, mais le terrain néo-louvaniste a justifié son abandon (cf. la présentation de la méthodologie et des terrains dans 1.6).

<sup>8</sup> J'emploie le mot « post-industrielle » pour souligner un changement au niveau des systèmes productifs des pays de l'Europe Occidentale et surtout de leurs villes, qui se désindustrialisent, en même temps qu'une nouvelle organisation sociale s'affirme et le pouvoir local « s'entrepeneurialise » (Bourdin, 2005; Rousseau, 2011). Ville post-industrielle est ainsi utilisé ici pour synthétiser un ensemble de nouveaux enjeux pour les politiques urbaines, qui mettent les questions de l'attractivité et du cadre de vie à l'avant des priorités politiques des villes. Cela ne veut pas pour autant dire que la désindustrialisation est nécessairement une clé majeure pour comprendre le rôle des espaces publics dans la politique urbaine contemporaine – cela dépendra du rôle que l'industrie jouait dans le contexte urbain en question. Le mot garde pourtant un pouvoir expressif intéressant qui justifie son emploi.

<sup>9</sup> Ce retour à la ville n'implique certainement pas la stagnation des mouvements de suburbanisation et de périurbanisation, mais il instaure des flux nouveaux dans le sens inverse.

qui font des régions urbaines des *loci* et des acteurs majeurs du développement économique.

Dans ce cadre, les espaces publics apparaissent en tant que catégorie d'action de deux manières majeures. L'une s'intègre dans les démarches de **réhabilitation urbaine**, où le réaménagement des espaces publics est appelé à améliorer le cadre de vie et à conforter cette urbanité devenue atout. Elle est amplifiée par le développement de la sensibilité patrimoniale. Les espaces publics, d'outils de mise en scène de monuments qu'ils étaient, deviennent une part entière de l'objet patrimonialisé. L'autre modalité d'affirmation de l'espace public dans les politiques urbaines, affilié dans ce nouveau rôle économique des villes, qui pousse à la compétition interurbaine, s'intègre à des **stratégies de marketing urbain**. Celles-ci visent l'attraction de résidents, travailleurs, employeurs et touristes. Les espaces y sont appelés à contribuer au façonnage d'une image de la ville, soit d'un point visuel (et donc rejoignant la demande résidentielle pour la réhabilitation urbaine), soit d'un point de vue immatériel, pour contribuer au développement et à la mise en scène de certains styles de vie.

La réhabilitation urbaine n'est pas, pourtant, l'exclusivité des centres consolidés des villes. Dans certains territoires, dont la France traversant une « crise des banlieues » dans les années 1980, la réhabilitation des grands ensembles de logement social comprend souvent des réaménagements d'espace public (y compris un rééquilibrage foncier de ceux-ci). Ces efforts de **réhabilitation en contextes défavorisés** sont une arène privilégiée de mise en œuvre et de diffusion des supposés rapports vertueux entre aménagement d'espace public et création de lien social, dans un but pacificateur, dans ces contextes. Banlieues 89, instigué par les architectes Roland Castro et Michel Cantal-Dupart, est un célèbre exemple de cette logique d'intervention spatiale visant à changer le fonctionnement et l'image des quartiers défavorisés des banlieues (le programme de Banlieues 89 portait néanmoins sur de domaines autres que le seul espace public, y compris des améliorations à la desserte en transports en commun et de l'événementiel). Il « *visait à désenclaver, remodeler et animer des villes sans identité* » (Castro, 2009, p. 95)

La réhabilitation et le marketing urbains, ainsi que la demande sociale pour la ville consolidée, sont aussi concomitants à la graduelle affirmation de **la fonction récréative et festive de la ville**, fortement imbriquée à la massification du tourisme urbain. Les espaces publics sont non seulement la scène même d'une partie considérable de ces fonctions récréatives et festives, mais sont aussi fondamentaux dans la mise en scène de la globalité du cadre urbain pour le bénéfice des passants.

Enfin, la dernière grande injonction à la production de l'espace public vient de la **conjonction des enjeux de mobilité et de l'environnement**. La teneur globale anti-voiture du mouvement qui se trouve à l'origine de la catégorie mène à des aménagements qui tendent à restreindre la place accordée à la voiture. La piétonisation de certains secteurs de la ville centre pousse cette logique localisée de suppression de la voiture au maximum. A ce niveau, c'est plutôt la cohabitation entre piétons et trafic motorisé qui est abordée, dans un souci clair d'amélioration du cadre de vie de certains

secteurs privilégiés de la ville. L'avènement progressif des enjeux environnementaux mène à que ces efforts spatialement restreints de maîtrise de la voiture se développent dans le cadre de politiques de promotion d'une mobilité durable. Ainsi, l'aménagement des espaces publics n'est-il plus censé être seulement une instance précise d'amélioration de la cohabitation piéton/voiture, pour devenir un outil majeur dans la promotion de nouveaux comportements de mobilité. Il doit ainsi promouvoir l'usage des modes doux de déplacement en se transfigurant en « carotte » pour l'usage du vélo et la marche à pied et/ou en « bâton » pour la circulation automobile.

Toutefois, le volet environnemental interpelle l'aménagement des espaces publics aussi à un niveau « écologique » plus restreint. On assiste ainsi à des efforts de verdissement de la ville, et de mise en trame de ces espaces verts, ainsi qu'à l'instauration de rapports plus harmonieux avec la présence de l'eau en ville. La ville devient ainsi un lieu aussi de la nature et, plus récemment, même de l'agriculture.

Je me suis permis ce registre nonchalant pour présenter les enjeux qu'instrumentalisent la production des espaces publics parce qu'à ce niveau de généralité, le plus de détail est fourni, le moins juste le compte-rendu devient vis-à-vis de la diversité de leur déclinaison concrète dans les différentes villes. Par ailleurs, ces aspects seront développés en détail à propos des terrains d'études. A ce moment, on verra qu'il existe non seulement une certaine universalité de ces tendances (malgré des temporalités bien distinctes de leur développement), mais aussi que les manières dont elles interpellent la production de l'espace public (et, par conséquent, les réponses apportées) sont très distinctes entre chaque ville.

### ***1.3 LA PRODUCTION DES ESPACES PUBLICS ET LA PRISE EN COMPTE DES USAGES : UNE REVUE DE LA LITTÉRATURE***

#### **1.3.1 Quelques notes de méthode**

Les questions terminologiques seront discutées dans l'ampleur de règle en articulation directe avec certains partis-pris méthodologiques, mais il est important, à ce stade de démarrage d'un état de l'art, de préciser brièvement ce que j'entends par les principaux mots-clés de cette révision de la littérature, comme je viens de faire pour l'espace public.

Par **production**, je fais référence à l'action organisée qui vise explicitement la fabrication des espaces publics, entités matérielles. Cela est bien différent du rôle effectivement « productif » que tout individu pratiquant l'espace public a dans la création d'un espace social donné. Alors que précédemment j'ai utilisé l'expression « action organisée », ici il s'agit plutôt d'une action agrégée, dont le but n'est pas de produire un espace. Pour reprendre une terminologie belliciste, ceci découlerait des « effets collatéraux » des pratiques quotidiennes des individus.

Un deuxième mot central dans cette recherche, celui d'**usage**, est pris d'une manière assez large, tout comme pour espace public juste avant. Les usages de l'espace public, dans le cadre de cette thèse, sont à peu près synonymes de pratiques spatiales. Pour le dire prosaïquement, c'est « ce que les gens font dans l'espace public ». Encore une fois (et cela deviendra plus clair, j'espère, lors de la discussion de la méthodologie), plutôt que d'adopter une définition stricte pour la confronter à l'enquête, l'intérêt est de comprendre comment les acteurs des processus étudiés imaginent, problématisent, anticipent et réagissent « à ce que les gens font dans l'espace public ».

Par conséquent, il ne sera certainement pas étonnant que la « **prise en compte** » soit aussi gardée comme notion floue. Elle peut donc recouvrir plusieurs cas de figure (par exemple, des démarches anticipatrices, proactives, réactives, oppressives...). Le but est encore une fois de laisser le terrain définir le terme, et non l'inverse. Retournant à un certain prosaïsme, « prise en compte » n'est que « la manière dont on envisage ».

Enfin, dernier terme à (in)définir, celui d'**usager**. Il est, tout d'abord, celui qui pratique un certain espace. Mais dans la mesure où cette recherche n'est pas sur les pratiques des espaces publics, mais sur la manière dont elle est envisagée, ce sens littéral doit être élargi. L'usager est ainsi le destinataire potentiel d'un certain processus de production, ou un représentant de cette communauté de destinataires potentiels. Encore une fois, la manière dont les figures et les catégories des usagers légitimes des espaces sont définies est un résultat de l'enquête, pas un *a priori*.

L'académie exige un soin particulier dans la définition et dans l'usage de la terminologie. J'espère avoir montré que ces définitions relativement indéfinies ne sont pas le résultat d'une incurie quelconque du doctorant, mais une option méthodologique de base, consciente et volontaire (ce qui n'empêche pas, bien évidemment, des jugements de la qualité de ce choix).

Ce choix pose, pourtant, immédiatement problème lorsqu'il s'agit de construire un état de l'art sur « la manière dont on envisage ce que les gens y font dans un processus organisé pour la fabrication d'un espace extérieur universellement accessible, au moins en théorie ». Tout simplement, l'horizon des possibles est à perte de vue. Ma démarche, à cause de sa visée opérationnelle initiale, a privilégié, dans un premier moment, la **littérature en urban design à teneur prescriptive**. En parallèle, le champ des **études urbaines critiques** a été utilisé en tant que source pour interroger les présupposés et les conséquences des démarches d'*urban design*, très optimistes dans leur expression de recommandations. Ces **deux grandes familles de littérature** sont de matrice majoritairement anglo-américaine.

A un moment donné, les lectures dans ces deux domaines commençaient à apporter peu, au-delà de quelques variations dues aux terrains d'études ; pour faire de l'analogie avec l'enquête de terrain, le point de saturation semblait être arrivé. Les deux sections qui suivent décrivent les principaux traits de chacune de ces traditions de recherche, ses limitations et celles de la confrontation des deux. Ensuite, je passerai à

mes efforts pour dépasser cette apparente impasse, à partir notamment d'études francophones sur la production des espaces publics.

La distinction entre *urban design* et approches critiques est certainement discutable, et les limites entre les deux groupes ne sont pas toujours évidentes. Elle s'inspire, pourtant, de la systématisation proposée par Anne Vernez Moudon (2003, pp. 363-365). Par rapport à « ce que les *urban designers* doivent savoir », l'auteure propose une catégorisation de la recherche en deux types de connaissance, opérant sur un continuum, plutôt que par une séparation étanche. D'une part, les connaissances substantielles-descriptives se concentrent sur la description d'états de fait et éventuellement sur les raisons derrière. De l'autre, les approches normatives-prescriptives, dont le but est de discuter ce que l'état de fait devrait être.

Cette distinction est difficile à garder dans un domaine d'une recherche « appliquée » et à but opérationnel, où les aspects substantiels peuvent facilement être embrouillés avec leur dimension prescriptive. En outre, la portée de l'engagement normatif dans des approches descriptives (qui ne sont pas pourtant orientées vers l'action, mais qui se prêtent à des diagnostics critiques), met en question l'association entre normativité et visée prescriptive. Pourtant, cette catégorisation de Vernez Moudon sert à faire une première séparation, qui me semble fondamentale, entre les travaux à visée prescriptive et ceux à teneur descriptive et interprétative. Ils correspondent à ce que j'appelle les travaux en *urban design* et ceux issus des approches critiques.

### **1.3.2 La littérature prescriptive en *urban design***

Le fait que je désigne un courant comme des approches critiques n'implique pas que, inversement, les autres soient acritiques. Il signale leur affiliation dans les courants anglo-saxons de la *critical urban theory*. D'autant plus que les investigations prescriptives sont, elles-mêmes, issues du vaste mouvement de critique de l'urbanisme fonctionnaliste. Le ton de ces écrits avait été donné par Jane Jacobs (2010) : observer (et notamment observer « ce qui marche », mais aussi ce que ne marche pas) et en tirer des principes prescriptifs. Le style des rendus vise autant à transmettre l'information, qu'à passionner et à enthousiasmer les lecteurs pour la cause des espaces publics.

Malgré leurs buts opérationnels, la majorité de ces travaux ont recours à des travaux empiriques, dont le but est de comprendre les rapports (des liens de causalité) entre le design (urbain et de l'espace public), l'urbanité et la vitalité (Montgomery, 1998), voire la convivialité (Shaftoe, 2008). Certains mènent leurs propres études à penchant ethnographique (par exemple Gehl, 2006 ; Stevens, 2007 ; Whyte, 1990), tandis que d'autres proposent de grandes synthèses de travaux issus de plusieurs branches des études « environnement-comportement » (Orillard, 2010 ; Vernez Moudon, 2003). Certaines de ces études ne sont pas spécifiques aux préoccupations pour l'aménagement des espaces publics. *Public Space* (Carr et al., 1992) et *People Places : Design guidelines for Urban Open Space* (Marcus & Francis, 1990) en sont deux



des exemples les plus célèbres. Un autre type d'études, dont l'exemple majeur est *Great Streets* (A. B. Jacobs, 1995), s'aligne sur les raisonnements de l'urbanisme culturaliste telles que je les ai présentées avant : un *corpus* de plusieurs dizaines de rues préalablement désignées comme étant « super » (« *great* ») est étudié dans le détail (morphologie, cadre bâti et ses fonctions, mobilier urbain, végétation...) pour en dégager des règles. Dans plusieurs cas, les liens de causalité entre caractéristiques des espaces et une certaine pratique de l'espace ne sont pas suffisamment explicités, faisant écho à la remarque de Vernez Moudon (2003, p. 364) sur le rapport entre recherche prescriptive et connaissance substantielle : plusieurs théories normatives ont recours à la recherche empirique pour justifier ou donner substance à des partis-pris préalables, au lieu de la mettre à l'œuvre dans la construction même des théories. Par ailleurs, le fait que la plupart de ces études empiriques se fasse sur des espaces de la ville consolidée, et notamment dans les centres-villes – les espaces précisément privilégiés par l'urbanisme culturaliste – mènent à ce que ces formes urbaines deviennent graduellement synonymes d'espaces conviviaux, d'urbanité et de vitalité. Le *New Urbanism*, à l'origine une recherche d'une manière de concevoir des espaces à forte vie sociale est à présent aussi un outil utilisé à des fins plus conservatrices (Sorkin, 2011). Par exemple, il est fréquemment mobilisé dans la création de communautés fermées.

Indépendamment de la robustesse empirique de certaines des propositions, ces écrits en *urban design* mettent en avant un ensemble cohérent et consensuel sur les manières dont la conception et la gestion des espaces peuvent contribuer à ces macro-notions d'urbanité et de convivialité. Leurs auteurs sont pourtant conscients du caractère probabiliste de ces liens de causalité<sup>10</sup> ; c'est-à-dire que la question des usages en espace public est une question d'espace *et* une question d'usages. Pour paraphraser Patrícia Simões Aelbrecht (2010), la compréhension du rôle potentiel de la production des espaces publics dans les dynamiques d'usages qui y prennent place requiert la compréhension des conditions spatiales, sociales et de l'expérience inhérentes à la vie publique. L'impact du design et de la gestion sur les usages ne peut, ainsi, qu'être limité.

### 1.3.2.1 Un détour par la théorie des *affordances*

Bien qu'il soit rarement central dans l'ensemble des ouvrages recensés, j'utilise le concept d'*affordance* (« prise » est la traduction la plus proche en Français) pour mener cette synthèse des propositions de design et de gestion, sans pour autant rentrer dans des détails, inintéressants dans le cadre de cette thèse. La notion d'*affordance* renforce le caractère probabiliste de la causalité qui lie l'espace à l'action des individus.

---

<sup>10</sup> William H. Whyte (Whyte, 1990) était péremptoire quand il affirmait, à propos de sa proposition d'un règlement à appliquer à la conception des espaces publics pour la ville de New York, que c'était évident qu'il n'empêcherait pas la conception de *mauvais* espaces, mais il la rendrait beaucoup plus difficile.

Dans la formulation la plus simple de son créateur, « *les affordances de l'environnement sont ce qu'il offre à l'animal<sup>11</sup>, ce qu'il fournit ou pourvoit, soit pour le bien ou pour le mal* » (Gibson, 1979, cité dans Chemero, 2003, p. 182, accentuation d'origine). Ce sont donc des propriétés de l'environnement, pourtant définies d'un point de vue relationnel en référence à un individu, parce qu'« *elles impliquent un récepteur en particulier* » (Heft, 1989, p. 4). Dans d'autres mots, une affordance est « *l'utilité fonctionnelle d'un objet pour un animal avec certaines capacités d'action [...]. C'est la combinaison des propriétés environnementales qui supporte une activité pour un animal donné* » (Warren, Jr., 1984, p. 683). Les affordances sont ainsi indépendantes du fait qu'elles soient perçues ou pas (McGrenere & Ho, 2000) et un seul objet peut avoir de nombreuses affordances (Heft, 1989), parce qu'il peut être utilisé de plusieurs manières, avec plusieurs buts, par des agents variés.

Ce n'est pas, donc, un concept explicatif de l'action (ni de l'usage, par conséquent) : il y a des affordances potentielles et actualisées, dont les équivalents sont des actes intentionnels potentiels et actualisés (Heft, 1989). Pour ce passage à l'action, plusieurs conditions sont nécessaires, notamment celles liées à l'agent, telles que la perception et la motivation (Greeno, 1994).

L'importance de la perception en tant que précondition à l'action souligne l'importance de l'expérience sensorielle dans les questions de l'usage des espaces publics. L'esthétique au sens large (au-delà de la simple beauté, donc) est ainsi un domaine d'intervention important ; et ce, parce que pour qu'un objet soit utilisé, il doit avant tout être perçu. Ensuite, il doit être perçu en tant que quelque chose d'utilisable, ce que soulève la question de l'ergonomie. En fait, des travaux subséquents sur le sujet (Warren, Jr. & Whang, 1987 ; Warren, Jr., 1984) ont montré comment la perception est organisée en fonction du corps (*body-scaled* en anglais), c'est-à-dire que les objets seront perçus en tant qu'affordances pour une action donnée en rapport aux métriques du corps de l'individu. Des points critiques et optimaux relativement stables se sont dégagés de ces recherches, permettant l'établissement de catégories et préférences perceptuelles et fonctionnelles. Bien que les points critiques et optimaux fassent référence à des questions d'ergonomie, une analogie permet de relever l'importance des questions du confort dans l'utilisation des objets. Enfin, la perception de quelque chose comme utilisable dépend encore de questions de signification – des signifiants sociaux (Norman, 2008) – qui fournissent des pistes sur comment fonctionnent certains objets et la manière dont ils peuvent être utilisés (McGrenere & Ho, 2000). Donc, la promotion d'une action quelconque a aussi une dimension sémiotique et symbolique.

Toutefois, la capacité et la conscience de cette capacité ne sont pas suffisantes pour expliquer l'action. La perception des affordances est encore influencée par la culture, dans le sens où une partie importante de la signification fonctionnelle de l'expérience

---

<sup>11</sup> Le concept, originaire de la psychologie environnementale, a d'abord été créé par rapport au comportement animal.

perceptive est dépendante de la culture (*culturally-derived* en anglais), acquise au long de plusieurs processus d'apprentissage. Ainsi, les affordances doivent-elles être comprises en rapport à ce qu'un individu sait faire, et cette connaissance situationnelle est souvent gagnée dans des contextes socioculturels spécifiques (Heft, 1989). La perception des affordances est ainsi dépendante de facteurs individuels à travers le temps et l'espace : elle est situationnelle.

Cette affirmation ouvre la voie à l'inclusion des normes en tant que contraintes de l'action dans l'espace public, à la fois des normes sociales sur le comportement acceptable et celles institutionnalisées par les pratiques de régulation de l'espace. La normativité de l'action individuelle varie, elle aussi, en fonction de la situation (Thévenot, 2001). C'est-à-dire qu'au-delà d'être capable de faire quelque chose et d'être conscient de cette capacité, il est aussi question de penser qu'on *doit* ou *peut* le faire. Ainsi, pour avoir un impact sur les usages, la production de l'espace public peut chercher à influencer, de manière directe ou indirecte, les normes sociales qui gouvernent la perception des usages de l'espace qui sont admissibles et « bons ».

Les intentions et la motivation sont aussi des influences fortes sur la perception :

*« La motivation pour s'engager dans une action est en rapport avec ce que l'agent est en train de faire à un niveau plus général [...] [et qui rend] la personne plus attentive à des aspects de l'environnement capables de fournir une affordance [à cette action concrète] » (Greeno, 1994, p. 340).*

La production de l'espace public peut donc prendre en compte les intentions et les motivations des individus. Ceci revient à faire de la localisation des « fonctions » un outil de promotion de l'usage, voire que la production de l'espace public s'oriente explicitement par une idée de « besoins » individuels ou collectifs.

Esthétique, ergonomie, symboles, normes sociales, régulation des usages, localisation d'activités et besoins des usagers – toutes ces questions sont importantes dans la promotion de la fréquentation des usages des espaces publics, comme cette analogie avec la théorie des affordances a pu le montrer. Pourtant, un tel cheminement ne permet pas d'aborder la dimension politique de la production de l'espace public. Elle est, par ailleurs, souvent absente des prescriptions des designers. Ceux-ci affirment fréquemment des liens directs entre usage intense de l'espace public et l'accomplissement de leur rôle social et politique. Cela est souvent critiqué comme une réduction du problème de l'espace public à une question (technique) de bon design.

### **1.3.2.2 Une synthèse des recommandations de design en quatre facteurs**

Quelles sont, alors, ces préconisations pour produire des espaces « bien » utilisés ? Les recommandations sont nombreuses, allant de considérations à penchant générique sur la densité et la diversité fonctionnelle jusqu'aux volumes idéaux des plantations sur dalle, l'espacement entre arbres ou le nombre de sièges par mètre carré de place. Mon but n'est pas de rentrer dans l'exhaustivité de ces mesures, mais plutôt d'en dégager les orientations majeures tout en les faisant dialoguer avec ce que nous venons de voir à

propos des affordances. C'est-à-dire, en essayant de relier les différentes recommandations à des facteurs liant les caractéristiques de l'espace à l'action des usagers. Je propose une synthèse dans quatre domaines majeurs d'intervention : la possibilité, la motivation, l'opportunité et le confort. **Cela ne signifie pas**, il est important de le rappeler, **une causalité mécaniciste entre espace et action**. Dans la vision relationnelle des phénomènes proposée par la théorie des affordances,

*« il y a un « courant de comportement » continu, ou un courant de transactions entre l'environnement et l'individu. Casser ce courant de transaction à un point quelconque pour trancher une cause environnementale d'un comportement donné est non seulement typiquement arbitraire mais aussi potentiellement captieux. C'est arbitraire en déterminant le moment dans le temps où on va chercher la cause antécédente du comportement ; et cela peut être captieux parce que cela suggère que « la cause et l'effet » peuvent être attribués à un événement environnemental spécifique et à un acte comportemental spécifique » (Heft, 1989, p. 8, accentuation d'origine)*

*« [Par ailleurs,] les influences de causalité sont réciproques ; l'élan des fluctuations du courant de comportement en cours a sa source dans la facette environnementale ou dans la facette individuelle de la transaction ; et cet échange réciproque est cumulatif dans ses effets » (Heft, 1989, p. 9, accentuation d'origine).*

J'ai publié ailleurs (Gomes, 2011, 2012) des synthèses assez détaillées des recommandations faites par ces écrits. Ici, je ne présente que très sommairement les « facteurs » généraux qui influencent la fréquentation d'un espace.

La présence de gens dans l'espace public est la condition minimale pour n'importe quelle vision de « bon usage », ce qui impose la question de la simple **possibilité** de leur présence. Cela implique l'accessibilité et l'accès (physique, visuelle et symbolique) aux espaces. Le type de recommandations à ce propos aborde encore le rapport entre les voitures et les piétons, les questions de densité et de compacité du tissu urbain et de la mixité fonctionnelle.

Un deuxième facteur réside dans le rapport entre les caractéristiques des espaces et les **motivations** éventuelles des usagers. Celles-ci sont, selon la théorie des affordances, des contraintes à la perception d'une affordance et du passage à l'action. De manière analogue, plusieurs auteurs du champ du design discutent l'importance de la localisation des activités en espace public. Les nombreuses propositions sur quelles activités promouvoir, et les synergies entre elles, ont toutes, à la base, une idée simple qu'il faut garantir « *des choses à regarder et à faire* » (Gomes, 2011, pp. 116–121) dans l'espace public. Il est particulièrement question d'assurer des activités nécessaires sur les espaces, pré-réquisit pour que d'autres activités, optionnelles et sociales, s'y déroulent. La promotion des usages peut donc commencer par se concentrer sur une

approche relativement « fonctionnaliste », en maîtrisant deux fonctions majeures des espaces publics : la circulation et l'accès aux bâtiments. Si aux injonctions de la densité et de la diversité on ajoute celle à la concentration des activités dans une aire restreinte (notamment horizontale, au niveau des rez-de-chaussée), cela mène à l'aménagement de grands attracteurs de flux.

Enfin, la question de la motivation rejoint les conceptualisations faites autour des besoins d'espace public : le confort, la relaxation, l'engagement passif et actif et la découverte (Carr et al., 1992).

Le troisième élément de synthèse, celui de l'**opportunité**, met l'accent sur la valorisation des imprévus dans l'expérience de l'espace public, ainsi que l'importance d'activités non planifiées et de l'ouverture des espaces et de leurs usagers. D'où mon choix pour le terme opportunité, pour ce qu'il implique en termes d'imprévisibilité et d'absence de planification préalable. A ce propos, plusieurs auteurs remarquent l'importance de la connectivité et de la perméabilité des tissus urbains, permettant une multiplication de cheminements et l'interconnexion entre les espaces.

Ces considérations sur la configuration du tissu urbain dans la probabilité de la survenance de rencontres imprévues rappellent les travaux autour de la *syntaxe spatiale*<sup>12</sup>, absents de la majorité des ouvrages sur la promotion des usages dans l'espace public. Cette théorie affiche la coprésence des individus sur l'espace public comme la variable basique et préalable à toute interaction et, donc, à la formation sociétale (Westin, 2011). A maintes reprises critiquée par son déterminisme et positivisme, la théorie prouve la contribution de la configuration spatiale d'une agglomération (*settlement*) pour la fréquentation des espaces publics (Seamon, 1994). A partir de l'analyse de la configuration du réseau d'espaces publics d'une agglomération, il est possible de prévoir les axes et « espaces convexes » (places, squares, jardins, parcs) qui auront le plus de fréquentation, où la coprésence sera plus forte, ainsi que la manière dont les différentes composantes d'une agglomération sont liées à une forme plus globale. La théorie apporte une confirmation à teneur positiviste et représentée à l'aide de graphiques très expressifs de certaines observations de Jane Jacobs sur l'importance du tissu urbain pour la vie sociale dans les espaces publics. Une notion de causalité mécaniciste est bien présente dans les travaux de cette théorie, mais elle est circonscrite à des aspects précis (patrons de mouvement et leurs intersections). Dans les mots d'un des fondateurs de ce courant :

*« Ma proposition est que les effets déterminables de la forme spatiale sur les personnes sont à la fois limités et précis. La forme spatiale, j'argumente, crée le domaine de la rencontre et de la coprésence probables [...] dans lequel nous vivons et nous déplaçons; et indépendamment de mener ou pas à de l'interaction sociale, ce domaine est en soi une ressource sociologique et*

---

<sup>12</sup> Je tiens à remercier David Seamon de m'avoir fait la remarque.

*psychologique importante* » (Hillier, 1989, p. 13, cité dans Seamon, 1994, pp. 42–43, accentuation d'origine).<sup>13</sup>

Les implications de la théorie de Hillier ne sont pas négligeables pour la production des espaces publics et notamment pour la majorité des recommandations qui sont recensées dans ce chapitre, dans la mesure où elle propose que la conception de l'espace se fasse du général vers le particulier – puisque la configuration du tissu urbain est déterminante dans les possibilités de coprésence et dans la distribution d'espaces à différentes vocations. Or, la production des espaces publics est fréquemment une question de projet d'un espace, et le gros des recommandations se font dans ce domaine. Je reviendrai à ce sujet dans la recension des questions que cet état de l'art sur l'*urban design* a soulevées.

L'accessibilité visuelle et symbolique d'un espace est aussi fondamentale dans la création d'opportunités pour le passage à l'acte.

Enfin, le quatrième élément de synthèse que je propose est celui du **confort**, qui s'affirme en tant que condition majeure pour le déroulement d'activités optionnelles et sociales en espace public. Les questions du confort peuvent être séparées en deux grands ensembles, celles liées au confort physique (climat, ergonomie, bruit) et celles en rapport au confort psychologique (perception, perception de sécurité de la circulation motorisée et de la criminalité).

Le consensus autour de ces mesures a inspiré certains auteurs à développer des **indicateurs systématisés de la qualité des espaces publics**, associée à leur capacité à accueillir des pratiques conviviales, voire leur publicité. Ces méthodes, telles que celles proposées par Lopes *et al.* (2012) et Mehta (2013), analysent à la fois les caractéristiques des espaces en question, observent les pratiques de leurs usagers, font des enquêtes de satisfaction. Elles consistent dans une sorte de corollaire des recherches en *urban design*, dans le sens où elles cristallisent l'idée de qualité matérielle de l'espace public et de qualité de leur pratique dans un ensemble unifié. Cette condensation dans un seul outil de « causes et conséquences », indépendamment de la conception de la causalité adoptée, empêche que ces liens soient questionnés davantage, en plus de clôturer définitivement toute discussion normativement engagée sur l'espace public. Je reviendrai à ce genre de méthodes plus tard, en parlant d'autres exemples, qui se constituent comme une réponse aux critiques de la privatisation de l'espace public ; leur argument est celui du découplage de la notion de publicité de la propriété ou de la responsabilité gestionnaire de l'espace.

---

<sup>13</sup> Cette référence à la syntaxe spatiale n'a pas la prétention de l'affirmer comme l'approche la plus aboutie aux rapports entre espace et usages de l'espace public. Elle sert plutôt à illustrer ce que me semble être une cristallisation (dans une méthode systématique, facilement reproductible, apparemment sans équivoques) de la pensée sous-jacente à beaucoup d'approches prescriptives à la question : en maîtrisant l'organisation, puis la forme, de l'espace, on maîtrise ses usages.

Un autre outil analogue, celui proposé par le *Project for Public Spaces*, sera abordé tout de suite, puisqu'il s'insère dans un mouvement de démocratisation de la production de l'espace au-delà de la sphère experte, pour prendre en compte les usagers.

### **1.3.2.3 Le rapport aux usagers interrogé à partir d'un urbanisme *do-it-yourself***

Telle qu'elle a été présentée jusqu'ici, la recherche à visée opérationnelle dans le domaine de l'*urban design* se concentre exclusivement sur la dimension substantielle de la production des espaces publics. En sous-texte, parfois rendu explicite (dans Whyte, 1990, par exemple), la culpabilité des mauvais espaces publics existants serait à attribuer à la doctrine fonctionnaliste des techniciens et concepteurs en charge des processus. Toutefois, lors de la présentation de la généalogie de la catégorie d'espace public, celle-ci a été intégrée dans le développement d'une nouvelle culture urbaine, qui comprenait des demandes pour davantage de participation citoyenne dans les décisions politiques, un héritage des luttes urbaines de la fin des années 1960<sup>14</sup>. Cette section prétend aborder cette question – celle de la *prise en compte de l'utilisateur* – à partir d'une tendance très forte dans les villes contemporaines, celle d'un urbanisme *do-it-yourself* (DIY).

Récemment, plusieurs chercheurs se sont intéressés à un ensemble très divers de pratiques. Leur dénominateur commun est qu'elles sont d'initiative citoyenne, de petite échelle et opérant à court-terme, pour améliorer le cadre urbain, souvent d'un point de vue fonctionnel, mais parfois aussi en termes esthétiques, symboliques, environnementaux... Le terme urbanisme DIY est utilisé par certains de ces chercheurs (par exemple, Deslandes, 2013; Finn, 2014; Heim LaFrombois, 2015; Iveson, 2013; Talen, 2015) pour regrouper cette myriade d'actions, à buts, envergures et légitimités formelles diverses. En commun, ils ont une teneur anti-professionnelle et informelle (Deslandes, 2013, p. 218) et une prise en charge de l'intervention par les habitants et/ou activistes eux-mêmes (Talen, 2015). La citation suivante en décrit bien l'esprit, même si je tends à adoucir le caractère non-autorisé de ces démarches, que je développerai par la suite :

*« (...) Je définis l'urbanisme DIY comme des interventions d'urbanisme non-autorisées, de base locale [grassroots, dans l'original] et pilotées par des citoyens, qui sont de petite échelle, fonctionnelles, temporaires, créatives et spécifiques au lieu ; qui se concentrent dans la reconquête et la refunctionalisation d'espaces urbains ; et qui tiennent lieu en dehors des structures et systèmes formels de l'aménagement urbain. [... C'est] une approche qui, tout en étant non-autorisée et souvent illégale, cherche à*

---

<sup>14</sup> D'ailleurs, la planification urbaine elle-même développe des courants centrés sur l'utilisateur tels que l'*advocacy* et plus tard le *collaborative planning* (Allmendinger, 2002), le *community design* (Finn, 2014). Ou, en France, un premier essor de la concertation (Vareilles, 2006) et au Portugal l'initiative SAAL promue par le gouvernement post-révolutionnaire pour l'auto-construction du logement par les couches populaires – ce sont d'autres exemples.

*remplir des interstices dans les processus d'aménagement actuels, parfois mimant l'urbanisme formel comme un outil pour améliorer les villes. [...Les interventions] 'défient les usages habituels ou régulés d'espaces urbains particuliers', mais sont simultanément 'des contributions ou des améliorations aux espaces urbains qui sont intentionnellement fonctionnelles et imbues d'esprit civique, selon des formes inspirées par les espaces officiels' (Douglas, 2014 :6) » (Heim LaFrombois, 2015, p. 5)*

Cet urbanisme DIY est donc non seulement une critique des espaces, analogue à celle de la bibliographie prescriptive en *urban design*, mais aussi un affranchissement d'une critique procédurale de la production de la ville. Ainsi, la foi dans l'expertise qui n'était pas apparemment remise en cause par les designers, se trouve ici explicitement contestée. Les racines de cette contestation, pourtant, étaient déjà présentes dans les travaux des premiers critiques de la ville fonctionnaliste. Notamment chez Jane Jacobs, la critique de l'urbanisme fonctionnaliste était parfois une méfiance vis-à-vis de la pratique de l'aménagement lui-même, au moins en tant qu'aménagement basé sur des interventions lourdes. Cette ambivalence est aussi présente dans certaines interventions de cet urbanisme DIY, notamment lorsqu'elles concurrencent les procédures de l'urbanisme formel – c'est ce qu'on verra à propos du *placemaking*.

Mon argument est que dans ces deux macro-configurations (processus de co-production des espaces publics et tactiques subversives d'individus ou petits collectifs militants), cet urbanisme DIY résume une tension entre deux visions sur ce qu'il faut pour prendre en compte les usages de manière efficace : une procédurale (il faut engager les usagers), l'autre substantielle (il suffit de mettre en œuvre certains objets et équipements, soit par l'action publique, soit par le militant subversif).

William H. Whyte, urbaniste et journaliste, se trouve à collaborer avec la Commission de la planification de la ville de New York à partir de la fin des années 1960. Dans ce cadre, il a mené un intense travail d'observation de la vie publique (Whyte, 1980, 1990) orienté vers la compréhension du comportement des individus et son rapport aux caractéristiques des espaces. Ces efforts ont abouti à la mise en place d'un ensemble de règles adoptées par la Commission qui visait à imposer, ou au moins à faire négocier, les projets d'espace public proposés par des promoteurs privés dans le cadre d'opérations d'*incentive zoning*<sup>15</sup>. Le personnage de Whyte est intéressant à ce sujet parce qu'il joue le rôle de passeur entre les travaux de Jane Jacobs et une visée opérationnelle très marquée, notamment grâce à ses collaborations avec la ville de New York. Mais par ailleurs, ses disciples ont aussi été les propulseurs les plus influents du

---

<sup>15</sup> L'*incentive zoning* permettait à des promoteurs immobiliers de bâtir davantage de surface si, en contrepartie, des espaces publics étaient créés et rendus accessibles au public en général. Or, le constat fait des premiers temps de mise en œuvre du programme était que ces espaces étaient très peu utilisés et ne fournissaient pas les prises nécessaires à des pratiques conviviales. Le travail de Whyte visait précisément à changer cet état de fait.



mouvement global pour le **placemaking**, par le biais du Project for Public Spaces, institution créée dans les années 1970 et qui se dédie à la diffusion et mise en œuvre de ces idées.

La critique de l'urbanisme moderniste que Jane Jacobs et William Whyte représentaient met en valeur « *des tactiques d'accentuation et de suggestion* » (Talen, 2015, p. 8) ; un urbanisme où le changement viendrait de la mise à disposition des habitants des outils permettant des petites interventions subtiles. Jane Jacobs plaide explicitement pour des actions sur les *bits and pieces* (les petits morceaux) qui composent la ville, dans un but d'abriter explicitement la complexité et la diversité urbaines.

Jacobs et Whyte étaient, ainsi, des supporteurs d'un urbanisme de la petite échelle, une vision construite partiellement en opposition à la politique courante du New York de l'époque<sup>16</sup>. Par ailleurs, tous les deux apparaissent encore en tant qu'héritiers de la valorisation culturaliste des qualités expérientielles de la ville, ce qui apportait aussi une différenciation vis-à-vis des sources d'information pour la production des connaissances utiles à la pratique de l'urbanisme : « *un empirisme pratique ou la notion que l'amélioration de la ville devait être comprise à partir de ses précédents, de l'observation de ce qui marche et de la compréhension de ce qui ne marche pas* » (Talen, 2015, p. 10). D'où leur valorisation de l'expérience directe du terrain et des impacts des opérations d'urbanisme.

Cette affiliation intellectuelle est visible dans l'ensemble des textes que j'ai synthétisé antérieurement, mais elle s'exprime de manière littérale dans la formation du *Projet for Public Spaces* (PPS), un bureau d'études sans but lucratif fondé par un des anciens assistants de Whyte. Elle est bien claire dans la présentation que le collectif fait de l'approche :

*« Le placemaking n'est pas une idée nouvelle. Certes, le PPS utilise le terme de manière consistante pour décrire son approche seulement à partir des années mi-1990. Pourtant, la pensée sous-jacente s'affirmait depuis les années 1960, quand les mentors du PPS comme Jane Jacobs et William H. Whyte ont introduit des idées innovantes sur le design des villes pour les gens et pas que pour des voitures et des centres commerciaux. Leur travail se*

---

<sup>16</sup> Une discordance qui prend des contours mythiques opposant Jacobs à la figure de Robert Moses, chef de l'urbanisme new-yorkais de l'époque (Larson, 2013). Le fond anti-planification des propositions de Jacobs n'était pourtant pas consensuel même au sein des partisans de l'urbanisme culturaliste. Talen (2015, p. 9) récupère les critiques caustiques que Lewis Mumford avait fait aux propositions de Jacobs, en disant que sa simple apologie pour la diversité et la complexité ignorait les bienfaits de la beauté et de l'ordre, d'autant plus que son idéologie anti-planning pouvait en effet conduire à moins de complexité, au lieu de la promouvoir. Un « *dynamisme sans but* », confus par rapport à l'essence de la vie et menant à une augmentation des inquiétudes, de la violence, de la criminalité et du malaise chez les urbains. Par ailleurs, le fait que la pensée de Jacobs ne soit pas forcément impossible à assimiler par une administration planificatrice est joliment synthétisé par le titre de l'ouvrage de Larson (2013) : *Building like Moses with Jacobs in mind*.

*concentre sur l'importance sociale et culturelle de quartiers vivants et des espaces publics accueillants : Jacobs encourageait les citoyens ordinaires à prendre possession des rues à travers l'idée [...] des 'yeux dans la rue', tandis que Holly Whyte énonçait des éléments-clés pour créer de la vie sociale vibrante sur les espaces publics. En appliquant la sagesse de ces (et d'autres) pionniers urbains depuis 1975, PPS a développé au fur et à mesure une approche globale du placemaking » (Project for Public Spaces, s.d.d).*

Mais qu'est-ce que c'est, finalement, le *placemaking* tel qu'il est promu par le PPS ?  
Il s'agit d'un

*« processus collaboratif par lequel on peut donner forme au domaine public de manière à maximiser la valeur partagée. Plutôt qu'une simple promotion du design urbain, le placemaking facilite des usages créatifs, en prêtant une attention particulière aux identités physiques, culturelles et sociales qui définissent un lieu et soutiennent son évolution » (Project for Public Spaces, s.d.d).*

C'est donc un processus qui est bien ancré dans un intérêt renouvelé, à partir des années 1980, pour le concept de *lieu*, opposé à celui d'*espace* (Collinge & Gibney, 2010)<sup>17</sup> et qui met « *la participation de la communauté au centre* » d'un processus qui « *résulte dans la création d'espaces publics de qualité qui contribuent à la santé, au bonheur et au bien-être des personnes* » (Project for Public Spaces, s.d.d). C'est donc bien un processus participatif de production d'espaces publics<sup>18</sup> imbu d'une philosophie visant la création de lieux identitaires, en mettant les questions de l'usage au cœur de la démarche, au point de proclamer que « *la fonction précède la forme* » et qu'elle est « *concentrée dans la création de destinations* ». Elle comprend des moments d'observation et d'interaction avec les usagers en tant qu'outils de diagnostic et de programmation, reflétant bien l'héritage de Jacobs et Whyte. Et on y retrouve aussi des traces de la pensée anti-planning :

*« Malheureusement, les processus de planification rigides du 20<sup>ème</sup> siècle sont devenus tellement institutionnalisés que les agents locaux ont rarement la*

---

<sup>17</sup> Ces auteurs affirment par ailleurs que le *placemaking* marque un changement de l'action publique, non plus engagées dans le fournissement de services publics, mais dans la production de lieux. C'est une affirmation analogue au dessein de l'espace public en tant que véhicule pour rendre transversale l'action des services techniques traditionnels.

<sup>18</sup> Le *placemaking* s'applique pourtant aussi à d'autres échelles (Project for Public Spaces, s.d.c). PPS propose la règle des 10+ comme un outil pour le penser à ces différentes échelles. Très simplement, elle propose qu'on doit veiller qu'à l'échelle de la ville/région il y ait plus de dix destinations, que chaque destination comprenne plus de dix lieux et que chaque lieu ait plus de 10 activités, organisées de manière à créer des synergies. Il dépasse aussi la seule circonscription du processus de production de l'espace public lorsqu'il plaide, par exemple, pour des changements dans la gouvernance et l'organisation « municipale » pour la production des espaces publics, le besoin de développer un « agenda » global à cette échelle de la ville et d'adresser les pratiques de conception des bâtiments pour qu'ils prennent en compte les injonctions à la création d'espaces publics conviviaux (Project for Public Spaces, s.d.a).

*possibilité de manifester leurs propres idées et aspirations sur les lieux qu'ils habitent. Le placemaking peut détruire ces compartiments en montrant aux planners, aux designers et aux ingénieurs la valeur globale quand on dépasse la portée étroite de leurs métiers, disciplines et agendas. L'expérience nous a montré que quand des promoteurs et des planners s'ouvrent à ce type d'engagement de la base locale, ils s'épargnent beaucoup de maux de tête. Des problèmes communs tels que des rues dominées par le trafic, des parcs peu utilisés, et des projets isolés ou peu performants peuvent être interpellés, voire complètement évités, par l'adoption d'un modèle de placemaking qui regarde un lieu dans sa globalité, au lieu de se concentrer sur des composantes isolées » (Project for Public Spaces, s.d.d).*

La démarche – par ailleurs libre de droits et fortement communiquée sur plusieurs supports visant l'encouragement de leur adoption par des communautés n'importe où, et cela sans besoin de passer par PPS<sup>19</sup> – semble pourtant impliquer des interventions de grande ampleur. Plus récemment, dans les années 2000, le collectif a commencé à soutenir le recours à des améliorations « *plus légères, plus rapides, moins chères* » de petite échelle (y compris de l'événementiel ou des interventions saisonnières) capables d'apporter des bénéfices immédiats aux espaces et à leurs usagers, dès que la vision partagée sur l'avenir de la communauté et de ses lieux est stabilisée<sup>20</sup>. Ces interventions sont présentées encore une fois comme une alternative plus efficiente aux opérations lourdes de réaménagement, mais aussi comme une possibilité intéressante préalable à un éventuel réaménagement plus complexe, voire des outils pour la stimulation de l'intérêt de promoteurs privés (Project for Public Spaces, s.d.b). C'est dans ce détour par l'échelle et le *low-cost* qu'elle se rapproche d'un sens plus littéral du *do-it-yourself* et de certaines variantes « fonctionnalistes » de l'urbanisme tactique (orientées explicitement vers les questions des usages de l'espace public<sup>21</sup>).

**L'urbanisme insurgent** (Hou, 2010) **ou tactique à caractère subversif** (Deslandes, 2013; Mould, 2014) est différent, à la base, par son caractère non seulement

---

<sup>19</sup> Parmi ces outils, le *The Place Diagram* est l'exemple le plus abouti de ce souhait de vulgarisation. Outil qui répond à la question « qu'est-ce que fait un espace de succès ? », il identifie les attributs-clés, les variables qui les composent et des unités de mesure de chacun de ces intangibles. Ce diagramme, où les unités de mesure sont des aspects liés à la fois aux espaces et aux usages, doit permettre l'élaboration de diagnostics explicitement orientés vers l'action.

<sup>20</sup> La question de la vision est récurrente dans les écrits de PPS, c'est la construction de cette vision pour le lieu et pour la communauté qui est centrale dans la démarche. C'est ainsi qu'ils affirment que le *placemaking* n'est pas centré sur le design ni sur le projet. Elle refuse aussi les contrôles régulateurs (Project for Public Spaces, s.d.b).

<sup>21</sup> Une bonne définition de cet urbanisme tactique à visée fonctionnelle : « *des activités menées dans l'espace public qui d'une certaine manière essayent d'imiter ou augmenter les infrastructures et designs formels municipaux [...]. Inversement au graffiti traditionnel ou au détournement d'affiches politiques et d'autres tactiques, [...elles] sont généralement plus fonctionnelles et moins exclusivement esthétiques ou politiques* » (Finn, 2014, pp. 382–383)

activiste mais résolument non institutionnalisé, opérant souvent à la marge de la loi. Ces catégories sont vastes et selon les auteurs recouvrent des activités bien hétérogènes, mais à la base elles se rejoignent par une insatisfaction vis-à-vis de la performance des institutions publiques dans la création des espaces urbains. Les activités menées dans ce cadre peuvent en certains cas se rapprocher de celles du graffiti ou d'autres arts urbains (eux-mêmes parfois compris dans les définitions de cet urbanisme insurgent), dans le sens où elles opèrent presque exclusivement dans une sphère communicationnelle et/ou esthétisante (Iveson, 2013). Elles cherchent soit à donner de la visibilité à des enjeux et/ou des individus absents des espaces, soit à les ré-enchanter. D'autres, et celles-ci sont peut-être plus récentes, essayent d'intervenir dans la *pratique* des lieux et comprennent l'installation de mobilier urbain, le dessin de passages piétons ou pistes cyclables, la plantation de végétaux... Ils interviennent, pour ainsi dire, sur la fonction « productive » de l'espace public.

Mon intérêt pour ces initiatives réside dans le fait qu'en étant souvent illégales et menées par des militants, elles sont bien loin du *top-down* qu'elles veulent critiquer. Pourtant, dans ces efforts de démocratisation de la pratique de la ville, les procédures adoptées ne sont pas forcément partagées ou collectives, elles sont éloignées des canons de la démocratie participative, telle qu'elle figure par exemple dans le cœur de la démarche du PPS. Ainsi, d'une certaine manière, cet activisme pour la convivialité revient l'initiative d'un nombre restreint d'individus et finit par assimiler la création de la ville conviviale à la mise en place d'un certain nombre d'objets, comme les écrits en *urban design* que j'ai présentés. La prise en compte des usages, dans ce type d'urbanisme tactique, redevient ainsi une question *technique*, indépendante de procédures de prise en compte et engagement des usagers et réaffirme encore une fois qu'un urbanisme des usages n'est pas forcément un urbanisme participatif de dispositifs de concertation. La boucle est bouclée.

Le type de solutions mises en place par cet urbanisme tactique, sanctionné ou pas par les autorités, voire l'esthétique de ces propositions, sont rentrés dans le lexique de l'action publique post-crise financière. A titre d'exemple, l'aménagement des berges de la Seine à Paris ou la piétonisation partielle du boulevard Anspach en plein centre-ville de Bruxelles ont explicitement refusé les grands aménagements aux matériaux de qualité pour faire le pari de la suppression de l'automobile comme facteur-clé de la promotion des nouvelles pratiques. Cette suppression de la voiture (pas permanente dans le cas d'Anspach) est par la suite accompagnée de la mise en place de petites structures et équipements de loisirs sur les espaces, beaucoup de mobilier « informel » (les palettes et le bois récupéré sont fréquents) et un recours intensif au marquage et peinture des chaussées en tant qu'outils de promotion des usages. La convivialité, qui finalement ne demande pas beaucoup d'argent, s'impose à l'esthétique et au formalisme.

#### 1.3.2.4 D'autres sources qui ne changent pas la donne

Plus tôt, j'ai affirmé que des politiques dans les domaines de la mobilité et de l'environnement interpellaient la production des espaces publics, et en étaient souvent un moteur à part entière. Or, ce rapport se manifeste également dans la recherche, où la forme urbaine et les espaces publics sont analysés et questionnés par rapport à la manière dont ils peuvent contribuer au mieux à ces défis. Ainsi, la recherche en mobilité et santé publique s'est penchée sur le rapport entre le cadre bâti et les comportements de mobilité individuels. Globalement, ces travaux concourent dans la valorisation de la densité, de la mixité fonctionnelle, de la connectivité du tissu urbain, des détails de design, de la sécurité et de l'esthétique en tant que promoteurs de la marche à pied et de l'usage du vélo (par exemple, Saelens & Handy, 2008). Elle ne met donc pas en cause la généralité du discours construit dans le domaine de l'*urban design* en faveur des formes urbaines compactes. Elle est plutôt assez laconique en termes de recommandations détaillées de design de l'espace public, d'autant plus que des difficultés persistent dans l'établissement de liens de causalité entre des propriétés concrètes de l'environnement et la marche ou l'usage du vélo. Les usages de la rue ou des places ne sont pas investigués davantage. Des exceptions à ce niveau ont émergé récemment (par exemple, Biddulph, 2012), notamment des études sur les impacts de différents schémas d'accalmie du trafic sur l'usage des espaces publics. Ce courant est trop embryonnaire pour permettre des généralisations.

Des travaux sur les trames vertes (par exemple, Ahern, 1995; Buizer et al., 2015; Groome, 1990; Madureira, Andresen, & Monteiro, 2011), dont le but n'est pas nécessairement prescriptif, discutent les enjeux de continuité, connectivité et multifonctionnalité des espaces. Cette multifonctionnalité reconnaît les usages socioculturels (dont la récréation) des espaces verts qui composent ces trames, au-delà de leur rôle écologique. Les discussions à ce propos se tiennent plutôt à l'échelle de la trame qu'à celle des espaces qui la composent. L'impact le plus intéressant de ce concept de planification est, à mon avis, dans ce qu'il introduit en termes de logique d'ensemble dans la production d'espaces (verts) publics. Où les discussions sur l'échelle urbaine de la production des espaces publics soulignent l'importance du tissu urbain, les trames vertes renforcent cette idée d'un réseau, d'un système d'espaces ouverts, qui est un enjeu plus fort que celui de la qualité de l'espace isolé.

Ce sont des exemples où, contrairement aux courants anglophones qui ont structuré cet état de l'art, « l'espace public » n'est pas l'entrée pour penser la production des espaces publics. Il s'agit de mener cette réflexion à partir d'outils, types d'espace ou démarches sectorielles spécifiques – et cela mêlant de près praticiens et chercheurs (ces derniers parfois en claire minorité). Dans ce type de démarches, les périmètres nationaux sont structurants dans la définition de l'outil « à la mode » qui pousse une réflexion particulière en rapport aux espaces publics. En France, parmi d'autres exemples possibles, on peut nommer le tramway (Dugeny, 2014; Laisney & Grillet-Aubert, 2006) et le boulevard urbain (CERTU, 1998) dans le domaine des transports et

de la mobilité, et la prévention situationnelle (Bourdin, 2004; Levan, 2004; Moreau de Saint Martin & Garnier, 2001; Vayssière, 2001). Plutôt que décrire les apports de chacune de ces entrées, il me semble plus intéressant de mentionner la portée des propos des sources mentionnées, qui constituent des travaux de recherche menés près de l'opérationnel et des réflexions faites par les opérationnels eux-mêmes.

Ce que ces écrits font dégager, c'est surtout un rapport à la normalisation bien distinct que celui suggéré par certaines des sources anglophones. L'urbanisme français, même lorsqu'il procède à des recueils de cas, dégage plutôt des principes et des logiques d'action. Surtout, il semble porter une attention toute particulière aux aspects organisationnels et de conduite des opérations, ce qui est bien moins le cas dans les autres sources que j'ai discutées dans ce texte. Ces exemples font apparaître une dimension importante, peut-être sous-estimée par les sources anglophones : que l'espace public est un changement dans les objets que l'action publique produit, qui demande nécessairement un changement des manières de faire. La prise en compte des usages peut ainsi signifier moins une normalisation par les objets techniques qu'une refonte procédurale, voire organisationnelle, de la production de l'espace public de manière à ce que ces questions soient mieux intégrées.

### **1.3.2.5 Des questions qui se posent sur le contenu des recommandations**

Ce parcours par la littérature prescriptive issue de *l'urban design* a fait émerger un bloc apparemment bien solide. Le but de ma thèse n'est pas de prouver la véracité de ces conclusions, ni d'en dégager une grille d'évaluation de la bonne ou mauvaise prise en compte des usages dans des aménagements précis, mais plutôt d'en identifier des aspects qui peuvent poser des questions intéressantes à la *pratique* de la production des espaces publics. J'énumère ici plusieurs **limites**, sachant que je ne les aborderai pas toutes dans la suite de mes travaux.

Une première limite porte précisément sur **l'objet de ce consensus : la ville compacte traditionnelle**. Or, celle-ci n'est qu'une partie des territoires métropolitains d'aujourd'hui. Ce qui, au-delà des injonctions à la densification, impose la question suivante : qu'en est-il de la production d'espaces publics conviviaux dans des aires de morphologie moderniste et, encore plus, dans les territoires péri-urbains. En France, par exemple, il y a une vaste pratique (plus qu'une vaste systématisation prescriptive) de réaménagement des espaces publics des grands ensembles en tant qu'outil de génération de cohésion sociale. Ce biais spatial reproduit dans une large mesure un biais qui existe déjà en termes analytiques, où les espaces privilégiés pour l'analyse sont déjà ceux des villes consolidées.

Les recherches sur les espaces publics en milieu périurbain sont rares, probablement à cause de l'association entre espaces publics et urbanité, cette dernière se faisant, a priori, rare dans les espaces de la périphérie. Un bel article de Desjardins et Fleury (2014) essaye de se détacher de cette association (en remplaçant le mot

périurbain par espace intermédiaire) et analyse les espaces produits et les espaces pratiqués par les résidents de ces zones de la métropole. Les auteurs montrent un décalage entre les espaces investis et conçus par l'action publique, notamment les centres-bourgs, et l'importance accordée par les habitants aux espaces commerciaux et naturels. Les auteurs plaident pour l'abandon d'une logique d'intervention par points vers une notion de trame, en reconnaissant que des formes spécifiques de proximité se construisent dans ces espaces intermédiaires. Cette affirmation de l'existence de modalités propres de proximité dans ces espaces est importante, d'autant plus que, au-delà des centres-bourgs, la production des espaces publics en périphéries de faible densité semble souvent passer par l'aménagement de grands espaces, dont l'aire de chalandise étendue justifierait la faisabilité. Implicitement, cela signifie que seuls les « espaces-équipement » seraient capables de fédérer la vie publique des habitants de ces zones.

Plutôt que la recommandation pour les espaces publics en contexte de faible densité ou qu'un plaidoyer pour le franchissement de cette nouvelle frontière de la recherche par les analystes de l'espace public, je pense que la question intéressante à poser est sur le *sens* de la catégorie d'action publique dans ces contextes. Cette dernière est tellement marquée par certains types d'espace (la rue, la place, le square...) et par des notions de densité et de mixité fonctionnelle propres aux centres des villes qu'elle ne saurait pas répondre aux spécificités de la vie publique des contextes de faible densité. Néanmoins, la question de comment encourage-t-on l'usage des espaces produits, où une bonne partie des conditions préalables de la ville classique ne sont pas présentes, reste aussi à creuser. Les discours pour la densification semblent suggérer une rhétorique du « manque », la réponse étant de rendre ces espaces plus urbains, parce que plus denses. Il serait aussi intéressant d'aborder les raisons pour lesquelles cette question n'a pas été particulièrement abordée, dans un mouvement intellectuel tellement outré par les impacts de l'urbanisme moderniste et de la ville pour la voiture. Est-ce que l'espace public est une catégorie qui fait moins de sens pour analyser et agir sur les périphéries des métropoles ?

Une deuxième interrogation approche précisément cette dimension urbaine, mais par un autre angle. A l'échelle urbaine, les recommandations abordent exclusivement la question du tissu urbain, qui doit être dense, imbriqué... La question de **la définition de la vocation des espaces à l'échelle de la ville** n'est pourtant pas posée. On parle du besoin des espaces à différentes vocations, des ratios d'espace per capita ou par unité de surface sont présentés, mais aucune logique d'ensemble pour la répartition de ces espaces et vocations n'est suggérée. On fait des recommandations par type d'espace public, mais on ne dit rien sur l'équilibre souhaitable entre ces différents types à l'échelle de la ville. Pourquoi les auteurs ne proposent-ils de systématisation prescriptive en termes de programme à cette échelle ? Qu'est-ce qui, à ce niveau,

empêche les usages de se techniciser ? Est-ce que cela n'a pas de sens ? Si c'est ça le cas, pourquoi ?

Une autre manière de poser cette question part du caractère « pointilliste » de ces recommandations : elles se placent majoritairement dans le cadre d'un éventuel aménagement d'un seul espace, entité isolée, c'est au sein de son périmètre que questions et solutions sont recherchées. Mais comment ces espaces font-ils système ? comment font-ils réseau ? Est-ce que le rapport entre les espaces n'a pas de conséquences et de logiques en termes d'usages qui puissent être systématisées (comme pour les trames vertes ou les réseaux de voirie) ?

Une troisième question à poser à cette échelle urbaine de la production des espaces publics est que faire de l'importance majeure attribuée aux tissus urbains compacts et consolidés, à sa porosité, etc., quand ils sont « achevés » ? Pour reformuler, la production des espaces publics est souvent pointilliste parce qu'elle s'intègre dans ce mouvement de retour à la ville consolidée et à un moment où l'urbanisme expansionniste tend à se ralentir, au moins discursivement. **Comment une politique urbaine d'espace public peut-elle se constituer si elle ne peut pas être une politique des formes urbaines ?** A plusieurs reprises, j'ai mentionné la question organisationnelle, de rendre transversales les logiques sectorielles des services techniques. Est-ce la seule ambition possible (pas du tout simple à accomplir, j'en suis bien conscient) ? Une autre piste réside dans « l'agenda globalisante pour les espaces publics » que PPS réclame, et l'effort de transformation des résultats de recherche en règlement que Whyte avait mené à New York. Est-ce que la réglementation de la conception des espaces en fonction des usages est une ambition adéquate pour une politique d'espace public (comme, par exemple, pour l'accessibilité aux PMR) ? Et, pour reprendre le questionnement antérieur, comment concilier une éventuelle réglementation du design en fonction des usages avec les vocations nécessairement différentes, en termes d'usage, des espaces ? Ou, enfin, est-ce que l'agenda global dont PPS parle découle plutôt d'un projet éducationnel et de vulgarisation qui mènerait à une acculturation universelle aux questions de l'espace public, rendant inutile le besoin d'une réglementation ?

La question peut se résumer dans **la possibilité de l'espace public de devenir, ou pas, un objet de planification**. Cette question n'est pas celle d'une éventuelle essence anti-planification *urbaine* de la catégorie « espace public », ni celle de la production d'espaces publics par la planification sectorielle. Il s'agit, simplement, de se demander pourquoi n'y a-t-il pas, apparemment, de plans (d'aménagement) des espaces publics, étant donné les efforts qui existent de fait pour systématiser certains vecteurs de leur production ? Une piste possible est précisément celle du rapport à une notion bureaucratique et péjorativement technique de l'aménagement qui ne serait pas capable de servir une pensée espace public sensible aux usages et aux contextes particuliers de



chaque espace. Cet ensemble de questions peut ainsi être résumé dans une éventuelle tension entre planification (et donc systématisation et au moins un certain degré de réglementation) et la spécificité identitaire des lieux, incompatible avec des déterminants préalables en termes de contenu programmatique ou réponse de conception.

Une deuxième ligne de questionnements part de cette question très simple : s'il y a tellement de recommandations et si elles sont apparemment consensuelles, pourquoi ne les applique-t-on pas ? Comment peut-on expliquer que cinquante ans après les premiers écrits de Jane Jacobs et une trentaine après la publication de la majorité des « manuels » de bon design des espaces publics, on continue, apparemment, à avoir besoin de se répéter<sup>22</sup> ? C'est-à-dire qu'il faut nécessairement **questionner la nature techniciste de cette littérature** en *urban design*. Le raisonnement implicite (parfois explicité, comme dans les travaux de Whyte, de PPS ou même dans la personnification des deux manières de penser la ville dans Jacobs et Moses) est que la cause des « mauvais espaces publics » réside chez les techniciens (*planners*, concepteurs...). Or, étonnamment, la place et le pouvoir décisionnaire de ces acteurs dans les processus de production est absente dans la quasi-totalité des recherches sur le sujet. Une illustration intéressante de cette limitation est le travail de Gregory Smithson (2008). Il reprend littéralement certaines affirmations de William Whyte sur le fondamentalisme moderniste des concepteurs des places new-yorkaises (qu'il fallait donc contrer en introduisant de la réglementation contraignante) et interroge les acteurs de ce processus. Il conclut que les places vides et non-accueillantes étaient le résultat direct de demandes explicites de la maîtrise d'ouvrage (les différents promoteurs privés) et non de l'ignorance ou de l'idéologie des maîtres d'œuvre.

C'est-à-dire que ces travaux épousent, plus ou moins implicitement, une double critique – de l'expertise et des procédures (un urbanisme participatif qui devait remplacer la bureaucratie et l'aveuglement de la planification urbaine fonctionnaliste). Pourtant, ces deux critiques, sûrement pourvues de légitimité, ne s'engagent guère avec la notion de la production des espaces publics en tant qu'activité sociale et, donc, négociée. La plupart des travaux se fait ainsi une idée parfois floue d'où procède le principal blocage à la mise en œuvre d'espaces publics plus conviviaux. Aucun n'essaye de retracer ces processus de production pour comprendre où et comment sont les (mauvaises, à leur égard) décisions prises pour en déceler les stratégies les plus adéquates pour un changement effectif dans les pratiques de production de l'espace public.

---

<sup>22</sup> Des autorités publiques, des organisations internationales et même le monde de la recherche continuent à publier des manuels ou des livres blancs sur la production des espaces publics, dont la nouveauté des apports est questionnable. En même temps, certaines villes ne commencent que maintenant à arborer la production de l'espace public comme grand dessein politique, comme s'il y avait de la nouveauté.

Ce technicisme de la littérature entraîne encore deux questions intéressantes à explorer. Les notions de bon usage prédominantes impliquent des séjours raisonnablement longs dans les espaces et de l'interaction entre les individus. Cela suscite un éventail de recommandations qui passe en large mesure par la mise en place de mobilier urbain, d'activités (commerciales et de l'événementiel) et des éléments végétaux. Ce que m'interpelle dans ces conclusions c'est ce **rapport massif aux objets**. Est-ce que la prise en compte des usages est réductible à ce bon ménage d'un catalogue d'objets ? Et, par conséquent, si un espace est plutôt dépourvu d'objets, est-il un espace qui ne prend pas en compte les usages ?

La dernière question que cette révision de la littérature me pose découle de la précédente et rejoint le premier groupement de questions. Simplement : **peut-on prendre en compte les usages sans prendre en compte les usagers ?** Est-ce que la qualité substantielle d'une solution peut exister sans une procédure attentive aux usagers, soit en les engageant directement ou, *a minima*, en observant leurs pratiques ? Et, inversement, si l'objectif des processus de production d'espace public est plus ancré dans la notion de la communauté, de la proximité, comme dans les propositions de PPS, cette qualité procédurale peut-elle s'imposer à la qualité substantielle (et l'emporter) ? Une bonne procédure justifie-t-elle une solution moins bonne ?

### 1.3.3 Les approches critiques de la production de l'espace public

Du côté des études urbaines critiques, c'est dans les années 1990 que l'espace public devient un objet d'analyse fréquent, constamment rattachée à des tendances structurelles contraignant leur production. La révision de cette littérature ne cherche pas de l'exhaustivité, mais plutôt à faire émerger les termes du débat et mon positionnement vis-à-vis d'eux. Les approches critiques sont dominantes dans la recherche sur l'espace public. Il y a de très bonnes synthèses des questionnements structurants de cette filière de recherche. Ce sont surtout ces synthèses que je mobilise dans ce texte. Le détail n'est pas important pour l'argument que je prétends mener. Le dialogue entre ces deux courants de littérature est plus rare, d'où l'intérêt, à mon avis, d'avoir repris les textes de design et de les présenter d'une manière qui facilite ce dialogue.

Pour la systématisation que je fais ici, inspirée par la partition de Christian Dessouroux (2006), je pars de ce que je perçois comme leurs **deux constats fondateurs** respectifs. Elle établit, également, une analogie avec deux des textes moteurs de l'élan de la recherche critique sur les espaces publics (Bodnar, 2015) : *Variations on a Theme Park*, ouvrage collectif édité par Michael Sorkin et *City of Quartz*, de Mike Davis. La frontière entre ces deux catégories est toutefois floue et elles se rejoignent souvent (un des essais qui compose *City of Quartz* fait partie de *Variations...*). Une première lignée est héritière des constats sur **la décadence de la vie publique**, qui aurait perdu de l'authenticité, ou au moins de la qualité. Cette décadence est accompagnée de sa migration vers de nouveaux espaces à publicité questionnable, promoteurs d'un rapport

aseptisé à l'autre et à l'espace. Cela se rapproche de la figure du parc d'attractions. Elle est donc plutôt une critique de la sociabilité et de ses forums. Le deuxième groupe de travaux est plus proche de débats de l'économie politique. C'est ici qu'on trouve les critiques à la **privatisation des espaces** et à la mise en place de **dispositifs de régulation des usages**, plus ou moins rigides. Ces recherches sont traversées par la question des droits et ramènent constamment ces dynamiques à leurs effets en termes de qui est le public, qui a accès aux espaces et le type de pratiques qu'y sont proscrites<sup>23</sup>.

### 1.3.3.1 En filigrane, une tension entre valeur d'échange et valeur d'usage

La relecture marxiste qu'Henri Lefebvre fait de la production de l'espace est une forte influence dans beaucoup des approches critiques de la production des espaces publics. Dans son œuvre, un aspect particulièrement intéressant pour le sujet de cette recherche est **la dialectique entre la valeur d'échange et la valeur d'usage dans le cadre de l'urbanisme et de l'urbanisation capitalistes**.

Sans vouloir ni pouvoir restituer la pensée lefebvrienne, je prétends plutôt dégager l'esprit de cet argument en leitmotiv. Il n'y aura pas de traité philosophique. Pour Lefebvre, l'histoire de la production de l'espace a abouti à la production capitaliste de l'espace, où il n'est plus un support pour la production de biens mais est devenu lui-même un produit (Lefebvre, 2009, p. 192). Il est partie intégrante des stratégies d'accumulation capitalistes, un moment actif dans l'expansion et dans la reproduction du capitalisme, y compris en tant que secteur économique, immobilier (Merrifield, 2000, p. 172). Le mode de production introduit par le capitalisme et l'industrialisation (et plus tard l'urbanisation) a mené à un changement majeur dans les espaces produits (Chiodelli, 2009, p. 106). Cet urbanisme produit un espace qui est un outil matériel pour organiser la production de biens et contrôler la vie quotidienne des individus et la consommation (Stevens, 2007, p. 7).

L'espace produit est un **espace abstrait**, reflet du monde des affaires et de la politique de l'Etat, utilisé pour créer de la plus-value (Lefebvre, 2009, p. 187). Pour créer cette plus-value, l'espace est un espace de la quantification et d'homogénéité croissante, un espace-marchandise où tous ces éléments sont échangeables et interchangeable, où l'Etat ne tolère pas de résistance ni d'obstacles. Les espaces politique et économique convergent pour éliminer toute différence (Lefebvre, 2009, p. 192). L'espace est donc homogénéisé et fragmenté pour pouvoir être échangé comme une marchandise et être mis au service de l'accumulation capitaliste. Il devient une matrice de localisations de production et de consommation déterminées qui promeuvent une séparation de la vie

---

<sup>23</sup> Il y a un troisième type de recherches très important (Bodnar, 2015; Koch & Latham, 2012) qui aborde l'espace public en tant qu'arène de contestation et négociation politiques. Dans ces études, l'espace public peut être le sujet de ces disputes ou l'arène où elles se matérialisent. Dans la mesure où ces travaux ne concernent pas principalement la question du rapport entre espace et usage (même s'il est bien évidemment impensable ne pas interroger la capacité des espaces publics à garder un rôle d'espace politique), j'ai décidé de ne pas les intégrer dans cet état de l'art.

sociale dans des unités isolées et fermées. Et, enfin, il est stratégiquement hiérarchisé et revalorisé (concrètement et symboliquement) en centres et périphéries qui reflètent et contribuent à la hiérarchie sociale (Stevens, 2007, p. 11).

Cette abstraction ne veut pas dire que cet espace soit mental<sup>24</sup>, il s'exprime objectivement dans des bâtiments, des lieux, des activités et des modes d'interaction dans et par l'espace, mais la dynamique qui lui est sous-jacente est conditionnée par une logique qui méprise et ignore un intérêt dans la différence. Sa raison d'être est la valeur, l'argent, la valeur d'échange, c'est elle qui donne le ton à la conception de l'espace abstrait (Merrifield, 2000, p. 176).

Or, cet assujettissement de la ville à la production capitaliste et à la valeur d'échange, **la ville comme un produit**, s'oppose à l'affirmation de **la ville comme une œuvre**, où règne la valeur d'usage, improductive, non-instrumentale (Chioldelli, 2009, p. 105). Où le produit est échangeable et interchangeable et reproductible, l'œuvre est unique, irremplaçable, fruit d'un travail créatif. Elle nécessite la différence, l'imprévisibilité, la contradiction et le chaos que l'espace abstrait cherche à éliminer dans son imposition d'une rationalité immanente.

Pour qu'un espace devienne dominant, il doit y avoir un effort concerté pour définir la signification appropriée et les activités adéquates qui peuvent prendre place dans cet espace abstrait. Il présuppose une économie spatiale étroitement liée, mais non identique, à une économie verbale. Il doit encore valoriser certaines relations entre les personnes dans des endroits particuliers (magasins, cafés, cinémas...) qui génèrent des consensus et des conventions sur les bienfaits d'un espace donné. La deuxième condition pour la création de cet espace de domination est de le rendre anhistorique, dépourvu d'indications des luttes sociales autour de sa production ou des traces de l'espace concret qu'il a remplacé (McCann, 1999, p. 169).

Pour Lefebvre, il est évident que cette production capitaliste de l'espace est une instance d'oppression des individus et que tout projet politique socialiste doit passer par l'espace et réclamer la primauté de la valeur d'usage (Lefebvre, 2009). Or cette réclamation de la valeur d'usage n'est pas qu'un simple plaidoyer pour le droit au loisir, parce que le temps libre est, lui aussi, assujetti à une réorganisation spatiale sous le capitalisme (Stevens, 2007, p. 11) : le temps libre est attribué à des *aménités* qui vont localiser et rendre ponctuelles les activités, y compris les loisirs, le jeu et les sports... Ces activités sont désormais concentrées dans des espaces situés à l'intérieur d'un espace plus vaste (la ville), économiquement déterminé par le capital, dominé socialement par la bourgeoisie et contrôlé politiquement par l'Etat.

Cette manière de ménager le temps libre va à l'encontre de certaines prémisses de la ville en tant qu'œuvre. Celle-ci s'appuie sur la primauté de l'espace vécu sur le conçu et demande un **espace différentiel** (Chioldelli, 2009, pp. 107-108). Celui-ci est marqué par la qualité de la différence (que l'espace abstrait essaye d'éliminer) qui ne peut

---

<sup>24</sup> Voir Merrifield (2000) pour la signification d'abstrait dans la théorie marxiste.

émerger que des situations où il y a de la convergence et les rencontres (la simultanéité), rendues possibles par la quantité des espaces, des objets, des produits concentrés dans l'espace urbain (la centralité). Cette approche fonctionnelle de l'organisation des loisirs détruit les conditions pour l'émergence de ces situations de différence, contribuant à l'appauvrissement de la vie quotidienne que Lefebvre critique dans d'autres ouvrages, consacré dans l'aphorisme métro-boulot-dodo.

Le projet politique de Lefebvre passe ainsi par la libération de la vie quotidienne de l'espace abstrait, par l'affirmation de la primauté de la valeur d'usage sur la valeur d'échange, sur la généralisation des qualités différentielles de l'espace. Ce projet politique est articulé autour de la notion de **droit à la ville**, qu'il faut rendre effectif. Le droit à la ville requiert que les modes de production de l'espace urbain soient transformés, notamment le rapport entre le pouvoir et la collectivité (Chiodelli, 2009), vers une autogestion de la production de l'espace par les citoyens<sup>25</sup> (Lefebvre, 2009, p. 193). Il faut détourner les espaces dominants, rechercher l'appropriation au lieu de la domination, la demande au lieu de la commande et l'usage sur l'échange, à travers des processus du bas vers le haut.

Ce droit à la ville comprend deux droits principaux, étroitement liés à la notion de la ville en tant qu'œuvre : le **droit à la participation** et le **droit à l'appropriation** (Purcell, 2002, p. 102). Le droit à la participation affirme le droit des citoyens à jouer un rôle central dans toute décision concernant la production de l'espace, jusqu'à l'idéal de l'autogestion. Si le droit à la participation est un droit décisionnel, le droit à l'appropriation est un droit de l'usage. Il consacre le droit des habitants à accéder physiquement, à occuper et à utiliser l'espace urbain existant, voire à produire l'espace en fonction des besoins des citoyens :

*« Vu que l'appropriation donne aux habitants le droit à un usage plein et complet de l'espace urbain dans la vie quotidienne [...], l'espace doit être produit de manière à rendre possible cet usage plein et complet. La valeur d'usage de l'espace urbain doit ainsi être la considération première dans les décisions qui produisent l'espace urbain. La conception de l'espace urbain en tant que propriété privée, en tant que marchandise à valoriser (ou à utiliser pour valoriser d'autres marchandises) par le processus de production capitaliste, est spécifiquement ce que le droit à l'appropriation combat »* (Purcell, 2002, p. 102).

Cette tension entre valeur d'usage et valeur d'échange, qui définit la production de l'espace urbain sous le capitalisme, synthétise les enjeux soulevés par les approches critiques que je présente par la suite. L'instauration d'un rapport esthétisant menace la valeur d'usage. Je l'aborde dans la section suivante. Ce rapport découle de la

---

<sup>25</sup> Lefebvre soutient une redéfinition de la notion de citoyenneté et de droit à la production de l'espace non par l'appartenance à l'Etat-Nation mais par le simple fait d'habiter la ville, d'où son usage du terme citoyen, au lieu de citoyen (Purcell, 2002).

fragmentation de la vie sociale et de l'espace – pour reprendre les termes de Lefebvre, de l'abstraction progressive des espaces publics – au fur et à mesure que la consommation et le loisir deviennent les fonctions privilégiées des espaces. La deuxième section aborde plutôt les changements dans le mode de production capitaliste de l'espace qui vont non seulement contraindre l'éventail de pratiques possibles dans l'espace, mais aussi les usagers acceptés dans les espaces publics. La question du droit à la participation est ici peu traitée, malgré l'importance des études sur le rôle des espaces publics en tant que site de conflits et de contestation (Koch & Latham, 2012).

### **1.3.3.2 La décadence de la vie publique et l'esthétisation et la festivalisation des espaces publics**

Un premier ensemble de critiques aborde, alors, l'esthétisation et la festivalisation des espaces publics contemporains (Dessouroux, 2006). L'**esthétisation** décrit des interventions sur l'espace public tendant à créer une scénographie ou une mise en scène de la ville, des lieux et des bâtiments. Les aspects formels seraient surinvestis en dépit du « contenu » des espaces publics. Le but de ces tendances esthétisantes serait de rendre les espaces publics plus amènes, moins agressifs au regard, plus conformes à une idée de beauté (et pas seulement des espaces fonctionnels). Le tout pour qu'ils puissent contribuer à un espace urbain plus lisible et accessible, y compris par un public non initié (des visiteurs, des touristes...). L'esthétisation est mise en scène, centrée sur le design et l'architecture. La **festivalisation** est mise en spectacle, organisant des événements festifs pour renforcer le caractère animé des espaces, sans intervenir nécessairement sur le bâti.

L'argument sous-jacent à ces propos tourne autour des reconfigurations de la vie publique, poussées en partie par l'apparition de nouveaux lieux de sociabilité. Ce phénomène aurait réduit l'importance des espaces publics et mené à des transformations dans leur production, tendance renforcée par l'avènement de la consommation en tant que grand moyen de rapport à l'espace et à autrui. Vie et espaces publics seraient, ainsi, devenus moins authentiques (Koch & Latham, 2014). Ces changements seraient en étroit rapport avec les transformations socio-spatiales liées à la ville post-industrielle : un renouveau du tourisme urbain, la compétition interurbaine et l'évolution des pratiques sociales (Dessouroux, 2006, p. 160).

L'avènement de la ville post-industrielle a, on l'a vu, changé la donne pour les villes, désormais devenues lieux majeurs des enjeux de développement économique, par ailleurs de plus en plus dépendant des services et de la consommation. Dans ce cadre de restructuration économique, les villes se retrouvent dans des situations de forte compétition interurbaine pour des investisseurs, des habitants et des visiteurs. C'est dans ce cadre d'une « **ville entrepreneuriale** » (Harvey, 1989) naissante que les espaces publics deviennent importants.

Sans vouloir rentrer dans la répétition, le rapport compétitif entre les villes instaure une pensée marketing dans les politiques qu'elles mènent, conjuguant une

activité promotionnelle (foires et festivals, méga-événements, recours à la *starchitecture*...) à des démarches de planification stratégique globalisante, dans le but de répondre à certains segments de la demande qu'on aurait ciblés. Sans minimiser le rôle que les facteurs de localisation habituels (main d'œuvre, communications, etc.) continuent de jouer dans la performance économique des territoires urbains, la qualité de l'environnement urbain (ces attributs formels et apparents) devient un facteur attractif important. Elle est particulièrement importante dans une politique de renouvellement de l'image de la ville, souvent centrée dans des stratégies de « *montée en gamme* », notamment dans des villes particulièrement touchées par la restructuration économique (Rousseau, 2012).

L'aménagement devient ainsi un outil appelé à coïncider dans le travail promotionnel (Dessouroux, 2006, p. 160), notamment dans la construction d'une image différenciatrice de la ville, mettant en valeur identité et particularismes locaux et dans la création d'attracteurs de nouveaux investisseurs, habitants et visiteurs plus haut-de-gamme. Ce recours à l'aménagement a en outre privilégié les espaces publics parce qu'ils restent un objet « plus facile » à maîtriser par le pouvoir local par rapport à d'autres domaines et par leur dimension symbolique et capacité à répondre à des enjeux de représentation.

Mais quelle est, alors, cette demande à laquelle des aménagements d'espace public sont appelés à répondre ? Elle est constituée, comme je l'ai déjà affirmé d'après Dessouroux, par deux grands moteurs, la croissance du tourisme urbain et des forts changements dans les styles de vie urbains, avec des implications non-négligeables sur la pratique des espaces publics. Les deux partagent une source commune, la plus grande disponibilité de **temps libre**.

La croissance du **tourisme urbain**, phénomène relativement récent, connaît une évolution sans précédents dans l'ère actuelle du *low cost*. La compétition dans le marché du tourisme urbain demande, entre autres choses, qu'une ville se fasse destination. Se faire destination demande qu'elle se donne à voir – et qu'elle se donne à voir à un regard spécifique (pourtant pas unitaire), celui du touriste, bien différent de celui de l'utilisateur quotidien (Urry & Larsen, 2011)<sup>26</sup>. L'enjeu économique que l'attraction des touristes représente pousse ainsi à une certaine manière d'aménager les espaces publics qui privilégie un rapport visuel au paysage environnant. Mais il détermine aussi certains lieux privilégiés d'intervention, ceux où la valeur patrimoniale et/ou scénique est plus présente (Ashworth & Tunbridge, 2000), aussi bien que certains usages de l'espace public.

Du côté des pratiques « ordinaires » de l'espace urbain, la différenciation socio-spatiale des villes avait progressivement séparé lieux de travail et lieux de résidence,

---

<sup>26</sup> Les mêmes auteurs argumentent que l'expérience touristique est avant tout un phénomène visuel, sans pour autant négliger le rôle des autres sens, des performances corporelles et des dimensions émotionnelles et cognitives dans cette même expérience.

augmentant fortement les mobilités quotidiennes. La forte identification entre sociabilité publique et sociabilité quotidienne qui aurait pu exister avant ce processus, puisque les espaces de travail et de résidence coïncidaient dans des villes peu étendues, donne lieu à une **différenciation des espaces publics** (Fleury, 2007, p. 58). Désormais, au-delà des espaces de proximité des lieux de travail et de résidence, la fréquentation des espaces publics est optionnelle et **les citoyens ont le choix** d'où aller (puisque la demande pour des espaces de rassemblement et de côtoiement n'a pas diminué). Cela implique aussi qu'être un espace public de rassemblement n'est pas un caractère partagé par l'ensemble de l'espace urbain, mais la prérogative d'un ensemble réduit, des centralités (Fleury, 2007, p. 58). Cela s'aligne avec la tendance déjà affirmée à propos du tourisme pour privilégier l'aménagement et la gestion de certains espaces publics (voire des espaces privés d'usage public, mais j'y reviendrai), qui seraient conçus en fonction de cette nouvelle demande d'un usager qui a choisi d'être là.

Ce choix d'être là est davantage structuré par des changements dans les **styles de vie** contemporains qui tendent à privilégier les pratiques de loisir et de consommation en tant que pratiques de l'espace public. Ce gain d'**importance de la consommation et des loisirs** n'est pas strictement nouveau (le stimulus à la consommation de masses et les gains de temps libre y étaient depuis longtemps). Toutefois, la confluence contemporaine des loisirs et de la consommation provoque quelque chose de nouveau (Fleury, 2007, p. 59). Les styles de vie ne sont plus fondés stablement au statut social. Ils cherchent une différenciation (Bourdin, 2005) ancrée dans la poursuite énergique de capital culturel. C'est dans ce cadre que la confluence entre consommations et loisirs gagne une signification nouvelle. La poursuite de capital culturel se traduit dans une nouvelle économie symbolique créatrice de « paysages de consommation » qui remplacent les anciens « paysages de production » en ville (Zukin, 1998b). Ainsi, là où la conjonction entre loisirs et consommation avait mené à un raffinement graduel du modèle du centre commercial suburbain pour qu'il intègre pleinement la dimension loisir (Banerjee, 2001), ici elle est partie intégrante du mouvement de retour à la ville. Cela ne veut pourtant pas dire que les lieux de sociabilité (et de consommation et de loisir) en périphérie sont à présent dans une profonde agonie. Par ailleurs, certaines interventions en espace urbain consolidé vont précisément s'inspirer directement des expériences des centres commerciaux, par exemple, pour développer leur attractivité.

L'**économie symbolique** dont Zukin (1998b) fait mention est fondée sur la production de biens abstraits tels que des instruments financiers, de l'information et de la « culture » (l'art, la gastronomie, le tourisme, la musique, la mode...), aussi bien que des espaces où ils sont produits – bureaux, logements, restaurants, musées et les rues. Les styles de vie ne sont pas que des résultats de cette économie, ils en constituent simultanément une matière première. « Spontanés » dans les années 1960 et 1970, ces styles de vie auraient été absorbés depuis les années 1980 par les aléas de la compétition interurbaine et pleinement intégrés dans cette nouvelle économie



symbolique. Ce sont les efforts des administrations urbaines de répondre à ces styles de vie centrés sur la culture, le loisir et la consommation qui mèneraient, selon la même auteure, à une esthétisation de l'espace public, instauratrice d'un rapport visuel à l'espace, dans un effort d'attirer cette clientèle mobile de nouveaux urbains et touristes. Le modèle américain de cette esthétisation postmoderne comprend, par ailleurs, deux formes paradigmatiques de sociabilité bien distinctes entre elles, l'une associée aux rues et aux magasins à la Jane Jacobs (souvent détournée dans une demande esthétique pour de la cohérence visuelle) et une autre aux paradigmes de Disney et de Las Vegas de thématization, sécurisation, et aseptisation d'un environnement convivial :

*« Depuis la fin des années 1960, les régimes d'espace public dans toutes les villes sont devenus plus démocratiques, inclusifs et tolérants. Des manifestations politiques, des performances et des festivals ont fait les espaces publics plus dynamiques, plus attirants, plus ouverts à des groupes sociaux différents. Mais les espaces publics ont aussi attiré des personnes auparavant limitées à des zones circonscrites de la ville, comme des dealers de drogue, de biens illégaux ou illicites, et les sans-abris. Les 15-20 dernières années, dans les villes américaines, ces conditions combinées de festivité et d'abandon ont d'abord mené à une dévalorisation et par la suite à une revalorisation de l'espace public, notamment en centre-ville. La « valorisation » de l'espace urbain est plurielle : financière, en termes des valeurs du foncier ; morale, dans le sens des valeurs sociales ; et visuelle, dans des valeurs esthétiques suggérant « bien » ou « mal », « dangereux » ou « sûr » suggérées par les rapports entre usagers, usages et design d'un espace public. Les valeurs financières, morales et sociales sont toujours liées. Durant les années 1980, dans la majorité des villes américaines, le désir de créer une idée de cohérence sociale dans les espaces centraux – de les rendre moins dangereux, plus inspirateurs et plus profitables – a encouragé plusieurs mouvements de ré-esthétisation du centre [...]. Commencant dans les années 1970, le soutien à la préservation de bâtiments anciens (ou « des monuments »), un mouvement d'artistes et de professionnels vers des quartiers anciens (ou « de la gentrification »), et l'investissement de capital dans des nouveaux lieux commerciaux « festifs » ou « à thème » se sont joints à la revalorisation de marchés de nourriture et de nouveaux restaurants, à l'installation d'art public et construction de musées d'art, et à une nouvelle appréciation des identités urbaines historiques. Dans les années 1990, la ré-esthétisation de l'espace public dépend d'une « économie symbolique » large et en expansion : d'une part, des Planet Hollywood, des salles de cinéma Imax et des magasins Disney [...], et de l'autre, de nouveaux musées d'art contemporain [...]. Aux Etats-Unis, le modèle de la ré-esthétisation de l'espace public est allé à l'extrême de considérer des espaces commerciaux – des magasins, des restaurants, des cafés – comme de l'espace public [...]. Dans ce modèle « américain » d'espace public, la ville idéale n'influence plus la ville réelle. Ce sont plutôt les magasins, les complexes de divertissement et les musées d'art qui constituent des interventions importantes sur l'espace*

*public et qui sont en train de configurer une ville idéale fondée sur la consommation. Les symboles communs de l'espace public sont de plus en plus issus de la logique liant l'affichage esthétique à la culture commerciale [...] »* (Zukin, 1998a).

Ce long passage de Sharon Zukin est particulièrement intéressant dans ce qu'il reflète de certains discours anglo-américains sur le rapport entre la culture, l'économie et l'espace public. J'ai supprimé à dessein les passages faisant des références explicites à l'entrée des acteurs privés dans la provision et gestion des espaces car je l'aborderai dans la section suivante, et je ne veux pas non plus m'engager dans une critique du « biais spatial » du texte puisqu'il porte explicitement sur un « modèle américain ». Mais il renferme néanmoins une manière de penser l'espace public, quelque-peu plus radicale que le seul avènement de la consommation et des loisirs tels qu'ils surgissent dans les références francophones que j'ai citées d'abord.

Le caractère chronologique de l'argument de Zukin me semble très intéressant. Donc, après, la modernité tardive qui avait mené, aux Etats-Unis, à la suburbanisation en masse de ses classes moyennes et à la ghettoïsation des centres de ses villes (tel que la première Ecole de Chicago l'a modélisé), un mouvement de réinvestissement des centres s'est dessiné. Il a été porté par un style de vie valorisant la culture et la sociabilité et l'historicité des centres urbains, ce que l'auteure associe à une vague de gentrificateurs<sup>27</sup>. Un certain paysage s'était ainsi dessiné, autour de cafés, de magasins et de restaurants. Ce n'est qu'à partir des années 1980 que les administrations urbaines et le grand capital viendront s'investir fortement dans ce mouvement, les gentrificateurs cédant la place aux yuppies et aux touristes. C'est dans ce cadre que l'importation des codes et des symboles des espaces commerciaux et des parcs à thèmes devient majeure et « *que les villes sont retravaillées en tant que théâtres de consommation complexes et souvent spectaculaires* » (Latham, 2003, p. 1701), tandis que l'exode de la vie publique vers d'autres espaces continue. Il n'est donc pas seulement question du rôle des commerces dans la production des espaces publics, mais aussi de la percolation d'une économie symbolique commerciale et culturelle et de ses logiques d'action dans la production des espaces publics dans un sens restreint.

Revenant sur des propos issus de l'Europe continentale, l'avènement de cette société de loisirs et de consommation fortement attirée par « la culture » interagit avec l'avènement du tourisme urbain (lui aussi souvent « culturel ») et le contexte de compétition interurbaine. Cette interaction fait de l'espace public un élément important dans la fabrication d'une identité de la ville, voire une marque, et dans la création d'une

---

<sup>27</sup> Le concept de gentrification a une histoire intellectuelle particulière (et une genèse précise chez Ruth Glass). C'est pourquoi certains s'opposent à la généralisation de l'emploi du mot pour parler de tout changement socio-spatial impliquant d'une manière ou autre une montée en gamme – dont Alain Bourdin (2008). Mon but, pourtant, n'est pas de valider le qualificatif employé par Zukin, mais de restituer ses propos. Ailleurs, j'emploie le terme « montée en gamme » - il me semble effectivement plus adéquat en tant que mot tout-venant qui ne qualifie presque rien, sauf un mouvement vers le haut.

offre pour cette clientèle recherchant à se divertir, à consommer, ou les deux. A ce propos aussi, on peut trouver une chronologie (Dessouroux, 2006, p. 160) qui n'est pas totalement discordante de celle proposée par Sharon Zukin. Ainsi, ces interventions esthétisantes poussées par le marketing urbain auraient d'abord privilégié un volet patrimonial – des monuments, ensuite des ensembles, jusqu'à des quartiers entiers. Ces interventions, dont le paradigme est la piétonisation de rues dans des quartiers historiques, visaient majoritairement à proposer ces espaces à la découverte de nouveaux usagers, centrés sur une démarche « cadre de vie ». C'est dans les années 1980 que l'approche marketing se fait sentir plus fortement : des opérations plus visibles, des investissements plus lourds et une orientation vers l'extérieur plus affichée, visant l'attraction de potentiel économique. C'est à ce moment que les opérations recherchent plus activement un certain spectacle, pour « *corriger ou générer une image de ville dynamique, innovante et vivante* » (Dessouroux, 2006, p. 160). La festivalisation – par la compétition pour l'organisation de grands événements – doit aussi être comprise dans cette quête de visibilité et de création d'une image de dynamisme.

Le même auteur conclut avec un propos qui rejoint celui de Zukin sur l'appartenance des espaces de production des biens abstraits de l'économie symbolique à l'économie elle-même, en affirmant que c'est à partir de cette période que l'espace public transite vers un espace marchand, lui-même un élément productif (et non plus un simple support de fonctions), un capital mis en profit dans la production urbaine. D'où l'engouement pour des espaces spectaculaires.

Les conséquences spatiales de la confluence de ces phénomènes se matérialisent dans une nouvelle esthétique urbaine (Dessouroux, 2006) déployée dans deux registres différents. D'une part, se créent des « *paysages urbains spectaculaires* » (Hubbard, 1996) dans certains hauts-lieux de la ville retravaillés dans son ensemble pour créer des *designscapes* (Julier, 2005). Parmi ces hauts-lieux, des nouveaux types privilégiés émergent, notamment les fronts d'eau (Giroud, 2011; Gospodini, 2001; Jauhiainen, 1995; Lehrer & Laidley, 2008) et/ou les mégaprojets urbains (Orueta & Fainstein, 2008; Salet, 2008; Swyngedouw, Moulaert, & Rodriguez, 2002), au-delà des lieux patrimoniaux que j'ai déjà mentionnés. Ces deux premiers genres d'intervention privilégient souvent une architecture iconique et post-moderne (Harvey, 1989 ; Hubbard, 1996), où la quête de grands noms de l'architecture et de l'urbanisme (des *starchitects*) est une pratique courante (Knox, 2012 ; Patterson, 2012). La poursuite de grands événements (pas forcément directement liés à l'espace public) est aussi liée à cette quête de visibilité sur la scène internationale, voire de prétextes et contextes favorables à la rénovation urbaine, aussi bien que de nouveaux visiteurs et touristes, le tout dans des opérations de création (ou renforcement) d'une image de marque (García, 2004; Gold & Gold, 2008; Pereira & Nofre, 2011).

Pourtant, d'une autre part, l'esthétisation et la festivalisation des espaces publics se banalisent et deviennent présentes au-delà de ces espaces exceptionnels, même si les

quartiers historiques et touristiques tendent à être ciblés par des aménagements différenciés et différenciateurs (Dessouroux, 2006). La recherche d'une scénographie urbaine y est présente aussi et mène à une généralisation du recours à de nouvelles expertises, notamment liées à la conception – conception lumière, certes, mais aussi sonore. Ils marquent, globalement, l'entrée de la notion d'ambiance dans les pratiques de conception de certains espaces publics (Hernández González, 2010; Thibaud, 2015). L'objet à produire glisse parfois, du lieu à l'expérience, le lieu devient événement (Jakob, 2013).

Cette nouvelle esthétique mène encore à l'investissement de lieux « insolites », tels que les friches (Vivant, 2007) et la valorisation d'autres espaces-temps de la ville, notamment les nuits (Hae, 2011; Nofre, 2013). L'art public est également appelé à jouer un rôle dans ce contexte, dans la recherche de notoriété ou dans la création d'une nouvelle image<sup>28</sup>.

En outre, la festivalisation ne peut pas, elle non plus, être résumée aux seuls méga-événements. Plusieurs villes se sont engagées dans l'organisation d'événements de taille raisonnable dans leurs espaces publics, dans un but à la fois promotionnel et d'amélioration de l'offre de loisirs à leurs citoyens (Jamieson, 2004; Quinn, 2005). Mais ce rapport à l'événementiel se révèle à des échelles encore plus micro, par la montée en puissance d'instances de promotion et/ou de régulation des artistes et des divertissements de rue (Simpson, 2011; Whyte, 1980). Enfin, le recours à des événements pour « faire lieu » s'étend au recours à des aménagements éphémères de certains espaces, pour des périodes raisonnablement longues mais à durée déterminée, pour stimuler de nouveaux usages et parfois en préfigurant des interventions plus lourdes dans un moment subséquent (voir, par exemple, Pradel, 2010 à propos de l'exemple de Paris Plages).

Ces tendances vers l'esthétisation et la festivalisation des espaces publics ont été critiquées par deux arguments majeurs. Le premier souligne le rôle qu'elles jouent dans les cycles d'accumulation capitaliste et éventuellement dans l'accroissement des disparités socio-spatiales. Mais au-delà de cette critique faite par l'économie politique de ces aménagements spectaculaires, un deuxième argument propose une critique d'ordre social, voire moral. Inspiré plus ou moins fortement des écrits situationnistes sur la société du spectacle et de ceux de Baudrillard sur le simulacre (et sans trop s'éloigner des critiques marxistes du capitalisme aliénateur, cf. Gotham & Krier, 2008), cet argument déplore une perte d'authenticité dans l'expérience des espaces urbains et

---

<sup>28</sup> Par ailleurs, des textes sur l'art public présentent souvent des entrées très stimulantes pour discuter la publicité des espaces publics. Par exemple, autour de son rapport à l'embellissement ou à la promotion directe de l'interactivité avec le public (Deutsche, 1996; Levine, 2010; Whyte, 1990), à corriger des situations d'injustice symbolique pour souligner l'ampleur des publics possibles d'un espace (Amin, 2008) et sur leur rôle dans des démarches de création de lien social et de lieux à partir de l'engagement des riverains (Sharp, Pollock, & Paddison, 2005).

dans les rapports sociaux que s'y déroulent, tous les deux dominés par la consommation, colonisatrice des individus. La production de l'espace public est ainsi perçue comme quelque chose qui privilégie la création de l'image, au lieu d'un espace social complexe, dans une logique de pain et de cirque (Harvey, 1992). L'expérience de l'espace urbain devient progressivement plus prévisible et écrite au préalable ; le « retour à la ville » se fait en gardant le rapport au monde prévalant dans les centres commerciaux et les parcs à thème. Que ce soit un détournement de la « chute de l'homme public » que Sennet avait déplorée dans les années 1970 est donc discutable, parce que la vie publique qu'on peut expérimenter dans les espaces publics contemporains serait entachée d'artificialité et de contrôle. Au-delà des instances de répression dure de certains usagers et usages, dont je parlerai dans la section suivante, l'avènement de l'espace public en tant qu'un espace fonctionnellement spécialisé dans le loisir a mené à l'apparition de mécanismes doux de pacification de l'espace, de suppression d'éventuelles nuisances à l'expérience agréable de l'espace et d'encouragement à des rapports passifs à l'environnement. On parle, à titre d'exemple, de domestication par cappuccino (Rowland Atkinson, 2003; Zukin, 2010) à propos de la multiplication de terrasses et de kiosques dans les espaces publics, et d'un pouvoir ambiant (Allen, 2006) pour discuter la capacité de contrôle du design et de la production d'ambiances de nouveaux espaces publics tels que la Potsdamer Platz à Berlin.

C'est ce même esprit de critique de la réduction de l'espace public à un objet à consommer visuellement, dans un étroit rapport à la promotion de la consommation *de facto* des produits qui y sont vendus, qui transparait dans certains écrits sur le rapport de l'urbanisme DIY à la planification et au pouvoir. Le volet tactique de cet urbanisme DIY a été fortement discuté dans son rapport ambigu aux centres de pouvoir, dans la mesure où il sert une politique du goût, fortement imbriqué dans l'esthétique de la ville et des classes créatives, et assure des fonctions productives de l'espace dans cette période de récession (Deslandes, 2013; Mould, 2014). Cette capacité de l'urbanisme tactique à servir les intérêts de la ville néolibérale, indépendamment d'une volonté d'institutionnalisation explicite ou non, est illustrée par la manière dont les autorités réagissent à deux types de pratiques spatiales *non autorisées et de base locale* – celles des sans-abris et des urbanistes tactiques (Heim LaFrombois, 2015). Que le premier soit normalement réprimé et le deuxième toléré et éventuellement assimilé par les acteurs institutionnels de la ville est un signe de la capacité de l'urbanisme tactique à maintenir une fonction « productive » de l'espace en temps de crise, créant, ou au moins évitant la perte, de rente foncière future. La *Next Generation of New Urbanists (NextGen)*, partie intégrante du *Congress of New Urbanism* a sponsorisé la publication de manuels en urbanisme tactique et intègre des personnalités importantes dans la diffusion de ses méthodes (Heim LaFrombois, 2015).

L'analogie à faire ici est, à mon avis, que de la même manière que l'urbanisme culturaliste avait été assimilé par le *New Urbanism* pour donner forme à un urbanisme

assez conservateur (enclaves suburbaines isolées, etc.), l'urbanisme tactique et ses outils d'élection viendront jouer un rôle similaire dans la ville cool et branchée en ces temps de récession. Ou par rapport à l'esthétisation, le spectaculaire donne lieu au cool et créatif, mais le rapport distancé et passif à l'espace n'aurait pas changé.

### **1.3.3.3 La privatisation des espaces publics, la ville revanchiste et la question du droit à la ville**

Les tendances que je viens de décrire sont indissociables, à la fois cause et conséquence, d'une croissante privatisation de la production et de la gestion des espaces publics. Par ailleurs, les modalités des pratiques instaurées par la prégnance de la consommation et des loisirs ont été appelées des exemples de « *privatisation des usages* » (Fleury, 2010). Cette notion d'usages privatisés ne peut être comprise que par rapport à une notion d'usage public, dont les définitions peuvent varier, comme on a déjà pu voir avant (Sheller & Urry, 2003; Staeheli & Mitchell, 2007). Mais elle reflète aussi des mobilisations communes du concept d'espace public, notamment en tant qu'idéaltype (un modèle de société démocratique), en tant qu'arène de débat et de contestation ou, plus globalement, en tant qu'ensemble de critères normatifs pour des évaluations des espaces et/ou de leurs pratiques (Koch & Latham, 2012). Dans son ensemble, ces critiques dénoncent une diminution de ces espaces indifférenciés où les possibilités de rencontres et d'interaction en toute liberté connaîtraient leur apogée (Kirby, 2008) ou des limitations à la publicité des espaces, en termes d'accès et de la régulation des usages (Dessouroux, 2006), voire de la propriété.

Cette privatisation des usages ne peut pas, pourtant, se réduire au changement sociétal que j'ai décrit avant. La montée de la demande pour la consommation et les loisirs dans les espaces publics de la ville consolidée mène à la commercialisation des espaces publics et, conséquemment, à la montée en puissance de certains acteurs capables de répondre à cette demande. Cette demande croissante conduit aussi à de nouvelles manières de produire et réguler les espaces qui maximisent la qualité de l'expérience de consommation et de loisir. C'est-à-dire que la privatisation ne se tient pas uniquement aux usages, elle marque aussi une forte implication d'acteurs non-étatiques dans la production des espaces, intéressés dans la maximisation de la rentabilité financière et la performance économique de ces espaces centraux. La participation croissante de ces acteurs a été facilitée par le contexte de pénurie de ressources financières publiques, insuffisants pour assurer les nouveaux seuils de qualité exigés. Ceci est **l'argument économique** justifiant cette tendance à la privatisation des espaces (Dessouroux, 2006).

L'argument économique souligne, donc, que la production des espaces publics est de plus en plus orientée par des objectifs financiers, notamment ceux des commerçants (et les grands groupes commerciaux sont de plus en plus présents) et les acteurs de l'immobilier. Cela peut impliquer l'engagement direct de ces acteurs, comme nous verrons par la suite, mais peut aussi bien percoler dans des interventions portées par les

autorités publiques, pour qui le développement économique devient l'indicateur majeur du succès de leurs politiques urbaines (Fleury, 2007; Rousseau, 2012).

Le contenu de ces interventions est par ailleurs fortement ancré dans un deuxième **argument, sécuritaire**. « *La normalisation des comportements en public et le formatage du public indésirable* » se font souvent au nom de l'hospitalité et de la sécurité des lieux. L'argument s'appuie, selon Dessouroux (2006, p. 106), sur l'érosion du contrôle social informel (du type « les yeux dans la rue » de Jane Jacobs) à cause de la prédominance des liens faibles dans les rapports sociaux et la diminution de l'importance de l'échelle de proximité dans les quotidiens des citoyens. Un sentiment d'insécurité ontologique plus prononcé se fait ainsi sentir, poussant à une généralisation d'une méfiance de l'autre et notamment du différent – une envie d'entre soi devenue normale (Bauman, 2006).

C'est pourquoi en même temps que la vie sociale se disperse, des mouvements vers son recentrement émergent, notamment dans le cadre résidentiel. Les aménagements d'espace public sont ainsi devenus des outils importants dans une communautarisation croissante des espaces (Dessouroux, 2006). Ici, l'accès universel théorique n'est pas mis en cause, mais les fortes dynamiques d'appropriation suggérées par les aménagements l'empêchent de fait. Des aménagements tels que les zones 30 ou les zones résidentielles sont des moteurs forts dans ces dynamiques. Cette tendance se radicalise souvent dans des privatisations effectives des espaces résidentiels, tels que les enclaves résidentielles ou des espaces de loisirs et de vacances, des initiatives privées, d'accès conditionné, mais où les espaces d'usage commun sont un élément important.

Dans un rapport plus étroit à la visée économique des espaces, plusieurs tendances peuvent être identifiées, comme la croissance de la réglementation d'usages de l'espace, devenue aussi davantage restrictive, interdisant certaines pratiques et ciblant directement certaines catégories d'usagers, comme la consommation d'alcool (Demant & Landolt, 2014; Jayne, Holloway, & Valentine, 2006), les jeunes (Litscher, 2014; Malone, 2002), des sans-abri et d'autres indésirables (Fleury & Froment-Meurice, 2014; Mitchell, 1995, 1997), des femmes migrantes (Law, 2002) et des pratiques telles que le skate (Borden, 2001) ou la drague (Doron, 2007). Le recours croissant à la vidéosurveillance et à la patrouille des espaces par la police et des agents de sécurité privés en est un autre symptôme (Betin, Martinais, & Renard, 2003; Carmona et al., 2008). Enfin, cela aboutit au développement d'un urbanisme sécuritaire, où des mesures urbanistiques sont prises pour prévenir la délinquance ou tout simplement des usages non désirés, la prévention situationnelle (Benbouzid, 2010).

Ces tendances n'impliquent pas forcément la participation directe des acteurs privés. Ces derniers rentrent dans le jeu de deux manières principales<sup>29</sup>. Une première

---

<sup>29</sup> Une troisième manière non négligeable passe par la concession de certaines tâches de gestion des espaces (sécurité, entretien, exploitation d'équipements...) à des acteurs privés, voire aussi dans leur conception (recours à des maîtrises d'œuvre externes aux autorités publiques). Etant donné que cela

consiste dans des **démarches de cogestion de l'espace public**, dans des sortes de partenariats public-privés. Dans le monde anglophone, les *Business Improvement Districts* (BID) en sont un exemple très illustratif (Carmona et al., 2008; Ward, 2006), tandis qu'en Europe le modèle du *town centre management* (TCM), inspiré des méthodes des centres commerciaux (Basile, 2007) est aussi devenu une pratique courante. Dans ces modèles, les acteurs privés locaux (commerçants, propriétaires immobiliers) collaborent avec les autorités publiques (à des degrés variables, frôlant parfois la substitution de la gestion publique des espaces) pour gérer les espaces, en apportant une qualité de service supérieure (ou au moins distincte) de l'ensemble des espaces de la ville. Ils mènent souvent à la création de règlements spécifiques à leur périmètre, au renforcement des dispositifs d'accompagnement des usagers (des *stewards*) et de surveillance, à la création d'une signalétique spécifique mais aussi à une programmation poussée d'activités et d'événements variés. Des petits aménagements, tels que ceux de *placemaking low-cost* discutés antérieurement, peuvent être proposés. Par exemple le projet européen (INTERREG) *Lively City*, dont l'Association (belge) du Management de Centre-Ville était un des partenaires, propose l'application de ces principes à certains espaces sous-utilisés pour créer des *Urban Lifestyle Points* (Lively Cities, s.d.).

La délimitation spatiale de dispositifs tels que les BID ou ceux de TCM est un exemple très net de la géographie variable de la privatisation des espaces et des usages. Dans la mesure où le rapport aux espaces en tant que lieux de chalandise, de résidence ou d'investissement se fait dans un contexte de choix, la privatisation tend à privilégier les lieux les plus susceptibles à souffrir de la dévalorisation associée à la perception de l'insécurité, ou là où l'offre fonctionnelle (commerces, patrimoine, loisir...) se retrouve « naturellement » concentrée (Dessouroux, 2006).

La deuxième manière la plus puissante d'intervention des acteurs privés dans la production de l'espace public passe par **la provision d'espaces juridiquement privés** accessibles au public. Ce phénomène, très courant aux Etats-Unis (notamment dans le cadre de mécanismes d'*incentive zoning* comme celui de New York que j'ai décrit avant) reste plutôt rare en Europe continentale (Fleury, 2010; Langstraat & Melik, 2013), raison pour laquelle je ne les développe pas davantage.

Ces phénomènes de privatisation sont le plus souvent critiqués par rapport à la notion de droit à la ville, tandis que leur cause est attribuée aux dynamiques du capitalisme et à l'avènement d'une ville revanchiste.

*Le droit à la ville* est un ouvrage d'Henri Lefebvre (1968) où l'auteur articule un projet politique autour de cette notion. Cet énoncé doit être compris dans le cadre de sa lecture de l'urbanisme et de l'urbanisation comme des processus qui mettent en valeur

---

n'implique pas forcément le partage de prérogatives décisionnelles avec ces acteurs, je ne les développe pas ici. Les espaces privés d'usage public qui ne rentrent pas dans la définition adoptée avant (donc, ceux qui ne sont pas des espaces ouverts extérieurs théoriquement accessibles à tous) ne sont pas traités non plus.



la ville comme un produit et non comme une œuvre, menant à un appauvrissement généralisé de la vie quotidienne (cf. *supra* sur la dialectique entre valeur d'usage et valeur d'échange et, *infra*, sur sa théorie de la production de l'espace).

Le droit à la ville est donc la synthèse d'un projet politique pour une nouvelle manière de produire la ville, ancrée dans l'affirmation d'un espace consacrant le droit à une vie urbaine donnant priorité à la valeur d'usage. La formulation de ce droit est vague et ne se traduit pas dans une formulation juridique. Il n'y a pas, non plus, de discussion de la hiérarchisation des « sous-droits » qui peuvent le constituer et se révéler néanmoins incompatibles entre eux (Attoh, 2011)<sup>30</sup>. Son but est certes plutôt celui d'affirmer une posture éthique et politique devant la production de l'espace, bien illustrée dans les passages suivants :

*« Le droit à la ville se manifeste comme forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à l'habiter. Le droit à l'œuvre (à l'activité participante) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) s'impliquent dans le droit à la ville »* (Lefebvre, 1968, p. 155).

*« Parmi ces droits en formation figure le droit à la ville (non pas à la ville ancienne mais à la vie urbaine, à la centralité renouvelée, aux lieux de rencontres et d'échanges, aux rythmes de vie et emplois du temps permettant l'usage plein et entier de ces moments et lieux, etc.). La proclamation et la réalisation de la vie urbaine comme règne de l'usage (de l'échange et de la rencontre dégagés de la valeur de l'échange) réclament la maîtrise de l'économique (de la valeur d'échange, du marché et de la marchandise) et s'inscrivent par conséquent dans les perspectives de la révolution sous hégémonie de la classe ouvrière »* (Lefebvre, 1968, pp. 161-162).

Cette formulation du droit à la ville comme un droit à une vie urbaine qui profite pleinement de la valeur d'usage inspire plusieurs critiques des phénomènes de privatisation des usages et des espaces. Un premier argument discute la signification de l'avènement des loisirs et de la consommation comme fonction première des espaces publics et déterminant des rapports individuels à l'espace. Or, ces tendances, effectivement proactives dans une prise en compte des usages, le font tout en gardant les opérations de séparation du monde social et de l'espace qui constituent la production capitaliste de l'espace. Elles la soumettent, parfois de manière très explicite, aux impératifs de l'économie et du profit. En d'autres termes, ces processus de production d'un espace des loisirs et de la consommation font du loisir une « fonction » et donc une pratique dénuée de la liberté et de la créativité impliquée dans la production de la ville en tant qu'œuvre. Cet argument rejoint donc la critique socio-morale des modes de vie contemporains décrite avant, en la reliant explicitement à des techniques d'aménagement de l'espace.

---

<sup>30</sup> Purcell (2002) fait une bonne discussion de cette notion et de son usage dans la recherche urbaine.

Un deuxième argument faisant recours à la notion de droit à la ville le fait d'une manière plus littérale en le reliant aux questions d'accès aux espaces, à la fois par la régulation des usages et par le ciblage de certaines catégories spécifiques de la population. Ainsi, chercher à « déguerpir » certains groupes ou introduire des règles qui effectivement interdisent des pratiques centrales à certains modes de vie constitue une instance nette de violation du droit de ces individus à la ville.

C'est par le biais de cette dernière acception que les débats de l'espace public rejoignent ceux de la ville revanchiste<sup>31</sup>. Cette thèse a été proposée pour un contexte spatio-temporel très particulier, celui de la mise en œuvre d'une politique de tolérance zéro par Rudy Giuliani en New York dans les années 1990 (Smith, 2009). Cette politique originelle de Giuliani a commencé par poursuivre activement les dizaines de milliers de sans-abris de la ville pour après s'affranchir d'autres groupes sociaux et/ou comportements. Elle l'a fait toujours dans une logique de « *tolérance zéro* » envers des pratiques tenues comme antisociales ou inciviles. Le terme revanchiste est emprunté du français « revanche », puisque Neil Smith, le premier à proposer cette lecture, y voyait un esprit réactionnaire de revanche/vengeance des classes moyennes (blanches) vis-à-vis les groupes et comportements qui auraient séquestré les espaces de la ville qui leur appartenaient auparavant. Fortement influencée par la théorie des fenêtres cassées<sup>32</sup>, cette approche revanchiste telle qu'elle a été prônée par Giuliani s'affranchit de tout signe de désordre et cherche à l'éradiquer de l'espace public. Ce sont ces signes, tels que les SDF, et non les problèmes sociaux ou la résolution des crimes, qui sont ciblés. La mise en œuvre de cette politique de tolérance zéro a été accompagnée par une forte augmentation de la violence policière. Smith (2009, p. 3) la résume ainsi :

*« Le revanchisme des années 1990 est très imbriqué avec la stratégie de gentrification de la ville. Il a combiné une réaction politique anti-libérale avec un désir social presque ontologique, de certains, d'une revanche de classe. Le revanchisme des années 1990, en gros, est une tentative de reconquête de la ville à coups de poing qui signale le dénouement de la politique urbaine libérale du 20<sup>ème</sup> siècle. Il a exprimé le désir d'un ordre urbain nouveau et péremptoire ».*

Ce revanchisme, d'abord associé à ce contexte géo-historique précis, a par la suite évolué et a aussi été identifié dans d'autres contextes, au fur et à mesure que les

---

<sup>31</sup> La ville revanchiste est plus souvent mobilisée explicitement dans des discussions sur des phénomènes de gentrification. Par ailleurs, étant une notion récente (datant des années 1990), elle n'aurait pu, naturellement, structurer des débats qui la précèdent. Néanmoins, ma présentation de la question suffira, j'espère, pour montrer comment la logique des arguments s'applique aussi pour cette synthèse de l'esprit des critiques de la production des espaces publics.

<sup>32</sup> Cette thèse, à la base du développement de la criminologie environnementale, soutient que les moindres signes de décadence dans l'espace urbain, tels que des fenêtres cassées, dégèneront dans des dépressions profondes de ces quartiers et en grandes augmentations de criminalité, s'ils ne sont pas réglés immédiatement (cf. Mitchell, 2003, pour une histoire intellectuelle de ce concept, ainsi que de ses impacts).

démarches de tolérance zéro s'exportaient ou par d'autres motifs endogènes. Ces tendances ont été explicitement liées au désinvestissement de l'Etat des instances de reproduction sociale, à la globalisation et à l'hégémonie du néolibéralisme : « *le revanchisme est sur tout aspect la politique culturelle moche de la mondialisation néolibérale* » (Smith, 1998, p. 10). Il est donc rattaché aux politiques urbaines de la ville entrepreneuriale (MacLeod, 2002) et aux politiques de montée en gamme et de gentrification menées dans ce cadre, souvent sous l'euphémisme de la régénération urbaine (Smith, 2002).

*« Le revanchisme connote la « revanche » des villes déterminées à éradiquer les populations indésirables de manière à créer une image positive d'elles-mêmes, attirant ainsi le capital hautement mobile dans un marché global de plus en plus compétitif »* (Johnsen & Fitzpatrick, 2010, p. 1704)

Ce revanchisme se met en œuvre par des mécanismes législatifs, physiques, de surveillance et discursifs.

Ces écrits autour de la ville revanchiste démontrent comment la quête d'investisseurs, de touristes et de résidents passe par des actions de purification des espaces publics qui font prévaloir l'esthétique des lieux sur toute autre considération (MacLeod, 2002). Ces mesures s'ancrent très fortement dans des arguments sécuritaires et dans la criminalisation de l'incivilité. Je ne veux pas discuter la « vérité » de cette thèse revanchiste (parce que je ne l'utilise pas par la suite et elle ne structure en rien mon propos ; elle a été très discutée, par exemple par Geoff DeVerteuil). Je la mentionne en tant qu'exemple très représentatif, à mon avis, d'une manière de lier certaines occurrences micro-géographiques à des tendances structurelles. Pour moi, le risque de surinterprétation est clair. Ici, certaines dynamiques des espaces publics sont assez rapidement reliées à la globalisation néolibérale et une « *fatigue de la compassion* » (Mitchell, 2001, cité par MacLeod, 2002, p. 608), qui rendrait l'individu lambda de moins en moins sensible aux difficultés rencontrées par les franges défavorisées de la société.

#### **1.3.3.4 Des critiques de la critique : de la dénonciation de biais spatiaux, des études sur la publicité des espaces privés et une revalorisation de « ce qui marche » dans les espaces publics d'aujourd'hui**

Ces approches critiques, largement dominantes dans la littérature sur la production de l'espace public, ont été récemment examinées et critiquées. Sans m'attarder sur des critiques concrètes à des arguments concrets dans un travail concret, je me limite à énoncer les remarques de portée générale sur l'approche dans sa globalité.

Un premier groupe de critiques se penche sur **les biais spatiaux** de ces études. Faisant écho aux plaidoyers généraux pour un urbanisme cosmopolite ou comparatif (Dear, 2005; McFarlane, 2010; Robinson, 2011; Ward, 2008), des études ont d'abord souligné que les théories sur l'espace public sont issues de contextes anglo-américains et que leur application à des contextes autres (à l'Europe continentale, aux pays du Sud) ne se fait pas sans poser problème (Baptista, 2013; Dessouroux, 2006; Drummond, 2000;

Fleury, 2007; Gibert, 2014; Langstraat & Melik, 2013). Ces textes ont par exemple permis de nuancer et complexifier fortement les récits sur la privatisation des espaces et le rôle joué par les acteurs privés. Une dimension additionnelle de ces biais est la tendance à privilégier des analyses d'espaces paradigmatiques vis-à-vis des tendances qu'on veut décrire (Carmona et al., 2008; Langstraat & Melik, 2013; Paddison & Sharp, 2007) – Times Square et d'autres BID, par exemple, pour parler de disneyfication et de privatisation. Les théories qui en découlent ne s'appliquent forcément pas aux espaces publics plus ordinaires, moins centraux dans la mise en œuvre de la ville entrepreneuriale, revanchiste, néolibérale, etc. Enfin, des essais ont été menés pour mettre à jour la diversité des types d'espace, de leurs fonctions et des usages que s'y déroulent, au-delà des récits quelque-peu répétitifs des critiques urbaines (Carmona, 2015).

Ces critiques des critiques ont permis de questionner l'idée de « la fin de l'espace public » qui avait marqué le débat d'une partie des auteurs anglo-américains. Elles ont montré qu'en Europe l'action publique a fortement investi les espaces publics de ses villes (Carmona, 2015; Fleury, 2007; Langstraat & Melik, 2013; Melik & Lawton, 2011) ; que ces espaces publics restent très majoritairement de propriété publique (Fleury, 2010; Langstraat & Melik, 2013) ; que les restrictions à l'accès n'ont pas du tout l'ampleur suggérée dans les récits les plus pessimistes ; et que la vie publique reste une dimension très importante des quotidiens des citoyens, même si elle a pu changer vis-à-vis d'une vie publique « du passé » (Carmona et al., 2008; Langstraat & Melik, 2013; Simões Aelbrecht, 2010).

Mais elles ont aussi souligné que la publicité des espaces ne saurait être réduite à une modalité de sociabilité précise. Par ailleurs, cette sociabilité est à maintes reprises indépendante des acteurs responsables de la production et de la gestion des espaces et du statut foncier de ces derniers (Amin, 2008; Carmona et al., 2008; Carmona, 2015; Kirby, 2008; Moroni & Chiodelli, 2013; Sheller & Urry, 2003).

Il me semble fructueux, à ce moment, de creuser davantage le dialogue avec ces **études sur la sociabilité publique**, en commençant par les propos de Richard Sennett (que j'ai à peine mentionnés) sur le déclin de l'homme public, pour arriver à certains textes, déjà mentionnés, issus de l'interactionnisme et/ou de l'ethnographie de l'espace public. Je le fais non pour ouvrir un nouveau front de discussion, mais pour conforter l'argument qui est en train d'être développé et l'approche que je soutiendrai par la suite. Concrètement, je mènerai la discussion autour d'un binôme apparemment tendu : des critiques normatives des dynamiques contemporaines de l'usage des espaces (la « privatisation des usages ») et l'apparente autonomie des interactions (des pratiques de l'espace) vis-à-vis d'une forte régulation des espaces qui cherche à en déterminer les usages. Mon argument souligne que ces critiques se posent à deux niveaux distincts, qui doivent être toujours explicités.

Malgré son impact dans les écrits sur l'espace public, l'ouvrage de Sennett (2002) ne porte pas sur les espaces publics. Son centre d'intérêt majeur n'est même pas « urbain » dans un sens strict, quoiqu'il soit bien « en ville » qu'on voit certaines de ses conséquences les plus fortes. Sennett se soucie principalement du rapport entre vie privée et vie publique, et notamment du déclin de cette dernière. Ce déclin, qu'il critique, n'est pas une lamentation sur la « quantité » de l'usage de l'espace public, ni sur le changement des lieux de la vie publique, ni sur le type des pratiques spatiales... Son analyse essaie plutôt de démontrer un changement sociétal général au long des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles dans le rapport entre les individus et la société. Ce rapport serait de plus en plus marqué par une recherche de la connaissance et la démonstration de la personnalité de l'un et d'autrui, menant à un repli dans la sphère familiale et dans la communauté (rappelons ici l'opposition entre espace communautaire et espace public que nous avons vu dans 1.1.1). L'intimité, la proximité (affective) entre les individus est considérée un bien moral (p. 259) et cette modalité de connaissance, plutôt de la vie privée, est étendue à la vie publique. Cette dernière est, par conséquent, vidée de sa spécificité expressive, les individus auraient oublié la spécificité des rôles à incarner lorsqu'on est en public. Dans l'espace public, devant la foule, dont la connaissance des personnalités et l'intimité sont impossibles, la réaction est de rechercher le silence et l'évitement.

A cela correspond un urbanisme qui n'essaie pas de contrer cette incapacité à mener une vie publique autre que l'évitement. Il crée en revanche des espaces qui encouragent cette communauté (en français, l'expression « proximité » est peut-être plus juste) et/ou des espaces publics incapables d'encourager l'interaction entre inconnus (ceux de l'urbanisme moderniste, notamment).

Ainsi, bien que les propos de Sennett interpellent les espaces et les pratiques du quotidien, ils se tiennent à un ordre de grandeur assez général. Son centre d'intérêt est moins ce que les gens font dans l'espace public que le *sens* de ce que les gens y font, et la manière dont ces pratiques parlent d'un changement sociétal plus vaste.

Par conséquent, la relation qu'on peut établir entre la portée de ce récit sur le déclin de l'homme public et les études à penchant ethnographique n'est pas directe. Je veux dire par là qu'une critique normative, voire morale, de la société à partir des espaces publics ne peut pas être « prouvée » par une observation des pratiques spatiales, puisqu'elle interpelle le sens plus profond de ces pratiques. Sennett lui-même l'illustre au moins deux fois, lorsqu'il mentionne des travaux des interactionnistes symboliques, notamment Goffman et Lofland.

D'abord, ces travaux sont utilisés pour confirmer la véracité du symptôme du déclin de l'homme public que Sennett identifie. Sennett utilise ces deux auteurs (p. 299) notamment pour confirmer que les interactions dans la foule sont marquées par l'évitement, le repli en soi. Mais en même temps, Sennett est profondément critique des travaux de Goffman (p.35-36) puisqu'il isole les situations observées d'une historicité (dans le sens d'une théorie générale de la société, mais aussi des histoires de vie des

individus observés). Ainsi, ces travaux peuvent démontrer en quoi les codes d'un comportement en public sont présents ou pas dans une situation donnée, mais ne peuvent rien dire sur une méta-direction du rapport entre vie publique et vie privée<sup>33</sup>. Enfin, ces travaux abdiquent d'imaginer d'autres modalités d'interaction possibles (voire « meilleures »).

J'arrive ainsi à une première étape de mon argument. Les études critiques des critiques de la privatisation montrent l'intense vie publique de ces espaces censément privés et trop régulés ; mais ils ne peuvent pas adresser le sens, voire la « moralité », de ces interactions par la seule observation des interactions. Elles ne peuvent donc pas réfuter les thèses sur le déclin de la vie publique. Elles ne peuvent que nuancer le portrait des conséquences de la privatisation des espaces sur le type d'interactions présentes.

C'est à ce sujet que les critiques des critiques, et notamment l'inspiration qu'elles puisent dans la tradition ethnographique des interactionnistes est très importante : le rapport entre qualités de l'espace et qualités des usages. Sennett fait des références aux espaces arides du modernisme, aux effets négatifs de l'urbanisme fonctionnaliste et à la recherche de création d'espaces de proximité comme des manifestations du changement sociétal qu'il analyse. Les intentions des producteurs de ces espaces sont apparemment claires (au moins pour Sennett), mais il n'y a pas d'analyse des usages qui s'y déroulent. De manière analogue, plusieurs critiques de l'espace public assument que les intentions des producteurs de l'espace, visibles dans le design et dans le dispositif gestionnaire de l'espace, créent les usages qu'ils souhaitent. Au-delà d'une critique d'un déterminisme spatial que j'ai déjà faite à propos des *affordances*, il est important de souligner qu'il s'agit de niveaux d'analyse distincts.

Retournons au beau texte de Bordreuil (2007) sur les usages de Plan de Campagne, un grand pôle commercial dans la « périphérie » de l'agglomération marseillaise (paradoxalement assez central géographiquement par rapport aux villes de Marseille et d'Aix). Son propos n'est pas celui de refuser le caractère marchand de l'espace, ni de minimiser l'importance du caractère commercial de l'espace dans les modalités des pratiques spatiales. Toutefois, son observation des usages de l'espace y trouve les mêmes marqueurs d'urbanité que dans les espaces publics « urbains » : un éventail de pratiques et de comportements qui ne sauraient se réduire à quelque chose de commercial (ces usages non-instrumentaux commencent même dans le parking du pôle). C'est-à-dire qu'il y a une autonomie forte des usages, qu'à l'espace commercial ne correspond pas une pratique radicalement distincte de celle des espaces centraux de l'agglomération. Et cette autonomie ne procède pas d'une quelconque tactique de résistance à la stratégie des producteurs de l'espace, pour reprendre la terminologie de

---

<sup>33</sup> Il y a aussi une question « chronologique » non négligeable : ces études interactionnistes, aussi bien que les propos fondateurs de l'École de Chicago, datent d'une période où la transition décrite par Sennett était déjà « achevée ». L'isolement, le silence dans la foule, que Sennett déplore était, pour ces autres auteurs, l'essence même de l'être métropolitain.

de Certeau. Elle semble plutôt révéler simplement une capacité à vivre, de manière fortement autonome, les espaces.

Dans le même ouvrage collectif, Stéphane Tonnelat (2007) montre comment les camelots sénégalais à Times Square mènent leur pratique « illicite » dans cet espace très fréquenté et très régulé. Ce que l'auteur raconte se rapproche plus d'une tactique, d'une résistance. Toutefois, cette résistance ne se fait pas *contre* les usages prédominants de l'espace (notamment le flux constant) mais *avec*, créant des sortes de plis dans ce flux et cette surveillance permanents où la vente peut avoir lieu. L'espace du mouvement est urbanisé par la capacité des camelots à créer des « plis » d'informalité.

Ces deux exemples montrent qu'une critique de l'espace ne peut pas se prolonger automatiquement par une critique des usages de l'espace, pour cause de résistance, voire d'autonomie, des usages vis-à-vis de l'espace. Mais ils montrent aussi que l'étude des usages d'un espace ne sait pas invalider des critiques normatives de la *valeur* de ces usages dans une vision plus globale de la société.

Enfin, d'autres études ethnographiques, comme celle de Boissonade (2001) soulèvent une autre question dans l'étude du rapport entre usages et espaces. L'analyse des situations peut mener à un portrait où « *il y a des scènes, mais pas de scénario* » (Sennett, 2002, p. 36). La définition d'un espace comme objet d'analyse peut avoir des limites similaires. C'est-à-dire que le *sens* d'une pratique spatiale peut ne pas se trouver dans le lieu où elle a été faite. Pour comprendre l'usage d'un espace public, l'espace n'est pas forcément la bonne unité d'analyse. Il faut, on peut argumenter, insérer l'usage de l'espace public dans l'ensemble des pratiques spatiales des individus pour comprendre la signification d'une pratique concrète. Les travaux de Boissonade observent des jeunes de plusieurs banlieues parisiennes dans plusieurs espaces du quartier et montrent une logique d'ensemble que l'observation d'un seul endroit ne saurait pas montrer<sup>34</sup>.

Christian Dessouroux (2006) présente une autre critique relative à des **questions de méthode et d'épistémologie**. Une grande partie de la littérature sur la privatisation, festivalisation, esthétisation..., fait se rencontrer des propos macroscopiques sur des tendances structurelles de la société et de l'économie contemporaines avec la microgéographie des espaces publics concrets et des usages que s'y déroulent. Ce sont donc des liens de causalité faibles, ignorant souvent l'agencement des échelles méso de production de l'espace. A propos des thèses de la ville revanchiste, Johnsen et Fitzpatrick (2010, p. 1705, accentuation dans l'original) affirment que ces travaux ne s'occupent pas des *vrais auteurs* de ces politiques répressives, c'est-à-dire l'ensemble des acteurs engagés dans leur mise en œuvre et leurs destinataires. Parce que ces critiques « *sont*

---

<sup>34</sup> C'est d'ailleurs ce que mon collègue et ami Florian Guérin fait autour des pratiques noctambules des jeunes à Paris, en observant leurs pratiques et en menant des entretiens avec eux. Face à son approche, il n'est pas surprenant que nous ayons eu des discussions sur nos respectifs concepts d'espace public – le mien n'aurait pas de sens, sociologiquement parlant, le sien ne correspondant pas à la spécificité de la catégorie d'action publique.

presque exclusivement restreintes au *politique* [politics, en anglais] et aux *principes* sous-jacents à ce tournant punitif, au lieu d'explorer en profondeur son articulation (et contestation) à travers les individus et les institutions sur le terrain ». Je crois qu'une remarque analogue vis-à-vis de la prise en compte des usages dans la production de l'espace public peut être faite, en complétant les propos de Dessouroux. Ceci rejoint la « grande lacune » que Madanipour, Knierbein et Degros identifient dans l'introduction d'un ouvrage collectif sur

*« Comment les autorités urbaines européennes comprennent-elles et traitent-elles les espaces publics ? Comment ceci interagit-il avec les forces du marché, les héritages historiques, les normes sociales et les attentes culturelles ? De quelle manière ces actions répondent-elles aux besoins et aux expériences des citoyens ? [Ces questions prétendent] remplir une grande lacune dans la littérature [...] : le rôle de l'Etat dans son intersection avec les rôles multiples de l'espace public et la vie quotidienne des individus dans les villes européennes » (Madanipour, Knierbein, & Degros, 2014, p. 1).*

Enfin, un dernier ensemble de remarques questionne **la normativité et les apriorismes critiques** de ces approches, en questionnant ce qu'elles ne permettent pas de voir. Regan Koch et Alan Latham (Koch & Latham, 2012, 2013) dénoncent plusieurs écueils de la recherche dominante sur l'espace public : sa portée excessivement générale mais aussi les manières dont elle peut être trompeuse ou exagérée. Très performante dans le diagnostic critique, elle peine à fournir des récits justes de la vie que s'y déroule, aussi bien que *ce qui marche* dans ces espaces, au-delà de *ce qui ne va pas*. En outre, les critiques des pratiques de consommation et loisir ignorent leur rôle social, leurs impacts positifs dans la vie sociale des individus et des territoires, y compris dans des optiques socialement progressistes (Drummond, 2000; Franck & Stevens, 2013; Hou, 2010; Koch & Latham, 2014; Latham, 2003; Stevens, 2007). Une des conséquences est l'incapacité de ces travaux à « développer des solutions imaginatives et efficaces aux problèmes auxquels les villes font face lorsqu'elles cherchent à améliorer les qualités de leurs espaces publics » (Koch & Latham, 2014, p. 145). Une dernière limitation de cette normativité très marquée est qu'elle semble être arrivée à une impasse, dont elle n'arrive pas à sortir pour produire de nouveaux horizons. Phil Hubbard (2008, p. 524) est particulièrement éloquent à ce propos :

*« Ces dernières années, Il y a eu des moments où j'ai désespéré en attendant de lire ou entendre quoi que ce soit sur l'espace public qui pourrait mener la discussion au-delà de ces débats rebattus, dans lesquels on nous dit que l'espace public est en train de mourir et qu'il faut qu'on le sauve des forces qui menacent de diminuer sa capacité à fonctionner comme un forum démocratique. Dans ces débats, les 'rues' sont trop fréquemment présentées comme des sites privilégiés de sociabilité, tandis qu'on accuse politiciens et urbanistes d'être revanchistes et d'ébranler la valeur sociale et culturelle des*



*espaces publics en les dédiant à un éventail serré de pratiques orientées vers la consommation. Des contre-arguments – que les rues n’ont jamais été vraiment accessibles et ouvertes à tous – sont diligemment débités [...]. Coincés dans une impasse théorique, les débats sur l’espace public tournent en rond indéfiniment, devenant de plus en plus autoréférentiels et moins importants pour les villes où à présent l’internet rivalise avec les rues en tant qu’espace de dialogue et de sociabilité ».*

Je reprends certaines de ces critiques de la critique par la suite, en discutant les limitations de cette lignée de recherche et la manière dont elles interpellent l’objet de ma recherche.

### 1.3.3.5 Les questions qui se posent

Ce résumé de certaines des critiques de la production de l’espace public dans son rapport aux questions des usages pose **quatre grandes questions** qui, en complément de celles dégagées de la première famille de littérature analysée, permettent de cibler une approche prometteuse du sujet.

La première reprend la grande remarque de Dessouroux sur **le rôle de l’échelle méso de l’action publique locale dans la médiation entre tendances structurelles et les microgéographies des espaces publics**, et le pouvoir explicatif de ces diagnostics. Si la littérature en *urban design* semblait présenter une figure de l’urbaniste complètement autonome dans sa capacité à proposer des espaces publics conviviaux, les études critiques suggèrent un *planner* ou *designer* dont l’action est complètement déterminée par l’économie politique, voire qui en est un agent consciemment actif. On peut donc bien se questionner sur l’autonomie des acteurs techniques et politiques des processus de production d’échelle locale, et jusqu’à quel point ils sont, ou pas, des collaborateurs idéologues des tendances structurelles du néolibéralisme. Encore à ce propos, on peut aussi se questionner sur la nature du travail de production de ces espaces publics et jusqu’où il représente inévitablement une instance d’annihilation de la vie sociale et de la valeur d’usage, tout particulièrement lorsque les usages sont devenus des enjeux explicites de ces processus de production. Reprenant les arguments de Koch et Latham sur l’importance de la vie sociale qui se déroule dans ces espaces réaménagés et/ou de consommation et de loisir, est-il vraiment impossible de produire un espace public qui soit socialement porteur de progrès ? Toute production de l’espace public est-elle nécessairement un moment d’oppression ? Sans sous-estimer l’importance majeure des inégalités et injustices sociales et le fait que le monde se révèle souvent un endroit horrible, ne peut-on reconnaître qu’il y a quelque chose de positif dans le fait que l’expérience de ce monde soit fréquemment agréable sans la déqualifier automatiquement comme du pain et du cirque ?

Deuxièmement, j’aborde **la métonymie sous-jacente** à beaucoup de ces approches critiques de la production de l’espace public. Dans leur synthèse de l’histoire de la pensée contemporaine sur l’espace public, Koch et Latham (2014, p. 144) affirment :

*« pour beaucoup de chercheurs de l'urbain, l'espace public est un concept important parce qu'il fournit une manière d'évaluer les impacts des grandes transformations des villes. En se concentrant sur les grands développements [...], il est possible de décrire et d'interpréter les effets collectifs des processus d'urbanisation plus larges ».*

Or, si je ne questionne pas la capacité des espaces publics à illustrer et à matérialiser ces tendances d'échelle plus large, je me demande si, inversement, on peut réduire tout ce qu'on doit savoir sur la production de l'espace public à ce caractère d'épiphénomène de processus plus larges. Si l'intérêt d'étudier et d'intervenir sur les espaces publics est sûrement lié à ce caractère métonymique, ne faut-il, parfois, traiter l'espace public en tant qu'objet à part entière, non réductible au « tout » qu'il permet de référencer ?

La troisième question que j'aimerais poser est celle du **rapport à l'action**. Certes, le but de ces approches critiques est de *critiquer* la production de l'espace public. Ainsi, mon propos ne consiste pas à dire que les approches critiques devraient nuancer leurs propos pour adoucir leur capacité à dialoguer avec le monde de l'action. Mais je me demande pourtant si ces constructions normatives a priori d'une idée d'espace public, une certaine forme d'essentialisme donc, ne constituent finalement pas quelque chose d'ontologiquement distinct de ce qui est « l'espace public » des producteurs de la ville. En pointant constamment comment les espaces publics produits s'éloignent des idéaux-type d'espace public, ne s'éloigne-t-on de ce que veut dire l'espace public pour ceux qui l'ont produit ? Ne risque-t-on pas de parler de deux choses différentes ? Et dans cet éloignement, ne finit-on pas par perdre la capacité à analyser comment les choses se font dans la pratique, quelles sont les notions d'espace public qui sont en jeu pour leurs producteurs ? Et, enfin, comprendre les manières dont ces questions sont pensées et décidées par les producteurs, ne peut-il pas constituer un chemin fertile pour un engagement politiquement progressiste ?

Enfin, je ressens la fatigue et la sensation d'impasse manifestées par Hubbard, ce qui revient à la question de **l'utilité de ces recherches**. Il me semble parfois me trouver devant des prophéties auto-réalisatrices : si le monde est capitaliste et inégal, chercher dans les espaces publics des signes du capitalisme et de l'inégalité n'aboutit pas aux plus fortes sensations d'étonnement. Point de départ et point d'arrivée se ressemblent, la boucle se boucle. Beaucoup de travaux intéressants se sont engagés plus récemment à décrire les différentes manières dont le néolibéralisme se déploie dans des contextes (nationaux, locaux...) différents. Ceci aussi dans un effort d'améliorer son potentiel explicatif, voire de questionner l'intérêt de sa généralisation, en tant que concept analytique, à tous contextes. C'est une voie qui me semble intéressante à poursuivre, en prenant compte des remarques que j'ai faites précédemment.

### **1.3.4 La recherche d'un compromis : les entrées par les acteurs et les processus**

Tant dans la recherche en *urban design* que dans les approches critiques, les détails des processus de production et les discours et pratiques des producteurs sont souvent absents. Certes, dans certains cas, la restitution des discours dans des conflits locaux autour de la production des espaces publics ou de la régulation de certaines pratiques sont bien présents, à des degrés de détail différents (Levine, 2010; Mitchell, 2003).

Certains auteurs se sont penchés sur les politiques locales d'espace public et sur les processus concrets de production pour comprendre précisément comment ils résultent des articulations entre ces phénomènes macroscopiques et des contingences locales, dont les jeux d'acteurs en place.

Ainsi, la thèse d'Antoine Fleury (2007) montre comment, à Paris, il y a plusieurs moteurs de la production de l'espace public, avec des logiques spatiales différentes. Il révèle aussi que le développement de ces politiques d'espace public remontait à quelques décennies. Il montre aussi l'inadéquation des débats provenant d'Amérique du Nord sur la privatisation pour analyser la situation parisienne – l'entrée (indirecte) des privés dans la production des espaces publics parisiens se fait surtout à travers les dispositifs de concertation et d'externalisation de la maîtrise d'œuvre. L'esthétisation y est bien présente, dans ce que l'auteur nomme l'apparition d'un « paysage public » à travers l'enchaînement des aménagements.

Il montre par ailleurs que la production des espaces se fait par différentes formes de l'action publique, liées entre elles et qui ont des objectifs distincts. Il identifie ainsi la production d'espaces de représentation, étroitement liée aux enjeux de marketing urbain et à la patrimonialisation des espaces, qui reste néanmoins une scène d'importantes innovations formelles et esthétiques ; la production des espaces dans le cadre d'une politique de déplacements, notamment la promotion des modes doux ; la production d'espaces de proximité, dont les objectifs sont étroitement liés à la fonction résidentielle, et qui a un fort impact sur les espaces publics les plus ordinaires ; et l'animation des espaces par l'activité festive, une réinvention de formes anciennes de l'action publique, au croisement de politiques culturelles visant la démocratisation et des enjeux de marketing et d'image urbaine. L'auteur met enfin à jour les tensions entre des aménagements renforçant la spécificité des lieux et une vision de la globalité de la ville.

D'autre part, la diversification des usages dans ces espaces conquis à la voiture peut se heurter à certains efforts de maîtrise de la part de l'action publique. Les jeux d'échelles entre les aménagements (locale, centrale) et la désignation de certains lieux comme lieux de mise en œuvre de dispositifs particuliers sont une source additionnelle d'éventuelles tensions, voire contradictions, dans la mise en œuvre de la politique d'espace public parisienne.

Christian Dessouroux (2006) analyse les logiques de production des espaces publics dans trois communes de Bruxelles-Capitale. Il en démontre les marges de manœuvre des instances locales dans les décisions concernant la mobilité, la sécurité, la festivalisation et l'esthétisation des espaces publics. Il en tire plusieurs conclusions. D'abord, le fait d'approcher l'étude de la production de l'espace public à partir d'un phénomène préalablement choisi (par exemple la privatisation) peut mener à un aveuglement vis-à-vis d'autres enjeux importants de la production des espaces. Deuxièmement, il relève l'absence de lien de causalité directe entre les niveaux macro et micro de la production de l'espace public : les contraintes structurelles restreignent le champ des possibilités d'intervention de l'échelon communal (des acteurs politiques et des acteurs locaux), qui reste cependant ouvert, et pas préalablement déterminé.

Les aménagements concrets résultent ainsi de l'envergure et de la nature des enjeux mobilisés, ainsi que du nombre et de l'engagement des acteurs impliqués et des ressources à leur disposition. Ces interactions justifient aussi bien des actions que des situations de non-action, c'est-à-dire des contextes où l'aménagement des espaces publics ne s'affirme pas comme priorité politique.

Dans les trois communes étudiées, l'auteur a pu identifier deux grands clivages. Un premier oppose des partisans d'aménagements centrés sur les usages, et donc valorisant des aspects fonctionnels, et d'autres plaidant davantage pour la dimension esthétique de la production de l'espace, mettant en avant l'image du lieu. Parmi ces derniers, l'auteur identifie des contemporanéistes et des traditionalistes. Un deuxième clivage concerne les échelles de référence et d'intervention. Il trouve en outre un lien entre, d'un côté, les échelles de proximité et la primauté attribuée aux usages et à des démarches participatives, et de l'autre une prédominance des enjeux d'image et un moindre intérêt dans la participation publique dans les aménagements se revendiquant l'échelon macro.

Toutefois, cette dépendance des enjeux et des jeux d'acteurs ne se traduit pas dans une indétermination totale des aménagements au début de chaque processus. L'auteur identifie d'abord un ensemble de petites opérations exécutées de manière complètement autonome par le pouvoir public, comme la modernisation de l'éclairage public ou la réfection de trottoirs. Mais c'est surtout la question de certaines stabilités au sein des organisations et des jeux d'acteurs qui génère des lignes de conduites à la base de logiques d'aménagements générales. Le groupe restreint d'acteurs qui déclenche les processus d'aménagement peut ainsi être guidé par des stratégies explicites, des objectifs clairement préétablis, ou s'orienter par un ensemble de pratiques implicites au sein de l'administration. Ainsi, s'il y a certes de la diversité dans les solutions adoptées, elle n'est pas démesurée, notamment à l'échelle d'une même commune, voire d'un sous-ensemble spatial donné, formant un quartier de type spécifique (un quartier métropolitain, un quartier touristique, un quartier en voie de rénovation, etc.). Les différences très nettes dans les logiques de production des espaces au sein des trois communes étudiées sont rendues possibles par le paysage politique et administratif

particulier de la région bruxelloise, qui laisse une grande autonomie à l'échelon communal dans la production des espaces.

Des chercheurs de l'INSA de Lyon ont eux aussi porté une attention particulière à la politique d'espace public et aux processus concrets de leur production. La thèse de Sophie Vareilles (2006) est un bon exemple de cette approche. Dans ce travail, l'auteure analyse la diversité des pratiques de concertation dans les projets d'espace public menés par le Grand Lyon, leur impact sur les projets tels qu'ils ont été conçus et ce que cela révèle du rapport entre les mondes de la production de l'espace et de l'usage. Son travail conclut en montrant comment à Lyon l'activité de fabrication s'est autonomisée, dans le sens où fabriquer devient son seul objectif.

Dans ce cadre, l'acte de fabriquer l'espace public ne se soumet pas aux techniques d'usage, cherchant plutôt à faire en sorte que ces techniques nuisent le moins possible aux techniques de fabrication. La concertation sert donc à concilier le monde des pratiques sociales avec les impératifs de l'activité de fabrication. Plus concrètement, la politique lyonnaise fonde la requalification des espaces sur l'hypothèse d'une causalité entre les formes de l'espace et les pratiques sociales qui y prennent place, et qu'une pratique sociale adéquate à l'urbanité souhaitée passe par un espace public approprié par les publics. Ainsi, de manière à éviter des dysfonctionnements d'usages et à promouvoir cette appropriation, les meneurs de la politique et des projets utilisent la concertation pour optimiser la saisie des demandes des publics et pour produire de la connaissance sur leurs comportements à l'égard des objets que la maîtrise d'ouvrage met à disposition sur l'espace public.

Cette identification de la qualité des espaces avec leur appropriation par les publics conduit à une sur-programmation de l'espace public, où des activités particulières sont assignées à des aires précises. En résulte une subdivision des espaces en aires fonctionnelles, dans un espace composé d'une juxtaposition de sous-espaces. Cela mène aussi à une croissante spécialisation des objets, devenus de plus en plus contraignants par rapport aux activités qu'ils permettent et encouragent. Cette contrainte est notamment liée à une hyper-signification des espaces, énonçant sans ambiguïté les activités à réaliser telles qu'elles ont été prévues par les fabricants. Une telle situation est contraire aux visions de la diversité des pratiques sociales comme une qualité des espaces publics, d'ailleurs explicitement énoncées dans les propos de la politique lyonnaise. Cela finit par renforcer une perception de « crise de l'espace public », appelant à de nouveaux aménagements, dans un cercle vicieux.

L'effet appauvrissant, en termes de diversité des pratiques sociales générées, est exploré à partir d'une conception des objets dans l'espace public comme une offre d'action, dépendante à la fois des fabricants et de la perception que les publics font des possibilités d'action et des meilleurs moyens d'agir en fonction de leurs objectifs et raisons. Or, les dispositifs de concertation contribuent activement à réduire l'éventail de cette offre parce qu'ils tendent à imaginer un public régulier et prévisible. C'est cette vision du public produite par la concertation, obéissante aux régimes de la fabrication,

qui sert de base à l'activité de fabrication. Ainsi, l'appropriation promue ne se fait pas par rapport à des publics pluriels, ni par rapport à la variabilité des modes d'engagement des usagers avec l'espace. Elle se fait plutôt par rapport à la fabrication et à une lecture fonctionnelle de l'utilisation des objets. Spécialisation de l'espace public, cristallisation des significations, réduction de l'offre et conséquente contrainte en pratiques, ainsi peut se résumer les impacts de la concertation sur les projets d'espace public à Lyon, tels qu'ils ont été énoncés par l'auteure.

Encore par rapport à Lyon, Betin (2001) décortique comment la naissante politique d'espace public dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de déplacements urbains sur la Presqu'île de la ville traduit la notion d'espace public, globale et apparemment consensuelle, dans des aménagements concrets. Cette traduction s'opère à travers des jeux d'acteurs qui reflètent les inégalités sociales locales. Elle se matérialise dans des assignations de l'échelle de référence des espaces – agglomération, proximité... - qui naturalisent en quelque sorte ces rapports de pouvoir inégaux dans des aménagements.

D'autres exemples de travaux se concentrent sur le rôle des acteurs et/ou sur le déroulement des processus de production existant. Je mentionne leurs apports de manière plus succincte, puisque leur apport substantiel est moins important pour la suite de la thèse. Ils permettent pourtant de souligner l'intérêt méthodologique et épistémologique de cette approche de la production des espaces publics.

Calderon et Chelleri (2013) adoptent une approche néo-institutionnaliste pour étudier les processus sociaux de production de l'espace public à La Mina, Barcelone, dans une tentative de déplacer les discussions sur les aspects formels et fonctionnels des espaces qui tendent, selon eux, à dominer les débats. Ils démontrent l'intérêt d'étudier à chaque processus les manières dont les forces structurantes (discours, ressources, régulations et procédures) interagissent dans des jeux comprenant une multiplicité de types d'acteurs à des intérêts, valeurs et capacités distincts.

Michael Edema Leary (2013) engage explicitement l'appareil conceptuel d'Henri Lefebvre pour étudier le processus de régénération urbaine de Castlefield, ancienne zone industrielle à Manchester, dans les années 1990. En ayant recours à de la recherche en archive et à des entretiens avec certains acteurs du processus, l'auteur montre l'intérêt de l'approche pour questionner l'histoire des partenariats publics-privés de régénération urbaine au Royaume-Uni, ainsi que leurs impacts. Il montre notamment comment même ces instances de déclenchement de « la ville entrepreneuriale » peuvent produire des espaces socialement porteurs de progrès, « différentiels » et d'expression politisée.

Dans un bel exercice d'histoire urbaine, Ehrenfeucht et Loukaitou-Sideris (2007), montrent comment la construction de trottoirs dans le Los Angeles de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et début du 20<sup>ème</sup> déclenche un processus graduel de définition de cet espace public, de sa fonction, de son public-cible et des usages admissibles, reflétant des jeux

d'acteurs complexes et le caractère socialement construit de la réglementation de l'espace public.

A leur tour, Söderström, Manzoni et Oguey (2001) se penchent sur deux processus concrets de production d'espace public à Genève, qui ont échoué. Ils montrent comment l'incapacité à engager des dispositifs de concertation nécessaires, découlant à la fois d'une certaine incompétence dans l'identification des enjeux et d'un urbanisme qui privilégie les objets en dépit des processus, débouche sur une définition incomplète de l'intérêt public, dûment opposée par les citoyens. Dans un autre travail, Söderström et Geertman (2013), démontrent comment l'espace public est en train d'émerger en tant que problème public à Hanoi. Cette émergence est fortement influencée par différents canaux transnationaux de mobilités de politiques publiques, portées par différents acteurs et affichant différents entendements de « bon espace public », qui sont néanmoins retravaillés par les contextes et jeux d'acteurs locaux.

Van Deusen Jr. (2002) analyse dans quelle mesure les concepteurs sont responsables pour ce qu'il définit comme une claire instance de négation du droit à la ville de certaines catégories de la population suite à un aménagement d'espace public à Syracuse, NY. Il montre, malgré les fortes limitations empiriques de son étude, comment les valeurs des concepteurs, en valorisant l'espace en dépit des personnes, s'alignent, ou au moins ne vont pas à l'encontre, de l'économie politique poussant à une privatisation des espaces.

Cette vision très peu nuancée contraste avec ce que Smithsion (2008) avait recensé à New York, où les projets créateurs d'exclusion étaient attribuables à des demandes de la maîtrise d'ouvrage, et avec le travail de Jacob et Hellström (2010). Ces derniers proposent une source supplémentaire pour étudier la production, les discours officiels, ici ceux des documents de planification. Leur analyse des discours sur l'espace public dans ce type de documents dans quatre villes du Nord de l'Europe fait ressortir des tensions, voire des contradictions, entre groupes de valeurs symboliques (loisir et jeu, pouvoir et organisation, désordre et changement, identité et unité), que les *planners* essaient de concilier dans la production de l'espace. Ces conclusions questionnent la lecture linéaire proposée par Van Deusen, Jr. et invitent à comprendre comment ces valeurs, certaines faisant référence à des visions essentialistes de l'espace public, d'autres mettant en avant son caractère relationnel, sont négociées dans chaque processus de production.

Ce parcours par plusieurs exemples d'approches par les acteurs et/ou les processus n'est pas exhaustif, mais il fait néanmoins ressortir certains éléments structurants pour la suite de la thèse. Il permet d'abord de montrer l'intérêt d'une telle approche, notamment dans la mesure où il permet d'établir des liens fructueux avec les deux autres familles de littérature recensées. D'ailleurs, plusieurs de ces travaux s'engagent explicitement avec ces textes, notamment ceux des approches critiques. Une approche fortement empirique par les processus et les acteurs permet, ainsi, de raffiner

les schémas explicatifs entre tendances structurelles et les espaces publics tels qu'ils sont produits et régulés, sans que cela ne heurte en aucune mesure le potentiel critique de la recherche urbaine. Au contraire, j'argumenterais que cette connaissance fine des modes d'opération des producteurs d'espace public à l'échelle locale peut permettre de proposer des stratégies politiques plus efficaces, parce que mieux ciblées, au-delà du « système ».

Ces approches sont importantes parce qu'elles révèlent le caractère contingent de chaque processus d'espace public. Toute approche ignorant cette méso-échelle de production risque fortement la surdétermination par des facteurs d'ordre macro<sup>35</sup>.

Mais ces recherches empiriques montrent aussi que cette indétermination théorique est, dans la pratique, restreinte non seulement par le niveau macro, mais par des régularités et des contraintes propres à cette échelle méso. Celles-ci peuvent être d'un ordre formel (des normes, des injonctions politico-techniques d'ordre supérieur) mais aussi d'un ordre informel, passant par les cultures organisationnelles et techniques des institutions menant les processus. Et, pourtant, ni les contraintes macro ni celles d'échelle méso ne déterminent totalement l'action des acteurs.

Deux éléments intéressants ressortent de cette autonomie des acteurs. Le premier, d'un ordre un peu plus général, tient tout simplement au potentiel créateur des jeux d'acteurs, théoriquement capables d'entraîner une réinvention de la problématique de l'espace public, notamment d'un point de vue programmatique. Deuxièmement, il y a quelque chose de spécifique à la technique de la conception qui ne s'épuise pas dans la seule définition du programme. Dessouroux y fait référence lorsqu'il oppose des contemporanéistes à des traditionalistes, par exemple. Faute de meilleurs termes, il s'agit de la philosophie de conception d'un concepteur, son style, sa signature, et la manière dont cela correspond à une vision du bon espace public supplémentaire à celle éventuellement établie dans les considérations politiques et techniques en amont. Cet aspect-là est moins traité, peut-être à cause d'une certaine difficulté à bien le cerner.

En outre, et le travail de Vareilles en est un exemple fort intéressant, ces approches n'impliquent pas nécessairement qu'on s'arrête à la dimension procédurale de la production des espaces. Elles permettent un engagement explicite et informé avec la dimension substantielle des aménagements, en fournissant des arguments explicatifs de l'ordre des justifications techniques et politiques des problèmes qui vont au-delà de la seule rationalité politico-économique néolibérale. Au sein de cette dimension substantielle des aménagements, les objets qui les composent apparaissent comme un

---

<sup>35</sup> Ce n'est pas, pourtant, seulement une question d'échelle des phénomènes, de confrontation entre tendances structurelles et la matérialité des espaces existants. Cette « échelle urbaine » est marquée par un travail politique particulier, lié à l'émergence de la « ville entrepreneuriale ». Cette émergence n'est pas qu'un changement de priorités politiques qui privilégie désormais le développement politique. Elle implique aussi que les villes jouent un nouveau rôle, d'être un acteur politique collectif. Ce travail de devenir acteur est tout sauf évident – et les espaces publics peuvent y jouer un rôle important. Je reprends cette remarque un peu plus tard dans ce chapitre.



élément très parlant dans la discussion des logiques de production des espaces. Ils démontrent comment ces objets, devenus des outils de la ville conviviale, matérialisent des entendements distincts sur les manières de prendre en compte les usages dans la production des espaces et les éventuels paradoxes, décrits par l'auteure, de leur mise en œuvre.

On arrive ainsi à l'importance d'un niveau méso de compréhension, capable de combler le vide entre les facteurs d'ordre macro et les espaces publics produits et les usages que s'y déroulent. C'est-à-dire qu'il est important de se pencher non seulement sur les acteurs et les processus de production des espaces, mais aussi sur les politiques locales d'espace public. Les travaux qui viennent d'être recensés, notamment ceux qui essaient de jongler avec l'échelle « urbaine » (correspondant au niveau de l'administration étudié) et les processus concrets de production, éclairent également sur ce que peut être une politique locale d'espace public. Revenons, donc, sur cet échelon de production de l'espace public.

#### **1.4 LES POLITIQUES D'ESPACE PUBLIC, ENTRE LOGIQUE URBAINE ET IDEOLOGIE**

Dans 1.2, j'ai répertorié un ensemble d'enjeux de politique urbaine qui font souvent appel aux espaces publics en tant qu'outil, potentiellement contradictoires entre eux (Madanipour et al., 2014). Cet investissement des espaces publics par le biais de politiques sectorielles peut signifier que l'espace public ne s'autonomise pas en tant que secteur de l'administration. Toutefois, cela peut ne pas impliquer l'inexistence d'une politique d'espace public, en tant que « *ensemble d'actions planifiées et coordonnées dans le temps pour améliorer l'espace public* » (Martí Casanovas, 2013, p. 177). Ce texte est un des seuls à mener une analyse comparative des politiques d'espace public dans plusieurs villes européennes<sup>36</sup>, où il trouve, malgré les différences, certains dénominateurs communs :

*« (...) les politiques d'espace public dans des villes européennes ont surtout promu une logique urbaine dans le dessin de l'espace public. Les espaces publics sont conçus comme des scènes pour la vie, l'image et l'identité de la ville. Ils sont dessinés en prenant en compte leur rôle dans la ville, en recherchant leur articulation avec le cadre bâti, en recherchant leur insertion dans le tissu urbain, en recherchant un dialogue avec le contexte historique et culturel des lieux »* (Martí Casanovas, 2013, p. 192).

Fleury (2007, p. 597) trouve lui aussi un modèle commun d'espaces publics spécifiques à la métropole européenne, à la fois sur le recours à certaines solutions (potelets, pavages, mobilier urbain, végétalisation), mais aussi par rapport aux modes de production (coordination des services, concertation et participation, externalisation de

---

<sup>36</sup> Notamment Barcelone, Séville, Lyon, Paris, Amsterdam, Rotterdam, La Haye, Berlin et Rome.

parties de la production). Ce **modèle européen** se reflète dans un surinvestissement des espaces publics envisagés par un « *triple prisme de la cohésion, du patrimoine et de l'environnement* », l'encouragement de la discussion et du débat sur les espaces, et des tendances à l'appropriation, à l'exclusion et à la privatisation, quoique dans des modalités distinctes de l'apparente *doxa* nord-américaine.

La logique urbaine caractérisant les politiques d'espace public est distincte de politiques basées sur des dessins singuliers qui recherchent à se faire remarquer et du modèle nord-américain du *placemaking* « *qui consiste à donner réponse aux multiples demandes des différents usagers dans un espace donné* » (Martí Casanovas, 2013, p. 192). Elle est encore différente (mais ne les exclue pas) d'espaces relayant une image symbolique forte associée à une communauté ethnique particulière et d'espaces véhiculant les valeurs officielles.

De l'article ressort que les politiques d'espace public peuvent avoir des configurations très distinctes et se servir d'outils également différenciés, permettant de nuancer certains des propos de Fleury par rapport au volet organisationnel des politiques. Au-delà de différents degrés de développement, de portée et d'ampleur des politiques, elles peuvent aussi varier d'un point de vue organisationnel. Une politique d'espace public ne requiert forcément pas un organe coordonnateur, pouvant être fragmentée, portée par une pluralité d'institutions au sein de l'administration, dont les méthodes, objectifs et résultats ne coïncident pas nécessairement. Par ailleurs, même dans le cas où un organe tend à coordonner la production des espaces publics, sa configuration est elle aussi variable, de lourdes structures centralisatrices à des cellules flexibles et de petite taille.

Une politique d'espace public peut aussi revenir à la constitution et diffusion d'une culture d'espace public au sein d'une administration. La consolidation (capacité à influencer les interventions subséquentes), la diffusion (au sein de l'ensemble de l'appareil de l'administration urbaine) et la capacité de s'adapter et de se renouveler en permanence de cette culture sont, encore une fois, variables entre les cas étudiés par l'auteur.

Enfin, une politique d'espace public peut se déployer à travers plusieurs types d'instruments, dont des projets d'urbanisation, des plans et stratégies d'espace public et des projets urbains. Les projets d'urbanisation explorent et mettent en œuvre des lignes directrices, un facteur-clé dans l'émergence d'une culture d'espace public et pour la production d'effets dans la vie et dans l'image de la ville. Pour l'auteur, seule la mise en œuvre systématique de ces lignes directrices sur un ensemble raisonnable d'interventions permet des impacts sur la qualité de la vie et l'attractivité de la ville. Parmi les outils de ces projets d'urbanisation figurent des projets paradigmatiques censés consolider et diffuser ces lignes directrices ; la création et la mise à jour de manuels et des vocabulaires ; et la création de barèmes de qualité par type d'espace public pour des projets d'extension urbaine. Les plans d'aménagement peuvent être des moteurs importants dans la mise en œuvre d'une politique d'espace public, tandis que la

création d'un plan spécifique à la question n'assure pas une effective mise en œuvre de ses préconisations. Ce sont souvent des plans de différents types qui réussissent à créer des conditions pour la mise en œuvre de démarches cohérentes d'espace public sur certains sous-ensembles de la ville : des plans globaux pour certaines zones, des réseaux et corridors, des plans typologiques (pour un type donné d'espace public) ou des plans pour des grands éléments géographiques, comme les fleuves. Enfin, le projet urbain peut servir comme un laboratoire pour expérimenter de nouvelles démarches, éventuellement génératrices d'une nouvelle culture d'espace public.

Le portrait dressé par Casanovas est résolument optimiste. Non seulement il refuse l'applicabilité des critiques de matrice anglo-américaine au contexte européen (continental), mais il affirme aussi que le fait que la logique urbaine soit au cœur du renouvellement des espaces publics européens garantit le bienfondé de ces démarches :

*« Et si nous considérons que la logique urbaine dans le dessin de l'espace de la ville apporte à l'expérience de la rencontre sociale le sens d'une sphère collective conçue comme un cadre de cohésion sociale, alors on peut affirmer que les politiques d'espace public dans les villes européennes sont en train de promouvoir des espaces civiques et inclusifs »* (Martí Casanovas, 2013, p. 192).

Cette valorisation de la logique urbaine des aménagements d'espace, par ailleurs peu spectaculaires et d'un dessin respectueux du contexte, est implicitement une valorisation d'une certaine période de la politique d'espace public barcelonaise (Martí Casanovas, 2005). D'autres chercheurs barcelonais, de sa célèbre école d'anthropologie radicale, présentent une lecture complètement opposée de cette manière européenne de faire, où la matrice barcelonaise percole d'une manière ou d'autre. Où Casanovas, représentant de l'école d'urbanisme de l'Université polytechnique, voit un universalisme de cette logique urbaine de la ville compacte, Manuel Delgado et Daniel Malet (Delgado & Malet, 2007; Delgado, 2011) voient l'expression physique de la vraie nature de ces politiques : l'espace public comme matérialisation d'un discours idéologique.

Pour eux, l'idéologie dominante des sociétés démocratiques européennes est celle du « citoyennisme ». Héritière des travaux de Habermas et Arendt, l'espace public, catégorie politique, y efface les contradictions du capitalisme et des rapports de domination, l'inégalité entre les individus et les luttes entre les classes au profit d'un espace de consensus où tout individu est censé être égal. Les espaces publics urbains sont, pour ces auteurs, la matérialisation de cette idéologie faussement égalitaire, où le consensus autour de valeurs universels de civisme et de citoyenneté, l'apparent neutralité de l'espace et la coprésence pacifique ne sont obtenus qu'à partir d'une subtile suppression de la discorde et de ses signes visibles, sans forcément faire recours à des mécanismes violents. L'espace public donne forme à cette éthique citoyenne du vivre-ensemble, moyen pacifique d'assurer la reproduction de la classe dominante, état et capital.

On revient ainsi aux discussions du concept d'espace public (ici matérialisation de la catégorie politique) et aux approches critiques – celle-ci de claire référence marxiste – que j'avais déjà discutées. Je ne vais pas récupérer tous les arguments et limites identifiées à de telles lectures. Je tiens à souligner une certaine indifférence à la variété des solutions conceptuelles et organisationnelles dans la mise en œuvre de politiques et projets d'espace public. Cette variété ne fait rien pour le combat de l'idéologie dominante, ni de l'hégémonie des classes dominantes et de leurs représentations de l'espace.

L'ensemble des questions et des constats faits au long de ce chapitre est repris dans la section suivante, où une conclusion intermédiaire pose les questions de recherche de cette thèse-ci. Le chapitre se poursuit avec la présentation de la méthodologie construite pour répondre à ces questions.

## **1.5 CONCLUSION INTERMEDIAIRE : DES CONSTATS ET DES QUESTIONS DE RECHERCHE**

### **1.5.1 Des considérations de départ : quelques constats**

Ce parcours par une partie de la littérature a permis d'identifier un ensemble de questions qui restent sous-exploitées. Une première, sur laquelle j'ai insistée à maintes reprises, passe par **le rôle des acteurs** (et notamment des techniciens, y compris concepteurs). D'un côté, la littérature en *urban design* adopte une vision techniciste du problème. Ses recommandations suggèrent implicitement qu'il s'agit d'un problème de formation des concepteurs ou alors de leur engouement par une esthétique ou une philosophie peu ouverte à la convivialité. Ces suggestions sont rarement mises à l'épreuve. Les quelques exemples que j'ai recensés montrent une diversité de situations et/ou d'interprétations. De l'autre côté, les lectures macroscopiques présentent une vision de l'urbanisme comme quelque chose de totalement dépendant (et donc explicable) des enjeux d'économie politique. La question qui se pose ici porte sur la capacité de la production de l'espace public à avoir une certaine autonomie et promouvoir des objectifs autres que ceux de l'économie néo-libérale. Il est question aussi des rationalités en jeu et mises en œuvre par les acteurs au-delà de l'obéissance aux diktats du capitalisme. Parallèlement, cela pose aussi la nécessité d'adapter ces récits néo-libéraux à la variété des contextes nationaux, voire sous-nationaux.

S'attacher au rôle des acteurs mène à qu'on s'intéresse aussi à la **dimension procédurale**<sup>37</sup> **de la production de l'espace public**. Les analyses portent le plus souvent sur les espaces produits, et à ce produit on tend à attribuer une seule rationalité productrice. S'intéresser aux processus signifie non seulement porter attention aux jeux

---

<sup>37</sup> Au long du texte j'emploie les termes « substantielle » et « procédurale » pour faire référence, respectivement, aux qualités, à la substance de la solution produite, et aux processus, manières de faire pour trouver la solution adéquate. « *Une démarche procédurale privilégie la manière de faire ; une démarche substantielle privilégie le résultat* » (Ascher, 2001, p. 88).

d'acteurs et aux différentes valeurs et opinions en jeu, mais aussi aux différentes phases du processus. Celles-ci peuvent se contraindre mutuellement, se contrarier parfois, et différentes dimensions de la solution finalement adoptée peuvent être attribuées à différents moments.

Un deuxième ensemble de constats peut être fait par rapport aux plusieurs **biais spatiaux** qui les différentes études recensées renferment. Ceux-ci peuvent être résumés autour de cinq thèmes : le thème typologique, le thème géographique, le thème paradigmatique, le thème de l'échelle et le thème territorial.

En **termes typologiques**, les écrits sur l'espace public tendent à se concentrer sur les types de la ville consolidée : des rues, des places, des squares, des jardins et des parcs... Ces derniers sont à la fois la source des valorisations normatives de l'espace public qu'il faut réinstaurer et la cible des recommandations pour le faire. Certains types d'espace sont plus souvent absents, tels que les espaces ouverts des grands ensembles modernistes, même si certaines exceptions existent. C'est notamment le cas français, où l'évolution de la pensée et de la pratique espace public ne peut pas être dissociée de l'investissement aménagiste et rénovateur sur ce type d'espaces et un questionnement sur la culture urbaine et la citoyenneté, dans un contexte très marqué par les « crises des banlieues » (Foret, 2008b). En outre, la question typologique se pose aussi par rapport à d'autres critères au-delà de la morpho-typologie (Carmona et al., 2008) : des aspects fonctionnels, la frontière public-privé... Aussi par rapport à ces espaces, certains biais tendent à se faire sentir. Ces derniers se comprennent mieux en lien avec les thèmes géographique et paradigmatique que j'ai mentionnés avant.

Le **thème géographique** fait référence à l'éventail réduit, notamment à une certaine hégémonie de théories issues du contexte nord-américain, exportées dans d'autres contextes, pour lesquels elles ne seraient totalement appropriées<sup>38</sup>. Plusieurs travaux sont ainsi dédiés à déconstruire ce maladroit voyage de concepts et outils analytiques (soit par rapport à l'Europe, soit par rapport aux pays du Sud), à un point tel que cela semble, aujourd'hui, un acquis. Toutefois, cela ne veut certainement pas dire que des recherches détaillant précisément les configurations contingentes à chaque contexte de l'expression d'un tel phénomène ne soient pas nécessaires ou intéressantes. Ce que je veux suggérer c'est que la démonstration de l'inadéquation de ces théories, et l'affirmation qu'il faut les « provincialiser », ne constituent plus des arguments très porteurs ni séduisants.

Et ce discours est particulièrement important parce que parfois, plutôt que l'origine géographique de certains récits dominants dans la littérature, ce qui est le plus pernicieux c'est leur origine dans des cas exceptionnels et paradigmatiques du

---

<sup>38</sup> Cela s'applique surtout aux approches critiques et si on se tient à la recherche anglophone. La recherche issue d'autres traditions linguistiques, dont la francophone, ne fait pas forcément recours à ces grands récits d'origine étatsunienne. La littérature en *urban design*, elle, est très influencée par les villes anciennes de l'Europe, y compris quand elle est d'origine anglo-américaine.

phénomène en question, dont la montée en généralité est maladroite, y compris au sein d'un même contexte national. New York et Los Angeles, et en leur sein des espaces tels que Times Square ou les *gated communities*, ne peuvent plus être la référence exclusive des théories sur la production de l'espace public, si significatives puissent elles être de certaines tendances socio-spatiales. Ce **biais paradigmatique** se trouve aussi dans d'autres contextes, lorsque, par exemple, les hypercentres des villes sont surinvestis par la recherche.

Enfin, le **biais territorial** fait référence à l'absence presque totale des espaces périurbains des écrits sur l'espace public, et surtout pris à titre propre et non en tant qu'entité spatiale à laquelle quelque chose manque pour devenir de l'urbain.

Le troisième ensemble de constants que je veux faire est en rapport à **l'échelle urbaine** de la production des espaces publics dans son rapport aux questions des usages. Au-delà de lectures structuralistes qui réduisent la production de l'espace public à une succession d'instances de reproduction des conditions d'accumulation du capital, celle-ci apparaît d'abord comme une question de tissu et de la forme urbaine, où on retrouve les multiples apologies de la ville compacte, dense et des tissus intriqués, ainsi que de la mixité fonctionnelle.

Deuxièmement, l'échelle urbaine de la production des espaces publics apparaît comme une généralisation des espaces publics en tant que réponse à une multiplicité d'enjeux. C'est-à-dire que plutôt que d'une autonomisation de l'espace public en tant que secteur de l'administration, il semble être surtout question d'infuser la globalité de l'administration urbanistique avec une culture de l'espace public. D'ailleurs, cette culture de l'espace public est souvent à la base de la création d'importants outils visant un changement de pratiques et/ou de garantie d'une certaine orientation des solutions proposées. Ces outils incluent différentes modalités de planification, différents instruments de normalisation ou d'harmonisation des solutions ou des objets qui les composent. Les organisations sont aussi souvent visées par des changements d'une certaine ampleur, dont le but est normalement la rupture de la traditionnelle verticalité des administrations sectorielles des services techniques.

Malgré ces efforts de structuration de la pratique de la production de l'espace public, les questions de l'usage semblent globalement immunes à une forte normalisation, voire technicisation. Par cela, je veux dire que les objectifs de promotion de l'usage sont rarement traduits dans des règles, par exemple comme Whyte avait réussi à faire pour un moment à New York ou comme les dispositifs de prévention situationnelle réussissent souvent à imposer à la conception (même si souvent cela se fait sans un document réglementaire, mais plutôt à travers de dispositifs institutionnels tels que des commissions d'accompagnement des projets).

Un autre élément qui ressort de cet état de l'art est la question de **l'offre** en tant que principe central à la production de l'espace public. A partir du moment où la

fréquence de la majorité des espaces publics s'est découplée des contingences de la quotidienneté et que le loisir et la consommation sont devenues des fonctions majeures de ces espaces, ces derniers deviennent une destination possible parmi beaucoup d'autres pour les citoyens. C'est-à-dire que fréquenter un espace public est de plus en plus une question de choix individuel. Conséquemment, la production de l'espace public est devenue en grande partie une question d'offre. La conception de l'espace public essaye ainsi de s'emparer de la question en envisageant les usages comme une demande potentielle. A ce niveau-là, prendre en compte les usages signifie anticiper les pratiques souhaitables et souhaitées et aménager un espace capable de répondre à la demande, voire de la créer, et de, ainsi, être en compétition avec les autres espaces à disposition des citoyens. Cette offre d'espace public comprend, certes, l'aménagement des espaces eux-mêmes, mais aussi des considérations gestionnaires et des fonctions installées dans les immeubles attenants à l'espace.

C'est cette pensée en termes d'offre *de choses à faire* qui justifie que la promotion de l'usage des espaces se traduise souvent dans une profusion d'**objets** associables à une pratique concrète, plus ou moins strictement identifiée à une catégorie d'utilisateur. Cela relève de quelque chose de bien plus prosaïque que la recherche de l'espace public en tant que lieu d'apprentissage du vivre ensemble, de confrontation avec l'altérité..., et pose avec une plus forte acuité la question du programme. Or, le programme est bien une question de définition de l'offre, ce qui présuppose qu'on se fasse une idée de la demande et, notamment, de qui sont les porteurs légitimes de cette demande. Ce programme est souvent attaché au choix d'une échelle de référence de l'espace, qui permet souvent de simplifier la définition des activités et des destinataires primordiaux de l'opération. C'est aussi dans ce contexte que des questions concernant qui doit être engagé dans le processus, notamment en termes d'utilisateur potentiels, commencent à se poser.

Ce sont deux manières de concevoir la prise en compte des usages, l'une substantielle, recherchant l'installation d'objets à des buts précis, l'autre recherchant à concilier une connaissance de la demande aux objectifs de ceux qui produisent l'offre. Celles-ci ne sont pas du tout mutuellement exclusives et peuvent même se renforcer, comme Sophie Vareilles l'a démontré. Pourtant, il est important de souligner que la prise en compte des usages, telle qu'elle est conçue dans les textes recensés, n'est pas une pratique automatiquement associée à la prise en compte des usagers.

En outre, ce recours au lexique de l'offre et de la demande ne peut pas non plus impliquer une conception de la production des espaces publics comme quelque chose de purement « réactif », d'accueil d'attentes et demandes latentes. La production des espaces peut offrir quelque chose qui ne va pas à la rencontre de cette demande, ou au moins de certains segments de la demande. C'est une manière très euphémistique de parler des multiples exclusions créées par la production des espaces, certes, mais ce caractère discrétionnaire de la production des espaces publics est inévitable, y compris

quand les exclus n'appartiennent forcément pas aux marges les plus défavorisées de la société.

Production de l'espace et prise en compte des usages ne s'arrêtent pas au moment de la conception. La **gestion** des espaces est de plus en plus investie en tant qu'instance de production de l'espace et de prise en compte des usages. Cette dernière peut se faire, dans une posture gestionnaire, par la recherche de compléments à l'offre, tels que l'organisation d'événements. Mais la gestion peut aussi opérer un rôle dans la régulation des usages des espaces (de la demande, pour garder le lexique économiste). Cette régulation peut se faire soit à travers diverses instances de création réglementaire éventuellement spécifique à un site particulier, soit à travers la mise en place de dispositifs de gestion plus robustes, centrés sur l'expérience de l'utilisateur de l'espace. Ces dispositifs peuvent impliquer davantage de contrôle (plus *mou* ou plus *dur*) de certaines activités. Cette régulation des usages par la gestion peut être intégrée dans une démarche anticipatrice, mais peut aussi résulter d'une instance de médiation de conflits d'usage existants.

Enfin, pour terminer cette synthèse de l'état de l'art, je reprends **la tension entre la valeur d'échange et la valeur d'usage** en tant que modalités de rapport à l'espace, telles qu'elles ont été présentées avant. Il semble y avoir, dans cette formulation, un apparent paradoxe, où la tendance à investir les espaces publics dans le sens de l'amplification de leur fréquentation et du type de pratiques qu'y sont entreprises est un signe du privilège de la valeur d'échange sur la valeur d'usage. La manière dont les espaces publics sont devenus un levier de l'image, de la compétitivité et de l'attractivité des territoires révèle une instrumentalisation des espaces pour atteindre des objectifs d'ordre économique. D'autant plus qu'à une micro-échelle, ceux-ci deviennent de plus en plus des lieux où on consomme effectivement (les terrasses en sont un exemple) où qu'on parcourt entre différents lieux de consommation (les rues commerçantes, par exemple). Pourtant, cette capacité des espaces publics à promouvoir la valeur d'échange relève le plus souvent de l'ordre des externalités, c'est-à-dire que ce sont des effets induits par la production des espaces mais qui ne leur sont pas intrinsèques. En outre, que cette compréhension du rôle des espaces publics dans la production de plus-value supprime une valeur d'usage dépend fortement des contingences contextuelles, notamment celles liées aux dispositifs de régulation des usages.

Pour être clair, mon argument est que d'un point de vue théorique, le fait que la production des espaces publics multiplie la valeur d'échange *et* la valeur d'usage des espaces n'est pas impossible, celles-ci peuvent se nourrir mutuellement. Il me semble important de séparer ce qui est la nature de l'économie de marché, où les gains de qualité tendent à se refléter dans l'inflation des prix, de ce que seraient des dispositifs d'effective limitation du « droit à la ville » des individus, dès la monétarisation du droit à participer à la vie d'un espace jusqu'à la suppression d'activités ou individus au nom de la rentabilité des activités présentes. Pour résumer, il me semble important de ne pas



présumer que le dynamisme économique induit par la production de l'espace public, dont des phénomènes de « montée en gamme des territoires » (l'expression me semble plus adéquate que celle de gentrification), signifie *nécessairement* l'oppression de leur valeur d'usage. Il est important, à chaque reprise, d'investiguer la nature de ce rapport dans tout processus de changement socio-spatial. La lecture du changement ne peut se faire, à mon avis, que prenant en compte les dimensions diachronique et multi-située des phénomènes. Je reviendrai à cet argument ailleurs dans la thèse.

### **1.5.2 Parti-pris méthodologique et formulation des questions de recherche**

Ma présentation de la littérature a été intentionnellement large, et le fait qu'elle n'aboutisse pas à une grande question non traitée par la recherche ou à une flagrante limitation d'une théorie quelconque a été aussi intentionnel. Cela parce que le grand argument que je veux avancer est en faveur d'une stratégie de recherche fondée sur la perception qu'il est temps de couper avec un débat autoréférentiel dès le départ, avec les grilles d'analyse normativement orientées et très ciblées préalablement à l'enquête. En gros, je plaide pour une approche inductive – je reviendrai sur cette question dans la section suivante, dédiée à la présentation de la méthodologie de ce travail.

Cette envie de couper avec le débat autoréférentiel, avec l'espace public en tant que catégorie d'analyse normativement chargée et avec des analyses qui déparent de théories sur les phénomènes généraux qui structurent la production des espaces publics ne doit pas être pris comme une perception d'un éventuel manque d'intérêt des travaux qui le font. Mais elle est, par contre, nourrie par une sensation de saturation, voire d'impasse, de ces écrits, et un désaccord d'ordre méthodologique.

Par rapport au caractère autoréférentiel du débat, le danger est, selon la citation de Hubbard présentée avant, de le cantonner dans des limites assez étroites, risquant laisser de côté ceux qui ne sont pas directement concernés, mais aussi de perdre de vue la manière dont l'espace public s'articule avec le reste de la réalité. Par exemple, il y a le risque d'isoler la production des espaces publics sans la situer dans l'ensemble de la production de la ville ou dans les tendances d'évolution des pratiques de l'urbanisme, et, par rapport aux usages, de les isoler par rapport à l'ensemble des pratiques spatiales des individus. Cela peut empêcher une compréhension plus raffinée de l'ampleur et de la signification des phénomènes spécifiques aux espaces publics compte tenu du contexte où ils se situent. Une approche d'abord descriptive, essayant de restituer l'ensemble des processus de production de l'espace public dans leur contexte respectif sans forcément rechercher tout de suite sa place et son cadre interprétatif dans le débat sur l'espace public, peut mener à une ouverture des horizons de la recherche sur cet objet.

L'envie d'éviter des mobilisations a priori de conceptions normatives de l'espace public n'est pas, il faut être clair, synonyme d'une croyance dans la neutralité du regard du chercheur ni pour autant un refus de la compatibilité entre objectivité et engagement politique. Elle découle plutôt des conséquences les plus fréquentes d'une analyse portée par des critères évaluatifs : celles-ci finissent souvent par être une identification des

manières dont l'objet d'analyse ne remplit pas ces critères. Cela revient parfois à discuter ce que l'objet n'est pas, sans forcément contribuer à une compréhension plus fine de ce qu'il est. Reprenant l'argument de Koch et Latham présenté antérieurement, la normativité de l'espace public en tant que catégorie analytique ne permet pas forcément une compréhension de ce qui se passe vraiment en son sein et dans sa production, au-delà de l'identification de comment ils s'éloignent d'un idéaltype. En plus, l'apparente distance entre cet idéaltype et les espaces publics effectivement produits (et donc, on peut spéculer, des notions d'espace public portées par les acteurs des processus) suggère que ces critères sont loin d'être consensuels. On risque alors de condamner toute capacité de dialogue entre critique et producteur, puisque les objets mobilisés dans les deux discours ne sont pas, finalement, les mêmes. Encore une fois, une approche inductive, au départ descriptive, peut permettre de révéler précisément non seulement quelle est la notion d'espace public mobilisée dans un processus donné, mais aussi comment cette charge normative est construite. Il n'y a donc pas de notion essentialiste de l'espace public préalable à l'investigation des modalités de sa construction.

Enfin, une analyse de la production de l'espace public à partir d'un phénomène tendanciel à la macro-échelle, comme la privatisation, la festivalisation ou même le néolibéralisme risque, d'une manière bien analogue à ce que vient d'être dit, de ne révéler qu'une portion assez limitée des dynamiques de production des espaces. Elle peut par ailleurs, quand on essaye de déconstruire la pertinence de telles théories pour un cas particulier, contribuer plus à la déconstruction de la catégorie choisie préalablement de façon plus ou moins arbitraire qu'à la recherche de catégories plus adéquates pour expliquer ce qui se passe vraiment. La déconstruction des théories et des catégories est une question sans doute très importante, mais la privilégier en tant qu'objectif primordial d'une recherche risque d'enfermer le travail dans l'autoréférence au lieu de l'ouvrir sur la compréhension la plus juste du phénomène en question.

Pour terminer, je reprends la remarque que j'ai déjà faite à propos de l'utilité de mobiliser des dispositifs explicatifs d'une ampleur telle qu'on les trouvera inévitablement sur le terrain. Cela peut mener à une superficialité de la connaissance produite, si jamais la recherche s'arrête à la découverte des symptômes de ces tendances omniprésentes. Encore une fois, rechercher plutôt à restituer ce qui se passe de la manière la plus complète possible avant de vouloir en faire du sens peut ouvrir le champ des possibles ou au moins démontrer les spécificités des incidences locales de ces phénomènes macro. Une telle approche dans ce qu'elle a de descriptive peut par ailleurs être davantage utile au travail mené par d'autres chercheurs. Cette « séparation » de la description et de l'interprétation facilite la tâche de contredire l'interprétation faite et peut aussi permettre que le travail de terrain mené par quelqu'un d'autre n'ait pas forcément besoin d'être refait dans sa totalité.

C'est suite à ce parti-pris qu'une **question de recherche** a été formulée. Elle adopte explicitement cette orientation inductive pour laquelle j'ai plaidée et est formulée dans un registre presque journalistique : *comment, pour quoi et à quels effets prend-on en compte les questions de l'usage dans la production des espaces publics ?* Elle recherche uniquement à comprendre ce qu'on fait, comment on le fait et comment on justifie ce qu'on fait. En recherchant seulement cela, elle ne renferme pas l'investigation dans un chemin prédéterminé ; elle recherche du matériau pour pouvoir discuter d'un sujet plutôt que des preuves pour un argument. Cette question se décline dans plusieurs sous-questions :

- *Pour quoi produit-on de l'espace public ?* Cette question essaye de comprendre quels sont les enjeux auxquels la production de l'espace public est censée répondre et les raisons derrière le choix de cet outil espace public, et non d'autres outils.
- *Comment s'organise-t-on pour le faire ?* Il est ici question d'interroger l'organisation créée pour la production de l'espace public et les systèmes d'action concrets dans chaque processus, ainsi que la structuration de ces derniers.
- *Pour quoi prend-on en compte les usages dans la production de l'espace public ?* Cette question essaye de comprendre les objectifs derrière la prise en compte des usages dans les processus.
- *Comment prend-on en compte les usages dans la production de l'espace public ?* Ici, c'est la question des méthodes de cette prise en compte qui est investiguée.
- *Pourquoi les prend-on en compte de ces manières-là ?* Cette question essaye de comprendre comment ces méthodes particulières deviennent la « bonne manière » de prendre en compte les usages.
- *Quels sont les espaces qu'on produit par ces processus-là ?* La réponse à cette question doit signaler quels sont les types d'espaces produits et les caractéristiques des solutions adoptées.

Ces questions reflètent donc l'ambition décrite antérieurement, qui peut être synthétisée comme une approche d'un « *constructivisme tempéré* », « *à la fois « déconstructionniste » - elle vise à dénaturiser les catégories [ici, l'espace public] - et « constructiviste » - elle considère la réalité sociale comme une construction permanente* » (Melé, 2011, pp. 33-34). Ce constructivisme réapparaît dans l'introduction de la partie III, à propos du cadre analytique. L'ampleur et le degré de généralité des questions de recherche ont posé plusieurs problèmes de méthode, l'objet de la section suivante de ce chapitre.

Ces questions reflètent aussi comment, pour cette thèse, la compréhension de la prise en compte des usages (les espaces qu'on produit, les méthodes qu'on emploie) ne peut pas s'en passer d'une prise en charge des dimensions organisationnelle et procédurale de la production de l'espace public. Il me semble important de revisiter les

raisons pour ce choix, qui percolent ce chapitre introductoire, sans pour autant avoir mérité une systématisation.

La montée en importance de l'espace public en tant que catégorie de l'action publique ne peut pas être déconnectée d'une critique de l'urbanisme fonctionnaliste. Cette forte identification de la catégorie à une critique des espaces justifie une vision substantielle de la prise en compte des usages : les espaces le font plus ou moins bien. Cela mène à une lecture de la question à partir des solutions proposées. L'avènement de la catégorie d'action est porteur d'un changement des « bonnes » solutions d'espace public. Avec ces solutions viennent de nouvelles expertises, de nouveaux acteurs et de nouvelles manières de faire. La nouveauté de ces expertises, acteurs et manières de faire questionne inévitablement l'organisation des collectivités territoriales et les processus.

La critique des espaces de l'urbanisme fonctionnaliste a également été, souvent, une critique procédurale. Lorsque le rapport des usagers à l'espace est mis au centre de la production de l'espace public, un questionnement de leur rapport aux processus de production des espaces émerge aussi – notamment les questions de la participation et de la concertation. Il y a de nombreux textes (et démarches) qui suggèrent qu'un « bon processus » est autant, voire plus, important qu'une « bonne solution ». Indépendamment des opinions, la croissante implication des usagers dans les processus n'est pas sans impact dans les solutions construites, menant souvent à la profusion des objets signalée par S. Vareilles.

Nous avons aussi vu, pourtant, que ces bonnes solutions sont critiquables. Elles l'ont été souvent à partir de grilles de l'économie politique. Ces critiques, que j'ai à un moment amalgamées sous « la ville entrepreneuriale », ont bien discuté les implications de la concurrence interurbaine et des objectifs d'ordre économique dans la production des espaces publics. Ce qu'elles ont moins souvent intégré dans leurs discussions sont les implications politiques (ce qui ne peut pas dire exclusivement éthiques ni morales) et organisationnelles de ce changement. Lorsque « la ville » n'est plus un échelon qui gère la distribution (et la spatialisation) des ressources de l'Etat central, l'histoire ne s'arrête pas à chercher des moyens d'attirer le capital flexible. La ville, auparavant territoire à administrer, devient un acteur porteur d'une stratégie (Padioleau, 1991). La ville doit aussi s'inventer en tant qu'entité politique, ce qui ne va pas de soi (Bourdin, 1998). Les espaces publics sont un des outils de ce devenir entité par la ville, par exemple dans ce qu'ils peuvent faire sur le plan symbolique, structurant l'image d'un territoire qui se veut unique, signalant une action publique.

Cette ville qui se forge en tant qu'acteur n'est pas (que) une collectivité territoriale. Elle est un acteur collectif. Pour se rendre gouvernable, elle doit se doter de et coordonner des rapports entre acteurs (collectifs et individuels). L'objectif est de faire face aux nouveaux enjeux et aux nouveaux objets qui se posent à l'action publique, se doter d'une stratégie. Cela concerne autant le rôle d'acteurs non-étatiques dans la production de la ville que le renforcement des dispositifs d'engagement populaire dans les décisions (et parfois dans les actions). Cela a des conséquences pour l'organisation

des collectivités territoriales. Si la ville-acteur n'est pas que la collectivité, cette dernière ne doit pas non plus être ciblée par un regard anthropomorphisant. Elle doit être prise en tant qu'organisation où des acteurs mènent leurs jeux. Lui attribuer une rationalité univoque (et cohérente) serait erroné, surtout par rapport à la prise en compte des usages.

L'importance de prendre en compte le niveau méso des collectivités locales dans la production de l'espace public n'est pas juste une question d'échelle, une simple instance de médiation entre le macro des structures et le micro des espaces publics produits. Ce niveau méso, « l'échelle urbaine », est porteur de spécificités, de logiques propres, qui découlent de ce devenir acteur des villes. C'est-à-dire que la médiation entre macro et micro ne saurait être réduite aux seules questions qui concernent les espaces publics.

La prise en compte des usages doit être étudiée en ayant ces deux forces en tête, que les espaces publics deviennent des objets importants pour l'action publique urbaine pour des raisons « endogènes » à la qualité des espaces et pour des raisons « exogènes » liées à la trajectoire politique des villes. Les deux poussent à que les espaces publics deviennent des enjeux importants des politiques urbaines. Les deux questionnent les modes d'organisation et les procédures de production de la ville.

Restreignant la question à la prise en compte des usages, pourquoi s'attarder à l'organisationnel et au procédural pour mieux comprendre les solutions adoptées ?

Il est d'abord question d'aborder la production de l'espace en tant qu'activité sociale. Une décision est prise au sein d'un système d'action donné et les raisons pour cette prise de décision ne s'épuisent pas dans une quelconque évidence technique découlant du problème. Tant le problème comme la solution sont socialement construits ; retracer les processus de production permet d'aborder cette question.

Cela est d'autant plus important que l'espace public apparaît comme un objet nouveau qui se veut en rupture avec des manières préalables de faire la ville. Il demande l'invention d'une nouvelle manière de fonctionner. La manière dont une collectivité territoriale s'organise pour produire ces espaces est certes contingente, mais surtout révélatrice d'une façon d'envisager la question. Les organisations et les dispositifs « d'échelle urbaine », dans ce qu'ils ont de moyen-terme, contiennent nécessairement une idée générale sur les meilleures manières de produire de l'espace public.

Par ailleurs, quand l'espace public devient une catégorie d'action importante, la refondation des manières de faire peut passer autant par une recherche de nouvelles expertises que par la création de situations de coopération entre acteurs existants autour de ce nouvel objet (Arab & Bourdin, 2009). Les résultats de cette coopération ne sont pas toujours les mêmes, d'autant plus qu'au sein d'une même ville plusieurs logiques d'action dans la production des espaces publics coexistent, correspondant souvent à des services techniques différents (cf. les travaux d'A. Fleury). L'incertitude des jeux d'acteurs et la diversité de cultures techniques et organisationnelles qui peuvent intervenir dans le processus renforcent cette contingence de la production des espaces.

Les volets organisationnel et procédural peuvent également éclairer ce que dans la prise en compte des usages relève de mouvements plus vastes que la problématique des espaces publics : non seulement le développement économique, mais aussi la construction politique d'un acteur collectif et la structuration d'un territoire unitaire.

## **1.6 METHODOLOGIE**

Dans cette section du manuscrit, je présente la méthodologie suivie pour l'enquête et le traitement des données recueillies. Elle débute par une reprise de la discussion sur l'objet de la recherche (la prise en compte des usages dans des processus de production de l'espace public), engagée très sommairement dans 1.3.1. Elle développe par la suite deux volets de cette méthode globalement inductive et constructiviste : le volet pluriscale et le volet comparatif. Enfin, le choix des terrains d'études et les méthodes utilisées sont présentés et problématisés.

### **1.6.1 Un retour à l'objet de la thèse : production, acteurs, espace public, usages**

Setha Low (Low, 2000, pp. 127–128, accentuation d'origine) propose une distinction utile entre **production** sociale et construction sociale de l'espace :

*« La production sociale de l'espace inclut tous les facteurs – sociaux, économiques, idéologiques, et technologiques – qui aboutissent, ou cherchent à aboutir, à la création physique d'un contexte matériel. Cette accentuation matérielle du terme production sociale est utile dans la définition de l'émergence historique et la formation politico-économique de l'espace urbain. Le terme construction sociale peut ainsi être réservé convenablement pour l'expérience phénoménologique et symbolique de l'espace telle qu'elle est médiée par des processus sociaux comme l'échange, le conflit et le contrôle. Donc, la construction sociale de l'espace est la réelle transformation de l'espace – à travers les échanges sociaux, les mémoires, images et usage quotidien des gens dans ces contextes matériels – en des scènes et actions qui transmettent du sens. Tous les deux processus sont sociaux dans le sens que tant la production comme la construction de l'espace sont contestées et motif de luttes pour des raisons économiques et idéologiques, et leur compréhension peut nous aider à voir la façon dont des conflits locaux autour de l'espace peuvent être utilisés pour découvrir et éclairer des questions culturelles plus amples ».*

C'est bien donc de cette *production sociale*, explicitement orientée vers la transformation physique de l'espace, que je m'occupe. Cette entrée n'est bien évidemment suffisante pour rendre compte des espaces urbains tels qu'ils le *sont* et l'espace public qui est imaginé, discuté, projeté et construit n'est sûrement pas l'espace public *réel* constamment actualisé, créé et construit par les espaces-temps.

Pour reprendre Lefebvre, assez incontournable lorsqu'on prononce l'expression « production de l'espace » (2000), ce dernier est bien un produit social qui ne peut pas

être réduit à une idée d'un espace contenant, purement physique et neutre, tel qu'il est caricaturalement conçu par les aménageurs et urbanistes. Or, c'est bien de cet espace conçu, ou des représentations de l'espace pour reprendre la terminologie de la triade lefebvrienne, que je m'occupe :

*« Les représentations de l'espace, c'est-à-dire l'espace conçu, celui des savants, des planificateurs, des urbanistes, des technocrates « découpeurs » et « agenceurs », de certains artistes proches de la scientificité, identifiant le vécu et le perçu au conçu [...]. C'est l'espace dominant dans une société (un mode de production). Les conceptions de l'espace tendraient [...] vers un système de signes verbaux donc élaborés intellectuellement » (Lefebvre, 2000, pp. 48-49, accentuation d'origine).*

De ce que j'ai déjà explicité jusqu'ici, il est assez évident que je ne poursuis pas le projet lefebvrrien d'une théorie unitaire de l'espace (physique, mental, social) et que cela est un choix bien conscient. Je m'inspire pourtant toujours de lui lorsqu'il affirme le besoin d'étudier les modes et processus de production de l'espace pour comprendre et envisager n'importe quel projet de transformation de ce dernier. N'ayant pas de liaison nécessaire entre espace et processus de production, cela justifie encore plus l'approche que je soutiens depuis quelques pages : on ne doit pas inférer les processus de production de la matérialité des espaces, de la même manière qu'on ne doit pas assumer qu'une même donnée organisationnelle (par exemple la propriété privée des espaces) engendre nécessairement le même type d'espace.

J'ai utilisé le mot « inspiration » pour décrire mon rapport au travail de Lefebvre puisque ce choix de me restreindre aux espaces conçus est un choix de l'ordre de ce que cet auteur critiquait le plus fortement : de la séparation<sup>39</sup> (entre représentations de l'espace et les autres deux éléments de la triade et entre l'espace matériel et le monde des pratiques spatiales).

Une autre implication des partis-pris que j'ai déjà énoncés est que la production de l'espace public, telle que je l'analyse, revient finalement à un acte discursif. Cela ne veut pas dire, bien évidemment, que les espaces produits n'ont pas d'existence matérielle, mais qu'à partir du moment où je m'intéresse aux objectifs et aux raisons de cette production d'une représentation (le « pour quoi » de mes questions de recherche), je m'intéresse aux manières dont les producteurs des espaces font du sens de cette production et formulent ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils font ; donc, à un discours. J'insiste encore une fois sur le fait que caractère discursif ne réduit pas la production de l'espace public à de la parole, encore moins à de la langue de bois. C'est une manière de

---

<sup>39</sup> « La recherche sur l'espace social porte sur une globalité. Elle n'exclut pas [...] des recherches « sur le terrain », précises et déterminées. Cependant le danger du « ponctuel », valorisé à ce titre parce que contrôlable, parfois mesurable, c'est qu'il sépare ce qui s'implique, disjoint ce qui « s'articule ». Il accepte donc ou entérine la fragmentation » (Lefebvre, 2000, p. XXV). Pour une critique de la séparation espace-société telle qu'elle se manifeste, par exemple, dans la syntaxe spatiale, je conseille la lecture d'un court texte de Sara Westin (2010).

souligner le caractère à la fois cognitif et normatif de l'action publique, dont la production de l'espace public (Muller, 2000; Rittel & Webber, 1973). Connaître et proposer quelque chose, indépendamment des outils utilisés (souvent non verbaux en urbanisme et aménagement) implique toujours, à un moment donné (y compris rétrospectivement), une mise en discours.

Ce caractère discursif peut, en dernière analyse, être étendu aux usages eux-mêmes. Encore une fois, les pratiques spatiales existent matériellement et ne sont pas une réalité discursive. Mais la **prise en compte des usages** dans ce processus de production d'une représentation de l'espace signifie la production d'une représentation des pratiques spatiales qui ont veu promouvoir, conforter, supprimer, relocaliser...

Mon intérêt pour les espaces conçus n'implique pas non plus que ceux-ci ne relèvent pas d'une pratique sociale. La production des représentations de l'espace est, elle aussi, une production sociale, comme la terminologie de Low (2000) le suggère. C'est-à-dire qu'en termes des **acteurs** de cette production, il ne suffit pas de penser à une maîtrise d'ouvrage, à une administration urbaine, qu'on anthropomorphiserait et à qui en plus on attribuerait une rationalité monolithique. La question qui se pose est par la suite celle de la délimitation de ces acteurs, de manière à bien *séparer* ce qui relève de la représentation de l'espace et de l'espace social. Deux concepts sont utiles pour exprimer mon choix pour ne traiter que les acteurs qui s'engagent explicitement dans l'action organisée pour la production de l'espace. Le premier est celui du système d'action concret (Crozier & Friedberg, 1981, p. 286), défini comme

*« un ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux relativement stables et qui maintient sa structure, c'est-à-dire la stabilité de ses jeux et les rapports entre ceux-ci, par des mécanismes de régulation qui constituent d'autres jeux ».*

En ce qui concerne la production des espaces publics, ces systèmes d'action sont en théorie très structurés, dans la mesure où ils sont menés par des organisations fortes de l'administration urbaine et sont souvent régulés par des normes claires et rigides inscrites dans la loi ou dans les règlements internes de ces organisations. Pourtant, cette organisation n'est jamais seule dans la production de ces espaces et ce système d'action en théorie très stable s'actualise constamment en fonction des contextes locaux d'intervention et des capacités de mobilisation de différents individus et collectifs. Ces derniers peuvent réussir à devenir des acteurs du processus, au lieu de simples destinataires ou parties concernées.



La deuxième notion qui permet de mieux cibler quels acteurs tenir en compte dans l'analyse est celle de collectif d'énonciation (Toussaint, 2003)<sup>40</sup>. Cet auteur utilise ce terme pour souligner comment dans la production de la ville, les énoncés programmatiques, les décisions, etc., donc ces énoncés uniques sont le produit d'un collectif. L'intérêt de cette notion pour ma recherche est bien de constamment rappeler que, bien que « la maîtrise d'ouvrage » ait dit ceci ou cela, elle reste toujours un acteur collectif. En tant qu'acteur collectif, l'unisson final n'implique pas nécessairement un consensus et cache la pluralité d'idées qui ont pu être sur la table au long du processus de production. Me restreindre seulement à ce qui est énoncé permettra certes de comprendre comment problèmes et solutions ont été présentés et justifiés, mais ne permet pas la compréhension des *raisons* qui justifient une telle formulation (Sager, 2015). Ainsi, dès que cela se révèle possible, la présentation de l'énoncé doit être accompagnée d'une identification du collectif qui est derrière. C'est la définition de la composition de ce collectif qui peut être aidée par le concept de Crozier et Friedberg : ne pas la présupposer ou l'identifier automatiquement à la donne organisationnelle, et chercher tous les acteurs qui réussissent à participer à la discussion de l'énoncé.

Une autre facette de l'objet d'analyse est celui des **processus**, dont la question première est, à mon avis : quand commencent-ils et quand s'arrêtent-ils ? Très simplement, je considère que le début du processus est le moment où on décide que c'est un aménagement d'espace public qu'on va faire, qu'on commence à le penser explicitement. Cela n'empêche pas, bien évidemment, que chaque processus ait une histoire en amont à fort pouvoir explicatif. C'est à ce titre que je la prends éventuellement en compte, mais l'objet d'analyse débute là où un collectif d'énonciation se met en place pour penser un aménagement. La fin du processus est moins évidente. Dans un sens, le processus se termine avec la livraison de l'aménagement. Mais cette affirmation ne tient que si on ne considère pas la gestion des espaces comme une instance de leur production. Or, ceci est un des paris que je fais : la gestion est une instance puissante de production de l'espace public, d'autant plus quand la cible de l'analyse est la prise en compte des usages.

Cela revient donc à penser les différentes phases du processus, pour des motifs heuristiques et méthodologiques, puisque la réalité peut ne pas y adhérer complètement. Ainsi, sans rendre impossible des ajustements demandés par les spécificités des cas étudiés, le processus est globalement divisé en phase de programmation, conception, chantier et livraison. La concertation est prise comme une phase à part, sachant que temporellement, elle peut tenir lieu dans les différentes phases, le plus souvent pendant la programmation et la conception. Au sens strict, c'est plutôt une démarche, un dispositif, mais sa spécificité et intérêt pour la prise en compte

---

<sup>40</sup> Le terme est avancé par l'auteur dans les années 1990, inspiré du concept deleuzo-guattarien de *locuteurs collectifs d'énonciation*. Il a été utilisé, par exemple, par Ratouis et Ségaud (Ratouis & Ségaud, 2001) pour dépasser le binôme maîtrise d'ouvrage et d'œuvre en tant que catégorie analytique.

des usages justifient qu'elle soit considérée indépendamment. La programmation peut, dans certains cas, être précédée par une phase de planification des espaces publics sur un territoire donné. Enfin, la gestion est ici prise dans ce qu'elle implique de gestion quotidienne (propreté, entretien...) et de ce qui relève plutôt de la sphère de l'événementiel.

Reste à discuter la notion d'**espace public**. Telle que je l'ai défini en 1.1, le terme fonctionne en tant que méta-catégorie réunissant l'ensemble des espaces ouverts, non bâtis et théoriquement d'accès universel. Cela pose des problèmes d'opérationnalisation lorsqu'on s'attaque à la description de la production des espaces publics à l'échelle urbaine ou d'une politique d'espace public (cf. le point suivant). C'est-à-dire que pour connaître la manière dont tous les espaces tombant sous cette définition ont été produits, il faudrait étudier la totalité des intervenants et des interventions sur tout espace public, indépendamment de leurs logiques d'action. Si celle-ci a été, naïvement, l'ambition de départ, l'ampleur de la tâche versus ses apports marginaux ont mené à un changement d'approche. J'ai ainsi privilégié, d'abord, la manière dont ces politiques d'espace public sont présentées par les administrations urbaines pour cibler l'analyse, en essayant d'approfondir la connaissance sur les procédures et arrangements organisationnels qui leur sont inhérentes. Lorsque ces récits pointaient vers un éventail assez restreint d'espaces et/ou de dispositifs organisationnels, j'ai essayé de décentrer ce regard, en recherchant comment d'autres espaces, clairement hors cet éventail restreint, étaient produits.

Enfin, au long de l'enquête, face au degré de généralité des questions de recherche il s'est révélé parfois nécessaire de trouver des **points d'accroche** pour restreindre le champ des possibles. Deux *leitmotifs* ont ainsi été dégagés, en concordance avec la révision de la littérature : les raisons pour une absence d'une réglementation des questions des usages à l'échelle urbaine<sup>41</sup> et le rapport aux objets en tant que dispositif de prise en compte des usages. Ces points d'accroche sont finalement ceux qui sont le plus étroitement liés au nœud de mon questionnement, celui des modalités de technicisation des usages. Ceci ne veut pas pour autant dire que l'ambition globalisante de la recherche ait été abandonnée – celle-ci est gardée dans la mesure où, comme j'ai développé assez longuement dans ce chapitre, comprendre les solutions trouvées demande une compréhension des contextes et des jeux d'acteurs sous-jacents.

---

<sup>41</sup> Quand je parle d'une « absence » je fais référence à une vision certes caricaturale de la réglementation, semblable à des réglementations contraignantes de l'usage du sol. L'enquête de terrain pose la question, précisément, de comment cette échelle urbaine de la production de l'espace urbain se structure, quels aspects substantiels et procéduraux cherche-t-elle à mettre en cohérence, et pour quelles raisons ces modalités particulières sont considérées préférables à une réglementation très stricte.

## 1.6.2 Une approche pluriscale et comparative

Au long de la révision de la littérature, j'ai développé l'argument pour une approche par le niveau méso de la production des espaces publics. Les quelques exemples de travaux que j'ai présentés montrent que l'intérêt d'une telle démarche est de montrer la complexité des logiques de production des espaces, ou les formes de l'action publique, au sein d'un même territoire administratif. Malgré l'affirmation de cette diversité de résultats et de procédures au sein d'un même territoire, la manière dont l'échelle urbaine et les processus de production d'espace concrets interagissent et se co-constituent, n'est pas suffisamment explicitée. Ce **jeu d'échelles** est important.

Ce jeu d'échelles peut être d'autant plus intéressant parce que les textes qui essaient de rendre un portrait plus nuancé de la production des espaces publics montrent à la fois comment les espaces produits et les processus qui sont derrière sont plus divers qu'on le laisse entendre dans certaines études centrées sur un seul espace. En même temps, ceux qui se penchent sur les politiques d'espace public montrent comment celles-ci essaient d'harmoniser, voire homogénéiser, les espaces produits, dans un souci de cohérence et d'identité territoriale. Or, cette possible tension entre diversité des solutions et homogénéisation des manières de faire n'est pas une fréquente cible d'analyse.

Un pari méthodologique de cette thèse est d'investiguer comment ces deux échelles interagissent, comment ces deux mouvements potentiellement contradictoires coexistent, notamment par rapport à la conception des espaces. La traduction des desseins politiques d'échelle urbaine dans des aménagements concrets n'est pas prise comme une donnée évidente. La manière dont les récits d'échelle urbaine accommodent la diversité de solutions qu'ils engendrent est aussi un volet de l'analyse. Des échelles d'action intermédiaires peuvent bien évidemment exister (des plans de secteur, de réseau, des zones d'aménagement...). « Echelle urbaine » et « processus concret » sont des simplifications présentées à ce moment, mais qui ne prédéterminent pas l'analyse des études de cas. La définition du « bon objet » d'analyse varie certainement avec le contexte à étudier.

Pour bien permettre l'émergence de cette éventuelle diversité des transactions entre échelles d'action, il est apparu intéressant de multiplier les processus concrets à étudier au sein d'un territoire administratif. Les cas à étudier ont été choisis à partir de critères qui pouvaient faire ressortir cette tension entre unité et diversité. Je reviens sur le choix des terrains dans le point suivant.

Travailler à ces échelles distinctes implique qu'une sorte d'attitude comparative se mette en place, même au sein d'une même entité administrative. Cette **comparaison intra-urbaine** sert surtout à complexifier et à nuancer la compréhension de ce qui est la politique d'espace public d'une ville et les logiques de la production des espaces. Cela n'empêche pas des montées en généralité, par rapport à d'autres écrits sur la production de l'espace public. C'est notamment le cas de la majorité des travaux que j'ai présentés et

dont le but est d'infirmer l'hégémonie de certaines propositions de matrice nord-américaine (par exemple, la privatisation de l'espace public). Un cas montre soit l'inadéquation du concept, soit la nécessité de nuancer ce récit. Il me semble, pourtant, que cet argument n'est plus très porteur d'une recherche, puisqu'il a déjà été démontré à maintes reprises.

Cela n'enlève en rien l'intérêt d'une approche monographique à la production des espaces au sein d'une ville et de sa traduction en différent processus. Toutefois, il m'a semblé intéressant de prendre la position opposée : celle d'élargir le propos comparatif à une **dimension interurbaine et internationale**, où la spécificité et la diversité de chaque cas n'est pas un point d'arrivée mais un point de départ. J'ai notamment choisi de travailler sur trois villes et de prendre plusieurs processus au sein de chacune. Le but est, d'abord, de continuer à caractériser la diversité de la production de l'espace public (une tâche non-négligeable, je tiens à le réaffirmer). Ensuite, il est aussi question de voir si, même en prenant des villes très différentes, dont les réponses en termes de production de l'espace sont elles aussi très différentes, elles avaient enfin quelque chose *en commun*. Les deux *leitmotivs* présentés avant (règlementation de la prise en compte des usages à l'échelle urbaine et le rapport aux objets en tant qu'outil de prise en compte des usages) m'ont semblé davantage intéressants dans le cadre d'une comparaison internationale puisqu'ils interpellent quelque chose qui est au cœur de l'activité technique de la production des espaces. Cela peut faciliter dans un premier moment une sorte de libération des discours hégémoniques de l'économie politique. Le questionnement n'est donc pas conditionné par des raisonnements du type « plus ou moins néolibéral », « plus ou moins public », « plus ou moins privé », etc. « Dans un premier moment » puisqu'ils n'empêchent pas (ils la demandent, même) la mise en relation de cette question apparemment technique avec le rôle politique joué par les espaces publics dans la production de la ville.

Un tel désir comparatif, d'autant plus qu'il se dédouble en plusieurs villes et en plusieurs processus au sein de chaque ville, va très probablement à l'encontre de toute l'apologie que j'ai dressée pour la fine connaissance des processus, pour la description fine et minutieuse, pour la valeur de l'induction. C'est un problème qui s'est manifesté au fur et à mesure que le corpus s'étoffait, et les deux *leitmotivs* ont été une manière explicite de gérer ce problème. Le problème s'est à nouveau manifesté lorsqu'il a fallu débiter l'analyse et, plus tard, la rédaction du manuscrit, devant l'impossibilité pratique d'enchaîner les monographies. Le plan de thèse peu orthodoxe, discuté en 1.7, a été la réponse la plus satisfaisante que j'ai pu trouver.

Le problème n'est pourtant pas du seul ordre pratique : comment faire dans peu de temps et avec peu de ressources ? Il s'agit d'un dilemme épistémologique majeur. Une approche par les études de cas (Flyvbjerg, 2004, 2006) demande une quasi-obéissance au contexte étudié, un abandon à la minutie, à la densité du récit et à l'acceptation des ambiguïtés et contradiction des différentes sources. A la limite, l'étude de cas peut ne

pas servir à prouver quoi que ce soit. Elle produit de la connaissance et permet l'apprentissage en restituant fidèlement ce qui s'est passé. Or, la comparaison ne sait pas être résumée à un enchaînement de récits. L'envie de faire ressortir des choses en commun au sein de la grande différence entre les villes étudiées peut même être contradictoire avec la raison d'être d'une étude de cas. Et elle demande aussi un certain degré de synthèse et de systématisation, en quelque sorte indépendant des contextes, pour être intelligible – même si je ne me suis jamais proposé une comparaison terme à terme.

Ces signes pourraient être suffisants pour abandonner un tel dessein, ou au moins pour réduire l'ampleur de l'échantillon, mais la comparaison telle que je la voulais et l'étude de cas telle qu'elle est présentée par Flyvbjerg partageaient un trait qui me permettait, à mon avis, de garder cette ambition : **je ne veux rien prouver**. Le but de ma thèse n'est pas de démontrer la validité d'un argument  $x$  ou  $z$  ni de vérifier ou d'invalider telle ou telle théorie. Je veux, tout simplement, *montrer* comment la question de la prise en compte des usages est traitée dans plusieurs contextes, pour mieux comprendre les espaces existants. Ce que je montre permettra, certainement, un engagement avec plusieurs des débats académiques que j'ai recensés avant, mais cet engagement n'est pas *nécessaire*.

Je reviendrai sur cette recherche d'**équilibre entre comparaison et étude de cas** dans 1.7 quand je présente la structure de cette thèse.

Toutefois, plaider pour une telle approche fait ressortir, d'ores et déjà, un enjeu majeur : celui de **la qualité de la rédaction**, d'autant plus que le français n'est pas ma langue maternelle. Mais au-delà de cette tendance à m'exprimer dans un français torturé, **la question du registre** est fondamentale. Tel qu'il est proposé par Flyvbjerg, la restitution de l'étude de cas doit abandonner toute présomption d'un chercheur narrateur omniscient, pour laisser transparaître toutes les ambiguïtés et contradictions des personnages du terrain. A son tour, la comparaison implique, à des degrés variés, un chercheur suffisamment extérieur à son terrain pour créer des taxonomies et faire de la mise en parallèle. Enfin, la rédaction a aussi dû gérer la difficulté de la restitution : les normes de la recherche n'aiment pas trop le doute, le « soupçon », les avis contradictoires. Pourtant, comment restituer péremptoirement ce qui ne l'est pas ? Comment attribuer le statut de « fait » et de « vérité » à la parole d'un acteur, à la formulation d'un document de planification ? Caricaturalement, les approches critiques voient dans tout concept de l'urbanisme contemporain des euphémismes pour domination, expansion de l'accumulation du capital, etc. Cet avertissement pour ne pas prendre au pied de la lettre les discours est important. Mais ce que je propose ici est quand même très fidèle aux discours tels qu'ils m'ont été restitués ou tels qu'ils apparaissent dans la documentation utilisée, sans pour autant renier le rôle majeur du chercheur en tant que quelqu'un qui interprète. D'où l'abondance de références à des entretiens en tant que sources d'information, même quand celle-ci est restituée hors

*verbatim*, la mise en évidence d'avis contradictoires ou d'apparentes non-congruences entre sources. C'est aussi la cause de l'usage de la première personne du singulier pour tout ce qui relève des actions (et des interprétations) attribuables à moi-même.

Ces questions sur le rôle précis de la comparaison seront reprises plus tard, dans la présentation de la structure de ce manuscrit et en introduction de chaque partie. Le point suivant concrétise ce qui a déjà été avancé par rapport au choix des terrains d'études.

### **1.6.3 Choix des terrains d'étude**

Le choix des terrains d'études doit être justifié aux deux échelles. D'abord, le choix des villes à étudier, ensuite les processus concrets au sein de chacune d'entre elles. Ce choix a été guidé par les questionnements ressortis de la révision de la littérature qui a occupé la première partie de ce chapitre.

A l'échelle des **villes**, ce que m'intéressait était de trouver des exemples de villes où des démarches d'espace public avaient été suivies, et explicitement revendiquées, à cette échelle d'ensemble d'un territoire administratif. Il était aussi fondamental que les questions des usages soient apparemment centrales à la démarche adoptée. Mais il me semblait également intéressant de prendre des exemples où cette envie partagée – de produire des espaces publics *pour les usages* – avait résulté dans des stratégies et dans des manières de faire bien distinctes, y compris en termes des priorités d'actuation des administrations. Ce choix permettrait ainsi, je l'espérais, de combattre dès le début toute envie de sanctionner une *bonne* manière de faire de l'espace public pour me permettre de me concentrer sur la manière dont on était arrivé aux solutions proposées. Par ailleurs, le choix a recherché aussi une diversité des situations et des enjeux des villes à étudier, tout en évitant les grandes métropoles normalement le plus ciblées par les études en espace public. Donc, toutes les villes étudiées affichent des politiques d'espace public à l'échelle de la ville et affichent explicitement la question des usages en tant qu'enjeu majeur.

**Lyon** est un exemple incontournable en France quand on aborde les politiques d'espace public. Elle est aussi pionnière dans une prise en compte des usages systématisée (et systématique). Paradigmatique, c'est une ville et une politique très étudiée et enquêtée par plusieurs chercheurs et très communiquée par les acteurs de la démarche eux-mêmes (ce qui est par ailleurs un trait de cette politique). Le choix apparaissait à la fois très évident – il est encore à ce jour le plus abouti exemple d'une politique d'espace public en France – et en même temps difficile à justifier, précisément par l'abondance de travaux qui l'avaient déjà décryptée. J'ai finalement décidé de le garder, faisant foi que ma démarche pourrait apporter une quelconque nouveauté aux récits déjà existants, a minima par la mise en parallèle avec d'autres exemples.

Lyon est un exemple très fort d'une certaine manière européenne de faire des politiques d'espace public, héritière de l'exemple précurseur de Barcelone, et cela fait de la ville un exemple toujours intéressant à prendre en compte. Par ailleurs, le fait que la

politique lyonnaise soit à la fois une démarche fortement aménagiste, mais aussi une instance de révolution organisationnelle de très grande ampleur permettait que les dimensions procédurales et substantielles de la prise en compte des usages soient interpellées directement.

Ce que j'appelle la politique lyonnaise d'espace public débute en 1989 avec l'arrivée de Michel Noir à la présidence du Grand Lyon et à la mairie de la Ville de Lyon. Henry Chabert était son adjoint à l'urbanisme et le grand moteur politique de cette initiative. La démarche lyonnaise va réaménager des centaines d'espaces publics de différentes typologies dans une diversité de contextes territoriaux (centre-ville, centres de quartier, centres des communes périphériques, espaces ouverts des grands ensembles). L'investissement sur les espaces publics est accompagné d'un profond changement organisationnel, où le Grand Lyon se positionne clairement comme maître d'ouvrage, faisant un recours systématique à l'externalisation de la maîtrise d'œuvre. Cette maîtrise d'ouvrage en espace public a créé des mécanismes pour rendre transversales les compétences des différents services techniques, en même temps qu'elle s'est dotée de dispositifs novateurs de suivi des projets et pour renforcer la qualité de la programmation des espaces. C'est dans le cadre de cette activité de programmation que la prise en compte des usages devient très explicite, avec le recours fréquent à des enquêtes qualitatives sur les pratiques existantes, ainsi que sur les attentes et besoins des usagers potentiels. La concertation au sein des projets devient graduellement plus poussée.

**Louvain-la-Neuve** est un cas, plus que paradigmatique, exceptionnel. Il s'agit d'une ville nouvelle construite dès la fin des années 1960 dans le contexte du transfert de la section francophone de l'Université catholique de Louvain en Wallonie. Les responsables de ce transfert refusaient catégoriquement le principe du campus monofonctionnel, ainsi que certains canons de l'urbanisme fonctionnaliste. L'objectif était de créer une ville universitaire normale, où une certaine culture urbaine serait présente. La ville qui en a résulté recherchait la création de cette urbanité en misant un rôle majeur sur les espaces publics en tant que lieux de rencontre et d'apprentissage de l'altérité. La forme urbaine de Louvain-la-Neuve est un hybride fascinant de canons modernistes (séparation des flux et urbanisme sur dalle, par exemple) et de tissu historiciste et contextualiste en partie inspiré de la vieille ville de Leuven, en Flandres.

Ce cas a été choisi parce que, grâce au fait d'être une ville nouvelle, il permet de voir la construction de la catégorie d'espace public dès un degré zéro, hors un cadre de réhabilitation ou régénération où l'histoire, sensibilités et réalités locales<sup>42</sup> peuvent jouer un rôle déterminant dans les choix qui sont faits. Louvain-la-Neuve, sorte de *SimCity*, ne peut interroger (au moins dans un premier moment) la question de la prise en compte des usages qu'en tant qu'anticipation et projection théorique dans la

---

<sup>42</sup> Cela n'implique pas, comme nous verrons dans la partie II de la thèse, qu'il n'y ait pas de « sentier » de tout genre à conditionner les décisions prises. La ville est bien construite *ex nihilo*, mais l'université et les gens ne le sont pas.

programmation et conception des espaces. Ainsi, la probabilité d'une technicisation des questions des usages me semblait plus grande, puisque les contraintes socio-politiques et techniques que les préexistences imposent à la production de l'espace public seraient théoriquement absentes.

Par ailleurs, l'Université catholique de Louvain (UCL) est un établissement d'enseignement qui n'avait pas de rôle urbanistique avant l'injonction au déménagement. Ainsi, s'agit-il aussi de l'invention totale d'une organisation pour produire une ville. De manière analogue à ce que j'ai dit pour la technicisation des questions des usages, à Louvain-la-Neuve il n'était pas question de cultures techniques très ancrées dans les services urbains traditionnels, éventuelles résistances à l'introduction d'une sensibilité espace public dans les pratiques. Enfin, l'UCL est un organisme privé. Ce statut me semblait intéressant pour éviter la tentation des définitions de publicité trop déterminées par le statut juridique des espaces. En même temps, ce statut juridique des espaces et de leurs producteurs permettait un éventuel engagement avec les débats autour de son rôle dans les dynamiques d'usage qui y sont présentes. Ce sont ces critères qui ont justifié le choix de Louvain-la-Neuve comme terrain d'étude.

Le terrain néo-louvaniste permet aussi de palier à une insuffisance de la thèse : elle s'occupe surtout d'interventions sur le préexistant (de la requalification urbaine) et beaucoup moins d'opérations d'expansion urbaine. Certes, la généalogie de la catégorie (et la pratique que j'ai trouvée sur les terrains d'études) explique que cela corresponde au gros de la production de l'espace public. Mais il serait néanmoins intéressant de comprendre comment, dans des villes où l'espace public apparaît comme catégorie pour requalifier la ville, cela se traduit ou pas dans un changement des pratiques dans la conception de nouvelles aires d'expansion urbaine. Louvain-la-Neuve, en tant que production d'espace public *ex nihilo* permet de combler ce manque, quoique la question doive être posée quelque peu différemment.

Enfin, **Lisbonne** a été choisie parce que l'équipe au pouvoir depuis 2007 s'est fortement investie dans le réaménagement d'espaces publics sur tout le territoire de la municipalité. En le faisant, la ville a fait un recours très fréquent à l'installation de kiosques de restauration rapide sur les espaces (places, boulevards, jardins, parcs, belvédères). La mise en place de cet outil, très clairement orienté vers la promotion d'un type de convivialité, posait un ensemble de questions qui complémentait celles que les terrains de Lyon et de Louvain-la-Neuve soulevaient.

D'abord, l'usage réitéré de cet outil des kiosques dans des espaces géographiquement dispersés et typologiquement diverses suggérait l'attribution d'une même vocation à l'ensemble de ces lieux et donc permettait d'interroger la pratique de programmation. Deuxièmement, le fait que cette politique soit menée dans un contexte de profonde crise (locale, nationale et internationale) permettait d'entamer un dialogue intéressant avec les liaisons entre production de l'espace public et enjeux d'économie politique. Contrairement à certains récits de la ville post-industrielle entrepreneuriale



des années 1990 – et contrairement aussi à ce qui avait été l’expérience de l’Expo de 1998 à Lisbonne même –, les aménagements de cette vague récente ne sont pas particulièrement spectaculaires et ne concernent pas exclusivement des hauts-lieux de la ville. Si cela n’empêche pas que des enjeux d’image et de compétitivité soient derrière la campagne lisboète, cela suggère néanmoins la possibilité que d’autres enjeux concourent dans sa définition ou au moins que les injonctions à la concurrence interurbaine se formalisent différemment à Lisbonne. Des questions à creuser, donc.

Pour résumer, les trois villes à étudier ont bien mené des politiques d’espace public fortement ancrées dans la pratique aménagiste et à l’échelle de l’ensemble des territoires sous leur juridiction, ce qui est mon centre d’intérêt dès le départ. Mais en le faisant, elles prennent des chemins distincts. A Lyon, produire des espaces a demandé une refonte des structures organisationnelles et des manières de faire. A Louvain-la-Neuve, les questions de forme urbaine et de projection théorique des usages ont été centrales, compte tenu du contexte très particulier de sa mise en œuvre. Cela permet aussi d’interroger la production de l’espace public dans un cadre *ex nihilo*, loin des enjeux de réhabilitation des villes qui marquent la majorité des expériences européennes dans le domaine. Enfin, à Lisbonne le contexte de crise donne lieu à un fort investissement dans la production des espaces publics, sans pourtant engager nécessairement des aménagements très chargés symboliquement, en même temps que des solutions identiques se voient répliquées un peu partout dans la ville. Ces différences entre les terrains d’études doivent permettre une première réponse aux questions de recherche, ainsi qu’une discussion des deux fils conducteurs de l’enquête : le niveau de normalisation des solutions de conception à l’échelle urbaine et le rôle des objets dans la prise en compte des usages.

A l’échelle des **processus concrets**, le choix a essayé de provoquer une confrontation avec la diversité au sein de chaque ville. Il a été notamment question de rechercher une diversité des contextes territoriaux d’intervention, des solutions adoptées (notamment, à un premier regard, dans leur rapport aux objets) et des structures responsables du pilotage des processus. Cette diversité devrait permettre de mieux cerner, respectivement :

- Comment la spécificité des contextes territoriaux peut aller à l’encontre des éventuels efforts de normalisation de la conception à l’échelle urbaine ;
- Le rôle que les concepteurs peuvent jouer dans le choix « pour » ou « contre » la multiplication des objets sur les espaces publics ;
- Et, enfin, l’existence de cette culture espace public à l’échelle de l’administration et son éventuelle hybridation avec les diverses cultures techniques (représentées par les différents services techniques) existantes au sein de la structure « municipale » dans sa globalité.

Ces critères ont été modulés en fonction des spécificités de chaque terrain. D’emblée, la préconception d’identifier le processus à l’aménagement d’un seul espace a

dû être remaniée pour les terrains lisboète et néo-louvaniste, où l'aménagement d'un espace s'est souvent révélé guère plus qu'une actualisation de principes programmatiques et de conception préalables. Ces adaptations des critères sont rendues plus précises dans la présentation des processus étudiés dans chaque ville.

A **Lyon**, j'ai recherché à concilier plusieurs de ces critères, tout en en ajoutant d'autres spécifiques au terrain. Ainsi, le premier choix recherchait surtout les contextes territoriaux différenciés, mais aussi à représenter les différentes phases de la politique locale (cf. chapitre 2), portées par des moteurs distincts (par exemple, « les places », « la nature en ville », « la mobilité »). Les cas choisis reflètent également la diversité formelle et typologique.

La **place des Terreaux** est une place majeure du centre-ville lyonnais, entourée de bâtiments emblématiques (l'Hôtel de Ville, le palais de Saint-Pierre / Musée des Beaux-Arts, la façade d'un quartier populaire ancien, les pentes de la Croix-Rousse, et un immeuble haussmannien hébergeant une galerie commerciale). L'aménagement promu en début des années 1990 est représentatif des premiers moments de la politique lyonnaise, contemporain de la mise en œuvre du service de maîtrise d'ouvrage. Cette dernière est déléguée à une société faute des manques de ressources du Grand Lyon à l'époque. La solution est très formaliste, marquée par le style de Daniel Buren, artiste plasticien et un des concepteurs du projet (avec Christian Drevet, à l'époque jeune architecte lyonnais). Il y a très peu d'objets et de mobilier urbain, sauf pour les terrasses qui longent la façade du quartier des pentes.

L'aménagement des **espaces extérieurs du quartier du Prainet à Décines-Charpieu** devrait représenter un exemple d'un aménagement en tissu urbain moderniste. Les espaces extérieurs de ce grand ensemble ont été aménagés avec l'introduction ou la réfection de certains équipements (terrain de sports, aire de jeux). L'intervention a aussi correspondu à des changements importants du réseau viaire et à l'organisation des flux à partir de la localisation de certains équipements (école, commerces), dans une logique de désenclavement. L'aménagement des espaces extérieurs a été confié à une équipe de paysagistes, tandis que le projet urbain plus vaste et le projet pour la nouvelle zone commerciale étaient à la charge d'un cabinet d'architectes-urbanistes. La maîtrise d'ouvrage était assurée par une société d'aménagement.

Les places de communes périphériques étaient censées d'être représentées par la **place Claudius Bery** dans le quartier des Razes à Feyzin, dans la Vallée de la Chimie, au Sud-Est de l'agglomération. Ce quartier, enclavé entre grands axes de mobilité et zones d'industries lourdes, a été ciblé par un aménagement d'espace public en début des années 1990, dans sa place centrale. Il comprend une zone pour un marché, un kiosque à musique, un jardin à plusieurs parterres et une aire de jeux. La maîtrise d'ouvrage n'était pas attribuée au Service espace public non plus.

Les trois aménagements suivants ont été choisis pour une confluence de raisons. D'abord, ils sont géographiquement proches, ce qui pourrait permettre d'interroger la question d'échelles plus petites de réflexion au-delà de l'opposition entre échelle de l'agglomération et celle d'un processus concret. Ils se chevauchent également dans le temps, permettant un certain contrôle d'éventuelles fluctuations dans l'orientation générale de l'agglomération envers l'espace public. La place **Djebraïl Bahadourian** est une place de quartier dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon aménagée en début des années 2000 sous le pilotage du Service espace public. Elle contient plusieurs sous-espaces voués à des activités distinctes, une présence importante d'arbres et certains espaces plutôt vides. La **place Gabriel Péri** est à peine à cent mètres de Bahadourian et a été réaménagée dans le cadre de la création d'une ligne de tramway. C'est pourquoi l'opération a été pilotée par la Mission Tramway au sein du Grand Lyon. L'aménagement est, contrairement à Bahadourian, très dénué d'objets. Enfin, les **berges du Rhône** est un aménagement long de cinq kilomètres, créant un espace sans voitures voué aux loisirs, dont une partie longe le 3<sup>ème</sup> arrondissement, très près des deux espaces précédents. Sa longueur permet de s'interroger sur la notion de la vocation des différents secteurs et de leur articulation. Son caractère d'espace naturel et de loisir qui traverse cependant le cœur de la ville permet de juger de l'équilibre entre ces deux injonctions éventuellement contradictoires (urbanité et nature). Aménagement linéaire, il comprend des secteurs où les sous-espaces voués à des pratiques spécifiques abondent, d'autres où ce genre d'équipements est notoirement absent et d'autres, enfin, très étroits, où les rubans de déplacement sont presque les seuls éléments présents. Les berges ont aussi été le lieu d'expérimentation, pour la première fois dans l'agglomération lyonnaise, d'un **dispositif de gestion de site**, qui a aussi été étudié.

Des ajustements ont dû être faits à ce choix initial, faute des contraintes du terrain. Je les décris dans le point suivant à propos des méthodes.

A **Lisbonne**, l'échelle des processus à étudier a dû être repensée, dans la mesure où la production de l'espace public se trouve répartie par plusieurs services. Dans la plupart des cas, ces services mènent la production des espaces dans le cadre de démarches plus vastes, qui prédéterminent les programmes dans une grande mesure et partiellement la conception des espaces. Ainsi, je me suis d'abord occupé de la description des principales démarches de production d'espace public au sein de la mairie, puisqu'il n'était pas possible d'en faire un portrait globalisant sans passer avant par la restitution de cette mosaïque. Cela s'applique aussi parfois à des initiatives (de gestion, par exemple) que j'ai jugées illustratives du changement en cours au sein de la mairie. Trancher ce qui méritait ou pas d'être mentionné n'a pas toujours été évident, d'autant plus que, contrairement aux cas lyonnais et néo-louvaniste, l'expérience lisboète est en cours de route et peu de récits de synthèse de la démarche ont été publiés.

Par la suite, à un niveau plus détaillé je me suis penché sur trois de ces démarches, en termes d'aménagement. D'abord, le programme ***Une place dans chaque quartier***, piloté par les services de l'urbanisme, il vise à créer ou à renforcer des micro-centralités dans tous les quartiers de la ville. Ces « places » recouvrent en effet des espaces de plusieurs typologies, dans des tissus urbains très distincts entre eux. Les solutions proposées (le programme commençait à être mis en œuvre fin 2015) faisaient pourtant recours à une gamme restreinte de solutions, dont des mesures de pacification du trafic et l'installation de mobilier urbain (y compris des kiosques). La **mise en œuvre de la trame verte**, pilotée par les services municipaux de l'environnement, a une portée territoriale analogue, mais y ajoute la dimension réticulaire d'une trame. Les aménagements proposés conjuguent la recherche de cette linéarité (notamment en modes doux, introduisant plusieurs pistes cyclables) avec un fort investissement en mobilier urbain, dont des aires de jeux pour enfants, des aires de fitness, et les kiosques que j'ai mentionnés à maintes reprises. Enfin, le **programme de réhabilitation du quartier de la Mouraria** annonce la réhabilitation de deux ensembles d'espaces publics (un « parcours touristique-culturel » et un « corridor interculturel ») au cœur de ce vaste programme. Ce dernier vise l'encouragement de la réhabilitation du bâti et le développement socio-économique de la population de ce quartier au tissu urbain médiéval en plein centre-ville. La majorité des aménagements, pilotés par les services de la réhabilitation urbaine de la ville, s'est limitée à une réfection des revêtements de sol dans les matériaux traditionnels de Lisbonne, tandis que les quelques petits squares du quartier ont été aussi agrémentés de quelques éléments de mobilier urbain. Les deux grandes places en bas du quartier ont aussi été fortement investies par le programme de réhabilitation. Celle de l'Intendente a été complètement réaménagée dans des matériaux nobles et agrémentée de mobilier urbain. Celle du Martim Moniz est désormais dans sa quasi-totalité sous gestion privée en tant qu'espace-concept vouée à la restauration et à l'artisanat urbain – un *marché de la fusion* inspiré de la diversité ethnique du quartier. En termes d'espace public, le programme de réhabilitation a encore compris un fort investissement dans l'événementiel.

Cet **investissement dans l'événementiel** n'est pourtant pas exclusif du quartier. Il est un pari majeur de la municipalité, y compris dans le cadre de la mise en œuvre de la trame verte. Il est étudié à part entière en tant qu'outil de gestion de l'espace public. La question gestionnaire est encore investiguée par rapport à la **Rue rose**, une rue réaménagée en tant qu'espace de divertissement (nocturne), dont les conflits d'usage avec les riverains montrent des enjeux que la municipalité affronte dans la création de cette ville conviviale et *cool*. La **Galerie d'art urbain** constitue un exemple additionnel, à travers lequel la ville essaye de mettre en valeur le graffiti tout en essayant de réguler sa pratique « sauvage ».

A **Louvain-la-Neuve** le choix des processus a demandé encore une inflexion dans les critères, grâce aux particularismes des procédures locales. S'agissant de la

construction *ex nihilo* d'une ville, la production des espaces publics n'était pas, d'un point de vue procédural, séparée de l'ensemble des travaux d'urbanisation de la ville. Dans ce sens, travailler sur un espace particulier n'est pas apparu comme la stratégie la plus cohérente pour ce terrain. J'ai par conséquent choisi de travailler sur une unité spatiale qui était effectivement mobilisée dans les discours des producteurs de la ville et dont la mise en œuvre traverse toute l'histoire de la ville nouvelle. Il s'agit de **l'axe structurant** liant les deux extrémités de la ville, passant par le centre urbain. Le degré de détail de ce terrain d'étude est moindre que celui des autres. Il s'agit plutôt d'un point d'ancrage de propos tenus pour l'ensemble du site de la ville nouvelle. Cela m'a semblé encore une fois la meilleure stratégie compte tenu des particularismes néo-louvanistes. La dimension gestionnaire à Louvain-la-Neuve est surtout interrogée à partir de ce que certains acteurs appellent la **gestion de la mixité**, comprenant des dispositifs de gestion de centre-ville, de médiation urbaine et de gestion de l'animation estudiantine.

Dans la section suivante, je détaille la manière dont j'ai abordé les terrains d'études, tout en précisant la manière dont les contingences du travail de terrain ont interféré dans ces choix initiaux.

#### **1.6.4 Méthodes**

Telle que la question a été problématisée jusqu'ici, il n'étonnera certainement pas que les méthodes d'enquête soient exclusivement qualitatives. Celles-ci ont rapidement émergé comme le seul moyen approprié pour recueillir le type d'information nécessaire pour bien raconter (et par la suite analyser) les processus de production de l'espace public étudiés. Cette section en détaille la mise en œuvre.

##### **1.6.4.1 Sources**

L'enquête a utilisé plusieurs sources d'information. Une première consiste dans ce que j'appelle, sans vouloir être péjoratif du tout, de la « **littérature indigène** ». C'est-à-dire de la littérature que j'utilise plutôt en tant que source d'information secondaire, notamment d'information substantielle sur les processus de production (et pas forcément en tant que source d'élaboration théorique ou analytique, même si cela arrive). Celle-ci peut être produite soit par les acteurs des processus eux-mêmes (c'est souvent le cas à Lyon et à Louvain-la-Neuve), soit par d'autres chercheurs (souvent d'institutions d'enseignement et recherche locales). Cette littérature, au-delà de permettre la confrontation avec d'autres lectures du phénomène, m'a servi surtout en amont du travail de terrain. Devant l'ampleur de mes questionnements, ces récits m'ont permis de ne pas partir vers une découverte totale des processus dans chaque ville. Certes, il a toujours été nécessaire de confirmer certaines de ces informations, mais les gains d'efficacité ont été considérables.

Par ailleurs, l'apport de ces travaux pour ma recherche a fortement influencé certains des partis-pris pour la rédaction de ce manuscrit. J'ai notamment fait le choix

d'inclure beaucoup de description, dans un détail parfois excessif par rapport à l'usage que finalement j'en fais par la suite. Je l'ai fait dans la conviction que, comme je me suis abondamment servi de sources secondaires, ce manuscrit pourra un jour jouer le même rôle dans la recherche de quelqu'un d'autre. Il n'a pas été évident de trancher la limite de ce partage d'information et certaines données intéressantes ne sont finalement pas présentes, notamment par rapport aux terrains d'études qui ne figurent pas dans la partie III du manuscrit (cf. 1.7).

Une deuxième source est composée par des **entretiens semi-directifs** réalisés auprès des acteurs des processus, notamment les acteurs techniques engagés dans les différentes phases du processus – planification, programmation, conception, concertation, gestion. En fonction des spécificités de chaque processus et des collectifs d'énonciation respectifs, d'acteurs issus d'autres domaines ont pu être enquêtés, notamment des membres d'associations locales, des acteurs économiques locaux ou, très rarement, des élus.

Les entretiens se sont rapidement révélés comme une source insuffisante d'information (cf. le point suivant), notamment par rapport aux processus plus anciens. Les fonds d'**archives** ont rapidement apparu comme une alternative intéressante, quoique difficile à travailler. Ces archives (de certains services techniques ou des archives personnelles) constituent des sources d'information très riches et variées qui ont véritablement permis de souder l'enquête à Lyon et Louvain-la-Neuve (puisque le terrain lisboète concernait des choses qui étaient en train de se passer). Le concept de « *réseaux d'archivage* » (Leary, 2013, pp. 9–10) est approprié pour décrire l'usage que j'ai fait de cette source :

*« au lieu d'être simplement conceptualisés comme des dépôts physiques inanimés, les réseaux d'archivage sont vus comme quelque chose de plus diffus et animé : comme des espaces de mémoire sociale [...]. Les réseaux incluent par conséquent les données des archives mais aussi des faisceaux d'interactions entre des littératures académiques, les données, les archivistes, les transcriptions des enquêtés (là où des événements historiques sont narrés) et bien évidemment les interrogations et interprétations que le chercheur fait des archives ».*

Ce caractère complémentaire et itératif de l'enquête et des différentes sources sera davantage exploré dans la section qui suit. En termes de sources, il ne manque que mentionner les **documents des processus** (programmes, projets, mémoires, souvent découverts aux archives eux-mêmes, ou fournis par leurs auteurs) et **la presse**. Des dossiers de presse présents dans des archives pour les cas de Louvain-la-Neuve et de Lyon, une veille tout au long de la recherche pour le cas lisboète. Ces revues de presse se sont révélées des sources d'information factuelle importantes. Elles ont aussi été une manière d'avoir accès à certains propos des acteurs et aux représentations et polémiques qui entouraient les processus de production étudiés et les espaces où ils intervenaient.

#### 1.6.4.2 Déroulement et stratégies de l'enquête

L'idée d'**itération** était un parti-pris de cette recherche, notamment en termes d'enchaînement des terrains d'études. En effet, la démarche comparative a été pour moi, avant tout, un outil pour décentrer le regard, pour ne pas devenir otage des spécificités d'un seul contexte, plutôt qu'un instrument pour arriver à une réponse générale à une question prédéterminée. Ainsi, je me suis soucié dès le début de provoquer la contamination entre les différents terrains et entre ces derniers et la littérature. Cela m'a mené à prendre deux décisions importantes : interpoler les périodes d'enquête de terrain, en essayant le plus possible de répéter des séjours sur un même terrain, et de ne pas mener tout le travail de terrain d'un seul coup. Dans la suite de cette section, je décris chronologiquement ma démarche de recherche, et décris les stratégies – et tactiques – d'enquête. Je prends le temps aussi pour expliquer comment les contingences du travail de terrain ont fini par jouer un rôle déterminant dans la qualité du corpus et, *in fine*, dans la structure de ce manuscrit.

Dans l'introduction du manuscrit, j'ai décrit comment je suis arrivé en thèse avec une connaissance très raisonnable de la littérature anglophone sur la production des espaces publics. Les premiers mois de la thèse, inévitablement voués à la précision du projet de thèse, n'ont donc pas été particulièrement soucieux d'un état de l'art sur la question de l'espace public (quoique l'enjeu de la prise de contact avec la tradition francophone d'études des espaces publics ait été non-négligeable), mais plutôt de deux autres questions. L'une, jamais vraiment arrêtée, passait par la recherche de manières de travailler la production de l'espace public en tant qu'activité sociale, un monde qui m'était absolument inconnu et qui m'a mené à des lectures dans des domaines si divers comme la sociologie de l'action collective et publique, l'analyse cognitive des politiques publiques, les théories de la gouvernance, la géographie politique, les théories du *planning* et du design, la sociologie des conventions... (La première année de thèse sert aussi à se cultiver.) Je ne m'attarde pas dans ces incursions – leur résultat est présent en début de la troisième partie du manuscrit, quand j'assemblerai mon cadre analytique.

La deuxième question qui m'occupait à ce moment-là a été, toutefois, beaucoup plus importante d'un point de vue méthodologique. J'ai beaucoup lu sur mes terrains d'études (cette littérature indigène que j'ai mentionnée avant) dans ce que je croyais être la préparation de mon enquête. A présent, je me rends compte que ces lectures de documents et recherches de tout type constituent un vrai début de travail de terrain. Il deviendra clair dans la lecture de ce texte qu'une bonne partie de mon travail a été d'assembler, élargir et faire dialoguer cette panoplie d'écrits (notamment pour les deux terrains francophones, largement étudiés). Je me suis soucié pendant longtemps de ce fort recours à des sources secondaires d'information et ce n'est qu'en formalisant cet assemblage en rédigeant que je me suis convaincu de la légitimité et du vrai travail qu'un usage de telles sources implique.

D'autant plus que ces lectures n'ont pas du tout remplacé un travail de terrain d'une ampleur raisonnable. Celui-ci a débuté d'une manière très embryonnaire en **août**

**2012 à Lisbonne**, dans le but de me tester en tant qu'enquêteur (l'entretien étant un nouvel outil pour moi) et pour essayer de « mettre un pied » dans la mairie. Ainsi, un premier entretien dans un service relativement marginal à l'objet de la thèse a été mené, dans le but explicite de démarrer la « boule de neige » pour la suite du terrain. Par ailleurs, j'ai interviewés quelques concessionnaires des kiosques de restauration récemment installés dans plusieurs espaces lisboètes. De retour à l'Université, j'ai continué à me tester en tant que néophyte dans les méthodes qualitatives en retranscrivant et analysant ce tout petit corpus d'entretiens auprès des concessionnaires. Les entretiens se sont révélés une source satisfaisante d'informations factuelles (sur les questions règlementaires associées aux concessions), de perceptions (par rapport aux effets et aux dynamiques créées par la mise en œuvre des kiosques) et d'opinions (sur les bienfaits et les limitations de la démarche municipale et de sa gestion quotidienne des concessions). Une analyse thématique des entretiens s'est révélée suffisante pour faire émerger ces trois types d'informations.

Cette période de retour à l'Université a aussi été le moment de préparer le prochain départ sur le terrain, cette fois-ci à **Lyon**, prévu pour **novembre 2012**. Les résultats en ont été décevants. Malgré mes efforts pour des prises de rendez-vous en avance, je n'ai pu conduire que quatre entretiens auprès d'acteurs de la production des espaces publics (à l'Agence d'urbanisme, au Grand Lyon et un prestataire extérieur), quelques-uns ayant joué un rôle assez mineur dans l'affaire. Ce mois à Lyon a cependant permis de prendre une décision vis-à-vis des processus concrets à étudier (et les échanges lors des entretiens ont été fondamentaux pour le calibrage de mon choix). Toutefois, le fait de ne pas obtenir de réponse (quand ce n'était des refus catégoriques) d'aucun technicien du Service espace public du Grand Lyon était particulièrement décourageant. C'est grâce à cette impasse que les archives sont apparues comme une alternative.

A ce moment, je ne m'étais pas encore rendu compte que ce qui pour moi étaient des processus récents, datant de cinq à vingt ans, étaient sur certains aspects des événements historiques (dans le sens d'être susceptibles d'être étudiés à travers des outils normalement associés à l'historiographie). Ainsi, le fait que plusieurs détails des processus échappaient à la mémoire des enquêtés a vite trouvé une compensation dans cette trouvaille des archives. Elle a commencé aux Archives du Grand Lyon, où un soupçon se confirme : le Service espace public, pierre-de-touche de la démarche lyonnaise d'espace public, avait été supprimé en 2009/2010. Ce fait, étonnamment absent des écrits sur Lyon, m'a beaucoup intrigué tout au long de mon enquête. Il affirmait péremptoirement que l'espace public en tant que moteur de politique urbaine et en tant que vecteur d'harmonisation des services techniques sectoriels n'était pas une solution pérenne. Ce service et cette manière de faire auraient donc eu une raison d'être qui dépassait la seule sphère technique de la production de l'espace public (puisque dans les grands projets urbains contemporains de Lyon, tels que le Carré de Soie, Lyon Confluence, ou les rives de la Saône, l'espace public reste un élément important).



Ma réaction initiale a été de vouloir ajouter une étude de cas contemporaine, pour comprendre comment se produisent aujourd’hui les espaces publics à Lyon. Je me suis éventuellement rendu compte qu’il s’agissait d’un moment assez représentatif de cette itération entre les terrains que je voulais. J’ai donc plutôt cherché à comprendre les raisons pour cette suppression et transporté ce questionnement sur le rapport entre culture d’espace public et organisation des services et la manière dont ils interagissent avec des facteurs endogènes à l’organisation elle-même vers les autres terrains. La question sur la production contemporaine de l’espace public à Lyon – très intéressante, je crois, et que j’espère traiter dans un avenir pas trop lointain – représenterait une situation où la logique de l’étude de cas pourrait finir par se superposer à celle de la comparaison et itération. J’ai donc décidé d’assumer que mon terrain lyonnais est spatialement et temporellement délimité par le périmètre d’action de ce Service espace public (communauté d’agglomération lyonnaise de 1989 à 2009).

La suppression du service avait, par ailleurs, impliqué le versement d’un très significatif fonds documentaire aux archives<sup>43</sup>, « *reflétant l’essentiel des activités de l’organisme producteur* », dont des « *dossiers d’opérations d’aménagements* » recouvrant les différents phases « *état de l’existant, pilotage, financement, concertation, programmation, conception, réalisation, et réception* » et les « *temps forts* » respectifs, notamment « *les études préalables, le choix du maître d’œuvre, ou la remise des ouvrages* » (Catin, 2013). Un premier problème s’est tout de suite manifesté : mon ignorance sur comment traiter ce type de source. D’autant plus que la masse de documents était vraiment impressionnante. Par ailleurs, les questions de recherche avaient été construites sans vraiment poser la possibilité de ce corpus, leur ouverture n’avait pas prévu qu’on puisse avoir autant de détail sur comment les choses se sont passées. Enfin, le temps était malgré tout assez court pour bien analyser ce corpus sur place. J’ai donc décidé de photographier tout document qui pourrait permettre de reconstruire la prise en compte des usages dans chaque processus, avec des critères assez larges. C’est-à-dire, notamment, que pour comprendre pourquoi les usages ont été pris en compte d’une telle manière, il a fallu comprendre pourquoi ils n’ont pas été pris en compte explicitement, par exemple. Ce qu’élargit considérablement la récolte de documents.

Au long de ce mois de novembre j’ai consulté la totalité des archives concernant directement les aménagements étudiés. C’est à ce moment que je me suis confronté à des obstacles qui ont fini par mener à l’abandon de certains des terrains d’études initialement prévus. Le fonds était très complet par rapport aux projets dont la maîtrise d’ouvrage avait été la responsabilité du Service espace public. Par rapport à l’échantillon que j’avais défini préalablement, cela signifie que j’ai recueilli beaucoup d’information sur l’aménagement de la place Djebraïl Bahadourian et celui des berges du Rhône. Pour la place Gabriel Péri, projet piloté par la Mission Tramway, l’information était moins

---

<sup>43</sup> Ils comprennent notamment 301 boîtes d’archives, 14 maquettes, 130 panneaux de concours et 5 dessins de Daniel Buren (Catin, 2013).

abondante et il manquait notamment des documents par rapport à certains des « moments forts » du processus (enquêtes préalables, choix et désignation des lauréats...). Pour les aménagements des places des Terreaux, Le Prainet et Les Razes, l'information était quasiment absente, puisque la maîtrise d'ouvrage de ces processus avait été déléguée à des sociétés d'aménagement<sup>44</sup>. Trouver davantage d'information sur ces processus est devenu une tâche prioritaire.

C'était aussi à ce moment que la stratégie de conduite des entretiens auprès de techniciens que je développais depuis les premiers essais à Lisbonne s'est assez consolidée. Les questions que je posais étaient relativement simples : descriptions de choix, justification de choix, description de méthodes de travail, d'organisation. Je me sentais un peu mal à l'aise avec cette apparente simplicité parce que je ne voulais pas passer pour un idiot. C'est-à-dire que je recherchais une manière d'enquêter qui laisserait clair que la simplicité de mes questions était à cause de mon ignorance (des choses que je ne connais pas et que je veux connaître) et non de ma bêtise. C'étaient des entretiens informatifs, en grande mesure.

Je commençais tous mes entretiens en me présentant et je soulignais fortement mon parcours pour rendre deux choses évidentes. D'abord, que je suis quelqu'un qui n'a jamais quitté l'université et que, par conséquent, n'a aucune idée de ce que c'est « la vraie vie » de l'urbanisme, et qui n'a aucune compétence, voire envie, d'être un urbaniste opérationnel, surtout dans ce qui concerne la conception. Et, à Lyon et Louvain-la-Neuve, que je suis étranger, que j'avais fait toutes mes études à l'étranger et qu'il y avait donc des choses basiques que je ne maîtrisais pas. Je me mettais consciemment (parce que d'ailleurs j'y croyais vraiment) dans une sorte de rapport d'infériorité vis-à-vis de mon enquêté : c'est lui qui avait de la connaissance, des choses à m'apprendre.

Mais c'est à ce moment que les lectures préalables (et, plus tard, les connaissances acquises aux archives) se sont révélées particulièrement utiles, puisqu'elles révélaient aux enquêtés que ce que je recherchais étaient des renseignements additionnels et non de l'information que j'aurais pu obtenir ailleurs. Bref, que je ne suis pas flemmard. Je trouvais donc des manières plus ou moins subtiles de faire comprendre que je ne partais pas de zéro par rapport au sujet dont on discutait, aussi pour mieux maîtriser le temps toujours court de l'entretien quand le sujet en débat est tellement vaste. Me présenter, me révéler ignorant, mais en même temps préparé pour l'entretien avec du travail préalable servait aussi à rendre plus perceptibles les enjeux de l'enquête : mon objectif

---

<sup>44</sup> Aux archives du Grand Lyon, je n'ai pu trouver de l'information concernant Le Prainet et Les Razes à partir des fonds associés à la politique de la Ville. Les références aux aménagements étaient maigres et bien trop générales. Pour la place des Terreaux, la Société d'aménagement en question venait, au printemps 2013, de verser en vrac un gros ensemble de documents relatifs au processus d'aménagement. Ces documents n'étaient pas encore disponibles pour consultation régulière. La possibilité de fouiller brièvement ces documents en vrac m'a été offerte, mais je l'ai jugée inefficace vis-à-vis des contraintes de temps.

n'était pas d'évaluer la qualité de leur travail ni de juger si la solution proposée était la bonne ou la mauvaise.

Le séjour à Lyon a été suivi d'un retour à **Lisbonne en décembre 2012 et janvier 2013** qui a permis de rencontrer la majorité des acteurs-clés des processus de la mise en œuvre de la trame verte et du programme de réhabilitation de la Mouraria. Ce premier bloc d'enquête de terrain achevé, le retour à l'Université a été voué au traitement des données – retranscription des entretiens, dépouillement et classification des photos des archives, mise en ordre chronologique des documents par rapport à chaque processus. Des vacances d'enseignement à l'Institut français d'urbanisme m'ont permis de tester des manières de décrire les terrains d'études et la manière dont cette description pouvait être mise en dialogue avec des thématiques autres (dans l'occurrence, la gestion de site ou l'urbanisme de l'après-crise).

Je suis reparti sur le **terrain lyonnais en juin et juillet 2013**. L'analyse des archives m'avait permis d'élaborer une liste bien plus précise d'acteurs à contacter qui s'est ajoutée à la boule de neige que les entretiens de novembre 2012 avaient commencée à construire. J'ai donc pu rencontrer quelques-uns des acteurs importants des processus des berges du Rhône, de Gabriel Péri, de Bahadourian – mais les anciens du Service espace public, dont les chefs de projet, restaient inaccessibles. L'enjeu de trouver de l'information relative aux aménagements aux Razes, au Prainet et aux Terreaux était toujours d'actualité.

Aux Razes, les fonds d'archives issus de la démarche Développement social urbain (Politique de la ville) dans les années 1990 démontraient un grand effort de diagnostic de l'état des espaces publics dans son ensemble, notamment la voirie, qu'il faudrait refaire. Cela débouche sur une initiative en début des années 2000, baptisée « *actions de quotidienneté* ». Elle était portée par le service du développement social urbain, associé à ceux de la voirie. Des études avaient été menées aussi par rapport à l'état de quelques-unes des copropriétés du quartier, notamment concernant leurs espaces extérieurs, et le développement commercial du quartier<sup>45</sup>. Une amélioration des liaisons entre le quartier et le plateau a été aussi étudiée et mise en œuvre. Cette consultation des archives suggérait que, suite à l'aménagement de la place Claudius Bery en début des années 1990, la production des espaces publics dans le quartier s'est plutôt accrochée à une logique distincte, passant par des aménagements ordinaires, quotidiens, d'amélioration des conditions de confort et de sécurité de la voirie locale, ainsi que du cadre de vie immédiat de certaines copropriétés.

Les entretiens menés auprès d'acteurs communaux, communautaires et des particuliers concernés par la production de l'espace public à Feyzin n'ont pas permis d'obtenir d'information par rapport à l'aménagement de Claudius Bery, notamment parce que ces enquêtés n'étaient pas concernés par l'affaire à l'époque. Ces entretiens ont

---

<sup>45</sup> La commune de Feyzin se divise entre le haut, sur le plateau, où se trouve le siège de la commune et la majorité des services et commerces, et le bas, où on trouve les Razes, quartier enclavé.

cependant permis trois constats interconnectés très intéressants. D'abord, que la mise en œuvre de la politique d'espace public associée au Service espace public n'avait pas créé les conditions pour une acculturation des services communaux. Toutefois, cela n'impliquait pas une absence d'une réflexion et action sur les espaces publics, fortement déterminée par les contingences locales. Une première contingence est l'arrivée d'un nouveau maire en 2001, qui suivant les tendances nationales et à la tête du Grand Lyon, mise fortement sur la démocratie participative. Cet investissement dans l'engagement des résidents dans les décisions relatives aux destins de la ville et du quartier (un Conseil de quartier a été créé) s'est conjuguée aux réflexions imposées par le changement législatif relatif à la prévention des risques technologiques. La loi imposait désormais l'élaboration d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des installations industrielles à risques. Or, le quartier est dans sa totalité sur la zone concernée par le plan associé à la raffinerie de Feyzin. L'élaboration du plan s'est révélée un levier très fort de la réflexion sur l'avenir du quartier, dont l'existence même se voyait menacée. Le réaménagement de certains espaces publics, avec un fort engagement de la population locale (engagée aussi dans d'autres décisions, telles que la localisation d'équipements qui se trouvaient maintenant dans une zone non aedificandi, trop proche de la raffinerie), apparaît comme un outil très important pour travailler sur l'attachement des résidents au quartier, leur auto-estime et pour montrer que le risque n'impliquait pas un abandon du quartier.

Ces trouvailles aux Razes sont très intéressantes et ont contribué, de pair avec la suppression du Service espace public, à la confirmation du fait que les récits sur la politique d'espace public lyonnaise sont partiels et ne parlent pas de la production de l'espace public dans la globalité de l'agglomération lyonnaise. Cette politique d'espace public, travail d'un service concret et de certains autres avec lesquels il travaille de près, n'intervient pas sur la totalité du territoire de l'agglomération, elle est géographiquement discriminante. Devant ce constat, dont tout l'intérêt serait de pouvoir bien particulariser et mettre en perspective avec d'autres processus au sein de l'agglomération, le dilemme qui se posait était analogue à celui posé par la suppression du Service espace public. Soit élargir l'enquête, en donnant un portrait sans doute plus fin et plus riche de la production de l'espace public au sein de l'agglomération, et ainsi de pouvoir mieux comprendre les contingences qui ont fait de la solution SEP la « bonne solution ». Soit restreindre, laisser tomber de l'information, et réduire l'analyse de la politique lyonnaise aux processus menés par le Grand Lyon, à travers le SEP ou un service proche. C'est cette dernière option qui a été faite mais, comme pour une recherche sur la production des espaces depuis 2009, le développement de l'enquête sur le quartier des Razes est un projet que je n'ai pas abandonné.

Pour le Prainet à Décines, les archives se sont révélées moins riches par rapport aux interventions en espace public (y compris après l'aménagement des espaces du quartier du début des années 1990). Quelques repères sur le contexte de cette intervention ont néanmoins pu être repérés. Les contacts avec la maîtrise d'œuvre et la

commune de Décines-Charpieu ont été infructueux. Devant cette pénurie d'information, il est devenu clair qu'il fallait abandonner ce cas d'étude. Je me suis donc posé la question de l'utilité de le remplacer par un autre aménagement de la même typologie (espaces publics de grands ensembles de logement social). A ce moment, ma recherche avait déjà évolué pour donner une moindre importance à la question de la diversité des typologies des espaces aménagés et il devenait aussi clair que la quantité de cas d'études initialement prévue était ingérable dans les délais de la thèse. Aucun remplacement n'a donc été réalisé.

Enfin, pour les Terreaux, l'enquête s'est poursuivie aux archives de la Ville de Lyon, où un fonds parcellaire des référents de la Ville dans le processus d'aménagement a été trouvé. Cela a permis de préciser la façon dont le problème avait évolué au long du processus (formulation d'objectifs dans le programme, délibérations dans le choix du lauréat, par exemple). Par ailleurs, certains ouvrages et rapports sur l'aménagement ont été identifiés et lus. Pourtant, les détails de ces évolutions n'ont pas été trouvés. Aucun entretien n'a pu être calé avec la maîtrise d'ouvrage. Ainsi, les « moments forts » de cet aménagement sont présents dans le manuscrit, mais une analyse fine du processus n'a pas pu être réalisée. Ces visites aux archives de la Ville de Lyon ont par ailleurs permis d'avoir davantage d'information sur les autres processus étudiés (Bahadourian, berges du Rhône et Gabriel Péri) par le biais de leurs référents locaux, ainsi que sur les manières dont la Ville, dans sa globalité, s'adaptait à la politique menée par le Grand Lyon et y ajoutait des contributions de base communale.

**Août et septembre 2013** ont été passés à **Lisbonne** où l'enquête a été à peu près achevée, avec plusieurs entretiens et la continuation de la récolte de documentation des processus auprès des acteurs<sup>46</sup>.

Je suis enfin parti à **Louvain-la-Neuve en octobre 2013 pour trois mois**, profitant de l'accueil, en tant que doctorant invité, du Centre de recherches et d'études pour l'action territoriale (CREAT), de la Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale et d'urbanisme de l'Université catholique de Louvain. Ce séjour m'a beaucoup facilité l'accès au terrain. L'enquête a consisté de plusieurs entretiens avec quelques acteurs de la fondation de Louvain-la-Neuve et beaucoup d'acteurs de la production et de la gestion actuelle de la ville. Le séjour au CREAT m'a encore permis d'avoir accès à un fonds hétéroclite de documents dans la bibliothèque de la faculté et aux archives de l'Université. J'ai pu notamment consulter le fonds légué par Jean-Marie Lechat, ancien directeur de l'administration des domaines de l'Université. Ce fonds était très riche pour suivre toutes les démarches liées à la gestion et à la dimension

---

<sup>46</sup> Lisbonne a une politique d'archives quelque-peu différente de Lyon. Elles sont mises en ligne, mais consistent surtout, pour les exemples contemporains, de documents administratifs liés à l'octroi de permis, etc. Le type de documents recherché (de la correspondance, des comptes-rendus de réunions, des documents des différentes phases des processus) n'y sont donc pas présents. C'est pourquoi je n'ai pas effectué de recherche archivistique pour le terrain lisboète, me tenant à la générosité de mes interlocuteurs.

procédurale de l'urbanisation du site, mais il était assez laconique dans ce qui concerne la conception de la ville et de ses espaces publics. La structuration du processus de production et les méthodes suivies en expliquent partiellement cette lacune (une forte autonomie du groupe de concepteurs, travaillant en brainstorming, ce qui ne laisse pas forcément beaucoup de traces écrites), aussi bien que la nature de la fonction de M. Lechat. J'ai pu, enfin, consulter quelques traces de ces processus de conception au sein d'un ancien membre de ce groupe de concepteurs. Ce fonds personnel est pourtant très partiel. Il a surtout permis d'illustrer et de préciser l'information qui avait été repérée dans la « littérature indigène » produite par les principaux acteurs de la construction initiale de la ville. La documentation trouvée aux archives de Jean-Marie Lechat a finalement été très peu mobilisée dans ce manuscrit, puisque le terrain néo-louvaniste a surtout été traité d'une manière globale, ne rentrant pas dans le détail du déroulement des processus de production concrets.

**L'enquête de terrain était, donc, à peu près bouclée en décembre 2013** – quelques entretiens additionnels, présents ou par Skype (voire quelques questions très précises envoyées par e-mail) ont été réalisés par la suite (avec des acteurs du terrain lyonnais résidant en région parisienne, ainsi que dans des rapides retours à Lyon et Lisbonne<sup>47</sup>).

**A partir de 2014**, la grande tâche a été de traiter et de comprendre quoi faire avec une telle masse de données (je présente le corpus dans le point suivant). Ma stratégie a été de **beaucoup communiquer sur mes différents terrains d'études** (dans des colloques, des séminaires au sein du laboratoire, mais aussi dans des cours que j'ai pu à nouveau donner). Par essai et erreur (soulignons erreur), je recherchais la bonne configuration entre description, interprétation et usage de la théorie, ainsi que les manières les plus intéressantes de parler de mon matériau. Cela a été un vrai outil de travail, où la communication ou la publication n'étaient pas du tout envisagées comme des rendus aboutis, mais plutôt comme des phases intérimaires vers la formulation « définitive » de la thèse. Plusieurs de ces articles sont repris et retravaillés en partie III de ce manuscrit, faisant écho à ce processus de perfectionnement graduel de la rédaction à partir d'un travail intense de réécriture, sans jamais arrêter la découverte ou le remaniement de la bibliographie pour préciser davantage les propos tenus.

#### **1.6.4.3 Corpus et traitement et analyse des données**

L'enquête de terrain que je viens de décrire a abouti dans **71 entretiens** (34 concernant le terrain lisboète, plus les échanges de mails et les visites dans le cadre du séminaire de juillet 2014, 13 le néo-louvaniste et 24 le cas lyonnais). Ces entretiens ont d'abord été retranscrits intégralement et, au long de l'avancée de la thèse et de la

---

<sup>47</sup> Dont la participation à une journée d'études sur le quartier de la Mouraria organisée en juillet 2014 par les Universités François-Rabelais de Tours et la Nouvelle de Lisbonne. Dans le cadre des visites de terrain, la rencontre de certains acteurs a permis la conduite d'une sorte d'entretiens en groupe qui ont rendus plus précises quelques informations obtenues auparavant dans ma propre enquête.

précision des besoins d'information, synthétisés avec la retranscription des verbatim nécessaires.

Compte-tenu des différences entre les acteurs enquêtés, et du fait que l'objectif des entretiens était à la fois d'obtenir des données factuelles sur la conduite des processus et des justifications des options faites, les guides d'entretien étaient nécessairement divers, ainsi que l'information qu'ils contenaient. L'analyse thématique dont j'ai fait mention avant commençait par un tri des entretiens en fonction du ou des processus/échelles qu'ils concernaient. L'information factuelle a été ordonnée et catégorisé en fonction d'une table des matières, gardant les ambiguïtés et les éventuelles contradictions entre récits. Ces données ont été globalement confirmées ou davantage discutées par rapport à d'autres sources, notamment les fonds d'archives, la presse ou les relevés de décisions publiquement disponibles des administrations. Ce qui relevait plutôt du domaine de la justification des choix ou des pratiques a été rassemblé en fonction du « moment fort » du processus concerné et travaillé soit dans la recherche d'une synthèse là où des concordances émergeaient, soit pour faire ressortir les différences.

La manière de procéder pour la documentation des fonds d'archives a été analogue. Les clichés (environ 13000 pour le seul terrain lyonnais) ont d'abord été classés en fonction du processus concerné et type de document (correspondance, revue de presse, rapport, étude, compte rendu de réunion, etc.). Et, si cela était évident à un premier regard, en fonction de la phase du processus respective. Cela permettait un accès facile aux documents référant les moments forts. Ils ont été par la suite ordonnés chronologiquement et assemblés sur une ligne de temps. Cette dernière opération a été réalisée pour les aménagements lyonnais analysés en plus grand détail dans la partie III du manuscrit. Cette démarche ne s'applique au cas lisboète, bien évidemment, ni au travail sur Louvain-la-Neuve, puisque ce niveau de détail n'a pas été sollicité dans la dernière configuration de la thèse.

#### **1.6.4.4 La place de la théorie**

La théorie sert **trois objectifs** distincts dans cette thèse. La présentation de la littérature qui a occupé la première moitié de ce chapitre en matérialise deux. D'abord, la théorie a servi à identifier un champ de recherches (sur l'espace public) et à construire un débat, permettant un questionnement. Deuxièmement, ce parcours par la littérature a aussi nourri un positionnement méthodologique. La théorie y a ainsi joué un rôle heuristique permettant de savoir comment procéder. La théorie apparaîtra pour jouer un troisième rôle dans la troisième partie du manuscrit. Là, la théorie (issue de des champs du planning, du design et de l'action publique) sert à la construction d'un cadre analytique des processus de production de l'espace public et calibre les timides essais de montée en généralité. Si la théorie a donc été fondamentale dans le dessin de la recherche et dans la construction d'un cadre interprétatif, l'usage que j'en fais ne cherche donc pas d'explications des processus – ces explications sont à trouver au sein

des terrains eux-mêmes. La structure de la thèse, enfin présentée par la suite, en rend plus claire cette place de la théorie.

## **1.7 PARTI-PRIS POUR LA REDACTION DU MEMOIRE, STRUCTURE DE LA THESE**

Trouver un plan de thèse satisfaisante a été très difficile à cause des tensions entre l'intention monographique des questions et le volet comparatif permis par la multiplication des terrains d'études. La tension a été résolue de manières très distinctes dans les parties II et III du manuscrit, sans que l'une soit décidément monographique et l'autre comparative.

Ce premier chapitre donne donc suite à une **deuxième partie**, composée de trois autres chapitres, où l'enjeu est de mettre en parallèle l'expérience des trois villes vis-à-vis de la production de l'espace public, pour faire ressortir ce qu'elles ont en commun et de différent. Le **chapitre 2** aborde les politiques d'espace public des trois villes, en essayant de synthétiser les enjeux derrière leur apparition, les configurations de leur formalisation, les outils pour leur mise-en-œuvre et la structuration générique des processus de production. A la fin du chapitre, une synthèse comparative tisse des liens entre les trois cas. Le **troisième chapitre** montre la diversité typologique et formelle des espaces publics produits dans chaque ville, mettant en évidence comme une même ville produit des espaces publics différents dans leur rapport aux objets. Pour l'illustrer, il présente un ensemble d'exemples au-delà de l'éventail des études de cas. A la fin de ce chapitre aussi, une synthèse comparative fait émerger les grands constats vis-à-vis de cette diversité typologique et formelle des espaces publics produits. Le **chapitre 4**, dernier de cette partie II, traite spécifiquement la prise en compte des usages dans les processus de production de l'espace public. Il commence par présenter globalement les pratiques d'anticipation, de diagnostic, de concertation, de définition d'objectifs et de gestion dans chaque ville, pour ensuite particulariser leur formalisation et formulation dans chaque processus et espace produit. Les pratiques gestionnaires sont surtout traitées par rapport à des démarches nouvelles au sein de chaque ville, visant une meilleure prise en compte des usages. Les pratiques gestionnaires routinières ne sont pas décrites dans le détail. Globalement, ce sont donc à la fois les dimensions procédurales et substantielles de cette prise en compte, au long des différentes échelles et phases des processus, qui sont mises en évidence. Encore une fois, le chapitre s'achève par une synthèse comparative faisant ressortir les points en commun et les divergences entre les trois villes, aussi bien que les rapports entre les dimensions procédurales et substantielles de la prise en compte des usages.

Cette deuxième partie est donc pour l'essentiel une démarche descriptive qui se concentre sur les aspects factuels de la production des espaces publics : ses échelles, ses processus, ses méthodes et les espaces qui sont effectivement produits. Elle ne cherche pas encore à comprendre les convergences et divergences trouvées. Son but est plutôt celui d'établir un corpus sur lequel on puisse construire des questions de recherche plus



spécifiques, sur un ou plusieurs aspects soulevés par la description, quelle que soit leur portée. Ceci est un parti-pris fort de la thèse, où plutôt que rechercher une grande ligne explicative recouvrant l'ensemble des faits recensés, je cherche un langage commun pour parler de n'importe quel processus de production de l'espace public qui n'empêcherait pas de la relier, par la suite, à une diversité de débats du champ de recherches. **Plutôt qu'une hypothèse, ma thèse soutient une approche du problème.**

C'est de la présentation et de la mise en œuvre de cette approche que la **partie III** s'occupe. Ce faisant, elle ne mobilise qu'une partie très restreinte du corpus présenté dans la partie II, et qu'un nombre réduit des études de cas. Du point de vue de l'économie du texte, certains argumenteraient que cette partie II peut, à plusieurs moments, être superflue. Je crois néanmoins qu'il est important d'en restituer le corpus, croyant à un éventuel effet cumulatif de la recherche : permettant qu'on pose des problèmes et des questionnements très précis sur des exemples concrets, elle pourra nourrir des travaux futurs, soient-ils entamés par moi ou par quelqu'un d'autre. Elle présente aussi plusieurs exemples qui pourront aider d'autres travaillant sur les mêmes thématiques dans leurs efforts de mise en perspective de leurs trouvailles, voire dans la montée en généralité. Dans ce sens, cette troisième partie ne partage pas l'effort comparatif de la partie précédente, sauf pour une mise en perspective dans la conclusion.

Cette troisième partie commence ainsi avec une introduction où le cadre analytique est présenté – et c'est ici qu'on retrouve la troisième fonction de la théorie mentionnée avant. Je mélange un ensemble de références pointant le caractère contingent et construit des problèmes et des solutions d'aménagement et de gouvernance, tout en tempérant cette affirmation constructiviste avec des cadres néo-institutionnalistes qui soulignent le rôle des contraintes structurelles et des contingences contextuelles dans l'explication des décisions de l'action publique. Ce cadre est par la suite appliqué à trois reprises, pour répondre à trois questions précises, qui dialoguent assez explicitement avec les *leitmotivs* du rapport aux objets et de la normalisation d'une prise en compte des usages depuis l'échelle urbaine de production de l'espace.

Le premier chapitre de cette troisième partie, le **chapitre 5**, pose deux questions au cas de la Mouraria. D'abord, il essaye de comprendre pourquoi l'envie de grand changement derrière les intentions municipales se traduit dans des aménagements d'espace public assez discrets (ils sont décrits, par un concepteur, comme « presque du repavage »). Deuxièmement, ils essaient de comprendre le fait que, malgré les forts enjeux d'usage posés par le programme de réhabilitation, les projets d'espace public sont, encore une fois, assez laconiques par rapport à ce sujet – et ce quand d'autres initiatives du programme de réhabilitation vont plus loin dans ce rapport aux usages et aux usagers.

Dans le **chapitre 6**, je continue sur le terrain lisboète pour interroger le rôle des objets en tant qu'outils de prise en compte des usages dans leur rapport aux méthodes participatives de production de l'espace public. A partir du cas de la mise en œuvre de la trame verte, j'interroge un apparent paradoxe dans la promotion explicite de la fréquentation des espaces par la création d'aménités pour différentes catégories de la population, alors qu'aucune démarche de diagnostic des usages existants ou des attentes des usagers potentiels n'est faite, par le biais de la concertation ou pas.

Enfin, le **chapitre 7** part lui d'une apparente contradiction entre les aménagements des places Bahadourian et Gabriel Péri, à Lyon. Ces deux aménagements voisins (ils sont séparés par deux îlots, à peine cent mètres) et contemporains (les processus courent en même temps et s'achèvent dans un intervalle d'à peine deux ans) semblent pourtant épouser deux postures antagoniques vis-à-vis des usages. Sur la place Bahadourian, le dessein de créer une place de quartier résulte dans une profusion de sous-espaces voués à des activités et catégories spécifiques de la population. A Gabriel Péri, toute possibilité de stationnement a été supprimée et l'injonction primordiale semble concerner la circulation, et ceci malgré son rôle majeur dans les dynamiques de la vie sociale locale. La question qui se pose est, alors, les raisons qui ont fait que cette divergence soit admissible et la « bonne solution » pour le problème de l'espace public.

Cette troisième partie démontre alors une partie de l'univers des possibles ouvert par l'approche développée. Dans les deux premiers chapitres, je me penche sur un terrain d'études à la fois pour aborder un questionnement qui émerge directement de la description du processus de production et qui montre la double portée d'un tel exercice. Il fournit des éléments de discussion sur la catégorie d'action espace public et peut ainsi dialoguer avec l'ensemble du champ de recherche, en même temps que l'approche constructiviste permet une montée en généralité et contribuer à l'ensemble de la littérature sur les « problèmes pernicious » de l'action publique, dont ceux de l'aménagement. Ceci est vrai aussi pour le troisième chapitre de cette partie, cette fois-ci montrant aussi l'utilité du cadre analytique pour mener une comparaison, ici intra-urbaine.

La thèse s'achève, enfin, par une conclusion assez classique, où les apports de la thèse sont repris, tout en soulignant ce qu'ils soulèvent comme questions à creuser davantage dans le futur.

**DEUXIEME PARTIE : UNE COMPARAISON DE LA  
PRODUCTION DE L'ESPACE PUBLIC A LYON, LISBONNE ET  
LOUVAIN-LA-NEUVE. POLITIQUES, PROCESSUS ET PRISE EN  
COMPTE DES USAGES**



## INTRODUCTION A LA DEUXIEME PARTIE

Dans cette deuxième partie de la thèse, je ferai un long détour par les trois villes étudiées et j'examinerai plusieurs processus de production de l'espace public en leur sein. L'objectif est de qualifier, plutôt que de théoriser, les objectifs, les échelles, les organisations, les objets et les méthodes de production des espaces et les conséquences que cela a pour la prise en compte des usages.

Dans le chapitre 2, j'aborde les politiques d'espace public de chaque ville. Il est important de souligner que je les désigne en tant que « politique » parce qu'à un moment donné, l'espace public a émergé en tant que « *problème à résoudre* » (Muller, 2011, pp. 26-27) et, donc, comme problème politique dans chacune de ces villes. Pour résoudre ce problème, un « *cadre général d'action* » est mis en place pour faire appliquer un ensemble de mesures concrètes (Muller, 2011, p. 21)

Cette affirmation prévient une éventuelle attente de des politiques publiques très structurées, mûres et complètement cohérentes. Ce ne sera pas toujours le cas. Parfois, le cadre général d'action qui est derrière l'investissement des espaces publics par l'action publique est un discours relativement mou où faire de l'espace public presque suffit, tout seul, pour déclencher une vaste panoplie d'externalités positives.

Ce chapitre commence ainsi par restituer ces discours, les uns plus mous, les autres plus soudés, qui justifient l'intérêt porté à l'espace public en tant qu'objet de l'action publique et qui donnent une direction à cette production de l'espace. Il sera notamment le moment de voir (si et) comment les grandes tendances recensées dans le chapitre précédent (la ville post-industrielle et sa recherche d'identité pour *devenir acteur*, la critique du fonctionnalisme, le développement durable, le retour en ville et l'importance des loisirs, etc.) se déroulent dans chaque contexte. Mais il sera aussi question d'analyser les organisations et les procédures mises en œuvre pour produire les espaces. L'avènement de l'espace public est aussi un moyen de critiquer des manières de faire et des expertises traditionnelles de l'urbanisme, parfois menant à des collaborations et coopérations nouvelles, d'où l'intérêt d'aborder ce point. Enfin, cette analyse permet de contrebalancer la tendance pointilliste de parler des espaces publics isolés, en regardant comment chaque ville s'organise pour assurer un degré de cohérence dans les espaces produits.

Ces derniers sont l'objet du chapitre 3, qui étudie la diversité des artéfacts qui sont produits par chaque politique. La diversité qui en émerge sert à souligner les écueils de généralisations sur la production de l'espace public à partir d'espaces paradigmatiques. Il montre notamment que les politiques d'espace public sont mises en œuvre dans plusieurs contextes urbains, ce qui revient, en quelque sorte, à sa banalisation. Le chapitre met en évidence, aussi, que les politiques d'espace public laissent une marge de manœuvre à la construction des solutions d'aménagement concrètes. Malgré les

différences entre les solutions d'aménagement étudiées, des traits communs peuvent néanmoins être identifiés.

Le quatrième chapitre garde ce constat de la diversité des solutions, notamment par rapport à la manière dont elles répondent aux questions des usages (objets et figure de l'utilisateur interpellée) pour retracer comment cette prise en compte des usages a été faite au long des différents processus de production des espaces.

Cette deuxième partie permet de comprendre comment et avec quels objectifs la catégorie « espace public » est mise en œuvre dans chaque ville. Elle apporte des réponses factuelles à la plupart des questions de recherche énoncées dans la partie précédente sur les objectifs, les organisations, les processus et les résultats de la production de l'espace public dans chaque ville. Elle présente, en gros, les dimensions substantielles, institutionnelles et procédurales de cette production. Les rapports entre elles sont mis en évidence lors de la réponse aux questions de recherche, préparant une analyse plus détaillée dans la troisième partie du manuscrit.

## 2 LES POLITIQUES D'ESPACE PUBLIC A LYON, LISBONNE ET LOUVAIN-LA-NEUVE : OBJECTIFS ET INSTRUMENTS

### 2.1 LA POLITIQUE D'ESPACE PUBLIC DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE (1989-2009)<sup>48</sup>

#### 2.1.1 Les débuts de la politique : ambition internationale, l'inspiration barcelonaise et une critique des espaces publics et des modes de leur production

En 1989, une nouvelle équipe a pris la tête de la Ville de Lyon et du Grand Lyon<sup>49</sup>, dont Michel Noir devient le maire et président. Cet exécutif hérite d'un projet d'agglomération ambitieux, *Lyon 2010*, développé entre 1985 et 1988, et dont l'objectif était de faire de Lyon une métropole internationale (Foret, 2008d). Le cadre semble donc être clairement celui d'une politique urbaine postindustrielle, où l'agglomération cherche à se réinventer en tant qu'acteur d'une économie mondialisée. Le Grand Lyon semble donc être dans une situation de « devenir acteur » que j'ai décrit avant : se doter d'une stratégie et chercher à fonder une nouvelle unité.

La création de cette métropole internationale passe par l'adoption d'une politique marquée par une approche globale des problèmes urbains, comprenant des préoccupations sociales et symboliques (Foret, 2008d). A ce moment-là, l'espace public était déjà un centre d'intérêt dans les milieux opérationnels et de la recherche urbaine. A Lyon, « *l'idée que l'aménagement des espaces publics peut servir de levier urbain de « recomposition urbaine » a également été nourrie par un exemple étranger, celui de Barcelone* » (Foret, 2008d, p. 18). L'investissement des espaces publics est censé donc recomposer le territoire, tout en répondant à des questions sociales et symboliques.

Cette perception du rôle potentiel des espaces publics dans une politique urbaine rejoint un ensemble de constats concernant l'état des espaces publics de l'agglomération. On y voyait « *des aménagements de piètre qualité à la fois du point de vue des usages et du point de vue formel* », dominés par des « *logiques techniques pures* » répondant aux besoins fonctionnels de la voiture particulière (Azéma, 2001, p. 185). La dominance des logiques techniques créait aussi des espaces encombrés, par les voitures mais aussi par les émergences des réseaux, installées de manière non coordonnée par les différents services techniques « *selon leurs plans propres et les nécessités des systèmes*

---

<sup>48</sup> La présentation qui est faite de la politique lyonnaise fait référence globalement à la situation existante en 2001. C'est un moment de grande maturité de la démarche, à partir duquel certains acquis et modes de production commencent à changer. Ce changement aboutira dans la suppression du Service espace public en 2009. Ailleurs dans la thèse, j'aborderai ces évolutions de la démarche du Grand Lyon. Le but à ce moment c'est d'en établir un portrait.

<sup>49</sup> « Grand Lyon » était le nom adopté à la fin des années 1990 par la Communauté urbaine de Lyon, un établissement public de coopération intercommunale regroupant 55 communes à la période étudiée. Aujourd'hui ce nom se réfère à la Métropole de Lyon, qui a remplacé la Communauté urbaine début 2015.

*techniques dont ils assurent l'existence et le fonctionnement* » (Vareilles, 2006, p. 51). L'espace public en tant que catégorie est ainsi construit en opposition à l'intervention sectorielle sur les espaces. Il apporte une logique spatiale qui viendrait remplacer des logiques techniques. La mauvaise qualité des espaces se manifestait aussi par des « *contradictions d'usages, des espaces vides de sens qui n'étaient plus des lieux supports de vie sociale* » (Azéma, 2001, p. 185). On attribuait ces défauts à un mode de production par des interventions successives, par strates et indépendantes les unes des autres. Ainsi, et malgré la qualité paysagère des sites et de la richesse et diversité culturelles de l'agglomération, les aménagements se dégradaient rapidement.

Jean-Louis Azéma<sup>50</sup> présente alors deux volets de la critique à la production de l'espace public. Ils font écho à ce que nous avons vu dans le premier chapitre sur la genèse de la catégorie d'action. Il est question d'une critique substantielle (la qualité des aménagements) et d'une critique procédurale (la manière de faire, par des interventions déconnectées). Ce que j'appelle « la politique lyonnaise des espaces publics » reprend cette double dimension critique, dans le cadre d'une ambition plus vaste d'affirmation de Lyon dans le marché des métropoles européennes. Par rapport à ce que nous avons vu dans le premier chapitre, la politique lyonnaise apparaît comme le produit d'une confluence des enjeux de l'économie politique de la fin du 20<sup>ème</sup> siècle et des critiques substantielles et procédurales à l'urbanisme fonctionnaliste.

Pour la mise en œuvre de la politique, Henry Chabert, adjoint à l'urbanisme de Michel Noir, passera une commande claire à Jean-Pierre Charbonneau<sup>51</sup> en 1989. Il doit mettre en œuvre une politique d'espace public appuyée sur la référence barcelonaise, dont les objectifs étaient de créer une ville belle, solidaire et agréable à vivre (Charbonneau, 2001, p. 1). Les termes généraux de la commande ont exigé une précision des contours et du contenu, aussi bien que les outils et méthodes pour sa mise en œuvre.

C'est ce que je présente par la suite. Ma lecture de la démarche lyonnaise est qu'elle est constituée surtout par des principes généraux et par la création d'un dispositif institutionnel, ce dernier étant très révélateur de ce que le Grand Lyon attendait de cette politique. Cela a par ailleurs permis à la politique d'espace public de s'adapter à des enjeux émergents, sans se remettre en cause pendant une vingtaine d'années.

### **2.1.2 Les quatre principes de la politique**

La politique qui en a découlé s'est définie progressivement, en s'adaptant aux conjonctures (Charbonneau, 2001), « *par expérimentations successives, [...] [et] a connu quelques échecs et donné lieu à divers réajustements au fil du temps* » (Foret, 2008d, p. 22). Cette remarque est importante, parce qu'elle montre que rechercher une uniformité

---

<sup>50</sup> Il a été le directeur des services techniques de l'espace public du Grand Lyon pour la plupart de leur existence.

<sup>51</sup> Il a été pendant plusieurs années le conseiller technique du Grand Lyon pour les espaces publics.



dans les espaces produits ou les analyser par rapport à une traduction millimétrique des principes politiques ne serait pas la démarche la plus judicieuse.

Malgré son évolution, la politique est normalement présentée comme étant orientée par **quatre principes** (Azéma, 2001, p. 186), deux principes premiers (solidarité et modernité), desquels découlent les autres deux (respect de l'identité des lieux et unité) (Vareilles, 2006). Ces quatre principes interpellent différents éléments de la politique lyonnaise (Magalon, 2000) : les types et la localisation des espaces ciblés par des aménagements, la qualité des solutions d'aménagement et leur cohérence entre elles.

Le principe de la **solidarité** cherche à construire une agglomération homogène, faite de quartiers solidaires. Première conséquence : l'échelle de la politique est celle de l'agglomération, ce qui implique une qualité analogue dans des espaces situés à différents endroits de la communauté urbaine et le recours aux mêmes manières de faire. J'aborderai cette diversité des espaces aménagés et des solutions proposées dans le chapitre suivant. L'harmonisation des manières de faire a été recherchée par une réorganisation des services techniques et la création d'outils pour garantir de la cohérence entre les différents aménagements. Ces outils, tels qu'un vocabulaire de matériaux ou un catalogue de mobilier urbain, sont aussi fondamentaux pour le développement du principe de **l'unité**, recherché par un langage commun à l'ensemble des espaces aménagés.

Les émeutes au quartier des Minguettes dans les années 1980 avaient fortement secoué le contexte local. Les risques de la ségrégation socio-urbaine, induite par des dysfonctionnements des marchés de l'emploi et de l'habitat, marquaient la politique de l'agglomération. Une éventuelle action communautaire sur l'emploi et le logement aurait, pourtant, du mal à trouver une grande visibilité dans le court terme. Les compétences en aménagement des espaces publics au sein de la Direction de la voirie sont ainsi apparues comme une opportunité.

*« La politique d'aménagement des espaces publics est dès lors conçue comme un outil permettant à la fois de revaloriser le paysage urbain d'une métropole en devenir et de tisser des liens, réels et symboliques, entre les différents territoires de l'agglomération lyonnaise [...]. C'est par le fait d'investir de la même manière, avec la même démarche de qualité, sur tous les espaces de l'agglomération, que l'on contribuera à créer un sentiment d'appartenance à cette vaste entité encore mal identifiée par les citoyens qu'est la Communauté urbaine » (Foret, 2008c, p. 4).*

La concentration des compétences d'aménagement permettait à la fois de manifester un traitement égal de tous les administrés de la Communauté urbaine et de marquer la présence de la puissance publique supra-communale. Ce principe d'unité s'applique aux solutions d'aménagement. Mais il est aussi question de forger l'unité d'un territoire politico-administratif qui, selon Foret, avait du mal à s'affirmer une identité, à

être reconnu en tant que tel. Le rôle symbolique de la politique lyonnaise ressort fortement.

**L'identité et la mémoire des lieux** ont été recherchées par une connaissance de l'histoire des lieux et la valorisation des matériaux et des sites. La recherche d'une invention continuelle de la ville poussée par la politique d'espace public devait être néanmoins respectueuse de traditions et identités.

Respecter le lieu n'était donc pas quelque chose d'incompatible avec le principe de la **modernité**, qui prônait la prise en charge de « la ville contemporaine », en intégrant toute sa complexité. Cela s'est traduit dans un appel récurrent à la création et aux métiers de la conception. C'est la conception qui devait arriver à conjuguer de nouvelles techniques avec des modes de vie actuels. Pour le Grand Lyon, il fallait alors mobiliser la créativité des métiers de la conception urbaine. C'est pourquoi l'agglomération a cherché à garantir une amélioration de la maîtrise d'œuvre par des changements de l'organisation du processus de production. Par ailleurs, l'envie de modernité posait aussi des nouveaux défis à l'acte de construction de la commande (donc à la maîtrise d'ouvrage), qui devait être capable de capturer la complexité et la diversité des enjeux et des usages présents et attendus.

La restitution de la politique, et notamment de ses dimensions institutionnelle et organisationnelle, montre qu'elle résulte de l'interaction des questions substantielles (invoquées par les quatre principes) avec l'objectif politique local de construction d'une métropole internationale. Le procédural n'est pas ici pris comme une fin en soi. Il sera par ailleurs analysé d'une manière restreinte, qui fasse ressortir ses implications pour la prise en compte des usages. Dans ce que nous avons vu jusqu'ici, les questions des usages sont centrales dans les propos sur le passage à une politique d'espace public moderne, coupant avec les rationalités techniques sectorielles d'avant. Ils montrent aussi comment il y a clairement une logique d'ensemble, rattachée à l'action d'une administration publique sur un territoire étendu, qui ne saurait pas se réduire à l'analyse d'un processus concret de production d'un espace. Enfin, il est important de rappeler que la politique lyonnaise est surtout une politique d'aménagement, dont les réalisations seront abordées dans le chapitre suivant.

### **2.1.3 « La naissance d'une organisation »<sup>52</sup>, le Service espace public et le pilotage des processus de production des espaces**

La réorganisation des processus de production de l'espace public est devenue l'enjeu central de la politique lyonnaise. Cela a impliqué des changements de l'organigramme des services du Grand Lyon, et à la création d'une série d'outils et institutions pour garantir la poursuite des principes de la politique. Si la politique d'espace public était une politique d'aménagement, la « piètre qualité » avec laquelle on

---

<sup>52</sup> Jean-Louis Azéma signe un article (que, d'ailleurs, je cite abondamment) titré « *L'expérience lyonnaise, la naissance d'une organisation* ». Ce choix est très révélateur, à mon avis, de la façon dont la politique lyonnaise des espaces publics est en grande mesure une aventure organisationnelle.

voulait rompre était due, en grand part, à la manière dont la communauté urbaine s'organisait pour leur production.

Le grand enjeu a été **la structuration de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre**, désormais séparées clairement. La maîtrise d'œuvre devient externalisée par système, attribuée à des concepteurs, censés être capables d'apporter aux espaces la beauté et modernité souhaitées. La structuration d'une maîtrise d'ouvrage d'espace public visait, à son tour, à assurer une coordination des interventions et à garantir que les aménagements répondaient aux objectifs politiques. Cela impliquait une bonne maîtrise de la commande et du suivi du projet.

### 2.1.3.1 Le SEP, maître d'ouvrage

En 1990, les services de l'urbanisme du Grand Lyon ont été réorganisés pour répondre aux nouvelles intentions politiques. Au sein de la Division des projets urbains du Département de développement urbain, un **Service espace public**<sup>53</sup> (SEP) est créé. Ce positionnement dans les services de l'urbanisme avait pour intention de le distinguer des services de la voirie, tout en témoignant « *de la volonté de l'adjoint à l'urbanisme d'approcher la ville d'une manière nouvelle, en alliant des préoccupations culturelles, sociales et environnementales – et non plus seulement techniques et patrimoniales* » (Foret, 2008d, p. 10).

Le SEP est créé pour devenir le pivot de toute production d'espaces publics dans l'agglomération, y compris ceux qui n'étaient pas sous leur maîtrise d'ouvrage directe. Le service portait deux missions essentielles. L'une était d'exercer cette maîtrise d'ouvrage, l'autre de cristalliser une nouvelle culture de l'espace public, à mettre en partage avec les acteurs et les services traditionnels. La structuration des processus de production a été essentielle pour cela.

La maîtrise d'ouvrage exercée par le service était transversale aux services techniques traditionnels de la communauté urbaine (voirie, eau, assainissement...) et des communes (éclairage, espaces verts...). Lors de chaque projet d'aménagement dont il est maître d'ouvrage, le service se substitue à ces services techniques « *pour éviter des approches à la fois hyper spécialisées mais aussi cloisonnées et indépendantes les unes par rapport aux autres (...)* » (Magalon, 2000, p. 15)<sup>54</sup>.

Le SEP devient ainsi légitime pour travailler sur tous les éléments de l'aménagement à la fois, ce qui à son tour permet la concentration de la maîtrise d'ouvrage dans les mains d'un chargé d'opération. Ce dernier exerce exclusivement ce

---

<sup>53</sup> Foret (2008d, p. 6, note de bas de page 15) montre comment la désignation du service a oscillé entre le singulier et le pluriel et y voit des traces du débat porté par une sociologie urbaine lyonnaise sur le rapport espaces publics urbains et espace public politique. Il semble que Jürgen Habermas, un des proposants de ces lectures d'un espace public politique, a été fondateur dans l'approche portée par les élus lyonnais, qui en font mention dans leurs discours.

<sup>54</sup> Cela se fait d'une manière structurelle par des lignes budgétaires propres dans le cas des services communautaires et par des conventions votées par les conseils des deux collectivités au cas par cas pour ce qui concerne les services communaux.

rôle et la séparation des rôles avec la maîtrise d'œuvre est totale. Les chargés d'opération devaient avoir des profils pluridisciplinaires, être ouverts à la nouveauté et rigoureux dans la conduite du projet. Ils portaient également une expertise de l'espace public de manière à pouvoir entamer des dialogues avec la maîtrise d'œuvre, sans pour autant s'y substituer (Azéma, 2001, p. 187)<sup>55</sup>.

Cette création d'une maîtrise d'ouvrage transversale, qu'on voulait forte, visait alors une meilleure coordination et pilotage des projets. L'externalisation systématique de la maîtrise d'œuvre apparaissait comme manière de rechercher la qualité des interventions et les bonnes réponses aux desseins de la contemporanéité et de la complexité. Il devient aussi clair que l'espace public est devenu un enjeu de coopération entre différentes expertises (et les acteurs qui les portent) – au sein des collectivités concernées et avec la maîtrise d'œuvre. La figure du chef de projet est centrale dans cet effort coopératif.

### 2.1.3.2 La maîtrise d'œuvre

Le Grand Lyon s'est ainsi confronté à la nécessité de trouver les bons interlocuteurs pour la **maîtrise d'œuvre**, à une époque où la conception des espaces publics n'était pas encore un domaine très investi par les praticiens. Cela a demandé un effort particulier de prise de contact avec le milieu professionnel et une étude des possibilités permises par la loi pour les modalités de choix des concepteurs. Pour le Grand Lyon, l'enjeu le plus fort dans le choix des procédures était la garantie d'une possibilité d'évolution du projet au long du processus et la possibilité d'entamer de la concertation sur les propositions le plus en amont possible. Le marché de définition s'est graduellement imposé comme la solution préférée par le Grand Lyon.

Le plus fréquent était de choisir quatre candidats pour concourir. On cherchait à garantir des sensibilités différentes parmi les candidats, pour que les réponses apportées soient contrastées et permettent un choix plus pertinent (Azéma, 2001). La maîtrise d'œuvre était, en plus, constituée par des groupements liant des concepteurs (paysagistes et/ou architectes) à des concepteurs lumière, voire des artistes. L'idée étant que la qualité des espaces demandait un ensemble d'expertises et de sensibilités qu'on ne retrouverait pas au sein d'un seul bureau de conception (technicien, entretien du 07/11/2012). La composition des jurys évaluant les candidats intégrait des maîtres d'œuvre ayant travaillé avec le SEP, ainsi que des représentants des instances politiques et techniques des collectivités concernées par l'aménagement.

---

<sup>55</sup> La transversalité de la maîtrise d'ouvrage interpellait aussi les divers maîtres d'ouvrage privés, tels que des opérateurs de communications ou des fournisseurs d'électricité. Des réflexions conjointes ont été menées sur le mobilier pour mettre fin à sa prolifération. Le SEP finit par instaurer un permis d'implanter (sans valeur juridique et dont la gestion des attributions n'est pas toujours restée au sein du service) pour formaliser cette culture partagée et garantir une bonne implantation du mobilier (Magalon, 2000, pp. 15–16).

Ce rapport à la maîtrise d'œuvre, tel qu'il est institué, révèle que pour le Grand Lyon la qualité de la solution d'aménagement à un programme donné peut revêtir différentes formes, passer par différentes compositions spatiales. C'est déjà un signe indiquant une résistance à la réglementation de la conception de l'espace public que je développerai au long de ce chapitre. La recherche d'un dispositif souple, se précisant avec le temps, révèle une valorisation de la conception en tant que processus, capable de s'adapter à des questions qui se soulevaient, éventuellement, au fil du temps.

### **2.1.3.3 Les comités de suivi et de pilotage des projets**

Pour garantir la force de cette séparation entre les maîtrises d'ouvrage et d'œuvre, il a fallu trouver des dispositifs additionnels. Les **comités de suivi technique<sup>56</sup> et de pilotage politique** ont été particulièrement importants dans ce cadre. C'étaient des groupes décisionnels, mais aussi des forums où une culture espace public a pu mûrir (Foret, 2008d). Le groupe technique de suivi était piloté par Azéma et Charbonneau. Le groupe de pilotage, à caractère politique, l'était par l'adjoint aux espaces publics (Azéma, 2001, p. 194; Magalon, 2000, p. 29). Ils intervenaient tout au long du processus de production, dès la phase de programmation/construction de la commande jusqu'à la livraison des aménagements. Selon le projet et la phase où il se trouvait, les groupes étaient renforcés par les acteurs techniques et politiques concernés. La mise en place de ce dispositif devrait permettre de gérer la complexité de l'aménagement en identifiant le plus en amont possible les contradictions existantes. Il servait encore à assurer que les arbitrages nécessaires étaient partagés par les responsables techniques et politiques (Azéma, 2001).

Ces deux comités sont encore un signe de l'importance accordée à la procédure et à la coopération par la politique lyonnaise. Chaque processus est discuté à maintes reprises au sein des deux instances. Cela renforce le caractère contingent des solutions pour les projets d'aménagement, les comités montrent que celles-ci sont loin d'être préalablement déterminées. Leur existence montre aussi que l'expertise espace public à Lyon est plus proche d'une culture et d'une manière d'aborder la question que d'un ensemble de consignes pouvant être systématisées dans un manuel. En outre, l'expertise espace public semble passer beaucoup plus par une mise en cohérence, une articulation spatiale, des différentes expertises techniques qu'une expertise qui viendrait les substituer – d'où l'importance de la présence et de la coopération entre les porteurs de ces expertises. Enfin, l'existence d'un comité technique et d'un comité politique montre comment la production des espaces publics est loin d'être perçue comme une simple affaire technique au sein du Grand Lyon. La prise en compte des usages est une des questions où ces différents aspects (contingence, articulation d'expertises techniques, dimensions techniques et politiques) sont particulièrement importants.

---

<sup>56</sup> En 2001, ce groupe devient le Groupe Ressources Espace Public, dont le rôle change légèrement, notamment par rapport au caractère obligatoire du passage des projets.

#### 2.1.3.4 La structuration des processus de production

Le processus de production des espaces publics à la charge du SEP devient alors quelque chose de très structurée. D'abord, la généralité des processus de production est structurée par un ensemble de **plans « sectoriels »**, au-delà des plans d'aménagement en vigueur. Ces plans, qu'on verra avec plus de détail plus tard, visaient certaines composantes ou aspects de la production de l'espace public (Foret, 2008d, p. 5). Ils étaient pour la plupart élaborés au sein de l'Agence d'urbanisme (technicien, entretien du 07/11/2012). L'ensemble de ces plans contribue à la définition des espaces à aménager, le calendrier des aménagements et leur modalité, dans une programmation pluriannuelle des interventions (Azéma, 2001, p. 189).

Au fur et à mesure de l'élargissement des types d'espace ciblés par des aménagements, la question de leur unité se pose avec une acuité grandissante. Le Grand Lyon s'est ainsi doté de mécanismes pour l'assurer : un *vocabulaire d'aménagement des espaces publics*, où on identifie des matériaux et détails-type à privilégier par les concepteurs, sans pour autant être obligatoire, et un concours lancé pour une ligne de mobilier urbain en 1990. La ligne devrait remplacer l'excessive diversité de modèles présente dans le territoire de l'agglomération. Un seul catalogue devrait être choisi pour les différents contextes de l'agglomération, devenant encore une clé d'unité de tout le territoire.

L'affirmation de la contingence des solutions, la diversité de compositions possibles de répondre à un même ensemble d'objectifs, n'est pas incompatible, visiblement, avec la recherche de logiques d'ensemble à des échelles plus vastes que celles de l'espace. Les questions des usages ne sont pourtant pas centrales à la généralité des plans sectoriels ou thématiques (cf. *infra*).

Ce cadre structurait la production de la globalité des espaces lyonnais. Il était un préalable bien pris en compte lors du déclenchement d'un processus de production, notamment dans la phase de **programmation**, qui était particulièrement soignée par le SEP (Foret, 2008a). Le programme précisait le mieux possible les objectifs de l'aménagement en termes d'usages, d'ambiances, de niveau de prestation, d'identité de lieu. Idéalement, une première hiérarchisation entre usages et fonctions devait être proposée. Ces précisions devaient prendre en compte à la fois les attentes de la population et concerner différentes dimensions de l'espace et du projet : historique, sociologique, culturelle, fonctionnelle et morphologique. Il est d'ailleurs l'élément central pour le choix des concepteurs et pour le dialogue subséquent entre maîtrises d'ouvrage et d'œuvre. (Azéma, 2001)

Son élaboration était dirigée par le chargé d'opération avec le soutien de spécialistes, en fonction des enjeux particuliers posés par l'aménagement. D'abord, ce programme devait se restituer dans le contexte urbain. Pour cela, l'équipe s'appuyait sur des documents d'urbanisme et des analyses faites par les services techniques de l'agglomération, voire des communes. Deuxièmement, des bureaux d'études spécialisés

pouvaient être appelés à élaborer des études sur des thèmes ciblés (Charbonneau, 1997). C'est le cas, par exemple, du recours à des bureaux spécialisés en sciences humaines pour mener des enquêtes de terrain sur les usages des espaces publics (cf. chapitre 4). C'est le cas aussi du recours à des approches sensibles, fondées sur la mémoire des lieux, de leurs potentialités spatiales et poétiques (notamment des écrivains). Ces innovations sur le contenu des programmes préalables n'excluent pourtant pas qu'on s'occupe de sujets plus fonctionnels, tels que le stationnement, la circulation, la mobilité et les marchés. Enfin, le programme précisait encore les ressources financières disponibles pour l'opération.

Ce soin particulier qui était apporté à la programmation servait plusieurs objectifs (Azéma, 2001, pp. 193–194). Il devait limiter les risques de remise en cause profonde des projets en cours d'études, ce que revenait à une plus forte maîtrise des coûts et des calendriers. Par ailleurs, la robustesse du programme devait être un support pour la créativité des maîtres d'œuvre, tout en ancrant le dialogue entre ces derniers et la maîtrise d'ouvrage. Enfin, le programme devait aussi faire une première identification des acteurs pertinents pour entamer une stratégie de concertation pendant toute la durée de l'opération. La programmation s'affranchissait explicitement des questions des usages, au même titre que d'autres enjeux, lesquels il fallait harmoniser.

Suite à cette définition du programme, **l'élaboration du projet** se déclenche (Azéma, 2001), conduite par le chargé d'opération. Une fois le concepteur choisi, il présente ses premières idées à l'ensemble des acteurs concernés (techniciens, politiciens et/ou usagers). C'était une première confrontation de la maîtrise d'œuvre et de ses perspectives d'aménagement à la complexité des jeux d'acteurs en place. Des réunions de travail thématiques sont alors mises en place pour recueillir des réactions et des attentes particulières. Ces rencontres, débats et propositions nourrissent le projet. Le concepteur présente alors, à plusieurs reprises et de manière évolutive, sa proposition, tout en soulignant la manière dont elle répond au programme et aux contradictions identifiées. La qualité de la conception doit être garantie par le pilotage du maître d'ouvrage, vers une résolution d'éventuelles contradictions entre formes et usages. Cette recherche de la qualité va engager particulièrement les deux groupes de suivi. Les divers dialogues entre maîtrise d'œuvre et d'ouvrage tournent souvent autour des idées de simplicité et d'élimination de gestes gratuits ou ostentatoires, de constructions non justifiées. J'aborderai cette nouvelle acception de la qualité des aménagements dans le point suivant.

L'invention de cette manière de faire a été concomitante à une croissante prise en compte des usagers dans les processus de production des espaces, notamment dans différentes **démarches de concertation et de consultation**.

Les enquêtes d'usage étaient un premier outil pour ausculter les attentes de la population (Foret, 2008d; technicien, entretien du 28/11/2012). Elles structuraient

aussi bien la concertation subséquente, puisqu'elles permettaient une première prise de contact avec les acteurs concernés par l'aménagement. Des démarches de concertation plus abouties ont été un des acquis les plus tardifs de la politique lyonnaise (Azéma, 2001). Bien qu'elles aient toujours été présentes, c'est dans les années 2000 et notamment à partir du projet des berges du Rhône qu'elles deviennent plus poussées. Cet approfondissement de la concertation est en partie justifié par des évolutions dans le cadre législatif national.

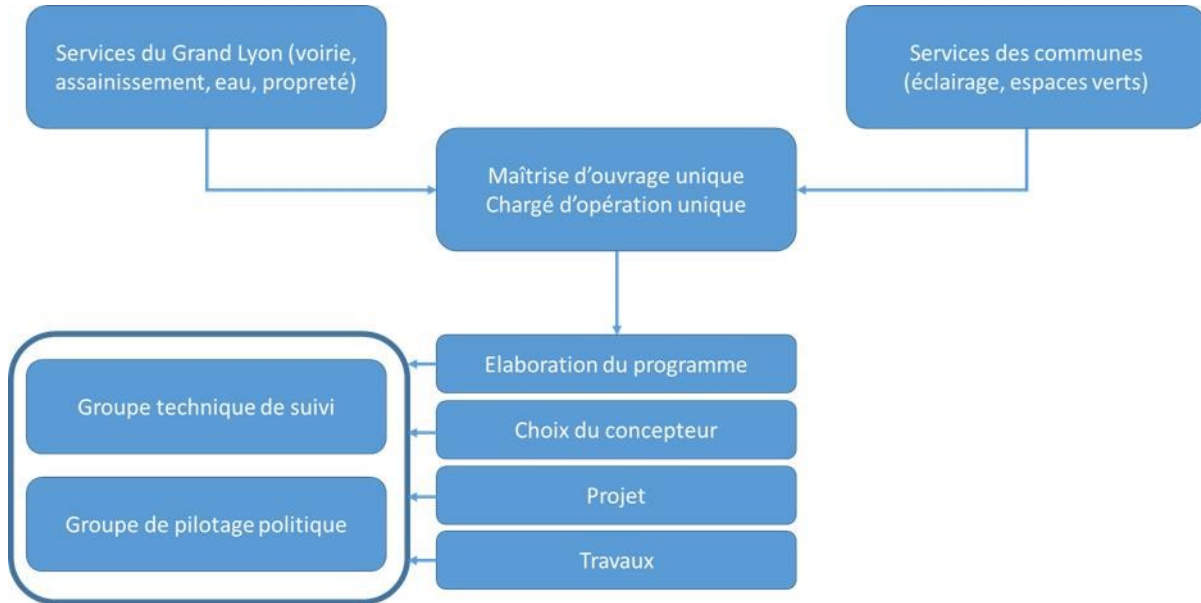
Néanmoins, la production des espaces publics à Lyon a très tôt inclus de la concertation au-delà des obligations légales (Buhé, Toussaint, & Vareilles, 2008). Plusieurs dispositifs ont été expérimentés au fil du temps (Vareilles, 2006, pp. 55-57). Elle faisait partie de la prise en compte de la complexité des enjeux de chaque aménagement, mais aussi de l'évaluation des propositions de la maîtrise d'œuvre : d'abord devant des groupes d'usagers, puis des usagers-relais pour discuter les avis des différents groupes et enfin des réunions publiques ouvertes à tous usagers (Magalon, 2000).

Cette continuité entre enquête sur les usages et dispositif de concertation éclaire mieux le but de la première et la signification de la prise en compte des usages dans la démarche lyonnaise. L'enquête ne se résume pas à un diagnostic de l'existant (ce qui pourrait entraîner une lecture à partir d'un prisme du dysfonctionnement). Celle-ci doit aussi objectiver des attentes qui permettent de mettre en rapport cet existant avec d'autres situations possibles et souhaitées. Cette mise en rapport exige des arbitrages, des choix, qui sont à faire à travers les instances du dispositif présenté et fait de l'enquête quelque chose de prospectif.

Lors de la livraison des aménagements, les marchés de maîtrise d'œuvre comprenaient des missions de suivi sur trois ans pour faire des adaptations de détail éventuellement nécessaires, compte tenu des usages vérifiés sur les espaces (Magalon, 2000). Le Grand Lyon et l'Agence d'urbanisme ont à plusieurs reprises mené des démarches de **suivi et d'évaluation** des espaces et des usages présents suite à leur réaménagement (technicien, entretien du 28/12/2012). Pourtant, comme nous verrons dans le chapitre 4, elles ne deviendront jamais systématiques, faute de moyens. Surtout, il n'y a pas eu de démarche de synthèse des résultats des aménagements dans une logique de leur « efficacité » en termes des usages subséquents. Cela renforce, encore une fois, le rapport entre usages et aménagement dans la politique lyonnaise. De la même manière que l'enquête n'est pas ciblée exclusivement sur l'identification de manques ou de dysfonctionnements par rapport à un certain idéaltype, il n'y a pas de dispositif d'évaluation visant une synthèse de « bonnes pratiques ».



Figure 1- L'organisation de la maîtrise d'ouvrage au Grand Lyon en 2000



Source : Magalon (2000, p.33) (adapté)

#### 2.1.4 Au-delà du SEP : la Direction de la voirie et les communes

Le SEP avait pour mission de s'occuper surtout de l'aménagement de places et de projets de grande envergure. Comme la notion de « l'espace public » comprend aussi la voirie, **le service Etudes de la Direction de la voirie** a été redéfini de manière à intégrer cette nouvelle sensibilité de l'espace public : moins centrée sur la voiture et plus soucieuse de l'équilibre entre aménagements et la pluralité d'usages des voies (Magalon, 2000; technicien, entretien du 05/06/2013). En outre, sur leur territoire, **les communes** ont, elles aussi, continué à intervenir sur leurs espaces publics. Soit dans des domanialités qui n'appartenaient pas au Grand Lyon, telles que les espaces verts, soit dans des aménagements d'espaces publics (disons « gris ») dont l'envergure ne justifiait pas l'intervention des services de la communauté urbaine.

La question qui se pose est surtout celle des répercussions de la création de cette démarche au sein du Grand Lyon sur les services communaux et de sa capacité à répandre la culture de l'espace public et les dispositifs de prise en compte des usages. De mes travaux à Feyzin, il semble que cette acculturation dans certaines communes n'a pas été réussie<sup>57</sup>.

Je ne pose pas la question pour en avoir une réponse directe – je n'ai pas mené d'enquête là-dessus et je ne fais pas d'évaluation de politiques publiques. Elle est posée pour discuter des limites des choix institutionnels faits par le Grand Lyon. La mise en œuvre d'une partie importante de la politique par un service et un dispositif pouvait engendrer une géographie différenciée. La substance de la politique (et des espaces qu'elle produit) est aussi très dépendante de ce dispositif. Pourtant, nous allons voir

<sup>57</sup> Je l'ai dit, à Feyzin c'est la démocratie participative et la prévention des risques technologiques qui vont marquer le plus fortement le rapport au territoire local, y compris aux espaces publics.

dans la section suivante qu'un ensemble d'outils essayaient précisément de baliser l'intervention du dispositif, aussi bien que des interventions hors de ce dernier.

### 2.1.5 Des outils pour la garantie de l'unité des aménagements

*« (...) il s'agit d'aménager l'espace public comme support d'usages et lieu de vie, à la disposition de la population. Il est important de prendre en compte les diversités, notamment culturelles, des usagers, leurs attentes, leur psychologie et donc de rechercher, au-delà des réponses fonctionnelles nécessaires, le confort, le beau, l'art, la rencontre, la mixité, la sociabilité, la signification des aménagements. L'espace public doit donc être abordé en acceptant cette complexité, puis en la gérant » (Azéma, 2001, p. 186).*

Voici la manière dont Jean-Louis Azéma présente, en 2001, la philosophie de la production de l'espace public à Lyon. Pourtant, la mise en œuvre de la démarche a surtout essayé de créer des espaces plus souples et harmonieux, par opposition aux espaces encombrés et produits sans synergies par les différents services techniques, très dépendants de leurs logiques internes ou de la demande sociale (technicien, entretien du 28/11/2012). Au nom de l'identité et de l'unité, on a cherché un « **design de soustraction** » (Grand Lyon, 1994, cité dans Vareilles, 2006, p. 54), c'est-à-dire, à libérer l'espace. C'est ainsi qu'on justifie une certaine minéralité excessive aux premières réalisations sous la mandature de Michel Noir (technicien, entretien du 07/11/2012 ; technicien, entretien du 28/11/2012).

#### 2.1.5.1 Une ligne de mobilier urbain unique

On trouve des raisons analogues autour de l'unité et de la cohérence dans la justification pour l'adoption d'une **ligne de mobilier urbain** unique, dont le concours est décidé en 1990 (Conseil de la Communauté urbaine de Lyon, 1990). Ce concours a été porté par la Communauté urbaine et par la Ville. Cela permettait de rendre disponibles davantage de ressources, tout en ayant l'espoir que les autres communes de l'agglomération suivraient l'exemple de la Ville de Lyon (Foret, 2008e). Ainsi, dans cette séance du conseil, Henry Chabert part d'un constat de

*« l'encombrement de ces espaces par un mobilier urbain souvent peu esthétique et incohérent. Or chaque année un nombre important de matériels est acquis par la Communauté Urbaine et la Ville de Lyon [...]. Il m'apparaît donc nécessaire de reconsidérer ce mobilier urbain dans sa conception et dans son implantation pour aboutir à un meilleur niveau de qualité, de fonctionnalité, de confort et de personnalité qui marquera l'espace urbain lyonnais » (Conseil de la Communauté urbaine de Lyon, 1990).*

Ou, selon le dossier de consultation du concours, il s'agissait de contrer les quatre principaux défauts des espaces publics à Lyon : l'irrationalité, l'encombrement, la difficulté de lecture des espaces, leur morcellement (Steinebach, 1990).

La politique d'espace public ne pouvait pas se contenter de s'attaquer aux contenants (espaces), mais aussi à leur contenu, les objets (Steinebach, 1990), de manière à faire émerger une cohérence dans l'image de la ville, mais aussi une plus grande qualité des objets, en termes de fonctionnalité, impact visuel et des coûts de gestion (Foret, 2008e, p. 4). Le concours n'était donc pas « *une simple décision de renouveler les « pièces » du mobilier urbain, en remplacement pur et simple de l'ancien, [c'était aussi] d'associer des démarches de conception de nouveaux « mobiliers » et de « mise en scène » de ceux-ci, dans une valorisation globale et cohérente de la ville* » (dossier de consultation de juin 1990, cité par Foret, 2008e, p. 5). De même, on refusait un simple embellissement, il fallait « *innover pour prendre en charge la complexité des usages* » (Foret, 2008e, p. 5).

Cet ensemble de propos illustre comment, au moins d'un point de vue du discours, toute la démarche lyonnaise cherche à remanier la conception des espaces et de leurs objets de manière à les rendre porteurs de sens : un sens pratique, en les rendant praticables et adéquats à un certain type d'usage, et un sens d'ordre symbolique, où la répétition des mêmes objets dans plusieurs lieux créerait une image d'unité.

Deux lignes de mobilier seront enfin choisies : Governor-Wilmotte et Jourda-Perraudin (Ville de Lyon, 1991). La première a été choisie par « *l'élégance de ses propositions et un réalisme qui nous conduit à lui demander des mobiliers à être largement diffusés dans l'agglomération* ». La deuxième a été choisie en contrepoids à cette vocation ordinaire. Plus difficile à installer, elle a néanmoins été retenue « *pour sa créativité et la valeur poétique qui nous amène à lui demander la conception de mobilier destiné à marquer fortement certains sites de l'agglomération* ».

La ligne Wilmotte a connu un grand succès, au-delà même des frontières de l'agglomération. Au sein de celle-ci, elle est très répandue dans la Ville de Lyon et a très graduellement pris sa place dans les différentes communes de l'agglomération (Foret, 2008e). Cette généralisation très graduelle est liée à la manière dont on a envisagé la mise en œuvre du remplacement des objets :

« *[Le] matériel [est] installé essentiellement lors de projets urbains (création et rénovation de places, parcs, squares, jardins) et travaux de voirie significatifs. Il n'est d'ailleurs pas souhaitable de généraliser l'installation de ce mobilier qui ne prend tout son sens et sa valeur au plan esthétique que dans un environnement favorable* » (Délégation Espaces Publics, 1996).

Figure 2 - Prise de vue des propositions de la ligne Wilmotte-Governor



Source : Archives municipales de Lyon, cote 1761WP058

### 2.1.5.2 Un vocabulaire d'aménagement des espaces publics

Cette ligne unique de mobilier urbain, ancrée dans la poursuite des principes de l'unité et de l'identité, participe de la recherche d'un **vocabulaire d'aménagement des espaces publics** par le Grand Lyon. Cette démarche épouse une métaphore des espaces publics avec le langage – il s'agit de créer le vocabulaire de cette langue qui est la nouvelle manière d'aménager les espaces publics à Lyon.

Le vocabulaire avait pour objectif, plutôt que de promouvoir une uniformisation, de favoriser des éléments d'identification, vers une sorte de familiarité entre les différents aménagements, ainsi donnant du sens à leur ensemble (Azéma, 2001). C'est pourquoi le document formalise quelques règles d'écriture dans un catalogue de tendances portant sur les matériaux, le végétal et le mobilier (Communauté Urbaine de Lyon - Service Espace Public & Boyer, 1993). Ce geste technique de créer un vocabulaire était effectivement lié à un idéal politique fort, celui de l'expression d'une unité et d'une solidarité supra-communale (Foret, 2008c).

Publié en 1994, la construction de ce vocabulaire se déclenche aux tous débuts de la démarche espace public au sein du Grand Lyon (février 1990). Pourtant, le dessein de la politique de la Communauté urbaine et de la Ville se heurte à une absence d'expertise de la maîtrise d'œuvre en ce domaine. Par conséquent, on lance cette consultation pour une « *mission de formation et d'animation d'une cellule de conception des espaces publics* »

(Foret, 2008c)<sup>58</sup>. Le contrat, passé pour le compte du Centre d'études du Département développement de la Communauté urbaine (précurseur du SEP), comprenait trois volets (Foret, 2008c, p. 4). Premièrement, « *la formation et l'animation d'une cellule de conception des espaces publics courants, en relation avec les services techniques gestionnaires* ». Ensuite, « *la mise au point des marchés de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement des espaces publics* ». Et, enfin, « *la participation à l'élaboration d'un vocabulaire spécifique des espaces publics lyonnais* ». On voit comment le Grand Lyon et la Ville font recours à l'expertise externe pour inventer cette nouvelle manière de faire – fondation d'une cellule (futur SEP) et création de la procédure pour les marchés de maîtrise d'œuvre, tout cela était nouveau et les compétences en interne étaient vraisemblablement insuffisantes pour mener à bien une telle réinvention des manières de faire.

Le vocabulaire devait contrer une éventuelle tendance à des aménagements excessivement « signés » par une pluralité de concepteurs (Azéma, 2001), mais il était aussi censé être particulièrement important pour les petites opérations. Dans la délibération de la communauté du 25 mars 1991 (Foret, 2008c), on affirme que

*« en ce qui concerne les interventions courantes, répétitives, de faible importance sur le continuum des espaces, [il est nécessaire] de donner une identité à un aménagement urbain de la cité, à travers une maîtrise d'œuvre et la définition d'une politique de traitement de l'espace urbain. Il convient donc de créer une technicité, une doctrine et un langage de l'espace public de l'agglomération, à travers une continuité d'actions sur des espaces individuellement limités, mais dont la répétition marque profondément l'ambiance et l'image du paysage urbain ».*

Dans ce passage, on peut se rendre compte d'une conscience des limites du dispositif créé autour du SEP. Le vocabulaire doit garantir que le paysage urbain ne cesse pas d'être transformé lorsqu'il s'agit de petites opérations portées par d'autres services. Il n'y a pas d'outil « de rattrapage » pour les questions des usages – celles-ci étant éventuellement considérées mineures dans ces opérations, suffisamment adressées par les règles d'écriture que le vocabulaire contient.

Le contrat prévoit aussi la construction de cette culture (et expertise) espace public au sein des services techniques. Le vocabulaire est devenu un instrument fondamental pour l'instauration de cette dynamique collective (Foret, 2008c). Le prestataire siègera dans les deux comités de suivi des projets (technique et politique), ce qui permettait à la fois le raffinement progressif du contenu du vocabulaire et son adoption partagée par les différents participants (Communauté Urbaine de Lyon - Service Espace Public & Boyer, 1993, p. 2). En outre, les successifs projets portés par le

---

<sup>58</sup> Seulement sept candidats se sont présentés, dans tout le pays. Cela est révélateur de la nouveauté « de l'espace public » dans le milieu opérationnel français de l'époque.

SEP, d'abord sur le territoire de la Ville de Lyon, après dans d'autres communes de l'agglomération, alimentaient le vocabulaire.

Cette construction concomitante à l'expérimentation des premiers projets du SEP permet aussi de revisiter les ambitions de départ. Ainsi, si au début de la démarche l'objectif était d'atteindre un très grand détail dans les consignes d'aménagement, on se rend rapidement compte de la quantité du travail que cela demandait et de sa disproportion vis-à-vis des buts qu'il devrait accomplir en termes d'aménagement. La configuration finale du « vocabulaire » permettait d'empêcher cette signature trop présente des concepteurs, tout en gardant la possibilité de répondre aux enjeux de la spécificité des lieux et en transmettant la notion d'appartenance à ce territoire supra-communale. Pour reprendre les analogies avec le langage, il s'agissait de permettre à chaque concepteur de développer sa propre écriture, tout en gardant un alphabet commun (Jean-Pierre Charbonneau dans Communauté urbaine de Lyon - SEP, 1994, cité par Foret, 2008c, p. 8). Le vocabulaire, plutôt qu'un mode d'emploi à suivre aveuglement, devait jouer le rôle d'un outil à la disposition de tous (Azéma, 2001).

Le document, tel qu'il est arrêté pour sa publication (Communauté Urbaine de Lyon - Service Espace Public & Boyer, 1993), proposait une gamme restreinte de matériaux. La pierre était le matériau privilégié. Les préconisations « d'écriture » traitaient surtout la question de la délimitation des différents sous-espaces de l'espace public. Ces règles d'écriture renforcent les injonctions à la simplicité, à la libération de l'espace des émergences techniques variées et à un contrôle soigné de tout élément à implanter sur les espaces. On trouve aussi des consignes par rapport à la circulation des personnes à mobilité réduite. Enfin, le vocabulaire couvre également des consignes par rapport à l'implantation de mobilier, de la signalétique et du végétal.

Sa mise en œuvre permet la reconnaissance progressive de l'espace public lyonnais en France et ailleurs, non seulement comme une certaine manière de faire, mais aussi comme un style particulier, marqué par une simplicité (Foret, 2008c). Le vocabulaire démontre comment le Grand Lyon n'était pas opposé à des efforts de systématisation de sa démarche. Cette systématisation s'arrête pourtant aux éléments à intégrer dans l'espace, ne s'affranchissant jamais de solutions-type. Cela semble confirmer une envie de respecter la spécificité des contextes et de laisser de la marge au pilotage politique des opérations. Je continue la discussion sur cette « échelle urbaine », éventuellement contraignante des processus concrets de production, par rapport à la pléthore de plans mentionnée avant.

### **2.1.6 De la planification pour l'espace public**

De ce que nous avons vu jusqu'ici, la planification est plutôt absente de la démarche, malgré la volonté d'une politique à l'échelle de l'agglomération. Selon Masboungi :

*« politique d'agglomération ne signifie pas ici cette part de la réflexion relevant de la planification [...] [mais plutôt un] effort sur tout ce territoire*

*[...]. [La mise en œuvre de la politique ne relève donc pas] d'un processus cartésien [mais] il semblerait qu'il se soit agi plutôt ici d'une action pragmatique et volontaire, acceptant le risque de l'erreur au nom de l'efficacité. Cette action est allée, grâce à la leçon de l'expérience vécue [...], de l'effet pointilliste à l'effet de masse et aujourd'hui à un questionnement global devant unir espace, architecture, transport et projet urbain » (Masboungi, 1995, citée par Foret, 2008c, pp. 14–15).*

La remarque n'est pourtant pas totalement exacte. Certes, la politique d'espace public n'a pas, à Lyon, découlé d'un grand plan, même pas d'une pensée fortement « planificatrice », ou cartésienne pour reprendre ses mots. Cependant, elle a depuis son début posé les questions de son rapport aux documents de planification et de réglementation de l'occupation du sol. Et surtout, elle s'est très vite créée des outils relevant de ce que j'appelle de planification connexe – des documents de stratégie, aux niveaux de préconisation variables, qui concernaient des entrées particulières sur la qualité des espaces publics. Enfin, l'apprentissage de cette expérience acquise de manière pragmatique recourt, lui aussi, à la figure du plan, ou du schéma directeur, pour faire sens à la démarche, à son ampleur et la rendre communicable. C'est ce que je présenterai brièvement ensuite.

#### **2.1.6.1 La méthode des plans thématiques**

Le souhait affiché par la mandature Noir d'une politique globale sur les enjeux urbains de l'agglomération a été accompagnée, du côté de l'Agence d'urbanisme, par une forte production d'études et plans visant à poser les jalons pour la création de la « **ville intensive** » (Gras, Jaubert, & Guy, 1995). Cette dernière s'opposait à un urbanisme fonctionnaliste et expansionniste, proposant, à plusieurs configurations, de refaire la ville sur la ville et de contenir l'étalement de l'agglomération. En parallèle à cette intense production d'études (et leur mise en œuvre), s'affirme une « **méthode des plans thématiques** » pour la « *connaissance et pratique de l'identité de la ville* » (Gras et al., 1995, p. 110). Ils n'ont pas, généralement, de valeur réglementaire ni de capacité coercitive. Parmi ces plans thématiques, plusieurs interpellent directement la production des espaces publics :

- Le **Plan couleurs** de 1990 visait une mise en couleur des quais de Saône, du Rhône et puis des grands ensembles (Magalon, 2000, p. 26). Il n'a pas été élargi ni à l'ensemble de la Ville de Lyon, ni de l'agglomération (Gras et al., 1995, p. 111).
- Le **Plan bleu** (1991, revu en 1998) prônait la rénovation du rapport de la Ville avec les fleuves, fournissant un cadre pour coordonner les différentes actions nécessaires. Les berges en tant qu'espaces de la récréation étaient un des volets majeurs du plan, ainsi que la navigabilité du cours d'eau et les questions environnementales (Communauté Urbaine de Lyon - Direction du Développement Urbain - Service Espace Public, 1998; Gras et al., 1995).

- Le **Plan vert**, sorte d'équivalent végétal du Plan bleu, prévoit la protection des espaces verts et naturels de l'agglomération, la création de grands parcs et de la continuité entre les espaces boisés (Magalon, 2000, p. 25). Dans le périmètre de la Ville de Lyon, c'est la diversification des essences qui est adressée, pour augmenter la résistance à des épidémies (technicien, entretien du 07/11/2012). Le plan articulait des questions environnementales avec l'accessibilité des espaces au public et la lutte contre l'étalement urbain.
- Le **Plan lumière** (à partir de 1989, révision lancée en 2004) consolide une réflexion sur l'éclairage public et la lumière en tant qu'outil de conception de l'espace et du paysage et de mise-en-scène de la ville, au-delà d'un caractère strictement utilitaire (technicien, entretien du 07/11/2012; Magalon, 2000, p. 26). Cette période est marquée par un engagement fort de concepteurs lumières et par la croissance de la Fête des Lumières, devenue un des grands moments du calendrier de la ville et qui fonctionnait aussi comme un terrain d'expérimentation (Eohs - Poly'Gones, 2003). La révision de 2004 (Hernández González, 2010, p. 105) essaye de prendre en charge de manière plus conséquente les enjeux environnementaux et de la participation publique. Elle prône aussi l'élargissement du périmètre de la première version, qui ne concernait que la Ville de Lyon.
- Des **plans de secteur** couvrant des zones où plusieurs interventions auraient lieu, constituant un « *travail amont pour libérer l'espace public* » (Azéma, 2002, p. 239). Cela a été notamment le cas du **Plan Presqu'île**, qui participe au début de la démarche lyonnaise d'espaces publics. Il est décrit comme un « *plan d'espaces publics [...] global, de manière à que quand on traitait d'un programme d'un espace particulier, qu'il faisait sens* » (technicien, entretien du 07.11.2012)<sup>59</sup>.
- L'opposition de l'espace public au *tout voiture* ne saurait pas faire l'économie de démarches dans le domaine de la mobilité. Le Plan Presqu'île était encadré par un **Plan de déplacements urbains**. L'importance de la planification de la mobilité pour la production des espaces publics s'intensifie à partir de la fin des années 1990, avec la mise en place du réseau de tramway et, plus tard, du système de vélos partagés (et le **Plan vélo**) (Bregnac & Voisin, 2011)<sup>60</sup>.

---

<sup>59</sup> Le Plan Presqu'île, moment fondateur de la politique lyonnaise d'espaces publics, arrive dans la foulée d'un ensemble de décisions concernant le stationnement et la réorganisation de la circulation routière dans la zone (Gras, Jaubert, & Guy, 1995, pp. 125-7). Ce plan essaye de rationaliser une démarche plutôt « *empirique* » à un moment où le dispositif lyonnais n'existait pas encore (Betin, 2001, p. 51). Le plan fournissait des éléments de compréhension du système d'espaces publics de la Presqu'île et des intentions pour les nouveaux lieux à concevoir (Gras et al., 1995, pp. 125-7).

<sup>60</sup> Dans le chapitre suivant, nous verrons que cette importance de la mobilité fait que le SEP intervienne de plus en plus sur des espaces linéaires, au-delà des places.



Cette planification connexe permet de préciser, de structurer, de hiérarchiser ce que l'investissement des espaces publics veut dire à Lyon. Plutôt que déterminer le contenu des interventions, elle cherche à donner des lignes directrices capables de garantir une certaine cohérence. Elle sert aussi à préparer l'entrée de nouvelles approches et expertises, comme dans le cas du Plan lumière. Globalement, elle rend visible une notion générale des espaces publics en tant que lieux à être utilisés par les individus, mais ne constitue pas une instance où ces questions sont travaillées en détail.

Elle illustre aussi la manière dont le dispositif et l'approche lyonnaise se structurent en cours de route, sans grand document préalable qu'il faudrait mettre en œuvre. Le Plan Presqu'île est donc une réponse à la libération de plusieurs places du stationnement de surface – la création du centre-ville post-voiture se ferait à partir de plusieurs points par le renversement du rapport piéton-voiture. L'aménagement était appelé à venir conforter cette réorientation et à embellir le cadre<sup>61</sup>. Le centre vivant émergerait des synergies créées par la concomitance de ces réaménagements. Le fort dispositif pour la prise en compte des usages que j'ai décrit antérieurement a surtout émergé à la suite d'un épisode d'intense contestation populaire contre un projet de réaménagement – un épisode ultérieur à ce plan<sup>62</sup>.

### 2.1.6.2 La difficulté d'avoir un plan pour les espaces publics

Parmi cette présentation des « plans connexes » ne figure pas un plan voué aux espaces publics en tant que tels. Il y a des mentions à un **Schéma directeur des espaces publics**, mais ce dernier ne semble jamais prendre la même importance que l'innovation organisationnelle ou que certains plans connexes mentionnés. Par conséquent, il semblerait que ce schéma n'a pas été structurant de la démarche lyonnaise. Attardons-nous, pourtant, sur le peu de références que j'ai pu retrouver sur le sujet.

L'Agence d'urbanisme en fait mention (Gras et al., 1995, pp. 117–118). On y affirme que « *l'idée d'un schéma directeur des espaces publics du Grand Lyon* » est née des premiers résultats de la mise en œuvre du Plan vert, de la concertation avec les services concernés du Grand Lyon, aussi bien que de tout le mouvement intellectuel de reconnaissance de l'espace public comme « *lieu où se compose la ville et son milieu* » et non de quelque chose de résiduel.

Selon une des personnes interrogées (consultant, entretien du 16/03/2015), ce schéma arrive après l'achèvement de plusieurs aménagements (entre une cinquantaine et une centaine, spéculait-il). Le schéma devait apporter une stratégie pour mieux

---

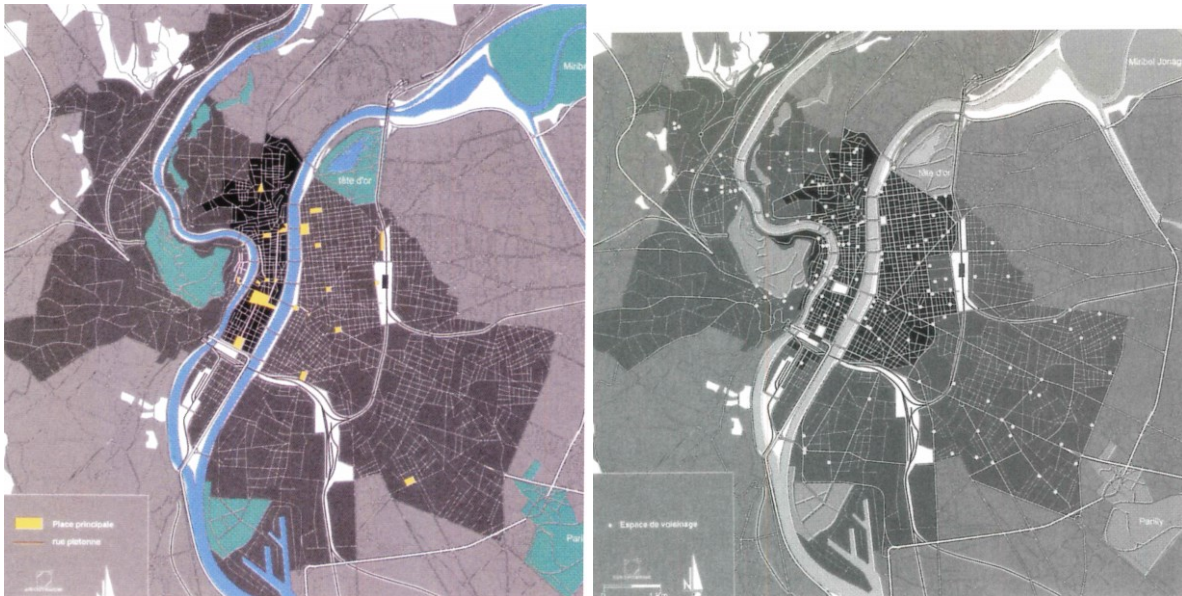
<sup>61</sup> Dans la lignée de la piétonisation de certains morceaux de centre-ville en Europe, mentionnée dans le chapitre précédent.

<sup>62</sup> Le rapport aux usages est aussi influencé par des expériences antérieures dans des grands ensembles de logement social, suite à des émeutes dans les années 1980. Les expériences dans ces espaces sont, d'ailleurs, plus marquées par une conceptualisation du rapport entre espaces et usages que dans le centre-ville, où l'opposition à la présence de la voiture était bien plus porteuse de la démarche. Je reprendrai ces questions ailleurs.

articuler la démarche sur l'espace public et les plans thématiques avec les documents de planification urbaine. Le schéma n'a donc pas précédé l'action. Il a d'abord servi pour évaluer si des grandes erreurs avaient été commises, ce qui a impliqué aussi la liaison de la démarche au SDAU (schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) de l'époque. D'ailleurs, le schéma des espaces publics a joué un rôle important dans un moment de prise de recul par rapport à une action d'aménagement rapide et de grande envergure :

*« peu à peu [au fil des aménagements], on a construit un discours, mais le schéma directeur des espaces publics a vraiment été là pour conforter le sens de ce qui était engagé, plutôt que donner des orientations complètement nouvelles. Il a consolidé, il a fait le lien avec la planification, telle qu'elle était déjà »* (consultant, entretien du 16/03/2015).

**Figure 3- Le schéma directeur des espaces publics de Lyon (places principales et de voisinage)**



Source : Gras *et al.* (1995, pp. 116-118)

Il était simultanément un diagnostic de l'existant, établi à partir d'enquêtes menées systématiquement sur le terrain et de l'apport d'autres études et un outil de travail pour les élus et les professionnels. Il se proposait de *« tisser un réseau continu d'espaces publics dans la ville à différentes échelles pour la requalifier »*. Cela apporterait une vision d'ensemble sur les nouveaux projets et permettrait de mieux coordonner les différentes interventions. Ailleurs, on évoque un

*« schéma d'aménagement des espaces publics dont l'objet est de définir une logique d'ensemble systématique pour les projets d'aménagement d'espaces publics [et] l'application des mêmes standards de qualité dans toutes les communes de l'agglomération »* (numéro spécial de la revue amc dédiée au Grand Lyon, mai 1996, cité par Foret, 2008c, p. 14).

Si dans ces deux cas on fait référence à l'échelle de l'agglomération comme celle de ce schéma, il semble qu'il n'a vraisemblablement été créé que pour la Ville de Lyon. Les images et exemples dans la monographie de l'agence ne couvrent que son périmètre.

Une des personnes interrogées confirme que, comme le Plan lumière, c'est aussi le périmètre de la ville que le schéma couvre (technicien, entretien du 07.11.2012).

Cette idée d'un schéma s'est pourtant révélée persistante. Ainsi, au début des années 2000, on était en train d'en préparer un pour l'ensemble du Grand Lyon. Il reprendrait la logique de son prédécesseur pour la Ville :

*« [Il] doit permettre d'orienter la politique des espaces publics et d'en définir les priorités. Il s'appuie sur la création d'un réseau intégrant la géographie de Lyon, l'armature urbaine et la réalité des quartiers. Il apporte une logique d'ensemble aux projets [...] et permet de mieux coordonner les interventions. Cependant, celui-ci est très difficile à mettre en place compte tenu des enjeux politiques qui en résultent » (Magalon, 2000, p. 24).*

Il n'a jamais été accompli. La complexité de la tâche et le changement politique en 2001 (Gérard Collomb est élu Maire de la Ville de Lyon et Président du Grand Lyon) ont peut-être justifié son abandon. Pourtant, cette incapacité à faire aboutir un schéma à l'échelle de l'agglomération n'a pas empêché qu'une sorte de planification ait été faite, quoique non formalisée dans un plan. Elle servait plutôt à structurer l'intervention de la communauté pour une période donnée. Cela correspond notamment à chercher la réponse à trois questions : *« où faut-il aménager les espaces publics ? selon quel calendrier ? de quelle façon ? De manière générale, c'est la question du plan directeur d'aménagement des espaces publics qui est, de fait, posée » (Azéma, 2001, p. 189).*

Il s'agit, d'abord, d'un travail de mise en cohérence de l'ensemble des outils urbanistiques aux différentes échelles<sup>63</sup>, puis de prendre en compte les programmes politiques approuvés lors des élections municipales (Azéma, 2001, p. 189).

Un deuxième ensemble de textes à prendre en compte est composé des plans thématiques que je viens de présenter. C'est ce qu'un « **plan de référence des espaces publics** » (Azéma, 2002, p. 239) ferait. La création de ce plan découlait directement d'un travail mené par la Délégation Générale au Développement Urbain (DGDU) pour identifier les enjeux territoriaux des différentes politiques de développement en cours, appuyé sur une analyse morphologique du site et de la nature et de la densité des usages (Azéma, 2001, p. 189). Ce plan contenait, alors, *« une identification des lieux porteurs de centralité ; le croisement des enjeux : action économique, habitat, densité d'usages, valeur patrimoniale, valeur symbolique » (Azéma, 2002, p. 239).* Il était par la suite validé globalement par l'exécutif communautaire et, en fonction des orientations politiques et des moyens disponibles, une programmation pluriannuelle était mise en place (Azéma, 2001, p. 189).

---

<sup>63</sup> Par exemple, le SDAU prônait une métropole structurée en deux axes (les fleuves et un autre Est-Ouest), une approche patrimoniale pour le renforcement des centralités aux différentes échelles (les espaces publics y étaient un outil précieux), la valorisation d'une trame paysagère et des sites fluviaux (Azéma, 2002, p. 238).

Ce « *plan d'action* » (Azéma, 2001, p. 189) illustre comment l'espace public à Lyon évolue d'opportunité à saisir suite à la construction de parkings souterrains vers une catégorie d'action autonome de portée croissante, articulant l'ensemble de l'action territoriale de l'agglomération et les projets politiques des élus<sup>64</sup>. Le plan sert à structurer l'action aménagiste, à faire sa programmation pluriannuelle, et non à prédéterminer la substance de ces aménagements. Il n'y a pas de création d'une rationalité technique des solutions intrinsèque à la catégorie, qu'il serait question de confronter à d'autres secteurs de l'administration. L'espace public était, par contre, l'outil de cette mise en cohérence, dont la qualité serait assurée par le dispositif et non par une activité réglementaire. La prise en compte des usages était précisément une manière d'opérer cette négociation entre différents enjeux.

L'apparente résistance de l'espace public aux outils d'une planification réglementaire révèle son rôle dans le changement recherché par l'administration lyonnaise. Résistance à la planification ne signifie pas (du tout) un renoncement à la recherche d'une logique d'ensemble ou d'une cohérence. Néanmoins, l'espace public à Lyon est censé refonder la rationalité productrice de cette cohérence. Ainsi, la garantie de la cohérence se fait par la planification stratégique (même si elle est sectorielle : verte, bleue, de la lumière) et par une systématisation de la maîtrise des procédures. La politique de l'espace public à Lyon semble incorporer une volonté d'une manière de produire de la ville qui est plus souple et plus capable de répondre aux spécificités des contextes (socio-spatiaux, mais aussi aux airs du temps qui changent fréquemment). Le refus de la planification est donc le refus d'une idée de règle préalable, imposable à tout contexte, et l'affirmation d'une nouvelle manière de faire où la possibilité de l'exceptionnalité est intégrée à la systématisation des procédures.

Toutefois, on ne doit pas minimiser la signification des efforts pour la création de plans de référence de l'espace public. Ils révèlent le caractère expérimental d'une politique qui ressent le besoin de faire sens de ce qu'elle a fait avant et de se projeter ainsi dans l'action future. Elle manifeste aussi que la catégorie « espace public » était, pour les services du Grand Lyon, une catégorie essentiellement ouverte, à laquelle ne correspondait pas une logique technique intrinsèque, capable d'être reproduite dans un instrument de planification réglementaire.

Cette ouverture de la catégorie rejoint la dimension organisationnelle de la politique lyonnaise, notamment avec la réinvention du Grand Lyon en tant que maître d'ouvrage. Être maître d'ouvrage implique apprendre à définir des objectifs et à garantir qu'ils sont accomplis par un accompagnement procédural. D'une certaine manière, cela semble refléter un rééquilibrage des dimensions technique et politique de la production de l'espace public. Il est à Lyon surtout une catégorie d'action politique, non dans le sens

---

<sup>64</sup> Il n'est pas anodin que cette démarche-ci soit entreprise par les services du Grand Lyon et non par l'Agence d'urbanisme, comme cela avait été le cas pour la majorité des plans thématiques.

habermasien du terme, mais dans le sens où elle constitue un objet qu'on admet dès le départ que le contenu est contingent et, donc, négociable. Que les espaces publics à Lyon aient été des terrains d'élargissement des pratiques de concertation semble confirmer cette envie de rupture avec une certaine idée de technique. Mais cela ne pourra jamais être compris comme une totale éjection des questions techniques de la production de l'espace public, ni comme une notion naïve de démocratisation de la production de la ville. Je reprends les techniques de la prise en compte des usages dans le chapitre 4, dont celles de la concertation.

## **2.2 LA POLITIQUE D'ESPACE PUBLIC A LISBONNE (2007-2013)**

Quand António Costa est élu maire de Lisbonne en 2007, il a hérité d'une ville en « *déclin* », selon le *Plano Director Municipal* (PDM<sup>65</sup>), qui n'arrive pas à être la partie gagnante des processus de métropolisation en cours. La crise n'est pas une simple manifestation locale de la crise nationale.

La ville perd de la population depuis les années 1960, malgré une tendance récente vers une « *recentralisation de la ville* » marquée par un assouplissement de ce déclin et la croissance démographique de certaines zones du centre-ville (Malheiros, Carvalho, & Mendes, 2012). La crise démographique de la ville est encore caractérisée par un fort vieillissement de la population et l'augmentation des disparités socioéconomiques, souvent concentrées dans certaines zones (Câmara Municipal de Lisboa, 2011b, 2011c). Ce déclin, et notamment la difficulté d'attirer ou maintenir les jeunes et les classes moyennes, est rapporté aux caractéristiques du marché immobilier local qui ne répond pas à leurs besoins. Dans un marché qui tend à privilégier la construction nouvelle en dépit de la réhabilitation, et donc les périphéries, Lisbonne se retrouve face à un nombre important de logements vides et à une dégradation du cadre bâti. Enfin, le déclin lisboète tient aussi à l'impact des parcs d'entreprise dans la périphérie, notamment la baisse de l'emploi et de la base imposable de la municipalité (Câmara Municipal de Lisboa, 2011b).

Devant ce cadre, la mairie de l'ère Costa a développé une politique urbaine orientée par les deux objectifs majeurs du PDM approuvé en 2012 : « *réhabiter Lisbonne* » et « *générer de l'emploi de la richesse* ». Pourtant, le cadre était de fortes contraintes budgétaires, dues au contexte national, aussi bien qu'à un fort endettement historique de la mairie<sup>66</sup>. Les espaces publics sont un élément majeur dans la poursuite de plusieurs objectifs de cette politique urbaine.

### **2.2.1 Les espaces publics dans la politique urbaine de Lisbonne**

La *Carta Estratégica de Lisboa 2010-2024* (Charte stratégique de Lisbonne) et la révision du PDM de 1994 approuvée en 2012 constituent deux sources-clés pour

---

<sup>65</sup> Le PDM est un plan municipal d'aménagement du territoire qui établit la classification et la qualification de l'usage du sol du territoire de la municipalité, à l'image des PLU(H) français.

<sup>66</sup> L'assainissement financier de la mairie a, par ailleurs, été une priorité de l'exécutif piloté par Costa.

appréhender la pensée programmatique des exécutifs présidés par António Costa<sup>67</sup>. L'ambition du PDM pour la ville, qui reprend certaines formulations de la charte stratégique, est révélatrice de l'importance attribuée aux espaces publics dans la politique urbaine de l'ère Costa :

*« Lisbonne doit avoir pour ambition de devenir une ville de la découverte et à la frontière de la connaissance, qui se projette dans la région, le pays et le monde, capable de fournir une expérience unique à ceux qui la visitent. Elle doit en même temps être accessible et attrayante pour les jeunes et les personnes âgées, en garantissant une haute qualité de vie à ceux qui y habitent y travaillent, à travers la valorisation de l'espace public et du patrimoine, de la cohésion sociale et de la citoyenneté, de la durabilité environnementale et de l'efficacité énergétique. Le rapport au Tage et la vie de quartier sont les éléments singuliers de son identité » (Câmara Municipal de Lisboa, 2011b, p. 32).*

Cette formulation rejoint quelques principes de la charte stratégique, notamment ceux de la reconquête de la centralité (y compris symbolique) et d'une identité lisboète ancrée dans le renouvellement du rapport au Tage et du tissage de la *ville de quartiers*. Ces derniers seraient structurés par une place et sur leurs rues, la priorité devrait être donnée progressivement au piéton. L'attractivité du paysage et du cadre de vie sont encore deux confluences entre la charte stratégique et le PDM en ce qui concerne les espaces publics.

Les espaces publics sont alors explicitement associés dans le PDM à la promotion de l'accessibilité et de l'attractivité de la ville, et à l'amélioration de la qualité de vie des résidents et des travailleurs. Et implicitement dans l'affirmation de l'importance de l'expérience des visiteurs, du rapport au fleuve, de la vie de quartier, ainsi que la valorisation du patrimoine et la recherche de la cohésion et de la citoyenneté.

Cette formulation aux traits généraux ne peut que comporter des liens de causalité flous entre les espaces publics et l'accomplissement de ces objectifs globaux. L'objectif de la stratégie de développement territorial pour la ville maintient le même registre de langage, tout en établissant des liens plus directs avec les objectifs d'attraction de résidents, d'emploi et de richesse (Câmara Municipal de Lisboa, 2011b, p. 33) :

*« [la stratégie] doit comprendre les mesures nécessaires pour stimuler la fixation de nouveaux résidents jeunes et aux revenus moyens. Il faut une action ambitieuse des politiques de régénération urbaine, notamment en assurant l'offre diversifiée de logements à des coûts accessibles. Indispensable en elle-même, cette action doit être complétée par d'autres initiatives pour accroître la qualité de vie urbaine sur plusieurs fronts – équipements*

---

<sup>67</sup> António Costa a été à la tête de la mairie pendant trois mandats : de 2007 à 2009, de 2009 à 2013 et de 2013 à 2015, quand il a abandonné son poste pour se dédier à la présidence du Parti Socialiste, en vue des élections législatives de l'automne 2015. Le gros du travail de terrain de cette recherche a été mené pendant son deuxième mandat (2012 et 2013).

*sociaux, mobilité, espace public et espaces verts – et en particulier par le dessin et développement d'une stratégie ambitieuse de réhabilitation urbaine pour toute l'aire consolidée de la ville ».*

Cette formulation fait ressortir la réhabilitation urbaine comme la grande priorité de la politique de l'exécutif et les espaces publics comme un outil pour augmenter l'attractivité de la ville par le biais de leur impact sur la qualité de vie urbaine.

C'est bien au niveau de l'**attractivité** que les espaces doivent jouer leurs rôles majeurs, selon les documents de planification de la mairie. Cette attractivité se décline de trois manières distinctes. Une première passe par le rôle de levier de l'intervention privée dans la réhabilitation du cadre bâti<sup>68</sup>. Le réaménagement des espaces publics est présenté comme un outil explicite pour rendre l'investissement privé plus attractif (Câmara Municipal de Lisboa, 2011b, p. 44).

Deuxièmement, les espaces publics sont reconnus en tant que producteurs d'une image de marque et d'identité, faisant le lien entre les discussions autour de la création d'une « *marque Lisbonne* » et de la gestion d'une identité locale dans le contexte de la globalisation (Câmara Municipal de Lisboa, 2011b; Luz Afonso, 2009, p. 6). L'espace public doit contribuer à la marque par le renforcement du caractère méditerranéen de la ville, de la présence du fleuve et de l'océan, des quartiers historiques et de leurs traditions. La « *marque Lisbonne* » ainsi valorisée dépasse un entendement restreint du patrimoine local pour valoriser « *les environnements humains* » et « *un type de sociabilité associé à des espaces protégés* ». L'affirmation de la tradition, dont le fado, et de l'authenticité vont de pair avec la valorisation d'une Lisbonne cosmopolite et multiculturelle.

Enfin, l'attractivité promue par les espaces publics découle de leur impact sur la qualité (ou le cadre) de vie, perçue en tant que facteur compétitif dans les choix de visiteurs et résidents. Les espaces publics y apparaissent en tant que lieux de loisir et de socialisation. Ce lien est particulièrement visible dans l'objectif d'une « *Lisbonne des quartiers* », dont la mise en œuvre affirme explicitement le renforcement, voire la création, d'un centre et d'une place de quartier.

L'attractivité n'est pas, pourtant, le seul enjeu auquel les espaces publics doivent répondre dans les préconisations politiques lisboètes. Trois autres dimensions stratégiques sont mentionnées : la **cohésion sociale**, la mobilité et la durabilité.

Dans la charte stratégique de la ville, la réflexion consacrée à une « *ville amicale, inclusive et sûre pour tous* » est, en effet, un texte consacré exclusivement à l'espace public (Graça Dias, 2009). La critique de la ville trop centrée sur l'automobile aboutit à des plaidoyers pour une meilleure accessibilité (transports en commun et piétonnière)

---

<sup>68</sup> La période étudiée est d'ailleurs marquée par une réévaluation des procédures municipales dans le domaine. La mairie doit désormais créer des conditions favorables et non plus intervenir directement dans la réhabilitation du parc immobilier de la ville.

et pour un investissement formel et la création d'une culture civique d'usage des espaces publics. Dans le PDM (Câmara Municipal de Lisboa, 2011b), on affirme que l'impact des espaces publics sur la cohésion sociale se fait non seulement par l'attraction de nouveaux résidents (la mixité sociale combattant la croissante polarisation), mais aussi par l'amélioration des conditions pour les modes de vie urbains. Ceux des personnes les plus âgées reçoivent une mention particulière.

Les questions de **mobilité** sont présentées transversalement à celles de la cohésion sociale et de la durabilité, ciblant la motorisation de la ville et de ses usagers comme principale source d'inquiétudes. D'un point de vue social, cela a des impacts négatifs sur les capacités des citoyens non motorisés, sur les possibilités de sociabilité dans l'espace public et sur la mixité fonctionnelle de la ville.

Enfin, le lien entre espace public et **durabilité** se fait surtout par la qualité de l'air. C'est l'impact de la qualité des espaces publics sur la promotion des déplacements en modes doux qui peut y jouer un rôle important. Notamment, cette qualité pourrait encourager la marche comme principal mode de déplacement dans les quartiers, voire entre eux, ce qui demanderait un soin particulier dans l'aménagement des transitions<sup>69</sup>. Par ailleurs, les espaces verts sont aussi appelés à jouer un rôle dans le développement durable de la ville grâce à leur impact sur la qualité de l'air, le cycle de l'eau et de la biodiversité. D'où l'importance de la mise en œuvre de la trame écologique municipale, ainsi que pour la promotion d'une « *éco-mobilité* ».

A ce niveau de formulation de la problématique des espaces publics, ils apparaissent surtout comme un outil pour atteindre des desseins d'un ordre plus général, même si des orientations fortes se dessinent. A cette échelle, il y a des différences par rapport à ce qu'on a vu à Lyon. Certes, les espaces publics sont censés jouer plusieurs rôles, mais il n'y a pas la théorisation spécifique à la catégorie que nous avons vue à Lyon. En outre, si les questions d'image sont présentes, elles ne servent pas à structurer symboliquement un territoire qui n'est pas reconnu en tant que tel. A Lisbonne, l'image sert à renforcer une marque, considérée un outil majeur pour renverser la crise et rendre la ville plus attractive : elle est centrifuge où Lyon était centripète. Cette omniprésence de la crise dans le raisonnement de la politique urbaine lisboète est encore un facteur distinctif entre Lyon et Lisbonne.

Le passage à la production de l'espace public, voire à la formulation d'une politique dans ce domaine, requiert toutefois un degré de problématisation plus détaillé, que nous verrons par la suite.

---

<sup>69</sup> C'est ainsi très parlant que le volet « *développement durable et efficacité énergétique* » de la charte (Farias, 2009) fasse de la mise en œuvre de la « *Lisbonne des quartiers* » une condition fondamentale pour l'accomplissement des objectifs en matière de développement durable. Ce modèle de ville aurait à son intérieur la capacité à encourager de nouveaux comportements, notamment de mobilité.



## 2.2.2 La politique d'espace public de la ville de Lisbonne

Malgré la dispersion de compétences en espace public par plusieurs services dont les logiques d'action sont distinctes (cf. infra), il est possible d'en dégager des traits communs. Ces traits communs sont dus majoritairement à une **problématisation partagée** de la question « espace public » dans la ville qui se concentre sur les insuffisances des espaces existants, plutôt que sur leur rôle potentiel comme on a pu voir jusqu'à maintenant. Ces deux logiques ne s'annulent pas. Dans certains cas, la logique affirmative est inclusivement traduite assez directement dans les objectifs de certains processus de production, par exemple dans la promotion d'aménagements accessibles aux PMR (personnes à mobilité réduite). Toutefois, les acteurs enquêtés posent ces problèmes d'une manière qui reconnaît l'espace public en tant qu'objet de l'action à part entière, le confinant dans une logique plus autoréférentielle.

### 2.2.2.1 Les insuffisances des espaces publics lisboètes

Le passage à l'action sur les espaces publics (aménagement et/ou animation) s'appuie sur **deux constats** assez prosaïques : les espaces publics de la ville sont en mauvais état et/ou sont insuffisants ; les espaces publics de Lisbonne sont peu utilisés.

La notion d'un **espace public insuffisant ou en mauvais état** revêt trois aspects différents. Un premier reprend la notion de **la ville aménagée pour la voiture**, dont la lecture des conséquences se fait à deux échelles. La ville est marquée par des aménagements excessivement « routiers » qui morcellent son territoire, qu'on ne peut plus parcourir à pied. Les deux extraits suivants illustrent cette idée :

*« (...) parce que le [département de] trafic, dans les années 80, a explosé la ville organisée, a mangé les trottoirs, a cassé les alignements des arbres, a détruit le mobilier. Parce que la voiture était le centre de tout et le reste était accessoire » (technicien, entretien du 11/01/2013).*

*« (...) A l'époque c'était l'ingénieur [machin...], qui avait été en Afrique [...]. Il a cassé Lisbonne. [... Il avait] peu de culture urbaine. C'est le mec qui a fait toutes les voies de Lisbonne, qui ont coupé et tailladé l'espace public de Lisbonne. Regardez la carte devant vous [...], tout ce que vous voyez grand et large, c'est [... lui] qui l'a fait, pour arriver rapidement d'un endroit à l'autre. Ça, c'est la ville. Aujourd'hui on a des morceaux de ville que le piéton ne peut pas traverser [...]. Ce sont des barrières qu'encore aujourd'hui la ville n'arrive pas à résoudre [...] » (technicien, entretien du 11/01/2013).*

Ce discours sur les barrières et l'importance des liaisons est très présent dans quelques-uns des exemples que nous verrons par la suite. Mais les impacts de la ville de la voiture sont lus aussi à une échelle plus grande, suggérée dans la première citation. Ainsi, on trouve à Lisbonne plusieurs projets qui s'attaquent à la micro-échelle de cette problématique, en essayant de discipliner le stationnement, d'augmenter l'espace du piéton et son accessibilité (y compris aux PMR) et de mettre en œuvre des solutions d'accalmie du trafic.

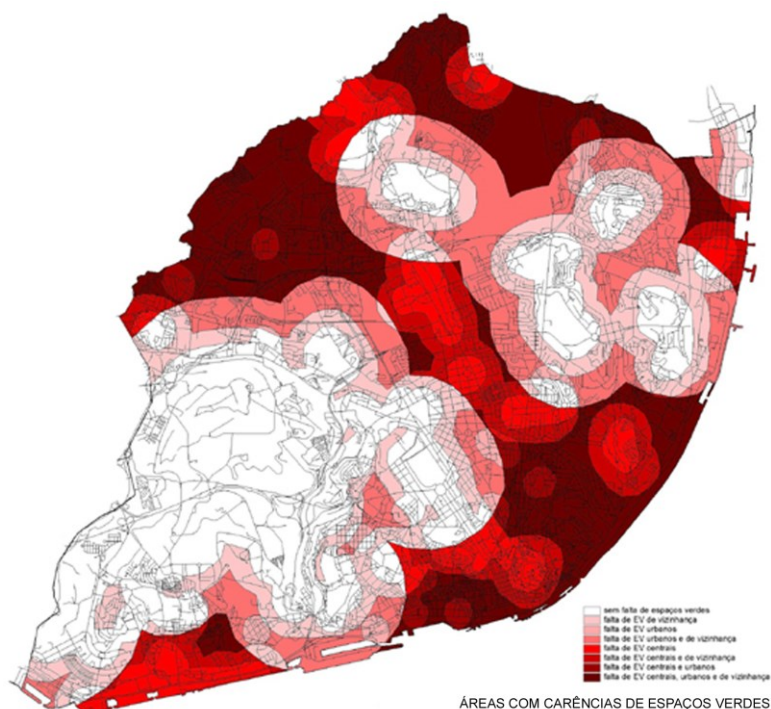
Un deuxième aspect de ce volet « mauvais état/ insuffisances des espaces » est leur **mauvais état de conservation**, voire de leur abandon :

« Nous avons toujours essayé de travailler là où il fallait travailler, genre, les jardins et les belvédères. On ne pouvait même pas y entrer, et dans quelques-uns il y avait même les gens avec la seringue, une chose terrible... » (technicien, entretien du 11/01/2013).

« Le souci a toujours été de requalifier l'espace public, puisqu'en plusieurs zones, beaucoup de jardins, places, belvédères avaient besoin d'interventions, donc ça a été le premier moment du travail, et de créer des liaisons entre ces mêmes espaces... » (membre du cabinet du vereador<sup>70</sup>, entretien du 08/01/2013).

Le troisième volet de ce constat de l'insuffisance des espaces publics, se penche sur **un manque quantitatif et une distribution déséquilibrée** sur le territoire municipal, notamment pour les espaces verts :

Figure 4 - Les insuffisances d'espace vert à Lisbonne



Source : CML- DMAU – DEP (2009)

« Est-ce que le territoire est bien distribué et dans un ratio d'offre d'espace vert environnemental pour une aire urbaine, s'ils sont en équilibre ou pas ? Non, ils ne le sont pas. [...] Nous avons commencé à travailler la structure verte que vous voyez là sur la carte, que nous est arrivée parce qu'elle n'a pas été bâtie [...]. Nous avons la structure verte dans des endroits qui sont des

<sup>70</sup> Le vereador est un membre de l'exécutif municipal. Ceux appartenant à la majorité ont normalement des domaines de l'administration municipale sous leur responsabilité politique – leurs pelouros. Il s'approche ainsi de la figure française de l'adjoint au maire.

*espaces résiduels et non où elle [serait] adaptée s'il y avait eu de la planification... » (technicien, entretien du 11/01/ 2013)<sup>71</sup>.*

Par rapport au deuxième constat structurant la problématique des espaces publics, celui selon lequel **les espaces sont peu utilisés**, les arguments ont une double portée. Le premier renvoie à **l'état des espaces** (donc à l'ensemble de ce que je viens de restituer) ou à la forte présence d'usages indésirables, comme l'image de la seringue dans une citation précédente. Cependant, ce manque d'usage des espaces serait aussi dû au fait que les lisboètes n'auraient pas **l'habitude** de les fréquenter ou que, quand ils le faisaient, ils s'engageaient dans un éventail restreint d'activités :

*« Je crois que ça a beaucoup changé, soudainement, à cause de l'événementiel [...], cette notion est devenue claire, que l'espace public, c'est pour être vécu et que des activités peuvent y prendre place et que les gens peuvent... C'est une chose que je crois que n'était pas du tout portugaise, faire un pique-nique sur la pelouse. Personne ne le faisait et maintenant on voit les gens le faire... et je crois vraiment que depuis que je suis là [...] il y a un rapport différent à l'espace public et aux jardins. » (membre du cabinet du vereador, entretien du 08/01/2013).*

*« (...) Je crois que les portugais n'utilisent pas l'espace public, ils n'ont pas l'habitude de se promener dans le jardin, ça c'est une chose pour les retraités, pour les vieux, qui se rencontrent dans les bancs de jardin, et un peu pour les enfants. Aujourd'hui je crois que Lisbonne s'est appropriée de l'espace public, non seulement parce qu'il y a eu de l'animation, mais aussi parce que [...] la mairie de Lisbonne a compris qu'il fallait une activité transversale liant la culture, liant l'espace public, la propreté urbaine, tout ça en contribuant pour un même but. Ça change, on le voit [...] Je crois qu'on a une plus grande circulation parmi les quartiers de la ville et qu'il y a aussi un goût plus prononcé de la part des riverains dans plusieurs zones pour montrer leur zone et en être fier » (technicien, entretien du 16/01/2013).*

Pourtant, ces récits qui présentent ces nouvelles pratiques de l'espace public comme une conséquence directe de l'action municipale sont modérées par certains acteurs de la mairie :

*« Oui, je crois que l'espace public est clairement monté en puissance. A Lisbonne et d'une certaine façon dans toutes les sociétés qui habitent dans des villes, n'est-ce pas ? je crois que, d'une certaine façon, les gens et les institutions [...], je ne sais pas si d'abord les uns ou les autres, mais probablement d'abord les gens et après les institutions, ont compris les potentialités de l'espace public et la différence que ça fait d'avoir un espace*

---

<sup>71</sup> Les efforts municipaux pour la création de micro-centralités de quartier (cf. *infra*) épousent un raisonnement parfois analogue : au-delà des problèmes liés à la ville de la voiture, c'est parfois un manque d'éléments de centralité qu'il faut combler, au-delà d'un simple réaménagement de l'espace public.

*public ... qui nous offre plus d'offres, qui nous donne une plus grande capacité d'être joui, seuls ou en famille, avec plusieurs activités. Et je crois que ça va encore arriver dans les prochains temps, je crois que l'espace public va prendre encore plus de poids, et qu'il y aura une tendance pour que des institutions comme les municipalités canalisent leur investissement de plus en plus vers l'espace public » (technicien, entretien du 13/08/2012).*

Il est intéressant de voir comment les grands mots de la cohésion sociale, de la durabilité, etc., donnent lieu, à cette échelle de problématisation, à une préoccupation avec la « quantité » et la diversité des usages des espaces. Ensuite, nous verrons que les mots des élus continuent à attacher une forte importance aux usages dans leur présentation de la politique d'espace public.

### **2.2.2.2 La formulation de la politique d'espace publique par les élus responsables**

Deux faits rendent difficile une présentation aboutie de la politique municipale d'espace public. D'abord, le fait que l'espace public ne soit pas la seule prérogative d'un secteur de l'administration, qu'il ne soit pas, même partiellement comme à Lyon, autonomisé. Cela empêche qu'on raconte la politique en se centrant majoritairement sur l'action d'une unité organique, comme j'ai pu faire pour le SEP lyonnais. Deuxièmement, au contraire de Lyon et de Louvain-la-Neuve (cf. *infra*), ce qui est présenté pour Lisbonne est en train de se faire. Par conséquent, le type de sources secondaires qui existent pour les autres deux terrains d'études, notamment des regards rétrospectifs des acteurs de ces politiques, n'existent pas pour Lisbonne. Cela mène à ce que, dans ce chapitre, la parole des acteurs soit plus présente et que ce qui est ici décrit relève bien plus d'une construction du chercheur que de la rationalisation que ses acteurs en font. Les conséquences de ces différences entre Lisbonne et les autres deux villes étudiées ont été discutées dans la méthodologie.

Par ailleurs, il semble en plus que cette réflexivité, en termes d'une généralité, est encore en phase germinale chez les acteurs de ces démarches d'espace public. Lors de mon enquête, plusieurs interviewés avaient du mal à me répondre quand je leur demandais de me présenter la politique municipale d'espace public. Le plus souvent, ils me présentaient les initiatives qu'ils considéraient comme les plus significatives de l'investissement municipal en espaces publics, mais n'arrivaient pas à formuler les choses dans un autre degré de généralité comme celui des principes lyonnais. L'exception a été du côté des enquêtés plutôt liés à la mise en œuvre de la trame verte de la ville, pour qui la politique (d'espaces verts) passait par l'énumération des actions menées par les services sous la responsabilité du *vereador* à l'environnement et aux

espaces verts<sup>72</sup>. Ces difficultés n'ont jamais été, toutefois, liées à une quelconque perception d'une absence de politique d'espace public.

L'importance accordée aux espaces publics dans l'action de la mairie de Lisbonne depuis 2007 est bien réelle, et elle se manifeste aussi dans la présence de ces actions et leurs responsables politiques dans les médias. Concrètement, je me sers ici des paroles des deux élus<sup>73</sup> avec le plus de responsabilités dans la production d'espaces publics à Lisbonne pour reconstruire ce qui est leur perception de la politique lisboète d'espace public<sup>74</sup>. Je la complémente, par la suite, avec ce qui me paraît être des interventions importantes de la part de la mairie, malgré leur absence de ces discours.

Cette centralité des espaces publics dans la politique urbaine lisboète est visible dans le titre d'une interview concédé par **le vereador de l'urbanisme** (à une époque où il n'avait pas encore, théoriquement, les espaces publics à sa charge) : « *Lisbonne : la priorité est la requalification de l'espace public* » (Salgado, 2013). Les priorités d'investissement de la ville sont celles qui contribuent à « *qualifier la ville pour ses résidents, ce qu'a par la suite un effet très important et positif pour le tourisme* » (Salgado, 2013, p. 13), notamment la qualification des espaces publics. Celle-ci est décrite comme la nécessité « *qu'il y ait des rues plus confortables, plus sûres, sans trous et aux pavés qui ne soient pas glissants* », dans un effort de redresser la ville faite pour l'automobile. Il constate l'évidence non seulement qu'une partie de la ville ne peut pas accueillir la voiture d'une manière si prégnante, mais aussi que pour les « *nouveaux urbains* » la voiture n'a plus la même place. Si ces nouveaux urbains privilégient les modes doux de déplacement, il leur faut des espaces publics plus sûrs et confortables, ce qui a été un objectif dans les efforts de réhabilitation urbaine dans la ville.

Le *vereador* quitte ces remarques d'ordre général pour ensuite présenter des exemples de réaménagement des espaces publics de la ville, notamment ceux au bord du fleuve. Des exemples qu'il liste, ressort « *le temps long des interventions en ville* » (Salgado, 2013, p. 14), puisque les interventions se préparaient depuis 2006, et la logique d'ensemble de l'action de son *pelouro* : « *ce sont tous des espaces continus qui ont une cohérence de traitement, mais qui sont néanmoins des projets différents et cela est très intéressant parce qu'il y a une variété qui s'établit entre ces différentes interventions* » (Salgado, 2013, p. 15). A ces projets s'ajoutent la reconversion et l'ouverture de plusieurs équipements d'envergure. Un certain zonage de ce front du fleuve est

---

<sup>72</sup> José Sá Fernandes est le *vereador* des espaces verts depuis 2008 et, à certains moments, a aussi été le *vereador* de l'espace public. Ce domaine de l'administration a été disputé entre lui et le *vereador* de l'urbanisme tout au long de leur coexistence à la mairie (depuis 2009).

<sup>73</sup> José Sá Fernandes et Manuel Salgado, respectivement les *vereadores* de l'environnement et de l'urbanisme. Au long de la période ici étudiée, l'espace public (que n'intègre pas les espaces verts) a été d'abord la responsabilité du *vereador* à l'environnement et a été par la suite attribué à Salgado.

<sup>74</sup> Tous les deux ont refusé mes réitérées demandes pour un entretien, mettant pourtant les membres de leurs cabinets à ma disposition.

perceptible dans la manière dont il présente les exemples, où certaines sections sont plutôt associées à un secteur donné, comme le sport, les arts ou le tourisme, soit à cause des monuments, des infrastructures et équipements de transport... Ces différentes interventions sont rassemblées par le désir de faciliter l'accès au Tage, par la suppression ou la réduction de l'empreinte des barrières (routières, ferroviaires et portuaires) entre la ville et l'eau.

Cependant, le *vereador* mentionne d'autres exemples, comme le Martim Moniz et la Mouraria (cf. les études de cas) ou Lx Factory<sup>75</sup>, où il valorise des processus de changement socio-spatial orientés vers une nouvelle demande, où l'espace public n'intervient forcément pas (dans le cas de Lx Factory, notamment). A ce propos, il dit :

*« je crois qu'il y a plusieurs signes [...] et l'un des plus importants c'est le magazine Time Out<sup>76</sup>, par ce qu'il révèle de l'énorme potentiel qui existe à Lisbonne. Tous les jours, il y a de nouvelles choses, des événements, nouveaux magasins, nouvelles activités [...]. Lisbonne est une ville vivante. Il y a six ans il n'y avait pas de kiosques, pas de terrasses... il y a, en effet, un changement très significatif »* (Salgado, 2013, p. 16).

Cette interview fait ressortir trois éléments qui dialoguent avec ce qu'a déjà été présenté et avec ce que suivra. D'abord, une pensée de l'espace public construite en opposition à la ville de la voiture. En renversant ce privilège et en rendant des espaces publics plus ergonomiques et confortables qu'avant, les desseins en matière d'espace publics seraient accomplis. D'où une pensée et démarche aménagiste auto-suffisante. Deuxièmement, l'imbrication de l'espace public dans l'ensemble de la politique urbaine de la ville. Au-delà de l'énonciation d'exemples d'aménagements et de leurs orientations programmatiques dans les contours que nous venons de voir, la production d'espace public est systématiquement associée à des desseins d'un ordre de grandeur plus élevé : la planification urbaine (par le biais des centralités), la construction d'équipements, la réhabilitation urbaine, la promotion d'une nouvelle mobilité et le tourisme<sup>77</sup>. Enfin, le passage où l'ancien vice-président de la mairie fait référence à *Time Out* et la référence aux « *nouveaux urbains* » suggèrent un autre moteur de la politique d'espace public de la ville : construire une ville capable de répondre aux demandes d'une nouvelle figure d'un certain style de vie, renforçant la notion de Lisbonne en tant que « *ville vivante* ».

---

<sup>75</sup> Lx Factory est un projet commercial et tertiaire de revalorisation d'une friche industrielle dans le quartier d'Alcântara.

<sup>76</sup> *Time Out* est une publication internationale dédiée à la culture et aux styles de vie urbains, qui se décline en éditions localisées. Une version existe à Lisbonne. En outre, le magazine est devenu un acteur urbain, d'abord par la concession de kiosques et, par la suite, par une concession, convertie en achat en 2015, d'un marché municipal transformé en complexe de restauration.

<sup>77</sup> L'interview a été donnée à une publication de la Région de tourisme de Lisbonne. Ainsi, si les mentions au tourisme peuvent être partiellement attribuées à la nature de la publication, on ne doit pas sous-estimer son importance pour la politique urbaine lisboète, y compris pour la production des espaces publics. Les études de cas renforcent cette affirmation.

Le **vereador de l'environnement**, lui aussi met l'espace public au cœur de l'actuation de son *pelouro*. En effet, dans deux interviews de 2010, le cœur de ses propos est le lien entre espace public et qualité de vie. Quand on lui demande quels sont les meilleurs indicateurs de qualité de vie et les investissements les plus importants pour les atteindre, il répond : « *le meilleur indicateur, c'est que les gens puissent marcher à pied avec un sourire sur leurs lèvres. Pour cela, toutes les aires méritent de l'attention [... mais] je place la qualité de l'Espace Public en première place, dans le sens de le rendre de plus en plus agréable* (Sá Fernandes, 2010b). Ailleurs, on trouve une formulation similaire, selon laquelle les actions sur l'espace public visent une meilleure qualité de vie, définie comme « *vouloir sortir de chez soi et pouvoir se promener par toute la ville en sécurité. Les villes existent pour que les gens, de toute tranche d'âge et strate social, se rencontrent, vivent ensemble* » (Sá Fernandes, 2010a, p. 7). Les espaces verts, des espaces à des valences sociales, récréatives et culturelles, dynamiseraient la vie de la ville en devenant des points de rencontre rapprochant les gens. D'où le but des actions municipales, de rendre les villes plus agréables et recherchés par la population.

Ensuite, le *vereador* concrétise davantage sa politique par la présentation de nombreux exemples de projets achevés ou en cours : des parcs et jardins, mais souligne l'importance de la création de liaisons piétonnières et/ou cyclables, continues, qui consistent « *exactement dans l'inverse de ce que se passait dans les dernières décennies, où on a enlevé des trottoirs pour faire du stationnement automobile* ». Ainsi, « *la ville deviendra unifiée* » (Sá Fernandes, 2010b). « *A Lisbonne, la méthode n'est pas seulement d'aménager les jardins. C'est des liaisons qui dépend un usage efficace de l'espace public et une vision d'ensemble de la ville* » (Sá Fernandes, 2010a, p. 7) ».

Cependant, les aménagements des espaces en soi sont fondamentaux, puisqu'ils contribuent à la création de ces espaces de rencontres. Il souligne notamment

*« les équipements mis à disposition dans les espaces publics, tels que des toilettes, des kiosques, des terrasses, des jeux d'enfants, de structures d'ombrage, entre autres, qui puissent servir différentes valences. Il faut proportionner du confort et de la surveillance pour que les gens se sentent en sécurité. Maintenant, nous avons déjà de la surveillance dans la plupart des parcs. C'est très important, cela fait que les lisboètes aujourd'hui – et à l'inverse de ce qu'on raconte – profitent des espaces verts »* (Sá Fernandes, 2010b).

Voilà ainsi une évaluation de la mise en œuvre de sa politique, traduite dans la création d'espaces

*« qui sont devenus attractifs, par leur nouvelle image, mais aussi par les conditions qu'ils offrent en termes d'équipements [...]. Il est très important que, indépendamment de la localisation ou de la taille des jardins, les gens retrouvent des solutions qui desservent leurs besoins et soient synonymes d'un plus grand confort [...]. Tout cela ira attirer davantage la population et*

*permettre une plus grande dynamisation des espaces* » (Sá Fernandes, 2010a, p. 7).

Le *vereador* établit encore des liens entre cette politique et le développement durable, par le biais d'une formule où tout jardin améliore la qualité de l'air. Par ailleurs, les questions d'entretien sont aussi une préoccupation de l'élu, qui aimerait contrer la tendance à l'externalisation de ces services, les prenant davantage en régie interne. A ce sujet, la sensibilisation des publics est aussi un enjeu important, dans lequel les concessionnaires des kiosques peuvent avoir un rôle (Sá Fernandes, 2010a, p. 8).

Enfin, l'adjoint valorise encore la question de la mobilité cyclable, étroitement liée aux propos sur les liaisons et les corridors verts, et celle des jardins partagés ou potagers urbains (*hortas urbanas*, en portugais), à travers la création de parcs horticoles dans la ville. Ces derniers sont appelés à jouer un rôle environnemental, social et culturel. C'est pourquoi ces parcs « *ne seront pas des espaces d'accès exclusif à ceux qui les cultivent, parce que l'idée passe exactement par l'engagement de la population* » (Sá Fernandes, 2010a).

Les propos du *vereador* de l'environnement rejoignent ceux de celui de l'urbanisme dans une identification de la ville de la voiture comme un état qu'il faut contrer. Pourtant, ils diffèrent en deux aspects distincts. D'abord, l'insistance sur les questions de la liaison et de la logique de réseau. Celle-ci surgit lorsque Salgado se réfère aux berges du Tage, mais il ne conçoit pas les espaces publics de la ville comme un système. Deuxièmement, là où Manuel Salgado semblait proposer l'acte d'aménager comme quelque chose de presque auto-suffisante, sans pour autant négliger l'affirmation du confort et de la sécurité comme des objectifs, José Sá Fernandes est bien plus explicite par rapport au contenu de ces aménagements (notamment les équipements) et leur rôle dans le renforcement de l'attractivité des espaces et dans la promotion d'un changement comportemental chez les usagers. Nous verrons par la suite la manière dont ces différences de propos semblent percoler jusqu'au niveau des processus concrets de production.

Les propos des deux *vereadores* sous-estiment, à mon avis, un outil fondamental de la politique lisboète d'espace public, l'événementiel (malgré la référence de Manuel Salgado). J'en parlerai davantage ailleurs, donc je ne tiens ici qu'à quelques remarques. D'abord, il y a une indéniable croissance dans l'événementiel d'espace public (notamment l'été), la majorité d'initiative publique. Plusieurs de ces événements sont de petite taille, dans des espaces pas nécessairement centraux. Deuxièmement, la municipalité surinvestit certains espaces où des enjeux urbanistiques existent pour accélérer le changement souhaité. Nous verrons ça dans les cas de la trame verte et du quartier de la Mouraria.



### 2.2.3 Une pléthore de programmes produisant des espaces publics

La mise en œuvre de la politique d'espace public lisboète n'est pas concentrée dans un seul outil de grande ampleur. Au contraire, elle se départage par un ensemble d'initiatives distinctes qui correspondent partiellement à la répartition des compétences en espace public entre une multiplicité d'unités organiques de la mairie (cf. *infra*). Nous verrons que les nuances dans les propos des élus par rapport à la prise en compte des usages deviennent plus nettes entre programmes et services de la mairie.

#### 2.2.3.1 Une place dans chaque quartier

Un premier outil est le programme *Une place dans chaque quartier*, qui a l'ambition de réaménager environ 150 espaces publics. L'initiative de la *vereação* de Manuel Salgado vise le renforcement des micro-centralités des quartiers. Le programme essaye explicitement de contrer les effets de l'urbanisme moderniste, notamment les espaces résiduels et le « tout voiture » qui avaient eu un effet destructif sur la structuration socio-spatiale de la ville en quartiers (CML - DMPRGU - DPEU, 2014, pp. 4–8). Pour renouer avec ce rôle des quartiers, le programme propose de renforcer des micro-centralités, dont des réaménagements d'espaces publics. Ceux-ci doivent restreindre la présence de l'automobile et améliorer l'accessibilité piétonnière. La plupart des projets propose la création de zones 30 ou de zones résidentielles (technicien, entretien du 12/09/2013), comme on le verra dans le chapitre suivant. Les réaménagements doivent encore renforcer leur rôle de récréation, de loisir et de contemplation, de structuration de la forme urbaine, ainsi que d'espaces d'interactions sociales entre des groupes sociaux divers. Ainsi, les espaces retrouveront leur rôle symbolique de marqueur identitaire de la ville (CML - DMPRGU - DPEU, 2014, p. 16).

Le programme (la méthodologie sera décrite en détail dans le chapitre 4) a sélectionné 150 espaces à réaménager pour que la plupart de la ville soit couverte par un rayon de 500 mètres à partir de ces espaces (CML - DMPRGU - DPEU, 2014, p. 21). Les réaménagements peuvent être accompagnés par d'autres mesures visant le renforcement de la centralité, par exemple au niveau de l'occupation des immeubles environnants.

#### 2.2.3.2 La requalification du front du Tage

Le *pelouro* de l'urbanisme est aussi responsable de la **requalification du front du Tage**, encadrée par un *Plan général pour la requalification du front fluvial de Lisbonne* (Câmara Municipal de Lisboa - DMPU, 2008; Salgado, 2012). Ce plan s'étend jusqu'à la crête de la première ligne de collines, fournissant un périmètre de réflexion et d'intervention plus vaste que la seule interface terre/eau. Son objectif est clair : « la valorisation de la ville de Lisbonne dans le sens d'augmenter sa compétitivité en tant que ville accueillante pour les personnes, les activités et l'investissement » (Câmara Municipal de Lisboa - DMPU - DMU, 2008).

Malgré les projets urbains menés ces dernières années (notamment l'Expo'98), le front reste séparé du reste de la ville par un ensemble de barrières routières, ferroviaires et portuaires. La mairie a donc entrepris un ensemble d'interventions sur ce front, encadré par des négociations avec l'administration portuaire, pour rendre accessibles, voire libérer, certaines aires. Les interventions comprennent le renforcement de la fonction résidentielle aux pieds des collines, une réorganisation de la circulation favorable aux modes doux et la création d'équipements au bord du Tage pour attirer des visiteurs. Tout cela implique des réaménagements des espaces publics. La mise en œuvre du plan a privilégié, dans ce premier moment, le morceau qui longe l'hypercentre de la ville, entre le Cais do Sodré et Santa Apolónia.

### 2.2.3.3 Des zones 30

Les objectifs du programme précédent coïncident globalement avec ceux de la création de **zones 30**. Le PDM de 2012 prévoit la création d'une trentaine de ces zones dans la ville (M. Soares, 2013). Avant le plan, ce concept n'avait été mis en œuvre qu'une seule fois, en 2009 (Nunes da Silva & Lajas Custódio, 2013). La première zone 30 de cette nouvelle vague a été inaugurée en octobre 2013 (Alemão, 2013).

La démarche est proche des standards internationaux (Nunes da Silva & Lajas Custódio, 2013), mélangeant des objectifs de réduction de la sinistralité viaire, de promotion des modes doux et de la vie sociale dans les quartiers ciblés. Les aménagements comprennent plusieurs mesures d'accalmie du trafic, d'augmentation du stationnement pour résidents et de création d'espaces partagés ; un design différent des espaces autour ; et une identité graphique (dont du mobilier urbain) spécifique.

Cette démarche répond aux objectifs de la politique d'espace public de la ville et marque aussi l'entrée de la mobilité dans la conception de l'espace public (au-delà de la simple voirie). Cela mène aussi à un renforcement de la collaboration avec les services de l'urbanisme et des espaces verts, y compris pour pallier à l'inexpérience des services de la mobilité dans la conception d'espaces publics (cf. *infra*).

### 2.2.3.4 La démarche BIP/ZIP, une géographie prioritaire

L'exécutif de Costa a aussi apporté des nouveautés à la politique de logement et développement social de la ville, dont la création d'une géographie prioritaire : des **quartiers et zones d'intervention prioritaire (BIP/ZIP)**, avec des carences particulières en termes urbanistiques, socioéconomiques et environnementaux. Cette géographie prioritaire a des conséquences sur la production de l'espace public.

L'outil souligne le devoir municipal de renforcement de l'investissement sur ces zones. Il met également en avant les mots-clés de l'action de la *vereadora* en question (Helena Roseta) : la transparence et la participation. Par ailleurs, la démarche participe au changement dans la politique municipale de réhabilitation urbaine (Câmara

Municipal de Lisboa, 2011a), dans la mesure où les BIP/ZIP identifiés<sup>78</sup> deviennent éligibles pour des opérations de réhabilitation urbaine systématique<sup>79</sup>. Ces intentions du côté de la réhabilitation urbaine rejoignent la manière dont les services du logement et du développement social perçoivent leur mission : une vision du « *logement en tant qu'habitat, non seulement la maison, mais aussi l'ensemble urbain, remettant en question les différents droits à la ville* », un triangle liant la maison, la rue et la famille (technicien, entretien du 08/07/2014).

La désignation des territoires les rend éligibles pour un programme de financement de partenariats locaux dont une des thématiques d'action est celle de la réhabilitation et la requalification d'espaces. Le démarrage de la convivialité dans le quartier est aussi un objectif activement financé par ce programme (Brito, 2013). Cette désignation peut encore mener à la création d'un *Cabinet de soutien au quartier d'intervention prioritaire* (GABIP). Son but est d'assurer une présence plus forte dans le territoire, tout en décentralisant l'initiative, promouvant la coordination et le travail avec l'échelle locale et le co-gouvernement. Ils ne sont mis en place que dans des situations exceptionnelles, comme par exemple lors du déploiement d'un lourd programme d'investissements. C'est le cas du quartier de la Mouraria.

La délimitation de ces territoires n'entraîne aucune intervention automatique. Pourtant, on y voit un effet de signalement potentiel (technicien, entretien du 08/07/2014). Au-delà de rendre ces territoires et leurs acteurs éligibles pour des financements, les services responsables espèrent que la désignation amène implicitement la démarche participative derrière et que les services traditionnels de la mairie sachent, dorénavant, que les organisations locales devront être consultées pour la mise en œuvre de leurs actions. En même temps, le service responsable de la démarche BIP/ZIP a assumé un rôle d'intermédiaire entre structures municipales et acteurs locaux.

Dans ses traits généraux, la démarche BIP/ZIP ne donne pas lieu à une politique d'espace public. Mais elle constitue un pas vers une politique de développement social et de réhabilitation urbaine où l'espace public est soutenu en tant qu'outil important. Ce lien entre l'espace public et le sociocommunautaire est plus explicite ici que dans les démarches promues par les services de l'urbanisme, de la mobilité ou des espaces verts. BIP/ZIP a financé plusieurs projets d'initiative locale en rapport explicite avec l'espace public. Les services responsables se sont par ailleurs engagés directement dans la

---

<sup>78</sup> Les 67 BIP/ZIP de Lisbonne comprennent des quartiers de logement social municipal, des quartiers historiques, des quartiers de genèse illégale et une catégorie « autres ou mixtes », dont les quartiers d'auto-construction et coopératifs du post-révolution (technicien, entretien du 08/07/2014).

<sup>79</sup> La stratégie pour la réhabilitation de la ville a zonée presque toute la ville consolidée comme éligible pour la réhabilitation urbaine, c'est-à-dire que les propriétaires peuvent bénéficier d'un ensemble d'avantages liés à ce statut. La réhabilitation systématique signifie que la mairie a désigné une aire où elle va concentrer plusieurs investissements et mettre en œuvre un programme pour accélérer la transformation du quartier.

promotion d'aménagements d'espace public dans des quartiers de genèse illégale ou coopérative, où les déficits d'espace public sont perçus comme particulièrement aigus. La citation suivante illustre bien cet esprit :

*« Les BIP sont des intersections de carences environnementales et urbaines et nous essayons de répondre [...] au rapport entre droit au logement et droit à la ville [...]. L'espace public [y apparaît] en tant que plateforme d'accès à la ville, mais une plateforme non seulement de hardware, mais aussi de logiciel, dans une logique de cohésion sociale, d'espace de la rencontre et de citoyenneté. Et pour que tout ça adienne, nous pouvons avoir la question du logement résolue, un espace public permettant et promouvant tout ça, mais si dès le départ les résidents n'ont pas, individuellement et collectivement, leurs besoins [socioéconomiques] basiques satisfaits, on risque de perdre cet accès. La question socioéconomique est la plus importante, c'est l'objectif final et le plus important, parce qu'il concerne l'individu lui-même, le collectif et la communauté, le processus de la communauté »* (technicien, entretien du 08/07/2014).

### **2.2.3.5 L'action des Unités d'intervention territoriale (UIT)**

BIP/ZIP partage plusieurs traits avec la philosophie des Unités d'intervention territoriale (UIT). Leur création dans une restructuration organique récente de la mairie vise une meilleure territorialisation des actions des différents services sectoriels, notamment dans un urbanisme de proximité, et un rapprochement du citoyen, par le développement d'une culture de participation. Leur mise en œuvre se révèle difficile et une des difficultés est un manque d'expériences avec ces méthodes.

La capacitation des techniciens à ce nouvel éventail de compétences s'est ainsi affirmée comme une priorité. Pour le faire, le service coordonnant les différentes UIT a lancé en 2013 des **programmes intégrés** sur des parties de chaque UIT. Ces programmes devaient *« engager tous les partenaires et intervenir sur toutes les composantes »* (technicien, entretien du 06/09/2013) : le bâti, le tissu commercial, les espaces publics et les équipements. Ces programmes condensent la pensée « espace public » que les UIT veulent développer : *« un regard qui va au-delà de la parcelle, du pavé, du mobilier urbain ou de l'espace public d'une place. Un regard sur la place, tout ce qu'y a lieu, les usages, la sécurité, l'éclairage public, le commerce, les horaires de fonctionnement des bars, les bâtiments, etc. »* (technicien, entretien du 06/09/2013).

### **2.2.3.6 La mise en œuvre de la trame verte**

L'action du *pelouro* de l'environnement en matière d'espace public se structure autour de la **mise en œuvre de la trame verte** de la ville. Celle-ci consiste, d'abord, dans le réaménagement (ou la création nouvelle) d'espaces verts de plusieurs typologies à travers toute la ville, dotés d'une profusion d'équipements.

Ces réaménagements ont été complétés par une démarche nouvelle, initiative de l'exécutif actuel, autour de l'agriculture urbaine. Certains de ces espaces sont ainsi

dotés de jardins partagés, dont les plots sont attribués aux riverains. Toutefois, les plots s'intègrent toujours dans des espaces verts d'usage public.

Enfin, le troisième grand volet de la mise en œuvre de la trame verte passe par la création d'un réseau de parcours et corridors. Cette démarche fusionne la pensée « réseau » présente dans la notion de trame écologique (les processus écologiques ont besoin d'un continuum naturel pour prospérer) avec des injonctions politiques à la promotion des déplacements en modes doux. Les services techniques de l'environnement ont ainsi proposé la création de liaisons piétonnières et cyclables entre les différents espaces verts, et les traversant. L'objectif est de stimuler l'usage de tous les espaces de la trame verte, grâce à une image commune de réseau, ainsi que des nouveaux comportements de mobilité. Le réseau se cantonne aux espaces verts et aux liaisons entre eux de manière à interférer le moins possible avec les domanialités des services de la mobilité.

### **2.2.3.7 L'événementiel en espace public**

La mise en œuvre de la trame verte est accompagnée d'un investissement dans **l'événementiel en espace public**. La démarche propre aux acteurs de l'environnement sera explorée davantage dans le chapitre 4. A ce stade, il suffit d'affirmer que la *vereação* cherche à stimuler l'organisation d'événements de petite échelle par les concessionnaires des kiosques, de manière à promouvoir leur découverte et fréquentation par les usagers potentiels. Dans la même ligne, le cabinet du *vereador* essaye de négocier la localisation des événements avec des entités privées qui soumettent des propositions. Ces négociations tendent à privilégier des espaces récemment aménagés ou dont la fréquentation est jugée insuffisante.

Toutefois, ce pari dans l'événementiel en espace public n'est pas une nouveauté absolue. La ville avait entamé dès les années 1990 un processus similaire autour des fêtes de la ville qui se tiennent pour la Saint-Antoine, le saint-patron de la ville. En 2007, tous les domaines de l'administration municipale, y compris la culture, ont été appelés à contribuer à l'objectif d'« *habiter Lisbonne* ». L'EGEAC, l'entreprise municipale en charge de la gestion des équipements culturels et de l'animation culturelle, a par la suite renforcé l'offre municipale en termes de culture sur l'espace public, par des festivals multi-sites ou ancrés dans des zones où des enjeux urbanistiques existent (comme la Mouraria).

Les choix de l'entreprise articulent sa mission en termes de politique culturelle avec les enjeux de la politique urbaine plus vaste de la ville. Ainsi, elle tend à choisir des localisations à valeur patrimoniale ou d'autres incitant à la découverte d'espaces moins fréquentés de la ville. Sa mission de vulgarisation de la culture la pousse aussi à programmer des événements dans des quartiers moins favorisés. Parfois, ce sont les caractéristiques concrètes de l'événement programmé qui déterminent la localisation choisie.

Le rôle croissant de l'événementiel dans la politique urbaine lisboète fait que l'EGEAC est de plus en plus appelée à se prononcer sur des aménagements d'espace public pour exprimer les besoins techniques de l'événementiel.

Cette liste des principaux programmes fait apparaître plusieurs dispositifs qui concourent globalement dans l'investissement des espaces publics pour les rendre plus utilisés. Il y a pourtant des différences dans les méthodes de prise en compte des usages envisagées, notamment par rapport à l'engagement des citoyens. Ces questions seront discutées dans le détail dans le chapitre 4 et puis dans la partie III.

## **2.2.4 Un organigramme fragmenté par rapport aux compétences en espace public**

### **2.2.4.1 La fréquence du changement organisationnel à Lisbonne**

Lisbonne est une commune où les changements organisationnels sont fréquents et ce, à trois niveaux. D'abord, au long d'un même mandat, il est assez fréquent que les *pelouros* changent de *vereador*, en reflétant des rééquilibrages politiques. Ce type d'altération ne requiert pas de changement profond de l'organisation de la mairie. Elle change éventuellement l' élu auquel un service technique donné répond et peut mener à certains changements dans la politique sectorielle en question. Une deuxième figure de changement organisationnel passe par la restructuration organique de la commune. Elle peut être assez normale lorsqu'elle opère au niveau des divisions<sup>80</sup>, et est plus rare à cause de ses lourdes conséquences, lorsqu'il s'agit d'une restructuration intégrale des services de la mairie. Enfin, le cas de figure le plus extrême est celui d'une réforme administrative, où il y a des transferts de compétences de la commune vers d'autres niveaux de l'administration publique, voire un changement des limites administratives.

Pendant la période étudiée, tous ces cas de figure se sont manifestés : la redistribution de *pelouros* au long des mandats et suite aux élections de 2007 et 2013 ; une importante restructuration de la mairie a eu lieu en 2011, dans un effort de territorialiser l'action municipale, jugée trop sectorielle ; et en 2013, suivant des injonctions du gouvernement central, la cinquantaine de *freguesias*<sup>81</sup> de la ville ont été

---

<sup>80</sup> Les services de la mairie de Lisbonne s'organisent hiérarchiquement : Direction Municipale, Département, Division. Les deux premiers sont des unités organiques à caractère permanent, les divisions à caractère flexible. Les directions représentent une aire sectorielle ou de support à l'action de la municipalité et comprennent des départements aux compétences opérationnelles et instrumentales. Les divisions peuvent être intégrées dans un département ou directement rattachées à la direction municipale et elles aussi ont des compétences opérationnelles et instrumentales. Elles ne sont pas prévues dans le *despacho* qui établit l'organigramme de la mairie ; à cause de leur flexibilité, elles se veulent adaptables aux besoins et enjeux de l'administration au fil du temps.

<sup>81</sup> Les *freguesias* sont les niveaux administratifs en-dessous de la commune.

fusionnées dans une vingtaine, lesquelles se sont vues attribuer plus de compétences<sup>82</sup> et de moyens financiers.

Ainsi, parler d'une organisation de la mairie de Lisbonne et d'une structuration des processus de production d'espace public de 2007 à 2013 devient difficile, quitte à énoncer toutes les évolutions encourues pendant cette période. Pour simplifier, je me réfère majoritairement à la période de 2011 à 2013, suite à la réorganisation des services et avant les élections et à la réforme administrative qui a suivi. Le gros de mon enquête a été mené pendant cet état des choses. Pendant cette période, José Sá Fernandes était le *vereador* des espaces verts et de l'espace public.

#### 2.2.4.2 Quelques notes sur l'apparition de « l'espace public » dans l'administration lisboète

Selon un technicien (entretien du 11/01/2013)<sup>83</sup>, **la pensée « espace public » est apparue à Lisbonne du particulier vers le général**, c'est-à-dire qu'elle n'a pas découlé d'une politique urbaine centrée sur l'aménagement des espaces publics. Au contraire, c'est au sein d'une division créée en 1991 pour la maîtrise du mobilier urbain qu'on y trouve une première manifestation. Sous la Direction municipale de l'environnement et des espaces verts, la division était chargée de la gestion de l'occupation de la voie publique et du mobilier urbain, dans le but de gérer l'intervention d'acteurs privés, de concessionnaires de missions publiques et des acteurs publics eux-mêmes pour des espaces de plus grande qualité. Celle-ci était associée au désencombrement des espaces, notamment par rapport à l'accessibilité et mobilité des PMR. L'action de cette division débouche sur un document important, le règlement général de mobilier urbain et d'occupation de la voie publique (Câmara Municipal de Lisboa, 1991), toujours en vigueur dans sa globalité, avec plusieurs amendements.

Ce n'est qu'en 1994 que l'espace public devient l'objet d'une unité organique dans la structure municipale, avec la création de la Division des espaces publics urbains<sup>84</sup>. En même temps, deux autres divisions sont dotées de compétences dans le domaine, au-delà de la voirie : une Division de projets d'environnement, responsable de la conception

---

<sup>82</sup>Parmi les compétences transférées se trouvent quelques-unes liées aux espaces publics, notamment l'entretien des espaces verts et des arbres.

<sup>83</sup> Ce sujet n'a pas été prioritaire dans l'enquête, c'est pourquoi ce qui est présenté par la suite ressort d'un certain bricolage à partir de certains entretiens et d'un usage intensif de Google et du bulletin municipal. Je ne prétends donc pas à l'exhaustivité – il n'est pas question d'une histoire de l'espace public en tant que secteur de l'administration lisboète – et je suis conscient du risque réel des biais introduits par les parcours et expériences des enquêtés sur le sujet. Toutefois, l'information effectivement recueillie me semble suffisamment pertinente pour être incluse dans ce manuscrit.

<sup>84</sup> La mission de Division des espaces publics urbains n'était pas la conception des espaces publics, mais « *plutôt un mix de planification, initiation et organisation du mobilier, de l'espace et du projet, une 'réunion' qui avait beaucoup de conceptuel* » (technicien, entretien du 13/11/2013). Cependant, elle a eu un rôle progressivement plus important dans la conception des espaces dans un mouvement d'opposition aux aménagements pilotés par les services de la voirie.

des espaces verts, et une autre division travaillant plutôt à l'échelle de proximité au sein d'une Direction municipale d'intervention locale (DMIL)<sup>85</sup>. On peut voir que la dispersion de compétences en espace public entre plusieurs services a son origine ici, séparant espace public, espaces verts et services territorialisés.

En 1998, une partie de la Division des espaces publics est transférée vers l'ancienne Division de projets d'environnement, rebaptisée Division des projets de trame verte, dirigée par un membre de cette équipe venant des espaces publics<sup>86</sup>. Cela correspond à une volonté de la mairie d'internaliser la maîtrise d'œuvre, suite à une période où la commande à l'extérieur était la norme<sup>87</sup>. Cette organisation illustre aussi une tendance visible encore aujourd'hui, où la production des espaces publics se déroule d'une manière partiellement autonome des répartitions formelles de compétences entre les différentes unités organiques de la mairie. Ainsi, malgré l'appartenance de cette Division de projets de structure verte au Département d'espaces verts, elle a développé des études et des projets à plusieurs échelles et pour toutes typologies d'espace public confondues, verts ou non.

Ces compétences élargies de la division sont institutionnalisées en 2003, quand la Division d'études et projets (qui a succédé à celle des projets de trame verte) passe à combiner les compétences et une partie de l'équipe de la Division des espaces publics urbains et de la DMIL. Pour la première fois, les compétences en études et projets d'espace public sont théoriquement rassemblées au sein d'une même unité organique (technicien, entretien du 11/01/2013)<sup>88</sup>. Ce large éventail de compétences a été renforcé par la mise de la division sous la dépendance directe de la Direction municipale de l'environnement et non plus du Département des espaces verts. Elle avait ainsi un accès direct aux responsables politiques et à leurs interlocuteurs premiers dans la structure technique. Cette structure a survécu à peu près intacte jusqu'à la restructuration de 2011.

---

<sup>85</sup> La DMIL est une sorte d'ancêtre de l'Unité de coordination territoriale (UCT) et des Unités d'intervention territoriale. La DMIL a été supprimée dans les années 2000, dans un mouvement de reconcentration des compétences dans les services sectoriels de l'administration municipale. En 1994, la DMIL intégrait une Division d'intervention sur l'espace public au sein du Département de qualification de l'espace public. Ce dernier était encore composé d'une division de gestion de l'occupation de l'espace public et de celle de l'éclairage. Au sein de la Direction municipale, on pouvait encore trouver le Département de suivi et conservation de l'espace public, avec des divisions territorialisées.

<sup>86</sup> Il n'est pas anodin que, malgré leur appartenance à une même Direction municipale, les services « espaces publics » étaient localisés en Alcântara, au bord du fleuve, tandis que ceux de conception de la trame verte et de gestion des bois avaient leurs installations à Monsanto, en pleine forêt municipale.

<sup>87</sup> La maîtrise d'œuvre en régie reste la norme jusqu'à présent, malgré des exceptions importantes, dont certaines seront analysées en tant que cas d'études.

<sup>88</sup> Et ce, selon un technicien ayant participé à ces mouvements. Pourtant, j'ai trouvé des références à une Division de l'aménagement (*ordenamento*, en portugais) de l'espace public à la Direction municipale de la planification, et donc aux services de l'urbanisme. Pourtant, je n'ai pas pu trouver la définition de ses compétences. L'interrogation demeure.



### 2.2.4.3 La production de l'espace public dans l'organigramme de la mairie

La **restructuration de février 2011** redistribue les compétences en espace public, désormais partagées par différentes unités organiques, parfois d'une manière imprécise. Ce flou fait que ces compétences sont disputées entre les différents responsables politiques et institue une coopération constante entre les différents services et les élus respectifs.

Cette restructuration apporte des transformations à l'organigramme précédent de deux grands ordres (Município de Lisboa, 2011). D'abord, elle essaye de casser la segmentation verticale des services. Des unités transversales de caractère territorial sont créées (les UIT)<sup>89</sup>. Deuxièmement, elle crée une déconcentration de compétences et les conditions pour une décentralisation en vue de la réforme administrative de 2013. Le préambule au *despacho*<sup>90</sup> souligne que cela exige une refonte de la culture de fonctionnement quotidien de la mairie, demandant davantage de coopération et de partage de ressources entre les différents services. Elle préconise aussi un fonctionnement par projets, encadrés par de la planification et de l'évaluation.

Pour ce qui concerne l'espace public, le changement de plus grande ampleur est la création des **UIT**. Celles-ci, au nombre de cinq, sont des services territorialisés assurant l'urbanisme de proximité, la gestion et l'entretien de l'espace public et d'équipements et l'intervention communautaire. Leur création vise le rapprochement de la décision des besoins d'intervention et la promotion de l'intégration territoriale des actions sectorielles, « *particulièrement en ce qui concerne l'espace public* » (Município de Lisboa, 2011, p. 9647).

Pourtant, les UIT ne sont pas les seules unités organiques avec des compétences en matière d'espace public. **Au moins sept directions municipales ont des compétences** qui directement ou indirectement participent à **la production des espaces publics**. Parmi celles-ci, trois ont un rôle particulièrement important. Premièrement, les responsabilités des UIT incluent la gestion et l'entretien des espaces publics, mais aussi l'élaboration de projets intégrés et de réaménagement et de valorisation de l'espace public. Deuxièmement, la **Direction municipale de la planification, réhabilitation et gestion urbanistique (DMPRGU)** intervient par ses tâches de planification (qui peuvent aller jusqu'au plan de dessin ou lotissement) et a aussi des compétences de planification de l'espace public en articulation avec **la Direction municipale de l'environnement urbain (DMAU)** et d'élaboration de projets et études urbaines, en articulation avec les UIT. Cela paraît compatible, dans la mesure où un service semble plus orienté vers la planification, l'autre vers l'élaboration de projets.

La DMAU a la responsabilité pour la promotion de la requalification et valorisation des espaces publics, la gestion de l'éclairage public, la propreté, la gestion du vert urbain

---

<sup>89</sup> On renforce aussi l'intégration horizontale dans les unités d'encadrement, de support ou opérationnelles – par exemple, les questions de finances sont centralisées dans les services respectifs.

<sup>90</sup> Despacho n.º 3683/2011, publié dans le DR, 2<sup>ème</sup> série, n.º 39, du 24 février 2011.

et la définition des stratégies et des règlements de gestion de l'espace public. Il peut y avoir des éventuelles superpositions de compétences de gestion entre la DMAU et les UIT et entre la coordination de la politique d'espace public avec la DMPRGU. En outre, il faut souligner que le projet et la programmation des espaces publics sont plutôt attribués aux UIT. Enfin, la **Direction municipale des projets et des travaux (DMPO)** a des attributions dans la réalisation des projets et dans leur mise en chantier. Le diplôme lui-même reconnaît ce partage, voire superposition, de compétences quand il incite à la coopération et à l'articulation entre les différentes unités organiques.

Toutefois, il y a encore d'autres unités organiques ayant des compétences d'espace public. Ce rôle peut être assez limité, comme c'est le cas des services de la culture qui s'occupent de l'art public en ville, mais peut être plus significatif lorsque les compétences attribuées à un service sectoriel ont un impact « zonal ». C'est le cas des interventions sur les quartiers et zones d'intervention prioritaire (BIP/ZIP), attribuées à la Direction municipale du logement et du développement social (DMHDS), ou de la mise en œuvre de zones 30 et de zones résidentielles à la charge de la Direction municipale de la mobilité et des transports (DMMT). Cette dernière a par ailleurs des compétences dans la planification et la promotion de la mobilité durable, ce qui peut avoir un fort impact sur les espaces publics.

Il y a donc une dispersion des compétences d'espace public et une pléthore de compétences sectorielles qui peuvent avoir un impact sur ces espaces, voire créer des domanialités particulières sur certaines portions du territoire municipal. La **collaboration entre les services** est ainsi prévue par le *despacho*, d'autant plus que l'organisation par projet est accompagnée d'une gestion flexible du personnel de la mairie<sup>91</sup>. En outre, ce souhait de la flexibilité se traduit encore dans le caractère non permanent des divisions au sein des directions municipales, complémenté par la possibilité de création d'équipes de projet *ad hoc* à des mandats temporaires et aux objectifs spécifiés. Il devient donc possible qu'à chaque déclenchement d'un processus de production les rôles et compétences de chaque acteur soient discutés. Mais cette organisation encourage davantage l'indétermination des responsables politiques pour la production de l'espace public, dans la mesure où plusieurs d'entre eux ont de la légitimité pour prétendre à mener des processus. C'est ce qui s'est passé pendant la période étudiée.

Par rapport à la **répartition de responsabilités parmi les élus**, José Sá Fernandes est le *vereador* de l'environnement et des espaces verts dès son arrivée à l'exécutif en 2007. En 2008, il a reçu aussi le *pelouro* de l'espace public, dont il a gardé la charge jusqu'à 2013, période à laquelle il a été attribué à Manuel Salgado. Pendant cette période, la totalité de la production de l'espace public était sous la responsabilité

---

<sup>91</sup> Avec notamment la mise en place d'un cadre de personnel unique facilitant la mobilité des travailleurs au sein de la municipalité

politique de Sá Fernandes. Pourtant, l'arrêté fixant ses attributions rend explicite que les décisions de l'élu en la matière doivent être articulées avec celles de l'élu à l'urbanisme (qui a toujours la planification à sa charge) et de celui de la mobilité.

Si on se penche sur les nombreux aménagements d'espace public pendant cette période-ci, il est visible que les services de **Sá Fernandes** n'en détiennent pas le monopole. Cela tient à la répartition des compétences par les services, qui ne sont pas tous sous l'égide de Fernandes. Mais un enquêté (technicien, entretien du 11/01/2013) suggère aussi que ce flou a pu être exploré davantage par les élus de l'urbanisme et de la mobilité. Tous les deux détenaient des compétences techniques dans la matière<sup>92</sup> et, donc, se sentiraient poussés à intervenir directement dans la production des espaces. Cette dernière affirmation est difficile à démontrer, même si pendant mon enquête j'ai pu observer que Salgado discute des options de dessin dans le détail, comme s'il était un architecte coordonnateur.

Revenant sur la question des compétences, la *vereação* de **Salgado** intervient sur la production de l'espace public d'abord à travers la **Division de projets et études urbaines (DPEU)** au Département de la planification urbaine. Cette division qui existe depuis 2003 exerce un travail soutenu d'études préalables à l'urbanisme et à la production de l'espace public qui peut atteindre un très grand détail, où leurs « programmes » se rapprochent fortement de la figure de l'avant-projet lyonnais. Ces programmes sont ensuite passés à une maîtrise d'œuvre, souvent externe. Mais dans ce domaine, le *pelouro* de Salgado s'est aussi doté d'un bureau de maîtrise d'œuvre. Profitant du fait que la Direction des projets et des travaux soit aussi sous sa responsabilité (depuis 2009), il crée une **équipe de projet d'espace public (EPEP)** au sein de la Division de construction d'équipements (cf. *infra*). Celle-ci prend progressivement en charge l'élaboration de projets d'espace public sur le territoire lisboète. Le cabinet de **Nunes da Silva**, lui, intervient surtout à travers des aménagements liés à la mobilité, notamment les zones 30. Mais il est aussi intervenu dans le développement du réseau cyclable au-delà de celui lié à la trame verte et dans des réorganisations de schémas viaires. Il a ainsi créé une **équipe de planification et dessin de la voirie** au sein du Département de la voirie.

Devant ce cadre, l'interaction entre les services municipaux, notamment les trois touchant à la mobilité, à l'urbanisme et à l'environnement est devenue incontournable. La section suivante en présente les contours.

### 2.2.5 La structuration des processus de production des espaces publics

A partir de ce cadre organisationnel, il est difficile de déduire un processus-type de production de l'espace public à Lisbonne. Les enquêtés eux-mêmes semblent avoir de la

---

<sup>92</sup> Fernando Nunes da Silva, le *vereador* de la mobilité, est un réputé professeur universitaire dans le domaine des transports et de la mobilité et de l'aménagement et il a essayé de pousser fortement la création de zones 30 et du réseau cyclable de la ville. Manuel Salgado, lui, est un célèbre architecte-urbaniste avec plusieurs décennies d'expérience.

difficulté à le faire. Quand je leur demandais de me le décrire, ils s'appuyaient le plus souvent sur des exemples concrets ou décrivaient l'état souhaité des choses suite à la restructuration de 2011, encore fraîche et en cours d'application au moment de mon travail de terrain. Ainsi, dans cette section je décrirai ce qui est commun à la quasi-totalité des processus et, par la suite, les processus-type tels qu'ils sont menés par les *pelouros* de l'urbanisme, des espaces verts et les UIT. Ces descriptions seront succinctes, puisque c'est plutôt au niveau des études de cas qu'un certain approfondissement est nécessaire.

#### **2.2.5.1 Le rôle des élus**

A l'exception de très petites opérations, telles que des réfections de trottoir, ce sont les *vereadores* qui déclenchent tout processus de production de l'espace public à Lisbonne – sans leur feu vert, rien ne commence. Pourtant, les « idées » ne leur sont pas forcément imputables. Leur rôle est de l'ordre de la définition de priorités, de l'autorisation pour que les procédures se mettent en place et, parfois, de faire des commandes directes aux services. Cela peut revenir à la création de conditions politiques qui viabilisent des démarches dont la conception s'est faite exclusivement au sein des services techniques, sans intervention politique.

Par ailleurs, les *vereadores* sont aussi présents dans la validation des phases successives du projet, y compris dans des réunions de coordination régulières : « *d'une certaine manière, la vereação garde toujours le rôle de client, de maître d'ouvrage* » (membre du cabinet de l'élu, entretien du 13/09/2013). Cet interventionnisme de l'élu peut aller plus loin, par exemple grâce à ses compétences techniques dans le domaine.

L'articulation des desseins politiques des élus avec le corps technique et administratif de la mairie est faite à l'aide d'un cabinet. Chaque *vereador* en a un, composé de plusieurs conseillers aux expertises techniques spécialisées. Ils œuvrent à l'adaptation nécessaire des services techniques et de leurs méthodes de travail aux nouveaux objectifs politiques.

#### **2.2.5.2 Les injonctions à la collaboration sont réalisées**

La collaboration entre les différents services dans la production des espaces publics préconisée par l'organigramme est effectivement mise en œuvre. Celle-ci se tient entre les services contingents à chaque projet, aussi bien qu'au niveau d'une coordination globale des interventions. Par exemple, la création du réseau cyclable de la ville a été suivie par une commission de travail interservices.

Pour la coordination générale, les élus des *pelouros* de la mobilité, de l'urbanisme et de l'environnement se réunissent deux fois par mois, avec les techniciens responsables des différents projets en cours. Ainsi, malgré les expertises et domaines propres à chaque service, les interventions en cours sont discutées et coordonnées. Par ailleurs, les techniciens des services les plus directement concernés par la production de l'espace public se réunissent toutes les semaines. Le chef de la DPEU coordonne les

projets en cours pour assurer que les espaces soient conçus, dès le début, avec toutes leurs composantes : la voirie, les espaces verts et la composition urbaine...

### 2.2.5.3 Les processus menés par les services de l'urbanisme

La **DPEU** et l'**EPEP** jouent un rôle majeur dans les processus menés par le *pelouro* de Salgado.

La première fonctionne comme un bureau d'études d'assistance à la maîtrise d'ouvrage qui ne se dédie pas exclusivement à l'espace public. En effet, elle travaille majoritairement à l'échelle de la « zone », sur le dessin urbain de grandes aires de la ville, donnant forme à son « *modèle urbain* » (technicien, entretien du 12/09/2013). Mais elle travaille aussi à d'autres échelles, y compris celle de l'espace public. Dans ces cas-ci, elle se comporte comme un quasi-client, développant les programmes et les avant-projets avant de les passer aux concepteurs, les accompagnant par la suite.

L'**EPEP** est censée être une présence constante dans tous les projets d'urbanisme dans la ville, indépendamment de la maîtrise d'œuvre. Elle peut elle-même développer la maîtrise d'œuvre, mais peut aussi accompagner des projets menés à l'extérieur (par d'autres services ou par des bureaux externes à la mairie), normalement sous la forme d'émission d'avis sur l'adéquation des propositions. Cet avis n'est pas obligatoirement suivi. Il peut par ailleurs être complété par des réunions avec la maîtrise d'œuvre pour assurer la cohérence et la continuité avec les objectifs de planification et de programmation. Son rôle est précisément de rapprocher la production de l'espace public des desseins de la planification de la ville. Elle participe par ailleurs aux réunions interservices hebdomadaires. Ainsi, même quand elle mène le projet, celui-ci est le fruit d'une collaboration. L'importance de cette activité de conception pour l'équipe se reflète d'ailleurs dans sa composition (architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs).

L'existence d'un service de maîtrise d'œuvre et d'un service d'assistance à la maîtrise d'ouvrage aux services de l'urbanisme a donc pour objectif de rapprocher la production des espaces publics des desseins de la planification et de la politique urbaines de Lisbonne. Le but est que l'autonomie de chaque projet ne remette pas en cause le projet urbanistique plus vaste et qu'il y contribue. Comment cette « **échelle urbaine** » de la production de l'espace public est-elle institutionnalisée par le *pelouro* ?

Celle-ci ne se fait pas à travers une systématisation du design de l'espace public. Le PDM contient les gros traits par rapport au rôle des espaces et définit les axes et zones prioritaires pour l'accomplissement du modèle urbain de la ville. Pourtant, si la *vereação* n'a pas créé d'un règlement, elle a mis en place des procédures pour assurer la cohérence entre les différentes opérations. Cela se fait par le développement d'études et de projets en régie suivis de près par le *vereador* et par la coordination entre les différents acteurs que j'ai présentée. D'autres mécanismes existent.

Un premier mécanisme, dont le programme *Une place dans chaque quartier* est paradigmatique, consiste dans le développement de la **programmation jusqu'à un niveau très détaillé**. Concrètement, les programmes développés par la DPEU présentent un diagnostic, des objectifs, mais aussi un programme spatialisé à une échelle 1/500, parfois avec des consignes en termes de matériaux, de nivellement du sol... Le but est d'homogénéiser les espaces publics de la ville à partir de détails-type. L'objectif n'est pas de faire pareil à travers tous les espace de la ville, mais plutôt d'uniformiser un éventail restreint de détails de design. Dans ce cas-ci, l'échelle urbaine correspond à la recherche d'une cohérence dans les objectifs, les manières de faire et les solutions, d'où l'importance de la concentration de la maîtrise d'ouvrage dans un même service et dans un même instrument de politique (le programme *Une place dans chaque quartier*).

La requalification des bords du fleuve est un autre cas de figure, où la mairie essaye de planifier les interventions sur les espaces publics d'une certaine zone. La cohérence est ici recherchée par la contractualisation de règles pour les réaménagements avec le gestionnaire des terrains (le port de Lisbonne). Dans ces contrats, les règles par rapport à la structure des espaces publics et aux possibilités constructives sont définies et représentées dans des cartes. Ensuite, le document est approuvé par les parties concernées. Chaque espace est doté d'un *concept d'espace public*, avec des consignes en termes de matériaux, du traitement des aires ouvertes, de l'éclairage, de la voirie, des pistes cyclables...

La DPEU développe encore d'autres études définissant les orientations pour les réaménagements de morceaux du territoire. Par exemple, un plan d'accessibilité piétonnière à la colline du Castelo, l'extension du concept de la requalification du Chiado<sup>93</sup> à l'aire environnante de la Baixa... Par ces morceaux, la ville, ou au moins ses « *zones les plus sensibles* » (membre du cabinet de l'élu, entretien du 12/09/2013), est graduellement couverte par des plans d'espace public, jusqu'au niveau de leur « *concept* » à la destination des équipes de maîtrise d'œuvre (internes ou externes). L'idée d'un règlement à l'échelle de la ville est mise de côté, parce que « *ce sont des situations très différentes qui demandent des approches différentes* » (membre du cabinet de l'élu, entretien du 12/09/2013). Ce n'est pas l'avis des services de l'environnement, comme nous verrons par la suite.

J'en dirai davantage dans le chapitre 4, mais il y a une **absence de démarche systématisée aux usages** dans les processus menés par l'urbanisme municipal. Il n'est pas question d'enquête spécifique au sujet et la « *connaissance du terrain* » est le plus souvent présentée suffisante. Le programme *Une place dans chaque quartier* essaye de souder la programmation avec une méthode systématique de diagnostic. Inspirée des

---

<sup>93</sup> Le Chiado a été victime d'un grand incendie à la fin des années 1980. Siza Vieira a élaboré le plan pour sa reconstruction. Les volumétries et la composition urbaine d'avant sont gardées (et les façades aussi dans sa grande majorité), mais il propose une densification du réseau piétonnier par la création de circuits par les cœurs d'îlot et de liaisons additionnelles pour vaincre les dénivelés de la zone.

travaux du *Project for public spaces*, l'adaptation faite par les services n'inclut pas la dimension ethnographique de la démarche. Je reprendrai ce sujet dans le chapitre 4.

Les pratiques de **concertation** avec le public ne sont pas très fortes dans les actions menées par ces services. Pourtant, des instances *ad hoc* existent. Ainsi, pour le réaménagement du Terreiro do Paço, la plus grande place de la ville, une première version du projet de la maîtrise d'œuvre a été soumise à une discussion publique organisée par l'Ordre des architectes. Publique, certes, mais orientée vers un public expert. Elle a néanmoins pu influencer la suite du projet (concepteur, entretien du 07/01/2015). Plus récemment, le *pelouro* semble engagé dans la généralisation de la discussion publique des aménagements d'espace public. L'arrêté fixant les compétences de Manuel Salgado lorsqu'il reçoit le *pelouro* de l'espace public affirme explicitement la responsabilité pour l'organisation de la discussion publique de chaque projet. Les premiers projets dans le cadre du programme des places de quartier ont été soumis à une discussion en ligne et aux mairies des *freguesias*.

#### 2.2.5.4 Les processus menés par les services de l'environnement

Dans les services de l'environnement, l'enquête a fait ressortir une approche plus systématique de la production des espaces publics. Au-delà de toutes les instances de coordination et de collaboration avec les autres services et élus qu'on a déjà pu voir, **la planification, programmation et conception des espaces verts sont concentrées** sur un ensemble restreint d'acteurs : le *vereador* José Sá Fernandes, un membre de son cabinet et la Division de planification et projet (DPP<sup>94</sup>), rattachée directement à la DMAU. Ce jeu d'acteurs se complexifie lorsqu'il s'agit du réseau cyclable, puisque l'interférence avec d'autres domanialités est plus forte.

L'action du *pelouro* est orientée par le *Plano Verde* (Plan vert) de 1994. C'est un document qui a une vocation plutôt stratégique sur les grandes options et la posture vis-à-vis de la place du vert dans la ville. Ce sont des directives à caractère technique, mais aussi fortement politique.

Si la décision est en dernière instance la prérogative seule de l'élu, il n'est pas forcément l'initiateur des projets, voire des politiques (technicien, entretien du 08/07/2014). D'une part, il peut en être l'idéologue, comme il l'a été pour le réseau cyclable ou l'agriculture urbaine, en posant une commande aux services techniques. Ces derniers, avec le cabinet de l'élu, organisent par la suite sa mise en œuvre. D'autre part, il peut être le facilitateur ou le créateur de conditions politiques pour la mise en œuvre de démarches créées au sein des services. Toutefois, la décision de l'élu sur le démarrage et la priorité des interventions n'est pas prise de manière isolée. Elle est concertée avec son cabinet, les services... Il peut par ailleurs se voir forcé à entamer des projets décidés ailleurs, comme ceux émanant des *freguesias* ou des résultats du budget participatif.

---

<sup>94</sup> La DPP est l'héritière des divisions de projets de la trame verte, etc., que j'ai mentionnées dans la section sur l'apparition des espaces publics dans la structure de la mairie.

Une fois la décision prise, elle est ensuite présentée à la DPP, souvent accompagnée d'un dessin, d'une carte et des documents élaborés par le cabinet, qu'on appelle clairement « *programme* » (membre du cabinet de l'élu, entretien du 13/09/2013). La DPP reçoit la commande (quand on n'est pas dans le cas de figure de mise en œuvre d'un projet préexistant) et développe l'avant-projet. Ce dernier est soumis à la *vereação* pour approbation. Ensuite, la DPP développe le projet d'exécution, prenant en compte les modifications éventuellement demandées, et on entame le chantier. La *vereação*, en tant que maître d'ouvrage, accompagne le déroulement de toutes ces phases à travers son cabinet.

Lors de la présentation des politiques d'espace public, on a pu voir comment José Sá Fernandes insiste sur l'importance de la mise en place d'équipements de convivialité sur les espaces aménagés. Malgré cette **orientation substantielle vers les usages, d'un point de vue procédural, les usagers sont à peine engagés.**

La programmation et la conception des espaces par la DPP s'appuient fortement sur la typologie. Celle-ci détermine les principes de dessin et les *fournitures* des espaces en question, tout en laissant de la place à un détournement de cette même typologie en fonction des spécificités du site. C'est-à-dire que les besoins de chaque espace pour la prise en compte des usages sont déterminés a priori, sans enquête systématique sur les spécificités locales des pratiques. Encore une fois, *la connaissance du terrain* est invoquée comme source suffisante d'information.

La concertation publique est aussi presque absente de la production des espaces menée par la DPP. Les usagers sont confrontés, de manière plutôt informelle, aux projets à un moment où les plus fortes options ont été faites. Ils sont appelés à se prononcer sur quelques préférences dans la mise en œuvre des décisions déjà prises et à identifier des éventuelles erreurs qui subsisteraient dans les projets de la division.

Je retournerai à ces questions dans les chapitres 4 et 6.

#### **2.2.5.5 Une anticipation des processus éventuellement menés par les UIT**

Au moment de l'enquête, les UIT étaient encore en train d'être mises en place, donc il n'a pas vraiment été possible de discuter autour d'une pratique instituée. Par ailleurs, la réforme administrative vers les nouvelles *freguesias* ajoutait une couche additionnelle d'incertitude, puisque des compétences d'espace public allaient sûrement être transférées. Les UIT étaient sous la tutelle partagée de Salgado, pour ce qui relevait de l'octroi de permis, et de Sá Fernandes pour l'espace public (technicien, entretien du 07/08/2013).

Pour les questions d'espace public, les UIT sont censées jouer un rôle d'intermédiaire entre les services techniques de maîtrise d'œuvre de la mairie et les partenaires locaux. Ce rôle est un héritage d'un programme appelé *Viver Marvila*<sup>95</sup>, un

---

<sup>95</sup> *Viver Marvila* a été un programme de réhabilitation de cinq quartiers de grands ensembles de logements sociaux avec des problèmes socio-urbanistiques dans la *freguesia* de Marvila, créé en 2008. La



moment d'expérimentation de philosophies et d'outils d'intervention sur les territoires et leurs espaces publics. Ces outils ont été par la suite institutionnalisés par la restructuration de février 2011, notamment dans les UIT et la stratégie de réhabilitation urbaine des BIP/ZIP. La nouveauté passe par des approches intégrées à la réhabilitation, comprenant des interventions sur le bâti et les espaces publics (pour améliorer le cadre de vie, mais aussi pour l'image, l'accessibilité et la mobilité des quartiers) et la dynamisation socioéconomique des zones ciblées. Et aussi de l'ordre d'un fort engagement de la population dans la prise de décisions sur les aménagements et leur programme<sup>96</sup>.

La tâche fondamentale des UIT devient le développement du programme préliminaire à l'aménagement. Celui-ci est ensuite transmis aux services de la mairie qui font de la maîtrise d'œuvre (ou à un maître d'œuvre externe). Les UIT ont tendance à devenir des services de maîtrise d'ouvrage, aussi parce que ce sont elles qui détiennent les budgets pour les aménagements<sup>97</sup>. Toutefois, ce rôle est limité par la fragmentation et superposition de compétences en espace public dans l'organigramme municipal. L'UIT n'a pas forcément la capacité à imposer sa volonté de commanditaire si un projet ne rencontre pas ses intentions. Devant les répartitions de compétences et les approches différentes de chaque service, des négociations deviennent nécessaires pour contourner

---

mairie de Lisbonne et un institut de l'Etat pour la réhabilitation urbaine en ont été les promoteurs, en tant que propriétaires du foncier et du bâti. La mairie de la *freguesia* et GEBALIS, l'entreprise municipale pour la gestion du parc locatif social, en étaient des partenaires (IHRU, 2014). Il compte avec l'engagement formel ou informel d'autres institutions de l'administration publique et les populations locales. Initialement piloté par l'Unité de projet de Chelas, il est, depuis février 2011, à la charge de l'UIT Orientale (Silva, 2012). Les unités de projet étaient des unités organiques territorialisées dépendantes de la Direction municipale de la réhabilitation urbaine, qui était indépendante de celle de la planification urbaine jusqu'en 2011. Elles avaient des compétences dans la mise en œuvre de la réhabilitation urbaine sur les territoires respectifs, ainsi qu'au niveau de la planification, du suivi et du contrôle et du développement social. L'étude de cas sur le quartier de la Mouraria en donnera davantage d'information.

<sup>96</sup> L'approche de *Viver Marvila* est construite en opposition à ce qui était perçu comme la manière habituelle de produire l'espace public à Lisbonne (technicien, entretien du 06/09/2013). Ce technicien fait part d'un manque de tradition d'engagement populaire dans les projets et d'une population peu participative quand des démarches de coproduction étaient proposées. Par ailleurs, les périodes de consultation publique étaient marquées surtout par des critiques. Cette consultation arrivait, selon lui, trop tard, lorsque les projets aboutissaient et sans aucun outillage permettant la population d'accéder au lexique technique. Mais le programme se distingue aussi par la place accordée à la conception. Le programme avait essayé de se distancer de la figure du concepteur qui part immédiatement vers une solution formelle coupant avec le préexistant. Ceci revenait à placer le débat hors les compétences des riverains et, éventuellement, bien loin de leurs attentes. Le concepteur dans *Viver Marvila* est un facilitateur, qui technicise et traduit une vision construite par la population et, en chemin, ajoute des propositions que seule son expertise pourrait permettre. La mobilisation de la population est ainsi devenue un enjeu fondamental, ce qui exige une rupture dans les temporalités traditionnelles du projet : la consultation devant des objets aboutis doit être substituée par une anticipation de l'engagement des partenaires locaux préalable à la maîtrise d'œuvre.

<sup>97</sup> Quelques UIT ont des techniciens aux compétences de conception, donc elles peuvent, en certains cas, s'occuper aussi de la maîtrise d'œuvre d'aménagement.

les obstacles. Cette incertitude pousse à une tactique d'évitement, où les UIT ne se battent que sur des questions à caractère fonctionnel ou en rapport avec l'entretien futur des espaces :

*« (...) ce que j'essaye, c'est que le service n'entame pas des questions autour de l'esthétique, parce que ça ne vaut pas le coup, c'est du bruit... Je crois qu'un jour la mairie doit avoir une équipe de projet unique et c'est bon, c'est là qu'on fera les projets de la mairie, et non plus par service... [...A présent], toutes ces équipes de projet, l'une pense ceci, l'autre cela, le résultat n'est pas bon »* (technicien, entretien du 06/09/2013).

C'est presque exclusivement au niveau de cet engagement des acteurs locaux que l'innovation méthodologique pour la construction des programmes est postulée. L'importance de dimensions telles que l'histoire ou les usages est reconnue, mais cette information est perçue comme existante au sein des services municipaux<sup>98</sup>.

Les informations ainsi recueillies, complétées par les remontées d'un système de récolte de plaintes des résidents de la ville (le GOPI, cf. la section suivante) sont jugées suffisantes pour les interventions routinières et de petite ampleur sur les espaces publics. Par ailleurs, les UIT privilégient la résolution de ces problèmes du quotidien, la création de petits espaces conviviaux avec peu de moyens, y compris dans des parcelles vagues. Le grand réaménagement d'espace public reste exceptionnel et n'est pas forcément celui qui a la plus forte contribution pour la qualité globale des espaces publics ni pour la qualité de vie des résidents (technicien, entretien du 06/09/2013).

Cette section a précisé les différentes approches qui découlent de l'organigramme fragmenté de la mairie. Deux informations importantes émergent. Premièrement, que malgré ces différentes approches, des essais de mise en cohérence existent, par un ensemble d'instances de coordination et par le fait que les compétences de conception restent largement concentrées au sein des services de la DMPO et de la DMAU. Deuxièmement, par rapport à la prise en compte des usages, on note un manque d'intérêt pour des dispositifs d'enquête qualitative. Les informations éventuellement apportées par ce type de démarche sont substituées par la connaissance de terrain des techniciens. Il y a, cependant, des fortes différences dans le rapport aux démarches de concertation et à l'engagement des usagers dans les processus. S'il y a une tendance générale pour une plus grande consultation des populations, les démarches de co-production, notamment au niveau des programmes, semblent réservées aux espaces défavorisés (BIP/ZIP) et à un urbanisme de proximité (UIT).

---

<sup>98</sup> « Par nature, les UIT ont cette information, leur travail initial leur a permis de l'avoir [...]. Pour le fonctionnement quotidien de cette intervention de proximité, ce genre d'études n'est pas nécessaire, parce que ceux qui interviennent dans cette zone la connaissent, rencontrent ses acteurs » (technicien, entretien du 06/09/2013).

### 2.2.5.6 La gestion des espaces publics

La succession des réformes organisationnelles à la mairie de Lisbonne a fait de la gestion quotidienne des espaces publics un domaine de décryptage difficile. Pourtant, quelques éléments en sont ressortis. D'abord, les réformes n'ont pas essayé de rassembler les compétences de gestion dans une seule instance, elles restent dispersées entre plusieurs services. En outre, la gestion quotidienne des espaces n'est pas ressortie de l'enquête comme un fort enjeu, sauf pour des préoccupations concernant leur état de conservation et les conséquences de cet enchaînement réformateur, la tendance vers la sous-traitance de ces tâches, et l'éventuelle surcharge sur les ressources limitées provoquée par la grande quantité d'aménagements récents. Les discours autour de la conception des espaces font référence à un effort d'intégration de la contrainte gestionnaire, mais aucune démarche systématisée n'a été mise en œuvre. Certains enquêtés ont mentionné également des difficultés par rapport au transfert, dans la restructuration de 2011, de toute compétence de suivi vers la police municipale et non plus au sein des services techniques concernés. Cependant, la gestion des espaces publics est devenue un sujet important dans la sphère publique et les médias : crues, gestion de déchets et des arbres... La mairie a entamé des efforts dans ce domaine.

Toutefois, si les enquêtés ne s'attardaient pas particulièrement sur les questions gestionnaires, ils les mentionnaient lorsqu'il était question de souligner des innovations pendant les mandats de Costa. Deux exemples ont été particulièrement cités, la création d'un système de gestion des interventions sur l'espace public (le GOPI) et le fort investissement dans l'événementiel en espace public.

Les **compétences de gestion sont éparpillées** entre plusieurs services. La DMAU garde des compétences dans la gestion de la globalité des espaces publics. En son sein il y a une division de construction des espaces verts et de gestion de l'espace public, dont la mission est partiellement de gérer le mobilier urbain (abris de bus, kiosques à journaux, de l'équipement) dans une logique de réseau. Les UIT ont à leur charge la gestion de l'occupation permanente de l'espace public (terrasses, publicité « régulière »), tandis que les permis pour l'occupation sporadique de l'espace public (donc de l'événementiel), de la publicité « extérieure » (les grands *outdoors* et toiles) et la divulgation de toute initiative de base locale sont la compétence de la Division de promotion et dynamisation locale (DPDL), directement rattachée à l'UCT. La DPDL s'occupe encore de la diffusion des initiatives de démocratie participative non imposées par la loi (les initiatives exigées par la loi restent affectées aux services de la planification urbaine).

L'UCT et les UIT ont encore des compétences dans la supervision et coordination de l'entretien de l'espace public, grâce au *Sistema de gestão de ocorrências e pedidos de intervenção* (Système de gestion des occurrences et des demandes d'intervention, GOPI). Par rapport à la gestion, une distinction entre espaces verts et espaces publics se manifeste, même si l'ensemble des divisions se trouve dans la direction de

l'environnement. Enfin, les services techniques sectoriels peuvent avoir l'attribution de la gestion de leur équipement particulier, tels que la mobilité dans la gestion de l'équipement de régulation du trafic ou la planification et travaux dans les infrastructures et dans l'organisation des chantiers.

Jusqu'ici, il n'y a pas de signe d'une refonte des manières de gérer et entretenir les espaces poussée par l'avènement d'une pensée « usage ».

Le **GOPI** est un outil de gestion d'information sur les occurrences sur l'espace public qui prétend centraliser et systématiser les canaux de communication entre les différentes composantes de la mairie et les citoyens pour ce que concerne des dysfonctionnements. Son but est de permettre l'organisation du travail des nouvelles UIT dans la gestion des espaces publics. Il vise contrer la multiplication des canaux de communication, passant souvent par les élus avant d'arriver aux services concernés. Cette manière de faire, associée à l'état des choses avant février 2011, rendait « *la chose ingérable d'un point de vue territorial. Qui contrôlait les choses, c'était la brigade opérationnelle, les choses arrivaient au fur et à mesure et eux, ils choisissaient ce qu'ils faisaient* » (technicien, entretien du 06/09/2013).

Le GOPI est alors une plateforme où toutes les occurrences et demandes d'intervention doivent être insérées. Chaque technicien doit débiter n'importe quel processus par l'inscription de la demande sur le système, en remplissant un formulaire très détaillé. Pour les citoyens, il y a une plateforme en ligne distincte (*Na minha rua*, dans ma rue) où l'information demandée est moindre. Les citoyens peuvent encore faire recours aux guichets de la mairie et d'autres canaux éventuels. Le GOPI peut encore être nourri par l'information recueillie par des techniciens des UIT lors de leurs sorties de terrain, dont le but est de diagnostiquer le fonctionnement des espaces et des équipements. Les demandes d'intervention sont centralisées au sein de l'UCT, qui établit des priorités, et organise le travail des brigades d'intervention. C'est aussi à l'UCT d'accompagner le déroulement des procédures en termes des délais et de l'adéquation des solutions.

L'objectif du GOPI n'est donc pas de résoudre de problèmes, mais de permettre un diagnostic complet, à tout moment, des occurrences par localisation et/ou par typologie. Cela peut permettre que des chantiers de plus grande envergure soient organisés, au lieu d'interventions au coup par coup. Outil « *de réponse rapide [...] à un problème ponctuel, [...] pour une microchirurgie dans l'espace public de la ville [...], de l'acupuncture urbaine* » (technicien, entretien du 07/08/2013), le GOPI ne sert pas à faire du projet. Cela se reflète aussi dans le dispositif de gestion mis en place, par processus, plutôt que par projet, très rare (technicien, entretien du 06/09/2013).

La quantité d'information recueillie<sup>99</sup> ouvre la possibilité à une activité de suivi de l'état des espaces publics. Le GOPI, en tant que système qui enregistre des demandes

---

<sup>99</sup> Environ 130.000 occurrences pendant sa première année.

d'intervention, ne peut pas se constituer en tant qu'outil de veille des usages, mais pourrait fournir des indications indirectes, au moins sur des lieux à *problèmes*, par exemple surutilisés ou fréquemment vandalisés. Les avis quant à l'existence d'un tel usage des données sont partagés.

D'un point de vue procédural, il y a trois instances de la mise en œuvre du pari sur **l'événementiel en espace public** qu'il est important de souligner.

Une première est au sein du **cabinet du vereador de l'environnement**, où il y a un membre dont la mission est la gestion de l'activité culturelle sur les espaces publics. Dans son travail, il y a deux situations-type : des propositions extérieures à la mairie, dont le cabinet doit évaluer l'intérêt et les contreparties à exiger (notamment pour les événements de grande envergure) ; et un travail de partenariat avec les concessionnaires des kiosques pour qu'ils développent leur propre programmation culturelle et accueillent des propositions municipales (membre du cabinet du *vereador*, entretien du 08/01/2013). Ce membre du cabinet veille encore à la publicisation d'initiatives promues par les différents services de la mairie. Enfin, la *vereação* s'engage encore, indépendamment de la provenance du promoteur, dans des négociations sur sa localisation. Nous verrons dans le chapitre 4 comment ces procédures complètent la démarche aménagiste de mise en œuvre de la trame verte.

Deuxièmement, la **DPDL** qui concède les permis d'occupation temporaire de l'espace public<sup>100</sup>. La procédure à entreprendre par la DPDL dépend de la provenance de la demande (interne ou externe à la mairie). Elle doit s'assurer de l'absence d'inconvénients à la réalisation des événements et coordonner les différents services municipaux. Le rôle de cette division est strictement administratif. Elle ne fait pas de jugement sur l'intérêt politique des manifestations. Lorsqu'il s'agit d'événements soutenus par la mairie, la question de leur réalisation ne se pose même plus (technicien, entretien du 13/08/2012) ; il ne faut qu'assurer la normalité procédurale de sa mise en œuvre.

Enfin, la troisième instance est **l'EGEAC**. Elle est responsable pour une grande partie de la programmation publique des événements en espace public et est ainsi menée à interagir, au moins par le biais des procédures, avec les services de la mairie. Son action de programmation est conditionnée par des impératifs de politique urbaine, on l'a vu. Par ailleurs, son fort savoir-faire opérationnel dans l'organisation d'événements est souvent demandé par la mairie. Enfin, en tant qu'interlocuteur privilégié avec le tissu culturel de la ville, elle joue aussi un rôle intermédiaire entre celui-ci et la mairie.

---

<sup>100</sup> Elle a été séparée des UIT, qui octroient les permis pour l'occupation permanente des espaces parce que certains événements peuvent traverser leurs frontières (par exemple, le semi-marathon).

Nous avons vu que la politique lisboète s'insère explicitement dans une démarche de compétition interurbaine, visant à attirer des résidents, des visiteurs, des investisseurs et des entreprises. Les espaces publics doivent contribuer à créer un cadre de vie et un paysage attirant et qui donne place aux pratiques de ces publics-cible. Les aménagements et les innovations gestionnaires cherchent explicitement à créer cette qualité de l'expérience des espaces. Toutefois, cela n'empêche pas qu'on articule la production des espaces avec d'autres enjeux, tels que la mobilité, le développement durable et la cohésion sociale.

J'argumente qu'à Lisbonne il n'a pas été tant question de formuler l'espace public en tant que domaine de politique à part entière que d'assumer sa qualité comme un enjeu central à la poursuite de l'ensemble des objectifs politiques de la ville. Cette nuance pourrait expliquer l'éparpillement des compétences entre plusieurs services, avec des approches différentes. Nous avons vu aussi comment certains services, comme ceux de l'événementiel, ont été appelés à réinventer leurs pratiques pour investir davantage les espaces publics de la ville. Qu'il ne soit pas objet d'une politique à part entière ne signifie pas qu'il ne se soit pas affirmé en tant que catégorie d'action (un mouvement qui a commencé dans les années 1990), ce qui est davantage visible dans les outils et instances de coordination d'interventions. La politique que je présente ici est ainsi un agglomérat de pratiques, pourtant cohérentes, qui partagent une croyance globale sur le bien-fondé de la qualité de l'espace public pour l'amélioration de l'attractivité de la ville.

L'orientation substantielle vers les usages est forte dans cette politique, dans la mesure où, d'abord, le piéton est censé bénéficier systématiquement des aménagements successifs. Mais, surtout, dans ce qui relève de la réponse à une demande imaginée, capable de plaire aux *nouveaux urbains* et aux touristes. C'est cette capacité, il semble, qu'on attribue à l'espace public et qui constitue le changement de la manière de faire de la mairie. Il n'est pas question de trop changer les procédures d'aménagement portées par les services d'urbanisme et de l'environnement. Les services de proximité et ceux du logement, par contre, recherchent à engager davantage les habitants. Il se devine l'apparition d'une géographie différenciée en termes des procédures participatives en fonction des pilotes des processus. Enfin, les procédures de gestion sont aussi remises en cause, là où certaines initiatives recherchent davantage d'efficacité et de souplesse dans les réponses.

### **2.3 UTOPIE CULTURELLE ET FORME URBAINE : LES ESPACES PUBLICS DE LOUVAIN-LA-NEUVE, VILLE NOUVELLE (1968-2013)**

Le terrain néo-louvaniste est très particulier et la désignation « politique d'espace public » est en effet réductrice pour ce que sera présenté par la suite dans ce sous-chapitre. S'agissant de la fondation d'une ville nouvelle, la cible de l'analyse est la globalité de ce processus et notamment la place qui est accordée aux espaces publics dans la composition urbaine de cette ville. Cela n'empêche pas que les mêmes questions

puissent être posées à ce terrain d'études, mais cet avertissement initial sert à souligner une importante différence : si les espaces publics et une idée d'usage ont bien été au cœur de la forme urbaine imaginée pour Louvain-la-Neuve, ils n'ont pas réellement configuré un secteur de l'administration ni une catégorie de l'action particulièrement mobilisée explicitement. Plutôt, ils étaient transversaux à toute action menée par l'Université.

Le cœur de ce sous-chapitre sera dédié à la naissance de cette ville nouvelle et à sa conception, bien qu'un regard diachronique soit parfois posé, notamment sur les évolutions de l'organisation de l'Université Catholique de Louvain (UCL) en tant qu'acteur urbain. Toutefois, comme la fondation de la ville a donné lieu à une construction intellectuelle forte – et à sa mise en œuvre – pour créer une forme urbaine productrice d'un certain type d'usages, c'est ce moment historique qui sera privilégié dans la thèse.

Je commencerai par présenter brièvement le contexte de la fondation de la ville nouvelle et la formulation des objectifs d'ordre générale, puis leur traduction dans des outils de planification et conception. Ensuite, je discuterai comment les enjeux urbains ont évolué au fil du temps à Louvain-la-Neuve et comment cela a posé de nouvelles questions aux espaces publics locaux. Je continuerai la présentation de la politique avec les dimensions organisationnelle, d'abord, puis procédurale de la production des espaces néo-louvanistes.

### **2.3.1 Du *Walen Buiten* à la naissance de Louvain-la-Neuve**

Située à Leuven, en Flandres, depuis le Moyen-Âge, l'Université Catholique de Louvain était une université bilingue (francophone et néerlandophone). Compte tenu de l'évolution de ce qu'on appelait alors la « querelle linguistique », la coexistence entre les deux sections devient politiquement insoutenable. Dans les années 1960, la conjonction du besoin d'expansion universitaire pour accueillir le nombre grandissant d'étudiants et des tensions entre ces deux communautés linguistiques belges aboutit à la scission de l'Université en deux en 1968 – l'Université Catholique de Louvain et la Katholieke Universiteit Leuven (Woitrin, 1987). Ce mouvement est connu comme le *Walen Buiten* (« les Wallons dehors », en français)<sup>101</sup>.

Déjà engagée dans la préparation du nouveau site pour les facultés de médecine francophones en Woluwe-Saint Lambert, à l'entrée de Bruxelles, l'Université Catholique de Louvain s'est trouvée confrontée à la nécessité de s'installer en Wallonie et s'est vue dotée d'une subvention étatique pour le faire (l'Université est néanmoins une institution privée).

---

<sup>101</sup> La continuité de la section francophone de l'UCL à Leuven était devenue plus difficile à maintenir depuis la proclamation politique du principe de l'unilinguisme régional en Belgique. Par ailleurs, le fait que le français reste la langue d'usage de la bourgeoisie belge, y compris la flamande, ajoutait des contours de classe à l'animosité contre la francophonie (Lechat, 2006).

A partir de 1963, les acteurs de l'UCL font un ensemble de voyages d'études officiellement justifié par le besoin d'expansion universitaire (Woitrin, 1987), alors que l'hypothèse d'un déménagement inévitable devient de plus en plus pourtant certaine (Lechat, 2006). Ces voyages renforcent la préférence pour la création d'un centre urbain universitaire, plutôt qu'un campus en périphérie d'une ville. Michel Woitrin, administrateur-général de l'UCL à l'époque et jusqu'aux années 1980, affirme à plusieurs reprises cette préférence pour un site de *town and gown* : « ville et toge », en français, faisant référence aux deux communautés d'une ville universitaire, la non-académique et l'académique. Ces voyages ont par ailleurs influencé les choix urbanistiques faits par la suite, comme on verra ailleurs dans ce texte.

L'UCL a enfin élu un terrain sur le plateau de Lauzelle, essentiellement sur la commune d'Ottignies, à quelques dizaines de kilomètres de Bruxelles. L'expropriation de la majorité des 900 hectares du site se fait en septembre 1968 (150 hectares l'avaient déjà été en 1965, à l'époque pour une expansion de la section francophone de l'UCL). Ce plateau était majoritairement non-bâti.

### 2.3.2 Le dessein d'une « ville normale »

Cette volonté de bâtir un centre urbain universitaire était inspirée de manière diffuse de ce qu'avait été l'histoire du développement imbriqué de Leuven et de l'Université. Elle revêtait, selon Jean Remy (2007), une visée utopique qui portait à la fois sur cette réaction aux campus des universités de l'époque mais aussi sur une idée de vie urbaine qu'on voyait menacée par le changement sociétal. Utopie culturelle, alors, recherchant la production d'un certain mode de vie, plutôt que déterminée au préalable par une idée de forme urbaine. Ou, selon les mots de Woitrin, le désir d'une « ville normale » : que ne soit pas coupée de la région, favorisant une vie sociale conviviale et créative (Remy, 2007, pp. 9–10). Ou une ville universitaire faite pour et par l'université, conjuguant fonctionnalité universitaire et qualité de vie urbaine (Woitrin, 1987, pp. 147–149). Ou, encore, d' « une ville nouvelle pour une société nouvelle » (Woitrin, 1976). Ou, enfin,

« [ce que] l'on espère trouver dans toute bonne ville : l'accueil adapté à tous les niveaux sociaux, la variété et la liberté du choix, y compris celui d'appartenir à une communauté ou de se noyer dans l'anonymat, le confort qui naît de la proximité de tous les services, le bienfait de d'une vie culturelle intense, la sécurité qu'assure le voisinage, les communications aisées tant au-dedans que vers le dehors, etc. » (Lemaire, 1976, p. 59).

La période historique dans laquelle le déménagement survient coïncide avec des fortes critiques à l'urbanisme moderne et, en réaction, par un intérêt nouveau par les villes anciennes et le vernaculaire. Cette coïncidence, nourrie par le souvenir de la vie et de la ville universitaire de Leuven, ouvre les portes à la forme urbaine particulière de Louvain-la-Neuve, d'orientation résolument culturaliste (Remy, 2007). Cette spatialisation du dessein culturel s'est faite progressivement, au fil de plusieurs



expérimentations qui se déroulaient sous fortes contraintes. C'est-à-dire que les espaces publics en tant que pièce centrale de cet urbanisme recherchant une convivialité n'ont pas été un point de départ ni un apriorisme de quelque sorte, mais plutôt une réponse qui est émergée au long du processus de conception de la ville<sup>102</sup>.

### 2.3.2.1 Le plan directeur de 1970

Ces premiers échanges et travaux, voire quelques premières réalisations déterminées par l'urgence du démarrage des travaux, aboutissent dans le **Plan directeur**<sup>103</sup>, finalisé en 1970 (Groupe urbanisme architecture, 1970). Ce plan devrait formuler cet urbanisme relationnel, qui était privilégié vis-à-vis d'un urbanisme fonctionnaliste, sans pour autant l'exclure (Remy, 2007, p. 19), et synthétisé en neuf principes (Lemaire, 1976, pp. 59-62). Ces **principes** condensent les grands choix urbanistiques pour Louvain-la-Neuve.

1. La qualification du milieu social, c'est-à-dire l'importance de combattre le milieu tendanciellelement homogène qu'une université engendre. Cela revient à garantir une diversité et abondance d'emplois. Dont l'importance accordée à l'installation d'un parc scientifique de 135 hectares aux abords de la ville. Ce principe réaffirme grosso modo la notion du « *town and gown* » comme objectif de l'UCL.
2. Assurer une dimension humaine dans toutes les parties et à tous les stades de développement de la ville, matérialisant une critique de l'urbanisme moderne et de la production capitaliste de la ville. Il est notamment question de l'attachement au logement et la qualité visuelle du cadre bâti, conditions nécessaires à la réussite d'une ville nouvelle sur le plan humain.
3. Priorité aux piétons, fruit d'une critique de certaines mises en œuvre de l'urbanisme moderne. Le plan affirme l'importance de ces deux modes de déplacement mais affirme le piéton comme le principal destinataire de la ville à concevoir. Les lieux de plus fort activité piétonne devraient en être exclusivement dédiés, les automobiles se déplaçant en site propre. La mise du piéton au centre de l'urbanisme néo-louvaniste ajoute une acception métrique au principe de la dimension humaine, dans le sens où le périmètre de la ville et la localisation de certaines activités ont été déterminés pour que les distances puissent être parcourues à pied. Ces déplacements à pied devraient être encore encouragés par une recherche de confort (passages

---

<sup>102</sup> Pourtant, on ne saurait pas estimer le rôle que les images et les rêves de Woitrin pour cette ville nouvelle ont pu jouer ; on fait des références fréquentes (Mertens, 2002; Woitrin, 1987) à ses dessins et croquis qui décrivent un urbanisme de rues et places assez proches de ce qu'on a fini par bâtir à Louvain-la-Neuve (cf. 3.3).

<sup>103</sup> Le « plan directeur » ne figure pas parmi les instruments de planification répertoriés dans la législation belge, constituant plutôt « *une déclaration d'intention qui oblige moralement celui qui le rédige* », en même temps qu'il « *assure la cohérence des actes plus précis (et de leur contenu juridique) qui suivent* » (Mertens, 2002, p. 61).

couverts, des bons transports en commun...) mais aussi de l'intérêt de l'espace à parcourir – il devrait être beau, des séquences visuelles riches, une structure urbaine lisible. Malgré cet encouragement de la marche à pied et des transports en commun, tout immeuble et secteur devrait néanmoins rester accessible en voiture.

4. Eviter, dans le centre-ville, une densité perçue comme excessive, sans pour autant nuire à la promotion de l'intense activité qu'on attend d'un centre urbain. Cela impliquait veiller à la densité et à la hauteur des bâtiments. Par ailleurs, le souci avec l'animation et activité constantes demandait une importante proportion de logements dans le centre.
5. Le site<sup>104</sup> en tant que matrice de la ville : la ville devrait non seulement s'adapter mais aussi utiliser comme atout les particularités de ce site. Le centre urbain occuperait les vallons, tandis que les quartiers plutôt résidentiels se localiseraient sur les coteaux du plateau.
6. Le caractère universitaire de la ville, notamment que l'université était certes le facteur initial pour la naissance et l'animation de la ville, mais aussi qu'elle devrait le rester dans l'avenir. Pour garantir que le dynamisme potentiellement apporté par la présence de l'université s'étende à l'ensemble de la ville, on préconise son intégration à la ville – d'où le refus d'une logique du campus.
7. Assurer de l'urbanité dès le départ. La ville n'étant pas issue d'une pression démographique, sa croissance serait vraisemblablement lente. L'avantage compétitif de la ville résiderait donc dans une capacité à être attractive et « urbaine » dès ses débuts, notamment par l'offre d'emplois, d'équipements, d'une vie culturelle et un habitat adapté aux besoins contemporains. Cette sorte de volontarisme dans l'acte de la fondation de la ville se reflète aussi dans l'affichage d'un objectif rond en termes de nombre d'habitants, 50000 (successivement révisé par le bas par la suite), jugé le chiffre idéal pour garantir l'urbanité désirée<sup>105</sup>.
8. De la flexibilité dans l'espace et dans le temps, à cause de la croissance lente et de la vie longue de la ville, tout en gardant les convictions de ses options fondamentales. On a par conséquent attribué une grande importance à la mise en place de la structure fonctionnelle et d'équipements de la ville.

---

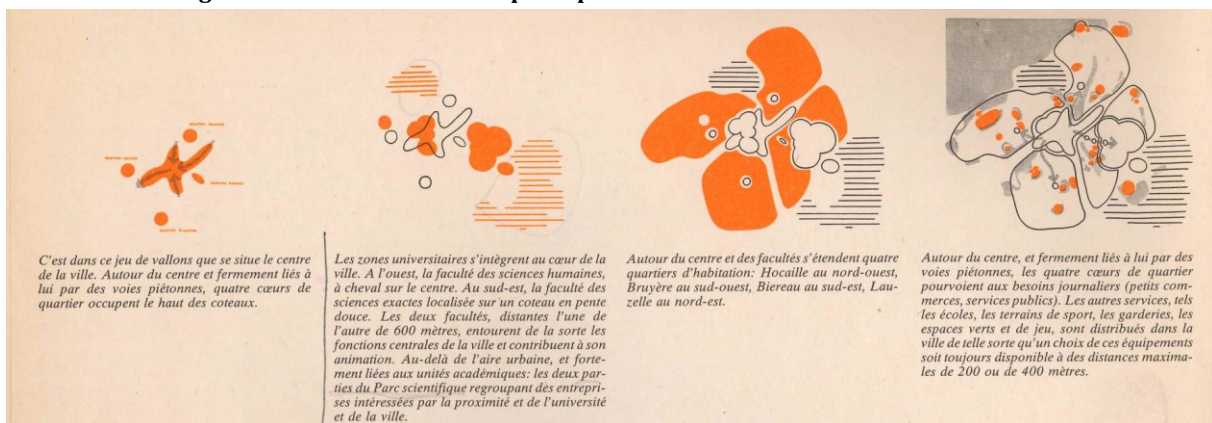
<sup>104</sup> Ce site se présente « *sous la forme d'un plateau très joliment vallonné et partiellement boisé* », proche des centres d'Ottignies et de Wavre et bien desservi par les réseaux routiers et ferroviaires (Lemaire, 1976, p. 64).

<sup>105</sup> Il s'agit, apparemment, d'une « doctrine » propre à Michel Woitrin (Lechat, 2001, p. 43) : pour lui, l'université idéale compte 15000 étudiants, et la ville universitaire idéale deux citadins pour chaque étudiant, ce que fait 45000 habitants, 50000 pour faire rond. Mais ce chiffre était surtout un important outil pour les négociations pour le financement des infrastructures.

9. La ville est une entité dans le paysage et non le centre d'une vaste conurbation. Devant la métropolisation et étalement que se prévoyait déjà dans les années 1960 (Groupe urbanisme architecture, 1970), l'UCL a fait le choix de ne pas urbaniser la totalité des 900 ha de terrains dont elle disposait, pour assurer une démarcation claire entre « ville » et le restant « paysage ». L'aire urbaine n'occuperait, ainsi, que 388 hectares. Cette contention de la ville permettrait, par ailleurs, un cadre naturel et rural, perçu comme un important atout pour la qualité et l'attractivité de Louvain-la-Neuve.

Le plan directeur met ces principes en œuvre en définissant les structures de la ville (centre, quartiers, secteurs académiques, zones résidentielles) et ses systèmes, notamment ceux liés à la mobilité et aux équipements (Lemaire, 1976, p. 64). La programmation des fonctions académiques et urbaines, à la fois du point de vue des exigences quantitatives et de leurs modulations qualitatives, a donc été un enjeu majeur dès le départ (Remy, 2007).

Figure 5- Du site vallonné aux principes du Plan directeur de Louvain-la-Neuve



Source : Lemaire (1977, p. 6)

Les 388 hectares à urbaniser sont délimités dans sa quasi-totalité par une rocade qui profitait largement de routes préexistantes, dont trois pénétrantes partent pour desservir le centre-ville. Celui-ci est le palier primaire du réseau viaire de la ville. Le palier secondaire consiste dans les bouclages des quartiers – des voies partant de la rocade qui desservent chacun des quartiers. Pourtant, ces derniers ne communiquent pas directement entre eux en voiture – il faut toujours passer par la rocade pour passer d'un quartier à l'autre. Le palier tertiaire dessert enfin les groupes de bâtiments. Le réseau piétonnier est différencié et lui aussi hiérarchisé. Un réseau primaire se développe au cœur de la ville et le relie aux centres commerciaux de chaque quartier ; il ne rencontre jamais la voirie automobile à un même niveau et il est autant que possible doublé de passages couverts. Un réseau secondaire relie les centres de quartier entre eux et dessert les zones d'habitat. Et un réseau tertiaire consiste dans le maillage de ces zones d'habitat.

Ce plan de circulation est fondamental pour le fonctionnement de la structure de la ville définie dans le plan directeur. En centre-ville, les pénétrantes sont en sous-sol ainsi

que la desserte des parkings et les accès à certains bâtiments. Le niveau piéton est construit sur dalle.

Les deux zones universitaires principales se localisent dans ce centre, agglomérées en « pools » distant de six cents mètres entre eux. Entre elles, des équipements « communautaires », la majorité du commerce à installer en ville, les bureaux et aussi du logement collectif. Cette séparation des deux « pools », et l'installation de la faculté d'éducation physique et d'un centre sportif régional à l'extrémité d'un des quartiers, à 750 mètres du centre, révèlent une stratégie de génération de flux que j'aborderai en plus grand détail dans le chapitre 4. Autour du centre-ville, quatre cœurs de quartiers occupent le haut des coteaux, liés au centre par le réseau piétonnier primaire au long d'une distance moyenne de six cents à sept cents mètres. Ces centres de quartier hébergent du commerce et des équipements servant quelques besoins journaliers, explicitement programmés pour être subsidiaires à ceux du centre-ville. Ces centres desservent les zones d'habitat du quartier, dépassant rarement un rayon de 500 mètres. Ils sont aussi desservis par le palier secondaire de la circulation automobile : des voiries en boucle greffées sur la rocade, sur lesquelles s'ouvrent les rues, fermées par des têtes de pipes qui donnent accès aux logements.

La structuration du logement est aussi définie dans le plan. L'habitat était ainsi « ordonné [...] en fonction des besoins de densité, des possibilités de la topographie, de la recherche du confort et de l'agrément, et de la composition du paysage de la ville » (Lemaire, 1976, p. 66). Le logement collectif était plutôt réservé au centre urbain et aux immédiations des centres de quartier, tandis que l'habitation individuelle se situait tant en périphérie qu'en proximité du centre<sup>106</sup>. On prévoyait une densification progressive de la ville : au fur et à mesure que celle-ci devenait un cadre « plus urbain », les habitants seraient plus tolérants vis-à-vis des hautes densités. D'un point de vue architectural et typologique, le logement devrait permettre une personnalisation selon les envies des propriétaires, sans pour autant mettre en péril l'unité et la cohérence des ambiances. Leur combinaison devrait contribuer à la diversité des séquences visuelles recherchée. Tournées vers les accès piétons, une voie séparée pour la circulation motorisée y permettrait néanmoins l'accès. Des espaces importants entre les ensembles de bâtiments seraient à consacrer à des usages collectifs.

Les alentours non urbanisés du site n'étaient pas la seule entrée du vert en ville. Des préexistences considérées intéressantes sur le site originel sont gardées et transformées en parcs publics et des zones vertes sont prévues dans chaque quartier. Des cheminements verts sont aussi préservés ou créés, ainsi que la préservation d'un grand espace boisée au Nord, le bois de Lauzelle. L'aménagement d'un bassin de rétention en lac complète cette intégration de la nature en ville.

---

<sup>106</sup> Des tours étaient prévues pour certains espaces très ponctuels de la ville, mais la mauvaise réception des premières expériences a dicté son abandon.

Ce plan directeur établi, alors, les principes majeurs de la conception de la ville et définit les structures et l'organisation des sous-systèmes fonctionnels de Louvain-la-Neuve. L'urgence du déménagement et la concomitance de plusieurs fronts de travail justifient que dans certains cas, ce plan avance déjà des préconisations au niveau de la forme urbaine et de la localisation de certains équipements. Pourtant, son rôle est surtout indicatif – les tissus des différents secteurs de la ville seraient à déterminer par des Plans particuliers d'aménagement. J'aborderai les tissus de chaque quartier – notamment par rapport aux espaces publics – dans le chapitre suivant, à propos de la diversité formelle et typologique de ces espaces.

L'espace public, exception faite des espaces verts, n'y figure pas en tant qu'élément à part entière. C'est lorsque le plan discute des questions de l'échelle humaine, de l'atmosphère recherchée et du confort et de l'agrément des déplacements piétons qu'un certain urbanisme de rues et places émerge comme une sorte d'aboutissement évident : il faut des espaces publics d'une certaine manière pour créer la vie urbaine qu'on souhaite. Les souvenirs de Leuven y ont joué sûrement un rôle. Mais c'est au cœur de la définition même d'un urbanisme relationnel :

*« [il] suppose un agencement des bâtiments et une distribution spatiale des fonctions qui accroissent, en termes statistiques, la chance de rencontres non programmés. Il s'agit donc de susciter des flux et les encadrer par un ensemble de rues et de places à échelle humaine. Le town design devait aboutir à des espaces publics, ni trop grands, pour éviter la dilution dans relations, ni trop étroits, pour éviter des congestions dissuasives » (Remy, 2007, pp. 44–45).*

On verra par la suite que cette non-autonomisation de l'espace public dans le plan, pris plutôt comme condensation de la mise en œuvre de plusieurs principes de conception de la ville, se maintient dans la mise en œuvre de la ville. Pourtant, les espaces publics sont fondamentaux dans l'urbanisme néo-louvaniste et ont été ostensiblement mis aux premiers rangs de priorité dans le dessin des quartiers, notamment du centre-ville, dans la localisation d'activités et même dans le phasage des travaux. Différemment de ce qu'on a pu voir à Lyon et Lisbonne, où l'espace public est une catégorie de l'action publique, à Louvain-la-Neuve la question est bien une question de forme urbaine. Lorsque je parlerai des dispositifs de gestion de centre-ville créés en ville, on verra une certaine difficulté dans l'autonomisation de la catégorie d'action au sein de l'administration urbaine de l'Université.

### **2.3.2.2 La révision du plan directeur en 1992**

Le Plan directeur est actualisé en 1992 (cf. *infra* pour le contexte de cette actualisation). Il reprend le plan initial pour identifier les lieux problématiques de sa mise en œuvre jusqu'au moment pour en identifier les priorités d'action à moyen-terme (Remy, 2007, p. 79; UCL - Service du Plan Urbain, 1992).

La première était le renforcement du centre urbain, dont le développement se heurtait aux contraintes financières liées à l'exécution de la dalle. Le plan directeur et le plan pour le centre urbain (Groupe Urbanisme-Architecture, 1973b) préconisaient deux axes majeurs liant les deux places principales du centre, entre lesquels des rues transversales permettraient une multiplication des parcours. Pourtant, le deuxième axe n'avait jamais été construit. La dimension de la tâche – et les coûts impliqués – exigeaient une opération indivise, jugée nécessaire « *pour que le centre urbain cesse d'être un territoire à dominante étudiante et devienne un espace public au sens sociologique du terme* » (Remy, 2007, p. 79), en attirant d'autres usagers, y compris des personnes n'habitant pas à Louvain-la-Neuve. Ce dessein serait achevé par une grande opération immobilière menée par le promoteur immobilier Wilhelm & Co., comprenant une galerie commerçante et la construction de ce deuxième axe (la rue Charlemagne) avec un programme mixte de logements et activités tertiaires.

La deuxième priorité était la diversification des types de logement, dans la mesure où la maison individuelle était devenue la typologie dominante pour les non-étudiants. Elle avait été encouragée par l'université pendant les moments de moindre dynamisme du marché immobilier. L'attractivité du site entretemps gagnée ouvrait la porte à la densification et diversification des modes d'habiter. Des appartements ont ainsi été promus, ce qui a impliqué la création d'une demande nouvelle (pour que les appartements ne soient pas un logement de transition pour ceux attendant quelque chose de mieux). Cela a débouché dans l'attraction d'une nouvelle population sur le site, les individus au-delà de soixante ans.

Troisièmement, le paysage de la ville était perçu comme trop minéral et introverti. Pour une meilleure intégration entre cadre bâti et nature, le plan proposait le renforcement de l'accessibilité et de la présence visuelle des axes d'espaces naturels existants. Une deuxième proposition était pour une politique paysagère multipliant les points de vue potentiels.

La dernière grande priorité identifiée était la lisibilité du site pour piétons et automobilistes, qui demandait des réponses autonomes. Pour les piétons, il était question de signalétique. Pour les automobilistes, la grande question était la perception d'une ville au dos tourné, ce qui était néfaste pour l'attrait régional du site. On suggérait que les axes périphériques soient traités comme des boulevards urbains (les bâtiments devraient avoir des façades donnant sur les axes) et que la séquence visuelle pour les véhicules de passage sur les voies périphériques soit marquée par des points forts.

Le plan de 1992 a aussi ouvert la porte à une plus grande diversification architecturale, permettant en certains cas l'usage de matériaux autres que la brique pour les façades des bâtiments, et l'introduction de certains éléments différentiateurs sur ses façades (des couleurs, etc.), répondant à une demande des promoteurs désireux de renforcer l'identité de leurs produits (Remy, 2007).

Le plan n'a pas été actualisé par la suite.

### **2.3.3 Des nouveaux enjeux pour les espaces publics néo-louvanistes**

L'expansion urbaine de Louvain-la-Neuve ne s'est pas arrêtée – plusieurs projets significatifs sont aujourd'hui en cours de route. Cependant, les évolutions récentes de la ville et l'impact des dynamiques de métropolisation de Bruxelles sont venues poser des enjeux nouveaux à Louvain-la-Neuve. Ceux-ci interpellent particulièrement le domaine de la gestion. Je ne ferai ici que des brèves mentions à ces enjeux et aux réponses recherchées ; je les explorerai davantage dans le chapitre 4, autour du rapport entre gestion des espaces publics et la prise en compte des usages.

La prise en compte des usages à Louvain-la-Neuve a surtout été question de conception urbaine, mais l'avènement de la gestion de l'espace public ne constitue pas non plus une nouveauté absolue. Au-delà de la gestion plutôt prosaïque des espaces publics de la ville comme l'entretien, l'histoire de la ville est marquée par certains épisodes qui interpellaient les usages des espaces publics. C'étaient notamment des questions de sécurité publique (des agressions sexuelles, des « incivilités » attribuées à des groupes venant de l'extérieur) et les réponses apportées passaient à la fois par l'action policière mais aussi par un essai d'influencer le comportement des usagers (par exemple, des consignes aux femmes sur les déplacements la nuit tombée) et certains changements aux espaces publics pour les rendre plus sûrs (éclairage, suppression de buissons et d'autres structures pouvant servir à se cacher...). Le bruit lié à la vie étudiante est une constante source de conflits d'usage au long de la vie de Louvain.

Les enjeux auxquels je fais référence dans ce point sont d'un autre ordre. L'opération Wilhelm & Co. (Charlemagne/Esplanade), achevée en 2005, comportait la construction d'une vaste galerie commerciale, du logement et du tertiaire, l'achèvement d'un axe majeur du centre-ville et d'un cinéma multiplex. Elle vient renforcer le rôle de pôle régional de Louvain-la-Neuve, et multiplie la présence de visiteurs occasionnels. Pour ces derniers, les problèmes de lisibilité de la ville se posent de façon accrue. Les commerçants deviennent, aussi, un groupe de pression plus fort, au moins par le simple accroissement de leur nombre. En même temps, l'inauguration du musée Hergé dans la même période renforce les ambitions de Louvain-la-Neuve en tant que destination touristique, posant un ensemble de défis distincts. Enfin, l'opération Charlemagne/Esplanade déplace le noyau du centre urbain, posant une série de problèmes à la rue et place des Wallons, qui jouaient le rôle d'importants lieux commerçants avant.

C'est dans ce cadre qu'un dispositif de gestion de centre-ville (GCV) est mis en place, réunissant l'université, la ville et les deux associations de commerçants présentes sur le site. Le dispositif veille à une amélioration de la signalétique en centre-ville et à une harmonisation des niveaux de service de propreté, indépendamment de l'institution responsable (université ou ville). Le dispositif prend encore en charge l'organisation d'événements sur l'espace public, notamment un marché de Noël et Louvain-la-Plage, en été, visant attirer davantage de visiteurs et de consommateurs potentiels. Enfin, c'est ce dispositif, en collaboration avec l'Association pour le management des centres-villes

(AMCV, une association belge), qui pilote l'étude pour la mise en place d'un projet de *placemaking* sur la place des Wallons. Finalement abandonné, le projet recherchait à promouvoir la réanimation de cette place à vocation urbaine, qui aurait souffert avec la mise en œuvre de Charlemagne/L'Esplanade.

Dans les sections suivantes, je présenterai le cadre institutionnel particulier de la mise en œuvre de cette ville nouvelle. Je commencerai par énoncer les contraintes juridiques et administratives de la construction d'une ville par une université privée et l'organisation que l'UCL s'est donnée pour en faire face. Je m'attarderai particulièrement sur la manière dont cette organisation fonctionne dans la production des espaces publics, qui ne sont pas construits en tant que secteur spécifique de l'administration de l'Université. L'organisation des services de la commune d'Ottignies ne sera mentionnée que là où elle intervient dans la production de ces espaces. Enfin, trois moments de l'organisation de l'Université seront présentés : l'initial (1968-1981), celui instauré au début des années 1990, lors de l'actualisation du plan directeur, et l'actuel, en vigueur depuis 2007.

### **2.3.4 La structure organisationnelle de l'Université en tant qu'acteur urbain**

#### **2.3.4.1 1968-1981**

Le déménagement et la décision pour la construction d'une ville nouvelle forcent l'Université à devenir un acteur urbain. L'enjeu d'un point de vue organisationnel était alors de se doter de ces compétences (en urbanisme, juridiques, financières...) tout en évitant une structure trop lourde et bureaucratique (Dang Vu, 2011). Ces structures sont mises sous la dépendance du conseil d'administration et de l'Administrateur-Général, Michel Woitrin. Entre 1968 et 1983, l'organigramme est mou, souple et s'établit progressivement, selon les besoins (Lechat, 2001, p. 67; 77; 176).

La première<sup>107</sup> institution à être créée, en octobre 1968, est le Groupe urbanisme-architecture (UA), chargé de la conception du plan directeur de la ville<sup>108</sup> - un service de l'administrateur général, sans personnalité juridique. Le groupe, animé par Raymond

---

<sup>107</sup> Un GPA (groupe de programmation académique) fonctionnait déjà avec la mission de programmer les besoins pour le fonctionnement de l'université sur le nouveau campus. Ce groupe avait aussi menée une étude inspiré des méthodes des sociogrammes pour comprendre les interactions entre chercheurs et institutions, pour en arriver à des propositions sur la répartition des différentes unités organiques sur le site (Remy, 2007).

<sup>108</sup> La planification de la ville avait été d'abord attribuée à Victor Gruen (début 1968), architecte américain, qui a pour une période travaillé en parallèle avec ce groupe UA. Les méthodes des deux différaient fortement - le groupe UA avait été créé pour explorer une alternative à Gruen, devant des insatisfactions vis-à-vis de certaines propositions de l'architecte. Les réactions à une première maquette et le déroulement du processus de conception ont fini par dicter une rupture entre l'UCL et le concepteur. Pourtant, le travail de Gruen a certainement influencé le plan directeur (Remy, 2007).



Lemaire, Jean-Pierre Blondel et Pierre Laconte, se focalisait sur le *town design*, épousant explicitement un urbanisme culturaliste. Lemaire, historien de l'art et avec de l'expérience dans la réhabilitation du patrimoine et de lieux historiques, assurait la coordination de fait des travaux d'UA et en était le porte-parole. Blondel, architecte, complétait les compétences en architecture urbaine qui manquaient à Lemaire, en explorant par le dessin, des esquisses et des projets les idées pour la ville. Enfin, Leconte, économiste et juriste, s'occupait des tâches politiques, juridiques et administratives de l'urbanisme. Cette mission d'urbanisme était volontairement et explicitement séparée de l'architecture.

C'est à travers cette mission de composition urbaine (qui sera mieux explicitée dans la section suivante) que les espaces publics étaient définis. Mais le groupe UA, en contenant deux designers dans son équipe, s'occupait aussi de la conception de ces espaces. L'exploit le plus célèbre de cette équipe est le Blanc de Bièrges, un matériau originel et une ligne de mobilier urbain modulaire (servant à composer des bancs et des escaliers, par exemple), très marquante de l'image des premières phases de Louvain-la-Neuve (Lechat, 2001, pp. 139–141; Mertens, 2002, p. 182).

Dès 1969 un Comité de Coordination Ottignies (Co.O) est mis en place, une instance de concertation interne à l'Université, notamment entre l'urbanisme, les activités de programmation et les services techniques. Mais le comité s'occupe de bien d'autres sujets, des grandes options urbanistiques au choix des cartes de Noël. Il regroupe des représentants des différents services concernés de l'UCL, des membres extérieurs éventuellement concernés par l'ordre du jour (par exemple, des concepteurs d'un bâtiment universitaire). A partir de 1972, des représentants du comité de résidents y sont présents à titre d'observateur<sup>109</sup>. Le bourgmestre<sup>110</sup> de la commune est parfois invité à ces comités, si la commune est concernée. Michel Woitrin présidait et c'était à lui de trancher et prendre des décisions, lors de désaccords entre les parties prenantes. Ce comité était en quelque sorte « *un contre-pouvoir latent à celui de Raymond Lemaire* », créé suite à la demande de certains secteurs de l'Université. Leur perception était que le groupe UA « *travaille de manière très autonome sous la direction autoritaire de Raymond Lemaire et le seul contrôle très général de Woitrin* » (Lechat, 2001, pp. 68–69).

Par ailleurs, pour comprendre l'organisation particulière des services de l'UCL il faut non seulement bien tenir compte du fait qu'il s'agit d'un acteur privé, mais aussi des conditions financières, administratives et juridiques de ce déménagement. En effet, l'UCL se trouvait juridiquement empêchée de revendre le foncier et d'en faire du profit. Or, cela allait à l'encontre d'un projet aux ambitions au-delà de la stricte sphère universitaire. Toutefois, l'Université était en mesure de céder ces terrains par le biais d'un bail emphytéotique, lequel permet d'accorder le droit d'emphytéose pour une durée très longue (Remy & Lechat, 1996, p. 222). Ce dispositif permet, encore

---

<sup>109</sup> L'ouverture du comité mène à l'institution d'un mini-comité pour discuter des affaires les plus délicates.

<sup>110</sup> L'équivalent au maire français.

aujourd'hui, une forte maîtrise de l'urbanisation de la part de l'Université. Pourtant, deux obstacles demeuraient, puisque la loi ne permettait pas que des agents externes à l'université s'installent sur le site (Lechat, 2001, p. 79) et le droit à accorder l'emphytéose excluait la possibilité d'en percevoir directement les redevances. Pour les surpasser, l'université a créé l'INESU (l'Institut pour l'embellissement, l'aménagement, l'équipement et la gestion des sites universitaires), une association sans but lucratif (asbl) qui est devenue le bras financier des activités de promotion urbaine et immobilière de l'UCL.

En outre, les moyens financiers rendus disponibles par l'état ne permettaient de construire qu'une proportion mineure des besoins en logement et équipement de la ville. Il était donc nécessaire de travailler avec des promoteurs privés et d'entreprendre un effort permanent de recherche de financements (Mertens, 2002, p. 23). C'est pourquoi l'université s'est dotée de services voués à la promotion immobilière, notamment le Service de Promotion et Gestion Urbaines (SPGU)<sup>111</sup>. Les tâches du service incluent la responsabilité financière des infrastructures des quartiers, la réalisation des futures infrastructures, et la promotion du commerce, l'ouverture du site à des externes à l'Université, le logement social et le développement de certains équipements collectifs (Lechat, 2001, p. 79).

INESU, fondée comme subterfuge pour l'ouverture du site à des externes<sup>112</sup>, a joué le rôle d'outil financier de SPGU. Sa mission a été élargie, de manière à protéger l'UCL de risques immobiliers et à contourner des obstacles juridiques et politiques à son action en tant que promoteur direct d'équipements non strictement universitaires. Au sein du SPGU, la Coordination des Travaux Urbains (CTU) était un des services les plus importants, responsable pour la conception et réalisation des travaux d'infrastructure et travaillant de près avec l'unité de dessin topographique. Le service de gestion des espaces extérieurs (GEX) dépendait du SPGU pour l'exécution des tâches et des services techniques pour la partie administrative.

Les informations relatives aux autres services de cette période initiale – à l'organigramme mou, comme on a vu<sup>113</sup> – ne permettent pas de le dessiner avec davantage de précision.

---

<sup>111</sup> Le SPGU est un service avec une mission plus vaste et avec plus de ressources (humaines) que son prédécesseur, le Service de Promotion Urbaine (Lechat, 2001, p. 77).

<sup>112</sup> La loi en question serait altérée par un arrêté royal en 1977.

<sup>113</sup> « *Décrire des « structures d'organisation de travail » n'a, en effet, jamais été ce que le professeur Woitrin préférait. Il sera d'ailleurs quasi impossible, tout au long de son mandat d'administrateur général, d'obtenir un organigramme de ses services et encore moins de l'université toute entière. D'ailleurs, ceux qui tenteront cet exercice par la suite n'apporteront pas beaucoup de clarté : leurs tableaux complexes où de nombreuses lignes pointillées remplaçaient des lignes continues plus claires n'étaient le plus souvent que des photographies dont l'actualité ne durait pas plus que le flash de la photo ! [avant, une métaphore pour l'organigramme en tant que photographie d'une organisation à un instant t avait été présentée]* » (Lechat, 2001, p. 68)

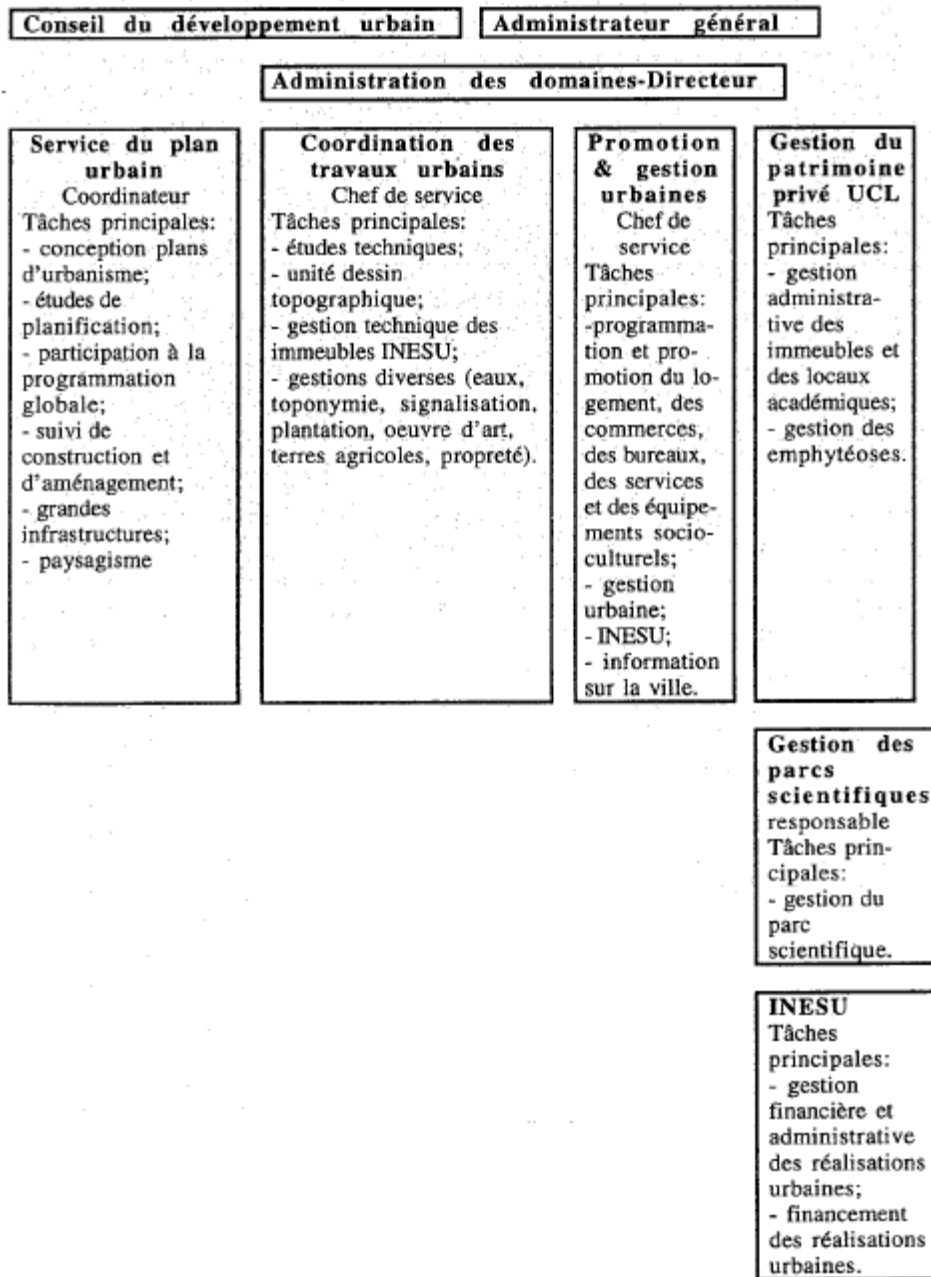
Il est aussi important de relever, pour finir la présentation de cette organisation des débuts de la ville nouvelle, qu'à l'époque la commune d'Ottignies n'avait pas un service d'urbanisme (Remy & Lechat, 1996) – à cause de sa taille réduite, mais aussi de la législation qui ne confiait pas beaucoup de compétences en termes d'urbanisme aux communes. L'université était ainsi très autonome pour construire et mener son projet, la commune n'intervenant presque que dans des actes d'octroi de permis. L'urbanisme réglementaire menait par ailleurs l'UCL à interagir avec d'autres échelons de l'administration publique. Les évolutions législatives et politiques vont donner un rôle plus important à la commune - devenue Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve entretemps – , ce que lui a donné une plus grande autonomie en matière d'urbanisme.

#### **2.3.4.2 1981-2007**

L'achèvement de la grande partie du transfert en 1979 et les difficultés financières que l'UCL traverse à cette époque poussent à des changements organisationnels importants à partir de 1981, créant une sorte de période d'entre-deux où le développement de la ville se ralentit et l'organigramme semble le refléter, durant jusqu'à 1988 (Lechat, 2001, pp. 175–181). Par ailleurs, une crise immobilière secoue la Belgique de 1980 à 1986, allégeant la pression sur le développement de la ville. En 1981, le groupe UA est supprimé et Michel Woitrin quitte l'UCL en 1984. L'organigramme mouvant connaît sa fin en 1983, quand une restructuration des services de l'UCL rassemble cet ensemble de services sous une Administration des Domaines (DOM), dont la mission était la poursuite du projet urbain et la gestion du patrimoine privé immobilier de l'université. C'est à un bureau d'études au sein du SPGU qu'advient la mission urbanisme. La promotion du parc scientifique était attribuée à une nouvelle cellule de Recherche et développement. Les services connaissent par ailleurs des fortes réductions en effectifs.

Le projet urbain a traversé alors une période d'une certaine déstructuration et manque de portage. En même temps, la commune devenait un interlocuteur plus puissant, grâce aux évolutions mentionnées auparavant. Un audit commandé par le rectorat en 1989 a affirmé l'importance d'un nouveau pilotage de l'urbanisme de Louvain-la-Neuve. Par la suite, Jean Remy (dont le rôle dans le projet néo-louvaniste sera explicité dans le chapitre 4 et qui avait par ailleurs participé à l'élaboration de l'audit en question) est nommé à ce poste, à la tête d'un Service du plan urbain nouvellement créé (en 1991). L'actualisation du plan directeur de 1970 est sa première grande mission, achevée en 1992. C'est en janvier 1992 qu'un Conseil de développement urbain (CDU) est créé, reprenant les grands traits des missions et modes d'organisation du Co.O. La figure ci-dessous synthétise l'organigramme et les missions des différentes composantes de DOM, lorsque cette nouvelle structure est stabilisée.

Figure 6- Organigramme des services aux affaires urbaines de l'UCL en 1996



Source : Remy et Lechat (1996, p. 225)

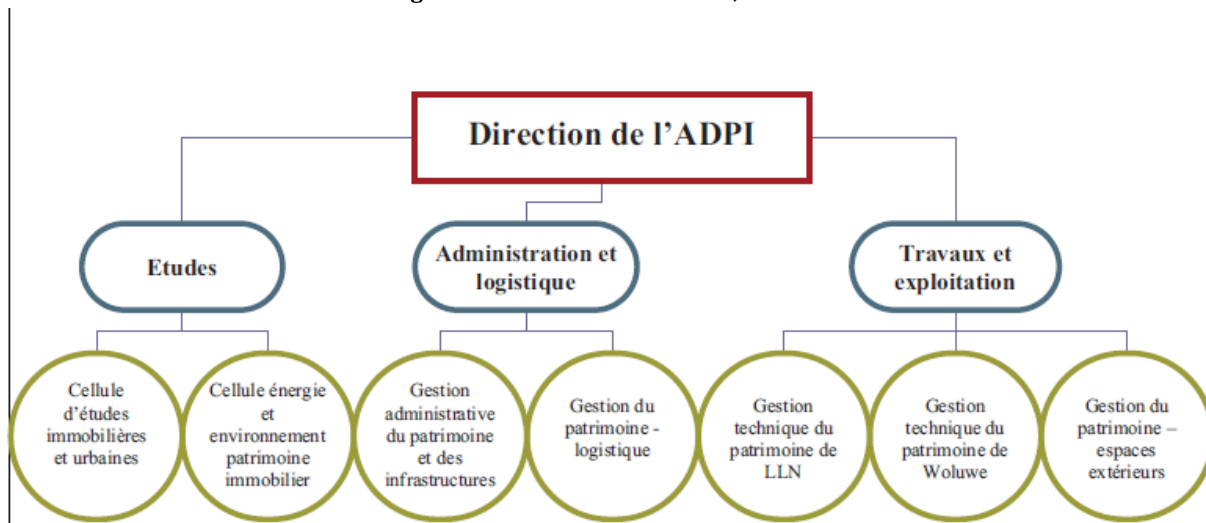
### 2.3.4.3 Depuis 2007

En 2007, une nouvelle réorganisation (figure ci-dessous) matérialise une nouvelle période de l'université en tant qu'acteur urbain, possiblement comme réponse au quasi-achèvement de la construction des quatre quartiers de la ville et du centre-ville<sup>114</sup>. Plusieurs enquêtés y voient aussi la matérialisation d'une certaine ambiguïté dans le

<sup>114</sup> Cela ne marque pas pour autant la fin des projets urbains à Louvain-la-Neuve. Au-delà de quelques petites opérations visibles en ville, deux nouveaux quartiers sont à l'étude (l'un d'entre eux au-delà de la rocade, reprenant le périmètre originel de l'aire urbaine du site du plan de 1971, qui avait entretemps été rétréci), ainsi qu'une extension de la dalle vers le nord associée à l'arrivée du RER en ville.

rôle de l'UCL, plusieurs fois décrit comme devenant celui d'un promoteur immobilier par comparaison à ce qu'il avait été sous Lemaire et Remy.

Figure 7- Les services de l'ADPI, en 2011



Source : (Dang Vu, 2011, p. 214)

DOM est remplacée par l'Administration du patrimoine immobilier et des infrastructures (ADPI). Le SPU devient une cellule d'études immobilières et urbaines (CEIU), sans une grande figure tutélaire comme Remy, tandis que la gestion des espaces extérieurs reste associée à la gestion du patrimoine de l'université. En effet, la plupart des superficies de la ville ont été rétrocédées à la ville, qui s'occupe de sa gestion. Seulement les espaces extérieurs directement affectés à des bâtiments propriété de l'université ou certaines zones de la ville exclusivement occupées par des bâtiments universitaires (comme la zone des facultés de Sciences) restent sous gestion universitaire. Celle-ci comprend la gestion de la propriété et de certains éléments végétaux, dont l'entièreté du bois de Lauzelle. Il y a encore la coordination des activités de gardiennage au sein du service de la Gestion de la sûreté des personnes et du patrimoine (GSPP). La promotion immobilière est dorénavant la compétence seule d'INESU.

La CEIU a des missions (Lhoir, 2015) dans les domaines de l'urbanisme et des infrastructures et de l'architecture et de la programmation. Elle établit des plans d'urbanisme (plans directeurs, plans masse, de circulation, des aménagements divers...), y compris des plans à caractère légal tels que les PPA, les lotissements et les cahiers de charges urbanistiques. Dans ces procédures, elle s'occupe également des démarches de concertation et de suivi administratif. Ces dernières missions engagent aussi la Commission d'urbanisme et d'architecture (pour les projets de construction et de transformation) et de la Commission d'œuvres d'art (pour ces dernières). Enfin, la CEIU doit se coordonner avec INESU pour tout ce qui concerne la promotion urbaine.

INESU a, par ailleurs, été scindé en deux, INESU-IMMO (INESU, s.d.a) et INESU-PROMO (INESU, s.d.b). PROMO est responsable de la promotion globale des sites, du tourisme, des projets urbains et du parc scientifique. IMMO a des missions dans la promotion des activités universitaires, sociales et culturelles, ainsi que des

infrastructures. Il est encore responsable pour la vente des terrains et impliqué dans tous projets de développement urbain non-académique, ainsi que la gestion des commerces, des immeubles de bureaux et des logements du patrimoine universitaire.

L'évolution de la législation nationale et régionale a mené à la création d'un schéma de structure à l'échelle communale en 1993. Ce schéma contient un règlement communal complexe et d'application impérative lorsqu'un plan de lotissement n'est pas en vigueur sur une zone quelconque. Ce schéma et règlement marquent un pouvoir effectivement plus fort de la commune pour influencer l'urbanisme néo-louvaniste. Une Commission communale d'aménagement du territoire (CCAT), réunissant des citoyens choisis et représentant des intérêts présents sur la commune, est mise en place et constitue une étape additionnelle pour l'obtention d'un permis d'urbanisme, notamment lorsque des dérogations sont nécessaires (Mertens, 2002, p. 121).

Du côté de l'UCL, une commission urbanisme et architecture existe, où les différents projets sont discutés, dans l'esprit de ce qui avaient été le Co.O et le CDU.

### **2.3.5 La structuration du processus de production de la ville**

La propriété de tout le foncier du site est l'élément central dans la structuration de la production de la ville à Louvain-la-Neuve. Cela et le fait que la dotation financière de la part de l'Etat belge ne soit pas suffisante instaurent un dialogue obligatoire avec une multiplicité d'intervenants – publics et privés. Par ailleurs, l'université est une entité privée sans prérogatives d'aménagement conférées par la loi, notamment pour les activités d'octroi de permis. Mais la propriété du foncier lui donne de la légitimité pour intervenir directement dans l'urbanisme du site, dans les marges de manœuvre laissées par le cadre réglementaire.

Le plan directeur affichait les grands principes pour la ville nouvelle. Sa mise en œuvre a été un domaine de successives expérimentations par l'université. Dans un premier moment (Mertens, 2002, p. 119), l'Université développait des PPA, qui étaient une formalité indispensable pour avoir des subsides pour la voirie. Ils rendaient une gestion de l'urbanisation souple très difficile, puisque ce sont des instruments à la valeur légale très rigides, dont les procédures de dérogation étaient lourdes. L'université développe par la suite des plans de lotissements assez détaillés (impératifs et de valeur légale), sur lesquels elle avait le pouvoir de dérogation. La région wallonne finit par déclarer l'illégalité de ce dispositif. L'université passe alors à développer une version simplifiée de ces plans et transfère plusieurs des dispositions vers les cahiers des charges annexes aux baux emphytéotiques. Par ailleurs, l'université a pris en charge la mise en œuvre des infrastructures des lots dans la plupart des cas, à travers son bras financier, INESU.

Ce cahier des charges du bail emphytéotique contenait un plan à l'échelle 1:500 délimitant les lots et les espaces publics (la voirie piétonnière et automobile), ce qui permettait de garantir que ces espaces seraient mis en œuvre dans la configuration

souhaitée par l'Université. Mais le cahier des charges, par le biais d'un ensemble de règles écrites, permettait encore la maîtrise de la transition entre le bâti et ces espaces publics. Ces règles (Mertens, 2002, p. 110 et suivantes) définissaient non seulement la destination du lot (le type de logement, notamment), mais aussi le rapport plancher/superficie du lot, l'emplacement des stationnements, les alignements, les zones non-bâties (notamment les arrières des lots) et les gabarits des constructions (hauteur sous corniche, pente de la toiture et la hauteur au faîte). La formulation de ces règles garantissait les exigences de l'université au niveau des séquences visuelles, tout en laissant une marge de liberté à l'expérimentation architecturale des différents promoteurs. La vigilance de l'université ne se faisait que sur le rapport entre le bâtiment et l'espace public, son intérieur restant à la discrétion des promoteurs (Remy, 2007, p. 74). Par ailleurs, le fait que ce soit une annexe au contrat de bail donnait à l'université une prérogative de dérogation *de facto*, ce qui était effectivement discuté au long des négociations avec les promoteurs. Cela signifiait qu'avant de déposer une demande de permis d'urbanisme (anciennement, le permis de bâtir) à la commune (la seule qui peut légalement fournir une telle autorisation), le promoteur devait d'abord négocier et faire approuver son projet par l'université, vu que sans contrat de bail aucun usage des parcelles serait possible. Une fois l'accord fait entre l'université et le promoteur, ce dernier entreprenait la procédure d'obtention du permis à la commune. Ce n'est que quand ce dernier est délivré que le contrat de bail est signé. Cela permet à l'université de s'assurer que toutes ces dispositions sont respectées dans le permis (Remy, 2007, p. 75).

S'agissant d'une ville nouvelle, l'espace public à Louvain-la-Neuve se trouve étroitement imbriqué à la conception de la forme urbaine. Contrairement à Lyon et à Lisbonne, la catégorie espace public ne vient pas refonder la production des espaces ouverts de la ville. C'est pourquoi, d'un point de vue organisationnel, elle ne s'est pas autonomisée, étant plutôt intégrée à toutes les réflexions sur forme et fonctions urbaines. L'urbanisme relationnel tel qu'il est restitué a posteriori a une idée d'usage de l'espace public dans son noyau. C'est donc tout le processus de conception de la ville qui est censé nourrir l'avènement de cet espace public sociologiquement défini. Je reviendrai sur ces questions dans le chapitre 4.

Mais c'est cette centralité de l'espace public dans l'idée de la ville nouvelle qui, paradoxalement, semble être la cause d'une apparente difficulté actuelle de prise en charge de nouveaux enjeux. La ville est, globalement, planifiée et bâtie. La place des services d'urbanisme est conséquemment bien moindre au sein de l'organigramme universitaire, pour qui la gestion du patrimoine et les activités de promotion deviennent plus importantes. La production de Louvain-la-Neuve se fait maintenant dans un cadre budgétaire courant, l'exceptionnalité des subventions étatiques initiales ne s'applique plus. De même, la cession de la majorité des espaces publics à la Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve diminue les responsabilités et capacités d'action de l'Université dans la production de l'espace.

Dans les deux chapitres suivants, je présenterai des exemples et des données qui permettront de mieux qualifier la place de l'espace public lorsque le gros de l'activité de conception urbaine et, puis, d'urbanisation sont achevés. L'espace public en tant que généralité cesse d'être un problème d'aménagement et ce sont, par la suite, des espaces publics concrets qu'il faut réaménager et/ou gérer. C'est cette « échelle » de la production de l'espace public qui ne s'est pas formalisée dans la structure actuelle de l'université et pour laquelle l'Université essaye de se doter d'outils.

Malgré son caractère exceptionnel, l'espace public à Louvain-la-Neuve pendant les premières décennies a été clairement conçu pour créer le lieu d'une vie sociale et soutenir l'attractivité d'un produit immobilier. L'idée d'offre et de demande percole l'ensemble du processus de production de la ville, à différentes échelles. A présent, la question de l'attractivité du produit immobilier Louvain-la-Neuve se pose dans des termes très différentes (comment gérer l'excès de demande). L'espace public devient surtout un enjeu de gestion (des conflits d'usage et de voisinage, le stationnement...) et, ici et là, de réaménagement d'espaces dont l'évolution de la ville a rendus quelque part dysfonctionnels.

## **2.4 SYNTHÈSE COMPARATIVE**

Lyon, Lisbonne et Louvain-la-Neuve, trois villes distinctes avec chacune sa propre approche de l'espace public. A la difficulté comparative posée par la matérialité de ces territoires s'ajoutent des obstacles liés à l'enquête et aux objets d'étude tels que je les ai construits. Ainsi, à Lyon j'ai surtout privilégié un récit de la politique d'espace public centré autour de l'action d'un service municipal. A Lisbonne, j'ai opté pour une monographie de l'ensemble des mécanismes de production d'espace public les plus puissants. Et, enfin, à Louvain-la-Neuve, c'est sur le processus de production de la ville dans sa totalité, et notamment sur la définition de sa forme urbaine, que je me suis occupé. Ce qui les rassemble, néanmoins, c'est qu'à un moment donné, l'espace public a émergé en tant que « *problème à résoudre* » (Muller, 2011, pp. 26–27) et comme étant un problème politique que rencontre chacune de ces villes. Pour résoudre celui-ci, un « *cadre général d'action* » est mis en place pour amener un ensemble de mesures concrètes (Muller, 2011, p. 21). Ainsi, une politique d'espace public a été dressée. C'est alors qu'à partir du moment où ce problème, ce cadre général et des mesures existent, il y a de la marge pour une comparaison. Celle-ci est l'objet de cette dernière section du chapitre : comparer les manières dont le problème est posé, le cadre général développé pour y répondre et les organisations et mesures mises en œuvre dans ce cadre.

### **2.4.1 Les déclencheurs des politiques d'espace public : des enjeux urbains et des problématisations spécifiques aux espaces publics**

Les politiques d'espace public dans les trois villes se déroulent toujours à deux niveaux, un premier qui justifie leur importance (« l'espace public contribue à accomplir un tel objectif ») et un deuxième où leur état est diagnostiqué (« il faut aménager les



espaces publics de telle manière pour résoudre tel état de choses »). Tous les deux fournissent des raisons pour que l'action publique investisse les espaces publics et les deux sont souvent liés dans un raisonnement du type « l'espace public contribue à accomplir tel objectif et ne le fait pas à présent parce qu'il n'est pas dans l'état qui le permet »). Tous les deux interagissent aussi pour justifier le contenu des actions entreprises : « il faut changer tel état d'affaires en changeant ce qui ne va pas et l'orienter de manière à qu'il réponde à l'enjeu x ».

Dans la présente section, l'exercice est de systématiser les principales lignes d'argumentation trouvées sur les terrains d'études. Une première met l'espace public en opposition à la ville de la voiture et à l'absence d'une conception des espaces extérieurs, monopolisée par la superposition de logiques techniques sectorielles. La suivante souligne l'espace public en tant qu'instrument de marketing, qui n'implique pas forcément la recherche d'une valeur d'échange mais répond à un raisonnement implicite en termes d'offre et de demande. Les trois villes se sont trouvées devant la nécessité de se rendre attractives et les espaces publics sont apparus en tant qu'élément pour travailler cette attractivité, pour différentes raisons. La troisième ligne d'argumentation s'inspire des deux précédentes et affirme le rôle structurant des espaces publics. Tout d'abord, celui-ci se présente d'un point de vue morphologique, où les espaces publics sont appelés à venir organiser un territoire ayant besoin de structuration. Mais également d'un point de vue immatériel, où les espaces publics sont appelés à venir structurer l'identité du territoire, voire à contribuer à la création d'une image de marque. Enfin, la dernière ligne argumentative que je fais ressortir est celle du retour à l'urbanité, que l'espace public vient métonymiquement représenter. Il s'agit non seulement du rôle qui lui est attribué dans la tendance pour recentrer les villes, pour mettre fin à un urbanisme expansionniste (au moins d'un point de vue discursif), mais aussi de retrouver certaines modalités de vie sociale matérialisées dans certaines pratiques de l'espace public.

#### **2.4.1.1 L'espace public, la voiture et la technique**

Dans les trois villes, l'espace public apparaît en opposition claire à la ville de la voiture, il est un outil de sauvetage d'une vie sociale et d'un ensemble de pratiques qui s'étaient faites expulser par des aménagements privilégiant la voiture et par les pratiques de ses conducteurs. Cette opposition se traduit dans des aménagements qui essaient de réinstaurer un confort pour les piétons et parfois de promouvoir les changements des comportements de mobilité, notamment l'adoption des modes doux de déplacement. Par ailleurs, à une autre échelle, l'espace public apparaît comme un fil pouvant recoudre la ville fragmentée par la voiture.

A Lisbonne, le discours contre la voiture est très présent, à la fois dans les apologies de la continuité et des liaisons entre les espaces, et dans les aménagements eux-mêmes, qui font un recours systématique à des rééquilibrages entre les zones vouées à la circulation et stationnement automobile et celles dédiées aux modes doux.

Des mesures d'accalmie du trafic sont aussi fréquentes. A Louvain-la-Neuve, la contention du périmètre de la ville et la séparation des deux circulations est un outil visant la quasi-éradication de la voiture pour des déplacements intra-urbains et un positionnement clair vis-à-vis de l'étalement urbain dans le Brabant Wallon. A Lyon, la voiture n'a pas été l'ancrage discursif le plus fort dans la justification de la politique, mais elle a été très présente dans son commencement *de facto* sur la Presqu'île – c'est le Plan de déplacements urbains, et notamment la décision d'aménager plusieurs parkings souterrains, qui a créé l'opportunité et la nécessité pour que la démarche « espace public » naissante voie le jour.

Si la pensée espace public interfère sur les espaces auparavant gérés en fonction des besoins du trafic automobile, les intentions pour une mobilité durable sont aussi venues interpellier la production des espaces publics. A Lyon, la mise en œuvre des lignes du tramway et du système de vélos partagés ont inauguré des phases nouvelles dans la politique d'espace public, où une approche pointilliste donne lieu à une démarche linéaire. A Lisbonne, les zones 30 et résidentielles devront, dans les années qui suivent, venir changer le paysage de plusieurs quartiers dans la ville.

Toutefois, les politiques d'espace public et de mobilité ne vont pas toujours de pair. A Lisbonne, le réseau de parcours et corridors est dessiné pour lier des espaces verts entre soi, de manière à ne pas interférer avec la domanialité des services de la mobilité. Un réseau global est pourtant planifié à présent. Par ailleurs, les efforts de combat contre la présence à la voiture se heurtent à la marge de manœuvre restreinte que la mairie a dans la planification de l'offre de transports en commun, y compris à l'échelle métropolitaine.

Indépendamment des éventuelles synergies entre politiques de mobilité et d'espace public, ce dernier tend à s'autonomiser d'un point de vue organisationnel, quittant l'égide de la voirie, traditionnellement responsable pour l'aménagement des espaces. Cette nécessité d'autonomisation découle d'une opposition conceptuelle forte à la logique technique des services sectoriels et verticaux des administrations urbaines. Car, l'espace public tend à porter un discours qui rend transversale toute intervention au nom d'une notion de qualité globale.

Cette opposition à la logique verticale des techniques n'interpelle que les techniques de la voirie. Elle s'attaque aussi bien aux procédures et aux résultats des interventions des différents gestionnaires de réseau et de mobilier urbain. A Lyon, cela est particulièrement visible dans le « design de soustraction » des premiers temps de mise en œuvre de la politique, censé apporter une rupture nette avec l'encombrement causé par les diverses émergences des réseaux. A Lisbonne, un enquêté réclame la naissance de la pensée « espace public » au sein de la mairie dans une démarche de régulation de l'emplacement du mobilier urbain. Ici aussi, l'encombrement était le grand défi à surpasser.

Nous pouvons en conclure que l'espace public, objet politique et catégorie d'action, s'oppose discursivement à une idée d'intervention technique sur la ville, pour proclamer

un recentrement autour des gens, parfois rendus équivalents aux piétons. Une question qui mérite d'être posée est ainsi celle de la rationalité que la catégorie emporte pour remplacer la « technique » ; cette question traverse en filigrane toute cette thèse.

#### **2.4.1.2 L'espace public est attractif**

Un deuxième trait qui caractérise les trois villes étudiées est le rapport établi entre les espaces publics et l'attractivité de la ville dans son ensemble, ou d'une de ses composantes (le quartier, par exemple). En effet, toutes les trois tendent à un moment donné à adopter une vision marchande, dans le sens littéral du terme, de leur position. Dans l'enjeu lyonnais de devenir une « *métropole internationale* », l'enjeu lisboète de « *réhabiter Lisbonne* » ou l'enjeu néo-louvaniste de devenir une ville de *town and gown*, les outils mis en œuvre cherchent à améliorer l'offre pour répondre, parfois créer, une demande potentielle (des résidents, des entreprises, des visiteurs, des investisseurs).

C'est dans ce cadre que chaque ville redécouvre dans les espaces publics un instrument pour, à travers l'amélioration du cadre de vie et le renforcement d'une valeur paysagère, travailler sur l'attractivité de son territoire. L'interprétation de cette attractivité est naturellement contingente aux spécificités locales. A Lyon, celle-ci commence par se déployer au centre-ville, où l'embellissement et la mise en valeur des atouts paysagers est une priorité affichée. A Lisbonne, les aménagements proposés essaient de concilier la mise en scène de sa géographie et l'image d'une Lisbonne traditionnelle avec une orientation vers « les nouveaux urbains » et leurs pratiques. A Louvain-la-Neuve, c'est la perception même d'un milieu urbain qui constitue l'enjeu majeur de l'attractivité de la ville. La ville est née dans un moment où la demande se savait faible. Les espaces publics, y compris ceux de proximité, et l'environnement paysager du site sont appelés à jouer un rôle de création d'un cadre de vie agréable et de déclencheurs d'une urbanité naissante. Maintenant que la ville est « achevée » et est devenue un produit immobilier très prisé, cet enjeu a en grand part disparu.

Indépendamment des différences entre les trois villes, les argumentaires autour de l'attractivité, et donc de l'offre et de la demande, ont implicitement une vision de la présence des individus dans la ville dans son ensemble, et dans un espace en particulier, comme quelque chose relevant du choix individuel. Ainsi, les administrations de chacune d'entre elles entament des efforts pour contraindre ce choix – particulièrement visible dans la localisation des fonctions et de la piétonisation du centre-ville à LLN – ou pour mettre l'offre de pratiques en espace public à niveau avec celles des nouveaux lieux de vie sociale. Cela est très visible dans les choix d'équipements dans les espaces verts de Lisbonne, que nous verrons en détail par la suite.

#### **2.4.1.3 L'espace public structure le territoire et son identité**

Les deux arguments antérieurs, celui de redresser une ville déformée par l'envahissement de la voiture et celui de bâtir un cadre attirant, se rejoignent dans un troisième, où l'espace public apparaît comme un outil pour structurer le territoire en

question (ville, commune ou agglomération). Cette structuration peut être d'un ordre physique – c'est clairement le cas à Louvain-la-Neuve, mais aussi de la trame verte et du réseau de parcours à Lisbonne. Cela souligne l'importance des enjeux strictement urbanistiques de la production de l'espace public, souvent absents des commentaires contemporains sur le sujet. Mais cette structuration est aussi d'un ordre immatériel, où l'espace public est mis au service de la fondation – ou du renforcement – d'une identité, voire d'une image de marque. Cette structuration essaye de répondre aux enjeux de l'attractivité, mais elle a aussi un rôle symbolique fort, évoquant un traitement équitable des différentes zones du territoire et l'idée de justice à cette échelle. C'est pourquoi les trois villes s'engagent dans la recherche d'une unité et d'une cohérence dans l'usage des matériaux et dans les programmes des espaces. A l'échelle des quartiers ou des espaces de proximité, ces deux dimensions structurantes – urbanistique et identitaire – peuvent se rejoindre, lorsque les aménagements s'emparent des centralités locales.

#### **2.4.1.4 L'espace public pour retrouver l'urbanité**

Toutes les trois villes partent d'un constat d'une certaine discordance entre leurs espaces publics et les modes de vie de leurs citoyens. A Lyon, le problème est posé d'une manière où ce sont les espaces publics dans l'état, qui n'étaient pas prêts à répondre aux demandes de la vie contemporaine. A Lisbonne, citoyens, « nouveaux urbains » et touristes requièrent des espaces sûrs, confortables et beaux pour exercer leurs pratiques. A Louvain-la-Neuve, c'est l'idée même d'un usage urbain qui préside à la conception de la forme urbaine et des espaces publics.

Pourtant, à Lisbonne et à Louvain-la-Neuve il y a aussi un positionnement explicite pour transformer les usages eux-mêmes. A Lisbonne, cela passe par stimuler non seulement la fréquentation des espaces, mais aussi de nouvelles pratiques censées être absentes ou minoritaires (par exemple le pique-nique). A Louvain-la-Neuve, le projet urbanistique est une réaction à ce qui était perçu comme un changement sociétal indésirable. Les administrateurs et les techniciens s'engagent ainsi dans la conception d'une ville qui permettrait de rééquilibrer la place qu'occupe de la culture, le temps libre, celle du loisir et du plein air, et de l'échange dans la vie des gens.

Dans tous les cas, les espaces publics semblent ainsi acquérir un rôle métonymique, d'adaptation de la ville au changement sociétal. Ils deviennent des mécanismes par lesquels les différentes administrations essayent de faire société.

#### **2.4.2 La dimension organisationnelle des politiques d'espace public**

Les politiques d'espace public, notamment celles de Lyon et de Lisbonne (la « feuille blanche » de Louvain-la-Neuve est trop originale à ce propos), sont construites en opposition à une manière antérieure de faire la ville, associée à la prépondérance des services techniques dont ceux de la voirie. La mise en œuvre de ces nouvelles politiques entame, par conséquent, des changements organisationnels. Ces derniers se retrouvent

dans les organigrammes, aussi bien que dans les procédures mises en place. Chacun des trois terrains d'études propose des solutions très distinctes les unes des autres.

A Lyon, l'organisation mise en place est marquée par trois aspects distincts : l'autonomisation de la production d'une partie des espaces publics dans un service dépendant de la direction de l'urbanisme ; une refondation du rôle du Grand Lyon dans la production des espaces, en se replaçant en tant que maître d'ouvrage et faisant un recours à des maîtres d'œuvre externes ; et la mise en place de dispositifs d'acculturation de l'ensemble des services de l'agglomération, voire des communes, notamment des comités de suivi technique et le vocabulaire d'aménagement des espaces. A Louvain-la-Neuve, inversement, la production des espaces publics est totalement intégrée aux procédures d'urbanisation de la ville nouvelle. L'équipe d'Urbanisme-Architecture intégrait, certes, des designers, en reconnaissant la spécificité du design de ces espaces au-delà de la définition de leur configuration dans les lotissements. Mais cette conception n'était pas détachée de l'ensemble du processus. Enfin, à Lisbonne des services spécialisés dans l'espace public coexistent avec des services produisant des espaces publics en tant qu'outils de politiques sectorielles, gardant une hybridation forte entre maîtrises d'ouvrage et d'œuvre. La régie interne de l'intégralité des processus reste la norme, malgré des exceptions importantes.

Retournons sur l'intérêt de l'organisationnel et du procédural pour la production des espaces publics et de la prise en compte des usages. Au niveau des politiques (nous verrons les processus concrets dans le chapitre 4), on peut voir une liaison étroite entre la substance de celles-ci et l'organisation mise en place. Si à Lyon et Louvain-la-Neuve on peut dire que globalement la substance détermine l'organisation, à Lisbonne l'organisation présente une certaine rigidité avec laquelle (et à partir de laquelle) on a dû construire la politique.

Les organisations et les processus de production des espaces apportent aussi déjà des pistes explicatives pour les méthodes employées pour prendre en compte les usages. Une clé de lecture importante est la place du programme dans le processus. A Lyon, la restructuration de la maîtrise d'ouvrage entame un processus d'apprentissage sur la formulation d'un programme et son pilotage. Le recours aux enquêtes qualitatives permet d'objectiver les choix programmatiques par rapport aux questions des usages. A Lisbonne et Louvain-la-Neuve, la séparation entre maîtres d'ouvrage et d'œuvre est bien moins nette, et aucune contractualisation n'y tient lieu. Il est donc moins important de séparer les tâches et de bien préciser une commande. La frontière entre programme et conception, et les acteurs respectifs, est par conséquent assez floue. C'est pourquoi, la nécessité d'objectiver les attentes de la maîtrise d'ouvrage semble moindre.

Les différents degrés d'engagement des usagers dans des dispositifs de concertation doivent partiellement s'expliquer par de différentes cultures politiques locales, ce qui ne rentre pas dans le cadre de cette enquête. Pourtant, il y a quand même des apports à soulever. A Lyon, la place accordée aux usagers (enquêtés et/ou participants dans la concertation), et notamment le renforcement des pratiques de

concertation à partir de 2001 (avec les espaces publics comme lieux d'expérimentation de ces démarches, cf. chapitre 4) suggèrent que la production de l'espace public joue un rôle politique fort. A Lisbonne, celles-ci sont surtout encouragés dans des contextes défavorisés ou dans un urbanisme de proximité. Cela suggère que leur raison d'être découle du moins autant de l'enjeu de démocratie participative que de la création d'un rapport au territoire de la part des résidents. A Louvain-la-Neuve, la forte culture de concertation n'est pas spécifique à la production d'espace public ni nécessairement associée aux temporalités du projet.

### **2.4.3 La production de l'espace public, la planification, les programmes et la place accordée aux spécificités des contextes**

La dimension procédurale peut aussi s'analyser par le rapport à la spécificité des contextes, à partir de la place accordée à la planification et à l'élaboration des programmes des aménagements.

A ce propos, Louvain-la-Neuve apparaît comme un cas à part, puisqu'il s'agit de la construction ex-nihilo du tissu urbain. La planification nécessaire à la production de la ville l'est tout autant pour les espaces publics aussi. Cependant, « l'habillage » des espaces est resté hors la portée de la planification néo-louvaniste. De même, la non autonomisation procédurale de la production des différents espaces publics, réalisés au même titre que les travaux d'infrastructure des lotissements, aboutit à l'absence d'une séparation nette entre les phases de programmation et de conception des espaces. Cela n'implique pas, pourtant, que les espaces publics n'aient pas été pensés avec des vocations distinctes. Les vocations distinctes relevaient d'une sorte d'anticipation de la spécificité de l'espace à venir : place urbaine, place académique, axes principaux... La conception des espaces et du tissu était, en outre, sensible aux caractéristiques du site à mettre en valeur.

A Lyon, la panoplie de plans connexes à l'aménagement des espaces publics qui s'emparaient soit d'un aspect technique particulier ou d'une portion du territoire de l'agglomération, fait part d'une envie de mise en cohérence de l'ensemble des interventions. Cette mise en cohérence ne les détermine pas au préalable, pour autant, ni à un niveau programmatique, ni à celui de la conception. Pourtant, l'espace public n'a jamais été l'objet de planification dans sa globalité. Des efforts ont vraisemblablement eu lieu, mais n'ont jamais abouti.

A Lisbonne, les cas de figure sont variés, reflétant la pluralité des lieux de pilotage des processus de production des espaces. On y trouve une absence d'un plan global pour l'espace public, pourtant contrebalancé par un effort de création de logiques d'ensemble pour les démarches promues par chaque unité organique. Ces logiques d'ensemble sont parfois recherchées non par la création d'un document-cadre, mais par la maîtrise du processus de planification, programmation et conception, qui se mélangent et aboutissent à un programme spatialisé, fortement détaillé (cf. la démarche pour la requalification des rives du Tage ou le programme pour les places de quartier). En ce

sens, la sensibilité au contexte interagit avec un répertoire donné de solutions et approches existants au sein du service en question. Le cas de la mise en œuvre de la trame verte est distinct, où la typologie s'impose au contexte, et sera analysée plus en détail.

La sensibilité plus ou moins forte au contexte n'est pas directement corrélée à l'éventuelle prise en compte des usages, dans le sens où les aspects du contexte à prendre en compte ne les contemplent pas forcément. A Lyon, cette liaison est particulièrement forte, et le respect par le contexte implique la recherche d'une fine connaissance des usages et attentes, à travers de dispositifs d'enquête et de démarches de concertation. Cet aspect sera analysé de façon plus détaillée dans le chapitre 4.

#### **2.4.4 Les politiques d'espace public, la pratique de l'aménagement et l'au-delà**

Un dernier ensemble de remarques s'impose avant de donner fin à ce chapitre. Les trois démarches ici présentées sont des démarches éminemment aménagistes : les politiques d'espace public sont d'abord des politiques d'aménagement, et ce, à différentes échelles. Mais nous ne pouvons pas les réduire à cela.

Tout d'abord, les démarches entreprises vont souvent au-delà de sa sphère stricte. On peut ainsi faire référence à plusieurs conjugaisons d'aménagements d'espaces publics avec des efforts dans les domaines de la mobilité, de la réhabilitation urbaine et de redynamisation commerciale, qui seront décrites ailleurs dans la thèse. Cette conjugaison de l'espace public avec d'autres domaines reflète à la fois leur rôle en tant qu'outil pour atteindre d'objectifs dans d'autres sphères, et la prise de conscience de la dépendance de l'accomplissement de certains objectifs hors le simple réaménagement d'un espace. L'exemple le plus fort à ce sujet est celui de Louvain-la-Neuve, où la localisation des générateurs de flux, la répartition de la population, la gestion des rez-de-chaussée et la création même du parc scientifique sont vus en tant que compléments à l'aménagement des espaces publics dans la création des usages souhaités.

Les politiques d'espace public, notamment celles de Lisbonne et Louvain-la-Neuve<sup>115</sup>, ont aussi pris en compte la dimension gestionnaire de l'espace public en tant qu'outil de production. A Lisbonne, cela se fait surtout par le biais de l'événementiel, censé apporter de la visibilité aux espaces et d'inciter à de nouvelles pratiques. A

---

<sup>115</sup> Le fait qu'à Lyon l'enquête soit structurée autour de l'action du SEP, un service de maîtrise d'ouvrage, ne permet pas d'avoir de l'information fine sur l'importance éventuelle d'autres démarches. Pourtant, les enjeux de gestion se révèlent importants dans certains contextes par la mise en place de dispositifs de gestion de site (sur les Berges du Rhône, un des études de cas, mais aussi, plus récemment, à Confluence), ainsi que ceux liés à la gestion de proximité et de la sécurité et prévention situationnelle. Des dispositifs de gestion de centre-ville ont été institués dans certaines zones de l'agglomération. Certains événements ont aussi été particulièrement investis, comme la Fête des Lumières, devenue grand festival sous les mandats de Chabert.

Louvain-la-Neuve, les dispositifs de gestion de centre-ville et de la vie étudiante mènent l'action quotidienne de gestion de la mixité.

Enfin, il est possible d'argumenter aussi que la politique d'espace public sert parfois de prétexte à l'approfondissement de mécanismes de participation publique et de concertation. A Louvain-la-Neuve, l'engagement des riverains dans l'aménagement des espaces de proximité représente une manière de souder des rapports à cette échelle, au-delà des avantages pratiques pour l'administration universitaire. A Lisbonne, l'héritage de *Viver Marvila* porte une pensée pour laquelle la procédure d'élaboration de programmes et de conception avec les riverains est, en soi, marqueur de qualité du projet et de l'usage futur. Cette pensée est pratiquement absente des actions des autres services de la mairie. A Lyon, les processus de production d'espace public se sont affirmés en tant que démarches importantes pour l'approfondissement de la concertation, notamment à partir des années 2000 (cf. le chapitre 4).

Ce premier chapitre sur les terrains d'études a permis de montrer ce que les trois politiques d'espace public ont en commun et où elles divergent. Elles se rejoignent dans l'air du temps, où la critique urbaine s'allie aux enjeux de l'attractivité des territoires. Elles sont, dans ce sens, non seulement comparables, mais similaires. L'espace public est bien un outil de l'urbanisme des villes post-industrielles. Mais l'analyse des enjeux du marketing territorial ne doit pas mépriser le rôle strictement urbanistique que les espaces publics sont encore appelés à jouer. Par ailleurs, ce chapitre a aussi permis de relever la diversité organisationnelle entre les trois terrains d'études. Cette diversité conforte le parti pris initial de la recherche : entre des tendances structurelles du monde néolibéral et du *zeitgeist* et les micro-géographies localisées des espaces publics de nos villes, il y a une échelle méso, au niveau des administrations locales, qui négocie ces injonctions de la macrostructure dans une myriade de configurations distinctes. Le chapitre suivant poursuit cette voie de montrer une diversité de la production de l'espace public en décrivant la diversité typologique et formelle de solutions d'aménagement dans les trois terrains d'études. L'argument est analogue à ce que je viens d'exposer : les récits sur l'homogénéisation et la standardisation des espaces publics urbains ne décrivent pas la réalité des espaces publics dans tous leurs aspects.



### **3 LA DIVERSITE TYPOLOGIQUE ET FORMELLE DES ESPACES PUBLICS PRODUITS A LYON, LISBONNE ET LOUVAIN-LA-NEUVE**

Ce chapitre explore également les différences et similitudes dans la production de l'espace public entre les villes étudiées. Il est question notamment de montrer les types d'espace pris en compte par les politiques d'espace public et les solutions d'aménagement proposées. La mise en perspective des différents cas permet des lectures au sein de chaque ville, et donc d'interroger comment la politique se traduit dans des processus concrets. Une analyse de l'ensemble des villes permet de poser des questions plus générales sur la mise en œuvre de la catégorie espace public et sur la conception des espaces.

#### **3.1 LA DIVERSITE TYPOLOGIQUE ET FORMELLE DES ESPACES PUBLICS PRODUITS A LYON**

##### **3.1.1 La diversité typologique des espaces aménagés dans le cadre de la politique lyonnaise d'espace public**

La politique lyonnaise prend forme avec les interventions sur la Presqu'île et dans des grands ensembles de logements sociaux (ces derniers dans le cadre de la politique de la ville). La démarche s'est rapidement étendue aux centres des quartiers et des communes de l'agglomération (Azéma, 2001). Simultanément, l'application du vocabulaire des espaces publics et de la ligne de mobilier urbain a rapidement mis en œuvre certains des principes politiques sur l'ensemble de l'agglomération.

L'aménagement se fait, dans une phase initiale, surtout sur des places et jardins. Au fil du temps, les espaces publics sont de plus en plus réaménagés dans le cadre d'autres réflexions sectorielles ou thématiques (technicien, entretien du 07/11/2012). Suite à cette phase des « *places et jardins* » (Bregnac & Voisin, 2011, p. 21), la construction du réseau de tramway mène à partir de 1997 à l'intervention sur les grands axes pénétrants de Lyon, désormais des lignes fortes de transport en commun, dans une logique multimodale : par exemple, des pistes cyclables, des trottoirs élargis... (technicien, entretien du 07.11.2012; Bregnac & Voisin, 2011, p. 23). La construction des lignes de tramway prévoyait des lignes budgétaires spécifiques pour la réalisation d'un ensemble « *d'aménagements connexes* » d'espace public (technicien, entretien du 05/06/2013), au-delà des travaux indispensables au fonctionnement du réseau.

La mise en place du système de vélos partagés *Velo'V* à partir de 2004 est une autre source de production des espaces publics. C'est le premier grand moment où un programme de mobilité intègre « *une conception citadine de l'espace* » (Bregnac & Voisin, 2011, p. 24). Celle-ci s'éloigne explicitement d'un usage strictement fonctionnel du vélo pour y ajouter un éventail d'usages de loisir, plaisir et santé. Le réseau qui en résulte

intègre des logiques pour des déplacements domicile-travail et pour les loisirs. Cette association d'un mode de déplacement à une conception globale d'usages de l'espace public est reprise à partir de la marche à pied et de la nature, les grands moteurs (et objectifs) des aménagements lyonnais aujourd'hui.

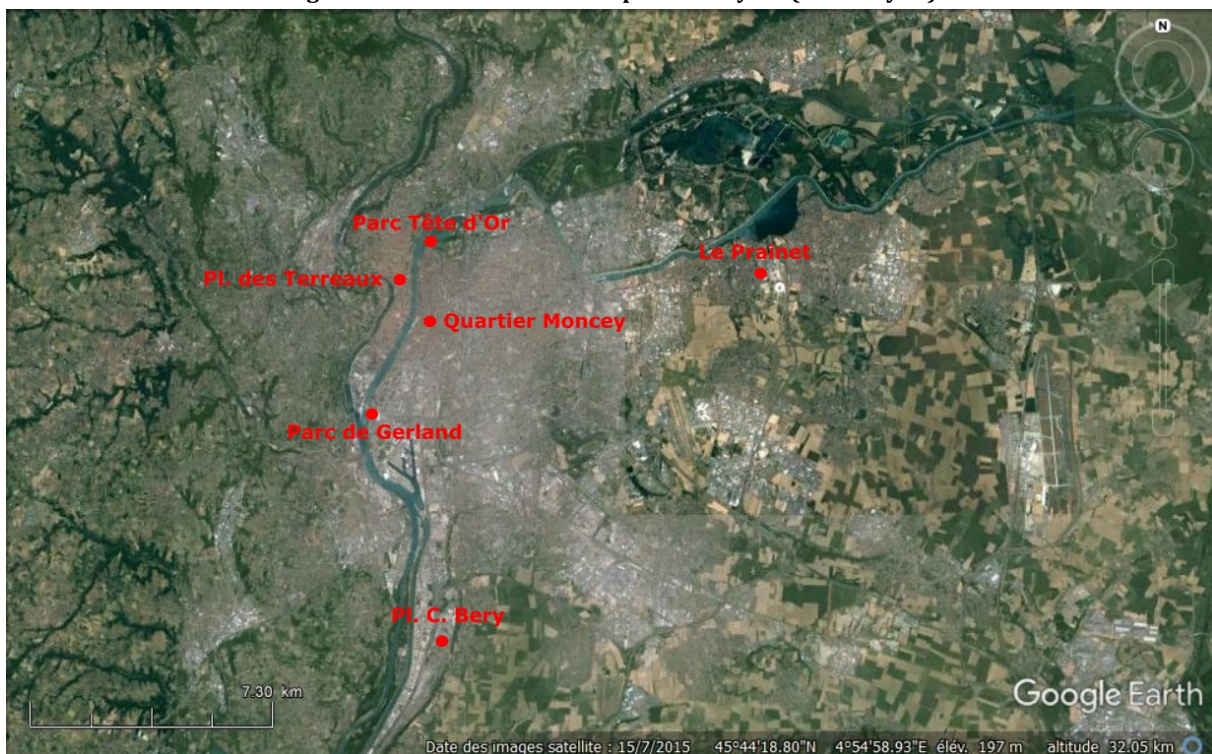
Enfin, ces évolutions contribuent aussi à un changement d'échelle et de cible de la politique : le passage graduel des « points » (places) et des « surfaces » (les parcs) vers les « lignes » (les réseaux de mobilité) peut représenter un prétexte pour penser les espaces publics dans le cadre d'une nouvelle conception urbaine, plus systémique et systématique (Bregnac & Voisin, 2011).

### 3.1.2 La diversité formelle des aménagements d'espace public à Lyon

Diversité typologique, certes, mais aussi diversité formelle dans les aménagements d'espace public dans l'agglomération, et ceci malgré l'existence d'un style lyonnais. Cette diversité formelle est le reflet de partis-pris esthétiques différents, aussi bien que de rapports différents aux objets et à ce qui veut dire « prendre en compte les usages » lorsqu'on conçoit un espace public.

Cette section montre cette diversité formelle, en la croisant avec la diversité typologique des espaces aménagés, notamment les contextes urbains dans lesquels ils s'insèrent. Elle se base surtout sur les études de cas développés par la suite, mais aussi sur les espaces étudiés dans l'enquête exploratoire (cf. chapitre 1). Leur présentation est faite par ordre chronologique de leur livraison. Leur localisation est présentée dans la carte ci-dessous.

Figure 8- La localisation des espaces analysés (Grand Lyon)



### 3.1.2.1 L'aménagement de la Places des Terreaux (Lyon 1<sup>er</sup>, 1995)

La place des Terreaux est symboliquement très chargée. Elle est entourée par l'Hôtel de Ville de Lyon, le Palais de Saint-Pierre (ancien bâtiment religieux, actuellement le Musée des Beaux-Arts), un immeuble bourgeois du 19<sup>ème</sup> siècle et les façades des premiers immeubles des pentes de la Croix-Rousse, un quartier populaire.

Avant son réaménagement, la place était dominée par la circulation véhiculaire et le stationnement (Grange, 2001, p. 100). Son réaménagement apparaît dans le cadre du Plan Presqu'île, donc suite à une décision de changement profond des déplacements en son sein. Un des parkings souterrains prévus par le plan était sous la place.

Le projet choisi, de Christian Drevet (architecte) et Daniel Buren (artiste), reflète de manière forte l'esthétique de ce dernier. Très formaliste dans son propos, il apparaît comme un espace « *complètement hors normes et exclusivement conceptuel* » (Chaumard, Toussaint, & Zimmermann, 2000, p. 12 du chapitre IV). Il est structuré par le dessin du sol, carroyé de façade à façade et proposant une trame en granit noir et blanc de cinq mètres par cinq mètres. La métrique est donnée par la façade du Palais de Saint-Pierre.

Figure 9- Place des Terreaux : la fontaine Bartholdi et les façades des Pentes de la Croix-Rousse (juillet 2013)



Photographie de l'auteur

Au centre de certains carrés se trouvent des fontaines, dans un total de 69, aux jets d'une hauteur de 60 centimètres, lesquelles étaient éclairées par des spots lumineux encastrés. L'éclairage sur les façades met en scène l'architecture des bâtiments.

Figure 10- La place des Terreaux la nuit



Photographie de Gérard Dufresne, sans date. Source Archives du Grand Lyon, cote 4163W0001

Par ailleurs, le projet pour la place s'est passé de tout mobilier urbain ordinaire. Pour les sièges, au-delà des terrasses côté Croix-Rousse, les concepteurs proposent des petits cubes de granit en noir et blanc, des « *socles de repos* », selon le projet, régulièrement espacés. Trois piliers ont été installés du côté des terrasses. Socles, piliers et fontaines marquent le rythme de la composition de la place. Il n'y a pas de trottoirs, remplacés par des garde-corps quand nécessaire.

Figure 11- La métrique de la place des Terreaux : trame, fontaines, cubes et garde-corps (juillet 2013)



Figure 12- Le vide central (Place des Terreaux, juillet 2013)



Photographies de l'auteur

La place et l'aménagement lui-même sont encore marqués par un élément monumental, la fontaine Bartholdi. Initialement sur le côté de l'immeuble bourgeois (une galerie commerciale), elle a été déplacée, suite à la demande de l'équipe de conception : contre la façade la Croix-Rousse, face au Palais Saint-Pierre.

Après la suppression du parking et la réorganisation de la circulation automobile, le choix semble ne pas rechercher de nouvelles fonctions – elles y sont dans les immeubles autour – mais re-sémantiser la place. D'où le choix pour le peu d'objets, dont le rôle est plus de marquer la métrique de la place que d'inventer des usages. La libération de l'espace rend sa pratique « possible », pour reprendre les mots de ma synthèse à partir des *affordances* (chapitre 1). La centralité et les fonctions autour,

l'installation de terrasses, feraient le reste dans la création des usages. Le formalisme de la solution, la prégnance de la trame et le déplacement de la fontaine créent le nouveau sens voulu pour la place – haut lieu, *ergo* lieu de l'urbanité. L'esthétisation du rapport à l'espace justifierait sa pratique.

**Figure 13- S'asseoir aux Terreaux : cube et garde-corps**



**Figure 14- S'asseoir aux Terreaux : fontaine, terrasse et marches (au fond)**

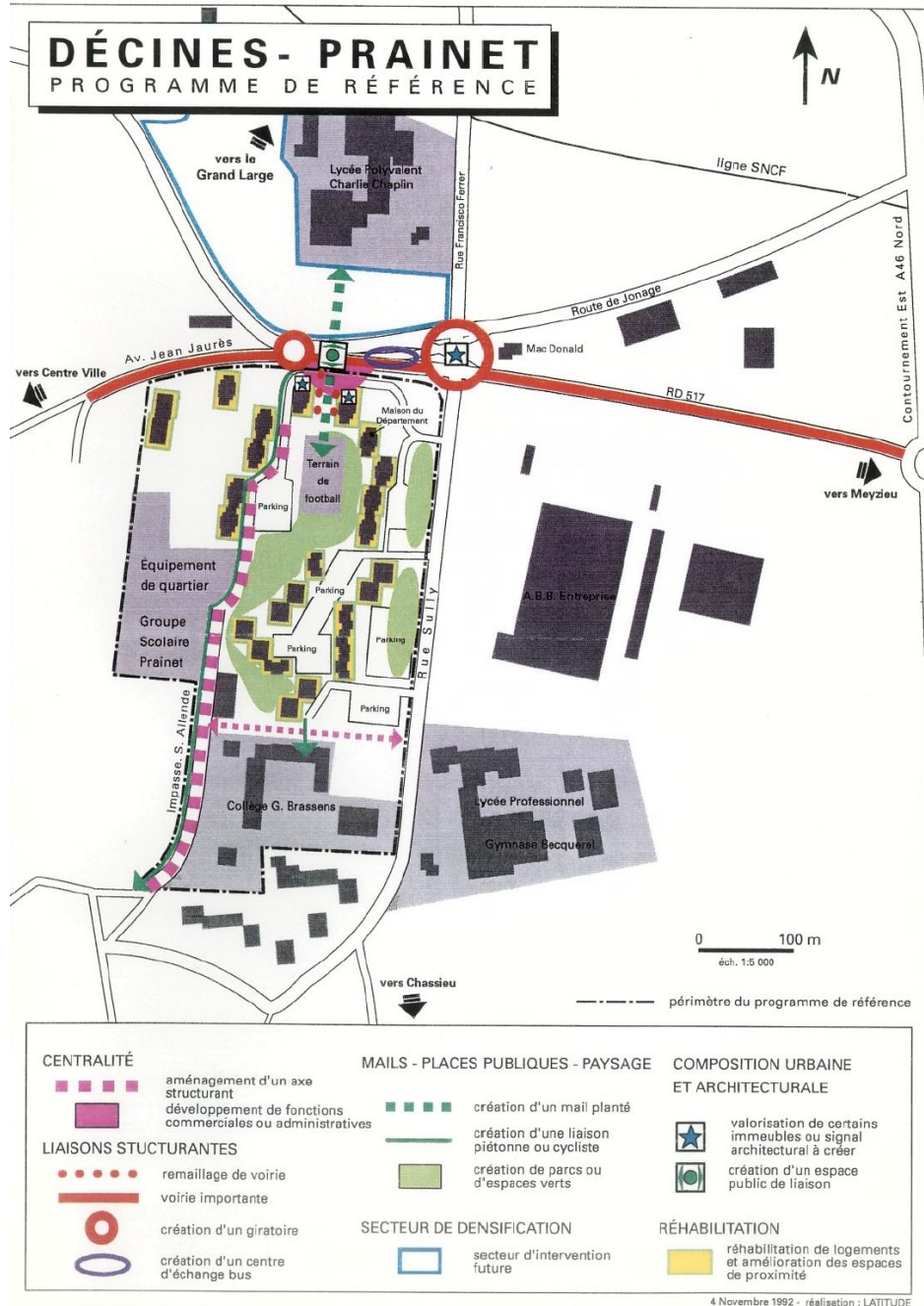


Photographies de l'auteur

Etant une des premières réalisations de « la politique lyonnaise », il n'est pas clair ce que, dans la singularité de l'aménagement des Terreaux, peut être attribué à la nouveauté de la démarche. Néanmoins, on ne peut pas nier, y compris en regardant des réalisations contemporaines à Lyon, qu'il y a un pari clair pour la création d'un lieu singulier, différent de tout le reste. Dans le chapitre 4, nous verrons que cette singularité de l'aménagement découle de l'affirmation de la singularité de l'espace, à cause des fonctions autour. L'exceptionnalité du lieu justifie ainsi un dessin exceptionnel, y compris dans les matériaux – une logique que nous retrouverons aussi aux Berges du Rhône. Cette tension entre identité de l'agglomération et singularité du lieu est souvent présente dans les processus lyonnais et on verra que les « dérogations » aux matériaux du vocabulaire ne sont pas si exceptionnelles que ça.

### 3.1.2.2 L'aménagement des espaces publics de l'intérieur du quartier du Prainet (Décines-Charpieu, 1990-1998)

Figure 15- Le programme de référence du quartier du Prainet



Source : Archives du Grand Lyon, cote 3762W044

Le Prainet est un grand ensemble de logements sociaux dans la périphérie Est de Lyon qui compte environ 800 logements répartis par 26 tours (Buhé et al., 2008 ; "Le Prainet," 2012). Ces immeubles entourent un vaste espace central, dont le réaménagement est décrit ici. Celui-ci s'intègre dans une démarche de réhabilitation du quartier, intégrant un volet social et économique, aussi bien qu'un « *plan d'aménagement et de recomposition urbaine* » (Communauté Urbaine de Lyon, 1992b). D'un point de vue urbanistique, la réhabilitation visait le désenclavement, l'intégration sociale, un

changement d'image et la réappropriation des espaces (Communauté Urbaine de Lyon, 1992b).

Le quartier était quelque peu isolé : entouré par deux voies importantes, mais traversé par aucune. En outre, sauf pour les quelques commerces dispersés et en difficultés économiques, les seuls éléments de centralité étaient autour du quartier et ne généraient pas de flux qui traversaient les espaces centraux (Agence d'urbanisme de la COURLY, 1990). Les espaces publics du quartier étaient « *encore non-aménagés* », des espaces résiduels occupés par du stationnement sauvage (publicspace.org, s.d. ; Vareilles, 2006, p. 122, volume I). Le quartier souffrait encore d'importantes inondations – l'aménagement devrait proposer une nouvelle solution de drainage ("inondations : enfin des solutions," 1993). Pour le désenclaver (cf. la figure 15), une impasse a été prolongée de manière à percer le quartier, puisqu'avant les immeubles étaient desservis à partir des voies autour (entretien de Hervé Perrot<sup>116</sup> dans Vareilles, 2006, p. 200, volume II).

L'ouverture du quartier a aussi impliqué l'amélioration des liaisons à la voie principale entre le quartier et la commune, de la desserte en transports en commun et une nouvelle liaison piétonnière par l'intérieur du quartier entre la gare de bus et la nouvelle entrée du collège (elle a été retournée vers l'intérieur du quartier, pour générer des flux et faciliter l'accès aux bus). Une rocade à deux ronds-points a été installée sur l'avenue Jaurès, devenue pôle d'échange et zone 30, pour résoudre les fréquents bouchons dans ce carrefour (Vareilles, 2006, p. 122, volume I). Les commerces situés à l'intérieur du quartier ont été démolis et relocalisés sur l'avenue. Cette intervention a fait partie d'un projet à part (Agence d'urbanisme de la COURLY, 1990). Les figures ci-dessous illustrent les aménagements sur l'avenue.

Figure 16- L'arrêt de bus (Av. Jean Jaurès, juillet 2013)



---

<sup>116</sup> Nom fictif attribué au chargé d'opération par l'auteure.

**Figure 17 - La zone commerciale (Av. Jean Jaurès, juillet 2013)**



Photographies de l'auteur

La maîtrise d'œuvre des espaces du quartier a été confiée à un cabinet de paysagisme. Le maître d'œuvre a proposé une première intervention dans les délais les plus courts, une ligne de 60 tilleuls (la « ligne verte »). Cette « *opération témoin* » devait apaiser les résidents mécontents avec les conditions de vie dans le quartier et permettre qu'un dialogue soit entamé, suite à un premier essai mal reçu (entretien de Xavier Malate<sup>117</sup> dans Vareilles, 2006, p. 258, volume II).

Le projet a fait le pari pour la création de sous-espaces aux usages spécifiques au centre du quartier, associés à des catégories de population distinctes (publicspace.org, s.d.) : terrain de foot, aire de jeux (surélevée et séparée de l'extérieur pour des questions de sécurité), aire pour les jeux de boules. L'un des côtés comprenait un espace boisé et surélevé, qui donnait un espace paisible et de rencontre, tout en assurant la transition vers les immeubles. L'autre était contourné par la nouvelle voie d'accès au quartier. Des nouvelles zones de parking ont été aménagées et les bas des immeubles ont été aménagés en petits jardins. Enfin, la façade Nord du quartier a été végétalisée pour en assurer une meilleure image à cette entrée de ville.

**Figure 18- Un square en enrobé (Le Prainet, juillet 2013)**



---

<sup>117</sup> Nom fictif attribué au concepteur par l'auteur.



**Figure 19- L'alignement d'arbres sur la portion surélevée (Le Prainet, juillet 2013)**



**Figure 20- Le terrain de sports (Le Prainet, juillet 2013)**



Photographies de l'auteur



Photographie de Jacques Leone, 1994. Source : Archives du Grand Lyon, cote 0780W059

Ici, plutôt que la ville de la voiture, ce sont les méfaits des espaces de l'urbanisme moderniste auxquels on s'attaque. La stratégie est double et s'empare des facteurs « opportunité » et « motivations » (cf. chapitre 1) pour pratiquer les espaces intérieurs au quartier. Il a été question, d'abord, d'aménager les flux, en contraignant les

déplacements de manière à ce qu'ils traversent l'espace : voirie et générateurs de flux. Deuxièmement, il a été question d'intervenir sur les motivations des usagers pour rester dans cet espace : sous-espaces voués à des activités au centre de l'espace public, ciblant des catégories d'usager distinctes, les aires vouées à des usages moins prescrits en bordure de l'espace vert et organisant la transition vers les immeubles. C'est un exemple net de la façon dont un processus de production d'espace public est souvent intégré dans des démarches plus vastes de l'action publique, ce qui permet l'utilisation d'outils autres que le seul design de l'espace.

Cet aménagement a également fonctionné comme un geste de création de rapport aux résidents, signalant la volonté de l'action publique de s'emparer du cadre de vie des habitants et de rattraper les écueils d'une première proposition. La mise en œuvre urgente d'une opération témoin fait part d'un rôle médiateur de l'acte d'aménager.

### 3.1.2.3 L'aménagement de la place Djebraïl Bahadourian (Lyon 3<sup>ème</sup>, 2002)

La place Djebraïl Bahadourian est un grand espace public d'environ 9000 m<sup>2</sup>, une taille similaire à celle de la place des Terreaux. Son aménagement s'insère également dans un projet de requalification du quartier (Moncey) comprenant la réhabilitation du bâti, l'aménagement d'espaces publics et de la voirie et des mesures de développement social et économique (Grand Lyon, 1999).

Il s'agit d'un aménagement *ex nihilo*, cet espace était le résultat de la démolition de quelques immeubles. Il n'avait pas été aménagé puisque d'autres projets urbanistiques étaient prévus pour la zone. Un aménagement temporaire (figure 21) y avait été fait suite à l'initiative d'habitants du quartier (Olivier, 2005). Il y avait deux terrains de sport, des tables de ping-pong et des blocs de béton pour les palabres (de la discussion entre des hommes maghrébins âgés du quartier). Enfin, l'espace était utilisé en tant que parking.

Figure 21- La place Bahadourian avant l'aménagement



Auteur inconnu. Source : Archives du Grand Lyon (3787W001)

L'espace aménagé est couvert, dans sa quasi-totalité, par un sol en calcaire clair qui s'étend de façade à façade. Au centre de la place, il y a un espace vide entouré par des sous-espaces voués à des usages spécifiques : un square avec une aire de jeux et des bancs, séparé du vide central par un muret ; des tables de ping-pong ; un terrain de sports ; une aire à jeu de boules ; un ensemble de parallélépipèdes, des bancs et des fontaines d'eau dans le même calcaire du sol et des arbres dispersés sur un des secteurs de la place – le « coin à palabres », pour permettre de la discussion ; et des fontaines. Trois des bords de la place sont plantés et ont des bancs. La façade commerçante n'en a pas, pour faciliter l'accès aux établissements. Enfin, la place a deux toilettes publiques.

**Figure 22- Vue d'ensemble de la place Bahadourian aménagée**



Auteur inconnu. Source : Archives du Grand Lyon (3787W011)

**Figure 23- Le terrain de sports et le jeu de boules (Place Bahadourian, juillet 2013)**



**Figure 24- Le muret et, derrière, le square (Place Bahadourian, juillet 2013)**



**Figure 25- Le square (Place Bahadourian, novembre 2012)**



**Figure 26- La sortie de l'école Painlevé (Place Bahadourian, juillet 2013)**



Photographies de l'auteur

La voirie autour de la place a aussi été reprise avec le même matériau et niveau de sol, en structurant le stationnement sur la zone. Des potelets assurent la séparation entre les espaces.

**Figure 27- Stationnement en face de l'épicerie Bahadourian (Place Bahadourian, novembre 2012)**



Photographie de l'auteur

La végétation est alignée au long des mails, dispersée sur le secteur des palabres. Elle entoure encore trois bords du square pour enfants (excepté celui qui est bordé par le mur) et fournit de l'ombre à la zone pour la pratique du ping-pong.

**Figure 28- Le coin à palabres (Place Bahadourian, juillet 2013)**



Photographie de l'auteur

Malgré une taille comparable à celle des Terreaux, le rapport aux objets est ici très différent (cf. chapitre 7). Si l'importance accordée à l'extension, à l'unité et à la qualité du sol est analogue dans les deux places, le formalisme est moins visible ici. Nous verrons par la suite (chapitres 4 et 7) que l'importance du sol et le refus d'un formalisme trop marqué sont aussi liés à la singularité du lieu. Par ailleurs, on retrouve une pluralité de sous-espaces et d'équipements inexistante aux Terreaux. Si toutes les deux ont une apparente ressemblance dans le fait que la suppression des parkings rend leur pratique

« possible », à Bahadourian les immeubles attenants ne semblent pas être perçus comme suffisants pour assurer qu'il y ait des choses à regarder et à faire, des réponses aux « motivations » des usagers potentiels. La place n'est pourtant pas remplie d'objets – la grande superficie permet un jeu entre le « plein » et le « vide », espaces avec des équipements et espaces plutôt libres, qui sont censés fonctionner ensemble. C'est une manière de concevoir l'espace public que nous reverrons ailleurs (sur la trame verte lisboète, notamment), mais qui était aussi présent au Prainet, par exemple.

#### **3.1.2.4 L'aménagement de la place Gabriel Péri (Lyon 3<sup>ème</sup>/7<sup>ème</sup>, 2004)**

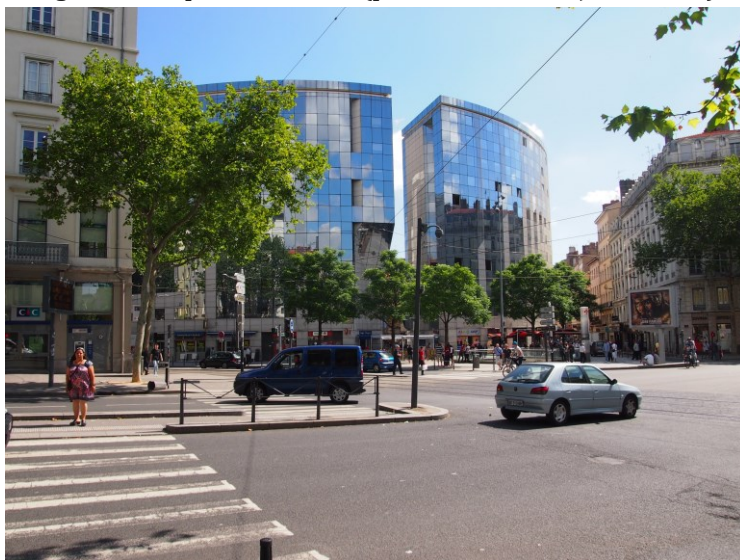
La place Gabriel Péri couvre une aire dans le 3<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements de Lyon, à l'entrée du quartier Moncey. Ce n'est pas un espace unitaire, il est le carrefour d'importantes voies et il accueille une station de métro et un arrêt de tramway. C'est dans le cadre de la construction de la ligne de tram que le réaménagement de la place est envisagé. Le périmètre d'intervention couvre les deux côtés de la section attenante à la rue de Marseille, où sont localisés les arrêts, et le devant du CLiP, là où se trouve un espace plus vaste et une sortie du métro.

L'espace est assez dénué d'objets et d'émergences. Le projet propose un même revêtement de sol sur les différents côtés de la place et un calepinage suivant la direction du tramway. Le socle est en granit gris et il est parsemé de modules au sol, d'où émergent les quelques arbres présents dans l'espace et des modules fontaines, d'où devaient jaillir des jets d'eau et de la lumière, la nuit.

**Figure 29- La place Gabriel Péri et le CLiP (juillet 2013)**



**Figure 30- La place-carrefour (place Gabriel Péri, juillet 2013)**



Photographies de l'auteur

**Figure 31- Les terrasses devant le CLiP (place Gabriel Péri, juillet 2013)**



Photographie de l'auteur

La station de tramway impose un dénivelé avec le reste de la place. Quelques marches d'escalier ont été aménagées pour résoudre ces différences de niveau.

Figure 32- La place côté 7ème et la station de tramway (place Gabriel Péri, juillet 2013)



Photographie de l'auteur

Espace fragmenté, le sol unitaire des différents côtés de la place doit communiquer cette appartenance commune. Le reste de l'espace n'offre pas de prises particulières pour des pratiques stationnaires<sup>118</sup>. Les chapitres 4 et 7 en apportent davantage d'informations sur les raisons pour cette différence.

Gabriel Péri m'apparaît comme différent de ce que nous avons jusqu'ici. Ce n'est pas seulement à cause de l'absence d'objets (ils sont rares aux Terreaux aussi), mais parce que, contrairement au projet de Drevet et Buren, il ne semble pas avoir de « grand geste » du concepteur qui soit repérable. Cela fait un espace qui a finalement un air assez banal, où dans un premier regard l'aménagement n'est pas très visible. Cela semble contredire certains de mes propos sur la dimension symbolique de l'intervention sur l'espace. Nous verrons aussi dans les chapitres 4 et 7 que cette « banalité » est une conséquence, précisément, des enjeux symboliques très forts qui pesaient sur la place.

### 3.1.2.5 L'aménagement des Berges du Rhône (Lyon 3ème/6ème/7ème, 2007)

Les bas ports de la rive gauche du Rhône (les Berges du Rhône) sont un aménagement piétonnier, linéaire et très végétalisé s'étirant au long de 5 km. Les berges relient le parc de Gerland au sud de la Ville au parc de la Tête d'Or, au nord.

Le projet partage l'espace pour les usages, tout d'abord par deux rubans indépendants qui structurent les 5 kilomètres de continuum. La distance entre eux « ondule », aussi en fonction des possibilités offertes par la largeur des quais. L'un, plus lisse, est destiné à des déplacements en glisse. L'autre, au revêtement plus granuleux, est destiné à la marche. La répartition des espaces de séjour est faite en fonction des contraintes du site (notamment la largeur des bas-ports) et des quartiers environnants.

---

<sup>118</sup> A présent, des terrasses sont installées sur une partie de la place, mais elles n'avaient pas été prévues dans le projet initial.



Cette répartition est structurée par huit séquences paysagères (Grand Lyon, s.d.). Ces séquences sont plus naturelles aux extrémités du linéaire et plus urbaines au fur et à mesure qu'il se rapproche du centre-ville. Le continuum est parsemé de bancs, chaises et d'autres éléments qui servent de sièges, aussi bien que d'équipements voués à des pratiques spécifiques – des aires de fitness, des aires de jeux, des camps de volley...

Partant du sud, la première séquence est l'une des plus « naturelles », la « galerie botanique ». Elle rassemble plusieurs essences qui se trouvent au long du Rhône. C'est un espace étroit, peu équipé au-delà de quelques bancs et une petite aire de jeux.

**Figure 33- La galerie botanique (berges du Rhône, novembre 2012)**



**Figure 34- Un banc pour contempler le Rhône dans la section la plus au sud (berges du Rhône, novembre 2012)**



Photographies de l'auteur

Ensuite, il y a le pont de l'Université et l'accès aux bateaux de croisière. C'est une zone plus urbaine, plus large avec des sous-espaces dédiés à des activités : parcours santé, aire de jeux pour enfants, terrains de sports (volley), jeu de boules et une aire de pique-nique.

**Figure 35- Le terrain de volley et un local poubelles à gauche (berges du Rhône, novembre 2012)**



**Figure 36- Aussi dans ce secteur, l'accès aux bateaux de croisière (berges du Rhône, novembre 2012)**



**Figure 37- Un long banc en bois (berges du Rhône, novembre 2012)**



Photographies de l'auteur

La troisième section (l'esplanade longeant la piscine du Rhône) est une estacade en bois sur pilotis. L'usage recherché est de promenade et de contemplation du Rhône. C'est une séquence plutôt étroite, avec quelques bancs et un garde-corps sur le fleuve.

**Figure 38- La transition vers le secteur de la piscine (berges du Rhône, novembre 2012)**



**Figure 39- L'estacade en bois en face de la piscine (berges du Rhône, novembre 2012)**



Photographies de l'auteur

C'est ainsi que on arrive au secteur central- les terrasses de la Guillotière. C'est un ensemble de gradins en pierre claire d'un côté et de l'autre du pont de la Guillotière et une zone plaine en bas, sur le fleuve, traversée par les deux rubans. Les terrasses forment une sorte d'amphithéâtre sur le fleuve et la vue de la Presqu'île, sur la rive droite du fleuve. Dans le secteur au sud du pont, les gradins sont interrompus par une aire de skate (deux bowls) et un terrain de sports (football). Côté nord, une lame d'eau ramène l'eau au bas des gradins.

**Figure 40- Les terrasses de la Guillotière (sud), vue du pont (novembre 2012)**



**Figure 41- Les terrasses de la Guillotière (sud) et la lame d'eau (novembre 2012)**



**Figure 42- La lame d'eau sous le pont (berges du Rhône, novembre 2012)**



**Figure 43- Les terrasses de la Guillotière, côté nord (novembre 2012)**



Photographies de l'auteur

La séquence paysagère suivante (la prairie) crée, tout comme les gradins, des vastes espaces aux usages non prescrits. On trouve notamment une longue pelouse centrale, la prairie, et sur le fleuve des péniches restaurant, bar et/ou discothèque.

**Figure 44- Péniche de restauration, terrasse, ruban, pelouse (berges du Rhône, novembre 2012)**



**Figure 45- La pelouse en face des terrasses des péniches (berges du Rhône, novembre 2012)**



Photographies de l'auteur

Sur la cinquième séquence, celle des îles jardins entre les ponts Lafayette et Morand, on commence à aménager la transition vers l'ambiance des secteurs nord, à nouveau plus naturels. On y trouve des petits jardins allongés, devant des péniches-habitation, ainsi que deux aires de jeux d'enfants. Une deuxième aire pour la pratique de skate, plutôt pour les enfants, se trouve proche du pont Morand.

**Figure 46- Île jardin devant les péniches-habitation (berges du Rhône, novembre 2012)**



**Figure 47- Des transats en bois (berges du Rhône, novembre 2012)**



**Figure 48- Une aire de jeux (berges du Rhône, novembre 2012)**



**Figure 49- L'aire de skate pour enfants (berges du Rhône, novembre 2012)**



Photographies de l'auteur

On transite vers la séquence suivante, délimitée par le pont Lattre de Tassigny au nord, nommée « ripisylve amont ». De la végétation longe le fleuve, où des péniches habitation sont stationnées. A nouveau étroits, les bas ports comportent de la végétation, du mobilier et les deux rubans – on est dans un espace voué à la promenade et à la contemplation de la vue sur le fleuve.

**Figure 50- La ripisylve amont (berges du Rhône, novembre 2012)**



Photographie de l'auteur

Enfin, la séquence paysagère le plus au nord de l'aménagement – le Bretillod – est un type d'écosystème formé par des lînes, des petites îles avançant sur le fleuve. Ici on retrouve un écosystème plus naturel, plutôt que végétal. Il y a très peu d'objets, au-delà des rubans.

**Figure 51- Le Bretillod (berges du Rhône, novembre 2012)**



Photographie de l'auteur

Espace linéaire, la solution formelle marque tout d'abord cette linéarité en tant que flux, en spécifiant deux manières de parcourir – glisser et marcher. La manière dont



cette linéarité en tant que déplacement est suggérée essaye néanmoins de couper avec une lecture trop fonctionnaliste de ces actes. Le tracé sinueux des deux rubans suggère que la marche, ici, n'est pas instrumentale. D'autant plus qu'elle est nécessairement doublée par le quai haut, où ce caractère sinueux ne se manifeste pas.

Par la suite, les secteurs sont travaillés par l'attribution de vocations distinctes, en fonction des caractéristiques du site et des alentours. Les secteurs tendanciellement plus pratiqués sont aménagés de manière à accueillir une diversité de pratiques, par le biais d'équipements, tandis que ceux où les contraintes à des usages « intenses » sont plus fortes sont plus dénoués de prises. La stratégie de conception a donc été d'accentuer la vocation des espaces, plutôt que d'essayer de la réinventer.

Sur le bas-port, l'accès à l'espace est contraint par les descentes existantes. Le projet initial essayait de pallier à cette contrainte à travers des dispositifs nouveaux (cf. le chapitre suivant, les boîtes belvédères) qui n'ont pas été mis en œuvre. La décision pour l'aménagement rend l'accès à cet espace possible. Ce que j'ai décrit comme de l'« opportunité » (augmenter la connectivité des espaces de manière à qu'ils soient traversés sans être des destinations finales des déplacements) aurait été difficilement amélioré par le projet, à cause de la différence de niveau entre le bas-port et le quai haut. D'autant plus que le périmètre de l'opération ne couvrait que le bas-port. Les terrasses de la Guillotière en sont une exception. Elles font une transition douce entre le bas-port et le quai haut. La fréquentation des berges du Rhône semble être conceptualisée, globalement, comme une décision préalable de l'utilisateur. L'aménagement propose, par la suite, des outils qui rendraient cette décision plus probable, par le biais d'équipements et de stratégies de mise en valeur de la qualité du site.

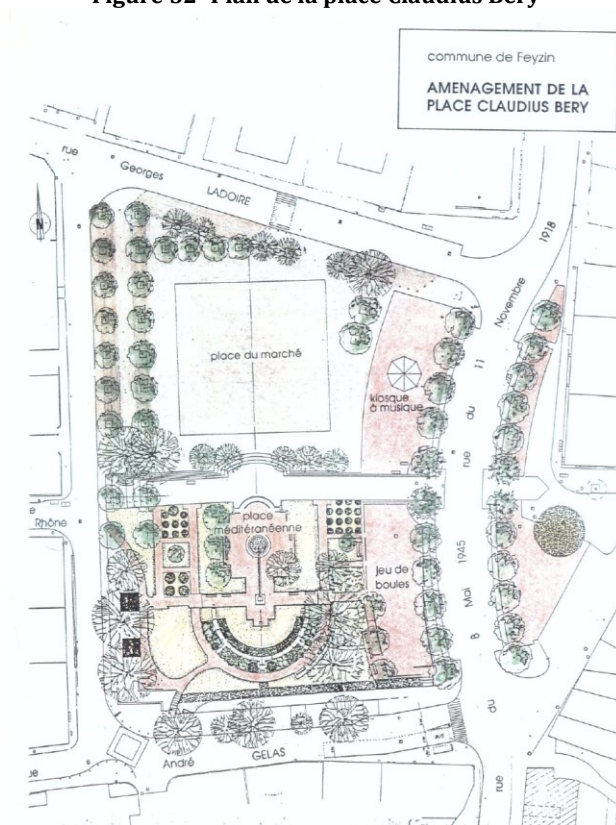
Enfin, les berges du Rhône sont encore un espace où la singularité du lieu semble s'imposer à la recherche de l'unité d'agglomération : cela est très visible dans le mobilier urbain utilisé, par exemple, et on verra par la suite (ch. 4) que c'est aussi le cas par rapport à la gestion.

### **3.1.2.6 Les aménagements d'espace public au quartier Les Razes (Feyzin, 1993; 2001-2013)**

Lors de la présentation de la méthodologie, j'ai expliqué comment l'aménagement de la place de quartier aux Razes a été très difficile à enquêter, ce qui a mené à son abandon en tant qu'étude de cas. J'avais aussi affirmé que, malgré cela, quelques entretiens m'avaient permis d'interroger la manière dont la culture « espace public » s'était répandue au-delà de la Ville de Lyon. Il semblait y avoir d'autres moteurs et enjeux pour la production de l'espace public, notamment la démocratie participative et le renforcement de l'appropriation d'un quartier particulier.

La place Claudius Bery comprend deux sous-espaces distincts, la place du marché et la place méditerranéenne, séparées par un chemin piéton d'envergure, avec des escaliers dans son entrée ouest, pour vaincre un dénivelé (figure 52).

**Figure 52- Plan de la place Claudius Bery**



Source : Archives du Grand Lyon (2787W322)

**Figure 53- L'accès à la place Claudius Bery. A gauche, le parking/aire de marché et le kiosque (novembre 2012)**



Photographie de l'auteur

La place du marché, au nord, constitue un vaste espace vide, asphalté, servant de parking quand ce n'est pas jour de marché. Le seul équipement est un kiosque à musique surtout utilisé lors de manifestations festives. La place est bordée à l'ouest par un double alignement d'arbres et au sud et au nord par des alignements simples. Des interruptions dans les alignements sont aménagées pour marquer clairement des points

d'entrée/sortie de la place. La zone de marché a un début de démarcation par des arbres dans son coin nord-est, pourtant interrompu pour garder une liaison visuelle au kiosque à musique.

**Figure 54- Le kiosque à musique (place Claudius Bery, novembre 2012)**



Photographie de l'auteur

La place méditerranéenne présente un formalisme inhabituel dans la pratique lyonnaise d'aménagements d'espace public. On y trouve quelques tracés piétonniers dessinant des petites aires de pelouse d'encadrement ou des sous-espaces tels qu'une aire de jeux (par exemple, le coin sud-ouest). Au milieu, un espace ellipsoïdal démarqué par de la végétation à l'extrémité sud, dessinant une courbe concave, crée une perspective sur un élément sculpté au milieu de la place. Un jeu de boules est aménagé à l'extrémité est de cette place méditerranéenne. Le sol est pour l'essentiel revêtu de l'enrobé qu'on trouve dans plusieurs espaces publics de l'agglomération lyonnaise. Les marches d'accès à la place et pour transiter entre sous-espaces sont en asphalté, leurs bordures dans une pierre granitée. La place est entourée par des places de parking.

**Figure 55- L'aire de jeux (place Claudius Bery, novembre 2012)**



**Figure 56- La place, vue de l'aire de jeux (place Claudius Bery, novembre 2012)**



**Figure 57- Le buste au bout de la place Claudius Bery (juillet 2013)**



**Figure 58- Des bancs sur la place Claudius Bery (juillet 2013)**



Photographies de l'auteur

C'est devant l'extrémité sud de la place, traversant la rue, qu'on trouve un espace public plus récemment aménagé en terrain de sport, dans une parcelle vraisemblablement occupée par un immeuble avant. Il est séparé de la rue par des grilles d'une certaine hauteur. Au fond de cette parcelle il y a une petite aire de jeux. Un banc au design moderne et inhabituel est placé à côté du terrain de foot, donnant sur la route. Le mur entourant l'espace a été peint avec une fresque de thématique sportive.

**Figure 59- Un banc (pas Wilmotte) et le terrain de sports au fond, sans fresque (place Claudius Bery, novembre 2012)**



**Figure 60- Le terrain de sports après la peinture de la fresque (place Claudius Bery, juillet 2013)**



Photographies de l'auteur

Cet aménagement se distingue de l'ensemble que nous venons de voir par le formalisme de la partie « méditerranéenne » de la place, où le jeu de parterres et la petite statuette renvoient à un style de conception des espaces globalement absent de la démarche lyonnaise, si soucieuse de la contemporanéité. De même pour les différences de revêtement de sol, notamment par l'usage de l'asphalte dans la place du marché. Le

kiosque à musique est lui aussi rare à Lyon. Le recours aux sous-espaces, lui, est assez cohérent avec ce que nous avons vu dans plusieurs aménagements à Lyon. Encore une fois, la question temporelle peut avoir un pouvoir explicatif (la place Claudius Bery date du début des années 1990). Les choix de mobilier plus récents (colorés, aux formes courbes) montrent que l'investissement des espaces publics peut se faire sans partager nécessairement la culture « esthétique » du Grand Lyon.

Cœur d'un quartier enclavé, la place, plutôt que jouer sur « les motivations », semble jouer un rôle de centralité symbolique, seul espace formalisé du quartier. Elle assure également certaines fonctions, comme le commerce, absents du quartier.

Les exemples ici présentés ne recherchent pas une représentativité statistique qui prouverait les propos faits dans le chapitre précédent sur l'échelle urbaine de la production de l'espace public lyonnais. Leur but est plutôt d'illustrer la traduction entre démarche d'ensemble et aménagement concret.

Dans ce sens, les quatre principes politiques et les dispositifs de garantie de la cohérence des aménagements ne sont pas producteurs d'une uniformité des solutions de conception : il y a une différence dans les matériaux utilisés, dans le rapport au sol, aux objets, à la végétation. De même, le « *design de soustraction* » (cf. 2.1) n'implique pas un rapport à la *quantité* d'objets mais plutôt à leur agencement et au type d'objets qui sont présents dans les espaces. Premièrement, il y a une maîtrise des émergences techniques qui ne marquent pas le paysage visuel des espaces. Deuxièmement, les espaces sont faits *avec* les objets. L'expression que j'emploie, « sous-espace », veut signifier cela : que le mobilier et les équipements sont organisés en tant qu'unité constitutive de l'espace, souvent avec un rapport clair à une fonctionnalité/usage donné.

Pour reprendre les quatre facteurs de design *pour* les usages présentés dans le premier chapitre (possibilité, opportunité, motivation, confort), quelques remarques peuvent être faites. D'abord, que l'opportunité, dans la mesure où elle dépend de la perméabilité et de la connectivité des espaces par rapport au tissu urbain, est souvent hors portée d'une politique qui se déploie espace par espace. Ce n'est que lors de démarches d'une autre échelle qu'on peut plus facilement intervenir sur le réseau viaire, par exemple. En outre, le renversement systématique des quantités d'espace vouées à la voiture et aux piétons révèle qu'à Lyon, la production de l'espace public a été souvent, et d'abord, question de rendre possible la pratique des espaces, tout simplement en les rendant disponibles aux piétons.

Le facteur des motivations peut être rattaché à deux postures distinctes. L'une voit dans ce qui est autour de l'espace (fonctions, immeubles) des raisons suffisantes pour le fréquenter. L'aménagement n'a donc pas besoin de chercher à les créer. C'est ce qui semble avoir été le cas aux Terreaux (centralité, haut-lieu symbolique) et à Gabriel Péri (lieu de l'intermodalité). Dans les autres cas, les sous-espaces interpellent les motivations des individus pour y être, leur donnent des raisons. Au sein d'un aménagement, des *vides* peuvent être créés en conjugaison avec les sous-espaces, les

deux fonctionnant comme une unité. Le marché aux Razes est un exemple intéressant dans la mesure où il est à la fois outil d'animation de l'espace public (le marché ramène du monde sur la place), mais montre aussi comment les espaces publics peuvent, avec des occupations temporaires, pallier à des insuffisances dans leurs alentours. Le fragile tissu commerçant du quartier est partiellement compensé par ce marché.

Enfin, d'un point de vue global, la mise en place de mobilier, de végétation, le travail autour de l'éclairage, la maîtrise de la voiture, etc., tout cela augmente le confort de la fréquentation des espaces.

### **3.2 LA DIVERSITE TYPOLOGIQUE ET FORMELLE DES ESPACES PUBLICS PRODUITS A LISBONNE**

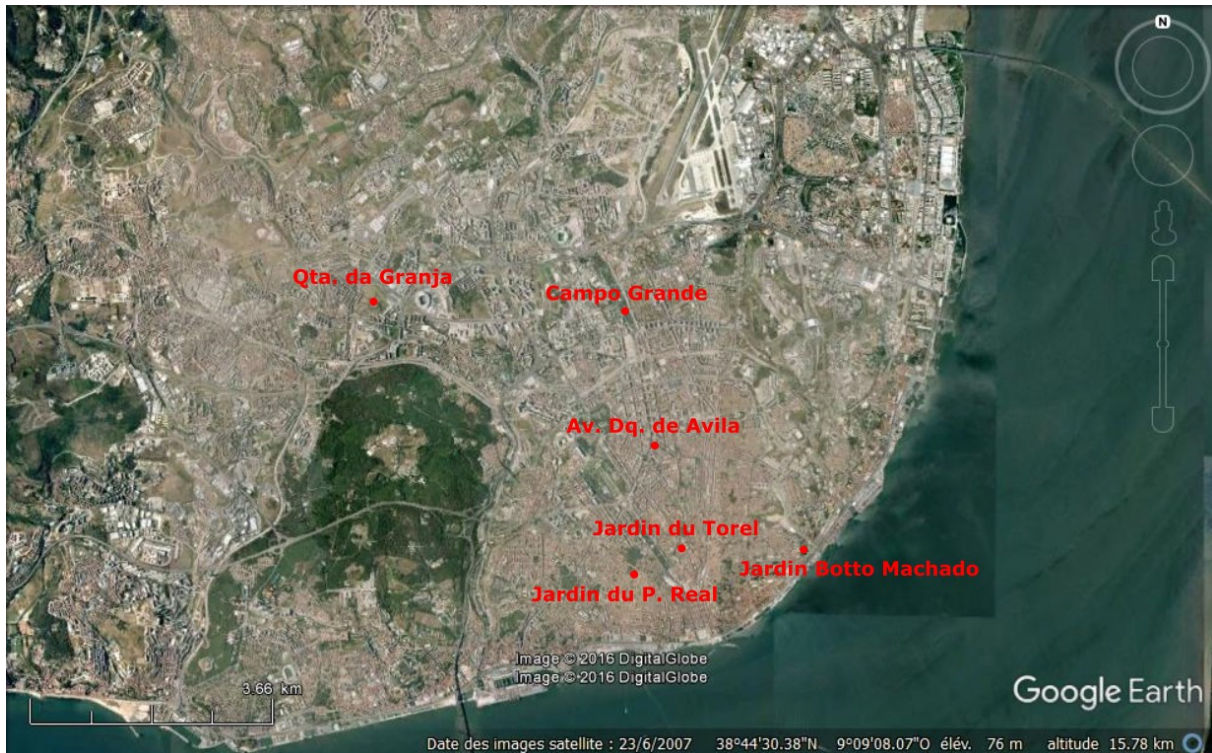
A Lyon, l'objet d'étude est construit autour d'un seul service, ce qui rendait intéressant un regard diachronique sur la production des espaces publics. Celle-ci a progressivement pris en charge une plus grande diversité typologique. A Lisbonne, la politique d'espace public que j'ai présentée a été construite à partir des principaux services responsables de la production d'espace public au moment de l'enquête. Ainsi, la diversité typologique des espaces publics va de soi parce que j'ai « tout » regardé. Conséquemment, pour le terrain lisboète, j'aborde plutôt la diversité typologique et formelle sur les deux cas d'études, puisqu'ils comprennent plusieurs aménagements : la mise en œuvre de la trame verte et le programme de réhabilitation urbaine de la Mouraria. Pourtant, pour illustrer la démarche du *pelouro* de l'urbanisme (récemment devenu politiquement responsable de l'espace public), je présente des exemples du programme des places de quartier et de la requalification des berges du Tage.

#### **3.2.1 Les espaces de la trame verte**

La mise en œuvre de la trame verte comprend des aménagements de trois grands types d'espace vert : les jardins historiques (y compris des fermes de récréation, lieux de villégiature de l'aristocratie lisboète jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle, notamment dans la couronne Nord), les parcs urbains, dont certains sont des parcs horticoles urbains, et les belvédères. La démarche comprend encore la création du réseau de parcours et corridors, qui la mène à intervenir sur la voirie. Les services responsables interviennent encore sur des espaces d'encadrement et de protection, dont certains de grande ampleur (certaines ont même gagné des prix de paysagisme). Pourtant, dans la mesure où ils ne sont pas des espaces dont la vocation principale est l'usage public, ceux derniers ne sont pas analysés. Je ne traite pas les espaces boisés non plus, à cause de leur très forte spécificité et rareté dans la ville. La figure 61 présente la localisation des différents espaces mentionnés.

Le jardin du Príncipe Real est un **jardin historique**, exemple du jardin-place lisboète, en plein centre-ville. La désignation *jardin-place* s'applique à un ensemble d'espaces verts anciens de la ville, pleinement intégrés au tissu urbain, entourés par de la voirie. Ils ressemblent donc à des places, mais sont très végétalisés.

Figure 61 - Localisation des espaces de la trame verte lisboète analysés



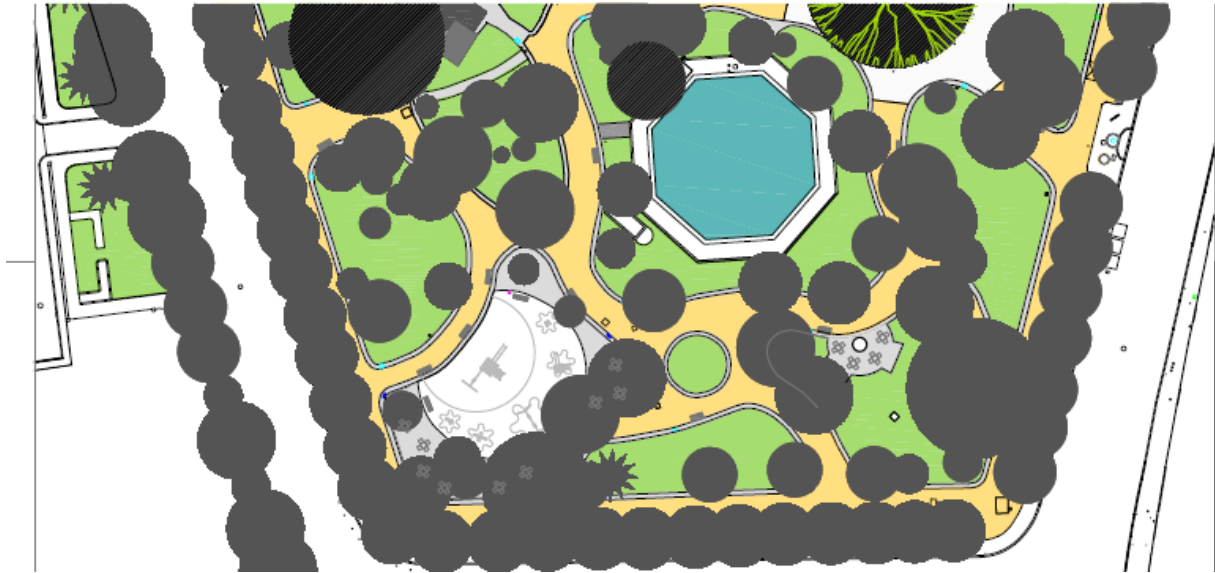
La place du Príncipe Real (ou jardin França Borges) date de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> et est bordée par des palais de la même période sur trois de ses bords. Le quatrième bord, en dénivelé, est fermé par un garde-corps et donne une vue sur le fleuve. Sur un des côtés, il est bordé par la rue da Escola Politécnica, une voie importante. Les limites du jardin sont marquées par des alignements parallèles aux façades : des arbres et le trottoir. Ces limites permettent de séparer le centre du jardin de cette zone limitrophe qui configure la rue (CML/DMAU/DEP, 2009). Le centre du jardin est dominé par le lac octogone du réservoir de la Patriarcal, une structure de l'ancien système d'assainissement de la ville. La surface est organisée autour de parterres aux formes arrondies. Des chemins sinueux les contournent et permettent de traverser le jardin. Les seuls cheminements droits sont au long des rues. Des arbres de grande envergure créent une coupure avec le mouvement du quartier autour. Le côté rue da Escola Politécnica concentre les équipements à vocation commerciale : deux kiosques et leurs terrasses dans chaque coin du jardin (l'un préexistait l'aménagement) et, quelque peu décalé vers l'intérieur du jardin, une troisième structure (un café/bar) est installée. L'aire de jeux d'enfants se trouve de l'autre côté du réservoir, entouré par des tables et chaises sous les arbres. Des bancs agrémentent les parcours et le côté Escola Politécnica, tandis que sur le bord Sud il y a des tables et des chaises pour les joueurs de cartes. Un grand arbre à la frondaison généreuse est en plein milieu du jardin ; sous lui, des tables et des chaises en bois ont été rénovées. Le réaménagement a aussi pris en compte les nombreux marchés qui se déroulent sur la place, prévoyant l'installation de stands sur trois des côtés du jardin. Pour cela, des marquages au sol ont été faits.

L'intervention de 2009 maintient la forme et la structure fonctionnelle du jardin ; seuls l'équipement, le revêtement du sol et le végétal ont été touchés par le projet.



L'ajout d'équipements et de conditions pour le déroulement de marchés suggère un travail autour des « motivations » pour visiter et rester dans l'espace, tandis que la rénovation de certains éléments peut être interprétée comme un renforcement du confort de sa pratique. La possibilité et l'opportunité de la pratique de l'espace ne sont pas interpellées par l'aménagement.

Figure 62- Plan général pour le projet d'exécution du jardin du Príncipe Real – partie Sud



Projet coordonné par Fátima Leitão, CML/DMAU/DEP, 2009

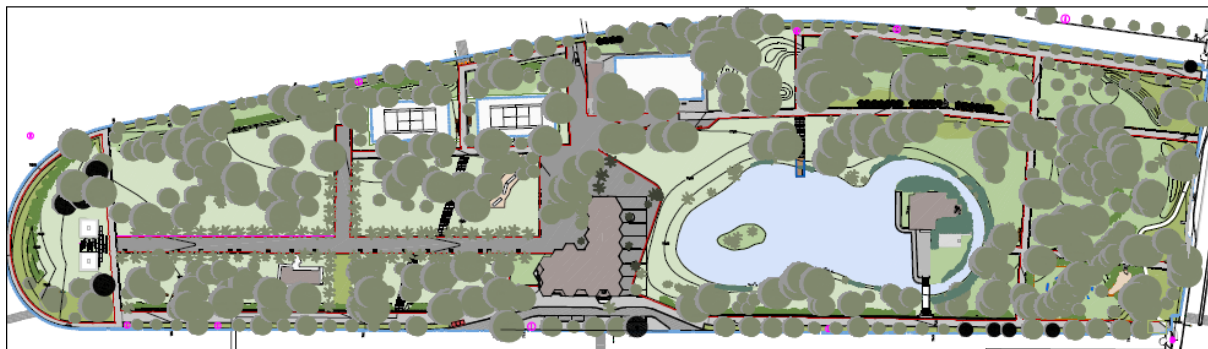
Je présente deux exemples de **parcs urbains** : la moitié nord du Jardim do Campo Grande et la Quinta da Granja, ce dernier avec une composante horticole.

Le jardin du Campo Grande est un parc urbain en longueur dans la Lisbonne moderne de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>119</sup>, entouré par de la voirie à un trafic très intense et séparé en deux parties par une voie. Le projet ici décrit correspond à sa moitié nord, la première à être aménagée en 2013. Son objectif est de renforcer le sentiment d'intériorité du parc, en aménageant un léger dénivelé dans la transition vers la voirie. Les cheminements sont disposés en trame et clairement hiérarchisés, avec une grande allée centrale. Des bancs longent les allées et ponctuent certains élargissements de pavés. Par ailleurs, le jardin est traversé par la première piste cyclable de la ville, bien antérieure à la période étudiée ici. Le parc est composé de vastes pelouses, d'où nombreux arbres de grande envergure poussent. Sur la partie est, des terrains de sports (tennis et foot, notamment) ont été installés et/ou rénovés. Sur le côté opposé, au nord, il y a une structure de restauration. L'élément le plus distinctif de cet espace est, pourtant, son lac de récréation, exceptionnel dans le contexte lisboète. Celui-ci est navigable sur des petites barges à la disposition du public. Une deuxième exception est l'installation d'une aire à chiens dans l'entrée sud de l'espace.

<sup>119</sup> Promenade publique à l'entrée de la ville pendant le XIX<sup>ème</sup> siècle, le jardin dans sa configuration actuelle a été inauguré en 1950.

Le choix pour les bordures en relief montre comment le « confort » a été privilégié par rapport à l'accessibilité visuelle du parc. La mise en place de plusieurs équipements reprend le recours à des attracteurs de visiteurs que nous avons déjà vu à Príncipe Real.

**Figure 63- Plan général du Campo Grande, projet d'exécution, orienté E.**

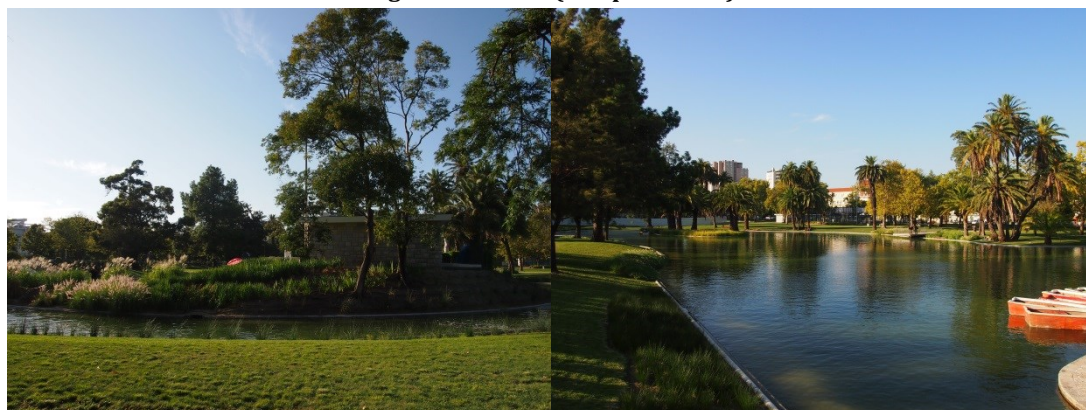


Projet de Rosário Salema et Paulo Simões, CML/DMAU/DEP, 2004 révisé en 2011

**Figure 64- Une des pelouses (Campo Grande)**



**Figure 65- Le lac (Campo Grande)**



**Figure 66- Les abords du parc, dénivelés par rapport à la rue (Campo Grande)**



**Figure 67- L'allée centrale (Campo Grande)**



**Figure 68- Les terrains de sports (Campo Grande)**



**Figure 69- Le café/bar (Campo Grande)**



Photographies de l'auteur, septembre 2014

La Quinta da Granja est une composante du parc périphérique, un projet de grand parc linéaire rassemblant les espaces non bâtis de la couronne nord de Lisbonne. C'est un espace dont le design essaye d'éviter la linéarité et où les jeux du terrain sont plus marqués qu'ailleurs. Ainsi, il y a une zone plutôt longitudinale, où la pratique horticole préexistante a été gardée ; mais les plots et les équipements et infrastructures de support à l'activité ont été réorganisés. Cette zone est par ailleurs traversée par une piste cyclable et par une piste piétonne en bois, bordées de bancs et de poubelles. Cette zone débouche sur la section parc à un sens plus strict, bien plus ample et approximativement triangulaire, où les deux pistes se séparent. La piste cyclable fait le contour du parc, tandis que la piste piétonne traverse le secteur ample et est longée par des bancs. Un troisième parcours naît dans cette transition entre l'espace des *hortas* et la partie parc, en petites dalles de béton blanc, qui la relie à une traversée longitudinale du parc dans ces mêmes dalles. Aucun de ces parcours n'est en ligne droite. Ils se croisent à la hauteur des équipements mis à disposition des usagers du parc. Ces derniers se situent dans le triangle, lorsqu'il devient plus étroit : il y a un kiosque à restauration rapide et la terrasse respective et une aire de jeux à côté. Le fond du parc est couvert de gravelles et de petits jeux en forme d'animaux pour les enfants. Un ancien bâtiment fermier surplombant le parc, sur son côté non urbanisé, a été rénové et accueille à présent une institution de soutien à des enfants atteints d'un syndrome comportementale. Le parc se situe dans un bassin, ce qui souligné par l'aménagement, malgré l'absence d'eau. Ainsi, les bordures de l'espace, dans cette partie parc, sont soulevées et des talus couverts de pelouse adoucissent la transition vers le cadre bâti très dense des alentours.

**Figure 70- Vue d'ensemble du parc de la Quinta da Granja en novembre 2012**



Photographie de la DPP (Ricardo)

**Figure 71- Les pistes cyclable et piétonnière, longées par des bancs et poubelles et, à gauche, les plots horticoles (Quinta da Granja)**



**Figure 72- Des équipements de support à l'activité agricole (Quinta da Granja)**



**Figure 73- Le kiosque et sa terrasse (Quinta da Granja)**



Figure 74- Vue sur la piste piétonnière à partir du parcours en dalles (Quinta da Granja)



Photographies de l'auteur

Le parc continue à utiliser des équipements pour attirer du public et à jouer avec le relief de ces bordures de manière à minimiser l'impact de l'environnement immédiat. Encore une fois, le choix semble être de marquer la différence avec la ville (désorganisée : la densité ou le trafic excessifs), contrairement au Príncipe Real. Les éléments linéaires contribuent à la construction d'une impression non utilitariste de l'aménagement, lorsque les parcours sont distendus et ne suivent pas des lignes droites, les chemins les plus courts.

En ce qui concerne les **belvédères**, il y a une variété de situations – certains sont très confidentiels, d'autres se ressemblent à des jardins-place, d'autres sont presque entièrement minéraux... Le réseau de belvédères de la ville a été entièrement réaménagé sous le mandat de Costa. Ici je présenterai deux exemples, le jardin Botto Machado, qui s'approche fortement d'un jardin-place, et le jardin du Torel, un jardin/belvédère à plusieurs niveaux où récemment une plage urbaine a été installée pendant l'été.

Le jardin Botto Machado date du 19<sup>e</sup> siècle et se localise entre le quartier historique d'Alfama et le quartier ouvrier du 19<sup>e</sup> de la Graça. A côté du Panthéon national, le marché aux puces de la ville se déroule autour deux fois par semaine. Il a été rouvert au public après son réaménagement en 2009. L'espace qu'en résulte, d'un demi-hectare, consiste de plusieurs pelouses aux formes courbes, dessinant des cheminements entre elles. Ces pelouses ont remplacé les anciens parterres, inaccessibles aux gens. Les équipements se concentrent sur une des extrémités du jardin (à droite sur la figure 75) : un kiosque et sa terrasse ; derrière, des tables de jeux de cartes ; et à l'extrémité, une aire de jeux pour enfants. L'aménagement a encore supprimé quelques arbres, de manière à dégager des vues sur le Tage et mis en place des infrastructures de lumière et son en vue d'événements qui s'organiseraient dans l'avenir. Le jardin est entouré par une grille et deux portes cochères, qui le ferment la nuit.

Figure 75- Le plan général dans le projet d'exécution pour le jardin Botto Machado



Projet de Maria João Jesus, CML/DMAU/DEP, 2007

Figure 76- Plan général du projet d'exécution pour le jardin du Torel et de ses trois aires de contemplation des vues.



Projet de Patrícia Brito Valle, CML/DMAU/DEP, 2007

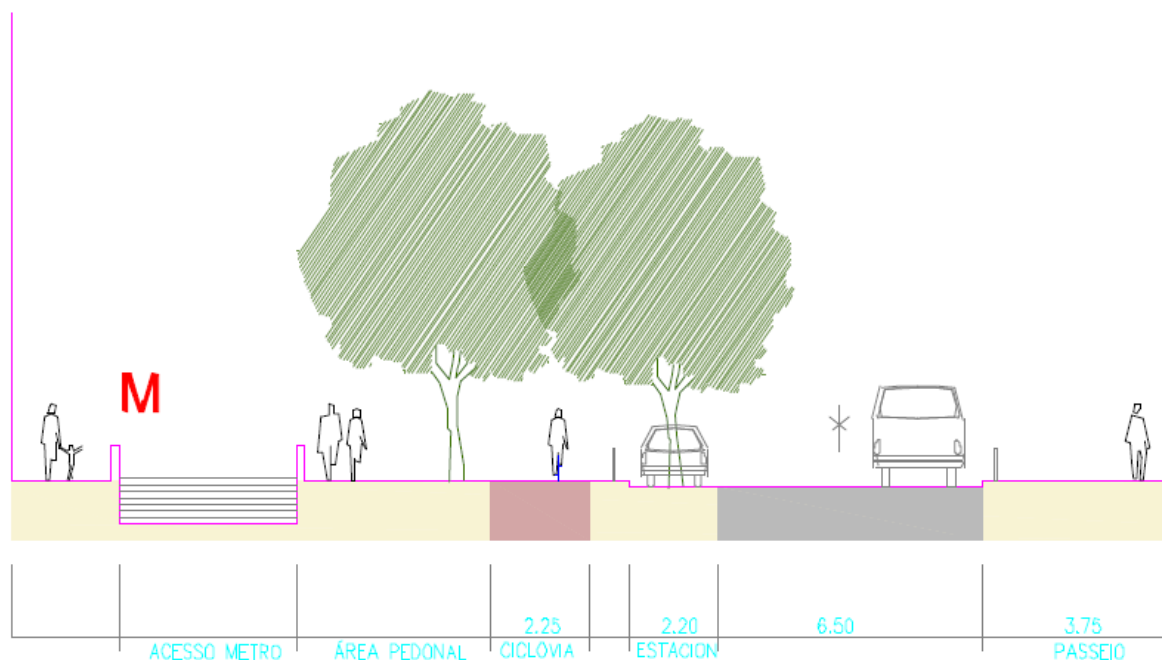
Le belvédère du Torel (ci-dessus) se sous-divise en trois plateformes (CML/DMAU/DEP, 2007b). Une première (la plateforme supérieure), la plus proche de la rue, est un ample quadrilatère avec une fontaine au centre, bordée de bancs et de cyprès. Sur la deuxième (un jardin sur la côte forme un amphithéâtre avec une vue surplombante de la ville) l'aménagement a apporté des importants changements : les arbustes ont été enlevés des parterres pour faire de la place à des pelouses, le nombre de bancs a augmenté et des transats immobiles ont été mis en place, permettant des angles de vue différents sur le paysage. La troisième plateforme (l'inférieure) comprend un tank du 18<sup>e</sup> siècle, un kiosque et sa terrasse et donne accès au toit d'une école, où des

bancs ont été mis en place. L'aménagement a encore interdit l'accès de voitures à l'espace et a substitué le revêtement des sols (auparavant du bitumineux) pour le même type de pavé entretemps mis dans les belvédères historiques de la ville. L'entrée est fermée la nuit.

Les deux belvédères continuent à illustrer une conception des espaces verts de la trame où l'accessibilité n'est pas prioritaire – dans les deux cas, l'existence de grilles et de portes, d'horaires de fonctionnement, contraignent nécessairement l'accessibilité théorique des espaces. On y retrouve aussi l'usage d'équipements et de mobilier pour attirer des usagers et les faire rester. A l'atout primaire des belvédères, la vue, les aménagements ajoutent un éventail de prises pour que l'utilisateur puisse en profiter.

L'extension du réseau de métro a été le prétexte pour le réaménagement des surfaces touchées, notamment de l'Avenida Duque d'Ávila<sup>120</sup>. Cet aménagement est un exemple de l'intervention des services de l'environnement hors la domanialité stricte des espaces verts par le biais du **réseau de parcours et corridors** : il est présenté en tant qu'élément de liaison de plusieurs espaces verts (CML/DMAU/DEP, 2007a).

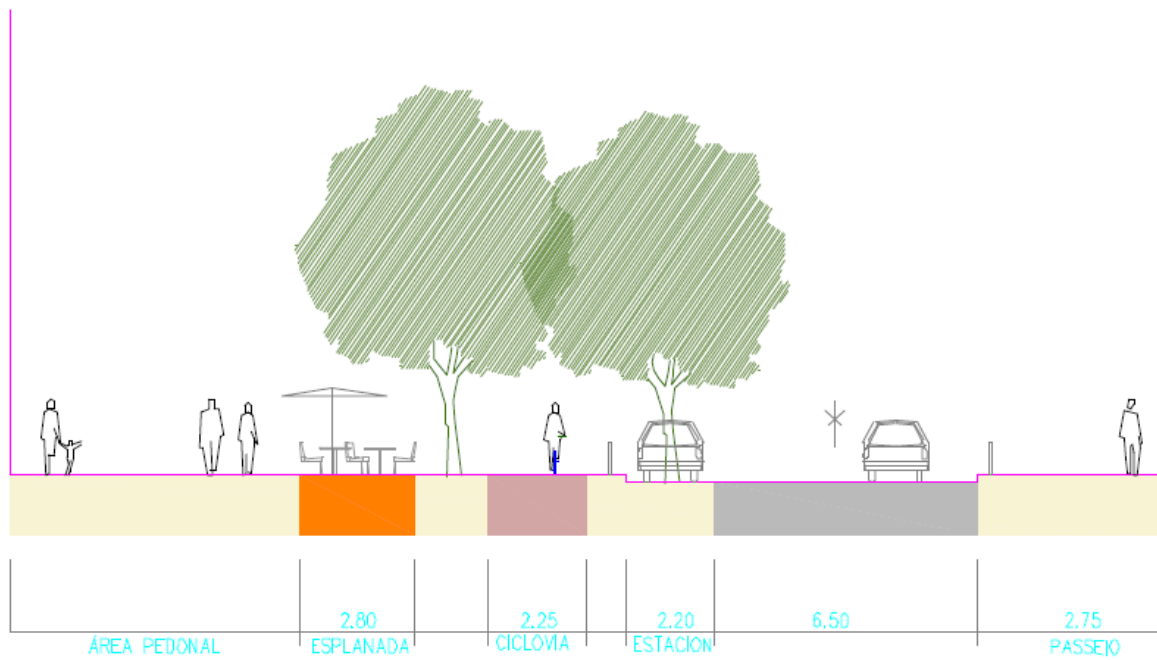
Figure 77- Coupe de projet de l'Av. Duque de Ávila au niveau de la sortie de métro rue Marquês Sá da Bandeira



<sup>120</sup> L'emplacement de la nouvelle sortie du métro était très conditionné par les préexistences. La solution adoptée a été de la placer sur la chaussée de l'avenue, menant à une réflexion pour l'aménagement de sa totalité (CML/DMAU/DEP, 2007a).



Figure 78- Coupe de projet de l'Av. Duque de Ávila au niveau de la rue Filipa de Vilhena



Projet de Maria da Conceição Candeias, CML/DMAU/DEP, 2007

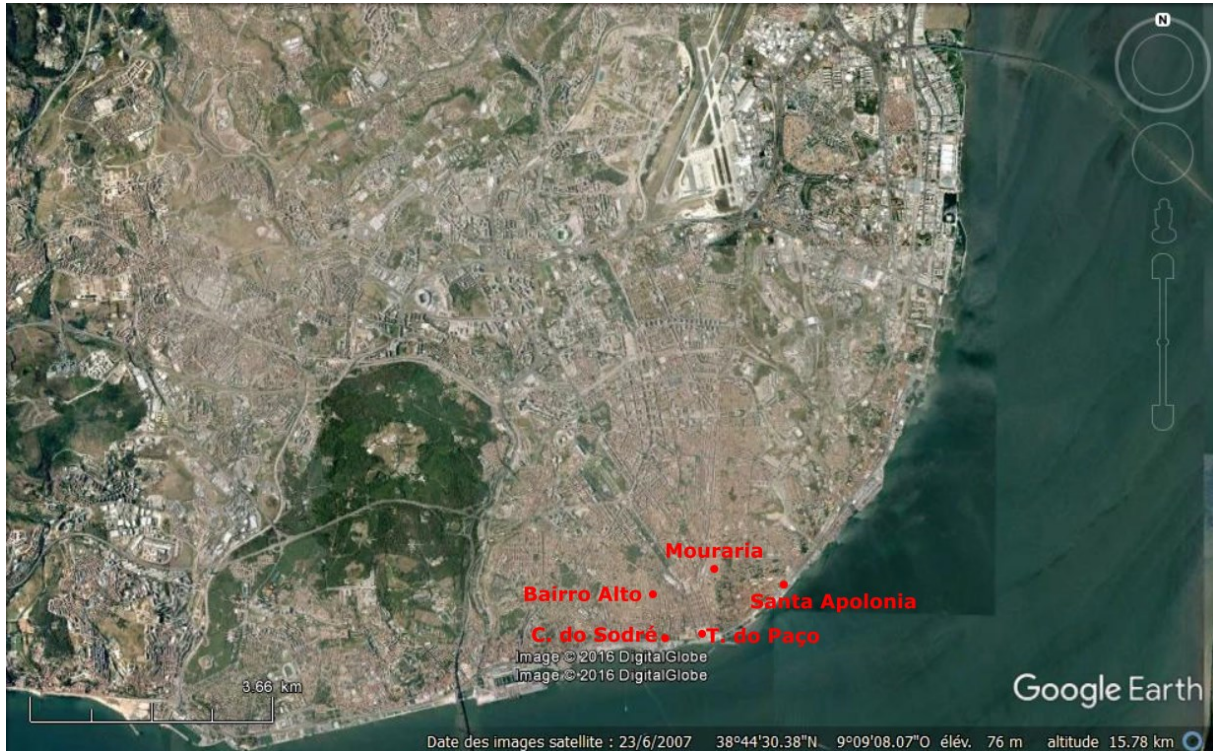
Le réaménagement de cette longue et large avenue, au long de huit îlots, consiste dans une réorganisation profonde du rapport entre espaces voués aux modes doux de déplacement et la voirie pour le trafic automobile, en supprimant la chaussée nord jusqu'à l'ancien séparateur central, au long de toute l'avenue. L'espace ainsi conquis a permis l'élargissement des trottoirs, avec une piste cyclable, et la création de places de stationnement. Du mobilier a été installé – des bancs et des kiosques avec leurs terrasses – et les arbres existants gardés. L'élargissement des trottoirs prévoit l'installation de terrasses sur l'ensemble de l'avenue.

L'approche à l'espace canal est distincte des derniers exemples. On retrouve les questions d'accessibilité et de motivation, avec l'augmentation de l'espace piéton et la mise en place d'équipements de séjour au long du parcours. Le confort est travaillé non seulement avec ces éléments, mais aussi avec la sécurisation des déplacements en modes doux, protégés de la chaussée par le stationnement. Le choix pour la piste cyclable sur le trottoir est aussi censé protéger les cyclistes du trafic motorisé.

### 3.2.2 Les aménagements à la Mouraria

La localisation du quartier et des points de repère en centre-ville mentionnés au long de la thèse est présentée dans la carte ci-dessous.

Figure 79 - Des points de repère en centre-ville (Lisbonne)



Les réaménagements d'espace public dans le quartier de la Mouraria font partie d'un programme de réhabilitation plus vaste visant à la fois la réhabilitation du bâti et le développement sociocommunautaire. Le gros de cette requalification d'espaces publics se tient au long d'un axe longitudinal du quartier qui intègre un *Parcours touristique-culturel* créé par le programme de réhabilitation. L'intervention court au long de la Rua das Farinhas et de la rua Marquês de Ponte de Lima et des petits squares (des *largos*) et des rues de liaison à l'environnement immédiat de l'axe. Ce dernier est une percée du 19<sup>ème</sup> siècle dans un quartier par ailleurs héritier d'un tissu médiéval/islamique. Le deuxième segment des interventions en espace public, attribué à une autre maîtrise d'œuvre, comprend la rue du Benfornoso, une rue longue et étroite qui débouche sur le *largo* do Intendente, aussi aménagé. Cette tranche comprenait encore la réorganisation de la circulation automobile sur les rues attenantes et le réaménagement de ces dernières. Ils sont signalés en orange sur la carte ci-dessous.

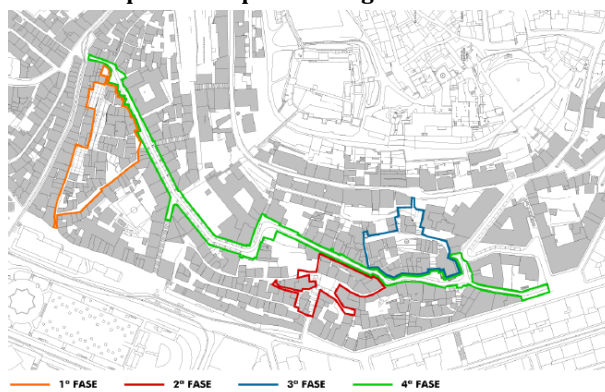
Figure 80- Plan des interventions municipales sur la Mouraria



Source :Câmara Municipal de Lisboa (s.d.c)

L'intervention sur le premier segment a deux grands objectifs : une régulation de la présence de la voiture dans le quartier, notamment du stationnement sur les placettes et les trottoirs des rues ; et l'amélioration de l'image du quartier par le simple fait de réaménager le sol, en très mauvais état. Le projet est d'une forte modération formelle et se limite globalement à une intervention sur le revêtement du sol, réutilisant les matériaux du sol d'avant l'aménagement – des pavés de calcaire, de granite et de basalte. Le choix est de respecter le contexte, de rechercher la continuité et d'éviter des ruptures. Le gros de l'intervention consiste en la remise en état des pavés et des nombreux escaliers existants, la mise en place de poteaux pour empêcher le stationnement de véhicules sur les trottoirs, le renforcement des prises pour le séjour sur les *largos*, (des bancs, parfois des structures d'ombrage, plantation d'arbres). L'aménagement recherche encore la création d'espaces pour l'installation de terrasses. D'autres *largos* sont laissés plutôt vides. Les pavés sont parfois arrangés de manière à suggérer des usages : des matériaux associés au piétonnier sur les trottoirs et la chaussée de la principale artère, comme sur des espaces partagés (malgré les poteaux) et un design concentrique sur un *largo*, portraying son rôle en tant qu'espace de séjour. Ces interventions formellement restreintes sont illustrées par les cartes et images qui suivent.

**Figure 81- Les différentes phases du premier segment d'interventions sur la Mouraria**



Silva Dias Arquitectos et FC Arquitectura Paisagista (2011)

**Figure 82- Rua das Farinhas (phase verte)**



**Figure 83- Largo da Achada (phase bleue)**



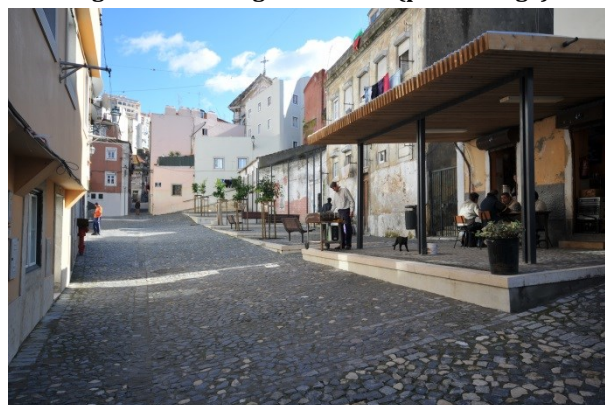
**Figure 84- Beco do Jasmim (phase rouge)**



**Figure 85- Les escaliers donnant sur le Largo de S. Cristóvão (phase verte)**



**Figure 86- Le largo da Severa (phase rouge)**



**Figure 87- Une solution de régularisation du stationnement, rue do Marquês de Ponte de Lima (phase verte)**



**Figure 88- Largo da Rosa (phase verte)**



**Figure 89- Largo de S. Cristóvão (phase verte)**



**Figure 90- Largo dos Trigueiros (phase verte)**



Photographies de Silva Dias Arquitectos

Le deuxième segment comprend deux projets considérablement indépendants, la rue du Benfornoso et le *largo do Intendente*, un grand espace public. L'intervention sur la rue du Benfornoso est aussi formellement restreinte. Un aménagement unitaire couvre la rue dans toute sa longueur : de très étroits trottoirs en pavés de calcaire et la chaussée couverte par des faisceaux longitudinaux distincts, l'un dans le traditionnel basalte, l'autre en granit. Le seul élargissement de la rue, où une rue débouche du haut de la colline et crée un tout petit espace avec une fontaine, a été aménagé avec des escaliers. Un segment plus ample de la rue a permis l'introduction de trottoirs plus larges et du stationnement, par rapport à un premier morceau de la rue, très étroit, qui ne contient que de la chaussée et un trottoir très étroit.

**Figure 91- Etude final du revêtement de sol pour la rue do Benfornoso**



Etude par Cristina Neves et Paulo Gonçalves, CML/DPP/DPP, 2011

Figure 92- La rue du Benformoso, décembre 2012



Photographies de l'auteur

Le *largo* do Intendente est bien distinct. D'abord, au niveau des matériaux. La chaussée est continuée en basalte et la majorité de l'aire piétonne de la place est couverte par des petits pavés en calcaire. Toutefois, une portion de la place est couverte de *lioz*, un calcaire plus noble, marbré. Une fontaine d'eau a été rénovée et est désormais entouré par une inscription gravée dans le sol : « *ma pensée est un fleuve souterrain / Vers quelles terres coule-t-il et d'où vient-il ?* » ; ce sont des vers de Fernando Pessoa. Les arbres ont été gardés quand leur état phytosanitaire le permettait, et de nouveaux ont été plantés, sans pour autant ne former aucun alignement. Des longs bancs sans dos en *lioz* ont été installés, encore une fois refusant tout alignement. Le seul alignement est celui des lampes au design moderne. Des terrasses bordent l'un des côtés du *largo*. De ce même côté, il y a un œuvre d'art public en fer rouge en forme de clé-anglaise, délimité par un mur de laurier. Chaque côté de cette clé-anglaise est équipé de bancs cachés de la vue de la place.

Figure 93- Plan d'implantation du projet pour le Largo do Intendente



Projet par Cristina Neves et Paulo Gonçalves, CML/DPP/DPP, 2011

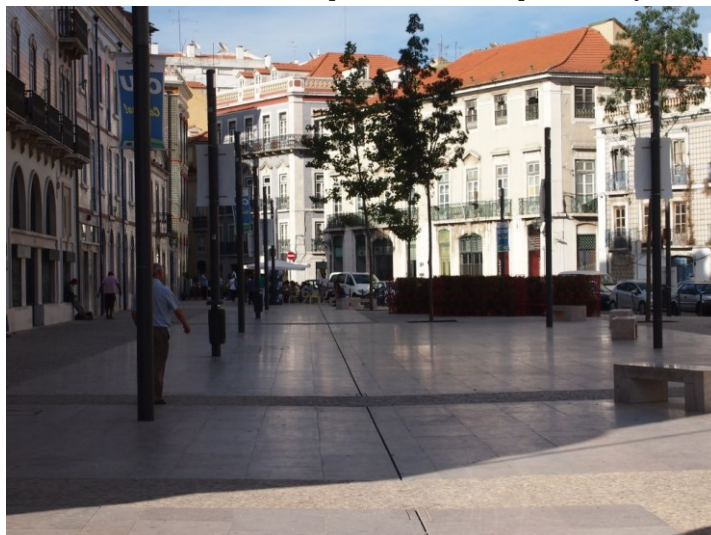


Figure 94- Prise de vue du côté nord du Largo do Intendente



Photographie de Cristina Neves et Paulo Gonçalves, CML/DPP/DPP, 2012

Figure 95- Vue du côté sud de l'Intendente en Septembre 2013. A présent, il y a davantage de terrasses



Photographie de l'auteur

Cet ensemble de réaménagements a recherché à augmenter la possibilité des usages de l'espace public par une maîtrise de la place de la voiture dans le quartier. Exception faite à l'Intendente, il a surtout été question de *faire de la place* pour les usagers et de leur redonner du confort ; l'usage de mobilier et, surtout, d'équipements est plus circonspect que ce que nous avons vu pour la trame verte.

### 3.2.3 Le Terreiro do Paço et la Ribeira das Naus, deux espaces majeurs au bord du Tage

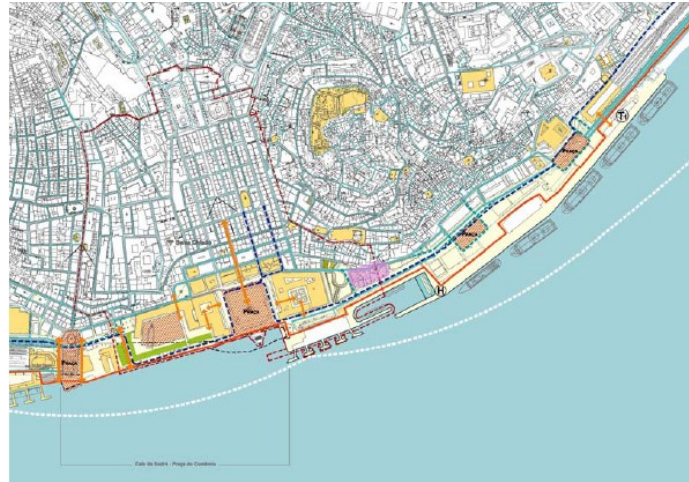
Nous avons vu que le plan d'ensemble pour la requalification du front du Tage était à mettre en œuvre par des projets indépendants, ce qui est train de se faire. Je décris les deux aménagements terminés dans la portion monumentale des berges, dans le secteur *pombalino*<sup>121</sup> de la ville : le Terreiro do Paço (le carré orange sur la carte, figure 96) et la

---

<sup>121</sup> C'est-à-dire le secteur reconstruit sous la direction du marquis de Pombal, suite au tremblement de terre de 1755.

Ribeira das Naus (la tâche verte linéaire immédiatement à l'ouest). Les différences entre ces espaces contigus montrent la logique de complémentarité envisagée pour la globalité des berges de la ville.

Figure 96- Les projets pour la requalification du water front entre Santa Apolónia et le Cais do Sodré



Source : CML – DMPU – DMU (2008)

Le Terreiro do Paço est la grande place de la Lisbonne reconstruite suite au tremblement de terre de 1755. Entourée par des bâtiments néoclassiques et leurs arcades, statue équestre au centre, le Tage est sa quatrième façade. Le réaménagement achevé en 2011 propose une forte réduction de l'emprise de l'automobile sur la place, le renforcement de la liaison au fleuve et est concomitant d'une démarche pour la réaffectation fonctionnelle des bâtiments autour (ils étaient dans sa grande majorité occupés par l'administration publique). Ainsi, la route qui longe le fleuve a été réduite à deux voies revêtues de pavés de basalte, les trottoirs longeant les façades est et ouest ont été élargis et revêtus de *lioz*. Ils sont à présent occupés dans sa vaste majorité par des terrasses. A l'angle nord-est de la place, il y a un kiosque servant surtout une liqueur traditionnelle. Les routes longeant ces façades ont été replacées dans la continuité des rues débouchant sur la place et sont d'accès conditionné (par des poteaux rétractiles). La plaque centrale a été couverte par un pavé dessinant des lignes en *lioz* qui unissent les différentes perspectives ouvertes par les colonnes des arcades, formant des losanges dont l'intérieur est revêtu d'un enrobé. Autour de la statue équestre, quand on descend de la plaque centrale vers le Tage, la transition se fait par quelques marches. La traversée de la route est faite par un passage piéton de trente mètres de large, la largeur de la plaque centrale. De l'autre côté, le quai des colonnes, un espace scénique donne sur l'eau.

**Figure 97- La "plage" à côté du Cais das Colunas**



**Figure 98- Le Cais das Colunas**



**Figure 99- Le Terreiro do Paço vu du Cais das Colunas**



Figure 100- Le Terreiro do Paço, front est



Photographies de l'auteur, septembre 2013

Au Terreiro do Paço nous retrouvons des options formalistes : reconfigurer les trottoirs de manière à retrouver des alignements avec les rues autour, un dessin de sol qui reprend des métriques des arcades, le passage piéton très étendu, de la largeur de la plaque centrale... Le projet s'attache à une vision de la place en tant qu'entité dessinée et cherche à révéler une géométrie qui lui inhérente. Les prises pour le séjour sont affectées aux terrasses autour et au bord de l'eau. Le renouvellement du rapport à l'eau, de rendre la frontière terre-eau praticable est, par ailleurs, un pari très fort du projet. Ce dénuement d'objets est compensé par des endroits où on peut s'asseoir intégrés à l'aménagement : les marches, le quai des colonnes, les « *conversadeiras* »<sup>122</sup>. La dépuración de l'espace ne semble donc pas découler d'une aversion à la pratique de l'espace ou au séjour, mais d'un parti-pris esthétique.

Immédiatement à l'ouest du Terreiro commence l'aménagement de la Ribeira das Naus, ancien quai médiéval. L'aménagement réhabilite la mémoire de ce quai, en apportant un bassin là où la ligne d'eau se trouvait dans le passé, et crée une promenade linéaire jusqu'au Cais do Sodré. Cette promenade est longée par des gradins sur l'eau dans son premier secteur, jusqu'à arriver sur un promontoire où un kiosque et une terrasse ont été installés. Vers la terre, de vastes pelouses ont été plantées. Le réseau viaire a aussi été réorganisée, en diminuant fortement l'ampleur de la route, et en choisissant des matériaux qui forcent au ralentissement (pavés de basalte, bois...).

---

<sup>122</sup> Des sièges en pierre intégrés à un muret, très communs au Portugal dans des belvédères.

**Figure 101- Ribeira das Naus au niveau des sièges des institutions internationales**



**Figure 102- La terrasse du kiosque (Ribeira das Naus)**



**Figure 103- Ribeira das Naus, pelouse, le kiosque est à gauche**



**Figure 104- Terrasse et transats du kiosque (Ribeira das Naus)**



**Figure 105- Des mupi à Ribeira das Naus**



**Figure 106- La chaussée à Ribeira das Naus**



**Figure 107- Promenade et gradins à Ribeira das Naus**



Photographies de l'auteur, septembre 2013

Les pavés de basalte soulignent la continuité entre les deux espaces et les gradins de la Ribeira instaurent un rapport similaire au fleuve à celui du quai des colonnes. Encore une fois, la voirie est réorganisée pour privilégier le piéton. La grande différence entre les deux aménagements est qu'au Terreiro do Paço le choix est d'éviter tout mobilier non intégré au dessin, ainsi que des arbres. Il y a aussi un dessin de pavés plus formaliste qu'à la Ribeira das Naus.

### **3.2.4 Les espaces ciblés par *Une place dans chaque quartier***

Le programme débutait au moment de l'enquête, même si la mairie y intégrait rétroactivement certains aménagements déjà menés (dont celui du Terreiro do Paço, par exemple). Les contextes et les types d'espace compris dans le programme sont très divers, d'autant plus qu'il vise environ 150 espaces (figure 108).

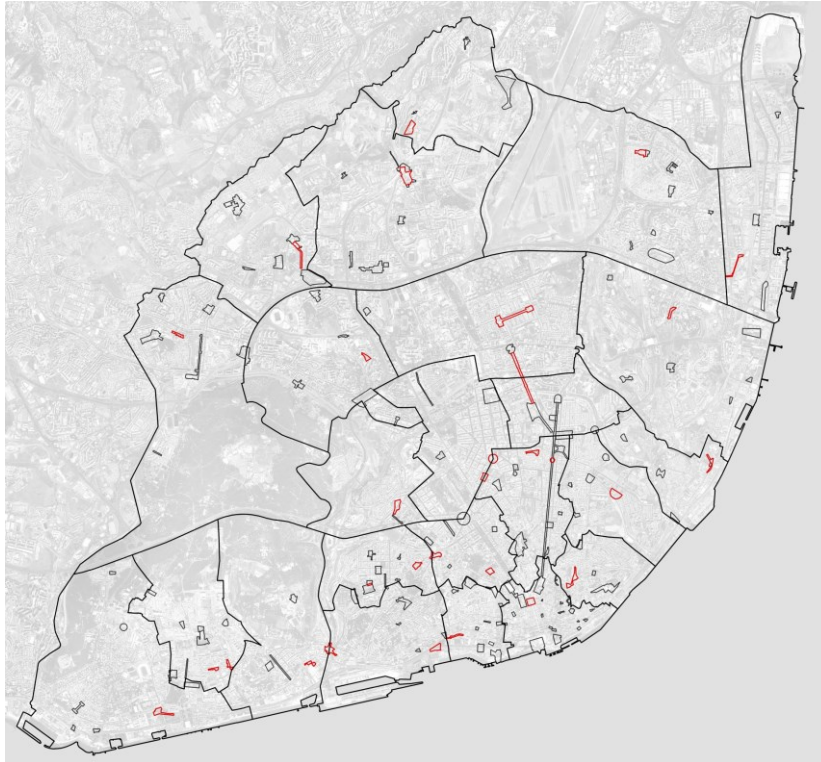
Les interventions consistent :

*« En la requalificação de chacune de ces microcentralités en augmentant les aires de séjour en plein air, en leur faisant plus confortables et sûres – élargir les trottoirs, installer des terrasses, planter des arbres, créer de l'ombre, réintroduire l'eau en tant qu'élément du paysage urbain, atténuer l'impact du trafic automobile – mais aussi encourager l'installation de commerces et d'équipements collectifs de proximité » (CML - DMPRGU - DPEU, 2014, p. 8).*

Les réaménagements peuvent être précédés par des aménagements temporaires, réversibles et *low cost* (peinture des pavés, bacs à fleurs, mobilier urbain amovible...), pour tester des solutions, mais aussi pour permettre un apport de changement dans l'attente de l'aménagement plus lourd, puisque les 150 opérations impliquent nécessairement un temps long de mise en œuvre. La mairie a choisi trente interventions prioritaires, dont il était prévu que la majorité devra être achevée jusqu'à la fin du présent mandat, en 2017. Les exemples qui suivent font partie de ce lot de 30, certains déjà en phase opérationnelle. Le fait d'être un programme piloté par les services de

l'urbanisme permet que leur portée soit parfois plus ample que la sphère stricte de l'espace public, notamment sur les fonctions autour.

**Figure 108- Les 150 centralités à aménager à Lisbonne, en rouge les 30 prioritaires**



Source : CML – DPRGU – DPEU (2014, p. 25)

Les figures présentées (Dinis, 2014) correspondent aux programmes de chaque intervention (cf. le chapitre suivant sur les particularités des programmes lisboètes, notamment leur grand détail et spatialisation). Des outils récurrents sont évidents, malgré les types distincts et contextes territoriaux des espaces ciblés. Ils coïncident avec l'extrait présenté avant. La diminution de l'emprise de la voiture est systématique.

Les quatre exemples (figures 109 à 112) illustrent les différents types d'espace et le recours à des solutions récurrentes : des grands étendus piétonniers à un matériau uniforme, végétalisation accrue, réduction de l'emprise viaire.

Il est important de rappeler que ces images sont des programmes et non des projets. Ainsi, il n'est pas possible de discuter certains détails des solutions qui pourraient créer une différenciation accrue entre eux. Les programmes pour la création des microcentralités sont, d'abord, des opérations d'aménagement. Les quelques mesures proposés au-delà du design ne sont pas de grande ampleur. Ces opérations d'aménagement traduisent toujours un triple travail : réduire drastiquement la place de la voiture dans l'espace, élargir considérablement les espaces du piéton et, enfin, augmenter le confort de leur expérience, par la création d'emplacements pour des terrasses, la mise en place d'arbres et de l'eau et par la recherche d'une accessibilité universelle (rabaissement de trottoirs, etc.).



**Figure 109- Le largo do Calvário**



Source : Dinis (2014)

**Figure 110- Le Saldanha**



Source : Dinis (2014)

**Figure 111- Le largo de l'église de Benfica**



Source : Dinis (2014)

**Figure 112- Olivais Praça Norte**



Source : Dinis (2014)

A Lisbonne, il y a une cohérence forte au sein de chaque initiative par rapport aux choix de conception – y compris pour la trame verte, où les options divergent entre les types d'espace, mais peu au sein de chacun d'entre eux. Entre les initiatives, les différences formelles semblent découler souvent, encore une fois, de la singularité des lieux – Intendente, Terreiro do Paço, Ribeira das Naus. Ces différences ne heurtent pourtant pas aux objectifs politiques de la ville, qui privilégient le fait d'aménager en lui-même, aussi bien que par la prise en compte des questions d'accessibilité. Les exemples que nous avons vus procèdent systématiquement à des rééquilibrages localisés du rapport à la voiture et varient pas la suite dans le degré de formalisme des propositions et surtout dans l'importance accordée au végétal et au mobilier et aux équipements.

Reprenant les quatre facteurs, les remarques à faire ne s'éloignent pas beaucoup de celles sur Lyon. Il est difficile d'intervenir sur la connectivité des tissus urbains, puisque les opérations étudiées relèvent de l'intervention sur l'existant. Pourtant, il y a à présent un projet de démolition de deux immeubles sur la rue du Benfornoso, pour créer une place et une liaison à la grande avenue qui court parallèle à la rue, montrant que ces questions ne sont quand même pas ignorées par la démarche lisboète. Mais il demeure surtout question d'intervenir sur la « possibilité » et le « confort » de la pratique des espaces, en combattant la présence de la voiture et, dans certains cas, avec un souhait explicite de renforcement de la présence du mobilier et du végétal dans les espaces. Enfin, la production de l'espace public présente une spécificité, notamment dans la trame verte, qui est le recours fréquent aux kiosques de restauration (souvent accompagnés d'autres équipements), aussi bien qu'aux terrasses. Ces outils renvoient vers un type concret de sociabilité en espace public qui n'a pas forcément la même signification que « l'espace de la rencontre et de l'imprévu » que nous avons pu voir dans le premier chapitre.

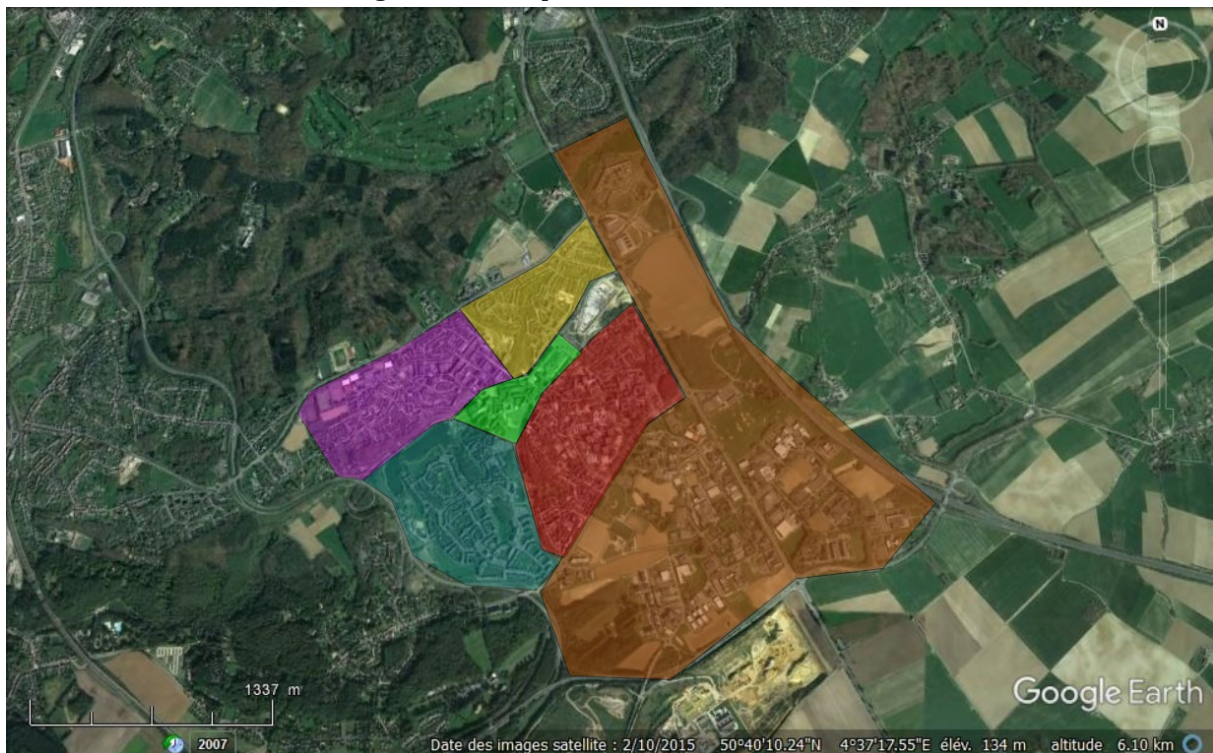
### ***3.3 LA DIVERSITE TYPOLOGIQUE ET FORMELLE DES ESPACES PUBLICS PRODUITS A LOUVAIN-LA-NEUVE***

L'urbanisme de Louvain-la-Neuve a généré une pluralité de types d'espaces publics. Hormis une différenciation large entre rues, places, espaces verts de proximité, parcs urbains, etc., la mise en œuvre de la ville, par des lotissements et au fil du temps, a permis de l'expérimentation dans le rapport entre les bâtiments et les parcelles, générant une pléthore d'espaces publics et semi-privatifs, plus ou moins minéraux, plus ou moins verts. La diversité est telle que la difficulté de la décrire dans un détail suffisant me semble excessive vis-à-vis des gains éventuels pour l'analyse. Je me contenterai, d'un côté, de l'illustrer par des images, et d'un autre d'énoncer quelques généralités par rapport aux questions des usages.

On a déjà vu que les urbanistes de Louvain-la-Neuve ont lutté contre une éventuelle autarcie des quartiers, qui pourrait heurter les efforts pour une vie sociale intense dans le centre urbain. Ainsi, l'espace public dans les quartiers est appelé à jouer un rôle de proximité. Ces espaces publics de proximité sont liés d'une manière plus ou

moins ferme à des ensembles de logements, reflétant les particularités de la mise en œuvre du lot en question. Certains apparaissent comme des espaces semi-privatifs, d'autres sont plus autonomes des bâtiments environnants. Chaque quartier est par ailleurs équipé d'un espace vert de dimensions raisonnables, mais dont cette échelle « de quartier » est souvent visible par des traces de l'appropriation des habitants. Les centres de chaque quartier se localisent effectivement dans des « élargissements », mais ces espaces ne se formalisent pas nécessairement comme des places traditionnelles et le type d'équipements fréquemment associés. La voirie, initialement clairement séparant les flux piétons et automobiles, évolue progressivement vers l'aménagement de zones résidentielles inspirées du modèle hollandais dans les quartiers plus récents (Lauzelle, Bruyères). Le rapport à l'espace vert passe par le maintien d'espaces boisés dans chaque quartier et aussi par le maintien ou ouverture de cheminements verts intra quartiers. Les différents quartiers sont identifiés sur la carte ci-dessous : le Centre urbain en vert, l'Hocaille en magenta, Bruyères en bleu, le Biéreau en rouge, Lauzelle en jaune. La tache orange recouvre la majorité des terrains du Parc scientifique (un petit ensemble de parcelles est disponible au nord de Lauzelle).

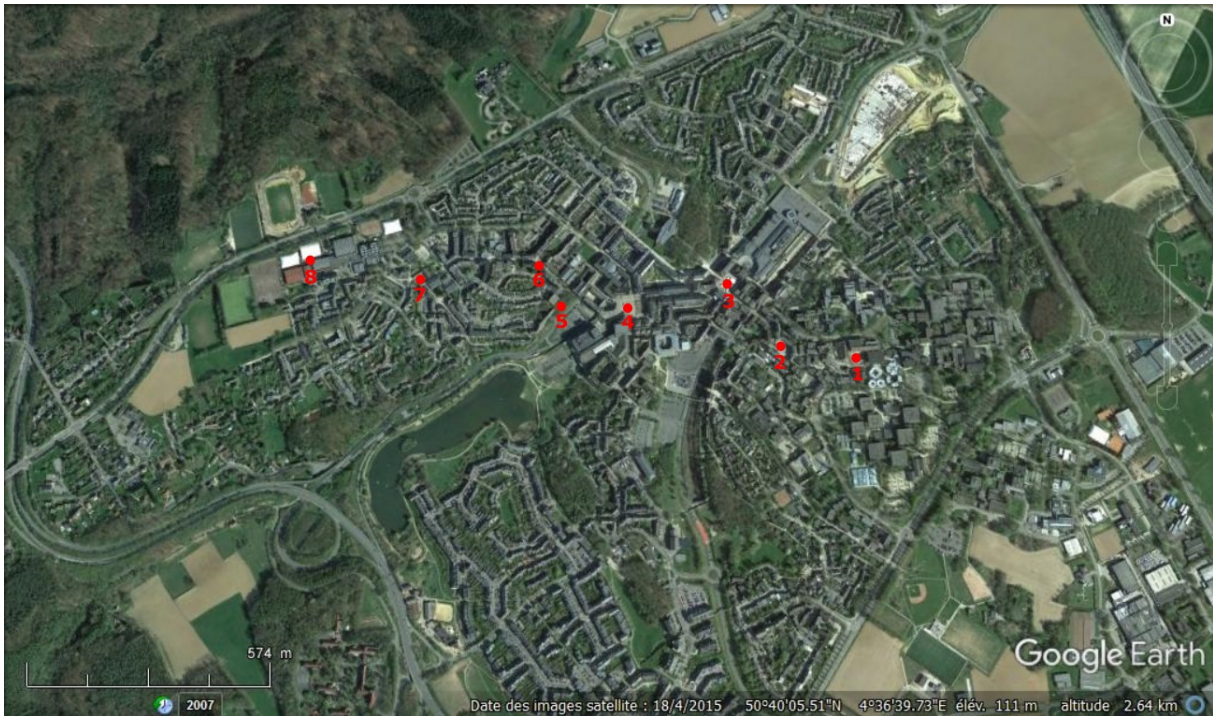
Figure 113 - Les quartiers de Louvain-la-Neuve



Devant cette diversité, le fait que cette thèse se concentre sur l'axe liant l'Hocaille aux facultés des sciences et sur le centre urbain est sans doute une limitation. C'est pourtant pour ces ensembles d'espaces que la démarche de prise en compte des usages qui m'intéresse a été le plus poussée. Il serait sans doute important de questionner la façon dont cette prise en compte des usages, très appuyée sur une vision cinétique des pratiques spatiales, s'est adaptée aux quartiers, des contextes où « l'immobile » l'emporterait par rapport au « cinétique ». Cependant, il a fallu trancher et ici c'est pour les exemples les plus évidents que j'ai opté. La carte ci-dessous affiche des points de

repère le long de cet axe : places des Sciences (1), des Wallons (2) et de l'Université (3), la Grand-Place (4), l'église de Saint-François (5), les Blancs-Chevaux (6), le Théâtre du (7) et le Centre Sportif du Blocry (8).

Figure 114- Les points de repère le long de l'axe structurant de Louvain-la-Neuve



### 3.3.1 Les espaces publics des quartiers

Le quartier du **Biéreau** est présenté comme le premier quartier de la ville dans multiples documents promotionnels. Il contient la zone académique occupée par les Sciences et une zone résidentielle où on trouve du logement collectif et individuel. La séparation des flux piétons et automobiles est totale. Les images ci-dessous portent plutôt sur la zone résidentielle au sud de la rue des Wallons, puisque celle-ci et le campus des Sciences seront décrites en plus grand détail dans la section suivante.

Figure 115- Les espaces publics du Biéreau (décembre 2013)







Photographies de l'auteur

La construction du quartier de **l'Hocaille** date, elle aussi, des débuts de la ville. Il est plus dense que celui du Biéreau et le relief mouvementé influence le tracé des rues. La séparation des flux y est aussi la norme. Tant à l'Hocaille qu'au Biéreau, on trouve une grande diversité dans l'aménagement des petits espaces de proximité, à cause de la modalité de concession des lots.

**Figure 116- Les espaces publics de l'Hocaille, décembre 2013**





Photographies de l'auteur

Le quartier de **Lauzelle**, planifié dès le début des années 1980 mais dont la mise en œuvre ne décolle vraiment qu'à la fin de la décennie, est le premier où des voies piétonnes coexistent avec l'aménagement de zones résidentielles, partagées entre piétons et voitures, dans le but de diminuer les coûts des infrastructures et ce qui était perçu comme un gaspillage d'espace.



Figure 117- Les espaces publics de Lauzelle, décembre 2013



Photographies de l'auteur

**Le lac** a été aménagé dans les années 1980 et ses bords réaménagés dans la décennie de 2000, installant un espace de promenade et des vastes pelouses à usage libre. L'aménagement du lac a fortement contribué à l'attractivité du quartier des

Bruyères, dont la construction de la deuxième phase (beaucoup de logement collectif, mais aussi des lotissements de maisons individuelles) survient dans les années 1990.

Figure 118- Le lac de Louvain-la-Neuve et ses abords, décembre 2013



Photographies de l'auteur

La partie du quartier des **Bruyères** la plus proche du centre urbain a été aménagée à la fin des années 1970, pour du logement collectif, notamment étudiant. La séparation du piétonnier et de la voirie automobile y est présente. Les lotissements des années 1990 font recours aux zones résidentielles, comme Lauzelle. Les cheminements exclusivement piétons dans cette deuxième phase sont plutôt associés aux espaces verts, n'ayant pas de vocation urbaine.

Figure 119- Les espaces publics de Bruyères (décembre 2013)







Photographies de l'auteur

A la Baraque<sup>123</sup>, on trouve un mélange d'espaces hérités du hameau originel, des espaces agricoles, des sentiers ruraux et des lotissements.

**Figure 120- Les espaces publics de la Baraque (décembre 2013)**



---

<sup>123</sup> La Baraque est une zone de transition entre le Biéreau et le Centre Urbain et Lauzelle. Ce quartier n'a pas été planifié par le Plan directeur. Il a été initialement occupé par des étudiants et militants explorant un habitant alternatif. Il a été progressivement urbanisé et régulé, mais demeure largement non construit.



Photographies de l'auteur

### **3.3.2 Les espaces publics de la place des Sciences à la Grand-Place**

La zone des Sciences, à maintes reprises appelée campus, abrite un ensemble de bâtiments universitaires voués à l'enseignement et à la recherche en sciences naturelles et technologie. A ses extrémités (est et sud), on trouve des laboratoires et des facultés avec des petites salles de cours. Ces bâtiments sont dans sa majorité parsemés par un vaste plateau piétonnier, configurant des espaces publics peu formatés. Pourtant, certains de ces bâtiments facultaires donnent forme à des places. Des arbres et quelques bancs y sont implantés. Des parkings entourent cette zone académique, entièrement piétonne.

Ces zones facultaires convergent graduellement dans un ensemble de places plus structurées, où se trouvent des auditoriums, et débouchent éventuellement dans le centre de cette zone académique, la place des Sciences (point 1 sur la figure 114) et ces importants équipements : la bibliothèque des sciences, un restaurant universitaire, la médiathèque... Cette place est exceptionnelle à Louvain-la-Neuve puisqu'elle est dessinée en gradins couverts de bois qui servent de sièges donnant sur une aire centrale. Elle fonctionne presque comme une disposition en amphithéâtre. Aucun autre espace public néo-louvaniste a été aménagé avec autant de places assises.

**Figure 121- La zone académique de Louvain-la-Neuve (décembre 2013)**



Photographies de l'auteur

**Figure 122- Les places aux auditoires dans le Biéreau (décembre 2013)**



Photographies de l'auteur

**Figure 123- La place des Sciences (décembre 2013)**



Photographies de l'auteur

La place donne sur une autre petite place pentue, la place Galilée, avec quelques commerces, une sculpture et des arbres, qui assure la transition vers l'artère commerçante du quartier du Biéreau, la rue des Wallons.

**Figure 124- La place Galilée (décembre 2013)**



Photographie de l'auteur

Cette rue des Wallons est bordée par des commerces et, dans son côté sud, doublé par une galerie couverte ; elle descend, sinueuse, vers le centre urbain. Des banquettes en bois ont été installées sur les piliers de cette galerie, avec des plantations. La rue s'élargit à un moment donné pour donner forme à la place des Wallons (point 2 sur la

figure 114). Bordée par des terrasses sur le côté des immeubles, la place est, côté rue, bordée par un muret qui aide à vaincre le dénivelé avec la rue qui continue à descendre. Ce muret fournit aussi des places pour s'asseoir.

**Figure 125- La rue des Wallons (décembre 2013)**



Photographies de l'auteur

**Figure 126- La place des Wallons**



Photographies de l'auteur

La rue des Wallons est dédoublée par des ruelles de moindre gabarit, plutôt résidentielles ; elles ont davantage de marches et n'ont pas de commerces aux rez-de-chaussée.



**Figure 127- Les rues autour de la rue des Wallons (décembre 2013)**



Photographies de l'auteur

La rue débouche sur la place de l'Université (point 3, figure 114). Celle-ci abrite un marché hebdomadaire et est bordée par des bâtiments de l'administration de l'université et des commerces. Il n'y a presque aucun mobilier, sauf pour une fontaine avec une sculpture et quelques bancs contre les halles universitaires. Quelques établissements de restauration ont installé des terrasses sur la place. Derrière (NE) celle-ci se trouvent la galerie commerciale l'Esplanade et sa place de l'Accueil. De la place de l'Université partent les deux axes majeurs du centre urbain, qui la relie à la Grand-Place, au sud-ouest : la Grand-Rue et la rue Charlemagne.

**Figure 128- La place de l'Université (décembre 2013)**



Photographies de l'auteur

**Figure 129- La place de l'Accueil**



Photographies de l'auteur

La Grand-Rue, dont le tracé est marqué par quelques inflexions, lie la place de l'Université à la Grand-Place (point 4, figure 114), qu'on voulait la place urbaine par excellence (on y trouve de grands équipements comme les cinémas ou l'Aula Magna, grand amphithéâtre, salle de théâtre et palais de congrès). En assurant cette liaison, elle ouvre aussi sur les bâtiments académiques des sciences sociales et humaines, situés en centre-ville, au sud de la Grand-Rue. Ces bâtiments sont disposés de manière à créer des places de taille et configuration variables. Dans ces espaces, les places assises sont fournies soit par des bancs, soit par des éléments intégrés aux dessins de la place, notamment des marches d'escalier.

**Figure 130- La Grand-Rue (décembre 2013)**





Photographies de l'auteur

**Figure 131- La Grand-Place (décembre 2013)**



Photographies de l'auteur

**Figure 132- Les places académiques du centre urbain de Louvain-la-Neuve (décembre 2013)**



Photographies de l'auteur

La Grand-Rue est elle aussi partiellement bordée par des galeries couvertes. L'Agora, une place assurant la transition entre la rue et la Grand-Place et où se situent les auditorios des facultés de sciences humaines, est en partie couverte elle aussi. La Grand Place est encore marquée par une des seules fortes présences de végétal sur la dalle, dans un espace disposé en gradins offrant les seules places assises de la place.

**Figure 133- L'Agora (décembre 2013)**



Photographies de l'auteur

La Grand-Place et l'Aula Magna constituent aussi, pour le moment, la fin de la dalle. L'une des façades de l'Aula donne une vue sur le lac et le parking en bas. Cette transition inachevée est à présent la cible d'un projet immobilier qui devra la résoudre.

Figure 134- Les espaces publics autour de l'Aula Magna de Louvain-la-Neuve (décembre 2013)



Photographies de l'auteur

La liaison entre la place de l'Université et la Grand-Place par la rue Charlemagne est différente : le tracé est droit, la rue plus large, les galeries couvertes sont remplacées par des bâches. Le jeu entre rue et places est remplacé par des ouvertures sur le jardin de la Source, au nord. L'arrière des immeubles donnant sur la rue compose des espaces dégagés. Quelques transversales assurent la liaison entre la Grand-Rue et Charlemagne.

Figure 135- La rue Charlemagne et les places à côté (décembre 2013)



Photographies de l'auteur

### 3.3.3 Les espaces publics de la Grand Place au Blocry

L'axe universitaire continue à partir de la Grand-Place en direction à l'Hocaille, où se trouvent du logement étudiant, l'Institut d'éducation physique et le complexe sportif du Blocry, un équipement collectif de niveau régional. Ce cheminement s'est imposé comme l'axe majeur de l'Hocaille vers le centre, malgré les plans du groupe UA pour que ce soit un autre (Lechat, 2001, pp. 87-88).

La transition vers ce deuxième morceau de l'axe universitaire se fait par une place académique, d'où part un petit passage sur la voie, débouchant sur la rue de l'Hocaille, au niveau du parvis de l'église de Saint-François (point 5 de la figure 114). Cette rue absorbe un dénivelé significatif grâce à une succession d'escaliers et est interrompue à plusieurs reprises pour donner lieu à des places. Il en est ainsi pour les pelouses des Blancs Chevaux (point 6, figure 114), bordées par les « kots à projet » - des logements étudiants dont les occupants travaillent ensemble dans un projet commun (par exemple, la photographie, le cirque, le développement durable...). Ces pelouses sont agrémentées de certains équipements. Le deuxième élargissement est une petite placette entre les bâtiments de l'institut d'éducation physique, d'où la rue repart jusqu'à la place du quartier, la place de l'Hocaille, où se trouve une ancienne ferme devenue équipement voué aux arts théâtraux (point 7, figure 114). C'est de cette place qui part la rampe du Val, censée être la voie commerçante du quartier. Le design de la place se caractérise par un vaste sol, ponctué par une sculpture et un muret circulaire offrant des places assises.

Les entrées des logements étudiants dans la rue de l'Hocaille en haut de la place sont bordées par des petits murets qui permettent la création des petits espaces de convivialité. La rue des Sports part de la place au le plateau de Lauzelle, où se trouve le centre sportif du Blocry (point 8, figure 114) et où la voiture devient très présente dans des vastes parkings.

**Figure 136- La place Cardinal Mercier et le passage à l'Hocaille (décembre 2013)**



Photographies de l'auteur

**Figure 137- Les pelouses aux Blancs Chevaux (décembre 2013)**



Photographie de l'auteur

**Figure 138- Place de l'Hocaille et début de la rue des Sports (décembre 2013)**



Photographies de l'auteur

**Figure 139- L'arrivée au Blocry (décembre 2013)**



Photographies de l'auteur



De ce parcours par les rues et places de Louvain-la-Neuve, un des éléments intéressants qui ressort est la moindre place que les objets prennent. Les prises pour des séjours sont souvent intégrées à la transition entre les bâtiments et les espaces publics. Cela est représentatif d'un urbanisme pour lequel la composition des espaces publics a été au moins aussi importante que leur « habillage ». Pouvant maîtriser la globalité du rapport entre bâti et non bâti, la localisation des activités et fonctions urbaines et la configuration des espaces, le projet d'espace public est moins important en tant que moment de construction des usages. La conception de l'ensemble de la ville participe à cette construction. C'est dans les espaces de proximité que plus d'objets se trouvent, notamment des jeux d'enfants. Cela suggère aussi des notions de vocation distinctes. Les quatre facteurs (possibilité, opportunité, motivations et confort) sont mobilisés et recherchés, notamment dans la construction de la forme urbaine, que l'espace public vient renforcer.

Cela ne signifie que le projet d'espace public ne soit pas un moment d'expérimentation à part entière. Nous avons vu comment cette parcimonie d'objets va de pair avec une recherche de la part des concepteurs d'intégrer des prises de séjour aux espaces eux-mêmes. Il y a donc de la singularité entre les espaces – la quête d'identité ne se fait pas par une uniformisation du dessin.

Cette description montre la forte maîtrise de l'urbanisation en consonance avec les propos de l'urbanisme relationnel et les préconisations du plan directeur que nous avons vu dans le chapitre précédent. Forme urbaine, géographie fonctionnelle, architecture et projet d'espace public sont travaillés de manière à générer un ensemble convivial. Pourtant, la description a aussi montré que ni le concept d'urbanisme relationnel ni le plan déterminent les formes, dans la mesure où il y a des différences considérables entre les quartiers. Ces différences correspondent à des différentes périodes, ce qui pose la question de ce qui aurait changé entretemps. Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que la mise en œuvre du plan directeur se voulait flexible et que l'organisation des services urbains de l'Université a beaucoup évolué. L'interaction entre ces deux faits est une piste possible pour comprendre ces changements.

### **3.4 SYNTHÈSE COMPARATIVE**

Les exemples présentés montrent la manière dont les politiques d'espace public tendent à intervenir sur une **diversité typologique** d'espaces sur l'ensemble des périmètres administrés. Le déploiement d'une pensée globale qui essaye de se substituer à une simple somme de logiques techniques sectorielles n'est donc plus l'exclusivité des espaces les plus symboliques des villes. Cela ne veut pas dire que des interventions sur ces derniers ne soient pas prioritaires ou plus fréquentes, mais affirme catégoriquement que la compréhension de ces politiques ne peut plus se restreindre aux seules places majeures de chaque ville. Exception faite à Louvain-la-Neuve, comme on l'a vu dans le chapitre précédent, cette intégration d'une diversité typologique et une généralisation géographique dans les démarches d'espace public ne signifie pourtant

pas que, d'un point de vue opérationnel, le morcellement de leur mise en œuvre en petites opérations ne reste pas la norme.

Formellement, les solutions sont diverses, mais partagent plusieurs traits. Plutôt que rechercher une comparaison terme à terme des différents exemples illustrés, je me contenterai de dégager des points communs et des lignes de divergence entre eux.

Tous les aménagements présentés sont des essais de **maîtrise de la présence de l'automobile**, stationné ou en circulation, et une reconnaissance d'un degré d'incompatibilité entre automobile et « les gens » dans des efforts de promotion de l'usage des espaces. Pourtant, les outils de cette maîtrise varient.

Tout d'abord, on peut identifier deux stratégies distinctes, l'une qui diminue, voire supprime, l'emprise de l'automobile sur le périmètre d'intervention et l'autre qui, n'intervenant pas sur l'emprise viaire, essaye de protéger l'espace aménagé de l'impact de la circulation. Ce dernier cas se trouve à Lisbonne, notamment dans les deux exemples de parc urbain présentés. Les projets modèlent les terrains de manière à créer des barrières entre la route et le parc. Dans le cas de la Quinta da Granja, cette modulation du terrain sert aussi à adoucir la transition entre le bâti imposant et l'espace vert. Les domanialités des différents services techniques peuvent être une explication pour cela (les services de l'environnement n'ont pas de compétences sur la voirie).

La première stratégie est sans doute la plus répandue. Celle-ci se décline de plusieurs manières. Un cas de figure plus radical apparaît lorsque l'aménagement vise à transformer totalement un espace auparavant dédié à la voiture, tels que le parking sauvage sur la future place Djebraïl Bahadourian ou un segment du parc des Berges du Rhône. Des solutions moins radicales sont aussi proposées, notamment la suppression de stationnement à la surface ou de voies de circulation de manière à agrandir l'espace pour les piétons. Ces aménagements, où la coexistence entre piétons et voitures est recherchée, optent souvent pour des solutions plus ou moins inspirées des modèles des espaces partagés – les dénivelés entre trottoirs et chaussées sont supprimés ou fortement réduits, les matériaux sont souvent identiques. Pourtant, le mobilier pour dompter la voiture n'a pas été pour autant supprimé du lexique des trois villes. Le Prainet constitue une exception totale à ce propos : une voie anciennement en impasse a été prolongée de manière à traverser les espaces publics au cœur du quartier. Cette option souligne que la prise en compte des usages dans l'espace public, si elle se concentre naturellement sur la figure du piéton, ne peut pas ignorer son rapport à l'usage de la voiture et à son rôle dans le quotidien de plusieurs individus. C'est un exemple qui dialogue effectivement avec les efforts menés à Louvain-la-Neuve à partir des années 1990 pour mieux accommoder la voiture, après ce qui était perçu comme une trop forte hostilité dans la période initiale, irrespectueuse des modes de vie des usagers de la ville.

Un autre trait commun entre les différents projets passe par la reconnaissance de l'importance du **cadre bâti attenant et de ses fonctions**. Au-delà de la fréquente intégration des aménagements, ou leur complément, dans des démarches plus vastes de réhabilitation urbaine, de dynamisation commerciale, il s'agit aussi parfois tout simplement de gérer le rapport entre les façades, les fonctions au rez-de-chaussée et les espaces publics eux-mêmes. L'engouement trouvé dans les trois villes, et de manière particulièrement récurrente à Lisbonne, avec les terrasses est une matérialisation assez prosaïque du recours aux immeubles attenants pour activer l'usage des espaces publics. Par ailleurs, Louvain-la-Neuve est un exemple très fort de cette gestion de la frontière entre espace public et immeubles, notamment au long de l'axe structurant, mais on trouve aussi cette préoccupation dans l'aménagement du Prainet, où plutôt que la transition entre les deux, c'est le positionnement des entrées et sorties des générateurs de flux qui doit changer le fonctionnement de l'espace public.

Pourtant, de telles démarches présupposent une capacité à intervenir sur cet interface et/ou que l'espace à activer est contigu au bâti. Plusieurs exemples à Lisbonne et les Berges du Rhône illustrent comment ce raisonnement de la façade peut être traduit lorsque la façade n'existe pas. Ainsi, aux Berges du Rhône, les péniches qui accueillent des restaurants, des bars et des clubs sont ancrées dans le secteur de l'espace à vocation urbaine. Les péniches et ses terrasses longent les pelouses à l'usage non prescrit au nord des terrasses de la Guillotière. A Lisbonne, les kiosques et leurs terrasses imitent ce même rapport entre le rez-de-chaussée et le trottoir en ramenant la fonction restauration, pourtant concentrée dans un petit module.

Cela amène à un troisième aspect qui permet de départager les différentes interventions, celui du **rapport aux objets et de leur nécessité pour la prise en compte des usages**. Plusieurs interventions semblent avoir une vision où l'espace public requiert le ménagement de sous-espaces à des usages prescrits et d'autres sans usage prédéterminé. Au-delà des terrasses, les exemples montrent la popularité des aires de jeux d'enfants, de terrains et équipements de sports, entre autres. Le rapport au mobilier urbain recoupe largement cette question, mais non totalement dans la mesure où la mise en place de mobilier n'implique pas forcément la création de sous-espaces à un usage évident. Aussi à ce propos, des options différentes peuvent être repérées : certains aménagements optent pour l'installation de bancs et d'arbres, tandis que d'autres intègrent des places assises dans leurs conceptions. Cette dernière a été une option particulièrement faite à Louvain-la-Neuve, où des murets et des marches sont plus fréquents que des bancs, au moins dans l'axe principal de la ville. Enfin, il y a d'autres propositions où l'absence de prises pour un séjour prolongé est presque totale. Ces différences peuvent relever des différences programmatiques vis-à-vis du type d'usages souhaité, mais aussi des options conceptuelles distinctes. C'est-à-dire qu'on peut imaginer, caricaturalement, deux cas de figure différents. Un espace dépourvu d'objets peut obéir à une commande visant la suppression d'usages stationnaires,

considérés indésirables. C'est le cas des aménagements d'espace public à Manhattan que Whyte, et plus tard Smithson, ont critiqués dans leurs travaux respectifs (cf. chapitre 1). Les programmes peuvent aussi, au contraire, imposer une solution par sous-espaces. Nous verrons que c'est ce qui se passe dans certains des études de cas de cette thèse. L'autre cas de figure passerait par une absence d'objets qui ne découle pas de la commande, mais de la réponse à la commande, notamment de la phase de conception. Les programmes peuvent ne pas conditionner les sous-espaces à mettre en place et avancer plutôt des enjeux à interpellier, des objectifs à atteindre. Imaginons une commande pour la création d'urbanité ou le respect de l'identité – un telle formulation laisse une marge de manœuvre. Or, la maîtrise d'œuvre peut avoir, tout simplement, des interprétations différentes de ce que cela veut dire dans un lieu concret, et notamment du rôle des objets dans l'atteinte des objectifs. Tant aux Terreaux qu'au Terreiro do Paço, l'absence d'objets ne semble pas relever d'un refus des usages de séjour, puisque la place et le rôle des terrasses est prévu dans le projet. De même pour Louvain-la-Neuve, où les jeux de marches et de murets dans certaines places ne relèvent visiblement pas d'un but strictement fonctionnel. Cela me mène à une dernière considération sur le rôle des objets : ceux-ci n'ont pas forcément un but utilitaire, voire pas ne l'ont pas du tout. C'est bien le cas des piliers à la place des Terreaux.

L'usage du **végétal** est lui aussi varié. Certes, dans des espaces verts, il y est plus présent. Pourtant, même dans les « espaces gris », les pratiques divergent- entre leur absence totale des Terreaux et du Terreiro do Paço, ainsi que sur la dalle de Louvain-la-Neuve, et une présence plus forte sur Bahadourian. L'emplacement des arbres est parfois concilié avec celui des bancs ou d'autres mobiliers d'assise, en reflétant un souci pour le **confort climatique**. Ce dernier est particulièrement notoire dans la création de galeries couvertes au long d'une bonne partie de l'axe structurant de Louvain-la-Neuve et des plans pour des structures d'ombrage à la Mouraria.

Outre que les objets, le **revêtement des sols** émerge aussi comme un important outil de compositions des espaces. Matériaux nobles ou pas, le revêtement du sol est souvent appelé à jouer un rôle plastique dans les aménagements – la trame des Terreaux, les losanges au Terreiro do Paço, les effets avec des pavés monochromatiques à la Mouraria et dans la place Galilée à Louvain-la-Neuve. Egaleme nt plastique, mais à un niveau distinct, est le recours, dans toutes les villes, à une palette restreinte de matériaux pour communiquer une unité d'image entre différents espaces, et de la différence pour en faire ressortir des spécificités, comme à Bahadourian, à Lyon. Des jeux de matériaux au niveau du sol sont aussi utilisés pour marquer, ou suggérer, des vocations distinctes des espaces – d'une manière très évidente lorsqu'une unité de matériaux est utilisée pour affirmer le partage (ou au moins une grande porosité) entre espaces de l'automobile et du piéton.

Le chapitre précédent a décrit ce qui rassemble et différencie les politiques d'espace public des trois villes. Il est devenu clair que les questions formelles y ont une place, mais qu'elles n'en sont pas la raison d'être. C'est-à-dire que les politiques d'espace public posent des principes politiques qui ont des conséquences programmatiques fortes : privilégier le piéton en dépit de la voiture, renforcer l'unité de l'image du territoire, voire de le structurer d'un point de vue urbanistique, et mettre en place de dispositifs promoteurs d'urbanité. Cet ensemble de préceptes rapproche l'ensemble des exemples que j'ai présentés. Pourtant, la marge de manœuvre demeure large pour ce qui relève des solutions formelles à apporter à chaque cas, ce que nous avons vu dans le rapport entre politique d'espace public, planification et projet. Ce chapitre confirme que les politiques d'espace public ne sont pas des politiques de *design*, dans le sens où leur but majeur n'est pas de prédéterminer cette pratique. Elles sont néanmoins des politiques qui donnent une importance majeure au *design* – ici le terme français conception irait très bien aussi – en tant qu'instance de résolution de problèmes urbains. Un argument possible est que c'est précisément à cause de cette importance attribuée à la conception que les politiques d'espace public tendent à ne pas la normaliser.

Devant ces différences et similitudes typologiques et formelles, la question qui s'impose est de comprendre leur raison d'être. Pourquoi, dans certains cas, semblent-elles si similaires, comme dans le cas des espaces verts lisboètes ? Et d'où viennent les différences, par exemple entre les places voisines Bahadourian et Gabriel Péri à Lyon ? Est-ce imputable à des différences entre les équipes de conception ? Ou ce sont plutôt des injonctions programmatiques qui les justifient ? Question de méthode ? Différences dans les équilibres politiques locaux ? Ou, tout simplement, des situations de départ différentes ? Plusieurs questions pourraient être ajoutées à cette liste. Le chapitre suivant en commence à donner des réponses par la description des différentes manières dont les usages ont été pris en compte dans les différentes études de cas, au long des différentes phases des processus de production.



## **4 LA PRISE EN COMPTE DES USAGES DANS LES DIFFERENTS PROCESSUS ETUDIES ET DANS LES DISPOSITIFS DE GESTION MIS EN PLACE**

Dans ce chapitre, je reviens sur la prise en compte des usages, aux deux échelles. Je porterai mon regard sur des questions procédurales (les méthodes de la prise en compte des usages). Je le ferai aussi sur des questions substantielles, c'est-à-dire sur les résultats de la mise-en-œuvre de ces méthodes – les programmes auxquels on aboutit et une brève revisite de la manière dont les différents aménagements étudiés matérialisent cette prise en compte des usages dans une forme spatiale. Enfin, j'aborde aussi les dispositifs de gestion des espaces publics, non dans sa globalité, mais lorsque des innovations sont apportées pour mieux prendre en compte les usages, soit à l'échelle de la ville, soit sur un des espaces étudiés.

### ***4.1 LA PRISE EN COMPTE DES USAGES DANS LA PRODUCTION DES ESPACES PUBLICS A LYON***

Dans le chapitre 2, nous avons vu que les questions des usages sont centrales dans la démarche lyonnaise, du point de vue de la substance des aménagements et aussi des procédures, notamment au travers des enquêtes sur les usages et des dispositifs de concertation. Les deux comités de suivi des projets et les jurys des concours étaient aussi des instances où les usages étaient travaillés<sup>124</sup>. Plus tard, des dispositifs de gestion de l'espace public intègrent plus explicitement ces questions, en recherchant une plus grande flexibilité et réactivité vis-à-vis des pratiques spatiales dans certains sites. Enfin, des cellules de veille ont été créées sur certains secteurs de la ville particulièrement conflictuels du point de vue des usages.

Dans ce sous-chapitre sur Lyon, les dispositifs d'enquête sur les usages et de concertation seront présentés d'une manière globale pour l'ensemble de l'agglomération. Ensuite, j'aborderai la formalisation de la prise en compte des usages dans les programmes et les propositions des concepteurs pour chaque des études de cas. La question des dispositifs de gestion est discutée à partir des berges du Rhône, où un dispositif de gestion de site novateur dans l'agglomération a été mis en œuvre. Le ciblage sur ce dispositif en particulier permet d'établir un portrait des pratiques courantes de gestion des espaces publics et en quoi les berges ont poussé au changement de certaines de ces pratiques.

---

<sup>124</sup> Dans les jurys, c'était le chargé d'opération qui devait porter les questions des usages.

## 4.1.1 Un panorama des pratiques d'enquête sur les usages et de concertation du Grand Lyon

### 4.1.1.1 Les enquêtes sur les usages dans le cadre de la programmation

Les enquêtes sur les usages étaient surtout utilisées dans l'élaboration de programmes. Malgré certains précurseurs, les enquêtes ne deviennent systématiques qu'à partir de 1994-5, signe de la maturation de la démarche d'aménagement des espaces public vers une compréhension plus fine des pratiques spatiales (technicien, entretien du 28.11.2012). Ces enquêtes étaient un outil fondamental dans la séparation stricte des maîtrises d'ouvrage et d'œuvre : bien distinguer ce qui relevait du programme (explicitation des volontés publiques) et du projet (une réponse globale du concepteur) (Voisin, 2003, cité dans Foret, 2008a, p. 13). Toutefois, elles ne servaient pas à une programmation pluriannuelle des aménagements à entreprendre par le Grand Lyon. A ce niveau-là, il n'y avait aucune entrée « usages » systématisée et détaillée (technicien, entretien du 28.11.2012).

Ces « *contraintes sociales et culturelles* » seraient prises en compte au même titre que d'autres contraintes techniques, d'entretien ou de maintenance des espaces (Foret, 2008a). Plutôt que de faire les usages le seul grand déterminant des programmes d'aménagement, il s'agissait d'instrumentaliser ces savoirs des sciences humaines et sociales pour les faire participer à un cumul des points de vue pour « *dessine[r] une certaine forme de réalité, qui n'a pas l'ambition d'être objective, mais sur laquelle on s'appuie pour transformer un lieu* » (Foret, 2008a, pp. 5-6), dans le but de cerner et travailler le lieu dans toute sa complexité.

L'enquête de terrain permettait l'intégration d'objectifs programmatiques fondés sur les besoins, les attentes, les représentations des publics concernés, prenant en compte les pratiques constituées et l'environnement socio-urbain du site (extrait d'un appel d'offres de consultation de bureau d'études sociologiques dans Foret, 2008a, p. 4). Elle met les habitants et usagers au cœur de la programmation, aussi bien que les acteurs économiques et acteurs locaux. L'enquête servait aussi à l'organisation de phases subséquentes du processus, notamment la concertation sur le projet et éventuellement des dispositifs d'évaluation (technicien, entretien du 28.11.2012).

Au Grand Lyon, c'était le chargé d'opération le responsable pour la commande et le pilotage de cette enquête. Une assistance à la maîtrise d'ouvrage, notamment du côté de l'Agence d'urbanisme, était souvent présente aussi<sup>125</sup>. Par ailleurs, cette assistance à la maîtrise d'ouvrage permet l'apparition d'une procédure assez structurée (Voisin, 2006) :

1. Le lancement, cadré par le cahier des charges, élaboré par le chargé d'opération. Il présente des éléments de contexte, les partis-pris

---

<sup>125</sup> Elles étaient menées soit par des bureaux d'études ou des vacataire/stagiaires encadrés, normalement par Bruno Voisin, sociologue à l'Agence d'urbanisme, pour une durée de un à très mois, s'étalant le plus possible pour prendre en compte la variation des usages en fonction du temps (Voisin, 2006).



(politiques) et les principaux enjeux de l'espace dans le but de déterminer les méthodes adéquates et la taille du travail.

2. Une fois l'équipe ou le stagiaire retenu, débute la phase d'entretiens exploratoires, de premier contact avec le terrain pour compléter le cadrage fait lors du lancement.
3. L'observation extérieure et l'analyse pour proposer, avec de la cartographie, un état des lieux et de son fonctionnement (à des différents moments). Eventuellement, une observation ciblée qualitative pouvait suivre cette première observation : des espaces ou des catégories d'utilisateurs spécifiques, en fonction des lieux, éventuellement avec des méthodes actives (vidéo, parcours commentés). Elle contemple aussi des entretiens additionnels
4. Des entretiens structurés auprès d'un échantillon contrasté d'habitants, pour conforter les résultats des observations, puis des non-résidents travaillant sur le secteur.
5. La conclusion du rapport devait être accompagnée d'entretiens auprès de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage, pour que la synthèse soit la plus opérationnelle possible : identification des enjeux, points clés à adresser, objectifs intermédiaires en termes du vécu de l'espace, réponses par groupe, fonctionnements à adapter, recommandations sur la mise en œuvre du projet (communication et concertation).

Les résultats de cette enquête pouvaient constituer le matériau pour une première étape de concertation. La représentation cartographique des résultats était particulièrement importante (Voisin, 2006), parce qu'elle permettait la visualisation du lien entre espaces publics, aménagements et interactions sociales, ce qui était un enjeu important de l'acculturation qu'on voulait répandre parmi la pluralité des acteurs (technicien, entretien du 28.11.2012).

Cette envie de centrer la démarche sur les usagers avait pour objectif de répondre aux souhaits d'amélioration de la qualité des espaces, mais aussi pour éviter des réactions de rejet des espaces par les riverains et usagers<sup>126</sup>. En outre, dans le cas des grands ensembles, il s'agissait également de s'assurer que les aménagements d'espace public pallieraient les conflits et dysfonctionnements qui avaient justifié leur mise en œuvre (Voisin, 2003, cité dans Foret, 2008a, p. 12).

Conséquemment, les enquêtes devaient porter sur les attentes, les représentations, les usages, les routines et les moments fédérateurs des lieux et tout cela en fonction de la diversité des publics accueillis et de différentes temporalités. Elles devaient encore identifier les logiques des parcours et des rassemblements à différents moments, des éventuelles tensions entre dynamiques d'appropriation et d'ouverture des

---

<sup>126</sup> Notamment suite à la réjection populaire de l'aménagement de la place de Trion, qui a dicté le recours systématique aux enquêtes.

espaces publics, ainsi que les problématiques de tranquillité et de sécurité, d'entretien et de maintenance des espaces (Foret, 2008a, p. 14).

Toutefois, ces enquêtes devraient rester des lieux d'identification d'enjeux, et notamment de contradictions et conflits d'usages. Leur résolution était la responsabilité de la programmation et de la conception (technicien, entretien du 28.11.2012).

Les enquêtes lyonnaises sont clairement des outils d'aide à la décision (ou d'assistance à la maîtrise d'ouvrage). Elles sont donc orientées et formulées d'une manière relativement cadrée en tant qu'élément de diagnostic. La méthodologie bien délimitée participe à l'acculturation au sein des acteurs de la politique, mais elle permet aussi une efficacité dans la mise en œuvre du dispositif. Le recours fréquent à des stagiaires, où son externalisation à des bureaux d'études a plusieurs conséquences. Il renforce l'attachement de la connaissance sur les usages à l'acte de projet (versus, par exemple, une démarche de suivi des usages). Puis, elle introduit des contraintes de temps et de profondeur de l'enquête. La systématisation de la méthode assure que les résultats soient proches des attentes compte tenu de ces contraintes. Elle a mené aussi à la constitution d'une expertise dans l'Agence d'urbanisme au niveau de la coordination des études, mais le *faire* reste une compétence externe.

Un des enquêtés insistait pour l'usage de guillemets lorsque je qualifiais les enquêtes de « sociologiques ». Certes, elles abordent les usages et utilisent des techniques et savoirs des sciences sociales et humaines. Mais leur champ d'action est dès le départ contraint par les objectifs préalables de l'aménagement et, deuxièmement, par la circonscription de l'analyse au périmètre de l'espace et de ces usagers directs. Elles servent donc à fournir un aperçu d'une échelle de proximité à l'espace, quelque chose de spatialement confiné. C'est ce type d'information qu'elles doivent produire : elles ne servent pas à regarder ailleurs pour mettre en perspective, par exemple, ni se prêtent à des exercices de prospective. Ce confinement spatial, il faut le souligner, concerne l'enquête, pas forcément la décision politique prise par la suite ni le projet.

Le rapport des enquêtes aux pratiques de concertation devient plus clair dans la section suivante.

#### **4.1.1.2 Les pratiques de concertation**

Le bilan de la politique lyonnaise d'espace public dressé par Jean-Louis Azéma en 2001 mentionne la concertation<sup>127</sup> comme un de ses points faibles, car elle n'était pas toujours allée au-delà de ce qui était demandé par la loi. L'acquisition d'une culture de la concertation resterait à faire (Azéma, 2001). Pourtant, des pratiques quelque-peu systématisées, allant au-delà des impositions légales, ont pu néanmoins être repérées.

La concertation partait des catégories d'usagers, éventuellement des usagers-relais, identifiés par l'enquête. Les différentes catégories étaient confrontées séparément

---

<sup>127</sup> Je me réfère ici à la concertation avec les habitants, usagers et acteurs locaux. J'ai déjà fait mention aux deux comités de suivi des projets, qui fonctionnaient comme des instances de concertation technique et politique, respectivement.

aux premières esquisses de la maîtrise d'œuvre, pour identifier des contradictions en termes d'attentes et réactions, pour que le débat puisse ensuite être élargi à l'ensemble des usagers-relais. S'en suivaient des présentations à des publics plus larges dans des réunions publiques. La communication et l'information au public, notamment pendant le chantier, étaient aussi importantes dans la pratique du Grand Lyon. Au-delà de la production de documents d'information, des permanences, voire des maisons de projet, sont devenues des pratiques courantes. Dans certains cas, le Grand Lyon organisait des expositions publiques des différentes propositions d'aménagement lors des marchés de définition<sup>128</sup>.

La pensée catégorielle, héritée des enquêtes, prolonge dans cette concertation préalable la délimitation géographique des publics concernés, tout en affirmant une logique où la catégorie est déterminante du rapport à l'espace. Cela pose, évidemment, la question de la construction des catégories. Mais cela pose surtout cette idée de représentativité, notamment lorsque ces méthodes qualitatives engagent des individus plutôt que des collectifs (Vareilles, 2006). A ce propos, il est intéressant de rappeler la citation de Foret il y a quelques pages (dans 4.1.1.1) : les enquêtes n'ont pas la prétention d'être objectives. Elles servent néanmoins à objectiver l'élaboration du programme. Sans diminuer l'importance des connaissances produites par ces études, elles ont surtout un rôle heuristique, qui justifie, voire exige, certaines simplifications dont la pensée catégorielle. Il y a donc une tension entre connaissance des pratiques et connaissance des publics, dont les outils et méthodes ne coïncident pas toujours. Je reviendrai à nouveau sur cette question dans cette section dédiée aux pratiques de conception.

Le bilan décrit par Azéma évolue à partir du mandat de Gérard Collomb<sup>129</sup>, suivant aussi des injonctions issues de la législation nationale sur la démocratie participative. On verra notamment comment le projet des Berges du Rhône a été appelé à jouer un rôle d'innovation et de renforcement de la culture de concertation dans la production des espaces publics lyonnais. Mais par ailleurs, le propos d'Azéma ne semble pas faire justice à la pluralité d'expérimentations menées par le Grand Lyon depuis le début de sa

---

<sup>128</sup> Le marché de définition était une des modalités de sélection et d'attribution de la maîtrise d'œuvre, qui n'est plus en vigueur (pour non-conformité à la réglementation européenne). Dans ces cas, la maîtrise d'ouvrage présélectionne un ensemble de maîtres d'œuvre pour soumettre des concepts et propositions générales d'aménagement, avec des mémoires descriptifs. Elle permet une plus grande souplesse dans la mise en œuvre subséquente du projet, ouvrant la possibilité à plusieurs modifications. Elle n'est pas soumise aux règles d'anonymat imposées par les concours, ce qui permet leur divulgation publique avant un éventuel choix définitif de concepteur. On verra comment ce dispositif a été introduit dans l'aménagement de la place Djibrail Bahadourian.

<sup>129</sup> Entre autres, on nomme un vice-président à la démocratie participative et des relations aux citoyens suite aux élections de 2001 et des démarches visant la généralisation des pratiques de concertation à l'ensemble des activités du Grand Lyon (Vareilles, 2006, p. 59).

politique d'espace public, telles qu'elles ont pu être inventoriées par des chercheurs de l'INSA de Lyon (Buhé et al., 2008 ; Vareilles, 2006).

A partir d'un recensement des pratiques lyonnaises entre 1989 et 2001 (une trentaine de dispositifs), ils proposent une typologie avec des dispositifs de communication aux publics (médias, expositions et événements pour informer sur le projet), de connaissance des publics (consultations et enquêtes sur les pratiques et les attentes vis-à-vis l'aménagement existant et futur, respectivement) et d'implication des publics (réunions, groupes et conseils où des échanges immédiats occurrent entre les habitants et les responsables pour l'aménagement, pour des durées variables). La variété de dispositifs est due à une insatisfaction vis-à-vis des dispositifs imposés par la loi, menant élus et fonctionnaires à expérimenter des outils variés pour la concertation avec les destinataires des aménagements (Buhé et al., 2008, p. 29). Les impositions légales se résumaient à la concertation préalable, à une enquête publique (dans certains cas) et à des études d'impact à travers le dépôt d'un dossier technique et d'un registre en mairie. Elles se révélaient tardives par rapport au temps du projet, hermétiques pour un public non expert et peu mobilisatrices de la diversité des publics concernés. Les quelques contributions aux registres venaient le plus souvent de groupes politiques et associations locaux, dont les avis étaient exprimés publiquement dans d'autres arènes. Ainsi, peu de nouveauté était attendue de ces démarches.

Profitant de l'ouverture laissée par le cadre légal, plusieurs dispositifs *ad hoc* ont été développés en fonction des aménagements en question et combinés entre eux, de manière à combler les défauts attribués aux dispositifs obligatoires. Les modalités d'organisation dessinent trois phases distinctes dans l'histoire de la concertation dans les projets d'espace public à Lyon (Vareilles, 2006, pp. 58-59, volume I) :

1. De 1989 à 1995, constituée par un ensemble d'expérimentations organisées par les chargés d'opération des services opérationnels, secondés par les directeurs des missions territoriales et les chargés de communication de la Direction de la communication du Grand Lyon.
2. De 1995 à 2001, où se séparent la concertation pour chaque opération d'aménagement de la concertation institutionnelle, sur les grandes orientations politiques de la Communauté urbaine. Elle se matérialise dans la constitution d'une cellule « concertation » au sein de la DGDU, dont les chargés de communication participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des dispositifs. Les pratiques de communication sont par ailleurs normalisées dans un Guide de la communication de terrain.
3. Après 2001, quand Collomb fait de la concertation un grand enjeu politique de son mandat. Elle mène à rationaliser davantage les pratiques et à les étendre à l'ensemble des activités du Grand Lyon, avec la création d'une stratégie globale de concertation, la mise en place d'une « mission concertation » et la mise en œuvre de projets d'aménagement pilotes en termes des pratiques de concertation (des maisons de projet, des groupes

de travail avec des élus, des techniciens et des usagers futurs). En outre, les activités de communication et de concertation sont séparées – les chargés de communication sont réaffectés à la Direction de communication, tandis que la concertation devient la responsabilité de la Mission concertation, rattachée à la Direction stratégie et prospectives à partir de 2003. Elle aboutit à l'élaboration d'une Charte de la participation en 2003, qui définit les procédures à appliquer aux projets pilotes et prévoyant des lignes budgétaires spécifiques pour les mettre en œuvre.

Je rappelle que ma recherche ne porte pas sur les raisons de cette évolution des pratiques de concertation, mais essaye plutôt d'en saisir les implications pour la prise en compte des usages. Le phasage proposé par Vareilles suggère que les débuts de la concertation dans les projets d'espace public étaient intimement liés au besoin d'une amélioration dans la production des espaces, de mieux équilibrer l'offre et la demande. La concertation semble, notamment après Collomb, construire de plus en plus une logique d'action propre, transversale à l'administration du territoire de l'agglomération. Bien que je ne dispose pas d'assez de données pour la démontrer, il me semble opportun de formuler une hypothèse sur le rapport entre enquêtes d'usage et concertation, reprenant la tension entre connaissance des pratiques spatiales et connaissance des publics. Mon enquête de terrain a fait ressortir que, suite à la suppression du Service espace public, les enquêtes d'usage deviennent plus rares et dépendent principalement de l'envie du chargé du projet. Il me semble intéressant de confronter cette obsolescence des enquêtes sur les usages avec la croissance des pratiques de concertation, ce qui reviendrait éventuellement à affirmer que la connaissance des publics (et de leurs attentes) serait plus importante que la connaissance de leurs pratiques. Les enquêtes d'usage auraient joué, par conséquent, un rôle politique important, celui de légitimer politiquement les aménagements, en les rapprochant de certaines attentes, créant des consensus. Par ailleurs, nous verrons plus bas, par rapport à la prise en compte des usages dans le projet des berges du Rhône (projet pilote de la nouvelle approche à la concertation menée par Collomb), que l'enquête sur les usages s'est faite pour une autre idée de projet, sur un morceau restreint du périmètre final de l'opération. Les dispositifs de concertation semblent avoir remplacé la connaissance sur les pratiques dans les secteurs qui n'avaient pas été couverts par l'enquête.

Enfin, l'évolution des pratiques de concertation au sein du Grand Lyon mènent aussi à l'apparition de nouvelles scènes d'implication des publics, pour reprendre la typologie de l'INSA de Lyon. Ces scènes ne sont pas forcément associées à des projets concrets et mettent les participants dans un rôle plus conséquent que celui de donneur d'avis ou d'information. Nous verrons avec l'exemple de la place Bahadourian en quoi ce type d'interaction peut changer la capacité d'influencer la production de l'espace public et comment elle s'articule avec les dispositifs de connaissance des publics : enquêtes et concertation préalable.

Pour le reste de ce chapitre, je présenterai des exemples qui montrent une diversité de pratiques de prise en compte des usages à Lyon, dans les procédures et dans les solutions adoptées. Cette diversité est partiellement attribuable à la date des différents processus, mais elle est aussi illustrative de l'indétermination en amont des solutions que le Grand Lyon cherchait à garder. Pour une plus simple lecture, j'adopte une systématisation autour des instances successives: les méthodes employées pour la construction du programme; la formalisation du diagnostic; la formalisation des objectifs dans le programme; les méthodes pour la choix du projet lauréat; des méthodes éventuellement employées au long du développement du projet, notamment des dispositifs de concertation, et les avis émis par rapport aux projets; et la formalisation spatiale du projet, notamment dans son rapport aux objets et dans les figures de l'utilisateur implicitement ou explicitement mobilisées dans la conception de l'aménagement. Les discours utilisés pour justifier les partis-pris des programmes et des projets ne seront pas ici abordés.

#### **4.1.2 La prise en compte des usages dans la production de la place des Terreaux**

L'aménagement de la place des Terreaux fait partie de l'ensemble d'aménagements prévus par le **Plan Presqu'île**, devant obéir à ses préconisations en termes de réorganisation des déplacements et partageant son objectif d'embellissement du centre de Lyon.

Le processus démarre à un moment où le recours systématique aux enquêtes d'usage n'était pas encore institué. Cependant, pendant la **préparation du programme**, on met en œuvre une démarche expérimentale de recours à la vidéo, dont l'objectif était à la fois de produire des connaissances sur la place et sur l'utilité de l'outil. Une caméra est installée sur les toits d'un des bâtiments encerclant la place et une prise d'image est faite (technicien, entretien du 28/11/2012). Si cette démarche a permis d'en avoir un aperçu des dynamiques des usages de la place, notamment de l'importance des usages de parking, elle n'a pas produit des connaissances particulièrement importantes pour la programmation<sup>130</sup>. L'intérêt de ce recours à la vidéo a été jugé mineur et il n'a pas été reconduit dans les opérations suivantes.

Le **diagnostic** des usages de la place est, par conséquent, presque absent du dossier de consultation soumis aux concepteurs (Communauté urbaine de Lyon, Ville de Lyon, & Société d'équipement du Rhône et de Lyon, 1991). Ce diagnostic est fait en traits relativement généraux, en opposant l'état et le rôle de la place à l'époque vis-à-vis de ce qui aurait été « *son rôle de carrefour politique, civique, économique et culturel* » et de symbole de « *l'âme de Lyon* » jusqu'aux années 1980. A partir de cette date, elle continuerait à jouer « *son rôle de repère dans la Ville volontiers identifié à la fontaine*

---

<sup>130</sup> D'une manière telle que je n'ai trouvé aucune référence à cette étude dans les recherches aux archives. Certes, le matériau archivistique était limité (cf. le chapitre 1), mais cette donnée n'est pas sans importance.

*Bartholdi* » mais souffrirait « *d'une dégradation de sa fonction résidentielle et commerciale* » à cause « *sans doute d'être dénaturée par la fonction de carrefour de circulation* ». En résultait une place à l'attractivité faible malgré ses atouts et dont « *la fonction prédominante [...] demeure[ait] le passage et le transit* » piéton et motorisé.

Devant ce diagnostic, la Ville et la Communauté urbaine s'engagent dans un ensemble d'opérations sur le secteur immédiat des Terreaux, dont le réaménagement de la place elle-même<sup>131</sup>, pièce centrale dans cette « *vaste mise en chantier* » (Communauté urbaine de Lyon et al., 1991). Les **orientations générales de l'aménagement** proposent que les Terreaux deviennent « *la deuxième place de l'agglomération* », tout en leur redonnant son rôle d'

*« Élément de prestige dans un site qui concentre les monuments les plus beaux de la ville [...] ; signe d'excellence d'une cité et d'une agglomération, qui sait renouer des liens avec ses racines ; espace de référence qui constitue une identité de la ville, au regard des autres villes européennes »*  
(Communauté urbaine de Lyon et al., 1991, p. 5).

Tout cela serait à accomplir en s'appuyant sur l'histoire, d'où ressortent des mots-clés possibles pour le concept de l'aménagement : un espace chargé de symboles (le conflit, le pouvoir et l'évolution urbaine) ; et un espace charnière voire de rupture (géographique, économique, sociologique et urbanistique). Renouer avec l'histoire, créer un centre identitaire et la capacité d'accueillir la réalité de demain, conforter le renouveau de la zone attendu de l'ensemble des opérations sur le secteur – une diversité d'objectifs qui devrait pourtant

*« Trouver son expression dans un projet où la force ne viendra pas de l'accumulation mais au contraire de la simplicité et de l'ordonnement d'un lieu où l'évidence des choses (notamment les architectures environnantes) s'imposera »* (Communauté urbaine de Lyon et al., 1991, p. 7).

Relativement absents de ces orientations générales pour l'aménagement, les usages sont plus présents dans **le programme** (Communauté urbaine de Lyon et al., 1991, pp. 8–12) proprement dit. Ceci comprend la délimitation du périmètre de l'opération (la place, façade à façade, et la transition avec les tronçons attenants) ainsi que les contraintes et les exigences de la maîtrise d'œuvre. Ces dernières comprennent le parking, la circulation, le stationnement, les liaisons piétonnes, le traitement en surface, le mobilier urbain, l'éclairage public, la signalétique et, enfin, les usages.

A propos de ces derniers, on affirme que « *le projet devra à la fois traiter l'espace en tant que lieu de déambulation, de rassemblement, de loisirs et de symbole* », que le

---

<sup>131</sup> Dont le plan Presqu'île, la revitalisation du quartier des Pentès de la Croix Rousse, la rénovation du Musée des Beaux-Arts et de l'Opéra, la restauration d'immeubles, le développement économique, commercial et culturel du quartier ; ainsi que des circuits piétonniers sur l'ensemble du secteur.

principe des terrasses est accepté et les concepteurs doivent le prendre en compte et qu'un règlement pour la gestion des enseignes et équipements de voiries doit être recherchée, faute d'une pollution visuelle de la place à l'époque. Cette formulation des attentes d'usage est complétée par les autres domaines compris dans cette énumération de contraintes et attentes de la maîtrise d'ouvrage. Ainsi, le programme reprend les décisions prises au siège du plan Presqu'île qui réduisent effectivement l'emprise du trafic motorisé sur la place, déterminant sa suppression sur certains de ses côtés et le stationnement en surface. Les liaisons piétonnières devaient être étudiées dans « *leur fonctionnement, leur lisibilité et leur traitement spécifique comprenant la protection contre le stationnement et la circulation* ». Le traitement de la surface devrait, entre autres, permettre l'accès de véhicules lourds, l'accueil de manifestations et des éventuelles structures provisoires, aussi bien que les déplacements des personnes à mobilité réduite. En termes de mobilier urbain, tout édifice serait à éviter. Les WC et téléphones publics étaient reportés au sous-sol. Enfin, l'éclairage devrait contribuer au confort et à la sécurité des usagers tout en mettant en scène la place et en aménageant son paysage nocturne. L'éclairage était perçu comme un élément central pour l'attractivité de la place, par le biais du façonnement de sa nouvelle image.

Ce programme est éventuellement repris par la suite d'une manière bien plus synthétique, en gardant pourtant la portée générale des objectifs : « *retrouver l'urbanité de l'Espace Terreaux par l'aménagement fonctionnel et plastique de la place, le développement de ses usagers [sic] et le rayonnement de son image* » (SERL, 1993).

Cette relative absence des usages de la préparation du programme n'est pas pour autant signe d'une absence d'une programmation soignée. Les annexes au dossier de consultation comprennent notamment des informations concernant les fouilles archéologiques sur le site, une analyse historique, architecturale et urbanistique du lieu, la fontaine Bartholdi, le plan de circulation, des orientations culturelles, le périmètre de restauration immobilière, le développement des activités et l'espace piétons, ainsi qu'un dossier de photos. L'annexe concernant les espaces piétons souligne la façon dont la valorisation des déplacements à pied sur la place répondait à des enjeux commerciaux, de mise en valeur des monuments d'un réseau de places et de création de parcours culturels, ludiques et touristiques.

Ce dossier de consultation est la base d'un **concours à plusieurs tours**, évalué par un jury réunissant élus, techniciens (à la fois de la Ville et de la Communauté urbaine) et des personnalités externes. Les propositions finalistes, en nombre de cinq, sont par la suite exposées au public, où un questionnaire était remis aux visiteurs, qui pouvaient par ailleurs s'exprimer grâce à d'une boîte à idées (Communauté Urbaine de Lyon, 1992a). D'un point de vue quantitatif, deux projets ressortent comme les favoris, sans un vainqueur. Mais l'exposition permet aussi aux visiteurs d'émettre leur avis sur le programme de l'aménagement. Parmi d'autres réflexions, les questions liées aux usages apparaissent fortement. Des avis réclamant plus de verdure sur la place et davantage



d'éléments qui la rendraient conviviale – des bancs, des terrasses. On enregistre aussi des avis réclamant une reconversion des commerces présents sur la façade de la Croix-Rousse, explicitant un souhait pour un changement de leur fréquentation, associée à des pratiques illicites.

La délibération du jury avait favorisé les deux mêmes projets. Pourtant, il décide de ne pas désigner de lauréat, demandant à la Commission technique présent dans le jury des questions pour des informations additionnelles à demander aux deux concourants (SERL, 1992). Une décision pour le projet de Daniel Buren et Christian Drevet est enfin prise. Dans les délibérations du jury, les « usages » n'y figurent pas explicitement – les analyses autour de la fonctionnalité<sup>132</sup> des propositions incluent des remarques sur la mobilité piétonne.

D'autres **instances de concertation** spécifiques à la place n'ont pas été repérées ; pourtant des réunions d'information au public ont été réalisées sous l'égide plus vaste du plan Presqu'île, dont la place des Terreaux était un des sujets. D'ailleurs, Christophe Betin (2001) fait référence à l'existence d'un Comité Centre Presqu'île réunissant les mouvements associatifs locaux, ce qui suggère que les démarches de concertation (au-delà des éventuelles exigences légales) auraient eu lieu à l'échelle de l'ensemble du Plan Presqu'île plutôt que pour chaque aménagement réalisé. Des documents font référence à l'élaboration d'une étude d'impact spécifique à l'aménagement de la place, à mettre par la suite à la disposition du public, mais il n'a pas été possible de trouver davantage d'information sur le sujet (Noir, 1992).

La **proposition retenue** (cf. chapitre 2) dessine un espace minéral, d'où le végétal est absent. L'espace est structuré par une trame en granite noir, d'où émergent des petits cubes permettant qu'on s'assiede. Ces bancs se situent à l'extrémité de la place, du côté de la voie, et le long d'une ligne d'où ressortent des hauts piliers le long de la façade nord. Ces piliers marquent la zone où s'installent les terrasses des cafés. Au-delà de ces bancs et des terrasses, aucun autre mobilier pour s'asseoir. La fontaine Bartholdi, déplacée de manière à être en face du Palais Saint-Pierre, et un ensemble de plus d'une soixantaine de fontaines sont les autres objets présents sur la place.

C'est donc un aménagement où les objets ne sont pas centraux pour la promotion d'un usage quel qu'il soit. Ce cas n'est pas étudié davantage dans la suite de la thèse, mais l'enquête a permis de voir que cela est partiellement dû à l'esthétique de la maîtrise d'œuvre mais aussi à un parti spécifique à cet aménagement – la place est vue en quelque sorte comme auto-suffisante, il n'y aurait donc besoin de davantage d'objets pour promouvoir son utilisation.

Ce rapport aux objets traduit aussi une absence de particularisation de différentes figures de l'usager. Figure universelle, il est pris en compte de cette manière abstraite,

---

<sup>132</sup> Les deux autres grands domaines d'analyse étaient le coût et la maintenance future de l'aménagement.

tout en respectant les demandes de la maîtrise d'ouvrage pour une accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La proposition lauréate a quelque peu évolué au long de l'élaboration des avant-projets et des projets, mais ces évolutions n'ont pas tenu à des questions d'usage. Ce sont plutôt des exigences de simplification du projet qui ont mené à la suppression de certains éléments – notamment la suppression de la trame sur la façade nord et de trois portails implantés sur la place, marquant et dialoguant avec les entrées des autres trois façades. Certaines modifications ont découlé à leur tour d'aspects fonctionnels liés à la mobilité. Toutefois, il faut mentionner que la vie de l'espace après l'aménagement a été source de plusieurs tensions et problèmes, notamment autour des questions d'entretien et de maintenance. Les fontaines n'ont jamais vraiment marché, pour des raisons techniques. A présent, certaines voix au sein du Grand Lyon demandent son réaménagement.

Ce cas est, d'abord, exemple de l'importance d'instances plus vastes d'aménagement pour situer et relativiser ce qui peut être observable à l'échelle d'un processus concret. Ainsi, l'aménagement de la place des Terreaux doit être situé à la fois dans le cadre du Plan Presqu'île et de l'ensemble d'actions entreprises dans les alentours de la place pour promouvoir une dynamique de changement socio-spatiale. Ainsi, ce qui est demandé par le programme de l'aménagement est autant dépendant de ce dernier que d'un mouvement de changement plus vaste. Ce qui est demandé aux Terreaux semble moins d'être une *cause* du changement de pratiques que de le conforter et, surtout, marquer symboliquement la réinvention du lieu.

C'est pourquoi on y trouve quelque chose de fréquent : les enjeux d'usages sont centraux à un réaménagement – c'est bien d'une question d'usage qu'il s'agit lorsqu'on veut retrouver de l'urbanité – et pourtant ils ne sont ni explicités ni ciblés par des démarches concrètes. Les réactions à l'exposition suggèrent que les attentes d'au moins une partie de la population d'orientaient vers quelque chose de radicalement différent. Mais pour les acteurs du processus, la vocation de l'espace serait à trouver ailleurs, dans la sphère symbolique, à la fois dans l'inspiration du passé et dans une projection dans l'avenir. Il s'agissait d'affirmer quelque chose d'intrinsèquement lyonnais par rapport aux capitales européennes, plutôt que de répondre à une demande localisée, le tout pour réussir une montée en gamme.

Les injonctions programmatiques pour qu'il y ait de la place pour des terrasses, pour des manifestations et pour combattre l'accumulation des objets, ainsi que l'intégration d'artistes dans les équipes de maîtrise d'œuvre et d'une conception lumière pour la mise en scène des façades, pointaient déjà vers quelque chose demandant un geste conceptuel fort, plutôt qu'une réponse par sous-espaces.

Enfin, la place des Terreaux questionne aussi le besoin d'une connaissance des pratiques spatiales lorsqu'il s'agit de déclencher une dynamique de rupture. Etant donné

que les enquêtes sur les usages sont toujours (à Lyon) contraintes en amont par un objectif politique, a-t-on besoin d'enquêter pour mieux connaître ce qu'on veut terminer ? L'usage de la vidéo a confirmé l'importance du parking dans la zone. Une enquête sur les usages aurait probablement attiré l'attention sur les usages populaires des établissements de la place (certains illégaux), ce qui était aussi ciblé par l'envie de montée en gamme de l'espace. Cela aurait pu se révéler contre-productif.

#### **4.1.3 La prise en compte des usages dans la production de la place Bahadourian**

L'aménagement de la place Djebraïl Bahadourian est directement lié à un intense processus de discussion publique sur l'avenir du quartier Moncey, où elle s'insère. Cette discussion, institutionnalisée dans la **Commission Moncey**, réunissant élus, techniciens, experts et habitants et commerçants, décide pour un projet de requalification du quartier, dans lequel l'aménagement de la place figurait en tant que pièce majeure. Ce processus (cf. chapitre 8) contient déjà certains principes programmatiques pour la place. Notamment l'objectif de créer « *une vraie place de quartier* » qui « *permettra une diversification des usages (repos, rencontre, jeux...) et offrira sécurité et confort à la sortie de l'école [...] et une continuité des espaces publics et des cheminements piétons* » entre les places Gabriel Péri et Guichard (Grand Lyon, 1999, p. 18).

Ces objectifs sont repris dans la commande passée au bureau d'études chargé de l'**enquête sur les usages** (Urbanis Partenaires, 1998)<sup>133</sup>. Elle devait analyser les enjeux sociaux du fonctionnement des espaces publics du quartier, les perceptions de l'espace et les attentes des usagers, riverains et acteurs locaux et l'établissement d'un cahier de principes d'aménagement et de recommandations pour la concertation qui s'ensuivrait, aussi bien que pour une évaluation de l'aménagement. L'équipe de l'étude a mené des observations et réalisé des entretiens. Toutefois, le fait que la place Bahadourian serait à créer sur un espace non aménagé a mené à l'élargissement du périmètre d'étude au-delà de la place : il définit un quadrilatère partant du secteur de la Place Gabriel Péri devant le CLiP et entourant le quartier par le Cours de la Liberté, la Rue Paul Bert, l'Avenue Maréchal de Saxe et la Rue Chaponnay. Ce quadrilatère correspond par ailleurs aux limites du quartier (d'un point de vue morphologique, au moins).

---

<sup>133</sup> La maîtrise d'ouvrage a également commandité une étude de trafic, compte tenu des enjeux posés sur la circulation automobile et le stationnement.

Figure 140- Le quartier Moncey (périmètre de l'enquête) et localisation des places



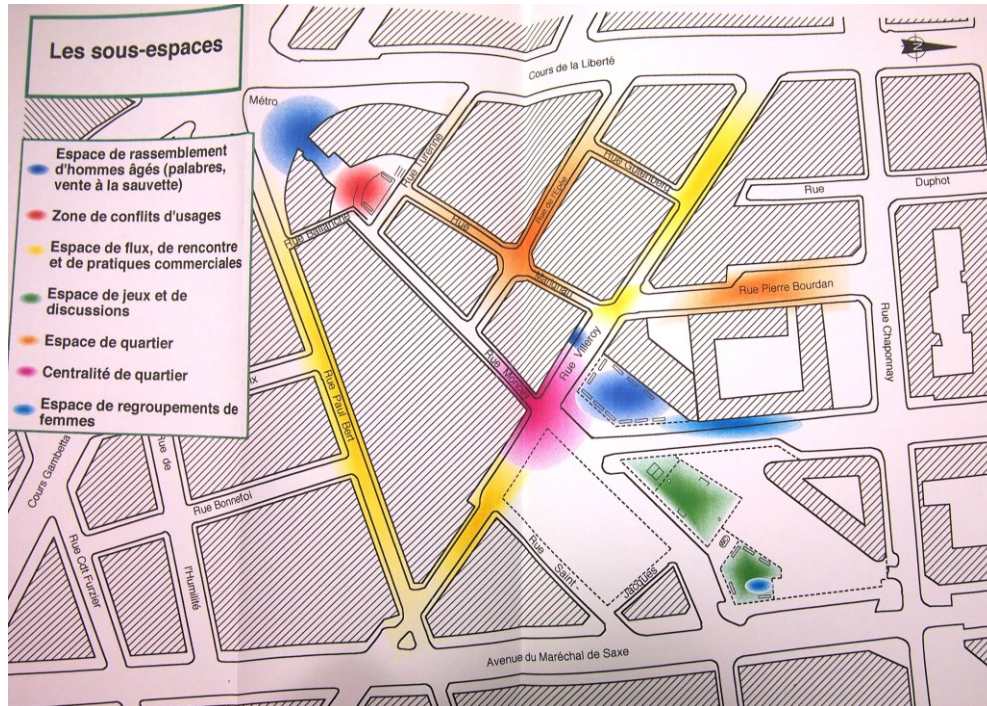
De cette enquête ressort un diagnostic clair et cartographié (figure 141), en identifiant les principaux flux du quartier et les sous-espaces définis par les usages présents. Ces derniers sont variés et fortement codifiés, entraînant peu de conflits d'usage. Seulement la Place Ballanche, derrière le CLiP, connaît des conflits d'usage, quand les pratiques devant le CLiP débordent vers son arrière, entrant en conflit avec les logiques de quartier. On en parle d'un patchwork d'usages et de sous-espaces, toutefois à une faible mixité (Urbanis Partenaires, 1998). Cette forte codification des usages et une certaine difficulté dans l'accès au quartier rendaient leur fréquentation malaisée par des usagers extérieurs non-initiés. Il en résulte un quartier raisonnablement fermé à l'extérieur.

Le diagnostic insiste sur la différence entre les pratiques « de quartier » et les pratiques « d'agglomération », notamment celles de la place Gabriel Péri, lorsqu'il se livre au nécessaire exercice de prospective autour des pratiques possibles sur la future place, à partir des pratiques existantes<sup>134</sup> et de certaines attentes qui justifieraient la promotion de nouveaux usages. Vue l'intensité de la vie dans les espaces publics du quartier, les responsables de l'étude ne voient la possibilité de création de nouvelles pratiques que si de nouvelles fonctions sont installées sur la place, telles qu'un marché

<sup>134</sup> La vente à la sauvette sur la place Gabriel Péri, dont le passage à la future place était très peu probable puisque la fréquentation du quartier était « *socialement interdite* » à ses usagers ; les palabres, celles associées au marché à la sauvette et celles dans le quartier, par des gens du quartier ; la vente de menthe ; les discussions entre amis ou suite à des rencontres occasionnelles ; les jeux sur l'espace public, pas nécessairement dans des équipements dédiés ; l'animation générée par les commerces et par les équipements.

où l’organisation de manifestations festives. Ces dernières pourraient aussi jouer le rôle d’ouverture des espaces publics du quartier à d’autres usagers : les riverains européens et les femmes sans enfants.

Figure 141- Les sous-espaces du quartier Moncey à partir de l’enquête sur les usages



Source : Urbanis Partenaires (1998)

La traduction de la pluralité des pratiques existantes sur la future place allait à l’encontre de la faible mixité repérée. Les différentes pratiques étaient étroitement imbriquées à des fonctions particulières, menées par des catégories d’usagers qui ne se mélangeaient pas. Leur maintien exigerait ainsi l’aménagement de toutes ces fonctions sur la place, ce qui pourrait mener à une fragmentation excessive de l’espace. En outre, l’enquête propose que le problème de la faible mixité, compte tenu des possibilités de conflits d’usage et des spécificités culturelles, soit résolu par la promotion de la fréquentation de l’espace par ces différentes catégories plutôt qu’en recherchant des groupes mixtes.

Le deuxième grand principe d’aménagement proposé est l’ouverture du quartier sur la ville. Cette ouverture était généralement souhaitée par les riverains, qui se sentaient davantage renfermés dans le quartier depuis la construction du CLiP – certains n’osaient plus passer par le CLiP et la fréquentation du quartier par des usagers extérieurs en aurait aussi souffert, notamment la fréquentation des commerces. L’ouverture passait surtout par le biais de la fréquentation des commerces et tout en gardant l’esprit villageois du quartier. Ce caractère découlait du codage des pratiques sociales qui permettait un repérage facile des habitants et des étrangers au quartier, et d’une vie marquée par des forts liens de solidarité et de convivialité entre les riverains.

Le principe de l’ouverture interpelle le fort enjeu de la circulation et du stationnement, étroitement liés à la forte codification des pratiques du quartier – par

exemple, un primat du piéton sur la chaussée, le fréquent encombrement des espaces par l'activité commerciale et les livraisons... L'enquête suggère le confortement de ces pratiques, notamment par une semi-piétonisation de fait des rues et la différenciation du stationnement pour les commerces et les résidents.

Enfin, l'étude attribuait une importance majeure à la concertation, vis-à-vis d'un très fort scepticisme de la population par rapport au projet, voire des craintes sur la direction du changement induit par l'aménagement (évictions, perte d'identité). Il faudrait plusieurs dispositifs de concertation adaptés à la diversité des publics.

L'enquête n'avait pas permis de décerner des pistes pour l'ambiance paysagère à créer, la population n'avait pas exprimé d'attente particulière à ce sujet. Les attentes exprimées étaient : la suppression du parking existant sur l'espace de la future place, la propreté du quartier, le renforcement de la fonction de square, le maintien des jeux, le maintien et le renforcement des fonctions de repos et de détente, que l'aménagement puisse être support de l'animation du quartier et qu'il soit végétalisé.

L'enquête sur les usages pour Bahadourian illustre très bien les propos tenus dans 4.1.1 et doit encore répondre à une commande pour de la prescription (ce que, nous avons vu, n'est pas toujours le cas). Par rapport aux Terreaux, j'avais suggéré qu'une envie de rupture pourrait rendre une enquête sur les usages moins nécessaire. Or, ici nous avons vu un exemple où il faut créer un nouvel espace. Pourtant, cette invention signifie de créer un lieu fédérant des pratiques déjà existantes ailleurs dans le quartier. L'identification de ces pratiques fait plein recours à la pensée catégorielle et propose sa spatialisation dans plusieurs sous-espaces. La fédération des pratiques ne passe pas par la promotion de la mixité des usages, par un espace « mou » dans la manière dont il suggère des pratiques, mais par la promotion de la cohabitation de catégories. Ces suggestions résultent autant de la connaissance des pratiques que des publics – la connaissance des attentes et la préparation de la concertation font nettement partie de cette enquête.

Elle a donc permis de préciser les préconisations du projet de requalification pour le quartier, qui sont globalement reprises dans le cahier des charges passé aux concepteurs (Grand Lyon - DGDU - DO - SEP, 1998a, 1998b). Le **programme** assume les principes de privilège de la dimension locale de l'aménagement et le pari de la végétalisation, aussi bien que la continuité piétonnière et la sécurisation de la sortie de l'école. Pour accueillir les usages, le cahier des charges remis aux concepteurs est allé un peu plus loin dans les préconisations pour l'équilibre entre les différentes fonctions et les sous-espaces respectifs. La mixité des usagers serait à rechercher par une diversité de lieux et d'usages, comme l'enquête avait proposé, tout en évitant une fragmentation excessive et des sous-espaces trop cloisonnés. Le programme présentait l'éventail d'espaces à pourvoir : un ou des lieux de rencontre et de palabres calmes et ombragés pour les adultes et de discussion pour les adolescents ; un terrain de jeux pour enfants ;

un terrain de sports pour enfants et adolescents ; et un square plus grand que l'existant. Les croisements de la voirie, l'animation commerciale, les liaisons quartier-ville seraient aussi à prendre en compte. Enfin, les matériaux végétaux et de mobilier devraient répondre à l'identité du quartier, toute en assurant durabilité et facilité d'entretien.

Le **choix de la maîtrise d'œuvre** s'est fait suite à un marché de définition. Les quatre propositions retenues ont fait l'objet d'une exposition publique dans le quartier, entamant une concertation préalable sur l'aménagement de la place, les différents projets et éventuellement indiquer leur préférence. Deux étudiants étaient chargés de la gestion de l'exposition et du recueil de témoignages des visiteurs. Ceux-ci pouvaient aussi le faire directement sur un cahier mis à disposition pour l'effet.

L'exposition coïncide avec la période de concertation préalable (dépôt de dossier et livre de registres). Quatre idées majeures en ressortent (Grand Lyon - DGDU - DO - SEP, 1999) : le bien fondé du projet n'est pas questionné, mais il n'est pas prioritaire dans la requalification du quartier ; la place doit être un support pour des usages divers et festifs et une manifestation de l'ambiance méditerranéenne et de la mixité sociale ; la crainte de certaines nuisances y compris le déplacement des usages de la place Gabriel Péri et des impacts de la suppression du stationnement ; et enfin le désir de matériaux de qualité, d'un bon éclairage et de l'eau, pourtant sans apport de risques.

Parmi les quatre projets candidats, deux seront particulièrement appréciés par le jury (Ville de Lyon - Cabinet du Président, 1999). La préférence pour le projet finalement lauréat reposait sur sa bonne adaptation « *au contexte sociologique et aux différents usages* », vis-à-vis de l'autre, jugé « *un peu trop « lyonnais » et sans grande originalité par rapport à la vocation méditerranéenne du quartier* ». Les avis émis lors de l'exposition publique partageaient la préférence du jury du concours.

Cette dernière remarque illustre comment la prise en compte des usages peut s'articuler à une dimension symbolique qui essaye de représenter une identité différenciatrice d'un lieu. Le principe général du respect de l'identité et de la mémoire des lieux signifiaient à Bahadourian un choix pour une représentation de l'identité méditerranéenne du quartier, reflétant aussi la reconnaissance de l'importante population d'origine maghrébine dans le quartier. Aux Terreaux, l'identité et la mémoire des lieux signifiait une identité de prestige qui a justifié le choix pour un aménagement où se reflète l'esthétique d'un artiste prestigieux, Daniel Buren.

Le **projet lauréat** (Eva Samuel architecte et associés, Karin Helms paysagiste, Pierre Bouillon et Sophie Gramatica assistants, Giordano Tironi architecte, & S.E.F.C.O. ingénierie, consultants, 1998) correspond largement à l'espace qui a été effectivement construit. Il est revêtu dans sa quasi-totalité par un dallage en calcaire clair s'étendant de façade à façade. Au centre de la place, un espace vide entouré par des sous-espaces et des équipements voués à des usages spécifiques : un square avec une aire de jeux et des bancs, entouré par des buissons sur trois côtés et un muret du côté place ; des tables de

ping-pong ; un terrain de sport et une aire de jeu de boules ; un coin à palabres, avec des bancs en pierre, quelques-uns sans dos, et des arbres parsemés ; et des fontaines d'eau aux jets très faibles. Trois des bords de la place ont des mails plantés et des bancs. La façade commerçante est la seule à ne pas avoir de telle allée, pour faciliter l'accès aux commerces. Enfin, la place a deux toilettes publiques, l'une d'entre elles est réservée aux femmes.

Si on s'attarde aux deux dimensions qui m'intéressent particulièrement dans la formalisation spatiale des enjeux d'usages, on voit une forte imbrication du rapport aux objets et aux équipements avec les figures de l'utilisateur qui sont mobilisées. Ainsi, et en reprenant les consignes de l'enquête aux usages et du cahier des charges, la prise en compte des usages passe par l'affectation de sous-espaces à des fonctions concrètes, censées répondre à la demande des différentes catégories d'utilisateurs projetées dans l'espace – et celles-ci s'identifient largement aux habitants du quartier et aux usagers des commerces. Le vide central et les allées plantées articulent ces sous-espaces et permettent des zones où les usages ne sont pas prescrits rigidement.

La **concertation** pour le projet ne s'est pourtant pas arrêtée aux seules instances préalables, faisant écho à la préférence pour le marché de définition à cause de sa capacité à accueillir des modifications au long du processus. A cause du montant de l'opération et du changement de la voirie, il était obligatoire de faire une enquête publique. Des réunions de concertation sont aussi organisées avec les commerçants du quartier, le comité d'habitants et les parents d'élèves de l'école (Vareilles, 2006, p. 161, volume I). Certains éléments réclamés par les habitants seront pris en compte par la maîtrise d'œuvre (par exemple la demande pour de la fontainerie ou pour la fermeture du terrain de sport) ; d'autres ne le seront pas (par exemple, la taille du terrain de sport ou la substitution de certains jeux d'enfants), ce qui engendra la perception d'une maîtrise d'œuvre inflexible (Olivier, 2005, pp. 62–63). La concertation n'a jamais remis le fond du projet en cause, juste certains détails et c'est sur ces détails que la maîtrise d'œuvre s'est montrée peu flexible.

Quand les travaux pour la place ont commencé fin 2000, une permanence de communication est mise en place dans le quartier. Le projet était présenté dans ses locaux et la permanence employait encore des méthodes actives pour avoir les attentes des habitants, qui menaient par la suite à des réunions subséquentes entre les personnes concernées (Vareilles, 2006, p. 162, volume I).

Enfin, des contacts hors dispositifs entre la maîtrise d'ouvrage et les résidents, notamment le Comité d'habitants et de commerçants (Vareilles, 2006, p. 163). Ce dernier a été un important relais entre la maîtrise d'ouvrage et la population. Il organise une réunion mensuelle avec les habitants pour leur présenter les évolutions du projet et leur appréciation.

Malgré cet accroissement des dispositifs de concertation, certains habitants continuaient à manifester un certain mécontentement à leur égard (Olivier, 2005, p. 65).



Ils se plaignaient d'une concertation trop polarisée autour de certains responsables associatifs, l'usage d'un langage et d'outils/moyens de compréhension difficile pour un public de profanes et d'une capacité très réduite à influencer les projets et à faire valoir leurs arguments contre des arguments techniques ou esthétiques de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage.

Bahadourian est un bon exemple de l'imbrication entre connaissance et implication des publics et des dimensions à la fois techniques et politiques de la construction des usages futurs de la place. Ce processus démarre au sein de la Commission, avant qu'on entame l'aménagement de la place au sens strict, lorsque le quartier émerge comme l'échelle de référence et la diversification des usages comme l'enjeu. Le travail de l'enquête est d'objectiver cette échelle du quartier, en signalant la diversité des pratiques et des demandes présentes. Dans la mesure où il fallait faire une nouvelle place de quartier, l'enquête se déroule sur un périmètre élargi et se livre à un exercice de projection, spéculant les pratiques capables de s'y installer. L'aménagement spatiale un essai de faire cohabiter les acteurs de cette diversité, assumant qu'il ne sera pas question de mixité ni de mélange. Celle-ci est rendue possible, mais pas incitée, par la disposition des sous-espaces dans la place dans une sorte d'anneau intermédiaire, bordés par des allées plantées et bordant un espace vide à son milieu. La concertation intervient non pour participer à cette construction des usages, mais pour préciser les modalités de sa mise en œuvre.

Les objets sont donc fondamentaux, à Bahadourian, pour assurer que chaque catégorie d'usager aurait sa place et pour éviter des conflits d'usage. Par ailleurs, les débats lors de la concertation se concentrent sur eux. Ils semblent donc permettre une identification entre les résidents et le processus de production, au-delà de leur rôle plus utilitaire.

#### **4.1.4 La prise en compte des usages dans la production de la place Gabriel Péri**

La mise en œuvre d'une nouvelle ligne de tramway motive le réaménagement de la place Gabriel Péri, en tant qu'aménagement connexe.

Aucune trace d'une **enquête sur les usages** n'a été trouvée dans la recherche aux archives du Grand Lyon et de la Ville<sup>135</sup>. Le **diagnostic** reconnaît un double caractère au carrefour, comme pôle d'échange et carrefour routier, aussi bien que lieu d'échanges économiques et sociaux, notamment par la forte présence d'une population d'origine

---

<sup>135</sup> Pourtant, des enquêtés en font mention, de manière vague, et les documents du processus font preuve de l'existence de connaissance sur les usages de la place (au moins de la localisation des lieux de rassemblement, des flux piétons, motorisés, etc). Il n'est pas impossible que l'enquête sur les usages pour la future Bahadourian ait été utilisée pour la programmation de l'aménagement de Gabriel Péri. Elle ne saurait pourtant pas être suffisante, puisque son périmètre s'arrêtait à la partie devant le CLiP, ne couvrant pas le reste de la place.

immigrée sur un domaine public « *peu adapté quant au traitement et aux services offerts* » (Grand Lyon - DDU-DPU-UTC, 1998). Cette inadaptation passait en large mesure par l'espace encombré par les emprises du métro et des jardinières, auxquels s'ajoutait la forte fréquentation de la place. On fait encore référence à l'importance des flux est-ouest traversant cet espace complexe, morcelé et de franchissement difficile, à la fois fédérateur et rupture entre deux tissus urbains.

Le **programme** serait réalisé en tenant compte de cette double dimension de la place, et de l'ensemble de projets visant la reconfiguration de la rive gauche du Rhône. Il est retenu fin mai 1999 (Grand Lyon - DGDU - DO - EP, 1999) et définit le périmètre pour l'intervention : la place Gabriel Péri, mais aussi les rues desservant la place. La placette derrière le CLiP, la place Ballanche, n'est pas incluse dans l'opération. La possibilité d'aménagement d'un grand plateau piétonnier est mise de côté.

Le programme réaffirme le diagnostic (Grand Lyon - DGDU - DPA - Mission Tramway, 1999) d'un espace des flux mais aussi « *cœur de quartiers populaires centraux* » à une pluralité d'usages dont « *l'attractivité s'exerce largement au-delà des limites des quartiers environnants* ». Ce dernier aspect sera la principale cible du programme : « *hors celui du carrefour routier, c'est d'abord son rôle de carrefour de rencontre et de place publique qui ne semble pas trouver sa formalisation* ». L'intensification des flux amenée par l'arrivée du tramway rendrait « *encore plus évidente la nécessité d'organiser ce lieu de rencontre et de passage* ».

Ce programme se structure en six points :

- donner une « *réelle ampleur à l'espace piéton* » ;
- traiter l'ensemble des trottoirs, des espaces et le passage du tramway pour que les piétons y trouvent du confort et de la sécurité ;
- diminuer le plus possible l'impact routier sur l'espace par le rapprochement des rues convergentes ;
- modifier les accès à la station métro pour améliorer l'usage piétonnier en surface sans pénaliser l'accès au sous-sol ;
- apporter « *le confort habituel de place publique en correspondance avec les usages spécifiques du lieu* » sur cet espace piétonnier agrandi et libéré ;
- et considérer la place comme un espace majeur du Grand Lyon avec une expectative de qualité correspondante.

Pourtant, le programme a évolué pendant la phase de conception<sup>136</sup> et même en phase chantier. Dans un premier moment, durant les propositions des esquisses de la maîtrise d'œuvre devant le comité de pilotage politique, on a exigé la suppression de toute prise pour un usage stationnaire sur la place, marquant un renversement dans le diagnostic (Grand Lyon - DGDU - DO - EP, 2000c). Le problème de l'encombrement

---

<sup>136</sup> Les recherches conduites aux archives n'ont pas permis de trouver de trace de la procédure de sélection de la maîtrise d'œuvre. Seule dans une réunion mentionne-t-on la procédure du marché de définition comme le chemin à suivre (Grand Lyon - DGDU - DO - EP, 1999).

n'était plus vu comme conséquence d'un espace peu préparé pour les usages présents, mais plutôt comme conséquence de ces usages. Plus tard, lorsque le chantier avait déjà commencé sur un des côtés de la place, le programme a été amendé pour répondre aux questions de sécurité (Conseil de la Communauté urbaine de Lyon, 2002; Grand Lyon - DGDU - DPO - Mission Tramway, 2001a, 2001b). La bouche de métro a été changée de sens et une demande d'extension de la fontainerie a été faite pour couvrir plus de superficie. L'opération devrait aussi s'étendre à la place Ballanche, mais finalement cela ne s'est pas passé<sup>137</sup>. Ce dernier changement est contemporain de la mise en œuvre d'une commission ayant pour mission d'analyser les projets d'aménagement par rapport aux principes de la prévention situationnelle.

Suite à l'attribution de la conception de la maîtrise d'œuvre et de ses premières propositions, la maîtrise d'ouvrage a entamé une démarche de **concertation préalable** sur les seuls principes programmatiques. Celle-ci s'est restreinte au dépôt du projet et d'un dossier pour recueillir des avis et à deux réunions publiques. A ce moment, suite à une proposition de la maîtrise d'œuvre, le périmètre de l'opération était plus restreint.

Dans la documentation pour la concertation, les usages sont réduits aux seuls déplacements piétons, en voiture et en transports en commun (Grand Lyon, 2000). Les objectifs d'agrandir l'espace piéton, d'amener plus de convivialité et de mixité d'usages continuaient à être affichés. C'est durant la période de la concertation que le premier changement programmatique a lieu. La première réunion publique avait été très marquée par les débats autour de l'encombrement de l'espace, des rassemblements devant le CLiP et du marché à la sauvette (Grand Lyon - DGDU - DPA - Mission Tramway, 2000b). Le bilan de la concertation fait part d'avis divergents vis-à-vis les enjeux de l'aménagement (Conseil de la Communauté urbaine de Lyon, 2001). Certains avis partagent l'envie de supprimer les rassemblements devant le CLiP, tandis que d'autres plaident pour un confortement de ces usages et la reconnaissance de l'identité méditerranéenne de cet espace et de ses alentours.

Pourtant, la concertation publique ne circonscrit pas la totalité des échanges entre les habitants et la maîtrise d'ouvrage. Il y a plusieurs traces de mobilisations d'habitants autour des questions d'insécurité sur la place et contre les rassemblements (Haag, 2002; Menvielle, 2001a, 2001b). Ces traces sont contemporaines du changement politique qu'apportera avec force le discours sécuritaire qui aboutira aux changements de la commande de la maîtrise d'œuvre.

Le **projet finalement mis en œuvre** est donc assez dénué d'objets. Dès le début, les concepteurs cherchaient à unifier la place par un traitement de sol unique et simple, dont le calepinage suivait le tracé du tramway, cela dans un plateau piétonnier agrandi (Grand Lyon - DGDU - DO - EP, 2000a). Des arbres étaient plantées là où le sous-sol, très

---

<sup>137</sup> Ni les entretiens ni la recherche aux archives ont permis d'établir les raisons de cet abandon.

encombré, le permettait (concepteur, entretien du 24/03/2015). Ces arbres intègrent des petits modules fournissant de la lumière. D'autres modules au sol intègrent des fontaines à jet d'eau bouillonnants et de l'éclairage en fibre optique. Il n'y a aucun mobilier d'assise ni aucune émergence, au-delà des arbres et des emprises du métro, dont la sortie a été effectivement retournée vers le cours Gambetta.

L'absence d'objets est une demande concrète des commanditaires dans le sens de supprimer certains usages (contrairement aux Terreaux, où « le vide » est un choix de conception). Les propositions initiales des concepteurs, dans lesquelles les arbres intégraient des modules comprenant des assises, des fontaines et de la lumière – qu'on appelait des équipements de convivialité – (Grand Lyon - DGDU - DO - EP, 2000c), font part d'un rapport aux objets autre de la part de la maîtrise d'œuvre. Pourtant, le projet ne décline aucune figure concrète de l'utilisateur (pas de déclinaison en catégories, pas de recherche d'une identité particulière...). Il s'agissait plutôt de répondre aux usages de séjour par des équipements le permettant en plus grand confort et à l'utilisateur piéton en déplacement par la création d'un espace plus dégagé et de franchissement plus facile.

Gabriel Péri illustre encore un autre cas de figure, où la formulation des objectifs en termes d'usages ne hiérarchise pas d'indications potentiellement contradictoires. Cela implique aussi que le diagnostic qu'on fait du rapport entre usages existants et l'espace qui les accueille soit mouvant par rapport à là où réside le problème. La construction des usages est donc plus susceptible à être questionnée et retravaillée politiquement, souvent en s'appuyant sur des références distinctes qui renvoient à des secteurs distincts de l'administration : espace public, mobilité, sécurité... Ce questionnement est d'autant plus fort que le consensus apparemment existant à Bahadourian (seuls les détails étaient questionnés) n'existait pas pour Péri. Des avis contradictoires ont émergé de la concertation.

#### **4.1.5 La prise en compte des usages dans la production des Berges du Rhône**

Etant un projet pilote pour de nouveaux dispositifs de concertation, on trouve sur les berges du Rhône quelques nouveautés en termes de prise en compte des usages.

Le marché de définition est lancé en 2002, mais la réflexion sur les berges était menée depuis longtemps dans le cadre du Plan bleu. Ces premières discussions envisageaient seulement l'aménagement du secteur central autour du pont de la Guillotière. Les berges étaient encore un projet contribuant à la restructuration de la rive gauche du Rhône, comme le tramway ou le projet de requalification de Moncey.

C'est pourquoi l'**enquête préalable sur les usages** se circonscrit à ce seul secteur central (Trajectoires - Reflex, 1997). Elle est basée sur des observations, y compris des

comptages, de manière à nuancer la perception d'un espace excessivement marqué par la présence des voitures<sup>138</sup>, et des entretiens auprès d'usagers et non usagers.

Les résultats révèlent tout d'abord cette prédominance du parking, mais aussi une diversité de pratiques structurées dans le temps et dans un rapport étroit avec la présence des voitures. On y repère des usages en mouvement (footing, déplacements, promenade) et des usages plutôt stationnaires liés au repos et à la rêverie. Les usagers provenaient de l'ensemble de l'agglomération, souvent seuls ou en couple. La discrétion des usages entraînait peu de conflits, mais aussi peu de rencontres. L'indétermination de l'espace permettait une mixité d'usages et l'absence de fortes appropriations par des groupes spécifiques. Les passants liés au parking étaient perçus comme un facteur de sécurisation. En termes d'attente, la perception de l'espace comme un espace de liberté menait à ce que les usagers demandent peu de changements. C'était bien un espace hybride – central pourtant pas dense, libre d'activités marchandes, ni parc, ni place, ni terrain vague –, à la fois espace intégré à la ville et, en tant que rupture, espace pour l'échappement aux contraintes de la vie urbaine.

Cet espace singulier dans l'agglomération apparaissait paradoxalement comme un lieu de nature en plein centre-ville. L'aménagement à venir pourrait venir détruire les usages présents, dans un secteur en « *équilibre fragile* ». Cela mène les auteurs de l'étude à donner une attention particulière au rôle que la nature et le caractère non approprié des espaces jouent dans les attentes de ses usagers. Ils recommandent ainsi des espaces relativement ouverts, peu déterminés, sans ramener trop de la ville sur le bas-port ni une image excessivement forte, laissant du temps pour que les usages s'installent, dans une certaine imprévisibilité. La sauvegarde de la diversité des usages pourrait être recherchée par des sous-espaces, sans qu'ils induisent des appropriations. L'équipe insiste sur l'importance de penser cet aménagement dans le cadre du continu, plutôt qu'en isolement, de manière à penser les complémentarités entre les secteurs et à ne pas trop chercher un aménagement « *rapide et complet* » (Trajectoires - Reflex, 1997, p. 71) – y compris avec les quais hauts. Enfin, face à son rôle sécurisant et à son rôle dans l'attraction d'usages, le parking pourrait être maintenu.

Cette enquête nourrit directement un premier programme pour l'aménagement de ce secteur (Grand Lyon - DDU - SEP, 1997). Ce dernier devra être repensé lorsqu'en 1998 le Grand Lyon décide d'aménager un parking souterrain en tête du pont de la Guillotière, en légitimant la suppression du stationnement en surface (Assémat, 2008, pp. 35–36).

La décision pour avancer le projet est prise après les élections municipales de 2001. Le **cahier des charges** réaffirme la suppression du stationnement et ajoute deux nouvelles données d'envergure : l'extension du périmètre aux cinq kilomètres compris entre les parcs de Gerland et de la Tête d'Or ; et la nécessité de livrer le projet avant la

---

<sup>138</sup> Un important parking occupait ce secteur central, appelé la Fosse aux Ours.

fin du mandat de Collomb, en 2007 (Assémat, 2008, p. 34). Les berges deviennent ainsi un projet de mandat. Il posait les enjeux et les objectifs d'usage, sans pour autant les sélectionner ou les hiérarchiser entre eux, faisant écho d'une volonté de les concilier plutôt que de trancher entre eux, notamment en ce qui concerne l'équilibre entre espace naturel et espace urbain (Assémat, 2008, p. 37).

Le cahier (Grand Lyon & Agence d'urbanisme du Grand Lyon, 2002) présente les neuf séquences paysagères du site. Chaque séquence est caractérisée par rapport au site en soi mais aussi aux quartiers environnants. Dans certains cas cela mène à faire ressortir des enjeux particuliers pour la séquence. Pourtant, il n'y a rien de très prescriptif. Ce sont donc les enjeux du projet, au-delà du grand enjeu de « la *reconquête de l'espace fluvial* », qui occupaient les grandes orientations de l'aménagement : des enjeux urbains<sup>139</sup>, sociaux<sup>140</sup> et de renaturation du paysage<sup>141</sup>. Tout cela se réunissait dans un grand dessein de créer « *un espace de liberté* », capable de gérer les tensions entre les usages associés au caractère à la fois naturel et urbain du site, décliné en cinq objectifs :

1. Concevoir l'espace de liberté à travers ses multiples usages : promenade et flânerie, activités sportives et de loisir, de grandes manifestations artistiques ou événementielles et l'animation associée aux péniches touristiques, culturelles et festives.
2. Renforcement de la continuité piétonnière, préférable au bord du fleuve, tout en assurant l'accès aux têtes de pont et renforçant les liaisons aux quartiers.
3. Préservation de l'architecture des quais : l'effet gradin des bas-ports, les quais et le front bâti, la valorisation de l'architecture préexistante du quai, ainsi que le dégagement de perspectives vers la ville.
4. L'équipement en fonction des besoins exprimés par les usagers et pour l'organisation de grandes manifestations festives. Cet aménagement devait être ponctuel et ne pas générer d'encombres ni de masquage visuel.
5. Améliorer l'aspect naturel et paysager du fleuve, équilibrant techniques de renaturation et d'aménagement urbain, tout en assurant le bon fonctionnement des bateaux présents.

Il me semble intéressant de discuter, à présent, la manière dont les objectifs programmatiques sont formulés dans les terrains étudiés. La séparation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre était fondée sur la conviction que la conception était

---

<sup>139</sup> Notamment le renforcement de la centralité ; l'intégration dans l'armature des espaces publics lyonnais notamment au niveau de la liaison entre les parcs de la Tête d'Or et de Gerland ; et sa mise à disposition des habitants des quartiers environnants, mais aussi de toute la ville et de l'agglomération.

<sup>140</sup> Notamment : devenir facteur de sociabilité et d'éducation environnementale.

<sup>141</sup> Donner un rôle majeur au fleuve et adapter les plantations et les aménagements au caractère inondable du fleuve.

la meilleure expertise pour apporter une réponse spatialisée aux enjeux d'usage. Par conséquent, les programmes devaient surtout présenter un cadre de l'action publique sur le secteur, puis problématiser les objectifs que l'aménagement devait atteindre, les tensions à résoudre. Cela mène à un langage relativement large, capable de laisser une marge de manœuvre à l'interprétation des concepteurs. Cette prise de risque par la maîtrise d'ouvrage était équilibrée par le dispositif de suivi (les deux comités) et par la préférence pour le marché de définition, qui permettaient une itération autour de la solution proposée, tout en évitant sa détermination au préalable.

Cela n'a pas été le cas pour Bahadourian, où la volonté politique de répondre à différentes catégories de la population par des fonctions spécifiques a justifié une identification préalable des sous-espaces et équipements à pourvoir. Gabriel Péri illustre, à son tour, cette formulation générale des objectifs qui peut, parfois, être source d'instabilité. Ce n'est que lorsque la maîtrise d'ouvrage impose une solution (pas d'objets, extension de la fontainerie) que les conflits autour de l'interprétation que la maîtrise d'œuvre avait fait de la commande finissent.

Le cahier des charges est donc la base pour le **marché de définition**, dont les réponses ont été exposées publiquement à la Galerie des Terreaux en mars 2003. Pourtant, dans ce cas-ci, le but n'est pas d'ausculter le public vis-à-vis de ses préférences (Vareilles, 2006, p. 174, volume I), il y avait déjà un lauréat. L'exposition servait plutôt à justifier ce choix. Ce dernier s'est basé sur la conciliation du double caractère de l'espace, les propositions non retenues étant soit trop naturelles, soit trop minérales. Le projet lauréat est aussi valorisé par l'articulation d'échelles, l'organisation des liaisons aux quartiers et la conciliation entre quotidienneté et événementiel (Assémat, 2008, pp. 38–39). La **concertation** avait néanmoins commencé en janvier 2003, avec un comité consultatif élargi (élu, techniciens et représentants de la société civile) avec la mission d'achever la commande pour le développement de l'avant-projet (Assémat, 2008, p. 42).

Toutefois, l'exposition (et notamment le cahier de concertation et un questionnaire sur le projet et la suite de la concertation) a été structurante pour la suite du processus de concertation. Au-delà des avis recueillis<sup>142</sup>, l'exposition a aussi constitué un réseau d'habitants à mobiliser par la suite. La communication au public a aussi été davantage renforcée par une permanence dans une péniche sur le site de l'aménagement (Vareilles, 2006, pp. 170–171, volume I) : expositions, recueil d'avis, locaux pour les réunions de concertation.

Cette dernière a été menée sous la forme d'ateliers de deux types, des transversaux dirigés à l'ensemble des futurs usagers et des ateliers séquentiels, dirigés aux riverains des différentes sections du projet (Vareilles, 2006). Les thèmes s'étaient dégagés des avis émis pendant l'exposition des propositions (Pidal & Salamon, 2003). D'autres

---

<sup>142</sup> Les résultats du questionnaire et du cahier de concertation sont synthétisés dans un cahier mis à disposition des maîtrises d'œuvre et d'ouvrage (Pidal & Salamon, 2003).

réunions avec des sous-groupes spécifiques sont organisées de manière *ad hoc* (Vareilles, 2006). Enfin, le Grand Lyon a créé des dispositifs en ligne sur le projet et a promu de l'événementiel sur le site tout au long de l'année de 2003.

Au cours du processus, programme et conception ont évolué d'une manière considérable, sans pour autant remettre en cause les principes-clés du projet, ni l'équipe lauréate.

Si le degré de généralité des études de définition laisse nécessairement de la marge à une précision du design dans l'élaboration du projet, dès l'exposition publique que des nouvelles données sont apportées. La concertation a notamment plaidé pour un projet plus « naturel », renforçant le volet parc de l'espace vis-à-vis d'une proposition jugée encore trop minérale. Ainsi, les tracés droits des rubans de marche et de glisse deviennent sinueux et davantage de zones végétalisées sont prévues (Vareilles, 2006). Les publics engagés dans la concertation ont encore poussé pour davantage d'explicitation de la conciliation des échelles dans le projet et pour que d'autres usages soient plus clairement adressés (Assémat, 2008). Les attentes pour la possibilité de la déambulation, du farniente et d'usages non liés à la consommation renforcent la réponse par une végétalisation accrue. Il en est ainsi pour l'introduction d'équipements, y compris de proximité – des aires de jeux, de jeux de boules, un mur d'escalade..., mais aussi pour le renforcement des chemins de traverse du continu. Cette demande pour une dimension de proximité plus marquée a mené aussi à questionner la place donnée à l'événementiel dans le programme. Le secteur central du projet n'était plus un lieu pour le grand événementiel de l'agglomération et devient un lieu d'événementiel de plus petite taille et d'influence plus locale.

Les grands traits du **projet** sont ainsi arrêtés fin 2003, date où débute sa mise en œuvre. La formalisation du projet que j'ai décrite dans le chapitre précédent montre un **rapport multiforme aux objets** en tant qu'outils pour la prise en compte des usages. Le projet est d'abord structuré par le linéaire, marqué par les deux rubans, dont les vocations distinctes (déplacements à pied et en glisse) sont indiquées par l'usage des matériaux. L'évolution des ambiances de chaque secteur se traduit aussi dans l'usage des plantations et des objets. Ainsi, les secteurs censés être plus naturels sont très végétalisés et les seuls objets présents sont des bancs permettant la contemplation et la rêverie. Au fur et à mesure qu'on s'approche du centre et que la largeur des quais le permet, des équipements surgissent, voués à des usages spécifiques – jeux d'enfants, sports, skate, etc. Dans les secteurs les plus centraux, les objets permettant les pratiques de séjour sont intégrés au paysage. Il en est ainsi pour les terrasses/les gradins autour du pont de la Guillotière, formant une sorte d'amphithéâtre donnant sur le fleuve, ou les prairies, où des pelouses occupent le milieu des bas-ports. Encore sur le bas-port, les péniches étaient appelées à jouer un rôle dans l'animation des berges, en attirant des gens. Les péniches commerçantes – bars, restaurants... - disposaient encore des



terrasses sur le quai. Enfin, la transition entre le bas-port et le quai haut devait être promue davantage par l'installation de « boîtes belvédères »<sup>143</sup> au niveau du quai haut et en assurant la transition entre les deux niveaux. Pendant la concertation, notamment suite aux demandes d'associations de PMR, certaines devaient proposer des accès mécaniques (ascenseurs). Pourtant, elles ont été abandonnées en cours de route, pour des questions de faisabilité et de difficulté à trouver un consensus quant à leur programme.

Figure 142- Une boîte belvédère projetée pour les berges du Rhône



Source : IN SITU Paysagistes (2003, p. 38)

De cette description ressort un rapport à l'utilisateur qui n'est pas celui d'un usager universel ni de celui appartenant à une catégorie concrète, mais plutôt un usager défini en fonction de l'activité dans laquelle il pourra s'engager, pour laquelle on aménage des prises. Certes, certaines de ses prises sont plutôt associées à une échelle de la proximité ou de l'agglomération, mais on n'y voit pas une partition ni une association entre prise et catégorie d'utilisateur si forte que, par exemple, à Bahadourian.

La décision d'élargir radicalement le périmètre du projet est, paradoxalement, ce qui va rendre plus facile la résolution des tensions entre les attentes pour de la nature et de l'urbanité. Le fait de ne pas reprendre une enquête sur les usages sur l'ensemble du périmètre suggère que son rôle heuristique n'implique pas l'exhaustivité. Par ailleurs, la démarche de concertation subséquente a permis d'acquérir une connaissance des attentes d'éventuels usagers, à défaut une observation de leurs pratiques.

---

<sup>143</sup> « (...) il est proposé la réalisation de petits bâtiments « les boîtes belvédères » répartis tout au long du parcours en fonction des aménagements paysagers et des besoins de proximité [...]. Ces boîtes sont destinées à accueillir différentes activités, de type associatif [...], commercial [...], d'exposition et d'information. Elles servent aussi dans la mesure du possible de point de logistique, permettant ainsi de regrouper les armoires techniques nécessaires pour les équipements extérieurs. Surplombant le perré, elles sont le lien privilégié avec la ville, point d'appel entre le quai haut et le bas port. Toutes réalisées dans le même esprit et avec les mêmes matériaux, seuls leurs dimensions et leurs équipements en fonction des usages choisis et de l'implantation de chacune dans le site. Elles sont accompagnées de terrasses périphériques et lorsque cela est nécessaire d'escaliers extérieurs permettant ainsi des accès réguliers aux berges » (IN SITU Paysagistes et al., 2003, p. 39)

Les demandes des participants vis-à-vis de la concertation interpellent les atouts et les limites d'une prise en compte des usages par les objets. Leur demande pour de la déambulation, du *farniente* et de la liberté d'espaces de consommation interpelle la tendance à interpréter les usages en tant que activité qui demande des prises, des objets. Il est plus difficile d'aménager la liberté et l'envie de rien faire. Inversement, les demandes pour des espaces de proximité ont été traduites par divers équipements, une solution que nous avons déjà vue à maintes reprises dans le chapitre précédent. Il semble avoir une identification entre échelle de proximité ou de quartier et la mise en place d'équipements stimulant des séjours.

Le degré d'évolution du projet au fil du temps et la robustesse des dispositifs de concertation coïncident, mais l'enquête ne permet pas forcément d'établir des liens de causalité entre les deux. Cette concertation plus forte s'est traduite dans l'extension des dispositifs à l'ensemble du processus et à leur multiplication et diversification : un grand effort de communication, à la fois localisé (sur la péniche) et délocalisé (en ligne), la définition de différentes modalités de rapport au territoire (thématique ou transversale/de proximité), voire des groupes *ad hoc* (des associations de PMR ont à un moment donné été très actives, par exemple). Que la péniche soit lieu des ateliers et des expositions et que le site ait été lieu d'événements avant le début du chantier illustrent aussi comment la concertation peut donner corps à la création d'un rapport au futur aménagement préalable à sa mise en œuvre.

#### **4.1.6 Des démarches d'évaluation peu développées**

Si les démarches d'évaluation des usages des espaces publics réaménagés n'étaient pas quelque chose de systématique dans la pratique du Grand Lyon et ne se sont pas beaucoup développées (Azéma, 2001; Foret, 2008a), des instances *ad hoc* ou indirectes de production de telles connaissances existaient.

Une évaluation systématique des espaces post-aménagement n'a été faite que pour un certain nombre d'espaces en Développement Social Urbain, au début des années 1990 (technicien, entretien du 28/11/2012)<sup>144</sup>. Toutefois, j'en ai trouvé quelques exemples dans l'enquête aux archives, par rapport aux terrains étudiés. Par exemple, un stagiaire aux services DSU a mené une évaluation (Hammachi, 2003) des usages de la place Bahadourian peu après sa livraison, suivant une grille créée par l'Agence d'urbanisme. Elle développe ce que Voisin (2006) nomme l'approche qualitative, visant à rendre compte des effets de l'aménagement, de son appropriation et de la satisfaction

---

<sup>144</sup> Malheureusement, il n'a pas été possible d'accéder ni aux méthodes ni aux résultats de cette démarche. Elle avait été publiée en interne par l'Agence d'urbanisme, le Grand Lyon et la Préfecture du Rhône, en 1999, mais était indisponible aux centres de documentation et archives visités. Son titre est « *Espaces extérieurs et usages des habitants dans les ensembles d'habitat social de l'agglomération lyonnaise, une tentative d'évaluation dans dix quartiers des espaces extérieurs réaménagés* ». Le travail de Hammachi (2003) suggère leur proximité méthodologique aux enquêtes préalables, leurs conclusions pouvant permettre l'apprentissage de certains détails – par exemple, la distance des bancs aux immeubles d'habitation.

de ses usagers. Cette étude ne diffère pas grandement des enquêtes d'usages préalables aux aménagements.

Un autre exemple est celui d'une évaluation menée par l'INSA de Lyon sur trois places de la Presqu'île en mai 2000 (Chaumard et al., 2000), commanditée par le SEP. L'évaluation porte sur plusieurs sujets et non seulement sur les usages de la place – par exemple, l'organisation du processus d'aménagement vis-à-vis de « *la méthode lyonnaise* », l'iconographie utilisée par le projet ou les changements que le lauréat a traversés au long de l'élaboration de l'avant-projet et du chantier. L'étude développe une méthode lourde pour analyser les usages mais sa mise en œuvre est très partielle, pour des raisons logistiques. Les résultats ne sont pas suffisants pour faire des retours sur l'appropriation des espaces – sauf pour les résultats de l'enquête auprès des commerçants. Les auteurs fournissent néanmoins des pistes pour ce que Voisin (2006) nomme l'approche programmatique, questionnant les objectifs du programme et l'écart entre ces objectifs et les résultats de l'aménagement.

Cependant, d'autres sources d'information sur les usages présents suite à des aménagements existent, même si elles ne découlent pas d'une commande visant explicitement une évaluation de ce type. C'est, par exemple, le cas lorsque des enquêtes d'usages préalables à d'autres aménagements incluent dans son périmètre un espace récemment aménagé. Par exemple, l'enquête préalable à l'aménagement des places Jutard et Raspail (Combe, 2004), deux places contigües entre les berges du Rhône et la place Gabriel Péri contient des informations sur la place Bahadourian, tout juste livrée.

Une autre source importante de ce genre d'information sont les études menées à cause de la montée en importance des enjeux de sécurité en espace public. On peut nommer les cellules de veille mise en place par arrondissement, mais aussi de l'Observatoire de la Délinquance et de la Sécurité porté par la Cellule de Coordination du Contrat Local de Sécurité de la Ville de Lyon. Pourtant, l'objectif de ces outils est plus restreint que ce qui pourrait être attendu d'une évaluation des effets d'un aménagement. Une étude de 2000 visant un diagnostic pour la prévention situationnelle aux places des Terreaux, Louis Pradel et de la Comédie permet d'avoir une lecture des usages, pas trop distincte des enquêtes traditionnelles, malgré sa cible sur les délinquances et incivilités. Son statut est d'une certaine manière à mi-chemin entre enquête pour évaluer et diagnostiquer pour une intervention, dans la mesure où elle recommande des petits aménagements à propos des sujets de propreté, confort et éclairage, sans pour autant atteindre l'échelle du réaménagement de ces trois places contigües.

L'absence d'un recours systématique à l'évaluation des espaces post-aménagement suggère que la prise en compte des usages à Lyon ne servait pas, au moins totalement, à garantir l'efficacité des solutions (que les usages projetés étaient les usages effectifs après l'aménagement). Elle révèle aussi que l'association de la production de l'espace public à un service de maîtrise d'ouvrage crée une discontinuité entre aménageurs et ce qui relève de la gestion. Les efforts d'évaluation étaient souvent

menés par l'Agence d'urbanisme ou par les services du Développement social urbain, ce qui pose la question de la capacité à faire remonter cette information auprès des maîtres d'ouvrage et de la faire participer à l'apprentissage collectif du SEP. Je n'ai pas de réponse à cette question.

#### **4.1.7 Des changements dans les dispositifs de gestion des espaces publics et la prise en compte des usages : le cas des Berges du Rhône**

Les berges du Rhône ont été le premier site à recevoir un dispositif de gestion dédié – ce que le Grand Lyon appelait « *gestion des espaces complexes* », définis comme « *les espaces emblématiques d'accès public aux domanialités et/ou compétences superposées* » (Wantz, 2007, citée par Assémat, 2008, p. 88)<sup>145</sup>. La mission répond aussi à une prise en compte du concept de développement durable dans l'aménagement et dans la complexification des vocations et des usages des projets, « *ce qui suscite de nouvelles interrogations en matière d'organisation et de gestion* » (Grand Lyon - DGDU - Mission Gestion des espaces complexes, 2004).

Le dispositif a été construit au sein d'un groupe de réflexion associant le Grand Lyon et la Ville de Lyon. Son but était d'intégrer, dès la phase de conception, les contraintes de gestion, y compris ses coûts. L'intégration de la gestion ultérieure n'était pas absente de la production des espaces publics lyonnais, mais les berges étaient perçues comme un projet demandant davantage de réflexion à cause du risque d'inondation, des domanialités et compétences superposées et du caractère emblématique de l'espace (Assémat, 2008, p. 87). La mixité des usages était au cœur de la qualité de l'espace et sa gestion devait la promouvoir et l'encadrer.

La mission avait deux volets complémentaires. Son objectif ultime était d'achever un cahier de charges pour la gestion globale du site, ce qui demandait l'approfondissement de la confrontation du projet à la pluralité des services techniques concernés. Mais cela impliquait aussi une réflexion plus poussée sur les usages, pour détecter des ajustements nécessaires au projet. La mission a notamment questionné la gestion des déchets (l'emplacement des poubelles des péniches et la quantité de poubelles courantes) et ces aspects ont été modifiés dans le projet final. L'absence de toilettes, l'autre point soulevé par la mission, n'a pas pu être résolue sur le site – elles ont été installées sur le quai haut (technicien, entretien du 11/06/2013).

Le technicien mandaté pour piloter la mission n'avait pas d'expertise particulière dans l'espace public, ni dans sa gestion. Pour évaluer les éventuelles complications pour la gestion ultérieure du site, il s'imagine à utiliser l'espace. L'identification des complications se fait ainsi, d'une manière assez simple. Se mettre dans la peau de l'utilisateur futur est une démarche qu'apparaîtra dans d'autres propos que nous verrons au long de la thèse. Cela suggère qu'indépendamment du fait qu'il puisse exister d'une

---

<sup>145</sup> Une mission gestion d'espaces complexes est créée en 2004. Pourtant, ma recherche aux archives montre que les discussions sur la gestion ultérieure du site remontent au moins à l'été 2003.

expertise des usages, il est souvent aussi question d'apprendre à poser de nouvelles questions à un objet et ainsi changer le regard qu'on porte sur lui. Ce que nous verrons ailleurs par rapport à la prévention situationnelle n'est pas très différent : il s'agit d'analyser tout objet en tant qu'éventuelle prise pour un usage indésirable.

Pour la mise en place du dispositif de gestion globale, la première étape a été la définition du périmètre adéquat pour son opération, les domanialités concernées (notamment celles des Voies Navigables de France) et les compétences des collectivités impliquées. Les différentes séquences, sections et objets du site ont ainsi été attribués aux services concernés par leur gestion, ce qui a permis l'établissement des conventions et des accords à mettre en place. Des scénarios de mutualisation des actions de gestion ont pu être rédigés, concernant les services de la propreté (compétence communautaire) et les services des espaces verts, de la gestion de proximité et de la sécurité et de la proximité de la Ville de Lyon. La mutualisation était envisagée pour des économies d'échelle et pour une cohérence dans le niveau de service de la gestion, qu'on voulait perceptible dans la globalité du site.

C'est ce souhait, pour une qualité homogène à l'échelle du site plutôt que par rapport à des domanialités restreintes de chaque service, qui mène au choix pour une externalisation de la gestion du site, par un marché unique. Les services concernés se sont ainsi engagés dans la rédaction du cahier de charges et le coût du marché reparti entre l'agglomération et la Ville en fonction des surfaces engagées relevant de la compétence de chacune.

Le dispositif de gestion ainsi créé instaure un interlocuteur unique (l'entreprise gagnante) et permet une organisation plus souple et moins couteuse que la régie interne, notamment par rapport aux ressources humaines<sup>146</sup> ; les compétences à technicité très forte sont pourtant restées auprès de la Ville de Lyon.

Du côté du Grand Lyon, la question de la souplesse dans la réponse aux usages du site, justifie la mise en œuvre d'un dispositif de suivi de la gestion externe. Ce dispositif de remontée d'information est piloté par un gestionnaire de site unique, regroupant les compétences des Voies Navigables de France (VNF), de la Ville et de la Communauté urbaine. Rattaché à la Direction de la propreté du Grand Lyon, il est le référent pour les questions de gestion dans leur transversalité, assurant le suivi de la mise en œuvre du projet de gestion et en faisant le relais entre les différents gestionnaires, services et le terrain et les usagers. Le rôle de relais concerne la quotidienneté de la gestion, mais aussi la gestion des demandes pour l'organisation d'événements sur le site, qu'ils soient d'origine publique ou privée. Il est responsable pour délivrer les autorisations vis-à-vis des préconisations techniques du site et des critères sécuritaires et la réalisation des états des lieux avant et après les réalisations. L'entreprise a, elle aussi, un gestionnaire

---

<sup>146</sup> Plus tard, la Ville de Lyon a repris la gestion des surfaces vertes en régie interne, précisément pour estimer que les coûts du marché unique étaient bien supérieurs (technicien, entretien du 17/07/2013).

de site unique, ce qui est censé faciliter la communication entre commanditaires et prestataires.

Il revient encore au gestionnaire du Grand Lyon la garantie du niveau de prestation du site en termes de sécurité et de propreté. Il gère les marchés et conventions en place et suit les réunions mensuelles de la cellule de veille de l'aire concernant le site, au-delà d'une multiplicité de contacts quotidiens. Cette cellule de veille, qui n'est pas un outil exclusif aux berges, se réunit pourtant parfois pour discuter exclusivement du site. Elle réunit plusieurs services de la Ville (sécurité et prévention, police municipale, occupation temporaire de l'espace public, centre superviseur urbain, aménagement urbain, déplacements urbains, économie, commerce et artisanat, cabinets d'élus et d'autres services si le sujet de la réunion le justifie) et de la Communauté urbaine (propreté, développement urbain et d'autres si besoin) et des acteurs externes pertinents, dont la police nationale. Son rôle est d'avoir une lecture du fonctionnement du site d'un point de vue gestionnaire – c'est pourquoi ni les acteurs locaux ni les usagers n'y participent.

L'importance des usages et le fait qu'ils ne puissent pas vraiment être réglementés par ce qui est institué pour les parcs et pour les voies publiques se traduit dans un règlement spécifique pour le site. Son application est faite avec une certaine souplesse – par rapport à la consommation d'alcool ou à l'usage de la lame d'eau, par exemple – et à la discrétion des agents, mais la présence de gestionnaires et d'agents de police est constante, notamment sur le secteur central de l'espace (Assémat, 2008). Enfin, un dispositif de vidéosurveillance a été mis en place.

La décision d'un dispositif de gestion du site est liée à la complexité domaniale, mais surtout à l'exceptionnalité des berges du Rhône, qui défie la séparation entre espace public (« gris ») et espace vert, et à l'exigence de qualité qu'on voulait y trouver. Le recours à un prestataire extérieur (une instance de privatisation) est partiellement construit en termes d'acquisition d'une expertise que les collectivités publiques ne détiennent pas, celle du lieu. Paradoxalement, cette capacité à gérer un lieu, exprimée en termes d'une qualité de service généralisée à l'ensemble du site, consiste également à maîtriser les temporalités, à être réactif et flexible dans la réponse aux usages. Or, cela est une manière de fonctionner distincte des routines de l'administration publique, notamment à cause des enjeux de gestion des ressources humaines. On verra comment à Lisbonne, l'entrée des privées dans la gestion de l'espace public se fait aussi par la création et gestion d'un lieu, cette fois-ci avec une dimension conceptuelle plus forte.

#### **4.1.8 Discussion**

Malgré les discours généralisateurs des acteurs de la politique lyonnaise, à partir de la restitution que j'en ai faite émerge une diversité des méthodes de prise en compte des usages et des manières dont ils sont par la suite utilisés dans les processus. Les

dispositifs d'enquête, quand ils sont présents, ne constituent qu'une source d'information parmi d'autres dans le processus d'élaboration des programmes. Il serait erroné d'affirmer que seul le dispositif d'enquête et/ou la concertation permettent de prendre en compte les usages. De la même manière qu'il serait erroné d'affirmer que le seul fait de mettre en œuvre un dispositif explicitement orienté vers la prise en compte des usages garantit qu'ils soient la priorité de l'aménagement ni que ce dernier soit une recherche de convivialité.

Cela revient à dire que « la méthode lyonnaise » permet d'objectiver de la connaissance sur les pratiques et attentes habitantes mais elle n'est pas un outil de technicisation de la question. Par technicisation je veux dire, caricaturalement, qu'il n'y a pas une logique d'action où un certain diagnostic mènerait quasi-automatiquement à une solution ou au moins à un éventail restreint d'options. La production des espaces publics à Lyon, et notamment la définition programmatique, est un acte fortement politique. Les enquêtes et la concertation fournissent des arguments qui participent à cette discussion mais ne s'y substituent pas.

Cela est visible aussi dans la manière dont les programmes sont formulés et, par la suite, traduits dans un projet d'aménagement. Les programmes peuvent être assez précis par rapport à ce qu'il faut intégrer dans le futur espace, comme à Bahadourian, ou afficher des objectifs d'un ordre de grandeur majeur, qui laissent une plus forte marge de manœuvre. Il est souvent question, dans cette formulation d'objectifs, de préciser l'échelle des enjeux. Si la correspondance n'est pas automatique, les espaces rattachés à des échelles de proximité ou de quartier tendent à être plus investis par une profusion d'objets voués à des pratiques concrètes.

Les implications gestionnaires de la prise en compte des usages sont visibles aux berges du Rhône. On pourrait argumenter que ce projet s'éloigne de certains postulats de la politique lyonnaise, notamment ceux prônant une égalité de traitement entre les espaces de l'agglomération, pour rechercher la création d'un lieu exceptionnel. Cela interpelle à nouveau les manières de faire établies au sein des acteurs publics (comme l'aménagement des espaces publics avait mené à la création du SEP). Le dispositif de gestion de site institue une géographie différenciée à l'échelle de l'agglomération. La réglementation et la gestion des usages est ici *ad hoc*. Je n'ai pas mené l'enquête au-delà de ce projet, d'un point de vue temporel, mais la réorganisation de la production urbaine à Lyon par grands projets, dont certains avec des dispositifs de gestion de site comme à Confluence, suggère que les berges ont pu être un moment charnière dans la direction de ce changement.

#### **4.2 LA PRISE EN COMPTE DES USAGES DANS LA PRODUCTION DES ESPACES PUBLICS A LISBONNE**

La présentation générale des processus de production des espaces publics pilotés par la mairie de Lisbonne a montré une diversité de pratiques de prise en compte des usages, selon les services engagés ou même au sein d'un même service. Maintenant,

j'aborderai dans un plus grand détail la prise en compte des usages dans le cadre des deux études de cas – la mise en œuvre de la trame verte et le programme de réhabilitation du quartier de la Mouraria -, ainsi que quelques remarques sur le programme *une place dans chaque quartier* et sur la manière dont les usages interpellent la gestion des espaces publics d'une manière nouvelle.

On verra qu'à Lisbonne les usagers ne sont pas engagés dans des amples démarches de concertation, ni de co-production des espaces publics. Cela correspond à la pratique la plus courante à Lisbonne, mais il ne faut pas oublier des essais de changer cet état d'affaires (UIT, BIP/ZIP).

#### **4.2.1 La prise en compte des usages dans le programme *Une place dans chaque quartier***

La prémisse du programme – renforcer ou créer des centralités dans tous les quartiers – pose plusieurs problématiques d'emblée : l'identification des quartiers, de leurs centralités et des besoins d'intervention. Les techniciens responsables par le programme – à la Division de projets et études urbaines – se sont saisis de l'opportunité pour rechercher de l'**innovation méthodologique** par rapport à leur pratique antérieure de production de l'espace public. Cette innovation vise surtout la phase de **programmation**, de manière à mieux cerner les spécificités des espaces publics en termes matériels et immatériels (CML - DMPRGU - DPEU, 2014, p. 16).

La première étape de la méthode a été d'identifier les différents quartiers de la ville, à partir de sources historiques et du patrimoine d'études existant dans les services municipaux. Pour cette identification, la méthodologie a privilégié une lecture historique et morphologique. Un dernier critère établi est le respect des limites administratifs des *freguesias* – un quartier ne peut pas les traverser.

L'identification et diagnostic des centralités de ces quartiers est le pas suivant dans la méthode. Pour ce faire, les services s'inspirent directement de la lignée nord-américaine du design d'espace public et leurs préconisations sur son rapport avec la vie publique. Ils mobilisent notamment des systématisations héritières de William H. Whyte (cf. chapitre 1) proposées par le *Project for Public Spaces* et le *Plaza Program* new-yorkais. Les schémas de PPS proposent une méthode qui implique des indicateurs fins et des données micro, souvent ethnographiques. Toutefois, les services municipaux en font une adaptation très ciblée en fonction des données quantitatives facilement utilisables et disponibles<sup>147</sup>. Les chiffres sont normalisés pour chaque indicateur, ce qui permet une représentation graphique de chaque centralité par rapport à ces critères (voir figure ci-dessous).

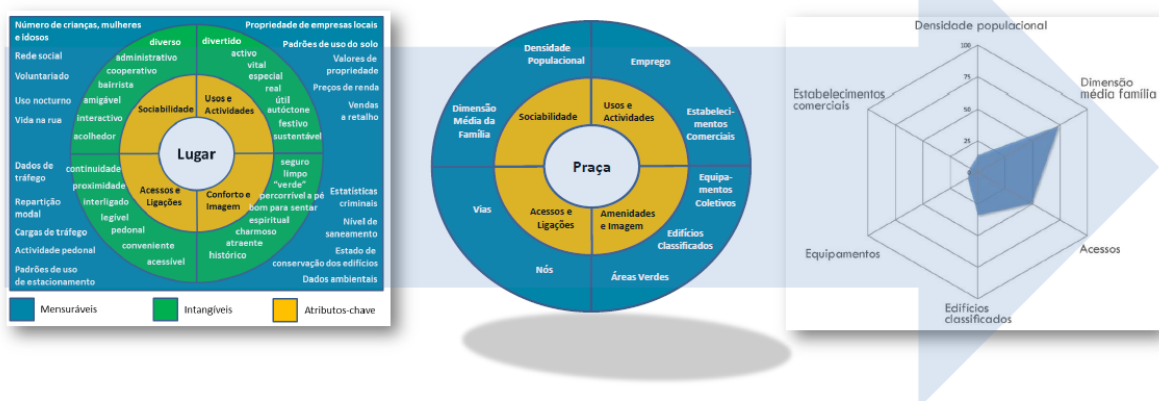
---

<sup>147</sup> La sociabilité est lue à travers la densité populationnelle et la dimension moyenne des familles ; les usages et activités par l'emploi et les établissements commerciaux ; les aménités et l'image par les équipements collectifs, les immeubles classés et les espaces verts ; et, enfin, les accès et liaisons par les voies et les nœuds



Figure 143- L'approche Project for Public Spaces, adaptée par la DPEU à Lisbonne

Abordagem PPS (Project for Public Spaces)



Source : Dinis (2014)

L'information est par la suite géo-référencée et une analyse morphologique<sup>148</sup>, puis des projets d'urbanisme en cours, et les services de la mairie sont consultés, le tout permettent l'identification d'environ 150 centralités existantes et potentielles. Elles couvrent la plupart de la ville dans un *buffer* de 500 mètres (15 minutes à pied) d'au moins une centralité, « ce qu'a permis de conclure que la ville sera bien desservie d'espaces publics » (CML - DMPRGU - DPEU, 2014, p. 21). La confirmation des centralités en tant que points de rassemblement a été faite par de nouvelles visites de terrain (technicien, entretien du 12/09/2013).

Trente centralités sont considérées d'intervention prioritaire, pour lesquelles des levés d'information et des fiches de caractérisation ont été faites vis-à-vis les indicateurs de la phase antérieure, ainsi qu'une matrix SWOT et des propositions d'interventions, comme celles que nous avons vues dans le chapitre précédent. Celles-ci peuvent aller au-delà de l'intervention sur l'espace public, si le diagnostic avait identifié des insuffisances pouvant heurter la réussite de la centralité ciblée. Par exemple, une densité populationnelle jugée trop basse peut justifier la promotion de logement autour de l'espace. Plutôt que des réaménagements d'espace public, le programme plaide pour des interventions intégrées, en articulation avec d'autres services municipaux (mobilité, économie...) pour créer de nouvelles dynamiques. Cet exercice d'articulation entre diagnostic et propositions est désigné « *analyse programmatique* ». Le document qui en découle comprend non seulement les éléments de diagnostic mentionnés, mais aussi des cartes à grande échelle (parfois 1/100) avec des préconisations de dessin et de mobilier. L'argument pour l'homogénéisation des espaces de la ville est souligné par la

<sup>148</sup> L'analyse de détail a aussi pu profiter de la connaissance de terrain des techniciens de la DPEU : lorsque son actuel chef arrive en 2003, l'équipe a passé une année sur le terrain, prenant contact avec la ville, au-delà des sorties récurrentes lors de projets spécifiques.

proposition de détails-type, sans que les matériaux à utiliser soient pour autant uniformisés.

Le chemin décrit jusqu'ici ne répond pas à la question de la vocation des espaces. L'identification des micro-centralités présuppose-t-elle que toutes ont la même vocation ? De quelle manière évalue-t-on le besoin d'éventuelles nuances programmatiques ?

La pratique de la DPEU avance une première grande distinction à ce sujet, celle entre les centralités existantes et potentielles. Pour ces dernières, cette centralité en potence peut advenir soit des caractéristiques déjà existantes sur les espaces, soit de la mise en œuvre des projets approuvés, soit d'une démarche volontariste où le constat d'un manque de centralités dans un quartier pousse l'équipe à chercher leur création. Pour les centralités existantes, dans la plupart des cas il s'agit de renforcer les fonctions qu'y sont déjà et d'améliorer la qualité des usages présents, comme on a pu voir dans les exemples présentés sur le chapitre précédent. Des solutions au-delà de l'aménagement d'espace public sont envisagées quand l'objectif va au-delà du confortement des usages présents vers la création de nouveaux. La recherche subséquente de solutions au niveau du bâti environnant et de ses fonctions est balisée par certaines limites pragmatiques, liées aux capacités et prérogatives d'action de la mairie. S'agissant d'acteurs privés, c'est plutôt à travers de mécanismes incitatifs ou de changements réglementaires que cette impulsion est recherchée. Quand ce sont des acteurs publics, l'éventail de possibilités est plus vaste.

Toutes les analyses programmatiques partagent une même structure, reproduite dans le tableau ci-dessous. Les diagnostics servent à montrer une connaissance de l'avenir urbanistique et fonctionnel prévisible des espaces – des projets qui arriveront, des équipements qui se déplaceront, etc. – et des problèmes urbanistiques et de gestion du trafic présents. Presque aucune mention n'est faite d'éventuels dysfonctionnements des usages des « piétons » au-delà des questions de circulation.

La désignation d'une micro-centralité semble ne pas demander de qualification additionnelle : ni dans le diagnostic, ni dans le programme, les pratiques spatiales ne sont pas détaillées. Cela ne veut pas dire que les solutions proposées (et donc les idées d'usages à promouvoir) soient identiques. Les mécanismes pour créer cette différenciation ne sont pourtant pas systématisés.

**Tableau 1- Structure des analyses programmatiques du programme « Une place dans chaque quartier »**

Nom et type de centralité <sup>149</sup>
<i>Freguesia</i> et quartier
Le local : histoire, nombre de résidents, densité populationnelle et dimension moyenne des familles
Cartes : des études urbanistiques ; de la qualification de l'espace urbain dans le PDM ; de la mobilité verticale, des zones 30 et du réseau piétonnier proposé ; études et projets urbains : Plans d'urbanisation et de détail

<sup>149</sup> Toutes les centralités parmi les trente prioritaires sont « existantes à requalifier / réhabiliter ».

Analyse SWOT
Principales lignes d'action : espace public, études urbaines (à entreprendre), économie et innovation
Des photos anciennes des espaces
Le résultat de la place dans le graphique hexagonal
Photo aérienne et carte de la situation existante (normalement, échelle 1/100)
Carte de la solution d'espace public proposée (normalement, échelle 1/100 ou un peu plus petite)

Source : CML - DPRGU - DPEU (2014, adapté)

Les intentions pour une plus conséquente prise en compte des dimensions immatérielles se heurtent, alors, aux contraintes pragmatiques de la disponibilité de données. L'ambition ethnographique de la méthode du *Project for Public Spaces* s'estompe dans la connaissance du terrain des techniciens et dans le recours *ad hoc* à des visites pour confirmer des choix faits en cabinet. Les solutions avancées au niveau du programme font recours à une gamme restreinte d'outils – élargissement des trottoirs et réduction de l'emprise de la voirie motorisée, installation de terrasses et mobilier urbain de séjour, uniformisation des revêtements de sol... Les références à des acteurs locaux sont virtuellement absentes. Il semble demeurer une vision de la prise en compte des usages en tant qu'agencement d'un certain type d'objets et d'accroissement des espaces destinés aux piétons.

Toute proposition émanant de ce programme est soumise à un processus de participation publique : en ligne et dans une réunion publique organisée par la *freguesia* concernée. La nouveauté du programme ne permet pas d'évaluer la portée de telle démarche participative. Mais le cas récent d'un mouvement d'opposition à un des aménagements proposés (Ribeiro, 2015) suggère que son ampleur peut être insuffisante pour plaquer les habituelles réticences de commerçants et résidents vis-à-vis des diminutions de stationnement et d'accessibilité motorisée.

#### **4.2.2 La prise en compte des usages dans la mise en œuvre de la trame verte**

La politique d'espaces verts est relayée sur les médias et lors des entretiens que j'ai pu mener comme la mise en œuvre du *Plano Verde* créé en 1993/1994, et notamment de la trame verte y prévue. La présente section va démontrer comment cette mise en œuvre est loin d'être automatique et implique un fort travail de conception de la part des services techniques de l'environnement. Cela est particulièrement le cas pour tout ce qui relève de la prise en compte des usages.

##### **4.2.2.1 Au commencement est un Plan vert**

La trame verte est un concept d'aménagement présent dans la politique urbaine lisboète depuis son premier PDM, de 1994. Ce dernier inclut un plan vert qui comprend le volet environnemental de la planification urbaine. Il est pris par les services de l'environnement urbain comme un ensemble de principes stratégiques, tout en laissant une large marge de manœuvre à leur pratique quotidienne, en termes des mesures et

des outils concrets à utiliser (technicien, entretien du 11/01/2013 ; membre du cabinet du *vereador*, entretien du 13/09/2013).

Le plan vert de la ville de Lisbonne, œuvre de Gonçalo Ribeiro Telles<sup>150</sup>, propose une inversion du raisonnement derrière la structuration du tissu urbain. Au lieu de le faire à partir de cadre bâti et du réseau routier, cela serait le rôle d'un « *espace vert public structurant de l'image, de la forme et des fonctions urbaines* » (Camarinhas, 2011, p. 280). Le principal outil du plan est une structure écologique urbaine qui

*« constitue un continuum naturel d'espaces verts diversifiés de récréation, protection et encadrement, en assurant la diversité biologique des écosystèmes, la fluidité contrôlée du drainage hydrique et atmosphérique et la densité proportionnée des aires bâties »* (J. Soares, 1997, p. 5).

L'intention primaire du plan est donc dans la sphère écologique, tout en garantissant son articulation avec des objectifs urbanistiques et l'affirmation d'autres fonctions pour les espaces verts. La trame verte recouvre tous les espaces non-bâties de la ville (Ribeiro Telles, 1997, p. 77), et la structure écologique urbaine réunit les espaces les plus sensibles pour le fonctionnement de l'écosystème municipal (Ribeiro Telles, 1997, p. 126). La liaison entre ces espaces est fondamentale, même si cette continuité ne peut pas être assurée toujours.

La trame est un concept d'aménagement, elle ne s'arrête donc pas à l'inventaire des espaces verts. Suite à plusieurs constructions catégorielles d'une certaine complexité, le plan aboutit à une classification des types d'espace appartenant à la trame verte, rédigées de manière à être cohérentes avec la planification des usages du sol. Pour chaque type, certaines consignes en termes de la constructibilité, perméabilité du revêtement de sol, etc., étaient faites. Le plan est une composante du PDM (Presidência do Conselho de Ministros, 1994), certes, mais seule une partie intègre son règlement et la cartographie définissant la classification et la qualification de l'usage du sol<sup>151</sup>. La trame verte est pourtant identifiée dans sa totalité dans les composantes environnementales du plan et, conséquemment, voit son occupation réglementée. L'édification y est très restreinte, notamment sur les zones à plus grande valeur écologique. Cette réglementation ne contemple aucune consigne par rapport aux usages tels qu'ils sont traités dans cette recherche, au-delà de l'identification des aires vertes appartenant à la catégorie de récréation et production et des espaces à valeur patrimoniale.

---

<sup>150</sup> Il est un des architectes paysagistes le plus célèbres du pays, notamment par son rôle incitateur dans la production législative. Il a été derrière les diplômes que, dans les années 1980, ont institué les Réserves Ecologique et Agricole Nationales, des sols que, grâce à leur vocation, étaient soumis à des régimes *non aedificandi*.

<sup>151</sup> Ce n'est pas du tout exceptionnel – la construction du PDM comprend une multitude d'études sectoriels qu'informent la construction réglementaire et la prise de décisions, sans pour autant faire partie du règlement et de la cartographie à valeur légale.

Ainsi, ce plan vert ne constitue pas une instance forte de prise en compte des usages. Son but est de maîtriser l'urbanisation lisboète, en garantissant sa qualité environnementale et paysagère. Par conséquent, sa mise en œuvre, notamment à l'échelle des projets de production d'espaces publics, n'y rencontre que très peu de pistes – par exemple, les proportions de surface du sol qui peuvent être imperméabilisées. En outre, la manière dont il a été formalisé au sein du PDM n'assurait en principe que la sauvegarde des espaces de l'activité bâtiesseuse ou que celle-ci obéisse à un ensemble de critères urbanistiques. Pourtant, au long des années 2000, les travaux de révision du PDM font ressortir un sentiment que le plan vert n'a pas été mis en œuvre – des espaces n'ont pas été mis à disposition du public, certaines liaisons n'ont pas été créées et certaines zones ont été urbanisées quand elles ne l'auraient pas dû. Les paroles d'un technicien illustrent bien cette perception :

*« Le Plano Verde [...] avait comme objectif, fondamentalement, d'être un document [...] pour sauver le lynx de la Malcata [un félin en voie d'extinction], c'est-à-dire, ne construisez pas ici parce que sinon on n'aura pas des espaces verts, au moins d'une échelle moyenne et grande, n'intervenez plus et, pareil au grand mérite de Telles, la RAN et la REN, des aires de réserve [...]. A Lisbonne ça a servi surtout, à mon avis, à sauvegarder les grandes aires et surtout pour agglutiner et alerter et créer une classe croissante de citoyens intéressés aux questions environnementales. C'est plus une pierre philosophale qu'un outil de gestion [...]. Donc, ce document [...] est un premier document stratégique sur la politique foncière de la ville de Lisbonne, dans un versant négatif au vecteur de la construction [...]. Dans la pratique, qu'est-ce que le Plano Verde de l'ancien PDM a fait ? Rien. Il n'a rien sauvegardé parce que quelques vereadores ont fini par construire plusieurs choses qu'ils n'auraient pas dû (...) » (technicien, entretien du 11/01/2013).*

Cet avis est par ailleurs partagé par les politiciens municipaux : en 2007 et 2008, une nouvelle structure écologique est approuvée en tant que mesure préventive, en attendant l'approbation du PDM révisé. La justification : il fallait arrêter la croissance « d'un anneau de béton que la [à Lisbonne] siège et suffoque », puisque

*« l'espace urbain a[vait] crû de façon casuistique sans regarder les éléments structurants de ce paysage et sans respecter les valeurs naturelles et patrimoniales existantes [...ce que pouvait] compromettre la future réalisation de la structure écologique de Lisbonne » (Grupo Municipal do Bloco de Esquerda, 2007).*

La mise en œuvre des trames vertes et écologique devient la priorité de l'action du vereador Sá Fernandes.

#### **4.2.2.2 La mise en œuvre du plan par le pelouro de Sá Fernandes**

C'est à la DPP, travaillant en tandem avec le cabinet de l'élue, qui revient le gros de la conceptualisation de ce passage du plan vert à une phase opérationnel. Le plan vert

est perçu comme un outil stratégique, dissociée de la pratique quotidienne de la production des espaces publics – sa mise en œuvre n’est donc pas automatique. Celle-ci est une démarche résolument aménagiste, qui cherche à créer la continuité entre les espaces verts. Pourtant, des contraintes pragmatiques (budgétaires, les caractéristiques des espaces) poussent la mairie à réaliser ces liaisons et corridors par à-coups, tout en sauvegardant la disponibilité foncière pour les réalisations futures. Celui-ci est un premier volet « créatif » dans la mise en œuvre du plan et de la trame : programmer l’exécution des travaux dans un contexte de rigidité budgétaire, ce qui revient à constamment calibrer le grand dessein du plan aux possibilités pragmatiques, donc à un morcellement de l’action :

« [Notre travail s’agit] d’essayer de créer une structure que les gens voient, des petits espaces avec des chantiers séparés, en essayant de les articuler. Parfois ce sont des petites améliorations, de nouvelles plantations, en essayant que les gens comprennent cette liaison et facilité de trajet [...]. C’est une trame verte qui passe par de nombreux générateurs de flux, donc [elle] sert aussi pour des trajets du quotidien » (membre du cabinet du vereador, entretien du 13/09/2013).

A ce moment, la seule notion d’usage mobilisée est celle d’un trajet facilité par l’existence de liaisons et par la perception d’une vision d’ensemble découlant d’une mise en chantier d’espaces dispersés par l’ensemble de la ville. La prise en compte des usages devient plus précise dans la conception des aménagements. Celle-ci s’appuie plus fortement sur la notion d’une trame verte en dépit de celle d’une trame écologique – les concepteurs chez la DPP vont privilégier une vision des espaces verts en tant que structures de récréation et loisir, plutôt que leur rôle dans le maintien de l’écosystème municipal. Le travail des concepteurs de la DPP doit concilier les intentions du plan vert avec de nouvelles injonctions émanant du cabinet de l’ élu : intégration de la mobilité douce, notamment du vélo, et de l’agriculture urbaine.

La pratique de la DPP traverse les phases de la planification, de la programmation et de la conception et les entremêle fortement. La typologie est un outil très présent au long de ces différentes phases. Elle détermine les lignes de force des programmes pour les aménagements que, à leur tour, balisent les options de dessin. Le document le plus important de cette démarche est le **Plan stratégique pour l’espace public de Lisbonne** (*Plano estratégico para o espaço público de Lisboa*, PEEPL<sup>152</sup>), datant de 2007 et retravaillé au long des années de 2008 et 2009. Malgré le partage de compétences en espace public entre les différents services de la ville, notamment entre ceux de

---

<sup>152</sup> Parfois nommé aussi *Cadre stratégique*, au lieu de *plan*.

l'environnement et de l'urbanisme, le plan affirme clairement sa portée : il doit s'appliquer à tous les espaces publics de la ville<sup>153</sup> (CML - DMAU - DEP, 2008, 2009).

Le diagnostic<sup>154</sup> et les objectifs<sup>155</sup> du plan ne diffèrent pas de ce qu'on a pu voir dans le chapitre 2. Toutefois, si « *l'amélioration des composantes environnementales du PDM* » n'est pas oubliée – et donc la dimension écologique du sujet –, ce plan fait ressortir avec plus de force les enjeux d'usage liés à l'attractivité des espaces : « *contribuer à l'augmentation de l'attractivité des espaces publics auprès de toute la population, encourageant les habitudes de vie en plein air, dans des conditions de confort et sécurité* » (CML - DMAU - DEP, 2008, p. 5).

Pour répondre à ces objectifs, deux vecteurs d'actuation majeurs devaient être engagés, la **participation citoyenne** et des outils techniques. Or, le premier est rapidement balayé. Partant d'une affirmation d'un manque de culture participative au Portugal, dont les citoyens ne sauraient pas participer à des démarches co-constructives parce que ces dernières sont rarement promues par l'administration publique, on conclut que la mairie a la responsabilité d'un changement d'attitude qui mènerait à un nouvel état d'affaires. La question est traitée très sommairement ; cette nouvelle culture participative serait une conséquence naturelle de la mise en œuvre du plan<sup>156</sup>. Cela contraste fortement avec le détail donné aux **outils techniques**, que je présente ensuite.

---

<sup>153</sup> Il n'a pourtant jamais été approuvé par la municipalité, donc il n'est pas en vigueur. Il structure néanmoins l'action de la DPP et encapsule parfaitement sa philosophie d'action.

<sup>154</sup> Notamment, la prédominance de l'automobile, la mauvaise accessibilité et circulation piétonnière et automobile, un paysage déqualifié, un mauvais état de conservation. Ainsi que des problèmes plus particuliers tels que la saleté, le manque de structures d'ombrage, des désajustements entre les matériaux des pavés et la topographie de la ville, un manque d'équipements dans les espaces promouvant l'interaction sociale, et des déficits dans la gestion des ressources disponibles pour l'entretien des espaces.

<sup>155</sup> Concrètement : globaux (l'identité, la consistance et la continuité), fonctionnels (la mobilité/l'accessibilité, la lisibilité, la diversité/l'adaptabilité et la sécurité/le confort) et de gestion (la résilience/la durabilité et la soutenabilité).

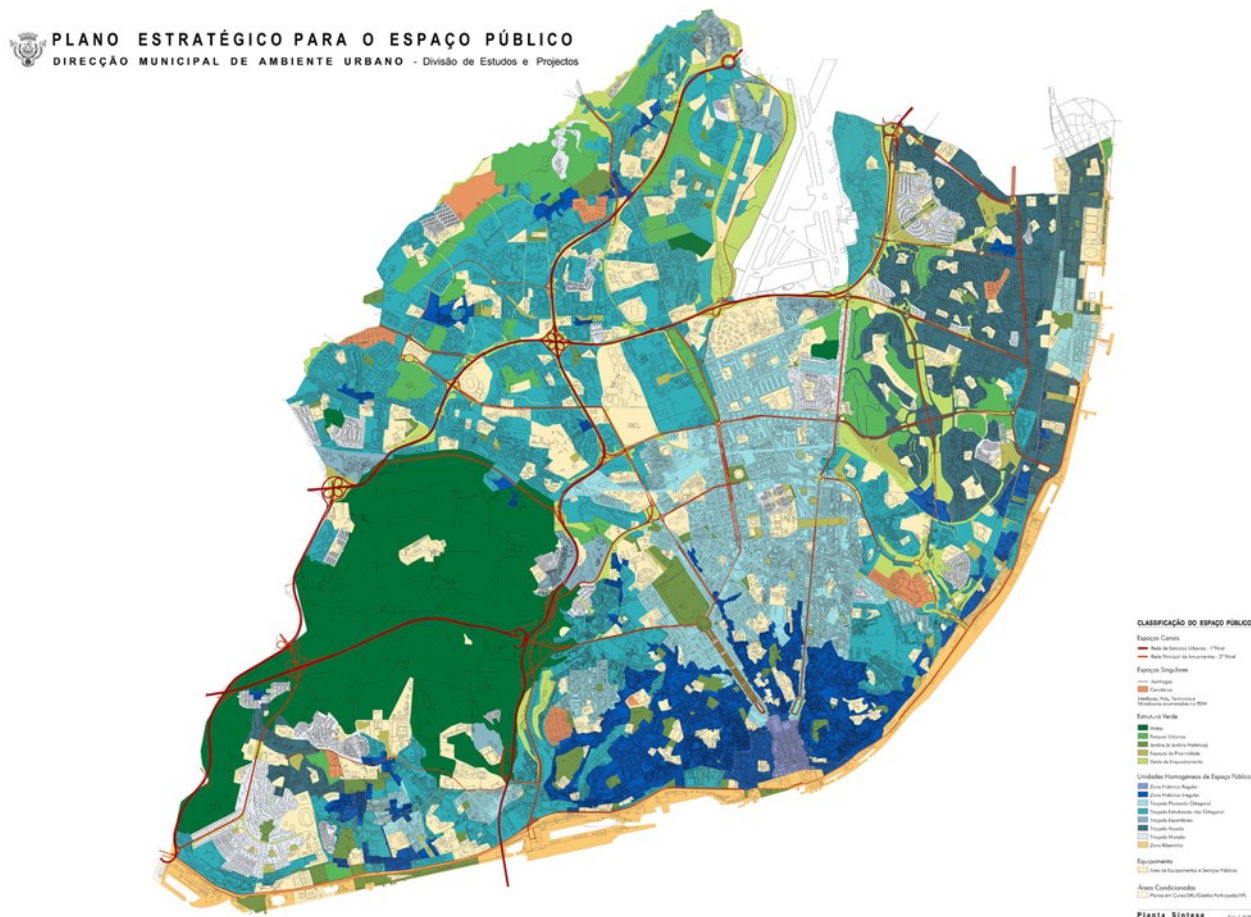
<sup>156</sup> « *La stratégie d'action pour l'espace public à développer dans le PEEPL prévoit une série de mesures qui tendront à favoriser l'adhésion de la population :*

- *définition et discussion de l'idéal de ville voulu pour Lisbonne et la caractérisation du modèle urbanistique de référence, et de l'espace public correspondant ;*
- *description et divulgation du PEEPL et de sa stratégie d'action ;*
- *créer un climat de mobilisation de la société civile, avec l'objectif de l'engager dans la discussion et la résolution des problèmes de la ville ;*
- *promouvoir la participation des usagers dans le processus de contrôle de l'action municipale sur l'espace public (via l'Internet), leur donnant de l'accès aux plans et aux mesures programmées et en accueillant leurs suggestions et critiques ;*
- *créer des partenariats stratégiques avec des entités publiques et privés pour trouver des formes de financement alternatives ;*
- *améliorer l'intégration fonctionnelle des services interdépartementaux municipaux et leur articulation avec les Juntas de Freguesia avec l'objectif de rendre plus agiles les canaux de communication et augmenter la capacité de réponse des institutions municipales, en les rapprochant de la population »* (CML - DMAU - DEP, 2008, p. 6)

Ces derniers correspondent à des « *instruments de planification et d'aménagement du territoire* » (CML - DMAU - DEP, 2008, pp. 6–23) qu'interpellent toutes les phases du processus de conception de siège technique à un sens restreint. Ces instruments croisent des critères d'ordre morpho-typologique à d'autres de nature géographique pour préconiser les caractéristiques des espaces publics à produire sur l'ensemble de la ville.

Le premier outil présenté dans le plan est **un zonage de la ville en six classes d'espace public**<sup>157</sup> qui résultent de l'adaptation des classes d'usage du sol du PDM à la problématique de l'espace public ; la trame verte en est une.

Figure 144- Classification de l'espace public dans le PEEPL



Source : CML – DMAU – DEP (2009)

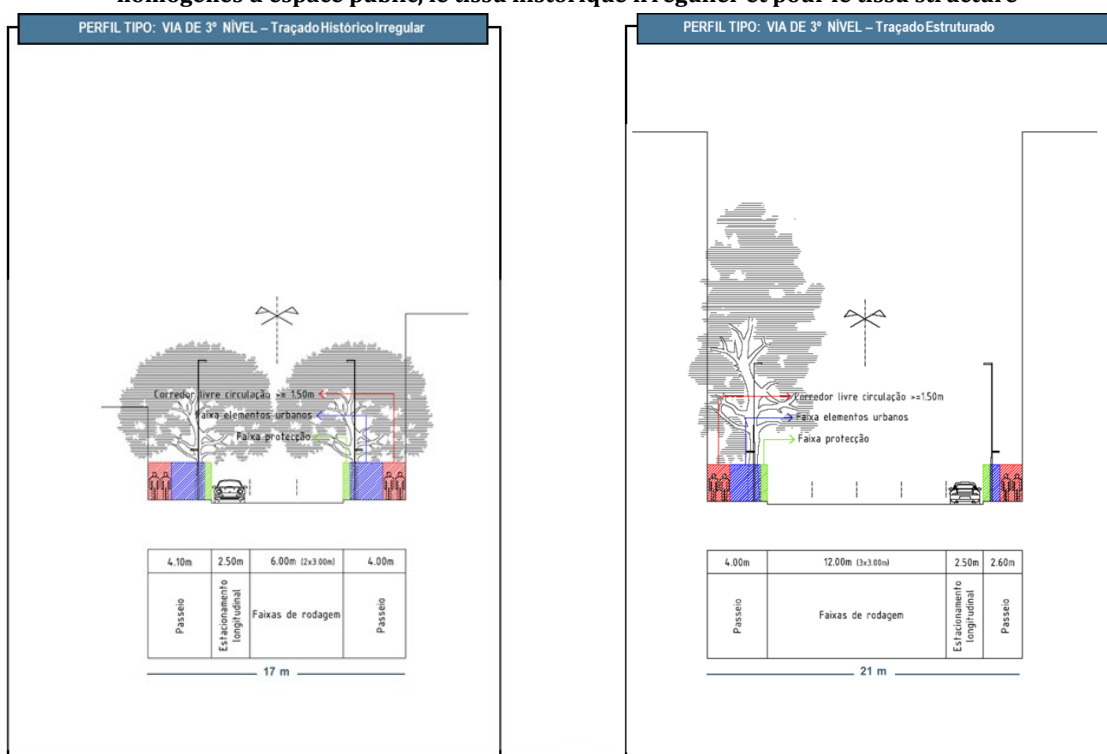
Ces classes sont croisées au deuxième outil technique prévu par le plan, le **profil-type**. Il est « *un dessin schématique qui définit, pour chaque niveau hiérarchique de l'espace-canal, la section idéale de la rue* » (CML - DMAU - DEP, 2008, p. 12), y compris la largeur de différentes aires fonctionnelles et le « rangement » des trottoirs selon le type

<sup>157</sup> Les espaces canaux (voies de circulation motorisée ou piétonnière), les espaces singuliers (des espaces ponctuels importants et structurants de la ville qui constituent souvent d'importants lieux de rencontre et échange social), les unités homogènes d'espace public (des zones dotées d'une identité propre, uniformes par rapport au contexte urbanistique, au tissu urbain et à l'occupation de l'espace public), la trame verte, les aires d'équipements et services publics (définies dans le PDM) et les aires conditionnées, à une gestion et statut juridique propres. Ces deux dernières classes ne sont pas soumises au PEEPL.



d'espace. Le profil-type est un exemple de comment la création typologique constitue un instrument programmatique à des contours précis, aboutissant à la limite à une pièce dessinée, ou au moins à une matrice assez rigoureuse. Cette conception de ce qui fait un programme, comme quelque chose de détaillé et dessiné même (comme on avait pu voir pour le programme des places) est aussi présente dans le troisième outil technique avancé par le plan : une systématisation des paramètres de projet.

Figure 145- Deux exemples de profils-type du PEEPL pour les voies de 3ème niveau, pour deux unités homogènes d'espace public, le tissu historique irrégulier et pour le tissu structuré



Source : CML - DMAU - DEP (2009)

La définition préalable des **paramètres de projet** prétend répondre

« à la nécessité de systématiser des procédures et de paramétrer le choix des matériaux constructifs et les coûts des interventions à opérer sur l'espace public [...] [pour] baliser par anticipation le degré de complexité et le coût d'entretien résultants des projets de qualification de l'espace public » (CML - DMAU - DEP, 2009, p. 20).

Ainsi, chaque projet doit proposer des solutions alignées au modèle de gestion préconisé. Pour le faire, le plan systématisé des valeurs pour évaluer ex-ante les projets<sup>158</sup> sur trois critères : Ces valeurs peuvent varier en fonction du type d'espace (classe et sous-classe) ou d'unité homogène d'espace public dans laquelle l'espace s'intègre. Dans certains cas, l'unité d'espace public détermine les paramètres de projet (donc la forme urbaine est déterminante). Dans d'autres, c'est le type d'espace qui s'impose (c'est le cas pour la trame verte ou pour les voies d'ordre supérieur) ; le type

<sup>158</sup> Le rapport entre surface pavée et verte (arrosée ou pas), le rapport de coûts de chaque composante (pavé, verte, équipement...), et l'entretien.

d'espace s'impose au contexte. Cette différence par rapport aux paramètres de projet applicables n'implique pas des différences dans la philosophie de conception des espaces : chez la DPP, l'organisation des fonctions dans un espace est toujours une préoccupation majeure.

Le plan vient pourtant ajouter encore un outil technique, des **plans thématiques**<sup>159</sup> d'aménagement et de gestion. Ils doivent faciliter l'analyse et le diagnostic nécessaires à la production de l'espace public. Chaque plan thématique contient normalement un énoncé de ses objectifs, un « plan théorique » (avec un diagnostic, des principes conceptuels et la situation idéale), un plan d'actuation préconisant sa mise en œuvre et un plan de gestion anticipant ces démarches (CML - DMAU - DEP, 2009). Les plans gardent la construction typologique antérieure et, parfois, la complexifient en fonction du thème en question. Les références aux usages restent maigres au niveau de ces plans thématiques, qui recherchent plutôt de gains dans la systématisation, l'efficacité et l'efficience des interventions sur l'espace public.

Pourtant, de telles références apparaissent occasionnellement – par exemple dans le plan pour la mobilité et l'accessibilité, de la récréation ou celui du mobilier. Pourtant, ces remarques sont faites pourtant à un même niveau de généralité (accessibilité universelle, ergonomie, confort, cultures d'usage...) qui ne se particularise jamais dans un ensemble d'indicateurs plus précis. Les facteurs à prendre en compte sont énoncés, mais une large marge de manœuvre semble être laissée à la discrétion du technicien au moment de sa mise en œuvre.

Le **plan thématique pour la trame verte** (CML - DMAU - DEP, 2009) affirme la hiérarchie et la distribution territoriale des différents types comme un préalable à la création d'un système urbain durable. Mais cette durabilité ne doit pas négliger l'importance de la création d'une trame ludique et récréative bien équipée. La structure verte comprend différents types d'espaces verts<sup>160</sup> auxquels différentes préconisations s'appliquent. Le plan aborde la trame à partir d'une série de *buffers* autour des différents niveaux de la trame, légitimant les discours sur le manque d'espaces verts en ville.

---

<sup>159</sup> Pour les arbres, les pavés, l'accessibilité et la mobilité, la récréation intégrée, le mobilier urbain, l'éclairage public, la publicité, la concession d'équipements et la trame verte. Le plan pour les pavés est le seul à sembler être menée jusqu'au bout de sa logique. Des préconisations très particulières sont faites pour chaque unité homogène d'espace public.

<sup>160</sup> Les espaces dans cette structure verte sont majoritairement des espaces verts et *non aedificandi*, délimités dans le tissu urbain et qui forment la trame écologique. Elle comprend des bois majoritairement arborés et à des éventuelles fonctions de production et de protection ; des parcs urbains, des espaces de grande taille, dont l'usage est à l'échelle de la ville et de récréation active ; des jardins, y compris des jardins patrimoniaux, où le maintien de caractéristiques est un aspect important ; des espaces de proximité, espaces de récréation active et point de rencontre à l'échelle du quartier ou de l'unité de voisinage, définis à partir d'un rayon d'un kilomètre à partir de l'espace en question ; et enfin des espaces d'encadrement, dont le rôle est de mitiger des nuisances ou sauvegarder de certains risques.

Figure 146- Vue d'ensemble des projets de la DEP pour Lisbonne



Source : CML – DMAU - DEP (2009)

Le plan préconise sa mise en œuvre à partir de la délimitation d'unités opératives regroupant plusieurs espaces. Pour chaque espace, un diagnostic est fait des équipements qui manquent. Le passage au projet se fait par l'identification de l'aire d'influence de l'unité opérative, l'identification de la structure verte existante et potentielle, aussi bien que les parcours de modes et les lieux de conflits entre trafic routier et piétons. Certaines préconisations (par exemple, des passages piétonniers à installer pour vaincre des barrières) peuvent être faites déjà à ce moment initial. Le processus est si maîtrisé par la DPP de la planification à la conception, qu'elle arrive à représenter sur une seule carte (Figure 146) tous les projets d'espaces verts qu'elle a projetés pour la ville.

En outre, le plan de gestion de la trame verte propose la prise en charge d'un levé pour tous les espaces sous gestion municipale en fonction des paramètres de projet. Le plan de gestion devrait encore identifier les entités responsables pour la gestion de chaque espace, ainsi que les besoins de réaménagement ou rénovation des espaces, en les

priorisant. Cet exercice devrait donner lieu au plan d'actuation. Enfin, le plan thématique prévoyait l'élaboration de manuels d'entretien d'infrastructures et un règlement pour l'utilisation et la gestion des espaces verts de la ville.

Jusqu'ici nous avons vu comment la DPP structure son action à travers une succession de constructions typologiques de plus en plus complexes. Le plus grande l'échelle, plus précises deviennent les mentions aux usages. Toutefois, leur prise en compte est, elle aussi, ramenée constamment à des questions typologiques et/ou aux fonctions des espaces. Le raffinement de la prise en compte et de la conceptualisation des pratiques ne se fait pas par un changement dans les outils au fur et à mesure qu'on quitte le plan vers le projet, mais par des rajouts à l'appareil conceptuel et typologique. C'est une tendance qui ne s'arrête pas au plan thématique.

Le **projet d'aménagement** en soi est encore un outil technique prévu par le PEEPL, pour lequel une dernière instance de contrôle est avancée, celle-ci naturellement plus concentrée sur des aspects de dessin : ce sont des **critères pour l'élaboration et l'appréciation des projets** (CML - DMAU - DEP, 2009), complémentaires aux paramètres de projet déjà mentionnés. Les critères s'appliqueraient lors de demandes de permis de chantier ou d'opérations de lotissement. Il y a des critères procéduraux (constitution des équipes, pièces constitutives du dossier) et réglementaires (observance de la législation nationale et de la réglementation municipale), mais aussi substantielles, nommés *critères et vecteurs de dessin*. Là aussi, plusieurs catégories sont présentes :

1. Les concepts généraux, où les services doivent vérifier la conformité du projet aux principes de la DPP : intégration, continuité, cohérence, bas coûts d'entretien, etc.
2. L'analyse du local, qui est une identification de conditionnements au projet : des plans en vigueur, une analyse biophysique (exposition solaire, vues, végétation existante, du tissu environnant).
3. Les deux catégories suivantes interpellent les matériaux inertes et végétaux, en rappelant les plans thématiques applicables, certaines caractéristiques des matériaux à garantir et certains dimensionnements minimaux. Les usages y figurent comme un des éléments à prendre en compte lors du choix du matériau adéquat.
4. Aspects techniques liés aux infrastructures, à l'éclairage et à des espaces sur dalle, aussi bien que les préconisations des plans thématiques pour l'équipement et le mobilier. Pourtant, des nouvelles consignes apparaissent à ce sujet, parfois en lien avec les usages, comme la hauteur des objets, la séparation des équipements de sport et récréation.
5. Critères liés au contrôle et à la réception de l'œuvre et du chantier.

Cet échelon additionnel de critères a pour but de garantir une meilleure qualité de projets, ainsi qu'une plus grande souplesse et rigueur dans l'appréciation des projets

soumis par des sources extérieures aux services. La mise en œuvre de la procédure mènerait, selon les auspices des auteurs du plan, à l'institutionnalisation de l'espace public en tant qu'un objet à part entière, non plus des restes ou détails de la construction du bâti.

Par rapport à la prise en compte des spécificités des projets, ces critères montrent encore une fois comment pour la DPP cet exercice se fait toujours par une prise en compte des espaces et non des usages. Ces derniers sont constamment identifiés à des fonctions et aux objets porteurs de cette fonctionnalité. En outre, où à Lyon la structuration de la maîtrise d'ouvrage, les comités de suivi servaient à assurer et le vocabulaire et catalogue de mobilier cherchaient, ici la DPP essaye de l'imposer par la création d'une procédure bureaucratique, qui garderait cette tâche dans l'appareil technique de la municipalité. Cette démarche est encore différente de ce qui est prôné par le programme des centralités des services de l'urbanisme Lisboète puisque la solution est globalement conçue, dans ces traits généraux, avant la confrontation à l'espace à aménager.

Mais ce n'est pas encore la fin de la construction procédurale du PEEPL. Le document propose encore que tous les instruments réglementaires applicables à la production de l'espace public – desquels il fait un inventaire – soient rassemblés sous un seul **Règlement global pour l'espace public**, allant de pair avec une révision des taxes municipales que pèsent sur ce dernier. Le règlement serait à ajouter à celui du PDM, en révision à l'époque.

Enfin, le dernier outil technique proposé par ce plan concerne la **gestion**. Il fait ressortir la vision des services de la DMAU vis-à-vis le rôle de la participation citoyenne que j'avais présenté juste avant ces outils techniques. Le plan prévoit la réalisation d'un inventaire des éléments urbains sur l'espace public, leur géolocalisation et construction d'un SIG. Un tel outil permettrait à la fois la réalisation d'un diagnostic préalable à toute décision d'intervention, mais aussi la connaissance du plan et de ce qu'il préconise pour les différents espaces de la ville, à toute la population. C'est-à-dire que celle-ci pourrait contrôler l'action municipale vis-à-vis des règles établies.

Le plan est complexe, on a pu le voir. Il n'a pas été approuvé et donc n'est pas en vigueur<sup>161</sup>. Il ne structure pas la pratique des autres services – pendant mon enquête, j'ai pu rencontrer plusieurs techniciens qui n'étaient pas au courant de son existence. La question de la rigueur de son éventuelle mise en œuvre par les services de l'environnement ne me paraît pas non plus absolument nécessaire. Ce que ce long exposé a pu transmettre est une manière de penser et d'organiser la production de

---

<sup>161</sup> Deux arguments vraisemblables pour une opposition à ce plan : une effective maîtrise de toute production de l'espace public, indépendamment de la répartition de compétences dans l'organigramme ; et un contrôle excessif du dessin, contraire à la liberté souhaitée pour l'acte de concevoir (technicien, entretien du 11/01/2013).

l'espace public où les questions des usages sont ramenées au grand déterminant du projet, la morpho-typologie. La variation des usages est naturellement acceptée et prise en compte, mais elle est dépendante non d'une idiosyncrasie locale quelconque, mais de la vocation du type d'espace produit.

Ainsi, les processus de production des espaces concrets, y compris leur conception, sont très cadrés par ces démarches mélangeant planification et programmation. Pourtant, cela ne revient pas à supprimer l'individualité et la créativité de l'acte de concevoir. Selon le plan :

*« les critères et les tableaux présentés ne pourront pas constituer un instrument inhibiteur de la créativité du concepteur ni empêcher la création [d'] espaces de singularité et d'exclusivité dans certaines aires de la ville. Ces critères veulent créer un instrument véhiculant la qualification de l'espace extérieur public d'une manière globale et intégrée » (CML - DMAU - DEP, 2009).*

Comment se procède alors cette **conception** des espaces, de quelle manière cet emploi des typologies est-il éventuellement amélioré par une prise en compte des usages plus fine ? D'un point de vue procédural, il n'y a aucune entrée prévue à cet effet. Cela ne veut pas dire que des considérations sur les usages ne rentrent pas dans les études préalables ou dans les mémoires des projets – on y voit par exemple des références à des lieux affectés par du vandalisme ; la fréquentation accrue après l'aménagement devrait suffire pour résoudre le problème. Encore une fois, des références floues à la connaissance du terrain et des visites informelles au long de chaque processus sont les seules sources apparentes de telles informations. La place laissée à la participation de riverains ou futurs usagers est également restreinte.

La DPP est le maître d'œuvre de la majorité des projets. Son mode de fonctionnement émule celui d'un cabinet d'architecture ; le chef de division opère comme un chef d'atelier. Ainsi, s'il n'est pas nécessairement engagé dans le dessin des projets, il les coordonne. La conception est normalement attribuée à un duo de concepteurs (si la disponibilité de personnel le permet), mais le chef de division demeure l'interlocuteur principal avec la tutelle, les autres *vereações* et le grand public. Accompagnant de près les premières phases du processus – le concept global, le programme, les premières esquisses jusqu'à l'avant-projet – ce qui contribue à que les principes du PEEPL soient gardés et appliqués. Le programme est par conséquent construit à partir des grilles pour chaque type d'espace dans le plan. Pourtant, cette grille n'est jamais suffisante. Un deuxième moment de construction programmatique cherche à « *détruire la typologie* » (technicien, entretien du 08/07/2014), en valorisant des atouts du contexte de l'espace, auxquels la grille de départ est aveugle. Le but de cette concentration de la coordination dans le chef de division n'est pas de contrôler l'architecture, mais plutôt la programmation, pour garantir de la cohérence au sein de la typologie et de sa mise en œuvre. Selon un technicien, cette pratique constitue une instance :

*« d'imposition de qualité d'auteur de programme versus le contrôle de la création artistique, [...] [mais sans cela], la création artistique n'est que ça, une installation » (technicien, entretien du 08/07/2014)*

Le travail de la division est pourtant assujéti à de la **concertation**. Technique, d'abord (technicien, entretien du 08/07/2014) – les premières représentations graphiques du programme sont discutées avec les autres services concernés. Le but est de garantir un projet techniquement fort et le soutien de la structure politique, devant les éventuelles oppositions aux options de la division. Ce débat interne à la mairie est mené jusqu'à que les divergences soient perçues comme émanant de divergences personnelles et non de la sphère technique.

A ce moment, le projet est présenté au public (technicien, entretien du 08/07/04). La plupart des fois, cela se fait de manière informelle, par des visites au terrain, avec certaines pièces graphiques qui sont montrées aux riverains. La division attend un éventuel repérage d'erreurs persistant dans le projet et qu'elle se manifeste vis-à-vis les détails de la mise en œuvre des options déjà prises. C'est-à-dire que la division n'attend pas que la population tranche le débat sur le programme – par exemple, « faut-il une aire de jeux d'enfants ? » - mais plutôt sur les modalités de cette aire de jeux – « quels jeux ? où la localiser ? ».

Toutefois, cette envie de garder les décisions dans la sphère de l'appareil technique de la mairie et de ne l'ouvrir que dans des configurations très précises peut être contrariée, lorsqu'une ample opposition se fait sentir. Valente Pereira (2012 chapitre 4) présente le cas de l'aménagement de la Quinta das Conchas, assez marquant dans la pratique de la DPP. Le projet de maîtrise d'œuvre original, attribué à des concepteurs externes à la mairie, est vivement opposé par les riverains de l'espace. Devant cette opposition, la DPP débute un travail de conception parallèle, où la population est fréquemment consultée. Pourtant, cette consultation se fait toujours dans ces configurations informelles, non systématisées. Aucune phase autonome de concertation n'a pas été ménagée à cette occasion non plus.

Les questions des usages ne se sont donc pas autonomisées, d'un point de vue procédural, dans la pratique de la mise en œuvre de la trame verte lisboète. Pourtant, l'orientation substantielle des aménagements vers les usages est indéniable, par la **profusion d'équipements** qui marque les aménagements conclus depuis 2007. Les exemples présentés dans le chapitre précédant montrent comment, malgré une diversité formelle entre les divers espaces verts de Lisbonne, quelque chose de commun se dégage. Cet élément commun est l'introduction d'équipements, le plus visible étant le kiosque, et leur disposition dans un jeu de complémentarités, souvent dans les extrémités des espaces. Leurs zones centrales sont fréquemment revêtues par des pelouses ou par du mobilier dont l'usage n'est pas conditionné à la fréquentation du kiosque. Dans la partie suivante, je présenterai la justification que les techniciens lisboètes font pour ces options d'agencement des équipements dans les espaces verts.

Les modalités d'attribution des kiosques sont encore un signe de cette manière de prise en compte des usages à travers les équipements, mais sans engagement additionnel d'autres versants qualitatifs de la question. Ainsi, les concessions des kiosques sont attribuées par concours public et le seul critère pour choisir le vainqueur, au-delà de la conformité administrative du dossier, est la proposition de loyer. Comme dans une enchère, la proposition la plus haute gagne. Aucun concept ou projet n'est demandé aux candidats – pourtant, on verra par la suite que cette suggestion que le kiosque suffirait lui seul à atteindre les objectifs d'usages n'est pas tout à fait correcte. Par le biais de l'événementiel, la mairie entame des efforts pour une gestion « qualitative » des projets des concessionnaires.

Ainsi, la prise en compte des usages est intimement liée à l'aménagement de plusieurs équipements, prises pour des séjours prolongés. Le choix et l'agencement de ces équipements épouse une **conceptualisation de l'usager** à la fois universelle, dans le sens où il n'est pas particularisé par rapport à des groupes locaux d'utilisateurs potentiels ; et catégorielle – tables de jeux, kiosque, terrasse et espace fitness, et aires de jeux d'enfants sont des éléments destinés à des catégories distinctes de la population, mais dont l'usage est conçu d'une façon systémique, où l'attraction de chaque prise se nourrit mutuellement et contribue à l'attractivité globale de l'espace. Les pelouses surgissent comme l'espace sans usage prescrit à priori, mais dont la capacité à servir ce rôle dépend précisément du fonctionnement des équipements à son tour, dans une sorte de mouvement centripète. Je revisiterai cette conception dans la partie suivante de la thèse, sur les justifications des options d'aménagement.

Des éléments nouvellement apportés par l'élu à la pratique de la division – pour rappel, le réseau de parcours et corridors et les jardins partagés – présentent aussi des idées claires de qui est l'utilisateur et de bon usage, mais leur création reste quasi-exclusivement dans la sphère technique. Ainsi, le choix de la division pour des pistes cyclables sur les trottoirs est explicitement affiliée dans une idée d'un public qui n'est pas habitué à se déplacer en vélo et pour qui des solutions de l'Europe du nord ne seraient pas adaptées<sup>162</sup>. En plus, ce geste permet idéalement à la division d'augmenter la largeur des trottoirs et de bâtir la piste sur une largeur anciennement voué au trafic motorisé. Enfin, cela permet de ramasser cette nouvelle commande aux préconisations de la division pour l'aménagement des espaces canaux<sup>163</sup>.

Il en va d'une manière similaire pour les jardins partagés. S'agissant souvent d'aménagement où des potagers informels existaient, un contact et travail avec les occupants des espaces sont effectivement pris. Ils sont d'ailleurs prioritaires dans la distribution des futures parcelles (membre du cabinet du *vereador*, courriel du

---

<sup>162</sup> Et qui étaient le modèle préféré par les services de la mobilité, qui les ont par ailleurs implémentées sur d'autres zones sous sa responsabilité.

<sup>163</sup> Par ailleurs, la division, en s'emparant de la commande, développe immédiatement un guide sur le dessin des pistes cyclables, une expertise qui y était virtuellement absente jusque-là.



16/12/2014). Pourtant, les modes de fonctionnement de la pratique agricole et d'accès aux parcelles sont préétablis et ne connaissent pas de variation d'un espace à l'autre – sauf si des différences typologiques le justifient. Cela ne revient jamais d'une attente particulière de la population installée<sup>164</sup>. Par ailleurs, ces jardins partagés n'occupent jamais exclusivement un espace – la désignation de parc horticole urbain veut exprimer précisément cette coexistence de la pratique agricole dans un espace à vocation urbaine – c'est-à-dire à d'autres pratiques récréatives et de loisir (Folgoza, 2011). A ce titre, les jardins partagés jouent le rôle d'un équipement additionnel dans les espaces verts de la ville.

Ailleurs dans ce chapitre (4.2.4), je décrirai dans quelle mesure la promotion de l'événementiel constitue la plus forte divergence dans cette mise en œuvre de la trame verte lisboète. Conçue explicitement comme un outil pour la trame verte, la promotion d'événements dans les espaces aménagés essaye d'engager non seulement les acteurs locaux dans la production de contenus, mais aussi de travailler avec eux d'une manière plus fine, de manière à trouver le meilleur équilibre entre l'offre événementielle et les attentes des riverains et usagers potentiels des espaces.

Pour ce que nous avons vu de la trame verte, elle constitue un exemple intéressant de comment une démarche peut refuser les canons de l'urbanisme moderniste, mettre en avant une vision de l'espace public où les usages ont un rôle majeur, sans que pour autant cela remette en question la suffisance de l'expertise du technicien/concepteur pour bien prendre en compte les usages.

### **4.2.3 La prise en compte des usages dans le programme de réhabilitation urbaine de la Mouraria**

**Le quartier de la Mouraria** est un quartier ancien dans le centre-ville de Lisbonne. Il a été fondé suite à la Reconquête chrétienne de la ville, dans le XII<sup>ème</sup> siècle, pour loger les maures. S'étendant sur le versant nord de la colline du château, le quartier est assujéti à une situation défavorable en termes d'illumination et d'humidité.

Toujours perçu comme un quartier hors-normes, il porte depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle la réputation d'un quartier vicieux et bohème, pourtant berceau d'une authenticité lisboète, notamment du fado (Menezes, 2011). Au début du XXI<sup>ème</sup> siècle, le quartier était marqué par plusieurs phénomènes renforçant et nourrissant le stigma territorial

---

<sup>164</sup> Le réaménagement du jardin de la Cerca da Graça illustre bien cette affirmation. Il s'agit d'un jardin inauguré en 2015 en plein centre de Lisbonne, à la bordure du quartier de la Mouraria ici étudié. Le terrain été occupée par cinq producteurs, dont un collectif développant un projet autogéré de permaculture depuis 2006. Les plans de la mairie pour l'espace contemplaient la possibilité de continuation de ce collectif sur une parcelle, pourtant les dimensions et le dispositif organisationnel du collectif ne pourraient pas être gardés vis-à-vis la réglementation établie par la mairie. Des confrontations entre les autorités et les membres du collectif ont eu lieu et le conflit n'a pas pu être résolu amicalement (Costa, 2013).

qui pesait sur lui depuis longtemps (Menezes, 2012a) : vieillissement de la population et d'un cadre bâti délabré, de mauvaises conditions de vie, du trafic et de la consommation de drogue et de la prostitution. Sa forme urbaine aux ruelles étroites, escaliers et culs-de-sac n'y est pas indifférente. Simultanément, le quartier donne corps à une « *Lisbonne ouvrière, patrimoniale et multiculturelle* » (Menezes, 2011, p. 1), où des populations migrantes et du commerce multiethnique cohabitent avec des lisboètes « traditionnels », et certains nouveaux arrivants à un profil socio-culturel distinct (Malheiros et al., 2012).

Malfamé, le quartier était, depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, ciblé par des plaides pour sa démolition et la mise en œuvre d'un « *urbanisme civilisateur* » (Menezes, 2009) porteur d'un nouveau tissu urbain et, avec lui, un nouvel ordre social. Malgré la démolition de la partie basse du quartier dans les années 1940, l'ensemble du quartier en a été épargné. En outre, il devient un territoire privilégié lorsqu'une politique municipale de réhabilitation urbaine se met en place dans les années 1980 (Câmara Municipal de Lisboa, 2011a; Menezes, 2012a). Cela inaugure un nouveau rapport de la mairie avec le quartier, visant l'amélioration des conditions de vie des résidents et d'habitabilité du cadre bâti. Le programme ici analysé vient dans la lignée de ces efforts pour la réhabilitation urbaine, tout en intégrant le nouvel positionnement municipal dans le domaine (levier de l'intervention privée) (Câmara Municipal de Lisboa, 2011a).

La construction de ce programme de réhabilitation est rendue possible par l'ouverture d'une **ligne de financement** du service régional pour la coordination du développement et de l'aménagement (CCDR, *Comissão de Coordenação e Desenvolvimento Regional*), responsable pour l'allocation des fonds européens pour le développement régional et urbain. En 2008, dans le cadre de *La politique de villes*<sup>165</sup> du gouvernement, la CCDR ouvre un appel à candidatures pour des *Partenariats pour la régénération urbaine*, où la réhabilitation urbaine apparaît liée à des objectifs de développement socio-économique, de la cohésion sociale et de la qualité environnementale (POR Lisboa, 2007). La mairie de Lisbonne soumet une candidature, *QREN*<sup>166</sup> *Mouraria – les villes dans la ville*, qui est approuvée. Le programme commence en 2009 et sa conclusion était prévue pour 2012 (Rodrigues, 2014).

L'appel à candidatures (POR Lisboa, 2007) ne suggère guère aucune orientation en termes des ultérieurs aménagements, mais il impose la logique du partenariat à l'ensemble du programme d'action, de sa construction à sa mise en œuvre. La qualification de l'espace public et de l'environnement y figure comme un des principaux types d'opération éligible. L'ensemble de l'appel fait ressortir le recours au chantier, à la mise en place d'équipements, à la capacitation et au partenariat comme les principales lignes de force du programme.

---

<sup>165</sup> Qui ne se ressemble pas du tout à *la politique de la ville* française.

<sup>166</sup> Sigle pour la *cadre de référence stratégique national* qui désigne la période et le dispositif national d'attribution de fonds européens pour la période 2007-2013.

Le partenariat pour la Mouraria<sup>167</sup> réunissait, à ses débuts, onze partenaires, dont neuf publics et parapublics et seulement deux associations locales. Le **programme d'action** (Câmara Municipal de Lisboa, s.d.c) affirme la requalification de l'espace public et de l'environnement urbain comme un des deux axes structurants<sup>168</sup>, « *déclencheurs de nouvelles opportunités de changement et de développement* ». Au sein des trois axes instrumentaux du programme<sup>169</sup>, « *intégrateurs des valeurs de l'identité, de la mémoire et de la tradition* », plusieurs mesures impactent les espaces publics : des équipements culturels, l'intégration dans les parcours touristiques et de l'événementiel. La désignation de parcours, de zones et la communication sont un complément aux aménagements d'espace public.

Revenant sur l'axe requalification de l'espace public, sa description contient déjà quelques principes programmatiques, tout d'abord un « *principe stratégique* » consistant dans « *la création d'espaces extérieurs de qualité, multifonctionnels, avec des solutions conceptuelles adéquates au tissu historique-urbanistique et patrimonial de la Mouraria et attentives aux besoins de la population résidente (et de ses visiteurs)* » (Câmara Municipal de Lisboa, s.d.c). Cela implique la réorganisation de la circulation au profit des piétons, la création d'espaces de séjour plus confortables (mobilier, équipements), valoriser l'image et le patrimoine. La réutilisation des pavés est imposée (aussi pour des arguments environnementaux).

Cette intervention sur les espaces publics « *est l'opération de plus grande visibilité du Programme d'action et l'initiative la plus inductrice de nouveaux comportements, non seulement en termes de convivialité publique, mais aussi de réhabilitation du bâti et d'introduction de nouveaux comportements* ». Elle doit aussi « *permettre l'introduction de la Mouraria dans les circuits touristiques* » en facilitant le parcours entre le Martim Moniz et le château (Câmara Municipal de Lisboa, s.d.c). L'intervention inclut encore des interventions sur des fontaines.

Les interventions sont complétées par le développement de « *structures de gestion et entretien de l'espace public* » d'initiative municipale, comprenant un renforcement des ressources affectées à la propreté urbaine et des actions de sensibilisation auprès de la population. Un autre outil complémentaire est l'installation d'espaces de loisirs, notamment de terrasses dans les espaces libérés. Les terrasses sont censées contribuer à la requalification de l'image urbaine.

Par ailleurs, le programme d'action contemple une démarche de « *éducation pour les bonnes pratiques de convivialité publique* », censée d'être un renforcement, « *du côté*

---

<sup>167</sup> Le périmètre du programme s'étend clairement au-delà des frontières du quartier en soi (cf. Ferro, 2012 pour une discussion de ces limites), mais j'en garde la désignation pour faciliter la communication.

<sup>168</sup> L'autre est la réhabilitation d'un îlot avec la création du Centre d'innovation de la Mouraria, une sorte de pépinière d'entreprises, pour attirer de nouvelles activités au quartier, ainsi que leurs usagers.

<sup>169</sup> Ils sont la valorisation des arts et des métiers, la valorisation socioculturelle et touristique et le plan de divulgation et de communication du quartier.

*des sociabilités* », de l'opération aménagiste. C'est un projet développé dans une école primaire du quartier, autour de la propreté, surtout.

Enfin, les interventions sur l'espace public interpellent encore la cohésion sociale au sein du *corridor interculturel* (qui correspond au segment Benfornoso-Intendente). Cet axe concentre plusieurs commerces de « *matrice culturelle et religieuse non occidentale* » qui ont « *introduit et diffusé de nouvelles consommations et goûts, correspondant à un espace d'échange et apprentissage entre les différents groupes sociaux* » (Câmara Municipal de Lisboa, s.d.c). Sa requalification physique devrait promouvoir l'inclusion sociale souhaitée.

Le programme d'action contient donc plusieurs injonctions programmatiques à suivre par les aménagements d'espace public. Les questions de l'usage y figurent mais encore dans des traits généraux ; règle générale, l'aménagement apparaît en tant que cause suffisante pour générer les effets souhaités au niveau de la convivialité. Le changement de certains comportements (de la sphère « *du civisme* »<sup>170</sup>) demanderait des actions de sensibilisation et d'éducation. Ce sont deux manières de chercher à introduire de nouveaux comportements, qui ne sont pourtant ni particulièrement définis, ni diagnostiqués. Les espaces publics sont problématisés dans son ensemble, il n'y pas vraiment lieu à de la différenciation entre eux, au-delà des deux segments (corridor interculturel et parcours touristique-culturel).

Malgré la répartition des interventions en deux segments, un seul **programme préliminaire** (Unidade de Projecto da Mouraria, 2009) a été écrit pour l'ensemble des réaménagements d'espace public.

Le **diagnostic** (Unidade de Projecto da Mouraria, 2009, p. 4) résume les principaux atouts et débilites du quartier à tenir en compte par les concepteurs. La localisation et la topographie du quartier créent un « *rapport visuel privilégié avec la ville* ». Quartier à prédominance résidentielle, il s'affrontait à une dégradation du cadre bâti et un « *cadre social complexe* » marqué par la précarité des résidents et « *une appropriation marginale de l'espace public de la part d'une population flottante, qui contribue à la détérioration de l'image et de l'ambiance urbaine* ». Toutefois, ce même « *tissu social* » peut être « *capitalisable dans un projet de développement urbain intégré* », notamment les deux « *réalités sociales distinctes* » : l'une liée aux activités commerçantes immigrées, l'autre, plus vernaculaire et traditionnelle, marquée par une « *vie de quartier* » historique de Lisbonne. Cela résulte dans une « *identité très particulière* » dans le contexte lisboète.

Dans son volet urbanistique (Unidade de Projecto da Mouraria, 2009, p. 5), le diagnostic s'empare des difficultés de mobilité automobile et les stationnement (topographie, tissu urbain) mais surtout problématique pour les piétons, « *en éloignant les gens d'un espace qui devrait être en priorité à leur usage mais qui ne peut pas être perçu en tant que tel, pendant que ces espaces sont partagés avec l'automobile* ». Le

---

<sup>170</sup> Entretien de Cristina Silva, du GABIP de la Mouraria, dans Ferro (2012, p. 12).

diagnostic signale encore plusieurs problèmes d'entretien et gestion des espaces publics. Cela mène à une formulation d'objectifs généraux autour de l'amélioration de l'attractivité pour les usagers (résidents, touristes, usages ludiques) et pour l'activité économique. L'homogénéité souhaitée ne devrait pas empêcher une reconnaissance de la spécificité des espaces.

Ces objectifs se concrétisent dans un ensemble de **principes** (Unidade de Projecto da Mouraria, 2009, p. 3; 6–12). Ils sont formulés reprenant la généralité des objectifs du programme de réhabilitation et certains propos du diagnostic. Le postulat central est que l'amélioration de l'environnement urbain et de l'image sont le levier pour garantir la fruition des espaces publics. S'ensuivent, conséquemment, des préconisations sur l'accessibilité (la circulation, les barrières architectoniques, éventuellement des moyens mécaniques), le respect de l'authenticité du quartier (réutiliser les matériaux, mais aussi dans les choix de mobilier) et l'amélioration de son image (enterrement des réseaux, par exemple), l'éclairage (sécurité et durabilité). Les conditions de séjour, au-delà de la libération des espaces suite à la réorganisation de la circulation et du stationnement, devaient être améliorées par la rénovation et/ou ajout de mobilier et de végétation, aussi bien que des terrasses. Encore une fois, cette formulation de principes ne fait pas de différentiation au sein du périmètre, exception faite au *largo* de l'Intendente. Pour ce dernier, les principales consignes étaient le respect du patrimoine existant, son intégrité physique, historique et esthétique, et sa préservation et valorisation en tant que témoignage d'authenticité – toujours des formulations assez générales.

Patrimoine, image et usages se mêlent à la fois dans le diagnostic et dans les propositions, en témoignant de l'ampleur des objectifs que le réaménagement des espaces publics devait atteindre. Par rapport aux usages, ils sont surtout mis en dépendance de l'inversion de la prédominance de la voiture. La libération de la place pour les piétons devrait rendre leur déplacement plus aisé et la mise en place de mobilier pour des séjours, notamment des terrasses, devait opérer le changement vers une pratique plus conviviale de l'espace public. Pourtant, si devant les nombreux espaces couverts par le programme, ce dernier affirme le besoin de prendre en compte leur spécificité, y compris par rapport aux types d'usage à stimuler, le programme reste muet vis-à-vis de ces particularismes – sauf pour l'Intendente.

Des indices à ce sujet apparaissent dans « *l'annexe historique* » qui accompagne le programme. S'agissant d'une annexe historique, c'est surtout de l'histoire, et particulièrement de la morphogenèse de la zone, qu'elle s'occupe. La différence morphogénétique entre les deux segments de l'intervention y est reconnue et justifie qu'ils soient traités séparément. Néanmoins, il va parfois au-delà de la seule histoire, pour fournir des données sur la structure économique du quartier et des dynamiques de la vie sociale de quelques-uns de ses sous-espaces. Pourtant, ces données sont présentées de manière déstructurée et jamais systématique ou globale, sur l'ensemble

du périmètre d'intervention. Voici quelques exemples de ces références éparses aux usages :

*« On s'en rend facilement compte des différents usages et ambiances de l'espace public entre le Largo dos Trigueiros et le Largo da Achada, peut-être à cause de l'éloignement progressif du centre-ville, des accès difficiles et à la frontière formée par la rue das Farinhas. Dans son ensemble, c'est une zone principalement résidentielle, sauf pour les ateliers [« oficinas »] qui s'organisent à l'intérieur des nucléus et le commerce et services sur la rue das Farinhas, à la frontière entre les deux nucléus, la voie la plus mouvementée et de liaison à des zones plus tertiaires. Au largo da Achada, on y voit clairement une unité de voisinage : ce sont des zones tranquilles, des villages, où tout le monde se connaît, où la rue fonctionne comme une extension des espaces réduits des foyers. L'interaction entre les différents îlots du largo da Achada est en quelque sorte difficile faute des différences de niveau d'accès, gagnées par des escaliers » (Unidade de Projecto da Mouraria, 2009, p. 15).*

*« En termes urbanistiques, la rue do Benfornoso est caractérisée par une réalité très spécifique visible dans ses particularités patrimoniales aussi bien que dans son dynamisme socio-économique, conféré par la forte présence d'activités commerciales, notamment du commerce en gros [...]. Elle débouche dans l'aristocratique largo do Intendente, un espace de décompression qui surgit suite à un ensemble de transformations opérées dans le territoire » (Unidade de Projecto da Mouraria, 2009, p. 17).*

*« Au mi vingtième siècle la zone commence à accentuer son processus de dégradation avec l'arrivée de la prostitution qui s'installe sur le largo et les voies environnantes. Après l'intervention municipale au Casal Ventoso [la démolition d'un « bidonville » très marqué par le trafic et la consommation de drogue], les toxicomanes et le trafic de drogue ont pris le largo d'assaut. L'Intendente est devenu l'un des endroits les plus dégradés de la ville, d'un point de vue social et de son cadre bâti (Unidade de Projecto da Mouraria, 2009, p. 18).*

Dans ces brèves incursions par les usages, les références au quartier pris d'assaut par la voiture sont absentes. Il n'y a pas non plus d'explicitation des ambitions vis-à-vis ces usages identifiés, même si en survol.

Ce programme est assez intéressant dans le cadre de la production de l'espace public à Lisbonne. Il a été qualifié par plusieurs enquêtés comme une nouveauté dans la pratique municipale. Or, nous avons vu que les autres démarches étudiées en produisent aussi des programmes. La grande différence est dans le fait que ce programme-ci n'est pas dessiné. Pourtant, dans cette présentation de son contenu, nous avons vu comment il semble réitérer plusieurs fois des principes d'ordre général et peu spatialisés. Cela pose la question du *but* de ce programme : n'aurait-il suffi de présenter le programme d'action de l'ensemble du programme de réhabilitation du quartier, quitte à ajouter quelques préconisations additionnelles ? Il se peut que le programme ait été fait parce

que l'opération était partagée entre deux maîtrises d'œuvre, dont une externe à la mairie. Il faudrait chercher des cas analogues à Lisbonne pour mieux répondre à la question. Mais il se peut aussi que la maîtrise d'ouvrage n'ait pas ressenti le besoin. Dans le chapitre 5, nous verrons comment les maîtres d'œuvre trouvaient le programme à la fois générique et peu contraignant, mais qu'en même temps l'espace était tellement contraignant que l'éventail des possibles était restreint. Je discuterai ces questions dans le chapitre 5.

Plusieurs acteurs, et notamment les concepteurs, font partie de processus « *extrêmement participés* ». Mais le seul moment formel de participation ait été une présentation du projet aux *juntas de freguesia* du périmètre. Il semble, par les propos des concepteurs, qu'il s'agit plutôt d'un projet particulièrement suivi par la mairie (y compris par de mécanismes assez peu fréquents, tels le programme préliminaire) et engageant fortement la population locale au moment des chantiers, à cause de leur ampleur (concepteur, entretien du 09/09/2013 ; concepteur, entretien du 25/09/2013). Contrairement à la faible participation lors des moments de discussion et d'information avant les chantiers, la population a manifesté souvent son opinion pendant les travaux. Des canaux informels et pas toujours très performants existaient, dû à la proximité du maire, entretemps déménagé au largo du Intendente, et à la présence constante de membres des équipes de maîtrise d'œuvre et d'une association locale (*Associação Renovar a Mouraria*, RAM, un des partenaires du programme d'action). En outre, l'Unité de projet de la Mouraria<sup>171</sup>, armée d'une connaissance des résidents grâce à sa longue présence sur le quartier, assurait aussi une communication permanente. L'unité de projet était aussi souvent le lieu où les résidents se dirigeaient pour chercher de l'information et/ou poser des suggestions (technicien, entretien du 25/09/2013).

Les **aménagements** suivent globalement les consignes du programme. Ils procèdent à une rénovation totale des revêtements du sol, en réutilisant autant que possible les pavés préexistants et la circulation est réorganisée. Les pavés sont utilisés à des fins esthétiques, aussi bien que pour signaler la répartition souhaitée entre espaces de l'automobile et du piéton. La présence de mobilier et de végétation est variable dans les différents *largos* ; les plus grands ont tendance à abriter plus d'éléments que les plus petits, plutôt dégagés. Ce « déshabillage » des petits largos a été décidé suite au constat de la demande sociale pour que ce soit ainsi. Ces espaces sont la scène pour les festivités de la Saint-Antoine, un événement d'importance majeure dans le calendrier des quartiers historiques lisboètes, et tout encombrement irait à l'encontre de cette fonction (concepteur, entretien du 09/09/2013). Par ailleurs, seulement une structure d'ombrage a été mise en place, tandis que les arbres plantés ont été choisis de manière à

---

<sup>171</sup> Les unités de projet étaient des services techniques territorialisés, d'échelle locale, responsables pour la mise en œuvre de la politique de réhabilitation urbaine sur un quartier. Elles ont été supprimées lors de la restructuration de la mairie en 2011.

fournir de l'ombre l'été et à laisser passer le soleil l'hiver. Le *largo* do Intendente, de loin le plus grand des espaces, a un design distinctif en termes des matériaux et de l'usage du mobilier.

Dans un quartier aux espaces exigus, le rééquilibrage de la coexistence entre piétons et voitures semble avoir été le principe orientant la prise en compte des usages, tout particulièrement sur les rues étroites. Le **rapport aux objets** n'est donc pas primordial dans la plupart des espaces aménagés – il semble souvent être plus une question de « faire de la place » pour une éventuelle installation de terrasses dans le futur, ou tout autre pratique « conviviale ». Seuls certains espaces sont clairement marqués en tant qu'espaces de séjour par la mise en place de bancs.

La **figure de l'usager** que ressort de ces projets est universelle – il n'y a pas de particularisation visible d'options d'aménagement vis-à-vis d'un groupe quelconque, il y a une recherche d'un design universel malgré les fortes contraintes imposées par la géographie du quartier. L'engagement avec des catégories spécifiques de la population a été plutôt l'affaire des outils « para-sociaux » du programme d'action, de la pratique événementielle, et du programme de développement communautaire du quartier, comme nous verrons par la suite.

La création d'un **Programme de développement communautaire de la Mouraria** (PDCM) a impliqué une participation et concertation bien plus ample. Le programme naît de l'insuffisance perçue du traitement des questions sociales dans le programme d'action du QREN. Devant l'ampleur des difficultés du quartier, et malgré quelques initiatives para-sociales contemplées par le programme d'action, une entrée urbanistique n'était pas suffisante. Ce malaise au sein de certains acteurs de la mairie coïncide avec un mouvement de plusieurs associations se réunissant pour discuter de l'avenir du quartier et de ses résidents face à une si grande intervention urbanistique (membre d'association, entretien du 13/09/2013). La mairie a rejoint ces réunions, en 2010, marquant le début des travaux qui déboucheraient dans le PDCM.

Le PDCM a fini par rassembler 44 partenaires parmi des services et administrations municipales, l'église catholique, des associations locales, des associations de la culture et des arts, des institutions travaillant dans la toxicodépendance, la prévention du VIH, des structures de soutien aux travailleuses du sexe et l'institut public voué à l'intégration des immigrants et au dialogue interculturel. Parmi les « *croyances partagées* » des partenaires, on trouve la favorisation d'une approche « sûreté » (*safety*) en dépit de la « sécurité » (*security*), à travers l'encouragement de l'usage des espaces publics ; la valorisation de la diversité ; et la « *possibilité d'utiliser les espaces publics d'une manière accessible et créative* » (Câmara Municipal de Lisboa, 2012b).

Les partenaires se sont ainsi livrés à la construction d'un diagnostic social du quartier, cartographiant les sujets les plus pressants. Une analyse SWOT reconnaissait



l'hétérogénéité du quartier comme un atout potentiel, malgré les craintes autour de l'exclusion sociale et les risques d'une spéculation immobilière.

Le PDCM compilait 25 projets transversaux et quatre axes prioritaires : l'éducation, l'emploi et l'économie ; la qualité de vie des personnes âgées et vieillissement actif ; l'accès à des services de santé et à la citoyenneté pour les populations vulnérables ; et le fado et l'identité territoriale. Un cinquième axe est créé au long de sa mise en œuvre, la capacitation du tissu du troisième secteur (Matos et al., 2014). Prévu pour deux ans, il s'est fait financer par le budget participatif de Lisbonne ("A miúda do arraial vai mudar a Mouraria," 2011).

Le PDCM constitue ainsi, un approfondissement des souhaits participatifs qui étaient déjà présents dans la ligne de financement ouverte par la CCDR. Certes, le partenariat reste restreint à des acteurs institutionnels, mais l'éventail y est plus vaste. Le PDCM marque aussi un désir de systématisation de l'information « sociale ». Pourtant, cette information reflète une logique de diagnostic de problèmes à mitiger. Par conséquent, la cartographie représente les lieux de la prostitution, de la drogue, des bagarres alcoolisées, des sans-abris... Mais aucune cartographie analogue n'a pas été produite pour repérer les lieux de la vie sociale et ses modulations.

Malgré les croyances partagées autour de la diversité et des usages de l'espace public en tant que moyen de promotion de la sûreté, celles-ci ne sont pas les lignes fortes des actions finalement créées. Il semble que, encore une fois, ils apparaissent en tant que conséquence diffuse de la mise en œuvre des actions sociales et économiques prévues dans le programme.

Par ailleurs, le rapport d'**évaluation du PDCM** critique sa faible articulation avec le volet chantier du programme du QREN. Le programme a néanmoins eu un impact positif dans la création de liens entre plusieurs institutions et individus du quartier, y compris parmi les groupes de plus difficile accès (Matos et al., 2014) ; la création d'un médiateur de quartier, embauché par le GABIP<sup>172</sup> local, en atteste de cet effort de créer une structure de proximité très forte au sein du quartier. Des craintes ont été émises par rapport à la durabilité de ces actions et leurs effets, une fois le PDCM (et son budget) achevés (Matos et al., 2014). Le questionnaire aux résidents (Matos et al., 2014, pp. 21–22) révèle la persistance des problèmes de sécurité, propreté, bruit, de dépeuplement et ses impacts dans la vie sociale traditionnelle. Le rapport n'évalue pas les impacts (ni du PDCM, ni du programme du QREN) sur les usages des espaces publics.

Le programme de la réhabilitation de la Mouraria, dans ses volets physique et social, représente encore un autre cas de figure de prise en compte des usages. Des conséquences en termes d'usage sont au cœur des deux démarches, néanmoins elles sont toutes les deux assez parcimonieuses dans la création de connaissances et d'outils

---

<sup>172</sup> L'institution *ad hoc* responsable par la mise en œuvre du plan et la coordination de l'ensemble des projets en cours dans le quartier. Cf. le chapitre 2, à propos des BIP/ZIP.

pour s'emparer directement d'elles. La taille et l'échelle des deux programmes semble poser la question du changement en termes de quartier, laissant les impacts (positifs, pour les acteurs) en tant qu'externalités de l'ensemble des actions de réaménagement et de développement socioéconomique.

#### **4.2.4 Pratiques de gestion et prise en compte des usages**

Dans cette section, je présenterai des exemples qui illustrent comment la mairie de Lisbonne essaye de s'emparer de nouveaux défis au niveau des usages de l'espace public, auxquels les instruments existants ne donnaient pas de réponse satisfaisante. Elle fait ressortir une croissante interaction avec des acteurs privés, devenus des partenaires fondamentaux pour la création de l'image et du style de vie voulus pour Lisbonne et ses espaces publics.

##### **4.2.4.1 L'événementiel entre mise en carte des espaces et invention d'usages**

L'événementiel a été un outil important dans les deux études de cas, pensé explicitement comme un complément à l'action aménagiste pour accélérer les dynamiques de changement recherchées.

Dans la mise en œuvre de la **trame verte**, l'événementiel est censé renforcer la pratique des espaces. Un membre du cabinet de l'élu a pour mission les activités culturelles en lien avec les espaces publics. Il a deux tâches principales, gérer les propositions qui arrivent et inciter la programmation culturelle associée aux kiosques de restauration installés un peu partout dans la ville. Cette nouvelle mission a impliqué l'ouverture de nouveaux canaux de communication, non seulement avec les interlocuteurs externes, mais aussi au sein de la propre mairie. Il s'agit de faire circuler de l'information et d'inciter l'ensemble de la mairie à investir les espaces publics. Le cabinet négocie la localisation des propositions externes pour qu'elles coïncident avec ses intérêts. Typiquement, il s'agit de négocier la localisation et/ou des contreparties à laisser par l'entrepreneur, lorsqu'il s'agit d'un grand événement<sup>173</sup>. Ces contreparties, au-delà d'une obligation de remise en état de l'espace, peuvent même inclure quelques contributions comme un nouvel équipement.

Le travail avec les kiosques essaye de les inciter à développer une programmation propre, de la musique, des DJ, des ateliers. Le but est de leur faire adopter une vision de leur mission au-delà « *de vendre du café et avoir la terrasse* » pour devenir des « *agents de dynamisation du local* » (membre du cabinet du *vereador*,

---

<sup>173</sup> L'OutJazz est un exemple de ce rapport à l'initiative privée. Il est organisé par une entreprise de production audiovisuelle, d'agencement de musiciens et d'organisation d'événements. Il consiste dans un festival multi-sites en plein air, durant tout l'été. Il occupe les dimanches après-midi de cinq jardins au long de cinq mois (un jardin par mois, donc). Après deux éditions sans le patronage de la mairie, en 2009 l'exécutif décide d'exonérer l'entreprise des importantes charges d'occupation du domaine public de manière à acquérir une marge de négociation vis-à-vis la localisation des événements. Mairie et promoteur participent désormais à une pluralité de réunions où la première essaye de canaliser les événements vers des espaces qu'elle juge sous-utilisés.

entretien du 08/01/2013). S'agissant des kiosques, la programmation recherchée est nécessairement de petite taille, ce que j'appelle du « micro-événementiel ». La mairie adopte deux postures vis-à-vis de ce dernier. D'un côté, elle peut être la programmatrice des activités, souvent en collaboration avec les kiosques (si l'événement prend place là où il en a un). Et d'un autre côté, elle peut soutenir et gérer l'initiative autonome des concessionnaires. Ce micro-événementiel répond à trois objectifs : la mise en carte des espaces dans les habitudes des lisboètes ; intensifier l'usage des espaces par l'offre d'activités culturelles, dans une logique de complémentarité aux kiosques ; et dynamiser la production culturelle de la ville. Très contrainte par les difficultés budgétaires de la ville, ces activités sont toujours menées « en partenariat », c'est-à-dire le plus souvent à coût zéro pour la mairie. Son rôle est surtout incitatif.

Cette programmation est déjà prévue dans les contrats de concession des kiosques, parfois dans les aménagements eux-mêmes. Pourtant, l'engagement des concessionnaires est variable, en fonction de plusieurs facteurs. Indépendamment de ces disparités, la programmation des kiosques peut devenir une des seules instances où la mairie essaye d'adapter le kiosque aux publics de l'espace. Cela arrive notamment lors de conflits d'usage ou lorsque l'offre semble antagonique à une clientèle potentielle – c'est le cas, par exemple, d'un ensemble de kiosques environnés par plusieurs hôtels. Les nuisances sonores et une offre jugée « trop jeune » ont lancé la mairie dans une négociation pour adapter – mais non diminuer – l'offre événementielle des kiosques en question.

C'est aussi le cas à la **Mouraria**, qui sera pendant plusieurs années surinvestie par du grand événementiel d'initiative municipale. Au-delà des événements multi-sites préexistants, comme le *Com'Out Lisbon*, la zone de l'Intendente est à présent investie, pendant le mois de juillet, par un festival, le *Bairro Intendente em Festa*. Ce festival prend le relais en termes d'offre événementielle du festival **Tous - randonnée de cultures** (*Todos, caminhada de culturas*), qui avait marqué la période de mise en œuvre du programme du QREN.

Ce dernier est l'initiative de la *vereadora* pour les Relations internationales en 2008. Son approche à son *pelouro* passe par travailler les relations entre les différentes cultures habitant Lisbonne, la reconnaître en tant que ville cosmopolite (technicien, entretien du 16/01/2013). Cette mission était pilotée par un cabinet sous la dépendance directe du maire, le *Cabinet Lisbonne croisement de Mondes* (*Gabinete Lisboa Encruzilhada de Mundos, GLEM*). Son œuvre la plus visible est *Todos*, conçu comme un festival itinérant (chaque édition tiendrait lieu dans un quartier différent) célébrant l'interculturalité des quartiers qu'il traverse, contribuant à ouvrir ces espaces et ces cultures à l'ensemble des lisboètes. Le festival a été pensé comme un festival d'art contemporain tenant place sur les espaces publics des quartiers et en engageant leurs populations. La construction de son programme assumait le caractère festif d'un festival et était précédée par une immersion des programmeurs dans le quartier, de manière à

comprendre qui étaient ces habitants, leurs origines et intérêt à participer (programmeur, entretien du 11/12/2012). Se déroulant au long de 4 à 10 jours en septembre, le festival concilie des projets artistiques qui engagent la communauté (les résidents eux-mêmes, les espaces et/ou le quartier en tant qu'objet de travail), et des projets extérieurs, qui interpellent une communauté du quartier ou un sujet d'intérêt pour ses habitants. Les successives éditions n'ont pas de thème affiché, pourtant chaque année certains ciblage, sur des espaces ou des communautés, sont faits. Pour cela, la petite équipe de programmation s'engageait dans une sorte de diagnostic permanent, de recherche de sujets à traiter, à partir de leur immersion dans le quartier.

L'intérêt de ce festival pour la prise en compte des usages découle de sa concomitance avec le démarrage du programme de réhabilitation du quartier. Lors de sa première édition, en 2009, la Mouraria est choisie à cause de sa composition ethnique. Le caractère itinérant du festival impliquait que l'année suivante il se tiendrait ailleurs. Pourtant, contingences politiques et l'envie des programmeurs font que le festival y reste jusqu'à 2012. Le festival a eu un impact important dans l'*ouverture* du quartier en attirant de nouveaux visiteurs et en contribuant pour le changement des représentations (technicien, entretien du 16/11/2013 ; programmeur, entretien du 11/12/2012) ; En cela, il s'aligne avec les objectifs du programme de réhabilitation. Mais le festival a aussi permis de s'engager avec la diversité des pratiques spatiales du quartier, associées aux différentes cultures présentes, d'une manière que le programme de réhabilitation n'avait pas su faire. Encore une fois, l'événementiel apparaît comme une entrée plus aisée pour une prise en compte de pratiques existantes, vis-à-vis leur absence, en tant qu'entrée systématisée, des processus d'aménagement.

L'événementiel à Lisbonne est surtout et d'abord une stratégie de mise en carte de certains espaces, mais aussi de contribuer à l'invention (ou à la généralisation) de nouvelles pratiques qu'on entend plus en phase avec la ville vivante qu'on veut promouvoir. Il serait pourtant précipité de n'y voir que du spectacle. *Todos*, par exemple, réussit à interpeller la dimension interculturelle de la Mouraria et certains de ces acteurs, d'une manière que le programme de réhabilitation ne fait pas. Son impact sur les usages n'est pas évident, mais il contribue à donner de la visibilité, voire de la légitimité, à des groupes souvent absents des processus institutionnalisés de décision.

#### **4.2.4.2 Le Mercado de Fusão**

Le Martim Moniz est une place à l'entrée de la Mouraria, située dans la partie basse du quartier, démolie dans les années 1940. Après plusieurs péripéties, cet espace n'est aménagé définitivement qu'à la fin des années 1990. Important centre de sociabilité pour plusieurs communautés immigrées, la place souffrait de représentations négatives, en tout similaires à celles qui pesaient sur le quartier. Certaines activités illicites y prenaient place.

Dès que l'aménagement est achevé, la place est successivement la cible d'initiatives municipales visant apporter de nouvelles dynamiques d'usages (Menezes, 2009) : installation d'une quarantaine de kiosques et plusieurs contrats de concession, opérations policières, installation de vidéosurveillance et de vigiles privés... Après l'échec de l'expérience des kiosques et la diminution de la présence des activités illicites sur la place, elle redevient un important centre de sociabilité pour les populations des quartiers autour et les usagers des établissements commerciaux qui bordent la place.

Pourtant, l'envie d'intervenir sur la place reste latente à la mairie. Lorsque l'entreprise responsable pour l'OutJazz aborde la mairie pour l'installation de plusieurs kiosques sur la place, conjuguée à un programme d'animation culturelle et commerciale, un concours public pour un projet dans ces contours est lancé. L'entreprise est le seul candidat et gagne la concession pour son projet, le *Marché de la fusion (Mercado de Fusão)*. Suite à sa mise en œuvre en 2012, le projet intègre les matériaux de communication du programme de réhabilitation.

Le projet comprend l'installation de dix kiosques et respectives terrasses, l'organisation d'un marché hebdomadaire et la création et programmation d'une scène. Exceptionnelle à Lisbonne, cette concession revient à mettre sous gestion privée environ deux tiers d'une place (technicien, entretien du 10/01/2013). L'entreprise a la concession des kiosques, et est aussi responsable pour la propreté, l'entretien et la sécurité dans ce périmètre (Rodrigues, 2014, p. 99). Elle a aussi dû faire les travaux de rénovation de la place (remise à neuf de certains éléments, création de toilettes, des structures pour les terrasses, etc.). Pourtant, l'ensemble de l'opération, contrairement aux autres kiosques, est soumise à un concept organisateur, celui du multiculturalisme et de la rencontre des cultures. La fusion du marché est celle des cultures, notamment de la gastronomie. Contrairement à *Todos*, le concept est ici approprié pour mener une substitution des publics habituels de la place (concessionnaire, entretien du 08/01/2013). Toutefois, elle accueille toujours des événements ou manifestations à but non commercial, liées aux calendriers des différentes cultures présentes dans la zone (Rodrigues, 2014, p. 106).

Le concept se décline dans l'offre gastronomique des kiosques, dans la programmation de la scène et dans le marché, qui mélange de l'artisanat urbain avec des industries créatives et des stands à épices. Les kiosques sont attribués en sous-concession à des entrepreneurs exploitant, pour la plupart, une gastronomie associée à une culture ou nationalité exotique, non nécessairement représentative des environs. Parmi les premiers concessionnaires des kiosques, trois étaient originaires des quartiers autour, en octobre 2014 il ne restait qu'un (Rodrigues, 2014, pp. 102–103). Un kiosque additionnel abrite une entreprise de visites guidées pour des touristes. Toute la place est desservie avec de l'Internet sans fils. Par ailleurs, plusieurs éléments décorent la place, renvoyant au concept multiculturel de la place – des photographies des commerçants de la zone, des portraits stéréotypés des cultures habitant le quartier, un dragon en polystyrène (marquant un baptême qui ajoute un nouveau nom à la place, *Dragon*

*Square*), et un coq, figure de la mythologie populaire portugaise. Sur la scène, une table de mixage émette continuellement de la musique (« du monde ») et accueille fréquemment des DJ. Enfin, des tentes sont mises en place pour accueillir le marché, les weekends.

L'ampleur de la concession permet que l'entreprise fasse une gestion globale du *Marché*, non en fonction des objectifs de chaque tâche ou de chaque partenaire, mais pour renforcer une marque construite partiellement en opposition à l'environnement de la place et inscrite dans un projet entrepreneurial plus ample de transformation socio-spatiale de la zone. A tel point que le déficit de l'opération au moment de l'enquête était accepté vis-à-vis des impacts transformateurs du *Marché* et de l'anticipation d'installation de nouveaux commerces et activités dans les environs dans un futur proche (concessionnaire, entretien du 08/01/2013).

Du côté de la mairie, cette décision d'appeler un privé pour gérer la place est expliquée par deux motifs (technicien, entretien du 09/07/2014). D'abord, la grande taille de la place et sa localisation à l'entrée de la place lui confèrent une plus grande « porosité » des usages, pour laquelle la seule requalification physique de l'espace public ne suffit pas (l'histoire de la place parait le confirmer, d'ailleurs). Et la perception que l'animation des places n'est pas le « *core business* » de la mairie et qu'un privé serait plus adéquat pour accomplir une telle mission.

Figure 147- Un kiosque et les zones de terrasses au Martim Moniz en août 2012





Photographies de l'auteur

**Figure 148- L'investissement symbolique de la place du Martim Moniz : un dragon chinois en polystyrène, des images représentant les cultures du quartier et un sapin de Noël fait de tissus africains couvrant la cabine de DJ**





Photographies de l'auteur en décembre 2012

**Figure 149- La fontaine (hors de la concession du Mercado de Fusão)**



Photographie de l'auteur (août 2012)

Le *Mercado de Fusão* représente une nouvelle donne dans la gestion des espaces publics lisboètes, condensant plusieurs caractéristiques trouvées isolées ailleurs. Ainsi, l'usage des kiosques et de l'événementiel est ici élevé en puissance, de manière à privatiser la gestion de la majorité d'une place en la thématissant vis-à-vis l'identité du quartier environnant – un signe présent dans le programme de la Mouraria, par exemple, par rapport au fado. Elle suggère, en conjugaison avec l'exemple de la *rue rose*, l'apparition d'une génération d'entrepreneurs urbains en train de devenir des partenaires privilégiés de la mairie. Ces partenariats visent la création d'une nouvelle image et une nouvelle offre à Lisbonne. Ils font écho aux nouveaux styles de vie recherchés par des aménagements d'espace public, selon l'entretien de Manuel Salgado et sa référence au magazine *Time Out* (chapitre 2).

La nouveauté de leur offre est importante pour mieux qualifier cette entrée d'acteurs privés dans la production de l'espace public lisboète. Certes, cet espace auparavant sous gestion publique est maintenant la concession d'un acteur privé, mais



plutôt qu'une logique de *substitution* du pouvoir public, l'entrée du privé est porteuse de nouvelles compétences et objectifs. Le travail du cabinet du *vereador* des espaces verts avec les concessionnaires des kiosques va aussi dans le sens de la création de cette compétence, plutôt de l'offre événementiel et de la capacité à offrir un *lieu* facilement repérable, au moins par un certain public-cible.

#### 4.2.4.3 La rue rose

Ancien quartier portuaire au niveau du centre-ville, le Cais do Sodré devient à partir des années 1990 un quartier de la nuit pour les jeunes locaux, étudiants Erasmus et touristes, coude à coude avec des drogues, de la prostitution, de la police et quelques clients aisés (des phénomènes que n'avaient jamais vraiment quitté la quartier) (Nofre, 2013). Le rétrécissement des horaires de fonctionnement des bars au Bairro Alto, en haut de la colline, avait causé une forte augmentation de la fréquentation du Cais à partir de 2008 (F. Neves, 2014).

Ceci est le scénario lors de la création de l'initiative de la *Rue rose*, la piétonisation de la Rue Nova do Carvalho dont la chaussée est peinte en rose. Elle est menée par des commerçants, majoritairement liés à des établissements festifs nocturnes. La rue venait d'accueillir plusieurs nouveaux établissements, suite à l'achat et rénovation d'un immeuble par *Mainside*, une entreprise qui développe des concepts alliant l'immobilier aux industries créatives et aux loisirs<sup>174</sup>. Proposée par des commerçants, la piétonisation de la rue est acceptée par la mairie, représentée par le *pelouro* de Sá Fernandes, et mise en œuvre pour la semaine de la mobilité en septembre de 2011. Quelques mois après, elle est peinte de rose et inaugurée avec un grand événement. La piétonisation de la rue permet l'installation de terrasses et la forte de présence de gens en soirée à l'extérieur.

Cette peinture, obtenue grâce à un patronage d'une entreprise de teintures, a fané rapidement. Pourtant, le succès de l'initiative, attirant de milliers de personnes le weekend (Cerejo, 2013), engage les commerçants et la mairie dans des réflexions pour une solution plus pérenne à l'aménagement de la rue (Ropio, 2012). Le plus grand obstacle était le manque de ressources financières des deux côtés. C'est aussi à ce moment que le peu d'habitants de la zone ont commencé à se plaindre des impacts de cette nouvelle *movida* – du bruit, de la saleté et de l'insécurité. Néanmoins, l'association de commerçants lance un concours d'idées pour une nouvelle intervention, élaboré en partenariat avec la mairie (entrepreneur, entretien du 10/09/2013). Le concours recherchait toujours une solution plus robuste qu'une couche de peinture. Le cahier des charges comprenait encore l'idée d'une galerie en plein air (différente de la galerie d'art urbain dont je parlerai par la suite). Celle-ci s'articule avec un discours sur le renforcement du rôle du quartier dans l'économie culturelle de la ville depuis des

---

<sup>174</sup> Son projet le plus célèbre est la *Lx Factory*, ancien complexe industriel à Alcântara (quartier riverain, entre le centre-ville et la zone monumentale à l'Ouest de la ville), reconverti en ensemble de commerces et bureaux pour des métiers créatifs. L'entreprise développe à présent un projet similaire pour un hôpital désaffecté sur une des collines de la ville.

décennies. Cette galerie a permis aussi d'attirer un sponsor (*Absolut*), qui aurait sa gestion à buts promotionnels comme contrepartie. La nouvelle rue rose a été inaugurée le 5 septembre 2013.

Les conflits de voisinage se sont intensifiés au fil du temps, actualisant les vifs débats qui se posaient au Bairro Alto depuis plusieurs années. Les riverains dénoncent la contradiction entre l'objectif de réhabiliter le centre-ville avec la posture (permissive, selon eux) de la mairie vis-à-vis les bars. Sensible à ces arguments, la mairie reconnaît aussi l'importance de la vie nocturne pour la population, ainsi que son impact économique. Mais surtout, elle peine à trouver les mécanismes pour réguler cette présence des gens dans la rue.

**Figure 150- La rue rose**



**Figure 151- La rue rose avec ses terrasses et la galerie d'Absolut Vodka**



Photographies de l'auteur en août 2013

Face à ces conflits (au Cais do Sodré mais aussi au Bairro Alto), la mairie a institué, en octobre 2012, un groupe de travail réunissant les commerçants, des représentants

des résidents, la mairie et d'autres entités publiques concernées, qui sort un rapport un an plus tard (Boaventura, 2013). Malgré la mise en œuvre de certaines des mesures, les conflits d'usage demeurent. La mairie répond par des changements aux horaires de fonctionnement des bars, le seul outil qu'elle croit avoir à sa portée. Elle ne voit pas comment résoudre le problème du bruit venant de la rue. Il ne peut pas être attribué à une seule source (établissement), donc il relève d'une catégorie réglementaire appelée « bruit de voisinage », un problème d'ordre public dont la responsabilité est à la police. Ce voisinage est pourtant constitué par larges centaines de personnes dans la rue – il est invraisemblable de contrôler leur identité ou de disperser la rue à cause de ce que, d'un point de vue juridique, ne constitue qu'une infraction mineure. La mairie a commencé à entretenir l'idée de concentrer les établissements ouverts jusqu'à bien tard dans certains segments des berges du Tage, où peu de personnes habitent (interview à Duarte Cordeiro, adjoint aux structures de proximité et à l'hygiène urbaine dans Moura Ramos & Cepa, 2014).

L'exemple de la *rue rose* manifeste plusieurs tendances de la production des espaces publics à Lisbonne, et les défis auquel il se confronte à présent. Il est d'abord un exemple des partenariats que la mairie établit avec des privés, poussée à la fois par un manque de ressources financières et par un alignement des intérêts entre les deux. Ces acteurs privés sont aussi porteurs de l'image de la ville attractive dirigée vers des jeunes, des créatifs et des touristes que la mairie veut atteindre.

Il est aussi intéressant de souligner que les premières expériences de piétonisation de la rue se font dans le cadre de la semaine de la mobilité, même si leur motivation première était l'installation de terrasses et rendre possible aux clients des établissements d'être dehors. C'est illustratif de comment certaines interventions sur l'espace public ont une plasticité forte. Cela rend possible plusieurs registres de justification pour les légitimer (ici la mobilité).

Pourtant, cet exemple montre aussi une difficulté de la mairie à prendre en compte et gérer les conséquences de son action aménagiste. Cette difficulté se doit à la fois au chronique manque de ressources, mais aussi à une complexité des problèmes qui ne peut pas se résoudre par les outils réglementaires traditionnels. Le groupe de travail institué suite à la croissance des conflits de voisinage – et leur relais médiatique – est une nouveauté. Il marque éventuellement une nouvelle tendance dans la prise en compte des usages qui s'ajouterait à l'aménagement et aux partenariats variables avec des « animateurs » (kiosques, événements...), celle de la concertation. Pas forcément en tant que consultation institutionnalisée au sein d'un processus d'aménagement (là on a vu une géométrie variable selon les programmes), mais en tant qu'outil de gestion et négociation autour des usages.

#### 4.2.4.4 La Galerie d'art urbain

La *Galerie d'art urbain* (*Galeria de arte urbana, GAU*) est un dernier exemple des nouveaux enjeux, à la fois source de nuisance mais symboles de la *ville vivante*, qui interpellent la gestion municipale des usages.

En 2008, la mairie intervient sur plusieurs fronts dans la gestion du Bairro Alto, dont l'effacement de tags et graffitis très présents sur les murs du quartier (Campos, 2009)<sup>175</sup>. Le mécontentement de la communauté du *street art* (et l'absence de critère dans le nettoyage des murs, effaçant des grands noms du domaine) mènent à la fondation de la GAU sur quatre murs à l'entrée du quartier (technicien, entretien du 17/01/2013). Ces murs matérialisent une recherche d'un équilibre entre prévention de nouveaux actes « *agressifs contre l'environnement visuel* » porteurs d'une image de décadence et insécurité et la reconnaissance de la *street art* en tant que « *sous-culture artistique globalement présente dans les métropoles mondiales* » pour laquelle il faut « *rendre disponible un temps et un espace propres* » (Ramos de Carvalho & Câmara, 2014, p. 26).

Face à la demande, la galerie s'étend (nouveaux murs, des immeubles en attente de rénovation...). La mairie se donne aussi des objectifs plus ambitieux : des événements pour créer des rapports à la communauté des *writers* pour mieux créer des compromis entre leurs intérêts respectifs. Elle entame aussi une réflexion sur la muséification de la *street art*, tout en acceptant sa condition éphémère : un inventaire est ainsi créé. Enfin, la stratégie municipale va aussi prendre l'art urbain en tant qu'outil d'engagement avec les populations. Les artistes sont invités à des écoles et un programme de peinture des camions de récolte de déchets et des bacs à tri est développé (*Recycle ton regard*). Ce dernier est ouvert non seulement à des artistes, mais aussi des citoyens ordinaires. Les résultats des concours prennent en compte des critères autres que les seuls artistiques.

La GAU a gagné une projection internationale forte, ce qui est « *très positif pour la ville, à cause de ce truc de la ville cool, de la ville accueillante pour les artistes* » (technicien, entretien du 17/01/2013).

Mais elle a aussi mené à de la coopération entre des services techniques qui ne le faisaient pas auparavant. La gestion de l'art public, dont la GAU, est la responsabilité des services de la culture, celle des murs revient aux services de l'environnement. Les deux services échangent, de manière informelle et à l'initiative des opérateurs de la propreté, pour que l'inventaire puisse être fait avant le passage de la brigade. Pareillement, dans sa recherche pour des façades et pignons à peindre, les services de la culture contactent ceux de l'urbanisme pour trouver des immeubles disponibles, mais dont la rénovation ne tarderait pas longtemps, de manière à que les œuvres ne soient pas sur les murs trop longtemps, transmettant une idée d'abandon ou de pratique acceptée et courante (technicien, entretien du 17/01/2013).

---

<sup>175</sup> C'est dans ce même plan d'intervention que les horaires de fonctionnement des bars avaient été raccourcis.

La GAU, comme la rue rose avant, montrent comment la mairie adopte des mécanismes et des systèmes d'action *ad hoc* pour résoudre des problèmes nouveaux – une attitude distincte de la tendance aux successives réorganisations administratives que les services connaissent (trois pour la seule période étudiée). Et elle illustre aussi cette apparente facilité à s'engager dans des processus de concertation hors de la pratique aménagiste des espaces publics. Enfin, la GAU peut aussi être lue en parallèle avec d'autres essais de régulation et institutionnalisation de pratiques informelles, pourtant représentatives du style de vie et de l'image recherchée par la politique urbaine, comme j'avais mentionné à propos de l'agriculture urbaine, par exemple, ou de la construction de *skate parks*, que je n'ai pas vraiment abordée dans ce texte.

#### **4.2.5 Discussion**

L'ensemble des démarches d'aménagement des espaces publics que nous avons vu à Lisbonne (outre les intentions des UIT et des services du logement, à peine mises en œuvre) est un exemple où la production de l'espace public interroge la substance des espaces produits, sans pour autant remettre en cause le fond de ses procédures. Les techniciens et élus s'interrogent sur les espaces qu'ils doivent produire et comment leur donner de la cohérence et de la qualité. Certes, cela mène à des changements organisationnels, à des instances de coordination des démarches, à la création de dispositifs nouveaux. Mais la production des espaces reste néanmoins cantonnée, pour la plupart, dans cette sphère technico-politique et dans les métiers traditionnels de la conception urbaine. C'est pour cela que j'affirme que le fond des procédures n'est pas remis en cause, dans le sens où la recherche d'objectivation des options demeure une affaire de typologies ou d'outils traditionnels de l'aménagement (la carte, la matrice SWOT), sans s'ouvrir aux enquêtes aux usages, aux démarches de co-conception... Le fait que la production de l'espace reste en régie interne n'est pas indifférente à cet état d'affaires. Les techniciens, des fonctionnaires, travaillent depuis longtemps sur un même territoire, ce que justifie, à leur regard, que « la connaissance de terrain » qu'ils ont soit suffisante pour mener à bien des projets.

Cette résistance à l'engagement des usagers au-delà de la consultation dans des phases avancées du projet n'est pourtant pas généralisable à l'ensemble de la production de l'espace public lisboète, comme nous avons vu. Cela est particulièrement le cas pour la gestion. Il se peut, mais cela reste à confirmer, que ce soit à cause de cultures techniques moins fortes et de la nouveauté des enjeux en question (visibles dans la profusion de dispositifs *ad hoc*). Quoi qu'il en soit, ces approches gestionnaires résultent dans des interactions plus fortes, proches et fréquentes entre l'appareil municipal et les acteurs locaux, et sont souvent issues d'une perception de l'inefficacité des dispositifs existants pour s'en emparer. Cela est souvent accompagné par une entrée d'acteurs privés dans la gestion des espaces publics, dans des configurations distinctes.

### **4.3 LA PRISE EN COMPTE DES USAGES DANS LA PRODUCTION DES ESPACES PUBLICS A LOUVAIN-LA-NEUVE**

En me présentant des documents de ses archives personnelles, un technicien longuement lié à la conception et mise en œuvre de Louvain-la-Neuve me dit :

*« mais vous voyez qu'on est devant les grands principes directeurs de la ville, mais pour moi il n'y a pas d'espace public en soi, l'espace public de Louvain-la-Neuve est fondamentalement lié au concept même de projet » (technicien, entretien du 07/11/2013).*

Cette déclaration résonne avec ce qu'on a déjà pu voir dans le chapitre 2, notamment que ni l'organisation des services urbains de l'Université ni la structuration du processus de production individualisent la production des espaces publics. De même pour la prise en compte des usages : je montrerai par la suite que les objectifs en termes d'usages des espaces publics – l'urbanisme relationnel – ont été poursuivis surtout par des outils visant à réguler des instances « en amont » du projet d'espace public (le tissu urbain, la distribution d'activités...). Il était question de créer les conditions pour les usages voulus. Cela ne veut pourtant pas dire que le projet d'espace public n'ait pas réfléchi à la façon de conforter les usages. Mais ce n'était pas le moment privilégié. Au long des années 2000, au fur et à mesure que certains réaménagements d'espaces publics s'imposent ou que des innovations dans les dispositifs de gestion apparaissent, l'espace public tend à s'autonomiser timidement de ces sphères auxquelles il avait été associé. La question du temps y joue sûrement un rôle explicatif : on n'était plus en train de projeter des usages souhaités sur un espace inexistant, mais plutôt dans de l'intervention sur l'existant.

L'objectif d'un urbanisme relationnel pose, dès le départ, le problème des espaces publics en tant qu'entité sociologique : les lieux où une certaine expérience de l'urbanité pouvait avoir lieu. Pour atteindre cet objectif, l'université a investi trois domaines distincts de réflexion : la forme urbaine, la distribution des activités et la démographie (technicien, entretien du 26/11/2013), que je présenterai. Pourtant, nous verrons qu'ils n'effacent pas le rôle du projet et design d'espace public. Après, je présenterai quelques exemples contemporains où on essaye de gérer les usages existants. Le but est de fournir un contraste à la posture absolument anticipatrice de la fondation de la ville.

Compte-tenu de la spécificité des manières de faire à Louvain-la-Neuve, une séparation si nette des différentes phases du processus, comme j'ai fait pour les autres études de cas, ne fait pas sens. Je garderai, néanmoins, une distinction entre les dimensions procédurale et substantielle de la prise en compte des usages.

#### **4.3.1 La forme urbaine comme prise en compte des usages**

Bien que le tissu urbain de LLN marque fortement son image et identité, les acteurs enquêtés et leurs témoignages écrits affirment que ce tissu est un point d'arrivée et non de départ. Le cheminement vers les solutions adoptées se fait par de multiples

transactions entre les différents acteurs. Si le tissu ne se dessine que lors du plan de lotissement, la définition de la structure de la ville par UA a rapidement trouvé dans la production d'esquisses et de dessins d'ambiances de rues et places une manière importante de formuler ses objectifs (Remy, 2007). Si la forme urbaine a été construite au fur et à mesure de transactions entre différents acteurs, il y avait un certain parti pris pour une architecture urbaine inspirée de la ville traditionnelle qui infusait les travaux menés par UA.

La conjugaison des objectifs urbains et des contraintes imposées par le déménagement (ressources, délais) interagit dès le départ pour configurer quelques **problématiques centrales à la conception de la ville**. D'abord, celle de la **densité**, encouragée par les envies de création de sociabilité, mais aussi par la nécessité d'une parcimonie en termes des coûts des infrastructures. Un travail entre densité perçue et densité réelle s'est ensuite déroulé ; Il fallait aussi concilier densité et réponse à la demande pour de l'habitation individuelle. Une autre problématique importante était celle de la **distribution des activités**, notamment des bâtiments universitaires. Le refus du campus impliquait la recherche de la meilleure distribution pour créer les flux et les rencontres souhaitées. Cette distribution des activités était centrale dans la conception de la ville ; le logement venait s'articuler au squelette ainsi défini. La création de deux axes fonctionnels structurants et la création de quatre quartiers à dominante résidentielle autour du centre urbain découlent de ces choix.

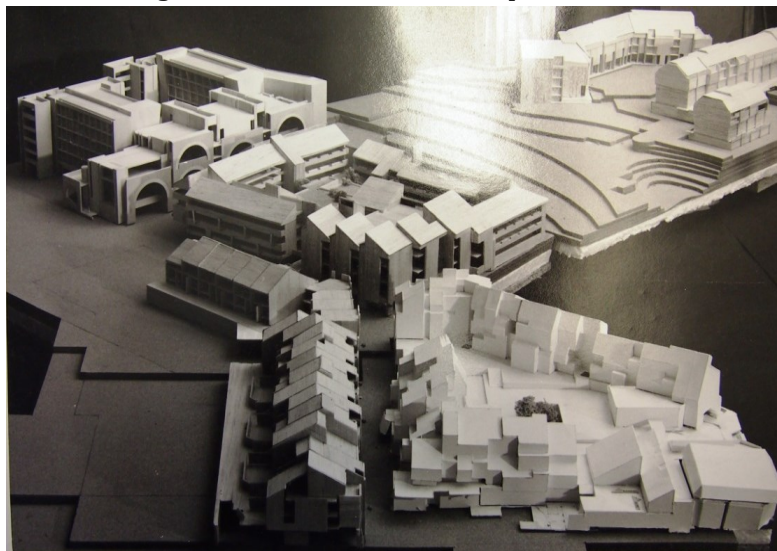
L'importance de la distribution des activités découle d'une **conception cinétique des usages**. Il s'agissait, pour les concepteurs, de trouver la structure urbaine qui générerait des flux des différentes catégories d'usager sur l'ensemble du site, tout en aménageant des nœuds de convergence, dotés de conditions pour des séjours plus prolongés. Cela se traduit en trois choix majeurs : l'axe fonctionnel universitaire, reliant les différentes facultés, bâtiments administratifs et équipements de l'université (bibliothèques, cantines, etc.) ; les axes liant le centre urbain aux quartiers, concentriques ; et la structuration du centre à partir de deux places liées par deux rues. Le raisonnement était tout de même probabiliste, qui ne correspond pas à une causalité mécanique entre espace et vie sociale (technicien, entretien du 26/11/2013). La distribution des activités académiques et non-académiques devait encore configurer des places à dominante urbaine et à dominante académique se succédant de manière équilibrée (Remy, 2007, pp. 46-47). Cet équilibre passait par une gradation d'intensité de la vie sociale, des espaces plus tranquilles à une fonction dominante (académique, résidentielle) jusqu'aux places du centre urbain, lieux d'intensité maximale (technicien, entretien du 07/11/2013). Outre la structure urbaine et la contention du périmètre urbain, le cadre bâti devait aussi renforcer l'attractivité des déplacements piétons (Remy, 2007, p. 43). Il devait encore souligner les différentes vocations attribuées aux espaces.

A ce sujet, une première option de fond a été de privilégier la **continuité du cadre bâti** dans la globalité de la ville et tout particulièrement dans les axes piétonniers principaux. Ce choix signifie le refus de l'autosuffisance des différents quartiers pour encourager les flux et les échanges entre eux.

Puis la **configuration de ce cadre bâti** a été définie progressivement à l'aide d'une maquette (Figure 152) pour évaluer les effets des différents agencements des bâtiments sur les rues et les places, perçues comme des espaces de déplacement (Remy, 2007). Ces va-et-vient sur la maquette permettaient de mettre au point le rapport entre l'architecture et l'urbanisme des rues et places à travers des simulations où les membres du groupe UA se mettaient à la place de l'utilisateur potentiel et imaginaient l'effet des différentes options. L'équipe se servait aussi d'un endoscope pour prendre des images de la maquette au niveau de la rue (technicien, entretien du 07/11/2013, Figure 153). Les discussions articulaient questions d'échelle et perception (comment éviter des masses perçues comme écrasantes, des rues trop étroites pour accueillir les flux piétonniers existants, etc.) avec les questions symboliques émergeant des différentes vocations des lieux (des places à vocation plutôt académique ou urbaine, des différents niveaux dans la hiérarchie de la voirie...). Le confort et l'intérêt des déplacements étaient d'autres critères importants.

Ce travail débouche sur quelques **principes de composition** (Remy, 2007, pp. 48-49). Un premier définissait la distance entre deux places à 300 mètres, pour diminuer les distances perçues (donc encourager les déplacements) et pour multiplier et distribuer les points d'arrêt pour le déroulement d'éventuelles rencontres imprévues (technicien, entretien du 11/12/2013). Dans le centre urbain, à l'espacement des places s'est ajoutée la notion de circuits en boucle (les deux places reliées par deux rues, des traversées entre elles). Les boucles offraient plusieurs choix de parcours aux piétons, ainsi augmentant l'intérêt des déplacements et la probabilité de la rencontre imprévue.

Figure 152- Prise de vue de la maquette de LLN



Source : Archives d'AGUA



Figure 153- L'utilisation de l'endoscope



Source : Archives d'AGUA

L'enchaînement de rues et places posait naturellement la question de leur articulation, ce qui a été systématisé à partir des travaux de Camillo Sitte, marquant d'avantage le penchant culturaliste de l'urbanisme néo-louvaniste. Dû à leur vocation, on voulait des places comme des « *espace[s] clos, où l'aménagement et les sollicitations multiples aideraient à faire un lieu d'arrêt probable* » (Remy, 2007, p. 48). Ces places ont par conséquent été construites comme des entrecroisements de plusieurs destinations – renforcés par la multiplication des cheminements – imposant que l'aboutissement des rues soit exploré comme un jeu d'ouvertures sur les parcours possibles et de clôtures invitant à l'arrêt, entre étroitesse et élargissements invitant à des déplacements et des arrêts.

La création de **séquences visuelles** marquant des parcours divers et à des rythmes distincts permettait d'assembler toutes ces réflexions, évitant la monotonie, créant une scénographie de la ville. Ces séquences, marquées par des repères, ont été pensées pour une appropriation par des piétons en déplacement. En remplaçant des lignes droites trop longues par des lignes brisées, ces séquences évitent que tout soit découvert d'un seul coup d'œil. L'effet scénique profite encore des jeux entre ces espaces introvertis avec d'autres plutôt ouvrant sur le paysage. Les concepteurs de la ville manifestent encore une préoccupation avec sa silhouette, notamment sa *skyline*. Pour des questions de confort des déplacements par temps pluvieux, les rues du centre urbain ont été bordées de galeries couvertes suffisamment larges pour qu'il y ait de la circulation double-sens.

La définition du gabarit du bâti recherchait un compromis entre la densité souhaitée et les inconvénients de la perception d'un environnement trop dense, d'immeubles trop grands. Pour les bâtiments universitaires en centre-ville, par exemple, les façades sont dessinées de manière à suggérer des bâtiments plus petits qu'ils ne le sont, tout en garantissant un vis-à-vis entre les différentes entrées. L'importance de la vue sur rue se reflète encore dans l'alignement des bâtiments. La proxémie a influencé les dimensions et volumes des espaces.

#### **4.3.1.1 Les séquences de la mise en œuvre de la ville comme prise en compte des usages**

On embarquait dans la construction de la ville conscients du temps qu'il allait falloir attendre pour que les objectifs de vie sociale soient accomplis. Le risque était d'avoir une ville qui ressemblerait trop longtemps à un lotissement implanté au milieu de la campagne. C'est pourquoi l'université a essayé de concilier les aléas de la promotion urbaine à un ordonnancement temporel des constructions capable de gérer, dès le début, les bases de l'urbanité souhaitée. Il fallait concilier la rationalité économique qui incitait à la concentration des constructions à une relative dispersion pour éviter un seul point de focalisation et créer la cinétique recherchée. Au-delà du besoin d'offrir un certain cadre de vie aux premiers habitants et usagers de la ville, il était aussi question de garantir l'attractivité d'un produit urbain dans le marché immobilier de l'époque. Néanmoins, ces premières années ont surtout été marquées par les délais du transfert de l'université qui devait s'achever en 1979. La première rentrée sur le nouveau site tient lieu en 1972.

Il a été décidé de garantir que dès les premiers déménagements sur le site un espace public serait achevé (la place des Sciences et une première section de la rue des Wallons, rapidement succédées par la place des Wallons). Ce secteur a fonctionné comme un cœur de ville pendant ces premières années, constituant « *le pôle de gravité qui avait vocation d'enclencher un mode de vie sociale* » (Remy, 2007, p. 63)<sup>176</sup>.

Le transfert des activités académiques a ainsi toujours disposé d'un morceau d'espace public capable de rassembler la vie sociale embryonnaire sur le site. La question suivante à trancher a été celle de la mixité de l'habitat – les étudiants et les autres. Cela a justifié l'ouverture d'un front d'urbanisation avec du logement étudiant dans l'Hocaille après une première phase dans le Biéreau, où se trouvaient les seuls bâtiments facultaires à l'époque. La liaison entre ces deux pôles n'était guère formalisée. Jean Remy (2007, p. 64) y voit une manière de susciter « *un désir de centre urbain situé*

---

<sup>176</sup> L'arrivée de l'Esplanade dans les années 2000 et la construction de la rue Charlemagne déplacent le cœur du centre urbain, ce qui va entraîner une période d'indéfinition du rôle de la place des Wallons, toujours pas résolu à présent. La place des Sciences, qui reste un lieu de grande importance pour la vie sociale étudiante, va bientôt connaître un important changement : l'installation du musée de Louvain-la-Neuve dans le bâtiment de l'ancienne bibliothèque des Sciences va sûrement interpeller la vocation académique de cet espace.

*entre les deux entités* ». L'achèvement de cet axe fonctionnel universitaire devient la priorité pour la construction de la ville. Cela s'est fait en prolongeant les constructions du haut de l'Hocaille vers la future Grand-Place et du bas de la rue des Wallons vers la future place de l'Université. La construction d'un premier morceau du centre en 1975/6 a suivi : la gare et la Grand-Rue d'abord, les facultés de Sciences sociales et humaines par la suite. Un bâti continu liait enfin les amorces des deux quartiers et polarisait les constructions et logements à venir, sans avoir des effets négatifs sur la vie sociale de l'axe (Remy, 2005, p. 111). La première phase des Bruyères, contenant du logement étudiant, date aussi de cette fin des années 1970. La vie estudiantine devenait bien présente en centre urbain. La dernière polarité de cet axe, le centre sportif de Blocry, est achevée en 1979. Les deux autres quartiers (Lauzelle et la deuxième phase des Bruyères) viennent plus tard, dans les années 1980 et 1990 respectivement. Le logement social a été reparti en petits ensembles entre les différents quartiers.

Il est clair que la fondation de Louvain-la-Neuve a été un moment où la prise en compte des usages a été question de substance des espaces à produire. Cette visée substantielle est pourtant bien différente de ce qu'on a pu voir à Lyon et Lisbonne, parce qu'il s'agit de la construction nouvelle, pas de l'intervention sur l'existant. Ainsi, une partie conséquente de la réflexion est ramenée à la conception de la ville, ses fonctions et sa forme. Nous avons pu retrouver plusieurs des aspects formels soulevés dans le chapitre 1, sur ce qui fait un espace public bien utilisé. Pourtant, LLN montre aussi que « faire la ville classique » est une affaire de nombreux détails qui va au-delà de la compacité, de la densité, de la continuité du bâti. C'est une pensée qui se décline dans la définition précise de métriques – des espaces publics, du cadre bâti... Nous verrons dans la section suivante que la distribution des activités commerciales et socio-culturelles a aussi été très soignée. En outre, Louvain-la-Neuve est aussi un exemple intéressant de la prise en compte des temporalités. Non seulement dans l'enchaînement des constructions, mais surtout dans l'idée que le désir pour les usages (et les usages eux-mêmes) peut être créés avant même que les conditions spatiales pour leur déroulement plein soient présentes. A une toute autre échelle, ce n'est pas sans lien avec plusieurs propos contemporains sur un urbanisme éphémère, où des occupations temporaires des espaces sont appelées à jouer un rôle avant que les projets soient mis en œuvre.

Dans les deux sections suivantes, je reprends deux éléments que traversent ces choix pour l'enchaînement des constructions par l'Université. Le premier est un questionnement qui se pose lorsque le tissu du centre urbain est défini – comment répartir les activités urbaines au-delà du logement et de l'académique pour créer la sociabilité qu'on voulait ? Le deuxième élément reprend la question de la « mixité sociale » des usagers de la ville nouvelle, une préoccupation forte des créateurs de la ville.

#### 4.3.2 La méthode des scénarios de vie sociale et la distribution des équipements socio-culturels dans le centre urbain

Un groupe de sociologues de l'Université fédérée autour de Jean Remy avait été engagé ponctuellement (comme l'ensemble des acteurs de l'université), dans les discussions initiales sur la conception de la ville nouvelle. Ils avaient, par exemple, souligné l'importance des circuits (piétonniers) en boucle dans le centre urbain. Par la suite, ils sont appelés à contribuer à la définition de la distribution des activités en centre urbain. La commande ne portait pas sur des questions morphologiques (technicien, entretien du 26/11/2013). Le tissu urbain était défini, aussi bien que l'implantation des équipements universitaires. L'équipe devait proposer une disposition d'activités commerciales et socio-culturelles « *susceptible d'induire des effets collectifs et [qui] aiderait le service de promotion urbaine à élaborer un cahier des charges [...] à partir duquel sélectionner les promoteurs* » (Remy & Voyé, 1974, p. 20). Le logement et l'emploi étaient explicitement laissés en dehors de la commande. La commande est davantage précisée par les auteurs en trois sous-questions autour des effets collectifs à induire pour que le centre urbain ne soit qu'un centre commercial ; de la procédure pour encourager une différenciation sociale des clientèles à partir de la composition spatiale ; et du mélange entre commercial et socio-culturel sans nuire la rentabilité du centre.

Les auteurs partent d'une lecture du « *modèle socio-culturel d'Europe occidentale* » (Remy & Voyé, 1974, p. 21) pour définir un centre urbain en tant que lieu multifonctionnel, composé de sous-systèmes spatiaux regroupant des commerces et services de même type, parmi lesquels les gens peuvent choisir. D'un point de vue des usages, ce modèle est un lieu de coprésence aisée entre différents types de population, sous fond d'anonymat où « *chaque groupe fait « décor » pour l'autre et perçoit plus clairement son identité à travers sa différenciation des autres* ». Dans le centre, il y a plusieurs sous-ambiances où un type de public prédomine à un moment donné, ce qui permet à un individu d'expérimenter différents modes d'appartenance à l'espace.

Ces caractéristiques produisent des sentiments de sécurité et de liberté d'un contrôle social. Pour les auteurs, cela est dû à la multiplicité des contacts (personnels, utilitaires), formant des groupes transitoires, y compris entre inconnus. C'est pourquoi il est important de penser les flux (les canaliser mais aussi les diversifier) et l'offre d'ambiances différentes. Penser la distribution des activités doit donc aller au-delà de simples considérations d'offre et demande et prendre en compte les externalités (sociales) positives que des économies d'agglomération peuvent générer.

Ces repères théoriques et le plan masse du centre urbain sont la base de la méthode des scénarios de vie sociale que les auteurs ont créée. Cette méthode permet de projeter spatialement le type de sociabilité qu'on veut créer et est construite autour de deux concepts-clés : les ambiances et les sous-systèmes spatiaux.

Une **ambiance** est une « *forme de vie sociale [...] transitoire* » qui suppose (Remy & Voyé, 1974, p. 23) :

- Une agglomération d'activités qui génère des externalités ;

- Un moment privilégié d'expression (« support temps ») ;
- Des caractéristiques spatiales qui permettent son repérage et la différenciation (« support espace ») ;
- Une densité populationnelle dans un espace-temps donné, sans contrainte, sans formalisation ni préfiguration stricte des contacts entre les individus ;
- Une connotation affective.

C'est un portrait de « *la présence, à un moment donné, en un endroit donné, d'un nombre relativement important d'individus qui développent une modalité spécifique d'interactions réciproques* » (Remy & Voyé, 1973a, p. 2).

Ces ambiances ont été construites à partir du croisement d'une typologie de clientèles potentielles<sup>177</sup> et des types de demandes associables à chacune de ces clientèles<sup>178</sup> (Remy & Voyé, 1973a, p. 1). Les ambiances sont des phénomènes cinétiques, parce qu'elles sont construites à partir des déplacements que ces clientèles potentielles feraient entre les différentes activités. Ces déplacements se tiennent dans le temps et dans un sous-système spatial donné. C'est pourquoi la localisation des activités et des équipements est importante, parce qu'elle détermine le lieu où cette demande potentielle s'exprime et s'actualise. Ce sont, finalement, ces équipements qui peuvent générer les ambiances, en tant que flux et séjours. En déterminant leur localisation, on peut déterminer la localisation de telle ou telle ambiance.

Les auteurs arrivent ainsi au concept de **sous-systèmes spatiaux**<sup>179</sup>. C'est un concept opérationnel, à mettre en œuvre à partir de la localisation des équipements et

---

<sup>177</sup> La typologie est répartie en deux grandes catégories : étudiants et non-étudiants. Ces deux macro-catégories sont ensuite sous-divisées, parfois avec un grand niveau de détail, reflétant comment Louvain-la-Neuve était, à ce moment, une société « prévisible » et donc passible d'une construction prospective de ce genre. Pour préciser les catégories, les étudiants se divisent en résidents en ville (précisant si également si c'est le cas le week-end) et non-résidents. Ces deux sous-catégories étaient par la suite sous-divisées en : célibataires garçon-fille ; mariés sans enfant (les 2 époux sont étudiants ; homme étudiant – femme travaille ; femme étudiante, homme travaille ; etc). Pour les non-étudiants, on commence par séparer ceux résidant ou pas à Louvain-la-Neuve, ensuite le personnel de l'UCL (et le secteur dans lequel l'individu travaille), leur famille, la « population non UCL » et sa famille (pour les résidents) et les personnes en transit (pour ceux ne résidant pas à LLN). Chacune de ces sous-catégories est particularisée davantage. (Remy & Voyé, 1973b)

<sup>178</sup> A titre d'exemple, pour les étudiants (indépendamment de leur lieu de résidence), on identifie les « fourches » (a.m. et p.m) susceptibles d'être passées dans un café, des librairies, bibliothèques, salles de réunion, de repos ; le temps de midi, où le repas pouvait avoir lieu aux restaurants universitaires, dans d'autres restaurants, ou dans des épiceries ; et la détente dans des cafés, magasins ou salles de concert. Pour l'après-midi et la soirée, tous les lieux déjà mentionnés étaient passibles de fréquentation, aussi bien que des cinémas, le théâtre, des concerts, des conférences et les équipements concerts. Ensuite, d'autres activités sont discriminées en fonction du lieu de résidence de l'étudiant, de son état civil et sexe. (Remy & Voyé, 1973b)

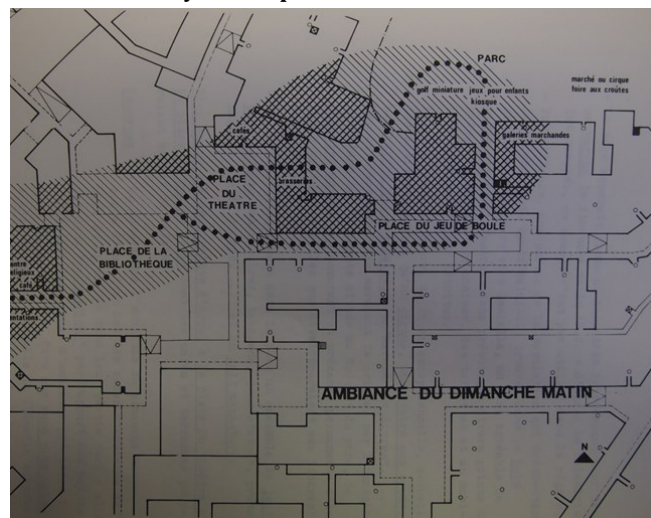
<sup>179</sup> Il part de la notion de système pour en identifier des unités (des sous-systèmes) avec une relative autonomie de fonctionnement mais reliées entre elles (Remy & Voyé, 1974, p. 23). Un système est « *un ensemble d'éléments en interrelations réciproques, interrelations d'où découle un produit original, résultat de cette combinatoire, échappant, la plupart du temps, à une stricte rationalité économique.* Ici, c'est

activités, en organisant les rapports de proximité et interdépendance entre eux. Ces sous-systèmes auraient aussi, potentiellement, une aire de chalandise plus vaste que les seuls résidents de la ville (aussi parce qu'ils seraient plus visibles). C'était un enjeu important, vu le risque d'une ville vide dans les périodes creuses de l'activité universitaire. C'était aussi fondamental pour rendre viables certains commerces, la demande locale de la ville n'étant pas suffisante.

Un sous-système spatial correspond à une ambiance-type<sup>180</sup>, intégrant les générateurs de flux (quantité des usages), mais aussi des marqueurs de la qualité des usages de cette ambiance (Figures 154 et 155). Les sous-systèmes étaient construits en déterminant la localisation des points capables de gérer les flux (à des niveaux de contrainte distincts, rappelant la distinction entre activités nécessaires et optionnelles, cf. chapitre 1), puis les circuits empruntables par ces flux. Enfin, ils étaient définis pour disperser les activités dans le centre de manière à éviter l'existence de plusieurs « îles » associées à des promoteurs différents. Cette dispersion était importante pour animer la totalité du centre et pas seulement les concentrations de commerces.

Les auteurs construisent ainsi des sous-systèmes spatiaux liés à des ambiances spécifiques : identification des demandes potentielles ; des équipements capables d'en répondre ; de l'organisation spatiale et de la combinaison d'équipements les plus adéquates ; de l'incidence du temps sur la variation du contenu et de la localisation de la demande pour chaque type de client.

Figure 154- Le sous-système spatial de l'ambiance du dimanche matin



---

le centre urbain, voir la ville, « fonctionnant comme un tout et comme un lieu de production socio-culturelle ».

<sup>180</sup> Elles sont six : midi, soir, diffuse – trajet entre la gare et les bibliothèques de sciences humaines – , du vendredi soir et du samedi après-midi, du dimanche matin, et des zones de jonction entre le centre et les quartiers.

Figure 155- La superposition de l'ensemble des sous-systèmes spatiaux



Source : Remy et Voyé (1973a)

L'étude devait **informer une promotion immobilière** active et sélective, intégrant les cahiers des charges et fournissant des critères pour la différenciation des contrats et prix à définir, en fonction de l'importance de l'activité pour l'ambiance à créer. L'étude devait aussi influencer l'architecture des bâtiments, pour qu'elle soit favorable aux activités (Remy & Voyé, 1974, pp. 37–38).

La promotion commerciale sélective a été une réalité. La question commerciale était problématique à Louvain-la-Neuve<sup>181</sup>. La ville était peu attractive en tant qu'implantation commerciale à cause du peu d'habitants et du stade embryonnaire du site<sup>182</sup>. Au début, les commerces de première nécessité ont été assurés par des coopératives promues par les acteurs de la ville nouvelle. Peu après, INESU a acheté la globalité des locaux commerciaux de la Grand-Rue et d'une portion de la rue des Wallons, s'occupant de sa promotion en collaboration avec le SPGU. La perception des baux commerciaux permettait, entre autres, le financement d'autres équipements socio-culturels non commerciaux, tels que le théâtre Jean Vilar. La différenciation des loyers a été un outil important dans la mise en œuvre de cette stratégie commerciale, aussi bien que l'inclusion de critères à caractère commercial dans les emphytéoses.

---

<sup>181</sup> Pour certains enquêtés, la question de la précarité du tissu commerçant de la ville n'a été réglée qu'avec l'arrivée de l'Esplanade, concomitante à la croissance démographique dans la population non-étudiante (technicien, entretien 26/11/2013 ; technicien, entretien du 03/12/2013).

<sup>182</sup> A cette difficulté de marché, il faut ajouter une certaine méfiance de Raymond Lemaire vis-à-vis du commerce, qu'il ne trouvait pas une activité très noble malgré sa contribution pour l'animation de la ville, et que d'une certaine manière se reflète dans l'architecture urbaine de la première phase du centre urbain (Lechat, 2001, p. 58). Les différences entre la Grand-Rue et la rue Charlemagne, développée par un promoteur commercial, sont à ce titre, très éclairantes.

Je me suis permis une présentation d'un certain détail de cette méthode parce qu'elle permet quelques considérations intéressantes sur la prise en compte des usages en tant qu'anticipation ou projection.

D'abord, sur la manière dont les usages sont conceptualisés, ils apparaissent d'abord en tant qu'espaces-temps. Ils résultent du croisement des temporalités des équipements avec les temporalités des vies des individus. Qu'est-ce que les gens seront en train de rechercher à un moment donné et de quelle manière une activité sera ou non capable de répondre à cette demande ? Puis les usages sont construits en tant que phénomène collectif. C'est-à-dire que l'objet à construire est un ensemble de pratiques individuelles qui, conditionnées par le tissu urbain et la distribution des activités, tendent à se concentrer ici, à se disperser là. Troisième caractéristique, les usages sont cinétiques. Les gens ne sont pas déjà *là* : ils arrivent de quelque part et vont probablement partir ailleurs, pour la plupart ils n'y resteront pas. Tout cela (c'était aussi l'échelle de la commande) crée une manière de promouvoir qui passe beaucoup moins par la mise en place de prises, d'objets qui inviteraient *quelqu'un* à faire *quelque chose*, que par l'organisation du mouvement des gens, dans la recherche de synergies.

Cela m'amène à une deuxième remarque, l'apparente prévisibilité du comportement des usagers du site. En raison de la taille de la ville et le rôle structurant de l'université dans son rythme, ce déterminisme spatial latent semble quelque part vraisemblable. Pourtant, il y a aussi un raisonnement où la position de quelqu'un dans la société (emploi, état marital, etc.) détermine ses appétences et son comportement. Je ne veux pas ici rentrer dans le débat sur le changement sociétal, la diversification des styles de vie, l'individuation du rapport au monde. Je veux soulever la tension entre envie de diversification de la société locale à LLN et le fait que ce soit partiellement ce manque de diversité qui permet la démarche entreprise par Remy et Voyé.

Une dernière remarque souligne la maîtrise des conditions de cette diversification par l'Université, notamment la propriété du foncier et des fonds commerciaux. Grâce à cette propriété, l'UCL a pu, plus que réglementer, promouvoir et gérer l'occupation du sol et notamment les commerces. La méthode est construite autour du constat que les commerces et les équipements socio-culturels ne sont pas tous équivalents. Les spécificités d'un établissement commercial sont importantes dans la détermination des conséquences dans les usages et ambiances. C'est parce que l'UCL peut le maîtriser que Remy et Voyé peuvent se livrer à l'exercice de détail de penser exactement où chaque programme doit se situer. La question devient (comme cela aurait pu être pour la remarque antérieure) comment faire ailleurs (ou aujourd'hui) lorsqu'on n'a pas cette capacité à réguler finement l'occupation des immeubles ?

### **4.3.3 Démographie et prise en compte des usages**

La dimension sociologique du concept d'espace public mobilisé à Louvain-la-Neuve impliquait une territorialité partagée au centre urbain, graduellement restreinte dans les quartiers résidentiels (technicien, entretien du 26/11/2013). L'idée même d'une



ville universitaire refusait l'entre soi de la communauté universitaire, notamment des étudiants et des jeunes cadres, un autre public « *naturel* » du produit Louvain-la-Neuve (Remy & Voyé, 1974). La diversification de la population résidente et des usagers était donc un enjeu important.

Cette préoccupation pour la composition démographique de la ville précède la réflexion sur le cadre bâti. La programmation et conception urbaines commencent avec la définition de l'objectif démographique : 50000 habitants (revu à la baisse à plusieurs reprises), dont 2/3 de non-étudiants<sup>183</sup>. Quand en 1999 la population non-étudiante devient enfin majoritaire, cela est célébré comme une réussite (Guisset, Hermia, Eggerickx, Albarello, & Hesse, 2007).

Plusieurs choix urbanistiques ont pris en compte ce besoin d'attractivité du site. La situation de la ville, à proximité de deux autoroutes et d'une importante ligne de chemin de fer cherchait à rendre LLN attirante pour des résidents qui ne travailleraient pas sur place et pour des visiteurs. Le choix des équipements prenait en compte l'offre régionale, recherchant des complémentarités (Centre de sociologie des organisations, 1974). D'ailleurs, le renforcement du rôle régional a été un argument majeur pour l'installation de l'Esplanade et de la rue Charlemagne (technicien, entretien du 26/11/2013), ainsi que de la fonction résidentielle en centre urbain, important pour nuancer la trop forte présence d'étudiants (Remy, 2005, p. 117). Le parc scientifique était aussi un moyen d'attirer des résidents et des emplois, donc des usagers du site.

Tout cela fait de la promotion urbaine un outil important, de manière indirecte, de prise en compte des usages, puisqu'elle était essentielle pour garantir la diversité populationnelle. La promotion devait rendre le site globalement attractif, mais aussi pourvoir une offre diverse de logement, pour attirer différentes catégories de résidents<sup>184</sup>, y compris du logement social.

L'importance accordée aux caractéristiques de la population reflète les conséquences d'une conception sociologique de l'espace public, ici le rapport à l'altérité. Il est notamment question, à mon avis, de comment la production de l'espace public peut créer cette diversité au sein de ces usagers. Certes, ne pas l'empêcher, c'est déjà un bon début, et un design universel, des sous-espaces répondant à différentes catégories peuvent participer à ce-jeu. Toutefois, elle n'y peut rien face à la composition sociale du quartier, voire de la ville. Sans entrer dans les débats sur les bienfaits ou l'inutilité des

---

<sup>183</sup> Pour rappel, 15000 étudiants étant la bonne taille d'une université, 1:3 le bon ratio étudiant/non étudiant, 45000 s'arrondi à 50000.

<sup>184</sup> Par exemple, le logement individuel donne lieu, au fur et à mesure que la demande pour la ville devient plus forte, à une offre en collectif, finalement très attractif pour des retraités. Le succès de la ville et l'augmentation des prix de construction en Belgique font de LLN une ville chère à présent. Les discussions sur le nouveau quartier au Nord de Lauzelle se posent la question des outils pour garantir une diversité socioéconomique des nouveaux résidents (technicien, entretien du 07/11/2013 ; technicien, entretien du 03/12/2013 ; membre associatif, entretien du 30/10/2013).

politiques de mixité sociale, ce que la production de l'espace public doit se demander est, à mon avis, pour quelles territorialités (pour reprendre les mots de Remy) veut-elle s'organiser : partagée ou pas ? C'est en gros la discussion entre espaces publics et paroissiaux ou communautaires mentionnée dans le chapitre 1. Les procédures et les solutions à mettre en œuvre ne sont probablement pas les mêmes.

Jusqu'ici j'ai montré en quoi la prise en compte des usages à Louvain-la-Neuve précède la conception des espaces publics. Cette dernière est le sujet de la section suivante.

#### **4.3.4 *Quid du projet d'espace public ?***

La conception et la réalisation des espaces publics à Louvain-la-Neuve se fait au moment du lotissement. Le plan de lotissement et la procédure exigeante pour obtenir un permis de construire et un contrat de bail cherchent à garantir les principes et la qualité de l'espace public. La réalisation des espaces publics est la responsabilité du lotisseur, la plupart des cas le duo UCL-INESU<sup>185</sup>. Sa conception était la responsabilité d'UA, jusqu'à son extinction<sup>186</sup>. Pour prendre en charge cette mission espaces publics, le groupe UA avait intégré deux designers industriels dans son équipe.

Les espaces publics de Louvain-la-Neuve étaient conditionnées par certaines décisions préalables, notamment le respect maximum le relief du sol, pour être le plus économe possible en termes de terrassements et de mouvements du sol, et celle de concevoir le plus possible les espaces verts de manière à respecter les eaux de ruissellement et la percolation, pour diminuer le réseau d'égouttage (Capart, 2009, p. 117). Compte tenu du relief mouvementé du site, la question des dénivelés est devenue importante. On a déjà vu l'importance des jeux d'escaliers dans le paysage urbain. Malgré cette contrainte orographique, on pense la ville de manière à ce que tout endroit soit accessible aux personnes en mobilité réduite (Capart, 2009, p. 118). Cela est poussé par les revendications d'une association d'étudiants handicapés de l'université, dès 1972. Ces consignes ont été intégrées dans le manuel structurant la conception des aménagements des espaces extérieurs, par exemple des rampes d'accès à tous les

---

<sup>185</sup> Il y a des exceptions, comme un lotissement aux Bruyères et les expansions récentes du centre urbain sur dalle. Dans ces cas, les dispositifs présentés dans le chapitre 2 permettent à l'UCL de garder une forte maîtrise du processus.

<sup>186</sup> Donc : la majorité des espaces publics du Biéreau, du centre-urbain excepté l'opération Esplanade/Charlemagne, de la première phase des Bruyères, de l'Hocaille et de Lauzelle ont été à sa charge. La place des Sciences en est une exception majeure et assez unique – le concepteur des bâtiments reçoit aussi la commande pour la place, le tout étant compris comme un ensemble. Cela aide aussi à expliquer comment le formalisme de cette place diverge de la majorité des solutions de projet que j'ai pu illustrer dans le chapitre précédent. Les espaces publics de la deuxième phase de Bruyères ont été contractés à une maîtrise d'œuvre externe (intégrant des anciens du groupe UA) et les projets pour les extensions de la dalle sont la responsabilité des promoteurs respectifs.

bâtiments. Cette revendication a poussé la question plus générale des corps porteurs (technicien, entretien du 07/11/2013).

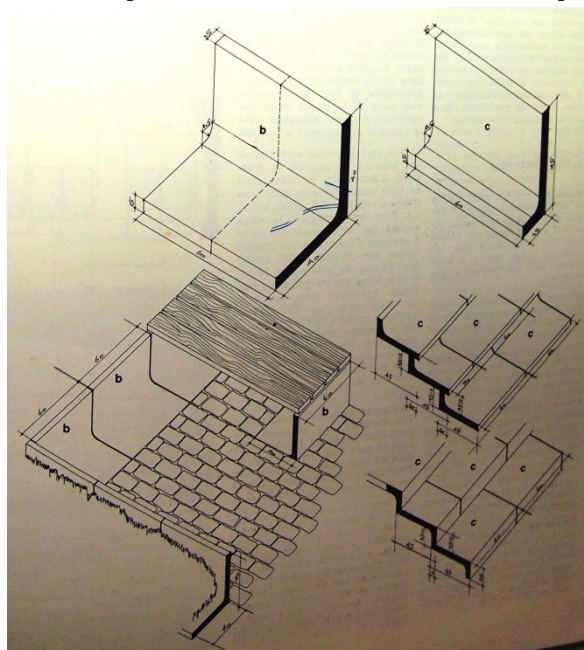
Le fonctionnement de l'UCL à l'époque, avec l'intense dialogue entre les différents services urbanistiques, implique que l'université se portait effectivement comme maître d'ouvrage et maître d'œuvre des espaces publics de la ville, sous le pilotage de Lemaire. Cette manière de faire, présentée dans 2.3, brouille les limites entre programme et conception – je n'ai trouvé aucune trace, soit dans les archives, soit dans les entretiens, d'un découpage quelconque de ce genre. Un tel phasage semble avoir été remplacé par le constant dialogue au sein du groupe UA, voire du Co.O quand il en était question, par la typologie macro opposant place urbaine et place académique ; et par l'exercice de se mettre dans la peau des usagers futurs et en imaginant trajets, attentes et perceptions, soit à partir des scénarios de vie sociale, soit à partir de l'endoscope et de la maquette.

Vis-à-vis des prolifiques récits de la conception du tissu urbain de Louvain-la-Neuve et de l'importance de ses espaces publics, le manque de récits du même ordre sur « l'habillage » de ces espaces est assez surprenant. Les mentions – récurrentes, en effet – au choix de quelques matériaux en sont la grande exception. A la suite de mon enquête, j'argumenterai que cela ne découle que partiellement d'un lapsus. La plus forte justification est que, à mon avis, dans ce domaine, les grandes options et lignes directrices marquent la démarche, plutôt que leur déclinaison dans les espaces concrets.

C'est autour des matériaux pour le revêtement des sols qui se concentrent les recherches initiales du groupe UA. C'était une préoccupation de Raymond Lemaire dès 1970 – sur une ville dont les bâtiments seraient entièrement couverts de briques, il fallait un matériau capable d'en assurer un dialogue satisfaisant (Lechat, 2001, p. 139), notamment une échelle appropriée entre les unités minimales des revêtements des façades et du sol. Pour la brique, il fallait rencontrer un module d'une taille adéquate. L'importance d'une gamme restreinte de matériaux était aussi un souci avec le renforcement de l'identité (et de l'identification) de la ville nouvelle (Capart, 2009, p. 118). Il fallait contrer ce qui était perçu comme une mauvaise image des revêtements du sol et du mobilier urbain dans la Belgique de l'époque, « *d'un désordre urbain qui n'était pas très soigné* » (technicien, entretien du 07/11/2013).

C'est ainsi qu'UA développe un cahier des charges pour un petit pavé de béton blanc (14cmx14x9) capable de répondre à ces consignes. Les espaces piétonniers des premières années de création sont revêtus avec. Les designers d'UA ont aussi développé une série de modules polyvalents et éléments de mobilier de ce même matériau, le Blanc de Bièrges. Le plus utilisé de ces modules a été celui pour les marches.

Figure 156- Les modules pour le mobilier urbain de LLN et exemples de son usage



Source : (Feuillat & Rahir, 1973)

La création du matériau et des modules est la base de la conception des espaces publics de LLN. Ayant défini ces éléments basiques, les designers se dédient à l'élaboration d'un *vade mecum*, à la fois vocabulaire et grammaire de l'aménagement. Ce document (Groupe Urbanisme-Architecture, 1973a) présentait, pour chaque type du réseau piétonnier (cf. 2.3) les principes d'aménagement, les matériaux à utiliser et des solutions-type dessinées. Le guide servait à la décision pour chaque aménagement :

*« notre préoccupation a été de créer un système d'éléments dont on peut doser l'utilisation selon l'endroit, l'ambiance, les matériaux de l'architecture proche, l'ensoleillement, et qui peuvent également se combiner à des éléments d'explosion du système : espaces sculptés, matériaux naturels »*  
(Feuillat & Rahir, 1973, p. 41).

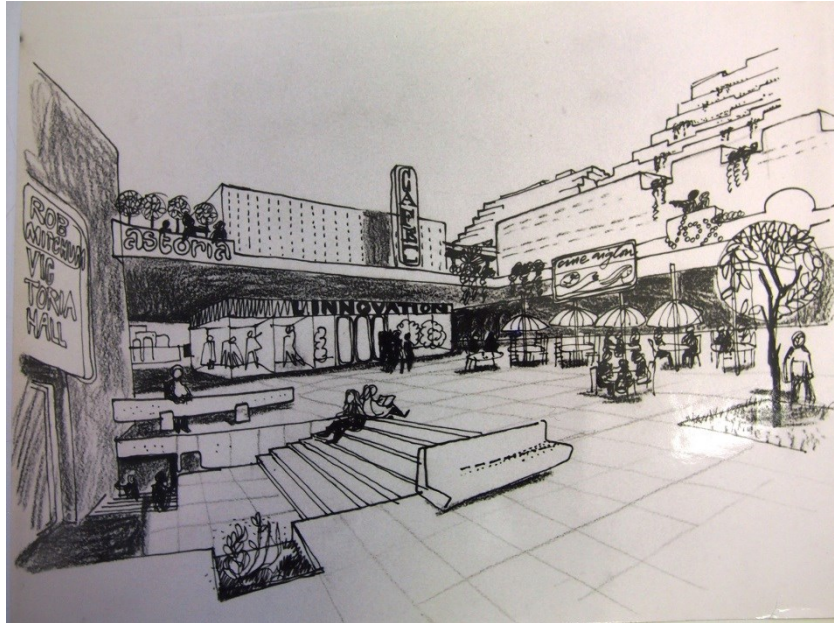
Ces décisions étaient résolument *ad hoc* et non systématisées, chacune discutée et décidée à travers le processus de *brain storming* typique du groupe UA (technicien, entretien du 07/11/2013).

L'aménagement des espaces publics n'était pas, alors, l'instance de prise en compte des usages la plus poussée dans l'urbanisme néo-louvaniste. Certes, on pensait à aménager des prises pour que des séjours puissent s'y dérouler. L'intégration de ces prises aux aménagements était le choix le plus fréquent : *« on refusait le mobilier urbain comme tel »* (technicien, entretien du 13/12/2013). Le choix était clair, le rare mobilier, dans le même matériau que le sol, devait apparaître comme une continuation de celui-ci, et pas comme un objet étranger : *« les éléments existants partent d'une volonté de lier le mobilier urbain au sol ; de constituer aussi une base élémentaire »* (Rahir, 1974) ; *« tout ce que nous ajouterons à ces espaces doit s'intégrer à l'aménagement du sol construit et en être le prolongement »* (Rahir, 1972). Mais la priorité était, bien plus que le confort des

espaces concrets, de « *construire une unité d'image [...] d'où l'importance des pavés de Bierges* » (technicien, entretien du 26/11/2013).

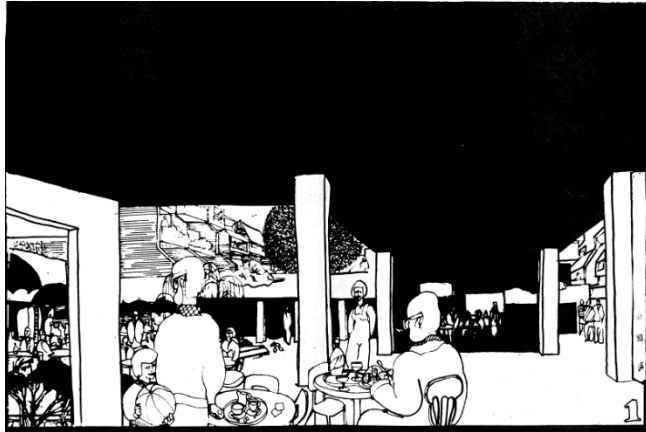
Les séjours plus prolongés étaient aussi partiellement renvoyés aux terrasses, équipement très présent dans les images et discours sur les ambiances urbaines souhaitées pour la ville (cf., entre autres, les études de Remy et Voyé cités ici, mais aussi les images reproduites ci-dessus).

Figure 157- Des esquisses projetant la vie urbaine de LLN



Auteur : Groupe Urbanisme-Architecture. Source : Archives d'AGUA





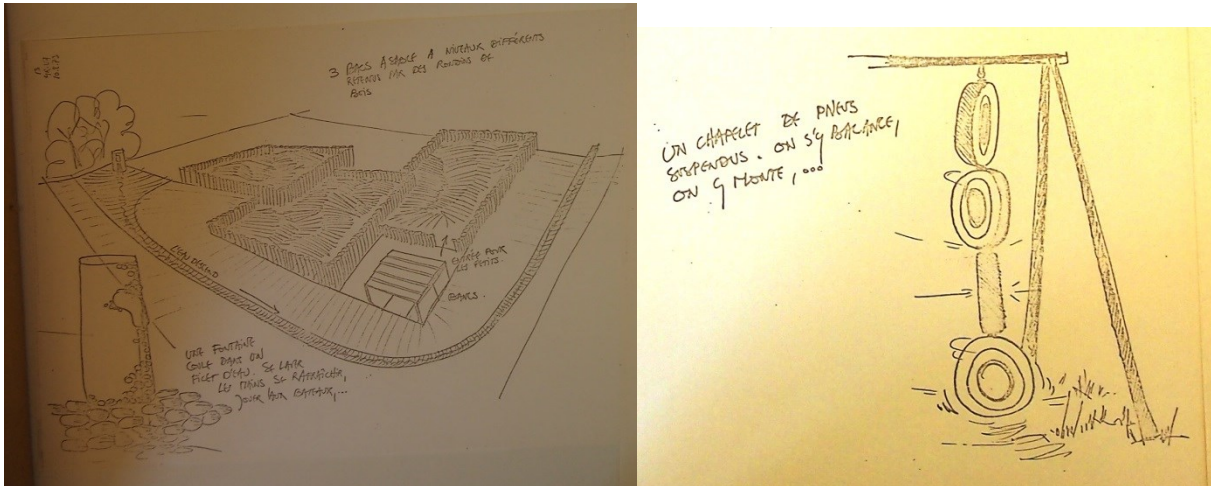
Source : Groupe Urbanisme-Architecture (1973b)

Les designers d'UA ont par ailleurs développé une ligne d'éclairage urbain, qui essayait de répondre à des objectifs de sécurisation, de création d'ambiances et de diminution du gaspillage énergétique (technicien, entretien du 07/11/2013).

Pour les quartiers, une réflexion sur les usages s'est partiellement menée autour de la notion d'unité de voisinage, selon laquelle un quartier est composé d'un centre et de plusieurs unités. Celles-ci regroupaient plusieurs dizaines de logements, traités avec une certaine unité architecturale. Cette conception du voisinage est héritée de l'esprit soixante-huitard dans l'encouragement des communautés de voisinage comme formes de développement d'un habitat partagé (technicien, entretien du 26/11/2013). Cet esprit était par ailleurs visible dans certaines options de projet et processus. D'un point de vue formel, par exemple, des haies n'étaient pas prévues entre les jardins des maisons. D'un point de vue procédural, les habitants ont été explicitement appelés à la coproduction de leurs lieux de vie quotidienne (technicien, entretien du 26/11/2013).

Lorsqu'un de ces sous-ensembles devenait habité, il était fréquent qu'un des designers du groupe UA s'engage dans un processus de co-construction des espaces de la proximité immédiate, notamment des aires de jeux pour enfants. Il discutait avec les nouveaux habitants autour de leurs attentes et développait par la suite une proposition. L'Université, par le biais de ce designer, fournissait des matériaux pour lesquels elle avait entrepris plusieurs démarches pour les récolter, principalement du bois, auprès d'acteurs économiques belges. C'était par la suite aux habitants, avec l'accompagnement du designer, d'assembler les espaces (technicien, entretien du 07/11/2013). UA avait même esquissé une ligne de jeux d'enfants, une espèce de catalogue, constructibles à partir de matériaux récupérés et/ou à bas coût (du bois, des cordes, etc.).

Figure 158- exemples des jeux d'enfants dessinés par le groupe UA



Source : (Rahir, 1972)

Le projet d'espace public devait avant tout créer une image capable d'identifier la ville. Cette importance de l'image et le caractère piétonnier des espaces fait du sol un objet d'attention majeure. De même pour la disposition du mobilier et le choix d'intégrer autant que possible des possibilités d'assise dans les *designs* eux-mêmes (sans mobilier), profitant des dénivelés (marches, murets, etc.). Si le mobilier, surtout les bancs, sont rares en centre urbain, les possibilités de s'asseoir sont plus abondantes. Les bancs se font plus fréquents dans les espaces résidentiels (cf. chapitre 3), mais c'est surtout dans les espaces des unités de voisinage qu'ils jouent leur rôle. Ils étaient bien plus que des simples objets, une prise pour fonctionner. Ils étaient une manière de forger l'esprit communautaire dans la ville nouvelle.

#### 4.3.5 La « gestion de la mixité » et prise en compte des usages

La croissance de la ville intensifie les conflits de voisinage, surtout ceux liés à la vie étudiante la nuit. Les festivités étudiantes au long des années ont été marquées par certains accidents mortels dus à la consommation d'alcool, ce qui a naturellement interpellé l'Université. Par conséquent, elle s'empare de plus en plus de la gestion de cette vie étudiante, profitant des possibilités apportées par la propriété foncière et l'affiliation institutionnelle des étudiants. Par ailleurs, l'opération Esplanade-Charlemagne déclenche un ensemble de nouvelles problématiques sur le centre urbain, menant à la création du dispositif de gestion de centre-ville. Cette section traite de ces deux exemples, pour montrer comment les acteurs de Louvain-la-Neuve, notamment l'université, recherchent une gestion orientée vers les usages de l'espace public, parfois à travers d'outils indirects.

##### 4.3.5.1 La gestion de la vie étudiante

Dans un bilan de l'expérience néo-louvaniste, Jean Remy (2005, p. 113) reconnaît que les théorisations de départ avaient sous-estimé l'importance des groupes d'appartenance, même dans les situations de territorialité partagée dans le centre

urbain. De même, la dispersion de certains équipements de l'animation étudiante pour la diffuser et favoriser des formes de proximité a généré des conflits de voisinage.

Devant ces conflits, l'université a, d'une part, recherché un certain zonage des lieux d'animation étudiante<sup>187</sup> et, d'autre part, entamé une réflexion sur la bonne échelle du mélange entre les logements des étudiants et du reste de population. Par ailleurs, l'idée même de forts rapports de voisinage se heurte aux temporalités de la forte mobilité résidentielle étudiante. Le défi devient moins ambitieux, comment favoriser les échanges tout en minimisant les désagréments ? Ce n'est pas une stratégie de séparation des populations, l'UCL maintient à présent une politique de mixité (membre du cabinet du vice-recteur, entretien du 15/11/2013) : la concentration des cercles existe, mais ils se trouvent malgré tout dans trois quartiers distincts. La présence d'une mixité étudiante et non-étudiante est toujours souhaitée au niveau des quartiers, mais elle se heurte à présent aux disponibilités foncières, qui en contraignent le choix (de localisation de nouveaux logements étudiants).

La maîtrise foncière et de l'immobilier permettent encore une fois à l'université d'intervenir et de négocier avec les étudiants. C'est un des piliers d'un fort encadrement de l'animation étudiante depuis la fondation de la ville. Au départ, les étudiants ont été appelés à contribuer activement à la dynamisation de la vie socio-culturelle du nouveau site. C'est le cas des kots à projet, qui ont été stimulés par l'université en partie pour la poursuite d'objectifs de cet ordre.

Propriétaire des lieux d'animation étudiante (les cercles et régionales<sup>188</sup> en sont locataires), l'université y trouve un moyen pour réguler leur activité. Pendant les premières décennies la seule réglementation applicable à ces lieux était communale, mais un faible contrôle de son application avait permis certains excès (membre du cabinet du vice-recteur, entretien du 15/11/2013). A partir des années 1990, l'université intervient davantage. Elle mène des aménagements dans des lieux, améliorant la ventilation (ce qui permet fermer fenêtres et portes) et l'insonorisation. Dans certains cas, cela a été concomitant aux relocalisations mentionnées.

La contrepartie des travaux est la création de la charte Aune en 1995. Elle régleme la vie festive des cercles et des régionales et est régulièrement renégociée (tous les trois ans). Elle pose le cadre et les conditions dans lesquelles ces lieux peuvent fonctionner (Lambert, 2012, pp. 23-24). Elle contient encore des normes de sécurité des salles, de gestion du bruit et de la sonorisation et de la propreté des locaux et de ses abords. Elle régleme encore le rôle du service de gardiennage de l'université<sup>189</sup>, qui

---

<sup>187</sup> Les cercles deviennent graduellement concentrés dans la zone de la place des Sciences et les logements dans les environs se transforment progressivement dans des bureaux

<sup>188</sup> Les cercles sont des lieux de vie sociale étudiante associés à une faculté, les régionales à une région. Les kots à projet sont des résidences étudiantes où les résidents sont porteurs d'un projet social, solidaire et/ou culturel.

<sup>189</sup> L'entreprise sous-traitante du gardiennage sur le site a, par ailleurs, une équipe dédiée aux questions de l'animation. Formée spécifiquement à ces questions, elle a à la fois une mission de vigilance



coopère avec les responsables des salles d'animation pour le respect de la charte. Deux réunions par an entre le Vice-recteur aux affaires étudiantes, les services impliqués et les groupes étudiants évaluent sa mise en œuvre et l'activité des cercles et des régionales.

Une instance de concertation – le groupe des référés - réunit des membres de l'université concernés par l'animation étudiante et des membres des grands collectifs étudiants. Le médiateur urbain y est convié. Elle sert à mener des discussions de fond et intervient lors de difficultés importantes (Lambert, 2012) et sur les conséquences d'infractions à la charte (membre du cabinet du vice-recteur, entretien du 15/11/2013).

De manière analogue, il y a un protocole régulant les baptêmes, aussi bien qu'une commission responsable pour l'examen des programmes des festivités et l'évaluation de sa mise en œuvre. Par ailleurs, ces moments spéciaux dans le calendrier de la ville justifient parfois la mise en place de règlements de police intérimaires, régulant les usages de certains espaces publics (membre du cabinet du vice-recteur, entretien du 15/11/2013). C'est le cas des abords du lac pendant la fin des cours, en juin.

La régulation de la vie étudiante en dehors des locaux de l'université est plus difficile. C'est à ce moment que l'UCL joue sur l'affiliation institutionnelle des étudiants.

Un premier exemple est celui des occupations temporaires des espaces publics. Majoritairement rétrocédés à la ville une fois les lotissements achevés, c'est elle qui doit les autoriser. L'université n'a aucune prérogative légale sur le sujet, mais peut en subir les conséquences en termes d'image. Elle joue ainsi sur une sorte de loyauté institutionnelle et « *du savoir vivre* » (membre du cabinet du vice-recteur, entretien du 15/11/2013) entre université et étudiants, construite patiemment dans la pléthore d'instances de concertation où université et étudiants interagissent.

Cette dynamique est par ailleurs facilitée par l'auto-organisation des étudiants du calendrier des événements pour éviter des conflits d'agenda. La convocation des étudiants au vice-rectorat est un autre outil disponible, lorsque certains événements ne correspondraient pas à la ligne politique de l'université<sup>190</sup>. L'université a ainsi créé un courrier-type pour la demande d'autorisation pour l'organisation de ce type d'événements, « *pour qu'on puisse formuler des recommandations en lien avec nos valeurs, que la police ne donnerait pas* » (membre du cabinet du vice-recteur, entretien du 15/11/2013). L'UCL veille surtout à ce que des événements à but commercial explicite et sponsorisés par des marques d'alcool, de tabac, etc. soient évités, aussi bien que des manifestations que provoqueraient trop de nuisances ou attireraient des masses excessives de public.

---

des alentours des surfaces mais aussi de veiller à l'application de la charte. Ces équipes ont par ailleurs de devoir de reporter au vice-rectorat aux affaires étudiantes sur ces questions (membre du cabinet du vice-recteur, entretien du 15/11/2013).

<sup>190</sup> Ces convocations sont par ailleurs la norme lorsque des étudiants sont hospitalisés à cause d'une consommation excessive d'alcool, où ils reçoivent de la formation sur les dangers de ces états.

La consommation d'alcool est un autre enjeu majeur, que la seule réglementation des lieux d'animation ne peut pas résoudre. Elle peut même parfois avoir des effets pervers, lorsque certains comportements interdits se déplacent hors du cadre structuré par l'université<sup>191</sup>. C'est pourquoi l'université engage des actions éducatives sur le sujet auprès des étudiants et des actions de formation auprès des responsables des lieux d'animation. Ces efforts de sensibilisation pour la consommation d'alcool se redoublent lors des événements tels que les 24 heures vélo.

Au-delà d'un certain paternalisme de l'université, ce parcours par la gestion de la mixité et de la vie étudiante illustre encore une fois l'importance de la maîtrise du foncier, y compris pour la gestion de la vie sociale. Cela est d'autant plus important que les intentions de départ ont sous-estimé les difficultés du vivre-ensemble en ville. Elle montre aussi comment la multiplication d'instances de concertation où l'université interagit avec ses étudiants, et notamment des étudiants-relais, permet la mise en place d'un dispositif de régulation de la vie sociale et des usages des espaces publics, fait à partir de négociations permanentes.

#### **4.3.5.2 Un dispositif de gestion de centre-ville**

Les dispositifs de gestion de centre-ville (GCV) sont des partenariats public-privé visant l'amélioration de ces espaces, notamment de leur dynamisme commercial. Ils ne remplacent pas les autorités publiques, ils ajoutent des pratiques de gestion spécifiques à ces centres. La mise en réseau des différents acteurs de ces territoires est aussi un objectif important.

A Louvain-la-Neuve, un tel dispositif existe depuis 2003, reconnu par la région wallonne dès 2006. Il réunit la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, la région Wallonne, l'association des commerçants du centre-ville, l'Esplanade, les trois principaux promoteurs immobiliers du centre, l'Université, les étudiants et l'Association des habitants. Ses objectifs sont classiques d'un GCV : mise en réseau, partage de ressources et d'objectifs, co-construction d'un plan stratégique et un suivi constant de sa mise en œuvre. Le plan stratégique privilégie des objectifs d'image et ne donne pas des objectifs de profit (gestionnaire, entretien du 04/11/2013). Sa création est déclenchée par l'arrivée du centre commercial en 2005, à l'initiative de ses promoteurs. Il n'est pas une réaction à une crise, comme c'est souvent le cas. L'arrivée de l'Esplanade est un prétexte pour s'affranchir d'une gestion commerciale insuffisamment professionnalisée au sein de l'UCL.

Le dispositif permet la régulation de certains dysfonctionnements du centre urbain, tels que la présence excessive de voitures sur la dalle à cause des livraisons et la désorganisation de la signalétique et de la publicité. En outre, le dispositif fait des

---

<sup>191</sup> C'est par exemple le cas de la consommation d'alcools forts. Interdits dans les lieux d'animation de l'UCL (suite au décès d'un étudiant), leur consommation continue à prendre place dans les domiciles des étudiants, en début de soirée (membre du cabinet du vice-recteur, entretien du 15/11/2013).

enquêtes de satisfaction et des comptages des utilisateurs du centre urbain. Ces enquêtes démystifient certaines perceptions dominantes et relèvent des problématiques jusque-là inaperçues. L'image est aussi travaillée à travers deux événements annuels (Louvain-la-Plage et Louvain-la-Neige). Enfin, devant l'insatisfaction face à la propreté, le GCV a renforcé les équipes de propreté de la ville et de l'université.

Plus récemment, le dispositif s'est engagé dans une réflexion pour un futur réaménagement de la place des Wallons. Dans un projet URBACT pour la redynamisation des centres de villes anciennes (LLN était considérée comme un modèle), le GCV a choisi la place des Wallons comme son terrain d'études et d'intervention future. Elle serait devenue une place où on ne s'arrête plus pendant la journée, qui a mal vieilli et qui n'a pas su trouver sa nouvelle fonction suite à la relocalisation du centre vers la dalle (SURE, 2013). Son rôle de centralité pour les festivités étudiantes posait aussi quelques soucis. Le projet a inclus la réalisation d'un film en *time lapse* pour saisir le rapport circulation/séjour sur la place, une enquête sur les perceptions et attentes des usagers et la mise en œuvre temporaire d'une solution de *placemaking*. Le projet a fourni un forum pour l'échange entre les différents acteurs concernés et produit des inputs considérables pour la discussion du futur aménagement de la place, actuellement en cours.

Le GCV de Louvain-la-Neuve illustre les différences entre la prise en compte des usages en tant qu'exercice de projection, d'anticipation, et en tant que pratique gestionnaire –l'une ne présuppose pas l'autre. Nous avons vu, avant cette section, que la prise en compte des usages en tant qu'activité de conception avait impliqué une conceptualisation très fine des pratiques spatiales et de leur rapport à l'espace et à la vie quotidienne. Néanmoins, elle n'a pas été accompagnée par la mise en place d'un dispositif de suivi qui essaierait d'objectiver les usages effectifs d'une manière analogue.

Cette gestion des usages était vraisemblablement faite dans des instances de concertation, elle était donc une question politique. Ce que le GCV apporte, entre autres, est une technicisation de cette gestion (qui n'enlève guère son caractère politique) : plan stratégique, enquêtes et dispositifs de suivi, réseaux internationaux d'expertise... Ces données ont permis de préciser le fonctionnement du centre urbain et d'apporter des améliorations immédiates à certains dysfonctionnements (signalétique, livraisons, propreté). Il y a un rapport information-action très étroit. Le recours à l'enquête pour la place des Wallons, et l'intervention *placemaking* qui a suivi, n'a pas, quant à lui, abouti à un réaménagement de la place. Il est possible que cela soit à cause de l'absence d'un dispositif de production de l'espace mature comme à Lyon et à Lisbonne, qui assurerait la liaison entre la récolte d'information et le passage à l'action.

#### **4.3.6 Des pratiques de concertation et de médiation urbaine**

L'administration de l'université engageait l'ensemble de la communauté académique, au moins depuis le déménagement (par exemple dans la programmation

académique). Il y a eu aussi, dès le début, des dispositifs de concertation autour du développement du site, où les résidents étaient présents. De son côté, la Ville a aussi créé de telles instances. Nous avons vu aussi comment ces instances servent à réguler la vie étudiante et comment les résidents ont à un moment été engagés dans la co-production des espaces de leur voisinage. Je systématise, par la suite, les pratiques de concertation et médiation urbaines sur le site.

#### **4.3.6.1 La concertation**

Le Conseil des résidents (habitants et étudiants) a été créé aux débuts de la ville, sous l'impulsion de l'université. Il a réussi assez rapidement à assister au Co.O en tant qu'observateur. La population étudiante a également développé une vie commune très institutionnalisée en plusieurs cercles, régionales, kots à projet..., qui se font représenter par l'Association générale des étudiants louvanistes (AGL). L'université était leur grand interlocuteur aux débuts, la commune en devient un plus fréquent au fil du temps. La Ville elle-même crée son instance de concertation, la Commission consultative d'aménagement du territoire (CCAT). L'évolution de la législation urbanistique wallonne implique par ailleurs des mécanismes d'enquête publique plus fréquents.

A présent, le paysage institutionnel de Ottignies-Louvain-la-Neuve est marqué par une panoplie d'instances liant l'UCL, la Ville et les différents groupes d'intérêt locaux dans des géométries variables, d'arènes bipartites à la pentapartite réunissant Université, Ville, habitants, étudiants et commerçants. Leur agenda est marqué par les questions du moment, plutôt que par une définition préalable des compétences de chaque instance (sauf pour les arènes thématiques qu'on a pu voir). Finalement, ces instances de concertation se dédient plus à une gestion de la ville de Louvain-la-Neuve qu'à un engagement de toute la communauté dans les discussions de fond sur son développement urbain (membre associatif, entretien du 30/10/2013 ; technicien, entretien du 10/12/2013).

La pratique courante de l'Université est, selon plusieurs enquêtés, de n'engager les différents partenaires que dans un moment où les projets sont déjà très travaillés par leurs promoteurs. Cependant, la tradition de l'engagement des acteurs a contribué à une culture locale forte d'implication des résidents et usagers du site dans la vie politique locale, capable de bloquer, ou au moins ralentir, les plans de l'université pour le site (Lechat, 2001)<sup>192</sup>.

#### **4.3.6.2 La médiation urbaine**

Le développement de la ville a impliqué nécessairement un affaiblissement des liens entre l'université et ses résidents. Le personnel de l'administration urbaine

---

<sup>192</sup> Par exemple, au tout début du développement du site, les liaisons automobiles inter-quartiers ont été abandonnées à cause d'une forte opposition des résidents. Certains résidents se sont aussi fortement opposés aux projets initiaux de l'Esplanade, contribuant à ce que les intentions initiales du promoteur soient retravaillées.

diminue, et se consacre aux questions promotionnelles et urbanistiques. A partir des années 1980, la gestion de petits problèmes de proximité devient compliquée pour l'université (Lechat, 2001, p. 307).

L'UCL entretenait l'idée d'un médiateur urbain depuis les années 1970, mais elle ne disposait pas des ressources financières. En outre, il fallait aussi qu'un tel médiateur soit externe aux services de l'université, pour qu'il soit neutre dans la médiation des rapports entre résidents et université. En 1992, le départ à la retraite du commandant de la gendarmerie d'Ottignies est une opportunité à saisir : grand connaisseur du site et des habitants, personnalité appréciée par les services de l'université. Il est embauché par l'université, certes, mais ne lui rend pas compte (et exerce en régime de bénévolat).

Sa mission est floue et il prend plusieurs initiatives qui sortent d'un entendement strict de la « médiation » (médiateur, entretien du 12/11/2013). Le gros de son travail est réactif, relève d'une petite gestion quotidienne, essayant de concilier des disputes entre des individus ou entre eux et l'université, dans le but d'éviter une intervention de la justice. Mais il peut aussi anticiper des situations potentiellement problématiques. Dans ces cas, il les signale les autorités compétences pour les résoudre. Enfin, grâce à son expérience, il est aussi parfois appelé à collaborer avec le dispositif de gestion de centre-ville, notamment dans l'organisation d'événements (Louvain-la-Plage en particulier) et dans la mise en place de la nouvelle signalétique.

Souvent appelé à réguler des conflits de voisinage, ces questions peuvent parfois être de l'ordre des usages de l'espace public, par exemple des nuisances. Pourtant, ce n'est pas le gros de son intervention. Le médiateur urbain n'est pas un acteur majeur dans la régulation des usages des espaces publics de la ville.

Néanmoins, le médiateur et les divers dispositifs de concertation qui ne relèvent pas strictement de l'espace public posent la question des outils pour gérer ces espaces, notamment lorsqu'ils sont source de conflit. Il y a une dimension de la gestion qui est strictement associée aux espaces (gestion quotidienne, animation), où on est dans un cas de figure qui passe par l'adaptation des manières de faire à des nouveaux enjeux, voire à la prise en charge de nouvelles compétences et expertises. Pourtant, la concertation et la médiation apparaissent comme des outils qui peuvent indirectement contribuer à la gestion des conflits ou au moins à créer les rapports entre acteurs qui rendent cette action plus aisée. Ce n'est pas loin de ce que le PDCM a fait à la Mouraria (cf. chapitre 5) et cela rejoint les questions que j'ai posées sur le rapport entre concertation et enquêtes d'usage à Lyon. La gestion des usages de l'espace public peut donc passer par des instances qui ne le concernent pas exclusivement. Cette gestion devient néanmoins politisée. Si de telles instances deviennent des outils de gestion des espaces, il faut se poser la question de la bonne échelle – qui faut-il inviter ? Nous retombons sur la probabilité du renforcement de la proximité comme le rapport légitime à la décision sur les espaces publics, dont les conséquences ne sont pas anodines.

### **4.3.7 Discussion**

L'exceptionnalité de Louvain-la-Neuve, où l'Université est propriétaire foncier, principal acteur urbain et promoteur, permet une différence majeure par rapport aux deux autres terrains d'études. Aux débuts de la ville, c'est bien plus une idée de vie sociale qui est l'objet majeur de conception, plutôt qu'un espace matériel. La « prise en compte des usages », c'est-à-dire la création d'une certaine urbanité, a donc été recherchée par un ensemble d'outils, dès la conception et programmation urbaines jusqu'à la promotion immobilière. Ce que certains aménagements dans d'autres villes essaient de mitiger, comme des situations d'enclavement, sont évitées dès le départ, précisément en raison de leur impact sur les usages des espaces publics. Le design des espaces publics au sens strict demeure important, mais son rôle est plutôt de conforter et d'encadrer ce qu'aurait été induit par d'autres mesures.

L'importance de son statut de propriétaire foncier et plus grande institution au sein de la ville gardent leur importance dans la gestion des espaces publics et dans les multiples instances de concertation. Cela n'est pas évident, puisque l'évolution du cadre réglementaire et du territoire ont mené à une montée en puissance du pouvoir communal, qui est d'ailleurs le gestionnaire de la majorité de la ville nouvelle.

## **4.4 SYNTHÈSE COMPARATIVE**

### **4.4.1 Des pratiques diverses au sein d'une même ville**

Un premier constat suite à cette longue présentation des pratiques sur les trois terrains d'études est celui de la diversité, non seulement entre les trois villes, mais aussi au sein d'une même ville. C'est-à-dire que, malgré la maturité de démarches censées systématiser ou apporter de la cohérence à la production des espaces publics, des « exceptions » peuvent toujours être repérées dans tous les cas.

Cela implique, d'abord, que parler de la production de l'espace public sur n'importe lequel des trois terrains soit fait d'une manière nuancée. Le Grand Lyon, la mairie de Lisbonne et l'UCL ne sont donc pas des acteurs monolithiques dont la rationalité et l'action seraient immuables. En outre, cette diversité suggère que les espaces publics, malgré tous les efforts de systématisation et de réguler leur production à une échelle plus petite, gardent une capacité à imposer « leur » propre logique. Il y a donc une certaine indétermination préalable des résultats des processus de production, qui n'est pas forcément liée aux méthodes employées. La mise en place de dispositifs d'enquête et de concertation ne signifie pas automatiquement que les aménagements qui en résultent soient explicitement orientés vers des dispositifs de convivialité. Inversement, une totale maîtrise technocratique du processus n'empêche pas que les espaces produits recherchent activement à attirer des usagers et à promouvoir de nouvelles pratiques. En bref : diversité procédurale et substantielle entre et au sein de chaque ville, autonomie entre orientation normative des aménagements et les méthodes utilisées.

#### **4.4.2 Le programme et le projet**

La terminologie française « maîtrise d'œuvre » et « maîtrise d'ouvrage », et notamment sa mise en œuvre sur le terrain lyonnais, tendent à suggérer une nette séparation entre la phase de programmation et la phase de projet. Les exemples de Lisbonne et de Louvain-la-Neuve montrent comment le programme peut même ne pas exister (comme à Louvain-la-Neuve) ou se confondre avec la conception elle-même, comme dans les exemples de la trame verte et des places de quartier à Lisbonne. L'autonomisation du programme semble dériver plus d'un enjeu procédural, voire organisationnel, que d'une éventuelle plus grande sophistication intellectuelle de la production de l'espace public. Lyon et la Mouraria suggèrent que c'est l'autonomisation de la conception, et notamment son externalisation, qui force les administrations urbaines à systématiser des connaissances et des objectifs dans un programme, de manière à orienter les travaux de la maîtrise d'œuvre.

La formulation des diagnostics et des objectifs au sein des programmes est aussi très variée en termes de précision, depuis des expressions génériques autour des refontes de l'urbanité et de l'espace confortable et sûrs pour les piétons, jusqu'au listage des sous-espaces à intégrer à Bahadourian et les cartes de grande échelle dans *une place dans chaque quartier*. La signification concrète de ces divergences, et leur impact sur les espaces conçus, reste à discuter, plus avant dans cette thèse. Elles sont partiellement liées au constat que je présente par la suite, celui des trois manières distinctes d'envisager, d'un point de vue de la méthode, ce que signifie la prise en compte les usages lorsqu'on produit un espace public.

#### **4.4.3 Trois postures méthodologiques vis-à-vis de la prise en compte des usages : enquêter, typifier, concevoir**

Qu'entend-on par prendre en compte les usages ? J'ai identifié trois grandes postures à ce sujet, qui ne sont pas mutuellement exclusives.

A Lyon, cela se traduit par la création de dispositifs d'enquête et un changement de la philosophie de conception. La nouvelle politique d'espaces publics est mise en opposition à une ignorance des attentes et des besoins des usagers des espaces. C'est pourquoi le Grand Lyon met en place de dispositifs d'enquête et de concertation. Les usages, dans cette démarche, sont des activités concrètes, des attentes réelles de personnes factuelles.

Dans la trame verte de Lisbonne, aussi bien qu'à Louvain-la-Neuve, la typologie détermine le gros des options de conception, partiellement du fait d'une idée diffuse des usages adéquats. Dans ces cas, il y semble avoir quelque chose d'essentiellement déterminé par la nature de l'espace qui se superpose à une éventuelle attente déterminée des usagers futurs.

Enfin, dans un troisième cas, la prise en compte des usages est attribuée au simple fait d'aménager, et donc à la capacité des concepteurs. C'est normalement le cas lorsque

le programme se rédige en termes généraux – faire de l’espace public pour le piéton est suffisant en tant que dispositif de prise en compte des usages.

L’absence d’enquêtes ou de forts dispositifs de concertation ne signifie pourtant pas une totale ignorance d’éventuelles attentes ou besoins d’un usager imaginé. Dans plusieurs cas, cette prise en compte de l’usage sans l’usager se fait par un exercice de « mise à la place de » un usager lambda. C’est le cas au sein de la mission de gestion des espaces complexes pour les berges du Rhône, à Louvain-la-Neuve (où le recours à la maquette et à l’endoscope essaye de mimer ce qui serait l’expérience future de l’espace projeté) et aussi dans la trame verte lisboète lorsque les équipements sont souvent agencés de manière à garder des lignes de vue entre eux.

#### **4.4.4 Des rapports distincts à la concertation et à la figure de l’usager**

Les différentes études de cas montrent des rapports distincts à la figure du destinataire des aménagements et à la concertation. La liaison entre ces deux n’est pas automatique, c’est-à-dire que la mise en place de dispositifs de concertation n’implique pas forcément une traduction spatiale où des différentes parties de l’espace répondent à des éventuels groupes d’usagers distincts. De la même manière, une spatialisation catégorielle de différentes figures d’usager – par des équipements associés à des catégories de la population – ne découle pas non plus nécessairement d’une demande sociale explicitée lors des interactions entre la population et les producteurs de l’espace public.

Par ailleurs, le jeu d’échelles dans l’analyse a montré que la prise en compte des usages n’est pas forcément question de prise en compte des usagers et, surtout, que le développement de cultures tendancielle plus fortes en termes de démocratie participative ne se traduit pas forcément dans les processus de production de l’espace public. Pour rapporter ces remarques aux études de cas, dans la mise en œuvre de la trame verte, il est assez évident que la promotion de la fréquentation des espaces n’est pas la conséquence des attentes de riverains, et ce malgré une tendance vers un plus fort engagement de la population dans d’autres démarches de la ville de Lisbonne. A la Mouraria, le programme de développement communautaire développé en tandem avec des dizaines de partenaires locaux cohabite avec des projets d’espace public développés exclusivement en atelier, présentés en assemblées locales par la suite. L’espace public n’est pas toujours le véhicule de démocratisation de l’administration urbaine, telle qu’on a essayé de le faire à Lyon, notamment aux Berges du Rhône. Quant au cas de Louvain-la-Neuve, la pléthore d’instances de dialogue et concertation s’y empare de plusieurs aspects de la vie de la ville, dont la gestion des conflits d’usage des espaces ; les projets d’espace public eux-mêmes n’y sont pas un sujet prioritaire, toutefois.

#### **4.4.5 Les usages sont en compétition avec d’autres enjeux**

Je l’ai affirmé, l’avènement d’une pensée de l’espace public amène avec soi une valorisation, au moins implicite, des usages en tant qu’enjeu majeur de leur production.



Pourtant, les études de cas montrent que l'engouement de la littérature et du discours de certains acteurs pour des espaces publics conviviaux n'est pas forcément traduit dans toutes démarches. Cela se doit au fait que l'espace public n'est pas seulement une instance de production de la ville qui rend transversales les actions de plusieurs services techniques, mais a aussi un caractère de quasi-panacée, devant répondre à plusieurs enjeux en même temps. Ainsi, la convivialité est parfois soumise à, ou dans certains confondue avec, la construction d'une image ou d'une identité locale, la création d'espaces de circulation piétonnière ou des enjeux sécuritaires... C'est-à-dire que tout aménagement d'espace public a un impact sur les usages et une anticipation quelconque des usages à installer, mais que cela n'implique pas nécessairement que les usages soient le moteur majeur des processus.

#### **4.4.6 Les processus de production ne sont pas autonomes**

Plusieurs exemples sont englobés dans des démarches d'une portée territoriale plus vaste – plans de secteur à Lyon (Plan Presqu'île pour les Terreaux, projet de requalification du quartier pour Bahadourian) – et dans certains cas, les premiers aménagements sont accompagnés de la construction d'une démarche plus ample – cf. le plan de requalification des berges, le plan thématique pour la trame verte, le programme de réhabilitation de la Mouraria, le programme des places de quartier, tous à Lisbonne. Par conséquent, la restitution des logiques qui sont derrière les options faites dans ces processus ne peut pas toujours être rapportée à l'instance seule de l'espace concret.

Cas exceptionnel, à Louvain-la-Neuve, la production des espaces publics est complètement soumise à la conception du tissu urbain. A présent, les défis de son autonomisation en tant qu'outil de requalification, réhabilitation ..., ont du mal à trouver une rationalité claire, comme on a pu le voir à propos de la place des Wallons.

Des échelles différentes de « gouvernance » opèrent dans la production des espaces publics, et leur impact ne saurait être sous-estimé. De même, la récurrence de ces démarches de plus petite échelle suggère que les auteurs des politiques d'espace public ressentent un besoin de mise en cohérence de la myriade d'instances de production de l'espace public. Pourtant, on l'a vu en début de cette synthèse comparative, mise en cohérence et création de démarches d'ensemble ne déterminent pas la totalité des processus de production des espaces. Cette tension entre systématisation et autonomie de la production des espaces m'apparaît nettement comme une piste prometteuse de réflexion.

#### **4.4.7 Ce que la gestion nous apprend sur la production de l'espace public**

Sur les trois terrains d'études, la gestion des espaces publics est devenue un outil à part entière pour la production des espaces, et ce pour répondre à des objectifs différents. A Lyon, les Berges du Rhône posent un défi nouveau au Grand Lyon, contraint non seulement à gérer la superposition des compétences d'un espace qui rompt avec les classifications traditionnelles telles qu'elles répartissent les rôles entre les institutions

(les espaces verts, la voirie, les quais d'une voie navigable), mais aussi à repenser ces pratiques de gestion pour un espace qu'on voulait d'une qualité supérieure. Le dispositif de gestion mis en place a ainsi été une réponse à la fois au devoir de mutualisation des efforts, exigeant de la contractualisation entre les partenaires (Ville, EPCI et Voies Navigables de France), aussi bien qu'une manière d'assurer une gestion plus flexible et réactive d'un espace amené à être à très forte fréquentation. Le caractère extraordinaire du site justifie encore la mise en place d'un règlement particulier. L'exemple du dispositif de gestion de site des berges suggère que, après une période où l'espace public servait à rendre transversales les interventions des différents secteurs de l'administration pour changer la qualité des espaces ainsi produits, les réponses gestionnaires aux enjeux d'usage deviennent aussi motrices d'innovation organisationnelle dans le domaine de l'espace public.

L'exemple néo-louvaniste constitue une situation similaire à maints égards, dans le sens où la gestion est appelée à venir pallier les insuffisances d'une approche aménagiste, sans que cette dernière ait nécessairement échoué. En fait, sous plusieurs aspects, l'apparition de ces dispositifs est une réaction au succès des aménagements dans la promotion de la fréquentation des espaces, pourtant générateurs de certains conflits ou déséquilibres. A Louvain-la-Neuve, comme à Lyon, la gestion ne vient pas se substituer à l'aménagement, mais plutôt compléter leur rôle dans la construction des usages des espaces. Nuisances et soucis de santé publique justifient la manière dont l'Université s'est emparée de la gestion de la vie étudiante, tandis que la gestion du centre-ville vise à gérer les conséquences, en termes de fréquentation, de l'intégration métropolitaine de la ville. La pluralité des instances de concertation est globalement plus fortement associée à cette dimension gestionnaire de la ville qu'à sa conception (même si cette concertation existe, allant fréquemment au-delà des obligations légales dans la matière).

Lisbonne est, à ce propos, quelque-peu différente. Certes, les enjeux d'image présents aux berges du Rhône et à Louvain-la-Neuve (la gestion de la vie et de l'animation étudiante est très calibrée par les soucis d'image de l'Université), le sont aussi à Lisbonne. Plusieurs dispositifs existants essayent d'opérer le passage vers une ville agréable pour les « nouveaux urbains » déjà mentionnés, ce qui revient à souligner les dimensions de loisir et récréation des espaces publics. La rue rose, la galerie d'art urbain, l'événementiel, tous participent à créer l'image d'une ville où il se passe des choses.

Et Pourtant, l'approche gestionnaire à Lisbonne est aussi marquée par une idée de pénurie : de gens, d'espaces, d'habitudes et de ressources municipales. Ainsi, les questions d'image et de gestion des usages, qu'à Lyon et LLN se dirigeaient à maintenir et réguler une fréquentation abondante, sont à Lisbonne reposées par le constat d'un manque de fréquentation des espaces. Les dispositifs de gestion mis en place œuvrent par conséquent à créer de l'offre qu'attirerait des visiteurs et à donner de la visibilité à cette offre et aux espaces eux-mêmes. A la Mouraria et au Martim Moniz, ce manque

perçu s'adresse plutôt à certaines catégories d'usagers potentiels et se traduit dans des desseins d'ouverture du quartier et la volonté de briser les stigmas territoriaux qui pesaient sur lui et stimuler leur fréquentation par une pluralité de visiteurs.

Lisbonne est aussi un exemple de la manière dont les questions de la gestion des espaces sont un moyen privilégié d'établissement de partenariats avec le secteur privé, sans que cela implique forcément une privatisation des espaces publics telle qu'elle est souvent présentée dans la littérature de matrice anglo-américaine. A Lisbonne, cet engagement des privés passe par la concession des kiosques, qui s'élargit jusqu'à la concession des deux tiers du Martim Moniz, devenu espace conceptuel avec une programmation d'animation permanente ; par la prise en charge de la piétonisation de la rue rose par l'association de commerçants locale. A Lyon, le privé entre aux berges du Rhône en tant que prestataire de la mission et à Louvain-la-Neuve, si le mot « privatisation » prend tout un autre sens grâce au statut foncier du site, le GCV constitue une instance opérationnelle en logique de partenariat (y compris des acteurs économiques, des commerçants), différente de la tradition locale de concertation.



## CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Cette conclusion reprend les questions de recherche de départ et organise les apports préliminaires de ce premier bloc de la thèse. Cela permettra par la suite d'argumenter pour une troisième partie à une logique différente.

**Pour quoi produit-on de l'espace public ?** L'avènement de l'espace public en tant qu'outil majeur des politiques urbaines est toujours cadré par un récit plus vaste de changement, voire de rupture. Il est censé symboliser, avant tout, une coupure avec une manière antérieure de produire (notamment de planifier) la ville, ou au moins une partie de la ville. Cette coupure ne saurait pas être déliée de l'avènement de la ville en tant qu'acteur principal de son propre développement, de son devenir entrepreneurial. Des logiques sectorielles de l'urbanisme interagissent ainsi avec des changements dans l'économie politique urbaine. Si on s'attarde à ce qui est affiché par les politiques d'espace public, celui-ci est un outil pour rebâtir une ville plus attirante, plus humaine et plus durable. Les espaces publics apparaissent comme des éléments structurants d'un territoire, aussi bien de son identité que de son image.

Ces politiques se déploient majoritairement par des aménagements et leur traduction dans des processus concrets est toujours un moment de précision de ces enjeux et d'émergence de questions localisées. C'est surtout à cette échelle que les espaces publics sont appelés à réguler la société, précisément à partir des questions des usages. A l'échelle urbaine, il y a certes une idée forte de comment on doit vivre la ville, mais c'est au moment du projet et de la mise en place d'un dispositif gestionnaire que cette idée se matérialise. Cela implique des choix sur les usages et usagers à privilégier. La plasticité de la manière dont le problème espace public est posé au niveau des politiques urbaines permet une marge de manœuvre large au moment du projet.

Les décisions pour aménager un espace peuvent avoir leur origine dans ces enjeux localisés, puisqu'il y a un dysfonctionnement quelconque. Elles peuvent aussi être surtout une manifestation d'une logique d'échelle supérieur, lorsque l'outil de l'action publique est une démarche d'ensemble – ainsi les places centrales des communes du Grand Lyon, tout comme l'ensemble de la trame verte est travaillé à Lisbonne de manière partiellement autonome d'une demande localisée. Ou elles peuvent être subsidiaires d'une décision qui crée le prétexte pour l'intervention, souvent des investissements en infrastructure. Naturellement, ces moteurs d'intervention ne sont pas mutuellement exclusifs.

Ces réponses ne remettent pas en cause les acquis de la littérature recensée dans le chapitre 1, même si elles permettent de continuer à nuancer certains propos de matrice anglo-américaine. Elles soulignent, notamment, qu'on ne doit pas sacrifier à l'engouement pour l'économie politique le fait que les espaces publics demeurent des instruments de l'aménagement et de la planification territoriale et qu'ils contribuent

activement au renouvellement de ces formes. Plusieurs paradigmes de projets d'espace public sont communiqués en tant que bonnes pratiques de l'urbanisme contemporain. Une conséquence fondamentale de ce succès est la récurrence de son utilisation, au point d'intégrer la production ordinaire de la ville.

Qu'il devienne un instrument ordinaire n'enlève rien à sa capacité à créer de l'exceptionnalité. Au long des différents terrains étudiés, il y a eu plusieurs exemples de comment la production des espaces crée de nouvelles entités qui n'existaient pas auparavant. Les berges du Rhône ne sont pas les bas-ports du Rhône, les projets à la Mouraria ont créé un nouveau territoire qui transvase des frontières auparavant relativement claires, la rue rose remplace les bars vers le Cais do Sodré... Cette performativité de la production des espaces publics, à laquelle n'est pas indifférent le fort investissement communicationnel (y compris dans des démarches de concertation) et événementiel de certains de ces territoires, l'usage de matériaux homogènes, etc., est une donnée importante. Mais la création de ces nouveaux objets géographiques interpelle les modes de fonctionnement traditionnels de l'action publique, puisqu'ils sont dépendants d'elle. Ils peuvent exiger un traitement différencié, ce qui n'est pas forcément facile à assurer par des entités encore très marquées par les procédures routinières et un traitement « égal » des territoires. C'est ainsi que certaines portes s'ouvrent à des acteurs privés.

A Louvain-la-Neuve, la maîtrise du foncier permet l'exceptionnalité de la démarche. On ne doit pas, pourtant, sous-estimer le fait foncier dans les autres terrains d'études. Les espaces publics sont, par (ma) définition, généralement propriété publique, ce qui implique une responsabilité dans sa gestion et une « évidence » de leur prérogative d'y intervenir. A partir du moment où les administrations urbaines se repositionnent en tant qu'incitatrices de l'action privée, l'espace public est un objet relativement facile à maîtriser, au moins d'un point de vue des domanialités. Les espaces publics sont, en plus, un facteur attractif mais aussi une manière d'orienter, dans le sens géographique du terme, l'investissement privé en ville. Produire l'espace public a un effet de signal. Cela est bien visible à la Mouraria, où la promotion de la réhabilitation passe par des changements au cadre réglementaire et par le réaménagement des espaces. Enfin, cette visibilité de l'espace public est aussi une manière pour les autorités publiques (dont ses élus) de rendre perceptible leur action. Les berges du Rhône pour Collomb, la Mouraria pour Costa, sont des grands projets de mandat (et structurés temporellement en fonction de ces derniers).

**Pour quoi prend-on en compte les usages dans la production de l'espace public ?** Tout d'abord, il faut dire, assez prosaïquement, que c'est le but de produire l'espace public, dans la mesure où il donne corps à un discours de la ville « pour les gens ». Nous avons pu voir des différences dans ce que « pour les gens » peut vouloir dire dans différents endroits, mais globalement, on prend en compte les usages pour les changer. La réponse est peut-être d'une simplicité affreuse, mais dans la majorité des

études de cas présentées dans le quatrième chapitre, il est peu question de remise en état (de l'espace et de ses usages).

Ce changement implique un rapport à la demande, notamment une réponse à une demande (existante, potentielle). C'est au moment du choix de cette demande-cible que se produisent, souvent, les exclusions incontournables du projet d'espace public. Mais l'exceptionnalité de Louvain-la-Neuve, ainsi que le recours à l'événementiel, montre aussi que les producteurs de l'espace public peuvent essayer de créer une demande là où elle n'existe pas forcément, ou au moins ne s'exprime pas.

Il y a plusieurs cas de figure dans la direction de ce changement, dont les rapports à la demande ciblée sont eux aussi différents. En essayant une systématisation, une première figure est celle de l'ouverture. C'est typiquement le cas d'espaces ou de quartiers perçus comme renfermés sur eux-mêmes, enclavés, etc., qu'il faudrait ouvrir sur la ville. Pour reprendre le lexique de la demande, cette ouverture passe par leur faire désirer par de nouvelles demandes (souvent des populations plus aisées), pour les traverser, soit pour y séjourner.

A l'autre bout du spectre, nous trouvons un travail autour des usages dans le sens de la domestication telle qu'elle est discutée par Koch et Latham (2013), c'est-à-dire des tentatives de faire habiter les espaces par l'incitation de pratiques quotidiennes répétées et réitérées. Cela s'applique assez facilement à des espaces de proximité, où la mise en place d'équipements tels que les jeux d'enfants essayent de créer ce rythme dans la pratique de l'espace. Mais cela peut s'appliquer aussi à des espaces à une échelle distincte. C'est notamment l'intention, en partie, des kiosques lisboètes où la présence constante du concessionnaire est aussi pensée comme un repère relationnel pour les usagers de l'espace. Cette domestication est souvent associée à une « pensée de quartier », qui veut le créer, ou renforcer, en tant qu'entité relationnelle.

Ouverture et domestication n'ont pas un lien nécessaire avec la *quantité* ou l'*intensité* des usages projetés par rapport à la situation présente. La prise en compte des usages se fait, dans les terrains d'études, pour avoir *plus* d'usages, pour avoir des *nouveaux* usages, pour *équilibrer* et/ou pour *substituer* les usages, ce qu'implique privilégier certaines pratiques en dépit d'autres, qu'on cherche plus ou moins activement à supprimer.

Indépendamment de la sophistication de la conceptualisation et des méthodes de prise en compte des usages, à la base il est toujours question de circulation et séjour. Mon argument est que la prise en compte des usages mène généralement à une conception de l'espace public en tant qu'espace de séjour, même quand ce séjour est mis au profit de la mobilité.

Pourtant, la pensée espace public est depuis son origine une bataille contre un mode de déplacement, la voiture, pour favoriser le piéton. Or, le piéton est un mode de déplacement particulier parce qu'il est valorisé pour les externalités sociales, notamment en termes de convivialité, de cette circulation. Le déplacement piéton, dans

la production de l'espace public, n'est jamais imaginé d'un point de vue instrumental. Bien évidemment, il y a plusieurs techniques qui essayent de rendre ces déplacements plus confortables et universellement accessibles, mais il est surtout pris comme un point de départ, une condition nécessaire, pour le développement d'autres pratiques spatiales. Cela mène à ce que la production de l'espace public soit souvent l'aménagement de motivations pour le déplacement à pied et, puis, pour son arrêt, sur un banc, en terrasse, devant une animation de rue, un œuvre d'art public... Inciter cet arrêt mène à qu'on réfléchisse souvent en termes d'offre de choses à faire et, par conséquent, en termes de mise à disposition de prises pour ces pratiques et donc à une profusion d'objets dans l'espace public. Des sortes de paysages de la convivialité voient le jour, ce qui peut *in fine* donner lieu à des espaces très codifiés où finalement la liberté de pratiques et la place de l'imprévu se voient restreintes.

Mais la prise en compte des usages, au-delà de cette dimension substantielle, a aussi des raisons d'être internes à l'action de production de l'espace. Lorsqu'elle se traduit dans le développement d'outils méthodologiques précis, ces derniers ne servent pas seulement à garantir une plus grande probabilité de succès, d'efficacité des aménagements (même si cet aspect ne peut pas être sous-estimé).

Tout simplement, le développement d'outils de prise en compte des usages sert à objectiver et à donner des arguments à la pratique des acteurs. L'innovation méthodologique d'*Une place dans chaque quartier* permet aux acteurs d'avoir une justification pour les espaces qu'ils vont investir, même si par la suite les solutions prônées ne sont pas très différentes entre elles et, surtout, ne diffèrent pas beaucoup des aménagements faits par ailleurs dans le cadre d'autres initiatives municipales. A Louvain-la-Neuve, au-delà du rôle majeur dans les choix en termes de forme urbaine, la prise en compte des usages a aussi servi à justifier un calendrier, à définir une hiérarchie de priorités et à donner un chemin de route aux promoteurs des fonds commerciaux dans la recherche de commerçants (dans un moment où il n'y avait pas assez de demande pour des commerces). Indépendamment de la « qualité » de la réflexion, la prise en compte des usages sert à donner un sens à l'action publique, notamment lorsqu'elle se déroule dans un contexte nouveau : à Lisbonne, une envie auto-imposée d'investir dans les espaces publics, à Louvain-la-Neuve le besoin de bâtir la ville nouvelle.

A Lyon, le recours généralisé aux enquêtes est conséquence du rejet d'un aménagement. Si cela a en partie une composante d'efficacité des usages projetés, il y a aussi une dimension de légitimation de l'action publique qui n'est pas négligeable. Aux berges du Rhône, le changement du périmètre d'intervention ne redemande pas une nouvelle enquête, en quelque sorte remplacée par la robustesse des mécanismes de concertation. Dans la pratique actuelle du Grand Lyon post-SEP, la réalisation d'enquêtes aux usages dépend plus du chef de projet que d'une pratique généralisée. C'est une question à creuser davantage, mais à Lyon, l'objectivation de la prise en



compte des usages semble avoir servi à acquérir une culture espace public, mais aussi en tant qu'outil d'apprentissage du rapport à une maîtrise d'œuvre extérieure.

**Comment prend-on en compte les usages dans la production de l'espace public ?** D'un point de vue des méthodes, j'ai montré qu'enquêter, typifier et concevoir sont les trois principales approches de la question. Je ne veux pas revenir sur cette proposition de synthèse, et préfère m'attarder sur ce qui est apparu dans plusieurs cas : se mettre à la place de, dans la peau de l'utilisateur futur.

Cet exercice apparemment prosaïque, qui n'exige pas nécessairement d'expertise ni d'outils particuliers (même si à Louvain-la-Neuve l'usage de l'endoscope en était un), peut être particulièrement fructueux pour interroger la prise en compte des usages. Il est presque étonnant qu'une démarche censée réinventer la manière de produire la ville et les espaces que sont produits puisse se résumer à ça. La prise en compte des usages serait, dans son noyau, question de changer les manières de regarder et de penser les espaces qu'on conçoit. Ce qui n'est pas évident.

Une question qui se pose est la manière dont « se mettre dans la peau de » convoque ou pas une expertise, si cela peut ou pas s'apprendre et, surtout, comment. A qui est la peau dans laquelle on se met ? C'est la question de l'universalité de certaines figures d'utilisateur, sachant que l'universalité est loin de signifier neutralité. Le but de la généralité des méthodes que nous avons vues, et notamment celles d'enquête, de concertation et, en moindre mesure, de typification, est de mieux qualifier cette peau. Néanmoins, le lien entre méthode employée et la manière dont l'espace répond à une demande est protéiforme. Cela nous renvoie, encore une fois, vers le besoin d'étudier le déroulement des processus. Et cela repose la question de la finalité de la prise en compte des usages : si elle est à but purement substantielle (créer un espace accueillant), on pourrait juger de la nécessité et de la qualité de telle ou telle méthode en fonction de la capacité à produire de la convivialité. Toutefois, tenant à mon propos initial que les choses ont toujours une logique et sa raison d'être, cela repose aussi l'hypothèse que le déploiement d'une méthode *fait quelque chose* au-delà de l'espace qui est produit.

Par rapport aux questions substantielles, la production de l'espace public est surtout question d'aménager la possibilité, les motivations et le confort de la pratique des espaces. La possibilité passe par le renversement du rapport entre espace routier et espace piéton ou par la mise à disposition d'espaces auparavant d'usage très difficile, voire interdit, comme aux berges du Rhône ou dans la création de nouveaux parcs à Lisbonne. Les motivations impliquent la mise en place d'équipements et/ou d'activités, tandis que le confort engage du travail en termes de matériaux, d'éclairage, de promotion du sentiment de sécurité par la fréquentation, de promotion de l'accessibilité universelle...

Bien plus rare est le travail autour de l'opportunité, parce qu'elle est intimement liée au tissu urbain. Louvain-la-Neuve le fait, bien évidemment, mais à Lisbonne et Lyon cela est plus difficile puisque la production de l'espace public est le plus souvent de

l'intervention sur l'existant. Mais on ne doit pas sous-estimer ce qui relève du domaine de l'opportunité dans la création d'objets d'aménagement d'échelle plus petite, tels que la trame verte, ou de la mise en parcours de certaines portions du territoire, comme à la Mouraria. J'avais lié l'opportunité à la syntaxe de l'espace, suivant les travaux de ce courant de recherche, mais des démarches comme celles-là, si elles relèvent beaucoup plus d'un ordre sémantique, ont quand même une capacité à renforcer, voire substituer, ce qui serait les tendances syntactiques de l'espace. Enfin, des envies de démolition apparaissent souvent, précisément dans le sens d'améliorer la syntaxe des tissus urbains – à Lyon, mais aussi au moment présent à Lisbonne avec les projets pour la création d'une nouvelle place (et d'une mosquée) au milieu de la rue du Benfornoso, dans la Mouraria. La démolition est toujours un événement douloureux, que nous verrons en plus grand détail dans le chapitre 7 par rapport au quartier Moncey. Mais à ce moment-ci, je me contente de souligner comment au nom de l'espace public et de sa qualité, les « bonnes solutions » peuvent passer par la réfection de son rapport au bâti environnant de manières plus radicales que l'installation de terrasses.

La gestion est le dernier outil de prise en compte des usages. Elle est particulièrement importante dans ce qu'elle permet dans l'affranchissement de leur dimension temporelle. Quand on imagine comment l'espace va vivre, on imagine toujours plus ou moins explicitement un espace-temps. Pourtant, et en lien avec les demandes, ou les peaux, qu'on imagine, on n'anticipe toujours pas en quoi les rythmes des différentes demandes peuvent créer des conflits. Ou comment avec le passage du temps et la naturelle évolution de la ville, certaines préconditions de l'usage d'un espace peuvent changer (comme pour la place des Wallons à LLN). Ou juste se conformer avec le fait que certains espaces ont des temporalités incontournables, comme LLN est marquée par le calendrier étudiant. A ce moment, l'activité gestionnaire est une manière de palier à ces dysfonctionnements de « l'espace vécu » que « l'espace conçu » n'aurait pas réussi à maîtriser. La gestion de l'espace public n'est donc pas seulement question d'entretien et propreté. Elle peut jouer un rôle dans la régulation des usages et dans le rééquilibrage de sa répartition spatio-temporelle. Dans ce dernier volet, la gestion se fait plus que régulatrice d'éventuels conflits pour devenir elle-même créatrice de calendrier, contribuant ainsi à la réinvention de lieux.

**Pourquoi prend-on en compte de ces manières-là ?** Jusqu'ici la thèse n'a pas vraiment permis un engagement avec les justifications des choix, ni avec une analyse de processus suffisamment fine pour pouvoir répondre à cette question. La troisième partie de la thèse s'occupe de cette question.

**Quels sont les espaces qu'on produit par ces processus-là ?** Le chapitre 3 a montré dans un détail raisonnable les solutions spatiales auxquelles aboutissent les différents processus. Ce sont des types d'espaces divers qu'on investit quand on fait de

l'espace public. Les solutions formelles sont elles aussi diverses en soi, mais des traits communs ont été quand même identifiés. Je ne les reprends pas ici.

Les questions de recherche étaient accompagnées de deux leitmotifs, pour lesquels il y a déjà des données à mettre en discussion. Un premier s'intéressait à l'apparente **résistance à une réglementation des solutions de conception**. Ce que cette deuxième partie a permis de montrer est que l'opposition tient beaucoup plus à la règle qu'à une vision d'ensemble ou à la recherche d'une pratique cohérente et prévisible. Ces deux envies coexistent. La résistance à la règle se fait au nom de la flexibilité : savoir s'adapter aux temps changeant de la mise en œuvre, savoir s'adapter aux contextes, savoir s'adapter aux changements de ceux qui décident. La recherche de démarches à l'échelle de la ville est une quête de rationalité mais loin de la prétention à une caricature de *scientificité*, qui ferait la déduction des solutions d'aménagement. Il est aussi question du fait que cette cohérence et unité ne se placent pas forcément dans les questions d'usages et de vocation des espaces, mais plutôt en termes d'image et du sens de l'échelle de la ville et du système d'espaces publics. Nous retrouvons ainsi l'idée des espaces publics en tant structurant l'image et les territoires.

Les deux questionnements transversaux se révèlent liés. Concernant **le rapport entre objets et prise en compte des usages**, l'équipement et le mobilier sont porteurs d'une certaine idée de bon usage qui cristallise l'espace public en tant que lieu de séjour, éventuellement spécifié dans des pratiques associées à des objets particuliers. Cela se heurte à d'autres manières d'imaginer les bons usages des espaces, où le vide, soit-il lieu de l'imprévu, de la manifestation, de la contemplation, de la flexibilité, mais aussi du flux, voire de l'absence, apparaît comme la bonne solution. C'est une des raisons pour s'opposer à une règle qui fixerait la vocation des espaces publics à une conceptualisation de la convivialité, traduite dans des standards de provision de mobilier.

La partie suivante continuera à rechercher des réponses à ces questions, mais surtout à laquelle j'ai le moins répondu jusqu'ici : pourquoi prend-on en compte les usages d'une certaine manière ? La réponse à cette question demande des corpus plus conséquents de ce dont il a été question jusqu'ici. C'est pourquoi je change de registre, abandonnant la mise en parallèle de l'ensemble des terrains par rapport à une seule question. J'aborde plutôt certains des processus mentionnés jusqu'ici en leur posant des questions qui leur sont spécifiques.



## **TROISIEME PARTIE : LA CONSTRUCTION DE PROBLEMES ET SOLUTIONS D'ESPACE PUBLIC**



## INTRODUCTION A LA TROISIEME PARTIE

La partie précédente a démontré la substance des démarches de production de l'espace public, leurs finalités et leurs manières de faire. La compréhension des raisons du choix pour une solution (et pas une autre) reste à éclairer. Cette analyse pourrait se situer tant au niveau des politiques d'espace public que des processus concrets. Je me concentre sur ces derniers, à cause de mon intérêt initial par la conception des espaces.

Nous avons vu que, en tant que catégorie de l'action publique, l'espace public est un outil censé pallier une pluralité de problèmes d'ordre plus vaste. Nous avons également vu sa traduction dans des processus concrets de production résulte en solutions formelles distinctes, parfois apparemment contradictoires, et ce au sein d'une même administration locale.

Pour comprendre les raisons derrière les solutions, l'analyse continue à cibler les dimensions substantielles et procédurales des processus. Ici, cela veut dire que je m'intéresse aux justifications données par les acteurs sur la substance des projets ; et aux questions organisationnelles et procédurales qui contraignent le choix.

Mon analyse se fonde sur trois postulats relativement simples :

1. La solution et le problème auquel elle répond forment un ensemble cohérent et interdépendant. La solution a toujours du sens par rapport à la manière dont le problème est construit.
2. La construction du problème et de la solution est une activité sociale. Pour comprendre un discours, il faut comprendre qui l'a énoncé et qui lui donne de la légitimité.
3. Un processus de production de l'espace public est contraint par des niveaux supérieurs de « gouvernance », par les spécificités du contexte et par l'histoire de l'organisation qui le met en place.

### **Le problème et la solution comme un ensemble cohérent et interdépendant**

L'action publique et la décision, y compris ce qui concerne la production de l'espace public, ne peuvent pas être réduites à la résolution d'un problème. Pensons, par exemple, à des actions routinières d'administration et gestion. Pourtant, l'ensemble des études de cas de cette thèse, et notamment celles qui intègrent cette troisième partie relèvent de l'ordre du projet (projet d'un concepteur) ou de mise en place d'un dispositif de gestion et/ou événementiel nouveau. Si on retient une définition large du problème, en tant qu'écart entre l'état des choses actuel et ce qu'il devait être (Rittel & Webber, 1973), ils rentrent dans cette définition. Ils sont tous des instances où le présent ne correspond pas à ce qu'on souhaite. Néanmoins, il est important de souligner que quand je parle de problèmes, ce ne sont pas nécessairement des affaires graves. Parfois, ce sont des objectifs d'embellissement ou d'encouragement à la pratique des piqueniques. Il y a pire qu'être « moche » ou manger chez soi.

Vouloir comprendre pourquoi une solution a émergé comme la *bonne* solution m'a mené à formuler le premier postulat, qui découle aussi de la posture méthodologique présentée en première partie. Mon but n'est pas de faire une critique des solutions d'aménagement, ni du point de vue de la qualité du design, ni de leur capacité à promouvoir de la justice sociale. Mon analyse se cantonne aux raisons et justifications internes aux processus, ne cherche pas à l'évaluer, mais à comprendre les raisons de leur émergence.

Une première question à formuler est celle du rapport entre les problèmes et les solutions. C'est un débat ancien, notamment en sciences politiques (Zittoun, 2013). Mon ambition n'est pas de participer au débat théorique. Je ne veux que trouver une heuristique permettant de poursuivre mon analyse. Indépendamment des fortes différences entre approches, il y a quelque chose de finalement très banal qui est sous-jacent : le problème et la solution forment un tout cohérent et interdépendant. Quand il y a des dissonances entre l'un et l'autre, il y a un travail qui est fait pour les ajuster (c'est sur la nature et les temporalités de ce travail que le débat se tient). Cet ajustement ne se tient pas nécessairement à un seul instant qu'on peut isoler facilement. Il peut connaître des évolutions au long du processus<sup>193</sup>.

L'implication de ce postulat assez banal est que, lorsque j'interroge un tel aspect de la solution (c'est ce que je fais dans cette troisième partie), une première étape est de montrer comment il fait sens par rapport à la manière dont le problème est posé. En gros, les acteurs ont toujours *raison* d'une manière ou d'une autre, et une partie de mon travail passe par restituer de quelle manière ils ont raison.

Cet exercice relativement simple me semble davantage intéressant que l'espace public, en tant que catégorie d'action, partage plusieurs des caractéristiques d'un mot-valise (Bourdin, 2010), voire d'un concept ouvert (Kooij, Van Assche, & Lagendijk, 2014). C'est-à-dire qu'il est doté d'une ouverture définitionnelle très grande. Cela n'implique pas qu'il soit vide. Ces concepts ouverts ont, même, une capacité à donner une orientation forte à l'action (ici, un mélange de ville vivante, durable, belle...) sans révéler trop de détail (Kooij et al., 2014). Il apparaît comme un concept à une spatialité claire, pourtant pas formalisée. Cela rend l'espace public un outil privilégié de l'action publique parce qu'à ce degré de généralité, il est facilement consensuel.

Lorsqu'il faut traduire l'espace public (qui ne répond pas à un seul problème préalablement figé) dans un processus de production concret, le travail à faire n'est pas nécessairement celui d'adapter la solution au problème. Il peut être un travail sur les deux fronts, une précision des problèmes et solutions qui font sens dans le processus en

---

<sup>193</sup> Ces évolutions de la construction du problème et de la solution ne coïncident pas nécessairement avec le phasage éventuel d'un processus. Le problème et la solution peuvent ne pas changer au long de tout le processus. Ou, inversement, ils peuvent changer dans une phase où ils étaient censés être bien définis (par exemple, le chantier). Le processus en tant que phasage et le processus cognitif et normatif de construire un problème et une solution ne sont pas la même chose.



question. Une partie considérable de ce travail est la définition des liens de causalité entre le problème et la solution (Rittel & Webber, 1973).

Conséquemment, la mise en œuvre de l'espace public en tant que catégorie est loin d'être une activité purement instrumentale (Kooij et al., 2014), purement « technique ». C'est une activité où des argumentations et des jugements politiques ont lieu ; les critères attitudinaux des acteurs sont centraux dans la formation de ces jugements (Rittel & Webber, 1973). La prise en compte des usages est un outil de calibrage de cette liaison entre problème et solution, voire de mise à l'épreuve (*testing*) préventive des intentions des producteurs.

Nous arrivons au deuxième postulat de l'analyse.

### **L'analyse d'une justification implique l'analyse de ceux qui l'énoncent**

L'exercice de construire un ensemble problème-solution est une activité discursive, il met en avant « *un ensemble d'idées, concepts et catégories à travers desquels du sens est attribué à des phénomènes* » (Hajer, 1993, p. 45).

Le postulat antérieur posait le risque de réduire l'analyse à une simple restitution des justifications et de leur éventuelle évolution. Prendre ces justifications en tant que production discursive permet de sortir d'une éventuelle autoréférentialité trop forte de l'analyse. Et ce parce que les approches discursives de l'action publique<sup>194</sup>, indépendamment des différences raisonnables entre elles, tendent à coïncider en deux aspects (Durnova & Zittoun, 2013) :

- Les discours ont un potentiel performatif. C'est-à-dire qu'ils peuvent interpréter *et* façonner le réel.
- La nécessité de comprendre les discours dans les pratiques sociales dans lesquelles ils s'inscrivent. Discours et locuteurs sont indissociables.

Par rapport à la performativité des discours, leurs locuteurs peuvent, à travers un ensemble de pratiques discursives, façonner la réalité. Les discours rendent compte des positions des acteurs, peuvent les redéfinir et éventuellement les redistribuer dans l'espace politique. Définir un problème public revient pour une part à définir les groupes sociaux et/ou les individus qu'il concerne (Callon, 1986; Muller, 2011), à construire des légitimités de parole. La performativité s'applique aussi aux objets des discours (et pas qu'aux acteurs), lorsque des activités discursives (répétition, réitération, citation, etc.) instituent les réalités qu'elles sont en train de décrire (Bialasiewicz et al., 2007; Kornberger & Clegg, 2011). Pensons par exemple à certains stigmates territoriaux.

---

<sup>194</sup> D'une manière très générale, ce sont des approches qui essaient de saisir la production de sens dans l'action publique et d'analyser les processus à travers lesquels ce sens façonne les acteurs et les institutions. Le discours est ce par quoi les acteurs des processus conçoivent le monde mais aussi un outil important qu'ils ont pour le façonner. C'est aussi à travers des discours que les acteurs interagissent entre eux, soit dans des confrontations, soit dans des situations plutôt consensuelles (Durnova & Zittoun, 2013).

Cette dimension performative n'est pas sans intérêt pour la production de l'espace public. D'abord, nous avons vu que l'institutionnalisation de politiques d'espace public implique souvent une redistribution des rôles qui veut se détacher du domaine de la voirie. Puis, un des enjeux majeurs de chaque processus est la définition des destinataires des aménagements et de leur possibilité à participer, ou pas, dans le processus de production. Enfin, la production des espaces a la capacité d'instituer les réalités qu'elle nomme, par exemple lorsqu'elle crée un périmètre où lorsqu'elle assigne une identité à un quartier.

Cette performativité est facilement intégrée dans le postulat sur l'importance des pratiques sociales dans lesquelles les discours s'inscrivent dans l'étude des discours. Toute pratique discursive est donc une interaction qui se joue, certes, autour du contenu du discours (l'idée, la catégorie, le concept), mais aussi des intentions, des identités, positions ou rapport de pouvoir entre les locuteurs et ceux à qui ils s'adressent. Les pratiques sociales ont un rôle à jouer dans le façonnage et à la transformation des idées. Celles-ci ne sont issues d'une sphère exclusivement intellectuelle.

Il faut donc sociologiser les justifications des choix et la construction de problèmes et solutions. Elles sont un processus par lequel on rend évidents une *bonne* définition du problème et de la solution. La notion de coalitions discursives (Hajer, 1993) permet de concilier l'étude des discours avec celui des conditions socio-historiques de leur production et réception. L'identification des discours va de pair avec les pratiques sociales des locuteurs, desquelles les constructions sociales émergent.

*« L'approche par les coalitions de discours suggère que quand un nouveau discours est formulé, il produira des scénarios [« story line » dans l'original] sur des problèmes spécifiques en employant l'appareil conceptuel du nouveau discours (par exemple, le développement durable). Une coalition discursive est ainsi l'ensemble d'un assortiment de scénarios, des acteurs qui énoncent ces scénarios et des pratiques conformes à ces scénarios. Le tout est organisé autour d'un discours. L'approche [...] suggère que la politique est un processus dans lequel des acteurs de différentes provenances forment des coalitions spécifiques autour de scénarios spécifiques. Les scénarios sont le moyen à travers lequel les acteurs essayent d'imposer leur vision de la réalité à d'autres, et à travers lequel ils suggèrent certaines positions et pratiques sociales, tout en critiquant des arrangements sociaux alternatifs » (Hajer, 1993, p. 47)*

On peut affirmer qu'un discours est devenu dominant lorsque les acteurs centraux (le nœud de la décision) sont persuadés ou forcés à accepter le pouvoir rhétorique d'un nouveau scénario (structuration du discours); et lorsque cela se reflète dans les pratiques organisationnelles d'un secteur donné (institutionnalisation du discours). Toute controverse autour d'un objet peut ainsi être interprétée comme une confrontation entre coalitions discursives distinctes. Pourtant, même lorsqu'un discours devient amplement partagé au sein d'une coalition discursive, son institutionnalisation

n'est pas pour autant garantie : la coalition prétendante doit s'affronter au cadre établi par le mode d'institutionnalisation du discours dominant et doit donc adapter des stratégies pragmatiques pour réussir.

Ce concept permet de relier une production discursive à un ensemble d'acteurs, partageant un ensemble hétéroclite de références qui sont assemblées dans des scénarios suffisamment solides pour tenir l'action. Plus important que la véracité de ce scénario, c'est son efficacité, sa capacité à produire une interprétation du monde qui balise l'action et rallie un ensemble d'acteurs. La restitution des problèmes et des solutions d'aménagement peut ainsi être enrichie de son intégration dans le système d'action qui les produit. Un éventuel changement dans la construction des problèmes et solutions peut être justifié de deux manières : soit il s'agit d'un changement qui ne perturbe pas le discours institutionnalisé, soit il s'agit d'une réussite d'une coalition discursive concurrente à le remplacer.

Le concept sert à l'analyse des politiques publiques. Il semble suggérer une stabilité très forte qui ne laisse pas beaucoup de place aux contextes socio-spatiaux, lorsqu'on parle de production des espaces publics. S'il peut y avoir des coalitions discursives confinant l'univers des possibles lorsqu'on démarre un processus de production de l'espace, n'y a-t-il pas, aussi, quelque chose qui lui échappe, du fait de la spatialité de l'objet ? C'est la question dont le postulat suivant s'empare, celle de l'autonomie des processus de production.

**Les processus de production de l'espace public sont autonomes, mais contraints par des niveaux supérieurs de « gouvernance », par les spécificités des contextes et par l'organisation**

Certains auteurs affirment que les solutions des projets d'aménagement sont théoriquement indéterminées au préalable. Rittel et Webber (1973) affirment que c'est la nature même des problèmes d'aménagement, « *essentiellement uniques* ». Même si un problème partage plusieurs caractéristiques avec un autre qui l'a précédé, on ne peut pas refuser la possibilité qu'il y ait une caractéristique distinctive qui obligerait à une solution différente. Cette affirmation n'est pas sans intérêt pour la tension entre réglementation et spécificité des contextes qui nourrit ma réflexion. Nous avons vu différentes manières d'envisager les contextes, qui peuvent être décrites comme la définition de certains critères où leur caractère unique peut se manifester, d'autres qui auraient tendance à rester immuables. En outre, le fait qu'un problème soit potentiellement demandeur d'une rupture avec les manières habituelles de faire et de traiter les problèmes similaires n'empêche pas que ces manières habituelles existent, qu'elles structurent l'action au moins jusqu'à que la nécessité de rupture devienne évidente. Puis, cette rupture se fait à partir du champ structuré par ces manières habituelles. Que les problèmes soient essentiellement uniques ne rend pas nécessairement les processus autonomes, ni rend inutile l'étude de ce qui les contraint.

Un autre argument pour l'indétermination des solutions est avancé par Joël Idt, par rapport au projet urbain. Ici, c'est plutôt la question organisationnelle qui l'explique. Contrairement à la stabilité des politiques publiques, le projet urbain est « *une forme d'action unique et singulière, réinventée à chaque fois avec les acteurs en présence qui varient en fonction du contexte et de la situation* » (Idt, 2008, p. 193). L'ensemble d'acteurs qui va énoncer problème et solution ne préexiste pas le projet. Cela n'empêche pas qu'une coalition existe par rapport à la politique urbaine, mais elle ne s'est pas encore actualisée dans le cadre du projet concret. Ainsi, la coalition d'acteurs qui va définir le projet se met en place en même temps que le projet est défini :

*« le programme d'un projet d'aménagement sur un territoire se construit au fur et à mesure que sont stabilisés les accords entre acteurs en présence sur la perception des problèmes relatifs à ce territoire, et en même temps aussi que se stabilise la coalition des acteurs qui vont pouvoir s'engager dans le projet. Au bout du compte, le projet défendu par les élus répondra donc bien au « problème » politique, mais cette relation de causalité aura été construite au cours de l'action » (2008, p. 211).*

Toutefois, la majorité des cas étudiés dans cette thèse, surtout ceux de Louvain-la-Neuve et Lisbonne, montrent que si la production de l'espace public exige un projet (de maîtrise d'œuvre), cela n'implique pas que le dispositif organisationnel ressemble à ce que Idt décrit. Ces projets de maîtrise d'œuvre sont souvent intégrés aux routines bien établies des services municipaux. Ces routines peuvent être plus ou moins flexibles et plus ou moins capables de résister à une éventuelle contestation venue de l'extérieur.

Ainsi, cette indétermination radicale de la solution semble invraisemblable. Mais il reste à trouver une heuristique pour articuler l'autonomie partielle du processus (qui vient de sa spatialité et de l'ouverture de la catégorie « espace public ») et le pouvoir structurant de la coalition discursive et du scénario qu'elle porte.

Une première manière pour qualifier la contrainte qui pèse sur un processus est de reconnaître qu'un discours renvoie vers d'autres (Rob Atkinson, 2000). Ces autres discours relèvent à la fois d'autres échelles et lieux, mais aussi de récits plus profonds qui reflètent la vision dominante du monde. Le premier type renvoie vers une analyse d'autres échelles et lieux de l'action publique, tandis que le deuxième exige du chercheur un travail d'interprétation pour faire émerger ces couches plus profondes de signification.

Ces deux « ailleurs » correspondent partiellement aux « *forces structurantes* » des processus de production de l'espace public (Calderon & Chelleri, 2013) : les idéologies et discours en jeu dans la détermination de ce qui est approprié pour un espace ; les régulations et les procédures instituées ; et la quantité et la distribution des ressources disponibles.

Jusqu'ici, l'analyse passe par la restitution des ensembles problème-solution, accompagne leur évolution au fil du processus et la rattache systématiquement à un système d'action, voire à une coalition discursive.

Il lui manque encore deux éléments importants. D'une part, donner de l'importance aux espaces et aux dynamiques d'usages qui y sont présentes. D'autre part, si le cadre analytique s'est complexifié « verticalement » (vers d'autres échelles et vers les acteurs), l'analyse débute au moment du déclenchement du processus. Or, il y a des tendances préalables qui peuvent contraindre l'action. Il faut donc prendre en compte les manières dont les processus sont dépendants du passé, des contextes et des objectifs (Van Assche, Beunen, & Duineveld, 2015).

Premièrement, on peut parler d'une dépendance au passé. Tout processus est influencé par un certain héritage. Cet héritage peut être composé des successives intentions de l'action publique sur ce territoire, avec lesquelles on veut instaurer une rupture ou assurer la continuité. Il peut aussi être composé des intentions passées dans un secteur de l'administration donné, une culture organisationnelle qui influence les choix qui sont faits. Cet héritage peut aussi être, enfin, des rapports entre acteurs et institutions qui contraignent le déroulement du processus.

Deuxièmement, il y a une dépendance au contexte. Cette dépendance est, d'abord, question des contextes socio-spatiaux que j'ai nommés avant. La matérialité des espaces peut conditionner les expertises qu'il faut solliciter, les jeux d'acteurs. En outre, la construction des problèmes et des solutions, si elle est bien une construction, ne se fait pourtant pas dans le vide : ce contexte est sa matière première.

Le contexte est aussi le contexte de l'action publique elle-même. On peut nommer le contexte politique dans un sens restreint (pensons au cliché de l'effet des mandats des élus dans les temporalités des projets). Le contexte de l'action publique est encore composé par l'ensemble des acteurs et institutions opérant sur le territoire visé par le processus et dans ses proximités. Par exemple, nous avons vu la manière dont la requalification des espaces publics de la Mouraria est nettement intégrée dans un contexte d'investissement du quartier par la municipalité.

Troisièmement, il y a de la dépendance aux objectifs. On ne peut pas, bien évidemment, sous-estimer l'importance de la production de l'espace public en tant que projection dans l'avenir. Cette projection dans l'avenir conditionne les décisions du présent et peut être fondamentale dans la mobilisation des acteurs et des institutions (elle peut aussi mobiliser des opposants !). Une vision de l'avenir peut aussi mener à une réinterprétation du contexte socio-spatial et de l'action publique sur un territoire.

C'est l'interaction de ces dépendances qui fait de chaque processus quelque chose de contingent, pourtant contraint. Leur prise en compte dans l'analyse permet de mieux comprendre les raisons pour un choix donné. Les sentiers de dépendance sont particulièrement importants pour pallier l'insuffisance d'historicité du cadre analytique jusqu'ici.

Les trois chapitres qui suivent sont traversés par ces considérations théoriques. Chacun part d'une question qui émane de ce qui a été présenté dans la partie II et qui concerne exclusivement ce terrain. Ce sont des faits qui m'ont interpellé parce qu'ils ont

quelque chose d'un *apparent paradoxe*. Les choses se sont passées d'une certaine manière, mais on aurait pu vraisemblablement imaginer qu'elles se soient passées autrement. Mais, rappelons le premier postulat, les acteurs ont *raison*, la solution est *la bonne solution*. Cela me semble une stratégie de rédaction productive pour aborder la question du *pourquoi les usages ont-ils été pris en compte de cette manière-ci ?*

Ces considérations théoriques traversent les chapitres, mais elles ne les structurent pas. C'est-à-dire que le cadre est mis au service de l'analyse, celle-ci n'est pas censée donner des retours sur la théorie mobilisée. Ce n'est pas mon ambition. Néanmoins, dans tous les chapitres il sera bien question de restitution de la construction des problèmes et solutions, des jeux d'acteurs, d'échelles de la production urbaine, de contextes socio-spatiaux et de sentiers de dépendance.

Le chapitre 5 analyse le cas de la Mouraria, le 6 la mise en œuvre de la trame verte de Lisbonne et le 7 les aménagements des places Bahadourian et Gabriel Péri à Lyon.

## 5 LA CONSTRUCTION DU PROBLEME ET DE LA SOLUTION DE L'ESPACE PUBLIC A LA MOURARIA, LISBONNE

### 5.1 UN APPARENT PARADOXE : DES ESPACES PUBLICS « BANALS » POUR FAIRE DU GRAND CHANGEMENT

L'ensemble des initiatives dans le quartier de la Mouraria a lieu dans le contexte d'une refonte de la politique municipale de réhabilitation urbaine. La mairie intervient de moins en moins directement dans la réhabilitation du bâti pour devenir l'entité encadrante de l'actuation privée. Ceci a été caractérisé comme une politique urbaine néolibérale concomitante à un rééquilibrage des rapports de pouvoir dans le quartier et un processus naissant de gentrification (Malheiros et al., 2012; Rodrigues, 2014; Tulumello, 2015).

Indépendamment de comment on choisit de le caractériser, il est indéniable que le quartier a beaucoup changé grâce à ce surinvestissement promu par la mairie. Ce qui m'interpelle dans ce processus, pour donner le fil rouge au présent chapitre, c'est qu'une telle envie de changement, qui mise d'ailleurs beaucoup sur les effets des aménagements d'espace public, passe finalement par des solutions de conception peu spectaculaires, presque modestes, parfois se rapprochant de la restauration de l'existant (avec des exceptions importantes, bien évidemment ; cf. la section 3.2.2). Ainsi, à la Mouraria, le dessein d'instaurer une forte dynamique de changement socio-spatial ne passe pas par une esthétique de la rupture et les enjeux d'image et d'attractivité ne comprennent pas forcément la création d'une nouvelle identité visuelle du quartier, au moins en termes de ses espaces publics.

Certes, le fait que on soit dans un contexte de réhabilitation plutôt que de régénération (comme les aménagements des *waterfronts* des années 1980 et 1990) en est un facteur explicatif évident. Toutefois, il me semble que la question reste intéressante à creuser. A mon avis, elle demeure pertinente, d'abord, parce qu'elle suggère qu'une lecture critique de la réhabilitation urbaine issue de l'économie politique en termes de rupture et de conflits sociaux n'arrive pas à expliquer le fait que, formellement, cela puisse se manifester par une esthétique de la continuité. Deuxièmement, si on reprend ce qu'on a appris sur les modalités de prise en compte des usages dans les projets d'espace public du quartier (cf. la section 4.2.3), la modération formelle des aménagements des espaces publics semble ne pas engager la diversité des pratiques spatiales et culturelles du quartier, contrairement à ce que le PDCM et *Todos* ont essayé de faire (cf. 4.2.3 et 4.2.4). Pour reformuler, là où le social et l'événementiel apparaissent comme des moteurs d'engagement avec les spécificités des habitants du quartier, le traditionalisme et la simplicité des aménagements semblent indiquer une conception plus universelle de l'usager des espaces. Cela suggère une pluralité de logiques d'action à l'œuvre dans la réhabilitation du quartier, dont les interactions et

différences peuvent nuancer des lectures monolithiques de l'action publique sur la Mouraria. Le *Mercado de Fusão* apparaît comme une exception à cette résistance à l'inscription de la diversité culturelle du quartier dans l'aménagement. Etant donné que, d'un point de vue procédural, il est autonome des aménagements des espaces publics à l'intérieur du quartier, je le traiterai d'une manière autonome aussi.

## **5.2 LES FORCES STRUCTURANTES DE LA REHABILITATION URBAINE DU QUARTIER**

### **5.2.1 La politique d'espace public de Lisbonne et son rapport à la solution formelle**

Dans la section 2.2, nous avons vu que **la politique d'aménagement de la ville**, ainsi que sa **planification stratégique**, mettent l'espace public au centre de l'atteinte de plusieurs objectifs. Les espaces publics sont importants dans la promotion de l'attractivité de la ville, en tant que :

- levier des interventions privées de réhabilitation du bâti ;
- garant de l'image de marque de la ville et de son identité, à la fois en termes de paysage, de type de sociabilité et de vie culturelle mélangeant authenticité et cosmopolitisme ;
- composante de cadre de vie, fournissant des espaces pour les loisirs et la socialisation, un enjeu majeur dans les choix des visiteurs et des résidents.

Par ailleurs, leur rapport à la présence des véhicules motorisés, à l'attrait des déplacements doux, à l'amélioration de l'accessibilité piétonnière et à la mixité sociale fait que les espaces publics soient des outils importants pour atteindre des objectifs dans les domaines de la cohésion sociale, de la mobilité et du développement durable.

A ce niveau-ci, les espaces publics n'apparaissent pas en tant que domaine autonome de l'administration, mais plutôt comme un objet qui permet d'intervenir sur plusieurs secteurs. Toutefois, certains concepts capables d'orienter l'action y figurent déjà, tels que ceux de la structure écologique, de la ville des quartiers, l'accessibilité piétonnière... On y trouve ainsi des enjeux programmatiques d'une échelle assez macro, mais qui permettent néanmoins d'entrevoir une orientation générale des interventions en espace public : renverser de la prédominance du trafic motorisé, faciliter des déplacements en modes doux, promouvoir des solutions formelles respectueuses d'une identité lisboète mais aussi capables de créer une image de marque, tout en valorisant les espaces en tant que lieux de socialisation et loisirs. La contrainte établie dans ces documents n'est pas particulièrement forte, dans la mesure où elle s'aligne globalement avec le mouvement qui a donné naissance à l'espace public en tant que catégorie d'action (cf. le chapitre 1).

La formulation des potentialités de l'espace public en tant qu'outil de politique urbaine ne coïncide pourtant pas avec leur formulation générale en tant que problème d'aménagement. Comme nous avons pu voir, **la parole des acteurs municipaux**



**responsables de la mise en œuvre** de la politique d'espace public ne se concentre pas sur le rôle des espaces publics, mais plutôt sur leurs insuffisances (ce qui requiert, bien évidemment, des idées implicites sur le rôle qu'ils doivent jouer). Ces insuffisances sont les conséquences d'une ville aménagée pour la voiture, à la fois fragmentée à l'échelle urbaine, et déséquilibrée et peu confortable à l'échelle des espaces concrets ; le mauvais état de conservation des espaces et un manque quantitatif et une distribution non-équilibrée des espaces, notamment des espaces verts. Ces insuffisances mènent à une faible utilisation des espaces, un phénomène qui serait renforcé par un certain manque d'habitude des Lisboètes.

Les propos des **deux élus** recensés sur 2.2.2.2 (urbanisme et environnement, respectivement) rassemblent ces deux axes de raisonnement, en mélangeant enjeux et secteurs de la politique urbaine et les caractéristiques des interventions proposées. Sans vouloir reprendre l'ensemble de ce que j'ai déjà pu dire sur ces propos, deux lignes majeures de raisonnement émergent, s'affirmant complémentaires. D'un côté, un fort discours anti-voiture, qui se traduit par des aménagements qui redonnent de l'espace aux piétons, travaillant aussi sur le confort et l'ergonomie des déplacements. Dans le cas de l'élus à l'environnement, la question de la liaison entre les espaces verts à pied ou par des modes doux est aussi relevée. A ce niveau-là, l'aménagement de l'espace public, dès qu'il renverse le rapport voiture-piéton, semble se suffire à lui-même pour rendre la ville plus agréable pour les gens, résidents et touristes tous confondus. L'élus de l'environnement a un propos additionnel, en soulignant l'importance de doter les espaces d'équipements capables de répondre aux besoins des usagers et ainsi promouvoir leur usage.

Le deuxième axe majeur de raisonnement lie les aménagements d'espace public aux questions de la qualité de vie et de l'affirmation d'une « ville vivante ». Encore une fois, des nuances entre les propos des élus existent. Si l'élus à l'environnement a un discours un peu plus général, autour des sourires sur les lèvres des gens, la rencontre de l'altérité et l'expérience agréable de l'espace public, l'élus à l'urbanisme est plus précis en identifiant les publics de ces politiques. Il s'agit des résidents et des touristes, certes, mais surtout « les nouveaux urbains », moins dépendants de la voiture et plus réactifs et enthousiastes par le type d'espaces et activités que Lisbonne accueille depuis quelques années. Le type de nouveaux urbains qui lit et écrit pour *Time Out*. Ainsi, tous les deux relient l'aménagement de l'espace public à la possibilité d'un nouvel style de vie (qui passe par la fréquentation des espaces publics en tant qu'espaces de loisir), mais pour Manuel Salgado il semble y avoir un souci plus fort avec une ville branchée.

Le processus de production des espaces publics de la Mouraria a été sous la responsabilité politique de Salgado et donc il peut être important de retenir la spécificité de ses propos : une vision plus autotélique de l'aménagement de l'espace public, qu'il relie systématiquement aux enjeux majeurs de la politique urbaine de la ville ; et un souci pour la réponse à une demande plutôt branchée.

**A cette échelle, la production de l'espace public est déjà relativement structurée discursivement, mais d'une manière qui laisse une marge de manœuvre considérable aux processus de production concrets.** A cet échelon, la production de l'espace public est prise comme une activité d'aménagement (avec plus ou moins d'importance accordée à l'équipement ou aux liaisons) qui donne corps à une opposition programmatique à la « ville de la voiture » au profit de la « qualité de vie », voire de la « ville vivante ». Que l'espace public apparaisse comme un outil qui doit être mis en œuvre par plusieurs secteurs portant des enjeux distincts empêche qu'il soit rattaché discursivement et d'un point de vue organisationnel à un seul ancrage. D'un point de vue discursif, un processus de production de l'espace public donné serait ainsi a priori plus conditionné par son emboîtement sectoriel (pour la Mouraria, la réhabilitation urbaine) que par une logique d'action intrinsèque à la catégorie d'action « espace public » en elle-même. La profusion de programmes pour la production des espaces publics semble confirmer cette analyse. A ce moment, elle ne porte qu'une orientation générale contre la voiture et, par conséquent, en faveur de la population.

Par rapport à l'apparent paradoxe énoncé au départ, l'affirmation de l'importance des questions de l'identité et de l'image de marque de Lisbonne ont pu jouer un rôle dans la détermination d'options de conception sobres et respectueuses de l'existant. L'apparente absence d'engagement avec la diversité des publics éventuellement concernés par l'aménagement peut aussi avoir ici ses racines, lorsque, par exemple, Salgado affirme qu'un espace public attractif pour les résidents l'est automatiquement pour les touristes, ou quand Sá Fernandes affirme que le recours à un *standard* d'équipements sur les espaces verts permet de répondre aux besoins des usagers. Il semble persister une vision des publics qui passe par l'indifférence dans un sens littéral : ils ne se distinguent pas entre eux et par les exigences qu'ils peuvent avoir envers les espaces. La promotion de l'accessibilité aux PMR n'est pas vraiment une exception, lorsque ces solutions sont présentées comme un design *universel*, améliorant (et destinées à) les conditions de fruition et déplacement de l'ensemble des usagers de la ville.

L'importance que j'accorde à cette parole des élus, et pour le cas de la Mouraria à celles de Salgado, ne semble pas excessive si on prend en compte la structuration globale du processus de production de l'espace public que nous avons vue sur 2.2.5. Si la structuration des processus présentée rend maladroit le transfert des notions de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre vers le contexte lisboète, ce sont les *vereadores* qui se constituent en tant que maîtrise d'ouvrage en dernière instance – déclencheurs de processus (sauf pour ceux de très petite envergure), ils interviennent dans la validation de toutes les phases du processus. La présence de l'élu semble être d'autant plus marquée que Salgado est un architecte-urbaniste, ayant réussi à créer un cabinet de maîtrise d'œuvre au sein de la Direction municipale des travaux et que l'ensemble des élus s'est doté de cabinets dont les membres, à une forte compétence technique, font le

relais entre structure politique et technique de la mairie. Il semble donc plausible que les visions de Salgado vis-à-vis d'une certaine autosuffisance de l'aménagement et de la recherche d'une ville cool percolent assez nettement vers les processus concrets de production des espaces.

Toutefois, les aménagements dans la Mouraria sont exceptionnels du point de vue du **système d'acteurs et des procédures** mis en place, comme nous avons pu voir dans 4.2.3. J'y reviendrai dans ce chapitre (6.4) ; néanmoins Salgado gardait la supervision politique du projet. Par rapport au portrait tracé dans le chapitre 2 sur les procédures menées par les services de l'urbanisme, le processus de réhabilitation de la Mouraria est porté dans une première phase par les services territorialisés de la réhabilitation urbaine (jusqu'à 2011), ensuite par l'UIT respective, en tandem avec le GABIP (ce dernier en dépendance directe du maire). La maîtrise d'œuvre, par contre, a été attribuée dans le tronçon Intendente-Benfornoso à des concepteurs de l'EPEP (régie interne), tandis que les aménagements sur le reste du territoire ont été conçus par une maîtrise d'œuvre externe à la mairie. L'absence relative d'injonctions légales à la participation publique et à la prise en compte des usages n'est pas complétée, par l'ensemble des services de l'urbanisme, par davantage de mesures dans ce sens.

Même si je reviendrai à ce jeu institutionnel plus tard, il est exemplaire de l'absence d'une manière de faire très structurée en termes de phases et d'acteurs. En termes de forces structurantes, la question des régulations et procédures institutionnelles ne semble pas être très déterminante, sauf pour ce qui est de la gestion politique du processus par l'élu. C'est partiellement à cause de ce poids léger d'une éventuelle contrainte procédurale instituée à l'échelle de la mairie que la Mouraria va assister à un fleurissement de procédures et institutions *ad hoc* pour la mise en œuvre de son programme de réhabilitation et des initiatives connexes.

Ayant établi ce cadre général qui essaye de borner l'influence de la formulation de la politique d'espace public à Lisbonne et sa traduction dans une structure organisationnelle et dans une contrainte procédurale, la section suivante explore le rôle des différents secteurs de l'administration municipale dans la logique d'action de la production de l'espace public. Par rapport à la Mouraria, cela implique un engagement avec l'histoire municipale de réhabilitation urbaine, pour cerner une éventuelle influence dans les discours et logiques sous-jacents aux interventions.

### **5.2.2 La Stratégie municipale pour la réhabilitation urbaine et l'histoire récente de ce secteur à Lisbonne**

La candidature aux fonds du QREN est contemporaine des travaux pour l'élaboration d'une *Stratégie pour la réhabilitation urbaine de Lisbonne* (ERUL) pour la période 2011-2024 (Câmara Municipal de Lisboa, 2011a). Celle-ci formalise la nouvelle politique municipale dans le domaine. Le programme pour la Mouraria représente la

première grande instance de mise en œuvre de cette nouvelle manière d'envisager la réhabilitation urbaine.

Dans son évaluation de la politique municipale de réhabilitation urbaine, l'ERUL attribue ses échecs aux déséquilibres du marché immobilier, les pratiques de la bureaucratie municipale et l'inefficacité des instruments municipaux (entre autres causes rattachées à d'autres échelles de l'action publique).

Le recalibrage des rôles entre l'acteur municipal et les acteurs privés (propriétaires et promoteurs)<sup>195</sup> devient alors la grande priorité politique. Le nouveau rôle municipal serait d'être partenaire des acteurs privés et d'être régulateur du marché de logement. Pour le faire, l'ERUL avance plusieurs outils, certains en étroit rapport avec la démarche dans la Mouraria :

- La réhabilitation est affirmée en tant qu'approche holistique, incluant immeubles, espaces publics, infrastructures et équipements.
- Une réorganisation des services municipaux qui permettrait de résoudre certaines des barrières bureaucratiques et rendre plus agile l'action municipale : création d'organes de planification déconcentrés (à peu près ce que la mairie a essayé de faire avec les UIT) et transfert de compétences de l'Etat et des organes régionaux vers la mairie.
- Recherche de nouvelles modalités de partenariat qui stimuleraient l'action du privé sans pour autant imposer les coûts financiers du passé.
- Les territoires avec des concentrations d'immeubles dégradés peuvent être désignés en tant que BIP/ZIP et donc avoir accès aux lignes de financement spécifiques. Cette classification peut mener à la désignation en tant que zone de réhabilitation systématique, où une initiative de grande ampleur est déclenchée pour encourager la réhabilitation de l'ensemble de ce quartier. Cela peut impliquer la création d'un cabinet local *ad hoc*, un *Cabinet de support à un quartier d'intervention prioritaire* (GABIP)

L'ERUL formalise une vision de la réhabilitation urbaine très liée au cadre bâti. Les espaces publics et les équipements sont considérés en tant qu'éventuels leviers de l'action (privée) sur les immeubles. Puisque la réhabilitation est élargie à l'ensemble de la ville, il n'y a plus de références aux questions sociales. La réorganisation de la mairie en 2011 formalise cette séparation : la réhabilitation urbaine n'est plus une direction municipale autonome et elle est rattachée aux services de l'urbanisme. Ces compétences dans le social sont transférées aux services du logement.

La stratégie fait mention à plusieurs éléments que nous avons pu voir à la Mouraria. Le quartier a été classé BIP/ZIP et est devenu une zone de réhabilitation systématique sur laquelle une intervention forte est rendue possible par l'existence de fonds européens. La mairie intervient majoritairement sur l'espace public et les

---

<sup>195</sup> J'avais déjà mentionné que la stratégie définit la majorité de la ville en tant que aire de réhabilitation urbaine, l'instituant en tant que moyen privilégié de production de la ville.

équipements publics, s'attendant à que cet investissement fonctionne comme un levier pour l'investissement privé. C'est à ce niveau que la stratégie peut contraindre la production de l'espace public à la Mouraria, en lui donnant un objectif assez précis, stimuler l'intervention privée sur le bâti. L'ERUL prône aussi une territorialisation de l'action sur les quartiers, ce qui est le cas à la Mouraria. Mais nous verrons que cela n'est pas une nouveauté pour les quartiers historiques ciblés par les politiques de réhabilitation urbaine depuis les années 1980. Il s'agit, néanmoins, d'une reconfiguration de cette action territorialisée.

L'influence du document sur le système d'action est difficile à cerner, dû à la concomitance entre mise en œuvre du programme et de la stratégie. Il n'est pas toujours évident de distinguer cause et conséquence, c'est-à-dire jusqu'à quel point la mise en œuvre du programme pour la Mouraria n'a pas influencé la formulation de l'ERUL. C'est sûrement une question intéressante, mais hors de la portée de cette thèse. La stratégie ne contient pas non plus de préconisations relativement à la nature des interventions, elle se soucie plutôt de la position de la mairie et des outils pour la rendre efficace.

S'attarder sur l'histoire de la réhabilitation urbaine à Lisbonne permet, toutefois, de spéculer sur une influence plus subtile du secteur de l'administration sur les aménagements de l'espace public et qui passe par le rapport au patrimoine, aux habitants et au bâti. La réhabilitation urbaine est devenue une préoccupation légitime pour la mairie de Lisbonne pendant les années 1980, notamment dans ses quartiers historiques. Cette association entre réhabilitation et quartier historique est fondamentale pour comprendre l'éventuel sentier de dépendance existant (pour reprendre les termes du cadre d'analyse).

En 1986, suite à des revendications publiques concernant la dégradation du logement dans ces quartiers, l'exécutif de centre-droite a créé des structures territorialisées de réhabilitation, les *Cabinets techniques locaux* (GTL)<sup>196</sup>. La Mouraria était un des quartiers ciblés par cette politique. Les GTL avaient comme objectif la planification, la supervision et la gestion de la réhabilitation urbaine au sein de leurs périmètres d'administration, ainsi que le soutien social aux résidents. La gestion de proximité est un trait très fort de cette première phase de la réhabilitation urbaine à Lisbonne, faisant encore écho de quelques expériences de l'après-Révolution de 1974 (Câmara Municipal de Lisboa, 2011a).

Cette logique de la proximité a fait que, malgré les compétences élargies des cabinets, leur quotidien a été marqué par la réponse aux besoins urgents des zones sur leur responsabilité (technicien, entretien du 15/01/2013)<sup>197</sup>. Selon ce même technicien, devant l'ampleur de la dégradation physique du bâti et les privations sociales dans les

---

<sup>196</sup> Pour Alfama en 1986, la Mouraria en 1986 et le Bairro Alto en 1988.

<sup>197</sup> Des plans d'aménagement ont néanmoins été créés et approuvés assez rapidement, puisque cela était une condition à l'accès à certaines lignes de financement, tandis que leur implémentation a, par contre, été très faible.

quartiers, la priorité a été la réhabilitation des immeubles les plus dégradés et la construction et gestion de logements temporaires pour les résidents des immeubles en cours de rénovation. Les assistants sociaux de ces cabinets répondaient par ailleurs aussi à plusieurs cas d'urgence. Les équipes des GTL étaient composées d'architectes, assistants sociaux, sociologues et historiens (souvent des historiens de l'art). Ces derniers devaient assurer le respect des enjeux patrimoniaux de la réhabilitation.

Au long des années 1990, la réhabilitation urbaine s'institutionnalise dans une Direction municipale autonome, ses divisions correspondant aux GTL (celui de la Mouraria a vu son périmètre élargi, coïncidant avec celui de l'opération du QREN). De nouveaux quartiers sont intégrés dans la démarche, des outils juridiques et financiers sont créés et les dotations en termes de ressources humaines et financières augmentent régulièrement.

Mais les années 1990 marquent aussi le début d'une association entre réhabilitation urbaine et politique touristique<sup>198</sup>. C'est dans ce cadre que les espaces publics rentrent dans la pratique des services de la réhabilitation urbaine, à travers les Projets intégrés (qui ont leur propre division au sein de la Direction municipale). Ces projets intégrés sont une nouvelle approche, qui vient s'ajouter à la pratique quotidienne des GTL, sans la remplacer. La réhabilitation urbaine était appelée à venir créer un « *centre historique configuré à la contemporanéité* » (technicien, entretien du 07/08/2013), pendant que la ville contemporaine se bâtissait au bord du fleuve, dans l'enceinte de la future exposition de 1998.

Les Projets intégrés sont en rupture avec la réactivité et le mode casuistique de réponse aux urgences rencontrées sur le terrain des GTL. Dans ces projets, la réhabilitation de logements s'associait à la création d'équipements (notamment culturels) dans des immeubles à forte valeur patrimoniale. Ils devaient continuer à contribuer à l'amélioration de la vie des populations par la création de pôles d'attraction qui dynamiseraient le tissu socioculturel du quartier. Ces équipements étaient le point focal des Projets intégrés (et parfois la seule intervention sur du bâti), qui incluait souvent des aménagements des espaces publics autour d'eux. Ces réaménagements

---

<sup>198</sup> En 1993-94, le conseiller municipal en charge du tourisme devient aussi celui responsable pour la réhabilitation urbaine. En 1994, Lisbonne est Capitale européenne de la culture, en 1998 la ville accueille l'Exposition universelle. Ces grands événements font partie d'une politique touristique forte qui va naturellement interpeller l'action sur les quartiers historiques de la ville. Le Plan d'urbanisation pour le noyau historique de la Mouraria est approuvé, en 1997 (Lemos, 2014, pp. 77-79). Il confirme la zone comme un espace à vocation prédominante résidentielle, tout en soulignant l'importance des enjeux patrimoniaux et leur conservation dans les opérations de réhabilitation. Le non-respect de ces valeurs doit être exceptionnel et avoir lieu uniquement quand les dégâts sont considérés comme irréversibles. Le plan décrète encore la préservation de l'espace public en tant qu'espace libre, n'acceptant que des constructions de promotion de l'usage de l'espace (salubrité, repos, loisir). Le périmètre du plan coïncide globalement avec celui du programme d'action du QREN.

d'espace public sont un complément, dont l'objectif est de créer un environnement attractif autour des équipements, y compris pour les touristes.

Plusieurs de ces projets intégrés n'ont pas été achevés, mais ils marquent un changement dans la politique de la réhabilitation urbaine, où les équipements et les espaces publics deviennent des outils pour renforcer l'attractivité des territoires. Cette nouvelle logique coexiste avec l'antérieure, centrée sur les conditions de vie des habitants et la dégradation du bâti.

Dans les années 2000, l'approche de la réhabilitation urbaine change, avec une profonde restructuration des services (que je ne décris pas en détail). Les GTL perdent la capacité à piloter des projets, ils ne font que de l'assistance sociale et de l'analyse administrative de dossiers (Câmara Municipal de Lisboa, 2011a). Des axes d'intervention prioritaire sont désignés et leur réhabilitation sous-traitée à des promoteurs privés<sup>199</sup>. C'est aussi dans cette période que des schémas de restriction du trafic motorisé sont mis en œuvre dans certains quartiers historiques. Quand Costa est élu, les compétences des Unités de projet (héritières des GTL) sont restaurées, parce qu'on a jugé les mesures antérieures inefficaces.

Les changements constants à l'organisation de la réhabilitation urbaine (et la recherche des bons outils pour engager le privé) sont toujours présents. La restructuration de 2011 et le programme pour la Mouraria sont un essai de plus dans cette histoire longue. Au fil de ces changements organisationnels et ces démarches d'expérimentation méthodologique, l'objet des opérations évolue lui aussi : d'une démarche très réactive aux urgences trouvées sur les territoires, intervenant sur le bâti et ses résidents, on évolue graduellement vers une démarche qui comprend la mise en place d'équipements culturels pour agir sur l'attractivité des quartiers pour ensuite se muter dans une recherche d'économies d'échelle et de visibilité par la désignation d'axes (rues, avenues, etc.) prioritaires pour l'intervention. Au long de cette histoire, l'espace public est mis en valeur en tant que cadre des équipements culturels et création d'un centre historique adapté aux pratiques touristiques.

Cette histoire de la réhabilitation urbaine ne semble pas être génératrice d'une culture de l'espace public forte. Mais elle lui accorde une place au croisement de plusieurs logiques d'action :

- Une action territorialisée, de proximité : la réhabilitation urbaine s'est faite dans des structures implantées dans les territoires concernés, opérant sur des périmètres établis (des *quartiers*), dans un rapport étroit aux habitants.
- Le quartier historique, ressource touristique : la réhabilitation a institutionnalisé une vision de ces territoires en tant que quartiers historiques, dans lesquels la conservation du patrimoine était un enjeu majeur. Lorsque la ville s'affirme en tant que destination touristique, cette vocation est développée dans ces quartiers.

---

<sup>199</sup> Plusieurs difficultés ont fait que cette expérience coûte très cher à la mairie, ce qui est aussi une des raisons pour la recherche de nouveaux outils d'engagement avec le secteur privé.

Les espaces publics et les équipements sont appelés à conforter cette vocation. La réhabilitation urbaine de ces quartiers historiques n'est plus réalisée exclusivement au service de ses habitants et de ses immeubles, elle est aussi faite pour les rendre attractifs à une clientèle venant d'ailleurs. La vocation touristique des quartiers renforce l'importance du patrimoine et de leur caractère historique.

- Une séparation graduelle du physique et du social : au début, l'action sur le cadre bâti et sur le social allait de pair, puisque les immeubles en ruine concentraient des populations en difficulté, qu'il fallait d'ailleurs reloger temporairement. Les réussites de ces premières expériences et le fardeau financier que la réhabilitation commence à représenter mènent à une réflexion vers de nouvelles pratiques. Cette réflexion est aussi nourrie par de nouveaux objectifs politiques qui pèsent sur les quartiers et qui cherchent une action d'ensemble, moins casuistique. Tout cela conflue dans une séparation graduelle de la question sociale de la réhabilitation du bâti, aboutissant à la réorganisation des services en 2011.
- L'espace public n'a jamais été un outil d'action sociale. Les interventions sur les espaces publics (projets intégrés, trafic motorisé conditionné) ont été faites pour conforter l'accès aux équipements et pour maîtriser la présence de la voiture (donc une question de cadre de vie, malgré tout). Mais elles n'ont jamais été menées dans le cadre d'une réflexion sur les usages des espaces, sur le vivre ensemble. Ils confortaient surtout une pratique urbanistique.

La séparation graduelle du physique et du social est partiellement responsable de la complexité institutionnelle de la réhabilitation de la Mouraria que nous allons voir. Les services de la réhabilitation urbaine, attachés à l'urbanisme, mènent le processus issu de la candidature aux fonds du QREN. Les services du logement et du développement social créent, dans le cadre du Programme municipal pour le logement, la géographie prioritaire des BIP/ZIP. Le décalage entre le programme du QREN et le volet social, matérialisé dans le Programme de développement communautaire, est justifié, en partie, par cette séparation. Par ailleurs, la suppression des Unités de projet localisées par cette même restructuration semble laisser un vide<sup>200</sup> qui sera comblé par la création du GABIP, dépendant directement du maire.

Pour résumer, en tant que force structurante, cette stratégie de la réhabilitation urbaine et l'histoire du secteur au sein de la municipalité ont plusieurs impacts potentiels. D'abord, ils délimitent les attentes vis-à-vis du rôle de l'espace public, qui est celui de fonctionner comme un levier pour la réhabilitation privé du bâti et en tant qu'élément pour cadrer la fruition des quartiers historiques. Ces attentes découlent d'un cadre qui limite explicitement les capacités d'intervention directe de la mairie, qui ne

---

<sup>200</sup> Paradoxalement, la création des UIT, structures de proximité, signifie que pour ces territoires dans lesquels des Unités de projet existaient, les nouvelles structures de proximité sont plus éloignées que celles d'avant.



peut plus s'engager dans les dépenses des premières modalités de réhabilitation<sup>201</sup>. Par ailleurs, cette histoire récente montre une difficulté de faire fonctionner des structures de proximité, capables de rendre transversale l'action d'un ensemble de services municipaux, notamment le social et l'urbanistique. Pour des enquêtés qui avaient travaillé aux services de la réhabilitation urbaine pendant les années 1980 et 1990, cette expérience consistait une « école », avec une posture et une logique d'action spécifiques. L'interaction progressive avec d'autres domaines de l'administration municipale aurait contribué à une dilution de cette manière de faire très « sociale ». Pourtant, la centralité d'un rapport à l'histoire et au patrimoine matériel dans la pratique de la réhabilitation semble rester stable. Cette stabilité est associée à une définition du caractère historique de ces quartiers en étroite articulation avec leur vocation touristique. Cela pousse à une valorisation de l'identité du quartier, y compris dans des interventions sur l'espace public qui conforterait ce caractère.

Par la suite, nous verrons comment ces tendances sont renforcées par les exigences de la ligne de financement, qui va figer certaines modalités d'action déjà présentes dans les services de la mairie, pour les rendre inévitables.

### **5.2.3 Les impératifs de la ligne de financement du programme de réhabilitation**

Dans 4.2.3., j'ai présenté les grands traits de la ligne de financement ouverte par la Commission régionale pour le développement régional (CCDR) qui a motivé l'élaboration de ce programme de réhabilitation urbaine. Pour rappel, dans l'appel à candidatures, la réhabilitation urbaine est associée à des objectifs de développement socioéconomique, de cohésion sociale et de qualité environnementale. La ligne de financement désigne aussi le type d'opérations éligibles aux financements, d'où ressort un privilège du chantier, notamment de l'intervention sur les espaces publics et la construction d'équipements, dans les domaines social, culturel et économique. L'intervention sur le logement ne peut pas être financée par le programme. Par ailleurs, le partenariat est rendu obligatoire, piloté par la mairie et pouvant associer d'autres institutions publiques, privées ou du tiers secteur<sup>202</sup>. Il y a aussi des injonctions au développement de la participation citoyenne et de l'innovation des mécanismes de

---

<sup>201</sup> Au-delà des travaux qu'elle menait dans les immeubles (et les coûts de capital associés), les dépenses avec le logement temporaire (qui durait souvent plusieurs années) des résidents étaient aussi très onéreuses.

<sup>202</sup> Le partenariat impliquait un engagement de facto des différents partenaires, responsables pour certaines mesures et investissant des fonds propres, le tout contractualisé entre les différents partenaires. Initialement, le règlement des PRU imposait un certain mode de fonctionnement qui passait par l'existence de structures de gestion du partenariat, qui ont par la suite été relaxées, au moment où les projets ont été soumis à la CCDR. Il revenait désormais à la mairie pilotant chaque partenariat de définir et assurer le bon fonctionnement du partenariat, sans que la Commission régionale qui avait octroyé le financement fasse un suivi direct du déroulement de la composante partenariale du programme d'action (technicien, entretien du 18/01/2013).

gouvernance et à la capacitation des institutions et agents locaux. La ligne peut encore financer des actions pour le développement social et économique destinées aux individus plutôt qu'à l'espace (formation professionnelle et à l'entrepreneuriat, prévention des risques sociaux, soutien technique aux initiatives locales, etc.). Jusqu'ici, il y a donc une coïncidence entre la philosophie de l'ERUL et les actions soutenues et financées par ces *Partenariats pour la régénération urbaine* (PRU). Ces dernières permettent, cependant, un certain engagement direct avec les populations locales au-delà du chantier. La candidature de la Mouraria aux PRU se fait pour les centres historiques, ce qui demande une argumentation autour de l'historicité du quartier (technicien, entretien du 18/01/2013)<sup>203</sup>. Le partenariat serait à mettre en œuvre en trois ans, la première année étant vouée au développement des projets, les deux suivantes à leur mise en œuvre (technicien, entretien du 18/01/2013).

En termes organisationnels, au-delà d'une commission de partenaires réunissant l'ensemble des institutions engagées dans le programme, une commission de coordination pilotée par la mairie et une commission technique développe les projets ou coordonne leur élaboration par des acteurs extérieurs. Je détaillerai le système d'acteurs de cette phase initiale plus tard.

La coparticipation des fonds structurels de l'Union européenne s'élève à 3,8M€ pour un total d'investissements d'environ 9M€ (Câmara Municipal de Lisboa, s.d.a)<sup>204</sup>. Ce financement impose aussi certaines règles d'organisation des marchés publics, d'où la décision d'externaliser la maîtrise d'œuvre d'un des deux tronçons de réaménagement des espaces publics (celui directement financé par les fonds communautaires). Le montant du contrat ne demandait pas l'organisation d'un marché public ; la mairie a ainsi organisé une consultation de trois maîtres d'œuvre pour un contrat d'entente directe (technicien, entretien du 18/01/2013).

La ligne de financement ne semble pas imposer de contrainte à la dimension esthétique des aménagements, ni à la prise en compte des usages dans les processus. Elle indique que les aménagements d'espace public peuvent coïncider avec la rénovation des réseaux d'infrastructures, qu'ils doivent promouvoir la multifonctionnalité des espaces et contribuer à l'amélioration du paysage visuel. Ainsi, au-delà de cette affirmation de l'intérêt des espaces multifonctionnels, peu semble être imposé en termes programmatiques et formels à la production des espaces publics.

---

<sup>203</sup> Notamment, qu'on prouve que le quartier a été le début d'un nouveau morceau de ville et qu'un monument classé fasse partie de l'intervention ce qui a été fait pour un bout de l'enceinte bâtie pendant le royaume de D. Fernando (14<sup>ème</sup> siècle).

<sup>204</sup> L'ensemble des opérations de réhabilitation déployées sur le quartier pendant cette période de surinvestissement monte à 14 M€, dont 2 M€ pour le « soft », c'est-à-dire, le social et le culturel (technicien, entretien du 09/07/2014).

### **5.3 LE CONTEXTE SOCIO-SPATIAL**

Beaucoup a été écrit sur le quartier. Mon but ici n'est pas de reprendre l'histoire, ni une socio-anthropologie, ni même une analyse morphologique fine de la Mouraria. Il s'agit de mentionner succinctement ses caractéristiques les plus significatives pour les réaménagements des espaces publics dans le cadre d'un programme de réhabilitation urbaine. Par significatives, je veux dire celles qui ont pu jouer un rôle structurant dans les actions des acteurs (ou au moins dans leurs justifications) et celles qui auraient pu justifier qu'on agisse autrement. Elles ont déjà été mentionnées dans la partie II, je les systématise ici en vue des buts de ce chapitre.

#### **5.3.1 La Mouraria, un quartier ancien, populaire et multiculturel où plusieurs problèmes sociaux se concentrent**

La zone d'intervention du programme d'action, que j'appelle ici « quartier »<sup>205</sup>, est, tout d'abord, ancienne. Le noyau de la Mouraria est fondé au 12<sup>ème</sup> siècle et s'étend au long des siècles suivants. L'axe longitudinal qui relie le Largo Adelino Amaro da Costa et la rue des Cavaleiros à la mi-hauteur du versant est une ouverture du 19<sup>ème</sup> siècle. La rue du Benfornoso constituait la principale route liant la Mouraria aux territoires autour de la ville, tandis que le Largo do Intendente prend forme à partir de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, avec la construction du palais du *Intendente* Pina Manique (chef de police). C'est cette ancienneté qui justifie son ciblage par le dispositif municipal de réhabilitation urbaine. C'est bien une zone ancienne, mais composée de différentes strates.

Par ailleurs, le quartier est populaire et multiculturel, historiquement habité par des personnes à faibles ressources, et notamment par des nouveaux arrivés à Lisbonne, portugais et étrangers. A présent, cette diversité est souvent référencée en termes de multiculturalisme, faisant référence à la diversité des origines nationales de ses habitants (de l'Asie du Sud-Est, de Chine, du Brésil, de l'Afrique d'Ouest et d'autres anciennes colonies portugaises en Afrique). Ce multiculturalisme comprend aussi la population « portugaise », notamment celle associée avec les « autochtones » du quartier, identifiée au maintien de traditions, dont le fado. La diversité du quartier est encore enrichie par le phénomène de « *gentrification marginale* » (Malheiros et al., 2012) apportée par quelques nouveaux arrivants et par la présence d'une raisonnable quantité d'étudiants Erasmus dans le quartier (cf. les travaux de Daniel Malet Calvo). Cette diversité des résidents est très visible dans l'offre commerciale du quartier. On dispose de peu de données permettant de comprendre si la population d'origine renforce ou non le caractère populaire du quartier. Le PDCM (Câmara Municipal de Lisboa, 2012b) avance que parmi les étrangers du quartier (originaires de 29 pays

---

<sup>205</sup> Ce périmètre correspond à celui de l'Unité de projet de la Mouraria, mais peut difficilement être appelé, d'un point de vue historique, sociologique et identitaire de « quartier ». J'utilise pourtant cette désignation pour des questions de simplicité.

différents), 34% ont le bac et 28% un diplôme de l'enseignement supérieur (bac+3 et plus).

Enfin, le quartier était, avant le projet, souvent décrit selon certains phénomènes sociaux : trafic et consommation de drogue, prostitution, mais aussi de la pauvreté, chômage et exclusion sociale, en particulier chez la population fortement âgée, souvent isolée dans des immeubles en mauvais état, sans ascenseur. Tous ces problèmes seraient globalement renforcés par le délabrement physique du cadre bâti et des espaces publics, qui renforcerait un certain stigma reposant sur le quartier.

### **5.3.2 Un tissu urbain d'origine médiévale et une dégradation généralisée des espaces publics**

Il y a donc plusieurs héritages au sein de la zone d'intervention. Le tissu dominant est d'origine médiévale, aux rues étroites, quelques culs-de-sac, des petits squares et plusieurs rues en escaliers le long des pentes. L'étroitesse de la voirie pose des problèmes de coexistence avec les voitures, quand elle n'empêche pas totalement leur présence. Cela les canalise vers les voies les plus larges du quartier, notamment l'axe Marquês de Ponte de Lima – Rua das Farinhas qui structure un des tronçons de l'intervention, et les petits squares, très prisés par le stationnement.

Le tracé sinueux de rues étroites, s'il peut parfois être loué par la surprise et le charme qu'il propose aux flâneurs, semble à la Mouraria avoir contribué à la matérialisation des stigmas qui pesaient sur elle : perception d'insécurité, de multiplication d'espaces liminaux et d'insalubrité. Au cours des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, des plaidoyers pour un « urbanisme civilisateur » ont été diffusés. Il s'agissait de détruire le tissu urbain en le remplaçant par quelque chose de plus ordonné ; la partie basse du quartier, où à présent se trouve la place du Martim Moniz, a été démolie dans les années 1940 (Menezes, 2009, 2012a, 2012b).

Lors de la mise en œuvre du programme d'action, les espaces publics du quartier se trouvaient déchiquetés (chaussées où des retouches d'asphalte apparaissaient parmi le revêtement traditionnel en cubes de calcaire et/ou basalte). A ce mauvais état des revêtements s'ajoutait la présence sauvage des voitures sur l'espace public. Enfin, selon plusieurs enquêtés, la propreté des espaces publics posait aussi problème. La perception de la propreté dans les quartiers historiques lisboètes est fortement affectée par l'inexistence de bacs dans la grande majorité des rues : les résidents déposent leurs sacs poubelle sur les trottoirs, dans l'environ immédiat de leur résidence.

### **5.3.3 Usages de l'espace public et représentations négatives du quartier**

Face à l'absence d'analyses fines des usages des espaces publics, il est difficile d'en discuter de façon rigoureuse. Il y a pourtant certaines données mobilisables et qui permettent de pousser un peu la discussion.

D'abord, dans le cadre du PDCM, de l'information provenant des *juntas de freguesia* concernées a été géo-référencée, donnant origine à une carte des problèmes sociaux du

quartier : prostitution (en rose), trafic et consommation de drogue (rouge), vente d'alcool et lieux de bagarres fréquentes (orange) et présence de sans-abri (jaune).

Figure 159- Diagnostic social de la Mouraria : les problèmes sociaux majeurs identifiés (octobre 2010)



Fonte: Informação cedida, por email, pelas Juntas de Freguesia dos Anjos, Socorro, e S. Cristóvão / S. Lourenço, em Outubro de 2010

24

Source: Câmara Municipal de Lisboa (2012b)

Malgré la faible qualité de l'image, l'omniprésence de ces phénomènes dans le quartier est évidente<sup>206</sup>. Il est par ailleurs clair que ces phénomènes sont présents dans la totalité des espaces publics réaménagés qui figurent dans la carte. L'inverse n'est pourtant pas vrai : plusieurs espaces concentrant ces comportements ne sont pas ciblés par les réaménagements. Il faut donc être prudent dans l'établissement de liens de causalité « incivilité-réaménagement ».

Marluci Menezes (2009) a, à son tour, cartographié les usages de la place Martim Moniz, démontrant une effective utilisation de l'espace, ainsi que sa forte codification, souvent en lien avec les différentes communautés ethniques fréquentant la zone. Son travail fait aussi référence aux multiples « pratiques illicites » dans cet espace au fil des années, aussi bien qu'à leur coexistence avec des pratiques tout à fait « civiles ». Ce travail peut être complété par les textes de Brito Guterres (2012) et Rodrigues (2014) qui ont analysé la place suite à l'intervention pour l'établissement du *marché de la fusion*. Leurs regards rétrospectifs (et en se servant aussi des travaux de Menezes) soulignent la pluralité et l'intensité des usages de la place, aussi pour des manifestations collectives importantes (politiques et religieuses).

Enfin, le Programme préliminaire aux aménagements fait, comme on a pu voir dans 4.2.3, des références diffuses aux usages des espaces publics de la zone

<sup>206</sup> Je dois souligner que la carte va au-delà du périmètre d'intervention (à gauche/nord, au-delà du Largo do Intendente), mais que simultanément une partie de la zone d'intervention n'y figure pas (au sud/droite : rue das Farinhas et Largo da Achada).

d'intervention. D'abord, on trouve l'affirmation d'un quartier otage de la voiture et de la présence d'activités illicites concentrées dans certains espaces. La diversité culturelle des habitants serait elle aussi associable à différents morceaux du quartier (étrangers vers le secteur Benfornoso, les « lisboètes traditionnels » sur le premier tronçon d'intervention). Il y a aussi, pour rappel, quelques précisions sur les dynamiques précises de certains squares, entre extension nette des usages domestiques et des usages plus marqués par la proximité au centre-ville. Comment ces différentes caractéristiques des usages coexistent (certaines peuvent être contradictoires) et, surtout, comment elles se spatialisent à une échelle micro, c'est une information qui est globalement absente. Par ailleurs, les références au largo do Intendente sont presque exclusivement marquées par l'affirmation de sa valeur patrimoniale (à caractère aristocratique) et par son occupation par des activités illicites suite au démantèlement du bidonville du Casal Ventoso. Enfin, si on a déjà pu voir que le programme de réhabilitation mise fortement sur certaines pratiques culturelles, dont le fado, la pratique de celui-ci (y compris ses acteurs et lieux) est globalement absente de tout diagnostic.

Ces références à ces différents travaux et sources révèlent la difficulté de discuter rigoureusement les usages des espaces publics du quartier, car ils ne sont pas distingués des pratiques repérées. La cartographie officielle des problèmes sociaux du quartier a été, certes, engagé dans le cadre de l'élaboration d'un instrument de politique sociale, mais on peut s'interroger sur une éventuelle reproduction des représentations négatives du quartier, sans qu'un effort analogue soit fait pour expliciter les atouts de sa vie sociale, affirmés d'une manière assez floue. La Mouraria est donc bien un quartier où les représentations pointent vers une « *Lisbonne ouvrière, patrimoniale et multiculturelle* », pour reprendre les mots de Menezes (2011, p. 1), mais il semble avoir souvent peu de données fiables pour discuter le rapport entre représentations et réalité.

Nous verrons comment ces caractéristiques vont être travaillées au long du processus : quartier ancien, diversité culturelle, pratiques inciviles, espaces publics exigus et en mauvais état. L'absence de connaissances systématisées sur les usages des espaces est aussi une donnée importante. Dans la section suivante, nous verrons comment les forces structurantes et le contexte socio-spatiale influencent le processus de production, au niveau des jeux d'acteurs, mais aussi des registres de justification et techniques employées dans la construction des problèmes et des solutions.

#### **5.4 LE PROCESSUS DE PRODUCTION**

Jusqu'ici, nous avons pu voir qu'il y a un cadre assez solide en termes de philosophie d'intervention, mais qui ne contraint pas forcément les modalités de la prise en compte des usages dans le processus. Le caractère traditionaliste des aménagements, lui, semble être très contraint par la désignation du quartier comme historique et la logique que cela introduit : réhabilitation urbaine/tourisme/patrimoine.

Dans cette section, nous verrons comment ces contraintes sont prises en compte au sein du processus. Pour une plus simple systématisation, je commence par décrire les systèmes d'action au long des différentes phases des aménagements des espaces publics, ainsi que les autres démarches contribuant à la réhabilitation du quartier. Il deviendra clair, dans la section suivante, que la séparation entre les aménagements et l'ensemble du changement dans le quartier est virtuellement inexistant dans les discours des acteurs et que des arguments justifient les options d'aménagement par d'autres actions menées par la mairie. C'est pourquoi je présente les systèmes d'action des différentes démarches à l'œuvre dans le quartier. Ensuite, je restituerai la formulation des problèmes et des solutions au long du processus par ces différents systèmes d'action. Cela permettra, enfin, de comprendre les modalités de prise en compte des usages dans le quartier, et leurs différences d'une intervention à l'autre.

#### **5.4.1 Les multiples systèmes d'action de l'ensemble du programme de réhabilitation**

##### **5.4.1.1 L'élaboration de la candidature au QREN et l'élaboration des projets des partenaires (les années 0 et I)**

La candidature a été développée (en 2008) par une architecte et une sociologue (et plus tard, une autre sociologue a rejoint l'équipe) au sein de la Direction municipale de la conservation et réhabilitation urbaine<sup>207</sup>, en étroite collaboration avec la Direction municipale des finances, pour les composantes financières et juridiques des dossiers. Cette équipe a par la suite élaboré deux autres candidatures aux fonds européens sur les territoires administrés par la Direction municipale. Par la suite, l'architecte devient coordinatrice du programme d'action pour la Mouraria (entre temps, la candidature avait été approuvée<sup>208</sup>) pendant la première année de fonctionnement, celle de l'élaboration des projets par la mairie et les différents partenaires. Cette coordination était plutôt globale, en termes de diffusion d'information, de soutien à l'engagement avec la bureaucratie, etc. Le contenu des projets était hors la sphère de coordination de cette technicienne. A la fin de cette première année, l'architecte gère l'ensemble des projets financés par le QREN au sein de la Division municipale de la réhabilitation issue de la restructuration de 2011.

---

<sup>207</sup> Cette direction a existé de manière autonome jusqu'à la restructuration de 2011, quand elle a été intégrée aux services de l'urbanisme, dans la Direction municipale pour la planification, la gestion et la réhabilitation urbaines.

<sup>208</sup> Le 11 août 2009, selon Ferro (2012, p. 14).

#### 5.4.1.2 De la Commission de partenaires et de l'Unité de projet au GABIP

La coordination du contenu des projets et de leur mise en œuvre était répartie entre deux organes : la Commission de partenaires<sup>209</sup> et l'Unité de projet de la Mouraria. Le programme d'action réunissait onze partenaires (Câmara Municipal de Lisboa, s.d.e) :

- la mairie, gestionnaire de l'ensemble ;
- les cinq *juntas de freguesia* concernées (avant les fusions de 2013) ;
- l'Entreprise publique d'urbanisation de Lisbonne (EPUL) ;
- l'Association de tourisme de Lisbonne ;
- l'Institut de la drogue et de la toxicodépendance, ;
- l'Association Casa da Achada – Centro Mário Dionísio; et
- l'Association Renovar a Mouraria (RAM, *Renouveler la Mouraria*).

Seuls ces deux dernières ne sont pas des institutions publiques ou parapubliques directement concernées par la démarche ou représentant deux enjeux majeurs du territoire (tourisme et toxicodépendance). Cela atteste une capacité limitée à faire des partenariats au-delà du secteur public. Visiblement, la logique de proximité de la réhabilitation urbaine n'avait pas permis la création de rapports de travail suffisamment forts entre les services de la mairie et les institutions non-publiques opérant sur le territoire. Cela semble être d'autant plus le cas que les deux associations étaient bien récentes : la Casa da Achada a ouvert en 2009 accueillant le Centre Mário Dionísio, lieu culturel construit autour du patrimoine laissé par l'artiste et écrivain du même nom ; RAM commence à se structurer en janvier 2008, rassemblant un groupe d'amis avec un passé associatif et un rapport variable au quartier, autour notamment d'un blog et de l'organisation de quelques événements<sup>210</sup>. C'est l'équipe en charge de la candidature au QREN qui les a invitées à intégrer le partenariat.

La coordination technique et quotidienne des différents projets du programme était à la charge de l'Unité de projet de la Mouraria<sup>211</sup> et supervisée par le chef du Département (le même Département responsable pour l'élaboration de la candidature), un architecte. L'Unité de projet a élaboré le programme préliminaire aux aménagements d'espace public et a coordonné l'élaboration des projets par les maîtrises d'œuvre. Sa mise en œuvre date de 2011, qui supprime l'Unité de projet.

La maîtrise d'œuvre des réaménagements du tronçon au sud (rues Marquês de Ponte de Lima et Farinhas et quelques squares) a été attribuée à un groupement

---

<sup>209</sup> La Commission réunissait des représentants de toutes les institutions participantes, avait participé à l'élaboration des protocoles entre les différentes parties et participait au suivi des projets (élaboration et mise en œuvre).

<sup>210</sup> Le but d'association était de promouvoir du changement dans un quartier perçu comme oublié par l'ensemble de la ville et dans un certain déclin, elle est créée « avec l'intention générale qu'il fallait faire quelque chose, parce qu'il y avait beaucoup de problèmes dans le quartier » (membre associatif, entretien du 13/09/2013).

<sup>211</sup> Cette structure, pilotée par une ingénieure spécialiste dans la réhabilitation, était, je rappelle, héritière des GTL et rattachée à la Direction municipale de la conservation et réhabilitation urbaine.



d'architectes et paysagistes, piloté par l'agence d'architecture<sup>212</sup>. La maîtrise d'œuvre pour le tronçon Benfornoso-Intendente a été attribuée à un architecte et à une architecte-paysagiste, initialement attachés aux services du logement, par la suite intégrés à l'EPEP (équipe de projet de Salgado) lors de sa création<sup>213</sup>.

Le GABIP est créé en 2011, quand le chantier allait commencer et suite à la restructuration interne de la mairie. A ce moment, la construction du PDCM avait déjà commencé (voir la sous-section suivante), pilotée par le Directeur municipal de l'action sociale. Suite à la suppression de cette direction lors de la restructuration, il est invité à venir fonder et diriger cette nouvelle structure, le GABIP Mouraria, unité de mission *ad hoc* créée pour coordonner l'ensemble des initiatives municipales dans le quartier (technicien, entretien du 10/01/2013). C'est le premier GABIP de la ville et le seul à être dans la dépendance directe du cabinet du Maire. Cela est encore un indicateur de la priorité politique accordée par le maire à la réussite de la réhabilitation du quartier, dont le symbole le plus parlant est le déménagement de son bureau sur le Largo de l'Intendente. Unité de mission *ad hoc*, le GABIP s'est éteint en décembre 2014, suite à l'achèvement du dernier projet du QREN, le Centre d'innovation de la Mouraria (CIM) et du PDCM<sup>214</sup>.

Ce rôle de coordination de l'ensemble de la réhabilitation du quartier n'impliquait pas la coordination des chantiers eux-mêmes – cela est toujours resté la prérogative des services municipaux des travaux. Mais le GABIP était la structure qui faisait le relais entre le terrain, y compris le déroulement du chantier, et le maire lui-même.

Le GABIP, en tant que structure de proximité, a donc un rôle à jouer dans l'articulation de l'action municipale dans le territoire d'intervention, sans pour autant usurper les compétences des services instituées dans l'organigramme. Cette mission l'a mené à une coordination fréquente avec les différents services, notamment les deux UIT<sup>215</sup> avec de la juridiction sur la zone d'intervention. Il met donc en œuvre les principes du classement BIP/ZIP (voir 2.2.3) : reconnaître le caractère spécial du quartier, être plus attentif à l'importance des dynamiques de participation, d'engagement de la population, bref, de la proximité. Toutefois, la création du GABIP ne

---

<sup>212</sup> L'espace public n'était pas la majorité de son travail, mais parmi ses réalisations on comptait le flanc oriental de la place du Commerce/ Terreiro do Paço, y compris son patio monumental. En espace public à Lisbonne, il avait conçu en 2006 l'Alto do Longo dans le quartier historique du Bairro Alto.

<sup>213</sup> Leur expérience passait surtout par les arrangements des espaces extérieurs des ensembles de logement social de la mairie et, plus récemment pour l'architecte, des projets d'espace public dans le cadre de *Viver Marvila*.

<sup>214</sup> En juillet 2014, la fin du GABIP se préparait avec la mise en œuvre d'une *Commission de freguesia*, censée prendre le relais du cabinet, au moins en tant qu'instance de concertation et co-construction de démarches (membre associatif, entretien du 09/07/2014). Le directeur du GABIP est par la suite devenu directeur du CIM, avant de suivre António Costa dans le gouvernement quand il est devenu Premier-Ministre en novembre 2015.

<sup>215</sup> Tout le territoire d'intervention se trouve sous la juridiction de l'UIT du Centre Historique, sauf le Largo do Intendente, appartenant à l'UIT du Centre.

peut pas être détachée de la création du PDCM et de sa mise en œuvre. La majeure partie de son budget vient du PDCM et de la composante diffusion/communication du financement du QREN. C'est le sujet que j'aborde par la suite.

Il est important de rappeler, enfin, ce que nous avons pu voir dans 4.2.3 sur la perception de processus « extrêmement participés » dans la production des espaces, notamment par les concepteurs. Cette perception n'implique pourtant pas des moments formalisés de participation, au-delà d'une présentation aux *juntas de freguesia*. Cette participation aurait donc eu lieu par le biais d'un suivi renforcé de la part de la mairie et par l'engagement et la réactivité de la population locale grâce à l'ampleur des travaux. Cette réactivité se faisait à travers des canaux informels : proximité du maire (entretemps déménagé au largo do Intendente) et la présence constante de RAM sur le quartier (concepteur, entretien du 9 janvier 2013). En outre, l'Unité de projet, armée d'une connaissance des résidents grâce à sa longue présence sur le quartier, en assurait aussi une communication permanente. L'unité de projet était aussi souvent le lieu où les résidents se dirigeaient pour chercher de l'information et/ou faire des suggestions (technicien, entretien du 25/09/2013).

#### **5.4.1.3 Le PDCM pour rattraper le social et la participation**

Malgré les injonctions au partenariat, à la participation et les possibilités d'engagement avec le développement social présentes dans l'appel à candidatures du QREN, le programme d'action n'est pas allé suffisamment loin selon le ressenti des acteurs. Ces insuffisances sont attribuées au peu de temps (trois mois) pour élaborer le dossier (technicien, entretien du 10/01/2013).

C'est le maire lui-même (Ferro, 2012) qui fin 2010 donne la mission au Directeur de l'action sociale (celui qui deviendra directeur du GABIP-Mouraria) d'envisager une manière de rattraper cette opportunité perdue (technicien, entretien du 10/01/2013). Cette demande coïncide avec des mouvements au sein des associations du quartier pour créer une plateforme de discussion, provoqués par l'imminence des travaux du QREN et une crainte des impacts du programme. Le Directeur municipal rejoint ce processus dès son début et c'est ainsi qu'il rencontre la majorité des partenaires impliqués dans le PDCM (membre associatif, entretien du 13/09/2013). Un membre de *Renovar a Mouraria* devient une personne-relais importante pour le Directeur municipal et est finalement nommé médiateur communautaire au sein du GABIP. Le PDCM (cf. 4.2.3), a réuni un total de 44 institutions, chacune représentée dans sa Commission élargie et ayant le droit à un vote. Parmi ces 44, 18 ont été présentes de façon assidue aux réunions mensuelles du PDCM et ont intégré les différents groupes thématiques de travail, où la stratégie et le plan d'action étaient travaillés en détail. Parmi les 44 institutions on trouve plusieurs services de la mairie (chacun comptant comme une institution), quatre *juntas de freguesia* (elles étaient cinq pour le QREN), des centres de formation et diffusion dans les arts vivants, des instituts parapublics liés aux questions

de la toxicodépendance, de l'immigration et de la prévention du VIH, les équipements publics du quartier (écoles, centres de santé), des paroisses, l'institution menant l'œuvre sociale de l'église et plusieurs ONG. Enfin, plusieurs associations ont participé à l'élaboration du PDCM, cette fois-ci comprenant à la fois certaines associations plus anciennes du quartier (liés au sport ou d'ordre régional, surtout), ainsi que d'autres plus récentes. La majorité des partenaires du programme d'action du QREN ont aussi participé à l'élaboration du PDCM.

Après avoir garanti son financement par le budget participatif de la ville, le programme a été mis en œuvre dès 2011 jusqu'à fin 2013. Il rassemblait vingt-trois projets portés par seize organisations différentes, opérant dans les domaines de l'entrepreneuriat et du combat du chômage, de la valorisation touristique du quartier, de l'action au sein des populations les plus vulnérables (personnes âgées, toxicomanes, prostituées), et des petits travaux dans le bâti et des petites initiatives d'appropriation du quartier.

#### **5.4.1.4 Les relations internationales à l'échelle du quartier : le Todos, préexistence assimilée par le programme de réhabilitation**

Le festival *Todos* (cf. 4.2.4) est un événement promu par l'élue aux Relations Internationales pour célébrer l'interculturalité de la ville de Lisbonne, à partir des différents quartiers où des importantes concentrations de populations étrangères sont présentes. La Mouraria a reçu les premières éditions du festival.

Pour mener à bien sa mission de travailler les relations internationales à l'intérieur de la ville, l'élue fonde le GLEM – *Cabinet Lisbonne Croisement de Mondes*, une structure indépendante de l'organigramme de la Mairie et directement dépendante du maire. Le festival est organisé par le Cabinet et la programmation a été attribuée à une équipe de trois programmeurs/artistes. Ces derniers développent leur programmation en immersion dans les quartiers, travaillant avec certains agents locaux et programmant des spectacles venus d'ailleurs, qui établissent pourtant un rapport avec les populations locales (soit en les engageant directement, soit en les représentant).

#### **5.4.1.5 Le BIP/ZIP, attracteur d'acteurs pour la nouvelle Mouraria**

Les BIP/ZIP (cf. 2.2.3) sont éligibles pour le financement de partenariats locaux jusqu'à 50000 €, promus par des organisations sans but lucratif opérant ou souhaitant opérer au sein des quartiers. Le processus est géré par les services techniques de la direction du logement et un seul concours est ouvert pour l'ensemble des quartiers prioritaires. Un seul jury évalue la totalité des candidatures. Les premières éditions de ce programme ont vu et financé un grand nombre de candidatures à l'intérieur du périmètre d'intervention du QREN Mouraria<sup>216</sup>.

---

<sup>216</sup> Cette concentration de projets dans certains quartiers a mené les organisateurs de la démarche à introduire, graduellement, des critères privilégiant des candidatures tenant lieu dans des quartiers qui n'avaient pas encore été visés par le programme (technicien, entretien du 08/07/2014).

Cette ligne de financement a contribué au changement vérifié dans la Mouraria, soit en attirant des nouveaux acteurs, soit en contribuant à la capacité opérationnelle des acteurs locaux. Par exemple, deux des projets qui ont rénové et occupé deux immeubles sur le largo do Intendente l'ont fait avec des subventions du programme BIP/ZIP. Leurs promoteurs développaient des activités dans le quartier environnant, et le BIP/ZIP a d'une certaine manière créé une opportunité et un prétexte pour qu'ils s'installent dans le quartier (membre associatif, entretien du 08/01/2013). Des associations telles que *Renovar a Mouraria* ou la *Cozinha Popular da Mouraria* (les deux des partenaires du PDCM), ainsi que celles installées à Intendente (et d'autres encore) continuent à trouver dans cette ligne de financement des ressources indispensables au déroulement de leurs activités.

#### **5.4.1.6 Les acteurs du Mercado de Fusão**

Le *Mercado de Fusão* (cf. 4.2.4.2) est géré par NCS, une entreprise qui a commencé par travailler dans la représentation de musiciens et dans la production audiovisuelle. Elle devient un partenaire privilégié de la mairie grâce à l'organisation d'*OutJazz*. Profitant de ce rapport, NCS dépose auprès de la mairie une proposition en tout similaire à ce qui est par la suite devenu le *Mercado de Fusão* (entrepreneur, entretien du 09/01/2013; Rodrigues, 2014). Pourtant, une telle concession exigerait un concours public et la place du Martim Moniz était sous la juridiction de l'EPUL, responsable pour le développement du programme de rénovation de la place depuis les années 1980. C'est donc l'EPUL qui lance le concours public correspondant à la proposition initiale de NCS qui est par ailleurs la seule candidate à la concession. Le protocole de concession est signé entre l'EPUL et NCS. Avec l'extinction de l'EPUL dans le cadre de l'assainissement financier de la mairie, la compétence sur la place est revenue à la mairie.

Ce parcours par les systèmes d'action derrière les différents moteurs de la production de l'espace public dans la Mouraria a permis de comprendre qu'il y a plusieurs acteurs engagés dans cette dynamique de changement. Il montre aussi, que si certains acteurs appartiennent à plusieurs de ces systèmes d'action, ces derniers sont malgré tout relativement autonomes entre eux. C'est la gestion politique par le maire, pour qui la réhabilitation du quartier est une priorité politique, qui fait l'articulation de certaines de ces initiatives, qui sont souvent exceptionnelles et pour lesquelles se trouvent des mécanismes organisationnels *ad hoc*. Parmi ces différents processus, celui de l'aménagement des espaces publics semble être particulièrement autonome. Les acteurs qui ont programmé, conçu et géré le processus sont globalement absents de la promotion des autres initiatives, indépendamment de leur éventuelle présence dans la coordination des démarches. Cette autonomie relative est importante pour qu'on puisse commencer à comprendre l'apparente disjonction entre la place attribuée aux usages et aux usagers dans l'aménagement des espaces et dans la pluralité d'initiatives socio-culturelles qui l'ont accompagné.

## 5.4.2 La construction du problème et de la solution au long du processus

Dans cette section, l'objectif est de restituer la façon dont le problème a été construit au long du processus de production des espaces et au sein de ces différentes instances. Cette problématisation va de pair avec la solution envisagée et avec un système d'action donné.

### 5.4.2.1 Espace public et réhabilitation urbaine dans le Programme d'action du QREN Mouraria

Malgré ce qui a été présenté dans le 2.3.2, il est important de rappeler ses principales caractéristiques, notamment ce qu'elles représentent en tant que solution, pour ensuite rechercher le problème qu'elles résolvent.

Le programme d'action contient deux axes structurants, « *déclencheurs de nouvelles opportunités de changement et de développement* » (Câmara Municipal de Lisboa, s.d.c) : la requalification de l'espace public et de l'environnement urbain ; et la réhabilitation de l'îlot des Lagares pour créer le Centre d'innovation de la Mouraria. Ces deux axes sont complétés par trois autres axes instrumentaux, « *intégrateurs des valeurs de l'identité, mémoire et tradition* » (Câmara Municipal de Lisboa, s.d.c) : la valorisation des arts et des métiers ; la valorisation socioculturelle et touristique ; et le plan de diffusion et de communication du programme d'action.

Les trois axes instrumentaux contiennent un ensemble de mesures hétéroclites, depuis la création d'un équipement de diffusion du fado à des projets culturels mineurs. Le plan de diffusion et de communication prévoit un budget pour des événements, dont l'affectation est à déterminer. La requalification de l'espace public suffirait à intégrer le quartier dans les circuits touristiques<sup>217</sup>. Génériquement, l'espace public et l'installation d'une pépinière sont les deux actions les plus fondamentales et sont décrites en tant que « *déclencheurs de nouvelles opportunités de changement et de développement* ». Cette formulation est assez révélatrice de la manière dont le programme reprend le rôle attribué aux espaces publics dans la stratégie municipale de réhabilitation : celui de leviers pour le changement.

Il reste, néanmoins, toujours nécessaire de préciser la direction de ce changement. L'ensemble des initiatives qui correspondent aux axes instrumentaux cherche à ouvrir le quartier aux dynamiques de transformation de l'ensemble du centre historique de

---

<sup>217</sup> Cet extrait d'entretien révèle bien cette perception : « *Le château São Jorge est le monument le plus visité de la ville, un million de visiteurs par an [...] et comme la Mouraria n'était pas beaucoup prise en compte, les accès au château étaient indiqués là-bas [au Martim Moniz], surtout pour les touristes hébergés à l'hôtel Mundial, mais sans prendre en compte la Mouraria... C'était comme si, au fond des escaliers, on voyait le château là-haut, mais après si on montait ces escaliers on ne réussissait pas à arriver au château, parce qu'il fallait soit tourner à gauche, soit à ... Presque comme une image holographique ! [...]* » (technicien, entretien du 18/01/2013).

Lisbonne, notamment celles du tourisme et de l'arrivée de nouveaux résidents. La stratégie poursuivie passe pourtant par la capacitation d'une partie de la population locale en tant qu'acteur de cette ouverture et dans la canalisation de cette ouverture à travers certaines lignes programmatiques, d'identité et tradition, notamment le fado. Devenir acteur de cette ouverture coïncide parfois avec le combat lié aux situations d'exclusion sociale, en ce que cela peut impliquer en termes d'accès à l'emploi. Toutefois, il semble y avoir une autosuffisance dans la manière dont on conçoit l'aménagement des espaces publics : c'est surtout le simple fait de les réaménager qui permet de déclencher le changement souhaité. A propos de l'action de sensibilisation pour les bonnes pratiques dans l'espace public, une technicienne affirme :

*« Les bonnes pratiques dans l'espace public faisaient déjà partie des objectifs pour la candidature au QREN et reprennent un modèle européen. Ces pratiques consistent surtout en des interventions durables, respectant les lois de la mobilité, de l'accessibilité, etc. Celles-ci ont beaucoup à voir avec la partie physique, ça n'a rien à voir avec le « social ». Elles consistent donc en choisir des matériaux respectueux du patrimoine historique du territoire, la soutenabilité des réformes... Bien évidemment, cela comprend les normes sociales aussi : l'accessibilité est une question sociale... Du civisme, ça c'est une question très controversée parce que la Mairie ne donne pas d'amende à des individus et des activités liés à un comportement anticivique [c'est-à-dire, tels que les horaires et lieux de dépôt de déchets, les excréments des chiens...]. Alors ce que la mairie veut avec ces « bonnes pratiques », ce sont vraiment des actions de sensibilisation et d'éducation des résidents sur des bonnes pratiques de convivialité » (entretien de Cristina Silva dans Ferro, 2012, p. 69)*

Il y a, néanmoins, davantage de précisions quant aux objectifs du réaménagement des espaces publics. Revenant sur l'axe transversal « *requalification de l'espace public* », le nombre d'espaces à réaménager pose la question de la cohérence des solutions. Ainsi, le « *principe stratégique* » de l'ensemble des travaux est « *la création d'espaces extérieures de qualité, multifonctionnels, avec des solutions conceptuelles adéquates au tissu historique-urbanistique et patrimonial de la Mouraria et attentives aux besoins de la population résidente (et de ses visiteurs)* » (Câmara Municipal de Lisboa, s.d.b). Ces principes contraignent donc les aménagements à un conservatisme en termes esthétiques, tout en mettant en avant l'importance des besoins de résidents et visiteurs. Les principes qui en découlent (confort, sécurité, accessibilité, mobilité, image, patrimoine et durabilité, cf. 4.2.3) sont évoqués mais les besoins qui leurs sont liés ne sont pas détaillés. De même pour les principes programmatiques autour de la réorganisation de la circulation, l'introduction de mobilier urbain et d'espace de loisir (terrasses), la réutilisation de matériaux... Ce degré de généralité est visible dans la citation suivante, où on affirme l'importance du changement, sans préciser ses modalités :

*« l'opération de plus grande visibilité du Programme d'action et l'initiative la plus inductrice de nouveaux comportements, non seulement en termes de convivialité publique mais aussi de réhabilitation du bâti et d'introduction de nouvelles activités » (Câmara Municipal de Lisboa, s.d.b).*

De manière similaire, la cohésion sociale au sein du *corridor interculturel* (la rue du Benfornoso), où se concentrent plusieurs commerces de « *matrice culturelle et religieuse non occidentale* » et qui ont « *introduit et diffusé de nouvelles consommations et goûts, en correspondant à un espace d'échange et apprentissage entre les différents groupes sociaux* » découlerait de son réaménagement.

L'image du château holographique en haut de la colline, inaccessible pour les touristes dans le Martim Moniz révèle que l'ouverture du quartier devrait se faire *malgré* son tissu urbain et que celle-ci passe aussi par sa transformation en élément de *liaison* entre les espaces environnants, déjà visités. Le parcours touristique-culturel est une réponse directe, ayant pour but explicite de créer un cheminement, capable d'attirer et de rassurer ce public de touristes. L'aménagement de certains espaces et la mise en place de panneaux explicatifs aurait un effet d'annonce mais aussi une intentionnalité de re-signification des espaces. Le choix des espaces à réaménager a été guidé par ce souhait, il suit l'axe longitudinal nord-sud (la voie ouverte au 19<sup>ème</sup> siècle), plutôt plat, assez large (une des seules voies du quartier autorisées aux voitures) et où se retrouvent plusieurs beaux immeubles de valeur patrimoniale.

*« Donc notre proposition a été de créer le [...] parcours touristique-culturel de la Mouraria, et tout au long de cet axe qui a été requalifié et quelques autres espaces adjacents, les squares les plus jolis et qui ont été eux aussi requalifiés, créer, identifier avec des panneaux [...] les espaces publics les plus importants, les histoires des squares, pourquoi ils s'appellent comme ça, l'identification des bâtiments aussi, quels sont ces bâtiments, leur histoire, quelles interventions ont-ils subi, quels sont les caractéristiques des immeubles [...] et faire ce parcours » (technicien, entretien du 18/01/2013).*

L'évidence de la délimitation du parcours est davantage renforcée par la concomitance de la mise en œuvre du *Plan d'accessibilité douce assistée à la colline du Castelo*<sup>218</sup>. Ce plan a conseillé l'installation de moyens mécaniques pour grimper la colline du château et passe par le Largo Adelino Amaro da Costa, le début du parcours touristique de la Mouraria, son entrée sud. Le programme d'action profite de ce

---

<sup>218</sup> Ce plan a, entre autres, compris le réaménagement d'une rue entre la sortie du métro dans la Baixa jusqu'à deux immeubles au pied de la colline du Château. Dans ces immeubles que la mairie a achetés, des ascenseurs gratuits ont été installés, donnant sur la mi-hauteur de la colline. A cette hauteur, un ancien marché, réaménagé en supermarché, parking en silo et restaurant avec terrasse, a aussi un ascenseur gratuit qui mène au Largo Adelino Amaro da Costa, à l'extrémité sud du parcours touristique-culturel.

parcours Baixa-Castelo pour suggérer l'entrée dans la Mouraria. Les touristes seraient doucement menés à l'intérieur du quartier et à son tracé de ruelles et petits squares :

*« [les gens] arrivent à la hauteur de la rue da Madalena et du Largo du Caldas et peuvent soit commencer le parcours de la Mouraria, soit aller au château de S. Jorge, donc on a cette zone qui va avoir des dynamiques complètement différentes. Et par chance, ce parcours de la Mouraria [...] est un parcours à la mi-hauteur du versant [...] il va beaucoup à la même hauteur, et donc c'est très confortable à faire et cela fait que les gens entrent dans la Mouraria sans s'en rendre compte et donc ça craint moins, n'est-ce pas ?, comme si on montait de là-bas au Martim Moniz ou depuis la Baixa. Et donc il traverse ces endroits, ces rues qui ont un patrimoine historique-architectonique de plus grande valeur et puis il descend un peu jusqu'à la zone la plus ancienne de la Mouraria [...] où on va ouvrir, dans la maison où la chanteuse de fado Severa aurait vécu, le Site du Fado – Maison de Severa, quelque chose lié au Musée du Fado et qui va avoir des choses liées au fado, de vulgarisation etc., initialement l'idée était que ce soit une guinguette, non intellectualisée, mais avec des conditions et après, il va avoir une terrasse à l'extérieur, donc les gens pourront s'y reposer un peu » (technicien, entretien du 18/01/2013).*

Cet extrait montre comment les aménagements ont été d'abord pensés comme des espaces à parcourir, liant des éléments patrimoniaux et où l'équipement et sa terrasse marquent un arrêt (l'investissement du fado sera renforcé davantage par le PDCM). En outre, ce dessein d'ouverture du quartier aux passants (et notamment aux touristes) est complété, dans l'enceinte du programme d'action, par la création du Centre d'innovation de la Mouraria, censé attirer un nouvel groupe d'utilisateurs dans le quartier.

L'idée du parcours est reprise pour la deuxième tranche des interventions, le *corridor interculturel*. Ainsi, du Site du Fado, les gens

*« pénètrent dans le grand axe commerçant qui est la rue du Benfornoso, qui est notre souk à nous, et arrivent au square de l'Intendente, où initialement il aurait dû y avoir une intervention qui serait, pour nous tous, très bonne, qui aurait été d'y ramener l'ACIDI [le Haut-Commissariat pour l'Immigration et le Dialogue Interculturel, une institution publique] [...], il y a un bâtiment vide, d'ailleurs très endommagé [...], il a même été acheté par l'Estamo [l'entreprise immobilière de l'Etat central], et le CNAI [le Centre National de Soutien à l'Immigré] et il ramène beaucoup de monde tous les jours... et donc nous croyions que c'était une idée magnifique, parce que cela allait inévitablement animer ces terrasses-là qui allaient être créées à l'Intendente et comme la superficie [de l'immeuble] était très grande, il y avait une ouverture [...] de la part de l'ACIDI pour créer un étage pour des expositions, pour les manifestations culturelles des différentes communautés présentes à Lisbonne et dans le pays et au dernier étage un restaurant panoramique avec les gastronomies des différents pays, donc c'était un projet magnifique, mais*



*malheureusement le projet a échoué parce qu'il a eu des intentions différentes au gouvernement [...] » (technicien, entretien du 18/01/2013).*

Au-delà d'insister sur la logique du parcours, l'extrait rend explicite une autre caractéristique de ce programme d'action, celle de réfléchir à partir des équipements. La culture, tant celle des « autochtones » que des « immigrés » est prise en compte à partir de sa mise à disposition dans des équipements et de certaines manifestations culturelles. Cette logique d'action semble, par ailleurs, prendre la place de ce qui pourrait être un raisonnement programmatique pour les espaces publics au sens restreint.

C'est devenu d'autant plus évident lorsque je lui ai posé des questions plus précises sur la prise en compte des usages et, notamment, s'il y avait une idée des usages qu'on voulait créer avec les réaménagements. En réponse, le technicien éclate de rire et exclame « *ça !, c'est vouloir trop contrôler ! [... L'idée] c'est de laisser les choses s'écouler* » (entretien du 18/01/2013). La réponse continue, en affirmant que dans le noyau le plus ancien de la Mouraria, la petite taille des maisons mène à une extension des pratiques vers l'espace public, sous-entendant qu'il n'y aurait pas besoin d'inventer des usages pour ces espaces, puisqu'ils seraient déjà présents. On comprend alors l'intérêt de ne pas changer la typologie des logements dans le quartier<sup>219</sup>. Et :

*« Par rapport aux activités illicites [...], c'est évident que la seule solution c'est d'intervenir, ce n'est pas le réaménagement tout seul qui mène quelque part, la seule solution c'est une intervention sociale, pour changer ça, et ça c'est le grand pari et la grande mission de João Meneses, qui est responsable pour la coordination du PDCM » (technicien, entretien du 18/01/2013).*

Enfin, le technicien justifie cette relative circonscription du programme à l'aménagement par deux arguments de plus : son métier d'architecte et le fait que, au moment de la candidature, la forte concentration d'investissements dont le quartier a par la suite été l'objet n'était pas encore envisagée :

*« Quand nous avons fait le programme d'action, bon, nous avons engagé des partenaires qui avaient une implication sociale... à mon avis, regardant en arrière, cela n'a pas été suffisant, on aurait dû faire plus, n'est-ce pas ? Mais je suis architecte et donc bien sûr que je vois beaucoup le besoin d'intervenir sur le hard et après laisser le soft s'organiser... c'est une façon d'être... et ici dans ce programme d'action, ça a été un peu comme ça... Au-delà des juntas de freguesia, qui le sont aussi, parce qu'elles travaillent beaucoup auprès des jeunes et des personnes âgées, nous avons aussi des associations et nous avons eu l'IDT [Institut de la Drogue et Toxicodépendance], qui a fini par quitter l'opération... Mais l'idée initiale, à mon avis [...]. J'insiste, je suis architecte et mon credo c'est que ces choses réussissent, n'est-ce pas, et*

---

<sup>219</sup> Cet argument est par ailleurs celui qui est le plus souvent employé pour mitiger les critiques sur l'éventuelle gentrification du quartier : la typologie du logement en conjonction avec le tissu urbain (pas adapté pour l'automobile) feraient que la Mouraria resterait toujours un quartier à vocation d'hébergement des populations déménageant souvent, dont des jeunes et des nouveaux arrivés en ville.

*qu'après c'est avec du temps... [...] Avec le temps les choses changent, les propriétaires changent, la drogue change de place, etc. Entretemps, comme on a reconnu qu'effectivement l'intervention sociale n'avait pas été suffisamment prise en compte, et qu'il y a eu une attention très forte sur la Mouraria, notamment avec le déplacement de Monsieur le Maire, et avec la création de ce PDCM, là on a eu une action beaucoup plus importante et très concentrée, donc cela est venu renforcer ces intentions initiales... Les dépasser !, n'est-ce pas ?... Je n'avais jamais pensé et je pense que presque personne l'avait fait, qu'il y aurait une concentration si forte d'interventions... » (technicien, entretien du 18/01/2013).*

*« Quand il y a une intervention dans n'importe quel territoire urbain, il faut prendre son temps et les laisser cimenter, se consolider, il faut donner du temps et je n'ai jamais soutenu des opérations ... brouah !... d'ensemble, il faut que ce soit un immeuble maintenant, un autre immeuble après, parce que sinon ça revient à quelque chose d'artificiel... Et après les comportements des gens il faut aussi les laisser aller... » (technicien, entretien du 18/01/2013).*

Alors, à ce moment, le changement que la requalification des espaces introduirait, à la fois sur la réhabilitation du bâti et sur la présence des activités illicites, est envisagé dans le temps long. La densité d'investissements au-delà du QREN n'était pas nécessairement envisagée lors de la candidature. Celle-ci a été précipitée par la possibilité de financement. Certes, l'envie d'intervenir sur les espaces publics existait déjà, mais il n'y avait pas de stratégie d'ensemble pour intervenir dans le quartier. Ce que, d'ailleurs, le partenariat restreint du programme d'action semble confirmer. Cette stratégie d'ensemble semble avoir été construite graduellement, au fur et à mesure que le changement du quartier s'affirmait comme un objectif politique majeur pour le maire.

La formulation du problème et de la solution à l'échelle du programme préliminaire contient une perception du rapport entre espace, réaménagement et changement socio-spatial. Hard et soft sont des choses différentes et l'une (l'espace) est maîtrisable mais les conséquences *soft* de cette maîtrise sont hors la portée du métier de conception d'espaces. A un moment où on envisageait une intervention restreinte au seul programme d'action financé par le QREN, le recours à certains projets de caractère social semble avoir plus été une conséquence de l'appel à candidatures que d'une philosophie globale alliant intervention spatiale et intervention sociale. Les questions des usages de l'espace public, au moins pour ce membre de l'équipe qui a fait la candidature au QREN, semblent être soit assez simples, soit bien trop complexes, donc hors la portée d'un aménagement. Les usages associés à une vie de quartier n'auraient pas besoin d'intervention particulière, puisque les conditions préalables sont là, pour ces usages qui ne relèvent pas tant des espaces que des typologies de logement ou des équipements et fonctions des immeubles autour. Les espaces publics, au mieux, peuvent rendre effective cette « demande latente » pour les usages en devenant plus confortables. A l'autre bout extrême du spectre, les « incivilités » ne sont pas réglables par l'aménagement, ce sont des questions de politique et action sociale.

Réaménager les espaces publics était, à l'occasion de cette candidature, l'opportunité de l'ouvrir aux parcours touristiques et à d'autres usagers, déclenchant un processus de changement dans le temps long. Le surinvestissement qui s'en est suivi était, pour beaucoup, une surprise. Dans la section suivante nous verrons comment cette pensée de l'espace public était, à ce moment, précisée dans les programmes préliminaires aux aménagements.

#### **5.4.2.2 Espace public dans le programme préliminaire**

Sans trop vouloir répéter la présentation de ce programme préliminaire faite dans le 4.2.3, il faut quand même en rappeler quelques éléments importants. D'abord, que l'existence même d'un programme préliminaire est rare dans la pratique de la mairie. Les maîtres d'œuvre du tronçon Benfornoso-Intendente en parlent par rapport à ce qui avait été leur pratique aux services du logement (notamment dans des ensembles de logement social) :

*« Il n'y avait pas de programmes préliminaires qui nous dictaient des règles, en gros les espaces venaient de façon brute [...]. C'était nous qui faisons la gestion de cet espace sans programme préliminaire, nous faisons notre propre programme préliminaire [...] »* (technicien, entretien du 25/09/2013).

Le programme, achevé par l'Unité de projet de la Mouraria en janvier 2009, se répartit formellement entre sommaire, diagnostic et proposition, avec en annexe un encadrement historique. Le programme recouvre l'ensemble de la zone d'intervention, c'est-à-dire les deux tronçons attribués aux deux maîtres d'œuvre distincts.

Le diagnostic, assez laconique (deux pages), présente d'une manière brève les principales caractéristiques du quartier, atouts et faiblesses que nous avons déjà vus. La conjonction de différents éléments rend difficile la circulation piétonne, *« en éloignant les gens d'un espace censé être prioritairement voué à leur usufuit, mais qui ne peut pas être perçu en tant que tel, alors qu'il est partagé avec l'automobile »* (Unidade de Projecto da Mouraria, 2009, p. 5). A cela s'ajoutait la dégradation des espaces publics, des immeubles résidentiels, du mobilier et des éléments végétaux.

La dégradation du cadre bâti est accompagnée d'un *« cadre social complexe »* (Unidade de Projecto da Mouraria, 2009, p. 4) marqué à la fois par la précarité socioéconomique des résidents et *« une appropriation marginale de l'espace public par une population flottante qui contribue à la détérioration de l'image et de l'ambiance urbaines »*. Pourtant, le tissu social du quartier présente *« un ensemble de spécificités [...] capitalisables dans un projet de développement urbain intégré »* la vie sociale associée aux activités commerçantes des immigrés, le Martim Moniz et la rue du Benfornoso, marqués par la cohabitation de plusieurs nationalités, cultures et pratiques économiques. Une autre modalité de vie sociale, *« plus vernaculaire et traditionnelle »*, est caractérisée par une *« vie de quartier et par les dynamiques qui d'une manière générale donnent forme aux quartiers historiques de Lisbonne »*.

Le diagnostic présente la zone d'intervention comme un ensemble et les propos tenus ont une portée générale, applicable à l'ensemble des zones d'intervention. La situation est donc apparemment la même partout. Les seules précisions qui apparaissent à ce stade-ci sont l'importance de l'axe routier à mi-hauteur du versant, où il faudrait améliorer les conditions de circulation piétonnière. La différenciation de la vie sociale au sein des deux sous-ensembles est faite en tant qu'identification de ressources, qu'on pourrait capitaliser dans un projet de développement intégré.

La proposition a pour objectif la « *requalification urbanistique et environnementale de l'espace public* » dans une intervention « *intégrée et attentive aux valeurs patrimoniales* » (Unidade de Projecto da Mouraria, 2009, p. 2). La réhabilitation de l'espace public reflète

« *La nécessité de déclencher une opération de requalification et de revitalisation de la zone, dans le sens de créer des conditions pour une amélioration effective de la qualité de vie et de l'environnement urbain, allant à la rencontre [...] de la promotion du développement durable* ».

Les actions à mener devraient « *dignifier et humaniser les espaces, en les rendant plus attractifs d'un point de vue résidentiel, touristique et ludique* ». Le programme préconisait encore la contribution à une « *lecture homogène du local, en sauvegardant, pourtant, les spécificités morphologiques et fonctionnelles de chacun des espaces qui le composent* ». Les aménagements contribueraient encore à la revitalisation des activités commerciales existantes, qui bénéficieraient d'une nouvelle attractivité.

Ces objectifs généraux énoncés dans le sommaire débouchent sur l'affirmation, « *en termes stratégiques* », de l'importance de créer « *un espace extérieur de qualité, avec une solution conceptuelle adéquate au tissu historique-urbanistique et patrimoniale à la Mouraria et attentive aux besoins de la population résidente (et de ses visiteurs)* » (Unidade de Projecto da Mouraria, 2009, p. 3).

Le programme préliminaire insiste sur l'importance du contexte dans le programme d'action, dans la conjonction en trois faisceaux de raisonnement distincts. D'abord, la notion que le seul réaménagement suffit pour déclencher le changement souhaité (dès que le piéton soit privilégié). Par ailleurs, parmi les principes structurants de l'intervention les seuls qui sont détaillées confirment le caractère essentiel du contexte : l'obligation de réutiliser les matériaux du sol, en éliminant tous les bouts d'asphalte, la consigne vers un usage des modèles de mobilier urbain traditionnels dans le centre historique...

Le deuxième axe derrière ce choix contextualisé est celui de l'homogénéité de la zone, malgré la reconnaissance de leurs différentes époques d'origine et leurs différentes vies sociales. La zone d'intervention est par ailleurs présentée comme une partie significative du *territoire de l'Unité de projet*, mais pas vraiment comme un quartier. Cette demande d'un traitement homogène du local, quoique respectueux des spécificités morphologiques et fonctionnelles des espaces, ne peut pas être détaché de la

manière globalisante dont la zone d'intervention est diagnostiquée et présentée. Ainsi, et malgré les appels ici et là à la prise en compte de certaines spécificités morphologiques, fonctionnelles ou sociales, il n'y a guère de donnée, voire une consigne, supplémentaire.

Le troisième aspect du raisonnement concerne l'ouverture au tourisme de l'aire d'intervention. Les références à la vocation touristique qui doit s'affirmer sont fréquentes et relient cette fonction touristique aux éléments patrimoniaux (construits). Ainsi, et faisant écho à la politique urbaine lisboète, ces réaménagements sont appelés à conforter une certaine image de la marque Lisbonne, mélangeant paysage urbain et modes de vie associés à une vie de quartier (historique).

Si l'orientation contextuelle devient très évidente dans le programme, le fait que l'aménagement accorde peu d'attention aux particularismes des usages reste à discuter. A ce stade, il suffit de pointer que malgré les indications sur la vie sociale distincte des différents zones et espaces du quartier, celles-ci ne sont pas détaillées, sauf pour quelques repères aléatoires au sein de l'annexe historique (cf. 4.2.3). Pourtant, la réponse aux besoins des résidents et des visiteurs fait bien partie des enjeux des aménagements, aussi bien que la création de conditions de séjour et de revitalisation de l'activité commerciale, notamment de la restauration, par le biais, entre autres, de l'installation de terrasses. Toutefois, il n'y a, encore une fois, aucune consigne par rapport à où et dans quelles conditions certains équipements ou mobilier seraient à installer, ou quelles vocations d'usages privilégier. Enfin, par rapport aux « *usages marginaux* », aucune donnée programmatique n'est mise en avant non plus, au-delà de l'affirmation de l'importance d'un nouvel éclairage nocturne pour améliorer la perception de sécurité.

Enfin, ce qui reste ouvert c'est ce passage du dessein programmatique pour l'ensemble de la zone d'intervention vers des projets pour les espaces concrets. Ces derniers ne sont presque pas ciblés par une pensée programmatique, sauf pour des consignes en termes de réorganisation de la circulation. Le square de l'Intendente fait exception, puisqu'on affirme le besoin d'une intervention spécifique et distincte pour cet espace, par rapport à la logique d'ensemble qui s'applique aux autres. Pourtant, encore une fois, au-delà de cette affirmation de la spécificité de l'Intendente, il n'y a pas de consigne programmatique particulière.

#### **5.4.2.3 La justification des solutions de conception**

Pour les concepteurs, la commande est relativement floue, notamment par rapport à la vocation des espaces en termes d'usages. Ils retiennent les injonctions à la réutilisation des matériaux, à la réorganisation de la circulation routière (même s'ils ont eu la liberté de proposer leurs propres schémas à ce sujet) et à la réhabilitation des éléments patrimoniaux. Enfin, l'attention portée au contexte dans le programme est aussi très fortement assimilée par les concepteurs, comme on le verra dans les justifications des solutions choisies. Ils décrivent leur tâche comme raisonnablement

libre en termes de contrainte programmatique, pourtant limitée par les caractéristiques du territoire, qui restreignaient l'éventail des solutions possibles. Cela semble être, par ailleurs, l'intention de l'Unité de projet en élaborant le programme :

*« (...) un autre postulat [...] était la récupération des éléments de valeur patrimoniale, les fontaines, ce genre de chose... Donc comme on avait défini le type d'intervention sur le sol, la récupération des « calçadas », plus la récupération des éléments de valeur patrimoniale, plus l'éclairage, plus la réorganisation de la circulation routière et le stationnement, il est évident qu'après le reste on a laissé à l'imagination et à la créativité de chacun, n'est-ce pas ? » (technicien, entretien du 18/01/2013).*

Un des **concepteurs de la première tranche** fait part de ce caractère vague du programme, qui n'empêche pas qu'il soit finalement assez contraignant. Par ailleurs, il fait référence à des consignes additionnelles qui n'étaient pas présentes dans le document du programme préliminaire, comme par exemple quelques arbres sur lesquels des interventions phytosanitaires seraient nécessaires :

*« La limite de l'intervention était déjà définie dans ce programme préliminaire et il y avait déjà quelques intentions, les rues qui deviendraient piétonnes, partagées, les espaces de séjour, mais disons que c'était un programme préliminaire sans grand développement » (concepteur, entretien du 09/09/2013).*

Il poursuit la présentation du programme en faisant mention du besoin de réutiliser les matériaux, d'intervenir sur l'éclairage en vue d'un plus fort sentiment de sécurité et d'une baisse des consommations énergétiques, et de la rénovation du réseau de drainage, en changeant le niveau du terrain et/ou en remplaçant les tuyaux quand cela se révélerait nécessaire. Ainsi, le programme est vu comme quelque chose « *sans grand développement* » puisque les consignes effectivement énoncées se rapportaient à des domaines ayant un fort impact sur le projet, sans doute, mais perçues, quelque part, comme à côté de l'activité de conception, puisqu'essentiellement « techniques » et non « conceptuelles ». Le concepteur dira enfin que « *au niveau conceptuel, il y a eu un très grand degré de liberté* ».

Cette liberté conceptuelle affichée n'a pas pourtant amené aucun souhait de rupture. Le concepteur parle tout d'abord d'un projet d'une grande simplicité, sans que cela enlève quoi que ce soit à l'importance de l'intervention !

*« (...) notre rôle en tant que concepteurs dans cette requalification était presque, je ne veux pas minoriser, mais c'était presque du repavage... Ce qui est très important parce que [...] l'avant était une situation, c'était très, très dégradé et dangereux et insalubre, c'était une situation grave. Le principe du projet était, disons, un principe d'attention au contexte [...] sans qu'il n'y ait jamais eu l'intention d'une quelconque rupture, c'était une intégration très sereine, très réservée et [...] une grosse partie des matériaux qui ont été utilisés ont été réutilisés » (concepteur, entretien du 09/09/2013).*

La liberté conceptuelle affichée va de pair avec une simplicité ancrée dans l'approche contextuelle prônée par la maîtrise d'œuvre, qui semble être à la fois un parti-pris des concepteurs et une conséquence du programme préliminaire, pourtant « peu développé ». La réutilisation des matériaux, une imposition programmatique, pour illustrer le parti-pris conceptuel semble révéler cette ambiguïté entre liberté conceptuelle et la contrainte programmatique.

Elle devient davantage visible lorsqu'il s'agit de discuter les préconisations programmatiques par rapport aux usages, le concepteur parle d'une « *orientation implicite* » des vocations en termes d'usages :

« *[Le programme] oriente surtout l'usage, oui, mais le programme préliminaire était vraiment, même en termes des pièces produites, il était très peu développé mais orientait dans ce sens-là, et il y avait cette étude qui avait déjà été faite, un encadrement historique, l'encadrement du développement et les directives pour les usages, il en avait, effectivement... ce n'était pas direct, peut-être, mais elles étaient implicites, oui* » (concepteur, entretien du 09/09/2013).

Or, comme nous avons déjà pu voir, ces consignes sont effectivement virtuellement absentes du programme préliminaire, au-delà de l'affirmation de la valorisation des espaces piétonniers et de la vocation de séjour des petits squares qui ponctuent la zone d'intervention. Ce caractère implicite de l'orientation des usages peut advenir non seulement de cette importance accordée au contexte, supposant un développement de la vie de quartier dans la foulée de la reconquête d'espace pour les piétons, mais aussi de deux sources additionnelles. La première est le système d'action en lui-même, perçu comme un engagement inhabituel des services de la mairie, qui ont suivi de très près le développement du projet, coordonnant les deux parties de l'intervention et la communication avec les résidents pendant la phase chantier. Ces interactions fréquentes, y compris les phases intermédiaires de développement du projet, ont pu être des moments d'explicitation de certains éléments implicites. Une deuxième source de ces éléments implicites peut être ce qui est perçu comme la vocation évidente d'un tissu urbain méridional. Quelques espaces avaient apparemment été ciblés en tant qu'espaces de séjour, ce qui « *correspondait grosso modo avec les squares* », mais cette identification n'était presque pas nécessaire, puisque

« *(...) par sa forme elle-même, par ses caractéristiques, parce que c'est une caractéristique de l'urbanisme méridional, du système 'square - rue - rue corridor - square', disons que le principe serait [toujours] celui-ci* » (concepteur, entretien du 09/09/2013)

Cette évidence des questions d'usages peut encore être liée à la perception que la maîtrise d'œuvre avait des pratiques existantes dans le quartier et du rôle de l'architecture et de la conception des espaces publics dans un éventuel changement de ces pratiques.

Malgré les quelques affirmations sur des usages liés à une extension des logiques domestiques (due à l'exiguïté du logement) dans le programme préliminaire (cf.4.3.2) et dans les propos des responsables pour la candidature que nous avons pu voir, le concepteur trace un portrait différent du quartier. Pour lui, cette reconquête des espaces pour des usages « domestiques » était plutôt un pari qu'une certitude :

*« D'ailleurs, [ces usages d'extension des pratiques domestiques...] bref, c'est un dessin spontané mais qui découle beaucoup de là, d'une population latine, puis arabe, donc méridionale, mais qui en fait n'existe pas dans la réalité, [...], c'était jadis... Il y a un usage qui est intéressant, [...] devant le café ou la taverne ou le restaurant, ça il y en a beaucoup, et c'est parce que les cafés et les restaurants ont peu de conditions à l'intérieur et donc il y a cette extension... Mais l'extension de la maison elle-même, cela n'existe pas beaucoup, non... » (concepteur, entretien du 09/09/2013).*

*« Par ce que j'ai pu voir [après le réaménagement], le séjour dans ces squares n'est pas constant, disons qu'il n'y a pas un séjour qui est fixe, c'est plutôt dynamique... C'est-à-dire qu'il ne s'est pas formé de petits forums, ou des petites zones de rencontre, parce que ce n'est pas non plus caractéristique de la population, ça ne l'est pas, ça ne l'est pas. Ces questions plus rurales d'avoir un lieu de rencontre, cela n'existe pas beaucoup, c'est plus occasionnel, c'est plus le parcours, la population est très âgée, c'est le parcours et une zone de repos, c'est plutôt ça qu'une zone de rencontre et cela est resté comme ça. Maintenant, quand j'y vais, je vois que les bancs sont effectivement très utilisés, mais c'est par une personne, une ou deux personnes [...]. Mais cela est caractéristique de cette zone historique de Lisbonne, Alfama c'est peut-être différent, mais pas trop... Mais disons qu'ils [les squares] ont été préparés pour ça. Ce qu'il était important de mettre dans l'espace de séjour c'étaient les conditions de confort et les conditions pour le séjour, c'est-à-dire des arbres pour avoir de l'ombre, des bancs pour que les gens s'assoient [...] donc il y a eu une préoccupation de notre part pour que les bancs [...] soient des pièces qui avaient été testées, ils sont en bois pour être confortables, ils ont des dossiers pour que les gens puissent s'adosser [...] » (concepteur, entretien du 09/09/2013).*

Ces deux passages permettent d'ores et déjà quelques remarques. La première c'est que la manière nonchalante dont les usages sont abordés dans le programme préliminaire laisse une marge de manœuvre aux concepteurs dans la construction du diagnostic des pratiques spatiales existantes. Deuxièmement, et en rapport avec cette première, on voit comment pour le concepteur le concept opératoire est celui de « séjour » plutôt que celui des réalités sociales et culturelles éventuellement associées aux pratiques de l'espace public. Que les espaces soient utilisés par des personnes âgées faisant une pause dans leur parcours ou par des familles utilisant les espaces comme une extension de l'espace domestique, la réponse conceptuelle semble être la même : calibrer le rapport voiture-piéton, doter les espaces de bancs et d'ombre.



Cette accroche au séjour comme notion-clé n'est pas sans lien avec les impondérables de l'appropriation future des espaces au moment de la conception. Ainsi, malgré le signalement des espaces de séjour par le programme :

*« Ce n'était pas facile de faire une lecture rigoureuse, [de savoir] si ces espaces de séjour allaient effectivement être utilisés [...]. D'abord, le fait que les revêtements du sol et les espaces étaient très dégradés et, d'un autre côté [...] ces espaces qu'allaient être destinés au séjour étaient intégralement occupés par des voitures, les voitures entraient partout [...] »* (concepteur, entretien du 09/09/2013).

La perception ambiguë de l'ampleur de la contrainte programmatique est davantage rendue possible, par rapport aux questions d'usages, par l'absence d'un diagnostic des pratiques et des attentes des usagers futurs de l'espace. Il se peut que ces absences, en conjonction avec la forte présence de l'histoire sur le programme préliminaire, les contraintes à la réutilisation des matériaux et au respect de l'identité du quartier historique, aient joué un rôle dans la définition, par le concepteur, de ce projet comme *« presque du repavage »*. La *« création de conditions pour être un parcours touristique »* relève d'une pensée à la simplicité analogue et n'est pas ressentie comme antagonique à la création de ces espaces de séjour. Concrètement, la présence des touristes dans le quartier n'était pas une nouveauté (donc la population serait habituée) et on anticipait que leur présence ne serait jamais massive, toujours de passage vers le château, la Mouraria n'étant pas vraiment une destination.

La philosophie de conception cherchait donc une simplicité extrême, voire une quasi-invisibilité, qui remettrait à plat les usages naturellement créés par la configuration du tissu urbain :

*« Mais cela était une intention, de ne pas être spectaculaire, et parfois face aux 3D, quelqu'un disait, mais c'est quoi l'intervention ici ? Bref, si elle n'est pas identifiée, tant mieux »* (concepteur, entretien du 09/09/2013).

*« Mon souci était qu'on puisse à peine se rendre compte qu'il y avait une intervention et ça, je crois [...], a fini par en être un atout, par exemple ces escaliers, ils étaient tous cassés, on les a refaits avec les mêmes principes, les principes chromatiques, les matériaux, et cela a été important. Et par la suite qu'il y ait une reconnaissance des caractéristiques sémantiques que cela peut apporter, que les espaces de séjour soient reconnus et appropriés en tant qu'espaces de séjour, et cela était transmis par les matériaux utilisés et par le dessin... »* (concepteur, 09/09/2013).

Cette manière relativement floue de parler des questions d'usages, et notamment des espaces de séjour, est également présente dans le mémoire qui accompagne le projet d'exécution de l'intervention (Silva Dias Arquitectos & FC Arquitectura Paisagista, 2011). L'intervention est divisée en sous-ensembles, notamment en préparation de la période de chantier. Pour chacun d'entre eux, l'intervention est présentée, éventuellement avec un diagnostic générique de l'état de l'espace, et la description de

l'intervention. A ce niveau du projet d'exécution, les références à l'emplacement du mobilier urbain sur les espaces de séjour restent vagues. Il est décrit avec des expressions telles que « *là où cela se révélera adéquat* ». Cette imprécision démontre le peu d'importance accordée à ces questions dans la problématisation des réaménagements, qui se déroule, je le répète, plutôt à l'échelle de l'ensemble. Cette échelle est davantage soulignée par l'énonciation de leur objectif par les concepteurs : au-delà de la réhabilitation du bâti, il s'agissait de « *stimuler la vie communautaire, accentuant l'orgueil du lieu de la part des habitants, à travers l'appropriation affective du résultat de l'intervention* » (Silva Dias Arquitectos & FC Arquitectura Paisagista, 2011, p. 3). Le simple fait de réaliser une intervention de grande ampleur sur le quartier révélerait l'importance que d'autres (la municipalité) lui accordaient, et serait donc un signe de reconnaissance de sa valeur. Cela devrait suffire à promouvoir une nouvelle estime pour le quartier de la part de ses résidents.

On est donc loin d'une vision de l'aménagement de l'espace public comme un moment de réinvention radicale de la société locale ou des pratiques spatiales. Cette relative parcimonie de l'intervention est aussi reliée à une perception du pouvoir de l'architecte et du projet d'espace public :

*« Il y a deux composantes [au rapport entre usages de l'espace public, espace public et activités des immeubles]. L'une est plutôt de la sphère politique [...] et en termes de planification de ce que vont être les nouveaux usages ou les politiques qui vont promouvoir des nouveaux usages ou la réhabilitation des usages existants... Et ça, c'est un rôle fondamental mais qu'appartient à la sphère politique et que les concepteurs doivent intégrer dans leur projet. D'un autre côté [...], les concepteurs, et surtout les architectes-urbanistes [...] ont une vision un peu démiurgique de leur rôle et sont souvent très présomptueux... Et surtout dans ces aires très sédimentées, qui ont des couches de siècles dessus [...] faire un dessin, participer au dessin urbain avec une intention paternaliste sur comment utiliser l'espace public est effectivement une tentation, mais cela ne marche pas [...]. Et je pense que l'important, c'est de rendre les usages possibles sur les sites, mais de ne pas les déterminer, de ne pas les conditionner pour le développement d'autres usages et cela a été notre préoccupation majeure, et dans certains endroits il y a eu un peu la tentation [inverse] qui était très bien intentionnée, mais il y a eu des réactions là-dessus » (concepteur, entretien du 09/09/2013).*

Jusqu'ici nous avons vu comment le projet s'est développé d'une manière apparemment fluide et sans grands obstacles, s'insérant de manière lisse dans les discours tenus par la mairie sur le rôle du réaménagement des espaces publics dans la réhabilitation du quartier et s'en tenant à la problématisation réduite des questions d'usages. Cela a permis l'expression de visions discordantes sur le sujet et à un sentiment de pari vis-à-vis les impacts de l'intervention, mais ne se traduit pas, formellement, par un dépassement des intentions contextuelles de la mairie. Ainsi, si

quelques variations peuvent exister à l'intérieur du récit construit sur le quartier, le rôle des espaces publics et des concepteurs, il n'y a pas de contestation au discours dominant.

Le dernier passage, pourtant, fait mention à des réactions vis-à-vis de certains efforts possiblement plus paternalistes de la part des concepteurs, qui vont finalement confirmer davantage cette croyance, partagée aussi par l'équipe derrière la candidature au QREN : ce n'est pas à l'aménagement des espaces publics d'essayer d'imaginer et de provoquer des pratiques spatiales concrètes. Cependant, ces conflits ont fortement marqué la maîtrise d'œuvre, qui oppose la simplicité des solutions de conception à une grande complexité du processus de mise en œuvre.

Lors de l'entretien, le concepteur donne trois exemples de ces réactions qui servent à illustrer l'intérêt de restreindre les tendances démiurgiques des concepteurs, mais qui illustrent aussi les espaces de négociation que la construction du programme préliminaire n'a pas ouverts et que ce sont révélés, par la suite, des sources de conflit.

Ces conflits se sont, pourtant, manifestés seulement au moment du passage au chantier, ou pendant le chantier lui-même. Les présentations du projet aux *juntas de freguesia* avaient été très peu fréquentées par la population et aucune opposition n'y avait été repérée. C'est lorsque les résidents se voient confrontés aux chantiers qu'ils se déclenchent (éventuellement agissant en tant que facteur perturbateur, étant donné la gêne qu'un chantier provoque, d'autant plus compte tenu de l'exiguïté des espaces publics du quartier). Ils comprennent ainsi, ou cherchent à savoir, ce qui ira affecter les environs immédiats de leurs résidences ou de leurs espaces de vie.

Un premier exemple mentionné par l'enquêté est celui du Largo dos Trigueiros, un de ces squares dont la vocation de séjour devrait être renforcée, d'autant plus que quelques équipements publics seraient installés à ses bords. Le projet a dû être adapté, notamment en termes de quantité de mobilier urbain à installer, parce que l'espace est le lieu habituel des bals de quartier pendant la Saint-Antoine. La population a donc fait sentir le besoin que l'espace soit libéré et que les endroits précis des scènes et d'autres équipements soient conservés. Pour le concepteur, cela constitue un exemple de la difficulté de concilier les besoins liés à cette période restreinte de l'année et la vie de l'espace – en tant qu'espace de séjour – le reste de l'année.

Le deuxième exemple mentionné est la localisation d'une fontaine patrimoniale. Le programme de réhabilitation urbaine exigeait la restauration d'éléments patrimoniaux. Suivant leur méthode de travail, et sous l'influence de l'annexe historique au programme, les concepteurs ont mené une recherche dans les archives photographiques des espaces du quartier. Ils se sont ainsi rendus compte que la fontaine sur ce même Largo dos Trigueiros était à l'origine sur le Largo da Achada. Leur projet initial prévoyait qu'elle soit replacée dans son lieu d'origine. Encore une fois, l'opposition des résidents a mené à un changement du projet en cours de route.

Enfin, un troisième exemple concerne le pied d'un immeuble en haut d'un escalier. Les concepteurs, conscients de l'exiguïté du logement en question et des difficultés de

mobilité de son occupant, ont décidé d'aménager un espace terrassé devant la porte d'entrée. L'idée serait qu'il puisse fonctionner comme une petite terrasse, où l'habitante pourrait passer du temps dehors, combattant un isolement causé par ses difficultés de mobilité. L'habitante en question, sa famille et plusieurs voisins se sont vivement opposés à ces intentions et refusaient tout argument avancé par l'équipe de conception. Tout simplement, ils ne voulaient pas, n'aimaient pas cette solution. Encore une fois, l'opposition se fait face-à-face, lors de la présence de l'équipe de maîtrise d'œuvre sur le terrain, auprès du chantier ou auprès de l'Unité de projet. Cet exemple a davantage confirmé à l'équipe de conception l'importance d'éviter toute tentation paternaliste ou démiurgique lors des aménagements d'espace public.

A mon avis, ces exemples illustrent les écueils de la manière dont les questions d'usages avaient été considérées dans les phases préliminaires à la conception. Les références récurrentes à un rapport étroit des résidents au territoire n'ont jamais abouti à une précision de ce rapport, reflétant la vision de l'aire d'intervention (ou au moins de ses deux morceaux) comme un ensemble, de l'intervention sur l'espace public comme peu problématique à cause de son homogénéité morphologique. L'absence de qualification du rapport au territoire n'a pas permis que l'arbitrage de certaines options du projet soit fait en prenant en compte leurs conséquences éventuelles. Le problème et la solution ont été posés en termes de déclenchement d'un mouvement plus vaste de réhabilitation du cadre bâti, à l'échelle de l'ensemble du périmètre d'intervention. La vie sociale des espaces publics est simplement considérée comme une conséquence quasi-automatique de la réduction de l'emprise de la voiture et de la définition d'un parcours touristique. Une telle formulation ne requiert pas ce type d'information, puisque ni problème ni solution n'ont jamais considéré la confortation (ou pas) des attentes concrètes des résidents. Si cela ne faisait pas partie de la problématisation, aucune information n'était, naturellement, nécessaire à ce propos. Cela semble refléter les termes dans lesquels les techniciens décrivaient le passé de la réhabilitation urbaine dans les quartiers historiques de Lisbonne, d'une réactivité à des cas d'urgence, incompatible avec des efforts systématisés de diagnostic et programmation à moyen-terme du travail.

Cette opposition à certaines solutions de conception ne s'est toutefois jamais traduite dans aucune bataille pour l'institutionnalisation d'un nouveau discours, ni pour la formation d'une nouvelle coalition discursive. L'opposition, qui est décrite par la maîtrise d'œuvre comme des quasi-bagarres de rue plutôt que comme une démarche organisée ou institutionnalisée, est contre certaines actions sur les environs immédiats des résidences des plaignants.

Mon enquête n'a pas cherché des signes de désaccord et les raisons pour la non-institutionnalisation d'une éventuelle opposition au projet. Mais elle a pu dégager la manière dont l'ensemble des interventions sur le quartier a permis de faire émerger une coalition discursive qui, n'étant pas consensuelle, a néanmoins contribué à l'aboutissement de l'ensemble des opérations d'une manière relativement apaisée. Cette

coalition a été successivement consolidée par l'éventail d'outils mis en œuvre sur le quartier : programme d'action du QREN, PDCM, festival *Todos*, partenariats locaux dans le cadre du BIP/ZIP... Avant de me pencher sur ces autres opérations, il faut encore comprendre comment les concepteurs de la deuxième tranche de l'intervention sur les espaces publics ont mené leur travail et justifié leurs choix.

**La maîtrise d'œuvre du tronçon Benfornoso-Intendente** (et ruelles attenantes) reprend les orientations programmatiques selon des termes similaires à ceux que nous venons de voir, « *une requalification patrimoniale mais aussi architectonique, dans toutes ses dimensions et pas dans le sens de l'îlot, mais du parcours* » (concepteur, entretien du 25/09/2013). Pour l'équipe son aire d'intervention est bien différente de l'autre, c'est « *là où la Mouraria se fond dans la ville, dans le boulevard, et elle commence à avoir des maisons avec toute une autre analogie et un autre type de projection* ».

Pour l'équipe, le projet consiste de fait en deux projets différents, telles sont les spécificités de l'aménagement du Largo do Intendente. L'équipe prend en compte l'ensemble des injonctions du programme préliminaire, relativement floues vis-à-vis l'Intendente, mais affirme clairement sa réinterprétation de la commande, voire la recherche de compromis quand ils n'étaient pas d'accord avec le programme.

Pour la rue du Benfornoso, espace linéaire, il y avait la perception d'une certaine continuité dans la logique de parcours du premier tronçon (même si elle n'existe pas au sens strict, puisque la rue des Cavaleiros, qui les lie, avait été aménagée peu avant). Ici, la grande question pour les concepteurs était la conciliation de la réutilisation des matériaux, idéalement un seul matériau, avec l'amélioration de l'accessibilité. La rue était retaillée, son sol mélangeant des morceaux en basalte et d'autres en tapis de bitumineux, des marques d'interventions casuistiques sur les réseaux enterrés : « *une absence totale d'espace public* » (concepteur, entretien du 25/09/2013). Si les concepteurs ne peuvent pas ignorer les impacts environnementaux du bitume (en termes de perméabilité, par exemple) et sa laideur, ils y reconnaissent un grand confort pour la marche, par rapport au basalte, glissant et irrégulier. Par ailleurs, des supérieurs hiérarchiques au sein de la mairie (je rappelle que cette maîtrise d'œuvre est en régie interne) plaidaient pour un seul matériau au sol, idéalement à la même hauteur.

La solution trouvée par les concepteurs (cf. 3.2) est un compromis. Le premier choix fort du projet est celui d'inverser le rapport entre la superficie vouée au trafic motorisé et celle vouée aux piétons. Dans une voie aux largeurs changeantes, les concepteurs définissent une largeur constante pour la chaussée et gèrent l'espace restant pour les piétons et le stationnement (fondamental vu le caractère commerçant de l'artère). Cela garantit des trottoirs plus larges qu'avant, puisqu'ils étaient très exigus. Leur hauteur est par ailleurs rabaissée à quelques centimètres.

Mais le maintien même des trottoirs n'était pas un choix évident. La maîtrise d'ouvrage voulait un aménagement du type espace partagé, avec un seul matériau et une seule hauteur. Pour les concepteurs, garder les trottoirs sécuriserait la sortie des

immeubles, qu'on craignait dangereuses si jamais les voitures circulaient trop près des immeubles, ainsi que pour des questions de drainage des eaux pluviales. Ce rôle de sécurisation des trottoirs est rendu plus évident par leur étroitesse, malgré tout. Ils ne sont pas envisagés comme le seul canal pour les déplacements piétons.

Garder les trottoirs est aussi justifié par rapport à la mémoire des lieux. Au-delà de la sauvegarde du patrimoine, les concepteurs affirment un souci de conserver la mémoire des lieux, à partir de plusieurs actions. Pour le trottoir,

*« Il fait aussi partie de la mémoire de l'espace, et l'enlever serait réduire ça [la rue] à une certaine ruralité, qui n'était pas vraiment caractéristique de la zone... Parce que, en gros, c'est une zone urbaine, avec des caractéristiques urbaines, sauf qu'elle a des rues très étroites, avec des bâtiments très spécifiques et très bien datés, et le trottoir fait aussi partie de cette mémoire-là » (concepteur, entretien du 25/09/2013).*

Un deuxième apport des concepteurs à ce sujet concerne la chaussée. L'idée de restriction de la largeur au minimum est gardée pour un faisceau en basalte, peu confortable pour la maîtrise d'œuvre. Entre la chaussée de basalte (3,5 à 4 mètres) et le trottoir, un autre faisceau, fait dans un matériau moins glissant, moins irrégulier, revêt un des côtés de la rue, pour le déplacement des corps portants. Cette solution de compromis, trois matériaux, un petit dénivelé entre trottoir et chaussée, vise ainsi à garder l'esprit d'un espace partagé, ou au moins un où le piéton a clairement sa place, tout en refusant le revêtement unique en basalte, dont il a été question à un moment donné.

Le projet pour le Largo do Intendente a une logique distincte. Mais le constat de départ est similaire : *« un immense square de circulation automobile qui pendant plusieurs années a été un lieu de stationnement de cars, de taxis etc. »* (concepteur, entretien du 25/09/2013).

Le projet assume quelques continuités avec celui de la rue du Benfornoso : la largeur et les matériaux des espaces de circulation, ainsi que l'inversion du rapport des surfaces vouées aux piétons et au trafic motorisé. Cela servait aussi un autre objectif que la maîtrise d'œuvre s'est fixé, celui de dégager le potentiel que le square avait pour accueillir des événements ; il les accueillait déjà dans les faits. La suppression de la circulation routière du côté ouest du largo anticipait l'occupation de tout ce front bâti par des terrasses. Si sur la rue du Benfornoso, le grand souci était la qualité du déplacement piéton et d'accès aux immeubles (confort et sécurité), sur le largo le souci pour l'animation était plus marqué – notamment parce qu'une bonne partie des immeubles attendant à la place se trouvait dégradés, vides et/ou renfermés sur eux-mêmes.

*« Nous avons considéré que l'espace public seul n'allait résoudre aucun problème, c'est-à-dire, s'il n'y pas de l'animation au rez-de-chaussée, en termes de changement des usages, ou au moins que ce soit occupé par*

*n'importe quel usage... Parce qu'à présent la majorité d'entre eux sont fermés, ou ne sont ouverts que vers l'autre côté... Et donc ici ça ne marchera pas, parce que ça sera la terre de personne... [C'est bien que des activités aient commencé à s'installer sur ces bâtiments], parce que tout cela va contribuer pour que cet espace ait un peu de vie, parce qu'il ne vit que s'il y a des gens, [il est] vide il n'a aucun intérêt, c'est juste un espace de plus dans la ville... » (concepteur, entretien du 25/09/2013).*

Ce passage montre bien une différence par rapport aux autres aménagements. Pour les concepteurs, le problème de cet espace est un certain manque de vie sociale, qu'il faudra inventer, tandis que pour les autres il était plutôt question de conforter les usages ou attentes existants (même si la maîtrise d'œuvre du premier tronçon n'était pas sûre des conséquences de la reconquête des espaces pour les piétons). Cette invention ne peut pas tenir exclusivement à l'espace public seul – possiblement, la taille du square, son image d'espace majeur « *de commerces illicites* » et la vacance au sein des immeubles autour justifiaient cette perception différente de la question. Cette valorisation des activités dans les bâtiments autour reprend le programme d'action du QREN et les propos de l'équipe responsable sur la création d'équipements pour asseoir la re-sémantisation des lieux et l'attraction de nouveaux publics.

L'importance accordée aux fonctions marginales de l'espace n'implique pas que la conception de ce dernier ne s'empare pas des enjeux des usages. Les propos des concepteurs sur le programme montrent encore une fois que c'était surtout une injonction à l'accessibilité qui était retenue, avec peu de consignes concrètes sur les pratiques spatiales à encourager ou décourager :

*« le programme [...] avait des intentions très génériques [...] pour l'espace, qu'il soit intégrateur, qu'il agglutine, qu'il ne soit pas sélectif en termes fonctionnels [...], qu'il soit universel en termes d'accessibilité mais cela nous laissait en quelque sorte le champ libre... Comme ici c'était zéro... Voyons, s'il fallait classifier l'Intendante ces dernières années, c'était un non-lieu (...) »*  
(concepteur, entretien du 25/09/2013)

La qualification du square comme un non-lieu convoque un registre de rupture avec la situation existante. La question pour les concepteurs devient, alors, comment aménager cette rupture, tout en assurant que le square demeure identifiable. L'injonction à la réhabilitation des éléments patrimoniaux devient aussi un travail autour de la mémoire de l'espace : l'histoire et la morphogenèse des squares deviennent source d'inspiration. Ainsi, lorsque certains arbres existants sont abattus pour des raisons phytosanitaires et qu'un déplacement de nouveaux arbres est forcé par l'installation de la sculpture de Joana Vasconcelos (cf. plus loin dans cette sous-section) :

*« [...] si nous allons chercher une autre géométrie, nous serons déjà en train de changer, il vaut mieux garder [...] le même emplacement, et c'est un autre arbre, on a substitué l'arbre mais pas l'endroit [...]. Et là nous avons essayé que ce qui préexistait ou que ce dont la mémoire se souvient des lieux soit*

*gardé pour qu'il y ait une reconnaissance de... pour qu'il y ait quelque chose que la personne arrive à l'endroit et se dise [...] je connais cet endroit, parce que ces arbres existaient déjà, ils étaient plus grands, mais ils y étaient déjà, et ce bassin je le connaissais aussi, il était sale et dégradé mais il y était déjà... tout le reste est neutre et je crois que rien n'essaie de se superposer à ces éléments » (concepteur, entretien du 25/09/2013).*

La conception a donc recherché la « neutralité » de l'ensemble de l'espace, qui n'effacerait pas la visibilité des objets préexistants, marqueurs de l'identité de l'Intendante. Cette neutralité s'ancre dans deux sources distinctes : la signification du *largo* en tant que type d'espace d'origine « spontanée » (par opposition à la place) et l'eau en tant que leitmotiv :

*« Quelle sera la différence entre un square [largo] et une place ? Je ne crois pas qu'on puisse dire que c'est une question de taille [...], mais je crois que, tandis qu'un square, on peut dire que c'est une géométrie qui a été modelée avec les usages et les nombreux cheminements que s'y sont croisés au fil du temps, la place est toujours [issue d'] un acte de dessin, un acte délibéré d'une intervention marquée, marquante, et si possible avec une sculpture, et si possible avec une série d'éléments symboliques et nous avons voulu garder un peu ce caractère aléatoire du temps [...]. Mais nous n'avons pas voulu le blesser avec quelque chose qui lui imposerait une métrique, une dynamique qu'il n'avait pas avant [...] » (concepteur, entretien du 25/09/2013).*

Cette neutralité implique aussi de tenter d'effacer les traces des concepteurs, en tant qu'imposition d'une géométrie marquée et extérieure aux éléments préexistants. Cela a notamment impliqué une restriction du nombre d'objets à introduire et l'évitement d'alignements trop perceptibles, en recherchant une distribution apparemment aléatoire :

*« Mais en termes de géométrie, nous avons un peu éliminé la nôtre, on a toujours tendance à trop intervenir, et nous sommes intervenus un peu à l'envers. On disait, 'c'est encore trop, il faut qu'on enlève davantage [...] d'éléments [...]. Nous avons évité le plus possible le dessin des revêtements de sol [...], la seule métrique qui y est, c'est les différences de matériaux [...], il n'y a pas de dessin, il n'y a rien qui puisse créer du bruit dans cet espace dont nous croyons qu'il n'a besoin de rien d'autre, il ne lui faut que des gens... Et dans le même sens nous avons évité les alignements trop parfaits. La seule chose alignée ce sont les lampes, mais cela est intentionnel [...], ça ne rentre pas en conflit avec les préexistences. Mais nous avons aussi essayé que les bancs ne soient pas alignés [...] On les a presque renversés et ils sont restés là où ils sont tombés... Le seul élément qui n'a pas été intentionnel et qui a créé une centralité que nous n'avions pas prévue, ça a été la sculpture [...] » (concepteur, entretien du 25/09/2013).*

Il y a quelques arguments distincts dans ces derniers passages par rapport à leur stratégie de conception. D'abord, il y a cette affirmation de la rupture, qui passe par la



piétonisation d'une partie très conséquente du largo. Pourtant, pour la maîtrise d'œuvre, le principal manque de l'espace, ce sont des usagers, et pour les attirer le plus grand enjeu est celui de la dynamisation et de l'occupation des immeubles autour. Cela revient à admettre que l'espace n'était pas intrinsèquement dysfonctionnel. La présence d'activités marginales serait due à l'isolement de l'espace, non intégré aux circuits piétonniers. Certes, le square n'offrait pas des conditions de séjour adéquates, d'où le pari de l'augmentation des zones piétonnières, l'anticipation des zones pour des terrasses, la mise en place de bancs... C'est pourquoi la maîtrise d'œuvre insiste dans cette stratégie d'auto-effacement et n'évoque jamais de dispositifs destinés à activer la fréquentation des espaces (comme des kiosques). La mobilisation d'une certaine essence des *largos* en tant qu'espaces non dessinés conforte cette option.

Pourtant, les concepteurs ont cherché un thème pour donner du sens à leurs choix – celui de l'eau, comme je l'ai déjà mentionné. Cette inspiration semble être plus importante pour la structuration de leur propre travail ou pour la communication de leurs choix, que pour une traduction explicite dans le projet. Deuxièmement, cette apparente absence d'une pensée « instrumentale » des usages par rapport aux objets sert aussi à expliquer certains choix qui n'ont pas faits, rendus évidents par leur réaction à la sculpture de Joana Vasconcelos, arrivée plus tard dans la conception.

Par rapport à l'apparent paradoxe énoncé en tête de ce chapitre, la simple intervention sur l'espace et le renversement des ratios entre espace motorisé et piétonnier sont perçus comme une rupture déjà bien trop importante. Par ailleurs, le réaménagement du *largo* apparaît comme une condition nécessaire pour la refondation de la vie de cet espace, mais pas comme une condition suffisante. On y trouve une sorte de réécriture de la notion de l'espace public comme un levier, mais dont la complexité par rapport aux petits squares du premier tronçon serait autre, à cause de sa taille et de la vacance importante des bâtiments autour.

Plusieurs sources ont fait de l'eau un leitmotiv intéressant pour structurer la démarche des concepteurs. L'eau est présentée comme constamment présente dans l'histoire de l'espace et simultanément comme justification de certains choix, parfois traduite littéralement, parfois métaphoriquement, dans les solutions.

*« [...] Ce serait un bassin d'où coulerait de l'eau [...] Pendant les dernières décennies c'était pratiquement remblayé, un pot sans fleurs, mais on a voulu le garder et l'encadrer, parce qu'en plus il y a ici un cours d'eau [souterrain] très important et comme ceci est d'une certaine manière un mélange de plusieurs architectures mais aussi de plusieurs cultures, parce que des gens de beaucoup d'origines différentes cohabitent ici [...]. Et le fait qu'il y ait ici une pièce d'eau nous avons trouvé que c'était très unificateur, et c'est pourquoi nous avons choisi une phrase de Fernando Pessoa<sup>220</sup> [...]. C'est clair*

---

<sup>220</sup> « *Ma pensée est un fleuve sous-terrain. Vers quelles terres va-t-il e d'où est-il venu ?* » (M. C. P. C. Neves & Gonçalves, 2011, p. 13)

*que personne n'arrive à la lire parce que personne ne fait le tour du bol, mais l'intention compte.... C'était peut-être une intention un peu prétentieuse, mais en gros l'idée était juste de transmettre cet esprit que nous pouvons venir de plusieurs origines, mais au fond ce qui est intéressant, ce n'est pas d'où on vient, ce qu'intéresse c'est où on va, mais ça on ne le sait jamais et on essaye juste de continuer à marcher... Et je crois que ce parcours nous avons essayé que lui aussi soit le passage entre deux mondes, un plus obscur et qui était un peu dans la pénombre et un autre plus urbain avec un usage qui va perdurer, et à ce sujet c'était un essai de liaison de ces deux parties avec un square qu'en gros était pratiquement abandonné [...]» (concepteur, entretien du 25/09/2013).*

L'eau est mobilisée d'abord dans un sens littéral, à travers la présence du bassin, du choix d'essences végétales hydrophiles (le frêne), des références à son passage en sous-sol... Deuxièmement, l'eau symbolise le dessein universel de l'espace et permet donc de justifier discursivement en quoi cette figure universelle de l'usager est traitée poétiquement, au-delà de questions plus prosaïques de pentes, de niveaux des trottoirs, etc. Enfin, l'eau est prise en tant que métaphore du mouvement, qui permet d'interpeller la dimension universelle de l'usager, en soulignant la diversité des provenances des habitants de la zone et la façon dont ils sont liés par cette idée de mouvement et du caractère transitoire de la vie. Mais cette notion de mouvement renvoie aussi aux objectifs de réinsertion du largo dans une logique de parcours et des flux piétons.

La formulation de cette inspiration aquatique, aussi bien que sa formalisation spatiale, ne suggèrent pas qu'elle ait été un principe organisateur de la solution, dans le sens où le dessin serait déduit de cette idée, à décliner subséquemment. Elle a pu jouer ce rôle dans le choix du frêne comme deuxième essence, lorsque les platanes ont dû être abattus et qu'on a décidé d'ajouter des arbres pour agrémenter l'extension des espaces piétons. Mais dans l'ensemble, elle paraît être plutôt un facteur d'organisation du discours pour la pratique et la communication du projet.

Comme à Benformoso, la maîtrise d'œuvre a ajouté des éléments au programme : une végétalisation renforcée, mais aussi la prise en compte de l'événementiel comme une fonction à privilégier dans le nouvel aménagement. Les « *radeaux de pierre* » (encore une référence aquatique), en *lizo*, sont censés marquer ces espaces. Mais cela est surtout visible dans la prise en compte des activités illicites qui prenaient place sur le largo et les bancs. Les choix de la maîtrise d'œuvre ont été par la suite contrariés par la sculpture de Vasconcelos. Plus concrètement :

*« Nous sommes conscients qu'il y a quelques dangers à éviter lors de la conception. Au-delà de la sécurité physique liée à la mobilité, de ne pas créer d'obstacles, de ne pas créer de dénivelés, de ne pas créer de zones sombres qui créeraient des accidents, nous devons aussi éviter des zones obscures qui puissent créer des niches propices à d'autres activités, parce que la vérité est*

*que la ville est à tous et tout le monde ne se l'approprie pas de la même manière » (concepteur, entretien du 25/09/2013).*

Malgré l'absence de ces questions dans le programme, la neutralité de l'aménagement, le peu d'émergences, semble aussi s'articuler l'évitement de recoins cachés, passibles d'inciter au maintien des activités illicites sur la place. Cette projection des usages futurs en articulation avec l'argumentaire de la neutralité est davantage poussée dans la justification des caractéristiques des bancs choisis. L'emplacement des bancs vise à une impression d'aléatoire dans leur distribution, niant toute lecture linéaire de l'espace, refusant la construction de toute métrique. Au-delà de ce souci géométrique, ces choix sont aussi justifiés par rapport à une imagination des pratiques subséquentes :

*« [C'est aussi pourquoi les bancs n'ont pas de dossier], nous ne voulions pas qu'ils soient trop... D'abord, nous voulions que les gens puissent regarder dans plusieurs directions et les dossiers empêchent celui qui est assis, il n'y a qu'une direction, n'est-ce pas ? [...] Et d'un autre côté, nous ne voulions pas les bancs traditionnels aussi parce que nous croyons que dans cet espace où tout est en pierre [...], les bancs traditionnels en bois et verts qu'il y a partout dans les jardins [...], ici ça allait être trop marquant. Et puis comme nous prévoyions l'existence de terrasses, notre banc c'est pour ceux qui sont de passage, ce n'est pas vraiment pour qui reste, pour qu'on soit très confortable... Je veux dire, on a déjà des gens qui dorment sur les bancs complètement à l'aise, la pierre est dure mais on peut y être assis très longtemps. L'idée était aussi de ne pas rentrer en conflit avec une occupation qui existe, les terrasses... Ce n'est pas que nous voulons que les gens s'assoient en terrasse et pas sur les bancs... Mais l'excès de confort, je crois que cela peut même mener à un séjour non souhaité, n'est-ce pas ?... Parce qu'il n'y a pas une vue prédominante [...] et il y a plein d'endroits pour s'asseoir, qu'il y ait des dossiers ici, cela n'apporterait aucune plus-value, enfin il y aurait une plus-value de confort, certes, mais comme il y a des alternatives, les gens peuvent s'asseoir sur les terrasses, peuvent, à présent, s'asseoir aussi au long de la sculpture et qui en plus a des dossiers [...]. Je crois que ces bancs sont informels et c'est ça l'intention, purement informels, de passage, de loisir, pour s'asseoir et suivre son chemin, pas vraiment pour s'asseoir et contempler le même angle pendant plusieurs heures » (concepteur, entretien du 25/09/2013).*

Ce n'est pas une démarche de prévention situationnelle, comme on pourra voir sur le chapitre 9 à propos de la place Gabriel Péri. C'est-à-dire que la sécurité n'a pas été le principe organisateur de l'aménagement, mais plutôt un argument, une ligne de pensée parmi d'autres. C'est en cela que l'aménagement laisse certaines prises pour des pratiques passibles d'être considérées indésirables dans d'autres contextes (dormir sur un banc, par exemple), tout en essayant d'en freiner d'autres. En outre, pour les concepteurs, le rapport banc-arbre, notamment pour créer des zones ombragées, n'est

pas primordial, parce que le largo n'est pas très ensoleillé. Cependant, les arbres ont été placés à proximité de quelques-uns des bancs. L'arrivée subséquente de la sculpture de Joana Vasconcelos ajoute encore un espace protégé des éléments.

Ce discours hétéroclite (sécurité, identité historique et typologique, accessibilité, etc.) est porté par la maîtrise d'œuvre seule : la décision d'y installer le *Kit Garden*<sup>221</sup> de Joana Vasconcelos le rend évident. L'intentionnalité et la forme même de la sculpture sont contradictoires avec les propos des concepteurs. Ce n'est pas parce qu'elle apporte du vert. Mais en créant un espace centripète, caché de la vue, destiné à des séjours prolongés, il contredit la vision du séjour que les concepteurs avaient articulée autour du binôme banc-terrace. Il devient alors clair que cette position n'était pas un impératif partagé par les échelons supérieurs de la mairie. Enfin, le design de la sculpture va à l'encontre des efforts de soustraction et d'uniformité des matériaux.

En restituant les logiques de conception des deux tronçons d'intervention, nous avons compris que les injonctions principales du programme d'actions (la réorganisation de la circulation motorisée dans le quartier et la réutilisation des matériaux) ont fonctionné comme de fortes contraintes pour les équipes de maîtrise d'œuvre, au moment de la création des projets. Elles garantissent effectivement une cohérence visuelle entre les différents espaces aménagés et infusent l'ensemble des propositions d'une orientation partagée. Néanmoins, cette contrainte laisse des marges de manœuvre aux concepteurs dans l'interprétation de leur rôle, et notamment pour la maîtrise d'œuvre en interne, qui va par exemple proposer des jeux de matériaux pour la rue du Benfornoso qui n'étaient pas prévus. La marge de manœuvre peut aussi se revêtir d'un certain vide conceptuel, que les deux équipes essayent de combler avec l'énonciation d'objectifs majeurs pour chacune des interventions : fierté et neutralité, respectivement.

Mais cette marge de manœuvre est particulièrement ressentie en ce qui concerne la vocation des espaces de séjour. Si les rues sont perçues comme des espaces de circulation et ne semblent pas poser des problèmes particuliers (élargir les trottoirs le plus possible, diminuer la largeur des chaussées, discipliner le stationnement), la catégorie « séjour » reste floue dans le programme. Les deux équipes semblent apprécier ce caractère flou et ne le concrétisent pas davantage dans des projections minutieuses d'usages. Le mobilier installé – surtout des bancs et des arbres – est quelque part perçu comme un agrément nécessaire et suffisant pour garantir cette vocation. Son emplacement et son orientation ne sont pas perçus comme des enjeux majeurs pour la qualité des usages. Le largo de l'Intendente constitue une exception à ce sujet, où le

---

<sup>221</sup> La sculpture, une sorte d'enclave en fer forgé rouge emboîtant des murs de laurier, à l'intérieur desquels il y a des bancs, avait gagné un concours municipal d'art public en 2003. Conçue comme un palliatif à l'absence d'espaces verts, capable d'activer et de contribuer à la rénovation de l'espace où elle s'installerait, la sculpture avait été créée avec un autre espace de la ville en tête (Câmara Municipal de Lisboa, 2012a).

mobilier semble avoir été pensé plus minutieusement en tant que prise, mais aussi en tant qu'objet de composition spatiale. Le choix des matériaux (bancs en pierre) et de leur emplacement contribue activement à la formalisation du concept de l'espace en tant qu'espace neutre, où la main du concepteur se naturalise et essaye de s'effacer. L'envie de couper la linéarité, et donc d'orienter les regards, mène à la suppression des dossiers des bancs. Le tout rejoint une ligne d'argumentation préventive, où la maîtrise d'œuvre essaye d'inscrire subtilement les enjeux de réinvention des usages dans une place appropriée par des incivilités.

Cependant, cette spécification plus forte concernant le largo ne remplace jamais la logique majeure orientant la réhabilitation de l'ensemble des espaces publics : la notion de parcours. Ce parcours, outil d'ouverture du quartier à la ville (aux autres Lisboètes, aux touristes), est accompagné de plusieurs initiatives qui, aux entrées du quartier, notamment au Sud, essayent de faciliter les déplacements au sein de la colline. En soi, le parcours n'est jamais présenté comme une question complexe : aménager pour améliorer l'accessibilité, le confort et la sécurité des déplacements, identifier les éléments d'intérêt touristique et patrimonial. Le parcours est ponctué de certains équipements nouveaux pour ancrer cette ouverture vers l'extérieur. On peut éventuellement parler d'une certaine performativité de l'invention de ce parcours, créant un territoire unifié qui n'existait pas forcément avant. Une performativité qui se révèle aussi dans l'affirmation du parcours en tant qu'entité spatiale autonome : catégorie d'action devenue réalité, elle est rendue visible par sa fréquente mobilisation pour justifier certains choix de conception et certaines formulations du diagnostic. Le parcours met, automatiquement, la conception d'un espace donné en rapport avec un ailleurs. Cet ailleurs n'est pas qu'un simple contexte géographique, il est aussi un lieu discursif où une certaine logique d'action réside, prête à être mobilisée au moment concrète du projet, puisqu'il apparaît à la fois comme une entité unifiée et comme une contrainte établie en amont.

C'est la manière dont ce parcours – dont un segment est renommé corridor interculturel – à essence cinétique peut coexister avec la dimension statique des espaces de séjour, et notamment ceux de proximité, qui reste ambiguë au long de toutes les phases du processus. La contestation à certains choix de la maîtrise d'œuvre du premier tronçon peut en partie y être attribuée. Cette ambiguïté peut, d'ailleurs, être ramenée à la figure de l'usager qui préside aux aménagements. Le parcours touristique-culturel est certes intentionnellement orienté vers un public visiteur. Toutefois, dans la mesure où le parcours doit prendre en compte des questions d'accessibilité universelle, qu'il traverse les espaces de résidence aussi et que, prosaïquement, « tout le monde » marche, il invite à ce que le destinataire de l'aménagement soit considéré en tant que piéton, notamment comme piéton à la mobilité éventuellement réduite. Le parcours mène donc à une mise entre parenthèses de la diversité (disons socioculturelle) de ces piétons, qui peut éventuellement se traduire en pratiques, attentes et besoins distincts en ce qui concerne les espaces publics.

Cette figure universelle de l'utilisateur peut aussi être liée au rôle que l'histoire joue dans tout le processus, notamment au sein du programme et des justifications des concepteurs. Le contexte pousse à ce regard rétrospectif, certes, puisque le quartier est « historique ». Le système et la logique d'action hérités du passé de réhabilitation urbaine du quartier, où les enjeux patrimoniaux ont toujours été très importants, y joueront aussi un rôle – d'autant plus que les interventions devaient procéder à la restauration d'éléments patrimoniaux. Ainsi, le passé semble se naturaliser non seulement en tant qu'atout à mettre en valeur, mais aussi en tant que source d'inspiration pour les conceptions. Les aménagements recherchent ainsi, pas forcément à restaurer une vérité historique, mais à mettre en place un fil de continuité et d'identité de ces espaces. On peut éventuellement argumenter que cela empêche que le présent, quand il n'est pas le déclin du patrimoine du passé, soit utilisé en tant que ressource dans cette activité de conception. Notamment par rapport aux questions d'usages, les propos tenus (diagnostics, pronostics) restent à un niveau de généralité suffisant pour la logique d'action suivie.

Une telle posture est par ailleurs cohérente avec ce que les équipes de maîtrise d'œuvre présentent comme leurs postures vis-à-vis de la conception (en général et par rapport à ces aménagements en particulier). Dans les deux cas, il semble y avoir une certaine parcimonie dans l'affirmation du rôle des concepteurs dans la création de vie sociale. Les aménagements des espaces devraient proposer des prises minimales pour certains usages et ces prises semblent passer plus par le « ne pas empêcher » et un « rendre possible » que par une promotion active de n'importe quelle pratique. Dans ce sens, le recours à des conceptions universelles de l'utilisateur peut aussi passer par un certain inintérêt (sans aucun sens péjoratif) pour la question. Ce « inintérêt » est par ailleurs lié à une perception de la portée limitée des aménagements dans les dynamiques d'usage sur les espaces, rendue très explicite par les concepteurs du largo de l'Intendente à propos de l'importance de l'occupation des rez-de-chaussée des immeubles pour que la vie sociale se développe en son sein.

C'est, par ailleurs, une ligne de pensée qui semble traverser l'ensemble du système d'action, dominé par des architectes. Certes, d'autres expertises existaient au sein des services municipaux historiquement présents dans le quartier (sociologues, travailleurs sociaux, historiens de l'art), mais le volet social semble toujours avoir été associé aux questions de logement (salubrité, etc.), voire de la santé publique, plutôt que couplé à la pratique de l'aménagement. Cela pourra expliquer les difficultés, lors de l'élaboration de la candidature au QREN dans un court délai, pour associer des acteurs de la société civile. Même cette association s'est plutôt traduite dans le pilotage de petits projets autonomes de réaménagements, plutôt que par une démarche de concertation à ce sujet (membre d'association, entretien du 13/09/2013). Le problème est donc cantonné à une logique aménagiste et de réhabilitation, aussi parce que les associations engagées, et

notamment la toute nouvelle *Renovar a Mouraria*, ne portent pas l'engagement dans les processus d'aménagement comme une de leurs revendications majeures. Tout cela justifie qu'il n'y ait pas, dans l'enceinte de ce programme de réhabilitation, l'émergence d'une perception des questions d'usages comme un domaine d'expertise spécifique. Elles restent amalgamées dans l'ensemble des bénéfices de l'aménagement de l'espace public de la Mouraria.

Par la suite, nous verrons comme cela n'a pas été le cas dans d'autres initiatives qui ont contribué à la dynamique de changement du quartier, notamment le festival *Todos* (qui précède l'intervention), le PDCM, le programme BIP/ZIP et même le dispositif de gestion du *Mercado de Fusão*. Ces différentes initiatives vont, à différents degrés, s'engager plus explicitement soit dans une prise en compte des usages, soit dans une prise en compte des usagers du quartier. L'analyse de ces initiatives sera nécessairement plus brève que celle portée sur les aménagements des espaces publics, pour des questions d'économie textuelle, et aussi par son caractère latéral à la problématique centrale de la thèse. Néanmoins, il est important d'être clair sur un aspect : ce sont, d'une manière ou d'autre, des instances de production de l'espace public.

#### **5.4.2.4 Le PDCM, le *Todos* et les actions BIP/ZIP et leurs visions de l'espace public**

Le rapport aux usagers et à la population est différent dans la pluralité des initiatives que la mairie mène, dans le quartier, dans le cadre du développement social et culturel. Ici, je restitue leurs logiques d'action (construction des problèmes d'espace public) et souligne comment ces initiatives engagent des acteurs autres que ceux de l'aménagement, menant à l'émergence d'un nouveau réseau d'acteurs dans le quartier.

Avançant par ordre chronologique, la première édition du **festival *Todos*** a lieu en 2009. Il est, en quelque sorte, le fruit de plusieurs coïncidences. Nous avons déjà vu, dans le chapitre 4, qu'il naît dans le cadre d'une réorientation de la politique municipale de Relations Internationales, qui se propose de reconnaître le caractère cosmopolite de Lisbonne. La source de cette réorientation est intéressante. L'élue responsable était rentrée quelques années avant d'un séjour à Paris. Là-bas, en regardant deux films documentaires sur Lisbonne, elle se rend compte que la ville était redevenue cosmopolite :

*« Parfois il faut une certaine distance pour que nous nous rendons compte du changement [...]. Je me suis rendue compte que Lisbonne était redevenue une ville cosmopolite comme elle l'aurait été aux 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> siècles [...]. Donc il y avait eu une période où tout cela s'était un peu fermé et il fallait travailler cette question de la Lisbonne cosmopolite, c'est-à-dire, pour moi ce n'était pas « les étrangers à Lisbonne », il y avait une ville qu'intégrait un ensemble de personnes [...] » (technicien, entretien du 16/01/2013).*

Ce passage est intéressant parce qu'il montre comment la question politique de la Lisbonne cosmopolite passe par des questions de perception – le cosmopolitisme est déjà là, dans la ville, mais on ne s'en rend pas forcément compte. Le décentrement du regard vient du passage par Paris, mais est surtout entraîné par deux œuvres cinématographiques. Ce rôle de l'art semble percoler dans ce qui est devenu le festival *Todos*, en tant qu'instance de mise en visibilité des diversités culturelles déjà présentes à Lisbonne par le biais de manifestations artistiques. Enfin, le passage montre aussi comment la question n'a pas été pensée comme un travail avec « les étrangers à Lisbonne » mais comme un travail autour d'une idée de Lisbonne qui intègre une pluralité de cultures. Ces cultures sont pourtant associées à des nationalités/ethnies, puisque les deux films en question s'affranchissent des questions d'immigration et de race, et que le *pelouro* attribué à l'élue est quand même celui des Relations *Internationales*. Cela semble signifier plutôt que la démarche ne vise pas à travailler la question de l'immigration (ou de l'immigrant), mais celle de l'affirmation, de la valorisation et de la fruition de la « multi-nationalité » des Lisboètes.

Cette idée initiale de l'élue est reçue avec enthousiasme par le Maire, qui rêve d'une grande fête interculturelle, comme les défilés de carnaval à Notting Hill. La réaction de l'élue a été de refuser une certaine conception « passive » d'événement :

*« Je lui ai dit [...], tout sauf le Terreiro do Paço. C'est l'endroit où les gens passent, où on a fait beaucoup de choses [...], dont une foire de gastronomie des pays lusophones. Et je suis contre ça parce que les gens passent, ils ont même mangé un petit beignet, ils aiment beaucoup, prennent trois photos à côté d'un petit Noir et partent et cela reste dans un album. Moi, je veux une chose où il y ait de la participation des populations. Si l'espace public est occupé, qu'il le soit par les Lisboètes »* (technicien, entretien du 16/01/2013).

L'enquête démontre ainsi une perception nuancée du rôle des manifestations culturelles dans la médiation de la Lisbonne cosmopolite. Elle oppose la simple consommation de ces manifestations à autre chose, qui impliquerait un engagement plus soutenu « des populations », où l'espace public serait occupé par les Lisboètes et non par des événements stimulant un engagement passif.

Suite à la diffusion médiatique de ses intentions de travailler l'interculturalité, elle reçoit un courrier d'un producteur culturel intéressé par les mêmes questions. Pendant quelques mois, ils travaillent ensemble autour de deux objectifs : faire en sorte que « les Lisboètes de souche [...] connaissent les cultures qui cohabitent avec eux dans cette ville et qu'il y ait un échange, que ces cultures ne soient plus ghettoïsées » (technicien, entretien du 16/01/2013). La formulation des objectifs rend clair le fait que la Lisbonne cosmopolite est pensée politiquement comme un enjeu d'ouverture (des cultures ghettoïsées aux Lisboètes de souche) à travers des manifestations culturelles. L'axe Martim Moniz-Almirante Reis apparaît immédiatement comme terrain de travail et la décision est prise : « nous allons là-bas, nous avons une année pour travailler, nous faisons



*une fête à la fin de l'année, nous verrons la réaction des gens et s'ils veulent continuer, ils continueront* » (technicien, entretien du 16/01/2013).

*Todos* était pensé, à la base, comme un festival itinérant, qui se tiendrait l'année suivante dans un autre quartier à forte présence de populations d'origine étrangère. Il n'a pas été conçu comme un outil de transformation à long terme du quartier. L'idée de levier est encore une fois présente (« *s'ils veulent continuer, ils continueront* »)<sup>222</sup>.

Pour la mise en œuvre du festival, le cabinet GLEM est créé, en dépendance directe du Maire, et deux programmeurs sont embauchés pour développer la programmation avec le producteur culturel. Un programmeur avait une forte expérience de travail artistique avec des communautés et dans des services éducatifs d'institutions, tandis que l'autre avait une expérience de projets de plus grand ampleur liés à la question interculturelle (programmeur, entretien, du 11/12/2012). L'équipe mène un travail d'immersion dans le quartier pour créer la programmation selon les contours déjà mentionnés. Malgré cette immersion, son matériau de travail est pourtant clair : de l'art contemporain, dont beaucoup de spectacle vivant. Axé sur la communauté et sur les questions interculturelles, *Todos* reste néanmoins un festival d'art contemporain (programmeur, entretien du 11/12/2012).

*Todos* n'est pas un festival d'espace public, mais l'idée de fête de quartier et les enjeux d'ouverture des quartiers et de mise en visibilité de la diversité culturelle de la ville mènent les programmeurs à l'investir fortement. Les espaces fonctionnent comme des scènes pour plusieurs événements (plus tard et suite aux aménagements certains accueillent régulièrement des festivals d'été), comme des murs pour une galerie plein air, comme des espaces à parcourir entre les différents événements. L'espace public semble devenir le symbole des enjeux socioculturels sous-jacents et une matérialisation assez littérale de l'ouverture et de l'échange entre « Lisboètes de souche » et « les étrangers ». En ce sens, l'espace public n'est pas qu'une simple scène ou galerie à ciel ouvert, mais un vrai outil de cette confrontation que la mairie veut provoquer. Cette confrontation se fait de façon médiée par des œuvres d'art contemporain, ce qui pourrait susciter des réticences sur la profondeur de l'échange (une critique qui m'a été, par ailleurs, faite par certains enquêtés). Toutefois, l'espace public est un instrument de cette médiation et de cette ouverture de la Mouraria à l'extérieur.

Les habitants sont appelés à jouer plusieurs rôles (interprètes, muses, public-cible), souvent essentialisés en fonction de la culture qu'ils sont censés représenter (mais pas tout le temps). Cela représente néanmoins une différence significative par rapport à la manière dont les résidents/usagers du quartier avaient été représentés (particularisés) dans les projets d'aménagement – quoique le public du festival reste, lui,

---

<sup>222</sup> Le programme d'action du QREN prévoyait par ailleurs le financement de son remplaçant, piloté par *Renovar a Mouraria*.

décrit dans des propos assez généraux, comme « les Lisboètes ». Cette différence peut être due à des facteurs de deux ordres, à mon avis.

D'abord, l'objet même de l'action rend cet engagement un peu plus évident. Certes, il y a aussi une posture politique et programmatique dès le départ (le refus du beignet au Terreiro do Paço). Un parti pris renforcé par la suite dans le choix du duo de programmeurs. Toutefois, l'objet n'a jamais été pensé comme pérenne (festival itinérant). Sa logique n'a jamais été confinée au quartier seul. Puisque sa raison d'être était dialogique (Lisboètes de souche, Lisboètes d'origine étrangère), l'itinérance suggérant aussi que le quartier ciblé symbolisait le cosmopolitisme de la ville, sans en avoir l'exclusivité. Il se peut, ainsi, que le fait d'engager certains individus, de les représenter sur les murs du quartier, de les interpeller par certains spectacles, n'ait pas été pris comme un sujet particulièrement sensible politiquement, ne légitimant durablement aucune identification du quartier avec tel ou tel groupe.

Par ses caractéristiques, qu'il représente un enjeu politique important au sein d'une coalition qui venait de se formaliser<sup>223</sup>, qu'il représente une innovation thématique et substantielle dans les pratiques municipales, *Todos* émerge dans un système d'action *ad hoc*, tout nouveau, interagissant directement avec le maire. Objet a-spatial à la base, il est par ailleurs indépendant des sentiers de gouvernance qui ont borné le processus d'aménagement des espaces publics du quartier. En effet, les principaux acteurs du festival – élue (puis devenue directrice du cabinet lorsqu'elle décide de ne pas candidater en 2009) et programmeurs – n'appartiennent pas à la structure municipale et sont donc externes à toute dynamique interne pouvant contraindre stratégiquement leur action. La mise en œuvre du festival mène évidemment à des interactions fréquentes avec les services municipaux pour assurer plusieurs aspects logistiques et budgétaires, mais cela ne semble pas impacter la conception du programme, selon l'enquête menée.

Cette apparente autonomie peut par ailleurs être renforcée par les temporalités de la genèse du festival par rapport à l'ensemble du programme de réhabilitation urbaine du quartier. L'élue le présente comme précurseur de la dynamique de réhabilitation du quartier, un propos partagé par le technicien responsable pour la candidature au QREN, pour qui *Todos* a été pionnier dans cet élan de réhabilitation. Toutefois, la chronologie que nous avons déjà pu voir montrent que les deux projets sont pensés à partir de 2008, la mise en œuvre du festival étant évidemment plus simple que celle du programme de réhabilitation. Cependant, il semble plausible qu'ils n'aient pas été pensés de manière complémentaire. D'abord, parce que les enquêtés l'ont ainsi restitué, et la confiance dans leurs propos est la règle. Mais aussi parce que les récits partagés par les enquêtés engagés dans le festival montrent comment la continuation du festival dans la Mouraria et le retard de son départ vers d'autres quartiers était quelque part conflictuel, opposant

---

<sup>223</sup> L'élue appartenait à une liste indépendante, l'attribution du *pelouro* formalise une coalition post-électorale avec les socialistes d'António Costa.

les programmeurs et le maire, d'un côté, et l'élue et le directeur exécutif du festival de l'autre. Les programmeurs voulaient continuer un travail avec la communauté qui ne saurait s'épuiser à la fin d'une année, tandis que le maire voulait éviter des lectures électoralistes de la première édition du festival, tout en se rendant compte du rôle du festival dans le succès de la réhabilitation du quartier qu'il se préparait à mettre en œuvre. Elue et directeur exécutif, eux, semblaient être attachés à la philosophie initiale qu'ils avaient conçue pour le festival – un festival de la Lisbonne cosmopolite, avec des spatialisations très diverses. La perception du potentiel du festival pour la nouvelle Mouraria semble avoir émergé assez rapidement : elle fait déjà partie du programme d'action du QREN, théoriquement pour une édition pilotée par l'association *Renovar a Mouraria* (RAM) dès 2010.

Paradoxalement, la réforme organisationnelle de 2011, censée rendre transversale l'action municipale dans une logique de proximité, avait supprimé les Unités de projet vouées à la réhabilitation urbaine. Les nouvelles UIT étaient effectivement des unités organiques administrant des périmètres plus vastes que ceux des Unités de projet. Or, les enjeux de la réhabilitation de la Mouraria – la réhabilitation dans le cadre de QREN dont la mise en œuvre s'annonçait, les discussions autour d'un « volet social » qui avaient débuté en 2010 – mènent à la création du **GABIP**. Structure *ad hoc*, elle est supprimée fin 2014, lorsque les travaux du QREN et le financement du PDCM s'achèvent. Son directeur, qui jouait le rôle d'une sorte de *chairman*, représentant public du territoire (technicien, entretien du 09/07/2014), était un ancien directeur de l'action sociale de la mairie (pourtant pas fonctionnaire). Formé en management, il s'est spécialisé dans le management d'organisations du tiers secteur, notamment dans l'aide au développement et dans la coopération internationale.

Cette expertise a été très présente dans la manière dont le processus de création du **PDCM** a été mené, avec un étalonnage et un outillage inspirés explicitement des méthodes du management. Le PDCM est, on l'a vu, une commande directe du maire, issue de la perception d'une opportunité ratée pour s'occuper du « volet social » et d'une insuffisante participation publique dans le processus. Fraîchement chargé de cette mission, le dirigeant rejoint un mouvement naissant de discussion entre plusieurs associations du quartier, à l'initiative de *Renovar a Mouraria* (membre associatif, 13/09/2013).

Cette association est assez représentative des dynamiques de changement déjà entamées dans le quartier depuis plusieurs années, ainsi que de la logique d'action qui préside cet effort de réhabilitation du quartier. Jacques Galhardo (2014, 2015) identifie cette association aux *gentrificateurs* du quartier, en opposant leur raison d'être aux associations locales plus anciennes du quartier, datant de la période de l'Estado Novo. RAM naît d'abord comme une demande pour que « *quelque chose se passe dans ce*

*quartier* », qu'ils croyaient moins soigné par les efforts municipaux que les autres quartiers historiques de la ville<sup>224</sup>.

C'est probablement la posture centrifuge de l'association, en ce qu'elle partage les souhaits municipaux d'ouverture du quartier au reste de la ville, qui justifie qu'elle soit une des seules organisations locales à être engagée dans le processus de réhabilitation du quartier dès la candidature aux fonds du QREN. Elle restera un important allié de la mairie presque tout au long du processus, jusqu'à une rupture, en 2015, concernant les modalités de fonctionnement du Centre d'innovation de la Mouraria (Alemão, 2015a)<sup>225</sup>.

Retournant au PDCM lui-même, ce rapport intérieur-extérieur est très net dans la présentation des objectifs, qui impliquent tant le volet intervention physique qu'action sur le tissu social et communautaire :

*« En gros, ce processus de réhabilitation a deux objectifs, l'un c'est d'améliorer la vie des gens qu'y habitent déjà, c'est environ 6500 personnes, qui y habitent ou travaillent déjà, et l'autre c'est attirer des gens d'ailleurs, d'autres publics, qu'ils soient des familles de résidents, des investisseurs, des commerçants, des touristes, des visiteurs [...] »* (technicien, entretien du 10/01/2013).

Le PDCM est la démarche-phare du GABIP, qui a pourtant le rôle de coordonner l'ensemble de la réhabilitation du quartier. Le PDCM n'est pas particulièrement axé sur

---

<sup>224</sup> L'association (même avant son institutionnalisation) se sert d'abord de l'Internet (un blog) et de l'organisation d'une pétition comme des moyens pour se faire entendre. Une fois institutionnalisé, elle se dédie à l'organisation d'activités culturelles – un *arraial* alternatif pendant les fêtes populaires de juin, des visites guidées mettant en valeur le patrimoine (et le mythe) de l'origine arabe du quartier, et évolue par la suite vers la mise en valeur du fado (entretiens patrimonialisés) et vers des activités dans le domaine social. Indépendamment des activités concrètes qu'elle privilégie selon le moment, les discours de RAM ne sont jamais centripètes, mais plutôt centrifuges, recherchant une solidarité à l'échelle municipale et une ouverture du quartier sur la ville (Galhardo, 2015, p. 6). Cela n'empêche pas que ses projets d'ordre culturel engagent des habitants du quartier (création d'un journal du quartier, contacts avec des établissements locaux pour création de routes gastronomiques, etc.) et que certains de leurs projets plus récents d'ordre social aient cette notion d'ouverture moins affichée (par exemple, les cours de portugais pour des immigrants)

<sup>225</sup> Cette rupture est due à ce que l'association perçoit comme un équipement dont la logique est totalement exogène au quartier, c'est-à-dire un incubateur d'entreprises dans le domaine des industries créatives sans aucun attachement territorial. L'association s'était engagée dans la création d'un consortium d'associations locales (Bairros) qui avait travaillé avec la mairie pour un programme différent pour le centre, plus lié à l'innovation sociale qu'à la promotion de l'entrepreneuriat créatif. Cette collaboration avait mené par ailleurs à la soumission réussie d'un projet au Budget Participatif municipal, d'un montant de 400.000 Euros, pour le fonctionnement du centre. La rupture est révélatrice de ce qui a été l'équilibre fragile de la logique centrifuge de l'intervention du quartier, y compris pendant la construction et la mise en œuvre du PDCM. Cette centrifugation implique un « centre », c'est-à-dire que les enjeux d'ouverture du quartier passent par un travail sur et avec les ressources locales de manière à attirer l'extérieur. Le centre d'innovation est perçu comme une perversion de cette logique d'action, où la centrifugation donnerait lieu à la simple imposition de logiques, acteurs et objectifs exogènes au quartier dans un espace majeur de ce dernier.

les espaces publics, mais est appelé à renforcer leur rôle dans les dynamiques de changement du quartier :

*« L'espace public est effectivement [...] un facteur critique de réussite, comme on dit en management, pour deux raisons. D'abord, il y a une perception latente d'insécurité, de la part des résidents, mais surtout de ceux qui ne le sont pas. Et la meilleure manière [de s'affranchir de cette perception] c'est de garantir l'occupation de l'espace public, dans une perspective qui n'est pas sécuritaire, ce n'est pas avec un renforcement de la présence policière et avec de la vidéosurveillance et avec des facteurs plus répressifs [...] qu'on atteint les meilleurs résultats, même s'ils ont leur place. Mais les meilleurs résultats en termes de sécurité publique, c'est – en parallèle et même avec un rôle prépondérant – en habitant l'espace public, l'utilisant, qu'il soit utilisé dans le bon sens, de manière constructive. Donc un espace public habité est synonyme de sécurité. Deuxième point, et c'est très important, il est évident que y il y a une dimension comportementale locale et d'attraction du public pour résider, pour faire des courses, pour visiter, qui a dans l'espace public une composante-clé. C'est-à-dire que nous ne pouvons pas demander aux gens qu'ils s'occupent des déchets [...], qu'ils aient des comportements civiques et que, par exemple, ils mettent leurs poubelles dans le bon endroit au lieu de les jeter par la fenêtre, si tout le reste autour est une sorte de décharge publique. Et, donc, il est bien plus difficile d'induire des comportements corrects et civiques, nous ne pouvons pas demander aux gens qu'ils prennent soin de leur quartier, si la mairie elle-même est négligente et ne prend pas soin de son patrimoine [...]. Donc d'un point de vue comportemental et pédagogique il est très important, par une sorte de pédagogie sociale, de la même façon que nous ne pouvons pas demander à des investisseurs qu'ils investissent ici, à des familles qu'elles viennent habiter ici si ici c'est une décharge [...]. Et le développement économique et économique-social aussi, lui aussi a dans l'espace public une composante-clé, soit on a envie d'être ici et les gens viennent, ou si on n'a pas envie et ça sent mauvais et c'est moche et c'est sale, les gens ne viennent pas, et c'est donc clé, l'espace public » (technicien, entretien du 10/01/2013).*

Cet extrait reprend la formulation des « croyances » des partenaires du PDCM en termes de *safety* plutôt que *security*, qui par ailleurs s'inspire d'une « chorégraphie riche des rues », à la Jane Jacobs (technicien, entretien du 09/07/2014). En même temps, les usages de l'espace public sont construits en tant qu'enjeu majeur pour la réussite du développement social et économique du quartier, d'où les « bonnes pratiques dans l'espace public » en tant qu'axe d'action prioritaire du PDCM (Câmara Municipal de Lisboa, 2012b). Ces bonnes pratiques, qui incluent des questions de propreté, de maîtrise de la circulation automobile et de suivi des pratiques « illicites » dans l'espace public, devraient être poursuivies dans le cadre du *cluster* numéro trois des actions du

programme<sup>226</sup>, voué à l'engagement et à la participation de la population. C'est à ce niveau que « les usagers » rentrent dans la pensée « espace public » telle qu'elle est menée par le PDCM.

Ce dernier pose donc le changement des pratiques dans les espaces publics comme une sorte d'externalité positive de la mise en œuvre d'un processus participatif. Cette participation, toutefois, semble relever de deux ordres distincts. D'un côté, on pourrait parler plutôt de partenariats dans l'élaboration même du PDCM, dans laquelle un nombre d'acteurs locaux participe aux discussions sur le programme. Les participants réguliers sont malgré tout en nombre restreint, encore plus lorsqu'il s'agit de porter des projets dans le cadre du PDCM. D'un autre côté, les « usagers » surgissent en tant que cibles des différents projets, parfois axés sur des catégories spécifiques de la population. Certains d'entre eux peuvent impacter ou prendre place dans les espaces publics (des équipes de rue de soutien aux sans-abris, des programmes de formation de guides touristiques parmi la population sans emploi du quartier, plusieurs projets artistiques...).

Par rapport au programme du QREN, il y a sans doute un engagement discursif plus concret avec les usages des espaces publics, rendu perceptible par l'effort d'un diagnostic cartographié des activités socialement problématiques dans l'espace public. Toutefois, malgré cela et l'inscription des pratiques dans l'espace public comme un axe d'intervention, elles ne s'autonomisent pas au sein du programme. L'espace public apparaît ainsi en tant que condition nécessaire à la réussite du développement socio-économique du quartier, dans la mesure où celui-ci dépend de son ouverture vers le reste de la ville. Toutefois, au-delà de la requalification des espaces publics, elle aussi condition nécessaire à cette réussite, le changement des pratiques est par la suite mis en aval d'un changement du rapport des résidents avec le quartier. C'est en les émancipant et en les rendant acteurs majeurs du développement du territoire que les pratiques sur l'espace public changeraient. Puisqu'il y aurait une appropriation (analogue à la « fierté » que nous avons vue pour la conception d'un des tronçons du projet d'aménagement), un nouvel rapport, plus respectueux, s'affirmerait, encouragé par ce que l'ouverture implique de nouveaux usagers des espaces du quartier.

Il semble donc que le principal enjeu du PDCM, au-delà des objectifs concrets de certains projets qu'on ne peut pas sous-estimer (trouver des emplois, apporter un soutien en termes de santé publique aux populations vulnérables...), était de créer une communauté d'acteurs institutionnels et d'individus engagés ou touchés par les différents projets, de manière à engendrer un mouvement. Un médiateur de quartier, lié au GABIP et membre fondateur de la RAM, devait assurer davantage la liaison entre les résidents du quartier, les associations et le GABIP. Ce mouvement, censé créer une sorte de lien, ou au moins un élan, communautaire capable de dynamiser le quartier risquait

---

<sup>226</sup> Regroupant aussi les axes « culture » et « sport » voués aux « familles et communauté » et celui de la « sécurité ».

néanmoins de ne pas réussir à se pérenniser. Le PDCM cherchait à émanciper l'ensemble des acteurs du tiers secteur du quartier, conscient de l'importance de cette question. Ce souci de la pérennité a impliqué surtout la formation des membres des associations aux techniques de management, gestion et administration d'une organisation (technicien, entretien du 09/07/2014)

Le caractère *ad hoc* du GABIP reflète, en effet, l'exceptionnalité de la période vécue entre 2009 et 2015 dans le quartier. C'est une exceptionnalité en termes de ressources financières, de programmes mis en place et d'attention politico-médiatique, qui s'arrête brusquement. A présent, il n'y a plus d'argent de la part du QREN, plus de PDCM, plus de *Todos* (dans le quartier) plus de GABIP... Le centre d'innovation, projet-phare du QREN, n'a pas les mêmes moyens que ses contreparties de StartUp Lisboa<sup>227</sup> et a dû recourir au budget participatif pour financer une partie importante de son opération.

La question devient plus pressante si on prend en compte le fait que le dispositif **BIP/ZIP** tend aussi à ne plus financer des partenariats dans le quartier, dans un souci d'équité territoriale. La Mouraria étant fortement privilégiée dans les premières années de l'initiative, la mairie a introduit plus tard le critère de la quantité de projets déjà financés dans le quartier par le dispositif pour pousser à une meilleure distribution des financements par l'ensemble du territoire municipal. BIP/ZIP avait joué un rôle important dans le déclenchement ou dans le soutien à la maturation de certaines institutions qu'ont intégré le processus du PDCM et, dans certains cas, participé au festival *Todos*.

Il a été notamment un outil efficace de l'attraction de certaines organisations dans le quartier – le Largo Residências et la Casa Independente à Intendente, par exemple – et a permis que des organisations locales comme la RAM se construisent des locaux. Les injonctions dans la ligne de financement du BIP/ZIP à la durabilité des projets – c'est-à-dire aussi une capacité à assurer leur survie financière – ont contribué à que les espaces de ces associations se soient dotés de cafés/bars, en complément ou soutien à leur mission. L'impact de ces espaces dans l'ouverture souhaitée du quartier n'est pas négligeable.

Où la conception des espaces publics cherchait plutôt à créer des sols qui ne surdétermineraient pas les usages futurs sans expliciter des catégories d'usager, le volet social, culturel et communautaire incarné par *Todos*, le PDCM et le BIP/ZIP adopte une approche similairement holistique de la question des usages des espaces publics, tout en interpellant la diversité des publics existants dans le quartier. Ainsi, la globalité de

---

<sup>227</sup> Lors d'un voyage d'études à Lisbonne en février 2016, avec des étudiants de l'Ecole d'urbanisme de Paris, il nous a été expliqué que le Centre d'innovation de la Mouraria dépend directement de la mairie, tandis que le réseau de pépinières municipales *StartUp* est promu par une association de la mairie avec des institutions privées, dont des banques. Cela représente une différence importante en termes de ressources financières, aussi bien qu'en termes de contraintes juridiques à l'action quotidienne.

l'approche de la question des espaces publics par un biais social suppose que la qualité de leurs pratiques sera due à la qualité globale du lien social dans le quartier et à sa capacité à s'ouvrir à l'extérieur. Par conséquent, le gros des efforts est concentré sur la création de conditions d'ouverture, la mise en place d'un dispositif d'engagement d'acteurs locaux et de résidents dans différentes démarches sans précédent et l'accompagnement de certaines populations vulnérables, qui jouaient un rôle dans la mauvaise image du quartier et donc dans son enfermement relatif.

On pourrait argumenter que la marque la plus forte de ce programme de réhabilitation de la Mouraria est celui de **l'exceptionnalité**. Le surinvestissement pendant quelques années, la création d'institutions *ad hoc*, de financements par le budget participatif (PDCM, CIM), le pari dans l'événementiel, le soutien à l'autonomisation de nouvelles organisations du tiers secteur (tout en gardant un lien avec les organisations précédentes, dédiées plutôt à l'assistance ou à la vie culturelle des résidents plus anciens du quartier) – tout cela semble refléter une vision du changement qui passe par le besoin d'un mouvement fondateur. Dans ce sens, le plus important de l'action publique dans le quartier est son existence, son ampleur et la concomitance des initiatives multiples. Certes, on ne peut pas affirmer qu'on aurait pu faire *n'importe quoi*, mais, par rapport aux espaces publics, la programmation constamment floue suggère que c'est cette réinvention du territoire de la Mouraria (y compris dans ses frontières, où sont communiquées celles du périmètre de l'intervention, malgré le maintien de la désignation Mouraria) qui est cruciale pour comprendre les logiques de l'action qui sont derrière leur production.

Espace public, réinvention du territoire et usages des espaces publics semblent donc interagir dans une sorte de « boucle de rétroaction ». Le réaménagement des espaces permet un changement d'image du quartier, rend possibles de nouvelles pratiques et matérialise les nouvelles frontières de ce territoire, structuré autour d'une notion de parcours et non plus d'une homogénéité morphogénétique ou sociologique. Cette réinvention du territoire à laquelle les aménagements contribuent permet par la suite, y compris par les événements, l'installation de nouvelles activités et la structuration d'un réseau d'acteurs locaux, que l'ouverture du quartier fasse évoluer progressivement les usagers et les usages des espaces. La mise en scène du quartier à travers le parcours touristique-culturel, par les visites guidées promues par certaines associations locales<sup>228</sup>, et le soutien à certaines manifestations culturelles, notamment le fado, renforcent cette réinvention d'un quartier, désormais ouvert à l'ensemble de la ville. Cette réciprocité des influences s'étend graduellement, au fur et à mesure que d'autres espaces sont aménagés, notamment quelques rues attenantes au périmètre d'intervention, ou un jardin dans ses environs immédiats, la future mosquée et nouvelle place du quartier, sont construits.

---

<sup>228</sup> Financées par les programmes municipaux, d'ailleurs.



Maintenant que l'action publique sur le quartier se ralentit et est intégrée à l'action quotidienne de la mairie, la question de la pérennité de ce mouvement est effectivement fondamentale. J'argumenterais, pour conclure, que cette pérennité se joue aussi bien dans la capacité des nouveaux acteurs à mener leurs activités avec d'autres sources de financement que dans la capacité de ce nouveau territoire à survivre, maintenant qu'il cesse d'exister en tant que territoire d'action publique. Pour finir avec un peu de jargon, cette action publique qui s'est voulue performative – créatrice de la vérité de l'objet qu'elle-même a énoncé – doit maintenant attendre pour voir si elle a réussi le pari de l'efficacité.

#### 5.4.2.5 Justifier la gestion privée d'une place : le *Mercado de Fusão*

Le *Mercado de Fusão* représente encore une modalité distincte de rapport aux usages et aux usagers au sein de la réhabilitation du quartier. Pour rappel (cf. 4.2.4.2), c'est la désignation choisie pour dénommer le concept développé par un acteur privé sur la place du Martim Moniz (pour être précis, sur environ deux tiers de la superficie de la place). Ce concept inclut dix kiosques de restauration rapide, un marché d'artisanat urbain les samedis et un dispositif de gestion (propreté, sécurité, événementiel) renforcé et pris en charge par le concessionnaire. La mise en œuvre du projet a impliqué quelques travaux sur la place (restauration de kiosques, mise en place de toilettes publiques, des terrasses des kiosques...) et une décoration progressive de l'espace avec plusieurs sculptures, images allusives au concept de l'espace. Ce dernier s'inspire explicitement de la diversité culturelle des espaces environnants de la place – la *fusion* du marché en est une référence.

Avant de restituer les choix du concessionnaire et ce qu'ils impliquent en termes de rapport aux usages et aux usagers, il me semble d'abord important de comprendre **pourquoi ce modèle de gestion** – unique à l'échelle de la ville, où la gestion privée des espaces publics est virtuellement inexistante – **apparaît dans le Martim Moniz**. L'enquête a fait apparaître deux raisons complémentaires. La première découle de la justification que les acteurs municipaux font du besoin d'intervention sur la place (malgré sa non-inclusion dans les réaménagements dans le cadre du QREN) et du fait que celle-ci se fasse par le recours à un acteur privé. La deuxième est en rapport avec l'histoire récente des interactions entre l'entreprise et la mairie – le système d'action brièvement présenté en 6.4.1.6.

Le Martim Moniz était, depuis longtemps, un lieu de sociabilité important pour les populations étrangères fréquentant la zone, aussi bien que pour certaines catégories « marginales » de la population. Malgré certaines périodes marquées par des conflits dans son histoire récente, la fin des années 2000 semblait être marquée par des dynamiques d'usage plutôt apaisées (Brito Guterres, 2012; Menezes, 2011; Rodrigues, 2014). Toutefois, le discours de l'élu à l'espace public à l'époque refuse d'accorder une

totale légitimité aux pratiques installées sur la place. Lors de l'inauguration de l'espace, le *vereador* se dit « *très content* » de l'initiative, et continue (Lusa, 2012) :

*« Personne ne croyait plus et je crois qu'ils sont encore nombreux à ne pas y croire, que le Martim Moniz puisse devenir un grand endroit [...]. Tout le monde pense qu'on ne peut pas aller au Martim Moniz, mais c'est un grand endroit de la ville de Lisbonne ».*

L'élu affirme enfin son « *grand espoir* » que « *Lisbonne gagnerait ce pari* ».

Au-delà de cette lecture politique des usages de la place comme « insuffisants » par rapport au potentiel de « grandeur » de la place, un technicien relie le *Mercado* à l'ensemble de l'intervention sur la Mouraria. La vocation de la place est associée à sa localisation à l'entrée du quartier et sa taille à une porosité des usages :

*« Et donc nous invoquons beaucoup la vision – et ce n'est pas une chose, disons, officielle – selon laquelle les petits squares sont appropriés par les gens et avec la qualité esthétique de cette appropriation, ce n'est pas, voilà, pour du stationnement... Et après les grandes places, la place du Martim Moniz et le square d'Intendente, il leur faut une plus grande porosité... Et voilà, une échelle d'action et un type d'événements et le type d'énergies qui y affluent ou les choses qui affluent à ces endroits, sont d'une autre nature. Et donc ils sont plus ouverts vers l'extérieur, au moins pour leur échelle [...] »* (technicien, entretien du 10/01/2013).

Ces deux arguments – une place en-deçà de son potentiel, une vocation à l'exceptionnalité grâce à sa taille – en rejoignent un troisième, concernant le rôle de la mairie, pour justifier le recours à un acteur privé :

*« Et la mairie, son 'core business', ce n'est pas d'animer des places, bien évidemment. C'est d'être un facilitateur, c'est d'être la garantie d'un ensemble de choses, mais ce n'est pas d'animer des places. Il y a donc eu cette intention de revitaliser la place du Martim Moniz dans le cadre de ce programme-ci aussi, et la mairie a décidé que le mieux serait, que ceux dont la vocation [...], serait un privé dont le 'core business' ou activité-clé était de faire ce genre de choses, animer des espaces publics, faire des événements culturels, promouvoir des événements. Voilà, et on a ainsi ouvert un concours et NCS l'a gagné (...) »* (technicien, entretien du 10/01/2013).

Pourtant, on pourrait argumenter que ces justifications sont postérieures à la décision de mettre en œuvre ce projet, dont l'initiative revient à l'entreprise concessionnaire, et pas à la mairie (Rodrigues, 2014).

**NCS (Nombre de cycles par seconde)** est fondée en 2004, d'abord comme une entreprise travaillant dans le domaine de l'audiovisuel. Cherchant à étendre son activité à la musique, notamment à la promotion de DJ et musiciens, elle investit plusieurs lieux au Cais do Sodré, ce qu'on décrit ainsi :

*« Le Cais do Sodré était complètement immobile, rien ne se passait là-bas et j'y ai vu une opportunité de commencer à travailler dans un espace central,*

*avec un grand potentiel en termes de nuit (...) » (entrepreneur, entretien du 09/01/2013).*

Cet investissement des lieux nocturnes du Cais do Sodré permet à l'entreprise de faire tourner son portefeuille d'artistes, coïncide et contribue à un mouvement de revalorisation de certains établissements de la zone, qui aboutira, une dizaine d'années plus tard, à la Rue Rose<sup>229</sup>. Il marque aussi l'engagement de l'entreprise avec un public-cible qui restera constant au long de ses différents projets<sup>230</sup>.

Cette stratégie d'investissement des lieux de manière à créer un marché pour son portefeuille d'artistes est aussi derrière l'OutJazz. C'est ce dernier qui mène à un des rapports plus étroits entre l'entreprise et la mairie, notamment pendant les mandats d'António Costa. En contrepartie à une exemption des taux d'occupation de l'espace public (considérables lorsqu'on parle d'un événement qui, au départ, occupait cinq espaces verts les dimanches au long de cinq mois, un jardin par mois), la mairie se réserve un droit de négociation des espaces à investir, en consonance avec sa politique<sup>231</sup>. L'avancée vers le *Mercado de Fusão* s'intègre dans le même raisonnement, en essayant de profiter de l'apparente renaissance de l'intérêt pour les espaces publics à Lisbonne :

*« (...) Et à un moment donné, c'est le moment pour de] nouveaux défis [...], la structure augmente et nous devons aussi monter la barre plus haut [...], et le Martim Moniz est apparu à ce moment-là [...], avec cette idée que, OK, Lisbonne est en train d'ouvrir ses portes sur les espaces publics, il y a de plus en plus d'opportunités de nouveaux kiosques sur de nouveaux espaces publics [...]. Et donc on commence à comprendre que la ville bouge dans ce sens [...]. Et après beaucoup de recherches et beaucoup de balades j'ai en effet repéré que le Martim Moniz était une place à l'abandon, mais c'est une place qui est dans un endroit que j'aime [...], presque un diamant brut... [...] Personne n'y est arrivé encore, il y a du potentiel pour intervenir parce que tout autour est en brut, personne n'y est encore. Ce qu'y est déjà, y est déjà et a sa grâce, parce que c'est la partie multiculturelle... Les dynamiques dans ces villes se passent beaucoup comme ça [...], la tendance est normalement que les étudiants, les Erasmus, veulent habiter en centre-ville mais dans les zones moins chères et les zones moins chères sont clairement celles qui sont les plus pourries et où il y a plus de mélange et ne sont pas si attirantes... Mais c'est*

---

<sup>229</sup> Par ailleurs, NCS a des rapports avec une des entreprises motrices de la création de la Rue Rose – *Mainside*. Celle-ci est la propriétaire du *LxFactory*, une friche reconvertie en espace commercial et de travail pour les industries créatives, où NCS a ses bureaux, un club et a été chargée de la programmation d'une des salles de spectacles de l'enceinte.

<sup>230</sup> A titre d'exemple, l'entrepreneur affirme qu'une des soirées organisées au Cais do Sodré, autour de « *la musique noire* », a profité d'un public fidèle qu'il possédait déjà grâce à la programmation musicale qu'il faisait sur les terrasses de deux des principaux centres commerciaux de Lisbonne. Je reviendrai plus tard sur la définition de ce public-cible, à propos de l'OutJazz et du *Mercado de Fusão*.

<sup>231</sup> Lorsqu'une version *light* de l'événement commence à investir des lieux plus petits, cela est justifié par l'entreprise, en partie, comme une opportunité de plus pour faire tourner ses artistes.

*une zone qui est centrale, qui est à dix minutes du Chiado, qui est dans la Baixa et dans le circuit touristique. [...] Et donc il y a deux ans, je soumetts une proposition à la mairie, grâce à une bonne relation professionnelle que nous avons construite avec la mairie à travers l'OutJazz, [...] pour transformer le Martim Moniz. Rien ne s'est passé pendant un certain temps, plus tard il y a tout ce processus de Rénover la Mouraria [sic], de tout faire basculer et c'est dans ce cadre que le Martim Moniz est ciblé par ce projet. Le concours est sorti, nous avons postulé et l'avons gagné [...] » (entrepreneur, entretien du 09/01/2013).*

Le *Mercado de Fusão* est d'abord né d'une envie d'extension de l'entreprise. Devant cette envie, le point de repère de l'entreprise est l'investissement municipal des espaces publics, notamment par des kiosques, parfois avec une programmation autonome d'événementiel (cf. chapitre 4). L'entreprise disposait déjà d'une expérience similaire à travers l'OutJazz<sup>232</sup>. Celui-ci est présenté comme « *un projet d'exploitation des kiosques, d'exploitation d'une zone de marché et d'une scène* » (entrepreneur, entretien du 09/01/2013). Le projet semble donc bien centré autour des kiosques (l'élément qui avait déclenché la recherche de l'entrepreneur et déjà existant sur la place), la scène permettant à l'entreprise de continuer à exercer son métier d'agence d'artistes. Le marché, au-delà de constituer une source additionnelle de revenus et d'animation, renforce les efforts d'attraction de nouveaux publics, comme nous verrons plus tard.

Le choix du Martim Moniz, au-delà du fait de « coller » aux prétentions de l'entrepreneur, apparaissait aussi comme un lieu d'où un grand potentiel se dégagait, par sa localisation et son état actuel, et grâce à la réhabilitation en cours. Dans l'extrait précédent, l'entrepreneur démontre une familiarité avec ce type de quartier, finalement assez typique de plusieurs villes européennes : un quartier du mélange, avec une importante population jeune, où les prix plus bas doivent à la fois à ce mélange et au mauvais état de conservation du bâti. Il sait aussi que, par sa centralité, ces quartiers ont un grand potentiel de valorisation, lié à une logique d'extension des dynamiques de l'hypercentre.

Avant de continuer la présentation du projet, du public-cible et de la stratégie entrepreneuriale de long terme de NCS, il me semble important de revenir aux propos autour du système d'action. C'est l'entreprise qui déclenche tout le processus, en soumettant une proposition à son interlocuteur privilégié à la mairie, le cabinet de l'élu aux espaces verts. Pourtant, la juridiction sur la place appartenait à l'entreprise municipale responsable de la mise en œuvre de l'urbanisation de la zone dès les années 1980. L'élu des espaces verts, convaincu de l'intérêt de la démarche, entame ainsi un processus de négociation avec l'EPUL, aboutissant à un protocole qui ouvre la porte au concours public. Avant les négociations avec l'EPUL, l'élu contacte le mentor de *Todos* pour évaluer l'intérêt de la démarche (présentée comme un projet gastronomique) :

---

<sup>232</sup> L'entrepreneur avait aussi mené une autre expérience, autonome, dans le domaine de la restauration, ce qui a pu aussi jouer un rôle dans le format choisi.

*« [...] Todos incluait, tous les ans, une composante gastronomique, des ateliers de gastronomie avec des familles résidant dans la Mouraria [...]. Et ces ateliers ont toujours été un grand succès et c'est pourquoi nous avons commencé à penser à cette composante gastronomique... La gastronomie était très importante dans cette zone et le vereador Sá Fernandes à cette époque [après le Todos 2011] est venu me parler, « qu'est-ce que vous penseriez si on faisait une foire gastronomique dans le Martim Moniz ? », moi j'ai dit « je trouve ça très bien, mais comment est-ce qu'on fait ? ». Le Martim Moniz était, l'espace du largo était, la propriété était attribuée à l'EPUL et non à la mairie, « il faut l'autorisation de l'EPUL, comment est-ce qu'on fait ? », et il m'a dit « je m'en occupe, si vous trouvez ça bien, je m'en occupe ». Et c'est à ce moment qu'on lance le concours pour l'utilisation de l'espace et la réhabilitation des kiosques et c'est à ce moment que le Mercado de Fusão est né sur la place du Martim Moniz » (technicien, entretien du 16/01/2013).*

Le Mercado de Fusão, quelque part, ne pouvait pas exister dans le système d'action préexistant, notamment avec la juridiction d'EPUL sur la place. La conformité du projet avec les intentions municipales est tel, pourtant, que le système d'action est arrangé pour conforter l'initiative de NCS. Cela confirme tout le régime d'exceptionnalité qui pèse sur l'ensemble du quartier et comment le changement (dans sa déclinaison en ouverture, le plus souvent) est le grand principe qu'oriente l'ensemble de l'action publique sur le quartier. Le projet pour le Mercado de Fusão est, à ce sujet, une déclinaison entrepreneuriale très explicite de ce dessein d'ouverture du quartier à de nouveaux publics, tout en travaillant le caractère multiculturel de la zone :

*« L'idée a toujours été d'intervenir dans une zone multiculturelle en réfléchissant à l'endroit où nous étions. Le Martim Moniz a, dans ses environs, toutes les communautés africaines, indiennes, chinoises, etc., et d'un autre côté est un peu la frontière avec la Baixa et le Chiado qui a ce public qui est le public que je peux... qui est un public différent, et c'est donc une zone de frontière. Notre idée a, alors, toujours été d'amener du nouveau sang et d'attirer des gens du Cais do Sodré, des gens du Bairro Alto, des gens de toute la ville vers le Martim Moniz... Bien évidemment [...], nous avons pensé à l'intégrer à une zone multiculturelle, d'où l'idée des dix kiosques de cuisines du monde et pas d'aller chercher des formats déjà pré-faits [...]. L'idée a été d'amener des projets de signatures qui étaient en accord avec ce registre, donc nous avons cherché tout d'abord à représenter toutes les communautés qui y sont représentées. [...]. Notre idée était d'amener 70% de l'extérieur, mais qui s'enchaînait dans le profil de multiculturalité de la zone, et de prendre 30% de l'intérieur... [...]. Bien évidemment, au fil du temps, en apportant plus de l'extérieur. Et quand je dis plus de l'extérieur, c'est que toute la zone environnante a déjà beaucoup en elle-même, donc si on arrive à apporter des magasins du Bairro Alto, des nouveaux chefs de cuisine [...] on arrivera à avoir un public totalement nouveau. Parce que le public qu'y est*

*n'est pas si représentatif que ça, c'est-à-dire, ce n'est pas le public... il existe, OK, mais ce n'est pas ce qui donne de la vie à une place, nous, pour donner de la vie à une place de cette taille-là [...], nous avons besoin de beaucoup de monde, donc nous avons amené cette idée des nouveaux chefs de cuisine [...] qui faisaient un peu déjà partie du circuit [...] du Bairro Alto, du Chiado. Et, voilà, après on a aussi une aire de marché et nous avons pensé [...] y amener quelques magasins du Bairro Alto, de streetwear et en ajoutant quelques magasins de la zone, avec des épices etc., donc l'idée a toujours été de mélanger [...]. Nous avons un public qui est celui des touristes, qui s'arrêtent tous là parce que c'est le circuit du tourisme, nous sommes en train de dynamiser artistiquement la place [...], parce qu'effectivement ce que nous voulons c'est de saisir ce public artiste, un peu le même public qui fréquente l'OutJazz, c'est le public que nous aimerions avoir sur la place. Je crois que c'est ce public-là qui passe un après-midi sur une terrasse, il ne va pas juste déjeuner et part, non, c'est le public qui passe un après-midi à boire des bières et à voir de l'art et à écouter de la musique, nous avons fait le pari d'une programmation qui comprend du cinéma, de la danse, des concerts, des DJs, etc. Donc nous sommes allés chercher un ensemble de musiciens dans cette ligne-là, pas celle de l'OutJazz, mais plus multiculturel, plus des musiques du monde, aussi, ainsi que du soul, du funk [...] » (entrepreneur, entretien du 08/01/2013).*

Au long de l'entretien, l'entrepreneur ne cache pas le grand enjeu d'attraction de ces nouveaux publics, ce qui, pour lui, n'a pas du tout empêché que la place continue à être utilisée par des locaux et accueille aussi des manifestations culturelles de différentes communautés présentes dans les environs. L'exception, ce sont les usages liés à la drogue et aux pickpockets dans les transports en commun (qui revendaient le résultat de leur travail sur la place).

Le multiculturalisme y est pris surtout comme une ressource intellectuelle, permettant de lier conceptuellement l'ensemble des kiosques et les éléments décoratifs sur la place (cf. le chapitre 3). La logique clairement entrepreneuriale de sa démarche n'est, cependant et d'une manière quelque part surprenante, pas intimement liée à une quête de profit dans le long terme. Tout en admettant un déficit de l'opération (les difficultés sont aussi visibles dans le *turnover* élevé des concessions des kiosques), le *Mercado de Fusão* a, pour l'entreprise, un statut de pionnier dans l'investissement de la zone par d'autres projets et par d'autres acteurs, qu'ils essayent d'encourager à investir dans le quartier. Ce sentiment d'appartenir à un mouvement de nouveaux acteurs entrepreneurs qui arrivent est confirmée par l'affirmation, par l'entrepreneur, de contacts fréquents et des réseaux d'interconnaissance<sup>233</sup> entre plusieurs de ces nouveaux-arrivés.

---

<sup>233</sup> Je veux dire qu'il a établi des contacts avec ces acteurs une fois sur le territoire, et non que ces interconnaissances étaient préalables à la mise en œuvre du *Mercado*.

En effet, il y a dans les propos de l'entrepreneur une affirmation du caractère pionnier de cet investissement du Martim Moniz, à la fois en tant que première initiative entrepreneuriale parmi d'autres, et en termes du public qu'il attirait déjà et comptait continuer à attirer :

*« J'ai un rôle actif dans la place du Martim Moniz et dans la zone environnante, je viens de clôturer aussi un accord pour avoir la terrasse du centre commercial, aussi, qu'ils voulaient démolir et je vais y ouvrir un bar<sup>234</sup> [...]. Maintenant il faut qu'on crée une série d'espaces autour, et quand je parle d'espaces, c'est des espaces de signature [...]. Quand je dis que c'est un diamant brut, c'est [...] que le pouvoir et la spéculation immobilière ne sont pas encore là, ceux qui y sont, ce sont les gens passionnés, et moi je suis passionné, c'est ça que me pousse à me dédier à ce projet parce qu'il est intéressant, parce que je ne le regarde pas avec des Euros dans les yeux [...] parce que le solde est négatif pour le moment [...]. Je veux dire, je ne pense à rien, tout ce que je fais c'est par passion, et le Martim Moniz c'est un [exemple] de plus » (entrepreneur, entretien du 08/01/2013).*

Ce discours du pionnier et la projection dans l'avenir indépendamment du profit à court-terme se reflètent aussi dans la durée de la concession (seize ans) et dans l'investissement dans le réaménagement de la place<sup>235</sup>. Ce rêve va au-delà de la place elle-même, à travers ses autres projets, et vise à faire du quartier « *la meilleure zone de la ville du point de vue culturel/artistique* », à « *fonder une nouvelle ville dans la ville* ».

Grâce à sa circonscription dans un seul espace et à sa gestion privée, le *Mercado de Fusão* rend très notoires plusieurs éléments de la logique d'action municipale sur la Mouraria, qu'il est important de mentionner. D'abord, elle matérialise l'idée d'un espace qui ne correspond pas à son potentiel, par sa localisation vis-à-vis du centre et des circuits touristiques. Réaliser ce potentiel passe par l'extension des dynamiques du centre. Cette extension se fait en capitalisant sur les *gens* du quartier en tant que ressource, les transformant en *cultures*. L'extension se fait aussi en privilégiant certaines catégories d'usagers, le touriste et le nouvel urbain. Ce privilège ne se fait pas en dépit

---

<sup>234</sup> *Topo* (sommet) est ouvert au public en 2015 (Vieira Caldas, 2015).

<sup>235</sup> Le cahier des charges prévoit ainsi une concession de seize ans, pour laquelle NCS paye un loyer mensuel de plus de 5.000€, après avoir fait un investissement initial de plus de 500.000€ (Rodrigues, 2014, pp. 99-100) pour créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre du projet (réhabilitation des kiosques, réparation du dallage et des locaux techniques, mise en place de la zone de marché et des terrasses, création de toilettes publiques...). Chaque concession de kiosque vaut environ 1500€/mois. Ainsi, les dépenses reportées de 15000€/mois par NCS avec la gestion de la place seraient à peine couvertes avec les loyers perçus des dix kiosques. La concession pour l'ensemble établit quelques obligations en termes de mobilier des terrasses, d'horaires de fonctionnement et octroi des responsabilités de programmation, entretien, propreté et de sécurité (notamment lors des événements) à l'entreprise. Au-delà de ça, NCS a une autonomie (au moins dans la pratique) pour ménager des éléments décoratifs et mener sa pratique gestionnaire. L'investissement de NCS n'est donc pas négligeable, ce qui renforce la puissance du pari de l'entreprise dans le renouvellement des publics du quartier.

des résidents : on affirme systématiquement que ceux-ci bénéficient aussi des interventions. Le *Mercado* exprime aussi l'association d'un usage de séjour au fait d'être en terrasse (ce qui était aussi présent dans le programme du QREN et dans les propos sur l'Intendente). Dans le cas du *Mercado* cela renvoie à nouveau aux destinataires de l'intervention : ce sont les gens du centre qui passent leurs après-midis en terrasse. Enfin, le *Mercado* illustre aussi l'importance d'un réseau d'acteurs qui est en train de structurer pour la production des espaces publics lisboètes.

## 5.5 CONCLUSION

Ce dernier exemple du *Mercado de Fusão* est intéressant pour nous mener à une conclusion sur les raisons justifiant que l'envie d'un grand changement dans le quartier de la Mouraria n'ait pas impliqué des ruptures radicales dans la conception des espaces. Il est intéressant parce que, d'un point de vue perceptif, il est l'espace qui détonne de la sobriété généralisée à l'intérieur du quartier, avec son dragon chinois, son coq portugais, les multiples images de gens « étrangers », sa musique constamment amplifiée, sa scène... Ces différences peuvent, bien évidemment, être rapportées à la gestion privée des deux tiers de la place. Mais il me semble que la question la plus intéressante, pour comprendre ce qui se passe à l'intérieur du quartier, avec ces sobres interventions sur les revêtements du sol, est de comprendre les raisons sous-jacentes qui permettent l'existence de cette différence. La construction de cette différence permettra de parcourir l'ensemble des initiatives présentées dans ce chapitre.

Un premier faisceau d'interprétation possible reprend ce qui a été dit précédemment dans ce chapitre sur **le rapport à l'histoire** dans les démarches municipales de réhabilitation urbaine et la prégnance du patrimoine dans le rapport aux quartiers « historiques ». La municipalité utilise le patrimoine de la même façon pour agir sur le volet « social ». La patrimonialisation du fado mène à la canalisation d'une importante partie des efforts du programme du QREN et du PDCM vers la création de lieux de diffusion et de revitalisation d'un « milieu » pour cette pratique – dans une perspective autant identitaire qu'économique. Ainsi, les aménagements d'espace public au sein du quartier, au-delà de la résolution de questions pratiques en termes de mobilité, des réseaux, etc., essaient surtout de conforter cette image de quartier historique. Le soutien au fado va dans le même sens, celui de contribuer à la consolidation d'une ressource touristique, de traiter le socioculturel à travers les manifestations culturelles.

Or, le Martim Moniz semble se constituer comme un espace sans valeur historique, sans identité à sauvegarder. S'il y a quelque chose qui semble marquer l'identité de la place, née, je le rappelle, de la démolition de la partie basse de la Mouraria pendant la dictature, c'est son indétermination et l'impression d'une espace « qui n'est pas encore » ce qu'il est censé être. Le caractère tardif de l'adoption d'un plan d'urbanisation pour la zone (qui n'arrive que dans les années 1980) et la temporalité aussi longue de sa mise en œuvre (elle s'achève à peine à présent, notamment pour les bâtiments autour de la



place) le confirment. L'intervention sous le mandat de João Soares, qui a introduit une quarantaine de kiosques sur la place<sup>236</sup>, révèle cette idée d'une place qui ne marche pas « toute seule ».

Cette perception de la place qui ne marche pas va à l'encontre des travaux ethnographiques de Marluce Menezes qui montrent que la place, au-delà des usages illicites déjà mentionnés, était un important lieu de sociabilité, utilisé par les usagers des bâtiments autour. La sous-utilisation et l'abandon de la place faisaient donc plutôt référence à un désaccord en termes des publics présents. Le projet de NCS récupère ainsi l'idée précédente derrière la mise en place des kiosques, celle de reproduire l'effet des fonctions environnantes à un espace public à partir d'un équipement au sein de l'espace lui-même. Ici, il fallait se substituer aux fonctions environnantes, puisqu'elles n'apportaient pas le public souhaité. A cette perception, le projet ajoute l'association de l'échec de l'initiative de João Soares au besoin d'une gestion unitaire des kiosques, capable d'entretenir et de soutenir la réinvention souhaitée de l'espace en les réunissant sous un même concept et en mutualisant la gestion.

Finalement, ce raisonnement n'est pas très différent de celui derrière les interventions dans la Mouraria, où des équipements tels que le Site du fado ou le Centre d'innovation essayent d'attirer des nouveaux publics, et dans l'Intendente, où les concepteurs affirment catégoriquement l'importance des rez-de-chaussée et de leurs terrasses dans l'attraction de nouvelles pratiques. Ce qui change entre les deux exemples c'est bien le dispositif de gestion et l'investissement symbolique (littéralement, par des éléments sculptés et picturaux) qu'il amène.

C'est cette différence qui, je l'argumente, découle du rapport à l'histoire et au patrimoine présent tout au long de l'action municipale de réhabilitation sur le quartier qui fige une identité assez forte, difficile à interrompre d'une manière si radicale qu'au Martim Moniz. Cette dernière place n'avait jamais eu, inversement, d'identité reconnue et elle se prête donc plus facilement à une réinvention plus radicale des symboles qu'elle incarne.

A cette prégnance d'un rapport à l'histoire correspond **un groupe de techniciens** avec une certaine force, marqué par un apprentissage commun tout au long de l'institutionnalisation de la réhabilitation urbaine au sein de l'appareil municipal. Néanmoins, il me semble excessif de prétendre à un rôle déterminant de ces quelques techniciens dans l'explication des modalités de la production de l'espace public dans le périmètre d'intervention. Certes, le rapport à l'histoire marque fortement la conception des espaces et le regard patrimonial implique même la réutilisation des matériaux. Cette

---

<sup>236</sup> Je l'ai mentionné au passage ailleurs dans la thèse : dans les années 1990, pendant le mandat de João Soares, une quarantaine de kiosques sont installés sur la place – pour vendre de l'artisanat, des produits régionaux, etc. Le but était de rendre la place vivante. Ils n'arrivent pas à faire un chiffre d'affaires suffisant et ferment, les recoins qu'ils créent deviennent lieux de pratiques « illicites »... La majorité des kiosques est donnée aux paroisses de la ville par la suite.

culture technique est importante à ce propos, aussi bien que pour justifier (en conjonction avec la ligne de financement du QREN) que le problème de la Mouraria soit résolu par des dispositifs spatiaux. Mais le noyau de la pléthore d'interventions est, je le pense, **la conception politique des objectifs** de l'intervention en termes de (grand) changement et d'ouverture du quartier.

Selon cet argument, la coexistence d'une pluralité de manières de faire, entre le programme du QREN, le PDCM, *Todos*, le *Mercado de Fusão* devient donc plus compréhensible. Elles sont associées à différents systèmes d'action, tous passant par le GABIP en tant qu'interlocuteur local. Cette structure, directement dépendante du maire, joue un rôle de coordination des interventions, mais aussi un important rôle de soutien aux intentions politiques de la mairie sur ce territoire. La plasticité de cette envie de changement et d'ouverture s'est révélée capable d'assimiler des projets très différents, faisant émerger des nouveaux réseaux d'acteurs, entretenus par plusieurs programmes de financement de petite taille, pourtant fondamentaux pour la survie de certains de ces acteurs. C'est pourquoi j'ai soutenu que la réhabilitation de la Mouraria épouse une logique de partenariat, plutôt que de participation. Cela n'implique pas, pourtant, que les intentions de la mairie soient complètement souples et que le maintien de ces réseaux d'acteurs soit sa priorité principale. L'histoire de la construction du programme pour le Centre d'innovation, mentionnée plus avant, illustre ce propos.

Le GABIP et plusieurs acteurs locaux avaient travaillé ensemble pour élaborer une candidature au budget participatif (devenu l'outil de fait pour financer une grande partie de l'exceptionnalisme de l'intervention de la Mouraria) pour le financement quotidien du centre d'innovation. Certains de ces acteurs avaient par la suite fondé un consortium (*Bairros*) et candidaté à la gestion de l'équipement, avec un concept proche des notions de l'innovation sociale. La mairie a décidé de garder la gestion de l'équipement en régie (avec moins de ressources que ses autres incubateurs), selon un modèle classique d'un incubateur d'entreprises dans le domaine des industries créatives. L'association RAM a par la suite mis fin à sa collaboration étroite avec la mairie. Le dénouement de cette histoire coïncide, par ailleurs, avec la fin de la période de surinvestissement municipal dans le quartier, la suppression du GABIP et le transfert d'une bonne partie de ses ressources humaines vers le Centre d'innovation et la création d'une commission au sein de la *freguesia* (membre associatif, entretien du 09/07/2014).

Cette coïncidence permet d'interroger la stabilité de ce rapport plus proche entre institutions municipales et acteurs locaux qui s'était établi pendant la mise en œuvre du programme. Une lecture possible passe, à mon avis, par une instrumentalisation (sans connotation péjorative) de ces acteurs par l'effort municipal de réhabilitation. La fin de ce régime exceptionnel de la réhabilitation du quartier peut, ainsi, avoir mené à cette action d'intégration de l'équipement à l'organisation quotidienne de la mairie. En tout cas, le fait que la régie interne du centre d'innovation ait été préférée au consortium local illustre encore une fois comment la stratégie municipale pour le quartier ne passe surtout pas par une logique exclusivement endogène.

Si ce réseau d'acteurs a constitué une **coalition discursive**, celle-ci tenait grâce à la capacité d'absorption des contours généraux de la problématisation de la dynamique de changement à instaurer et par les multiples liens de dépendance et coopération établis par la mairie<sup>237</sup>. Ce récit était capable de rassembler des logiques d'action hétéroclites et plusieurs sous-systèmes d'action et la mairie n'a jamais cessé d'être l'élément central dans tout le processus. Par ailleurs, il semble que ces efforts d'autonomisation des organisations du tiers secteur opérantes et activées par le programme de réhabilitation n'ont pas impliqué l'idée d'un passage de relais de la responsabilité pour la transformation du quartier à ce tiers secteur.

La petite histoire autour du Centre d'innovation est encore un exemple de la culture organisationnelle particulière autour de la programmation. Lors de notre voyage d'études en février 2016, les étudiants étaient assez étonnés par les propos du concepteur du centre, qui révélait une absence de programme lors de la commande, au-delà des questions patrimoniales et du nom de l'équipement – dessiner un centre d'innovation. Il y a, ici, un écho avec ce que nous avons pu voir par rapport aux programmes d'espace public, eux-aussi maigres, rassemblant des injonctions techniques dispersées autour d'un objectif général – ici le « centre d'innovation », là la réhabilitation et la mobilité des piétons.

Il en découle un **rôle quasi-autotélique** de ces outils de la réhabilitation du quartier : équipements, espace public. Le fait de leur réalisation est la donnée la plus importante, puisqu'elle répond à un des plus forts enjeux du programme : signaler l'intervention publique sur le quartier. Cette affirmation n'implique pas, bien évidemment, que le « contenu » des interventions, voire leur performance ultérieure, soient indifférents. Toutefois, il me semble indéniable que cet effet de signal de l'intervention municipale sur le quartier est un objectif à part entière, et qu'il justifie partiellement ce sous-développement des programmes.

Le **sous-développement des programmes d'espace public** par rapport aux questions d'usages (notamment si on compare à Lyon) peut aussi être relié à l'ordre de grandeur des objectifs du programme de réhabilitation. La portée de ces objectifs transparaît aussi dans le montage de l'opération, par des ensembles raisonnables d'espaces distincts.

Le programme de réhabilitation vise à démarrer un processus de plus longue haleine d'investissement immobilier privé dans le quartier et d'ouverture aux circuits touristiques. L'espace public, dans ce cadre, mérite d'être remis en état, en tant qu'élément du cadre de vie (la vie de ceux qu'y habitent, de ceux qui le visiteront, de ceux qui y habiteront). Il doit aussi être rendu plus lisible et être perçu comme sûr.

---

<sup>237</sup> A titre d'exemple, RAM est passée d'une structure littéralement inexistante en 2008 à employeur de quatorze personnes en 2014 (membre associatif, entretien du 09/07/2014).

La mise en œuvre d'espaces raisonnables et ces objectifs de portée générale permettent que les différents espaces soient perçus et conçus comme homogènes, une globalité. Certes, le programme préliminaire reconnaît des différences entre les espaces – *a minima* entre les rues, les petits squares et le grand square de l'Intendente – mais cela ne se traduit pas par un traitement individualisé, ni d'un point de vue programmatique, ni d'un point de vue conceptuel (l'Intendente faisant figure d'exception à ce sujet). C'est donc bien parce qu'on cherche à créer **un parcours et un corridor**, plutôt que de réaménager la rue *x* ou le square *y* qu'un tel flou dans la spatialisation des objectifs d'ordre macro est possible. Pourtant, cela peut découler encore de la perception du **rôle du concepteur**.

La Mouraria représente, à Lisbonne, un moment où la programmation est particulièrement poussée par rapport aux pratiques habituelles. J'aimerais bien souligner que cette **absence d'une culture programmatrice** à Lisbonne ne doit pas être interprétée comme un trait de « sous-développement », notamment en comparaison avec l'exemple lyonnais et, d'une autre manière, avec Louvain-la-Neuve. L'absence ou la timidité de la programmation des espaces publics à Lisbonne *a du sens* et ce sens se doit aussi à cette perception du rôle du concepteur, à qui on reconnaît un rôle créateur et qu'on ne veut pas, par conséquent, trop contraindre. Par ailleurs, concevoir l'espace public, à Lisbonne, implique souvent aussi la conception du programme. C'est probablement un effet de la régie interne de la majorité des processus. Cela est visible au sein de la mairie elle-même, dans les rapports entre les divers services décrits dans les chapitres 2 et 4. Quand quelque chose qui ressemble aux notions francophones de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre tient lieu au sein même de la mairie, ce que les techniciens appellent le programme est souvent une pièce dessinée à une échelle de très détaillée (1/100, parfois). Ce qu'on appelle « le projet » est en effet ce qu'en portugais on appelle le « projet d'exécution », profondément technique.

Enfin, dans le cas de la Mouraria, les concepteurs ont aussi énoncé une certaine restriction dans la perception de leur rôle dans la création des usages, refusant ce qu'un d'entre eux a nommé le rôle de demiurge. La conception de l'espace public reviendrait surtout à formaliser et conforter un certain esprit du lieu, par une modération formelle, et faisant donc un usage restreint d'objets de mobilier urbain, qui ne sont pas rationalisés en tant que noyaux centraux du projet. Il se peut que cela soit un trait d'une « culture technique » de certains concepteurs portugais. Une petite anecdote à ce sujet : quand j'enquêtai auprès des concepteurs français, la discussion s'appuyait ici et là sur quelques références à des architectes portugais. L'importance de la pierre et du sol dans les projets de la place Djebraïl Bahadourian et des Terreaux a été rapportée, par leurs concepteurs, à une notion de production de l'espace public qu'ils associaient à l'architecture portugaise, notamment à la figure tutélaire de Siza Vieira. Je ne veux pas, avec cette anecdote, essentialiser l'architecture portugaise ou surdéterminer la conception des espaces de la Mouraria par une question de « style portugais » - la contingence des processus de production est un des piliers de mon propos. Mais en

regardant certains des espaces présentés dans le chapitre 3, et notamment des projets tels que celui du Terreiro do Paço et ceux de la Mouraria, bien évidemment, l'hypothèse que la modération formelle, notamment en contextes historiques et patrimonialisés, est une démarche fréquente dans la pratique de certains concepteurs portugais. Je ne suis ni historien ni critique de l'architecture et je n'oserai rien d'autre que l'énonciation de cette hypothèse. Il me semble toutefois intéressant de lancer le défi pour d'autres enquêtes qui, au-delà d'énoncer la plausibilité ou pas d'un style portugais dans la conception des espaces publics, se pencheraient aussi sur la manière dont cette culture se met en œuvre, se socialise, dans des processus de production et en quoi elle donne lieu (ou pas) à une manière spécifique de « prendre en compte les usages ».

Pour finir, je reviens à la question du **périmètre d'intervention** pour souligner cette globalité des enjeux, qui ne se précisent pas forcément sur un espace précis – le Martim Moniz étant exceptionnel à ce propos, probablement à cause des singularismes de son histoire (le fait d'être une place « récente ») et au caractère gestionnaire de la démarche, plutôt qu'aménagiste.

Le périmètre de l'intervention correspond globalement au périmètre du territoire qui était sous la responsabilité de l'Unité de projet de la Mouraria et ce de manière à permettre l'extension des réaménagements jusqu'à l'Intendente, techniquement au-delà de toute définition de « centre historique », le type de territoire ciblé par la ligne de financement (technicien, entretien du 09/07/2014). Sa raison d'être est donc pragmatique, plutôt qu'issue d'une « essence » quelconque des territoires au-delà et en deçà de la frontière. C'est pourquoi il a pu non seulement être modelé de manière à inclure le Martim Moniz, mais aussi pourquoi le programme du QREN a été complété par d'autres initiatives dans son périmètre immédiat : des réaménagements dans la rue partant de l'Intendente (rue dos Anjos), la création du plus grand (et seul) jardin des environs, l'ouverture d'un *fablab* dans le quartier contigu des Anjos/Penha de França... Le grand projet urbain qui se poursuit à Lisbonne, entretemps arrêté puisqu'il dépend d'une réorganisation des équipements hospitaliers gérés par l'Etat central, est celui de la colline opposée à celle de la Mouraria, à l'ouest. Encore une fois, sans vouloir sous-estimer toute la réflexion propre aux interventions que j'ai décrites, il me semble que ces derniers exemples montrent que la réhabilitation de la Mouraria a aussi été, en grande partie, un premier front où la mairie a essayé de pousser un fort et rapide changement socio-spatial, qu'elle veut étendre tout au long de l'Avenida Almirante Reis.

Cette discussion finale en guise de conclusion du chapitre a ainsi un peu développé et mis en relation certains arguments partiels et intermédiaires présentés au long du chapitre. Les réaménagements d'espace public dans le quartier, d'une forte modération formelle malgré le fort dessein d'un changement socio-spatial, résultent de l'interaction d'une forte tradition d'action patrimoniale sur le quartier, poussant à des aménagements liés au contexte avec plusieurs contingences du processus. La dynamique de changement

à insuffler au quartier, à son tour, ne semble pas rechercher une réinvention formelle des espaces du quartier, mais plutôt à affirmer d'une manière très visible l'exceptionnalité de l'intervention municipale sur ce territoire, de manière à inspirer et attirer de nouveaux acteurs et de nouvelles pratiques.

## **6 LA CONSTRUCTION DU PROBLEME ET DE LA SOLUTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRAME VERTE DE LISBONNE**

### **6.1 UN APPARENT PARADOXE : PROMOUVOIR ACTIVEMENT LES USAGES SANS PRENDRE EN COMPTE LES USAGERS**

Cet apparent paradoxe a déjà été formulé dans 2.2.5.4. Il est évident qu'il y a un effort clair de promotion de l'utilisation des espaces verts de la ville : kiosques, terrasses, bancs, tables et chaises, appareils de fitness, aires de jeux pour enfants, évènements, parcours piétons et cyclables, réaménagement de dizaines de jardins, parcs et belvédères et création de nouveaux parcs urbains... Ces interventions veulent que les gens viennent et qu'ils restent un moment. Pourtant, les espaces ainsi aménagés se ressemblent entre eux, indépendamment de leur localisation dans la ville. Par ailleurs, le tout se fait avec une très faible prise en compte des usagers, soit au travers d'enquêtes visant à diagnostiquer les pratiques existantes ou les attentes latentes, soit au travers de dispositifs plus classiques de participation ou discussion publiques, voire de concertation. Le processus de production des espaces est mené dans un cercle restreint d'acteurs, entre les services de maîtrise d'œuvre de la direction municipale de l'environnement urbain (DMAU) et le cabinet de l'élu concerné. L'ouverture de la discussion aux usagers n'est faite que dans une phase avancée du processus et de manière informelle, non systématisée ni institutionnalisée.

La question que je pose est assez prosaïque : pourquoi ? La démarche semble partager plusieurs éléments du mouvement global d'avènement de l'espace public en tant qu'objet de l'action publique (cf. chapitre 1). La « prise en compte des usagers » y figure souvent comme un élément important de deux grandes manières. La première au travers de dispositifs d'enquête interpellant la dimension sociale de l'espace public, en essayant de comprendre les pratiques sociales présentes – outil de diagnostic, outil prospectif. La deuxième au travers de l'engagement des usagers par la récolte de leurs avis et attentes, jusqu'à certaines démarches de co-production des espaces, telles que celles prônées par le *placemaking*. Pourtant, cette démarche lisboète ne le fait pas, en même temps que d'autres initiatives municipales s'emparent de ces enjeux, à des niveaux très distincts (cf. les chapitres 2 et 4). Encore une fois, pourquoi ? Et ce pourquoi est donc double : pourquoi les services techniques croient-ils ne pas avoir besoin de mener de telles démarches ? Et pourquoi cette démarche est-elle à l'écart de ce que semble être un mouvement (certes inégal) de la part de la mairie vers un plus grand engagement des usagers ?

La réponse première, si nous nous en tenons au premier postulat du cadre analytique, est simple : les usagers ne sont pas pris en compte parce qu'ils ne font pas

partie du problème. Il reste à restituer la justification de cette réponse évidente. C'est le but de ce chapitre. Je commencerai par présenter les forces structurantes de cette mise en œuvre, reprenant les mots de Sá Fernandes et le *Plano Verde*. Par la suite, j'aborderai le sentier de gouvernance respectif, reprenant ce que nous avons vu en partie II. Enfin, je me pencherai sur les justifications avancées par les acteurs du processus. D'abord, la manière dont leur philosophie de programmation et de conception répond à la manière dont les problèmes de l'espace public sont posés à l'échelle de la ville. Une dernière section continue cette investigation des justifications des acteurs, en les ramenant explicitement à la question de l'absence des usagers du processus. Le chapitre n'aborde pas explicitement les raisons des différences en termes de pratiques de participation selon les services municipaux. Il se limite à décrire l'autonomie du système d'action mis en place pour la mise en œuvre de la trame verte, puisque c'est cette autonomie qui lui permet de déterminer les modalités d'engagement des usagers qu'il souhaite.

Le but du chapitre n'est pas de présenter une critique de « l'utilisateur » en tant que catégorie de l'action publique dans ce processus, ni d'élaborer un jugement sur la valeur intrinsèque des procédures et des résultats de la démarche. En ce sens, cette notion problématique de « l'utilisateur » n'est pas, ici, problématisée. Elle est utilisée d'une manière générale pour décrire les individus, ou leurs représentants, qui auraient pu être envisagés comme les destinataires ou des parties concernées par l'aménagement.

## **6.2 LES FORCES STRUCTURANTES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRAME VERTE A LISBONNE**

### **6.2.1 La politique urbaine de Lisbonne et la question de la participation**

Dans le chapitre précédent, j'ai repris les traits généraux de la place accordée aux espaces publics dans la politique urbaine lisboète, pour montrer comment il n'y avait pas vraiment de contraintes fortes à la conception des espaces. Cette fois-ci, compte tenu de l'apparent paradoxe, je m'attarderai plutôt sur la place accordée à la démocratie participative.

Les questions de la gouvernance et de la participation sont un des enjeux abordés par la Charte stratégique municipale (Seixas, 2009). Au sein de ce rapport, plusieurs sujets sont évoqués, dont le besoin de développer la démocratie participative. Toutefois, celle-ci est surtout traitée à partir des préconisations en termes de réforme organisationnelle, administrative et de mise en œuvre de structures de proximité et d'amélioration des canaux d'information mairie-citoyen. Les questions de l'aménagement ne ressortent pas particulièrement du document. Par ailleurs, c'est l'organisation de structures de proximité qui figure dans la synthèse de la charte. (Caraça et al., 2009)<sup>238</sup>. Il est aussi important de rappeler que la charte stratégique n'a

---

<sup>238</sup> La création des UIT et la réforme administrative comprenant la fusion de plusieurs *freguesias* en sont un résultat.



pas de valeur légale et que les rapports thématiques répondent à des réflexions de leurs commissaires, nourries par des séances publiques de discussion. Sa mise en œuvre reste ainsi contingente de la vie politique de la capitale.

La charte renforce l'importance politique de la proximité, de pair avec son rôle en tant qu'échelle de la planification et de production de l'espace public, renforçant le quartier en tant qu'unité d'administration et de gestion. Mais cela n'implique pas, apparemment, davantage d'engagement des citoyens dans le projet d'aménagement. La formulation des intentions stratégiques de la mairie, y compris pour une gouvernance « plus participée », semble renforcer l'affirmation de l'espace public en tant que noyau d'une sociabilité de quartier, à laquelle correspondrait une analogue refonte administrative de l'organigramme municipal. Mais sans forcément demander l'engagement des gens du quartier dans les processus : l'échelle de l'administration et de la politique est visée, plutôt que les procédures de l'urbanisme.

Dans le chapitre précédent, j'ai aussi repris les propos de José Sá Fernandes sur sa politique (présentés dans un plus grand détail dans 2.2). Ceux-ci se structurent autour de deux idées majeures. Une première s'oppose à « la ville pour la voiture ». Dans la tournure propre au *vereador*, elle comprend non seulement l'ergonomie des espaces aménagés pour le piéton, mais aussi l'importance des liaisons en modes doux et la dotation des espaces avec des équipements pour qu'ils soient utilisés. La deuxième idée, complémentaire, pose les espaces publics comme des éléments de qualité de vie. Pour le *vereador*, cela se résume dans les gens qui se promènent un sourire aux lèvres, profitant de la rencontre avec l'altérité, d'une expérience agréable de l'espace public. Ces propos sont importants pour comprendre que la promotion des usages conviviaux dans les espaces de la trame verte est centrale dans le propos politique de l'élu.

### **6.2.2 Le *Plano Verde*, grand repère symbolique de la démarche**

Les documents stratégiques et les énoncés politiques de l'élu que nous venons de voir ne mettent pas la question de l'engagement des usagers dans leur formulation de la démarche, mais ne l'empêchent pas non plus. Dans la planification territoriale, c'est notamment le *Plano Verde* (cf. 4.2.2.2) qui cadre la démarche. Il fait partie des « composantes environnementales » du PDM de 1994. Intégrant le PDM, et notamment son règlement, il a une valeur légale. Son analyse en tant qu'éventuelle contrainte à la mise en œuvre de la trame verte devient, ainsi, indispensable.

L'investissement municipal sur les espaces verts depuis 2007 ne coïncide pas avec la naissance d'une pensée « espace vert » à la mairie. Encore aujourd'hui, le *Plano Verde* de 1994 est une figure tutélaire dans les discours sur la politique lisboète. Le plan met en avant le rôle que les espaces publics, et les espaces verts en particulier, peuvent assurer dans l'organisation du territoire municipal, dans la sauvegarde de son équilibre écologique et de sa valeur patrimoniale. Il avait pour ambition d'inverser la structuration du tissu urbain à partir du cadre bâti et du réseau routier. On serait

dorénavant devant un « *espace vert public structurant de l'image, de la forme et des fonctions urbaines* » (Camarinhas, 2011, p. 280). Selon le plan, les espaces verts ne seraient plus les « *résidus* » de l'action bâtitrice (Ribeiro Telles, 1997, pp. 14–18). Le plan veut être une

*« stratégie de développement urbain [...] avec laquelle on propose de créer, développer et maintenir une structure écologique urbaine qui constitue un continuum naturel d'espaces verts diversifiés de récréation, protection et encadrement, en assurant la diversité biologique des écosystèmes, la fluidité contrôlée du drainage hydrique et atmosphérique et la densité proportionnée des aires bâties »* (J. Soares, 1997, p. 5).

La structure écologique urbaine désigne les espaces les plus sensibles d'un point de vue écologique, (Ribeiro Telles, 1997, p. 126). Elle est articulée avec le front du fleuve, un réseau d'avenues plantées, les intérieurs d'îlots, parcs et jardins publics et privés, ainsi que des espaces d'intégration paysagère et de protection de la voirie pour donner forme à la trame verte. La trame n'est pourtant pas un simple inventaire d'espaces non bâtis ou jardinés, elle découle aussi d'une analyse aux niveaux morphologique et structurel, complétée par une approche par le *genius loci*, l'identité des espaces bâtis et la vocation et potentialité des aires non bâties. La trame qui en résulte est

*« une séquence continue ou discontinue d'espaces territoriaux avec une identité propre, constituée à partir des valeurs culturelles et paysagères de l'espace naturel et urbain, s'appuyant sur les valeurs telluriques primordiales du site [...] »* (Ribeiro Telles, 1997, pp. 18–19).

Malgré ce refus de l'inventaire, la trame regroupe effectivement la totalité des espaces non bâtis de la ville (Ribeiro Telles, 1997, p. 77).

La mise en œuvre de ce dessein simultanément environnemental et culturel implique des critères de localisation des espaces (selon la nature du sol, du couvert végétal et du type d'activité préconisée), le tout à confronter à la viabilité financière des activités proposées et des besoins d'entretien correspondants. La conception des espaces ne doit pas se passer de la prise en compte des questions de l'identité spatiale où on intervient. Cela mène le plan à conclure que

*« il ne suffit pas d'affirmer qu'on veut atteindre un certain indice d'espaces verts dans la ville. Cette information doit être complétée par la définition d'indices d'occupation (volume de l'occupation bâtie espaces ouverts) et, au sein de ces derniers, le rapport espaces verts/espaces pavés, pour chaque ensemble urbain différenciable dans la structure bâtie »* (Ribeiro Telles, 1997, p. 30).

Pour sa mise en œuvre, on trouve plusieurs instances de créations de catégories. Une première part des unités du paysage de la ville, articulant questions de continuité,

morphologie urbaine et différentes échelles du tissu<sup>239</sup>. Des lignes programmatiques génériques sont prescrites pour chacun des systèmes ainsi identifiés, par rapport à leur vocation et constructibilité.

Ces dernières se font valoir d'une deuxième construction typologique, cette fois-ci par rapport à l'usage et aux typologies de trame verte<sup>240</sup>. Pour chacun de ces systèmes, le plan identifie les systèmes morphologiques où ils sont le plus fréquents. Cela doit assurer une dimension qualitative dans la mise en œuvre du plan. Le maintien de l'unité typologique des espaces ouverts est perçu comme fondamental « *dans la préservation de l'identité dans les aires urbaines les plus consolidées [et] dans la définition du caractère des aires urbaines en mutation ou expansion* » (Ribeiro Telles, 1997, p. 90). Le plan prévoit une distribution équilibrée des différents types d'espace vert, en fonction des systèmes naturels et des caractéristiques du tissu urbain de la ville. Enfin, le plan contemple un système de vues, la structure périurbaine et le patrimoine rural de la ville.

Le plan ne fait pas de référence aux pratiques spatiales et au dessin des espaces. La construction typologique et son importance pour renforcer l'identité des « systèmes » illustrent déjà une pensée où l'objectif n'est pas de chercher la différenciation des espaces entre eux, mais une contribution à la cohérence et à l'identité de la ville.

Le règlement du PDM définit les objectifs pour les espaces verts de la ville, propose une classification du sol et des usages du sol compatibles avec chaque classe de sol. Eventuellement, il propose des indices d'occupation, d'autres critères d'urbanisation et les espèces végétales les plus adéquates. Il consacre un système d'espaces et les liaisons entre eux, surtout par des critères environnementaux dans un sens restreint, mais en soulignant l'importance de leur fonction de récréation et loisir. Le PDM définit alors des régimes *non aedificandi* ou de très faibles densités d'occupation, par des structures d'appui aux espaces et précise des préconisations sur l'imperméabilisation des sols.

La trame verte y apparaît alors comme la recherche du *continuum naturale* possible dans le cadre de l'urbanisation préexistante, instituant le principe de la non-constructibilité de ses composantes. Si le plan reconnaissait le rôle de récréation des espaces verts, il ne dispensait aucune consigne particulière. Sa mission primordiale était claire : empêcher l'urbanisation et la réduction des espaces non bâtis à l'état résiduel (Grupo Municipal do Bloco de Esquerda, 2007).

Le *Plano Verde* est formalisé de manière réglementaire, la seule à avoir valeur de loi, d'une manière qu'on pourrait appeler « par la négative » : une classification du sol et les usages du sol compatibles avec chacune d'entre elles. Il n'y a pas de programmation de construction ni d'attitude proactive très explicite. La figure du PDM est plutôt

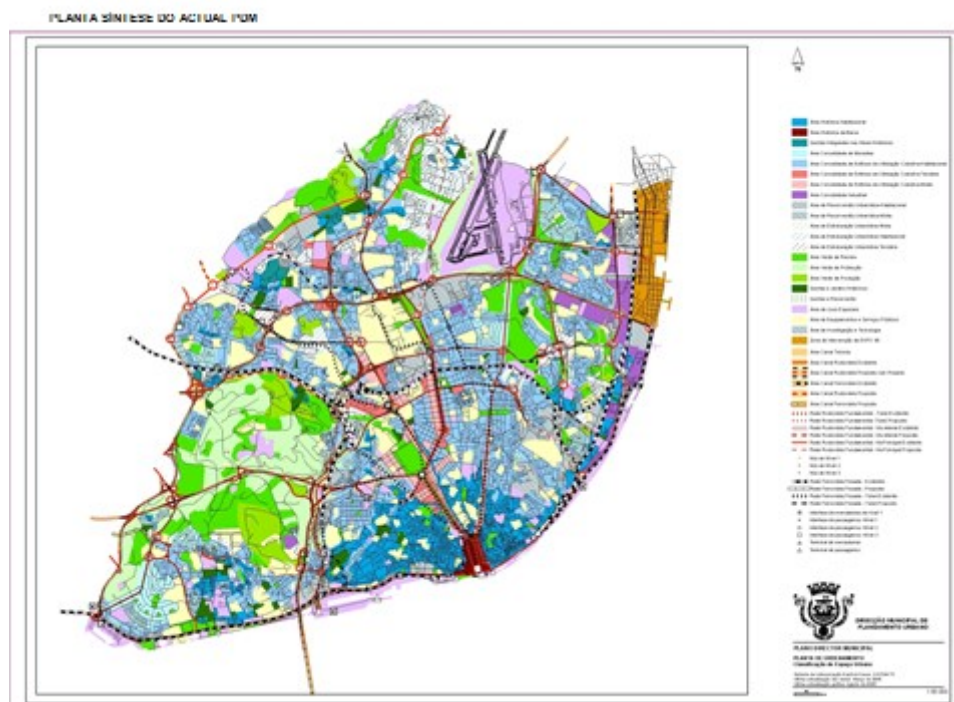
---

<sup>239</sup> Cinq systèmes sont identifiés : le continu périphérique, le semi-continu de la ville moderne, le discontinu de la ville traditionnelle, le continu de vallées et corridors radiaux et le système riverain.

<sup>240</sup> Le système de récréation, celui associé à des équipements publics, les mixtes (de production et récréation) et ceux de protection.

régulatrice de l'action des acteurs et moins un document où on pourrait décortiquer les actions futures de la mairie. La figure ci-dessous reproduit la carte synthèse du PDM (dans son état en 2009), où les différentes classes d'espace vert sont représentées... en vert.

**Figure 160- La carte synthèse du PDM en 2009 et les espaces verts (en vert, du haut vers le bas : de récréation ; de protection ; de production ; fermes et jardins historiques)**



Source : (CML - DMAU - DEP, 2009)

Le plan présupposait et souhaitait la mise en place de la trame verte, ensemble d'espaces et corridors à plusieurs usages. Mais sa formalisation dans le PDM n'assurait, en principe, que la sauvegarde de certaines portions du territoire de la construction et la régulation de la transformation de certains espaces déjà aménagés ou bâtis. Cela a été moyennement réussi (cf. 4.2.2.1). Pourtant, si le respect du plan est imparfait (mais d'importantes zones seront quand même sauvegardées), cela ne semble pas impliquer un refus, de la part de la mairie, du bienfondé de ses principes. Des études d'approfondissement sont menées au long des années 1990 et 2000. Puis, Sá Fernandes s'appuie fortement sur le besoin de le mettre en œuvre dans la communication de son action politique<sup>241</sup>. Pour son parti politique, la mise en œuvre du plan vert était le moyen

<sup>241</sup> Lors de la révision du PDM, en 2007 l'Assemblée municipale délibère par unanimité l'approbation d'une proposition du parti qui soutenait la candidature de Sá Fernandes. Elle propose, face aux études d'approfondissement du *Plano Verde* original, d'approuver une nouvelle structure écologique à intégrer dans la révision du PDM et qui entrerait en vigueur immédiatement en tant que « mesures préventives ». Ces mesures sont entrées en vigueur en 2008. Ce ressenti de l'urgence était fort, au point où l'état des choses requérait une intervention législative extraordinaire. Son but était d'arrêter la croissance « d'un anneau de béton qui siège et suffoque » Lisbonne, parce que « l'espace urbain a crû de façon

de « *freiner et abandonner une politique casuistique d'intervention urbaine à Lisbonne* » (Grupo Municipal do Bloco de Esquerda, 2007b). Cette intervention pour l'urgence de la mise en œuvre de la trame ne contemple aucune critique procédurale (ni d'orientation substantielle sur les usages).

Pour résumer, telle qu'elle est intégrée dans les documents de planification, la trame verte est à l'origine une question de création d'espaces verts et de garantie de leur rôle écologique. Mais il est aussi question de refonder la manière dont on structure l'urbanisation de Lisbonne, d'un point de vue conceptuel, et de maîtriser l'expansion des aires bâties. Il n'est jamais question d'avancement de la démocratie participative ni d'un renforcement d'une échelle de proximité. Le plan démontre par ailleurs une vision très fortement technique du problème très forte, demandant plutôt une refonte de la substance des documents de planification, avec la création de nouveaux outils, sans trop s'avancer sur les questions procédurales de la production de la ville. Par conséquent, compte tenu du fait que seul le PDM a une valeur légale, du point de vue de la contrainte formelle, les techniciens responsables de la mise en œuvre n'héritent que d'un ensemble de principes stratégiques sur le rôle de la trame et d'une carte de zonage avec la localisation des espaces. Il reste une forte marge de manœuvre pour la programmation et la conception des espaces, ainsi que pour la constitution des procédures pour son application.

### **6.3 LE CONTEXTE SOCIO-SPATIAL**

Si la trame verte recouvre l'ensemble des espaces non bâtis de la ville, y compris des cœurs d'îlot et des avenues plantées, on ne peut pas parler de contexte socio-spatial au singulier. La figure ci-dessous (voir aussi celle présentée dans 4.2.2.2) illustre l'ampleur des espaces concernés, à laquelle correspond une forte diversité socio-spatiale (cf. 3.2.1<sup>242</sup>).

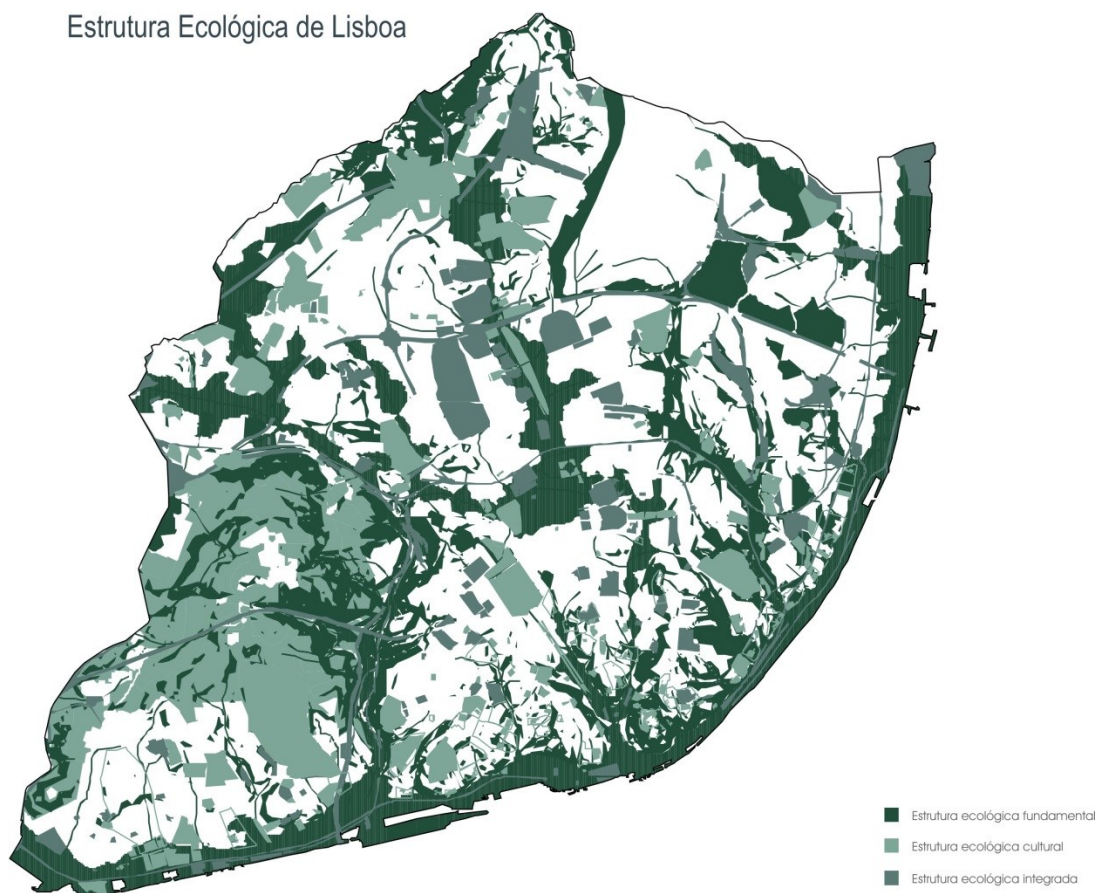
---

*casuistique sans regarder les éléments structurants de ce paysage et sans respecter les valeurs naturelles et patrimoniales existantes* ». Cela pourrait « *compromettre la future réalisation de la structure écologique urbaine de Lisbonne* » (Grupo Municipal do Bloco de Esquerda, 2007a). La définition de structure écologique qui suit dans la proposition souligne sa dimension environnementale et sociale et l'importance des usages qui se déroulent dans ses espaces. Et là aussi l'idée de la structuration du tissu urbain par les espaces verts est encore présente.

<sup>242</sup> La typologie utilisée par la DPP recouvre, je rappelle, des jardins historiques ; des parcs urbains ; des belvédères ; des espaces d'encadrement et de protection ; et les espaces boisés. Ces deux derniers ne sont pas concernés par ma recherche.

Figure 161- La trame écologique de Lisbonne

Estrutura Ecológica de Lisboa

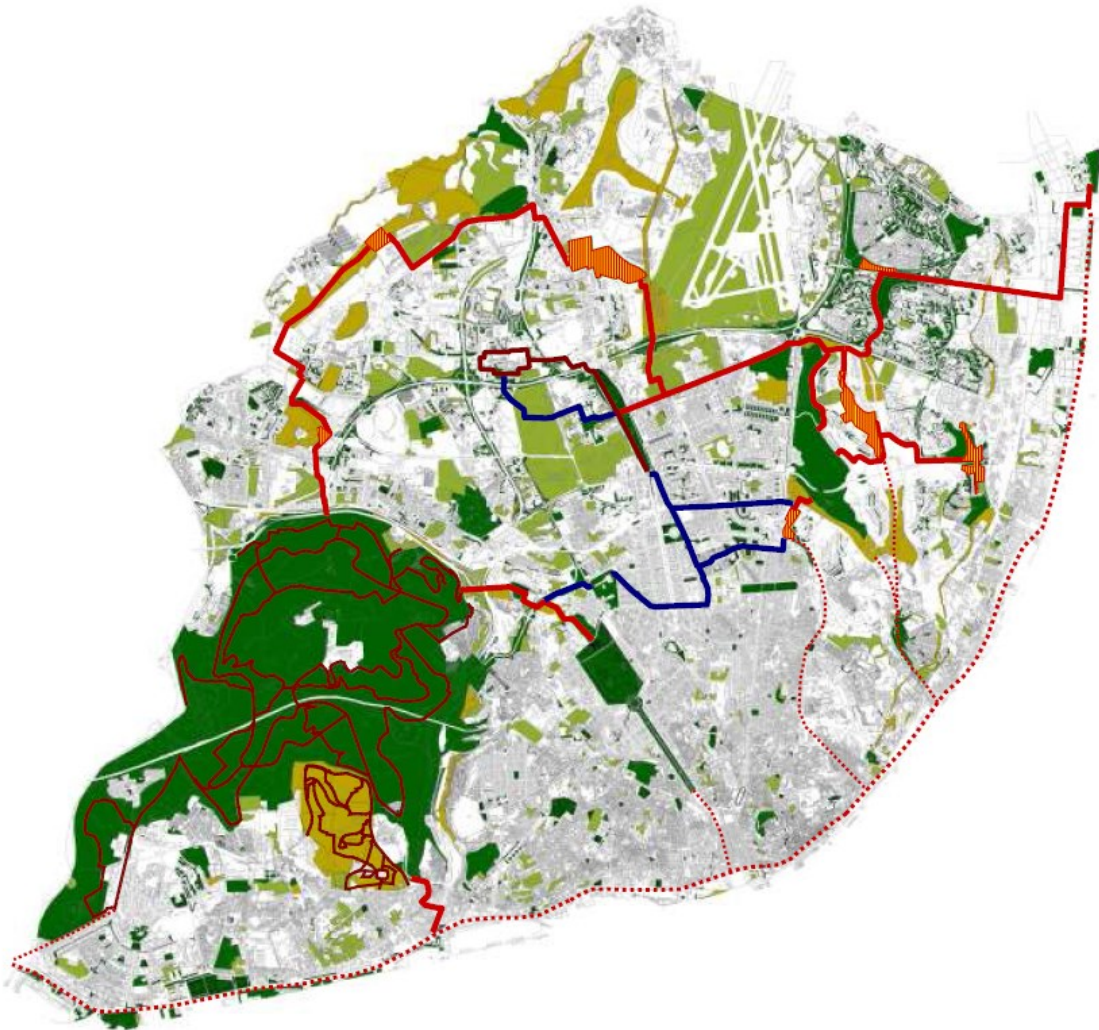


Source : (CML - DMAU - DEP, 2009)

D'ailleurs, ma question dans ce chapitre est précisément la manière dont cette diversité des contextes est prise en compte, notamment pour tout ce qui concerne les usages. En tant que « trame verte », la typologie correspond à des questions de vocation (recréation, production, protection, etc.) et morpho-typologiques (jardin historique, parc urbain, belvédère...). Ces typologies n'ont pas une correspondance exacte avec des parties de la ville ni avec le profil socio-économique des résidents des aires en question.

La trame se dédouble, par ailleurs, dans le *réseau de parcours et corridors* (figure ci-dessous), commande directe du *vereador*, comme on a déjà vu. Cela mène à intervenir directement sur la voirie, dans le but d'assurer des liaisons en modes doux entre les différents espaces verts de la ville. Ce réseau ajoute encore davantage de diversité aux espaces produits par les services de la DMAU.

Figure 162- Le réseau de parcours et corridors de la ville de Lisbonne (existant et prévu)



Source : (Câmara Municipal de Lisboa, s. d.)

#### **6.4 LE PROCESSUS DE PRODUCTION ET LA CONTRAINTE ORGANISATIONNELLE : UNE FORTE AUTONOMIE DE LA PRODUCTION DES ESPACES VERTS AU SEIN DE LA MAIRIE**

Nous l'avons déjà vu, la charte stratégique approuvée par la même équipe (Caraça et al., 2009) prône une révision profonde des modalités de gouvernance de la ville, dont plus de participation, mais aucune préconisation spécifique n'est faite par rapport à des projets d'urbanisme. A cette marge de manœuvre laissée par les documents de planification municipale s'ajoute l'autonomie politique et technique des services de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre d'espaces verts au sein de la mairie.

Comme on l'a vu dans 2.2.5 (notamment 2.2.5.4) et 4.2.2., au cours de la période étudiée, seul Sá Fernandes a eu la responsabilité des espaces publics. En outre, la répartition de compétences dans l'organigramme de la mairie attribue la quasi-totalité de celles concernant les espaces verts (mais pas en espaces publics) à la DMAU. Enfin, par rapport à cette autonomie, nous avons vu qu'espaces publics et espaces verts n'ont

jamais été rassemblés dans un seul secteur de l'administration municipale (et ce même quand la DPP a eu, théoriquement, des compétences dans les deux domaines), jamais mélangés comme une seule catégorie d'action. Cela implique que lorsque la production de l'espace public se voyait partagée, voire disputée, entre les services des différents élus (notamment urbanisme, mobilité et environnement), les espaces verts ont toujours été gardés à l'écart de ces disputes. Le plan est *vert*, la trame est *verte* – tout cela a contribué à garder une spécificité de la question, qui se reflète au niveau institutionnel. Ainsi, tant au niveau de la répartition des secteurs de l'administration par les différents élus de l'exécutif qu'à celui de la structure organisationnelle des services de la mairie, à une fragmentation et mutation fréquente des compétences d'espace public correspond une stabilité de celles des espaces verts. Les injonctions à la participation prônées par d'autres élus ne se font pas sentir directement dans la pratique de l'équipe de la DPP.

La mise en œuvre de la trame verte est alors conçue et appliquée au sein d'une structure politique et technique stable, d'autant plus que le service de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre – la Division de planification et projet – en question existe quasiment sous la même configuration depuis 1998, dirigée par un même chef de division et avec un cadre de personnel assez stable depuis. Cela a permis le développement d'une culture propre au service, les méthodes de travail que j'ai décrites avant et leur continuité au fil du temps.

Par ailleurs, cette division avait traversé, au début des années 2000, une période maigre en commandes politiques pour de nouveaux aménagements. Ce temps a été utilisé pour créer le PEEPL et plusieurs projets de maîtrise d'œuvre pour des espaces jugés prioritaires par ce service. Les plans n'ont pas été adoptés par la mairie, mais condensent la pensée de la DPP et structurent son action. L'élus à l'environnement, lorsqu'il arrive en 2008, intègre plusieurs de ces projets dans sa démarche de mise en œuvre de la trame verte.

La trame est mise en œuvre au sein de ce système assez clos (que je revisiterai en tandem avec la présentation de la justification des options) entre cabinet de l'élus et services techniques de la DMAU. En ce sens, au-delà d'une coordination politique des différentes interventions municipales sur l'espace public réunissant élus et techniciens de l'environnement, de l'urbanisme et de la mobilité, le système d'action de la trame connaît peu de contraintes extérieures lors de la définition de sa mise en œuvre.

## **6.5 L'ÉNONCIATION DU PROBLEME TRAME VERTE ET SA RESOLUTION**

Dans le cadre du Plan vert, le problème de la trame est posé à l'échelle du territoire municipal, l'objectif général étant d'assurer son existence. Or sa mise en œuvre se fait en plusieurs interventions séparées (cf. 4.2.2.2), pour lesquelles les consignes du plan se révèlent insuffisantes. Cette mise en œuvre fragmentée de quelque chose qu'on veut faire percevoir comme un ensemble exige donc une problématisation additionnelle : le choix des espaces où on intervient, la cadence et l'enchaînement des aménagements contribuent à communiquer au public une notion de trame, de liaison et d'appartenance



à un ensemble plus vaste, mais la question des usages à promouvoir reste à poser (et à répondre).

A ce moment, il me semble important de rappeler le diagnostic que les acteurs municipaux des différents processus font des espaces publics (présenté dans 2.2.2.1). Tel que je l'ai présenté, il s'appuie sur deux constats majeurs, celui d'un espace public quantitativement insuffisant et en mauvais état ; et celui des espaces publics peu utilisés. Le premier constat intègre une critique de la ville aménagée pour la voiture, menant à un territoire morcelé et des espaces publics peu adaptés aux piétons ; l'affirmation de l'abandon et/ou un mauvais état de conservation des espaces ; et un manque quantitatif d'espaces publics, rendu plus grave par leur distribution déséquilibrée sur le territoire municipal. Le constat des espaces publics peu utilisés est expliqué de deux manières distinctes mais complémentaires. D'abord, en raison du manque d'attractivité des espaces, lié à leur mauvais état de conservation, mais aussi à cause de la présence d'usages dissuasifs pour le public en général. Ensuite, il y aurait un manque d'habitude des Lisboètes, y compris en termes de diversité des pratiques engagées.

Dans cette formulation du problème, la prise en compte des usagers n'est pas interpellée explicitement. Le problème de l'espace public ne découle pas d'une faible adéquation des aménagements aux attentes ou pratiques des Lisboètes, par exemple, ce qui pourrait justifier des démarches d'enquête ethnographique ou participatives. La procédure n'est ainsi pas remise en question. Par conséquent, la résolution des problèmes exclusivement à partir des champs de l'aménagement et de l'animation, pour pallier le manque d'espaces et leur médiocre qualité, et le manque d'habitudes s'encaisse assez aisément dans cette logique.

### **6.5.1 De la continuité et de la « visitabilité » pour créer des espaces attractifs**

Les services de la DMAU ont donc une marge de manœuvre forte pour concevoir les espaces publics et pour choisir la manière de répondre au diagnostic existant – informel, pourtant apparemment consensuel. Ce diagnostic opère déjà un premier passage du raisonnement écologiste et urbanistique du Plan vert vers une mise en valeur plus prononcée des espaces verts en tant que lieu de socialisation et de pratiques spatiales concrètes.

Un technicien présente la mission de mise en œuvre de cette politique à travers les réaménagements selon deux vecteurs (entretien du 13/01/2013), celui du changement physique, comprenant le dessin, les processus, la planification, le projet et le chantier, et celui de la conservation et de la gestion, incluant l'organisation « *des énergies et des privés* », de « *l'économie de marché* », pour gérer la ville et tout l'espace public. L'objectif ultime étant d'augmenter

*« La vie dans l'espace public, à mon avis, le nombre d'heures que chaque citoyen passe dans l'espace public [...]. L'attractivité globale de la ville est en rapport avec le temps et le ratio que je passe dans l'espace public et l'espace*

*privé. Je n'ai jamais rien lu sur ça, mais c'est simple à comprendre»*  
(technicien, entretien du 13/01/2013).

Cette attractivité des espaces passerait par deux facteurs majeurs : leur continuité et « visitabilité », selon les mots d'un technicien, c'est-à-dire leur attractivité et capacité à accueillir des pratiques menant à des séjours prolongés. La conception des espaces verts par la DPP travaillera ces deux vecteurs en simultanément : d'un côté une activité de conception assez systématisée (comme on l'a vu), où une idée de système d'espaces verts est très importante ; et de l'autre, un recours aux équipements et aux agents privés en tant qu'éléments structurants des usages souhaités pour les espaces.

L'enjeu pour les concepteurs de la DPP est donc de trouver les moyens pour renforcer l'attractivité des espaces verts de la ville dans le cadre d'une stratégie qui pose explicitement la contention budgétaire comme un paramètre important (Folgoza, 2011), tout en répondant au diagnostic des problèmes de l'espace public. La stratégie suivie est présentée de la manière suivante par un membre du cabinet de Sá Fernandes :

*« [...] Essentiellement, ce qu'on souhaite c'est que les gens sentent une liaison, une sorte de réseau qui existe entre les différents espaces verts de la ville, soit ceux de plus grande taille [...], soit ceux de plus petite taille [...] et même les plus petits jardins de quartier... Alors, c'est important que [...] cette liaison soit perceptible [...]. Mais, de toute façon, le travail du cabinet est allé dans le sens de doter ces espaces d'équipements suite à ces réaménagements. [...] Quand nous faisons un jardin, il est requalifié et ensuite un kiosque ou une terrasse sont inaugurés... Ils sont des partenaires essentiels pour la dynamisation et pour maintenir un usage de ce jardin. Parce que là, c'est un fait prouvé que plus il y aura de personnes, plus grand sera le niveau de sécurité, donc plus grande est la surveillance aussi. Nous sommes en train de parler des équipements qui sont souvent de proximité, de quartier, avec lesquels les gens sentent une certaine affinité, et alors ils vont y amener les enfants pour qu'ils y jouent et ainsi découragent, par leur présence et leur regard, des comportements qui puissent endommager ces équipements. Et donc ça c'est une plus-value dans le sens de la conquête de l'espace public pour l'utilisation des citoyens »* (membre du cabinet du vereador, entretien du 08/01/2013).

Ce passage résume bien l'articulation des dimensions « continuité » et « visitabilité » dans l'aménagement des espaces verts de la ville et comment celui-ci répond aussi à des desseins de gestion ultérieure des espaces. Si la continuité est ici exprimée en tant que perception d'une liaison, ailleurs la connexion physique des espaces verts est présentée comme un facteur de promotion de la fréquentation des espaces en soi :

*« Une des manières à travers laquelle nous avons réussi à amener des gens dans des espaces peu utilisés, c'est en essayant de les lier, en évitant qu'un parc soit comme une piscine ou un équipement auquel nous nous déplaçons pour l'utiliser. Avec la liaison, les gens se dispersent plus, les espaces petits*

*qui étaient insignifiants gagnent une nouvelle importance parce qu'ils s'insèrent dans ce parcours, ils demeurent des espaces de proximité mais sont aussi utilisés par d'autres personnes. Parfois, [nous aménageons] des équipements plus excentriques, comme le skate park à Chelas, pour attirer des gens. On a certains espaces avec trop de monde, avec une grande charge [...] et d'autres que tout en étant centraux en ont très peu [...] » (membre cabinet du vereador, entretien du 13/09/2013).*

Pourtant, cette construction de la liaison se fait dans une très forte contrainte, l'urbanisation existante dans la ville. Ainsi, il s'agit de renforcer ou de créer des liaisons entre les espaces existants ou entre ceux qu'on peut encore créer dans les interstices du bâti. C'est bien le récit du territoire déstructuré présenté dans la problématisation des espaces publics de Lisbonne et dans l'approbation des *mesures préventives* à la révision du PDM en 2008. Le réseau de parcours en modes doux entre les espaces verts de la ville, matérialisation de cette recherche d'une continuité, répond au dessein écologique du plan et constitue une manière de combattre la ville morcelée. La création de ces parcours constitue aussi fréquemment une opportunité pour modifier la proportion des espaces voués aux piétons et les chaussées, au détriment de ces dernières (technicien, entretien du 11/01/2013). Arme contre la prégnance de la voiture, créatrice de liaisons et d'espaces favorables aux piétons, cette continuité doit aussi, parce qu'elle augmente les flux piétons (désormais conscients que les parcours relient des espaces verts), promouvoir et mieux distribuer la fréquentation des espaces.

Les équipements et leur distribution dans l'espace seront l'outil principal pour travailler la « visitabilité » des espaces. Ils encouragent la vie dans les espaces publics, prise, comme on l'a vu, en tant que nombre d'heures de séjour dans l'espace. Je me pencherai particulièrement sur un « triangle » centré autour de kiosques de restauration. Il s'agit d'une manière de faire qui priorise des idées d'organisation et d'ordre en dépit d'une « qualité esthétique » abstraite. On déclinera, selon les possibilités données par l'espace et les contraintes budgétaires et politiques du moment, cette figure du triangle où des kiosques, des terrasses et des aires de jeux d'enfants sont aménagés en proximité comme moyen pour activer les espaces. Le passage suivant, assez long, présente de manière éloquente cette pensée :

*« Alors, c'est comme ça, vous êtes père ? [...] Moi, oui [...]. Vite fait, quand je faisais des espaces verts, je me suis rendu compte qu'il y avait des espaces verts très beaux à Lisbonne qui étaient vides... Alors, mais c'est quoi ce bordel ? Et des espaces qui étaient une merde, pourtant bondés de monde. Alors, ça n'a rien à voir avec l'architecture paysagiste. Comme chez nous, nos séjours reflètent ce qu'on veut de la vie, donc un mec qui aime bien être assis, aura plein de canapés chez lui, un mec qui aime bien lire aura beaucoup de bouquins [...]. Moi, je crois tout simplement que la meilleure stratégie c'est de me regarder moi, vous et l'autre comme des égaux et [voir] ce que nous aimerions voir dans cet espace pour y être le plus longtemps possible. [...] La capacité de charge c'est l'aspect fondamental [...]. J'ai assez tôt appris qu'il y*

*a cinquante mille capacités de charge, la capacité de charge physique, la capacité de charge circulatoire, la capacité de charge psychologique, la capacité de charge ludique, la capacité de charge du paysage, la capacité de charge dynamique ... Un espace bien dessiné, c'est celui qui n'a pas d'aires résiduelles et [qui a] des points très spécifiques à des capacités de charge différentes... On y arrive dans un parc urbain [...]. Dans un parc urbain t'y arrives, si vous allez à [Quinta das] Conchas, vous pouvez le voir, il y a de la récréation à plusieurs endroits, mais il faut être armé... Cela est comme un hôtel, ce n'est pas comme Ribeiro Telles et la structure écologique, pas du tout, ça n'existe pas, la structure écologique existe dans un territoire global, qui est un procès dynamique, d'échelle territoriale [...]. Mais à Lisbonne, une structure écologique ? Zut ! Donc, c'est de la structure et de la géographie humaine, rien de plus, et je travaille avec des indices de géographie humaine... Je les dessine, dans un parc, on peut séparer la capacité de charge et organiser des niches récréatives, ludiques, dynamiques, contemplatives, pour les amoureux, pour le groupe, pour jouer le foot [...] [à travers] le dessin ! [C'est de notre sensibilité d'architectes et de concepteurs], oui, là, c'est la profession... [...] Maintenant, ça a un rapport avec le territoire. Aux Conchas, c'est facile à faire parce que j'ai de la place, bon sang [...] On va vers un jardin historique : on n'arrive pas à le faire. Donc, [...] il faut que je garantisse [...] la capacité à avoir deux choses : le secteur actif plus qu'une heure dans le parc et deuxièmement, un mec avec un intérêt privé dans le parc. Privé, il faut que je le mette dedans, c'est ça qui me garantit qu'il n'y aura pas de vandalisme, il est les yeux de la mairie, gratos. Donc, le kiosk, plus important que le séjour c'est que j'ai un gardien qui dit « oh, connard !, enlève tes petites pattes ! », et ça c'est important, après le mec rentre en conflit, ok, mais à la troisième fois le mec va mettre ses petites pattes ailleurs parce qu'au moins ailleurs personne n'aboie ... Deuxième point, on l'a appris aux Conchas... L'aire de jeux, moi je suis père et j'ai passé plein de temps avec le gosse qui veut aller à l'aire de jeux et quoi et moi, je suis là, debout, « et maintenant va à l'escarpolette et maintenant va là-bas » et moi... « Pff ! Maintenant c'est toi qui restes là pendant que je vais m'acheter le journal » ... Alors, le père, il est égoïste, les parents sont toujours les meilleurs du monde, mais c'est quand ils parlent les parents les uns avec les autres, n'est-ce pas ? Mais, il ne faut qu'on regarde comment ça se passe avec mes gosses, « rho la la, ta gueule ! », et je ne sais pas quoi. Le parent, il a des problèmes, il est humain, donc il faut qu'on arrête les conneries et dessinons pour ceux que nous sommes, on ne doit pas mentir... [Et donc avec le kiosque et la terrasse à côté de l'aire de jeux] tout le monde va bien, le fils, même le vieux, l'enfant et machin... Le petit gosse fait ce qu'il veut, le père il est ici en train de lire l'Expresso ou à draguer la mère de l'autre gosse qui est dans l'aire de jeux ; le mec du kiosque, le plus confortable il sera, le plus de clients il aura, parce que l'aire de jeux, bien sûr... [crée de la demande] [...]. J'ai un jardin historique avec les petits parterres tous organisés et ce rapport est triangulaire, c'est un triangle énorme (...) » (technicien, entretien du 11/01/2013).*

On y trouve, alors, une pensée de synthèse où la « facilité » d'aménager des grands parcs urbains est retravaillée de manière à répondre aux enjeux des petits jardins historiques, où leur taille et la configuration préexistante ne permettent pas une délimitation claire des différents espaces à des vocations distinctes. Cette démarche rencontre ce qu'on avait déjà vu par rapport à l'usage des typologies (et que je revisiterai plus tard), où on recherche un équilibre entre règles internes et le pouvoir du lieu qui détruit la typologie. Ainsi, kiosques (qui sont aussi implantés ailleurs que dans les jardins) et les aires de jeux sont conçus en tant que dispositif adéquat à l'ensemble des espaces verts de la ville, dont les modalités spécifiques de déclinaison seront déterminées par des contraintes contextuelles (des espaces) et conjoncturelles (les ressources disponibles). Ils peuvent, parfois, se faire accompagner encore d'autres équipements. Présentés en tant que tradition lisboète entretemps perdue<sup>243</sup>, ils seront massivement installés en tandem avec les projets d'aménagement d'espaces publics à Lisbonne sous le mandat Costa-Sá Fernandes à partir de 2009. En 2014, ils étaient plus de cinquante par toute la ville.

Ce riche passage est aussi très parlant rapport aux conceptions des usagers de l'espace. L'image de l'hôtel, d'avoir chez soi des prises pour faire ce que nous plaît, est transposée vers l'aménagement de l'espace public. On imagine une sorte de minimum dénominateur commun aux « actifs », cible privilégiée de l'aménagement, que rapproche cet acte programmatique d'une notion de « besoin » plutôt que d'attente. Des espaces pour d'autres catégories sont imaginés, notamment pour les enfants, mais en fonction et en articulation avec cette figure centrale de l'actif. Le kiosque et la terrasse sont perçus comme capables d'attirer plusieurs catégories de population et cette capacité se renforce dans un « rapport triangulaire » lorsqu'une aire de jeux est présente, permettant des séjours plus longs aux « actifs », accompagnés de leurs enfants.

En outre, les kiosques sont conçus comme des outils à la fois « d'animation » des espaces – dans le sens d'augmentation et promotion de leur usage – mais aussi des instruments d'une pensée gestionnaire. Cette dernière dimension s'enchaîne avec les discours sur le mauvais état des espaces et une sous-jacente croyance en une certaine incapacité de la mairie à garantir leur entretien et à veiller quotidiennement aux usages qui s'y déroulent. Une incapacité qui serait de plus en plus réelle face aux contraintes budgétaires pour l'entretien des espaces, d'autant plus que les aménagements des derniers temps imposent aussi des nouveaux coûts de gestion.

Il s'agit des tactiques relativement traditionnelles de l'aménagement des espaces publics : promouvoir « des choses à regarder et à faire », introduire des gardiens informels, chercher une certaine autorégulation des usages par les usagers eux-mêmes. L'implémentation des kiosques et le dispositif créé pour leur concession découlent assez

---

<sup>243</sup> Pourtant, ils n'avaient ni disparu de la ville ni des pratiques de production de l'espace public de la mairie (*vide*, par exemple, ce qui avait été essayé au Martim Moniz à la fin des années 1990). Leur omniprésence actuelle, pourtant, est tout à fait nouvelle par rapport au passé récent des aménagements à Lisbonne.

linéairement de ce dessein. Ainsi, le kiosque, qui vend de la nourriture et des boissons, et la terrasse, parfois complétés par des tables et chaises hors la concession, fournissent un cadre de confort et une motivation pour l'usage des espaces. L'aire de concession n'occupe qu'une portion de l'espace. Les aires de jeux sont encore un attracteur puissant, notamment pour des séjours prolongés. Leur aménagement est souvent dans le champ visuel de la terrasse pour un renforcement mutuel de l'attractivité de chaque équipement.

Ces équipements sont donc conçus comme des leviers pour les usages, ce qui se traduit également dans leur agencement dans l'espace, dans une sorte de recherche d'une énergie centripète :

*« Quel est le problème si on met au milieu de tout ça [un parc plutôt agricole et très grand] un truc super contemporain, un parc de skates, à côté on fait un parc pour les jeunes et un autre pour les enfants... qu'est-ce qu'il y manque ? Une pelouse, si là j'ai la zone des jardins partagés, cette pelouse serait le contrepoint du reste, le négatif. Il faut que j'aie une aire multiusages... Parce que dans n'importe quel espace public, ce qui sauvegarde l'appétence de l'aire multiusages c'est précisément que trois générations puissent cohabiter, le parent, l'enfant et le grand-parent. Et c'est autour de quoi qu'ils vont cohabiter ? D'une pelouse multiusages, d'une aire de jeux et du kiosque avec sa terrasse [...]. A la Quinta das Conchas, la capacité de charge [totale] c'est 1000 personnes, mais la pelouse a 500, et ce qui est bien c'est de mettre l'aire de jeux et les kiosques au bord, les vides, les centres, les choses de l'espace sont toujours le centre de sa fonction. Cette table [du bureau où se déroule l'entretien] prend 80% de la salle parce c'est un espace de réunion, de conversation, de partage et le partage c'est le dessus de table, dans un parc c'est la pelouse (...) » (technicien, entretien du 19/09/2013).*

En outre, l'intention que le kiosque soit quelque chose de plus qu'un simple établissement privé et qu'il joue un vrai rôle dans l'amélioration des conditions globales de fréquentation de l'espace est aussi lisible dans l'installation de toilettes dans les kiosques, par ailleurs obligatoirement ouvertes à tout le public, soit-il client du kiosque ou pas. En plus, les concessionnaires doivent installer des réseaux wifi dont l'usage est souvent laissé librement à tous les usagers de l'espace. Donc, l'installation des kiosques est encadrée par un programme plus vaste de création ou renouvellement des espaces verts, qui inclut aussi l'installation de parcs de jeux pour les enfants, des tables (dissociées du kiosque), des appareils de fitness, des bancs, des pelouses... Si ces éléments peuvent contribuer à l'attractivité du kiosque, il se passe aussi que l'existence du kiosque augmente les conditions de confort de l'usage de l'ensemble de l'espace (les toilettes, le verre d'eau...).

La modalité d'exploitation des kiosques interpelle explicitement les préoccupations pour la sécurisation des espaces et leur entretien. Il s'agit de créer « un

intérêt privé » là où il n'existait pas avant. Cette procédure pour l'attribution des concessions est identique presque partout : la CML installe les kiosques et la concession est attribué suite à un concours public, où le seul critère de décision est celui de l'offre de loyer le plus haut. La CML ne fixe qu'une base de licitation et demande des documents faisant preuve de la situation légale des concourants (absence de dettes auprès de la Sécurité Sociale et du Ministère des Finances, registre criminel, etc.). Les contrats de concession ont, normalement, une durée de cinq ans, renouvelables pour trois ans de plus. Dans certains cas, notamment quand les concessionnaires ont la responsabilité de l'installation des kiosques, le contrat a une durée de dix ans, éventuellement renouvelable trois fois pour des périodes de deux ans. Les cahiers des charges contiennent la délimitation de l'aire de concession des terrasses et le nombre de tables passibles d'installer (d'ailleurs, ces aires sont souvent spatialement démarquées, par exemple par des changements de plancher). Les concessionnaires font aussi référence à des obligations de modèles précis de mobilier (tables, chaises) et à des interdictions de publicité dans les parasols, tables, chaises, etc. Les concessionnaires ont aussi le devoir de signaler toutes les occurrences qui puissent mettre en danger la qualité de l'espace ou la sécurité de ses usagers.

Le fait que le loyer proposé soit le seul critère pour l'attribution suscite des critiques de la part des concessionnaires enquêtés dans l'été 2012 ; Ils trouvent que la procédure ne va pas à la rencontre des objectifs de la démarche municipale. Ils craignent, d'un côté, l'apparition de concepts qui n'iront pas avec la valeur symbolique et patrimoniale de certains espaces, et d'un autre que des concessionnaires moins expérimentés dans le commerce et la restauration rencontrent bien trop de difficultés, mettant en danger le succès du kiosque et, par conséquent, les objectifs municipaux. Des représentants de la Mairie comprennent ces arguments, mais soulignent que des critères plus qualitatifs entraîneraient des jugements plus relatifs et subjectifs qui pourraient endommager la transparence de la procédure (concessionnaire, entretien du 12/08/2012 ; concessionnaire, entretien du 14/08/2012)<sup>244</sup>.

---

<sup>244</sup> D'un point de vue impressionniste, les premières années de la démarche semblaient ne pas demander davantage d'engagement qualitatif : malgré les procédures identiques, des kiosques avec des projets bien affirmés tendaient à s'installer dans les quartiers plutôt branchés du centre-ville et du péri-centre, où des jeunes et des touristes sont présence fréquente, tandis que dans des zones résidentielles plus traditionnelles, les kiosques tendaient à avoir une offre elle aussi plus traditionnelle. Ces derniers temps, j'ai personnellement trouvé un autre argument pouvant justifier un engagement avec les projets à implémenter : le succès des kiosques mène certains entrepreneurs à en posséder plusieurs et donc une certaine homogénéisation risque de s'installer. En outre, surtout dans les zones les plus touristiques, une réorientation de l'offre et des politiques de prix tend à exclure toute possibilité de fonctionnement en tant qu'équipement de proximité. J'ai partagé ces impressions avec un technicien. Dans sa réponse (entretien du 08/07/2014), le technicien établit un parallèle avec l'entretien des espaces verts : le manque de ressources de la Mairie la pousse à externaliser l'entretien et à privilégier les moindres coûts (pour les prestataires de services) et les plus grands revenus (pour les concessions). Ainsi, on assiste à l'avènement d'une sorte d'économies d'échelle où l'éventail de contrats attribués à un même entrepreneur s'équilibre financièrement dans la globalité, indépendamment de la faisabilité financière

Toutefois, ces critiques semblent projeter les attentes des concessionnaires et refléter leur investissement personnel dans leurs projets respectifs, plutôt qu'une véritable contradiction avec les intentions (et le diagnostic) municipal. Telle qu'il est présenté, il n'y a aucun souci qualitatif concernant le type de commerce à installer. Même si un « mauvais projet » pourrait ne pas réussir économiquement (et cela empêcherait le kiosque de remplir son rôle, bien évidemment), tout kiosque « qui marche » réussit, théoriquement, à apporter l'intérêt privé sur l'espace et à y créer un séjour.

Pourtant, la démarche municipale de promotion de l'événementiel en partenariat avec les concessionnaires montre quand même un certain souci avec les qualités des projets qui s'installent. Les concessions offrent à la mairie des partenaires privilégiés pour mettre en œuvre la dimension événementielle de la trame. L'événementiel s'affronte au volet « manque d'habitudes » du diagnostic des espaces publics. A travers son cabinet, l'élu des espaces verts essaye de multiplier les événements dans les espaces réaménagés. Le but est de contribuer à une « mise en carte » des nouveaux espaces aménagés et, en proposant des activités « différentes », de montrer la diversité des pratiques auxquelles on peut se livrer à l'extérieur. Les extraits qui suivent illustrent ces objectifs :

*« Il y a deux côtés essentiels [au travail du cabinet]. D'un côté, il y a la réalisation d'événements qui nous sont proposés, de différents types, des différentes marques qui nous contactent pour réaliser une action. Donc, là, il est question que nous [...] nous articulions avec eux, qu'on négocie et essaie de comprendre, dans ce que sont leurs intérêts ou la projection de l'initiative et après dans ce que sont les intérêts de la ville... A plusieurs niveaux, par exemple, qu'est-ce qu'il faut réhabiliter dans cette zone-là, parce qu'il est important que, une fois que ces grands événements prendront place, lors de leur sortie, non seulement l'espace soit dans le même état dont ils l'ont trouvé [...]. En plus, une contribution à la ville même est laissée, ça peut être un kiosque, une aire de jeux, mais donc ces grands événements nous aident aussi à dynamiser en grande échelle des zones qui en principe ou sont tombées un peu dans l'oubli ou sont hors de la circulation, par des motifs variés, même à cause des dynamiques de la ville. Et ces grands événements contribuent alors à l'attraction de nouveaux usagers à ces espaces et donc il est très important aussi qu'il y ait une contribution qui reste dans l'espace suite à l'événement. [...]. Ensuite [...], une des choses qu'on a cherché développer ici c'est que les kiosques municipaux puissent développer de la programmation, puissent accueillir des musiciens, des DJs, des workshops, puissent accueillir n'importe quel type d'activité qui puisse promouvoir l'utilisation du lieu et qui aille au-*

---

d'un contrat pris individuellement. En même temps, la Mairie ne sait pas se doter des outils pour accompagner ces externalisations d'un point de vue qualitatif, au-delà des outils de suivi administratif et juridique des contrats.



*delà de vendre le café et d'avoir la terrasse (...) » (membre du cabinet du vereador, entretien du 08/01/2013).*

*« (...) Ici, le travail avec les organisateurs de l'OutJazz [...] passe beaucoup par avoir des réunions [...], comme on fait pour le reste de la programmation de Lisboa na Rua [Com'Out Lisbon. Nous avons des réunions et nous parlons des espaces qu'il serait important dynamiser, c'est-à-dire, il y a des jardins qui sont déjà totalement conquis par le public et où naturellement, quand on commence à faire des activités, d'autres promoteurs le trouvent aussi intéressant d'y faire des activités ou, tout d'un coup, la Junta de Freguesia trouve que c'est aussi important et, soudainement, la dynamique existe et il ne faut plus insister sur ce jardin et il y a déjà beaucoup d'offre. Et alors nous nous déplaçons vers d'autres points de la ville qui n'ont pas une telle dynamique. Et là l'événement [OutJazz] est déjà bien fort, ce qui est génial, parce que rapidement il aide à créer [...]. Donc, l'objectif de ces programmes est, au-delà de la dimension culturelle et de l'offre, parce que ce sont toujours des événements gratuits, au-delà d'offrir gratuitement ces spectacles aux Lisboètes, ces moments de loisir, de divertissement, etc., c'est-à-dire, ils peuvent même faire un pique-nique. Par ailleurs, l'objectif c'est de dynamiser et de mettre en carte des espaces qui sont tombés en désuétude et qui sont oubliés. [...] [La définition de la programmation du Lisboa na Rua et des Festas de Lisboa est la responsabilité d'EGEAC], et alors ce que nous faisons c'est de faire des réunions préalables où nous parlons sur des espaces qu'il serait important de dynamiser ou des nouveaux circuits à intégrer. Et donc ça a aussi contribué à ce que la programmation [...] soit décentralisée, qu'elle sorte un peu de cette zone-ci, la plus souhaitée, plus accessible et aussi toujours plus réquisitionné pour les événements, et que nous allions circuler par des zones, des quartiers de logement social, ou des quartiers plus périphériques qui en principe auront moins d'offre de programmation, au moins d'événements, dans le local » (membre du cabinet du vereador, entretien du 08/01/2013).*

C'est par le biais de cette gestion de l'événementiel que la mairie s'engage dans une gestion plus qualitative des usages, y compris lorsque des conflits émergent – des nuisances liées au bruit, par exemple, mais aussi lorsque l'offre programmatique est jugée pas assez adaptée aux environs de l'espace.

Ce parcours par les différentes justifications des solutions de conception adoptées dans la mise en œuvre de la trame verte a montré comment elles forment un tout cohérent avec la problématisation qui est faite des espaces publics. Dans ce sens, l'absence d'un engagement explicite avec les usagers n'est pas illogique – même si, bien sûr, les choses pourraient se passer autrement. Le travail autour de l'événementiel et la gestion des concessions par ce biais montrent que la mairie reconnaît quand même l'existence de certains enjeux à ce propos. Toutefois, cet engagement avec l'offre programmatique des kiosques et la gestion d'éventuels conflits d'usage ne semble pas

relever d'une démarche de démocratie participative ou de reconnaissance d'une maîtrise d'usage non plus. Il reste cantonné au canal mairie-concessionnaire, opéré par un membre du cabinet de Sá Fernandes, rappelant la distinction entre partenariat et participation que j'ai faite dans le chapitre précédent. Ces interactions semblent être plus dirigées par l'idée municipale de la ville vivante et des espaces publics en tant qu'outils pour la promotion d'une certaine qualité de vie.

D'un point de vue des jeux d'acteurs, le système d'action est très soudé et restreint, et en son sein le récit sur le rôle et la manière de produire les espaces publics apparaît comme très consensuel. Au long de mon enquête, les divergences qui sont apparues concernaient plutôt certains détails formels de tel ou tel projet, jamais la globalité de la démarche. Le même n'est pas vrai pour les regards que les techniciens jetaient sur les démarches d'espace public menées par d'autres noyaux politiques et administratifs de l'appareil municipal, où des désaccords de fond étaient parfois énoncés. D'ailleurs, cela n'est pas surprenant, compte tenu de ce que j'ai exposé dans le chapitre 2 à propos de la fragmentation des compétences en espace public, y compris au niveau des élus – sa raison d'être repose alors aussi sur des manières de faire distinctes. Le détail de ces différences est néanmoins au-delà du périmètre de cette recherche.

La section suivante continue l'investigation de la justification de l'absence d'une prise en compte systématique et systématisée des usagers dans la mise en œuvre de la trame verte. Nous venons de voir comment la justification de la dimension substantielle de la démarche n'ouvre guère la porte à une remise en question des procédures de programmation et de conception. Par la suite, j'aborderai les questions procédurales de la mise en œuvre de la trame, en rappelant ce que nous avons déjà appris dans les chapitres 2 et 4, pour démontrer comment l'importance accordée à l'action programmatique, et le fait qu'elle soit envisagée de manière techniciste, justifient cette absence. Enfin, la section suivante montrera aussi que cette absence ne découle pas exclusivement d'une défense de l'expertise technique, mais aussi de conceptions normatives de l'espace public qui vont à l'encontre de l'acceptation de l'appropriation des espaces par les usagers.

## ***6.6 LE PROCESSUS DE PRODUCTION DES ESPACES VERTS ET LA JUSTIFICATION DE L'ABSENCE DES USAGERS***

Cette problématisation n'exclut pas nécessairement la prise en compte des usagers. Rien n'empêcherait que cette prise en compte soit une source d'information, de légitimation ou de promotion de l'usage futur des espaces. Toutefois, le processus de production (cf. 4.2.2) est mené presque exclusivement au sein d'un groupe restreint composé par le cabinet de l'élu à l'environnement et une division des services de la DMAU, la Division de planification et projet (DPP). C'est le cabinet de l'élu qui prend la décision d'aménager un espace et c'est à la DPP de développer l'avant-projet et le projet d'exécution, et d'accompagner le chantier. Si c'est à l'élu que revient la décision

d'avancer vers un aménagement, cela ne signifie pas que le processus de production débute forcément avec cette commande politique.

En effet, comme mentionné précédemment, si cet élan de mise en œuvre de la trame a eu lieu au long des mandats Costa-Sá Fernandes, ces idées et plusieurs de ces projets existaient déjà au sein de la DPP. Un enquêté reconnaît que le *vereador* a eu un rôle majeur dans la création de conditions politiques pour leur mise en œuvre et dans l'introduction de certaines nouveautés substantielles et procédurales aux processus (cf. *infra* à propos du réseau de parcours et des parcs horticoles). Mais il affirme catégoriquement que la philosophie de conception de ces espaces, et dans une grande mesure les programmes de ces derniers, sont une création de la technostucture de la ville. Le passage suivant fait référence au réseau de belvédères de la ville, projeté au début des années 2000, qui est le reflet d'une pratique de conception autonome et raisonnablement libre des impératifs de la structure politique de la mairie. Lors de son arrivée, le *vereador* aurait réussi à mobiliser les ressources pour le mettre en œuvre :

*« A cette époque-là l'argent diminue drastiquement déjà, nous sommes à l'époque du vereador Prôa [...], et il y a une peur d'intervenir [...]. A ces moments de moindre productivité et de peu de projets publics de chantier, ce sont les moments où j'ai de la liberté et suis mon propre maître. Donc, nous avons mis l'équipe à travailler, nous avons fait le réseau des belvédères, quelques réseaux de requalification des jardins que Sá Fernandes, le jour où il arrive, c'est le premier projet que... Je lui montre neuf boîtes, « voici le réseau de belvédères, vous voulez les faire ? ». Lui, « bien sûr, montrez-moi », etc., nous sommes sortis dans la rue, et en une année on a tout fait, exécuté, parce qu'il est un manager notable (...) » (technicien, entretien du 11/01/2013).*

Les services de la DMAU revendiquent également la retrouvaille du kiosque en tant qu'outil généralisé dans cette démarche globale de conception d'espaces publics. Des kiosques existaient déjà dans la ville, y compris dans l'histoire récente de l'urbanisme lisboète. Pourtant, leur localisation dans l'espace et cette idée de « triangle vertueux » n'était pas encore présente dans le processus de leur production.

Les services de la DMAU placent la naissance de cette démarche dans l'aménagement du parc de la Quinta das Conchas. Dans ce parc, on n'a pas aménagé des kiosques, mais des bâtiments dont le rôle escompté d'activation et de régulation des usages était analogue. En 2009, la concession de trois kiosques de restauration dans trois places et jardins de la ville est attribuée à un entrepreneur. Ceux-ci existaient déjà, mais étaient abandonnés et/ou implantés dans d'autres espaces de la ville. A noter que l'outil kiosque n'était pas nouveau au sein des services de la DMAU, héritiers des démarches d'organisation du mobilier urbain des années 1990, qui comprenaient déjà des kiosques/stands à journaux, ainsi que le peu de kiosques de restauration encore ouverts. Suite au succès de ces trois premiers kiosques, l'approche systématisée des services de la DMAU s'est imposée lors qu'elle a réussi à mettre en œuvre ses plans pour les kiosques de l'Avenida da Liberdade. Dans cet axe majeur et noble de la ville,

plusieurs kiosques et terrasses existaient, de très grande taille et de styles différents. Les services de la DMAU ont réussi à établir leur démolition et leur remplacement par des modèles plus standard (même si au sein de ces services, des opinions défavorables ont été émises quant à la taille choisie des kiosques). La période de mise en œuvre du réseau de belvédères a été le moment de l'installation généralisée des kiosques, avec l'idée que chaque jardin devrait avoir sa terrasse et, éventuellement, une aire de jeux. Pourtant, des kiosques sont aussi installés dans des espaces autres que ceux sous l'administration de la DMAU. La DPP n'est pas forcément consultée dans ces cas, et pendant l'enquête j'ai pu entendre des réserves par rapport à certaines options de conception de ces espaces-là. Toutefois, la composante administrative des contrats de concession est toujours l'affaire d'un expert en urbanisme commercial au sein de la DMAU.

Le processus de mise en œuvre de la trame verte est assez fermé en dehors du système techniciens-élu-cabinet de l'élu. L'ouverture est plus grande au sein de la mairie, grâce aux réunions de coordination politique et technique (réunissant l'urbanisme, la mobilité et l'environnement), et aux demandes d'avis que la DPP fait aux services concernés par ses propositions. La participation des usagers n'intervient qu'une fois l'avant-projet achevé, de manière informelle, par le déplacement de techniciens sur le terrain afin de confronter des passants à leurs intentions de projet. Des usagers, les techniciens attendent surtout des avis sur les modalités d'agencement des éléments programmatiques déterminés préalablement, même si une forte opposition aux intentions municipales peut mener à un changement du programme (Valente Pereira, 2012, pp. 225-240). Ils ne sont pas appelés à une co-construction du programme.

L'exemple présenté par Valente Pereira est le parc das Conchas, qui regroupe deux fermes historiques en couronne nord de la ville, aux abords de la plus grande opération d'aménagement de l'histoire récente de la ville, à l'exception du site de l'Expo. Le projet a été, dès son début, très contesté par la population, craintive de perdre le parc (quelques années avant, une portion du parc avait été construite et intégrée dans un condominium fermé). Un premier projet des services municipaux avait été refusé par l'aménageur (une sorte de SEM), car trop onéreux. L'aménageur a par la suite avancé sa propre proposition, élaboré par une maîtrise d'œuvre externe à la mairie. Ce projet mettait en avant l'ouverture du parc à la ville, qui de par sa grande taille devait assurer un rôle de liaison et de connexion entre les zones environnantes. Ainsi, le projet prévoyait l'ouverture d'une voie au trafic motorisé entre les deux fermes qui composaient l'enceinte du parc urbain à aménager. Les concepteurs de la DMAU ont alors profité de la vive opposition pour se rapprocher de la population et travailler une solution distincte, moins onéreuse et où l'axe routier était supprimé. Le climat de contestation avait mené ces techniciens à un travail inhabituel de consultation, de dialogue et de justification de leurs choix, puisque l'adhésion des habitants était devenue un enjeu très fort. Selon l'enquête de Valente Pereira, la proximité que les techniciens avaient réussi à créer auprès des résidents a largement participé au fait que cette troisième proposition soit

celle retenue. Les élus, à la mairie et à la *junta de freguesia*, ont aussi joué un rôle important dans la médiation des disputes, notamment par l'organisation de plusieurs réunions. La solution de conception est devenue un repère très fort dans la pratique subséquente de la DPP, comme on a vu dans certains extraits d'entretien. Pourtant, l'importance de la procédure consultative, reconnue par les enquêtés de Valente Pereira, et par des techniciens de la DPP, n'a pas été retenue. La raison pour cet apparent paradoxe réside dans la perception des apports des habitants au processus de conception :

*« A ce sujet [l'engagement des habitants], on doit mentionner, comme le fait l'enquêté, qu'en vrai la majorité des discussions restaient dans le camp formel et moins sur les aspects fonctionnel et structurel (à l'exception des aires et délimitations du parc, un sujet très sensible). Cela correspondra, selon le même João Castro [un technicien de la DMAU], aux capacités de compréhension et de discussion de la population » (Valente Pereira, 2012, p. 227).*

Les habitants seraient, alors, plus intéressés et compétents pour discuter des aspects formels du projet et moins des questions fonctionnelles et structurelles. Pour ramener cela au vocabulaire que je tends à utiliser, la participation habitante au moment de la programmation (où fonctions et la structure de l'espace se décident) n'aurait pas sa place – ici parce que les habitants n'en possèdent pas les capacités et parce que les techniciens considèrent la programmation comme une affaire technique. Le fait que le système d'action privilégie la programmation à la conception elle-même (ce qu'on verra par la suite) est un argument majeur pour garder les « usagers » à l'écart d'une grande partie du processus de production<sup>245</sup>. Il est aussi important de souligner que, notamment dans ce cas, la connaissance des pratiques spatiales existantes n'est pas avancée en tant que dimension critique pour le succès du projet.

Un autre exemple de cette capacité à percer le huis-clos du système d'action derrière la production des espaces verts de Lisbonne est celui du jardin du Príncipe Real. Une fois son réaménagement livré, une forte contestation s'est fait sentir par rapport au choix du revêtement du sol<sup>246</sup>. Le vent soulevait de la poussière et lors des pluies, le sol devenait boueux. La contestation a mené des citoyens à formaliser une candidature au budget participatif de la ville pour la réfection du sol. La candidature n'a pas été retenue, même si la mairie a reconnu le besoin d'intervention et l'échec de leurs essais de

---

<sup>245</sup> La contestation par la Ligue des amis du jardin botanique à la réhabilitation de ce dernier, programmée pour courant 2016, sert à tempérer cette affirmation. Cette ligue conteste le projet (qui rénove des infrastructures, installe des équipements tels qu'un petit amphithéâtre pour des spectacles et ouvre une entrée fermée depuis longtemps pour créer une liaison entre la vallée et le sommet de la colline), parce qu'il privilégie le touriste et le passant, ne faisant rien pour pallier à la situation dramatique de conservation des essences végétales du jardin, sa raison d'être et raison pour sa classification en tant que Monument National (Alemão, 2015b).

<sup>246</sup> Pendant le projet et le chantier, c'était plutôt l'abat d'arbres (remplacés par des nouveaux spécimens) qui avait fait polémique.

mitigation du problème. Les travaux étaient en cours en 2016. Pendant mon enquête, les services de la DMAU ont reconnu le problème, qu'ils n'attribuent pas à un défaut de conception, mais au chantier, qui n'aurait pas sédimenté le matériau comme il aurait fallu. Encore une fois, cet exemple n'a pas permis d'ouvrir une porte à l'entrée des usagers dans des phases amont de la production de l'espace, puisque la contestation s'est faite sentir sur un détail technique, dont la DPP refuse la responsabilité première, puisqu'elle y voit un défaut d'exécution et pas de conception.

Des événements récents montrent une certaine évolution à ce sujet, sans que le cœur de la démarche soit remis en question. En avril 2016, la mairie a annoncé le début du chantier pour le nouvel emplacement d'un parc d'attractions historique de la ville, la *Feira Popular*<sup>247</sup>. Il se situe dans la couronne nord de la ville, là où les plans de la trame verte prévoient plusieurs aménagements donnant lieu à un grand parc urbain linéaire, le parc périphérique<sup>248</sup>. Le nouvel emplacement et le programme ont été définis par le huis-clos décisionnel décrit ci-dessus, tandis que la maîtrise d'œuvre a été attribuée à une équipe de paysagistes externe, après consultation de trois équipes concurrentes.

Le programme définit que la nouvelle *Feira Popular* sera à la fois un parc vert et un parc d'attractions, correspondant « à une vision du parc urbain qui est autonome par rapport au parc d'attractions. A la limite, s'il n'y avait pas d'attractions, ce parc urbain vaut pour soi-même » (déclarations de Fernando Medina, maire de Lisbonne, dans Santos Costa, 2016). D'un point de vue conceptuel, c'est la même pensée qui refuse de créer des parcs monofonctionnels voués à l'agriculture urbaine ou à attribuer la totalité de la gestion des espaces aux concessionnaires des kiosques : ceux-ci sont des équipements qui contribuent à la « visitabilité » des espaces, mais n'en sont qu'une composante parmi d'autres. Cela est visible aussi dans la manière dont on présente le public cible du parc, en opposition à des « solutions typifiées » comme Disney :

*« [il sera] un parc de la ville, qui n'est pas un parc à thèmes de type Disney, dessiné comme un parc d'attractions à vocation touristique, ni un parc urbain, seulement lié aux freguesias autour, mais un espace de convivialité avec des zones vertes, capables d'attirer les touristes qui sont en ville, mais qui vit surtout d'une expérience qui peut être répétée par ceux qui vivent en ville »* (déclarations de Fernando Medina dans Santos Costa, 2016).

Formellement, ce parc sera un peu différent, dans la mesure où les attractions se situeront plutôt au centre de l'espace, dans des clairières. Ses extrémités seront plutôt

---

<sup>247</sup> C'est un parc d'attractions qui se situait au cœur de la ville consolidée, dans la zone d'Entrecampos. Son déménagement est sujet de discussion depuis longtemps, ayant été désactivé en 2003, partiellement grâce à la valeur foncière des terrains. Il est donc un parc d'attractions urbain, d'échelle modeste par rapport à des parcs tels que Disneyland. Toute différence mise à part, il me fait plus penser aux images de Coney Island (New York) ou de Tivoli (Copenhague), en tant que parc intégré à la ville, qu'aux gigantesques parcs à l'extérieur des villes.

<sup>248</sup> Le parc de la Quinta da Granja, présenté dans le chapitre 3, en constitue une des extrémités et le début de sa mise en œuvre.

occupées par des arrangements paysagers, notamment avec des collines, de manière à diminuer les nuisances sonores produites par les attractions. Il faudra attendre le projet d'exécution pour évaluer si la logique d'agencement des éléments prônée par la DPP a pu percoler dans le projet de cette maîtrise d'œuvre externe.

Toutefois, c'est précisément au niveau de ces clairières qu'on trouve la permanence de la place accordée aux usagers dans la mise en œuvre de la trame verte, sauf que maintenant celle-ci se voit formalisée et amplement publicisée. La mairie a ainsi annoncé une consultation publique, en ligne, pour que les Lisboètes puissent décider quelles attractions occuperont ces clairières. Encore une fois, les « usagers » sont appelés à décider des détails (même si ces détails sont, dans ce cas-ci, très grands), mais non à participer aux grandes décisions en amont (par exemple, la localisation du parc et des attractions à son intérieur, le fait que ce soit aussi un parc vert...).

De plus l'exemple du réseau de parcours et corridors (cf. 4.2.2.2), notamment des pistes cyclables, illustre comment le système d'action de la trame verte peut résister à des demandes usagères d'ordre programmatique. Le réseau est une commande directe de l' élu<sup>249</sup>, et la réponse apportée par les services est un compromis entre cette demande et la philosophie de la DPP (technicien, entretien du 11/01/2013). Selon ce même technicien, la commande avait été reçue avec une certaine méfiance, puisqu'elle n'apparaissait pas encadrée par une stratégie, une nouvelle politique de mobilité, et parce qu'elle pourrait mener à des interférences sur la domanialité d'autres services. A cause de ce scepticisme, la DPP retravaille la commande, en l'accrochant aux travaux en cours, ce qui revient à une montée vers un dessein plus global. La commande d'une piste cyclable devient le projet d'un réseau de parcours et corridors. La reformulation de l'enjeu rencontre, alors, l'objectif de « la liaison », transversal à toute la démarche de la trame verte. Cela permet d'assurer le soutien de l' élu (qui fait, on l'a vu, de la mise en œuvre de la trame un enjeu politique primordial), tout en fournissant un outil discursif important. Il est important notamment de distinguer ces actions de ce qui serait une entrée « mobilité » dans la démarche, ainsi permettant d'affirmer la légitimité de l'intervention par les services de l'environnement.

Cette nuance sémantique fournit aussi un argument pour justifier le choix de design et l'implantation des pistes, qui rencontre l'opposition du *pelouro* de la mobilité et de certaines associations de cyclistes. Le même technicien oppose une « formation urbaine » de la DPP à ce que serait une entrée strictement « mobilité ». C'est pourquoi, malgré la connaissance des « bonnes pratiques » des pistes cyclables originaires de pays tels que le Pays-Bas, ces dernières sont jugées peu adaptées au « *comportement social* » des Lisboètes. D'autres exemples sont davantage mobilisés, tels que Séville et Bordeaux. Bien que « le vélo, ce n'est pas sur les trottoirs », la DPP propose des voies bidirectionnelles et ségréguées, jugées plus sécurisantes. La mise en œuvre du réseau de

---

<sup>249</sup> La commande initiale étant une liaison entre un lycée dans la couronne nord de la ville et la Cité Universitaire.

parcours résulte, dans la plupart des cas, en l'installation de la voie cyclable sur les trottoirs, un prétexte pour élargir ces derniers. L'option, qu'on reconnaît « *infantilisante* », est néanmoins louée par ses avantages pédagogiques et les résultats (perçus) très encourageants en termes d'augmentation du nombre d'usagers du vélo et la presque totale absence d'accidents graves impliquant des cyclistes.

Or, la *vereação* de la mobilité, et plusieurs activistes de la mobilité cyclable, plaidaient plutôt par des pistes sur la voie et/ou sur les corridors BUS, ce que la DPP redoute en termes de sécurité. Ce même technicien soutient le concept de la DMAU en l'argumentant en tant qu'instance de hiérarchisation des modes de déplacement priorisant le piéton, puis le vélo et enfin la voiture. Pour lui, c'est effectivement le piéton celui qui gagne le plus avec le réseau ; les pistes ont permis de rétrécir l'espace pour l'automobile, l'espace ainsi libéré est désormais voué au piéton qui est de plus protégé par les pistes cyclables. Or c'est précisément ce choix où la fluidité du trafic cyclable est minorisée au profit d'une sorte d'espace partagé qui est critiqué.

Cette appropriation de la commande et son remplacement au sein d'un concept plus vaste a ainsi permis aux services de s'octroyer une légitimité pour intervenir dans un domaine qui n'était pas le sien à la base. Cette conquête de légitimité, appuyée sur un glissement sémantique (de la piste cyclable au réseau de parcours) et la création d'un nouvel objet de l'action publique (le réseau) ont aussi permis aux techniciens de la DPP de faire face aux critiques internes et externes à la mairie. En ce que concerne le rapport aux usagers, ce nouvel objet permet d'affirmer que ce dont il est question n'est pas la construction d'une piste cyclable, mais d'un outil de liaison entre les espaces verts qui permet de reconquérir de l'espace pour les piétons. De cette manière, les activistes et usagers du vélo ne sont pas les seuls usagers-cibles légitimes de la démarche. Enfin, le technicien en question affirme aussi que ces activistes, de vrais usagers du vélo, le font indépendamment de l'infrastructure – et que l'avantage de la solution de la DMAU est qu'elle permet de conquérir de nouveaux usagers en toute sécurité, sans empêcher que d'autres pratiques du vélo continuent d'exister.

Les *modi operandi* des services de la DMAU ont ainsi intégré le souhait du *vereador* à leur démarche globale de production de l'espace public, tout en élargissant leur champ d'action. Cet élargissement se fait en adaptant les manières de faire habituelles à des nouveaux objets. On le voit notamment dans la création d'un manuel pour le projet des pistes, pour faciliter le processus d'apprentissage collectif de ce q nouveau domaine d'intervention. Ce recours à la systématisation reflète la même logique d'action du PEEPL<sup>250</sup>.

---

<sup>250</sup> Le portage institutionnel de cette démarche par les services des espaces verts ne concerne que le dessin du réseau des parcours et corridors. Par conséquent, le réseau cyclable global de la ville a plusieurs logiques et options techniques d'implémentation. Ainsi, les parcours créés par la DMAU traversent des zones « urbaines » dans la mesure où ils assurent une liaison entre espaces verts. De leur côté, les services de la mobilité et de l'urbanisme ont planifié un autre réseau, délié de cette logique de la connexion des espaces verts, où la solution technique adoptée est la piste unidirectionnelle sur la voie. La



Le rôle attendu de l'utilisateur ne s'arrête pourtant pas à la seule discussion de détails formels du projet. Le PEEPL (DEP – DMAU, 2009, cf. 4.2.2.2) matérialise bien un autre, en préconisant la création d'un SIG avec toutes les propositions programmatiques de la mairie en termes d'espace public et un diagnostic de l'état de conservation de chaque espace. Accessible au public, les citoyens y auraient un moyen de vérifier l'action de la mairie (est-ce qu'elle suit ses propres décisions ?) et de communiquer d'éventuels dysfonctionnements repérés dans les espaces publics. Tout Lisboète pourrait ainsi être évaluateur et donneur d'informations, participant à la gestion de la ville, mais il n'aurait pas de droit de parole quant aux programmes d'espace public.

Cette exclusion des usagers de la construction programmatique découle de sa priorisation vis-à-vis de la conception par la DPP, qui épouse une philosophie fonctionnaliste des aménagements. L'affirmation précédente de l'incapacité des usagers à s'engager dans des débats sur les aspects fonctionnels gagne, ainsi, une force particulière. Questionné sur la possibilité de surdéterminer les usages de l'espace avec la mise en place de tous ces équipements, un technicien répond :

*« C'est une très belle question, c'est un très beau sujet de travail, qui est très subjectif, mais moi je crois que c'est le vrai domaine du projet, parce que le projet c'est la splendeur de l'ordre, ce n'est pas le beau du formel vers la fonction, quand les fonctions sont toutes assurées, il y a implicitement du beau, même si parfois on n'aime pas vraiment le projet d'un point de vue formellement... Et c'est normalement ces espaces qui survivent parce que le beau sans fonction, le client va l'exploser [...] »* (technicien, entretien du 19/09/2013).

Dans ce passage, il est très clair que l'organisation des fonctions est prioritaire vis-à-vis des questions esthétiques. Cela reprend l'image de l'hôtel que nous avons vu avant. L'extrait suivant étend le raisonnement : privilégier les questions fonctionnelles implique que l'aménagement de l'espace public ne peut pas s'arrêter au seul revêtement du sol, il faut intervenir sur les fonctions autour (donc le cadre bâti). Intervenir sur les fonctions mènerait aussi, presque automatiquement, à une relativisation de l'importance des questions esthétiques. L'introduction d'équipements des espaces verts est une manière de le faire – comme les références au parc das Conchas avaient déjà pointé :

*« Quand on reformule une place, on ne fait appel qu'au mec du tapis, l'iranien – qu'est-ce qu'il fait ? « C'est moi l'auteur de la place ! » [et cela mène à une recherche excessive de visibilité de l'auteur] [...] La place doit être parlée à trois dimensions »* (technicien, entretien du 08/07/2014).

---

mobilité cyclable connaît encore une troisième démarche au sein de la mise en œuvre des zones 30 et des zones résidentiels (Mata, 2014), où la solution passe plutôt par les « espaces partagés ». Pourtant, l'existence de ces différentes rationalités n'implique pas leur totale indépendance et, surtout, l'ignorance l'une de l'autre. Leur dessin et mise en œuvre sont accompagnés par des structures *ad hoc* de coordination.

Cela serait d'autant plus pertinent dans une place, où la logique de proximité ne serait pas dominante :

*« Faire une bonne place c'est de plus en plus difficile parce que ce qu'un citoyen veut d'une place, dans cette nouvelle urbanité, est de plus en plus différent. Dans un largo, ce qu'un citoyen demande reste identique, tel qu'un jardin de quartier, auquel on demande la même chose, parce que le rapport est à pied, c'est à l'échelle du résident. Aujourd'hui une place bien dessinée est très proche, d'une certaine manière, d'un vide, d'un côté, et de l'autre d'une gare routière ou d'un siège d'attente dans un aéroport avec de l'internet et un système arborisé et s'il y a du wifi, c'est la meilleure place au monde. Allez sur une place et regardez où les gens sont : où il y a du support de la branche de restauration, où il y a de l'ombre – voici une guerre que j'ai avec les architectes, qu'en veulent pas, ils font leur dessin et c'est après qu'ils font appel aux paysagistes pour qu'ils mettent des arbres » (technicien, entretien du 08/07/2014).*

Ces passages renforcent alors cette perception de la primauté de la fonction sur les aspects formels, tout en relativisant le défi qui présente cette construction programmatique, notamment dans des espaces de plus petite échelle. Ce privilège de la programmation va de pair avec la perception de cette dernière comme une affaire éminemment technique. Je me passe ici de rappeler la complexité de la construction intellectuelle du PEEPL. Il suffit de souligner comment ce plan affirme la typologie comme outil privilégié de la conception des espaces, les programmes allant jusqu'à des préconisations de très grand détail. Cela est pleinement assumé par les services :

*« C'est le même [le programme]. Il y a une grille, d'ailleurs. On m'appelle le mec de l'Estado Novo [le régime dictatorial des années 1930-70 au Portugal], je programme et je dessine comme ça. Pour me chercher, ils me disent que c'est moi qui essaye de m'imposer en tant qu'auteur d'un programme contre le contrôle de la création artistique. Je dis que si je ne contrôle pas mes concepteurs de très haute qualité, la création artistique n'est que ça, de la création artistique, une installation. Elle n'est pas consistante par rapport à la typologie de l'utilisateur, elle n'est pas cohérente avec le reste du réseau, le client ne va pas l'utiliser parce que l'espace est tellement du concepteur, il y a tellement d'égo, qu'il n'y a pas de place pour que je puisse respirer, d'un point de vue psychologique, il n'a pas de capacité de charge psychologique, les gens n'y vont plus, il n'est pas entretenu et il meurt. Quel est l'avantage de travailler en réseau et par typologie, de savoir qu'on va trouver le même revêtement de sol, j'ai des réseaux à montrer, je sens en tant que citoyen que la mairie m'offre la même chose partout dans la ville. J'ai donc le jardin de quartier traité avec la même typologie, le parc complémentaire traité avec le même programme. Donc j'ai une pelouse multiusages avec au moins un hectare pour jouer au foot ici et là-bas. Si l'espace est trop spécifique, comme au Vale da Ameixoeira, je ne peux pas y mettre une pelouse. Alors, si je ne peux pas le faire, j'ai mon programme-type pour un parc urbain qui a 15*

*cases, le collègue doit justifier pourquoi est-il que ces cases-là ne sont pas remplies... Alors, une fois que ça c'est bouclé, on fait à l'inverse, par la positive, qu'est-ce que cet espace a de singulier ? La vue, l'arbre patrimonial, etc. Donc on mélange tout ce qu'on a de structure commune à tous les jardins de cette typologie avec ce qu'il a de singulier. En gros, comme un bon tailleur fait pour des différents types de corps. C'est moi qui fais ça, je suis le coordonnateur de presque tous les projets de la division. Je ne coordonne pas de l'architecture » (technicien, entretien du 08/07/2014).*

Voilà, primauté de la fonction sur la forme, le programme pour contrôler la conception Il y a trois idées majeures pour le justifier. La première, un souci d'équité dans l'offre d'espaces, il faut que le citoyen ressente le même traitement des espaces partout dans Lisbonne. Deuxièmement, la typologie en tant que garant de l'utilisation future des espaces, parce qu'elle garantit certains éléments, une constance dans la figure de l'usager interpellée, etc. Elle est explicitement confrontée à une perception de l'espace « de signature », où le geste du concepteur se superposerait à tout autre, devenant *in fine* hostile à l'épanouissement des usagers. Troisièmement, l'affirmation de la typologie comme principe structurant de l'action et de la conception de l'espace, sans pour autant s'affirmer en dogme absolu – ici affirmée flexible de manière à prendre en compte les spécificités des sites.

C'est aussi à cause de cette perception de la typologie en tant que garant de l'équité que des méthodes de co-production des espaces avec les riverains sont exclues par la DPP. Ces méthodes, qu'un technicien appelle « *suédoises* » et « *de la page blanche* » sont considérées incompatibles avec l'hétérogénéité sociale de Lisbonne, ajoutant une raison de plus pour l'exclusion des usagers des procédures (au-delà de leur intérêt et compétence, déjà présentés) :

*« (...) ça se fait au sein d'un nucléus restreint, d'une classe et d'une population très homogène, très restreinte, très cultivée, qui sait très bien ce qu'elle veut et qui regarde l'espace comme une appropriation au-delà de la maison. Lorsque je parle d'un jardin de structure de Lisbonne, la ville est encore très hétérogène d'un point de vue social, ce type d'approche et de discours vont me dérouter de la réhabilitation ou de la construction d'un espace vraiment comme il faut, parce que les techniciens maîtrisent le sujet » (technicien, entretien du 08/07/2014).*

*« (...) je crois qu'au Portugal cela ne mène à rien, ça mène à un dessin aseptique, le résultat d'un processus culturel rapporté à la classe de proximité qui l'a fait. Et la ville, c'est précisément que le quartier n'ait pas été dessiné avec la typologie de la classe sociale dominante, parce que l'organisation sociale du global de la ville doit comprendre toutes les typologies. Et la citoyenneté, c'est précisément quand je sors de chez moi, du particulier, et je suis pareil à tous les autres dans la foule, cela est donné par le dessin. [...] Donc nous discutons beaucoup [au sein de la division] parce que parfois nous arrivons à la conclusion qu'il n'y a pas beaucoup de monde avec*

*qui discuter. Du genre on va à des assemblées, type au Vale da Ameixoeira, et les gens, ce qu'ils veulent c'est qu'on enlève l'odeur des égouts, ils s'en fichent des détails de dessin, ce qu'ils veulent c'est qu'on retire l'égout, la drogue, les questions sociales. Donc, nous sommes en train de discuter une chose, si nous ne focalisons le client sur le produit, le client n'y porte pas d'attention et ne se reverra dans le processus, et parfois il faut presque utiliser des astuces [...] [par exemple] mettre des choses qui ne nous plaisent pas pour focaliser le « non » des gens et permettre qu'ils se l'approprient [le projet] » (technicien, entretien du 08/07/2014)*

Les méthodes de co-production des espaces ne sont pas donc appropriées aux caractéristiques de la population Lisboète, un constat qui rejoint, à la fin, celui des centres d'intérêt des discussions publiques, où les questions de dessin sont accessoires par rapport à des préoccupations sociales de plus grande portée. Mais aussi, de telles méthodes vont à l'encontre de la vision des techniciens de la DPP de ce qui fait un bon espace public, voire de la définition même de « public ». Ces méthodes sont perçues comme menant à l'extension de logiques domestiques sur l'espace public et notamment celles des classes sociales dominantes, au moins en termes de ressources culturelles. Cet énoncé rejoint la question de la prégnance du geste architectural dans l'affirmation d'une posture résolument anti-appropriation. De la même manière qu'un espace excessivement signé ne laisse pas la place à l'épanouissement des usagers, un espace où un groupe d'usagers marquerait excessivement sa présence aurait un effet également dissuasif pour la globalité des usagers potentiels de l'espace. Cet argument rejoint la justification de la philosophie (substantielle) de conception des espaces de la trame, où la diversité d'équipements dans un espace sert comme un garant de la diversité des usagers présents et, par conséquent, comme obstacle à l'appropriation par un seul groupe d'usagers. Ces propos rappellent ce que nous avons vu dans le premier chapitre sur des visions contentieuses de ce qui est le « public », notamment par rapport à des dynamiques d'usage « paroissiales » ou « communautaires » :

*« Parce que je crois que c'est la promiscuité entre les fonctions qui agglutine quelque chose, la place sera d'autant meilleure que vous arriviez à y faire davantage de choses. Je n'ai pas ici [sur la table] des objets personnels, c'est juste pas trop rangé, mais vous ne vous sentez agressé par rien. Le dessin de l'espace public est pareil, quand vous avez trop d'un particulier ou beaucoup d'un autre, l'espace est approprié et vous vous y sentez mal [...]. La capacité de charge psychologique est inversement proportionnelle aux objets non différenciés » (technicien entretien du 19/09/2013).*

C'est le même principe derrière la normalisation du mobilier dans les terrasses des kiosques et l'interdiction de toute publicité, mais les tensions entre proximité et

publicité sont plus nettes dans l'exemple de la gestion des jardins partagés (des *hortas*<sup>251</sup>) municipaux.

La démarche s'intègre pleinement dans la mise en œuvre de la trame verte. D'un point de vue procédural, la mise en œuvre de la stratégie municipale pour l'agriculture urbaine débute avec un levé des espaces horticoles ou au potentiel agricole dans le territoire de la ville. Ensuite, des normes pour le dessin et l'exploitation des espaces, par type, sont définies. Une fois le projet pour le parc horticole fini, on passe à un moment de consultation et participation publique, encore une fois devant une proposition déjà très calée. Enfin, après le chantier et au fur et à mesure de l'attribution des *hortas* à leurs exploitants, la mairie assure leur formation agricole.

Par ce programme de création de *hortas*, la mairie veut répondre à plusieurs objectifs (Folgoza, 2011). D'abord, il ne s'agit pas de créer des espaces agricoles en ville, plutôt d'intégrer des zones de *hortas* dans des espaces verts, dans la poursuite de leur multifonctionnalité – d'où la désignation *parcs horticoles urbains*. L'addition de ces espaces aux jardins et parcs garantit un public additionnel à l'espace et des éventuelles interactions avec les autres usagers. C'est pourquoi les conditions optimales pour l'agriculture ne sont pas le facteur déterminant à la décision d'installer des *hortas* (membre du cabinet du *vereador*, entretien du 13/09/2013). C'est, une fois de plus, tout l'argumentaire autour de l'importance de la multifonctionnalité des espaces pour garantir leur bon fonctionnement de manière assez autonome :

« la horta permet de concilier des aires à des fonctions différentes [... et amène] une promiscuité d'usages et fonctions qui répliquent un peu ce qu'on a [avec les kiosques, qui rassemblent la mairie, le privé et le particulier]. Dans la horta, j'ai la mairie, le particulier, le producteur et le public, tout dans le même espace » (technicien, entretien du 08/07/2014).

Cette envie est ailleurs (Folgoza, 2011) formulée en tant que la promotion « *d'espaces participés et surveillés* ». Ensuite, on trouve des objectifs liés à la stimulation de la créativité et de la récréation, à la stabilité socioéconomique. Enfin, les *hortas* sont cohérentes avec les standards de confort et qualité de l'espace public poursuivis par la mairie, tout en permettant une mise en œuvre et entretien à bas coûts.

---

<sup>251</sup> Il y a trois types de *hortas* dans les espaces délimités au sein du PDM en tant que zones de production et récréation : des *hortas* sociales, des *hortas* de récréation et des *hortas* pédagogiques. Un quatrième type de *hortas*, les dispersées, correspondent à celles implantées dans des terrains municipaux vagues, où des occupations temporaires sont autorisées (Fundevilla, 2013). Pour la définition de la typologie entre *hortas* de récréation ou sociales, on fait une évaluation sociale et économique de l'aire environnante ou, quand applicable, des agriculteurs présents sur le terrain avant son réaménagement, toujours prioritaires dans ces cas (membre du cabinet du *vereador*, mail du 16/12/2014). Dans les *hortas* dispersées, d'une certaine manière informelles, la mairie accepte qu'elles y soient dans ces terrains vacants en payant une licence précaire mais sans pour autant recevoir les commodités des parcs formels, dans l'attente d'un aménagement éventuellement prévu. Dans ces espaces, la mairie veillera plutôt à la mise en place d'opérations de nettoyage avec la collaboration des occupants des *hortas*, pour ne pas tarir l'image de la généralité des *hortas* de la ville (membre du cabinet du *vereador*, entretien du 13/09/2013).

La procédure d'attribution des parcelles est censée contribuer au « bon » usage des espaces. Concrètement, l'attribution est faite par concours public. Le critère de choix, au-delà des formalités administratives de la candidature, est celui de la proximité de la résidence du candidat au parc (Gonçalves, 2014; Mousselin, 2013). Si ce critère de proximité peut créer de la frustration, l'espoir de la mairie est que cette proximité mène les agriculteurs à surveiller les espaces tous les jours (membre du cabinet du *vereador*, entretien du 13/09/2013). En outre, la taille raisonnable des parcelles, variable mais d'un minimum de 50 m<sup>2</sup> (Gonçalves, 2014)<sup>252</sup>, permet leur partage, ce que les services encouragent (membre du cabinet du *vereador*, entretien du 13/09/2013), face au succès de l'initiative, où les candidats surpassent largement le nombre de parcelles disponibles (Mousselin, 2013). L'exception à ce concours public intervient lorsque des agriculteurs étaient déjà en place avant la création du parc. Dans ces cas, ils ont la priorité à l'occupation des nouvelles parcelles, tout en respectant la réglementation municipale pour ces espaces (membre du cabinet du *vereador*, mail du 16/12/2014)<sup>253</sup>.

Or, jusqu'ici cette démarche semble pouvoir contredire le discours anti-appropriation reproduit avant, dans la mesure où la proximité est valorisée précisément par le rapport à l'espace qu'elle implique. C'est pourquoi les actions de contrôle de la mairie, notamment en termes de maîtrise des objets éventuellement apportés par les agriculteurs (et l'installation de structures de rangement standardisées lors de l'aménagement) sont perçues comme un enjeu fondamental pour que les *hortas* jouent leur rôle de *partie* d'un tout plus vaste – le parc horticole urbain. Concrètement, ce sont les éventuelles appropriations de l'espace par les *hortelões*, en ajoutant des outils et matériaux non autorisés, parfois au-delà de la parcelle qui leur est attribuée, qui sont les plus surveillées. Ainsi, par rapport au parc horticole de Chelas, un technicien manifeste certaines réserves : l'aire occupée par les parcelles est très grande et, pour l'instant, la seule infrastructure publique présente est le parc de skate. Sa crainte est que, sans d'autres attraits pour une population « non-agricole », il n'y aura pas suffisamment de diversité parmi les usagers du parc. Ainsi, « *quand [l'infrastructure publique] ne ramène pas plus de monde au parc que les horticulteurs, la tendance c'est que ces derniers prennent le reste [du parc] en charge* (technicien, entretien du 08/07/2014). De manière analogue, le même technicien manifeste des craintes par rapport à un futur

---

<sup>252</sup> Les dimensions minimales peuvent ne pas être respectées si les conditionnements des terrains le justifient (membre du cabinet du *vereador*, mail du 16/12/2014).

<sup>253</sup> L'usage des *hortas* est réglementé et cette réglementation varie selon le type d'*horta* (Gonçalves, 2014, p. 46), notamment l'obligation à la pratique de l'agriculture biologique dans la majorité des parcelles. La mairie fournit de l'accès à l'eau (à un prix d'environ 20€ l'année), des structures de rangement à partager par les agriculteurs, des clôtures et des composteurs, ainsi que de la formation en agriculture biologique. De leur côté, les agriculteurs doivent respecter le parcellement, veiller à la propreté, au bon usage et la sécurité de leurs *hortas*. Celles-ci doivent être cultivées en permanence en faisant recours aux moyens appropriés. Les produits ne peuvent être destinés qu'à l'autoconsommation, sauf pour les *hortas* sociales, où les excédents pourront éventuellement être vendus au sein de schémas coopératifs de production et vente autorisés par la mairie.

assouplissement du contrôle des horticulteurs que, dans les espaces moins fréquentés par des usagers autres, pourrait avoir tendance à s'autonomiser du dispositif municipal.

C'est donc bien un instrument d'une politique plus globale d'espaces verts. Ainsi, on créera des parcs horticoles urbains dans tous les espaces adéquats (membre du cabinet du *vereador*, entretien du 13/09/2013) et on entamera des efforts de régularisation des espaces horticoles informels existants. Parmi ces derniers, un cas a été particulièrement médiatisé, celui de la *Horta do Monte* (Costa, 2013), un terrain occupé par cinq producteurs, dont un collectif développant une *horta* de permaculture autogérée et communautaire de 2006 à 2013. En 2013, la mairie décide de tout raser pour y aménager un espace vert – « *le plus grand du centre historique* »<sup>254</sup> (Marques Silva, 2013) - qui inclurait aussi des *hortas*. Pourtant, celles-ci seront exploitées dans les modalités décrites avant, dispositif non adapté aux pratiques du collectif. Les quatre autres producteurs (individuels) ont eu une parcelle dans le nouveau parc (Câmara Municipal de Lisboa, 2013).

Dans cette polémique, au-delà des critiques au déroulement concret du processus par la mairie, on retrouve l'opposition entre des visions différentes de ce qui constitue un espace public. Pour le collectif, leur dispositif organisationnel, autogéré et communautaire, est une manière de produire la ville et de créer des solidarités et des modèles de développement distincts. La publicité vient de cette appropriation collective de l'espace. La mairie valorise clairement un espace polyvalent (des *hortas*, mais aussi un kiosque, une terrasse, un belvédère, une aire de jeux...) et l'importance de la place d'un espace vert public dans le centre historique (où ils manquaient), facilitant ainsi la liaison entre le sommet et la base de la colline de la Graça. Les critiques que la mairie fera quant à la quantité de déchets au sein du terrain autogéré laissent aussi entrevoir un désir de régulation des pratiques dans les espaces verts, selon certaines modalités. Mais cet exemple démontre aussi les limites que la mairie impose à cette logique de proximité et notamment à ses manifestations visibles. Le cas de la *horta* communautaire illustre que ce que la mairie essaye de maîtriser n'est pas l'attachement individuel à l'espace – il est même valorisé, aussi quand on parle des kiosques en tant qu'équipements de proximité et créateurs de micro-routines quotidiennes – mais un mode de fonctionnement et une production autonome d'objets qui échapperait au contrôle municipal. Il montre aussi un mode d'opération de la mairie qui s'approprie des actions autonomes et informelles des Lisboètes et leur accorde une place légitime dans la ville (en les transformant même en outil de politique urbaine), en contrepartie de l'obéissance à un ensemble de règles du jeu. C'est, toute proportion gardée, ce que nous avons vu à propos de la Galerie d'art urbain, dans 4.2.4.4.

---

<sup>254</sup> Aux abords du périmètre du programme de réhabilitation de la Mouraria discuté dans le chapitre précédent.

La mise à l'écart des usagers, au moins pour un certain type de discussions, renvoie alors à une vision substantive de ce qui est « le public » qu'on sert quand on produit de l'espace. Cette idée de publicité a aussi une dimension procédurale. Avant, j'avais souligné comment l'usage de la typologie n'était pas totalement dogmatique et était flexible aux spécificités du site. Cela est possible parce que la typologie doit assurer une certaine substance des aménagements, mais aussi – et peut-être surtout – structurer le travail de la DPP. Ce rôle structurant est intimement lié à une conception de la « bonne » production de l'espace public et du rôle des corps techniques dans l'administration publique. J'élabore ces deux points par la suite.

Au sein de la DMAU, on réagit de la manière suivante aux critiques de la démarche formalisée dans le PEEPL, accusée de vouloir trop contrôler le dessin de l'espace public :

*« (...) La matrice, à laquelle des collègues réagissent parce que je suis en train d'essayer de normaliser le dessin – mais ce n'est pas ça, pas du tout ! Ce que je suis en train d'essayer de normaliser et de systématiser, c'est l'approche à la solution, ce qui est une affaire complètement différente. Pour chercher la pérennité, il faut qu'on introduise la technique constructive ancienne [...] et après introduire quelque chose de contemporain, à nous, qu'amène de la singularité »* (technicien, entretien du 08/07/2014).

*« Est-ce que le problème est dans notre systématisation ? Non ! Systématiser des vecteurs de dessin ce n'est pas répéter des formes ni du mobilier, c'est dans une typologie de comprendre le processus constructif, d'origine, le moderniser, l'actualiser et le répéter systématiquement sans frontière, mais toujours en tant que répétition – la couleur du pavé peut changer, mais la manière de le résoudre c'est la même »* (technicien, entretien du 08/07/2014).

*« C'est une matrice, vous n'avez pas un document avec des règles... Ceci est une structure [...]. Moi et machin, demain on se rend compte que cet axe-là ne doit pas être [comme ça], on va au plan et on change le vecteur. Ce qu'on a cherché ici, c'est de créer une structure d'organisation fonctionnelle du travail. Les données ne comptent pas, les données auraient pu être celles-ci ou n'importe quelles autres, Lisbonne marcherait toujours. Si je disais « ce n'est pas ce modèle-là, c'est le modèle je ne sais pas quoi », quelque chose d'affreux, c'est égal. Le bénéfice d'être le même modèle et d'être en rapport avec l'espace public, c'est ça qu'apporte les plus-values, ce n'est pas la pièce, ce n'est pas le pavé, ce n'est pas le dessin [...] »* (technicien, entretien du 11/01/2013).

Ces trois extraits soulignent que l'importance de la typologie est moins dans la solution qu'elle impose, que dans le fait d'imposer une manière de travailler et d'imposer quoi que ce soit. Une telle typologie n'empêcherait, alors, que des détails contemporains de dessin fassent jour, tout en garantissant la cohérence entre les espaces par toute la ville, tellement valorisée par la DPP. L'acte de systématiser et de normaliser est clairement plus important que ce qui est systématisé/normalisé (sans



vouloir, bien évidemment, minimiser son importance). La mise à l'écart des usagers contribuerait à garder cette prévisibilité et cohérence des solutions.

En outre, la démarche prônée par le PEEPL permettrait aussi de mieux programmer en avance les travaux, dans la mesure où elle permet d'avoir, facilement, des estimatives des différents projets éventuellement à adopter :

*« (...) Forcer à penser, c'est ce qu'il faut qu'on fasse aux politiciens, c'est de les forcer à penser et leur baliser l'éventail d'options [...], parce que s'il a sept tableaux, pour répondre aux sept tableaux, il est forcé d'avoir une tactique, je ne dis pas une stratégie [...]. Cela [crée] du conflit, permet au politique de dire au technicien, au mec qui croit qui sait tout, je ne peux pas faire ça parce qu'il n'y a pas d'argent [...], donc je ne peux faire que [les tâches] A, C et F. Quel serait l'avantage ? En déférant ça, et tout serait dans ce document en SIG [...], tous les interlocuteurs seraient au courant de l'option du politicien, et quel est le grand objectif de tout ça ? C'est d'organiser, de planifier et d'enlever du bruit, tout en évitant que chacun soit aménageur, concepteur, gestionnaire, critique et politicien de son propre égo (...) » (technicien, entretien du 11/01/2013).*

La typologie est donc un moyen d'accomplir ce qui est perçu comme la mission d'un technicien de l'administration : l'aide à la décision. Toutefois, cette aide ne se fait pas à l'échelle du projet individuel, lequel resterait globalement dans l'enceinte de l'action des techniciens, mais de l'enchaînement des investissements municipaux vis-à-vis les ressources disponibles. La typologie donnerait ainsi une possibilité aux techniciens de garder le noyau de leur pratique à l'abri des fluctuations politiques, tout en étant ouverts à ce que les politiciens jouent leur rôle, de faire des choix politiques, d'élire des priorités. La typologie, en tant que méthode de travail, permettrait aux techniciens de s'approprier de tout nouvel enjeu posé par les élus, en leur ramenant à une logique globale, censée être source de cohérence.

Selon un enquêteur, cette méthode ne coïncide pas avec la stratégie de José Sá Fernandes qui, par son recours à l'événementiel, par la concession et revitalisation des marchés municipaux et même par la mise en place de jardins partagés, chercherait plutôt à activer des dynamiques d'appropriation dans certaines « îles », versus l'idée de totalité du territoire présente dans la démarche de la DPP :

*« Il s'en fiche de tout ça [des plans thématiques, etc.], il gère à l'inverse, sur un chemin vers l'appropriation de l'espace public, avec du bon sens mais à travers du dessin et d'initiatives ponctuelles prises dans le cadre d'une stratégie définie. Bien sûr qu'après il y a des règles et ces règles sont suivies. Mais moi, je suis plutôt un adepte d'une systématisation par le de dessin mais c'est aussi plutôt en rapport avec mon rôle à la Mairie, auquel je deviens accro [...]. [Aussi par rapport à quelque chose que doit résister les fluctuations du politique], il faut que j'aie ce rôle [...], parce que c'est la base du travail du technicien, même pour créer une grande distance, parce que cela me donne de l'autorité sur la matière que ni le vereador ni aucun*

*membre de son cabinet ne peut avoir. Et je dois gérer ça d'une manière autoritaire d'un point de vue technique, en mettant tout en discussion. Et là on passe par un moment très critique où le manque d'argent justifie un certain niveau de désorganisation fonctionnelle [...] et je crois que la colonne de la ville c'est l'espace public parce que c'est ce qui est à tous, ce qui organise les maisons, ce qui est privé, ce sont des organes, des tissus, mais ce qui est à tous, il faut que ce soit maintenu avec des règles très claires pour tous parce que sinon il commence à avoir des appropriations » (technicien, entretien du 19/09/2013).*

La typologie est donc une manière de faire face aux fluctuations conjoncturelles, qu'elles soient politiques, économiques, sociales... En tant que mécanisme définissant des règles du jeu nettes, elle garantirait une égalité de traitement qui rejoindrait, *in fine*, la notion d'espace public en tant qu'espace qui est à tous et, par conséquent, ne peut pas recevoir trop de marques d'un ou autre particulier. C'est à ce propos qu'on peut tracer un lien entre cette démarche et ce qui est une des racines de la pensée espace public à Lisbonne présentée dans 2.2.4.1 : la maîtrise du mobilier urbain, dont certains auteurs se retrouvent à présent à la DMAU.

*« Ce que me vient à l'esprit c'est l'organisation de l'espace du piéton, donc ça n'a rien à voir avec le dessin, ce que me vient à l'esprit c'est la nécessité initiale du projet d'organisation du mobilier urbain, c'est drôle que ça n'ait rien à voir avec le dessin [...], c'est d'organiser les trottoirs de manière telle que vous en tant qu'acteur du trottoir ayez le négatif tout à vous et le reste ce sont des objets qui doivent venir de façon périphérique » (technicien, entretien du 11/01/2013).*

Il est intéressant de voir comment cette identification de la démarche de gestion de l'occupation de la voie publique comme une des sources génétiques de la pensée espace public à Lisbonne, puisqu'elle est, d'abord, gestionnaire. Cela éclaire l'importance accordée à la typologie en tant qu'outil de gestion du travail de la DMAU et du rapport aux élus et aux Lisboètes. Le but du règlement de mobilier (Câmara Municipal de Lisboa, 1991)<sup>255</sup> était de gérer l'intervention des acteurs privés, des éventuels concessionnaires de missions publiques et aussi de l'appareil de la mairie lui-même, de manière à garantir une certaine qualité de l'espace. Cette qualité était surtout associée au désencombrement des espaces par rapport à l'accessibilité et mobilité des personnes à mobilité réduite.

Cette généalogie de la démarche dans la gestion de l'occupation de la voie publique, avec la préoccupation de sauvegarde d'un canal dégagé pour le piéton et, plus tard, travaillée en tant que dessin universel permet de boucler la justification de l'absence des usagers dans la production des espaces de la trame verte. Les mots-clés, à ce moment, sont ceux de piéton et, après, d'universel. Les usages sont surtout conçus en tant que capacité à se déplacer aisément, donc dans une logique plus proche du *besoin*

---

<sup>255</sup> Toujours en vigueur dans sa globalité avec plusieurs amendements.

que de *l'attente*, et le rôle de la mairie est celui de réguler l'action des particuliers (et d'elle-même), de manière à sauvegarder cette mission primordiale des espaces publics de la ville. La conception des espaces verts en tant qu'espaces de séjour garde cette idée d'une universalité des besoins des usagers.

Enfin, cette revendication de l'importance de la démarche de gestion de l'occupation de la voie publique illustre le passé long de la maîtrise des objets particuliers en tant que signes d'appropriation comme une manière d'assurer la publicité des espaces publics de la ville.

## **6.7 CONCLUSION**

Le cadre analytique suggère que si les usagers ne sont pas pris en compte, c'est parce qu'ils ne font pas partie du problème. La restitution de la problématisation des espaces de la trame verte a confirmé une vision de la question qui privilégie les aspects substantiels de la prise en compte des usages, notamment l'installation d'équipements favorisant des séjours prolongés, et le combat contre les effets d'une présence de la voiture jugée trop forte.

Cela ne veut pas dire que l'importance des procédures soit sous-estimée par la DPP. Au contraire, elles sont un enjeu fondamental pour leur pratique, dans un rapport très étroit avec une conception de bon espace public et du rôle du technicien dans l'administration publique. Cet attachement aux procédures contribue davantage au fait que les usagers soient gardés à l'écart du processus, parce que leur éventuel engagement pourrait nuire aux apports de la typologie en termes de cohérence des aménagements à l'échelle de la ville et à l'absence de marqueurs d'appropriation.

Cette culture technique des services de l'environnement est très forte, au point de mener à une réécriture des commandes politiques de l' élu, de manière à rentrer dans les schémas de leur logique d'action. Le problème d'aménagement est retravaillé pour coïncider avec les manières de faire établies au sein de la DMAU et avec leur conception de bon espace public et de leur rôle en tant qu'éléments de l'administration publique.

Cette culture technique et sa capacité à réécrire des commandes de l' élu constituent une source de légitimité et une ressource importante dans la gestion des rapports avec les autres secteurs de l'administration municipale et avec les usagers. Elle contribue activement au cantonnement de la mise en œuvre de la trame verte dans un système d'action restreint, renforcé par l'autonomie des espaces verts et de l'environnement en tant que secteur de l'administration municipale, même par rapport à l'ensemble des espaces publics. Lorsqu'il y a de l'opposition à certains choix, souvent de conception, mais parfois programmatiques, l'ampleur et la cohérence du discours tenu par cette démarche, dont la genèse peut être retracée jusqu'au début des années 1990, permet de faire face aux différentes controverses, sans que le récit soit remis en cause (et ce indépendamment au fait de devoir altérer ou pas les détails contestés). Selon l'enquête, il semble que cette manière de fonctionner, très fortement portée par la DPP, n'est pas un enjeu particulièrement important pour l' élu. Toutefois, dans la mesure où

appareil technique et politique concurrent dans la dimension substantielle des aménagements (la « visitabilité », la continuité), une coalition discursive peut voir le jour.

L'appareil technique est néanmoins contraint par les choix politiques de l'élu et voit comme partie intégrante de leur rôle de répondre à ses commandes, tout en essayant de reconstruire leur sens dans le cadre de la globalité de leur démarche. Or, Sá Fernandes n'est pas particulièrement porteur des enjeux de la démocratie participative. Encore une fois, l'autonomie des espaces verts permet que la mise en œuvre de la trame verte soit gardée à l'écart d'autres domaines de l'administration urbaine où des efforts sont faits pour un renforcement de la participation citoyenne.

Par ailleurs, la production des espaces verts se déroule dans un système d'action où il n'y a pas d'injonctions réglementaires à l'intégration des usagers dans les processus ; l'autonomie vis-à-vis d'autres secteurs de la mairie permet que cette démarche soit menée sans perturbations. En outre, cette vision du problème où la typologie s'impose au contexte, et donc comme une question technique, justifie que le jeu d'acteurs ne soit pas ouvert à chaque aménagement, comme Idt (2008) le suggérait. D'autant plus que l'objet de l'action publique demeure la trame verte (et donc à une autre échelle), malgré sa mise en œuvre par des opérations isolées, jardin par jardin. Cela permet de mettre entre parenthèses certains enjeux localisés, en faisant appel à des registres de justification qui renvoient vers une notion d'ensemble.

L'enquête ne s'est pas menée à cette échelle, mais des pistes ont été trouvées par rapport à des situations où l'opposition publique aux projets permet de faire réorienter les procédures habituelles des acteurs. Une analyse de ces instances pourrait éclairer les conditions de formation de cette opposition et la réponse donnée par les maîtres d'ouvrage et d'œuvre. Toutefois, il reste que l'engagement des usagers est aussi potentiellement contraire à la vision que la DPP se fait d'un bon espace public. Celle-ci est marquée par une homogénéité des réponses à l'échelle de la ville et par un refus des signes extérieurs de la présence habituelle de certains groupes d'usagers qui pourraient heurter le dessein de l'ouverture des espaces à un public théoriquement universel.

## **7 LA CONSTRUCTION DU PROBLEME ET DE LA SOLUTION POUR LES AMENAGEMENTS DES PLACES BAHADOURIAN ET GABRIEL PERI A LYON**

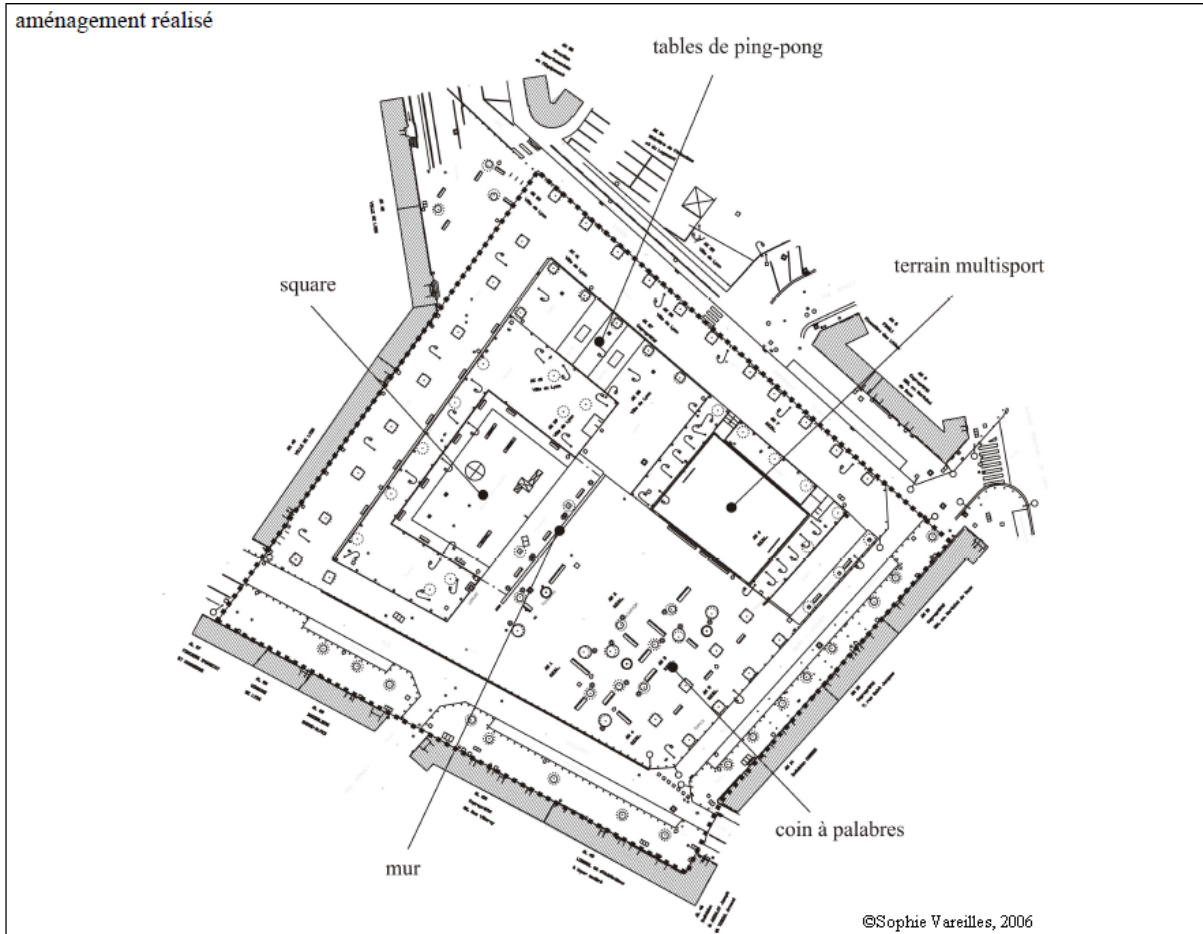
### **7.1 UN APPARENT PARADOXE : DES POSTURES OPPOSEES DU GRAND LYON PAR RAPPORT A LA PROMOTION DES USAGES DE SEJOUR SUR LES DEUX PLACES, VOISINES ET CONTEMPORAINES**

Le chapitre 3 a mis en lumière la diversité formelle des aménagements des espaces publics dans le terrain lyonnais. Au sein de cette diversité, la différence entre les places Djebraïl Bahadourian et la place Gabriel Péri m'a particulièrement interpellé. Ces deux places sont distantes de cent mètres et presque contemporaines, la première livrée en 2002, la deuxième en 2004, les processus de production respectifs ayant débuté à peu près en même temps, vers 1998.

La différence entre les deux places n'est pas seulement formelle ; elle ne saurait pas se réduire à une question de style des maîtres d'œuvre respectifs. Elle découle d'une interprétation diamétralement opposée par rapport à la vocation des espaces, et notamment les usages présents avant l'intervention. L'aménagement de la place Bahadourian propose d'accueillir la diversité des pratiques existantes en prévoyant plusieurs équipements, tandis que celui de Gabriel Péri est marqué par une volonté de supprimer toute prise pour des séjours prolongés, en recherchant la fluidité des déplacements.

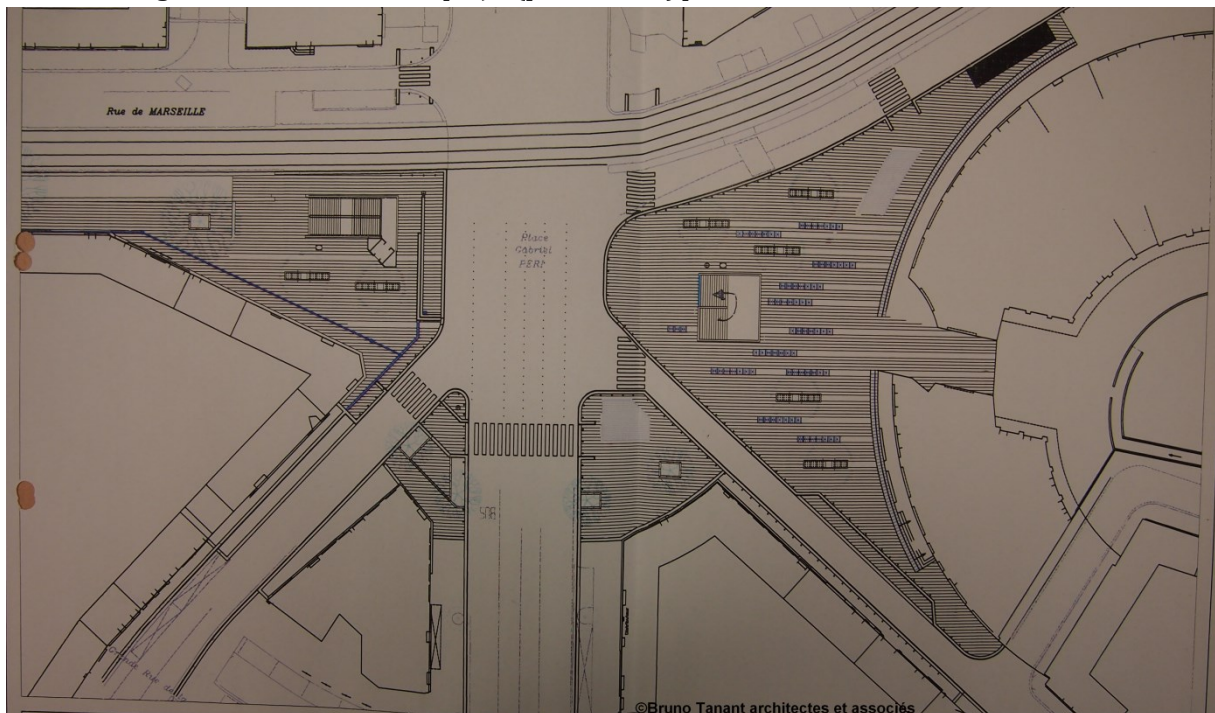
Plus concrètement, pour rappel, sur la place Bahadourian, la recherche d'une identité méditerranéenne pour la place se traduit dans les matériaux utilisés et le dessin de la place lui-même. En outre, l'identité du quartier, liée aux usages présents, est aussi interpellée par l'aménagement de sous-espaces destinés à des catégories différentes de la population : un square avec une aire de jeux, un terrain de sports, un espace libre pour des manifestations, dont le marché de Ramadan, un coin à palabres pour les habitudes de discussion entre les hommes, des toilettes séparées pour hommes et femmes... Les usages préexistants et les attentes des différents usagers ont été mis en avant dans la nouvelle conception de la place. En revanche, dans l'objectif de supprimer toute prise qui pourrait conforter, voire encourager, les usages stationnaires qui marquaient le quotidien de la place Gabriel Péri, le dessin de son nouvel aménagement est dénué de tout objet au-delà de quelques arbres et de la fontainerie (qui n'a jamais fonctionné proprement).

Figure 163- Place Bahadourian - aménagement réalisé



Source : Vareilles (2006)

Figure 164- Prise de vue du projet (plan des sols) pour la Place Gabriel Péri, avril 2002



Auteur : Bruno Tanant architectes et associés. Source : Archives du Grand Lyon, cote 3206W001-3

Et pourtant, une cohérence à ce niveau aurait pu être attendue non seulement parce que les deux aménagements s'intègrent dans un même projet de requalification du quartier, mais aussi à cause de la politique d'espace public que le Grand Lyon portait depuis 1989, présentée dans 2.1.

Dans ce chapitre, mon but est de comprendre cet apparent paradoxe. Concrètement, la question que je pose est comment la Communauté urbaine a pu, dans deux espaces très proches géographiquement et dans une même période de temps, adopter des positions apparemment contradictoires par rapport à un usage « intense » de l'espace public, considéré comme une partie importante de l'identité du quartier ? Le questionnement est donc analogue à celui fait par Christophe Betin par rapport à la mise en œuvre de cette politique sur la Presqu'île lyonnaise :

*« L'espace public fonctionne certes comme un objet de représentations consensuelles, mais il se décline sur la Presqu'île de Lyon en espaces publics. A cette occasion, chacun d'eux a fait l'objet d'une redéfinition de son statut. Quelles ont été les dynamiques de ce processus de construction socio-spatiale à l'œuvre ? » (Betin, 2001, p. 51, souligné d'origine).*

Il avait montré, par la suite, comment à la Presqu'île la production de l'espace public avait exploré certaines qualités intrinsèques des sites et des contextes, mais aussi reconstruit des discours sur l'usage et l'histoire des lieux en fonction d'enjeux déterminés et conformes aux pratiques et représentations de certains groupes dominants du jeu d'acteurs.

Le chapitre présentera ainsi la manière dont les problèmes et solutions « place Bahadourian » et « Place Gabriel Péri » ont été construits, en explorant la marge de manœuvre laissée par des contraintes de niveau supérieur. Les jeux d'acteurs seront analysés dans la mesure où ils sont porteurs de visions distinctes de problèmes et de solutions. Toutefois, plutôt que rechercher les rapports de pouvoir et de domination dans les jeux d'acteurs qui *expliqueraient* les orientations d'un projet, je m'intéresserai surtout aux discours et aux outils dont les acteurs se servent pour *justifier* cette différence de traitement.

La section suivante s'empare des forces structurantes du processus : un rappel de la politique d'espace public du Grand Lyon et de son rapport aux programmes et aux solutions de conception ; et l'histoire de l'urbanisme dans le quartier et le déroulé derrière la formation de son programme de requalification. Par la suite, je décrirai les nuances entre les contextes socio-spatiaux de chaque place, en essayant de faire émerger des éventuelles raisons expliquant les différences dans leur traitement. Enfin, j'étudierai l'émergence de problèmes dans chacun des projets ainsi que leurs solutions. Je montrerai comment ces problèmes peuvent être liés à leurs systèmes d'action respectifs. Sur la Place Bahadourian, qui suit de manière assez proche les consignes du projet de requalification du quartier, je soulignerai surtout cette continuité. A l'inverse, sur Gabriel Péri, j'insisterai sur les discours qui ont permis que l'aménagement ne suive

pas l'esprit du plan de requalification. La conclusion essayera une synthèse sur les manières dont cette différence s'est construite.

## **7.2 LES FORCES STRUCTURANTES DES DEUX AMENAGEMENTS**

### **7.2.1 La politique d'espace public du Grand Lyon**

La politique urbaine de l'équipe de Michel Noir cherchait à façonner une recomposition urbaine qui contribuerait à faire de Lyon une métropole internationale. Elle s'est appuyée fortement sur une politique d'espace public novatrice dans le contexte français. Les espaces publics de l'agglomération étaient considérés de mauvaise qualité, du point de vue des usages présents et d'un point de vue formel. Cette mauvaise qualité était attribuée à la prédominance des logiques techniques dans leur production, qui menait à un encombrement par plusieurs émergences des réseaux techniques, sans aucune cohérence d'ensemble.

Les questions des usages n'étaient donc pas mineures dans la formulation de la politique urbaine, de pair avec des questions plutôt formelles, soucieuses de l'embellissement de la ville, notamment de son centre (cf. le Plan Presqu'île). La « recomposition urbaine », influence de l'emblématique exemple Barcelonais, était le troisième grand enjeu de cette politique. Par rapport à ce dernier aspect, un technicien affirme comment l'exemple barcelonais a contribué à une prise de conscience de l'état des espaces publics, du besoin de les traiter, avec une idée d'ambiance derrière :

*« Alors, l'espace public. En 1990, à cette époque-là, il a eu une prise de conscience... D'abord, on a été interpellés par Barcelone et Bohigas qui avait dès les années 80 monté un service des espaces publics dans la ville de Barcelone et il avait commencé à produire beaucoup d'espaces. Donc on a été très interloqués par cette expérience et puis on a constaté que chez nous, les espaces publics, on les traitait plus, il y avait des bagnoles dessus. Donc à ce moment-là on a décidé de lancer une grande politique d'espaces publics, à 90, à peu-près. Voilà, donc, c'était une décision politique, de dire il faut une reconquête des espaces, mais pas que le sol, que les matériaux, aussi les ambiances, etc., donc c'était sur l'espace urbain » (technicien, entretien du 07/11/2012).*

Pour un autre technicien, cette formulation des enjeux de la qualité au début de la démarche n'impliquait pas une problématisation poussée des questions des usages :

*« Alors au début pas grande chose [sur les usages...], parce que l'idée c'est de, la philosophie de la chose était de reconquérir la ville sur la voiture, et que ça doit se faire par la qualité et on ne sait pas bien ce que c'est la qualité, au départ la qualité c'est la qualité des concepteurs qu'on va mobiliser, il y a l'idée que des espaces bien pensés, agréables vont avoir un rôle social, mais on ne va pas tellement plus loin... » (technicien, entretien du 28/11/2012).*



La complexification de la prise en compte des usages serait due à plusieurs forces. Une première refléterait le passé professionnel de certains membres-clés aux Minguettes (technicien, entretien du 28/11/2012 ; consultant, entretien du 16/03/2015), un grand-ensemble dans l'agglomération : Henry Chabert (vice-Président de la COURLY et adjoint à l'urbanisme pendant le mandat de Noir), Jean-Pierre Charbonneau (conseiller technique de Chabert) et Bruno Voisin (sociologue à l'Agence d'urbanisme) avaient tous travaillé dans ce quartier, l'un des lieux les plus affectés par les émeutes des années 1980. C'est dans ce contexte que certains programmes de développement social s'emparent du réaménagement des espaces publics, où les usages et la participation des usagers étaient un enjeu majeur. Lorsque la politique lyonnaise d'espace public décide d'intervenir sur des espaces des grands ensembles<sup>256</sup>, c'est un réflexe de ce passé commun, et cela finit par apporter cette manière de lier urbanisme, espace public et développement social, dans le cadre de plans de référence plus vastes pour ces quartiers de grands ensembles.

L'intérêt d'une prise en compte plus soignée des usages, notamment à travers des enquêtes sociologiques, a aussi été révélé par une recherche menée sur la rue de la République à la fin des années 1980 (Foret, 2008a). Cette artère piétonne de la Presqu'île était motif de débat, puisque le creusement du tunnel du métro ouvrait la possibilité d'un réaménagement. Dans le cadre du plan Presqu'île, plusieurs riverains s'opposent au maintien de son statut piétonnier, associé à la présence très forte de jeunes venus des banlieues de Lyon. Cette recherche

*« met en évidence l'importance de ce genre d'espace public dans la ville ; souligne la **multiplicité des fonctions et des usages** dont il est le support ; le rôle « d'apprentissage de l'urbanité » qu'il joue auprès des jeunes ; la **coprésence** qu'il assure entre des publics que la ville sépare par ailleurs ; insiste sur les enjeux de désenclavement des banlieues et de **cohésion urbaine** auxquels il répond en partie » (Foret, 2008a, p. 7, accentuations d'origine).*

Cette étude a été fondamentale dans la décision politique de garder la piétonisation de la rue<sup>257</sup>, allant à l'encontre des intentions des élus qui avaient précédé Michel Noir et que, eux, s'inclinaient plutôt vers la réintroduction du trafic motorisé, dans l'espoir de retrouver la grande rue commerçante du XIX<sup>ème</sup> siècle.

---

<sup>256</sup> Une décision liée à un changement législatif au début des années 1990 visant la disparition des dispositifs de ZUP, que l'Agence d'urbanisme va utiliser comme prétexte pour plaider pour l'élaboration de plans de références pour la généralité des quartiers « prioritaires » de l'agglomération (technicien, entretien du 28/11/2012). Je dois pourtant signaler que pour un autre enquêté (technicien, entretien du 07/11/2012), ce lien (aussi bien identifié par Foret, 2008a) entre la dimension d'agglomération de la politique et la crise des banlieues est inexistant.

<sup>257</sup> Dans une citation de Jean-Pierre Charbonneau (dans Foret, 2008a, p. 8), l'argument présenté met en lumière ce qui serait l'irrationalité de vouloir éradiquer un lieu tellement important pour les sociabilités des habitants des banlieues, en même temps que ces dernières étaient ciblées par un fort investissement de l'action communautaire.

En outre, la prise en compte des usages apparaît aussi en tant qu'outil pour anticiper – et ainsi éviter – des éventuelles oppositions aux aménagements après leur livraison :

*« L'autre filiation c'est une intervention trop aseptisante qui soulève la colère des habitants sur la place de Trion dans le 5ème arrondissement. [...] Il y a des arbres... Le concepteur, on demande au concepteur de garder les arbres, mais il veut décaisser. Et donc il inscrit les troncs des arbres dans des grands cônes de pierre qui prennent beaucoup de place, des pyramides de pierre qui prennent beaucoup de place et qui cassent complètement les usages... C'était une place traditionnelle pour les boulistes, pour les mères avec enfants, etc., et ça fait un énorme baroud politique ce qui fait que Chabert et Michel Noir sont obligés d'accepter le fait que le projet soit détruit [...]. Et donc là Chabert dit, « tiens, on a un sociologue à l'Agence, on ferait peut-être bien de s'en servir ». Et donc il demande de monter une enquête sociologique [...] avant aménagement pour ne pas se retrouver dans la même situation qu'à Trion, donc ça c'est un peu fondateur... » (technicien, entretien du 07/11/2014).*

Enfin, la prise en charge de la politique de la ville par l'agglomération, avec une structure organisationnelle où des chefs de projet indépendants des communes pilotent la démarche, a posé la question de mesurer les impacts d'interventions urbanistiques sur les problèmes sociaux des quartiers visés. C'est ainsi que surgit une dernière instance de l'avènement des enquêtes de prise en compte des usages : l'évaluation d'approches spatiales aux problèmes sociaux, y compris les aménagements d'espace public.

Ces premières années de la politique, et notamment la mise en place graduelle de dispositifs d'enquêtes aux usages et aux usagers, montrent une reconnaissance de l'importance des usages dans les espaces publics, mais ce n'est pas non plus une affirmation programmatique d'un *tout pour les usages*, et encore moins dans une imposition préalable de dispositions programmatiques ni de conception.

Indépendamment des temporalités de mise en place de ces méthodes de prise en compte des usages, la politique lyonnaise d'espace public (telle qu'elle est restituée à posteriori autour d'un ensemble de principes, cf. 2.1) cherchait à produire des espaces publics de qualité, capables de répondre aux modes de vie contemporains et d'éviter les espaces dominés par les logiques des différents services techniques y intervenant. Elle cherchait aussi à renforcer l'unité et la solidarité à l'échelle de toute la communauté urbaine, intervenant avec la même qualité et les mêmes procédures sur le centre-ville, les quartiers, les grands ensembles et les centres des communes.

Nous avons vu comment la question organisationnelle a été centrale dans l'invention de cette politique. Le raisonnement derrière attribuait une partie des dysfonctionnements des espaces publics locaux aux manières de faire et aux expertises (in)existantes au sein du Grand Lyon. La maîtrise d'ouvrage servait à un apprentissage d'une culture « espace public », était capable de rendre transversale l'intervention

publique sur les espaces, se superposant aux nombreuses logiques sectorielles portant un intérêt sur eux. La créativité des métiers de la conception a, à son tour, été perçue comme la réponse au besoin d'adapter les espaces publics à la contemporanéité et aux demandes que les usagers posaient sur ces objets.

Sa mise en œuvre a ainsi mené au développement d'une maîtrise d'ouvrage forte et transversale aux différents secteurs techniques de la communauté urbaine et des communes, nettement séparée de la maîtrise d'œuvre. Celle-ci était désormais externalisée et le maître d'ouvrage enrichissait la construction des programmes avec plusieurs études, dont les enquêtes aux usages des espaces. Tout processus est suivi par deux comités, l'un politique, l'autre technique, et la concertation s'est développée lentement au-delà des obligations légales.

La pluralité de plans thématiques répertoriés dans 2.1.3 visait à donner du sens, de la cohérence et des principes stratégiques à la démarche, mais elle n'a jamais cherché à prédéterminer la vocation et les solutions de conception pour les espaces. Certes, les aspects formels n'étaient pas pour autant totalement en dehors de la sphère de préoccupations du Grand Lyon. La recherche d'unité des aménagements a impliqué la création d'un vocabulaire des espaces publics, avec un catalogue de matériaux, de mobilier et quelques règles d'écriture. Il n'était pourtant pas obligatoire de les suivre.

La politique d'espace public lyonnaise a ainsi donné naissance surtout à une organisation précise et assez structurée pour l'aménagement des espaces, mais aussi à un style de conception marqué par une simplicité, comme réponse au ressenti d'un encombrement des espaces par des émergences des réseaux. Toutefois, il y avait un refus explicite de rechercher quelque sorte de réglementation qui aurait pu, en amont, prédéterminer excessivement les solutions d'aménagement. Cela est justifié à la fois par l'importance majeure des contextes spécifiques d'intervention, lesquels ont besoin de solutions à la carte, et par le besoin de laisser la marge de manœuvre au choix politique :

*La norme tue l'approche du contexte, en fait. La norme fait comme si tous les contextes étaient égaux et l'approche qu'on a eu des usages, et des projets après, c'est une approche très contextualisée. C'est-à-dire, comment ça se passe aujourd'hui, là, à cet endroit, les fonctions de circulation, des piétons, des bus, des taxis, des livraisons des commerces, comment se passent... Fin, tout lieu est un contexte différent et un lieu ne peut pas répondre à des normes ou à des règles... Ou alors à la marge, et ce qui est autrement plus intéressant c'est d'aller chercher la valeur d'un lieu, y compris dans ses contradictions, ce qui émerge de la concertation, ou d'analyses sociales, ou de la connaissance politique... Mais tout ça, c'est ça qui fait la qualité d'un lieu... Le fait de venir sur un lieu avec des normes ou avec des règles ou des cahiers des charges est pour moi une erreur. Si, on peut donner un cahier des charges pour dire combien il faut normalement de terre au pied d'un arbre pour qu'il pousse dans des bonnes conditions. Mais un cahier des charges pour dire comment cette place ici doit vivre à l'avenir est une erreur. D'abord, les gens changeront, un cahier des charges ne répond pas à des objectifs politiques.*

*Donc, je n'ai pas la réponse, là ; il obéit à un certain nombre d'attentes, mais en aucune manière à des objectifs politiques, ou à des objectifs sociologiques qui sont eux même changeants, ou à des contradictions qui sont consubstantielles avec l'espace urbain. Donc tout ça conduit forcément à avoir une approche d'un contexte qui dépasse largement le cahier des charges ou toute chose normative et ensuite, par le projet, à trouver des réponses qui s'adaptent au contexte. Mais des réponses qui ne sont pas l'application de normes, de règles. Le projet est une manière de prendre un contexte et de le transfigurer à travers de choix qui sont ceux du créateur mais en aucune manière ça mêle l'application de techniques. D'où le fait qu'on a fait un vocabulaire mais lequel vocabulaire pouvait être détourné si les gens avaient des réponses qui paraissaient plus intéressantes. Donc en aucune manière et particulièrement dans l'espace public, je crois aux normes (...) » (consultant, entretien du 16/03/2015).*

La conception des aménagements d'espace public à Lyon n'est donc pas très déterminée par cet échelon supérieur de l'administration. De même pour les programmes de ces aménagements : l'effort mis dans la robustesse de cette démarche, avec plusieurs enquêtes préalables, de la concertation et des instances de suivi internes (technique et politique) révèlent aussi une claire perception de l'unicité de chaque contexte, et conséquemment de chaque problème et de chaque solution. La politique lyonnaise aurait plutôt servi à structurer l'action du Grand Lyon, à mieux justifier la programmation pluriannuelle des interventions à mener et à chercher une familiarité entre les différents aménagements, pas une standardisation des solutions.

Il est aussi important de souligner que les deux processus étudiés ici arrivent dans un moment de recalibrage de la politique d'espace public. Dans 3.1.1, j'avais repris le phasage que Bregnac et Voisin (2011) proposent. Selon eux, cette première phase, « des jardins et des places », donne lieu à une autre, où « l'espace public » n'est plus le seul grand moteur des aménagements des espaces publics dans l'agglomération. D'autres grands desseins vont présider à la production de l'espace public, sans que cela signifie, bien évidemment, qu'on aménage plus de places et de jardins. Selon ces mêmes auteurs, à partir de 1997, la mise en œuvre du réseau de tramway devient le plus fort moteur d'aménagement de l'espace public, ce qui amène, par ailleurs, l'investissement d'un nouveau type d'espace, linéaire, notamment les grands axes. Ils sont aménagés dans une logique de multi-modalité. La place Gabriel Péri est réaménagée dans le cadre des aménagements connexes à la mise en œuvre d'une ligne de tramway.

Cette transition manifeste à la fois une certaine maturité de l'aménagement des places, mais aussi une certaine saturation du modèle. Le fait d'avoir aménagé environ 300 espaces jusqu'à 2001 (Azéma, 2001), dont 150 entre 1989 et 1995 (consultant, entretien du 16/03/2015), contribue à un ressenti de mission accomplie et à un essai de transférer ces principes d'espace public à d'autres types d'espace :

*« Donc cette période-là elle a démarré en 90 et puis elle a couru jusque, elle a beaucoup produit jusque dans les années 2000, à peu près. [...] Si je décompose ça sera plus simple. Donc je dis 90-97 on lance cette politique, elle produit. Ensuite, en 97 arrive la question du tramway, on fait plus le métro, et on fait du tram. Donc le tram c'est sur l'espace public, donc arrive une deuxième génération d'approche, c'est espace public et mobilité et ça c'est le tramway, oui. On avait fait un Plan de déplacements urbains à cette époque-là, on commence à se dire, tiens, donc on quitte les places, hein, la première partie c'est les places, c'est que des places, jusqu'en 97 et puis là on commence à s'interroger grâce au tramway sur les grandes avenues... et grâce au tramway, et bien on avait des rues à quatre files de bagnoles, ça passe à deux (...) » (technicien, entretien du 07/11/2012).*

Un autre enquêté qui avait, lui aussi, accompagné cette évolution, souligne que ce n'est pas un simple investissement d'un nouvel type d'espaces. Il y voit aussi un changement organisationnel, lié certes à une maturité de la démarche, mais aussi à un rééquilibrage politique pendant le mandat de Raymond Barre :

*« Son rôle [du comité technique de suivi] a en fait un peu évolué. Les premières années, ce groupe technique était un lieu de débat et de décision entre techniciens et c'était une antichambre du groupe de pilotage [politique]. Et à partir, je dirai peut-être de la fin des années 90, début 2000, il n'a plus ce rôle de décision, mais il a plus eu un rôle culturel, de mise en culture commune du sujet de l'espace public, au travers des projets, parfois des projets d'aménagement, parfois des projets de quartier, ça pouvait être des dimensions très différentes. Et donc son rôle a un peu évolué, ce qui correspond d'ailleurs à une évolution de la politique qui est passée d'une politique très directive à une politique plutôt incitative... Dans les années 90, avec Henry Chabert, on a cherché par tous les moyens que le mode de production des espaces de l'agglomération soit générateur de qualité urbaine, ce qui n'était pas forcément le cas [...]. Et donc il y a eu une évolution politique et une évolution technique [...]. C'est [le groupe ressources<sup>258</sup>] par exemple un lieu où les gens pouvaient venir présenter leurs projets, les chefs de projet, mais n'étaient pas obligés. Et les directeurs de service n'étaient pas obligés de venir présenter leurs projets dans le groupe ressources. Alors que du temps du groupe technique, les gens étaient obligés [...]. Je trouve que c'est à plusieurs égards [les raisons pour ce changement]. Henry Chabert, lui s'est peu à peu intéressé à d'autres choses. Moi aussi. En plus, on a aménagé 150 sites entre 89 et 95 donc je pense qu'on a été explicites, convaincants, et qu'on était plus obligés de tenir les gens à la culotte... Ça avait démontré son intérêt, pour des raisons politiques il y avait toujours des gens qui souhaitaient pas venir dans le groupe technique ou dans le comité de pilotage, pour des raisons de conflit politique entre Chabert et d'autres [...]. Et donc peu à peu il a eu une prise de distance à la fois parce que Chabert*

---

<sup>258</sup> La nouvelle désignation du comité technique dans cette nouvelle phase.

*n'avait plus le même rôle politique, en même temps parce que ce qui était fait n'était plus à faire* » (consultant, entretien du 16/03/2015).

La différence entre les aménagements des places Bahadourian et Gabriel Péri ne va donc pas à l'encontre des principes fondamentaux de la politique d'espace public lyonnaise. Celle-ci avait, d'ailleurs, été conçue de manière à rendre possible cette différenciation des programmes et des solutions de conception, jugée source de qualité de ses résultats, puisqu'elle permettrait une adaptation totale des solutions aux contextes. Toutefois, il n'est pas à minoriser la capacité structurante des procédures et de la culture d'espace public que le Grand Lyon avait réussi à créer en quelques années seulement. Mais ces derniers passages suggèrent que la production des espaces publics à Lyon devenait, à la fin des années 1990, convoitée par d'autres approches thématiques et sectorielles qu'une approche restreinte « espace public ». L'importance accordée aux usages et aux pratiques de sociabilité a dû, à partir de 1997, coexister plus explicitement avec des logiques issues du secteur de la mobilité, quelque part moins importantes lorsqu'on approche une place ou un jardin en isolement. En plus, cela s'est fait accompagner d'un assouplissement du suivi des projets par les comités mis en place. Il est possible que ce cadre mouvant ait facilité la création de la différence entre les deux aménagements étudiés ici.

### **7.2.2 L'histoire de l'urbanisme (et de ses projets) du quartier**

Les deux aménagements ont eu lieu dans un cadre de changement important des politiques urbanistiques sur le quartier Moncey (Lyon 3<sup>ème</sup>). Le quartier, classé en politique de la ville depuis les années 1990, se localise sur la rive gauche du Rhône, entre les deux centralités majeures de l'agglomération lyonnaise, la Presqu'île et la Part-Dieu. Il abritait une importante concentration de résidents immigrés et d'origine immigrée, notamment maghrébine. Il était aussi une importante centralité pour la population d'origine nord-africaine de partout dans l'agglomération, attirée par l'offre commerciale et sa forte accessibilité en transports en commun. La face la plus visible de cette attractivité était la concentration des « hommes debout » sur la Place Gabriel Péri, à l'entrée du quartier. Venant de partout dans l'agglomération, ils se rencontraient à plusieurs dizaines sur la place, où il y avait, par ailleurs, un marché à la sauvette. Les emprises de la sortie de métro et des jardinières contribuaient à un espace finalement encombré, ne laissant que quelques étroits corridors pour la circulation des gens. En outre, du *deal*, de la petite criminalité et des incivilités créaient un sentiment d'insécurité sur l'ensemble du quartier, sujet à des représentations négatives.

Ces dernières étaient pourtant une constante tout au long de son existence, depuis le 18<sup>ème</sup> siècle. Cette histoire des représentations négatives est aussi l'histoire d'un urbanisme qui préconisait des démolitions pour changer l'image du quartier. La pierre-de-touche de ces projets était la démolition de deux îlots du quartier pour qu'il s'harmonise davantage avec le tissu urbain existant, donnant lieu à l'axe Moncey (aussi

désigné percée ou diagonale). La densité du quartier donnerait lieu à une large allée plantée.

Le quartier remonte à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle et correspond aux débuts de l'urbanisation de la rive gauche du Rhône. L'urbanisation postérieure de cette zone a créé une dissonance en termes de tissu urbain : au nord, le quartier des Brotteaux a une trame en damier, soudainement interrompue par Moncey ; celle du quartier des Universités, au sud, n'a pas repris le tissu de Moncey non plus. Aux Brotteaux, le damier n'est interrompu que par une diagonale, censée s'aligner avec la rue Moncey, en plein cœur du quartier homonyme. Cependant, cet alignement est toujours resté imparfait. Le désalignement du tissu est devenu une métaphore d'une dissonance du quartier par rapport à l'ensemble de la ville, au-delà de la seule morphologie urbaine. Au long du 19<sup>ème</sup> siècle, le quartier s'était institué comme un quartier « différent » dans les représentations collectives de Lyon<sup>259</sup>. Régulariser le tissu urbain devient ainsi synonyme de régulariser la vie sociale et politique du quartier. C'est pourquoi l'axe Moncey devient l'élément polarisateur de l'urbanisme du quartier jusqu'à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle.

Des plans et projets de régularisation du tissu urbain voient le jour au tournant du 20<sup>ème</sup> siècle et réapparaissent régulièrement. Des contraintes financières et/ou des conjonctures politiques défavorables ont empêché plusieurs fois l'achèvement de ces intentions, malgré quelques démolitions. Toutefois, cette omniprésence des projets d'urbanisme sur le quartier a eu trois conséquences importantes (Berthet, 1997; Dubief & Antona, 2012), jusqu'au retour en force des intentions de démolition dans les années 1980. D'abord, le quartier demeure frappé d'alignement, ce qui empêche des investissements dans la réhabilitation des immeubles théoriquement voués à la démolition, ainsi que des transactions immobilières. Par conséquent, le quartier se taudise progressivement. Deuxièmement, l'existence de cet alignement fait que les quelques démolitions qui surviennent donnent lieu à des immeubles dont la configuration répond au tissu urbain projeté et non au préexistant. Enfin, les projets ont aussi impulsé le développement de la société civile locale (en opposition contre le projet), notamment des groupes de commerçants. Le 20<sup>ème</sup> siècle, et surtout à partir des années 1960, est ainsi marqué par l'incertitude créée par des hésitations entre rénovation et réhabilitation. Le quartier est entouré, mais pas concerné, par des grands projets urbains, notamment la création du centre directionnel de la Part-Dieu. Cependant, ces projets remettent à jour la question de la liaison entre les différentes

---

<sup>259</sup> La réputation du quartier était à double configuration (Berthet, 1997) : lieu où on venait s'encanailler et lieu de passage, de circulation et de brassage. Grand carrefour régional et international, la rive gauche du Rhône était lieu d'échanges de toute sorte, y compris du trafic, et lieu des loisirs (à des différents degrés de « civilité » des lyonnais. Quartier ouvrier et populaire, il était aussi un quartier d'accueil pour les nouveaux arrivés en ville. Au fil du temps, il devient un important lieu du commerce traditionnel.

zones, et le destin du quartier est à nouveau sujet de discussion. Les intentions de démolir les deux îlots reviennent en force dans les années 1980, mais n'aboutissent jamais à cause des coûts. Des opérations de réhabilitation d'une partie du bâti ont été menées entretemps. Un dispositif de prévention situationnelle est installé sur Gabriel Péri pour disperser les concentrations des hommes debout et le marché à la sauvette.

La rénovation semble emporter l'hésitation quand à la fin des années 1980, la démarche pour la construction d'un immeuble en hauteur place Gabriel Péri (le CLiP, *Centre Liberté-Péri*) démarre. C'est un des moments les plus marquants de l'histoire récente de l'urbanisme du secteur.

En 1988, un grand magasin (le Prisunic) sur la place Gabriel Péri est acheté par un promoteur immobilier (HDI), qui a présenté par la suite une ZAC privée, soutenue par le pouvoir politique avec des arguments de modernité et d'internationalité à cause de l'architecture contemporaine, de la hauteur de l'immeuble et de son programme<sup>260</sup>, qui convenaient à la centralité spatiale de la place (Berthet, 1997). Le projet est adopté en février 1989 (avant l'élection de Noir) et a aussitôt rencontré de l'opposition citoyenne, plaidant pour la sauvegarde du caractère populaire du quartier (mais d'autres mouvements populaires le soutenaient).

Suite à un avis défavorable en enquête publique, la configuration finale de la ZAC contemple les démolitions de la percée Moncey, avenue verte et plantée. Déjà dans le mandat de Noir, celui-ci souligne la liaison piétonnière Bellecour-Part Dieu et la contemporanéité de l'architecture, signe du caractère international de Lyon (Berthet, 1997, p. 70). La démolition du Prisunic et du hérisson a lieu en octobre 1990, mais le chantier du CLiP s'arrête, d'abord pour adapter le projet à un avis de non-conformité au POS, puis parce que le promoteur ne trouvait pas d'acheteurs (notamment pour le programme de bureaux, le marché lyonnais étant saturé).

De leur côté, les études pour la réalisation de la percée commencent fin 1990, mais des objections et des réserves sont graduellement émises, notamment sur la démolition de bâtiments récemment réhabilités, faute des lourds remboursements à l'Etat impliqués.

Le retard dans début de la construction devient un enjeu politique, au-delà des coûts financiers encourus, d'autant plus que la place était occupée par les matériaux de chantier. Toutefois, le promoteur n'arrivait pas à résoudre l'absence d'acquéreur pour les bureaux. Selon un technicien de la COURLY (Berthet, 1997, p. 74) :

*« Tout le monde est d'accord pour que quelque chose se fasse. L'intérêt du promoteur c'est que le chantier démarre. Le maire du troisième, lui, veut mettre fin au rassemblement des Maghrébins qui subsiste, le souci des acteurs sociaux, c'est que la vie ne soit pas perturbée par la présence du chantier ».*

---

<sup>260</sup> Qualifié de « *monument et fragment de ville* », le CLiP intégrait des logements, une résidence pour le troisième âge, un complexe hôtelier, des bureaux et des commerces,



Ce n'est qu'en 1993 que la COURLY débloque le processus en se portant acheteuse des surfaces du CLiP, pour y installer des bureaux, une maison d'étudiants et du logement social. Le chantier peut enfin commencer l'été 1993 et sera fini deux ans plus tard. L'occupation de l'immeuble commence ce même été 1995, avant la conclusion des travaux pour la maison d'étudiants, en 1997/8.

Entretemps, sur les terrains de la future place Bahadourian, une association du quartier avait réussi en 1992 à mettre en place un aménagement temporaire de l'espace libre autour de l'école Painlevé (aujourd'hui partie de la place Bahadourian), avec des jeux pour les enfants, en attendant le début des travaux. Pourtant, la ZAC n'a pas abouti ici non plus. Le promoteur se désengage du programme immobilier et la ZAC finit par ne réussir que la démolition de l'îlot St. Jacques, prévue depuis longtemps ; Un élu du 3<sup>ème</sup> arrondissement dévalorise cet échec de la ZAC : « *Finallyment la partie construite n'est pas la partie la plus importante de ce dossier puisqu'il s'agit essentiellement d'une opération de dédensification et d'affirmation d'une volonté de créer là un espace public de qualité* » (Muradian, cité par Berthet, 1997, p. 80). Un parking sauvage s'y installera, le projet d'espace public ne démarre pas.

L'opposition au projet de l'axe devient plus conséquente après la livraison du CLiP et l'élection d'un nouveau maire (Raymond Barre, Henry Chabert gardant la fonction d'adjoint à l'urbanisme qu'il détenait déjà sous Michel Noir). Les travaux du CLiP achevés, l'impact négatif des années de chantier et d'incertitude sur le quartier est très visible. La situation vers 1998 est à plusieurs reprises décrite comme apocalyptique, notamment en termes de propreté des espaces publics et d'entretien des immeubles (Olivier, 2005). Le chantier (et, ensuite, le bâtiment lui-même) avait fortement enfermé le quartier, ce qui a été particulièrement néfaste pour les commerces de la rue Moncey. Simultanément, les aménagements temporaires sur l'espace libre à Moncey-Saint Jacques donnaient de l'espoir que quelque chose d'autre puisse se passer.

L'état du quartier est tel que le consensus est qu'il faut agir vite, démolition ou pas. Pourtant, des techniciens (au sein de la COURLY et de l'Agence d'Urbanisme) essayent de persuader Barre (dont le mandat avait commencé en 1995) et Chabert de l'importance de penser le développement du quartier au-delà du seul aménagement urbain, questionnant la pertinence du projet de la percée. Enfin, les difficultés de plusieurs ZAC dans la ville freinaient la poursuite immédiate des travaux. Plusieurs voix contre le projet continuaient à se faire entendre du côté des habitants et commerçants. C'est ainsi que le maire finit par créer un forum pour la discussion de l'avenir du quartier – la Commission Moncey. Sur la table, deux scénarios étaient proposés : l'un dans lequel on achèverait le projet de l'axe Moncey, l'autre dans lequel un projet de requalification à la fois urbanistique et socioéconomique du quartier serait mis en place. En 1998, le Président du Grand Lyon tranchait le débat pour le projet de requalification.

Ce chemin par l'histoire récente des projets d'urbanisme sur le quartier sert à illustrer la manière dont le problème était posé et à souligner comment le choix pour la

requalification est largement contraint par des questions pragmatiques, d'incapacité à mener à bien les projets de rénovation. Le projet de démolition n'est pas motivé par la question de l'espace public. Ce qui est posé comme problème, c'est le quartier et sa trame, ses habitants, certaines pratiques. Pourtant, la solution est une solution de l'espace public. L'axe Moncey, allée plantée instaurant enfin de l'ordre dans la trame urbaine, reflète un rôle régulateur que les espaces publics ont depuis longtemps été appelés à jouer, notamment dans des quartiers jugés trop denses et insalubres. Les références à l'hygiénisme, au besoin d'aérer et de dédensifier le quartier, traduites dans la métaphore du poumon vert l'illustrent. Les propos de l'élu Muradian en 1994 montrent bien l'importance des espaces publics. Sur le quartier, il est surtout important de détruire, de dédensifier et d'apporter une qualité urbaine par l'espace public, plutôt que des éventuels nouveaux programmes immobiliers.

Cette lecture amène au constat que les deux scénarii en discussion au sein de la Commission, s'ils sont bien opposés dans leur rapport normatif au quartier, impliquent tous les deux de l'espace public au cœur de leur projet. Cela illustre déjà cette plasticité de l'espace public en tant que catégorie de l'action publique, capable d'être modulée et d'articuler des visions du monde (bon, du quartier) à des bouts opposés du spectre.

### **7.2.3 La Commission Moncey et le projet de requalification du quartier**

La Commission Moncey a été un lieu de discussion qui a réuni élus, techniciens, acteurs locaux et des experts invités en séance plénière six fois entre juillet et décembre 1997. Son but était de remettre à plat la discussion opposant réhabilitation et rénovation. La commission constitue un aboutissement de manœuvres de plusieurs acteurs plaidant pour une sortie rapide de l'impasse.

Une démarche de développement social urbain avait démarré dans le secteur début des années 1990 et lors de l'arrivée de Raymond Barre à la tête du Grand Lyon, l'activité d'un ensemble d'acteurs institutionnels et locaux s'intensifie (Olivier, 2005). Cet ensemble d'acteurs (techniciens du Grand Lyon, quelques élus, résidents) mène informellement une activité d'échange d'informations et de lobbying pour une intervention urgente dans le quartier, certains explicitement contre les projets de démolition. C'est aussi à ce moment que le Comité d'habitants s'empare graduellement de la question, élargissant leur champ de revendications. Le chef de projet DSU y a joué un important rôle, en formant un membre au jargon technique de la politique de la ville et du projet urbain, ainsi qu'à l'ensemble des projets prévus (membre associatif, entretien du 24/07/2013 ; technicien, entretien du 09/12/2014)<sup>261</sup>. Après une visite du quartier au début de son mandat, le maire, selon un enquêté (membre associatif,

---

<sup>261</sup> Le comité des habitants et des commerçants a sa genèse dans le Comité espace libre, formé pendant la mobilisation pour l'aménagement temporaire devant l'école Painlevé. Il évolue vers des prétentions plus amples, tout en refusant d'être encore une association œuvrant dans le quartier. Ils revendiquent clairement un rôle politique, de médiation entre le quartier et la sphère politique et technique, n'étant pas un acteur « du social » (membre associatif, entretien du 24/07/2013).

entretien du 24/07/2013), aurait été convaincu du besoin d'une intervention forte et dans des courts délais. Devant les difficultés que la ZAC du CLiP avait rencontré, les effets du chantier et des années d'incertitude et les difficultés de mise en œuvre du reste du projet de la percée, cette coalition naissante réussit à rouvrir le débat sur le bien-fondé de l'axe Moncey. Un technicien engagé dans le processus mitige une lecture trop linéaire entre ces voix et la mise en œuvre de la Commission Moncey :

*« Non, je pense que c'est un ensemble, ce n'est jamais [une cause linéaire]. Oui, oui, c'est vrai que le fait qu'à l'arrivée de Raymond Barre, un peu de manière pragmatique, j'avais expliqué et surtout dit tous les inconvénients de ne rien faire... Les habitants, le comité Espace Libre, le comité d'habitants aujourd'hui, ce n'était juste plus possible, c'est-à-dire que les bailleurs n'entretenaient plus en disant que de toute façon ça allait être démoli, donc on n'entretient pas. Sauf qu'il y avait des gens qui vivaient dedans dans des conditions dans des immeubles qui avaient quand même été réhabilités dans les années 80 donc qui n'étaient pas dégradés au départ mais qui n'étaient pas entretenus [...]. Voilà tout ce discours n'était plus acceptable pour les habitants, donc c'est ça le point de départ. Et le fait que Barre et Comparini, madame Comparini qui était adjointe politique de la ville, du coup ils ont été sensibles à ces arguments-là de dire, on ne peut pas rester en l'état, donc il faut faire quelque chose et plutôt que de partir sur... Et donc mise en place de la Commission Moncey avec cette idée de croiser les regards, donc il a eu l'audition de pas mal d'acteurs, aussi bien habitants, sociologues, historiens, etc., pour enrichir la réflexion de tous, notamment des élus, et après pour élaborer plusieurs scénarios. Donc ce qu'on peut dire, oui, c'est une... aujourd'hui on parle de co-construction avec les nouveaux contrats de ville mais là on était dans la co-construction parce que chacun met des arguments et au final c'est Barre qui a tranché, voilà » (technicien, entretien du 09/12/2014).*

Indépendamment du lien de causalité exacte, sa conséquence est néanmoins bien importante : *« moi j'ai perçu, seulement à partir de 1996, qu'au-delà d'un problème d'urbanisme, c'était vraiment un problème social »* (Henry Chabert, entretien du 23/05/2005 dans Olivier, 2005, p. 91). Une telle affirmation de la seule dimension urbanistique dans la formulation du problème de la percée doit néanmoins être tempérée : les implicites vis-à-vis l'existence d'un quartier « méditerranéen » et notamment des grands regroupements en face du CLiP relèvent bien d'une question sociale. Muradian, qui avait toujours défendu la solution de l'axe, affirmait à la même Laure Olivier (2005, p. 92, entretien du 16/05/2005) : *« il y avait une vraie question sur l'identité du quartier et son ouverture sur la ville. En changement [sic] justement, la déconcentration de logements sociaux, la déconcentration ethnique »*. Néanmoins, cette reformulation de la question en tant que problème social rentame une discussion sur la meilleure solution à adopter par rapport au projet de l'axe.

Un premier moment, en 1996, consiste dans une expertise prospective (Natali & Rist, 1996) sur les effets prévisibles de chaque scénario<sup>262</sup> et la conséquente recommandation opérationnelle, discutée dans un comité restreint de techniciens et élus (le Groupe de coordination d'urbanisme, GCU). La journée d'expertise réunit des techniciens de la Communauté urbaine et de l'Agence d'urbanisme, ainsi que des personnalités extérieures. Il s'agit d'une instance technique, où les élus et les résidents ne sont pas représentés. Le comité d'experts a déconstruit et discuté certains des arguments mis en avant pour justifier la démolition des îlots comme la meilleure solution d'un point de vue technique, a soulevé les atouts potentiels du quartier et a discuté les impacts de chaque scénario. Il n'y a pas d'unanimité quant au scénario à élire, mais il y a un consensus quant à la nature politique, et non technique, de la décision à prendre, de manière urgente compte tenue des impacts négatifs de « l'attentisme » :

*« En conclusion, les experts s'accordent à dire qu'il est urgent de « faire quelque chose ». Au-delà de la question de la démolition des deux îlots il est nécessaire d'avoir une approche globale et à long terme pour assurer la pérennité de toute action engagée. Tout type de projet est techniquement réalisable, à la seule condition qu'une position politique claire soit apportée par les élus permettant de phase dès aujourd'hui des actions sur le quartier. Le conflit majeur qui existe entre les différents experts est d'ordre « conceptuel » quant à la valeur potentielle qu'ils accordent ou non au quartier et à l'espace urbain projeté. Par ailleurs, ils s'accordent pour affirmer qu'à l'échelle du Grand Lyon le caractère « commerce méditerranéen » et « village » du quartier est une valeur ajoutée. Ainsi les experts estiment que la question de l'axe ou pas, doit être tranchée par la politique parce qu'il n'existe aucun élément technique décisif » (Natali & Rist, 1996, p. 3).*

Tout aussi important, les experts soulignent que n'importe quelle soit la solution adoptée, la qualification des espaces publics ainsi créés, et donc la définition de leur vocation, est un enjeu majeur (Groupe de coordination d'urbanisme, 1996). Je reproduis le tableau comparatif des deux scénarii qui a résulté de cette démarche prospective (voir page suivante).

Le tableau transparaît une réécriture du problème, où les seuls termes démolir ou pas démolir sont remplacés par une discussion de la portée plus générale du problème. L'élément particulièrement intéressant concernant les questions des espaces publics et des usages est, à mon avis, la manière dont les deux scénarios sont ramenés à une question d'échelle : « proximité et quartier » versus « agglomération et centralité ». A ces échelles correspondent aussi des logiques distinctes en termes de prise en compte des usages : l'une passant par la continuité, demandant éventuellement des enquêtes sur

---

<sup>262</sup> Au nombre de trois : maintien des deux îlots, destruction d'un seul îlot (celui derrière le CLiP) ou destruction des deux îlots.

usages existants pour affiner la programmation ; l'autre passant par un exercice d'invention et de rupture avec le quartier.

**Tableau 2- Tableau comparatif des scénarii du GCU**

Critères	Scénario n° 1 « maintien de l'existant »	Scénario n° 3 « réalisation de la percée Moncey »
Echelle d'intervention privilégiée	Le quartier La proximité	L'agglomération La centralité
Rôle de l'espace public et de la voirie	Espace de proximité Espace de relation fonctionnelle avec l'environnement du quartier (liens entre des quartiers centraux différenciés)	Axe Moncey : - Rôle essentiellement symbolique - Affirmation de la centralité (au détriment de la proximité)
Dimension culturelle du projet	Potentiellement forte (« le village »)	A inventer
Programme d'actions	A affiner (par analyse des usages actuels ?)	A élaborer (espace public majeur nouveau)
Effets socio-économiques	Mutations limitées Améliorations qualitatives de l'existant (conditions de vie de la population, activité économique)	Mutations fortes, sur les plans : - Spatial et social - De la population et des activités Disparition à terme du quartier ?
Coût indicatif à court-terme	40 MF	120 MF
Contraintes de mise en œuvre	Communication : affirmation forte de l'abandon du projet de percée Crédibilisation par la mise en œuvre rapide d'actions visibles d'amélioration de l'existant	Communication : affirmation de la réalisation du projet de percée Affichage des moyens financiers Mise en œuvre à court terme d'actions significatives du projet

Source : Groupe de coordination d'urbanisme (1996)

Les experts se sont aussi livrés à l'exercice d'identifier les objectifs urbains qui se posent au quartier, dont la compatibilité n'est pas évidente et qui n'indiquent pas automatiquement quel scénario serait à élire. Ils sont

*« Conforter l'activité économique existante ; ouvrir le quartier sur son environnement ; concevoir le quartier et l'espace urbain (et notamment la rue Moncey) comme des séquences d'un parcours urbain ; qualifier l'espace public après avoir précisé sa vocation ; amplifier la réhabilitation de l'habitat ancien ; valoriser le patrimoine bâti existant ; offrir aux résidents actuels des possibilités plus grandes de mobilité résidentielle ; promouvoir une plus grande mixité sociale »* (Groupe de coordination d'urbanisme, 1996).

Encore une fois, par une telle formulation, les experts essayent de recentrer le regard sur l'action publique sur le quartier, en révélant l'ampleur des choix à faire et les manières sinueuses dont ils peuvent ou pas interagir avec les deux scénarii d'aménagement. Cela revient à affirmer la nature politique de la question.

C'est cette affirmation de la dimension politique du problème qui justifie le renvoi de la décision au sommet de la Communauté urbaine. La décision (Groupe de coordination d'urbanisme, 1996) est jalonnée comme un choix entre la création d'un espace public majeur dans cet endroit central de l'agglomération et le confortement d'une identité de quartier forte et déjà existante. La capacité financière à intervenir à court terme devrait être l'autre grand critère de décision. C'est dans ce cadre que la présidence du Grand Lyon décide d'instaurer la Commission Moncey (Couturier, 1996). A ce moment, il semble avoir déjà une réussite du décantonnement du débat de la seule sphère urbanistique. Selon le compte-rendu de la première réunion de la Commission :

*« M. CHABERT introduit la réunion et dit l'importance d'un résultat rapide des travaux du groupe pour arriver à une solution opérationnelle [...] sans se borner aux seules approches urbanistiques ou architecturales. C'est la dimension globale qu'il faut prendre en compte en y intégrant les questions d'identité, de mixité sociale et fonctionnelle, ainsi que la mémoire du quartier »* (Agence d'urbanisme du Grand Lyon, 1997, p. 1).

### **7.2.3.1 Les deux scénarii en discussion et les arguments mis en avant**

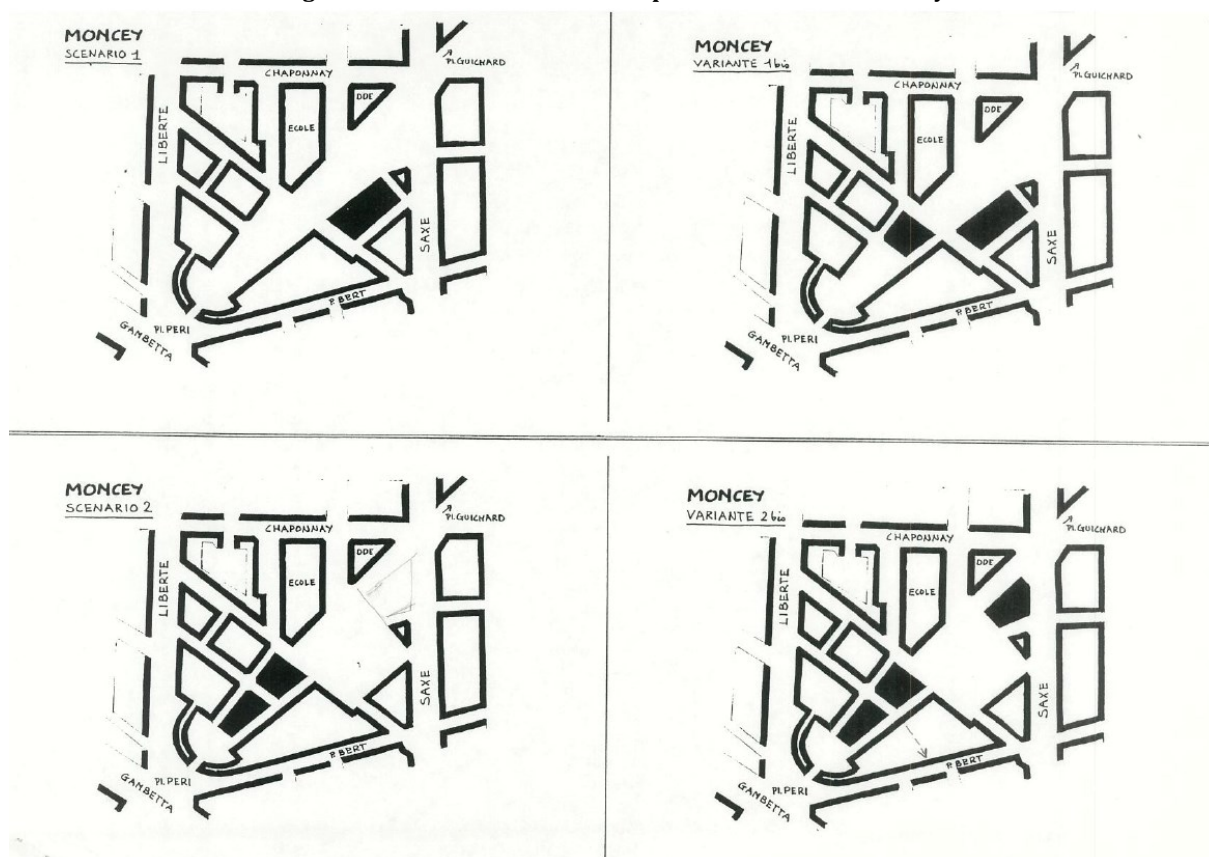
Ces discours soulignent les effets néfastes de l'incertitude pesant sur le quartier (« *l'attentisme* ») et en reconnaissant certains atouts du quartier capables de contribuer à l'enjeu majeur de son ouverture à l'ensemble de la ville (notamment son offre commerciale). Leur but est de nuancer des représentations liées à la fatalité de démolition comme la seule solution possible. Cet effort d'objectivation des perceptions est poursuivi au sein de la Commission, où des experts et techniciens présentent plusieurs données sur le quartier. Cette objectivation technique du quartier, et la discussion des répercussions des scénarios permet de mieux paramétrer la décision politique à prendre. Elle représente aussi un recadrage de la discussion (des deux scénarios) dans une approche plus globale au quartier, et non seulement à la sphère stricte d'un démolir/non démolir.

Des deux scénarios mis en concurrence, l'un prônait l'achèvement de l'axe Moncey, l'autre l'abandon des plans de démolition, la réhabilitation du logement et le lancement d'actions dans les domaines social et économique.

Le scénario de l'achèvement à court terme impliquait la démolition des deux îlots entre la « brèche » du CLiP et la Rue Villeroy, ainsi que l'aménagement de l'îlot Saint-Jacques entretemps démolit (dans le cadre du projet de la percée) pour donner lieu à un mail planté. Le reste du quartier serait réhabilité, la ZAC Saint-Jacques était maintenue pour que le bâtiment ainsi construit puisse accueillir les familles délogées par la démolition. L'autre scénario gardait les deux îlots en question pour s'engager dans la requalification globale du quartier dans sa forme urbaine actuelle, pour la durée. Cette requalification globale regroupe des actions d'aménagement d'espace public, voirie et de la construction, la réhabilitation de l'habitat, de dynamisation du commerce, de développement social et de communication du plan lui-même. La ZAC Saint-Jacques

serait abandonnée dans ce scénario. Dans les deux scénarios, le prolongement de la rue de l'Épée, créant une nouvelle transversale à la rue Moncey, était envisagée, mais la décision serait à prendre plus tard (on a fini par ne pas le faire).

Figure 165 - Les scénarii discutés par la Commission Moncey



Source : Archives communautaires de Lyon, cote : 3956W419

Entre juillet 1997 et février 1998 (date de l'annonce de la décision), la Commission a analysé les alternatives à travers une pluralité de « thèmes d'analyse » (Communauté Urbaine de Lyon, DDU, DPU, UTC, 1997). Ces critères étaient notamment l'échelle et vocation du projet (la tension agglomération/centralité versus quartier/proximité) ; l'image culturelle, l'identité de quartier et le patrimoine urbain ; le rôle du quartier dans la ville et les relations à d'autres quartiers ; la mixité des populations et le lien social ; la fonction commerciale méditerranéenne ; la faisabilité (ressources, procédures) ; et les contraintes de la mise en œuvre, dont le relogement, le phasage et rythme de réalisation et la communication. Cette multi-dimensionnalité des critères exprime bien le changement de perception de la part des décideurs. Ces critères permettaient de mieux répondre aux questions qui avaient structuré le début des discussions au sein de la Commission (Agence d'urbanisme du Grand Lyon, 1997). Est-ce que la densité pose problème, est-elle source des problèmes qui se vérifient dans le quartier ? Faut-il un poumon vert dans ce quartier pour qu'il respire, vus sa densité et minéralité ? Est-ce que Lyon est prête à assumer l'existence d'un quartier méditerranéen en plein centre-ville ? L'enjeu de l'ouverture du quartier à l'extérieur exige-t-il la démolition des îlots ? Cette dernière ne risque-t-elle de déstructurer le quartier, en termes de la régulation sociale

entre les usagers, incluant la question du relogement, et en termes du tissu commercial, finalement l'un des plus grands atouts du quartier ?

Tout au long des travaux, quatre principes pour le développement du projet (indépendamment du scénario choisi) se dégagent : la valorisation du quartier et de son identité, la nécessité d'investir fortement et rapidement, assurer une place au quartier dans la ville (à travers le développement social, l'espace public, l'habitat et le commerce), et permettre le maintien de la population actuelle dans le quartier.

Pourtant, il est important de souligner que les scénarios ne sont présentés comme antagoniques que pour un horizon proche. Plusieurs documents d'aide à la décision de cette époque soulignent que l'idée de l'axe fait du sens spatialement, même si maintenant elle pourrait ne pas se présenter comme la meilleure solution. Cependant, engager la requalification du quartier n'empêchait pas la réalisation de l'axe à long terme (ex. Communauté Urbaine de Lyon, DDU, DPU, UTC, 1997).

En décembre 1997, la Commission émet son avis (Commission Moncey, 1997) :

*« il est apparu, pour beaucoup de membres, mais pas de manière unanime, que le scénario n°2 [non démolition] serait celui qui soulèverait le moins de difficultés (à l'égard du relogement par exemple) et qu'il conserverait le mieux son caractère au quartier Moncey [...]. La commission souligne l'importance, dans la mise en œuvre du projet urbain du quartier Moncey, du pilotage du projet, de sa conduite dans la durée et de sa communication. Il serait souhaitable que se poursuive le partenariat étroit avec les acteurs locaux concernés qui a été engagé dans le cadre des travaux de la commission Moncey ».*

Devant cet avis, Raymond Barre se décide pour le deuxième scénario en février 1998, bien qu'il ne fût son alternative préférée (de Chabert non plus, d'ailleurs). Ce choix est justifié par son plébiscite par les acteurs locaux et par le coût social de l'opération (notamment la démolition de « logements sociaux de fait » dans un contexte de pénurie de logement social dans la Ville). Laure Olivier (2005, p. 95) y voit aussi, toutefois, du « réalisme politique », qu'elle résume autour de trois dimensions distinctes : le temps, l'argent et le rôle de l'état.

D'abord, la poursuite de l'axe Moncey s'est rapidement révélée comme un projet à long terme, dont les obstacles seraient longs à surmonter. Aux relogements, il faudrait ajouter le temps des aménagements eux-mêmes. Par ailleurs, l'État manifestait ses réserves par rapport au projet, même si la subsidiarité lui empêchait une intervention directe. La rénovation impliquait, finalement, une lourdeur financière considérable. Malgré les consignes pour que les deux scénarios se rapprochent d'un point de vue de coût, pour que la décision se tienne sur d'autres critères, les ordres de grandeur n'ont jamais été équivalentes (la démolition coûtant au moins deux fois plus cher).

Le deuxième scénario est ainsi retenu, et on abandonne la possibilité de rebâtir l'îlot Saint-Jacques. L'ensemble de l'espace serait réaménagé dans un vaste espace



public, d'une surface d'environ de 9000 m<sup>2</sup>. C'est cet espace public qui sera nommé, après sa livraison, Place Djebraïl Bahadourian.

Dans cette décision, la reconnaissance d'une dimension sociale des problèmes du quartier va de pair avec la redéfinition de la composition ethnique du quartier comme atout, à travers le « identité méditerranéenne » (vocation commerciale, caractère villageois). C'est une toute autre écriture de la « ville internationale » qu'on voulait communiquer, par rapport au projet du CLiP, où le « ghetto » donne en quelque sorte lieu à un quartier cosmopolite. Cette réinterprétation des caractéristiques du quartier percole tout le projet de requalification.

### **7.2.3.2 Le projet de requalification et l'importance accordée aux deux réaménagements**

Le projet de requalification du quartier Moncey (Grand Lyon, 1999, p. 15) cherchait un « *aménagement adapté* » pour ce « *quartier ancien* » qu'il délimitait par la rue Paul Bert, la place Gabriel Péri, le cours de la Liberté, la rue Chaponnay et l'avenue Maréchal de Saxe. Il était guidé par les quatre grands principes identifiés au sein de la commission : valoriser le quartier et son identité, investir fortement et rapidement, donner une place au quartier dans la ville et permettre le maintien de la population. Le projet comprenait l'aménagement de la future place Bahadourian, le réaménagement des voiries du quartier, la réhabilitation de logements, la construction d'un nouveau bâtiment clôturant la place Bahadourian côté avenue de Saxe, le réaménagement de la place Gabriel Péri et des activités de développement social et économique. Le prolongement de la rue de l'Épée (que mènerait à la démolition de certains bâtiments) était toujours en étude.

Si le projet mentionne l'aménagement des deux places, l'importance qu'il leur accorde est bien distincte. La place Bahadourian est la première action à être présentée et ceci indépendamment de toute autre mesure. L'aménagement avait pour objectifs la diversification des usages, la sécurisation et le confort de la sortie de l'école et la continuité des cheminements piétons entre les places Péri et Guichard (Grand Lyon, 1999, p. 16). Cette idée de continuité des cheminements remplace le projet de la percée. A son tour, l'aménagement de la place Gabriel Péri n'est présenté que comme quelque chose de connexe. Le document se limite à affirmer son existence et le contexte de sa réalisation. Aucune préconisation programmatique n'était donnée à ce moment. Les deux aménagements n'ont donc pas été considérés au même degré, celui de Gabriel Péri étant dans un rapport d'extériorité ambigu par rapport à l'ensemble du projet.

Ce passage par l'histoire récente de l'urbanisme du quartier et notamment par la Commission Moncey a révélé comment la perception de la bonne solution pour le quartier a évolué en exigeant une évolution analogue du diagnostic du quartier et la naissance d'une coalition discursive alternative à celle qui dominait le débat auparavant. Néanmoins, il reste important de souligner que ce changement du discours prévalent

n'est pas consensuel (de la même manière que le précédent ne l'était, certes), et notamment que certains élus et riverains<sup>263</sup> continuent à se méfier de la légitimité d'un quartier « méditerranéen » en centre-ville.

La manière dont le projet de requalification a été formalisé surgit comme une très forte contrainte aux phases subséquentes de programmation et conception de la place Djebraïl Bahadourian, en déterminant sa vocation. Elle est aussi très claire dans la centralité de cet aménagement dans l'ensemble des mesures du projet. La place Gabriel Péri y prend une place plus accessoire, ce qui constitue une première piste pour interpréter les différences si marquées entre les deux aménagements.

### **7.3 LE CONTEXTE SOCIO-SPATIAL**

L'objectif de cette entrée « contexte socio-spatial » dans l'analyse est de faire émerger des éventuelles contraintes aux processus, capables d'influencer différemment les deux processus étudiés : pas de monographie, donc.

Il me semble qu'il y a deux différences fondamentales entre les deux espaces. La première découle de la situation préalable aux aménagements. Le terrain où la place Bahadourian était le résultat de démolitions et était composé d'aménagements temporaires et d'un parking sauvage. Il n'avait jamais été « conçu ». L'espace restait à inventer, ainsi que ses usages. La prise en compte de ces derniers découlerait ainsi beaucoup plus d'une anticipation, d'une projection. Certes, cela est le cas dans tout projet, mais ici le système d'action serait globalement privé d'avoir une position réactive vis-à-vis des dynamiques d'usages existantes. Inversement, à Gabriel Péri, cet espace non seulement existait déjà en tant que « la place du pont », mais il était en plus très fortement marqué par des dynamiques d'usage très particulières depuis plusieurs décennies. Pour ce processus, alors, l'existant pouvait jouer un rôle bien plus structurant que sur la place Bahadourian. Cette fréquentation forte de Gabriel Péri était d'autant plus problématique que l'ensemble de l'espace devant le CLiP était occupé par les emprises du métro et des vastes jardinières. Il ne restait que des canaux de 1,5 à 2 mètres de largeur pour les déplacements et le séjour.

La deuxième différence importante tient à la localisation des deux espaces. La place Bahadourian est un grand espace localisé en plein quartier Moncey, qui organise le passage vers le tissu urbain plus structuré à partir de l'Avenue de Saxe. Il était aussi prévu qu'elle soit une place à « quatre murs », grâce à la construction d'un immeuble, précisément du côté de l'avenue de Saxe (cf. la variante 2bis du scénario illustré dans la section 7.2.3.1). La place Gabriel Péri, inversement, est un carrefour de plusieurs voies importantes de la rive gauche du Rhône. Elle est espace charnière entre différents quartiers, départagée entre deux arrondissements. Du fait de sa localisation entre

---

<sup>263</sup> Les avis des acteurs locaux entendus à la Commission n'étaient pas consensuels. Du côté des riverains, les commerçants du cours Gambetta et le propriétaire du magasin Bahadourian étaient notamment en faveur de la démolition des deux îlots.

plusieurs quartiers et de l'importance des voies qui la traversent, il semble moins évident de définir sa vocation et son appartenance à un quartier donné.

#### **7.4 LE PROCESSUS DE PRODUCTION DE LA PLACE DJEBRAÏL BAHADOURIAN : CONSTRUCTION DU PROBLEME, PROCESSUS DE PRODUCTION ET JUSTIFICATIONS**

« Une vraie place de quartier » : c'est la manière dont on affiche le dessein de la place Bahadourian dans la présentation du projet de requalification du quartier (Grand Lyon, 1999, p. 15). La consigne a été globalement respectée, mais ce passage ne se fait pas automatiquement. Le processus d'aménagement de la place a suivi la structuration globale dessinée par le SEP du Grand Lyon. Ainsi, il est piloté par un chef de projet de ce service, travaillant de près avec le chef de projet Développement social urbain local. Les comités de suivi politique et technique sont mis en place. La nette séparation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre est toujours d'actualité. Pourtant, si les préconisations de programme sont maintenues au fil du processus, la manière dont elles seraient spatialisées par la maîtrise d'œuvre est resté en ouvert.

##### **7.4.1 L'enquête sur les usages et la construction du programme**

Les partis-pris de l'aménagement sont explicités dans le cahier des charges passé aux bureaux d'études pour l'enquête aux usages, où la notion d'une place de quartier est encore structurante (Urbanis Partenaires, 1998). Son périmètre inclut la place Gabriel Péri et l'ensemble du quartier Moncey. Elle a répertorié une pluralité d'usages dans le secteur, très codifiés et rarement sources de conflits. L'étude sépare clairement les pratiques qui relèvent des « hommes debout » et du marché à la sauvette place Gabriel Péri, où les usagers sont extérieurs au quartier, et celles des autres usages, menés par des habitants ou usagers des services du quartier, voire des individus rendant visite à des connaissances. On repère des discussions entre amis et voisins, les palabres, les jeux d'enfants, les rassemblements de jeunes, les vendeurs de menthe, aussi bien que les pratiques de *deal* et autres activités illicites. L'enquête prend un soin particulier dans la spatialisation de ces usages. S'agissant d'un aménagement *ex nihilo* dans un espace majoritairement voué au stationnement automobile, des usages y étaient presque absents, excepté pour les quelques sous-espaces aménagés temporairement (un terrain de sports, une aire de jeux pour enfants, un espace pour palabrer). Cette description soignée de la spatialisation des usages permet de spéculer sur l'intérêt et la probabilité de leur installation sur la future place. Les auteurs de l'étude sont péremptores lorsqu'ils soulignent la différence sociologique des usages sur Gabriel Péri et le reste du quartier et qu'il serait peu probable qu'ils soient relocalisés sur Bahadourian.

Les auteurs font encore référence aux places Gabriel Péri et Ballanche, dont les usages sont très liés. L'aménagement de la première pourrait contribuer à une éventuelle délocalisation du marché à la sauvette et est perçu comme fondamental pour l'ouverture du quartier. Ballanche, endroit où des conflits d'usage sont répertoriés dès

que le marché à sauvette s'étend ou lorsqu'il est expulsé de Gabriel Péri, dépendrait de l'aménagement de cette dernière pour voir confirmée sa vocation d'espace de quartier et de flux d'entrée et sortie du quartier.

Par ailleurs, l'enquête permet une première auscultation des attentes de la population, en identifiant sept demandes prioritaires : la suppression du parking<sup>264</sup>, la propreté du quartier, le renforcement de la fonction de square, le maintien de jeux, le maintien et le renforcement des fonctions de repos et de détente, le développement de l'animation du quartier et, enfin, la végétalisation de l'espace.

On retrouve l'ensemble de ces préconisations dans les cahiers des charges passés aux concepteurs (Grand Lyon - DGDU - DO - SEP, 1998a, 1998b) : le privilège de la dimension locale de l'aménagement et le pari de la végétalisation, la continuité piétonnière et la sécurisation de la sortie de l'école. Pour répondre aux usages, le programme est allé un peu plus loin, en essayant de cerner l'équilibre que les propositions devraient atteindre. Ainsi, l'espace devrait permettre la mixité des usagers à travers une diversité de lieux et d'usages, tout en évitant la fragmentation en sous-espaces trop cloisonnés. Il est énoncé aussi l'éventail des espaces à pourvoir : des lieux calmes et ombragés de rencontre et de palabre pour les adultes et des lieux de discussions pour les adolescents, un terrain de jeux et un autre de sports enfants et adolescents et un square plus grand que l'existant. Les croisements de la voirie, l'animation commerciale, les liaisons quartier-ville devraient aussi être pris en compte. Enfin, les matériaux, végétaux et mobiliers devraient prendre en compte l'identité du quartier, tout en assurant leur durabilité et facilité d'entretien.

Cette première phase du processus d'aménagement ne vient donc pas questionner le bien-fondé de l'aménagement de la place, ni les lignes majeures de son aménagement. L'enquête sur les usages et la rédaction du programme particularisent les desseins globaux venant du projet de requalification, sans les remettre en question.

Il faut rappeler que ce projet de requalification est venu suite au renversement de la position de l'agglomération vis-à-vis du quartier. La Commission Moncey avait permis qu'une nouvelle attitude vis-à-vis Moncey s'installe : respectant l'identité du quartier, adressant les dimensions socioéconomiques du problème. L'aménagement de la place Bahadourian était le symbole majeur de cette nouvelle attitude. Ainsi, la remettre en cause aurait questionné cette nouvelle posture du Grand Lyon. En outre, le système d'acteurs qui avait réussi à changer la situation restait en place avec, notamment, une forte présence du comité d'habitants et commerçants du quartier, qui fonctionnait comme une instance de mobilisation et revendication importante.

Enfin, les spécifications pour les sous-espaces à inclure ne contredisaient pas les grands principes du projet de requalification et ils s'appuyaient sur les quelques

---

<sup>264</sup> Le projet de requalification du parking prévoyait la construction d'un immeuble fermant le quatrième côté de la place. Un parking devrait être réaménagé à son sous-sol. Pourtant, l'immeuble n'a jamais été construit.

préexistences dans l'espace, ce que renforce cette perception de cohérence et continuité globales du projet.

#### **7.4.2 La conception de l'espace, la concertation et le chantier**

Le choix du maître d'œuvre se fait suite à un marché de définition disputé par quatre candidats. Pendant le processus, une exposition des quatre finalistes a été organisée, pour que les habitants puissent connaître les différentes propositions et en donner leur avis. La proposition de Samuel et Helms a été plébiscitée.

La synthèse faite de cette concertation préalable souligne plusieurs aspects (Grand Lyon - DGDU - DO - SEP, 1999). En premier, que le bien fondé du projet n'est pas questionné, même si on souligne que la priorité doit être accordée au logement et que certains s'opposent à la construction du nouvel immeuble. Deuxièmement, est exprimé le souhait de voir la place comme un support pour des usages divers et festifs, comme une manifestation de l'ambiance méditerranéenne et de la mixité sociale. Pourtant, la troisième conclusion de la concertation concerne la crainte de certaines nuisances, bruit ou la venue des usages de Gabriel Péri. Selon la chef de projet du SEP, c'étaient notamment les riverains habitant avenue de Saxe qui exprimaient cette crainte-ci (entretien de Monique Saimbron [nom fictif] dans Vareilles, 2006, pp. 378-394). La synthèse de la concertation fait encore référence à un désir de bonnes liaisons piétonnières Péri-Guichard, y compris l'amélioration de la placette Ballanche. La limitation du stationnement et de la circulation inquiète plusieurs résidents et commerçants, pas toujours pour les mêmes raisons. Enfin, la synthèse exprime le souhait pour des matériaux de qualité et d'un bon éclairage et de l'eau, sans qu'elle n'apporte de risques.

Le jury est aussi favorable au projet de Samuel et Helms (Ville de Lyon - Cabinet du Président, 1999). Il avait élu deux projets comme les mieux travaillés. L'autre projet n'a pas été retenu à cause de son caractère « *un peu trop « lyonnais » et sans grande originalité par rapport à la vocation méditerranéenne du quartier* ». Le projet lauréat, lui, serait « *bien adapté au contexte sociologique et aux différents usages* ». Cette référence au caractère excessivement lyonnais de la proposition battue est importante. Elle démontre la nouvelle attitude vis-à-vis de la « méditerranéité » de Moncey qui était, par ailleurs, un élément mis en avant dans l'argumentaire du projet gagnant (Eva Samuel architecte et associés et al., 1998).

La proposition de Helms et de Samuel est proche de l'espace qui a été construit. Il est revêtu dans sa quasi-totalité d'un dallage en calcaire claire, s'étendant d'une façade à l'autre, y compris sur les voies. Au centre de la place, un espace vide est entouré par des sous-espaces/équipements voués à des usages spécifiques : un square avec une aire des jeux et des bancs, entouré par des buissons sur quatre côtés et un muret du côté place ; des tables de ping-pong ; un terrain de sports et une aire à jeu de boules ; un coin à palabres, avec des bancs en pierre, quelques-uns sans dos, et des arbres parsemés. Et des tasses d'eau aux jets très faibles. Trois des bords de la place ont des mails plantés et

des bancs. La façade commerçante est la seule à ne pas l'avoir, pour faciliter l'accès aux commerces. Enfin, la place a deux toilettes publiques.

L'identité méditerranéenne du quartier a été un principe structurant de la solution adoptée. Cela se retrouve notamment dans le choix des matériaux et des essences végétales et dans l'importance accordée au sol et à l'eau. Il s'agit d'une interprétation nouvelle de l'identité méditerranéenne très associée à l'offre commerciale du quartier et à l'origine de ses habitants. Faire un espace méditerranéen devient, ici, aussi une option esthétique et une idée d'un rapport à l'espace, voire d'un usage. Les extraits qui suivent illustrent cette affirmation, d'abord par rapport à l'eau, puis par rapport au sol :

*« L'idée c'était effectivement d'évoquer une ambiance méditerranéenne, pas avec un bassin, mais juste avec l'eau qui coule, comme la Méditerranée... C'était plutôt une référence à l'art arabe, où ce qui compte c'est le chant de l'eau et ce n'est surtout pas le jaillissement, comme en France, c'est l'inverse. Et donc moi je voulais vraiment cette petite perle d'eau qui est très méditative [...] (concepteur, entretien du 07/02/2014).*

*« Par exemple, pour ce sol en calcaire, je voulais que ce soit des grands modules, et puis c'est du calcaire. A Lyon il n'y a pas de calcaire, à Lyon il y a du granite. Et la raison pour laquelle je voulais du calcaire, c'est que le calcaire évoque, pour moi en tout cas, [quelque chose de] beaucoup plus doux, quelque chose qui est de l'ordre du sable, de la sédimentation, de l'alluvion, de la mer... De la côte, de la Méditerranée, du sable, voilà c'est ça, donc c'est la Méditerranée [...]. Pour cette place, [le calcaire] permettrait ce sentiment de cette douceur méditerranéenne [...]. Evidemment, on voulait que les voitures puissent rouler dessus même en changeant de modules. Mais voilà, ce qui était important, c'est ce qu'y ait quand même des grands espaces, ce qui était aussi important c'est que la place ne soit pas figée dans son usage habituel mais qu'elle puisse accueillir d'autres usages, comme un marché, une grande fête, des choses comme ça. Donc à chaque fois, [on a] des sollicitations mécaniques différentes donc il a fallu trouver – et ça a mis très longtemps ! – un équilibre entre l'économie du projet et cette technicité du sol [...] » (concepteur, entretien du 07/02/2014).*

Le sol est par ailleurs perçu comme un élément que, dans un cadre culturel méditerranéen, offre de prises autres que le seul déplacement : *« dans l'espace méditerranéen, le sol n'est pas seulement vécu comme un lieu pour marcher, mais aussi un lieu pour le corps : rester debout à parler, s'accroupir, s'asseoir »* (Eva Samuel architecte et associés et al., 1998). Les bancs en pierre du coin à palabres étendent cette vision du caractère méditerranéen à travers la pierre et la fonction pratique du sol.

La prise en compte de l'identité du quartier, pourtant, ne saurait pas se résumer à une simple interprétation stylistique de ce qu'est un espace méditerranéen. Les concepteurs ont aussi dû trouver une manière de répondre aux différents éléments

programmatisques en termes de sous-espaces, associables à différentes catégories de la population riveraine. Encore une fois, le sol est un outil-clé pour en répondre.

*« Le projet consiste à rechercher la continuité du sol et des façades en arrimant l'un à l'autre : la place commence au pied des immeubles et se développe vers l'autre rive. Elle est constituée d'un grand dallage en pierre qui s'étire d'un bout à l'autre. [...] Il faut] éviter l'insularité que produit la ceinture d'enrobé. Cette situation de continuité nous semble être nécessaire pour fédérer des immeubles différents et favoriser leur ouverture sur la place : créer les conditions d'une « intériorité urbaine » [...]. Ce sol de pierre est engravé régulièrement par les plantations et les espaces de jeux ou de promenade. Les surfaces pourraient évoluer en fonction des besoins et de l'évolution de la population, sans qu'on change le principe d'accroche aux façades » (Eva Samuel architecte et associés et al., 1998).*

Le caractère unitaire du sol permettrait de contrer la tendance naturellement fragmentée du programme, qui imposait plusieurs sous-espaces.

*« Du coup, l'idée d'avoir ce grand sol permettait de faire comme des espèces d'inclusions dedans. J'ai une photo absolument merveilleuse [...] qui avait été faite par l'entreprise quand il n'y avait encore rien [...]. Il n'y a pas encore d'arbres, de mobilier ni tout, le sol était pratiquement fini et on voit le grand sol avec juste toutes les réservations, les creux. Cette photo est vraiment magnifique, parce qu'elle parle bien de l'unité qu'on recherchait » (concepteur, entretien du 07/02/2014).*

Questionné sur la possibilité de répondre à la pluralité de demandes et d'attentes existantes par d'autres moyens, l'enquêté approfondit l'importance des sous-espaces et du sol unitaire. L'équilibre entre les deux permettrait de les concilier, en évitant des conflits d'usage, tout en faisant communiquer les différents publics :

*« Non, parce qu'après ça crée des conflits, des conflits d'usage. Ça aurait été plus facile à aménager, mais la société n'est pas du tout permissive... Si vous regardez en Hollande, la cour d'école est dans la rue, dans l'espace public, il n'en a même pas besoin de clôture. Mais chez nous, je ne sais pas, on n'a pas cette mentalité ; tout doit être garanti, les intérêts de chacun doivent être garantis. Donc nous, l'idée, c'était de les garantir mais quand même de pouvoir les faire communiquer... Mais je pense que c'est peut-être qu'il aurait fallu dans ce cas-là plus construire et en fait, on ne voulait pas non plus faire trop de séparation, du coup c'est le végétal qui a joué ce rôle d'interface pour pouvoir organiser les pas, tout simplement... » (concepteur, entretien du 07/02/2014).*

Ce serait aussi, pour l'équipe, une manière de combattre une éventuelle surdétermination des usages par l'aménagement des sous-espaces. Pour l'enquêté, le bon équilibre entre la mise en place d'objets et de sous-espaces et la place laissée à une liberté des usages serait à trouver à partir :

*« (...) d'une appréciation culturelle, c'est-à-dire qu'une solution qui est valable à un endroit ne sera pas valable à un autre de la même façon, donc... Moi, ce que j'ai apprécié c'est qu'en amont on avait des indications, des bonnes indications, et si on interprétait ce qui était donné... C'est ce qu'on a fait [...]. Mais du coup c'est plutôt que cette limite, c'est une négociation et je ne sais pas comment dire... J'ai envie de parler de la loi, la loi elle doit garantir l'intérêt général qui prime sur les intérêts particuliers. En même temps, on ne va pas empêcher des intérêts particuliers, donc il ne faut pas se tromper dans la hiérarchie. Et après, le curseur, lui, il est culturel [...]. En fait, c'est une façon de dire, il faut la loi, la règle, le dispositif spatial. Ils donnent des indications de ce qu'on attend de vous, donc il faut juste les induire » (concepteur, entretien du 07/02/2014).*

En avançant ce grand tapis de calcaire d'où les sous-espaces émergent, le projet permettrait que l'unité l'emporte sur le risque d'un espace fragmenté. L'unité a été recherchée aussi par l'évitement de ce que les concepteurs décrivent comme un excès de dessin. L'objectif était que l'espace induise, sans pour autant trop déterminer, les usages. L'équipe de projet fait ainsi référence à une envie d'effacement du geste du concepteur, en prenant comme modèle les architectures vernaculaires de la méditerranée (et, dans l'occurrence, aussi à des architectes portugais, notamment à Siza Vieira) :

*« [Sur l'espace de la place avant l'aménagement], il y avait des baignoles partout, partout... Oui, [il y avait] une petite partie avec un enclos [les terrains de sport et de jeux], c'est vrai... [Mais] non, ce n'était pas trop précis, justement... En fait, pour moi, peut-être la chose importante que vraiment j'avais envie, c'est surtout qu'il n'y ait pas de dessin [...]. Pour qu'on ne voit presque pas qu'il y ait un architecte qui intervienne, les choses sont là et après les gens sont bien... Ça c'est vraiment important, alors les gens contre qui j'avais gagné, ils avaient fait vraiment tous beaucoup de dessin. Les paysagistes dessinent beaucoup trop, c'est très casse-pieds, moi je dirai à part le muret qui accompagnait la marche... » (concepteur, entretien du 07/02/2014).*

*« Moi, je dois quand-même vous dire, puisque vous êtes portugais, que mon inspiration était prise quand même chez Siza, au Portugal [...]. C'est bien, il n'y a pas beaucoup de dessin, le dessin il est juste là pour organiser, pour ménager les choses... » (concepteur, entretien du 07/02/2014).*

*« Pour moi, ce sont mes voyages qui sont les outils. C'est-à-dire [...], j'aime beaucoup l'architecture vernaculaire, j'aime beaucoup aller à des endroits où les architectes ne sont pas intervenus, je trouve qu'il y a une richesse inouïe des usages que tout le monde a tendance à stériliser. Et donc quand je dessine l'espace public je fais juste appel à mes voyages, ma mémoire, tous les gens*



*qui habitent, comment ils habitent... » (concepteur, entretien du 07/02/2014)<sup>265</sup>.*

Les concepteurs sont attachés à cette idée d'une appropriation « organique » de l'espace, pas trop déterminée par le projet. Elle réapparaît dans la description d'un autre projet de l'agence, une ZAC dont le cahier des charges pour les acquéreurs garantissait le droit d'occuper l'espace public :

*« (...) Histoire de permettre aux gens, comme ils le font partout, de mettre des pots de fleurs, des bancs, dans l'espace public, qui est à eux. Et le promeneur se sent d'autant mieux qu'il y ait des traces de cette occupation... [Je revendique] que le privé, commerçant ou pas, il occupe l'espace public. Il en est le premier animateur, c'est celui qui va nous donner envie de s'y sentir bien parce qu'il y habite déjà... C'est pour ça que Bahadourian avait été appelée « un séjour dans la ville ». C'est habité, c'est pour ça qu'on a agrandi les trottoirs, pour que les commerçants puissent les envahir. La catégorie privée n'est pas du tout malvenue, c'est un avantage de l'avoir, et toutes les spécificités ce sont des avantages sinon on fera tous les espaces publics pareils... D'où l'envie de l'augmenter pour l'école, comme un commerce, quelque chose qui amène une animation, qui permet des gens de pratiquer un espace ensemble, tous les parents qui attendent [la sortie de leurs enfants de l'école] » (concepteur, entretien du 07/02/2014).*

L'ensemble de ces propos montrent une valorisation de l'appropriation des espaces par les usagers, ce qui mène à des stratégies de conception qui essaient de la rendre possible, sans la déterminer. Toutefois, dans le cas de la place Bahadourian, cette valorisation de l'appropriation est mise en tension avec une envie, de la part de l'équipe, de souligner en plus de l'échelle urbaine de l'espace, l'échelle de quartier.

Nous avons vu comment tout au long des discussions autour de la requalification du quartier, l'enjeu de son ouverture à la ville était un objectif majeur. Des signes d'ouverture existaient déjà, notamment la fréquentation des commerces du quartier, tout particulièrement la grande épicerie Bahadourian. Toutefois, l'affirmation de la place en tant que place de quartier *et* de la ville n'était pas rendue explicite dans le cahier de charges des concepteurs (cependant, l'enjeu de l'ouverture du quartier y était bien explicite). Cette explicitation de l'échelle de la ville, concomitamment à celle du quartier, est donc une innovation par rapport au programme apportée par la maîtrise d'œuvre.

L'affirmation de la simultanéité des deux échelles se traduit formellement dans deux modalités de prise en compte des usages. D'un côté, les sous-espaces déjà mentionnés qui devraient offrir « *des possibilités d'appropriation plutôt que des espaces définis* » (Eva Samuel architecte et associés et al., 1998). Or ces sous-espaces pourraient heurter l'assomption de la dimension urbaine de la place :

---

<sup>265</sup> Par la suite, l'enquête fait référence à un œuvre d'art consistant en une dalle de béton implantée en plein désert, geste et objet suffisants pour créer un lieu utilisé par les gens. L'enquête conclut : « *Pour moi, c'est ça, il faut que ça rende possible l'appropriation ciblée ou pas ciblée* » (entretien du 07/02/2014).

*« [On recherchait l'unité du sol] aussi parce que quelque part c'est une grande place à Lyon, elle est énorme, 100m par 100m, de mémoire, un truc comme ça. Et donc comment faire coexister la dimension métropolitaine, on va dire, en tout cas à l'échelle de la ville, avec toute la série de petits trucs qu'on nous demandait d'inclure et qui grosso modo, eux, traduisent cet espèce de fragmentation des usages qui est compliquée. Donc, en fait, comment accepter le programme, accepter cette fragmentation, et en même temps faire en sorte qu'on ne soit pas piégé par ça, c'est ça le grand enjeu de cette place » (concepteur, entretien du 07/02/2014).*

Le sol est un premier outil pour concilier les deux échelles, élément central dans la construction d'un « *paysage général* » : « *afin de concilier échelle urbaine et échelle du quartier, le projet propose un paysage général capable de supporter et d'induire diverses situations, diverses installations, c'est le rôle que jouent le sol unitaire et le grand couvert de tulipiers [le mail piétonnier planté]* (Eva Samuel architecte et associés et al., 1998)

La qualité du sol – la pierre et son extension – est ainsi un moyen de répondre à cette tension entre échelles, tout en fonctionnant comme un palliatif à l'histoire récente de l'urbanisme du quartier :

*« On a dit qu'il fallait mettre beaucoup d'argent ici à cause de cette histoire-là [...]. Qu'il fallait faire une très belle place... Il ne fallait pas faire un espace vert ici... Il ne fallait pas faire un stabilisé pour que les gamins du quartier viennent jouer... Ce n'était pas du tout ça l'enjeu... C'est pour ça que quand je parle du caractère unitaire... [...] c'est d'affirmer que c'est une place de Lyon et non pas une place de quartier... Et donc affirmer ça... avec les moyens qu'il faut » (entretien de Louise Perrin [nom fictif], dans Vareilles, 2006, p. 310).*

*« C'est pour ça que nous, on a proposé ce grand sol en calcaire en disant, de toute façon, calcaire ou autre matériau si ça vous convient pas, mais il faut vraiment mettre de l'argent là-dedans et c'est ça qui va permettre de faire en sorte que chacun se sente respecté ; on respecte les choses bien faites [...], moi, si je marche sur du macadam défoncé je ne me sens pas bien et si je marche sur un bon sol, c'est moi qui suis belle comme le sol » (concepteur, entretien du 07/02/2014)*

A cette notion d'espace de la ville correspondent des espaces où les usages attendus renvoient davantage vers des pratiques perçues comme plus urbaines, notamment la promenade et la déambulation :

*« Pour répondre à cette grande dimension [...], on a proposé sur trois côtés un grand mail d'arbres et donc quelque part, là on se référait à des typologies extrêmement classiques de la promenade du XIXe [...]. Mais cette promenade, elle devrait vraiment être pour tout le monde, c'est-à-dire qu'on peut déambuler, une place, et puis, quatrième côté, c'était le long de la rue où il y a tous les commerces et tout ça. Donc, en gros, on voulait garantir cette circularité tout autour. D'un côté, il y a l'école, il y a les tuyaux des marchands sur la rue, etc. [...] Cet espèce de figure qui n'est pas à l'échelle des*

*petits usages, qui est juste espace de promenade que doit garantir la place et quelque part qui est supra, au-dessus des autres usages, c'est-à-dire garantir une déambulation mais lui donner une forme. Ça, c'est un petit peu formel, volontairement, pour pouvoir être informel ailleurs. Donc voilà ça c'est vraiment l'élément qui pour moi est à l'échelle métropolitaine. Après ça a été la recherche d'un agencement qui réponde en fait à toutes les demandes » (concepteur, entretien du 07/02/2014).*

Au-delà de ces promenades urbaines au long de trois des côtés de la place (présupposant la construction de l'immeuble sur l'avenue de Saxe, ce qui ne s'est pas produit), la maîtrise d'œuvre a installé un autre élément censé marquer la dimension urbaine de la place. Encore une fois, il s'agit d'un objet dont la formalité semble aller à l'encontre du souhait d'une absence de dessin, ce qui est reconnu par les concepteurs. Un muret de plusieurs dizaines de centimètres d'hauteur (initialement projeté pour avoir environ 1,80m dans sa partie la plus haute) longe le côté du square de jeux d'enfants.

*« Il y a ce grand mur aussi qui, lui, rappelle le tracé historique [...]. Les tracés se sont un peu perdus, mais nous, l'idée c'était qu'on essayait de prolonger de façon piétonne, pour sortir de rue Moncey, un chemin qui lie vers cette grande diagonale, mais pas la marquer trop non plus. L'autre chose importante, que j'ai oublié de dire, c'est qu'on a élargi beaucoup tous les trottoirs de façon à favoriser les terrasses et aussi les usages des trottoirs » (concepteur, entretien du 07/02/2014).*

Le muret devrait, au-delà de marquer cette direction, sécuriser et rendre plus agréable l'usage du square de jeux, tout en permettant une distinction perceptible entre les deux échelles, et donc les deux vocations, des espaces :

*« Non, ce qui a été discuté c'est la hauteur du mur et donc nous on voulait... C'était seulement des questions d'usage, c'était pour que les enfants puissent jouer un peu au ballon. C'était un peu plus fonctionnel, j'ai envie de dire... On a beaucoup discuté de la hauteur du mur, on disait, nous, qu'il fallait qu'il soit suffisant- il fallait bien évidemment qu'on puisse voir d'un côté à l'autre, mais qu'il fallait être suffisant. On ne voulait pas du tout un muret petit comme ça, qui n'aurait pas d'existence. Un mur, c'est une fondation aussi, c'est un geste qui structure vraiment une chose [...]. Il fallait concilier des choses qui ne sont pas conciliables. En fait, quand on faisait le mur, on permettait à tout le monde de passer par là parce qu'en fait c'est très, très pratiqué cet endroit-là... C'était logique qu'il y ait tout un tas d'usages, donc on a essayé de faciliter cet usage... Du coup il fallait marquer des limites, mais une limite qu'on peut transgresser quand on veut, l'objectif c'est surtout que ça puisse toujours être transgressé et que ça ne soit pas contraint [...]. Et pourquoi je fais ce mur et pourquoi il y a les bancs contre [côté square] ? L'idée, c'était d'offrir un adossement et c'est compliqué dans une place ou tout est dans tout, quelque part, comment arriver à créer un adossement, et*

*un adossement c'est une protection... Et donc le mur, il sépare mais il protège et il offre la possibilité de s'arrêter, c'est contradictoire... parce que d'un côté il facilite la circulation et de l'autre il facilite au contraire l'arrêt et c'est très consciemment que j'ai voulu faire ça* » (concepteur, entretien du 07/02/2014).

Cette valorisation de la dimension ville est claire dans l'appréciation du jury (Ville de Lyon - Cabinet du Président, 1999), malgré son absence dans le programme initial. Pourtant, je rappelle que cette identification d'une place de la ville est présente dans plusieurs documents internes au processus. Elle est assumée comme implicite et présente dans la tête des commanditaires tout au long du processus (Olivier, 2005, p. 56). Néanmoins, la dimension « place de quartier » restait prioritaire pour les concepteurs. Ils soutenaient la construction du nouvel immeuble côté avenue de Saxe, la densification des alignements d'arbres de grande hauteur là où les façades contrastaient le plus et l'étendue du sol unitaire de façade à façade. Ces éléments créeraient une « *intériorité* », sorte d'énergie centripète qu'ouvrirait les immeubles sur la place (Eva Samuel architecte et associés et al., 1998).

L'espace livré ressemble fortement à la proposition initiale des concepteurs. Cela est dû en partie à une bonne réponse de la maîtrise d'œuvre au cahier des charges, et ce dès le début (Vareilles, 2006, p. 164, volume I). En outre, pendant l'enquête publique et la permanence des médiateurs organisée pendant la phase chantier, le projet ne rencontre jamais une forte opposition de la part des riverains, sauf pour certains objets précis. Il y a une intense opposition aux modèles initiaux des jeux d'enfants, à la taille du terrain de sport, à la hauteur du muret, à l'existence d'un seul sanitaire public dans un quartier où une partie importante de la population est musulmane...

Les recherches menées sur les archives et les monographies produites sur le processus montrent que ces polémiques sont d'une intensité raisonnable. Elles concernent les objets et sont particulièrement portées par les catégories de la population qui se sentent les plus concernées par les objets en question. Ce sont les mères des enfants qui portent les doléances à propos des jeux, les jeunes qui se plaignent de la taille du terrain de sport, la direction de l'école qui s'oppose à certaines des propositions pour le pavé devant son entrée... Cette particularisation des discussions reflète que les usagers associent également les sous-espaces à des catégories concrètes de la population. Inversement, le fait que l'opposition à la hauteur du muret soit particulièrement portée par la maîtrise d'ouvrage illustre que l'enjeu a une portée plus générale. Dans la gestion de ces tensions, une pluralité d'acteurs est engagée : le comité des habitants et commerçants, les chargés de communication de la permanence pendant la période du chantier, le chef de projet Développement social urbain, la chargée d'opération du Service espace public... Si la maîtrise d'œuvre a apparemment été toujours assez réticente à apporter du changement à son projet initial, il est aussi

vrai que la philosophie de base du projet n'a jamais été remise en question, les préconisations programmatiques non plus.

On peut ainsi argumenter que les caractéristiques de l'aménagement de la Place Bahadourian et leur capacité à traverser un processus de production pratiquement immuables tiennent aussi à la force du consensus généré au sein de la Commission Moncey. Cette dernière institue un réseau d'acteurs stable, notamment la relation entre le Comité d'habitants et de commerçants et les services du Grand Lyon, porteur des principes du projet de requalification du quartier. Les préconisations programmatiques fortes présentes dans ce dernier ne laissent pas une grande marge de manœuvre aux phases subséquentes du processus, sans remettre en cause l'ensemble.

Alors, des questions se posent lorsqu'on observe l'aménagement de Gabriel Péri : pourquoi les conditions de la stabilité à Bahadourian ne se sont pas reproduites à Péri ? Quels sont les mécanismes qui ont permis cette différence ?

## **7.5 LA PRODUCTION DE LA PLACE GABRIEL PERI : PROCESSUS ET JUSTIFICATIONS**

### **7.5.1 Un premier programme pour une « place publique »**

L'aménagement de la place Gabriel Péri commence à être discuté lors de la préparation de la mise en œuvre de la ligne de tramway (1998) en tant qu'aménagement connexe à ce processus. A ce moment, les principaux interlocuteurs sont le SYTRAL, l'institution responsable pour la construction de la ligne, les urbanistes territoriaux de la Direction du développement urbain du Grand Lyon, responsables de la construction du programme pour la place, et la Mission Tramway, une mission *ad hoc* créée pour coordonner les travaux du tramway et les aménagements des espaces publics connexes. Cette dernière assure la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de Gabriel Péri. La Mission est rattachée à la Direction des politiques d'agglomération de la Délégation générale au développement urbain. Ainsi, la maîtrise d'ouvrage est bien au sein des services de l'urbanisme, comme le SEP, mais attachée à la mission puisqu'il y avait des enveloppes budgétaires différentes (technicien, entretien du 05/06/2013). Le processus est en outre accompagné par les deux comités de suivi des espaces publics et la maîtrise d'œuvre est aussi bien externalisée<sup>266</sup>.

Le réaménagement est encadré par des objectifs politiques plus vastes : le projet de requalification du quartier Moncey en est un, est présenté (en juin 1998) comme un des projets plus vastes qui encadrent l'aménagement, au même titre que la requalification des grands axes de la rive gauche du Rhône et l'insertion urbaine de la

---

<sup>266</sup> Mon enquête aux archives m'a fait comprendre qu'il y a eu une procédure de consultation à plusieurs maîtres d'œuvre, ainsi que de l'utilisation d'enquêtes d'usage dans la formulation du programme. Néanmoins, je n'ai pas trouvé aucun document associé à ces processus. Il n'est pas impossible que l'enquête menée pour l'aménagement de Bahadourian ait été utilisée aussi, vu son périmètre élargi, jusqu'à la place Gabriel Péri.

ligne de tramway (Grand Lyon, DDU-DPU-UTC, 1998). Le programme à élaborer doit prendre en compte ces opérations déjà programmées, ainsi que le double caractère de carrefour de la place : pôle d'échange et carrefour routier, mais aussi lieu d'échanges économiques et sociaux, y compris par la forte présence d'une population d'origine immigré sur un domaine public « *peu adapté quant au traitement et aux services offerts* ». Enfin, on doit aussi prendre en compte que la place constitue une entrée de ville pour les flux est-ouest et « *la complexité de lieu : absence d'unité, espace très morcelé, franchissements difficiles, espace à la fois fédérateur et rupture entre la trame urbaine organisée du plan MORAND [sic] et celle du faubourg de la Guillotière* ».

Ce sont, ainsi, des enjeux de trois ordres distincts : ceux de la mobilité, ceux de la vie sociale de la place et en dernier ceux liés à la complexité spatiale et à la localisation du lieu. Par la suite, on verra non seulement la difficulté de conjuguer ces trois dimensions de l'aménagement, mais aussi des conflits dans la définition des orientations programmatiques à leur sein, notamment en ce qui concerne les usages convenables à la partie devant le CLiP.

Néanmoins, en novembre, à la Commission Moncey (entretemps devenue instance de concertation et de suivi de la mise en œuvre du projet de requalification pour le quartier), le Grand Lyon affiche que cet aménagement, dont l'objectif est toujours un « *retraitement [...] en cohérence avec le réaménagement des espaces publics liés au passage du Tramway* », doit aussi répondre à des enjeux procéduraux. Il est notamment déclaré que le Grand Lyon, qui piloterait la démarche, doit lors du déclenchement du processus « *assurer une concertation à la fois avec les « hommes debout » et les habitants du quartier afin d'éviter les « conflits d'usages* » (Commission Moncey, 1998).

Au long de ces premiers mois suite à la décision de Raymond Barre sur l'avenir du quartier, il ne semble pas y avoir d'hésitation quant au besoin de concilier la présence des « hommes debout » avec la fonction de carrefour de la place. Les actes de criminalité sur le secteur ne sont pas rendus explicites dans ces formulations programmatiques.

Pas prioritaire (Algoé & Mission Tramway, 1999), le processus se ralentit et les aménagements du tramway sont faits avant celui de la place. A ce moment, les discussions ne font pas de référence au projet du quartier Moncey, mais plutôt aux études en cours qui déboucheront dans l'opération des Berges du Rhône. En effet, ce n'est que fin mai 1999 que le programme et le périmètre<sup>267</sup> de l'opération sont enfin

---

<sup>267</sup> Ce dernier a été beaucoup discuté et plusieurs propositions ont été faites. Deux questions ont été particulièrement difficiles à trancher. Premièrement, compte tenu du caractère fragmenté de la place, jusqu'où, dans les rues attenantes, pousser l'intervention ? Deuxièmement, doit-on, ou non, intégrer la placette Ballanche derrière le CLiP ? Dans la mesure où mon enquête aux archives ne m'a permis que d'identifier différentes définitions intérimaires du périmètre, sans pour autant avoir accès aux justifications pour l'un ou l'autre, je ne m'attarde pas sur cette question. Les entretiens n'ont pas non plus apporté d'informations précises sur le sujet, ce qui est compréhensible vu le temps passé depuis les faits. Ces questions n'apparaîtront dans le texte du chapitre que lorsqu'elles sont explicitement liées à des changements dans la formulation du problème d'aménagement.

précisés (Grand Lyon - DGDU - DO - EP, 1999). Le programme prévoyait « *l'aménagement de la place avec maintien de la continuité routière du Cours Gambetta et [la] libération de l'espace public des placettes Nord et Sud avec une réduction des emprises des accès métro et [le] marquage des seuils des rues secondaires grande rue de la Guillotière et Paul Bert* ». Le périmètre incluait la place Péri et s'étendait à la place de la fresque [?] et aux carrefours de l'axe Marseille-Liberté avec les rues Béchevelin et Turenne.

Le diagnostic précédant le programme (Grand Lyon - DGDU - DPA - Mission Tramway, 1999) réaffirme le double enjeu des flux automobiles et d'un espace éclaté que, en tant que « *cœur de quartiers populaires centraux* » accueille une pluralité d'usages dont « *l'attractivité s'exerce largement au-delà des limites des quartiers environnants* ». C'est la deuxième composante de l'enjeu qui marque le plus fortement le programme : « *hors celui du carrefour routier, c'est d'abord son rôle de carrefour de rencontre et de place publique qui ne semble pas trouver sa formalisation* ». L'arrivée du tramway irait intensifier les flux et les échanges sur la place, en rendant « *encore plus évidente la nécessité d'organiser ce lieu de rencontre et de passage* ». La suite du processus, débouchant sur la solution mise en œuvre, est une histoire de renversement du propos : les usages présents dans la place ne correspondent pas au rôle que l'espace doit jouer.

De ce diagnostic découle un programme en six points :

- donner une « *réelle ampleur à l'espace piéton* » ;
- traiter l'ensemble des trottoirs, des espaces et le passage du tramway pour que les piétons y trouvent du confort et de la sécurité ;
- diminuer le plus possible l'impact routier sur l'espace en rapprochant au mieux les bords des rues convergentes ;
- modifier les accès à la station métro pour améliorer l'usage piétonnier en surface sans pénaliser l'accès au sous-sol ;
- « *l'espace piétonnier agrandi et libéré au maximum, on lui apportera le confort habituel de place publique en correspondance avec les usages spécifiques du lieu* » ;
- considérer « *qu'il s'agit d'un espace public majeur du Grand Lyon et que le projet devrait lui apporter la qualité correspondante* ».

Toutefois, cette formulation du programme ne pose pas la question des éventuelles incompatibilités entre le statut de l'espace dans l'agglomération, les usages présents à conforter et les desseins de fluidité des déplacements piétons. En outre, il n'y a aucune mention ni aux activités illicites ni au sentiment d'insécurité ressenti par plusieurs usagers dans la place. Cette non-résolution des éventuels conflits entre les différents objectifs et l'absence de mention des usages illicites présents sur la place mèneront par la suite à un questionnement de la solution d'aménagement proposée, provoquant des changements à celle-ci aussi bien que du programme.

Pourtant, un technicien ayant fait partie de la maîtrise d'ouvrage rappelle le programme de l'aménagement dans cette opposition à ce qui était l'attroupement généralisé de la place en face du CLiP :

*Donc s'en sont suivis des modes de fonctionnement du quartier liés au CLiP, avec ce rapport entre le devant et le derrière qui n'est quand même pas quelque chose de facile... [...]. Le CLiP [...], c'est vrai que ça a complètement changé les modes de vie et notamment un sentiment de perte de porosité entre ce quartier et la place et le cours Gambetta et la ville, quoi. Ça c'est la première étape. Il y a eu des aménagements, une espèce de sécurisation de l'espace public, je dirais, où on essayait d'occuper... [...] Quand on a pris l'espace pour faire le projet [...], il y avait des espèces d'occupations jardinières pour essayer d'occuper le plus possible l'espace, pour que les gens se rassemblent le moins possible. Et nous, on s'était dit : « plus on pousse les gens, plus on cache les gens et plus les usages sont illicites, puisque les usages illicites prennent le pas sur les usages banals, voilà... ». Donc, on s'était dit, on libère complètement l'espace, on laisse de la place au gens, tout ce que s'y fait est visible. Et surtout, moi je me souviens très bien d'une chose, c'est que quand on traversait, les gens qui passaient, étaient eux-mêmes serrés dans un espace qui donnait plus un sentiment d'être coincé que de fluidité. On s'était dit la première chose à retrouver c'est la fluidité. Donc du coup l'idée de libérer complètement, je vous parle du côté CLiP, hein ?... Et c'est ce qu'on a réussi à faire, avec quand même plus ou moins, fin, ce n'était quand même pas évident de dire, attendez, on enlève tous les obstacles, parce que les obstacles au contraire rendent les cheminements très conflictuels. Quand vous êtes obligé de passer un endroit et que vous n'avez pas le choix de votre passage, ce n'est pas agréable... Un espace public c'est fait pour être utilisé librement et ne pas donner aux gens l'impression qu'on veut les mettre là et qu'elles ne peuvent pas aller ailleurs. Et du coup, ça renforçait à mon sens l'espèce de sentiment de conflit, de conflit... Donc ça c'est ce qui a vraiment été plus travaillé, je parle du côté 3<sup>ème</sup>. Côté 7<sup>ème</sup>, l'espace était beaucoup plus contraint, [d'autant] plus que la station était côté 7<sup>ème</sup>, donc la partie la plus étroite. Je dirai que là, pour le coup, et là on voit bien, l'espace public butte contre la station tramway qu'en plus du fait de sa hauteur donne des niveaux, de l'espace du côté 7<sup>ème</sup> [...] qui font que, bon, il fallait rattraper le niveau. Donc on a une espèce de muret et quoi qu'on fasse on aura un muret. Donc on a mis des, on a travaillé ça avec des emmarchements, on a enlevé des emmarchements, il y a eu des jardinières, là on se redemande si... » (technicien, entretien du 05/06/2013).*

Or, cette décision de tout enlever, de créer de la fluidité à partir de la suppression de tout obstacle, n'était pas du tout prise dès le départ. Je montrerai par la suite que cette décision vient dans un deuxième temps, lorsque ces tensions entre l'espace de circulation et l'espace de séjour sont tranchées. Il est néanmoins intéressant de constater que ce soit restitué comme une évidence. Il est également intéressant que le



discours sur la place se concentre sur l'avant du CLiP. C'est cette partie de « la place », l'avant du CLiP, qui ira concentrer l'ensemble des débats tout au long du processus.

La maîtrise d'œuvre en garde un souvenir similaire, mais avec une nuance importante. Le besoin de libérer l'espace était mêlé à des références à une recherche de convivialité, à laquelle elle a essayé de répondre :

*« Oui mais au début c'était dit comme ça, c'était pacifier, c'était une place pour tout le monde... Et on avait fait un projet un peu, d'une manière un peu innocente, où on disait voilà on va essayer de faire un truc où tout le monde va s'aimer, où on va avoir plus de convivialité, un truc attrayant, etc. Mettre un peu d'arbres, parce que c'était un lieu très, très minéral, il y a quelques platanes qui sont là aussi très anciens et il y a eu un premier projet qui était présenté et validé. Après je ne sais plus pourquoi il y a eu une grande remise en cause par l'entourage du maire et du maire lui-même » (concepteur, entretien du 24/03/2015).*

Dans la séquence suivante, je montrerai, en m'appuyant sur de la documentation consultée aux archives de la communauté et municipales, comment cet effacement de la demande d'une convivialité s'est opérée.

### **7.5.2 L'encombrement comme problème causé aussi par les gens**

Début 2000, lorsque les procédures pour la concertation préalable ont été entamées et que les travaux de conception démarrent, l'imminence de l'aménagement semble intensifier les plaintes par rapport à la sécurité dans la zone et les plaidoyers pour que l'aménagement résolve ces problèmes (Les commerçants et habitant de la place Gabriel Péri (Place du pont), 2000; Mairie du 3ème arrondissement de Lyon, 2000a). Des habitants et des commerçants (de rues au-delà du périmètre de mobilisation pour le quartier Moncey) et des élus d'arrondissement ont joué un rôle particulièrement fort dans cette expression du problème de la sécurité.

*« Les mairies d'arrondissement... Elles, [parlaient de] sécurité, image. Bien sûr, elles relayaient encore plus fortement ces soucis-là. En plus, parce qu'elles les vivaient au quotidien... Parce qu'en plus il ne faut pas se raconter d'histoires, fin, il y a de la prostitution, il y avait des trucs, il y avait des passes dans les couloirs, je les ai jamais vu, je ne m'amuse pas à, mais... Il y avait des vrais soucis d'usage. Il y avait de la contrebande, voilà, ça existe aussi, il ne faut pas être angélique [...]. Mais ce sont des projets qui se font en aménagement d'espace public et qui ne se font pas qu'avec de l'espace public, voilà... La régulation, elle ne peut pas être amenée que par l'espace public, l'espace public ne fait pas tout... Par contre, il crée des conditions, et nous, je me souviens que nous, on avait un souci quand nous on a fait ce projet et on se disait il faut qu'on requalifie ça, il faut qu'on fasse un espace normal... Il faut avoir beaucoup de modestie et se rendre compte des limites de l'exercice. Mais on le voulait comme un espace normal » (technicien, entretien du 05/06/2013).*

Au fur et à mesure, la question de la sécurité et des activités illicites sur la place est explicitée dans le débat, ce qui n'avait pas été le cas avant.

Cependant, les premières propositions (voire figures ci-dessous) de la maîtrise d'œuvre et les échanges avec la maîtrise d'ouvrage et les comités de suivi n'en font pas encore part. Ainsi, les premières idées des concepteurs proposent une remise en ordre de la « *confusion dans l'espace et les usages* », mais une remise en ordre « *qui soit positive* » (Grand Lyon - DGDU - DO - EP, 2000a). Ils recherchent une conception unitaire de l'espace à travers un traitement du sol simple, dont le calepinage déclinerait le tracé du tramway. Le projet comporte un repositionnement des accès métro et la colocation d'arbres où le sous-sol le permet. Ces arbres structurent des modules avec un mobilier d'assise et de la fontainerie, dans ce que les concepteurs appellent un « *équipement de convivialité* » (Grand Lyon - DGDU - DO - EP, 2000c). Le projet prévoit aussi un gain d'espace piéton sur la rue Paul Bert, dont la chaussée serait un peu diminuée. Devant ces propositions, le groupe technique fait peu de remarques : ne pas oublier le maintien du caractère d'échange piéton de la place, ajouter un projet lumière et rechercher une échelle moins monumentale et plus délicate.

Figure 166- Premières propositions du projet de la place Gabriel Péri (la zone en rose a un seul revêtement)

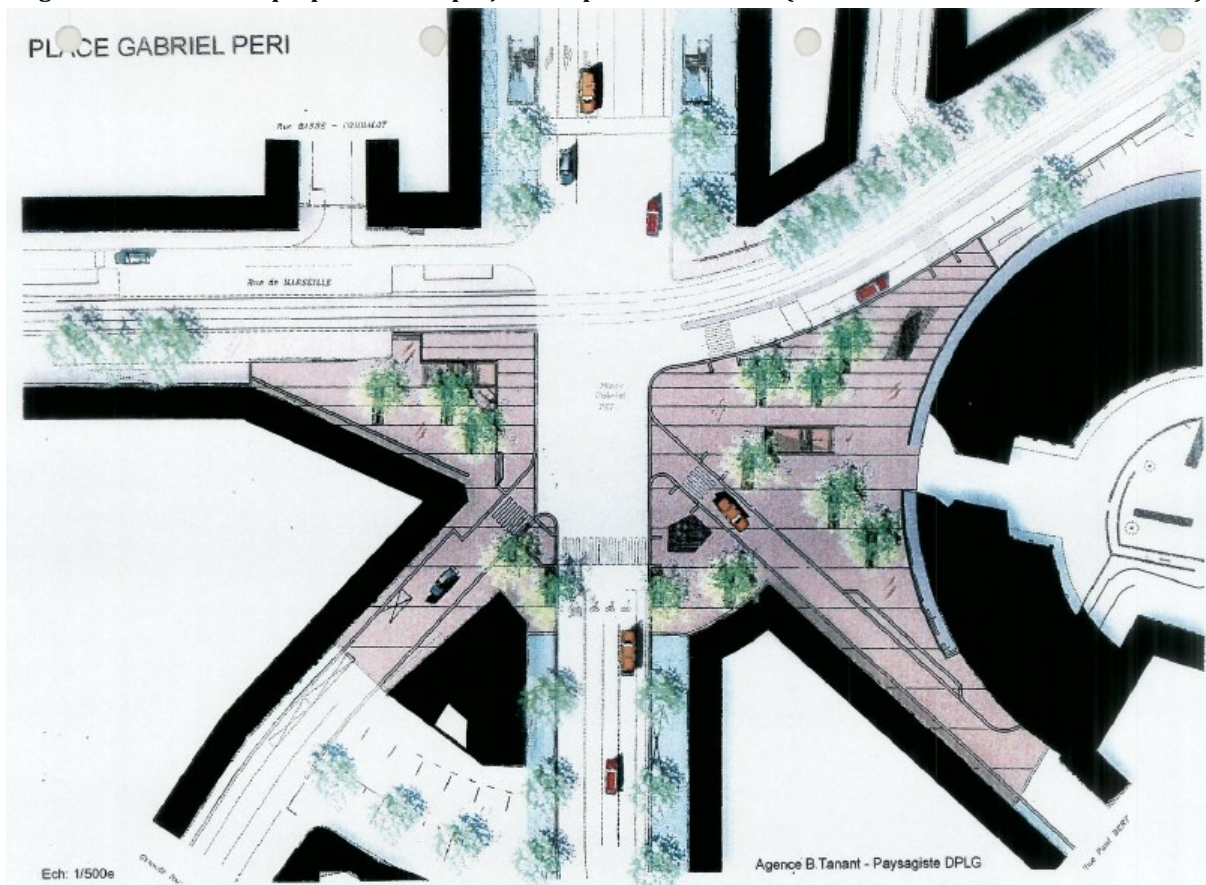


Figure 167- Les espaces libérés par l'aménagement (en jaune)

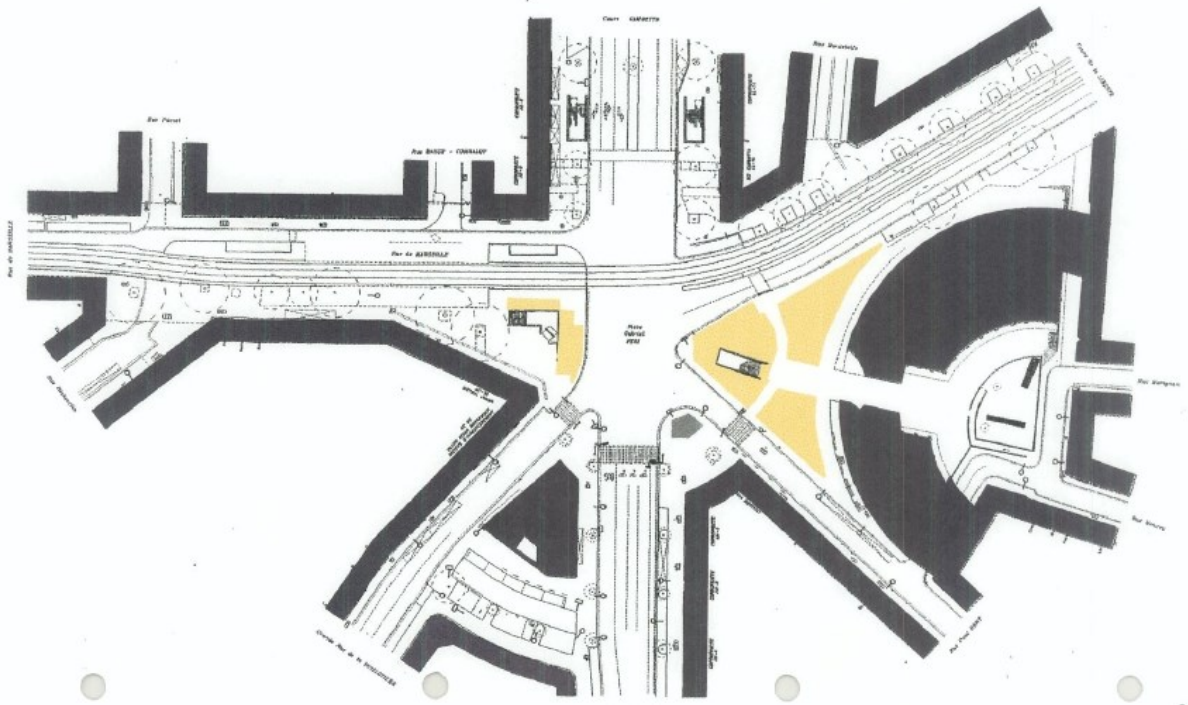


Figure 168- Les espaces gagnés à l'emprise viaire

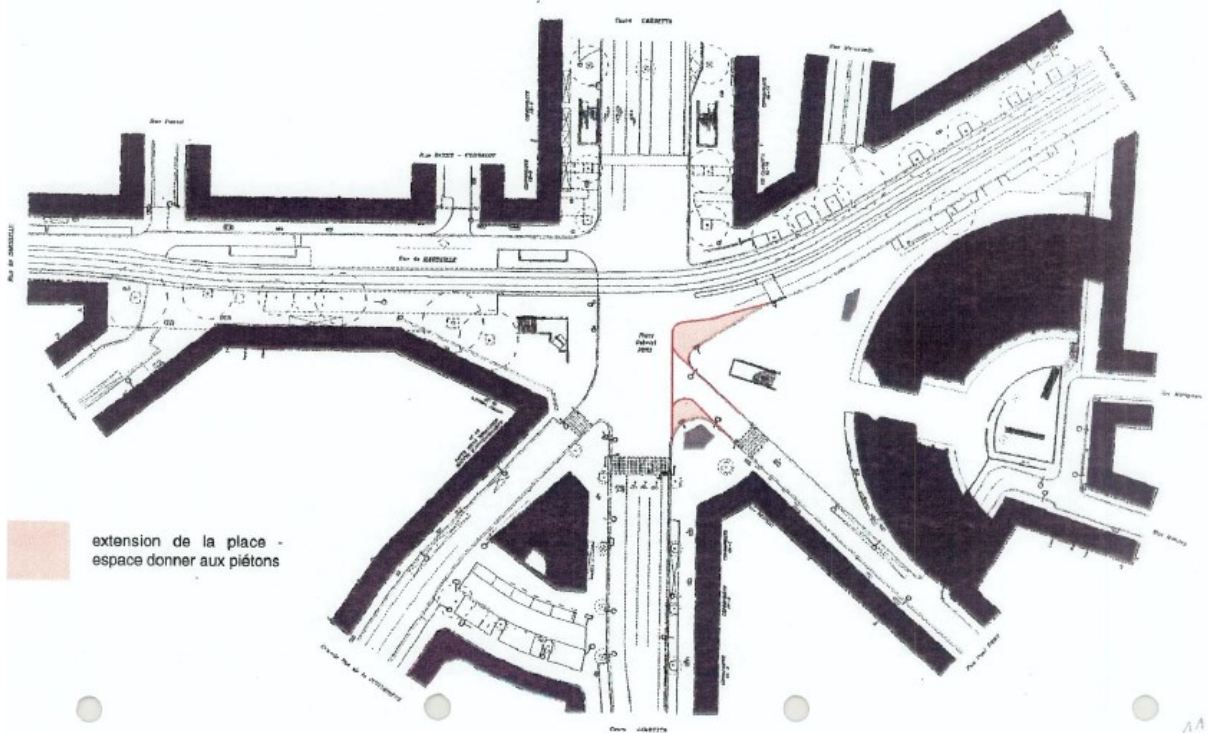


Figure 169- Les modules / équipements de convivialité

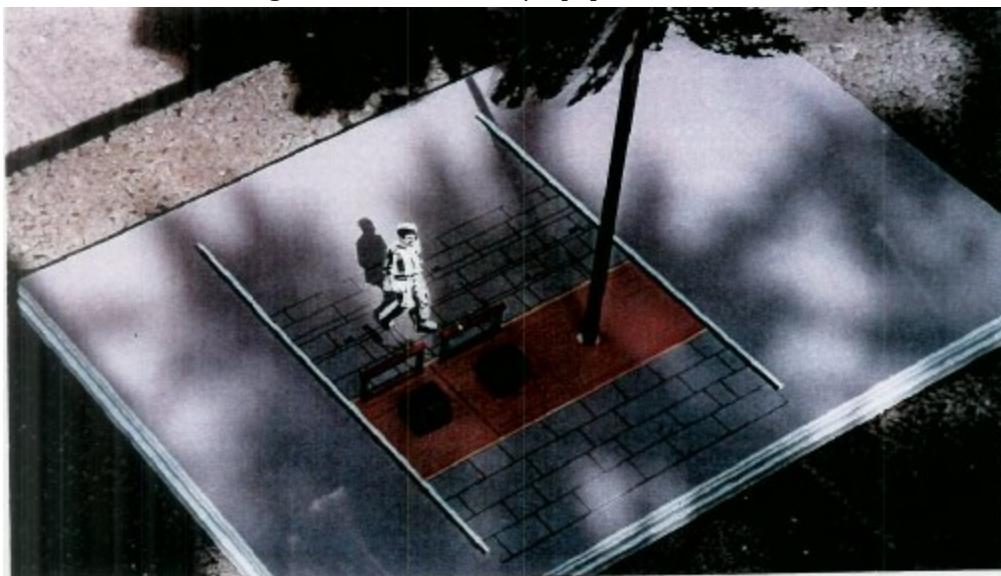


Figure 170- Les modules / équipements de convivialité



Auteur : Agence B. Tanant – Paysagiste DPLG. Source : Archives du Grand Lyon, (3121W024)

La concertation préalable, tenue de juillet à novembre, comprend la mise à disposition d'un dossier et deux réunions publiques, et se fait sur les principes programmatiques. La plupart des partis du maître d'œuvre est laissée explicitement hors le débat (Grand Lyon - DGDU - DOT - UTC, 2000). Le périmètre du projet est redéfini (cf. les figures ci-dessus). Il est plus restreint, ceci étant un pari de conception (Grand Lyon - DGDU - DPA - Mission Tramway, 2000a).

Pourtant, les enjeux de l'aménagement sont présentés de manière différente aux réunions publiques de concertation (Grand Lyon, 2000). Les usages sont réduits aux flux piétons, automobiles et aux transports en commun. Les atouts sont sa situation de porte dans Lyon, le commerce, le quartier vivant, la connexion de transports en commun et l'architecture ancienne de qualité, tandis que les points négatifs, surtout liés à l'usage sont « *l'encombrement de l'espace qui empêche un flux souple et confortable de piétons* » et « *un espace qui est perçu comme découpé, incohérent ; ce n'est pas un espace public* »

*reconnaissable* ». Les contraintes passent par le maintien des flux automobiles, la valorisation et la sécurisation des flux piétons, la valorisation des commerces (livraisons), la facilitation des connexions aux transports et le sous-sol encombré. A leur tour, les objectifs découlent assez directement de cette présentation de pratiques liés à la mobilité. Néanmoins, d'éventuelles incompatibilités de ces objectifs en termes d'usages restent dans leur formulation : libérer le plus d'espace public pour les piétons en essayant d'agrandir la surface, amener plus de convivialité et rechercher la plus grande mixité des usages.

Les projets du maître d'œuvre traitent la question du désencombrement par la diminution des emprises des sorties de métro et par l'extension de la place côté rue Paul Bert (Grand Lyon - DGDU - DO - EP, 2000b), comme les images précédentes l'ont illustré. Pourtant, à partir d'octobre, pendant que la concertation suit son cours, suite à une intervention d'un élu d'arrondissement<sup>268</sup>, la notion d'encombrement est explicitement associée à la présence d'usagers « stationnaires » sur la place (Grand Lyon - DGDU - DO - EP, 2000c). Ainsi, le fait que la place « *doi[ve] fédérer les différentes composantes* » (rues, quartiers) et qu'elle doive « *appartenir à tout le monde* » lui mène à conclure qu'on est devant « *un lieu de mouvement* ». Par conséquent, il faudrait « *éviter de reconstituer des espaces restreints et de créer des émergences* », y compris « *du mobilier d'assise* ». Cette suppression des prises pour des usages stationnaires est nécessaire pour « *créer les conditions de redistribution des usages et de faire en sorte que cet espace soit utilisé par tous* ». Ces objectifs sont justifiés « *en complémentarité de l'espace Moncey-St. Jacques [la place Bahadourian] qui a plus une vocation de quartier* »<sup>269</sup>. Le comité de pilotage approuve le projet, en demandant la suppression des blocs fontaines et du mobilier d'assise. La fontainerie est envisagée au niveau du sol. Cette piste est poursuivie par le maître d'œuvre, qui travaille sur des modules arbre avec de l'éclairage et fontaine au sol.

C'est donc à ce moment, pendant que les phases de conception et concertation se déroulent, que le programme connaît un premier tranchement entre les principes éventuellement contradictoires du projet. La fluidité des flux piétons et l'universalisation de l'accès à cet espace du mouvement exigent la suppression de l'encombrement de l'espace, y compris par « les hommes debout ». Toute prise encourageant éventuellement ces usages stationnaires a conséquemment été supprimée. Sans que le programme soit forcément réécrit, les desseins de la convivialité et la recherche de la « place publique » sont effectivement abandonnés au profit de celui de la fluidité des déplacements piétons.

---

<sup>268</sup> M. Muradian, qui avait été, par ailleurs, un des défenseurs de la démolition des îlots du quartier Moncey, en mettant en avant des notions de dédensification et de poumon vert... (Olivier, 2005)

<sup>269</sup> Et ce malgré l'enquête sur les usages du quartier qui avait démontré les différents publics associés aux différents usages et que le déplacement des usages de Péri à Bahadourian était improbable. Ces arguments avaient d'ailleurs été efficaces pour contrer certains opposants au projet de la place Bahadourian (technicien, entretien du 09/12/2014)

### 7.5.3 L'avènement d'une pensée sécuritaire

En même temps que ce premier débat autour des discours de la fluidité et de l'encombrement est tranché, les questions de la sécurité vont émerger. Elles sont portées à la fois par la Ville de Lyon, engagée dans la mise en place d'un dispositif d'évaluation des projets urbains par rapport aux questions de la prévention situationnelle, et par les résultats des réunions publiques de concertation.

La maîtrise d'ouvrage avait encadré la première réunion publique autour du thème de l'encombrement et de la gêne causée à la circulation, mais le débat a plutôt adressé les rassemblements et le marché sauvage devant le CLiP, ainsi que les actes de vandalisme (Grand Lyon - DGDU - DPA - Mission Tramway, 2000b). La maîtrise d'ouvrage insiste sur le fait que l'inauguration de Bahadourian irait attirer des usagers de la place. De son côté, la maîtrise d'œuvre se rappelle de réunions tendues, assistées majoritairement par des riverains et où le mot d'ordre était de terminer le rassemblement des hommes debout et le marché (concepteur, entretien du 24/03/2015).

Le bilan de la concertation (Conseil de la Communauté urbaine de Lyon, 2001) fait ressortir trois thèmes. D'abord, en ce qui concerne « *la dimension urbaine de la place* », On enregistre des demandes pour la démolition des immeubles, pour la considération du caractère méditerranéen de la place et pour la végétalisation de la place. En ce qui concerne « *la vocation de la place [...] par rapport au quartier* », on constate son caractère de carrefour et on demande le renforcement la cohésion du quartier spatialement fragmenté. On se demande encore comment y créer une véritable place, que soit une porte sur plusieurs quartiers avec un équilibre entre la circulation des piétons et le rassemblement, tout en la rendant accessible à tous. Enfin, « *pour la sécurité et l'agrément des usages* », il faudrait modérer la circulation automobile, diminuer les emprises de métro, installer des bancs et travailler l'éclairage. Ainsi, malgré les voix qui s'étaient faites entendre par rapport aux rassemblements de gens et au marché devant le CLiP, le bilan de l'enquête publique fait surtout part d'une absence de consensus sur les principes programmatiques de la place<sup>270</sup>. Cette clarification viendra par les efforts promus par la Ville pour la prise en compte des enjeux de sécurité dans cet aménagement.

En 2000, la Ville institue un groupe réunissant différents acteurs<sup>271</sup> du domaine de la sécurité, préfigurant une Commission de la prévention situationnelle qui irait constituer une instance d'évaluation de tous les projets d'aménagement (Mairie du 3ème arrondissement de Lyon, 2000b). Les premières rencontres de ce groupe vont nuancer

---

<sup>270</sup> Il faut tenir compte du fait que la population engagée dans la concertation constitue un échantillon réduit. Cette concertation donne lieu à deux réunions publiques et douze propos recueillis sur les dossiers tenus à disposition du public. Les consignes indiquant que la concertation doit se faire aussi avec les hommes debout ont apparemment été ignorées.

<sup>271</sup> Le Délégué Général à la sécurité de la Ville, les polices nationale et municipale, les sapeurs-pompiers et la cellule du contrat local de sécurité.

les représentations négatives qui pèsent sur la place. Il y a un constat clair que plutôt qu'un problème de sécurité, il s'agit d'un phénomène culturel pouvant entraîner des incivilités et des nuisances, ainsi que l'inefficacité des tentatives régulières de mettre fin au marché sauvage (Ville de Lyon, DSP, 2000). Le projet, déjà dans sa version sans les modules d'assise, n'est pas remis en cause et suit son cours.

L'activité de ce groupe s'est intensifiée après les élections municipales de mars 2001, où Gérard Collomb est élu maire de la Ville de Lyon et Président du Grand Lyon, et Christian Phillip, ancien adjoint de Barre, est élu maire du 3<sup>ème</sup> arrondissement. Ce groupe de travail s'empare particulièrement des questions de la gestion des usages sur les sites Moncey et Péri, à la fois le « *phénomène d'ordre culturel* » et celui de « *délinquance qui s'appuie sur l'organisation et le contexte du quartier* », entre lesquels « *il n'y a pas de corrélation* » (Ville de Lyon - Groupe de travail sécurité, 2001). Ce diagnostic de deux phénomènes distincts est traduit dans deux objectifs, définis par le groupe de travail. Un premier de « *rétablir un retour à la norme, en officialisant un mode de fonctionnement clair en direction des habitants du quartier* », basé sur l'encadrement du plus grand nombre d'activités (le marché de ramadan, les dépôts sauvages, la circulation...), et non sur son interdiction. L'autre passe par la mise en place d'« *un plan de reconquête du territoire en proposant un plan d'intervention coordonné en lien avec l'ensemble des services publics compétents dans la gestion de la ville : propreté, police municipale... police nationale* ». La mise en œuvre de ce plan devrait être menée en complémentarité avec l'aménagement de la place Bahadourian. C'est aussi à ce moment que des réunions de coordination sur les deux aménagements deviennent plus fréquentes, menant à la définition de rôles dans la coordination de l'action sur le quartier Moncey, notamment pour les chantiers et la communication (Grand Lyon - DGDU - DO, 2001; Grand Lyon - Direction des services, 2001).

Pour le conseiller technique pour la sécurité de la Ville (Ville de Lyon - Cabinet du Maire - Le Conseiller Technique pour la Sécurité, 2001), cette sécurisation du quartier (de la place Gabriel Péri à la place Voltaire, couvrant tout le quartier Moncey) revêt un caractère d'urgence. Pour lui,

*« la situation, connue de tous, est anormalement dégradée comme, si pendant des années, on avait accepté cette part du feu au cœur de la ville pour des raisons obscures ou non avouables. Le résultat de cela est que la vie aujourd'hui n'est plus possible pour la population saine qui, dans toutes ses strates ethniques, attend des solutions rapides qui passent inévitablement par une action policière différente [...] ».*

Il faudrait des « *actions en profondeur car il est totalement sous influence et échappe de ce fait à toutes les structures habituelles* ». Des actions de Police ne suffiraient plus.

Le conseiller préconise deux phases de mise en œuvre de ces actions, faisant écho à ce qu'était déjà suggéré par le groupe de travail à propos du plan de reconquête du territoire. Une première, d'assainissement, pour sécuriser le quartier et redonner de la confiance aux habitants, et la phase de restructuration. Il s'agirait d'« *améliorer le cadre*

*de vie et accepter l'existence d'une vie, certes teintée d'exotisme, mais normale et compatible avec les autres activités* ». Cette phase se déclinerait dans un axe pour la lutte contre le sentiment d'insécurité et un autre contre « *l'insécurité réelle* ».

Ces propos vont avec une reconnaissance de la spécificité des usages de la place et son ancienneté (par rapport aux hommes âgés), parmi lesquels des « *jeunes criminels* » s'infiltreraient. Et l'après-midi et le soir, la situation se dégraderait davantage, devenant « *une véritable zone de non-droit où s'exercent toutes les violences et où se pratiquent tous les commerces* », la zone étant un « *haut lieu, véritable supermarché à ciel ouvert, de la vente de produits stupéfiants* ». Les habitants seraient devenus des « *otages* ». « *Sans exagérer les choses, on peut dire que la vie sous influence remplace aujourd'hui l'état de droit dans un fonctionnement qualifié publiquement de méditerranéen pour ne pas avoir à s'en occuper* ». Les propositions s'ensuivent pour combattre le sentiment d'insécurité, qui passaient globalement par un renforcement de la présence policière, y compris pour des situations sans implications judiciaires, « *jusqu'à la saturation qui ramènera le calme* »<sup>272</sup>. En termes de cadre de vie, le conseiller suggère des mesures de régulation du marché de Ramadan, des actions d'amélioration de la propreté, dans la gestion des deux chantiers et du stationnement sauvage et l'installation de toilettes publiques. La vidéosurveillance est aussi mentionnée à ce moment.

Par rapport aux hommes debout, la solution passe, pour ce conseiller, par la recherche d'« *un local pour que se réunissent les anciens qui libéreraient ainsi la Place Péri* », à l'intérieur duquel les services sociaux pourraient intervenir si besoin. Dans un moyen et long terme, les propositions adressent la gestion de l'éclairage, certains projets de voirie, la gestion du parc immobilier et des rez-de-chaussée commerciaux et prévoient l'aménagement des places Voltaire et Ballanche. Cette dernière devrait être ouverte, pour ouvrir le quartier lui-même<sup>273</sup>. Cette lettre fait effectivement écho à plusieurs remarques, et à leur ton, relayées par des habitants du quartier (Menvielle, 2001b). Le maire d'arrondissement fait partie d'un même entendement :

---

<sup>272</sup> Cette note fait encore référence à la nécessité de réglementer le déploiement de drapeaux étrangers. Ce texte date d'octobre 2001, à peine un mois après les attentats du 11 septembre à New York. A ce moment-là, une forte polémique traverse la place Gabriel Péri. Le gestionnaire d'un taxiphone sur la place avait décidé, pour attirer des clients, de déployer les drapeaux nationaux des cibles de son activité – notamment des drapeaux de pays maghrébins. Le drapeau français n'était pas parmi eux. Les élus d'arrondissement et de la ville ont reçu beaucoup de plaintes, très outrées, de ce qui était perçu comme une provocation et un affront à la souveraineté nationale. Ce *fait divers* est exemplaire, à mon avis, de la manière dont des tensions culturelles traversent l'ensemble du processus d'aménagement de la place, elle-même devenue une sorte de métonymie du rapport entre la ville et sa communauté d'origine maghrébine.

<sup>273</sup> L'achat de deux immeubles à l'angle de la rue Paul Bert avec la place rendait leur démolition possible. Ces projets sont toujours d'actualité, dans le cadre du *cheminement des berges aux halles*, un projet d'aménagement des espaces publics entre les berges du Rhône et la Part-Dieu, centré sur la mobilité piétonne. Le Comité des habitants et des commerçants, en veille pendant quelques années, s'est récemment réactivé pour s'opposer aux intentions de démolition.



l'aménagement, malgré l'absence de mobilier, ne suffira pas à régler les usages de la place ; de la présence policière serait nécessaire (Menvielle, 2001a).

La montée des questions de sécurité dans la discussion des projets pour le quartier aboutit en décembre 2001 à l'affirmation, par rapport à la place Gabriel Péri que :« *la question de la qualité urbanistique du projet n'appelle pas de remarques particulières mais nécessite l'intégration des questions de sécurité* » (Grand Lyon - DGDU - DPO - Mission Tramway, 2001a). L'enjeu est de faire en sorte que l'aménagement ne facilite pas les rassemblements de population tout en rendant plus aisés et plus confortables les flux de déplacements des riverains (Grand Lyon - DGDU - DPO - Mission Tramway, 2001b). Pourtant, il ne serait pas question de créer des obstacles dont l'usage serait perverti en siège ou en étendoirs, ni de mettre en place des systèmes non pérennes comme des plantes. Les solutions doivent en outre permettre un entretien facile, être solides et ne pas fournir des espaces de dissimulation ou de cache. La placette Ballanche est ajoutée au périmètre de l'aménagement. Ici, le problème est celui de l'enclavement, augmentant sentiments d'insécurité et pratiques illicites<sup>274</sup>. La piste du « cœur d'îlot » est à poursuivre. A ce moment, le chantier sur la place Gabriel Péri est déjà en cours, côté 7<sup>ème</sup> arrondissement.

En janvier 2002, un riverain écrit à la maîtrise d'ouvrage (Haag, 2002) en proposant qu'on change la direction de la sortie métro vers le cours Gambetta, pour fluidifier les déplacements et pour améliorer la perception de sécurité de ceux qui sortent du métro, évitant les attroupements éventuellement toujours présents sur la place. Ce riverain souligne aussi que l'aménagement ne propose rien qui empêcherait les rassemblements, tout en dégagant plus d'espace, ce qui pourrait avoir l'effet contraire. Il propose que les fontaines au sol présentes dans le projet soient répandues sur une superficie supérieure, avec des jets d'eau verticaux, rendant ces espaces inutilisables. Ces demandes seront acceptées par la maîtrise d'ouvrage :

*« Côté 3<sup>ème</sup>, moi je dirai qu'il y a eu l'apport des fontaines. Moi, je ne voyais pas l'intérêt des fontaines. Ça me paraissait compliqué, en termes techniques c'était très compliqué. La station de métro c'est vrai qu'on l'a retravaillée [...]. Je pense qu'on a bien repositionnée quelque part, notamment avec le sentiment, les gens disaient... [...] Quelqu'un avait écrit une lettre assez percutante en disant « mais moi ça me gêne », parce que vous avez des gens qui sont toujours au bord du parapet et en disant « moi ça me gêne d'avoir des gens dans le dos quand je remonte et je préfère avoir » ... Ce qui est vrai !*

---

<sup>274</sup> L'étude des archives et les entretiens n'ont pas permis de comprendre les raisons derrière l'abandon de l'extension de l'aménagement à cette placette, de même que sa non-inclusion dès le début. Elle avait pourtant été statuée par le conseil de la communauté (Conseil de la Communauté urbaine de Lyon, 2002). La placette fait à présent l'objet d'études de réaménagement, dont le processus semble être momentanément arrêté à cause de l'opposition des habitants envers la démolition des deux immeubles à l'angle de la rue Paul Bert / Gabriel Péri (habitant, entretien du 24/07/2013).

*On n'y avait pas réfléchi comme ça, mais l'espèce de ressenti, d'ambiance quand on sort du métro... C'était tout à fait justifié. Donc là on a changé la station de métro... la sortie de la station de métro... [...] Ce n'était pas complètement simple, non c'était assez compliqué. Donc bon a mis les fontaines, il y a eu une tentation de remettre de la végétation pour... donc ça on a dit, on a expliqué qu'il ne fallait pas, qu'il fallait laisser l'espace libre, donc, voilà. Donc ça a été, on n'a pas repris complètement la vision du projet, de cet espace libéré, il y a eu la tentation vraiment, à un moment donné, de dire mais non il ne faut pas que les gens... Le truc, c'était comment faire que les gens, à l'époque bien plus fortement que maintenant, où maintenant c'est, je trouve que c'est beaucoup plus admis, mais pourquoi les gens restent là toute la journée ? Mais pourquoi est-ce qu'il y a des attroupements des gens ? » (technicien, entretien du 05/06/2013).*

Pendant cette période de reconsidération du programme (Grand Lyon - DGDU - DO - DSU, 2002), des techniciens du Développement social urbain suggèrent que l'opportunité soit saisie pour repenser tout le programme au-delà du seul périmètre de la place, prenant en compte le projet de quartier dans son ensemble, les complémentarités avec les espaces publics environnants et les spécificités socio-historiques de cette zone. Cette voie ne sera pas poursuivie. Par ailleurs, les discussions pour l'installation d'un système de vidéosurveillance sont aussi entamées.

De son côté, le maître d'œuvre se sent contraint de suivre les injonctions de la maîtrise d'ouvrage, malgré un certain désaccord conceptuel (concepteur, entretien du 24/03/2015). Il essaye, dans ce projet revisité, de garder l'objectif que la fontainerie jouait dans son projet initial : qu'elle serve à inciter, d'une manière douce (y compris par les jeux de lumière que lui sont associés), une répartition des usagers sur l'ensemble de l'espace, sans pour autant gêner aux déplacements. Les fontaines sont aménagées de manière à qu'on puisse les traverser :

*« Pour moi [...], là c'était vraiment la question, comment on traite cet usage qui était surabondant, saturé, avec un objet qui est le moins volumineux possible et le moins perturbateur possible [...]. C'est à dire si on mettait tout en minéral ou tout en eau, il y avait une espèce de truc univoque. Et là c'est ce que nous intéressait, de développer quelque chose qui puisse moduler aussi en fonction de la journée, qui puisse créer des ambiances différentes et qui permette des choses [... qui] pouvaient rester et à certains endroits on ne pouvait pas stationner, donc être obligé de bouger et les hommes debout n'étaient pas forcément, ils devaient... [s'agencer, sans être distribués...] Et ça donnait toujours une possibilité aux gens de passer à travers, parce que les jets d'eau étaient faits pour être pas très hauts, donc ce n'était pas du tout infranchissable, de 50 cm voire plus où on se mouillait forcément. Donc on pouvait zigzaguer là-dedans mais on ne pouvait pas vraiment stationner » (concepteur, entretien du 25/03/2015).*

Les éventuels effets contradictoires de cette fontainerie (occuper un espace sur-occupé) sont interprétés comme partie intégrante d'un aménagement qui cherche à gérer la complexité des enjeux du site :

*« On peut le voir comme ça, mais en même temps, c'est toujours la même chose... Moi, je ne voulais pas une réponse... Répondre à une seule question, c'est-à-dire leur faire partir ou alors que tout le monde traverse partout et tout le temps. Et comment on pouvait concilier les deux, qui semblent totalement antinomiques sans oublier l'aspect [...] lié à un problème ... [...] Les hommes debout, ce n'est pas des agressifs, c'était plutôt des gens comme ça, qui venaient l'après-midi et certes parfois ils faisaient un petit marché aux puces, voilà il y avait des [...] trucs qui trainaient, des petits objets, ça faisait crado. Et je crois que c'était ce côté crado qui était une image négative en plein centre-ville... Donc soit on éradiquait tout le monde, soit on essayait cohabiter... C'est plutôt le côté cohabitation qu'on a voulu... Sans doute à tort, on a voulu croire et croire et essayer de convaincre tous les décideurs, que la cohabitation était peut-être plus souhaitable, peut-être encore envisageable, peut-être on pouvait y croire encore voilà ... mais en laissant, peut-être en diminuant la superficie allouée à une activité pour qu'y ait plus de chassées croisées possibles et que chacun trouve un peu son espace à un moment donné de la journée. [L'absence de tout autre objet], c'était une volonté absolue dans la commande de ne pas favoriser le stationnement... même si créer des bancs pour des hommes debout qui palabrent était quelque chose de pas logique parce qu'ils sont bien debout » (concepteur, entretien du 25/03/2015).*

Pour la maîtrise d'ouvrage, l'aboutissement de ce renversement d'orientation programmatique au fil des années est finalement perçu comme quelque chose de naturel<sup>275</sup>. La reprise du projet sous le mandat de Collomb ne consiste pas en un changement radical de posture :

*« Mais il n'y avait pas d'ajout de vision ! Vous avez un élu qui arrive, un nouvel élu, qui a entendu tout ce qu'on disait sur ce site là... Ce site-là est important et qui dit moi je veux autre chose... D'accord, on retravaille sur le projet, on lui remontre le projet et finalement on arrive à tomber d'accord. Mais c'est plutôt, vous changez, vous avez un nouvel maire qui arrive et en fait vous reconstit... vous refaites tout le film, d'accord ? Vous lui expliquez les usages, vous lui expliquez le fonctionnement, vous reprenez la sociologie du truc, vous rediscutez avec lui de tout ça [...]. Sa vision, c'était, « c'est un secteur qui pose des questions, moi je ne peux pas prendre content le projet de mon prédécesseur, je me pose des questions, je vois s'il y a des choses à améliorer [...] ». Enfin, moi ça me paraît normal que ce soit comme ça, que sur un site comme ça, qui est un site complexe, qui est un site pas simple à*

---

<sup>275</sup> Ou naturalisé, au moins, au point que ni la maîtrise d'ouvrage ni la maîtrise d'œuvre ne semblent se rappeler de la proposition des modules d'assise et des bornes fontainerie.

*gérer, sur lequel il faut une présence policière très souvent, bon [...]. Voilà on a pris du temps à lui expliquer... L'idée de « non, il faut faire en sorte d'empêcher les regroupements », par exemple, qui est une idée que s'est reposée parce que les gens le disent... On a dit, « mais bon, quand on a poussé les gens là, ils sont allés là, quand on pousse les gens là tout le monde va là et là on a encore plus de conflits » [...] ... On a re-questionné tout ça... [...] Les fontaines, c'était est-ce que... il faut un peu redécouper l'espace, il faut, l'idée c'était de trouver le moyen, de se dire « ben si on occupe un peu l'espace les gens ne vont pas rester là toute la journée à pas bouger ». Bon... donc on a fait les fontaines, c'était joli d'ailleurs en plus, mais ça n'a pas marché, c'est trop complexe, c'est trop [...]. Le fait d'on se dise « voilà il y a des fontaines qui font obstacle, il y a de l'eau donc les gens vont passer mais ne vont pas... » (technicien, entretien du 05/06/2013).*

Le projet est enfin mis en œuvre. Les principes pour le revêtement du sol restent ceux du début de la phase de conception, aussi bien que l'extension des superficies à l'usage piéton. Des arbres de haute tige ont été plantés là où le sous-sol l'a permis. Les fontaineries ont été installées, couvrant une partie importante de l'espace devant le CLiP. Pourtant, des problèmes techniques ont empêché leur fonctionnement (Bruno Tanant architectes, 2004) – elles n'ont jamais fonctionné de manière régulière et sont à présent désactivées. Aujourd'hui, deux terrasses de taille raisonnable se trouvent contre le CLiP :

*« Maintenant, ce qui s'est passé c'est que tous les cafés, vous avez vu, ont avancé des terrasses. Mais la gestion d'une terrasse privée au niveau d'un café, c'est très, très différent... Et nous ce qu'on voulait, c'est que les gens circulent, que ce soit fluide et que ça ne re-bloque pas... à nouveau, des usages » (technicien, entretien du 05/06/2013).*

L'histoire de la place Gabriel Péri est bien différente de celle de la place Bahadourian. Cette différence ne concerne pas seulement l'objet finalement produit et son orientation vis-à-vis de la légitimité de pratiques de séjour. Cette différence se manifeste aussi en termes procéduraux où, à Gabriel Péri, une turbulence autour des objectifs de l'aménagement s'est manifestée. Comme à Bahadourian, ce sont les objets qui ont cristallisé les débats autour de l'aménagement. Mais là où les oppositions aux sous-espaces à Bahadourian concernaient les détails de la conception de ces objets, sans remettre en cause leur existence (l'acharnement des débats renforçait, en quelque sorte, leur raison d'être), à Gabriel Péri les modules d'assise matérialisent une normativité sur les usages acceptables sur la place à laquelle des voix vont s'opposer. Et ces voix sont, elles aussi, plus hétérogènes qu'à Bahadourian, où les quelques réserves émises sur la possibilité d'attirer les usages de la place Gabriel Péri n'ont pas su percer le consensus généré au sein du plan de requalification pour le quartier.

## 7.6 CONCLUSION

L'analyse des deux processus permet de traiter les quelques repères analytiques de départ de cette partie de la thèse. D'abord, il confirme le rapport étroit entre la construction des problèmes et des solutions, un ensemble discursif cohérent où les deux se renforcent mutuellement.

Toutefois, ce nœud discursif est, toutefois, bien le résultat d'un processus de construction, dans lequel la définition du contenu du projet se fait en même temps qu'un jeu d'acteurs se structure. Les plus grands virages dans les processus étudiés ont correspondu à la structuration de nouveaux systèmes d'action, où de nouveaux acteurs portant de nouveaux discours (celui de la requalification, celui de la sécurité...) ont réussi à restructurer un réseau autour de cette pensée. La politique d'espaces publics de la communauté urbaine contribue explicitement à cette indétermination, dans la mesure où elle s'assemble de manière à ce que la construction politique du problème et de la solution puisse s'adapter aux contextes d'intervention. Si ces contextes sont aussi bien des sites que des dynamiques d'usages instituées, ils sont aussi composés d'acteurs portant des discours variés.

Pour cette conclusion, j'énonce quelques pistes qui permettent de comprendre comment cette différence entre les deux places a pu se construire dans cette interaction entre les discours mis en avant et les systèmes d'action qui les soutiennent.

Une première remarque pour expliquer cette différence tient à des situations de départ non similaires des deux aménagements. La place Bahadourian était un espace qui restait en large mesure à inventer, là où la place Gabriel Péri était un espace « déjà existant » et fortement marqué par certains usages et représentations. On peut ainsi argumenter qu'à Bahadourian le bien-fondé du projet n'est pas vraiment remis en question puisqu'il était surtout envisagé à travers l'idée de « faire une place ». A Gabriel Péri, les représentations négatives, ancrées dans des pratiques spatiales très marquantes, mènent à une projection dans l'avenir construite à partir de ce qui n'était pas souhaitable dans la situation présente. Ainsi, les demandes d'intervention sur les usages existants sont plus précises et plus énergiques que pour les usages futurs, où les termes sont formulés d'une manière plus abstraite (fluidité, confort, convivialité...).

Par ailleurs, le projet de requalification du quartier Moncey marque un nouveau rapport au quartier de la part du Grand Lyon. Il stabilise aussi un jeu d'acteurs et un certain consensus sur le devenir du quartier qui envisage son identité méditerranéenne comme un atout. La place Bahadourian constitue une des opérations phare de ce projet, guidé par l'injonction forte à la création d'une place de quartier. Celle-ci se traduit dans une identification de différents segments d'une demande sociale auxquels il faut répondre par un espace segmenté. Ainsi, la marge de manœuvre pour changer les principes de l'aménagement était réduite, sous peine de remettre en question tout le projet de requalification pour le quartier et le réseau d'acteurs qu'il a institué.

Ce rapport, révélé dans un *ethos* de respect et de valorisation des usages « méditerranéens » existants, est absent dans l'aménagement de la place Gabriel Péri. Le

fait que ce réaménagement soit déclenché par la création de la ligne de tramway le place sur une autre ligne budgétaire. Cela instaure un jeu d'acteurs distinct de celui de Bahadourian. Si le projet de requalification de Moncey fait référence à l'aménagement de Péri, ce dernier est *de facto* en dehors de ce projet d'un point de vue de sa gouvernance. L'affirmation de cette extériorité est renforcée par la localisation de la place elle-même. Bahadourian est au cœur du quartier et son destin est par conséquent inextricable de celui de Moncey. La place Gabriel Péri, en tant que porte de plusieurs quartiers, est en revanche fragmentée par des réseaux viaires sur deux arrondissements. On détient une marge de manœuvre distincte pour construire les enjeux de son aménagement. La définition de l'échelle de la place et le langage issu de la mobilité et du transport seront dans un premier moment très importants pour opérer cette différenciation. Cela conduit aussi à l'implication de nouveaux acteurs issus de quartiers autres que Moncey dans les discussions. Ces nouveaux acteurs portent des visions distinctes du bien-fondé de cette valorisation de l'identité méditerranéenne et trouvent un relais efficace auprès de certains élus d'arrondissement, puis de la Ville, notamment après les élections de 2001.

Par ailleurs, l'indétermination du problème politique à Gabriel Péri est d'autant plus forte que la décision d'aménager précède la construction du problème d'aménagement. Issu d'une opportunité conjoncturelle liée au tramway, le projet avance pour l'aménagement avec un programme vaste qui ne priorise pas les objectifs entre eux et qui n'explicite pas les liens de causalité derrière le diagnostic de l'espace encombré. C'est pourquoi les changements du projet apparaissent plutôt comme des évolutions, des précisions ajoutées au long du processus, plutôt que comme des grandes ruptures. Les demandes effectuées sous le mandat de Collomb constituent des changements de plus grande ampleur, demandant un avenant au contrat et un effort budgétaire au-delà de l'enveloppe initialement accordée.

L'emploi du terme « politique » n'enlève pas tout agencement au travail de conception. L'exemple de Bahadourian montre qu'il y a une marge de manœuvre pour que la maîtrise d'œuvre réinterprète le programme et fasse émerger des enjeux nouveaux, comme la dimension urbaine de la place. Mais cette marge de manœuvre ne se superpose pas au jugement politique associé au programme. La réaction aux modules d'assise à Gabriel Péri a déclenché une précision additionnelle des objectifs politiques de l'aménagement. Cela révèle aussi que les limites et les temporalités des différentes phases du processus ne sont pas étanches. Tel que le dispositif lyonnais le prévoyait, le recours au marché de définition et les comités de suivi servent à accompagner et à mener l'évolution des projets de conception. Mais cette évolution ne concerne pas exclusivement la qualité de la réponse à la commande – la commande elle-même peut se préciser, les propositions des concepteurs y jouant un rôle heuristique.

La filiation dans la construction du tramway et l'emplacement de la maîtrise d'ouvrage chez la Mission Tramway peut aussi expliquer cette différence. Elle instaure un acteur puissant et nouveau dans le jeu – le SYTRAL –, dont la logique d'action est

restreinte au réseau de transport, et pose automatiquement la question de l'arrivée de l'infrastructure et des nouveaux flux de passagers. Ce langage et ce cadre de pensée sont automatiquement apportés au processus : on parle de flux piétons, de leur fluidité et sécurité, de carrefour routier, de pôle d'échanges... Cela aide à comprendre l'apparition quasi-automatique du diagnostic de l'encombrement de l'espace comme problème à résoudre.

Le lien de causalité pour cet encombrement n'est pas totalement exploré au début. Il est initialement pris comme un dysfonctionnement de l'espace, qu'il faudrait dégager et rendre plus convivial, pour que les piétons circulent librement et que l'espace retrouve son caractère de place publique, associé surtout à des usages stationnaires. Ce n'est que devant la proposition des modules de convivialité par la maîtrise d'œuvre que les décideurs explicitent davantage une dimension du problème jusque-là absente de la demande : au diagnostic d'un espace encombré par plusieurs émergences, on ajoute les usages stationnaires, comme des objets encombrants, qu'il faudrait décourager. Le champ lexical de la mobilité devient prédominant dans les discours de la maîtrise d'ouvrage à partir de ce moment.

L'association au tramway a pu aussi jouer un rôle dans la définition d'un périmètre de l'opération ne prenant pas en compte la placette Ballanche. Cet espace de transition vers le quartier Moncey avait été explicitement décrit dans l'enquête sur les usages comme l'endroit où les conflits étaient présents. Il n'est pas, pourtant, une voie majeure. Il serait ainsi vraisemblable qu'un projet visant la régulation de la globalité des usages sur la place l'aurait inclus et c'est bien le cas lorsque la démarche sécuritaire va demander son inclusion dans l'opération. Les usages sont réduits, dans le discours, aux seuls déplacements et usages des transports. Cela légitime la définition du périmètre et ce dernier renforce cette lecture des usages qui ne prend pas en compte le séjour sur la place.

Enfin, ce périmètre et cet ancrage discursif rendent possible et renforcent la lecture de l'échelle de la place en tant qu'entrée de ville, charnière entre plusieurs quartiers et lieu de l'agglomération. Cela permet une mise en parenthèses des enjeux solidifiés dans la construction du projet de requalification de Moncey : si la place n'est pas une place de quartier, sa résolution ne serait pas à chercher dans l'éventail d'opérations prescrit pour celui-ci.

Cet état d'affaires lors de l'arrivée de la nouvelle équipe municipale en 2001 n'a pas posé de problème pour l'affirmation de l'approche sécuritaire, puisque les préconisations d'aménagement des deux logiques ne sont pas incompatibles.

C'est aussi cette pensée sécuritaire qui va s'engager dans une discussion détaillée des usages dans la place, au-delà de ceux de la mobilité. Mais là où, dans le quartier Moncey, la reconnaissance de la différence entre l'identité méditerranéenne et les incivilités avait mené à la construction de prises pour accueillir ces usages, à Gabriel Péri la reconnaissance de cette différence sert à justifier la suppression de tout usage, pour libérer une population otage d'un lieu sous influence. J'ai déjà suggéré que la localisation

de la place Gabriel Péri ouvre davantage le jeu d'acteurs engagé dans l'aménagement et que cela se traduit notamment par une présence plus forte des voix contre les rassemblements devant le CLiP, rejoignant les souhaits des élus, contrairement au consensus apparent existant au sein du quartier Moncey. Mais la temporalité des aménagements peut aussi aider à comprendre cette différence. Ainsi, lorsque l'équipe de Gérard Collomb pousse de manière déterminée l'agenda sécuritaire sur le quartier, les travaux de Bahadourian sont déjà en cours, tandis qu'à Gabriel Péri ils n'ont pas encore démarré côté 3<sup>ème</sup> arrondissement. Le coût d'une reprise de l'aménagement est donc moindre à Péri qu'à Bahadourian.

Cette liaison à une demande des riverains pour la suppression des rassemblements constitue aussi un réengagement de l'échelle locale, dans le sens où la parole habitante vient légitimer l'intervention politique et parce qu'elle reconnaît la différence entre les pratiques habitantes et celles illicites. Ainsi, la répression de ce rassemblement se fait au nom de la qualité de vie des riverains. Dans la mesure où ce renouement avec l'échelle locale ne contredit pas la solution d'aménagement préconisé pour cet espace d'agglomération, elle se fait sans demander une refonte du projet. Enfin, l'échelle locale est ramenée encore par les affirmations de la complémentarité entre les aménagements de Bahadourian et de Gabriel Péri. Les usages stationnaires pourraient ainsi y retrouver une nouvelle place. On ne discute pas, pourtant, que ces usages sont le fait de catégories d'usagers très distinctes et que l'accès des « hommes debout » était très contraint par un fort contrôle social, comme l'enquête sur les usages avait démontré.

Au long du chapitre, la définition de l'échelle des espaces, et donc des aménagements, est apparue comme l'outil discursif principal pour légitimer le mode d'engagement envers le caractère populaire et central du quartier. Ainsi, quand on prône le quartier comme l'échelle de l'espace, on retrouve une logique qui vise à valoriser l'identité populaire et méditerranéenne de Moncey et les pratiques qui vont avec. Inversement, l'affirmation de l'échelle de l'agglomération semble plutôt valoriser le caractère central de ces quartiers. Une centralité géographique à laquelle doit correspondre la création d'une centralité urbaine qui ne permet pas, dans le cas de Gabriel Péri, le maintien des usages traditionnels de cet espace, y compris dans ce qu'ils ont de populaire et méditerranéen.

En outre, on a vu comment ces constructions politiques de l'échelle des différents espaces peuvent être utilisées d'une manière articulée pour essayer de codifier les usages de l'espace : la suppression des usages « populaires et méditerranéens » de la place Gabriel Péri, qui devait retrouver sa vocation d'espace d'agglomération, devient acceptable et justifiable par l'affirmation de l'échelle de quartier et du caractère populaire et méditerranéen qu'on vient de créer à Bahadourian.

Enfin, il émerge une certaine incompatibilité entre certains usages, catégories et échelles. Ainsi, à Bahadourian le quartier est associé au méditerranéen et au populaire et à des usages stationnaires et de circulation. A Gabriel Péri une même solution de



désencombrement et d'occupation de l'espace est associée aux intérêts des deux échelles (du quartier et de l'agglomération) autour de l'importance du déplacement. Un usage populaire, méditerranéen, stationnaire *et* d'agglomération n'est jamais reconnu comme légitime.



## CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

Pour cette conclusion, je commencerai par dégager les traits qui répondent à la question sans suite de la deuxième partie : **pourquoi prend-on en compte les usages de ces manières-là ?** L'ensemble des autres questions de recherche ne seront pas abordées directement, puisqu'elles ont déjà été suffisamment traitées précédemment. Néanmoins, elles seront implicites dans la discussion des deux leitmotifs. Cela permettra, en filigrane, de revisiter le postulat analytique sur l'espace public en tant que concept ouvert et ce que cela implique en termes de rapport entre solution et problème.

Le suivi de chaque processus rend la réponse à la question de recherche spécifique à chacun d'entre eux. Il est difficile d'essayer une montée en généralité sur les raisons qui justifient les manières de prendre en compte les usages. Je propose de mener cette mise en perspective en partant des partis-pris analytiques, lesquels seront discutés à partir des données des chapitres.

### Sur la cohérence entre problèmes et solutions

Pour chacun des terrains étudiés, j'ai restitué cette cohérence entre problèmes et solutions. Cette cohérence est le résultat d'un processus de mise en cohérence, d'autant plus important que l'espace public est un concept ouvert : il a une spatialité claire, mais celle-ci n'est pas formalisée.

Les terrains lyonnais ont montré comment cela se construit graduellement et que des tournants importants peuvent avoir lieu au long d'un processus. Cette cohérence n'est donc pas nécessairement issue d'un enchaînement linéaire « diagnostic et formulation d'un problème » - « recherche d'une solution faisable ». La mise en cohérence est un processus cognitif et normatif qui ne coïncide pas nécessairement avec le phasage des processus de production. Le programme pour Péri a été revisité alors que le chantier avait déjà débuté.

Ces ajustements au couplage problème-solution dépendent des opportunités de les mettre à l'épreuve. Le dispositif lyonnais cherchait explicitement à créer des moments pour cela : le premier changement à Gabriel Péri est issu d'un comité de pilotage, le deuxième de l'élection d'un nouveau maire qui exige l'interruption du processus pour réévaluer la qualité du couplage. En outre, les enquêtes sur les usages et les dispositifs de concertation cherchaient à anticiper des éventuelles erreurs et oppositions au projet, qui pourraient remettre en question le couplage problème/solution dans une phase tardive du projet. Inversement, c'est l'habileté des responsables de la mise en œuvre de la trame verte lisboète à maîtriser les conditions de mise à l'épreuve de leur ensemble problème/solution qui permet sa stabilité.

Il y a deux ressources discursives majeures dans cette mise en cohérence entre problème et solution. Une première est la définition du périmètre de l'opération, ce qui revient à la définition de l'objet à produire. A la Mouraria, la définition des interventions

en tant qu'un ensemble d'espaces, que par ailleurs on nomme *parcours* et *corridor* posent la mise en cohérence dans ces termes plus généraux, mettant entre parenthèses les questions micro liées aux usages de chaque espace qui compose l'ensemble. De manière similaire, le fait que les aménagements d'espaces verts à Lisbonne soient conçus en tant que mise en œuvre d'une trame permet que les questions typologiques et de cohérence d'ensemble fassent de chaque processus de production d'un espace un moment *d'adaptation* d'une matrice à un contexte donné. Le rapport étroit entre périmètre et l'ensemble problème/solution est aussi visible dans le processus de Gabriel Péri. Lorsque le problème était surtout construit à partir de l'arrivée du tramway, la placette Ballanche n'était pas prise en compte. Ce n'est que lorsque le problème est posé en tant que question sécuritaire que la place est prise en compte. L'exemple de Péri montre aussi qu'on ne doit pas voir un rapport cause-effet du périmètre vers la problématisation. Ce rapport peut tenir lieu dans les deux sens.

L'autre ressource discursive qui ressort fortement de l'enquête est la définition de l'échelle des espaces, une question que j'ai particulièrement discutée à propos des deux places lyonnaises. La définition de l'échelle permet la mise entre parenthèses de certaines questions et attribue de la légitimité à d'autres. Le chapitre sur Lyon illustre aussi comment ces deux ressources interagissent dans la manière dont un « *ailleurs* » est mobilisé dans les justifications des choix. A Bahadourian, le caractère de *quartier*, appuyé sur l'enquête sur les usages, permettait d'affirmer une différence et autonomie vis-à-vis de la présence des hommes debout devant le CLiP. Inversement, et sans aucun souci de cohérence, le choix pour combattre leur présence devant le CLiP mobilisait Bahadourian comme une alternative, espace naturel pour la présence de ces usages et usagers.

Ces deux ressources illustrent ce que les approches discursives de l'action publique affirment à propos de la capacité performative des discours, ici à créer les objets qu'ils énoncent. Le *parcours*, le *corridor*, le caractère d'agglomération et de quartier n'existent pas avant d'être énoncés, répétés et, éventuellement, mis en œuvre par un dispositif spatial.

### **L'importance des systèmes d'action**

Continuons, d'abord, à discuter le pouvoir performatif des discours, cette fois-ci en ce qui concerne l'octroi de légitimité à des acteurs. Celle-ci se déroule de deux manières distinctes dans les terrains étudiés : par rapport à l'ensemble de l'organisation, définissant qui sont les services légitimes à intervenir, et par rapport aux acteurs extérieurs à prendre en compte, dont des riverains.

A plusieurs reprises dans cette thèse, nous avons vu comment politiques et projets d'espace public se fondent sur des discours de changement, voire de rupture, avec les manières de faire instituées. Cela mène souvent à des changements organisationnels, notamment une redistribution des compétences en espace public. A Lisbonne, le recours fréquent à des organisations *ad hoc* pour la mise en œuvre de nouvelles démarches,

notamment à la Mouraria, montre comment le changement des discours sur le quartier mène à l'identification de nouvelles compétences dont la formalisation dans une organisation se fait en opposition aux structures traditionnelles de la mairie. A l'inverse, le fait que la légitimité des services de l'environnement pour intervenir dans des espaces publics autres que les espaces verts soit contestée fait que la mise en œuvre d'un réseau de pistes cyclable se réalise, au début, en fonction de cette domanialité plutôt qu'en fonction d'une politique de mobilité douce.

Les chapitres sur les cas lisboètes ont aussi montré le rapport entre les discours formulant problème et solution et les manières d'engager les usagers dans les processus. Les différentes initiatives sur le territoire de la Mouraria l'ont fait de façons distinctes, parce que la formulation globale des enjeux de réhabilitation du quartier laissait une marge de manœuvre considérable à ce propos – ce que chaque système d'action faisait, comme on a vu dans le chapitre 5. Dans la mise en œuvre de la trame verte, le discours porté par ses acteurs cantonne la légitimité de la parole habitante à des moments précis du processus, sur des sujets aussi bien précis.

C'est pourquoi les systèmes d'action sont des entrées importantes pour comprendre les raisons pour certains choix, notamment lorsqu'ils sont associés à une analyse du déroulement des processus. L'intérêt d'une telle approche a été évident dans le chapitre consacré à Lyon, où les différences entre les deux projets, et les évolutions que le projet pour Péri a connues, sont en grande mesure attribuables à des différences dans les systèmes d'action et dans les discours qu'ils portent.

### **Autonomie du processus sous contraintes**

Les trois chapitres ont montré que l'autonomie des processus n'est pas si radicale que ça. Chaque chapitre illustre trois modalités de cette autonomie. A la Mouraria, c'est toute la construction du programme comme relevant de l'exceptionnalité qui justifie la mise en place d'une myriade de dispositifs *ad hoc*, parfois financés par le budget participatif (donc pas intégrés dans le fonctionnement habituel de la mairie). Cela implique un haut degré d'autonomie pour l'ensemble des initiatives, certes, mais on a aussi vu en ce qui concerne les aménagements d'espace public, la ligne de financement, la culture organisationnelle de la réhabilitation urbaine et le contexte socio-spatial lui-même contraignent les programmes et les solutions de conception. A la trame verte, la démarche est précisément d'essayer de limiter l'autonomie des processus, réduite à une adaptation des préconisations typologiques aux sites. Mais la construction du dispositif de mise en œuvre de la trame verte est, elle, très autonome. Enfin, le dispositif lyonnais est mis en place de manière à garantir cette autonomie, notamment la capacité à répondre aux spécificités des contextes socio-spatiaux et à l'activité des politiques. Néanmoins, l'histoire de l'action publique sur le quartier et l'existence du programme de réhabilitation de Moncey influencent fortement le déroulement des deux processus étudiés.

J'ai donc essayé de systématiser et de qualifier cette contrainte, ensemble d'interdépendances entre le processus, son contexte, et l'environnement (autres processus, autres niveaux de gouvernance...), dans la mesure où ils construisent un discours qui rend légitime un ensemble problème/solution donné. Je me suis d'abord intéressé à l'échelle urbaine de la production de l'espace public, reprenant plusieurs apports de la deuxième partie de la thèse, aussi bien que des démarches d'échelle intermédiaire : plans de quartier, plans sectoriels... Chaque processus y connaît des contraintes, quoiqu'elles puissent être de nature bien distincte. Cependant, l'échelle urbaine et, dans une moindre mesure, les échelles intermédiaires, tendent à ne pas trop compromettre le caractère ouvert du concept de l'espace public. Elles contiennent souvent des principes programmatiques relativement généraux, mais laissent une marge de manœuvre raisonnable à la programmation et, surtout, à la conception des espaces.

Cette autonomie qui est globalement laissée à la programmation et à la conception des espaces doit être interprétée dans le cadre posé dans les deux parties précédentes. L'avènement de l'espace public en tant que catégorie d'action est lié à un nouvel entendement du rapport de l'action publique vis-à-vis de l'espace. En même temps que la substance de certains propos de l'urbanisme fonctionnaliste est remise en question, c'est aussi l'idée de l'urbanisme réglementaire en tant que moyen majeur de production de la ville qui est mis en question. Bien évidemment, l'urbanisme réglementaire existe toujours, mais la transformation matérielle des espaces par l'action publique s'est inventée bien de nouvelles formes. Les espaces publics en sont une. Ils ne sont pas incompatibles avec la planification, nous l'avons vu, mais ils sont une catégorie dont le succès réside précisément dans son ouverture.

Cette ouverture est partiellement justifiée par le besoin de répondre aux spécificités des contextes, plutôt que de leur imposer des logiques techniques exogènes. Le contexte en tant que contrainte s'impose en tant que matière avec laquelle le processus doit travailler – un territoire, une dynamique d'usage installée, un ensemble d'acteurs potentiels, un ensemble de représentations existantes. Dans les aménagements d'espace public à la Mouraria, la configuration des espaces et les représentations autour de l'image d'un quartier historique sont une contrainte très forte à l'action des concepteurs. Néanmoins, ce terrain montre aussi comment la spécificité des contextes est elle aussi construite : j'ai exploré notamment les différentes manières dont les habitants et les différentes cultures du quartier sont considérées comme faisant part de ce contexte. Cette construction du contexte renvoie au pouvoir performatif des discours discuté avant, à la fois dans sa capacité à créer des objets (le Martim Moniz en tant que place où rien de bon ne se passe) et à définir les acteurs légitimes (et légitimes pour faire quoi) des processus.

Ces activités de construction sociale des contextes, problèmes et solutions sont non seulement interdépendantes, mais dépendent aussi du passé et du futur, pour reprendre les propos de l'introduction à cette troisième partie. D'abord, les sentiers de

dépendance. Dans les trois chapitres nous avons vu comment le passé conditionne chacun des processus : l'histoire de la réhabilitation urbaine à la Mouraria, les origines de la culture technique de la DPP dans la gestion de l'occupation de la voie publique pour la trame verte, la longue période d'hésitations entre rénovation et réhabilitation pour Moncey. Cette influence du passé se fait, d'un côté, en tant que culture organisationnelle qui influence la perception des processus et du rôle de l'action publique dans la production de l'espace public. C'est surtout à ce niveau que le passé intervient à Lisbonne. D'un autre côté, le passé peut aussi limiter les marges de manœuvre politique du présent, rendant certains choix indisponibles, comme ça a été le cas à Moncey.

Enfin, la dépendance aux objectifs peut être assez prosaïque si on s'atteint au seul périmètre d'un processus donné : le processus et le jeu d'acteurs s'organisent de manière à atteindre les objectifs qui eux-mêmes ont participé à construire. Mais lorsqu'ils se posent à un horizon plus lointain, comme j'ai argumenté pour la Mouraria, ils permettent de tenir ensemble plusieurs initiatives aux manières de faire et objectifs distincts, dans la mesure où ils contribuent à atteindre la vision partagée de l'avenir. Dans la Mouraria, le GABIP a joué le rôle agrégateur.

Ces trois chapitres ont ainsi permis de tester une approche à la question *pourquoi prend-on en compte les usages d'une certaine manière ?* L'approche mène à des réponses à la question qui sont spécifiques à chaque processus. La reprise du cadre analytique a été un essai d'une certaine montée en généralité. Ces trois chapitres ont néanmoins apporté aussi des données intéressantes aux deux questionnements sous-jacents à la thèse.

**La résistance à la réglementation de la production des espaces publics**, notamment par rapport à leur vocation, peut partiellement être expliquée par le besoin de tester les couplages problème-solution. Une telle approche déménagerait ce couplage en siège de planification ou règlement et ne permettrait que cette mise à l'épreuve se fasse par rapport à un territoire concret, en ce qu'il a de site et d'individus concernés. En le faisant, une telle réglementation enlèverait le caractère ouvert à la traduction (formalisation d'une spatialité) de la catégorie d'action « espace public ». Cela nuirait sans doute la capacité de la catégorie à être consensuelle lorsqu'elle est formulée en tant qu'objet d'une politique urbaine.

La réglementation préalable des réponses substantielles aux usages serait ainsi contradictoire avec l'ouverture du concept qui, on peut argumenter, est une de ces raisons d'être. Néanmoins, l'ouverture du concept est conflictuelle avec une pratique recensée dans les trois processus, de la part de l'administration publique, de vouloir atteindre un certain degré de systématisation de leurs pratiques et solutions. Les configurations exactes de cet équilibre entre ouverture de la catégorie et son renfermement dépendent des rôles qu'on attend des espaces publics à l'échelle urbaine, notamment en termes de structuration du territoire et de son identité ; et du pouvoir

constitutif qu'on veut laisser aux spécificités des contextes. L'échelle urbaine de la production de l'espace public est ainsi une instance où on définit la marge de manœuvre qu'on veut laisser aux processus concrets, à sa liberté discursive.

Dans le premier chapitre, j'avais restitué les conclusions de Sophie Vareilles sur la manière dont la concertation lyonnaise mène à une profusion d'objets, équipements et sous-espaces qui tendent à figer les espaces publics à un nombre restreint de pratiques. Je les ai nommés, dans la deuxième partie, paysages conviviaux. La justification avancée par les concepteurs des différents projets sur **le recours aux objets** en apporte des éléments additionnels.

Il me semble intéressant paraphraser une belle formulation de Roland Barthes (1966, p. 9). Lorsqu'il qualifie deux classes d'unités dans l'analyse de récits, il affirme que « *les Fonctions impliquent des relata métonymiques, les Indices des relata métaphoriques ; les unes correspondent à une fonctionnalité du faire, les autres à une fonctionnalité de l'être* ». Les concepteurs de l'espace public semblent se trouver devant une problématique analogue. Le recours aux objets ressortirait majoritairement de cette fonctionnalité du faire, une vision instrumentaliste de la production des espaces publics. Inversement, le refus des objets est fait souvent au nom d'une essence de l'espace qu'il faudrait dévoiler (souvent avec une référence à Heidegger ou Norberg-Schulz). Les propos de la maîtrise d'œuvre de la place Bahadourian sont un bel exemple de recherche d'un compromis entre ces deux fonctionnalités, les sous espaces contre le sol unitaire de bel calcaire.

Dans la production de l'espace public, la fonctionnalité de l'être ne doit pas pourtant être restreinte aux seuls projets qui se justifient en tant que révélateurs d'une immanence du lieu. A Lisbonne, par exemple, les diverses instances d'investissement symbolique des espaces – le festival *Todos* et ses portraits imprimés sur les murs et les fenêtres, le *Mercado de Fusão* et ses images... - déposent cette fonction métaphorique sur les espaces. C'est un effort de transmettre aux individus ce que l'espace est censé être, notamment par la reproduction d'images de ses résidents-représentants (ou leurs proxy). Ainsi, là où Vareilles suggérait que les dispositifs de proximité tendent à surinvestir les espaces avec une fonctionnalité du faire, on voit comment ces mêmes éléments de proximité peuvent jouer une fonctionnalité de l'être.

Barthes lui-même affirme qu'une unité peut appartenir aux deux classes en même temps, ce qui semble être bien applicable aux espaces publics. Il serait réducteur de diminuer la piste cyclable à un déplacement en vélo, le kiosque et sa terrasse à quelqu'un qui boit un café assis. La mise en œuvre de la « ville vivante » pour reprendre les termes d'un des élus lisboètes, passe précisément par l'investissement symbolique de ces pratiques prosaïques. C'est par leur capacité à être agréables lorsqu'elles sont pratiquées *et* à renvoyer vers un imaginaire valorisé par les autorités que les kiosques, que les terrasses, les bancs sont devenus des outils majeurs de la politique lisboète. A Lisbonne, plus qu'à Lyon, la dimension symbolique de la politique d'espace public passe



par cette dimension métaphorique des pratiques encouragées par les aménagements et les dispositifs de gestion. A Lyon, la dimension symbolique semble avoir été recherchée davantage par l'esthétique que par l'institutionnalisation d'une manière de vivre la ville.



## CONCLUSION GENERALE

Au moment de conclure cette thèse, je revisite certains des propos de la révision de la littérature, certains apports de la thèse et discute de possibles développements futurs. La conclusion se structure autour de quelques thèmes, à partir desquels des apports et des développements futurs sont énoncés.

### **L'institutionnel, le procédural et le substantiel pour comprendre les solutions d'espace public**

Dans le premier chapitre, j'ai affirmé que ma thèse, plutôt que tester une hypothèse, soutient une approche. Celle-ci affirme que pour comprendre les espaces publics tels qu'ils ont été produits, il faut s'attarder aux dimensions institutionnelle, procédurale et substantielle de la production des espaces publics. L'intérêt d'une telle approche me semble avoir été démontré.

L'investissement politique et urbanistique des espaces publics advient globalement dans un mouvement d'éloignement des préceptes de l'urbanisme fonctionnaliste, de reconnaissance de l'importance du cadre de vie et de reconfiguration du rôle politique et économique des villes.

Partons de ce dernier aspect, et notamment de la notion de la ville-acteur et des propos de Bourdin (1998) autour de deux enjeux fondamentaux pour que la ville s'affirme en tant qu'acteur politique : l'existence d'une stratégie, d'un projet partagé et fédérateur et la construction d'une unité sociale en son sein, dans « *le contexte de sociétés mobiles, flexibles, cosmopolites et mondialisées* » (p. 317). Les espaces publics jouent, dans les trois villes étudiées, un rôle important dans la matérialisation d'un cadre de référence symbolique commun, essai de « *représentation de l'unité* » (p. 320). Au-delà de ce rôle symbolique, les espaces publics sont, en soi, des éléments importants dans les projets fédérateurs dans chacune des villes, soit la métropole internationale lyonnaise, la Lisbonne ré-habitée, ou la ville universitaire néo-louvaniste. Ces trois projets attribuent, pour des raisons pas tout à fait identiques, une importance à la qualité des espaces et à la qualité de leur pratique par les individus. Mais ces raisons coïncident avec une vision de l'espace public en tant qu'outil capable de répondre à la diversité des individus qui composent ces sociétés mobiles, flexibles, cosmopolites et mondialisées.

En outre, la production des espaces publics a aussi contribué à l'affirmation de la ville en tant qu'acteur collectif, fournissant des scènes et des scénarios pour que des réseaux d'acteurs et des rapports entre eux s'établissent. La ville-acteur ne peut pas se réduire au seul gouvernement de la ville. Dans ce sens, la pratique de la concertation à Lyon et à Louvain-la-Neuve et la configuration des initiatives pour la réhabilitation de la Mouraria ont activement contribué à la formation d'acteurs qui sont d'une manière ou d'une autre intégrés au système qui donne forme à cet acteur collectif.

Le nouveau rôle politique et économique que les villes jouent interagit avec l'espace public d'une manière qui mène à des changements d'ampleur considérable dans leur organisation et dans les interactions entre les acteurs de l'urbanisme. Les configurations qui en résultent sont à la fois révélatrices des modalités particulières de la formulation de l'espace public comme problème politique et ont une capacité à éclairer la substance de certains choix.

A Lyon, la structuration de l'organisation autour du SEP révèle l'importance d'un éloignement des services de la voirie et de l'apprentissage de la maîtrise d'ouvrage par le Grand Lyon. Les comités de suivi et de pilotage cherchaient à acculturer un ensemble élargi d'acteurs et à garder le suivi politique des processus. Ainsi, à Lyon, la politique d'espace public a autant servi à opérer une transformation du rôle de l'agglomération dans la production de l'espace intercommunal qu'à amener des changements dans la substance des espaces produits. A Lisbonne, la production des espaces publics a aussi été séparée des services de la mobilité. Pourtant, il n'a pas été question d'une réinvention du rôle de la municipalité en tant que maître d'ouvrage. La majorité de la production des espaces est menée en régie et par plusieurs secteurs de l'administration. Cela mène à une production de l'espace public caractérisée par plusieurs logiques d'action, comme A. Fleury (2007) avait identifié à Paris. A Lisbonne, plus important que la recherche de nouvelles procédures, c'est l'investissement généralisé des espaces publics par l'action municipale qui semble plus importante. Enfin, à Louvain-la-Neuve, les débuts de la ville sont marqués par un service de conception dont les compétences sont très amples et qui est très proche du décideur. Au fil du temps, les services de conception deviennent moins importants et la gestion patrimoniale prend le rôle de protagoniste qu'appartenait à la conception.

Cette lecture par l'institutionnel permet donc de placer les processus de production d'espace public dans un contexte politique et organisationnel qui structure les modes de mise en œuvre de la catégorie « espace public », dont les logiques vont au-delà de la seule rationalité substantielle (faire des bons espaces). C'est une première clé de lecture pour discuter des éventuelles interrogations autour d'une solution  $x$  ou d'une méthode  $y$ . C'est ce que j'ai essayé de montrer dans la partie 3.

Si la substance des solutions d'espace public peut trouver des facteurs explicatifs dans l'institutionnel, on ne peut pas minimiser l'importance des processus. Ces derniers articulent ces données exogènes d'ordre institutionnel à un contexte socio-spatial donné. Le système d'action qui en résulte est donc un lieu d'une certaine incertitude où l'ouverture de la catégorie d'action est graduellement restreinte, jusqu'à aboutir à un ensemble problème/solution. Si l'analyse des systèmes d'action est importante pour comprendre qui sont les porteurs des arguments et la manière dont ces arguments empêchent que des alternatives s'expriment, ma thèse affirme qu'on ne peut pas se passer d'une restitution de la substance de ces arguments. C'est-à-dire que le contenu des justifications est important si on s'intéresse à la matérialité des espaces, tout autant que la justification des traductions d'un objectif dans une forme spatiale.

C'est aussi en reprenant ces trois dimensions de la production de l'espace public qu'on peut problématiser le rapport entre méthodes et solutions de prise en compte des usages dans la programmation, conception et gestion des espaces. L'analyse par ces trois volets permet de relativiser l'intérêt de certains raisonnements étroits. Par exemple, l'intérêt des méthodes de prise en compte des usages ne peut plus être jugé seulement en fonction des solutions subséquentes. Leur objectif n'est pas exclusivement d'améliorer la substance des solutions d'espace public. Elles jouent aussi d'autres rôles, notamment politiques, comme nous avons pu voir à Lyon. De manière analogue, la rationalité procédurale de la production des espaces ne peut pas être évaluée seulement à partir d'un parti pris normatif sur le bien-fondé de la démocratie participative. Le chapitre sur la trame verte lisboète a permis d'identifier une rationalité procédurale alternative qui renvoie à des conceptions normatives alternatives de justice spatiale et de qualité de l'espace public.

Cette approche a l'intérêt de pouvoir restituer les processus de production dans leur contingence, tout en ouvrant plusieurs pistes pour cerner les contraintes qui pèsent sur leur autonomie. Elle se révèle suffisamment souple pour accompagner différentes manières de mener l'analyse (comme les trois chapitres l'ont montré), mais elle peut aussi être utilisée d'une manière un peu plus rigide, lorsqu'une comparaison formalisée est recherchée. Telle que je l'ai utilisée, elle permet d'établir un socle relativement clair par rapport à chaque processus et/ou à chaque ville, à partir duquel des analyses plus ciblées peuvent être entamées.

Ainsi, si cette thèse demeure une thèse sur l'espace public et fournit beaucoup de matériel pour en dialoguer avec le champ, le refus d'une vision essentialiste de l'espace public ouvre aussi la voie à des dialogues avec d'autres champs, comme celui de l'action publique urbaine.

### **L'importance de la programmation et de la conception dans un urbanisme de l'offre**

Le devenir acteur des villes post-industrielles (cf. le texte d'A. Bourdin discuté avant) coïncide avec l'émergence de la ville entrepreneuriale. Les villes doivent désormais se repenser dans le cadre d'un marché concurrentiel : quelle demande veulent et/ ou peuvent-elles attirer ? Que faut-il offrir pour le faire ? Nous avons vu comment les politiques d'espaces publics s'intègrent pleinement dans ce mouvement. La structuration symbolique d'une identité et d'une image se fait autant pour les citoyens que pour un ailleurs qu'on veut attirer. De même pour le rôle des espaces publics dans la création d'une pratique spatiale associée à un style de vie qui correspond à la demande privilégiée par les politiques. Les espaces publics, dans leur ensemble, participent donc à la construction de l'unité de la ville. Cette unité est mise au service d'un devenir acteur mais aussi d'un devenir « produit » dans un marché des villes.

Au-delà de cet aspect, discuté à maintes reprises par les recherches existantes, ma thèse a montré que cette pensée offre-demande ne s'applique pas aux seules

considérations d'économie politique. Elle est aussi un aspect cognitif majeur dans la production des espaces publics concrets et notamment dans les modalités de prise en compte des usages. L'idée centrale de cette prise en compte est le fait que la fréquentation des espaces relève d'un choix individuel. L'ensemble des procédures et la substance des solutions analysées peuvent être interprétés en tant qu'essais de contraindre ce choix, lorsqu'il s'agit, par exemple, de canaliser les flux piétons à partir de points d'usage contraint ou de générateurs de flux ; ou de répondre aux motivations derrière ces choix.

Dans ce cadre, les activités de programmation et de conception deviennent fondamentales, y compris dans l'articulation de ces deux « échelles » de l'offre (la ville dans son ensemble, l'espace concret) dans chaque processus. Mais cette importance se traduit dans des procédures assez différentes dans les terrains d'études qui peuvent même ne pas autonomiser la programmation en tant que phase du processus, voire qui n'écrivent pas (ou ne dessinent pas) un document qu'on puisse appeler programme.

Cette programmation est bien présente dans l'ensemble des processus, mais en tant qu'activité cognitive qui consiste à définir des objectifs et à imaginer une certaine cause de la présence des individus dans l'espace, cette programmation est bien présente dans l'ensemble des processus. Cette activité peut impliquer des élaborations plus ou moins sophistiquées de la demande existante ou potentielle, mais la réflexion est globalement présente. Elle peut être restreinte au périmètre de l'intervention, s'appuyer fortement sur les fonctions du cadre bâti autour ou prendre en compte la place de l'espace dans un système d'espaces publics. C'est aussi au niveau de l'interprétation des contours et des méthodes de cette construction de la demande que le cadre analytique révèle son utilité.

Une autre conséquence de cette pensée offre-demande est que la conception des espaces devient un enjeu majeur. Si la programmation permet d'imaginer les choix qu'on veut attirer ou contraindre, c'est à la conception d'organiser la qualité de la réponse à cette demande. Répondre aux choix ne signifie pas seulement intégrer tel ou tel équipement, il faut que l'espace lui-même, en tant que cadre, soit attirant. La fréquentation des espaces va au-delà des raisons purement instrumentales et c'est à ce niveau aussi que la conception est importante. D'autant plus que l'espace public en tant que catégorie de l'action est censé rassembler les besoins et attentes des différents intervenants sur l'espace et les réunir dans une réponse d'ensemble.

Penser à partir de l'offre et de la demande ne signifie pas nécessairement le triomphe d'une idéologie néolibérale. Les remarques que j'ai faites relèvent surtout d'une conceptualisation nouvelle de la figure de l'utilisateur, du destinataire des espaces, qui recoupe souvent une idée de consommateur. Pourtant, l'exemple des années initiales de Louvain-la-Neuve est assez évocateur de la façon dont une pensée en termes d'offre et de demande peut être mise au service d'une forte régulation de l'espace et de la vie sociale d'une ville.

Il est néanmoins possible que cette manière d'envisager le rapport entre les individus et les usages de l'espace public rende plus facile la percolation des logiques économiques, voire néolibérales, dans la production de l'espace. C'est un sujet qui mériterait des approfondissements.

### **L'espace public et l'aménagement**

Mon enquête a commencé avec, entre autres, un questionnement sur une apparente absence de technicisation des questions liées aux usages à l'échelle urbaine, que j'associais à une absence de réglementation de la vocation des espaces et de quelques principes de conception, par exemple lors de la planification.

Les résultats de l'enquête ont montré comment cette conception de départ que j'avais était déplacée par rapport aux logiques d'action de la production de l'espace public. Cela ne veut pourtant pas dire qu'une logique d'ensemble, voire urbaine, n'existe pas, que la régulation de la conception soit inexistante, que le rapport à l'aménagement soit sans importance.

Au-delà du rapport des politiques d'espace public à la construction politique et économique de la ville entrepreneuriale, il y a un volet proprement urbanistique à cette échelle urbaine. Nous avons vu plusieurs démarches qui proposent des visions d'ensemble sur une partie des espaces publics des villes. Ce sont des approches qui attribuent un rôle structurant aux espaces publics : trame verte, trame bleue, mais aussi les micro-centralités lisboètes. Ces démarches ne réglementent pas forcément les détails de conception et/ou de vocation de chacun des espaces qu'elles concernent, mais l'influencent fortement en définissant ce qu'elles doivent structurer : le fonctionnement écologique et hydrologique du territoire (mais aussi les loisirs associés ou associables), les pôles de vie sociale de proximité...

La valorisation de la conception inhérente aux politiques d'espace public dans les villes étudiées semble par ailleurs être incompatible avec une réglementation préalable de ses solutions. L'enquête a montré que l'ouverture du concept permet sa mise en œuvre dans des contextes différents et son adaptation aux changements dans l'environnement « de gouvernance ». La réglementation préalable empêcherait ce travail de construction du couplage problème-solution, qui est d'autant plus important que l'espace public est une catégorie partiellement forgée contre l'incapacité de l'urbanisme fonctionnaliste de prendre en compte les spécificités des contextes socio-spatiaux.

S'il est important de garder une autonomie dans la définition d'objectifs programmatiques et des solutions de conception, cela peut rendre difficile la garantie de la cohérence au sein d'un système d'espaces publics et aussi de l'image globale de la ville. C'est pourquoi l'ensemble des villes étudiées s'est doté de dispositifs organisationnels ou procéduraux pour promouvoir cette cohérence et permettre une régulation politique et technique de la production de l'espace public. L'enquête a montré comment, dans l'ensemble des villes, les démarches d'échelle urbaine cherchent plutôt à réguler qu'à réglementer la production des espaces publics.

Mon questionnement initial à propos de la réglementation était très influencé par les travaux de Whyte (1990) cités dans le chapitre 1, qui avaient donné lieu à dans un ensemble de règles utilisées pour évaluer les projets de maîtres d'œuvres extérieurs à la municipalité et pour négocier des changements avec eux et leurs promoteurs. Ce que je n'arrivais pas à cerner à l'époque était à quel point ce besoin de régler à New York découlait de la propriété privée du foncier et du schéma de crédits de constructibilité qui était derrière<sup>276</sup>. Or, dans les trois villes étudiées, les espaces publics font partie du domaine, du « patrimoine » au sens immobilier du terme, des administrations. Dans ce sens, le besoin de la réglementation, en tant qu'outil « juridiquement » opposable, est apparemment moindre que celui de trouver des mécanismes qui permettent la régulation politique et technique des processus. Néanmoins, les multiples logiques d'action au sein d'une administration peuvent provoquer des envies de réglementation : nous l'avons vu par rapport au PEEPL de Lisbonne, à travers lequel la DPP essayait de maîtriser l'action de l'ensemble des acteurs de la production de l'espace public local, y compris les municipaux.

### **Les espaces qu'on produit**

La description de plusieurs espaces publics a montré que la catégorie espace public a une spatialité forte, qui oriente les lignes générales de la majorité des interventions (notamment dans le rapport à la voiture), mais qu'elle n'est pas formalisée au préalable. C'est pourquoi j'ai pu identifier des traits communs entre plusieurs projets, tout en soulignant la diversité formelle entre eux. La spatialité de la catégorie coïncide fréquemment avec trois facteurs identifiés dans la révision de la littérature : les aménagements interviennent sur l'accessibilité aux espaces, les motivations pour les fréquenter et le confort de cette fréquentation. La capacité à intervenir sur l'opportunité de fréquenter les espaces est moins commune puisqu'elle relève de changements dans la syntaxe des tissus urbains. En tant que catégorie qui se met en œuvre majoritairement dans des contextes déjà bâtis, ce facteur est souvent hors portée des processus. Néanmoins, nous avons vu des exemples où des démolitions sont envisagées précisément au nom de la connectivité des espaces : soit pour l'augmenter comme dans la rue du Benfornoso, soit pour la diminuer lorsqu'elle contribue à un sentiment d'insécurité, comme dans les plans pour le quartier Moncey et dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle à la Mouraria.

Il serait intéressant de voir comment la catégorie est utilisée dans des contextes d'expansion urbaine. Louvain-la-Neuve en constitue un exemple et on y voit comment les questions de la connectivité du tissu urbain, de l'existence de parcours alternatifs entre deux points, a été une préoccupation majeure des équipes de conception. Dans cette ville, la recherche des autres facteurs prend aussi une signification distincte,

---

<sup>276</sup> Pour rappel, les promoteurs pouvaient bénéficier de davantage de constructibilité s'ils fournissaient des espaces ouverts au public sur leurs parcelles.



puisqu'elle a pu être entamée dès le dessin urbain et la répartition des fonctions urbaines. Ainsi, l'accessibilité des espaces, les motivations pour les déplacements et le confort de la pratique des espaces ont été souvent travaillés à l'échelle de la ville, ce qui a fait de la création d'une image et d'une identité urbaines l'objectif principal du design des espaces publics.

La thèse a aussi montré que la catégorie espace public tend à se généraliser et à être mise en œuvre dans une pluralité de contextes territoriaux et à investir différents types de tissus urbains, notamment des tissus modernistes de tours entourées de grands espaces ouverts. Je n'ai pas réuni suffisamment d'information sur l'adaptation de la catégorie à ces contextes et aucune sur son usage dans des contextes périurbains. Il est donc difficile de discuter davantage du sujet. Néanmoins, le peu d'interventions que nous avons vu sur des tissus modernistes ou sur des tissus peu consolidés suggèrent que la conception tend à essayer d'introduire certains palliatifs au *vide* et au manque de structuration : réorganisation de la voirie, redistribution de fonctions urbaines, introduction d'équipements et sous-espaces dans les espaces. La production d'espace public dans ces contextes tend à faire davantage appel à des interventions sur la « troisième dimension » (notamment les fonctions) et sur l'organisation des flux et des déplacements. Cette question aussi reste à approfondir, la France étant un terrain naturel grâce à la vaste expérience de réaménagements d'espace public dans les grands ensembles.

La mise en œuvre de l'espace public, catégorie d'action, n'est donc pas propre aux contextes consolidés ni aux tissus classiques des centres-villes. Cependant, son application dans d'autres tissus semble passer par l'adaptation de certains éléments qui caractérisent ces espaces publics centraux dans les tissus moins consolidés.

### **Le rôle des concepteurs**

Le premier chapitre avait aussi posé des questions sur le rôle des concepteurs dans la diversité formelle des solutions, ainsi que dans la façon dont les usages conviviaux sont recherchés ou pas. Compte tenu du cadre analytique, la première réponse est, bien évidemment, que cela dépend.

La question organisationnelle joue ici un rôle important. Parmi les études de cas, les concepteurs ont la plus grande marge de manœuvre quand ils mènent leur activité en régie et leurs compétences sortent de la sphère stricte de la conception pour inclure la programmation, voire de la planification : la DPP pour la trame verte de Lisbonne et UA pour Louvain-la-Neuve. L'organisation des processus ne coïncide pas totalement, par ailleurs, avec une organisation par projet, telle qu'elle existe à Lyon.

Leur marge de manœuvre vient, d'abord, de leur capacité à intervenir sur ces différentes phases du processus et ainsi construire eux-mêmes les contraintes en termes d'objectifs au projet d'aménagement. Cela implique aussi un rapport différent au temps et à l'espace. C'est-à-dire que leur engagement dans la production de l'espace public de la ville ne se réduit pas à l'aménagement d'un espace concret, ni du point de vue du

temps, ni du point de vue de ce qu'ils conçoivent. La tendance à l'attacher à des desseins plus généraux est plus marquée. Cela conduit, *in fine*, à ce que le projet d'espace public ait un rôle mineur dans la conceptualisation de leur pratique, qui tend à investir plus fortement, d'un point de vue conceptuel, des échelles plus vastes – la trame, l'axe structurant, le centre urbain, etc. Cette organisation mène aussi à un rapport distinct au politique/décideur, vers lequel il y a la fois un rapport de subordination et, au moins pour la DPP, un rapport circonscrit dans le temps vis-à-vis de la vie de la division. Les implications de ce rapport ne sont pas évidentes, au-delà de ce que j'ai exploré dans le chapitre 6 sur l'accommodation de commandes de l'élu par la DPP.

Inversement, les tâches des concepteurs à Lyon et à la Mouraria sont bien délimitées, voire contractualisées. Si le périmètre de leur champ d'action est sans doute plus restreint, cela ne veut pas dire que leur action soit absolument contrainte. La maîtrise d'œuvre doit suivre des injonctions programmatiques et peut difficilement résister aux objectifs politiques, comme on a vu pour Gabriel Péri. Pourtant, ce que les concepteurs font va au-delà de la traduction d'un programme dans une forme. La contrainte qu'ils subissent est plutôt de ne pas contredire ce qui est dit dans le programme, mais rien n'empêche qu'ils explorent des non-dits. A l'Intendante cela a signifié une certaine anticipation d'éventuelles incivilités dans le projet, mais cela peut prendre de grandes proportions, comme sur la place des Terreaux, lorsque l'équipe de conception propose de relocaliser une énorme fontaine, d'ailleurs patrimoine classé.

La justification des choix des concepteurs tend à articuler deux registres distincts, au-delà de raisons liées aux jeux d'acteurs et/ou aux institutions. La substance de leurs solutions tend, donc, à être justifiée à travers des raisons d'ordre fonctionnel (la fonctionnalité du faire de Barthes) ou « essentiel » (la fonctionnalité de l'être de ce même Barthes). Les arguments fonctionnalistes justifient les choix en fonction de ce qu'ils permettent aux gens de faire, tandis que les arguments essentialistes se concentrent sur le dévoilement de l'identité du lieu, par rapport à son passé, à une projection dans le futur, voire les deux. Ces deux arguments ne sont pas mutuellement exclusifs, ni à l'échelle d'un projet, ni par rapport à un seul objet.

### **Le rapport entre méthodes et substances de la prise en compte des usages**

Cette thèse a aussi apporté des données sur le rapport entre les méthodes et les substances de la prise en compte des usages. Le mécanisme d'alignement entre l'offre (espace) et la demande (usagers potentiels) dans la prise en compte des usages est le plus petit dénominateur commun des différents cas. Il peut servir à imaginer de nouvelles offres, à tester l'équilibre entre offre et demande par rapport à une proposition donnée, à connaître la demande existante, mais aussi à l'inventer.

Il est donc important de ne pas associer tel ou tel outil procédural à « plus » ou « moins » de prise en compte des usages. Les enquêtes sur les usages lyonnaises les prennent en compte autant que le dispositif imaginé autour de la figure de « l'actif » par

les services de l'environnement urbain à Lisbonne et que la « mise dans la peau de » faite à Louvain-la-Neuve et par la mission de gestion des espaces complexes du Grand Lyon.

Si je pense qu'on ne peut pas y voir des différences en termes de « quantité » de prise en compte des usages, il y a bien évidemment des différences qualitatives. Elles révèlent de positionnements distincts par rapport à la demande d'espace public et reflètent aussi des cultures techniques et politiques distinctes. Les outils de prise en compte des usages peuvent ainsi être utilisés en tant qu'entrées analytiques de ces cultures, une question intéressante à approfondir dans le futur.

Dans ce sens, l'engagement des usagers dans les processus de production, et notamment dans des démarches de concertation, n'a pas de lien automatique avec une volonté politique de convivialité : on peut créer des espaces conviviaux sans engager les usagers, on peut les engager pour créer des espaces qui ne recherchent pas ce type d'usages. Le recours à des techniques de la convivialité est indépendant de procédures qui engagent les usagers, comme nous avons vu à propos de la trame verte lisboète. L'engagement des usagers relève autant de formulations particulières du problème espace public (renforcer l'appropriation subséquente, éviter des rejets des aménagements) que de questions politiques dans un sens restreint (la démocratie participative comme une question autonome).

Par conséquent, les propos de S. Vareilles sur la manière dont les processus de concertation tendent à produire des espaces de plus en plus peuplés d'objets et aux possibilités d'usage restreintes méritent d'être tempérés. D'abord, parce que le recours à des sous-espaces, à des équipements et au mobilier est une tendance assez répandue qui ne dépend pas de la demande habitante. Ainsi, la signification des objets est plus dépendante des processus que des objets eux-mêmes, surtout lorsqu'ils matérialisent une logique de proximité. Le terrain de sports sur la place Bahadourian était un espace des/pour les adolescents du quartier. Les discussions autour de sa taille au long du processus de concertation le confirment. Pourtant, sur les berges du Rhône, si certains sous-espaces (notamment des aires de jeux) répondent à une demande des riverains pour davantage d'espaces de proximité, d'autres ne répondent pas à une catégorie concrète au-delà de « ceux qui les pratiqueront » : terrains de sport, de skate... Cela n'empêche pas que ces sous-espaces n'aient pas été concertés, mais ils ne répondent pas à une demande localisée. Par ailleurs, nous avons aussi vu que les *paysages de la concertation* peuvent aussi être des espaces vides sans prises pour des usages de séjour. La solution d'aménagement de Gabriel Péri résulte de l'alignement des envies d'une partie des riverains et d'une partie des élus locaux.

Enfin, un dernier aspect qui permet de discuter ce rapport procédure-substance dans la prise en compte des usages est l'absence presque totale de démarches d'évaluation des espaces après les aménagements. Cette absence suggère que l'efficacité des aménagements (les usages que on voulait, ce sont les usages que on a créés) n'est pas le seul motif qui justifie l'emploi de certains outils de prise en compte des usages, notamment des enquêtes préalables et des démarches de concertation.

### **La création de l'exceptionnalité par les dispositifs de gestion**

Nous avons vu qu'il est fréquent que la production des espaces publics soit sensible à l'identité des sites, à leur histoire, voire à leur composition sociale dans ce que cela peut impliquer d'attentes ou d'identité culturelle. Pourtant, cette réactivité et construction de la spécificité, dans ce qu'elle implique en termes de programmation et de conception, n'est pas forcément incompatible avec une administration routinière. Il faut juste que celle-ci adopte un dispositif qui démarque le moment du projet comme un moment où on peut aller à la recherche de ces particularismes.

Or, dans toutes les villes étudiées, il y a des exemples où la spécificité des espaces mène à la mise en place de dispositifs de gestion (parfois gestion *et* conception) exceptionnels, souvent permettant l'entrée de nouveaux acteurs, notamment privés. Le dispositif de gestion du centre-ville de Louvain-la-Neuve et celui de gestion de site des Berges du Rhône circonscrivent des espaces où la qualité de service de gestion doit être supérieure à l'ensemble de la ville. Cette exceptionnalité est en grande partie justifiée pour permettre une plus grande qualité de l'expérience des espaces.

A Lisbonne, cette recherche de l'exceptionnalité a impliqué l'engagement d'acteurs privés dans la promotion de la convivialité des espaces, de pair avec un investissement symbolique fort de manière à créer des espaces facilement identifiables, comme nous avons vu à propos de la rue rose et, surtout, du *Mercado de Fusão*. Le travail autour de l'identité est aussi de l'ordre de l'invention, plutôt que la révélation d'une immanence ou d'un passé.

Ces cas révèlent aussi une éventuelle tendance vers une présence plus fréquente des acteurs privés dans la gestion des espaces publics, qui peut parfois mener même à une intervention dans la conception (à Lisbonne, encore une fois). Pourtant, cette entrée du secteur privé relève moins d'un retrait de l'administration publique que de l'apparition de nouvelles exigences auxquelles elle ne s'adapte pas. Une enquête future possible est l'exploration de la manière dont « la privatisation » peut être liée, au-delà de considérations idéologiques, aux enjeux posés par la prise en compte des usages et, par conséquent, à de nouvelles expertises (l'animation, l'exploration d'un espace conceptuel) et/ou de modes d'organisation moins routiniers, plus souples (réactivité, horaires de travail, etc.).

### **Retour à la rue rose**

Revenons à l'épisode en introduction. Cet épisode rassemble plusieurs problématiques qui m'inquiètent personnellement et politiquement, et aussi en tant que chercheur : la rapidité et la direction du changement que Lisbonne connaît, la conjugaison des impacts de la crise économique avec le développement du tourisme et des loisirs nocturnes, la difficulté d'attirer des résidents en centre-ville, la croissante polarisation sociale de la ville... Quand j'ai dit que je ne ferai pas de thèse en géographie critique sur ce que je venais de voir, ce n'était pas pour en refuser l'importance : il faut qualifier les modalités et les impacts de cette *montée en gamme* du Cais do Sodré, en

montrant ce qu'il y a de spécifique et son rapport à des dynamiques structurelles de néolibéralisation de nos villes.

Ce que ma thèse permet d'ajouter à ces lectures critiques est, j'espère, la prise en compte d'une « manière lisboète » de produire l'espace public, fruit d'une histoire organisationnelle, du contexte économique actuel et d'une hybridation de visions politiques et techniques de l'espace public en tant que catégorie d'action. Le rose de la rue, bien qu'il soit lié à la stratégie d'entrepreneurs privés, ne peut pas être compris par ce seul prisme. Cette couleur rose est possible parce qu'une politique municipale autour de la convivialité dans l'espace public et d'une image de Lisbonne en tant que ville vivante et branchée émergeait (et émerge toujours) depuis plusieurs années. Cette politique se développe par ailleurs dans un contexte de pénurie de ressources municipales et de structuration graduelle d'un rapport entre la mairie et un ensemble d'entrepreneurs de cette ville vivante et branchée, dont l'un des principaux promoteurs immobiliers et commerciaux de la rue rose. Elle est rose parce que les intérêts de certains des commerçants de la rue ont coïncidé avec ceux de la mairie créant une opportunité : d'abord de fermeture de la rue au trafic automobile, que les commerçants ont par la suite transformé en un aménagement plus durable. Il est donc difficile d'y voir une intention politique de retrait municipal de la production des espaces. Au contraire, nous avons vu que c'est précisément un renforcement très soutenu de l'investissement municipal dans le sujet qui marque les dernières années de l'urbanisme lisboète. C'est cette importance politique des espaces publics, qui est pourtant formulée dans des traits très généraux, qui permet l'entrée de ces acteurs privés : leurs objectifs coïncident avec ceux de la mairie. La rue rose permet, enfin, de discuter ce que les questions des usages, dans ce qu'elles ont de nouveau, peuvent faire évoluer dans les manières de faire, notamment dans la gestion des espaces. Ici, ce sont les nuisances liées à la vie nocturne qui posent problème, parce que les outils traditionnels de la mairie se révèlent inefficaces. Pour l'instant, au-delà d'une réglementation plus stricte du fonctionnement des établissements, les conséquences plus visibles sont le développement de groupes de travail engageant les acteurs concernés (dans une ville où la pratique de la concertation n'est pas très répandue) et l'engagement des commerçants dans le renforcement de la présence de policiers et de agents de sécurité sur la rue.

### **Le futur proche**

La thèse a privilégié une structure par les terrains, plutôt que par des arguments à démontrer. Ce choix rend possible un travail immédiat de reprise des résultats (qui parfois peuvent exiger un peu de travail empirique additionnel), structurée par des arguments. Je reste convaincu de l'intérêt de la structure que j'ai choisie, mais il me semble évident qu'il y a aussi un intérêt à reprendre des arguments tels que les apports que je viens de nommer, les étayer, les faire dialoguer avec d'autres lectures et les consolider.

Une partie de ce travail passe par un renforcement des apports théoriques de la thèse. Au long de ma recherche je me suis maintes fois confronté à une difficulté dans la spatialisation de certains outils des sciences politiques, et surtout quand on veut s'emparer de l'échelle du projet de conception d'un espace. Il est pourtant indispensable d'insister dans la production de l'espace public en tant qu'action publique. Il me semble que les entrées « problème » et « solution », dans ce qu'elles auront de différent en termes de politique publique et de projet d'aménagement, peuvent constituer un chemin fructueux pour rapprocher les sociologies politiques de l'action publique de l'urbanisme, le tout en gardant le regard multi-scalaire qui m'est si cher. Le chemin de rapprochement entre production de l'espace public et les analyses de l'action publique me semble fondamental pour renforcer mon argument sur la spécificité de la production de l'espace public en tant que modalité de l'action publique.

Un autre chemin de consolidation des apports de cette thèse passe par un établissement de dialogues avec ce qui s'écrit sur les transformations de la production de la ville. Je pense notamment à mes propositions autour d'un urbanisme de l'offre et de la convivialité comme porte d'entrée à de nouveaux acteurs dans la production de la ville.

Au-delà de cet approfondissement de propos de la thèse, il y a aussi un objet de recherche qui me semble particulièrement à poursuivre sur le terrain lisboète. Il part du constat que le contexte de crise a fait émerger des nouveaux acteurs dans la production de la ville dont l'activité est en quelque sorte d'être des entrepreneurs de l'urbanité, ou du style de vie. Leur activité semble découler, au moins partiellement, d'une envie de créer une certaine manière de vivre la ville. Le contexte de crise est une donnée importante, d'abord, parce que la mairie de Lisbonne mise fortement sur cette création d'une ville vivante comme une réponse à la crise. Mais elle est aussi motrice dans les choix des nouveaux acteurs, des entrepreneurs et des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Dans les deux groupes se trouvent des acteurs dont le métier traditionnel (promotion immobilière, architecture et urbanisme...) est mis en arrêt par la crise économique.

La triennale d'architecture de Lisbonne de 2013 suggère l'importance des stratégies individuelles et professionnelles de ces acteurs. C'était une exposition d'architecture sans bâtiment – parce que l'architecture, y compris à cause de la crise, devient de plus en plus une pratique culturelle et de la médiation. J'aimerais enquêter pour savoir comment la donnée structurelle de la crise, l'action municipale (dont par exemple les financements BIP/ZIP qui financent un nombre de projets de ces acteurs) et les pratiques de ces acteurs interagissent pour créer un nouveau paysage dans la ville. Par rapport à ces nouveaux acteurs, il me semble intéressant de comprendre ce qui, dans leur pratique, relève de l'adaptation professionnelle au contexte de crise et d'un positionnement plus strictement normatif sur ce qui fait la bonne ville.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ahern, J. (1995). Greenways as a planning strategy. *Landscape and Urban Planning*, 33(1), 131 – 155.
- Alexander, C., Ishikawa, S., & Silverstein, M. (1977). *A Pattern Language: Towns, Buildings, Construction*. New York: Oxford University Press.
- Allen, J. (2000). On Georg Simmel: proximity, distance and movement. In M. Crang & N. Thrift (Eds.), *Thinking Space* (pp. 54–70). Londres et New York: Routledge.
- Allen, J. (2006). Ambient Power: Berlin's Potsdamer Platz and the Seductive Logic of Public Spaces. *Urban Studies*, 43(2), 441–455.
- Allmendinger, P. (2002). *Planning Theory*. Houndmills, Basingstoke, Hampshire: Palgrave Macmillan.
- Amin, A. (2008). *Cultura col·lectiva i espai públic urbà / Collective culture and urban public space*. Barcelone: Centre de Cultura Contemporània de Barcelona.
- Anderson, E. (2010) [1995]. Street Etiquette and Street Wisdom. In A. M. Orum & Z. P. Neal (Eds.), *Common Ground? Readings and Reflections on Public Space* (pp. 56–74). Londres et New York: Routledge.
- Arab, N., & Bourdin, A. (2009). La commande d'espace public dans les collectivités territoriales: nouvelles formes de coopération et d'expertises. In V. Biau & G. Tapie (Eds.), *La fabrication de la ville. Métiers et organisations* (pp. 141–151). Marseille: Parenthèses.
- Ascher, F. (2001). *Les nouveaux principes de l'urbanisme*. La Tour d'Aigues.
- Ashworth, G. J., & Tunbridge, J. E. (2000). *The Tourist-Historic City*. Routledge.
- Assémat, M. (2008). *Un espace public à l'épreuve de sa pluralité. Constructions, conciliations et tensions d'usages sur les berges du Rhône à Lyon* (Travail de Fin d'Etudes / Mémoire de master II). ENTPE et IUL, Lyon.
- Atkinson, R. (2000). Narratives of policy: the construction of urban problems and urban policy in the official discourse of British government 1968–1998. *Critical Social Policy*, 20(2), 211–232.
- Atkinson, R. (2003). Domestication by Cappuccino or a Revenge on Urban Space? Control and Empowerment in the Management of Public Spaces. *Urban Studies*, 40(9), 1829 –1843.
- Attoh, K. A. (2011). What kind of right is the right to the city? *Progress in Human Geography*, 35(5), 669–685.
- Azéma, J.-L. (2001). L'expérience lyonnaise, la naissance d'une organisation. In J.-Y. Toussaint & M. Zimmermann (Eds.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public* (pp. 185–198). Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.

- Azéma, J.-L. (2002). Les espaces publics du Grand Lyon. In F. Tomas (Ed.), *Espaces publics, architecture et urbanité de part et de l'autre de l'Atlantique* (pp. 237–250). Saint-Etienne: Publications de l'Université de Saint-Etienne.
- Banerjee, T. (2001). The Future of Public Space: Beyond Invented Streets and Reinvented Places. *Journal of the American Planning Association*, 67(1), 9–24.
- Baptista, I. (2013). The Travels of Critiques of Neoliberalism: Urban Experiences from the “Borderlands.” *Urban Geography*, 34(5), 590–611.
- Barthes, R. (1966). Introduction à l'analyse structurale des récits. *Communications*, 8(1), 1–27.
- Basile, M. (2007). Gérer des espaces intenses: le town centre management britannique et belge. In A. Bourdin (Ed.), *Mobilité et écologie urbaine* (pp. 155–180). Paris: Descartes & Cie.
- Bauman, Z. (2006). *Confiança e Medo na Cidade*. Lisboa: Relógio D'Água.
- Benbouzid, B. (2010). Urbanisme et prévention situationnelle : le cas de la dispute des professionnels à Lyon. *Métropoles*, (8).
- Berthet, J.-M. (1997). *La Place du Pont à Lyon. Archéologie d'un Espace Public et Histoire Sociale*. (Thèse de doctorat de sociologie). Université de Perpignan, Perpignan.
- Betin, C. (2001). La construction de l'espace public. Le cas de Lyon. *Géocarrefour*, 76(1), 47–54.
- Betin, C., Martinais, E., & Renard, M.-C. (2003). Sécurité, vidéosurveillance et construction de la déviance : l'exemple du centre-ville de Lyon. *Déviance et Société*, 27(1), 3.
- Bialasiewicz, L., Campbell, D., Elden, S., Graham, S., Jeffrey, A., & Williams, A. J. (2007). Performing security: The imaginative geographies of current US strategy. *Political Geography*, 26(4), 405–422.
- Biddulph, M. (2012). Street Design and Street Use: Comparing Traffic Calmed and Home Zone Streets. *Journal of Urban Design*, 17(2), 213–232.
- Bodnar, J. (2015). Reclaiming public space. *Urban Studies*, 52(12), 2090–2104.
- Boissonade, J. (2001). Pratiques d'agrégation juvénile et dynamiques du proche. *Annales de La Recherche Urbaine*, (90), 173–181.
- Borden, I. (2001). *Skateboarding, Space and the City: Architecture and the Body*. Londres: Bloomsbury Academic.
- Bordreuil, S. (2007). Urbaniser le mouvement? Flux et interaction. In A. Bourdin (Ed.), *Mobilité et écologie urbaine* (pp. 127–140). Paris: Descartes & Cie.
- Bourdin, A. (1998). Le gouvernement des villes institue autant qu'il coordonne ou les limites des théories de la gouvernance. In N. May, P. Veltz, J. Landrieu, & T. Spector (Eds.), *La ville éclatée* (pp. 314–330). La Tour d'Aigues: Editions de l'Aube.
- Bourdin, A. (2004). Un urbanisme de la sécurité. In A. Masbounji & A. Bourdin, *Un urbanisme des modes de vie*. Paris: Editions du Moniteur.
- Bourdin, A. (2005). *La métropole des individus*. La Tour d'Aigues: Editions de l'Aube.



- Bourdin, A. (2008). Gentrification : un « concept » à déconstruire. *Espaces et sociétés*, (132-133), 23–37.
- Bourdin, A. (2010). *L'urbanisme d'après crise*. La Tour d'Aigues: Editions de l'Aube.
- Brito Guterres, A. (2012). Interações reflexivas sobre o novo plano MARTIM MONIZ. Buala - cultura contemporânea africana. Disponible sur <http://www.buala.org/pt/cidade/interacoes-reflexivas-sobre-o-novo-plano-martim-moniz> (consulté le 20 février 2012).
- Brito, M. (2013). *O que são os BIP/ZIP?* Presented at the Sessão de Capacitação “Apoios financeiros para a área social,” Lisboa. Disponible sur <http://lisboasolidaria.cm-lisboa.pt/documentos/137372027908a0J7iz1Ay61NC5.pdf> (consulté le 12 août 2013)
- Buhé, C., Toussaint, J.-Y., & Vareilles, S. (2008). *Les effets de la concertation sur les choix techniques de l'aménagement dans le projet urbain - le cas des aménagements urbains lyonnais* (Rapport Final). Lyon: INSA de Lyon - UMR 5600 Environnement, Ville, Société. Disponible sur <http://www.popsu.archi.fr/sites/default/files/nodes/document/823/files/lyon-les-effets-de-la-concertation-sur-les-choix-techniques-de-l-amenagement-urbain.pdf> (consulté le 18 septembre 2012).
- Buizer, I. M., Elands, B. H. M., Mattijssen, T. J. M., Jagt, A. P. N., Ambrose, B., Gerohazi, E., & Santos, E. (2015). *The governance of urban green spaces in selected EU-cities : Policies, Practices, Actors, Topics*. EU. Disponible sur <http://edepot.wur.nl/333699> (consulté le 15 juillet 2015).
- Calderon, C., & Chelleri, L. (2013). Social Processes in the Production of Public Spaces: Structuring Forces and Actors in the Renewal of a Deprived Neighbourhood in Barcelona. *Journal of Urban Design*, 18(3), 409–428.
- Callon, M. (1986). ÉLÉMENTS POUR UNE SOCIOLOGIE DE LA TRADUCTION: La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année Sociologique (1940/1948-)*, 36, 169–208.
- Camarinhas, C. (2011). *L'urbanisme de Lisbonne. Éléments de théorie urbaine appliquée*. Paris: L'Harmattan.
- Campos, R. (2009). A imagem é uma arma, a propósito de riscos e rabiscos no Bairro Alto. *Arquivos Da Memória*, (5/6), 47–71.
- Capart, J.-N. (2009). Architecture et micro-environnement. La stratégie d'aménagement paysager initiale. In P. Leconte (Ed.), *La recherche de la qualité environnementale et urbaine. Le cas de Louvain-la-Neuve (Belgique)* (pp. 117–124). Lyon: CERTU - Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques.
- Carmona, M. (2015). Re-theorising contemporary public space: a new narrative and a new normative. *Journal of Urbanism: International Research on Placemaking and Urban Sustainability*, 8(4), 373–405.

- Carmona, M., Magalhães, C. de, & Hammond, L. (2008). *Public space: the management dimension*. Londres: Routledge.
- Carr, S., Francis, M., Rivlin, L. G., & Stone, A. M. (1992). *Public space*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Castro, R. (2009). à propos de Banlieues 89 : entretien avec l'architecte Roland Castro. *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, (109), 95–97.
- Centre de sociologie des organisations. (1974). *Structure spatiale et structure sociale. Séminaire autour de J. REMY*. Ande (Eure): Centre de sociologie des organisations.
- CERTU. (1998). *Les boulevards urbains: des voies qui permettent de réconcilier vie locale et circulation*. Lyon: CERTU - Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques.
- Charbonneau, J.-P. (1997). La politique d'espaces publics de Lyon. *Revue de Géographie de Lyon*, 72(2), 127–130.
- Charbonneau, J.-P. (2001). L'an I, l'an II, l'an III des espaces publics lyonnais. In J.-Y. Toussaint & M. Zimmermann (Eds.), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Chemero, A. (2003). An Outline of a Theory of Affordances. *Ecological Psychology*, 15(2), 181–195.
- Chiodelli, F. (2009). La cittadinanza secondo Henri Lefebvre: urbana, attiva, a matrice spaziale. *Territorio*, (51), 103–109.
- Collinge, C., & Gibney, J. (2010). Place-making and the limitations of spatial leadership: reflections on the Øresund. *Policy Studies*, 31(4), 475–489.
- Crang, M. (2000). Public Space, Urban Space and Electronic Space: Would the Real City Please Stand Up? *Urban Studies*, 37(2), 301–317.
- Crozier, M., & Friedberg, E. (1981). *L'acteur et le système*. Paris: Editions Points.
- Dang Vu, H. (2011). *L'action immobilière des universités mondialisées. Le Plan campus au regard d'expériences américaines, britanniques et belges* (Thèse de doctorat en Aménagement et Urbanisme). Université Paris-Est, Champs-sur-Marne.
- Dear, M. (2005). Comparative Urbanism. *Urban Geography*, 26(3), 247–251.
- Debord, G. (1992). *La société du spectacle*. Paris: Editions Gallimard.
- Delgado, M. (2011). *El espacio público como ideología*. Madrid: Catarata.
- Delgado, M., & Malet, D. (2007). El espacio público como ideología. Presented at the Marx en el siglo XXI. Pensar la realidad, activar la teoría, La Rioja: Universidad de La Rioja. Disponible sur <http://www.fepsu.es/docs/urbandocs/URBANDOC1.pdf> (consulté le 19 novembre 2015).
- Demant, J., & Landolt, S. (2014). Youth Drinking in Public Places: The Production of Drinking Spaces in and Outside Nightlife Areas. *Urban Studies*, 51(1), 170–184.
- Desjardins, X., & Fleury, A. (2014). Les espaces publics dans les territoires de densités intermédiaires : conceptions, usages et potentialités. *Revue Géographique de l'Est*, 54(3-4).

- Deslandes, A. (2013). Exemplary Amateurism: Thoughts on DIY Urbanism. *Cultural Studies Review*, 19(1), 216
- Dessouroux, C. (2006). *La production des espaces publics dans la ville contemporaine. Enjeux, acteurs et logiques de gestion et d'aménagement dans trois communes de la Région de Bruxelles-Capitale*. (Thèse de doctorat en Géographie). Université Libre de Bruxelles, Bruxelles.
- Deutsche, R. (1996). *Evictions : Art and Spatial Politics*. Cambridge, MA: The MIT Press.
- Doel, M. A. (1996). A Hundred Thousand Lines of Flight: A Machinic Introduction to the Nomad Thought and Scrumpled Geography of Gilles Deleuze and Félix Guattari. *Environment and Planning D: Society and Space*, 14(4), 421–439.
- Doron, G. M. (2007). Dead Zones, Outdoor Rooms and the Architecture of Transgression. In K. A. Franck & Q. Stevens (Eds.), *Loose Space: possibility and diversity in urban life* (pp. 210–229). Londres et New York: Routledge.
- Drummond, L. B. W. (2000). Street Scenes: Practices of Public and Private Space in Urban Vietnam. *Urban Studies*, 37(12), 2377–2391.
- Dugeny, F. (Ed.). (2014). *Tramway: une école française*. Paris: IAU îdF.
- Durnova, A., & Zittoun, P. (2013). Les approches discursives des politiques publiques: Introduction. *Revue française de science politique*, Vol.63(3), 569.
- Ehrenfeucht, R., & Loukaitou-Sideris, A. (2007). Constructing the sidewalks: municipal government and the production of public space in Los Angeles, California, 1880–1920. *Journal of Historical Geography*, 33(1), 104 – 124.
- Ellin, N. (1996). *Postmodern Urbanism*. Cambridge, MA: Blackwell Publishing.
- Fainstein, S. S. (2005). Cities and Diversity: Should We Want It? Can We Plan For It? *Urban Affairs Review*, 41(1), 3–19.
- Ferro, G. (2012). *Re-inventar um bairro: análise de uma reforma sócio-urbanística no bairro da Mouraria* (Dissertação de Mestrado em Antropologia Aplicada). Universidade Nova de Lisboa, Lisbonne.
- Finn, D. (2014). DIY urbanism: implications for cities. *Journal of Urbanism: International Research on Placemaking and Urban Sustainability*, 7(4), 381–398.
- Fleury, A. (2007, décembre). *Les espaces publics dans les politiques métropolitaines. Réflexions au croisement de trois expériences: de Paris aux quartiers centraux de Berlin et Istanbul* (Thèse de doctorat en Géographie). Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris.
- Fleury, A. (2010). Public/privé : la (re)distribution des rôles dans la production des espaces publics à Paris et à Berlin. *Métropoles*, (8).
- Fleury, A., & Froment-Meurice, M. (2014). Embellir et dissuader : les politiques d'espaces publics à Paris. In A. da Cunha & S. Guinand (Eds.), *Qualité urbaine, justice spatiale et projet. Ménager la ville* (pp. 67–79). Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Flyvbjerg, B. (2004). Phronetic planning research: theoretical and methodological reflections. *Planning Theory & Practice*, 5(3), 283–306.

- Flyvbjerg, B. (2006). Five Misunderstandings About Case-Study Research. *Qualitative Inquiry*, 12(2), 219–245.
- Foret, C. (2008a). *Aménager les espaces publics en intégrant les “contraintes d’usage” : le recours aux enquêtes sociologiques et à la concertation sur les projets (1990-2008)*. Lyon: Millénaire 3, le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon. Disponible sur <http://www.millenaire3.com/Amenager-les-espaces-publics-en-integrant-les-con.122+M5c2a7a152a4.0.html> (consulté le 22 février 2012).
- Foret, C. (2008b). *Espace Public / Cultures Urbaines, 30 ans de réflexions et d’expérience française. Etat des lieux prospectif et capitalisation des programmes de recherche conduits au sein du PUCA et en partenariat interministériel*. (Rapport Final No. Marché à procédure adaptée n.º F 05040 (CO 05 000 048)). Yzeron: Plan Urbanisme Construction Architecture.
- Foret, C. (2008c). *L’invention d’un vocabulaire des espaces publics (1990-94) ou comment renforcer l’unité de l’agglomération par “l’harmonisation des signes du territoire.”* Lyon: Millénaire 3, le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon. Disponible sur [http://www.millenaire3.com/uploads/tx\\_reesm3/VocabulaireEP2008.pdf](http://www.millenaire3.com/uploads/tx_reesm3/VocabulaireEP2008.pdf) (consulté le 22 février 2012).
- Foret, C. (2008d). *La création d’un service “Espace Public” au sein de la Communauté urbaine de Lyon (1990) : une initiative pionnière en France*. Lyon: Millénaire 3, le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon. Disponible sur <http://www.millenaire3.com/La-creation-d-un-service-Espace-Public-au-sein-d.122+M55ebae940f7.0.html> (consulté le 22 février 2012).
- Foret, C. (2008e). *Un nouveau mobilier urbain pour l’agglomération lyonnaise (1991)*. Lyon: Millénaire 3, le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon. Disponible [http://www.millenaire3.com/fileadmin/user\\_upload/syntheses/mobilier\\_urbain.pdf](http://www.millenaire3.com/fileadmin/user_upload/syntheses/mobilier_urbain.pdf) (consulté le 22 février 2012)
- Franck, K., & Stevens, Q. (2013). *Loose Space: Possibility and Diversity in Urban Life*. Routledge.
- Galhardo, J. (2014). Le mythe du ghetto de la Mouraria à Lisbonne: la mise en récit d’un territoire plastique. *Articulo*, (Special issue 5).
- Galhardo, J. (2015). Les usages et les effets de la mise en récit de la mémoire arabe dans le quartier de la Mouraria (Lisbonne). *Cahiers de CoST*, (4), 69–82.
- García, B. (2004). Urban Regeneration, Arts Programming and Major Events. *International Journal of Cultural Policy*, 10(1), 103–118.
- Gehl, J. (2006) [2004]. *La humanización del espacio urbano: la vida social entre los edificios*. Barcelone: Editorial Reverté.
- Gibert, M. (2014). *Les ruelles de Hồ Chí Minh Ville, Việt Nam. Trame viaire et recomposition des espaces publics* (Thèse de doctorat en Géographie). Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris.
- Giroud, M. (2011). Usages des espaces rénovés et continuités populaires en centre ancien. *Espaces et sociétés*, 144-145(1), 37.

- Goffman, E. (1966). *Behavior in public places*. New York: The Free Press.
- Gold, J. R., & Gold, M. M. (2008). Olympic Cities: Regeneration, City Rebranding and Changing Urban Agendas. *Geography Compass*, 2(1), 300–318.
- Gomes, P. (2011). *Vivacidade. A animação do espaço público como estado e como acção municipal*. (Dissertação de Mestrado em Estudos do Espaço e do Habitar em Arquitectura). Universidade Técnica de Lisboa, Lisbonne.
- Gomes, P. (2012). Factors of good public space use. In *Actas do XIII Coloquio Ibérico de Geografia Respostas de la Geografia Ibérica a la crisis actual* (pp. 608–618). Santiago de Compostela: Meubook. Disponible sur <http://ria.ua.pt/handle/10773/9247> (consulté le 19 juillet 2016).
- Gonçalves, R. (2014). *HORTAS URBANAS. Estudo do Caso de Lisboa* (Dissertação de Mestrado em Engenharia Agronómica). Universidade de Lisboa, Lisbonne.
- Gospodini, A. (2001). Urban Waterfront Redevelopment in Greek Cities: A Framework for Redesigning Space. *Cities*, 18(5), 285–295.
- Gotham, K. F., & Krier, D. A. (2008). From the culture industry to the society of the spectacle: Critical theory and the situationist international. In H. F. Dahms (Ed.), *No Social Science without Critical Theory* (Vol. 25, pp. 155–192). Emerald Group Publishing Limited.
- Grange, S. (2001). *La politique des espaces publics participe-t-elle au développement territorial de la ville? La place des Terreaux*. (Mémoire de maîtrise d'aménagement). Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon. Consulté aux Archives communautaires de Lyon. (3977W035)
- Gras, P., Jaubert, A., & Guy, F. (1995). *Révélataurs de ville. Lyon, travaux récents de l'Agence d'urbanisme*. Liège: Mardaga.
- Greeno, J. G. (1994). Gibson's Affordances. *Psychological Review*, 101(2), 336–342.
- Groome, D. (1990). "Green corridors": a discussion of a planning concept. *Landscape and Urban Planning*, 19(4), 383 – 387.
- Guisset, E., Hermia, J.-P., Eggerickx, T., Albarello, L., & Hesse, C. (2007). *Les néo-louvanistes. Combien sont-ils? Qui sont-ils? Caractéristiques démographiques et sociologiques récentes de la population de Louvain-la-Neuve*. Louvain-la-Neuve: Presses universitaires de Louvain.
- Hae, L. (2011). Dilemmas of the Nightlife Fix: Post-industrialisation and the Gentrification of Nightlife in New York City. *Urban Studies*, 48(16), 3449–3465.
- Hajer, M. A. (1993). Discourse Coalitions and the Institutionalization of Practice: The Case of Acid Rain in Britain. In F. Fischer & J. Forester, *The Argumentative Turn in Policy Analysis and Planning* (pp. 43–76). Durham et Londres: Duke University Press.
- Hammachi, A. (2003). *La Place "Moncey-Saint Jacques" sur 'le quartier de la place du pont": Une étude sur les usages et les pratiques des espaces extérieurs* (Mémoire de D.E.S.S. de Sociologie Appliquée au Développement Local). Université Lyon II, Lyon.

- Hancock, C. (2016). Traduttore traditore, The Translator as Traitor. *ACME: An International Journal for Critical Geographies; Vol 15, No 1 (2016): Themed Section: Translation as Critical Practice | Various Articles*.
- Harvey, D. (1989). From Managerialism to Entrepreneurialism: The Transformation in Urban Governance in Late Capitalism. *Geografiska Annaler. Series B, Human Geography*, 71(1), 3.
- Harvey, D. (1992). Social Justice, Postmodernism and the City. *International Journal of Urban and Regional Research*, 16(4), 588–601.
- Heft, H. (1989). Affordances and the Body: An Intentional Analysis of Gibson's Ecological Approach to Visual Perception. *Journal for the Theory of Social Behaviour*, 19(1), 1–30.
- Heim LaFrombois, M. (2015). Blind spots and pop-up spots: A feminist exploration into the discourses of do-it-yourself (DIY) urbanism. *Urban Studies*.
- Hernández González, E. (2010). *Comment l'illumination nocturne est devenue une politique urbaine. La circulation de modèles d'aménagement: de Lyon (France) à Puebla, Morelia et San Luis Potosi (Mexique)* (Thèse de doctorat en Aménagement et urbanisme). Université Paris-Est, Champs-sur-Marne.
- Hou, J. (2010). *Insurgent Public Space: Guerrilla Urbanism and the Remaking of Contemporary Cities*. Taylor & Francis.
- Hubbard, P. (1996). Urban Design and City Regeneration: Social Representations of Entrepreneurial Landscapes. *Urban Studies*, 33(8), 1441–1462.
- Hubbard, P. (2008). Book review: *Publics and the city*. By Kurt Iveson. Oxford: Blackwell. 2007. 252 pp. £24.99 paperback. ISBN: 9781405127301. *Cultural Geographies*, 15(4), 524–525.
- Idt, J. (2008). La construction des problèmes politiques de l'action publique à partir de questions techniques: analyse de projets d'aménagement urbain à Paris. *Politique et Sociétés*, 27(2), 191–218.
- Innerarity, D. (2006). *El nuevo espacio público*. Madrid: Espasa-Calpe.
- Iveson, K. (1998). Putting the public back into public space. *Urban Policy and Research*, 16(1), 21–33.
- Iveson, K. (2013). Cities within the City: Do-It-Yourself Urbanism and the Right to the City. *International Journal of Urban and Regional Research*, 37(3), 941–956.
- Jacob, M., & Hellström, T. (2010). Public-space planning in four Nordic cities: Symbolic values in tension. *Geoforum*, 41(4), 657 – 665.
- Jacobs, A. B. (1995). *Great streets*. Cambridge, MA: The MIT Press.
- Jacobs, J. (2010) [1961]. The Death and Life of Great American Cities. In A. M. Orum & Z. P. Neal (Eds.), *Common Ground? Readings and Reflections on Public Space* (pp. 18–31). Londres: Routledge.
- Jakob, D. (2013). The eventification of place: Urban development and experience consumption in Berlin and New York City. *European Urban and Regional Studies*, 20(4), 447–459.

- Jamieson, K. (2004). Edinburgh: The Festival Gaze and Its Boundaries. *Space and Culture*, 7(1), 64–75.
- Jauhiainen, J. S. (1995). Waterfront redevelopment and urban policy: The case of Barcelona, Cardiff and Genoa. *European Planning Studies*, 3(1), 3–23.
- Jayne, M., Holloway, S. L., & Valentine, G. (2006). Drunk and Disorderly: Alcohol, Urban Life and Public Space. *Progress in Human Geography*, 30(4), 451–468.
- Johnsen, S., & Fitzpatrick, S. (2010). Revanchist Sanitisation or Coercive Care? The Use of Enforcement to Combat Begging, Street Drinking and Rough Sleeping in England. *Urban Studies*, 47(8), 1703–1723.
- Joseph, I. (2002) [1984]. *El transeunte y el espacio urbano*. Barcelone: Gedisa.
- Julier, G. (2005). Urban Designscapes and the Production of Aesthetic Consent. *Urban Studies*, 42(5-6), 869–887.
- Kirby, A. (2008). The production of private space and its implications for urban social relations. *Political Geography*, 27(1), 74 – 95.
- Knabb, K. (Ed.). (2006). *Situationist International Anthology. Revised and Expanded Edition*. Berkeley: Bureau of Public Secrets.
- Knox, P. (2012). Starchitects, starchitecture and the symbolic capital of world cities. In B. Derudder, M. Hoyler, P. J. Taylor, & F. Witlox, *International Handbook of Globalization and World Cities* (pp. 275–283). Cheltenham, RU et Northampton, MA, EUA: Edward Elgar Publishing.
- Koch, R., & Latham, A. (2012). Rethinking urban public space: accounts from a junction in West London. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 37(4), 515–529.
- Koch, R., & Latham, A. (2013). On the Hard Work of Domesticating a Public Space. *Urban Studies*, 50(1), 6–21.
- Koch, R., & Latham, A. (2014). Inhabiting Cities, Domesticating Public Space: Making Sense of the Changing Public Life of Contemporary London. In A. Madanipour, S. Knierbein, & A. Degros (Eds.), *Public Space and the Challenges of Urban Transformation in Europe* (pp. 144–154). New York et Londres: Routledge.
- Kohn, M. (2008). Homo spectator. *Philosophy & Social Criticism*, 34(5), 467–486.
- Kooij, H.-J., Van Assche, K., & Lagendijk, A. (2014). Open Concepts as Crystallization Points and Enablers of Discursive Configurations: The Case of the Innovation Campus in the Netherlands. *European Planning Studies*, 22(1), 84–100.
- Kornberger, M., & Clegg, S. (2011). Strategy as performative practice: The case of Sydney 2030. *Strategic Organization*, 9(2), 136–162.
- Koutrolikou, P.-P. (2012). Spatialities of Ethnocultural Relations in Multicultural East London: Discourses of Interaction and Social Mix. *Urban Studies*, 49(10), 2049–2066.
- Laisney, F., & Grillet-Aubert, A. (2006). *Tramway, espaces publics et mobilités*. Paris: EAPB.

- Langstraat, F., & Melik, R. V. (2013). Challenging the “End of Public Space”: A Comparative Analysis of Publicness in British and Dutch Urban Spaces. *Journal of Urban Design*, 18(3), 429–448.
- Larson, S. (2013). *“Building Like Moses with Jacobs in Mind”: Contemporary Planning in New York City*. Philadelphia: Temple University Press.
- Latham, A. (2003). Urbanity, Lifestyle and Making Sense of the New Urban Cultural Economy: Notes from Auckland, New Zealand. *Urban Studies*, 40(9), 1699–1724.
- Law, L. (2002). Defying Disappearance: Cosmopolitan Public Spaces in Hong Kong. *Urban Studies*, 39(9), 1625–1645.
- Leach, N. (1997). Walter Benjamin. In *Rethinking architecture: a reader in cultural theory*. Londres et New York: Routledge.
- Leary, M. E. (2013). A Lefebvrian analysis of the production of glorious, gruesome public space in Manchester. *A Lefebvrian Analysis of the Production of Glorious, Gruesome Public Space in Manchester*, 85, 1–52.
- Lechat, J.-M. (2001). *Louvain-la-Neuve. Trente années d’histoires*. Louvain-la-Neuve: Bruylant-Academia.
- Lechat, J.-M. (2006). *Naissance de Louvain-la-Neuve, 1962-1971. Chronique d’une aventure entrepreneuriale*. Louvain-la-Neuve: Presses universitaires de Louvain.
- Lefebvre, H. (1968). *Le droit à la ville* (2ème ed.). Paris: Editions Anthropos.
- Lefebvre, H. (2000) [1974]. *La production de l’espace* (4e ed.). Paris: Anthropos.
- Lefebvre, H. (2009) [1979]. Space, Social Product and Use Value. In N. Brenner & S. Elden (Eds.), *State, Space, World. Selected Essays* (pp. 185–195). Minneapolis et Londres: University of Minnesota Press.
- Lehrer, U., & Laidley, J. (2008). Old Mega-Projects Newly Packaged? Waterfront Redevelopment in Toronto. *International Journal of Urban and Regional Research*, 32(4), 786–803.
- Lemaire, R. (1976). Louvain-la-Neuve ou l’université, moteur d’une ville nouvelle. *Habiter*, 59–73.
- Lemaire, R. (1977). Louvain-la-Neuve, introduction. *ac86 - Revue Internationale D’amiante-Ciment*, (cahier 2, 22ème année), 5–8.
- Lemos, M. P. de. (2014). *Estratégias complexas de reabilitação urbana. O efeito combinado da criatividade, espaço público e nobilitação* (Dissertação de Mestrado em Arquitectura). Universidade de Lisboa, Lisbonne.
- Levan, V. (2004). La sécurisation des quartiers “sensibles” : l’inéluctable ascension de la prévention situationnelle ? *Champ Pénal*, I. Retrieved from
- Levine, C. (2010) [2002]. The Paradox of Public Art: Democratic Space, the Avant-Garde, and Richard Serra’s “Tilted Arc.” In A. M. Orum & Z. P. Neal (Eds.), *Common Ground? Readings and Reflections on Public Space* (pp. 164–172). New York et Londres: Routledge.
- Listerborn, C. (2005). How public can public spaces be? *City*, 9(3), 381–388.



- Litscher, M. (2014). Urban Public Spaces in Switzerland: “Betwixt and Between” Performance and Competence. In A. Madanipour, S. Knierbein, & A. Degros (Eds.), *Public Space and the Challenges of Urban Transformation in Europe* (pp. 103–114). New York et Londres: Routledge.
- Lofland, L. H. (1985). *A World of Strangers: Order and Action in Urban Public Space*. Long Grove, IL: Waveland Press.
- Lofland, L. H. (2009) [1998]. *The Public Realm: Exploring the City’s Quintessential Social Territory*. New Brunswick (EUA) et Londres (RU): Transaction Publishers.
- Lopes, M., Santos Cruz, S., & Pinho, P. (2012). The Changing Publicness of Urban Spaces. Présenté à EURAU 2012 - Public Space and the Contemporary City, Porto. [http://www.researchgate.net/profile/Miguel\\_Lopes11/publication/282661530\\_The\\_Changing\\_Publicness\\_of\\_Urban\\_Spaces/links/5616b40208ae1a8880032758.pdf](http://www.researchgate.net/profile/Miguel_Lopes11/publication/282661530_The_Changing_Publicness_of_Urban_Spaces/links/5616b40208ae1a8880032758.pdf) (consulté le 28 octobre 2015).
- Low, S. (2000). Spatializing Culture. The Social Production and Social Construction of Public Space. In *On the Plaza: The Politics of Public Space and Culture* (pp. 127–153). Austin, TX: University of Texas Press.
- MacLeod, G. (2002). From Urban Entrepreneurialism to a “Revanchist City”? On the Spatial Injustices of Glasgow’s Renaissance. *Antipode*, 34(3), 602–624.
- Madanipour, A., Knierbein, S., & Degros, A. (2014). A Moment of Transformation. In A. Madanipour, S. Knierbein, & A. Degros (Eds.), *Public Space and the Challenges of Urban Transformation in Europe* (pp. 1–8). New York et Londres: Routledge.
- Madureira, H., Andresen, T., & Monteiro, A. (2011). Green structure and planning evolution in Porto. *Urban Forestry & Urban Greening*, 10(2), 141 – 149.
- Magalon, N. (2000). *Démarches de projets d’aménagement urbains. Mise en oeuvre de la politique d’espace public du Grand Lyon*. (No. COST C9 - Lyon 9-10/11/00). Lyon: CERTU - Centre d’études sur les réseaux, les transports, l’urbanisme et les constructions publiques.
- Malheiros, J., Carvalho, R., & Mendes, L. (2012). Etnicização residencial e nobilitação urbana marginal: processo de ajustamento ou prática emancipatória num bairro do centro histórico de Lisboa? *Sociologia, Revista Da Faculdade de Letras Da Universidade Do Porto, Número temático: Imigração, Diversidade e Convivência Cultural*, 97–128.
- Malone, K. (2002). Street life: youth, culture and competing uses of public space. *Environment and Urbanization*, 14(2), 157–168.
- Marcus, C. C., & Francis, C. (1990). *People Places. Design Guidelines for Urban Open Space*. New York: Van Nostrand Reinhold.
- Margier, A. (2013). *La cohabitation dans les espaces publics: conflits d’appropriation entre riverains et populations marginalisées à Montréal et Paris* (Thèse de doctorat en Etudes urbaines et touristiques). Université du Québec à Montréal, Montréal.

- Martí Casanovas, M. (2005). Tesis Doctoral: Hacia una cultura urbana para le espacio público: la experiencia de Barcelona (1979-2003). *Identidades: Territorio, Cultura, Patrimonio*, (1), 119–136.
- Martí Casanovas, M. (2013). Políticas de espacio público en ciudades europeas. *QRU: Quaderns de Recerca En Urbanisme*, (1), 174–194.
- Massey, D. (2005). *For space*. Londres, Thousand Oaks, CA, et New Dehli: Sage Publications.
- Mata, D. (2014). *Lisbon's Green Plan Actions: Towards a Green City*. Présenté à "Cost Action 1201 "Urban Allotment Gardens in European Cities - Future, Challenges and Lessons Learned", LNEC, Lisbonne. Disponible sur <http://www.urbanallotments.eu/fileadmin/uag/media/Lisbon/2-GVSF-CML-paper COST-LNEC FINAL.pdf> (consulté le 30 juin 2014).
- McCann, E. J. (1999). Race, Protest, and Public Space: Contextualizing Lefebvre in the U.S. City. *Antipode*, 31(2), 163–184.
- McFarlane, C. (2010). The Comparative City: Knowledge, Learning, Urbanism. *International Journal of Urban and Regional Research*, 34(4), 725–742.
- McGrenere, J., & Ho, W. (2000). Affordances: Clarifying and Evolving a Concept (pp. 179–186). Presented at the Graphics Interface 2000, Toronto: Canadian Human-Computer Communications Society.
- Mehta, V. (2013). Evaluating Public Space. *Journal of Urban Design*, 19(1), 53–88.
- Melé, P. (2011). *Transactions territoriales. Patrimoine, environnement et actions collectives au Mexique*. Tours: Presses Universitaires François-Rabelais.
- Melik, R. V., & Lawton, P. (2011). The Role of Public Space in Urban Renewal Strategies in Rotterdam and Dublin. *Planning Practice & Research*, 26(5), 513–530.
- Menezes, M. (2009). A praça do Martim Moniz: etnografando lógicas socioculturais de inscrição da praça no mapa social de Lisboa. *Horizontes Antropológicos*, 15, 301–328.
- Menezes, M. (2011). "Todos" na Mouraria? Diversidades, desigualdades e diferenças entre os que vêm ver o bairro, nele vivem e nele querem viver. In *Atas do XI Congresso Luso-Afro-Brasileiro de Ciências Sociais - CONLAB*. Salvador: Universidade Federal da Bahia. Disponible sur [http://www.xiconlab.eventos.dype.com.br/resources/anais/3/1306516109\\_ARQUIVO MARLUCIMENEZES TEXTO CONLAB 2011.pdf](http://www.xiconlab.eventos.dype.com.br/resources/anais/3/1306516109_ARQUIVO MARLUCIMENEZES TEXTO CONLAB 2011.pdf) (consulté le 7 février 2013).
- Menezes, M. (2012a). Debatendo mitos, representações e convicções acerca da invenção de um bairro lisboeta. *Sociologia, Revista Da Faculdade de Letras Da Universidade Do Porto*, (Número temático: Imigração, Diversidade e Convivência Cultural), 69–95.
- Menezes, M. (2012b). Sobre a intervenção socio-urbanística na cidade consolidada. O caso da Mouraria em Lisboa. Présenté à the Jornadas LNEC "Cidades e Desenvolvimento," Lisbonne. Disponible sur

- <http://jornadas2012.lnec.pt/site 2 Cidades e Desenvolvimento/COMUNICACOE S/T5 MENEZES c018.pdf> (consulté le 7 février 2013).
- Merrifield, A. (2000). Henri Lefebvre. A socialist in space. In M. Crang & N. Thrift (Eds.), *Thinking Space* (pp. 167–182). Londres et New York: Routledge.
- Mertens, A. (2002). *Louvain la Neuve, une aventure urbanistique*. Paris: L'Harmattan.
- Mitchell, D. (1995). The End of Public Space? People's Park, Definitions of the Public, and Democracy. *Annals of the Association of American Geographers*, 85(1), 108–133.
- Mitchell, D. (1997). The Annihilation of Space by Law: The Roots and Implications of Anti-Homeless Laws in the United States. *Antipode*, 29(3), 303–335.
- Mitchell, D. (2003). *Right to the City: Social Justice and the Fight for Public Space*. New York: The Guilford Press.
- Montgomery, J. (1998). Making a city: Urbanity, vitality and urban design. *Journal of Urban Design*, 3(1), 93–116.
- Moreau de Saint Martin, L., & Garnier, A. (2001). Sur la normalisation de la prévention de l'insécurité par l'urbanisme. *Cahiers de La Sécurité*, (43), 9–17.
- Moroni, S., & Chiodelli, F. (2013). The Relevance of Public Space: Rethinking Its Material and Political Aspects. In C. Basta & S. Moroni (Eds.), *Ethics, Design and Planning of the Built Environment* (Vol. 12, pp. 45–55). Springer Netherlands. Retrieved from
- Mould, O. (2014). Tactical Urbanism: The New Vernacular of the Creative City: Tactical Urbanism. *Geography Compass*, 8(8), 529–539.
- Mousselin, G. (2013). *L'agriculture urbaine de Lisbonne, un concept dynamique et opérationnel pour interroger la notion de gouvernance au coeur de la planification urbaine et environnementale de la ville? L'exemple du « Parque Hortícola de Chelas »*. Présenté à 11ème Journée Doc'Géo – « Environnement / Gouvernance », Pessac. Disponible sur <http://fr.slideshare.net/docgeobdx/5-mousselin-ok> (consulté le 15 décembre 2014).
- Muller, P. (2000). L'analyse cognitive des politiques publiques: vers une sociologie politique de l'action publique. *Revue française de science politique*, 50(2), 189–208.
- Muller, P. (2011) [1990]. *Les politiques publiques* (9ème ed.). Paris: Presses Universitaires de France.
- Murdoch, J. (2006). *Post-structuralist geography: a guide to relational space*. Londres, Thousand Oaks, CA, et New Dehli: Sage Publications.
- Neal, Z. P. (2010). Locating Public Space. In A. M. Orum & Z. P. Ne (Eds.), *Common Ground? Readings and Reflections on Public Space* (pp. 1–10). Londres et New York: Routledge.
- Nofre, J. (2013). "Vintage Nightlife": Gentrifying Lisbon downtown. *Fennia*, 191(2), 106–121.
- Noisette, P., & Sainte-Marie Gauthier, V. (1988). Espace public. P. Merlin & F. Choay (Eds.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris: Presses Universitaires de France.

- Norman, D. A. (2008). Signifiers, Not Affordances. *Interactions*, 15(6), 18–19.
- Nunes da Silva, F., & Lajas Custódio, R. (2013). Zonas 30 - Segurança rodoviária, vida e vitalidade para os bairros da cidade de Lisboa. Présenté à 7<sup>o</sup> Congresso Rodoviário Português - “Novos Desafios para a Atividade Rodoviária,” Lisboa: Centro Rodoviário Português. Disponible sur [http://crp.pt/docs/A45S122-160\\_Art\\_T2\\_7CRP\\_2013.pdf](http://crp.pt/docs/A45S122-160_Art_T2_7CRP_2013.pdf) (consulté le 16 décembre 2014).
- Olivier, L. (2005). *Un espace public en tension entre enjeux de quartier et d'agglomération: Jeux d'acteurs et enjeux autour de la place D. Bahadourian à Lyon* (Travail de fin d'études AGU). ENTPE, Lyon.
- Orillard, C. (2005). Urbanisme et cognition: deux tentatives américaines dans les années 1950 et 1960. *Labyrinthe*, 20(1), 77–92.
- Orillard, C. (2010). *Kevin Lynch et l'urban design: représenter la perception de la ville (1951-1964)* (Thèse de doctorat en Architecture). Université de Paris 8 - Vincennes Saint-Denis, Saint-Denis.
- Orueta, F. D., & Fainstein, S. S. (2008). The New Mega-Projects: Genesis and Impacts. *International Journal of Urban and Regional Research*, 32(4), 759–767.
- Paddison, R., & Sharp, J. (2007). Questioning the end of public space: Reclaiming control of local banal spaces. *Scottish Geographical Journal*, 123(2), 87–106.
- Padioleau, J.-G. (1991). L'action publique urbaine moderniste. *Politiques et management public*, 9(3), 133–143.
- Pask, A. (2010). Public space activism, Toronto and Vancouver: using the banner of public space to build capacity and activate change. In J. Hou (Ed.), *Insurgent Public Space: Guerrilla Urbanism and the Remaking of Contemporary Cities* (pp. 227–240). Londres et New York: Routledge.
- Patterson, M. (2012). The Role of the Public Institution in Iconic Architectural Development. *Urban Studies*, 49(15), 3289–3305.
- Pereira, P., & Nofre, J. (2011). Rebuilding urban morphology: new centralities and urban inequalities in Southern European cities. *Sociologie on Line*, (2), 655–684.
- Pradel, B. (2010). *Rendez-vous en ville! Urbanisme temporaire et urbanité événementielle: les nouveaux rythmes collectifs* (Thèse de doctorat en sociologie, démographie). Université Paris-Est, Champs-sur-Marne.
- Purcell, M. (2002). Excavating Lefebvre: The right to the city and its urban politics of the inhabitant. *GeoJournal*, 58(2-3), 99–108.
- Quinn, B. (2005). Arts Festivals and the City. *Urban Studies*, 42(5-6), 927–943.
- Ramos de Carvalho, J., & Câmara, S. (2014). Lisboa, Capital da Arte Urbana. *On the W@terfront*, (30), 23–33.
- Ratouis, O., & Ségaud, M. (2001). De la “maîtrise d'ouvrage” au collectif “d'énonciation”: proposition pour une nouvelle approche de la production territoriale locale. *Espaces et Sociétés*, (105/106), 127–146.

- Remy, J. (2005). Nouveaux lieux d'urbanité et territorialités partagées: architecture urbaine et comportements collectifs. Réflexions à partir de Louvain-la-Neuve. In J. Brody (Ed.), *La rue* (pp. 103–119). Toulouse: Presses universitaires du Mirail.
- Remy, J. (2007). *Louvain-la-Neuve, une manière de concevoir la ville. Genèse et développement*. Louvain-la-Neuve: Presses universitaires de Louvain.
- Remy, J., & Lechat, J.-M. (1996). Université et projet de ville: le cas de Louvain-la-Neuve. *Espaces et Sociétés*, 86(1), 215–246.
- Rittel, H. W. J., & Webber, M. M. (1973). Dilemmas in a General Theory of Planning. *Policy Sciences*, 4, 155–169.
- Robinson, J. (2011). Cities in a World of Cities: The Comparative Gesture. *International Journal of Urban and Regional Research*, 35(1), 1–23.
- Rodrigues, N. M. D. (2014, October). *Intervenções, Espacialidades e Relações de Poder. O caso da praça do Martim Moniz* (Dissertação de Mestrado em Estudos Urbanos). Instituto Universitário de Lisboa et Faculdade de Ciências Sociais e Humanas da Universidade Nova de Lisboa, Lisbonne.
- Rousseau, M. (2011). *Vendre la ville (post)industrielle : Capitalisme, pouvoir et politiques d'image à Roubaix et à Sheffield (1945-2010)* (Thèse de doctorat en Science Politique). Université Jean Monnet de Saint-Etienne et Université de Lyon, Saint-Etienne.
- Rousseau, M. (2012). Post-Fordist Urbanism in France's Poorest City: Gentrification as Local Capitalist Strategy. *Critical Sociology*, 38(1), 49–69.
- Saelens, B. E., & Handy, S. L. (2008). Built Environment Correlates of Walking: A Review. *Medicine & Science in Sports & Exercise*, 40(Supplement), S550–S566.
- Sager, T. (2015). Ideological traces in plans for compact cities: Is neo-liberalism hegemonic? *Planning Theory*, 14(3), 268–295.
- Salet, W. (2008). Rethinking Urban Projects: Experiences in Europe. *Urban Studies*, 45(11), 2343–2363.
- Salgado, M. (2012). Reconquista da Frente Ribeirinha de Lisboa. *Portus Plus*, (3). Disponible sur [http://retedigital.com/wp-content/themes/rete/pdfs/portus\\_plus/3\\_2012/Contribuciones/Manuel\\_Salgado.pdf](http://retedigital.com/wp-content/themes/rete/pdfs/portus_plus/3_2012/Contribuciones/Manuel_Salgado.pdf) (consulté le 28 janvier 2015)
- Savage, M. (2000). Walter Benjamin's urban thought: a critical analysis. In M. Crang & N. Thrift (Eds.), *Thinking Space* (pp. 33–53). Londres et New York: Routledge.
- Seamon, D. (1994). The Life of the Place: A Phenomenological Commentary On Bill Hillier's Theory of Space Syntax. *Nordisk Arkitekturforskning*, 7(1), 35–48.
- Sennett, R. (2002). *The Fall of Public Man*. Londres: Penguin Books.
- Shaftoe, H. (2008). *Convivial Urban Spaces: Creating Effective Public Places*. Londres: Earthscan Publications.
- Sharp, J., Pollock, V., & Paddison, R. (2005). Just Art for a Just City: Public Art and Social Inclusion in Urban Regeneration. *Urban Studies*, 42(5-6), 1001–1023.

- Sheller, M., & Urry, J. (2003). Mobile Transformations of 'Public' and 'Private' Life. *Theory, Culture & Society*, 20(3), 107–125.
- Silva, A. C. M. (2012). *Projetos Inovadores para a Sustentabilidade Local Ancorados em Dinâmicas Sociais e Redes de Cidadãos. Ensaios a Registrar e o Papel do Engenheiro do Ambiente*. (Dissertação de Mestrado em Engenharia do Ambiente, perfil de Ordenamento do Território e Impactes Ambientais). Faculdade de Ciências e Tecnologia da Universidade Nova de Lisboa, Lisbonne.
- Silvano, F. (2002). *Antropologia do Espaço, uma introdução*. Oeiras: Celta Editora.
- Simões Aelbrecht, P. (2010). Rethinking urban design for a changing public life. *Journal of Place Management and Development*, 3(2), 113–129.
- Simpson, P. (2011). Street Performance and the City: Public Space, Sociality, and Intervening in the Everyday. *Space and Culture*, 14(4), 415–430.
- Smith, N. (1998). Giuliani Time: The Revanchist 1990s. *Social Text*, (57), 1–20.
- Smith, N. (2002). New Globalism, New Urbanism: Gentrification as Global Urban Strategy. *Antipode*, 34(3), 427–450.
- Smith, N. (2009). Revanchist Planet. *The Urban Reinventors Online Journal*, (3/09), 1–18.
- Smithsimon, G. (2008). Dispersing the Crowd: Bonus Plazas and the Creation of Public Space. *Urban Affairs Review*, 43(3), 325–351.
- Söderström, O., & Geertman, S. (2013). Loose threads: The translocal making of public space policy in Hanoi. *Singapore Journal of Tropical Geography*, 34(2), 244–260.
- Söderström, O., Manzoni, B., & Oguey, S. (2001). Lendemains d'échecs. *disP - The Planning Review*, 37(145), 19–28.
- Sorkin, M. (2011). *All Over the Map: Writing on Buildings and Cities*. Verso.
- Staeheli, L. A., & Mitchell, D. (2007). Locating the public in research and practice. *Progress in Human Geography*, 31(6), 792–811.
- Stevens, Q. (2007). *The Ludic City: exploring the potential of public spaces*. Londres: Routledge.
- Swyngedouw, E., Moulaert, F., & Rodriguez, A. (2002). Neoliberal Urbanization in Europe: Large-Scale Urban Development Projects and the New Urban Policy. *Antipode*, 34(3), 542–577.
- Talen, E. (2015). Do-it-Yourself Urbanism A History. *Journal of Planning History*, 14(2), 135–148.
- Tassin, E. (1992). Espace commun ou espace public? L'antagonisme de la communauté et de la publicité. *Hermès*, (10), 23–37.
- Thévenot, L. (2001). Pragmatic regimes governing the engagement with the world. In T. R. Schatzki, K. Knorr Cetina, & E. Von Savigny (Eds.), *The Practice Turn in Contemporary Theory* (pp. 56–73). Londres: Routledge.
- Thibaud, J.-P. (2015). The backstage of urban ambiances: When atmospheres pervade everyday experience. *Emotion, Space and Society*, 15, 39–46.
- Tomas, F. (2001). L'espace public, un concept moribond ou en expansion? / Public space : a dying or expanding concept? *Géocarrefour*, 75–84.

- Tonnelat, S. (2007). Les deux Time Square. In A. Bourdin (Ed.), *Mobilité et écologie urbaine* (pp. 99–126). Paris: Descartes & Cie.
- Toussaint, J.-Y. (2003). *Projets et usages urbains. Fabriquer et utiliser les dispositifs techniques et spatiaux de l'urbain* (Habilitation à diriger des recherches). Université Lyon II, Lyon.
- Tulumello, S. (2015). Reconsidering neoliberal urban planning in times of crisis: urban regeneration policy in a “dense” space in Lisbon. *Urban Geography*, 1–24.
- Urry, J. (2002). Mobility and Proximity. *Sociology*, 36(2), 255–274.
- Urry, J., & Larsen, J. (2011). *The Tourist Gaze 3.0*. SAGE.
- Valente Pereira, C. (2012). *Processos produtivos e usos do mobiliário urbano. Desafios para a sustentabilidade do espaço público* (Tese para a defesa do grau de Doutor em Espaço Público y Regeneración Urbana. Arte, Teoría y Conservación del patrimonio). Universitat de Barcelona, Barcelone.
- Valentine, G. (2008). Living with difference: reflections on geographies of encounter. *Progress in Human Geography*, 32(3), 323–337.
- Van Assche, K., Beunen, R., & Duineveld, M. (2015). An overview of EGT's main concepts. In R. Beunen, K. Van Assche, & M. Duineveld (Eds.), *Evolutionary Governance Theory: Theory and Applications* (pp. 19–33). Heidelberg: Springer International Publishing.
- Van Deusen, R., Jr. (2002). Public space design as class warfare: Urban design, the ‘right to the city’ and the production of Clinton Square, Syracuse, NY. *GeoJournal*, 58(2-3), 149–158.
- Vareilles, S. (2006). *Les dispositifs de concertation des espaces publics lonnais - Eléments pour une analyse du rôle de la concertation des publics urbains dans la fabrication de la ville* (Thèse de doctorat en géographie, aménagement, urbanisme). INSA Lyon, Lyon.
- Vayssièrre, B. (2001). Regard sur l'urbanisme et l'architecture face aux tentations sécuritaires. *Cahiers de La Sécurité*, (43), 19–30.
- Vernez Moudon, A. (2003). A Catholic Approach to Organizing what Urban Designers Should Know. In A. R. Cuthbert, *Designing Cities. Critical Readings in Urban Design* (pp. 362–386). Oxford: Blackwell Publishing.
- Vieira Caldas, M. (2015). A Praça do Martim Moniz e o Mercado de Fusão. Contributos para a análise dos conceitos de cosmopolitismo e cidadania cultural em políticas urbanas. *Diffractions. Graduate Journal for the Study of Culture*, (5).
- Vivant, E. (2007). L'instrumentalisation de la culture dans les politiques urbaines : un modèle d'action transposable ? *Espaces et Sociétés*, 131(4/2007), 49–66.
- Voisin, B. (2006). Sociologie, processus d'aménagement et qualité des espaces publics. Présenté à Les rencontres de l'espace public n° 12, Lille.
- Ward, K. (2006). “Policies in Motion”, Urban Management and State Restructuring: The Trans-Local Expansion of Business Improvement Districts. *International Journal of Urban and Regional Research*, 30(1), 54–75.

- Ward, K. (2008). Editorial—Toward a Comparative (Re)turn in Urban Studies? Some Reflections. *Urban Geography*, 29(5), 405–410.
- Warren, Jr., W. H. (1984). Perceiving Affordances. Visual Guidance of Stair Climbing. *Journal of Experimental Psychology: Human Perception and Performance*, 10(5), 683–703.
- Warren, Jr., W. H., & Whang, S. (1987). Visual Guidance of Walking Through Apertures: Body-Scaled Information for Affordances. *Journal of Experimental Psychology: Human Perception and Performance*, 13(3), 371–383.
- Westin, S. (2010). Space Syntax and Geography. A question of logic and dialectics. *Journal of Space Syntax*, 1(1), 254–257.
- Westin, S. (2011). The Life and Form of the City: An Interview with Bill Hillier. *Space and Culture*, 14(2), 227–237.
- Whyte, W. H. (1980). *The social life of small urban spaces*. Conservation Foundation.
- Whyte, W. H. (1990). *City: Rediscovering the Center*. New York: Anchor Books.
- Wirth, L. (2005) [1938]. El urbanismo como modo de vida. *Bifurcaciones*, (2).
- Woitrin, M. (1987). *Louvain-la-Neuve et Louvain-en-Woluwe, le grand dessein*. Paris et Gembloux: Editions Duculot.
- Zittoun, P. (2013). From the Garbage Can Model to the Theory of Recycling: Reconsidering Policy Formulation as a Process of Struggling to Define a Policy Statement. *Annals of the University of Bucharest / Political Science Series*, (15), 39–59.
- Zukin, S. (1998a). Politics and aesthetics of public space: The “American” model. In P. Subirós (Ed.), *Ciutat real, ciutat ideal*. Barcelone: Centre de Cultura Contemporània de Barcelona. Disponible <http://www.publicspace.org/en/text-library/eng/a013-politics-and-aesthetics-of-public-space-the-american-model> (consulté le 5 novembre 2015).
- Zukin, S. (1998b). Urban Lifestyles: Diversity and Standardisation in Spaces of Consumption. *Urban Studies*, 35(5-6), 825–839.
- Zukin, S. (2010) [1995]. Whose Culture? Whose City? In A. M. Orum & Z. P. Neal (Eds.), *Common Ground? Readings and Reflections on Public Space* (pp. 110–117). Londres: Routledge.



# CORPUS

## SOURCES ECRITES

### Presse

- A miúda do arraial vai mudar a Mouraria. (17 octobre 2011). *Expresso*. Disponible sur [http://www.aimouraria.cm-lisboa.pt/noticias/visualizacao.html?tx\\_ttnews\[tt\\_news\]=4443&cHash=a80aec3cb66dd6f09f11d1059e2617a5](http://www.aimouraria.cm-lisboa.pt/noticias/visualizacao.html?tx_ttnews[tt_news]=4443&cHash=a80aec3cb66dd6f09f11d1059e2617a5) (consulté le 30 avril 2014).
- Alemão, S. (23 octobre 2013). Benfica inaugura hoje a primeira “zona 30” de Lisboa. *O Corvo*. Disponible sur <http://ocorvo.pt/2013/10/23/benfica-inaugura-hoje-a-primeira-zona-30-de-lisboa/> (consulté le 16 décembre 2014).
- Alemão, S. (2015a, March 11). Centro de inovação causa ruptura entre Associação Renovar a Mouraria e câmara. *O Corvo*. Disponible sur <http://ocorvo.pt/2015/03/11/centro-de-inovacao-causa-ruptura-entre-associacao-renovar-a-mouraria-e-camara/> (consulté le 05 juin 2015)
- Alemão, S. (2015b, July 24). Contestação na apresentação do projecto de reabilitação do Jardim Botânico. *O Corvo*. Disponible sur <http://ocorvo.pt/2015/07/24/contestacao-na-apresentacao-do-projecto-de-reabilitacao-do-jardim-botanico/> (consulté le 29 avril 2016)
- Boaventura, I. (2013, July 25). Lisboa quer diminuir ruído no Bairro Alto e Cais do Sodré. *P3*. Disponible sur <http://p3.publico.pt/vicios/gula/8727/lisboa-quer-diminuir-ruído-no-bairro-alto-e-cais-do-sodre> (consulté le 3 novembre 2014)
- Cerejo, J. A. (2013, August 31). Câmara de Lisboa inaugura “Rua Rosa” com apoio de marca de vodka. *Público*. Disponible sur <http://www.publico.pt/local-lisboa/jornal/camara-de-lisboa-inaugura-rua-rosa-com-apoio-de-marca-de-vodka-27028929> (consulté le 28 octobre 2014)
- Costa, A. (2013, June 25). Municipal de Lisboa detém duas pessoas e destrói horta na Graça. *Expresso*. Disponible sur <http://expresso.sapo.pt/municipal-de-lisboa-detem-duas-pessoas-e-destroi-horta-na-graca=f816236> (consulté le 16 décembre 2014)
- Feuillat, M., & Rahir, Y. (1973). Aménagement des espaces extérieurs à Louvain-la-Neuve. *A+*, (0), 41.
- Inondations: enfin des solutions. (1993, avril). *Le Prainet Infos*, (9). Disponible aux Archives communautaires de Lyon (2787W320).
- Le Prainet. (2012, November). *Décines Magazine*, (294), 29–30.
- Lusa. (2012, June 8). Martim Moniz recebe restaurantes, animação e mercado. *Diário de Notícias*. Lisboa. Disponible sur <http://www.dn.pt/portugal/sul/interior/martim-moniz-recebe-restaurantes-animacao-e-mercado-2598213.html> (consulté le 6 avril 2016).

- Marques Silva, P. (2013, April 26). Que graça de jardim. *Visão*. Disponible sur <http://visao.sapo.pt/que-graca-de-jardim=f725927> (consulté le 16 décembre 2014).
- Menvielle, D. (2001a, October 7). Parvenir à la fluidité place Gabriel-Péri. *Le Progrès*. Disponible aux Archives communautaires de Lyon (3206W001-003)
- Menvielle, D. (2001b, October 7). Plan de mandat: les riverains se polarisent sur la sécurité. *Le Progrès*. Disponible aux Archives communautaires de Lyon (3206W001-003)
- Moura Ramos, A., & Cepa, P. (2014, October 22). Caos do Sodré [Reportage]. *Grande Reportagem*. SIC. Disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=0GIga09IeS4> (consulté le 30 octobre 2014).
- Neves, F. (2014, December 9). Renovação do Cais do Sodré “corre o risco de falhar.” *O Corvo*. Disponible sur <http://ocorvo.pt/2014/09/12/renovacao-do-cais-do-sodre-corre-o-risco-de-falhar/> (consulté le 1er novembre 2014)
- Remy, J., & Voyé, L. (1974). A propos du centre urbain de Louvain-la-Neuve. *A+*, 18-38(12).
- Ribeiro, F. (2015, May 4). Comerciantes e moradores de Alvalade contra alterações na Avenida da Igreja. *O Corvo*. <http://ocorvo.pt/2015/05/04/comerciantes-e-moradores-de-alvalade-contralteracoes-na-avenida-da-igreja/> (consulté le 4 mai 2015).
- Ropio, N. M. (2012, April 13). Cor de Rosa no Cais do Sodré só durou dois meses. *Jornal de Notícias*. <http://www.jn.pt/local/noticias/lisboa/lisboa/interior/cor-de-rosa-no-cais-do-sodre-so-durou-dois-meses-2419383.html> (consulté le 28 octobre 2014)
- Sá Fernandes, J. (2010a). Entrevista com José Sá Fernandes. *Horto Do Campo Grande Magazine*, (16), 6–11.
- Sá Fernandes, J. (2010b, November 8). Investimentos de qualidade (de vida) - entrevista com José Sá Fernandes, vereador do ambiente e espaços verdes da Câmara Municipal de Lisboa. *Câmaras Verdes*. Disponible sur <http://www.camarasverdes.pt/entrevista/559-investimentos-de-qualidade-de-vida-entrevista-com-jose-sa-fernandes-vereador-do-ambiente-e-espacos-verdes-da-camara-municipal-de-lisboa.html> (consulté le 7 janvier 2013).
- Salgado, M. (2013, juin). Entrevista Manuel Salgado, Vice-Presidente da CML: “Lisboa é o cais da Europa.” *Turismo de Lisboa*, (114), 12–19.
- Santos Costa, F. (2016, April 25). Feira verde e a pedido de várias famílias. *Expresso*. Disponible sur <http://expresso.sapo.pt/sociedade/2016-04-25-Feira-verde-e-a-pedido-de-varias-familias> (consulté le 29 avril 2014)
- Soares, M. (2013, February 14). Câmara de Lisboa quer criar zonas de 30km/hora em 16 bairros até ao final do ano. *Público*. Disponible sur <https://www.publico.pt/local/noticia/camara-de-lisboa-quer-criar-zonas-30-em-16-bairros-ate-ao-final-do-ano-1584504> (consulté le 16 décembre 2014).

Woitrin, M. (1976). Louvain-la-Neuve. Une ville nouvelle pour une société nouvelle. *Esso Magazine*, (2/76).

### **Pages institutionnelles sur Internet**

Câmara Municipal de Lisboa. (s.d.a). Camara Municipal de Lisboa: aiMouraria - Programa QREN Mouraria: Dados de Investimento. Disponible sur <http://www.aimouraria.cm-lisboa.pt/dados-de-investimento.html> (consulté le 22 février 2016).

Câmara Municipal de Lisboa. (s.d.b). Espaço Público e Ambiente Urbano. Disponible sur <http://www.aimouraria.cm-lisboa.pt/espaco-publico-e-ambiente-urbano.html> (consulté le 20 mars 2013)

Câmara Municipal de Lisboa. (s.d.c). Estrutura do programa de acção. Disponible sur <http://www.aimouraria.cm-lisboa.pt/linhas-gerais-do-programa-de-accao/estrutura-do-programa-de-accao.html> (consulté le 20 mars 2013).

Câmara Municipal de Lisboa. (s. d.). Percursos e corredores. Disponible sur [http://www.cm-lisboa.pt/fileadmin/VIVER/Mobilidade/Circuitos\\_Ciclaveis.pdf](http://www.cm-lisboa.pt/fileadmin/VIVER/Mobilidade/Circuitos_Ciclaveis.pdf) (consulté le 17 juin 2014).

Câmara Municipal de Lisboa. (s.d.e). Quem somos. Disponible sur <http://www.aimouraria.cm-lisboa.pt/quem-somos.html> (consulté le 28 janvier 2015).

Câmara Municipal de Lisboa. (2012a). *Escultura de Joana Vasconcelos inaugurada no largo do Intendente*. Lisboa. Disponible sur <https://vimeo.com/51005904> (consulté le 23 mars 2016).

Câmara Municipal de Lisboa. (2013, June 25). Construção do parque hortícola da Graça. Disponible sur <http://www.cm-lisboa.pt/noticias/detalhe/article/construcao-do-parque-horticola-da-graca> (consulté le 16 décembre 2014).

IHRU. (2014). Parcerias para a Reabilitação Urbana. Viver Marvila - Lisboa. [http://www.portaldahabitacao.pt/pt/portal/reabilitacao/projectos/parcerias\\_vivermarvila.html](http://www.portaldahabitacao.pt/pt/portal/reabilitacao/projectos/parcerias_vivermarvila.html) (consulté le 14 octobre 2014).

INESU. (s.d.a). INESU - IMMO. Disponible sur <http://www.inesu.be/fr/inesu/> (consulté le 3 octobre 2016)

INESU. (s.d.b). INESU - PROMO. Disponible sur <http://www.inesu.be/fr/inesu/inesu-promo.html> (consulté le 3 octobre 2016).

Lhoir, S. (2015, 23 octobre). Cellule d'études immobilières et urbaines (CEIU) [text]. Disponible sur <https://www.uclouvain.be/ceiu.html> (consulté le 3 octobre 2016).

Lively Cities. (s.d.). Lively Cities (AMCV), Reclaim public space for public use. Disponible sur <http://www.lively-cities.eu/> (consulté le 10 août 2016).

Project for Public Spaces. (s.d.a). Ten Strategies for Transforming Cities and Public Spaces through Placemaking. Disponible sur <http://www.pps.org/reference/ten-strategies-for-transforming-cities-through-placemaking-public-spaces/> (consulté le 31 octobre 2015).

- Project for Public Spaces. (s.d.b). The Lighter, Quicker, Cheaper Transformation of Public Spaces. Disponible sur <http://www.pps.org/reference/lighter-quicker-cheaper/> (consulté le 31 octobre 2015).
- Project for Public Spaces. (s.d.c). The Power of 10+: Applying Placemaking at Every Scale. Disponible sur <http://www.pps.org/reference/the-power-of-10/> (consulté le 31 octobre 2015).
- Project for Public Spaces. (s.d.d). What is Placemaking? Disponible sur <http://www.pps.org/reference/what is placemaking/> (consulté le 31 octobre 2015).
- publicspace.org. (s.d.). Aménagement du quartier du Prainet. Décines (France), 1995. Remodelling of external spaces in a housing development of isolated housing blocks at the entrance to the town of Décines. Integral urban regeneration. Centre de Cultura Contemporània de Barcelona. Disponible sur <http://www.publicspace.org/en/works/w017-amenagement-du-quartier-du-prainet> (consulté le 8 avril 2015).

### **Plans, rapports, études et mémoires de projet**

- Agence d'urbanisme de la COURLY. (1990). *Le quartier Prainet à Décines. Projet Urbain, Développement social urbain dans l'Agglomération lyonnaise. Candidature "Banlieue 89."* Lyon: Agence d'urbanisme de la COURLY. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (2197WP001-005)
- Bregnac, F., & Voisin, B. (2011). *Les liens urbains de l'agglomération lyonnaise*. Lyon: Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.
- Câmara Municipal de Lisboa. (2011a). *Estratégia de reabilitação urbana de Lisboa 2011/2024*. Lisbon: Câmara Municipal de Lisboa. Disponible sur <http://www.cm-lisboa.pt/fileadmin/VIVER/Urbanismo/urbanismo/Reabilitacao/estrat.pdf> (consulté le 25 avril 2014).
- Câmara Municipal de Lisboa. (2011b). *Revisão do PDM. Relatório da Proposta de Plano*. Lisbon: Câmara Municipal de Lisboa.
- Câmara Municipal de Lisboa. (2011c). *Revisão do PDM. Relatório de Caracterização. síntese*. Lisbonne: Câmara Municipal de Lisboa.
- Câmara Municipal de Lisboa. (2012b). *Programa de Desenvolvimento Comunitário da Mouraria. Proposta Final*. Lisboa: Câmara Municipal de Lisboa. Disponible sur <http://www.aimouraria.cm-lisboa.pt/pdcm.html> (consulté le 21 mars 2013).
- Câmara Municipal de Lisboa - DMPU. (2008). *Plano geral de intervenções da frente ribeirinha de Lisboa*.
- Câmara Municipal de Lisboa - DMPU - DMU. (2008). *Sinopse: "Da necessidade e conveniência de um estudo global para toda a área ribeirinha da cidade de Lisboa."* Lisbonne: Câmara Municipal de Lisboa.

- Caraça, J., Pinho, A., Mateus, A., Graça Dias, M., Luz Afonso, S., Farias, T., & Seixas, J. (2009). *Carta estratégica de Lisboa 2010-2024. Um compromisso para o futuro da cidade. Proposta. Documento-Síntese*. Lisboa: Câmara Municipal de Lisboa.
- Catin, A. (2013). Archives du Service Espace Public (SEP) 1968-2010. Communauté urbaine de Lyon - Archives du Grand Lyon.
- CML - DMAU - DEP. (2008). *Enquadramento estratégico para o espaço público de Lisboa*. Lisbonne: Câmara Municipal de Lisboa.
- CML - DMAU - DEP. (2009). *Enquadramento estratégico para o espaço público de Lisboa*. Lisbonne: Câmara Municipal de Lisboa.
- CML - DMPRGU - DPEU. (2014). *Uma praça em cada bairro*. Lisboa: Câmara Municipal de Lisboa.
- CML/DMAU/DEP. (2007a). Av. Duque de Ávila . Projecto de qualificação urbana.
- CML/DMAU/DEP. (2007b). MIRADOURO JARDIM DO TOREL . ESTUDO PRÉVIO.
- CML/DMAU/DEP. (2009). Príncipe Real - Jardim França Borges - Requalificação. Memória Descritiva.
- Combe, L. (2004). *Rapport de stage: usages sur le secteur Fosse aux Ours et sur les principaux espaces publics de la Guillotière, un quartier en recomposition*. Lyon: Université de Lyon 2.
- Commission Moncey. (1997). *La requalification du quartier Moncey. Note de synthèse à l'attention de Monsieur le Maire de Lyon, Président de la communauté urbaine de Lyon*. Lyon: Communauté Urbaine de Lyon. Disponible aux Archives municipales de Lyon. (1952WP002)
- Commission Moncey. (1998). *Plan de requalification du quartier Moncey. Etat d'avancement. Commission Moncey du 13 novembre 1998*. Lyon: Grand Lyon. Disponible aux Archives municipales de Lyon. (1978W048)
- Communauté Urbaine de Lyon. (1992a). *Exposition "5 projets pour la Place des Terreaux". La Boîte à Idées: exploitation des observations*. Lyon. Disponible aux Archives municipales de Lyon. (1761WP056-057)
- Communauté Urbaine de Lyon. (1992b). *Programme de référence. Ville de Décines-Charpieu Quartier du Prainet*. Lyon: Communauté Urbaine de Lyon. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3762W044)
- Communauté Urbaine de Lyon - Direction du Développement Urbain - Service Espace Public. (1998). *Plan bleu. Orientations d'aménagement des berges du Rhône et de la Saône*. Communauté Urbaine de Lyon.
- Communauté Urbaine de Lyon - Service Espace Public, & Boyer, M.-A. (1993). *Vocabulaire de l'espace public*. Lyon: Communauté Urbaine de Lyon. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3977W016)
- Communauté urbaine de Lyon, Ville de Lyon, & Société d'équipement du Rhône et de Lyon. (1991). *Aménagement de la Place des Terreaux, Lyon 1er arrondissement. Dossier de consultation de concepteurs*. Lyon: Communauté Urbaine de Lyon. Disponible aux Archives municipales de Lyon. (1761WP056-057)

- Communauté Urbaine de Lyon, DDU, DPU, UTC. (1997). Le devenir du quartier Moncey. Dossier de présentation à la destination de la Commission Moncey. Disponible aux Archives municipales de Lyon (1952WP002).
- Conseil de la Communauté urbaine de Lyon. (2001). *Rapport au conseil n.° 2001-1-7890-V01, Place Gabriel Péri - Bilan de la concertation* (No. 2001-1-7890-V01). Lyon: Communauté Urbaine de Lyon. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3206W001-3).
- Chaumard, D., Toussaint, J.-Y., & Zimmermann, M. (2000). *Recherche-Action: Procédure d'évaluation des espaces publics produits par le Grand Lyon. Le Parcours Poncet République Terreaux*. Lyon: Institut National des Sciences Appliquées de Lyon. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3977W034)
- Dubief, J., & Antona, M.-F. (2012). Le quartier Moncey, 250 ans d'urbanisme. Exposition du 30 mars au 30 juin 2012 au Centre Social Bonnefoi - 5 rue Bonnefoi.
- Eohs - Poly'Gones. (2003). *Fiche de synthèse: 15 années d'expériences du Plan lumière, rétrospective lyonnaise et perspectives*. Lyon: Direction Prospective du Grand Lyon, Millénaire 3. Disponible sur [http://www.millenaire3.com/uploads/tx\\_reesm3/syntheses\\_eohslumiere.pdf](http://www.millenaire3.com/uploads/tx_reesm3/syntheses_eohslumiere.pdf) (consulté le 25 mars 2015).
- Eva Samuel architecte et associés, Karin Helms paysagiste, Pierre Bouillon et Sophie Gramatica assistants, Giordano Tironi architecte, & S.E.F.C.O. ingénierie, consultants. (1998, December 24). Un séjour dans le quartier. La place Moncey Saint-Jacques, Lyon 3ème. Marché de définition. Disponible aux Archives municipales de Lyon. (2397WP034).
- Farias, T. (2009). *Como tornar Lisboa uma cidade ambientalmente sustentável e energeticamente eficiente?* (Carta estratégica de Lisboa 2010-2024). Lisboa: Câmara Municipal de Lisboa.
- Graça Dias, M. (2009). *Relatório da pergunta 2: Como tornar Lisboa uma cidade amigável, segura e inclusiva para todos?* Lisboa: Câmara Municipal de Lisboa.
- Grand Lyon. (s.d.). Les Berges du Rhône. Un parc urbain au fil de l'eau.
- Grand Lyon. (1999). Moncey, pour un aménagement adapté. Texte de l'exposition présentant les grandes orientations du projet de requalification du quartier en 1998. *Cahiers Du millénaire3*, (14), 15-17.
- Grand Lyon - DDU - SEP. (1997). Le bas-port, un espace de liberté. Programme pour l'aménagement de la rive gauche du Rhône. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (4021W001).
- Grand Lyon - DGDU - DO - SEP. (1998a). Création d'une place publique quartier Moncey St. Jacques. Dossier consultation des concepteurs. Cahier des charges. Disponible aux Archives municipales de Lyon. (2395WP001).
- Grand Lyon - DGDU - DO - SEP. (1998b, November). Création d'une place publique quartier Moncey St. Jacques. Marché de définition. Cahier des charges. Disponible aux Archives municipales de Lyon. (2395WP001)

- Grand Lyon, & Agence d'urbanisme du Grand Lyon. (2002). *Aménagement des bas-ports de la rive gauche du Rhône. Etude de définition. Dossier de consultation des concepteurs. Cahier des charges*. Lyon: Grand. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3912W025)
- Grand Lyon - DGDU - DO - SEP. (1999, March). Espace Moncey - Saint-Jacques. Synthèse de la concertation préalable. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3787W001)
- Groupe de coordination d'urbanisme. (1996). *Lyon 3ème arrondissement - quartier Moncey. Analyse de scénarii d'aménagement*. Lyon: Grand Lyon. Retrieved from Archives municipales de Lyon. (1952WP002)
- Groupe urbanisme architecture. (1970). *Plan directeur Louvain la Neuve*. Woluwé Saint Lambert: Université Catholique de Louvain.
- Groupe Urbanisme-Architecture. (1973a). Document à intégrer au vade-mecum. Concerne: aménagement environnement urbain. Objet: Définitions. Disponible aux Archives d'AGUA.
- Groupe Urbanisme-Architecture. (1973b). Etude du Centre Urbain. Université Catholique de Louvain.
- IN SITU Paysagistes, JOURDA Architectes, COUP D'ECLAT Eclairagistes, SOL PAYSAGES Grèves, BIOTEC Berges, Génie Végétal, AGIBAT Structures, ... GEC Economistes. (2003). *La promenade des rives - Réaménagement des bas-ports du Rhône. Lyon 3ème, 6ème, 7ème - Rive Gauche - Avant Projet - Notice Descriptive*. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (4021W021)
- Lambert, D. (Ed.). (2012). *L'alcool en milieu étudiant. Etudes, actions et perspectives à l'UCL*. Université Catholique de Louvain.
- Luz Afonso, S. (2009). *Relatorio da pergunta 5: Como afirmar a identidade de Lisboa num mundo globalizado? (Carta estratégica de Lisboa 2010-2024)*. Lisboa: Câmara Municipal de Lisboa.
- Matos, M., Castro, A., Costa, P., Amor, T., Velez, A., Perestrelo, M., & Henriques, J. M. (2014). *Avaliação/ Monitorização do Programa de Desenvolvimento Comunitário da Mouraria. Relatório Final da Equipa externa de Avaliação*. Lisboa: Dinâmia'CET, ISCTE-IUL.
- Natali, J. M., & Rist, L. (1996). *La percée Moncey, Lyon 3ème. Document de synthèse*. Lyon: Agence d'urbanisme de la COURLY. Disponible aux Archives municipales de Lyon. (1952WP002)
- Neves, M. C. P. C., & Gonçalves, P. M. (2011). *Projecto de Requalificação Urbanística e Ambiental do Largo do Intendente / Rua do Benfornoso. Projecto de Espaço Público, Arquitectura. Memória Descritiva e Justificativa*. Câmara Municipal de Lisboa - Departamento de Planeamento e Projectos - Divisão de Planeamento e Projectos.
- Noir, M. (1992). *Rapport au conseil municipal sur le dossier n°01.115.0002*. Disponible aux Archives municipales de Lyon. (1761WP056-057)

- Pidal, A.-C., & Salamon, J. (2003). *Bilan de la concertation sur le projet des berges du Rhône. Exposition Galerie des Terreaux - Mars 2003*. Lyon: Direction de la Communication du Grand Lyon. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (4021W003-006)
- Rahir, Y. (1972, December 22). Note de principe sur les aires de jeux. Disponible aux Archives d'AGUA.
- Rahir, Y. (1974, May). Note: Centre Ville. Aménagement environnement urbain. Approche du problème. Disponible aux Archives d'AGUA.
- Remy, J., & Voyé, L. (1973a). *Ambiances et sous-systèmes spatiaux. Prévision pour le centre urbain de Louvain-la-Neuve* (Rapport de recherches). Leuven: Centre de sociologie urbaine et rurale de l'Université Catholique de Louvain.
- Remy, J., & Voyé, L. (1973b, August). Le centre urbain de Louvain-la-Neuve, Note 2. Disponible aux Archives de Jean-Marie Lechat à l'Université Catholique de Louvain.
- Ribeiro Telles, G. (1997). *Plano Verde de Lisboa, Componente do Plano Director Municipal de Lisboa*. Lisboa: Edições Colibri.
- Seixas, J. (2009). *Relatório da pergunta 6: Como criar um modelo de governação eficiente, participado e financeiramente sustentado* (Carta estratégica de Lisboa 2010-2024). Lisboa: Câmara Municipal de Lisboa.
- SERL. (1992). Concours pour l'aménagement de la Place des Terreaux. Compte rendu du jury du 20 janvier 1992. Disponible aux Archives municipales de Lyon. (1761WP056-057).
- SERL. (1993, April 6). Plan d'embellissement de la Presqu'île. Aménagement de la Place des Terreaux. Disponible aux Archives municipales de Lyon. (1761WP056-057).
- Silva Dias Arquitectos, & FC Arquitectura Paisagista. (2011). Projecto de requalificação urbanística e ambiental dos espaços públicos da Mouraria. Projecto de Arquitectura. Memória Descritiva. Câmara Municipal.
- Soares, J. (1997). Prefácio. In G. Ribeiro Telles, *Plano Verde de Lisboa, Componente do Plano Director Municipal de Lisboa* (pp. 5–10). Lisboa: Edições Colibri.
- Steinebach, M. (1990, February 17). Consultation en vue de la conception et de la réalisation de mobiliers urbains. Programme [Projet, version du 23/04/1990]. Disponible aux Archives municipales de Lyon. (1761WP108).
- SURE. (2013). *Local plan for the Place des Wallons area. Ottignies-Louvain-la-Neuve, Belgium*. Louvain-la-Neuve: URBACT II.
- Trajectoires - Reflex. (1997). *Les berges du Rhône: étude sociologique préalable à l'aménagement*. Lyon: Grand Lyon. Retrieved from Service de documentation de l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération Lyonnaise.
- UCL - Service du Plan Urbain. (1992). Louvain-la-Neuve, Actualisation du plan directeur. Université Catholique de Louvain.
- Unidade de Projecto da Mouraria. (2009). *Projecto de requalificação urbana. Espaço Público . Mouraria. Programa Preliminar*. Câmara Municipal de Lisboa.



Urbanis Partenaires. (1998). *Démarche sociologique intégrée à la programmation de l'aménagement de la future place Moncey - Saint-Jacques*. Lyon: Communauté Urbaine de Lyon. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3787W002)

### **Correspondance, présentations et comptes rendus**

Agence d'urbanisme du Grand Lyon. (1997). Commission Moncey. Compte rendu de la réunion "numéro 1" du 10 juillet 1997. Agence d'urbanisme du Grand Lyon. Disponible aux Archives municipales de Lyon. (1952WP002).

Bruno Tanant architectes. (2004, June 9). Lettre d'Hervé Houy à Bernard Altere du 09/06/2004. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3206W001-003).

Couturier, B. (1996, September 17). Note à l'attention de Madame COMPARINI. Disponible aux Archives municipales de Lyon. (1952WP002).

Délégation Espaces Publics. (1996, April 16). Mobilier Urbain Ville - Grand Lyon [note]. Disponible aux Archives municipales de Lyon. (1761WP058).

Dinis, P. (2014, mai). *Uma praça em cada bairro. Intervenções em espaço público*. Présentation du programme "Une place dans chaque quartier" à la réunion de l'exécutif, Lisbonne. Disponible sur <http://www.cm-lisboa.pt/viver/urbanismo/planeamento-urbano/uma-praca-em-cada-bairro-intervencoes-em-espaco-publico> (consulté le 07/10/2014).

Folgosa, R. (2011). *Estratégia municipal para a dinamização da agricultura urbana em Lisboa*. Présenté à Ponto de Encontro - Hortas Urbanas, Lisbonne. Disponible sur [http://lisboaenova.org/images/stories/PontodeEncontro/2011/Rita\\_Folgosa\\_24-02-2011.pdf](http://lisboaenova.org/images/stories/PontodeEncontro/2011/Rita_Folgosa_24-02-2011.pdf) (consulté le 15 décembre 2014).

Fundevilla, M. J. (2013). *Hortas urbanas na cidade de Lisboa: contributo de uma experiência positiva*. Présenté à Workshop: Enquadramento da horticultura no contexto urbano, Évora. Disponible sur <http://www.icaam.uevora.pt/Media/Files/Hortas-urbanas-na-cidade-de-Lisboa-contributo-de-uma-experiencia-positiva-Maria-Jose-Fundevilla-Camara-Municipal-de-Lisboa> (consulté le 15 décembre 2014).

Grand Lyon. (2000, octobre). Gabriel Péri, réunion publique de concertation. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3026W001-003).

Grand Lyon - DDU-DPU-UTC. (1998, juin). Note de cadrage Tramway - Espaces Publics, Mission assistance à maîtrise d'ouvrage, Aménagement place Gabriel Péri, rédaction du programme. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3026W001-003).

Grand Lyon - DGDU - DO. (2001, 21 septembre). Compte-rendu de réunion avec le Vice-président Buna. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3026W001-003).

Grand Lyon - DGDU - DO - DSU. (2002, janvier). Note à Marc Chabert. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3026W001-003).

Grand Lyon - DGDU - DO - EP. (1999, 31 mai). Compte-rendu de la réunion du groupe de pilotage des espaces urbains du 31/05/1999. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3026W001-003).

Grand Lyon - DGDU - DO - EP. (2000a, 6 juin). Compte rendu de réunion du groupe technique de suivi du 06/06/2000. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3026W001-003).

Grand Lyon - DGDU - DO - EP. (2000b, 18 septembre). Compte-rendu de réunion du groupe de technique de suivi du 18/09/2000. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3026W001-003).

Grand Lyon - DGDU - DO - EP. (2000c, 16 octobre). Compte-rendu de réunion du groupe de pilotage des espaces urbains du 16/10/2000. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3026W001-003).

Grand Lyon - DGDU - DOT - UTC. (2000, 12 juillet). Note de Jean-Marc Valentin à Belgacem M'Barki. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3026W001-003).

Grand Lyon - DGDU - DPA - Mission Tramway. (1999, décembre). Note au service des marchés publics. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3026W001-003).

Grand Lyon - DGDU - DPA - Mission Tramway. (2000a, 21 juillet). Compte rendu de réunion Place Gabriel Péri du 21/07/2000. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3026W001-003).

Grand Lyon - DGDU - DPA - Mission Tramway. (2000b, 8 novembre). Compte rendu de la réunion publique, Place Gabriel Péri, Lyon 3ème et 7ème. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3026W001-003).

Grand Lyon - DGDU - DPO - Mission Tramway. (2001a, 18 décembre). Note de Belgacem M'Barki à Benoît Quignon du 18/12/2001. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3026W001-003).

Grand Lyon - DGDU - DPO - Mission Tramway. (2001b, 19 décembre). Compte-rendu de réunion du 19/12/2001. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3026W001-003).

Grand Lyon - DGDU - Mission Gestion des espaces complexes. (2004). Lettre de mission Gestion d'espaces publics, signée par Benoît Quignon. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (4021W025).

Grand Lyon - Direction des services. (2001, 19 décembre). Note d'organisation de Benoît Quignon. Secteur Lyon 3ème Moncey-Péri. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3026W001-003).

Haag, A. (2002, 11 janvier). Lettre d'Alain Haag à Fabienne Cresci du 11/01/2002. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3026W001-003).

Les commerçants et habitant de la place Gabriel Péri (Place du pont). (2000, 15 mai). Pétition à la Communauté urbaine. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3026W001-003).

- Mairie du 3ème arrondissement de Lyon. (2000a, 9 mars). Lettre de Pierre Berat adjoint au maire du 3ème, délégué aux déplacements urbains, à la Mission Tramway, du 09/03/2000. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3026W001-003).
- Mairie du 3ème arrondissement de Lyon. (2000b, 31 octobre). Lettre de Christian Phillip à la Directrice générale des services du Grand Lyon du 31/10/2000. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3026W001-003).
- Ville de Lyon - Cabinet du Maire - Le Conseiller Technique pour la Sécurité. (2001, 23 septembre). Note à l'attention de Monsieur Le Maire: Sécurisation du quartier dit de la Place Péri et Amélioration du Cadre de Vie du 23/09/2001. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3026W001-003).
- Ville de Lyon - Cabinet du Président. (1999, 18 janvier). Quartier MONCEY - Aménagement de la place centrale. Note de Marc Chappuis, Chargé de Mission au Cabinet du Président à Raymond Barre. Disponible aux Archives municipales de Lyon. (2395WP001).
- Ville de Lyon - Groupe de travail sécurité. (2001, 8 juin). Compte-rendu de réunion pour le secteur Moncey-Gabriel Péri du 08/06/2001 Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3026W001-003)..
- Ville de Lyon, DSP. (2000, décembre). Compte rendu de réunion sécurité. Disponible aux Archives communautaires de Lyon. (3026W001-003).

### **Législation, règlements et délibérations**

- Câmara Municipal de Lisboa. Edital n.º 101/91, com as alterações efectuadas pelo Edital n.º 35/92 (1991).
- Conseil de la Communauté urbaine de Lyon. (1990, 23 avril). Délibération 90-0840 du Conseil de la Communauté.
- Conseil de la Communauté urbaine de Lyon. (2002, 26 avril). Délibération n° 2002-0545.
- Grupo Municipal do Bloco de Esquerda. Estrutura ecológica municipal. Plano Verde para Lisboa., Pub. L. No. Proposta 01/AM/ 2006 (2007).
- Município de Lisboa. Orgânica dos Serviços Municipais, Pub. L. No. Despacho n.º 3683/2011, publié dans le Diário da República, 2è série (2011).
- POR Lisboa. (2007, 9 octobre). Regulamento Específico - Política de Cidades - Parcerias para a Regeneração Urbana. CCDR Lisboa e Vale do Tejo.
- Presidência do Conselho de Ministros. Plano Director Municipal, Pub. L. No. Resolução do Conselho de Ministros n.º 94/94, publiée dans le Diário da República, I Série-B, n.º 226 (1994).
- Ville de Lyon. (1991, 16 décembre). Délibération 91/1934 du Conseil Municipal.

## ENTRETIENS

Pour garantir l'anonymat des enquêtés :

- Les rôles ne sont pas féminisés.
- Parfois, les institutions ne sont pas nommées.
- Les rôles correspondent à la période enquêtée – par exemple, des départs à la retraite ou des changements de lieu de travail n'ont pas été notés.
- Les services au sein des institutions ne sont pas identifiés.
- Les catégories utilisées pour décrire les rôles sont très génériques : « technicien » pour tout salarié dont le métier ne relève pas exclusivement de la conception, nommés « concepteur » ; ou pour ceux travaillant dans les cabinets des décideurs (« membre de cabinet »). « Consultant » désigne tout prestataire externe dont la mission ne relève pas de la conception. « Entrepreneur » désigne tous les acteurs économiques dont le rôle n'est pas de répondre à une commande de l'administration.

### Lyon

Rôle	Institution	Date	Sujet
Technicien	Agence d'urbanisme	07/11/2012	Naissance de la politique et son évolution. Outils.
Consultant	Prof. Libérale	08/11/2012	Démarche prospective du Grand Lyon et prise en compte des usages
Technicien	Grand Lyon	16/11/2012	Vision globale du Grand Lyon. La fin du SEP.
Technicien	Agence d'urbanisme	28/11/2012	Naissance de la politique et son évolution. Outils d'enquête « sociologique ».
Technicien	Grand Lyon	05/06/2013	Place Gabriel Péri
Technicien	Mairie de Feyzin	07/06/2013	Les Razes
Technicien	Grand Lyon	11/06/2013	Berges du Rhône ; Gestion des espaces complexes.
Technicien	Grand Lyon	12/06/2013	Gestion de site, Berges du Rhône
Technicien	Grand Lyon	13/06/2013	Gestion de site, Berges du Rhône
Technicien	Mairie de Feyzin	17/06/2013	Les Razes
Technicien	Grand Lyon	19/06/2013	Urbanisme territorial (Est de l'agglomération)
Techniciens (2)	Grand Lyon/Ville de Lyon	26/06/2013	Lyon 3 <sup>e</sup>
Chercheur		10/07/2013	Les Razes
Techniciens (2)	Grand Lyon/Ville de Lyon	12/07/2013	Lyon 3 <sup>e</sup>
Elu (1) et habitant (1)	Mairie de Feyzin	15/07/2013	Les Razes
Technicien	Ville de Lyon	17/07/2013	Politique d'espaces verts.

Membre associatif		24/07/2013	Quartier Moncey
Concepteur	Prof. libérale	25/07/2013	Place des Terreaux
Concepteur	Prof. libérale	07/02/2014	Espace public. Place Bahadourian.
Concepteur	Prof. libérale	24/02/2014	Berges du Rhône
Consultant	Prof. libérale	21/03/2014	Socio-histoire de Lyon. Lyon 3 <sup>ème</sup> . Enquêtes « sociologiques ».
Technicien	Grand Lyon	09/12/2014	Lyon 3 <sup>ème</sup> .
Consultant	Prof. libérale	16/03/2015	Politique d'espace public du Grand Lyon.
Concepteur	Prof. libérale	24/03/2015	Place Gabriel Péri

## Lisbonne

Rôle	Institution	Date	Sujet
Entrepreneur		09/08/2012	Kiosques
Entrepreneur		09/08/2012	Kiosques
Entrepreneur		12/08/2012	Kiosques
Entrepreneur		13/08/2012	Kiosques
Techniciens (2)	CML	13/08/2012	Evénements en espace public
Programmateur	Prof. libérale	11/12/2012	Todos
Chercheur		04/01/2013	Charte stratégique de Lisbonne
Membre du cabinet du vereador	CML	08/01/2013	Politique d'espaces verts ; Evénements en espace public
Membre d'association	Association	08/01/2013	BIP/ZIP ; Mouraria
Entrepreneur		09/01/2013	Kiosques, Mouraria
Chercheur, militant		09/01/2013	Mouraria
Technicien	CML	10/01/2013	Mouraria
Technicien	CML	11/01/2013	Politique d'espace public ; trame verte
Habitant	Prof. libérale	14/01/2013	Mouraria
Technicien	CML	15/01/2013	Réhabilitation urbaine
Technicien	CML	16/01/2013	Todos
Technicien	CML	17/01/2013	Art public et art urbain
Technicien	CML	18/01/2013	Mouraria
Technicien	CML	07/08/2013	Réhabilitation urbaine ; GOPI
Technicien	CML	06/09/2013	UIT
Concepteur	Prof. libérale	09/09/2013	Mouraria
Entrepreneur		10/09/2013	Rue rose
Membre du cabinet du vereador	CML	12/09/2013	Politique d'espace public

Technicien	CML	12/09/2013	Politique d'espace public ; Une place dans chaque quartier
Membre du cabinet du vereador	CML	13/09/2013	Trame verte
Membre d'association		13/09/2013	Mouraria
Technicien	EGEAC	18/09/2013	Evénements en espace public
Technicien	CML	19/09/2013	Politique d'espace public ; trame verte
Concepteurs (2)	CML	25/09/2013	Mouraria
Technicien	CML	08/07/2014	Politique d'espace public ; trame verte
Technicien	CML	08/07/2014	BIP/ZIP
Membre d'association		09/07/2014 (séminaire CoST)	Mouraria
Technicien	CML	09/07/2014 (séminaire CoST)	Mouraria
Membre d'association		07/2014	Kiosques
Technicien	CML	23/12/2014	Trame verte ; Quinta da Granja
Concepteur	Prof. libérale	07/01/2015	Frente ribeirinha

## Louvain-la-Neuve

Rôle	Institution	Date	Sujet
Membres d'association (3)		30/10/2013	Participation habitante ; conflits d'usage ; enjeux actuels
Technicien	GCV-LLN	04/11/2013	GCV
Technicien	UCL	07/11/2013	UA ; conception des espaces publics
Technicien	UCL	12/11/2013	Médiation urbaine
Technicien	UCL	13/11/2013	Urbanisme de LLN aujourd'hui
Membre du cabinet du vice-rectorat	UCL	15/11/2013	Vie étudiante
Technicien	UCL	26/11/2013	Fondation LLN ; Plan 1992
Technicien	UCL	03/12/2013	Histoire de l'urbanisme de LLN
Technicien	UCL	06/12/2013	Gestion des espaces extérieurs
Technicien	Ville d'O-LLN	10/12/2013	Urbanisme de LLN aujourd'hui
Technicien	INESU	10/12/2013	Promotion immobilière
Technicien	UCL	11/12/2013	UA ; conception des espaces publics
Technicien	AMCV	12/12/2013	GCV

## **LISTE DES SIGLES UTILISEES**

### ***LYON***

CLiP – Centre Liberté-Péri

COURLY – Communauté urbaine de Lyon

DDU – Département du développement urbain (Grand Lyon)

DGDU - Délégation Générale au Développement Urbain (Grand Lyon)

DO – Direction des opérations (Grand Lyon)

DPA – Direction des politiques d’agglomération (Grand Lyon)

DPU – Direction des projets urbains

GCU – Groupe de coordination urbanisme

SDAU – Schéma directeur d’aménagement et d’urbanisme

SEP – Service espace public

SYTRAL - Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l’Agglomération Lyonnaise

UTC – Urbanisme Territorial Centre (Grand Lyon)

### ***LISBONNE***

BIP/ZIP – Bairro de intervenção prioritária / Zona de intervenção prioritária

CIM – Centro de inovação da Mouraria

CML – Câmara Municipal de Lisboa

EGEAC - Empresa de Gestão de Equipamentos e Animação Cultural

EPEP – Equipa de projecto de espaço público

EPUL – Empresa pública de urbanização de Lisboa

DEP – Divisão de estudos e projectos

DMAU – Direcção municipal de ambiente urbano

DMHDS - Direcção municipal de habitação e desenvolvimento social

DMIL - Direcção municipal de intervenção local

DMMT - Direcção municipal de mobilidade e transportes

DMPO - Direcção municipal de projectos e obras

DMPRGU - Direcção municipal de planeamento, reabilitação e gestão urbanística

DPDL – Divisão de promoção e dinamização local

DPEU – Divisão de projectos e estudos urbanos

DPP – Divisão de planeamento e projectos

GABIP – Gabinete de apoio a bairro de intervenção prioritária

GLEM – Gabinete Lisboa encruzilhada de mundos

GOPI – Sistema de gestão de ocorrências e de pedidos de intervenção

PDCM – Programa de desenvolvimento comunitário da Mouraria

PDM – Plano Director Municipal

QREN – Quadro de referência estratégica nacional

RAM – Associação Renovar a Mouraria

UCT – Unidade de coordenação territorial

UIT – Unidade de intervenção territorial

### ***LOUVAIN-LA-NEUVE***

ADPI - Administration du patrimoine immobilier et des infrastructures

CCAT - Commission communale d'aménagement du territoire

CDU – Conseil de développement urbain

CEIU – Cellule d'études immobilières et urbaines

Co.O - Comité de coordination Ottignies

CTU – Coordination des travaux urbains

DOM – Administration des domaines

GEX – Service de gestion des espaces extérieurs

GPA – Groupe de programmation académique

INESU - Institut pour l'embellissement, l'aménagement, l'équipement et la gestion des sites universitaires

INESU-IMMO - l'Institut pour l'embellissement, l'aménagement, l'équipement et la gestion des sites universitaires - Immobilier

INESU-PROMO - l'Institut pour l'embellissement, l'aménagement, l'équipement et la gestion des sites universitaires - Promotion

LLN – Louvain-la-Neuve

SPGU – Service de promotion et gestion urbaine

SPU – Service du plan urbain

UA – Groupe urbanisme-architecture

UCL – Université Catholique de Louvain

PMR – Personnes à mobilité réduite



## TABLES

### **TABLE DES FIGURES**

Figure 1- L'organisation de la maîtrise d'ouvrage au Grand Lyon en 2000 .....	136
Figure 2 - Prise de vue des propositions de la ligne Wilmotte-Governor.....	139
Figure 3- Le schéma directeur des espaces publics de Lyon (places principales et de voisinage) .....	145
Figure 4 - Les insuffisances d'espace vert à Lisbonne.....	153
Figure 5- Du site vallonné aux principes du Plan directeur de Louvain-la-Neuve .....	186
Figure 6- Organigramme des services aux affaires urbaines de l'UCL.....	195
Figure 7- Les services de l'ADPI, en 2011 .....	196
Figure 8- La localisation des espaces analysés (Grand Lyon).....	209
Figure 9- Place des Terreaux : la fontaine Bartholdi et les façades des Pentes de la Croix-Rousse (juillet 2013).....	210
Figure 10- La place des Terreaux la nuit.....	210
Figure 11- La métrique de la place des Terreaux : trame, fontaines, cubes et garde-corps (juillet 2013) .....	211
Figure 12- Le vide central (Place des Terreaux, juillet 2013).....	211
Figure 13- S'asseoir aux Terreaux : cube et garde-corps.....	212
Figure 14- S'asseoir aux Terreaux : fontaine, terrasse et marches (au fond) .....	212
Figure 15- Le programme de référence du quartier du Prainet .....	213
Figure 16- L'arrêt de bus (Av. Jean Jaurès, juillet 2013) .....	214
Figure 17 - La zone commerciale (Av. Jean Jaurès, juillet 2013) .....	215
Figure 18- Un square en enrobé (Le Prainet, juillet 2013) .....	215
Figure 19- L'alignement d'arbres sur la portion surélevée (Le Prainet, juillet 2013).....	216
Figure 20- Le terrain de sports (Le Prainet, juillet 2013) .....	216
Figure 21- La place Bahadourian avant l'aménagement.....	217
Figure 22- Vue d'ensemble de la place Bahadourian aménagée.....	218
Figure 23- Le terrain de sports et le jeu de boules (Place Bahadourian, juillet 2013)....	218
Figure 24- Le muret et, derrière, le square (Place Bahadourian, juillet 2013) .....	219
Figure 25- Le square (Place Bahadourian, novembre 2012) .....	219
Figure 26- La sortie de l'école Painlevé (Place Bahadourian, juillet 2013) .....	219
Figure 27- Stationnement en face de l'épicerie Bahadourian (Place Bahadourian, novembre 2012) .....	220
Figure 28- Le coin à palabres (Place Bahadourian, juillet 2013).....	220
Figure 29- La place Gabriel Péri et le CLiP (juillet 2013).....	221
Figure 30- La place-carrefour (place Gabriel Péri, juillet 2013) .....	222
Figure 31- Les terrasses devant le CLiP (place Gabriel Péri, juillet 2013).....	222

Figure 32- La place côté 7ème et la station de tramway (place Gabriel Péri, juillet 2013)	223
Figure 33- La galerie botanique (berges du Rhône, novembre 2012)	224
Figure 34- Un banc pour contempler le Rhône dans la section le plus au sud (berges du Rhône, novembre 2012)	224
Figure 35- Le terrain de volley et un local poubelles à gauche (berges du Rhône, novembre 2012)	225
Figure 36- Aussi dans ce secteur, l'accès aux bateaux de croisière (berges du Rhône, novembre 2012)	225
Figure 37- Un long banc en bois (berges du Rhône, novembre 2012)	225
Figure 38- La transition vers le secteur de la piscine (berges du Rhône, novembre 2012)	226
Figure 39- L'estacade en bois en face de la piscine (berges du Rhône, novembre 2012)	226
Figure 40- Les terrasses de la Guillotière (sud), vue du pont (novembre 2012)	227
Figure 41- Les terrasses de la Guillotière (sud) et la lame d'eau (novembre 2012)	227
Figure 42- La lame d'eau sous le pont (berges du Rhône, novembre 2012)	227
Figure 43- Les terrasses de la Guillotière, côté nord (novembre 2012)	228
Figure 44- Péniche de restauration, terrasse, ruban, pelouse (berges du Rhône, novembre 2012)	228
Figure 45- La pelouse en face des terrasses des péniches (berges du Rhône, novembre 2012)	229
Figure 46- Île jardin devant les péniches-habitation (berges du Rhône, novembre 2012)	229
Figure 47- Des transats en bois (berges du Rhône, novembre 2012)	230
Figure 48- Une aire de jeux (berges du Rhône, novembre 2012)	230
Figure 49- L'aire de skate pour enfants (berges du Rhône, novembre 2012)	230
Figure 50- La ripisylve amont (berges du Rhône, novembre 2012)	231
Figure 51- Le Bretillod (berges du Rhône, novembre 2012)	231
Figure 52- Plan de la place Claudius Bery	233
Figure 53- L'accès à la place Claudius Bery. A gauche, le parking/aire de marché et le kiosque (novembre 2012)	233
Figure 54- Le kiosque à musique (place Claudius Bery, novembre 2012)	234
Figure 55- L'aire de jeux (place Claudius Bery, novembre 2012)	234
Figure 56- La place, vue de l'aire de jeux (place Claudius Bery, novembre 2012)	235
Figure 57- Le buste au bout de la place Claudius Bery (juillet 2013)	235
Figure 58- Des bancs sur la place Claudius Bery (juillet 2013)	235
Figure 59- Un banc (pas Wilmotte) et le terrain de sports au fond, sans fresque (place Claudius Bery, novembre 2012)	236
Figure 60- Le terrain de sports après la peinture de la fresque (place Claudius Bery, juillet 2013)	236

Figure 61 – Localisation des espaces de la trame verte lisboète analysés.....	239
Figure 62- Plan général pour le projet d'exécution du jardin du Príncipe Real – partie Sud.....	240
Figure 63- Plan général du Campo Grande, projet d'exécution, orienté E. ....	241
Figure 64- Une des pelouses (Campo Grande).....	241
Figure 65- Le lac (Campo Grande).....	241
Figure 66- Les abords du parc, dénivelés par rapport à la rue (Campo Grande).....	242
Figure 67- L'allée centrale (Campo Grande).....	242
Figure 68- Les terrains de sports (Campo Grande).....	242
Figure 69- Le café/bar (Campo Grande) .....	242
Figure 70- Vue d'ensemble du parc de la Quinta da Granja en novembre 2012 .....	243
Figure 71- Les pistes cyclable et piétonnière, longées par des bancs et poubelles et, à gauche, les plots horticoles (Quinta da Granja).....	244
Figure 72- Des équipements de support à l'activité agricole (Quinta da Granja) .....	244
Figure 73- Le kiosque et sa terrasse (Quinta da Granja) .....	244
Figure 74- Vue sur la piste piétonnière à partir du parcours en dalles (Quinta da Granja) .....	245
Figure 75- Le plan général dans le projet d'exécution pour le jardin Botto Machado ....	246
Figure 76- Plan général du projet d'exécution pour le jardin du Torel et de ses trois aires de contemplation des vues. ....	246
Figure 77- Coupe de projet de l'Av. Duque de Ávila au niveau de la sortie de métro rue Marquês Sá da Bandeira .....	247
Figure 78- Coupe de projet de l'Av. Duque de Ávila au niveau de la rue Filipa de Vilhena .....	248
Figure 79 - Des points de repère en centre-ville (Lisbonne).....	249
Figure 80- Plan des interventions municipales sur la Mouraria.....	250
Figure 81- Les différentes phases du premier segment d'interventions sur la Mouraria .....	251
Figure 82- Rua das Farinhas (phase verte) .....	251
Figure 83- Largo da Achada (phase bleue).....	251
Figure 84- Beco do Jasmim (phase rouge).....	252
Figure 85- Les escaliers donnant sur le Largo de S. Cristóvão (phase verte) .....	252
Figure 86- Le largo da Severa (phase rouge).....	252
Figure 87- Une solution de régularisation du stationnement, rue do Marquês de Ponte de Lima (phase verte) .....	253
Figure 88- Largo da Rosa (phase verte) .....	253
Figure 89- Largo de S. Cristóvão (phase verte) .....	253
Figure 90- Largo dos Trigueiros (phase verte).....	254
Figure 91- Etude final du revêtement de sol pour la rue do Benfornoso.....	254
Figure 92- La rue du Benfornoso, décembre 2012 .....	255
Figure 93- Plan d'implantation du projet pour le Largo do Intendente.....	255

Figure 94- Prise de vue du côté nord du Largo do Intendente .....	256
Figure 95- Vue du côté sud de l'Intendente en Septembre 2013. A présent, il y a davantage de terrasses.....	256
Figure 96- Les projets pour la requalification du water front entre Santa Apolónia et le Cais do Sodré.....	257
Figure 97- La "plage" à côté du Cais das Colunas.....	258
Figure 98- Le Cais das Colunas.....	258
Figure 99- Le Terreiro do Paço vu du Cais das Colunas .....	258
Figure 100- Le Terreiro do Paço, front est .....	259
Figure 101- Ribeira das Naus au niveau des sièges des institutions internationales.....	260
Figure 102- La terrasse du kiosque (Ribeira das Naus) .....	260
Figure 103- Ribeira das Naus, pelouse, le kiosque est à gauche .....	260
Figure 104- Terrasse et transats du kiosque (Ribeira das Naus).....	261
Figure 105- Des mupi à Ribeira das Naus.....	261
Figure 106- La chaussée à Ribeira das Naus.....	261
Figure 107- Promenade et gradins à Ribeira das Naus .....	262
Figure 108- Les 150 centralités à aménager à Lisbonne, en rouge les 30 prioritaires ...	263
Figure 109- Le largo do Calvário .....	264
Figure 110- Le Saldanha .....	264
Figure 111- Le largo de l'église de Benfica .....	265
Figure 112- Olivais Praça Norte.....	265
Figure 113 - Les quartiers de Louvain-la-Neuve.....	267
Figure 114- Les points de repère le long de l'axe structurant de Louvain-la-Neuve.....	268
Figure 115- Les espaces publics du Biéreau (décembre 2013) .....	268
Figure 116- Les espaces publics de l'Hocaille, décembre 2013 .....	270
Figure 117- Les espaces publics de Lauzelle, décembre 2013 .....	272
Figure 118- Le lac de Louvain-la-Neuve et ses abords, décembre 2013 .....	273
Figure 119- Les espaces publics de Bruyères (décembre 2013) .....	273
Figure 120- Les espaces publics de la Baraque (décembre 2013).....	275
Figure 121- La zone académique de Louvain-la-Neuve (décembre 2013).....	277
Figure 122- Les places aux auditoires dans le Biéreau (décembre 2013) .....	277
Figure 123- La place des Sciences (décembre 2013) .....	278
Figure 124- La place Galilée (décembre 2013).....	278
Figure 125- La rue des Wallons (décembre 2013).....	279
Figure 126- La place des Wallons .....	279
Figure 127- Les rues autour de la rue des Wallons (décembre 2013) .....	280
Figure 128- La place de l'Université (décembre 2013) .....	280
Figure 129- La place de l'Accueil.....	281
Figure 130- La Grand-Rue (décembre 2013) .....	281
Figure 131- La Grand-Place (décembre 2013) .....	282

Figure 132- Les places académiques du centre urbain de Louvain-la-Neuve (décembre 2013) .....	283
Figure 133- L'Agora (décembre 2013) .....	283
Figure 134- Les espaces publics autour de l'Aula Magna de Louvain-la-Neuve (décembre 2013) .....	284
Figure 135- La rue Charlemagne et les places à côté (décembre 2013) .....	285
Figure 136- La place Cardinal Mercier et le passage à l'Hocaille (décembre 2013) .....	286
Figure 137- Les pelouses aux Blancs Chevaux (décembre 2013) .....	286
Figure 138- Place de l'Hocaille et début de la rue des Sports (décembre 2013) .....	287
Figure 139- L'arrivée au Blocry (décembre 2013) .....	287
Figure 140- Le quartier Moncey (périmètre de l'enquête) et localisation des places .....	307
Figure 141- Les sous-espaces du quartier Moncey à partir de l'enquête sur les usages .....	308
Figure 142- Une boîte belvédère projetée pour les berges du Rhône .....	320
Figure 143- L'approche Project for Public Spaces, adaptée par la DPEU à Lisbonne .....	328
Figure 144- Classification de l'espace public dans le PEEPL .....	335
Figure 145- Deux exemples de profils-type du PEEPL pour les voies de 3ème niveau, pour deux unités homogènes d'espace public, le tissu historique irrégulier et pour le tissu structuré .....	336
Figure 146- Vue d'ensemble des projets de la DEP pour Lisbonne .....	338
Figure 147- Un kiosque et les zones de terrasses au Martim Moniz en août 2012 .....	357
Figure 148- L'investissement symbolique de la place du Martim Moniz : un dragon chinois en polystyrène, des images représentant les cultures du quartier et un sapin de Noël fait de tissus africains couvrant la cabine de DJ .....	358
Figure 149- La fontaine (hors de la concession du Mercado de Fusão) .....	359
Figure 150- La rue rose .....	361
Figure 151- La rue rose avec ses terrasses et la galerie d'Absolut Vodka .....	361
Figure 152- Prise de vue de la maquette de LLN .....	367
Figure 153- L'utilisation de l'endoscope .....	368
Figure 154- Le sous-système spatial de l'ambiance du dimanche matin .....	373
Figure 155- La superposition de l'ensemble des sous-systèmes spatiaux .....	374
Figure 156- Les modules pour le mobilier urbain de LLN et exemples de son usage .....	379
Figure 157- Des esquisses projetant la vie urbaine de LLN .....	380
Figure 158- exemples des jeux d'enfants dessinés par le groupe UA .....	382
Figure 159- Diagnostic social de la Mouraria : les problèmes sociaux majeurs identifiés (octobre 2010) .....	428
Figure 160- La carte synthèse du PDM en 2009 et les espaces verts (en vert, du haut vers le bas : de récréation ; de protection ; de production ; fermes et jardins historiques) .....	491
Figure 161- La trame écologique de Lisbonne .....	493
Figure 162- Le réseau de parcours et corridors de la ville de Lisbonne (existant et prévu) .....	494
Figure 163- Place Bahadourian - aménagement réalisé .....	525

Figure 164- Prise de vue du projet (plan des sols) pour la Place Gabriel Péri, avril 2002 .....	525
Figure 165 - Les scénarii discutés par la Commission Moncey .....	542
Figure 166- Premières propositions du projet de la place Gabriel Péri (la zone en rose a un seul revêtement) .....	561
Figure 167- Les espaces libérés par l'aménagement (en jaune) .....	562
Figure 168- Les espaces gagnés à l'emprise viaire.....	562
Figure 169- Les modules / équipements de convivialité.....	563
Figure 170- Les modules / équipements de convivialité.....	563

### ***TABLE DES TABLEAUX***

Tableau 1- Structure des analyses programmatiques du programme Une place dans chaque quartier .....	329
Tableau 2- Tableau comparatif des scénarii du GCU .....	540

## **TABLE DES MATIERES**

<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>4</b>
<b>RESUME .....</b>	<b>6</b>
<b>ABSTRACT .....</b>	<b>7</b>
<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>8</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>10</b>
<b>PREMIERE PARTIE : REVISION DE LA LITTERATURE ET METHODOLOGIE.....</b>	<b>16</b>
<b>1 LA PRODUCTION DES ESPACES PUBLICS ET LA QUESTION DES USAGES : LES TERMES DU PROBLEME .....</b>	<b>18</b>
<b>1.1 ESPACE PUBLIC : LE CONCEPT ET SA GENESE.....</b>	<b>18</b>
1.1.1 Les espaces publics matériels .....	18
1.1.2 Les espaces publics, lieux d'une figure particulière de sociabilité .....	21
1.1.3 L'espace public au singulier et sa dimension communicationnelle et politique .....	22
1.1.4 La généalogie du concept d'espace public et les racines de cette polysémie.....	24
1.1.5 Adoption d'une définition pour la suite de la recherche.....	26
<b>1.2 L'ESPACE PUBLIC ET LES POLITIQUES URBAINES DE LA VILLE POST-INDUSTRIELLE.</b>	<b>27</b>
<b>1.3 LA PRODUCTION DES ESPACES PUBLICS ET LA PRISE EN COMPTE DES USAGES : UNE revue de la littérature .....</b>	<b>29</b>
1.3.1 Quelques notes de méthode.....	29
1.3.2 La littérature prescriptive en <i>urban design</i> .....	31
1.3.3 Les approches critiques de la production de l'espace public.....	49
1.3.4 La recherche d'un compromis : les entrées par les acteurs et les processus.....	74
<b>1.4 LES POLITIQUES D'ESPACE PUBLIC, ENTRE LOGIQUE URBAINE ET IDEOLOGIE .....</b>	<b>80</b>
<b>1.5 CONCLUSION INTERMEDIAIRE : DES CONSTATS ET DES QUESTIONS DE RECHERCHE</b>	<b>83</b>
1.5.1 Des considérations de départ : quelques constats.....	83
1.5.2 Parti-pris méthodologique et formulation des questions de recherche .....	88
<b>1.6 METHODOLOGIE .....</b>	<b>93</b>
1.6.1 Un retour à l'objet de la thèse : production, acteurs, espace public, usages.....	93
1.6.2 Une approche pluriscalaire et comparative.....	98
1.6.3 Choix des terrains d'étude .....	101
1.6.4 Méthodes .....	108

1.7	PARTI-PRIS POUR LA REDACTION DU MEMOIRE, STRUCTURE DE LA THESE .....	119
	<b>DEUXIEME PARTIE : UNE COMPARAISON DE LA PRODUCTION DE L'ESPACE PUBLIC A LYON, LISBONNE ET LOUVAIN-LA-NEUVE. POLITIQUES, PROCESSUS ET PRISE EN COMPTE DES USAGES .....</b>	<b>122</b>
	<b>INTRODUCTION A LA DEUXIEME PARTIE .....</b>	<b>124</b>
<b>2</b>	<b>LES POLITIQUES D'ESPACE PUBLIC A LYON, LISBONNE ET LOUVAIN-LA-NEUVE : OBJECTIFS ET INSTRUMENTS .....</b>	<b>126</b>
2.1	<b>LA POLITIQUE D'ESPACE PUBLIC DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE (1989-2009).</b>	<b>126</b>
2.1.1	Les débuts de la politique : ambition internationale, l'inspiration barcelonaise et une critique des espaces publics et des modes de leur production .....	126
2.1.2	Les quatre principes de la politique .....	127
2.1.3	« La naissance d'une organisation », le Service espace public et le pilotage des processus de production des espaces.....	129
2.1.4	Au-delà du SEP : la Direction de la voirie et les communes.....	136
2.1.5	Des outils pour la garantie de l'unité des aménagements .....	137
2.1.6	De la planification pour l'espace public .....	141
2.2	<b>LA POLITIQUE D'ESPACE PUBLIC A LISBONNE (2007-2013).....</b>	<b>148</b>
2.2.1	Les espaces publics dans la politique urbaine de Lisbonne .....	148
2.2.2	La politique d'espace public de la ville de Lisbonne .....	152
2.2.3	Une pléthore de programmes produisant des espaces publics .....	160
2.2.4	Un organigramme fragmenté par rapport aux compétences en espace public .....	165
2.2.5	La structuration des processus de production des espaces publics .....	170
2.3	<b>UTOPIE CULTURELLE ET FORME URBAINE : LES ESPACES PUBLICS DE LOUVAIN-LA-NEUVE, VILLE NOUVELLE (1968-2013).....</b>	<b>181</b>
2.3.1	Du <i>Walen Buiten</i> à la naissance de Louvain-la-Neuve.....	182
2.3.2	Le dessein d'une « <i>ville normale</i> » .....	183
2.3.3	Des nouveaux enjeux pour les espaces publics néo-louvanistes.....	190
2.3.4	La structure organisationnelle de l'Université en tant qu'acteur urbain .....	191
2.3.5	La structuration du processus de production de la ville.....	197
2.4	<b>SYNTHESE COMPARATIVE.....</b>	<b>199</b>
2.4.1	Les déclencheurs des politiques d'espace public : des enjeux urbains et des problématisations spécifiques aux espaces publics .....	199
2.4.2	La dimension organisationnelle des politiques d'espace public .....	203
2.4.3	La production de l'espace public, la planification, les programmes et la place accordée aux spécificités des contextes.....	205
2.4.4	Les politiques d'espace public, la pratique de l'aménagement et l'au-delà.....	206
<b>3</b>	<b>LA DIVERSITE TYPOLOGIQUE ET FORMELLE DES ESPACES PUBLICS PRODUITS A LYON, LISBONNE ET LOUVAIN-LA-NEUVE .....</b>	<b>208</b>



<b>3.1</b>	<b>LA DIVERSITE TYPOLOGIQUE ET FORMELLE DES ESPACES PUBLICS PRODUITS A LYON</b>	<b>208</b>
3.1.1	La diversité typologique des espaces aménagés dans le cadre de la politique lyonnaise d'espace public	208
3.1.2	La diversité formelle des aménagements d'espace public à Lyon .....	209
<b>3.2</b>	<b>LA DIVERSITE TYPOLOGIQUE ET FORMELLE DES ESPACES PUBLICS PRODUITS A LISBONNE</b>	<b>238</b>
3.2.1	Les espaces de la trame verte .....	238
3.2.2	Les aménagements à la Mouraria.....	248
3.2.3	Le Terreiro do Paço et la Ribeira das Naus, deux espaces majeurs au bord du Tage .	256
3.2.4	Les espaces ciblés par <i>Une place dans chaque quartier</i> .....	262
<b>3.3</b>	<b>LA DIVERSITE TYPOLOGIQUE ET FORMELLE DES ESPACES PUBLICS PRODUITS A LOUVAIN-LA-NEUVE</b> .....	<b>266</b>
3.3.1	Les espaces publics des quartiers .....	268
3.3.2	Les espaces publics de la place des Sciences à la Grand-Place.....	276
3.3.3	Les espaces publics de la Grand Place au Blocry .....	285
<b>3.4</b>	<b>SYNTHESE COMPARATIVE</b> .....	<b>288</b>
<b>4</b>	<b>LA PRISE EN COMPTE DES USAGES DANS LES DIFFERENTS PROCESSUS ETUDIÉS ET DANS LES DISPOSITIFS DE GESTION MIS EN PLACE</b> .....	<b>294</b>
<b>4.1</b>	<b>LA PRISE EN COMPTE DES USAGES DANS LA PRODUCTION DES ESPACES PUBLICS A LYON</b>	<b>294</b>
4.1.1	Un panorama des pratiques d'enquête sur les usages et de concertation du Grand Lyon	295
4.1.2	La prise en compte des usages dans la production de la place des Terreaux.....	301
4.1.3	La prise en compte des usages dans la production de la place Bahadourian .....	306
4.1.4	La prise en compte des usages dans la production de la place Gabriel Péri .....	312
4.1.5	La prise en compte des usages dans la production des Berges du Rhône.....	315
4.1.6	Des démarches d'évaluation peu développées.....	321
4.1.7	Des changements dans les dispositifs de gestion des espaces publics et la prise en compte des usages : le cas des Berges du Rhône .....	323
4.1.8	Discussion .....	325
<b>4.2</b>	<b>LA PRISE EN COMPTE DES USAGES DANS LA PRODUCTION DES ESPACES PUBLICS A LISBONNE</b>	<b>326</b>
4.2.1	La prise en compte des usages dans le programme <i>Une place dans chaque quartier</i> .	327
4.2.2	La prise en compte des usages dans la mise en œuvre de la trame verte .....	330
4.2.3	La prise en compte des usages dans le programme de réhabilitation urbaine de la Mouraria	344
4.2.4	Pratiques de gestion et prise en compte des usages .....	353
4.2.5	Discussion .....	364
<b>4.3</b>	<b>LA PRISE EN COMPTE DES USAGES DANS LA PRODUCTION DES ESPACES PUBLICS A LOUVAIN-LA-NEUVE</b> .....	<b>365</b>
4.3.1	La forme urbaine comme prise en compte des usages .....	365

4.3.2	La méthode des scénarios de vie sociale et la distribution des équipements socio-culturels dans le centre urbain .....	371
4.3.3	Démographie et prise en compte des usages .....	375
4.3.4	<i>Quid</i> du projet d'espace public ?.....	377
4.3.5	La « gestion de la mixité » et prise en compte des usages.....	382
4.3.6	Des pratiques de concertation et de médiation urbaine.....	386
4.3.7	Discussion .....	389
<b>4.4</b>	<b>SYNTHESE COMPARATIVE.....</b>	<b>389</b>
4.4.1	Des pratiques diverses au sein d'une même ville.....	389
4.4.2	Le programme et le projet.....	390
4.4.3	Trois postures méthodologiques vis-à-vis de la prise en compte des usages : enquêter, typifier, concevoir.....	390
4.4.4	Des rapports distincts à la concertation et à la figure de l'utilisateur .....	391
4.4.5	Les usages sont en compétition avec d'autres enjeux.....	391
4.4.6	Les processus de production ne sont pas autonomes.....	392
4.4.7	Ce que la gestion nous apprend sur la production de l'espace public .....	392
	<b>CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE.....</b>	<b>396</b>
	<b>TROISIEME PARTIE : LA CONSTRUCTION DE PROBLEMES ET SOLUTIONS D'ESPACE PUBLIC.....</b>	<b>404</b>
	<b>INTRODUCTION A LA TROISIEME PARTIE .....</b>	<b>406</b>
<b>5</b>	<b>LA CONSTRUCTION DU PROBLEME ET DE LA SOLUTION DE L'ESPACE PUBLIC A LA MOURARIA, LISBONNE.....</b>	<b>414</b>
5.1	<b>UN APPARENT PARADOXE : DES ESPACES PUBLICS « BANALS » POUR FAIRE DU GRAND CHANGEMENT.....</b>	<b>414</b>
5.2	<b>LES FORCES STRUCTURANTES DE LA REHABILITATION URBAINE DU QUARTIER .....</b>	<b>415</b>
5.2.1	La politique d'espace public de Lisbonne et son rapport à la solution formelle .....	415
5.2.2	La Stratégie municipale pour la réhabilitation urbaine et l'histoire récente de ce secteur à Lisbonne.....	418
5.2.3	Les impératifs de la ligne de financement du programme de réhabilitation.....	424
5.3	<b>LE CONTEXTE SOCIO-SPATIAL.....</b>	<b>426</b>
5.3.1	La Mouraria, un quartier ancien, populaire et multiculturel où plusieurs problèmes sociaux se concentrent .....	426
5.3.2	Un tissu urbain d'origine médiévale et une dégradation généralisée des espaces publics .....	427
5.3.3	Usages de l'espace public et représentations négatives du quartier .....	427
5.4	<b>LE processus de production.....</b>	<b>429</b>
5.4.1	Les multiples systèmes d'action de l'ensemble du programme de réhabilitation .....	430
5.4.2	La construction du problème et de la solution au long du processus.....	436

5.5	CONCLUSION .....	479
<b>6</b>	<b>LA CONSTRUCTION DU PROBLEME ET DE LA SOLUTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRAME VERTE DE LISBONNE .....</b>	<b>486</b>
6.1	UN APPARENT PARADOXE : PROMOUVOIR ACTIVEMENT LES USAGES SANS PRENDRE EN COMPTE LES USAGERS .....	486
6.2	LES FORCES STRUCTURANTES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRAME VERTE A LISBONNE	487
6.2.1	La politique urbaine de Lisbonne et la question de la participation .....	487
6.2.2	Le <i>Plano Verde</i> , grand repère symbolique de la démarche .....	488
6.3	LE CONTEXTE SOCIO-SPATIAL .....	492
6.4	LE PROCESSUS DE PRODUCTION ET LA CONTRAINTE ORGANISATIONNELLE : UNE FORTE AUTONOMIE DE LA PRODUCTION DES ESPACES VERTS AU SEIN DE LA MAIRIE .....	494
6.5	L'ÉNONCIATION DU PROBLEME TRAME VERTE ET SA RESOLUTION .....	495
6.5.1	De la continuité et de la « visitabilité » pour créer des espaces attractifs.....	496
6.6	Le processus de production des espaces verts et la justification de l'absence des usagers	505
6.7	Conclusion .....	522
<b>7</b>	<b>LA CONSTRUCTION DU PROBLEME ET DE LA SOLUTION POUR LES AMENAGEMENTS DES PLACES BAHADOURIAN ET GABRIEL PERI A LYON.....</b>	<b>524</b>
7.1	UN APPARENT PARADOXE : DES POSTURES OPPOSEES DU GRAND LYON PAR RAPPORT A LA PROMOTION DES USAGES DE SEJOUR SUR LES DEUX PLACES, VOISINES ET CONTEMPORAINES .....	524
7.2	LES FORCES STRUCTURANTES DES DEUX AMENAGEMENTS .....	527
7.2.1	La politique d'espace public du Grand Lyon.....	527
7.2.2	L'histoire de l'urbanisme (et de ses projets) du quartier .....	533
7.2.3	La Commission Moncey et le projet de requalification du quartier .....	537
7.3	LE CONTEXTE SOCIO-SPATIAL .....	545
7.4	LE PROCESSUS DE PRODUCTION DE LA PLACE DJEBRAÏL BAHADOURIAN : CONSTRUCTION DU PROBLEME, PROCESSUS DE PRODUCTION ET JUSTIFICATIONS.....	546
7.4.1	L'enquête sur les usages et la construction du programme .....	546
7.4.2	La conception de l'espace, la concertation et le chantier .....	548
7.5	LA PRODUCTION DE LA PLACE GABRIEL PERI : PROCESSUS ET JUSTIFICATIONS .....	556
7.5.1	Un premier programme pour une « place publique » .....	556
7.5.2	L'encombrement comme problème causé aussi par les gens .....	560
7.5.3	L'avènement d'une pensée sécuritaire .....	565

7.6 CONCLUSION .....	572
<b>CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE .....</b>	<b>578</b>
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>586</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>598</b>
<b>CORPUS.....</b>	<b>616</b>
<b>SOURCES ECRITES .....</b>	<b>616</b>
Presse.....	616
Pages institutionnelles sur Internet .....	618
Plans, rapports, études et mémoires de projet.....	619
Correspondance, présentations et comptes rendus.....	624
Législation, règlements et délibérations .....	626
<b>ENTRETIENS.....</b>	<b>627</b>
Lyon .....	627
Lisbonne.....	628
Louvain-la-Neuve.....	629
<b>LISTE DES SIGLES UTILISEES .....</b>	<b>630</b>
Lyon.....	630
Lisbonne .....	630
Louvain-la-neuve.....	631
<b>TABLES .....</b>	<b>632</b>
<b>TABLE DES FIGURES .....</b>	<b>632</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX.....</b>	<b>637</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>638</b>